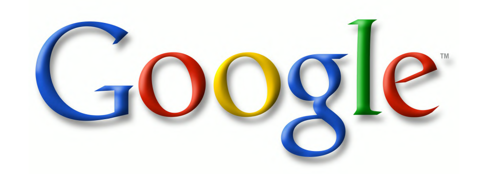


This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

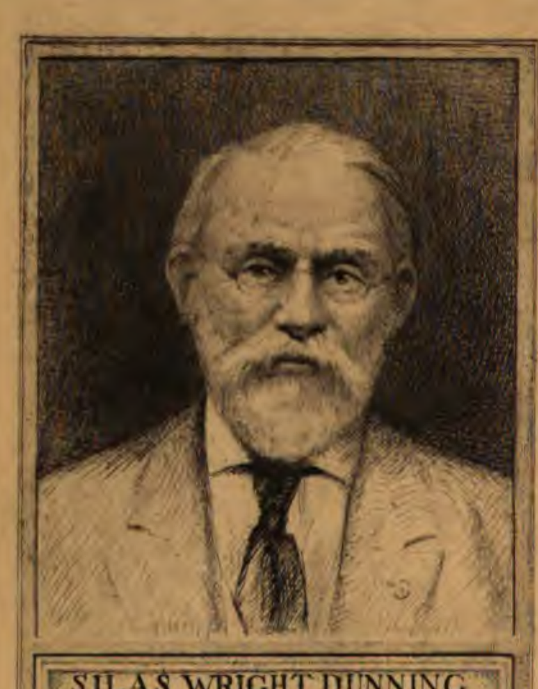
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

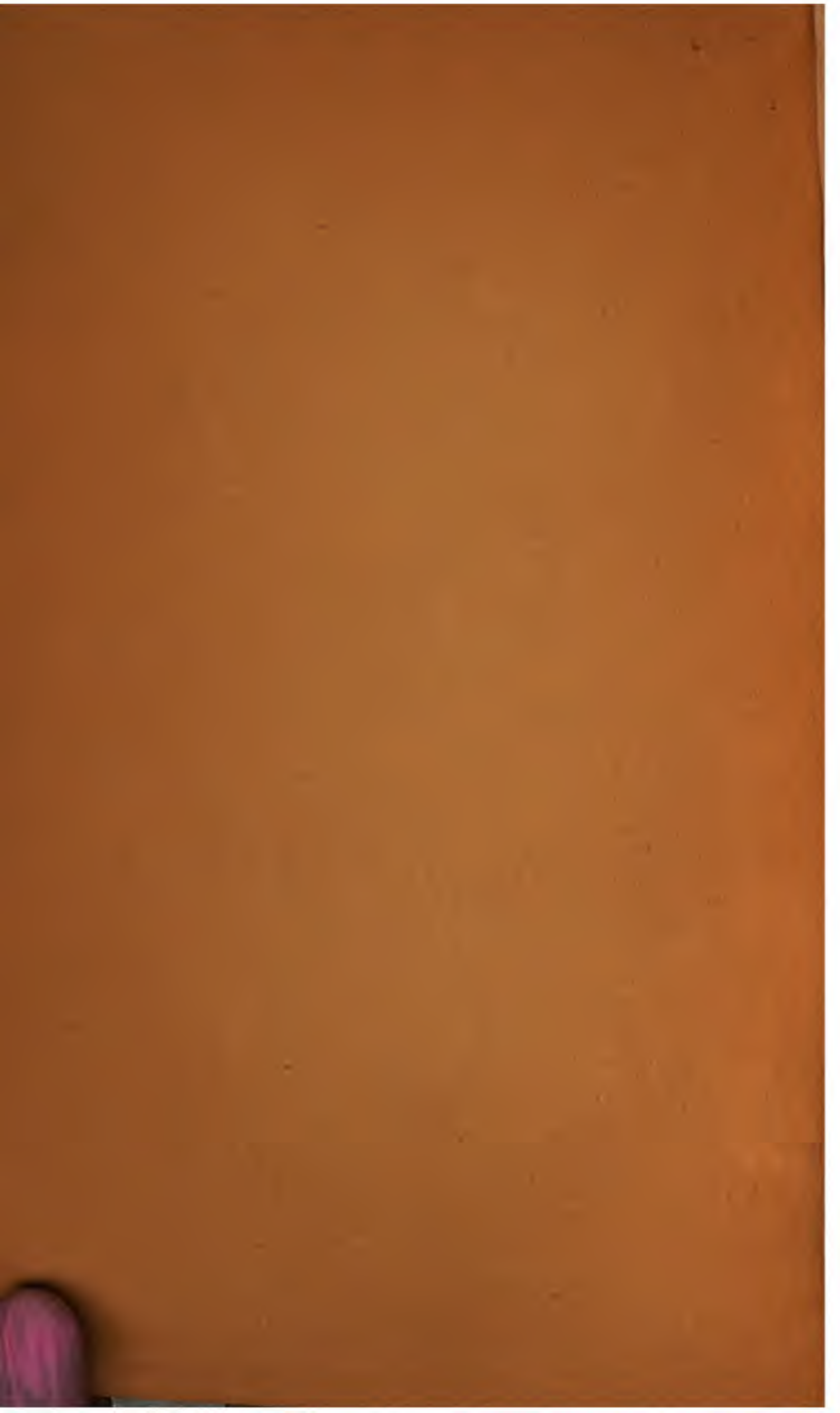
Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at http://books.google.com/

B 486960



SILAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY

DC
80
.V5
56



MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ DES SCIENCES MORALES,

DES LETTRES ET DES ARTS

DE SEINE-ET-OISE.

TOME CINQUIÈME.

VERS. — IMP. DE AUG. MONTALANT.

MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ DES SCIENCES MORALES,

DES LETTRES ET DES ARTS

DE SEINE-ET-OISE.

TOME CINQUIÈME.



VERSAILLES,

AUG. MONTALANT,
MEMBRE ET IMPRIMEUR DE LA SOCIÉTÉ,
6, Avenue de Sceaux.

P.-F. ÉTIENNE,
LIBRAIRE,
46, Rue de la Paroisse

1859

Dunning
Nijhoff
7-3-20
19978

SOCIÉTÉ DES SCIENCES MORALES, DES LETTRES ET DES ARTS
DE SEINE-ET-OISE.

SÉANCE SOLENNELLE DU VENDREDI 17 AVRIL 1857.

DISCOURS

PRONONCÉ

PAR M. REMILLY,

Maire de Versailles, Président d'honneur.

Messieurs,

Quoique l'on dût compter sur sa présence, l'absence de notre très digne et très honoré Préfet ne surprendra cependant personne. Une circonstance connue de chacun l'explique; et l'on sait d'avance que, s'il lui arrive quelquefois, mais à regret, de manquer ici au devoir et à l'honneur de cette présidence, un motif impérieux le retient forcément loin de nous.

Chargé ainsi de le remplacer à l'improviste en quelque sorte, ce m'est du moins une occasion de remercier publiquement cette Société d'une insigne faveur. Elle m'a décerné, dans une de ses dernières séances, la présidence aussi d'honneur. Heureux et confus tout à la fois de cette manifestation inattendue, elle me fait vivement regretter mon peu de titres pour l'obtenir. — Si cependant la Société a pu tenir compte de ma vénération profonde pour la science; — de mon amour ardent, bien que stérile, pour les lettres et les arts; — de ma respectueuse sympathie pour les hommes qui en sont l'honneur, ici comme ailleurs, — et de mon vif désir de les servir, de les seconder en toute circonstance, selon la portée de mes forces, — il

ne me reste qu'à accepter l'honneur qu'on m'a fait, qu'à m'incliner, Messieurs, en consacrant devant vous l'expression de ma reconnaissance.

Notre Société, dans cette séance solennelle, a sur-tout un but particulier, un attrait spécial. Les sciences morales, au point de vue théorique, inspirent sans doute un immense intérêt, car elles élucident, elles asseient, elles proclament les principes sur lesquels repose tout ordre social; mais un philosophe, qui dominait de toute la hauteur de son puissant génie la double sphère intellectuelle et physique, Descartes, disait : « Cent discours ne valent pas une bonne action. » — Oui, s'ils ne sont pas une bonne action eux-mêmes. — Aussi a-t-on voulu ici, sachant comme lui l'insuffisance de la théorie dont elle implique le devoir, — la pratique, la nécessité de témoigner dans cette séance exceptionnelle de la sympathie de chacun, de notre respect, de la reconnaissance de cette Société pour la morale rendue vivante, pour ces nobles créatures qui ont mis instinctivement en pratique le saint devoir du dévoûment à autrui, que préconise la science comme la religion, le dévoûment poussé jusqu'à l'abnégation, jusqu'au sacrifice de soi, jusqu'à la vertu.

Je m'honore, au-delà de toute expression, d'occuper le siége de la présidence dans cette soirée, où une légitime rémunération leur sera accordée par l'éloge public que nous allons entendre, — en même temps qu'un autre tribut sera payé par notre très estimable secrétaire-perpétuel aux hommes studieux, aux savants qui sont ici l'honneur de vos séances, dans le compte-rendu, intéressant toujours, de leurs utiles travaux.

Discours prononcé par M. North Peat, Président annuel :

Messieurs,

Il y a déjà quatre ans, à cette même place que j'ai l'honneur, insigne autant qu'immérité, d'occuper ce soir, dans une solennité toute semblable, devant un auditoire imposant, le même peut-être

malheureusement pour moi, une voix puissante non moins que sympathique vous esquissait à grands traits la corrosive influence du roman contemporain. Avec son esprit si facile et si vif, avec sa persuasive éloquence, M. Rigault vous disait l'entraînement de chacun vers ces œuvres pernicieuses. Ce mal qui sévissait alors, pervertissant tous les jours quelque peu du goût national, sévit encore aujourd'hui, et malgré ses adversaires naturels, les moralistes, ne semble pas disposé à borner ses ravages. Ouvrez en effet, rien que pour un moment, je vous en supplie, car je vous veux du bien, quelques-uns des romans du jour. Vous y verrez la féconde et ingénieuse perversité de l'invention le disputer au cynisme du fond et à l'étrangeté plus ou moins réussie de la forme. « Ce ne sont que festons, ce ne sont qu'astragales », disait la vieille école; la nouvelle vous dira : voici de la boue, voici du sang et voilà des cadavres, beaucoup de cadavres. Dès les premiers feuillets, vous trouverez étalées dans leur hideuse nudité, les plaies les plus secrètes de notre pauvre société humaine. Rien n'est beau que le laid, le laid seul est aimable, pense l'auteur; allez alors jusqu'au bout, si le cœur ne vous manque, et vous aurez en un instant remué l'une après l'autre, toutes les blessures de l'ame et toutes les souillures du corps. L'assassinat, l'inceste, l'adultère sont les éléments obligés, les ornements prévus, les colonnes et les bases de ces sortes d'ouvrages, qu'Alceste aurait trouvés bons, sans les lire peut-être, à mettre au cabinet avec les vers d'Oronte, et que nos génies à la mode, héros, demi-dieux du drame moderne, portent triomphalement et fiscalement sur-tout au cabinet de lecture.

Lawrence Sterne, le plus humoriste de tous les humoristes anglais, disait un jour à une dame qui l'accusait de trop de hardiesse dans ses écrits : « Mon livre, c'est votre enfant que voilà (et il montrait du doigt un gros garçon de trois ans qui se roulait naïvement sur le tapis); il met au jour parfois bien des détails que l'on cache d'ordinaire, mais il le fait honnêtement, en parfaite innocence. » On ne saurait en effet pécher contre la pudeur quand on ne la soupçonne point. Les écrivains de notre époque n'ont pas la naïveté de l'enfance, ils doivent donc à la morale publique compte de leurs pensées et de leurs œuvres. Et cependant, voyez les romanciers modernes! Dans un but incompréhensible, se créant gratuitement

une mission inexplicable, ils nous ont traînés sans remords dans les prisons, les bagnes, les égouts, à la morgue, à la grève, à l'enfer, partout enfin où, suivant leur couleur locale, il y a les cris et les malédictions des agonisants, les pleurs et les grincements de dents des damnés.

On s'est souvent étonné de la sauvage avidité des Romains pour les combats de gladiateurs; je ne sais en vérité si nous sommes moins à blâmer pour ce besoin d'émotions fortes, de sensations désagréables que l'on prend à tâche de faire naître en nous et d'entretenir par de monstrueuses conceptions. Comptez les têtes prises de vertige, les pudeurs émoussées, les ames abattues, les cœurs brisés, les familles dans le déshonneur; et dites si nous n'avons pas raison, mille et mille fois raison, de protester, nous aussi, contre ces romans indignes où un sensualisme de mauvais aloi s'exalte dans des pages fiévreuses, où les sentiments les plus purs, les institutions les plus utiles sont sacrifiés aux plaisanteries les plus obscènes et les plus grossières. Mais n'accusons personne, car c'est nous, Messieurs, qui sommes les vrais coupables; tous, plus ou moins, nous sommes la cause et l'origine de cette décadence intellectuelle et morale; tous, en effet, plus ou moins, nous avons contribué à donner la vie à ces œuvres impies, sinon par nos applaudissements, du moins par ce misérable instinct de curiosité qui nous porte à les lire. Il est une faute, je me trompe, c'est un crime que je voulais dire, pour lequel la société n'a pas de châtiment. Je veux parler des excès de la pensée. Ce n'est point un procès de tendance que je veux faire, c'est son fait que je veux dire à toute pensée corrompue et corruptrice, d'autant plus dangereuse que, pour mieux s'insinuer jusqu'à nous, elle se traîne à plat ventre comme un vil reptile, et se cache hypocritement sous des dehors séduisants et trompeurs. Que dirions-nous d'un homme qui saurait et mettrait en œuvre le funeste secret de semer autour de lui le choléra ou la peste? Nous en ferions à coup sûr un objet d'exécration publique. Eh bien! que dirons-nous alors de celui qui s'introduit frauduleusement dans nos demeures, et pénètre au cœur du foyer domestique pour y semer le trouble, et plus tard y faire germer sans doute le crime et la honte?

Hélas! de nos jours, la morale outragée ne se plaint qu'à voix

basse; elle a peur d'un sourire, elle tremble devant le ridicule. Il est plus que jamais à propos de s'écrier avec le fier Romain : O vertu, tu n'es qu'un nom! Et ce beau nom, ce vieux nom de vertu, savez-vous que de notre temps il faut un grand courage pour le prononcer sérieusement? Oui, Messieurs, ne vous étonnez pas, c'est bien là ce que je veux dire, c'est toute ma pensée; de nos jours, pour parler de la vertu en termes honorables et honorés surtout, il faut un grand courage, bien plus de courage qu'il n'en fallait à nos héroïques soldats pour braver les boulets et la mitraille. Regarder la mort en face, sans baisser les yeux, pour des Français belle misère! mais ce qu'ils n'oseront pas braver, nos vaillants français, calmes et froids, insouciants ou railleurs à la gueule d'un canon qui tonne et foudroie, ce qui leur fera lâcher pied, et bien vite, à nos énergiques Français qui ne savent pas reculer, c'est le ridicule. Et tenez, Messieurs, un scrupule m'arrive. Je ne sais pas en vérité comment j'ai osé entamer un si délicat chapitre, et sans ménager les mots, vous parler en face de cette chose d'autrefois, la vertu! Il en est plus d'un parmi vous, Athéniens que vous êtes, qui a déjà fredonné *in intimo pectore :* Quand on fut toujours vertueux.....vous savez le reste. Vous le voyez donc bien, j'avais raison, on ne sait plus même aujourd'hui prononcer ce mot des anciens temps. Au fond tous, vous et moi, nous apprécions la chose, mais le mot a fait son temps; or, nous sommes en France, et nous ne voulons plus du mot...

Ah! j'en sais bien un qu'on ose dire tout haut, et qui fait, celui-là, battre et vibrer le cœur de la société actuelle; un mot qui est une puissance, un mot vraiment cabalistique. — Vous l'avez deviné, c'est l'argent! On peut en parler sans crainte du ridicule; on n'en parlera jamais assez. Regardez, regardez ces flots pressés que soulèvent les vents de la spéculation et qui roulent vers la Bourse! Écoutez ce que dit la foule, ô vous, nos vieux et bons maîtres du langage! Celui-ci dit au voisin : J'ai vingt Nord à 800; je les revends à prime, dont 10 francs, au 15 courant, 820; si on me la lève, j'ai gagné l'écart, 500. Et le voisin répond : J'ai trois Romaines, vingt Mobiliers, cinq Ardennes, mais ils ne sont pas sur mon bordereau suivant la cote. C'est la faute du départ sans doute, ils étaient plus chers au comptant qu'à fin de mois. Et voilà, ô nos maîtres! y com-

pris l'anglais du turf, ce qu'ils font du français que vous leur avez légué. Oui, la spéculation est le point de mire de l'attention publique; c'est le gouffre qui dévore les petites économies et les grandes fortunes. On nous le dit sur la scène, on nous donne en propre spectacle à nous-mêmes. Nous allons au théâtre, nous applaudissons l'acteur qui, d'après l'antique, se grime avec nos propres traits, nous arrache, plutôt qu'il ne nous l'emprunte, notre propre masque, et nous jetons des bravos et une couronne à l'auteur. Rentrés dans nos demeures, nous brisons avidement la bande du journal du soir, anxieux que nous sommes de savoir si les fonds anglais montent ou baissent, et le lendemain nous retournons à la Bourse.

Ah! nous vivons, Messieurs, dans un siècle où il n'y a plus de poésie. Vertu et poésie, deux mots étranges, deux mots des anciens jours, deux mots déclassés! Et pourtant, c'est si douce chose qu'un peu, rien qu'un peu de poésie! Cela est si bon d'occuper un moment son cœur, quand cela ne servirait qu'à laisser se reposer l'esprit! Où êtes-vous, sonnets, madrigaux, triolets, idylles de nos pères? je ne parle pas des tragédies. Mais où sont les neiges d'antan? Aujourd'hui, chacun a ses affaires et chacun y court. L'intérêt, l'amour du gain, la soif d'une fortune rapide, étouffent la sensibilité native. Il y a bien encore dans les sentiers de la vie des fleurs fraîches et belles, l'honneur de la nature, mais nous n'avons plus le temps de nous baisser pour les cueillir; nous les foulons aux pieds, nous fermons les yeux aux charmes du chemin; nous allons si vite, nous courons, nous volons, le veau d'or nous réclame.

Loin de moi la pensée de maudire l'industrie, les découvertes, les sublimes conquêtes de la science moderne; mais dussé-je être trois et quatre fois ridicule, il faut bien que je le déclare, sans le progrès moral, il n'y a point de progrès intellectuel véritable, c'est-à-dire constant.

L'Angleterre, le pays industriel et commerçant par excellence, semble s'être proposé ce double but du progrès moral et intellectuel. N'allez pas croire, Messieurs, que je veuille, aux dépens de la France, faire un panégyrique exagéré de l'Angleterre. Je sais combien les institutions de ce pays, combien certains usages et certaines lois auraient besoin, pour marcher d'accord avec le siècle, d'une réforme prompte et sévère. Je sais qu'au-dessus de Londres plane

sans cesse une rumeur sourde que ne peuvent éteindre ni le roulement des voitures de l'aristocratie, ni le froissement des bank-notes des riches marchands de la Cité. Cette rumeur, c'est la voix de la misère qui s'étouffe, mais ne se perd pas, dans le brouillard froid et humide; mélodie terrible que le vent porte à de nombreux échos, plainte funèbre qui gémit à toute heure, la nuit comme le jour! Mais pourquoi cette misère est-elle, non pas moins dure, mais mieux supportée là-bas qu'ici? Pourquoi l'esprit de révolte n'allume-t-il pas des torches incendiaires? Pourquoi..... C'est qu'au sein des fabriques sans nombre de l'Angleterre, au milieu de ces forges immenses, vit, croît et se développe une idée religieuse fortement exprimée, quoique diversement interprétée, qui sert de frein à la cupidité, qui contient les passions de cette masse prodigieuse d'ouvriers. Il faut que cette idée toute morale soit bien forte, puisque là-bas dans une touchante abnégation du moi, dominés par une pensée dont ils ne se rendent peut-être pas un compte exact, ils consentent à s'appeler des bras, *arms;* des mains, *hands;* tandis que les patrons se nomment eux-mêmes *heads*, des têtes! En Angleterre, l'opinion est absolue et despote; elle frappe d'anathème quiconque ose mettre en péril une des idées qu'elle considère comme propriété nationale. Jamais vous ne la verrez consacrer la réputation d'un auteur qui aura blessé le pays dans ses lois ou ses usages. Aussi le roman qui, en France, n'est destiné qu'à soulever et nourrir les passions les plus mauvaises, à propager les doctrines les plus pernicieuses, à miner sourdement les bases de la société, le roman, dis-je, a servi, en Angleterre, de levier aux idées saines et aux intentions pures. En Angleterre, le roman est une puissance; en France, c'est une distraction. Aucun pays, la France exceptée, n'a produit plus de romans que l'Angleterre. Nous en trouvons pour tous les goûts, pour toutes les situations de la vie, pour tous les âges, pour toutes les croyances politiques, pour la foi et la forme religieuses. Il est même, parmi les autres, un roman d'une nature tout-à-fait particulière, et qui, pendant longtemps, a été fort à la mode de l'autre côté du détroit; c'est le roman féerie. La littérature féerie, dont chaque pays a produit plus ou moins d'enthousiastes, est maintenant presque partout tombée en décadence. Elle avait cependant ses charmes et son utilité, et, pour ma part, je

ne crains pas de l'avouer, je la regrette. Nous demandons généralement au mensonge nos plus doux plaisirs. L'illusion nous séduit, la fable nous distrait. Nous aimons à traîner jusqu'à la dernière heure la chaîne des fictions qui s'attache à notre berceau. Tous, les plus sérieux d'entre nous, comme les plus distraits ou les plus frivoles, alors que, les pieds sur les chenets ou tisonnant à l'âtre qui pétille, nous revoyons dans les étincelles qui jaillissent et voltigent, les feux-follets de notre enfance, nous goûtons des jouissances ineffables, nous revivons la vie passée, nous nous redisons à nous-mêmes les contes bleus dont nous berçait notre mère ; notre mère ! la divinité du foyer, l'ange tutélaire de la famille ! Nous avons commencé par laisser flotter notre esprit sur les flammes capricieuses, nous l'avons laissé courir follement sur leurs arabesques sans nombre, puis, avec un retour des joies du premier âge, nous nous sommes redit tout bas *Peau d'Ane* et le *Petit-Poucet*, et tout doucement, sur une pente insensible, nous nous laissons dériver à toutes les exquises délicatesses du cœur, à la famille, et, je veux le répéter, à la mère, premier mot qu'on a bégayé, tout enfant, comme une caresse, dernier mot qu'on prononcera, vieillard, comme une prière! Penser en un tel moment à sa mère, c'est sentir deux fois la douleur de l'avoir perdue, ou le bonheur de la posséder encore. En vérité, cette minute dans le passé n'est qu'une minute, mais quelle minute délicieuse ! Les yeux se mouillent de douces larmes, de ces larmes qu'on ne montre pas au prochain, qu'on garde précieusement pour soi, en égoïste, et qui font tant de bien au cœur ! Qu'on apprenne à cette heure que le 3 p. °/₀ est en hausse, ma foi, tant mieux pour lui, mais pour cette minute il aura tort. Qu'est-ce que cela peut lui faire d'ailleurs d'avoir tort une minute ? il a tant de fois raison quand il est en hausse ! Mais notre rêve les yeux ouverts n'est pas fini. La pensée humaine est inconstante; elle va si vite ! Sortant du passé, du présent, elle se plonge volontiers dans un avenir qu'elle taille à sa fantaisie; elle se crée un monde idéal. Les contes bleus des jours passés ne suffisent plus, l'imagination en improvise de nouveaux, elle élève des échafaudages gigantesques, elle se bâtit des édifices merveilleux qui s'écroulent au moindre morceau de braise enflammée qui s'échappe du foyer. Oui, oui, qu'on l'avoue ou non, tous, jeunes et vieux, petits et grands, nous en te-

nons pour le fantastique, et notre imagination, le jour ou la nuit, qu'elle dorme ou qu'elle veille, n'en est pas moins active. Cette folle du logis, notre meilleure amie à tout prendre, est toujours prête à nous entraîner vers ces routes inconnnes où l'ame jouit par avance des délices de l'avenir; révélations intérieures, harmonies suaves et sublimes dont nous avons tous la conscience sans en saisir les rapports. Mais ce n'est pas seulement l'imagination qui nous conduit vers ces innocents mensonges; nos sens ont souvent été la cause principale de nos erreurs; il me serait facile de le démontrer par plusieurs exemples. Je n'en citerai qu'un seul pris au hasard : Nous avons tous, ou presque tous, entendu parler du Brocken, cette énorme montagne de la chaîne pittoresque du Hartz. Dès les époques les plus reculées, le Brocken a été le théâtre du merveilleux. C'est là que, chevauchant sur le traditionnel balai, se donnaient rendez-vous pour le sabbat toutes les sorcières de l'Allemagne. Eh bien! le gigantesque spectre qui hante ces hauts pics au lever du soleil, et qu'on idolâtrait autrefois d'un culte superstitieux, n'est plus, merveille déchue, qu'un phénomène d'optique produit par l'ombre de l'observateur projetée sur le nuage.

Comme il est dans notre nature d'ajouter foi aux choses les plus surnaturelles, les hommes ont souvent exagéré les actions et les hauts faits de leurs ancêtres, et ont ainsi élevé au rang des dieux de simples créatures humaines. Telle est l'origine de la mythologie. Nous ne pouvons douter que le siége de Troie n'ait eu lieu réellement, mais nous ne pouvons admettre que le récit d'Homère soit de tout point exact. Je veux bien croire qu'Achille et Hector se soient livré bataille; mais quand on m'apprend qu'une déesse se présenta devant l'un de ces guerriers, sous la figure de Déiphobe, je deviens incrédule, et, sans être un Jupiter, je fais sortir la déesse du cerveau du poète.

Qui oserait nier cependant tout le charme de la littérature à laquelle ces idées extravagantes ont donné naissance. Le puissant fils de Saturne rassemble les nuages et lance la foudre au milieu des mortels. Apollon joue si divinement de la lyre, qu'en l'écoutant les cieux tressaillent d'émotion. L'adorable Vénus séduit les hommes par ses grâces enchanteresses. Atlas porte le ciel sur ses épaules. Pan, avec sa cour de faunes et de satyres, danse sous les épais

feuillages d'un bois mystérieux. Combien tous ses personnages plaisent à notre esprit! Le séjour des bienheureux, le jardin des Hespérides, le royaume souterrain de Pluton, les cavernes des Cyclopes, ces labyrinthes distribués en autant d'appartements qu'il y avait de mois dans l'année, en un mot ces mille et une fictions mythologiques n'ont-elles pas toutes contribué à donner un vigoureux essor à notre imagination ?

Walter Scott, messieurs, a dit, avec raison, que l'on pourrait écrire tout un volume sur l'origine des fictions populaires, et sur leur transmission d'âge en âge, et de pays en pays. On verrait alors que la mythologie d'une époque s'est intercalée dans les romans d'un autre temps, et que ces derniers se sont eux-mêmes plus tard transformés en contes de fées. Les Nymphes et les Dryades de l'antiquité classique ne sont pas, on le sait, sans ressemblance avec les fées des temps modernes. J'en citerai une preuve entre mille : Un commentateur d'Apollonius le rhodien raconte qu'un certain Rhœcus ayant remarqué un vieux chêne qui menaçait de s'écrouler, ordonna qu'il fût redressé et soutenu. Une nymphe habitait cet arbre. Elle apparut aux yeux de Rhœcus pour le remercier, et lui promit d'exaucer le premier de ses vœux. La nymphe était belle, elle avait une jolie taille, de beaux yeux et une chevelure abondante. Rhœcus en devint naturellement amoureux et demanda, pour toute faveur, qu'il lui fût permis de l'aimer. La nymphe y consentit, et bientôt elle envoya une abeille le prévenir qu'elle était prête à le recevoir. Malheureusement, l'abeille arriva à un moment où Rhœcus occupé ne voulait pas être dérangé. Fatigué du bourdonnement de l'insecte, sans comprendre son langage, sans vouloir l'admettre au moins par galanterie, il la chassa pour s'en débarrasser. La nymphe irritée de l'accueil fait à son messager, se vengea en privant Rhœcus de la vue.

Ainsi donc, on le voit, de la mythologie à la féerie il n'y a qu'un pas.

En Angleterre, les fées, les magiciens et les sorciers datent de l'époque la plus reculée. Chaucer, dans un conte intitulé : *Wif'of Bathe,* nous dit : qu'au bon vieux temps du roi Arthur, le territoire anglais en était tout peuplé. Merlin, cet enchanteur né du commerce du ciel et de l'enfer, est, on le sait, d'origine bretonne. De vieilles

chroniques rapportent que ce fut lui qui transporta, d'Irlande en Angleterre, ces énormes rochers qui s'élèvent près de Salisbury et qu'on appelle *Stone Henge*. Dans le pays de Galles, auprès d'une montagne nommée *Montagne de Merlin*, se trouve une cave immense dont l'ouverture, visible à distance, devient invisible à mesure qu'on s'en approche. D'après une tradition, c'est dans cette grotte que sont enterrés les restes du roi Arthur et des chevaliers de la Table Ronde. De nos jours encore, la roche aux fées, la grotte aux fées, et la fontaine aux fées ne sont point rares en Angleterre, particulièrement dans l'Oxfordshire, le Wilshire, et le Cambridgeshire.

Cette croyance aux fées était tellement enracinée dans l'esprit de peuple, que le christianisme, en l'éclairant de sa lumière, ne put parvenir à la détruire complètement. Nous en retrouvons, presque à chaque instant, l'influence et les traces dans la littérature du pays. Le roi Jacques I.er a laissé, sous forme de dialogue, un ouvrage d'autant plus curieux que, de nos jours, il est devenu très rare. Il s'attache à y démontrer l'existence des démons, des sorciers et des enchanteurs, en qui il avait lui-même entièrement foi. Il ne faut pas, Messieurs, vous aviser de trouver ridicules les bonnes gens du ce temps-là, parce qu'ils acceptaient de si naïves croyances. Notre dix-neuvième siècle, le siècle des lumières, cela va sans dire, n'est-ce pas? c'est le nôtre, a bien ses tables tournantes et parlantes, ses mediums, ses esprits. Certes on lit d'étranges choses dans le livre du roi Jacques, mais on en dit, notez que je n'assure pas qu'on en voit, je ne veux pas me compromettre, de bien plus étranges encore par le fantastique qui court. Même sous le règne de Charles II, d'après l'historien Schaw, les principales villes de la Grande-Bretagne se vantaient de posséder un cercle de fées. On parlait d'apparitions comme d'une chose tout-à-fait naturelle, on croyait à la sorcellerie, et les superstitions les plus étranges étaient en cours.

Les fées de l'Angleterre avaient le privilége, caractéristique de la profession d'ailleurs, de se métamorphoser et de prendre à plaisir la forme qui leur convenait le plus. On en trouvait quelques-unes au caractère aimable, joyeux, et bienveillant ; d'autres, au contraire, de celles que les rois et les reines oublient toujours de convier à la naissance des enfants, et qui, méchantes et vindicatives, arrivent

toujours avec quelque fâcheux correctif au présent de leurs compagnes. Elles étaient toutes dirigées par un roi et une reine que Shakespeare, dans son *Songe d'une Nuit d'Été,* a immortalisés sous les noms d'Oberon et de Titania. Elles se rassemblaient dans les lieux les plus isolés, sous les bocages les plus touffus, et l'on pouvait les voir la nuit dansant gaîment, au clair de la lune, leurs rondes aériennes. Mais malheur au voyageur égaré, aux curieux ou aux indiscrets qui troublaient la compagnie. Ils échappaient difficilement au ressentiment des sorcières. Parmi les innombrables fées de l'Angleterre, Puck ou Robin Goodfellow, Robin le bon diable, mérite une mention toute particulière. C'est le prince des sylphes. Au temps de Ben Johnson et même bien avant cette époque, l'on redoutait beaucoup ce bon petit génie. Quelques-uns croyaient qu'il n'était autre que Satan en personne. Sa puissance de locomotion laisse loin derrière elle les fameuses bottes de sept lieues ; car, s'il faut en croire la chanson, Puck pouvait, en moins de quarante minutes tracer un cercle autour de la terre, *put a girdle round about the earth in forty minutes.* Il habitait généralement les pans couverts de suie de la cheminée, et les fentes de la muraille, à côté de la cellule harmonieuse du grillon. Non moins aimable et complaisant que le lutin allemand Herdekind qui, pendant trente ans, éplucha les légumes du dîner de son évêque, Puck se chargeait, lui aussi, des plus humbles soins de la maison. Il gardait les troupeaux, et glanait les épis oubliés dans les champs. Les tours qu'il prenait plaisir à jouer aux bons habitants des campagnes, n'étaient, après tout, que des farces innocentes. Ainsi, nous le voyons traire le lait des vaches, chatouiller le nez des paysans endormis, égarer les voyageurs dans leur route, et se transformer en cheval, en bœuf ou en âne selon les circonstances. Il aimait aussi à s'introduire furtivement le soir dans les chaumières, à éteindre les lumières, et à dérober de doux baisers aux belles jeunes filles assises autour du foyer :

And out the candles I do blow,
The maids I Kiss.
They shriek : Who's this?
I answer nought but ho, ho, ho.

Si nous jetons, Messieurs, un regard sur la littérature fantastique de la Grande-Bretagne, nous y découvrirons de précieux trésors. Ce

serait abuser de votre attention que de vous en faire ici l'énumération complète; d'ailleurs mes forces ne me le permettraient point. Laissez-moi toutefois essayer de vous en signaler rapidement quelques-uns.

En première ligne, du moins, par ordre de date, je citerai les *Contes de Canterbury* qui ont assuré l'immortalité au nom de Chaucer. Cet ouvrage, où se trouve un mélange singulier de fables orientales et de légendes du moyen-âge, se compose d'une série d'histoires racontées par des pèlerins dans le but de se distraire d'un long voyage qu'ils font ensemble suivant la coutume. Ces contes, qui sont pleins d'enjouement et de naïveté, montrent une imagination riante et féconde, mais capricieuse, procédant par bonds, très peu réglée en un mot.

La *Reine des Fées* du poète Spenser est une allégorie fort ingénieuse, qui obtint un grand succès lors de son apparition en 1590 et qui, de nos jours encore, est considérée comme l'un des monuments les plus curieux de la littérature anglaise. Ce poème, divisé en plusieurs chants, renferme le récit d'un chevalier vertueux, le prince Arthur, qui en rêve aperçoit la reine des fées Gloriana, en devient électriquement amoureux, et marche à la conquête de ses bonnes grâces, en livrant différents combats aux vices ses adversaires. Je dois ajouter que, suivant quelques commentateurs, ce prince n'est autre que sir Philip Sydney, et Gloriana la reine Elisabeth.

Le poème de John Chalkhill intitulé : *Thealma et Clearchus*, qui chante d'une manière fort pitorresque l'âge d'or et tous ses charmes, mérite également de se ranger parmi les bonnes productions de la littérature qui nous occupe. *La Sorcière de l'Atlas*, que nous devons au poète Shelley; *la Sorcière de Berkeley*, ballade des plus émouvantes où Southey a déployé toute la vigueur de son style et toute la puissance de son imagination ; enfin *l'ancien Matelot* et le *Christabel* du lakiste Coleridge, tels sont quelques-uns des meilleurs poèmes que la féerie a inspirés aux auteurs anglais.

Si, maintenant, nous passons aux romans, j'aurai à vous rappeler, Messieurs, l'immortel ouvrage de Jonathan Swift, *le fameux Gulliver*, dont j'ai eu l'honneur de vous entretenir déjà. J'aurais à vous rappeler aussi les histoires terribles de mistress Radcliff; les *Hommes volants, Flying men,* de Wilkins, qui présentent à l'imagina-

tion tant de tableaux gracieux et bizarres; *le Château d'Otrante* d'Horace Walpole, avec son gigantesque spectre d'Alphonse, son portrait vivant et marchant de l'ancêtre de Manfred, et tant d'autres merveilleuses apparitions. J'aurais à vous rappeler enfin *The old English Baron*, *l'ancien baron anglais*, qui a fait la réputation de Miss Clara Reeve, et qui, d'après l'aveu même de l'auteur, n'est qu'un descendant littéraire du *Château d'Otrante*. Je n'en finirais point, Messieurs, s'il me fallait nommer tous les livres de ce genre. D'ailleurs je suis obligé d'être bref, car j'ai à vous parler encore de l'Irlande et de l'Ecosse, deux pays qu'on peut considérer comme la terre classique, nourricière par excellence des légendes et des contes.

Les superstitions irlandaises ont toujours été plus nombreuses et, gloire qui n'est pas sans mérite, plus excentriques que celles de l'Angleterre. Dans la verte Erin la croyance aux fées est partout répandue. Ces fées habitent des buissons sacrés. Si quelque propriétaire incrédule se permettait aujourd'hui de raser un de ces bosquets, il risquerait fort de voir ses tenanciers prendre en mauvaise part un pareil sacrilége. L'influence, souvent maligne, de ces divinités effraie beaucoup le pauvre Irlandais, qui, pour s'en garantir, porte au cou des amulettes et cloue à l'entrée de sa demeure un vieux fer d'âne..... L'une des fées les plus célèbres est connue sous le nom de Phooka. Son humeur est gaie et bouffonne, mais ses dehors sont assurément peu séduisants. La tradition nous la représente, en effet, avec un œil au milieu du front, à l'instar de ce fameux nègre de *Sinbad le marin*. Un œil au milieu du front, c'est là un accessoire indispensable pour un cyclope, peu gracieux pour une fée. Phooka est généralement mal disposée envers les hommes, elle les attaque sur les routes écartées, pendant les nuits les plus sombres et aux heures les plus indues. On lui reconnaît un ricanement diabolique et un sourire infernal qui magnétise peu à peu la victime. Après l'avoir longtemps tourmenté, elle saute sur le dos du malheureux qu'elle poursuit, et se maintient ainsi en selle, jusqu'à ce qu'il tombe épuisé de fatigue et de terreur.

Un lutin d'une nature différente c'est *Shefro*. Il passe sa vie dans les caves, s'introduisant furtivement dans les barils de vin, et en vidant le contenu. Il a une prédilection toute particulière pour le

vieux Porto et le Madère sec. Si cette qualité suffisait, il y aurait encore des lutins de nos jours; mais Shefro n'a pas que cette vertu d'être ivrogne; il est encore, par supplément, vaurien, paresseux, vivant aux crochets du voisin, au demeurant le meilleur fils du monde.

Le *Banshee* est un génie de l'air. Son privilége est d'annoncer la mort. Chaque fois qu'un Irlandais sent approcher sa dernière heure, ses amis et ses parents entendent autour de la cabane des cris, des gémissements et des battements d'aile : c'est le *Banshee* qui guette le dernier souffle du mourant pour s'emparer de sa proie.

Une superstition plus agréable, mais qui est loin d'être originale ou neuve, c'est celle de la Sirène. La Sirène hante encore les côtes de l'Irlande. Entourée de ses longues tresses, on la voit de temps en temps jaillir de la surface, chantant ses mélodies suaves et touchantes, et demandant aux hommes cette sympathie, cet amour qu'elle ne saurait trouver dans les profondeurs de la mer. S'il faut en croire une vieille légende, le jeune lord Dunkeron, moins prudent et moins insensible qu'Ulysse, se laissa séduire par les attraits d'une de ces filles de l'Océan, et disparut à jamais après elle.

Toutes ces croyances, qui sont encore en honneur dans l'île aux vertes collines, ont naturellement donné naissance à une foule d'écrits intéressants et curieux. Un des contes les plus amusants peut-être de l'Irlande, c'est celui du *Voyage à la lune* de Daniel O'Rourke. Il n'est pas sans ressemblance, je le sais, avec l'histoire de Sinbad le marin, celle du baron Munchausen, et celle de Hans Pfaal. Mais j'ose assurer qu'il est plus humoristique. Son attrait principal consiste dans la manière absurde au moyen de laquelle le voyageur aplanit les difficultés les plus grandes, et surmonte les obstacles les plus insurmontables. Il s'agit d'un pauvre paysan, un fils de Shefro, bien sûr, n'ayant d'autre défaut qu'un penchant trop vif pour les joies du cabaret. Un jour, après avoir vidé un généreux flacon du whiskey national, Daniel, c'est le nom de notre héros, s'achemine vers la vallée où l'attend sa femme. C'est le jour de la fête de la Sainte-Vierge. Le ciel resplendit d'étoiles. Daniel fait le signe de la croix, et comme il a bu quelques gouttes de trop, il trébuche et tombe dans une mare. Alors, surviennent les événements prodigieux dont on parlera longtemps encore dans les veillées d'Irlande. Un aigle

d'une dimension énorme vient s'abattre auprès de Dan, et lui offre de le tirer d'embarras. Dan accepte avec empressement, et monte aussitôt à califourchon sur cet oiseau royal qui le mène droit à la lune. L'aigle l'invite alors à s'emparer d'une serpette plantée fort à propos, mais je ne sais trop comment, au milieu de la masse opaque. Dan hésite tout naturellement, on se troublerait à moins; mais, forcé d'obéir, il s'y cramponne le mieux qu'il peut, et se hisse fort adroitement, ma foi, sur le globe lumineux, qu'il serre entre les deux genoux, et où il se maintient au moyen de la serpette. Le malicieux oiseau se sauve alors à tire d'aile, abandonnant notre voyageur dans une position qu'il est plus facile de concevoir que de décrire. Un habitant de la lune arrive armé d'un énorme coutelas, et voyant notre aventurier à cheval sur sa planète, il l'invite à décamper. Sur le refus de Dan il coupe en deux le manche de la serpette. Le pauvre Irlandais dégringole la tête en bas, et roule dans l'espace avec la rapidité de l'éclair. Heureusement pour lui, la lune n'est située qu'à 91,450 lieues de la terre, de telle sorte qu'il tombe sans éprouver la plus légère contusion, au milieu d'une troupe d'oies sauvages. Dan en saisit une par la patte, et l'engage poliment à le transporter dans sa cabane. L'oie se rend à ses sollicitations et l'emporte comme un hanneton suspendu au bout d'un fil, de montagne en montagne, de plaine en plaine, jusqu'aux bords de la mer.

— Où allons-nous? s'écrie Dan avec anxiété.

— En Arabie, répond l'oie.

Frappé de terreur, Dan qui n'est pas préparé pour un si long voyage, lâche la patte du volatile et tombe tête baissée au milieu des vagues de la mer. La fraîcheur de l'eau le saisit et....... il se réveille, car c'était un rêve, et il entend une voix qui crie : « Tu ne te corrigeras donc jamais, misérable ivrogne ! » C'était sa bonne femme Judith qui l'apostrophait ainsi, et lui jetait un seau d'eau sur le corps, pour laver la boue dans laquelle il avait mollement cuvé son whiskey.

L'Écosse a toujours été un terrain singulièrement fertile et merveilleusement approprié à la littérature fantastique. Je voudrais, Messieurs, vous signaler ce soir les innombrables légendes qui fourmillent chez ce peuple superstitieux. Le temps ne me le permet point. D'ailleurs, Walter Scott, dans ses *Lettres sur la Démonologie*

et la Sorcellerie, vous a parfaitement renseignés sur les hauts faits et les prouesses des fées et des revenants de la Calédonie.

C'est à un charmant écrivain, à Robert Burns, le Shakespeare de l'Écosse, que nous devons l'une des descriptions les plus vives et les plus animées du sabbat des sorciers : je veux parler du conte intitulé : *Tam o'shanter.* Ce Tam o'shanter est un fainéant, un polisson, un ivrogne, qui, du reste n'a qu'un défaut, celui de ne pas écouter les sages préceptes de Catherine sa femme bien aimée. Elle lui a prédit qu'un jour ou l'autre il se noierait dans la rivière, ou qu'il tomberait entre les mains de quelques sorcières de la vieille église d'Alloway. Tam n'en a pas tenu compte, et en cela il a agi comme la plupart des maris. M. de Wailly nous le dit avec une scrupuleuse exactitude :

Ah ! mon cœur saigne à penser, chères dames,
Aux doux avis si sages et si longs,
Qu'en vrais ingrats, hélas ! nous méprisons,
Par ce seul fait qu'ils viennent de nos femmes.

Or donc, un soir, Tam, après avoir achevé son marché, s'était attablé dans une auberge, en face de plusieurs pots d'une bière mousseuse qui se laissait boire divinement (*that drank divinely*). Mais hélas ! toute joie ici-bas dure si peu ! Tam est marié, il faut retourner chez sa femme. Il se met donc en route. La nuit est affreuse. Le vent, en soufflant, fait tressaillir les arbres. Le tonnerre gronde. Les éclairs sillonnent la nue, et la pluie tombe à torrents. Tout-à-coup Tam s'arrête immobile de terreur, il pâlit, les cheveux se dressent sur sa tête. Au milieu d'un paysage sinistre, entre de grands rochers couverts de spectres et de montagnes qui vomissent des flammes, il vient d'apercevoir en effet toutes les sorcières de l'Écosse se livrant à une gigue échevelée. Satan lui-même, le vieux Nick, sous la forme d'un chien, leur sert d'orchestre. Il joue du chalumeau, et à mesure qu'il souffle dans cet instrument l'on en voit s'échapper une à une les ames qu'il y tient captives. Partout sont couchés des cadavres en dissolution, et des squelettes de tout rang, de tout sexe et de tout âge, plus nombreux que les épis qu'on vient de moissonner.

Tandis que Tam regardait, l'œil stupide,
La fête allait furibonde et rapide ;
Le vieux flûteur à plus grand bruit soufflait,
D'un pied plus prompt la danse s'envolait ;
Chaque commère à l'entour de l'église
Si bien tournait, passait et repassait
Que de sueur fumante, elle lançait
Tous ses haillons, et restait en chemise.

C'est alors que Tam sent sa tête s'égarer, c'est alors qu'il perd la raison et qu'il s'écrie, very shocking indeed, *bravo les chemises courtes ! Well done cutty sark !*

A peine a-t-il prononcé ces graves paroles, que le sabbat tout entier se met à sa poursuite. Mais Tam est monté sur Meg, sa bonne jument grise, il la fouette à coups redoublés. Meg prend le galop, fend l'air, et en dépit des démons qui se cramponnent à sa queue, elle franchit l'espace, rapide comme l'hirondelle.

Son élan met son maître en sûreté.
Oui — mais sa queue est laissée en arrière,
Et du croupion que tenait la sorcière
Le tronc à peine à Maggie est resté (1).

Tel est, à peu près du moins, le résumé de ce petit conte plein de naïveté et d'*humour*, et dont plusieurs passages pourraient être, sans trop d'injustice, comparés à certaines scènes de Shakespeare.

Robert Burns nous a également laissé d'autres petits poèmes du même genre, non moins remarquables, parmi lesquels je nommerai *Death and D.*[r] *Hornbook*, la mort et le D.[r] Hornbook, ainsi que l'épître au Diable, *address to the de'il.*

A côté de ce poète charmant qui a su donner à ses chansons le coloris vigoureux et frais des anciennes ballades, nous devons placer James Hogg, plus connu sous le nom de berger d'Ettrick. Après avoir passé sa jeunesse au milieu des vertes prairies où il menait paître ses troupeaux, James Hogg sentit tout-à-coup naître en lui le feu sacré, et il se mit à écrire. Encouragé par le succès qu'obtinrent ses premiers essais, il abandonna la solitude et ses brebis pour venir à Edimbourg. Il aimait par-dessus tout les contes de fées.

(1) *Revue des Deux-Mondes*, 1837.

Il prenait plaisir à laisser errer sa pensée dans un vague mystérieux, à fuir la terre comme on quitte une fête tumultueuse et désordonnée. Il aimait enfin à donner, dans les régions de l'espace, complet essor à son imagination. *Bony Kilmenny* est un des récits les plus poétiques que nous possédions comme féerie. Le poète y a parfaitement décrit l'amour de la patrie, et ce mal touchant qu'on appelle nostalgie. Bony Kilmenny est une jeune fille belle et pure comme un ange. Sa taille est si fine qu'on pourrait aisément l'emprisonner dans le bracelet d'un enfant, et ses pieds sont chaussés dans des pantoufles si petites que nous aurions peine à y enfoncer deux de nos doigts. Elles sont encore plus petites, je pense, que celles de notre Cendrillon. Cette créature frêle, délicate et mignonne s'endort un jour sous un bosquet bien vert, et pendant son sommeil, des fées la transportent dans des régions inconnues. Là, elles l'entourent et l'accablent de prévenances. Elles sont tellement éprises des charmes de la douce Kilmenny qu'elles la plongent dans une rivière qui, à l'instar de la fontaine de Jouvence, jouit du privilége de préserver éternellement la jeunesse et la beauté. Les bonnes fées font ensuite voyager leur jolie protégée de contrée en contrée pendant sept années consécutives. Au bout de ces sept années, elles arrivent dans un endroit dont le paysage ravissant rappelle à Kilmenny celui du beau pays de sa naissance. Kilmenny devient triste et rêveuse; elle veut revoir ce petit coin de terre où elle a beaucoup souffert parce qu'elle y a beaucoup aimé; où elle a laissé tout son cœur parce qu'elle y a passé toute son enfance! Je le répète, ce poème est ravissant.

Les Pèlerins du Soleil, *Pilgrims of the Sun*, du même auteur, sont également une charmante histoire. Mais le sujet, malheureusement, offre trop de ressemblance avec le *Ciel et Terre*, de Byron, et les *Amours des Anges*, de Thomas Moor.

Walter Scott n'a pas dédaigné davantage, vous le savez, le merveilleux et le fantastique. Il y a toujours, dans ses romans, place pour les excentricités de l'imagination. Nous en avons presque fini, messieurs, avec les sylphes, les fées et les sorciers. Ils ne sauraient plus, en effet, dans le roman contemporain, exciter le moindre intérêt. La raison en est facile à comprendre. Quelque surprenantes, quelque étonnantes et prodigieuses qu'aient été les conceptions bizarres de nos ancêtres, le progrès des sciences, les découvertes

modernes, les innombrables merveilles de l'industrie les ont complétement éclipsées. On peut le dire hardiment, le fantastique des siècles passés s'est de nos jours métamorphosé en réalité. Nous savons maintenant qu'il y a quelque chose de plus surprenant et de plus audacieux que notre imagination ; ce quelque chose, c'est le génie de l'homme, ou si vous le préférez, messieurs, c'est le souffle de Dieu ! Ce serait un ouvrage bien curieux et bien intéressant, que celui qui s'attacherait à nous retracer tout ce qu'il y a eu de vérité dans les erreurs d'autrefois ! Dans ces mondes enchantés, dans ces pays de chimères, où nos pères aimaient à transporter leur pensée, que de faits impossibles et absurdes alors, se sont accomplis depuis ! Vous vous rappelez, Messieurs, la légende d'Alexandre qui, léguée aux Trouvères par l'antiquité, finit enfin par prendre, sous la main de Lambert de Châteaudun et d'Alexandre de Bernai, une forme imposante. Eh bien ! dans ce poème du XII.e siècle, je lis que le héros macédonien s'élança dans les airs et que, protégé par une cloche de cristal, il descendit ensuite dans les profondeurs de la mer. L'aérostat et la cloche à plongeur n'ont-ils pas réalisé ce que l'antiquité n'avait entrevu que comme de simples fables ?..... Ah ! Messieurs, si dans notre première enfance, sous la forme d'un conte des *Mille et une Nuits*, l'on nous eût dit que le soleil serait un jour un grand artiste ; si l'on nous eût dit qu'au moyen d'un fil métallique, l'Angleterre et la France pourraient se tâter le pouls et se parler à l'oreille, et que les voitures marcheraient sans chevaux ; si l'on nous eût dit qu'en respirant un mystérieux liquide le couteau du chirurgien serait pour nous sans douleur ; si, enfin, promenant notre jeune curiosité au milieu d'un palais de cristal, l'on nous eût parlé de ces immenses machines qui mettent en mouvement tout un monde de roues, de poulies et d'engrenages pour suppléer au besoin la force de l'homme, qui de nous n'eût éprouvé un étonnement, un ravissement plus grand encore que celui que nous avons tous ressenti à la lecture des contes de *Ma Mère l'Oie !*

J'ai dit qu'en Angleterre, les fées ne figuraient plus guère dans les romans. Il ne faudrait pas en conclure cependant que les fées soient tout-à-fait mortes. Il n'en est rien, Dieu merci ; elles vivent encore. Mais elles sont revenues à leur véritable destination ; elles se sont réfugiées dans ces milliers de contes charmants destinés à

l'enfance, et qu'en Angleterre l'on a surnommés *Contes de la Nourrice*, Nursery Tales.

Sourira qui voudra des contes de fées, je les aime de toute la poésie de mes premiers souvenirs. Je les considère en outre comme un excellent moyen d'éducation, comme un levier destiné à soulever les jeunes intelligences. Certes, je ne désire point que l'on entretienne les petits garçons de démons hideux, de sorciers ou de sorcières, de revenants ou d'anthropophages. Mais dussé-je, messieurs, passer à vos yeux pour un grand enfant, j'avoue que j'aime ces fées qui se laissent traîner dans une coquille de noix attelée de scarabées verts, ou dans un carrosse d'écorce de potiron tiré par des rats harnachés en toiles d'araignées. J'avoue également que j'ai une prédilection toute particulière pour ces Péris qui vivent dans les mille rayons de l'arc-en-ciel, et se nourrissent du parfum des fleurs. Et j'aime autant la tante Tirelire, la petite bergère du pays de Patapon, et la poule qui pond des œufs d'or, que le soleil qui s'appelle Apollon, et ce glouton de Saturne qui, en les avalant bêtement, prend des pierres de taille pour de la chair délicate d'enfants nouveau-nés. Quand je lis l'histoire de *John Gilpin*, celle de *Tom Pouce*, celle de *Jacques le tueur de Géants*, dont les terribles paroles : *Fe-Faw-Fum, I smell the blood of an Englishman*, sont dans la mémoire de tous; quand je lis *Whittington et son Chat*, et tous ces délicieux petits livres dont la simplicité n'est jamais vulgaire, dont le langage est toujours pur, et où l'auteur sait s'oublier lui-même pour ne songer qu'à ses jeunes lecteurs, j'éprouve, je l'avoue, ce plaisir extrême qu'aurait pris ce bon La Fontaine si *Peau-d'Ane* lui eût été conté.

Les Anglais, malgré leur flegme caractéristique, leur froideur instinctive et leur insensibilité, plus apparente que réelle, ont en eux une poésie que nous ne leur supposons pas d'ordinaire. La Bible, qui est leur livre de tous les jours, leur *vade mecum*, pour ainsi dire, et sans laquelle ils ne sauraient être comfortablement chez eux, *at home;* la Bible, ce premier, ce précieux souvenir qu'ils portent partout dans leurs voyages et dont ils ne se séparent qu'à la mort, la Bible leur prête naturellement ses images orientales, son langage hardi et métaphorique. Dès l'âge le plus tendre, l'imagination des Anglais s'exalte à la lecture des saintes légendes de ce livre de Dieu, leur esprit se nourrit des merveilles de l'Apocalypse, et

plus tard, dans la vie, ils prennent plaisir à mettre au cœur des enfants ces mêmes croyances qui ont bercé leur jeunesse. — Causez, pour un instant seulement avec quelques-unes de ces charmantes *babies*, ou blondes fillettes de la pâle Albion qui surpassent en beauté les ravissantes peintures de Reynolds, demandez-leur ce qu'elles ont appris depuis qu'elles sont au monde, et aussitôt vous les entendrez, avec une grâce enfantine, vous débiter le chapitre de leurs idées naïves. Elles vous diront avec Milton, le poète chrétien par excellence, que l'air est peuplé de milliers d'êtres invisibles :

Thousands of beings breathe in the world unseen.

Elles vous diront qu'elles veulent être bonnes et sages pour aller au Paradis, dans ce lieu de délices où les fleurs ne se fanent point, où l'on joue des jeux qui ne fatiguent jamais ; elles vous diront que des anges veillent sur elles, et portent leurs ames comme les mères portent les petits enfants. Ah ! Messieurs, en face de ces babils ingénus, qui donc oserait penser qu'on a faussé le jugement de ces êtres naïfs ? Non certes, leurs idées, si erronées qu'elles puissent être, ne sauraient avoir aucune influence mauvaise sur ces enfants; elles font naître au contraire une simplicité touchante, une exaltation candide, un amour du merveilleux qui ne s'éteindra que trop tôt sous le poids des réalités de la vie. Hélas ! si nous devions nier tout ce qui échappe à nos sens ou à notre raison, que nous serions à plaindre ! Qu'on nous enlève ces deux extrêmes, le télescope et le microscope, et bien des étoiles, bien des cirons retomberont pour nous dans les ténèbres primitives ; et qui viendrait alors nous certifier que dans chaque cuillerée d'eau que nous avalons, vivent et nagent d'innombrables animaux transparents, monstrueux et fantastiques, passerait à coup sûr pour un insensé. Rien n'est désert dans la nature. Aucune place n'est vide ; nous ne pouvons faire un pas sans écraser des peuplades immenses de petits insectes dont chacun a ses mœurs, ses habitudes, son industrie, ses amours et ses batailles.

N'enlevons donc point aux enfants ces innocentes superstitions, ces symboles obscurcis d'aspirations et d'espérances inhérentes à notre destinée. Emportés par l'imagination comme par l'hippogriffe de la fable, laissons-les vivre avec leur touchante crédulité au sein

de cette littérature simple et naïve; laissons leurs petites ames, comme des cerfs-volants vers la nue, s'élancer gracieusement vers ces horizons bleus, où tout est si calme que cela fait involontairement penser au ciel! Laissons leurs jeunes esprits errer à volonté dans ces contrées lointaines où toutes les douces chimères prennent un corps! Pourvu que l'étoile du devoir reste brillante au firmament, que leurs yeux la distinguent et la prennent pour guide, comme les Mages marchant vers Bethléem, qu'importent ces innocents retards du jugement, ces distractions passagères de la pensée? Les contes de fées ont toujours été la joie des enfants; il est si peu de joies sur terre qu'il faut au moins leur laisser ce bonheur, comme nous laissons à la nature les soupirs de la brise et le chant du rossignol, comme nous laissons aux fleurs leur parfum, leurs ravissantes couleurs aux oiseaux de Paradis, et aux papillons leurs ailes d'émeraude, de turquoise et de saphir! Assez tôt viendront les douleurs, l'amertume et le découragement; assez tôt sonnera l'heure de la réalité! Que la bataille humaine commence au moins pour nos petits enfants comme une amusante féerie... Et nous-mêmes, messieurs, quelque sérieux que nous soyons, au milieu des tempêtes et des bouleversements de notre existence, comme repos des études positives, en face de nos livres, nos vieux amis de tous les jours, *amemus meminisse*, n'oublions jamais ces contes qui, pour l'avoir tant charmée, nous rappellent notre jeunesse; n'oublions point ces premières et fraîches impressions du matin de la vie. Frappons de temps en temps, comme le Petit Chaperon Rouge, à la porte de ce monde enchanté qui, torrent irrésistible, nous entraînera de nouveau vers les rives fleuries de l'impossible. Et, pour terminer enfin par un mot qui résume ma pensée tout entière : *Tirons la bobinette, la chevillette cherra!...*

RAPPORT sur les Travaux de la Société, depuis le 2 Mai 1856, jusqu'au 17 Avril 1857, par M. ANQUETIL, Secrétaire-Perpétuel :

MESSIEURS,

En compulsant, pour rédiger son Rapport, tous les procès-ver-

baux des séances tenues depuis notre dernière séance solennelle, une lacune importante a tout d'abord frappé votre secrétaire : pareils à ces portraits de famille dont parle l'historien latin, pour la première fois depuis l'origine de notre Société, les travaux philosophiques vont briller aujourd'hui par leur absence. Encore bien que cette lacune me vienne en aide en me dispensant de chercher un exorde que j'aurais eu de la peine à trouver, les ayant presque tous épuisés, je m'en affligerais si nous pouvions craindre que ce ne fût une désertion, et que la Philosophie n'eût droit de dire à son représentant ordinaire dans cette enceinte : Et vous aussi vous m'avez abandonnée ! Mais il n'en est point ainsi ; M. Bouchitté n'est point allé s'égarer dans les salons ni dans les boudoirs des illustres pécheresses ni des grandes pénitentes du XVII.ᵉ siècle, ni découper, comme on l'a dit quelque part, de la dentelle métaphysique aux genoux de madame de Chevreuse ou de madame de Longueville. Avant peu la Philosophie aura repris possession de ses droits, et mon exorde sera devenu ce que deviennent les *neiges d'antan*.

Les communications qui rentrent dans le domaine de la Philologie ne sont pas de celles qui s'analysent, au moins dans une séance publique comme celle-ci ; je ne puis que les énumérer, et je me hâte de le faire pour n'avoir plus à y revenir. Ce sont : 1.° de longs extraits d'un vocabulaire de La Fontaine, par M. Lapaume ; 2.° l'examen fait par M. Anquetil d'une brochure de M. Dubner, sur deux éditions, l'une de Lucien, l'autre d'Ovide, *imposées* l'an dernier aux professeurs des lycées ; 3.° diverses communications de M. Loz de Beaucours sur l'ancienne langue du Béarn, les principales œuvres des principaux auteurs qui l'ont parlée, et notamment le cantique béarnais que chantait Jeanne d'Albret en donnant le jour à Henri IV ; sur des pièces relatives aux idiomes celto-breton et gaëlic, dont plusieurs datent du VI.ᵉ siècle, découvertes par M. De la Villemarqué dans diverses bibliothèques d'Angleterre ; et sur plusieurs ballades françaises du XIII.ᵉ siècle, trouvées dans les mêmes dépôts par le même savant ; 4.° enfin une discussion à la suite d'un Rapport de M. Boucheman, sur un Mémoire contenu dans le dernier volume des *Précis des travaux de l'Académie de Rouen*, et concernant le dialecte normand.

Permettez-moi de placer également ici l'indication sommaire des Rapports sur les publications que nous adressent les Sociétés correspondantes ; ce sont :

1.° Les Rapports de M. Bouchitté sur les Bulletins mensuels des Sociétés d'Agriculture, Sciences, Lettres et Arts de la Lozère et de Valenciennes ; sur les Actes de l'Académie de Bordeaux ; sur les mémoires de la Société impériale des Sciences, de l'Agriculture et des Arts de Lille (1853, — supplément) ; sur ceux de la Société des Antiquaires de Picardie ; sur ceux de l'Académie impériale des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Dijon (2.° série, tome IV. 1855); enfin sur ceux de l'Académie impériale de Metz (1855 et 1356) ;

2.° Un Rapport de M. de Boucheman sur le dernier *Précis des travaux de l'Académie de Rouen*, qui contient entre autres un Mémoire très intéressant sur la condition des prêtres, durant la Révolution, dans le département de la Seine-Inférieure ;

3.° Un Rapport de M. Anquetil sur le dernier volume des Mémoires de la Société Académique de Cherbourg, dans lequel se trouve un Mémoire qui enlève à Vauban pour les restituer à un modeste et habile officier de marine, M. De la Bretonnière, la première pensée et les premiers plans de la digue gigantesque qui ferme aujourd'hui la rade de notre troisième port militaire ;

4.° Plusieurs Rapports de MM. Le Roi, Anquetil et Loz de Beaucourt, sur les trois Recueils savants publiés sous les auspices du ministère de l'Instruction publique et des Cultes. (Bulletin des Sociétés savantes — Bulletin du Comité, de la langue et de l'Histoire de France. — Archives des missions scientifiques et littéraires), et dans lesquels vous avez spécialement remarqué un Rapport de M. de Pastoret sur un Mémoire de M. Daumant, touchant Saint-Simon et son époque, et un Rapport de M. de Montalembert sur la belle édition des Mémoires de ce mordant satirique, que publie M. Chéruel.

Les travaux de législation, d'économie sociale et politique et de statistique n'ont pas laissé d'être assez rares, et il serait à désirer qu'ils occupassent une plus large place dans nos séances.

Un Mémoire très étendu de M. le D.r Vingtrinier de Rouen, sur les moyens d'améliorer la législation en ce qui concerne la répres-

sion des délits et des crimes commis par les enfants, a été l'objet d'un Rapport de M. Ploix et d'une discussion que je ne puis analyser ici, mais de laquelle est ressorti un fait de statistique judiciaire qui ne manque pas d'intérêt : c'est que, dans la prison de Versailles, presque tous les jeunes détenus sont des condamnés pour vol, et appartiennent pour la plupart au canton de Saint-Germain.

M. Loir, l'un de nos correspondants, vous a communiqué un Mémoire déjà lu par lui devant l'Académie des Sciences Morales et politiques sur la *Centralisation des Actes de l'État civil au domicile d'origine*. Le temps me manquerait pour analyser ce Mémoire et les observations qu'il a provoquées ; il me suffira de vous rappeler qu'il a pour principal objet de faciliter l'action de la justice, et qu'il semble le complément du Mémoire dans lequel M. Bonneville demandait aussi il y a quelques années la centralisation des arrêts judiciaires au domicile d'origine, afin de mieux assurer le châtiment des récidivistes, toujours si difficiles à atteindre.

Vous devez à M. Loz de Beaucours la description d'un monument celtique appelé *la Roche aux Fées*, situé près de Janzé, département d'Ile-et-Vilaine, monument de la construction duquel il est très malaisé de se rendre compte, aussi bien que de sa durée séculaire ;

A M. Anquetil la communication d'une lettre privée, dans laquelle on lui annonce de la découverte de plusieurs vestiges de constructions celtiques qui paraissent se lier au monument de la *Pierre turquaise*, située dans la forêt de Carnelle, près de celle del' Ile-Adam, monument qui dès l'origine même de la Société appela son attention, et fut l'objet d'un Rapport de M. Boisselier ;

Enfin à M. Bouchitté un Rapport sur une sépulture gallo-romaine, découverte l'an dernier par M. Piton sur la colline de Marly-le-Roi, non loin de la place où fut trouvé il y a quelques années un de ces monuments druidiques désignés par le vulgaire sous le nom de *grottes aux fées*, et par les antiquaires sous le nom d'*allées couvertes*. Transmis à M. le ministre de l'Instruction publique, ce Rappport a été adressé par lui au Comité de la langue, de l'histoire et des arts de la France.

M. le D.r Comarmond, l'un de nos correspondants, conservateur

des musées archéologiques de Lyon, vous a fait hommage l'an dernier d'un magnifique exemplaire de la *Description du Musée lapidaire* de cette ville, suivie de l'Épigraphie antique du département du Rhône. Je ne prétends point vous faire l'analyse du Rapport dont ce livre a été l'objet, et qui a occupé trois séances. M. Bouchitté, tout en rendant une éclatante justice à l'érudition, à la méthode, à la scrupuleuse exactitude et à la sagacité de l'auteur, n'a pu se défendre néanmoins de signaler dans les publications du même genre un défaut général de mesure. S'il fut un temps où les débris archéologiques étaient communément négligés, où les monuments de l'épigraphie n'étaient guère mieux prisés, à moins d'appartenir à quelque grand monument d'architecture publique, les choses sont bien changées : on recueille tout, on rassemble tout, même ce qui est dépourvu complètement d'intérêt, et ce manque de discernement conduit parfois à une prodigalité ruineuse.

Au reste, de tous les documents précieux que contient le recueil de M. Comarmond, aucun n'approche sans contredit de ces tables de bronze découvertes à Lyon en 1528, et qui contiennent presque en entier le texte même du Discours que l'empereur Claude prononça dans le sénat pour demander que les habitants de la Gaule qui jouissaient déjà des droits de citoyens, pussent aussi parvenir aux dignités publiques et devenir sénateurs. Tacite aussi, dans le II.ᵉ Livre de ses *Annales*, a mis à cette occasion un discours dans la bouche de Claude, et ce discours n'est point celui que prononça l'empereur. La composition diffère, les détails, les exemples allégués ne sont point les mêmes ; mais Tacite pourtant n'a rien imaginé de plus que la forme, et Claude n'a point à se plaindre de son historien. Ici, comme partout, le grand écrivain prête à l'orateur qu'il fait parler son style et son éloquence, mais le fond des idées est respecté scrupuleusement, et ce que la composition littéraire gagne pour l'ensemble et l'unité n'apporte aucun dommage à la vérité historique, la seule, après tout, qui intéresse la postérité.

Un savant ouvrage de M. Murcier, ayant pour titre : *la Sépulture chrétienne en France d'après les monuments du XVI.ᵉ siècle*, a

également occupé M. Bouchitté pendant plusieurs séances. Les sarcophages, leurs formes, leurs matières et leur ornementation; la nomenclature des objets qne l'usage autorisait à ensevelir avec les défunts; les tombeaux, leurs formes variées, les matériaux dont ils sont construits, les places qu'ils occupent, les caractères successifs de l'ornementation qui les décore; les règles et les conditions de la sépulture dans les églises, l'établissement et la disposition des cimetières, les cryptes, les charniers, les ossuaires, les danses macabres, les croix, les chapelles dédiées à saint Michel, les lanternes des morts; le symbolisme du cérémonial, de l'ensevelissement et de l'inhumation comme celui des formes et des ornements des sarcophages et des tombeaux; enfin l'épigraphie chrétienne tumulaire et ses caractères généraux expliqués par de nombreux exemples, ont excité votre religieuse attention, et provoqué quelques-unes de ces discussions qui vivifient toujours les séances et ne sont les pas moins utiles à cet enseignement mutuel qui fait l'ame de notre Société.

Il faut avouer que depuis les remarquables travaux de Niebhur, la foi traditionnelle en ce qui touche à l'histoire romaine s'est singulièrement affaiblie. Si l'on ne pousse plus aujourd'hui le scepticisme jusqu'à la révoquer complètement en doute avant la première guerre punique ou du moins avant l'invasion de Pyrrhus en Italie, il faut bien reconnaître que les noms de Romulus, de Numa et de la plupart des rois nous semblent les noms des héros d'une légende aussi bien que ceux de Lucrèce et de Clélie, d'Horatius Coclès et de Mucius Scévola. Mais ce n'est pas tout de ruiner une histoire; quand il s'agit de Rome et du peuple-roi, il faut leur en reconstruire une autre, et dans cette tâche laborieuse, chacun apporte ses goûts, ses instincts, ses répugnances et ses antipathies; chacun apporte le désir fort naturel et fort légitime de découvrir du nouveau, le désir moins innocent et moins généreux de renverser l'édifice de ses devanciers. C'est ainsi que depuis cinquante ans, en Allemagne surtout, l'histoire romaine est devenue comme une véritable arène ouverte à tous les preux de la critique. L'un des travaux les plus remarquables qui soient nés de ces discussions toujours quelque peu confuses et par la nature du sujet et par celle de l'esprit allemand, c'est l'histoire des premiers temps de Rome par M. Théodore Momm-

sen dont M. Baudry vous a entretenus pendant trois séances. Vous n'attendez pas de moi que j'entre aujourd'hui dans l'analyse de ces communications ; M. Baudry lui-même ne serait pas le dernier à me rappeler que l'ouvrage est hérissé de raisonnements dont l'édifice est laborieusement élevé sur des textes sans nombre et dont on ne peut les isoler. Toutefois je ne puis renoncer à vous faire connaître, d'après M. Baudry, l'ingénieuse opinion de M. Th. Mommsen sur la constitution de Servius Tullius.

Jusqu'à présent cette constitution a toujours été regardée comme une sorte de coup d'État destiné à faire passer aux riches le pouvoir des Patriciens : aux yeux de M. Mommsen, c'est une loi de conscription militaire qui n'avait pour objet que d'appeler sous les drapeaux tous les habitants du territoire romain (*adscripticii*) affranchis jusque-là de tout service ; et les Patriciens eux-mêmes doivent avoir sollicité une mesure qui les déchargeait en partie d'un fardeau dont seuls ils avaient porté tout le poids. Plusieurs preuves corroborent ce système.

La constitution de Servius Tullius divise les citoyens en classes armées, et donne à chacune d'elles un armement spécial réglé sur sa fortune ; les curies patriciennes continuent jusqu'aux derniers temps de la république à fonctionner dans toutes les occasions où elles fonctionnaient sous les rois, notamment en matière de testament, d'*adrogations*, et pour la loi *regia* et celle qui plus tard donna l'*imperium* aux magistrats républicains ; enfin Cicéron ne dit-il pas expressément que la loi *Valeria* (*de provocatione*), proposée par le consul Valérius Publicola, fut la première que furent appelés à voter les comices par centuries ? Ainsi le changement politique attribué à Servius Tullius ne s'accomplit qu'après la chute des rois, et vint de la nécessité d'appuyer le régime nouveau par les votes de l'armée. Maintenant que doit-on attribuer réellement, selon M. Mommsen, à la constitution de Servius Tullius ! L'origine du *cens*, du *jus commercii*, et des choses *mancipi*, toutes institutions destinées à régulariser la position des immeubles et des choses meubles importantes auxquelles étaient désormais attachées les charges militaires et les droits qui en découlaient.

J'en ai dit assez, Messieurs, pour vous faire connaître avec M. Baudry la méthode de l'historien; mais, tout en confessant com-

bien il y a d'incertitude dans ces hypothèses, il n'est pas possible de nier qu'une route nouvelle est ouverte à la critique historique, que plusieurs faits importants ne sont plus seulement soupçonnés mais acquis à la science, et que si on ne peut se flatter de renouer toujours la trame brisée des événements, on peut du moins prétendre à refaire dès son origine l'histoire plus pratique et plus positive des institutions. Et s'il fallait démontrer par des faits le droit qu'a la critique de contrôler les récits les plus accrédités, il me suffirait de vous rappeler que M. Mignet a pour jamais renversé de fond en comble la légende trois fois séculaire qui faisait de Charles V à Saint-Just un moine ridicule dans sa vie, ridicule dans sa mort, légende acceptée non-seulement par le théâtre qui n'en voudrait plus aujourd'hui, mais par des historiens tels que Robertson et Voltaire qu'on n'accusera certes pas de crédulité.

L'ancien Régime et la Révolution, tel est le titre et le sujet du dernier ouvrage de M. Alexis de Tocqueville, à l'examen duquel M. Bouchitté a consacré six séances. Les souvenirs que M. de Tocqueville et son père ont laissés à Versailles et dans tout notre département, les liens de confraternité qui depuis de longues années l'ont attaché comme correspondant à notre compagnie, le rôle qu'il a joué dans nos luttes parlementaires, la part qu'il a prise au gouvernement du pays dans des circonstances mémorables, l'éclatant succès de l'ouvrage qui lui a ouvert de si bonne heure les portes de deux académies, enfin et par-dessus tout l'immense intérêt qui s'attache au nouveau sujet choisi par l'auteur, tout justifie l'étendue inaccoutumée que M. Bouchitté a donnée à son examen, tout justifiera de même les proportions inusitées que cet examen tiendra dans mon rapport, d'autant mieux que le plus souvent je pourrai vous reproduire non pas seulement les pensées mais encore le langage même de notre collègue.

Dans l'état des opinions accréditées sur la Révolution française et les institutions qu'on en croit émanées, M. Bouchitté a dû reconnaître que l'ouvrage de M. de Tocqueville semble aisément un paradoxe, bien qu'il soit l'expression de la vérité. L'importance de cette Révolution, l'éclatante rupture qu'elle a consommée avec le passé, sa date précise, date si commode aux esprits paresseux, la conver-

tissent en une ère féconde et lui font attribuer des conséquences qui ne lui appartiennent pas. Elle partage en cela la destinée des grands faits et des grands hommes auxquels on attribue volontiers les changements sociaux et la politique nouvelle qu'il serait trop long de rechercher dans leurs laborieuses origines. Ténèbres, esclavage avant 1789, lumières et liberté depuis la Déclaration des droits de l'homme, est-il rien qui repose plus commodément l'esprit que cette division flatteuse d'ailleurs pour l'amour-propre d'un siècle assez enclin à trouver dans le dédain du passé sa glorification ?

N'appartenait-il pas à un écrivain consciencieux, ami sincère de la liberté et par-là même juge sévère de la manière dont elle est obtenue et pratiquée ; à un homme qui dès sa jeunesse s'est volontairement éloigné pour aller faire jusque dans leur berceau contemporain l'étude désintéressée des institutions démocratiques, et qui plus tard, législateur ou dépositaire du pouvoir, en a étudié les conditions au sein des constitutions vieillies de l'Europe ; n'appartenait-il pas à M. de Tocqueville de demander à la Révolution un compte rigoureux de cette liberté qu'elle semble n'avoir inaugurée avec tant d'abnégation et de grandeur que pour la livrer désarmée aux dangers de l'avenir ?

« Pour former un gouvernement modéré, il faut combiner les puissances, les régler, les tempérer, les faire agir, donner pour ainsi dire du lest à l'une pour la mettre en état de résister à une autre : c'est un chef-d'œuvre de législation que le hasard fait rarement, et que rarement on laisse faire à la prudence. Un gouvernement despotique au contraire saute pour ainsi dire aux yeux, il est uniforme partout ; comme il ne faut que des passions pour l'établir, tout le monde est bon pour cela. » Qui parle ainsi ? Messieurs, c'est Montesquieu qui semble avoir prédit tant d'événements de notre histoire révolutionnaire ; et ce que l'auteur de l'*Esprit des Lois* n'a fait qu'indiquer avec son habituelle sagacité, on peut dire avec M. Bouchitté que le livre de M. de Tocqueville en est l'éclatante démonstration.

Étrange inconséquence ! un amour de la liberté porté jusqu'à l'enthousiasme, développé par les écrivains sous toutes les faces, s'appuyant un jour sur la loi, le lendemain sur le renversement de toutes les lois ; un acharnement incroyable à détruire quelques ins-

titutions qui pouvaient protéger cette liberté joint à un éloignement prononcé pour les remplacer par d'autres; une nation occupée à détruire son ouvrage, et à rendre impossible la satisfaction des désirs et des besoins qu'elle a le plus bruyamment proclamés; une nation qui semble se glorifier de ces obstacles qu'elle a laissés s'accumuler, et dont l'influence funeste lui échappe; une nation qui s'obstine à en rapporter l'origine à la source de cette liberté qui ne peut subsister avec eux : voilà le spectacle que M. Bouchitté, le livre de M. de Tocqueville en main, a déroulé sous vos yeux !

Accoutumés à considérer l'ancien régime comme ayant amené la Révolution par sa résistance aux idées et aux intérêts nouveaux, nous sommes mal préparés à comprendre dès l'abord quelles facilités il lui ménageait par quelques-unes des mesures que notre ignorance fait dater de 1789 et qui viennent de plus loin. Nous ignorons, nous tenons presque à ignorer tout ce qu'à diverses époques l'État fit pour apaiser les exigences publiques, et combien il créa d'éléments de despotisme au profit des gouvernements qui héritèrent de son pouvoir ; c'est à la fois une injustice et une source de graves erreurs.

Vous l'avez vu : les dispositions souvent libérales du pouvoir n'étaient pas toujours désintéressées : aux concessions qu'il faisait à l'opinion dominante se mêlait parfois le désir d'affermir sa popularité sur les ruines d'institutions devenues odieuses, mais qui n'en demeuraient pas moins les dernières garanties de la liberté. Tantôt l'ignorance des véritables conditions des réformes qu'il préparait ou qu'il accomplissait, tantôt le désir ou le besoin de faire tourner ces réformes au profit de son autorité, le rendirent complice imprudent de l'esprit d'innovation, ou l'exposèrent à la haine de ceux dont il croyait protéger les intérêts et dont il froissait involontairement les droits ou les habitudes. Facile à proclamer dans un moment d'enthousiasme, la liberté ne dure qu'entourée des barrières protectrices de constitutions savantes et de pondération habile ; de ceux qui gouvernent elle exige des lumières sûres, elle réclame des peuples la fermeté et la persévérance.

Et pourtant ces conditions de durée indispensables à la liberté civile et politique, ce sont celles que l'esprit français a toujours méconnues ; peu disposés à les rechercher, on peut nous croire inca-

pables de les maintenir. N'est-ce pas à cette triste réflexion qu'on est amené, lorsque, dans le calme et le silence, on songe aux caractères qui ont marqué parmi nous la poursuite de la liberté? Ce besoin d'émotion qui trouve bien longue une stabilité de quelques années, cet esprit frondeur auquel succèdent tout-à-coup le découragement et l'insouciance, cette âpre convoitise des fonctions publiques pour ajouter à son aisance ou relever sa fortune compromise par le désordre ou par des entreprises aventureuses ; l'État chargé de suppléer à notre imprévoyance ou de réparer nos prodigalités ; sont-ce là des éléments de liberté ou des dispositions à tout abandonner au pouvoir qui nous tire d'embarras? Un peuple mérite-t-il de s'appartenir à lui-même, quand il ne veut de gouvernement que pour abdiquer toute activité sérieuse, toute prévoyance, toute responsabilité? Est-ce la liberté sage et virile d'un homme éclairé qui procède ainsi, ou le caprice aveugle et fantasque d'une multitude sans lumières et sans dignité? Des mœurs qui protègent les institutions et qui en assurent les progrès lents mais réguliers, la conviction que rien ne se fait et ne se consolide qu'avec le temps, la répression des désirs imprudents que suggère la passion ; telles sont les bases nécessaires de toute liberté durable. Vérités bien connues, exprimées dans tous les temps et sous toutes les formes, mais qui semblent encore toutes nouvelles, tant elles ont jusqu'ici laissé peu de traces dans tous les esprits.

Et qu'on ne l'oublie pas; ce qui aggrave le mal, c'est qu'il ne saurait s'agir désormais de ces institutions plus ou moins libérales que les révolutions victorieuses se sont hâtées de décréter pour assurer leur triomphe, et qui toutes ont bien vite péri sous leur propre impuissance. Il faut dorénavant pénétrer plus profondément au cœur de la nation française pour y trouver quelque base solide, quelque principe inébranlable sur lequel puissent s'appuyer les institutions nécessaires à la garantie de la liberté. En lisant l'ouvrage de M. de Tocqueville, on est effrayé, vous a dit M. Bouchitté, de la voir si complètement isolée. Objet pour ainsi dire abstrait d'aspirations désintéressées, elle n'est entourée que d'idées et d'habitudes ennemies que par une aberration singulière nous prenons pour ses compagnes légitimes, et dont nous n'entrevoyons que confusément le danger. Ces regards jetés en arrière, et par lesquels nous em-

brassons ses apparitions soudaines et ses brusques défaillances, ne sont guère propres à encourager les cœurs faciles à abattre, ni à raffermir les convictions ébranlées par tant d'essais infructueux.

Avons-nous assombri le tableau? Non, le livre de M. de Tocqueville en est l'irréfutable démonstration; et la conviction croîtra à mesure que l'on approfondira les recherches qui lui ont servi de base; les faits parlent ici mieux que tous les raisonnements. C'est aux hommes éclairés qui joignent au respect du pays le don de la prévoyance et de l'étude qu'il appartient d'assurer l'avenir en portant la lumière dans toutes les classes de la société. Quand il ne reste plus d'institutions dont le temps ait consacré la puissance, lorsque tout est nouveau et repose désormais sur la valeur de chacun, les peuples ne peuvent plus se passer de lumières, et moins encore de vertu. Glorieuse extrémité pour ceux du moins qui sont résolus à l'atteindre par de constants efforts, mais étrangement périlleuse aussi longtemps qu'en l'absence d'institutions sanctionnées par leur durée, les mœurs resteront incapables d'y suppléer.

On a reproché au livre de M. de Tocqueville de ne pas conclure; M. Bouchitté l'a disculpé de ce reproche. Sans doute l'auteur n'indique nulle part un remède au mal qu'il signale; mais dans des questions tellement compliquées, dont les éléments ne sont pas tous connus, et dont l'avenir se réserve la solution, faut-il exiger d'un écrivain plus que la tâche qu'il s'est imposée? Pour juger de l'ensemble de l'œuvre, attendons que l'auteur l'ait complétée par la publication de l'ouvrage qu'il annonce : « Me voici parvenu, dit-il en finissant, jusqu'au seuil de cette révolution mémorable; cette fois je n'y entrerai point, bientôt peut-être pourrai-je le faire, je ne la considérerai plus alors dans ses causes, je l'examinerai en elle-même, et j'oserai enfin juger la société qui en est sortie. »

Montesquieu a écrit sur la *Grandeur et la Décadence des Romains* un livre admirable auquel on pourrait légitimement appliquer l'épigraphe de l'*Esprit des Lois : prolem sine matre creatam.* Deu écrivains modernes se sont partagé la tâche à l'égard de l'An-

gleterre : l'un d'eux, que je ne nommerai pas, a écrit un livre sur sa décadence; l'autre, M. Ch. Gouraud, se plaçant à un point de vue diamétralement opposé, a retracé *l'Histoire des causes de sa grandeur* depuis ses origines jusqu'à la paix de 1763. C'est ce dernier ouvrage à l'examen critique duquel M. Ploix a consacré deux séances. Élève distingué de notre Lycée, esprit grave et sérieux, M. Gouraud s'est de bonne heure occupé des problèmes les plus compliqués de la Philosophie et de l'Économie politique et sociale : une *Histoire du calcul des probabilités*, une collaboration active dans plusieurs recueils périodiques importants, enfin une *Histoire de la politique commerciale de la France et de son influence sur les progrès de la richesse publique depuis les origines jusqu'à nos jours*, l'avaient déjà fait avantageusement connaître avant sa dernière publication. Ayant à choisir un maître et un modèle, M. Gouraud s'est fait le disciple et l'imitateur de Montesquieu : il ne pouvait prendre un meilleur guide. Aussi ne voit-il point les causes de la grandeur de l'Angleterre dans les arrêts d'une aveugle fortune, mais dans l'intelligence, l'énergie, l'esprit de conduite sur-tout qui, après l'avoir amenée par degrés jusqu'à la virilité, lui ont, depuis la révolution de 1688, assuré une prépondérance à peine ébranlée un instant par les triomphes inouïs du moderne César, pour être plus fortement consolidée par sa chute. Tant qu'elle est soumise au pouvoir absolu de ses rois, sa prospérité est subordonnée à leurs qualités ou à leurs vices personnels : on la voit tantôt conquérante et glorieuse, tantôt vaincue et humiliée; tantôt florissante à l'ombre de la paix, tantôt déchirée par toutes les fureurs des guerres civiles. Mais depuis que la nation est devenue maîtresse de son sort, depuis qu'elle a fondé sur une base inébranlable jusqu'ici le règne des lois sanctionnées par un gouvernement libre, la médiocrité et la démence même de quelques-uns de ses rois n'ont pu ralentir ses progrès; et tandis qu'un radical pessimiste voit déjà poindre et s'avancer à grands pas la décadence de ce peuple parce qu'il n'a pas assez de démocratie, bien d'autres pays pourraient envier le sort d'une nation qui jouit de presque toutes les libertés, sans que l'usage en soit suspendu ou troublé par les révolutions les plus contradictoires. Ajoutons avec M. Ploix que si M. Gouraud poursuit

cette histoire depuis 1763 jusqu'à nos jours, il y trouvera en faveur de sa thèse des arguments bien autrement convaincants quand il pourra montrer que, pour compenser la perte de quelques colonies américaines, perte que son commerce ne cesse pas de bénir, elle a, dans les autres parties du monde, acquis des possessions formidables et créé de puissants empires.

La découverte d'un volumineux manuscrit de Milton, écrit en latin et intitulé : *Essai sur les doctrines du Christianisme*, a ramené il y a quelque temps l'attention de l'Angleterre sur ce grand poète ; et M. Ploix, poursuivant devant vous l'examen des œuvres de M. Macaulay, ne pouvait omettre l'Etude que cet écrivain, à la fois critique habile et publiciste éminent, a consacrée à l'auteur du *Paradis perdu* et à l'apologiste du meurtre de Charles I.er. Bien que j'aie réservé pour la fin de ce Rapport la partie purement littéraire, vous me permettrez de laisser uni ce que M. Macaulay ni M. Ploix n'ont point dû séparer, et de parler d'abord du poète avant de passer au personnage politique.

On a prétendu que Milton a pu égaler par son poème Homère et Virgile, mais qu'il leur est personnellement inférieur à raison des avantages signalés que lui donnèrent une éducation brillante, une science plus étendue et les lumières d'un siècle plus éclairé. M. Macaulay réprouve cette opinion, et soutient que, loin d'avoir servi le génie de Milton, ces circonstances lui ont été contraires. Chez un peuple neuf, dit-il, la langue plus simple, la nature plus vive, les impressions plus fortes, les imaginations plus exaltées offrent à la poésie, qui vit d'illusions et d'images, des conditions beaucoup plus favorables qu'à une époque plus avancée où les langues sont devenues abstraites, l'histoire philosophique, les caractères plus indécis et moins tranchés. De là vient qu'aux époques de civilisation et de lumières la poésie décline, et que si un grand poème a été autrefois une chose admirable, un beau poème moderne est bien plus admirable encore.

Après avoir étudié sous le rapport littéraire les ouvrages assez nombreux de Milton, le critique s'arrête sur le *Paradis perdu*, qu'il compare à la *Divine comédie*. Sans se prononcer sur le mérite relatif des deux poèmes, dont la différence générale lui semble tenir

à ce que Milton raconte ce qu'il n'a point vu, tandis que Dante se met personnellement en scène, il n'hésite pas à proclamer la supériorité du poète anglais en ce qui concerne les portraits, les caractères et les actes attribués dans les deux poèmes aux esprits surnaturels, anges ou démons.

Toutes ces opinions n'ont pu être acceptées sans réserve par M. Ploix, qui ne pense pas que la poésie décline nécessairement avec les progrès de la civilisation. Les nouvelles idées, en fermant les sources anciennes de la poésie, en ouvrent de nouvelles. Sans doute un siècle de scepticisme ne peut accepter le merveilleux des antiques épopées ; mais conclura-t-on que, parce qu'Homère et Virgile ont employé le merveilleux, on ne puisse créer sans lui de grands poèmes, comme en dépit des poètes du XVII.e siècle on a vu des tragédies sans amour ? La monotonie de notre alexandrin pourrait porter malheur à un long poème ; mais une épopée, dans sa variété infinie, ne comporterait-elle pas tous les genres de style et de versification ? Le génie ne périt pas, mais il est rare, et demande des circonstances favorables pour grandir et se développer. Dante et Milton ont eu l'ambition de la vie publique, et ils en ont éprouvé les revers. C'est dans l'exil et la disgrâce qu'ils ont trouvé leurs plus belles inspirations, et l'on pourrait citer de nos jours des poètes de génie qui, s'ils savaient comme leurs illustres devanciers se montrer supérieurs à la fortune et aux événements, ne seraient pas incapables d'ajouter à leur gloire et à celle de leur pays.

Abordons maintenant avec M. Ploix le jugement que M. Macaulay a prononcé sur la conduite politique de Milton. Même en Angleterre, un blâme presque unanime est démeuré attaché à sa mémoire pour des actes dans lesquels il a trempé ou du moins qu'il a essayé de justifier, tels que la condamnation et le supplice de Charles I.er. M. Macaulay s'est montré moins sévère que l'opinion : suivant lui, pour juger Milton, il faut savoir avant tout si la résistance à Charles I.er fut légitime ou coupable. Or, à ses yeux, bien loin de ressembler au portrait qu'en a tracé Bossuet, Charles I.er fut artificieux, tyran, persécuteur et parjure en violant la promesse qu'il avait faite à l'époque de la *Pétition des droits*.

Sans doute on outra la résistance devenue nécessaire ; la mort de Charles fut un acte d'autant plus condamnable qu'il était inutile, puisque, en tuant le roi, on ne tuait point la royauté. Mais puisque le mal était fait, ne valait-il pas mieux l'accepter ? et les ennemis de Charles qui ne le condamnèrent qu'après plusieurs années de luttes et de guerres sanglantes, étaient-ils donc plus coupables que les filles, le gendre et les courtisans de Jacques II, qui prirent les armes contre lui et le payèrent de ses bienfaits en le détrônant ? Et si la révolution de 1688 est unanimement célébrée en Angleterre comme glorieuse, peut-on adresser de bien durs reproches à ceux qui se sont insurgés contre Charles I.er, et qui ont poussé jusqu'à l'excès les conséquences de leur victoire ? Mais, dira-t-on, ami passionné de la liberté, Milton servit sous Cromwell. Sans doute, répond M. Macaulay, mais Cromwell ne voulait d'abord être que le chef d'un peuple libre ; dans sa constitution, son pouvoir viager ne dépassait pas celui d'un stathouder ou d'un président américain, et sans les attaques de ses ennemis, peut-être eût-il été un Washington. Quel est donc le vrai caractère de Milton ? C'est qu'il ne se livra entièrement à aucun des trois grands partis qui divisaient l'Angleterre, et prit à chacun d'eux ses qualités les plus honnêtes et les plus brillantes. Aux Puritains, il emprunta le courage, la résolution, la haine de la tyrannie ; aux Cavaliers, l'amour des lettres et des arts, le sentiment délicat de l'honneur et de l'amour ; aux Indépendants enfin, la liberté de la pensée manifestée par la parole et par la presse.

Voilà le plaidoyer dans toute sa force et tel que M. Ploix vous l'a reproduit, sans pourtant souscrire à cette apologie, qui a le grand tort de manquer le but en le dépassant. Sans doute il faut bien reconnaître et subir quelquefois l'influence de ce qu'on est convenu d'appeler les faits accomplis ; mais leur adoption ne justifie point pour tous des éloges même rétrospectifs, et rien ne peut laver Milton d'avoir fait l'apologie d'une exécution sanglante et inutile. Ses qualités brillantes et ses rares talents ne le rendent même que plus coupable ; et ce panégyrique complet et sans réserve que fait de toute la vie de Milton un esprit aussi élevé que M. Macaulay, qui cependant n'a point songé à réhabiliter Bacon, ne prouve

qu'une chose pour M. Ploix, c'est que le talent et le génie font souvent excuser et défendre des faiblesses, des erreurs et quelquefois même des crimes.

Il me resterait à vous parler d'une communication toute récente de M. Ploix sur Hampden et l'Étude que M. Macaulay a consacrée à ce simple gentilhomme du Yorkshire, qui ne prévoyait guère sans doute que sa résistance, modeste et respectueuse, mais ferme et inflexible, à une taxe illégale, deviendrait dans sa patrie le signal d'une révolution, et qu'un devoir accompli sans faste et sans orgueil allait le précipiter dans la gloire.

Vous me permettrez de me confier pour tout le reste à vos souvenirs, et de me borner à réveiller les sentiments qu'un tel spectacle fait naître. N'est-il pas consolant de voir ainsi, dans certains moments et dans certains pays, la conscience d'un simple citoyen devenir l'asile de la loi? N'est-ce pas un beau spectacle de voir se personnifier dans un seul homme ce sens pratique, cette résolution, cette patience, ce mépris de l'apparat, ce profond sentiment du droit uni à un sentiment non moins profond du devoir, en un mot tout cet ensemble de solides et de mâles qualités qui constitue le tempérament public d'un peuple né pour être libre, d'un peuple chez qui la loi protége chaque citoyen, mais chez qui chaque citoyen se regarde comme le tuteur de la loi, et ne délègue à personne la tâche ingrate et onéreuse de la faire respecter? comme dans ces parcs et ces jardins de l'Allemagne où, sans un vain luxe de sentinelles et de gardiens, chaque statue, chaque arbre, chaque fleur est suffisamment protégée par les mœurs publiques et par la surveillance de tous. Oui, Messieurs, c'est en vain que des voix sinistres prédiront la décadence de l'Angleterre, aussi longtemps que le nom vénéré de Hampden y fera battre les cœurs, aussi longtemps que le nom d'un citoyen qui ne fut ni un grand orateur, ni un grand homme d'État, ni un grand homme de guerre, mais un martyr de la loi tombé sur je ne sais quel obscur champ de bataille, apparaîtra non moins auguste et non moins saint que le nom même d'un Nelson enseveli dans son triomphe.

Vous devez à M. L. Morize, un de vos correspondants, un *Essai historique sur la ville et le château de Chevreuse*. En vous

adressant ce premier travail, dont il me sera permis de louer le style et sur-tout la mesure qui manque trop souvent aux œuvres du même genre, l'auteur vous a promis qu'il le poursuivrait pour toutes les communes du canton. Espérons qu'il tiendra parole, et que votre Commission des Mémoires, qui a déjà distingué ce premier Essai pour l'insérer dans notre V.e volume, ne fera pas moins bon accueil aux suivants.

Mentionnons encore ici l'*Histoire de l'Église et du Couvent des Annonciades de Meulan*, que M. Le Roi prépare, et dont il vous a communiqué de nombreux fragments, parmi lesquels vous avez spécialement remarqué un bon nombre de lettres de la reine Anne d'Autriche, de la princesse palatine Anne de Gonzague, de madame de Montespan, de Colbert, de Mathieu Molé et d'autres personnages éminents. La nature de ce travail le désignait aussi d'avance à votre Commission des Mémoires; mais elle a appris que l'œuvre de M. Le Roi sera publiée, par la Société de l'Histoire de France, et probablement sous très peu de temps.

Vous devez encore à M. Le Roi deux autres communications d'un très grand intérêt : la première sur l'*Accouchement de la duchesse de Bourgogne*, la deuxième sur ce qu'on appela et ce qu'on appelle encore *la Grande opération de Louis XIV*. Ces communications ne s'analysent pas; mais à ceux qui pourraient regarder de tels récits et de telles publications comme peu conformes à la dignité de l'histoire, qu'il me soit permis de faire cette brève réponse. Souvent les petites choses donnent le sens et la véritable mesure des plus grandes. Sans doute l'historien du siècle de Louis XIV devrait bien se garder de les reproduire et de les faire entrer dans son cadre; mais quand on est jaloux de connaître la vérité et de la peindre, ce n'est pas tout de voir les personnes et les choses de loin, il faut aussi les voir de près et dans tous les détails, afin d'en bien saisir la véritable physionomie; et ce n'est qu'après s'être placé à tous les points de vue qu'on parvient à trouver la juste perspective, à démêler ce qu'il faut peindre à grands traits et ce qui doit être fini en détail, ce qui doit être montré de profil ou de face, apparaître en relief sur le premier plan, ou s'entrevoir à peine dans les demi-teintes et dans le fond d'un lointain obscur. Un historien est un artiste; l'art doit être judicieux, et c'est le profaner

que de ne pas choisir; mais celui qui ne sait point ne choisit pas.

Une rareté bibliographique, les lettres de mademoiselle Boudon, l'*Histoire de la Société française pendant le Directoire*, par MM. Edmond et Jules de Goncourt, et les registres manuscrits des garde-magasin de Versailles, conservés dans les bureaux de l'architecte du Palais, ont fourni à M. Eud. Soulié, que nous regrettons de ne pas entendre plus souvent, le texte d'une communication qu'un journal versaillais a reproduite, et dans laquelle il vous a présenté le double tableau de Versailles et de ses palais quelques jours avant les néfastes journées des 5 et 6 octobre ; et quelques années après, lorsque le limonadier Langlois et le papetier Simon, locataires du Petit-Trianon, y logeaient les amateurs à tous prix, « depuis 72 livres jusqu'à telle somme qu'on voudra. » Est-ce que de tels récits ne sont pas de l'histoire et ne peignent pas mieux une époque que d'interminables narrations de batailles?

Je dois en dire autant d'une autre communication de M. Le Roi sur les dépenses de madame Du Barry. Dans un premier travail inséré au III.e volume de nos *Mémoires*, M. Le Roi nous avait appris combien madame de Pompadour avait coûté de millions à la France. Il sera piquant de pouvoir bientôt comparer l'une à l'autre favorite, et peut-être aussi s'étonnera-t-on moins que l'innocence et la vertu de Louis XVI n'aient pu rétablir le prestige d'une royauté dégradée par tant de hontes. La patience ne dure guère, où manque le respect.

Un de nos collègues les plus laborieux, devenu notre correspondant, M. Du Châtellier, vous a fait parvenir du fond de sa retraite un travail sur la *Vie de la Tour d'Auvergne, sa statue élevée à Carhaix et sa correspondance*. M. Ploix, que vous avez chargé de vous rendre compte de cette publication, a extrait de cette correspondance des passages naïfs ou touchants, qui justifieraient encore, s'il le fallait, la popularité attachée au nom du héros breton et les honneurs rendus à sa mémoire.

Le Concours pour l'éloge de J. Houdon, ce glorieux enfant de notre cité dont nous inaugurons aujourd'hui l'image, offerte par la Société des Amis des Arts, concours qui nous a valu le remarquable Essai inséré dans le IV.e volume de nos *Mémoires*, de nom-

breux travaux antérieurs parmi lesquels je me bornerai à rappeler une *Vie du Poussin*, dont M. Bouchitté peut commencer enfin la publication depuis si longtemps désirée, tout vous montre que la Société tient à justifier pleinement son titre. Toutefois, on ne saurait le méconnaître, le culte de l'art se révèle encore plus par les œuvres que par les écrits, et je ne crains pas d'être taxé de faux prophète en vous prédisant que le prochain Salon, comme les précédents, vous montrera plus d'une œuvre signée de l'un de nos collègues.

En attendant, je n'ai guère à vous rappeler que des Entretiens familiers qui échappent à l'analyse, tels que les observations de M. Loz de Beaucours sur certains détails de la célèbre statue de Moïse par Michel-Ange, qu'il est permis de taxer d'exagération, et ses remarques sur la basilique de Saint-Pierre, qu'on regrette de ne pouvoir, à quelque endroit qu'on se place, embrasser tout entière, ni par conséquent juger dans son ensemble.

Vous devez à M. Bouchitté une série de communications dans lesquelles il a résumé l'*Histoire de la Gravure* depuis l'antiquité jusqu'à nos jours.

Après vous avoir rappelé que la gravure en creux sur des planches métalliques remonte à la plus haute antiquité, et qu'on la trouve pratiquée par les Égyptiens, les Étrusques et les Grecs, il vous a montré qu'il en est de même de la gravure sur bois et en relief, dont les Indiens entre autres se servirent pour imprimer des étoffes, et que les Grecs appliquèrent non-seulement aux lettres et aux cachets, mais encore à bien d'autres usages. De là, passant à la gravure en médailles, il vous a indiqué les diverses époques de ces précieux monuments de l'histoire et les caractères les plus saillants qui les distinguent, et fourni quelques détails concernant la ciselure et la gravure sur pierre (camées en relief, entailles en creux). Puis il vous a cité les noms de quelques artistes dans ces divers genres dont l'histoire a perpétué le souvenir, et fait connaître plusieurs des camées célèbres conservés dans les cabinets des curieux et appartenant soit à la Grèce, soit à l'Étrurie, soit à l'art romain.

M. Bouchitté vous a raconté comment ces divers genres de gravures se perpétuèrent pendant le moyen-âge, et comment, tan-

dis que les moyens d'exécution restaient les mêmes, les modèles qui furent reproduits perdirent, en s'éloignant de l'art antique, la pureté dont les traditions s'étaient oblitérées. Néanmoins la gravure sur bois perfectionnait ses procédés; l'Allemagne et les Flandres produisaient dans cette branche de l'art beaucoup d'hommes très habiles; mais l'événement qui devait donner à la gravure une si large place dans l'art moderne, ce fut la découverte de la gravure en taille-douce. Après avoir rappelé les détails bien connus de cette mémorable découverte, due à Maso Finiguerra, l'orfèvre de Florence, en 1452, M. Bouchitté vous en a exposé les conséquences, et vous a fourni quelques détails sur les différentes écoles de gravure en Allemagne, en Flandre et en Italie; puis il a principalement insisté sur l'école française, dont il a conduit la brillante histoire jusqu'aux premières années de notre siècle. Un rapide examen des grands ouvrages de gravure exécutés depuis la fin du règne de Louis XIV a complété cette portion de son travail. Enfin il vous a rapidement esquissé l'histoire des pierres gravées dans les temps modernes et spécialement en France, et il a terminé son résumé en vous citant quelques-uns des graveurs les plus célèbres, et plusieurs des plus remarquables camées dus à leur talent.

M. Anquetil vous a entretenus pendant plusieurs séances de la thèse ou plutôt de l'ouvrage que vient de publier M. H. Rigault, l'un de vos correspondants. L'auteur a laissé de trop précieux souvenirs dans notre ville, il a trop bien mérité de notre Société, l'écho de ces murailles a trop fidèlement gardé le souvenir de sa voix, pour que l'un d'entre nous ne saisît avec bonheur l'occasion de vous la faire entendre encore.

Pour bien des gens peut-être *la Querelle des Anciens et des Modernes,* dont M. Rigault s'est fait le savant historien, n'est qu'une querelle d'école, une dispute frivole ou pédantesque, dans laquelle apparaissent tour à tour Ch. Perrault et Boileau, Lamotte-Houdard et madame Dacier, les uns pesamment cuirassés de grec et de latin, les autres vêtus à la légère et n'ayant pour armes que la grâce et l'esprit français; et tout cela, pourquoi? Pour savoir si Homère fut un grand poète ou s'il n'a d'autre mérite que son antiquité; pour

savoir si les écrivains du siècle de Louis XIV, héritiers de tout ce que les âges antérieurs ont laissé aux hommes de vrai, de grand et de beau, ne sont pas nécessairement supérieurs à leurs devanciers, ou si la priorité seule serait un privilége devant lequel tout devrait s'incliner.

En vérité, Messieurs, réduite à ces termes, la question serait absolument puérile, et son examen n'aurait aucun attrait pour un esprit sérieux. Aussi n'est-ce point à ce point de vue exclusif que l'avait envisagée M. Théry dans une série de leçons que vous n'avez pas oubliées, quoiqu'elles datent de vingt ans; ce n'est point à ce point de vue que s'est placé M. Rigault; mais une idée plus haute, plus philosophique et plus instructive domine dans tout son livre, et jette sur les détails les plus connus, les plus vulgaires même de cette polémique littéraire une clarté soudaine et inattendue. Permettez-moi d'entrer dans quelques détails pour vous rappeler à la fois la méthode de l'auteur, et l'analyse dont le livre a été l'objet durant six séances.

Au début de l'*Iliade*, le vieux roi de Pylos, ce sage dont l'éloquence *coulait plus douce que le miel*, gourmande ses compagnons d'armes dont la vaine querelle va coûter tant de sang à la Grèce; il leur déclare qu'ils sont loin de valoir les hommes des générations précédentes, et ajoute que le monde ne reverra jamais des héros tels que ceux qu'il a connus dans son jeune âge. Nestor abuse peut-être du privilége qu'a la vieillesse d'être chagrine, morose, amoureuse du passé; mais en revanche je ne sais quel autre guerrier, jeune sans doute et emporté par une fougue superbe, s'écrie ailleurs :

Certes, nous prétendons valoir mieux que nos pères.

N'est-il pas permis de supposer que, si quelque poète nous avait transmis les entretiens des premiers enfants d'Adam avec leurs parents, nous surprendrions ceux-ci gémissant sur la dégénérescence précoce de leur race, ceux-là se targuant de leurs conquêtes et de leurs progrès, sauf à être traités par leurs descendants comme ils ont eux-mêmes traité leurs ancêtres?

Longtemps après Homère, dans plus d'une ode religieuse ou politique, Horace tenait le même langage que Nestor : contemporain d'un âge de fer, il plaçait aussi, comme les anciens poètes,

l'âge d'or au berceau de l'humanité. Toutefois l'amour-propre, disons mieux, le bon sens et le bon goût du poète ne se seraient point accommodés d'une servile admiration de la littérature antique; sans doute il avait un respect profond pour Homère et pour tous les beaux génies d'Athènes; sans doute il aimait à répéter partout aux jeunes nourrissons de la muse romaine :

Le jour comme la nuit, étudiez sans cesse
Les chefs-d'œuvre que Rome a reçus de la Grèce.

mais si le temps consacre les chefs-d'œuvre, il ne les crée pas : Virgile, Quintilius, Tibulle sont plus jeunes que les Ennius, les Plaute, les Pacuvius; et Horace, malgré son admiration pour les anciens, ne laisse pas de s'élever, non parfois sans quelque injustice, contre le fanatisme de ces ennemis des *modernes* qui préfèrent, à cause de leur seule antiquité, le œuvres informes et grossières d'Ennius et de Plaute aux chefs-d'œuvre de Tibulle et de Virgile.

« Qui niera que notre globe soit mieux cultivé, mieux paré, mieux pourvu qu'autrefois ? Toute la terre n'est-elle pas connue, partout sillonnée de chemins, partout vivifiée par l'industrie humaine ? Les déserts les plus redoutés ont cédé la place à des jardins merveilleux, les forêts sont domptées par la charrue et converties en guérets; et les monstres sauvages mêmes ont fui devant nos troupeaux. Les landes sablonneuses sont ensemencées, les rochers se couronnent d'arbres touffus, et les marais fangeux se changent en lacs limpides; les chaumières d'autrefois sont devenues autant de villes. Les îles mêmes et leurs écueils ont perdu leur prestigieuse horreur : partout des maisons, des peuples, des états; partout la vie. Faut-il une dernière preuve de cet accroissement indéfini de la race humaine ? Nous sommes devenus un fardeau pour le monde; les éléments nous suffisent à peine; des besoins plus pressants nous étreignent chaque jour, et les hommes se plaignent à l'envi que la nature épuisée se refuse à les nourrir. Les épidémies, les famines, les guerres, les tremblements de terre qui engloutissent de vastes cités sont presque bénis comme un bienfait de la Providence qui prend soin d'émonder le genre humain. Mais en vain les mortels tombent par milliers sous les coups redoublés de ces cognées fata-

les ; en vain la corruption et les excès du vice en détruisent encore plus que tous les fléaux n'en moissonnent : la sève humaine acquiert chaque jour une fécondité plus luxuriante. »

Qui parle ainsi, Messieurs? Est-ce un voyageur moderne racontant les merveilleuses conquêtes des pionniers américains? Est-ce un économiste à qui le spectacle des progrès de l'industrie inspire autant d'effroi que d'enthousiasme, et qui ne serait pas éloigné des doctrines de Malthus ? Est-ce du moins un contemporain de Gama et de Colomb qui proclame orgueilleusement que toute la terre est connue? Non : c'est un des plus éloquents apologistes du Christianisme naissant, c'est Tertullien qui, dans son langage africain dont je n'ai pu rendre à mon gré la sauvage énergie, entonne ce pompeux dithyrambe à l'heure même où Rome est forcée d'appeler des tribus barbares pour cultiver la Campanie dépeuplée, à l'heure où le désert commence à s'étendre autour de la ville éternelle, et où la civilisation romaine va s'abîmer sous les flots de la barbarie. N'y a-t-il pas quelque chose d'étrange et de vraiment solennel dans ces accents que la voix du progrès pousse au milieu des ruines, et qui, démentis par le présent, recevront après de longs siècles la consécration de l'avenir?

Mais ne serait-ce point par le besoin d'être original et nouveau, ne serait-ce point pour flatter un peu le goût contemporain que M. Rigault aurait dans son livre introduit cette question toute philosophique du progrès qu'on ne s'attendait guère à y rencontrer? J'avoue qu'il est permis de le craindre quand on commence la lecture de l'ouvrage; mais c'est une crainte qui ne tarde pas à s'évanouir, et l'on est bientôt rassuré quond on voit que M. Rigault n'est point de ceux qui n'hésitent pas à plier les faits au besoin de la cause. Sans le vouloir, sans le savoir, les hommes qui depuis Horace et Tacite ont agité la même question, ont tous plus ou moins mêlé à la discussion des arguments qui sortent du domaine purement littéraire pour entrer dans celui de la haute philosophie. M. Rigault a curieusement recherché et signalé cette tendance chez les Cartésiens, chez Desmarets, chez Fontenelle et bien d'autres partisans des modernes; mais l'élément littéraire n'en domine pas moins dans toute son étude : seulement il est moins circonscrit, moins exclusif, et de nouveaux horizons s'offrent à l'esprit agréa-

blement surpris et toujours tenu en éveil; et je serais d'autant plus enclin à penser que M. Rigault a su garder ici une exacte mesure, que plus d'un philosophe lui a reproché d'avoir trop laissé dans l'ombre l'élément philosophique de son travail, tandis que des esprits plus exclusivement littéraires se sont presque effarouchés de l'y voir apparaître.

Mais je m'aperçois que je dépasse les bornes qui me sont imposées en cédant à un attrait bien naturel; et pourtant il m'est impossible de ne pas vous rappeler combien il a fallu de temps, de sagacité et de patience pour accumuler tant de matériaux, combien de goût pour les choisir, combien d'art pour les montrer sous leur véritable jour et les distribuer dans de justes proportions. Je ne puis omettre le rare bonheur avec lequel M. Rigault a crayonné le portrait d'un Gacon, pour lequel semble avoir posé quelque insulteur échappé non point de *l'antre de Procope*, mais du laboratoire sacré d'une gazette..... peu gallicane; je vous rappellerai toute l'iconographie de la famille Perrault, et les fines esquisses où les profils du P. Bouhours et de Fontenelle sont tracés avec tant de discrétion, tant de délicatesse; je vous rappellerai les belles pages consacrées par l'auteur à Fénelon, dont la douce et bienveillante nature, à force d'aimer la concorde et la paix, ne laisse pas de transiger quelquefois avec l'erreur et le faux goût qui s'insinuent auprès de lui par d'adroites flatteries, jusqu'au point que le prosaïque abréviateur de l'*Iliade*, cet ennemi de la versification qui faisait des odes en prose, a pu croire que ses paradoxes étaient goûtés par l'auteur de *Télémaque*, par l'écrivain français qui a le mieux compris, le mieux senti, le mieux reproduit l'exquise simplicité de l'épopée homérique. Je vous rappellerai aussi ces pages aussi honnêtes qu'éloquentes, où M. Rigault montre comment la critique, bienveillante et polie pour les personnes, doit se montrer ferme et inébranlable dans ses convictions, seule condition qui puisse lui concilier le respect et lui assurer l'autorité. Enfin, je recommanderai à tous ceux qui sont jaloux de l'honneur littéraire de la France, cette conclusion empreinte de tristesse, mais non pas destituée d'espérance, où l'auteur nous montre les lettres assaillies de tous côtés par des ennemis irréconciliables entre eux, mais ligués temporairement par un même intérêt et par une haine commune. Déjà

le cri de Brennus a retenti : « Malheur aux vaincus ! » Déjà l'on se partage les dépouilles et l'on monte sur un char de triomphe. Mais on oublie que les temps sont féconds en retours; on oublie que la France de Pascal et de Bossuet, de La Bruyère et de Fénelon, de Corneille et de Racine, de Molière et de Voltaire ne se courbera jamais sous le joug de l'*utile;* quelques prismes brillants qu'on fasse miroiter à ses yeux, si elle se laisse éblouir un instant, l'illusion sera bientôt dissipée; et le bon, le vrai et le beau, cette splendeur du vrai, auront toujours seuls le privilége de remuer les cœurs et d'enflammer l'enthousiasme.

La passion de l'argent, sous toutes les formes qu'elle revêt, a toujours été l'un des sujets sur lesquels les moralistes et les satiriques se sont exercés à l'envi, et presque toujours avec succès. La sottise de l'avare qui n'entasse ses trésors que pour n'en laisser jouir personne, l'extravagance du prodigue qui les gaspille sans profit pour les autres afin de satisfaire des goûts futiles ou déréglés, provoqueront toujours la risée quand on en montrera le ridicule, l'indignation quand on en retracera la bassesse et la turpitude.

Nous sommes souvent portés à croire que certains vices, certains travers qui frappent nos yeux sont nés d'hier : on les croit jeunes, tant ils semblent vigoureux; un peu plus d'attention nous montrerait qu'ils ne vieillissent point, parce que rien ne vieillit de ce qui est immortel. On se plaint de la frénésie du jeu; mais les sauvages en connaissent les emportements aussi bien que les peuples les plus civilisés, et les modernes n'ont rien à envier à ces Romains dont Juvénal a dit :

> On ne vient plus au jeu la bourse pleine d'or,
> Le joueur avec soi traîne son coffre-fort.

On se plaint de ce luxe extravagant dont la vanité cache souvent tant de misère; mais n'est-ce pas encore Juvénal qui dit de ses contemporaines en de beaux vers que vous me pardonnerez de défigurer :

> La gêne les étreint; mais qu'importe? Pas une
> Ne connaît la pudeur ni la simplicité
> Qu'au vulgaire bon sens prescrit la pauvreté.

Instruit par la fourmi, redoutant la famine,
L'homme voudrait parfois conjurer la ruine;
Mais la femme prodigue est sourde et n'entend rien,
Et ne voit point l'abîme où s'engloutit son bien.

Le bon goût est souvent blessé de ces caprices de la mode qui font ressembler les femmes tantôt à des momies égyptiennes emmaillotées dans d'inextricables bandelettes, tantôt à des mongolfières impatientes de s'envoler vers ces régions mystérieuses où le paladin qui cherchait la fiole de Roland se trouva tout confus de retrouver la sienne. Mais que diriez-vous si, Juvénal à la main, je vous introduisais dans le boudoir d'une dame romaine, et si je vous faisais assister aux apprêts de sa toilette,

Quand de sa chevelure un savant artifice
Jusqu'au troisième étage exhausse l'édifice?

On se plaint de cette soif du lucre qui envahit toutes les conditions et pervertit partout le sens moral. Mais Horace ne reproche-t-il pas à ses contemporains de ne plus connaître d'autre Dieu que l'intérêt! et ne fait-il pas dire au roi d'Ithaque :

Naissance, honneur sans bien, sont moins qu'une algue vile.

N'est-ce pas encore lui qui formule ainsi la morale de son temps :

Amasse, et, si tu peux, honnêtement amasse;
Mais amasse à tout prix, et sans scrupule entasse.

N'est-ce pas Juvénal qui nous montre un père réveillant à minuit, au cœur de l'hiver, un fils endormi, pour lui inculquer ces belles doctrines :

La trompette, dis-tu, le clairon des batailles
Ferait battre ton cœur et frémir tes entrailles :
Trafique alors, vends cher et rachète à vil prix.
Aborde sans dégoût ces immondes débris
Que loin du Tibre enjoint de reléguer l'Édile :
Cuirs ou parfums, tout plaît à qui vise à l'utile.
Le gain sent toujours bon, la source importe peu.
Le poète l'a dit, et d'un commun aveu
Jupiter et les dieux approuvent sa maxime :
Absous par le succès, tout devient légitime.

La source de nos biens, nul ne la veut savoir;
Avoir est tout, l'honneur se mesure à l'avoir (1)....
Encore, avoir n'est rien, dès qu'il faut trop attendre.
A leurs petits-enfants, dès l'âge le plus tendre,
Voilà quelles leçons et quels enseignements,
Même avant l'alphabet, donnent les grand'mamans.

N'est-ce pas lui qui dit ailleurs :

Ose tout, si tu veux compter pour quelque chose :
Gyare ou la prison mène à l'apothéose.

Perse enfin ne fait-il pas tenir le même langage à l'Avarice, quand celle-ci vient de grand matin réveiller en sursaut le jeune homme qu'elle veut séduire :

Fais du commerce enfin; allons, parjure-toi! —
Fort bien, mais Jupiter m'entendra! — Sur ma foi,
Imbécile! idiot! durant ta vie entière
Ton doigt pourra gratter et trouer ta salière,
Si tu veux avec lui vivre toujours d'accord.

Mais il est temps que je vous fasse amende honorable et que je vous demande pardon d'avoir fait à mes vers estropier des auteurs qui vivent dans toutes les mémoires. Qu'ai-je voulu vous montrer par ces citations? Rien, sinon que le fonds de la comédie de M. Ponsard, dont je vous ai longuement entretenus l'an dernier, n'est pas nouveau. Est-ce à dire que le sujet ne soit pas bien choisi? Non, certes; et l'on peut soutenir, ce me semble, qu'en fait de comédie, les sujets les plus vieux sont toujours les meilleurs. Il n'y a de vraiment comique que les travers invariables, et il n'y a d'invariables que ceux qui naissent de l'éternelle opposition des caractères et du jeu des passions humaines. L'Evangile a démasqué l'ambitieuse austérité et les jeûnes orgueilleux des Pharisiens; Lucien a bafoué ces philosophes sans conviction qui abritaient leurs désordres sous le manteau de l'hypocrisie; Juvénal a châtié d'un coup de fouet

Ces Curius plâtrés qui vivaient dans l'orgie.

Et pourtant ni l'Évangile, ni Lucien, ni Juvénal n'ont empêché

(1) Le trait est d'Horace : *Quum tanti quantum habeas sis*; mais c'est Juvénal qui dit ailleurs : *Nam dives qui fieri vult et cito vult fieri.*

Molière de créer *Tartuffe*, et Molière lui-même n'empêcherait point un artiste de génie de sculpter de nouveau ce type impérissable.

Je ne vous énumérerai point ici toutes les imperfections qu'il est trop aisé de signaler dans l'œuvre de M. Ponsard : je ne vous rappellerai point que le nom de *la Bourse* se lit à la vérité en tête de la pièce, mais que la chose ne se rencontre pas assez dans la comédie pour justifier le titre; qu'il y a deux personnages dont la présence n'est qu'odieuse, que d'autres paraissent et disparaissent trop souvent sans qu'on sache bien pourquoi ; que le théâtre s'accommode mal d'un dénouement pour ainsi dire miraculeux ; que l'abnégation de Reynold est peu dramatique par la raison qu'elle est peu vraisemblable, et que le personnage est d'ailleurs bien froid et bien solennel ; que l'oncle Bernard paraît sortir quelquefois des limites de la comédie ; que Léon, dépourvu de mérite et de valeur personnelle, n'excite durant presque toute la pièce qu'un intérêt bien insuffisant, et que Camille elle-même est en vérité trop aveugle et trop déraisonnable pour qu'on la félicite de sa persévérance. Toutes les critiques que M. Anquetil a dû vous soumettre, tous les doutes qu'il a dû vous présenter sur différentes parties de l'œuvre du poète, disparaissent et s'effacent devant la satisfaction qu'inspirent, à la lecture peut-être encore plus qu'à la scène, de nobles sentiments exprimés dans un langage à la fois simple et orné, tour à tour énergique et familier ; devant ce parfum d'honnêteté naturelle qui constitue ce que j'appellerais volontiers *les mœurs dramatiques;* mais sur-tout devant ce respect du public, inconnu de nos fabricants de charpentes théâtrales, devant ce culte si déserté de la beauté littéraire qui fait vivre dans notre souvenir et conserve pieusement dans nos bibliothèques les œuvres mêmes de ces demi-Ménandres à qui la force comique a manqué, et qui ont dû abandonner les succès lucratifs et bruyants à des rivaux plus heureux et moins estimés.

Maintenant j'admets un instant qu'il y ait dans l'œuvre de M. Ponsard et dans son aînée plus que

Des vers heureux et d'un tour agréable ;

j'admets qu'on y trouve « une action »,

De l'intérêt, du comique, une fable,
Des mœurs du temps un portrait véritable ;

j'admets enfin que le poète ait été aussi coupable qu'il l'a voulu, et qu'il ait réussi

A consommer cette œuvre du démon

que l'auteur du *Pauvre Diable* essaya bien des fois avec peu de succès; *la Bourse* pourra-t-elle justifier la célèbre devise de Santeul : *Castigat ridendo mores?* Je le croirais, si le ridicule avait encore aujourd'hui le pouvoir de corriger, non pas le cœur humain, ne lui demandons pas tant, mais seulement les extravagances de la mode; je le croirais, si les homélies de l'archevêque de Grenade avaient converti autant de pécheurs que la vanité du bon prélat le lui persuade; je le croirais, si je n'entendais encore Sanguisuela, au sortir d'un sermon éloquent contre l'usure, dire à l'officier qu'il traîne avec lui : « le prédicateur a bien fait son métier, allons faire le nôtre »; je le croirais enfin, si jamais les marquises avaient désabusé les Jourdains, si les baronnes avaient corrigé les Turcarets, et si l'on n'était en droit de dire de toutes les variétés de l'avarice ce que l'incrédulité obstinée de madame Pernelle dit avec tant d'onction d'un autre péché capital :

Les envieux mourront, mais non jamais l'envie.

Vous devez à M. North Peat un travail étendu sur les Sociétés savantes de l'Écosse au XVIII.e siècle, et sur les principaux clubs littéraires et philosophiques d'Edimbourg. En traçant à grands traits l'histoire de ces diverses Sociétés, M. North Peat est entré dans de curieux détails sur quelques-uns des membres à qui leurs communications valurent une légitime célébrité qui ne tarda pas à dépasser leur modeste enceinte. Les historiens Hume et Robertson, les philosophes Reid et Berkeley, l'économiste Adam Smith, le célèbre critique lord Kames, le romancier Mackensie, le D.r Black, à qui la science doit la découverte du calorique latent, James Hutton, l'auteur d'une nouvelle théorie de la Terre, tels sont les hommes qui tenaient à honneur de compter parmi les membres actifs de ces réunions, d'y apporter leurs travaux pour les soumettre au contrôle si utile d'une bienveillante confraternité, d'encourager la timidité qui se défie d'elle-même, de s'éclairer en

éclairant les autres et de donner un noble exemple de modestie à la vanité, de zèle et de dévouement à l'égoïsme étroit et à la sceptique indifférence ; tels sont les noms que M. North Peat a choisis parmi bien d'autres pour appeler sur eux votre intérêt et votre attention.

En vous parlant de Henri Mackensie, il vous a soumis quelques idées sur la valeur et la portée de ses romans, et jugé tour-à-tour les principaux d'entre eux : *l'Homme sensible, l'Homme du monde* et *Julie de Roubigné*. Enfin il vous a signalé et traduit un passage de ce dernier ouvrage, où se trouve une protestation énergique et formelle contre l'esclavage, la première, vous a-t-il dit, qu'en Écosse et en Angleterre un écrivain ait eu l'honneur de faire entendre.

M. North Peat a terminé cette année ses Communications sur l'humoriste anglais Richard Steele. Dans cette dernière partie de son Étude, notre collègue s'est attaché à vous montrer dans Steele le véritable créateur des Recueils périodiques qui ont pris une si grande extension en Angleterre, présidant lui-même à la naissance du *Spectateur*, du *Babillard* et du *Mentor*, qui, malgré leur peu de durée, ont suffi pour illustrer son nom et celui d'Addison. Vous avez passé en revue, avec M. North Peat, les principaux articles de Steele, où l'humoriste déploie une verve entraînante de naïveté et de bon sens, causant familièrement avec son lecteur, le séduisant par sa bonhomie, le subjuguant par son éloquence. Revenant ensuite à la biographie de Steele, M. North Peat vous a retracé sa vie privée et son caractère politique : il vous l'a peint faible et léger, inconstant et volage, mais néanmoins écrivain distingué, dont le bavardage même ne laisse pas d'amuser et d'instruire, dont la plaisanterie est toujours celle d'un honnête homme qui ne cherche pas à briller hors de propos, ni à faire montre de son esprit aux dépens des autres, satirique enfin sans méchanceté, spirituel sans pédantisme et humoriste sans grossièreté.

M. North Peat vous a fait connaître un ouvrage de mademoiselle Frédérika Bremer, intitulé : *La Vie de famille au Nouveau-Monde*, livre écrit en suédois mais déjà traduit dans presque toutes les langues de l'Europe, et dont le succès mérité vient sur-

tout de ce qu'il n'est ni un panégyrique intéressé et ridicule, ni une satire amère, outrée et dénigrante. M. North Peat vous a montré mademoiselle Bremer notant, il est vrai, scrupuleusement les travers choquants, les défauts grossiers des Américains et leurs façons de gens mal appris et mal élevés, mais sans oublier de rendre justice à leurs qualités solides; décrivant tout sans prévention et avec la plus louable et la plus rare impartialité; enfin déroulant aux yeux du vieux monde les hommes et les choses, les mœurs et les caractères du nouveau sous les aspects les plus divers, avec une vigueur de coloris et une sagacité de bon sens qui dénote chez l'auteur un jugement ferme et viril sans altérer la grâce, la distinction ni l'élégance qui sont les attributs de son sexe.

M. Ploix vous a encore entretenus cette année de l'état du théâtre anglais après la Restauration des Stuarts. De nombreuses citations empruntées à *la Femme provoquée*, à *l'Officier en recrutement* et à *l'Homme franc*, si infidèlement traduit par M. Mennechet, n'ont fait que confirmer les considérations développées dès le début par notre collègue, et dont mon Rapport contenait l'an dernier une analyse étendue que je me borne à rappeler.

L'œuvre nouvelle de M. Michelet, l'*Oiseau*, a fourni à M. Bélanger le texte de deux communications qui ne sont point de celles qui s'analysent. Comme on ne pouvait supposer un seul instant que l'*Oiseau* ne fût qu'un traité plus ou moins savant d'ornithologie, chacun était curieux de connaître comment réussirait dans une œuvre d'imagination pure un écrivain qui n'avait pas laissé d'en montrer beaucoup, j'oserais même ajouter, parfois beaucoup trop dans un genre qui ne l'exclut pas sans doute mais qui la veut sage et tempérée. M. Bélanger vous a montré que l'essai n'a point été malheureux, car l'*Oiseau* est un de ces livres qui ont la rare fortune de paraître trop courts. Vous redire après lui tout ce qu'il y a d'exquise simplicité, de grâce, d'élégance et de délicatesse dans certains tableaux; de tendresse, de sensibilité, de douceur et de mélancolie dans certaines peintures; ailleurs de force, de véhémence et d'énergie; partout enfin de vie réelle et passionnée; vous rendre le charme indéfinissable dont on est saisi malgré soi quand on entend

lire des chapitres tels que *la Lumière, la Nuit, les Migrations, l'Hirondelle, le Rossignol* et tant d'autres, serait une vaine tentative. Le livre plaît ou ne plaît pas; on le goûte ou bien on le condamne, mais on ne le discute pas; j'ajouterai seulement : Dieu nous garde des imitateurs!

Vous devez en outre à M. Bélanger, dirai-je une nouvelle? dirai-je un roman intitulé *sir James*, sous la forme de journal ou de mémoires, et dont la lecture n'a pas occupé moins de trois séances;

Un proverbe en vers intitulé : *Tout pour le mieux;*

Les principales scènes des deux derniers actes d'un drame en vers intitulé *la Mort de Charles V*, dont l'auteur a demandé ses inspirations à la vérité historique si heureusement restaurée par M. Mignet, et bien autrement poétique que la légende;

Enfin quelques scènes d'une traduction en vers de l'*Œdipe-Roi* de Sophocle, dont je ne vous citerai que le tableau de la peste que les dieux ont déchaînée contre les Thébains :

Thèbe, en ces jours de deuil, tu le peux voir toi-même,
Se débat vainement sous un vengeur suprême;
Un abîme de sang la submerge, et nos fronts
N'en sauraient soulever les flots noirs et profonds.
La mort flétrit le germe infécond dans la terre,
La mort frappe l'enfant dans le sein de sa mère,
La mort s'attaque même aux innocents troupeaux
Et détruit dans nos champs l'espoir de nos travaux.
Une torche à la main, la peste dévorante,
Ravage sans pitié notre ville expirante,
Et sur ces tristes bords peuplés par nos malheurs
Seul le sombre Pluton s'enrichit de nos pleurs.

M. Anquetil, après vous avoir rendu compte d'une traduction en vers d'une autre tragédie de Sophocle, l'*Œdipe à Colone*, dont l'auteur, M. Richaud, proviseur du lycée de Pau, vous a fait hommage, et qui soutient avantageusement le parallèle avec les traductions justement estimées de M. Guiard et de M. Faguet, vous a lu la traduction absolument nouvelle de trois odes d'Horace, par laquelle il voudrait bien, *mais un peu tard,* remplacer celle qu'il a publiée il y a sept ans.

Enfin M. Montalant-Bougleux, que vous avez pu déterminer à accepter pour l'an prochain la présidence, outre la traduction en vers français d'un certain nombre d'hymnes de Santeul qu'on peut lire imprimée à la suite de ses *Études* sur ce poète, vous a lu une satire nouvelle dont vous me dispenserez de vous dire le titre, puisque vous allez en entendre la lecture dans quelques instants.

Arrivé au terme de ce Rapport, il me reste un dernier devoir à remplir : je manquerais en effet à ce que vous attendez de moi, si je ne vous rappelais au moins en quelques mots la perte sensible que nous avons faite en perdant M. Halphen. A peine arrivé dans cette ville, M. Halphen s'était empressé de s'agréger à notre Société ; autant que le lui permettaient ses fonctions, autant sur-tout que le lui permettait sa santé toujours débile et chancelante, il venait s'asseoir au milieu de nous, assister à nos réunions hebdomadaires, se mêler à nos entretiens familiers, ou nous apporter trop rarement le fruit de son savoir et le tribut de ses veilles. Nourri de fortes et sérieuses études, formé de bonne heure à la méditation calme et solitaire, portant empreinte sur son visage cette gravité tempérée qui sied au magistrat, M. Halphen promettait à notre compagnie l'un de ses collaborateurs les plus dévoués. Une mort prématurée, malheureusement trop prévue, a trahi nos désirs, je ne dirai pas nos espérances ; mais il a voulu que l'expression de ses sympathies nous arrivât encore après qu'il ne serait plus ; et un legs important, pieusement acquitté par sa famille, a marqué ses derniers adieux. Le public inaccoutumé qui se presse aujourd'hui dans cette enceinte, s'associera, nous l'espérons, à l'expression de nos regrets et de notre reconnaissance.

PRIX DE VERTU.

Il y a vingt ans, Messieurs, pour la première fois et dans votre première séance solennelle, vous décerniez le prix que vous allez décerner aujourd'hui. Tantôt la libéralité du vénérable abbé Caron, imitée par d'autres personnes que je ne dois pas nommer, tantôt les ressources de notre Société lui ont permis de n'interrompre que rarement cette tradition morale. Ce que nous avons fait dans le passé, espérons qu'il nous sera donné de le faire encore dans l'avenir.

Deux demandes seulement nous sont parvenues cette année; et, comme il est arrivé chaque fois, à une ou deux exceptions près, Versailles seul a présenté des candidats; le reste du département semble montrer une regrettable indifférence. De ces deux demandes, une a sur-le-champ frappé votre Commission, et vous n'avez pas hésité un instant à adopter les conclusions de son Rapport.

Le 19 septembre 1829 est née à Versailles mademoiselle Clara-Robertine Gobin. Grâce à un travail long et opiniâtre, son père, ouvrier couvreur, rue de Montreuil, 39, avait amassé quelques économies, employées par lui à l'achat de la simple maison qu'il habitait, et où se trouvait situé son modeste établissement. Gobin n'était pas riche, mais avec la santé, le travail et la probité, l'homme suffit à ses besoins et n'a pas besoin de richesses. Pourquoi faut-il que le malheur n'épargne point de semblables familles ? Mais la Providence a ses desseins; n'essayons point de les sonder.

Veuf en 1848, Gobin tomba malade ; atteint d'une irrémédiable affection de la moëlle épinière, il ne devait plus se relever.

Bien élevée, jouissant d'une excellente réputation, appartenant à une famille irréprochable, pourvue d'ailleurs d'une industrie qui pouvait offrir de précieuses ressources dans un jeune ménage, mademoiselle Gobin était en mesure de se marier et de choisir; les par-

tis ne manquaient pas, elle refusa tout pour se vouer aux soins qu'exigeait la santé de son père. Le plus âgé de ses deux frères, qui exerçait à Paris un état différent, n'hésita pas non plus à le quitter pour refaire un dur apprentissage et conserver la clientèle de la maison. Et ce double sacrifice fut accompli sans plainte, sans ostentation, avec cette simplicité qui accompagne toujours le véritable dévoûment, le dévoûment qui s'ignore soi-même. Ce sacrifice dure depuis neuf ans, et la piété filiale n'adresse au ciel d'autre vœu que de pouvoir le continuer.

Le père, dont l'état s'aggrave tous les jours, mais lentement, cloué sur son lit de douleurs qu'il ne quitte jamais, le jour comme la nuit exige des soins assidus, des médicaments coûteux, une nourriture toute particulière, et la présence continuelle de l'un de ses deux enfants. Toutes les économies ont été dépensées, l'humble maison a dû être vendue, les frais de la maladie en ont vite absorbé le prix; la clientèle, comme il est aisé de le comprendre, n'a bientôt plus donné que des ressources précaires, l'avenir devient chaque jour plus menaçant, et le mal s'accroît sans accomplir son œuvre. Une exquise propreté, qu'on ne trouve pas toujours chez les riches, entoure le malade que ses douleurs rendent plus exigeant, et dont les exigences sont toujours accueillies avec une ineffable douceur. Je renonce à vous peindre tout ce qu'il faut d'efforts discrets, de zèle ingénieux pour tromper le pauvre grabataire, incapable de faire aucun mouvement, et maintenir encore autour de lui les dehors d'une modeste aisance, hélas! dès longtemps détruite. Jamais une plainte, jamais un murmure, jamais un mot qui trahisse le regret de légitimes espérances à jamais évanouies. Ah! Messieurs, n'est-il pas juste que la satisfaction d'un devoir accompli rende au moins la tâche plus facile et moins pesante?

J'ai esquissé le dévoûment filial de mademoiselle Gobin; je ne vous dirai point quel en est le principe ni quel en est le soutien; il n'est aucun de vous qu'il ne les ait reconnus. Mais il est une barrière devant laquelle je m'arrête, un sanctuaire où je ne dois pas pénétrer. La vertu la plus modeste ne saurait toujours empêcher ses parfums de se répandre et de la trahir; mais si le monde a parfois, pour l'exemple de tous, le pouvoir de lui faire violence et de la produire au grand jour, là s'arrête son droit; vous me désavoueriez et je

serais indigne d'être votre interprète si je ne respectais aujourd'hui cette sainte et religieuse pudeur. A cette heure, mademoiselle Gobin ne soupçonne pas que d'heureuses indiscrétions vous ont révélé le dévoûment d'une Antigone chrétienne, qui ne se consolera d'avoir été dénoncée qu'en voyant son vieux père oublier un moment ses tortures et verser des larmes d'attendrissement quand il connaîtra l'hommage que nous rendons à la vertu de sa fille.

La séance a été terminée :

1.° Par une communication de M. Lambinet, sur les dépenses de Madame Du Barry ;

2.° Par la lecture d'une satire de M. Montalant-Bougleux, le *Cigare, par un fumeur discret.*

SÉANCE SOLENNELLE

Du Vendredi 30 Avril 1858,

SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. LE COMTE DE SAINT-MARSAULT,

Préfet du département de Seine-et-Oise, Président d'honneur;

DISCOURS

PRONONCÉ

PAR M. MONTALANT-BOUGLEUX,

PRÉSIDENT ANNUEL.

DE LA

POPULARITÉ DES LETTRES

A DIVERSES ÉPOQUES DE NOTRE HISTOIRE,

> Væ diebus nostris, quia studium litterarum periit à nobis.
> (GREGOR. TURON., *in Præfat.*)



MESSIEURS ET CHERS COLLÈGUES,

QUAND vous portez des regards de satisfaction sur l'auditoire choisi et comparativement nombreux qui nous honore aujourd'hui de son attention, sur cet auditoire qui, rehaussé par la bienveillante présidence d'honneur d'un éminent magistrat, semble résumer en soi ce qui reste dans notre ville d'oreilles assez délicates pour n'être pas sourdes au bruit que font autour d'elles les choses de l'esprit, et pour s'intéresser aux modestes travaux d'un groupe studieux et paisible, vous ne vous faites pas d'illusion, et vous savez

qu'on veut bien vous apporter ici, non des louanges, mais des encouragements.

Des louanges? votre modestie n'en recherche pas : vous savez que l'étude promet des jouissances d'un ordre plus élevé. Des encouragements? votre ferveur n'en a pas besoin; et si vous les aimez, c'est comme moyens de propagande au profit de l'amour des lettres, c'est-à-dire au profit de la plus morale et de la plus conciliatrice des passions, c'est-à-dire au profit de toutes les élévations, de toutes les délicatesses et de tous les apaisements de l'ame, c'est-à-dire, en un mot, au profit de tout ce qui donne à l'homme bonheur, indépendance, dignité, et de ce que la société peut trouver de plus salutaire après la religion et la vertu.

Recevons-les donc, Messieurs, ces encouragements, et qu'ils nous soient d'autant plus précieux, qu'ils sont devenus plus rares.

En effet, le public, étourdi et charmé par ce bruit d'écus qu'il aime aujourd'hui par-dessus toute chose, a conservé bien peu de cette sensibilité spiritualiste qui savoure si vivement les beautés de l'art et des productions littéraires. Le spectacle de cette indifférence m'a poussé à quelques recherches qui ne m'ont point paru sans intérêt; et j'essaierai ici de vous entretenir *de la Popularité des Lettres à diverses époques de notre histoire.*

Nous allons faire passer devant nos yeux, mais rapidement, rassurez-vous, les temps qui se sont écoulés depuis la Renaissance. Nous verrons ainsi se dérouler quatre siècles, si nous comptons pour un ce que nous connaissons du nôtre.

Ce nombre quatre vous a déjà rappelé sans doute aussi bien qu'à moi, l'historien latin (1) qui a considéré le peuple romain comme un homme dont il partage la vie en quatre âges, et qu'il voit traverser successivement les années de l'enfance, de la jeunesse, de l'âge mûr et de la vieillesse, passant par des phases de faiblesse initiale, de force tour à tour juvénile et virile, puis de caducité finale, tous états conformes aux quatre grandes divisions de la vie humaine.

Permettez-moi d'imiter cet historien.

(1) ANNÆUS FLORUS, *in Proœmio.*

Alors le siècle de la Renaissance deviendra le printemps, le renouveau; le siècle de Louis XIV sera l'été; le XVIII.° siècle l'automne; et au temps où nous sommes il ne restera plus, hélas! que d'être appelé l'hiver, l'hiver, qu'on représente à l'âge où l'homme, glacé par les ans, ne cherche que son bien-être, n'aime que l'or, et « incessamment amasse. »

Nous aurons à voir, en suivant cette marche, si le goût du public pour les travaux de l'intelligence ne suit pas une semblable progression, tantôt croissante, tantôt décroissante, et n'a pas successivement ses longues nuits, ses longs jours, ses équinoxes et ses solstices.

Voici tout d'abord le printemps.

François premier monte sur le trône; il domine le mouvement intellectuel qui se manifeste; l'impulsion littéraire est donnée, et sous les auspices de ce monarque spirituel et chevaleresque, un nouveau pouvoir s'élève à côté du pouvoir royal, le pouvoir de l'intelligence.

A la cour, le roi François et le valet de chambre Clément Marot sont des poètes, comme pour montrer que la passion des élégances littéraires a descendu, de proche en proche, du plus haut au plus bas degré de la hiérarchie sociale. Aux côtés du nouvel Auguste est un Mécène féminin, sa sœur Marguerite, qui non seulement encourage chez les poètes ses confrères et chez les érudits ses rivaux les élans de leur activité studieuse et passionnée pour les lettres, mais abrite et soutient contre les prudentes sévérités du prince et les répressions de la loi, les écarts que ne sait pas toujours éviter l'enthousiasme juvénile et printanier de ces adeptes d'une littérature renaissante.

A la ville, ce sont les imprimeurs qui, dans la double partie littéraire et manuelle, se montrent déjà plus lettrés et plus artistes tout à la fois que ne l'ont été leurs successeurs dans les plus beaux siècles suivants, et qui rivalisent d'érudition avec les plus érudits de leur temps. Ce sont les colléges qui se multiplient pour répondre au besoin universel des esprits; puis, comme couronnement de l'art typographique et du principe de l'enseignement, et comme consécration presque simultanée de l'importance qui leur est reconnue, l'établissement de l'Imprimerie royale et la création du Collége de

France, deux instruments-modèles, l'un de la diffusion et de la semence, l'autre de la culture et des progrès du savoir.

C'était alors le temps où des groupes d'avocats demeurés célèbres dans les annales du barreau français, de juges devenus et restés l'honneur de la magistrature, d'érudits dont les travaux sont encore une source où va s'alimenter l'esprit littéraire, réunions dont les membres divers étaient également fameux par la culture élégante de l'esprit, par les grâces de la sociabilité et de la conservation; c'était le temps où de tels hommes ne croyaient pas déroger à la gravité de leur caractère lorsqu'ils allaient dans le salon des dames des Roches, à Poitiers, prendre quelque contentement aux gentillesses littéraires et aux gaillardises innocemment récréatives de l'esprit.

« C'est une chose étonnante, dit Rollin, que la facilité et la « promptitude avec laquelle ce goût d'érudition se répandit dans « toute la France.... Les progrès en furent rapides et presque in« croyables, et l'on est surpris de voir que des jeunes gens de qua« lité, dans un âge peu avancé, où l'on ne respire ordinairement « que le plaisir, faisaient leurs délices de la lecture des auteurs « grecs les plus difficiles, et y donnaient souvent tout le temps de « leur récréation (1). »

Je recule, Messieurs, devant la trop longue énumération de tous les signes de cette popularité des lettres, des preuves de ce goût général pour les occupations de l'esprit. Je me condamne à traverser rapidement ce siècle tout lettré des Valois; je ne puis que vous nommer Marie Stuart, que vous rappeler en courant « la grande flotte de poètes », comme dit Etienne Pasquier, que produisit le règne de Henri II, les poétiques relations de Charles IX et de Ronsard, et l'engouement de Henri III qui, au lieu de songer aux affaires que ses ennemis politiques lui mettaient sur les bras, et ami des lettres fort mal à propos, traitait à certains jours des règles de la poésie et du beau langage avec des membres de la Pléiade (2); je ne puis que mentionner pour mémoire la brillante fortune qu'un Philippe Desportes trouva dans un sonnet, fortune qui fit pulluler

(1) *Traité des Études*, Livre II, chap. 2.

(2) M. Léon Feugère, *Étude sur Etienne Pasquier*.

tant de poètes et qui donna une activité si féconde et si générale à la vie intellectuelle de notre pays. Je regrette sur-tout de ne pouvoir insister quelque peu sur Henri IV lui-même et sur son poète Malherbe. Il n'y a pas bien longtemps que l'on sait, grâces sur-tout aux savantes recherches de M. Poirson, que le vainqueur d'Ivry fut touché, lui aussi, par l'esprit de son siècle, comme pour montrer jusqu'où allait alors cette popularité des lettres, qui avait pénétré même sous la cuirasse d'un prince en qui l'on a voulu trop souvent ne voir et ne célébrer que le *triple talent* d'un soudard.

Entrons donc dans notre été littéraire à la suite du Béarnais.

Tandis que Malherbe, enfin venu, dégasconne la cour, Julie d'Angennes va présider à la création du goût et au perfectionnement de la langue. La popularité des lettres se manifeste autour d'elle, comme autour d'un centre d'influence, dans la personne des auteurs de la *Guirlande*, ce véritable bouquet de poésie; elle se montre dans l'apparition des *Précieuses*, que Molière n'avait pas encore déclarées ridicules, et qui, selon le témoignage de Fléchier lui-même, étaient alors « modestes sans contrainte, savantes sans orgueil, polies sans affectation »; on peut la saluer, cette popularité, dans les nombreuses illustrations qui affluent à l'hôtel de Rambouillet, groupées autour de Balzac et de Voiture, au bruit des deux sonnets qui divisent la société en deux camps d'*Uranistes* et de *Jobelins*. Là encore elle faisait se toucher les extrêmes littéraires, le sublime et le pédantesque, un sermon et une énigme, Bossuet, adolescent qui improvisait une homélie à titre d'épreuve oratoire et de jeu d'esprit; Cotin, barbon qui se posait en sphinx et débitait de petits vers musqués; Bossuet, l'œuf dans lequel se couvait déjà l'aigle de Meaux; Cotin, qui devait être si impitoyablement conduit à l'immortelle popularité du ridicule entre deux puissantes risées, Molière et Boileau.

Voici maintenant Richelieu, planète sanglante qui ne semble un instant éclipser la royauté qu'afin que le soleil de celle-ci reparaisse radieux et triomphant dans la personne de Louis XIV. Richelieu ne se contente pas de la puissance politique; il voit l'empressement du public pour les choses de l'intelligence, et il aspire à la popularité que donnent les succès littéraires. C'est cette ambition de l'espri-

qui lui fait tour à tour protéger et persécuter le grand Corneille; c'est pour elle qu'il devient le parrain de l'Académie française, après toutefois ce Conrart dont le prudent silence a fait tant de bruit; c'est par elle qu'il met dans la main d'un Colletet soixante pistoles pour l'un des plus mauvais et des plus ridicules sixains de la littérature française.

Ne nous appesantissons pas sur ce moment trop fécond, et hâtons-nous de regarder ce Louis XIV, ce roi-soleil à qui il appartenait si bien de prendre le grand astre pour emblème, car il est lui-même l'astre fécondant et vivifiant de notre été littéraire.

Ce n'est pas devant vous, Messieurs, que j'ai besoin de rappeler le brillant essor des lettres à cette époque mémorable, ni de recommencer la nomenclature des grands écrivains, des penseurs profonds, des charmants causeurs dont fourmille le XVII.e siècle. Quelque nombreux qu'ils fussent, pourtant, ils ne l'étaient pas assez pour constituer à eux seuls et prouver la popularité des lettres. Mais ne pensez-vous pas que notre admiration pour ces hommes et pour leurs œuvres a dû être nécessairement devancée par l'admiration de leurs contemporains? Et si le bon Rollin a pu dire quelque part « qu'il est difficile que ce qui fait l'objet de l'admiration « publique ne devienne tôt ou tard le goût des particuliers », ne vous semble-t-il pas que quand la nation voyait le grand roi, pénétré de cette conviction profonde, comme le César de Rome l'était de son temps, que les lettres sont une puissance avec laquelle il est toujours sage de compter; que quand elle voyait le monarque entourer de soins attentifs, honorer, protéger, caresser ceux qui illustraient la littérature, elle dut prendre encore plus de goût, elle aussi, aux nobles exercices de l'intelligence?

C'est ainsi que l'admiration pour les grands artistes multipliait le nombre des amateurs.

Les témoignages abondent de ces tendances de l'esprit français dans ce temps que tout-à-l'heure j'appelais notre été littéraire.

La cour a son poète Benserade, qui prodigue les devises pour les carrousels et fournit au jeune roi des madrigaux, protocoles rimés pour la diplomatie du cœur; Paris municipe a son poète perpétuel Santeul, qui décore de distiques, de distiques latins, s'il vous plaît, les fontaines et les monuments; l'Académie des Inscriptions frappe

des médailles, monnaie toute littéraire qui raconte les événements contemporains, en multiplie les témoignages et en perpétue le souvenir; le théâtre, ce miroir de la Société, n'a-t-il pas son peintre Molière, qui, en reproduisant les travers de son époque, a si souvent reproduit des travers littéraires, comme pour témoigner de la passion dominante? Les salons eux-mêmes, présidés par toutes ces grandes dames qui avaient le goût des entretiens ingénieux et solides, ne connaissaient pas de jouissance préférable à celle d'entendre Molière donner une lecture anticipée de ses comédies nouvelles, ou de deviser de la *Pluralité des Mondes* avec Fontenelle, de l'*Ame des Bêtes* avec Racine le fils, de la philosophie cartésienne et de bien d'autres choses, moins avouables mais toujours littéraires, avec La Fontaine. C'étaient encore, au Marais, deux salons posés non loin l'un de l'autre comme deux contrastes : l'un présidé par Madeleine Scudéry, la vieille et respectable fille qui couronnait le XVII.e siècle expirant; l'autre où se pavanait le vice élégant sous les traits d'une octogénaire que vous reconnaîtrez précisément parce que je m'interdis de la nommer, et qui, le pied dans la tombe, se redressait pour inaugurer le XVIII.e dans la personne du jeune Arouet, à qui elle léguait un présent tout littéraire, sa bibliothèque.

En vous rappelant toutes ces femmes spirituelles et gracieuses qui étaient autant de centres d'activité littéraire, j'ai voulu rendre hommage à l'influence exercée par leur sexe sur la perfection de la littérature, des arts et de l'esprit de société dans le grand siècle, et faire ici un appel à cette incontestable et salutaire influence au profit du siècle présent, qui en a grand besoin.

Je ne crains pas, Messieurs et chers Collègues, d'être désavoué par vous en parlant ainsi, car je m'y sens autorisé par cet article de votre réglement, qui invite les dames à assister à nos travaux hebdomadaires. C'est là une sage disposition par laquelle vous témoignez que vous ne demandez pas mieux, à l'occasion, que de sacrifier aux Grâces, que de jeter sur vos études souvent sérieuses ce vernis d'élégance, de délicatesse et de bon goût qui est toujours la récompense d'une pareille fréquentation.

Votre article XIII, Messieurs, n'est pas seulement un trait de sagesse, c'est aussi une leçon de morale sociale que vous avez glissée dans votre réglement.

En effet, vous savez que c'est aux femmes que nous avons dû d'être devenus chrétiens, et, plus tard, d'être restés Français; vous savez jusqu'à quel point leur influence a secondé le progrès de nos arts; vous savez que nous leur avons dû l'élégance de nos mœurs quand nos mœurs étaient élégantes; vous savez que tout ce qui se fait ou se dit en leur présence mérite presque, par cela seul, d'être mieux fait ou mieux dit, qu'on adoucit la voix qui leur parle, que l'on polit le style qui doit écrire pour elles, et que devant elles on surveille sa pensée. Sachant tout cela, vous avez introduit dans votre réglement une disposition qui les convie à venir, par leur seule présence, aider, dans vos travaux, le goût à se mettre en garde contre ses propres écarts, et pour que la confiance de tous dans cette précieuse influence amène un plus grand nombre d'esprits à prendre part à vos exercices, à ces exercices qu'il faut pratiquer un peu pour en comprendre la douceur, et qui, toujours salutaires pour l'ame, sont à la fois fructueux comme le travail, agréables comme le délassement.

J'arrête ici une digression que vous excuserez en faveur de son objet, et j'aborde la troisième saison, je veux dire l'automne de l'esprit français.

Quand Louis XIV, ce soleil de notre été littéraire, vint à s'éteindre, il y avait déjà vingt-et-un ans qu'était né le nouvel astre qui devait être le soleil de l'automne : c'est Voltaire, qui atteignait sa majorité au commencement de l'année où le grand roi descendait dans la tombe.

Ce nouveau soleil était bien digne de la saison déjà plus froide et plus sombre qu'il venait éclairer. Ses rayonnements, qui auraient pu rappeler quelquefois les beaux jours de l'été, ne descendaient sur le siècle qu'à travers les brumes du scepticisme; mais bien loin que l'esprit et le goût littéraires en fussent plus languissants, jamais peut-être on ne les avait vus régner avec plus d'influence et de popularité sur les affaires politiques, religieuses, sociales, jusque sur les plaisirs de toute une génération : et l'on peut dire que si, sous Louis XIV, la littérature avait été la parure et le soutien du sceptre, dans la main de Voltaire, elle était le sceptre lui-même.

En effet, elle est partout; elle est le lien de toutes les relations et

la préoccupation de tous les esprits ; elle est le flambeau de toutes les émancipations, le levier de tous les renversements, la commensale de toutes les orgies, la complice de tous les désordres.

Dans ces salons encore présidés par des femmes qui entretenaient l'esprit de conversation et de société, c'était la littérature qui faisait les frais de tous les entretiens, de toutes les saillies, de toutes les élégances de l'esprit; c'était elle qui était le véhicule de toutes les idées nouvelles.

Dans ces soupers fameux où les hôtels et les petites-maisons abritaient l'orgie des grands seigneurs et des gros financiers, la littérature était l'assaisonnement indispensable des pompes et des joies. Poètes et philosophes, s'ils n'y tenaient pas le haut bout de la table, avaient la voix assez forte et assez autorisée pour faire entendre à tous ces Balthazars des paroles qui auraient dû profiter comme des avertissements, mais que les oreilles distraites n'entendaient que comme des saillies d'encyclopédistes ou des jeux d'imagination.

Dans ce temps, la littérature débordait jusque dans les cafés dont elle était l'oracle, et jusque dans les boudoirs, où un quatrain servait de passe-port et de recommandation. A ce jeu littéraire, tel petit abbé qui papillonnait par-là, devint rapidement académicien, ambassadeur, ministre, cardinal.

Alors aussi la littérature était une puissance à laquelle on passait des boutades, et qui savait défendre sa dignité contre la morgue de la naissance. Un jour un grand seigneur engage Piron, qu'il ne connaît pas, à passer devant lui pour aller d'une salle dans une autre : « Eh ! M. le comte, s'écrie le maître du lieu, pas tant de façons, ce n'est qu'un poète. — Puisque les qualités sont déclinées, répond l'auteur de la *Métromanie*, je prends mon rang », et il passe le premier. Alors encore, la littérature était une frondeuse avec laquelle ses victimes ne réussissaient pas toujours à transiger. Le Sage va faire jouer *Turcaret* : les financiers s'en émeuvent; ils ont peur de l'influence des lettres sur l'opinion, et ils proposent à l'auteur cent mille livres pour qu'il retire sa pièce. Le Sage refuse. Les financiers de 1857 n'ont pas eu peur de la *Bourse* de M. Ponsard. La démarche des maltôtiers de 1708, rendait témoignage de la puissance des lettres; le refus de Le Sage attestait leur dignité; toute l'anecdote prouve leur popularité en ce temps. La sécurité

de nos agioteurs contemporains devant le succès de la *Bourse* et devant les augustes éloges donnés à M. Ponsard, accuse le cynisme de l'argent, et ne fait point d'honneur au goût de notre époque pour les choses de la poésie et de la littérature. C'est qu'aussi le symbole de la puissance populaire était jadis un livre, et que c'est aujourd'hui un sac d'écus.

A peine entré dans chacune des saisons de l'esprit français, j'ai hâte d'en sortir, car je sens trop tard que l'exiguïté nécessaire de mon cadre s'oppose aux développements d'un si vaste sujet : aussi ne ferai-je que vous rappeler, en arrivant aux limites du XVIII.ᵉ siècle, et le nom de l'*Encyclopédie,* nom qui dit tant de choses à lui seul, et les triomphes de Voltaire mourant, et l'audacieuse tenacité de Beaumarchais qui s'écrie : « Le roi ne veut pas qu'on joue ma pièce, donc on la jouera. »

Enfin les idées depuis longtemps en lutte deviennent des réalités ; les disputes de paroles et d'écrits sont à l'état de sanglantes voies de fait, et il ne nous reste qu'à passer en nous détournant par-dessus les dernières années du XVIII.ᵉ siècle, années de terreur où la littérature n'a rien à voir.

Après l'œuvre essentiellement littéraire des trois saisons précédentes, que restera-t-il à faire à notre XIX.ᵉ siècle, à notre hiver intellectuel ? Vous le savez, Messieurs, il ne lui est resté que les mathématiques, et il s'y est jeté à corps perdu.

Sciences exactes, sciences positives, sciences du compas, de l'équerre, de la règle et de la balance, de ce qui se compte, se pèse et se mesure; machines, électricité, vapeur, géométrie et lignes de fer, banque et arithmétique, profit et bien-être, tel est, Messieurs, le lot de notre siècle : au passé l'idéal, au présent le réel.

Toutefois cette aspiration vers les jouissances matérielles, et surtout cette prédominance actuelle du chiffre sur l'idée, ne fut pas tout-à-fait contemporaine de la naissance du XIX.ᵉ siècle, ainsi que semble le prétendre un de nos plus grands poètes dans un travail sur les *Destinées de la Poésie.* Dès cette époque, si nous devons l'en croire, « il n'y avait qu'une voix sur l'irrémédiable décadence, sur « la mort accomplie et déjà froide de cette mystérieuse faculté de « l'esprit humain. » Il ajoute qu'alors aussi « le chiffre seul était « permis, honoré, protégé, payé. »

Sans vouloir le réfuter mot par mot, idée par idée, essayons, par la courte et rapide énumération de quelques faits, de reconnaître si le chiffre était déjà, comme aujourd'hui, l'objet exclusif de tant de complaisances et d'adorations.

On sait, dit un biographe de Joseph Chénier, car il faut que nous opposions autorité à autorité, « on sait combien les moindres bruits « littéraires tenaient de place dans ces loisirs de l'empire, où une « victoire ne faisait pas autant de bruit qu'un poème (1). » Le biographe ajoute à cela des exemples que j'omets pour abréger.

Écoutez un autre témoignage; c'est l'auteur des *Souvenirs contemporains d'Histoire et de Littérature*, et son nom aura ici une grande valeur, c'est M. Villemain, qui le recueille de la bouche même du comte de Narbonne. Ce général tout lettré, cet aide-de-camp de l'Empereur parle ainsi de son maître : « Il veut, et il me l'a dit vingt fois, « que son règne soit signalé par de grands travaux d'esprit, de grands ouvrages littéraires. Être loué comme « inspirateur de la science et des arts, être le chef éclatant d'une « époque glorieuse pour l'esprit humain, c'est l'idée qui le flatte le « plus, c'est ce qu'il a cherché par les *Prix décennaux*, et il s'im- « patiente de la lenteur des grands talents à paraître quand il les « demande (2). »

Et puis recueillez les paroles, suivez les actes de cet homme de guerre : il aurait fait de Corneille un prince; et Ducis, que vous allez couronner tout à l'heure sur la tête d'un lauréat qui a su louer dignement notre poète versaillais, il voulait en faire un sénateur; il était le collaborateur d'Arnault dans les meilleures parties de sa tragédie des *Vénitiens*. Que dire de ces entretiens littéraires dans lesquels il étonnait et charmait M. de Fontanes, le grand-maître de son Université? Que dire de ce rapide conquérant qui, après les triomphes du champ de bataille, revenait à son quartier-général, et achevait de subjuguer par l'intelligence les vaincus de l'épée en mêlant aux négociations pour la paix des pompes dramatiques où Corneille et Racine étaient déclamés dans des capitales conquises devant un parterre de rois asservis? Que penser de ce long décret

(1) M. Ch. Labitte, *Vie de M.-J. Chénier*.

(2) Tome I, page 145, in-12, 1854.

réglementaire en cent articles, sur l'organisation, le personnel et le recrutement du Théâtre français, de cet hommage à la civilisation de Paris qu'il datait du Kremlin sur les décombres faits par la barbarie, de ce rayon de sollicitude pour les plaisirs de l'esprit éclos parmi les fatigues du corps, dans les soucis d'une victoire embarrassante et d'une retraite déjà méditée? Affectation, a-t-on dit; soit, mais affectation qui était elle-même une marque d'estime pour les choses de l'intelligence, une flatteuse avance faite à la gloire des arts par la gloire militaire, un concluant et méritoire hommage rendu à l'idée par la force, à la lettre par le chiffre.

C'est là qu'en était la popularité des lettres sous ce régime qu'on accuse de n'avoir choyé que la formule algébrique.

Cette popularité n'était pas moindre chez les sujets que chez le souverain; et il n'était pas rare de voir la noble passion de l'étude poursuivre jusqu'au milieu des camps des hommes voués par leur profession au sabre, au chiffre et à la géométrie. Le comte Daru, l'intendant d'armée, traduisait Horace en vers, entre deux étapes; Paul-Louis Courier, le canonnier à cheval, en entrant dans toute ville conquise, courait d'abord aux bibliothèques; M. Viennet, l'artilleur de marine bourré d'x et nourri d'y, rimait à Leipsick sous le feu des canons suédois qui foudroyaient son carré.

Et nous pourrions citer tel jeune sous-lieutenant qui, tout frais échappé de la *tangente* et du *cosinus* de Saint-Cyr, charmait les loisirs et les tristesses d'une captivité militaire chez les Russes, en versifiant quelque *Métamorphose* pour ne pas oublier sa langue maternelle sous le climat qui avait fait désapprendre à Ovide la langue de Rome et sur-tout la fierté des vieux Latins.

Des camps revenez à Paris assister à la publication de l'*Atala* de Chateaubriand, et lisez ce que vous en raconte M. Villemain: « Rien, dit-il, rien, dans la froideur actuelle de notre siècle indu-« striel et banquier, ne peut offrir l'idée de ces ardeurs de curiosité, « de ces enchantements d'admiration qui saluèrent alors l'œuvre « originale d'un jeune inconnu (1). »

Et cette jeunesse des écoles sous les pas de laquelle, selon l'auteur des *Destinées de la Poésie*, on étouffait alors toute semence de

(1) *La Tribune moderne*, page 88.

pensée littéraire, dans quels termes se trouvait-elle avec les maîtres de l'enseignement, avec Jacques Delille, par exemple, avec ce professeur du Collége de France qui semblait n'avoir d'autre mission que d'enseigner l'ignorance et le mépris de son art? Il est bien dénigré aujourd'hui ce poète Delille que ses contemporains nommaient le *Virgile français*, et à qui l'on appliquait cette hyperbole de Gilbert :

On récite déjà les vers qu'il fait encore.

Que ses détracteurs d'aujourd'hui se rassurent : je ne prétends pas ici le réhabiliter ; mais quel qu'ait été le degré de son mérite, l'engouement dont il fut l'objet, le respect dont il était entouré, l'éclat de ses funérailles, qui balancèrent celles du maréchal Bessières, mort presque le même jour que lui, le nombre de ses admirateurs, sont une preuve de plus de la popularité des lettres à cette époque trop décriée.

Je me reprocherais de la quitter, cette époque, sans m'arrêter quelques instants sur un genre de littérature toute nationale, sur la chanson, dont la renaissance au moment qui nous occupe fut encore une forme du goût français pour les lettres.

La chanson, cette muse gauloise, a toujours été un besoin de notre nature. Chez nous, l'homme n'est pas seulement le roseau de Blaise Pascal, un roseau pensant ; il est aussi le roseau du barbier de Midas, un roseau qui chante et qui éprouve le besoin de proclamer les oreilles d'âne qu'il a vues ou qu'il a cru voir sous la chevelure de ses maîtres. Aussi la chanson, après s'être endormie pendant les jours de la Terreur, se réveilla dès que l'horizon s'éclaircit. Les premiers accents populaires de la littérature qui se ranimait furent des chansons; et bientôt se fonda le *Caveau moderne*, tradition de l'ancien *Caveau*.

Le *Caveau moderne*, qui ne resta pas longtemps la seule société lyrique, devint une sorte d'Académie chantante. Les discours des récipiendaires étaient des couplets, et les membres, qui se réunissaient dans des dîners mensuels, apportaient avec leur écot le tribut d'une chanson nouvelle. Les tables de la grande et de la petite bourgeoisie imitaient celles du *Caveau moderne :* tout convive devait s'y faire entendre, tout dîner, pour être complet, devait comp-

ter la chanson dans son menu ; et, parmi les services de table, des couplets de tout genre, imprimés sur des assiettes à dessert, étaient là pour venir en aide aux mémoires en défaut, et pour répondre à ce besoin d'une littérature à la portée de tous. La rigidité des maîtresses de maison a exigé, comme sacrifice dû au bon ton, l'abolition d'un usage qui retenait trop longtemps les convives autour de la table. Elles ont obtenu le sacrifice; mais demandez par quel bonbon le refrain du dessert est remplacé dans la bouche des chanteurs ; demandez qui a profité de la réforme ; ce n'est pas le bon ton qui vous répondra, c'est le fisc et la régie.

Sous le régime qui suit l'Empire, le chef de l'état aime et cultive les lettres : il se plaît à citer, quelquefois même à traduire Horace ; il salue Ducis en lui récitant des vers de ses tragédies, et il mérite qu'on lui attribue la composition d'une comédie en vers alors célèbre, *La Famille Glinet;* mais la popularité des lettres ne commence pas moins à se refroidir. Les lettres occupent sans doute encore les esprits : mais ce n'est déjà plus pour elles-mêmes et comme ornement de l'existence ; c'est d'abord comme consolation patriotique, et bientôt comme moyen d'opposition politique qu'on les recherche.

Après Waterloo, Casimir Delavigne relève la France à ses propres yeux, et évoque des souvenirs qui font rougir devant nous quelques-uns de nos vainqueurs d'un jour. C'est là un honneur pour les lettres et une gloire pour le poète.

Bientôt deux lyres harmonieuses mais discordantes, Lamartine et Béranger, antipodes l'un de l'autre par les tendances, tiennent l'attention littéraire en haleine, uniquement peut-être parce qu'ils sont les deux termes également retentissants d'un antagonisme politique et religieux.

Désaugiers a transmis à Béranger le sceptre de la chanson ; mais la politique et l'irréligion donnent à celle-ci un caractère militant ; elles jettent leur teinte de morosité et leur levain d'aigreur sur les couplets les plus malins et les plus grivois. Un tel usage de la poésie n'était pas de nature à maintenir la popularité des lettres ; il était pour cela trop contraire à leur dignité.

Le théâtre, à son tour, dut porter une grave atteinte à cette popularité.

Ces souvenirs politiques et guerriers évoqués et exploités avec plus d'art que de bonne foi par le poète qui avait chanté le *Roi d'Yvetot*, l'étaient aussi trop souvent par la spéculation industrielle des auteurs dramatiques. On se souvient encore des émotions extrà-littéraires causées par des œuvres telles que le *Germanicus* d'Arnault, par le *Sylla* de de Jouy, par les soldats laboureurs et les colonels en retraite des vaudevillistes. Ce n'étaient point là les sources des recueillements de l'esprit, des apaisements de l'ame que promet la véritable littérature, et qui donnent à celle-ci la popularité.

Les luttes suscitées un peu plus tard par l'école romantique ne furent pas moins ardentes ; mais les intérêts qui s'y débattaient n'avaient du moins rien que de littéraire ; et en ce sens elles furent pour l'esprit français comme le signal d'un réveil qui, par malheur, ne fut pas durable.

En effet, mil huit cent trente arrive. Alors les promoteurs de l'école romantique, et il y avait parmi eux des esprits éminents, sont débordés par des adeptes maladroits ; ils voient l'application de leur poétique et de leurs idées, poussée jusqu'à l'absurde, engendrer le dévergondage de la scène, l'immoralité dissolvante du roman-feuilleton et le mercantilisme de la plume. Alors il y avait déjà quarante ans que les principes politiques et sociaux les plus contraires, alternativement niés et proclamés par les mêmes organes, alternativement servis et trahis par les mêmes hommes, troublaient la conscience publique, désenchantaient les ames, les blasaient sur le sentiment du juste, du vrai, du beau, du bien, et les fermaient à ces naïves illusions, à cette crédule facilité d'émotions qui donne aux poètes des lecteurs.

C'est alors que l'hiver fit sentir ses atteintes à l'esprit français et que s'éclipsa de plus en plus la popularité des lettres. C'est quand on parle de ce moment et des temps qui l'ont suivi jusqu'à nous, qu'on pourrait reprendre et appliquer les tristes paroles de l'auteur des *Destinées de la Poésie :* « Il n'y a qu'une voix sur l'irrémé-« diable décadence, sur la mort accomplie et déjà froide de cette « mystérieuse faculté de l'esprit humain. »

Eh bien ! non, Messieurs ; quand il s'agit de tout ce qui tient à l'intelligence humaine, il ne faut jamais parler de décadence irré-

médiable ni de mort accomplie. En effet, ne vous ai-je pas entretenus ici des quatre saisons de l'esprit français? S'il en est de celles-ci comme des autres, elles auront un renouvellement : plus nous avançons dans notre hiver intellectuel, plus sans doute nous approchons d'un nouveau printemps.

Elle renaîtra, cette saison de la popularité des lettres, quand des passions plus saines que celle du bien-être matériel et de l'argent qui le procure viendront réchauffer lescœurs; et ces améliorations morales ne pourront être le fruit que d'une tranquillité publique assise depuis longtemps et pour longtemps.

Ce sera là, espérons-le, Messieurs, l'œuvre de quelque résipiscence, que puisse le Ciel nous envoyer!

Je ne dois pas négliger de saluer ici, Messieurs, l'apparition de quelques symptômes dont la simultanéité semble promettre le prochain retour du goût pour les études. M. le ministre de l'Instruction publique vient de vous annoncer de nouvelles dispositions prises en faveur des sociétés savantes. Un nouveau comité a été formé, des récompenses honorifiques sont promises, des concours seront ouverts. A cet égard, nos premiers magistrats, M. le Préfet et M. le Maire, sont les dignes représentants du ministre, et le goût des lettres ne peut que gagner à ce concours de bonnes volontés. Outre cela, Messieurs, nous venons d'être témoins d'un fait que je puis vous montrer comme le précurseur d'un retour printanier, du moins en ce qui nous concerne particulièrement. Je veux parler de cette phalange de jeunes adeptes qui viennent se joindre à nous et qui paraissent devoir être suivis par d'autres. Vous les avez accueillis comme on accueille tout ce qui est doué de jeunesse et de vitalité, tout ce qui apporte avec soi l'espérance et les beaux présages.

Puissent bientôt se réaliser de telles promesses! Ce sera le signal d'une grande amélioration dans nos mœurs : car, s'il est vrai que, comme l'a dit un poète (1) élégant et ingénieux,

Tout homme à ses plaisirs se juge et s'apprécie,

on peut le dire aussi du siècle : il faut bien ou mal augurer de ce-

(1) M. Emile Deschamps, *Poésie pour la Matinée littéraire et musicale donnée au Lycée impérial de Versailles, le 24 janvier* 1858.

lui-ci selon qu'il se plaît aux exercices de l'intelligence ou qu'il s'en éloigne. Les lettres et les arts sont les fleurs de la civilisation, a-t-on dit ; c'est le dernier épanouissement des mœurs sociales ; et de même, leur dépérissement est un signe de décadence.

Les symptômes rassurants dont je viens de vous entretenir, et les encouragements que nous apportent ici nos sympathiques auditeurs, à qui grâces en soient rendues, nous donnent lieu d'espérer que la curiosité des choses littéraires nous reviendra bientôt plus vive et plus durable, et que, dans notre siècle de raffinements et de jouissances matérielles, nous n'aurons pas toujours sur le bord des lèvres cemême cri douloureux que poussait Grégoire de Tours à l'aspect de notre barbarie primitive : « Malheur à nos jours, parce « que la popularité des lettres s'en va dépérissant parmi nous ! »

RAPPORT

SUR LES

TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ

Depuis le 17 Avril 1857, jusqu'au 30 Avril 1858,

PAR M. ANQUETIL,

SECRÉTAIRE-PERPÉTUEL.

MESSIEURS,

L'année qui vient de s'écouler a été marquée par un fait trop important et trop significatif pour que je ne m'empresse pas de le signaler au début même de ce Rapport : je veux parler de l'accroissement considérable qu'ont éprouvé vos relations avec les sociétés savantes des départements, qui presque toutes aujourd'hui reçoivent vos publications et vous font parvenir les leurs. Il y a dans ce commerce incessant qui relie ainsi toutes les compagnies semblables à la nôtre des leçons et des exemples, des encouragements et des sources d'émulation qui ne sauraient manquer de porter leurs fruits. Les dernières mesures si libérales que nous annonçait la récente circulaire du ministre de l'Instruction publique ont été accueillies par vous comme elles le méritaient, et notre Société ne sera pas sans doute une des dernières à répondre à l'appel sympathique et bienveillant qui a été fait au concours empressé de tous ses membres.

Toutes les publications des Sociétés savantes qui vous sont parvenues ont été l'objet de Rapports plus ou moins développés, selon que leurs travaux avaient plus ou moins d'analogie avec les vôtres.

Ainsi M. Bouchitté vous a entretenus des Mémoires publiés par la Société d'Agriculture, Sciences et Arts de Valenciennes ; la Société impériale des Sciences, de l'Agriculture et des Arts de Lille ; la So-

ciété impériale et centrale d'Agriculture, Sciences et Arts de Douai; la Société d'Agriculture, Commerce, Sciences et Arts de la Lozère; l'Académie impériale des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Dijon; les Sociétés archéologiques de Montpellier et de Beziers; la Société des Antiquaires de Picardie; la Société des Antiquaires de la Morinie, à Saint-Omer; la Société des Antiquaires de l'Ouest, à Poitiers; enfin la Société impériale des Antiquaires de France.

M. de Boucheman vous a entretenus des deux volumes publiés par le Congrès scientifique du Puy en 1855; des Mémoires de l'Académie impériale des Sciences, Lettres et Arts de Rouen; des Mémoires de la Société impériale d'Agriculture, Sciences et Belles-Lettres de Mâcon; enfin des Mémoires de l'Académie impériale de Stanislas, à Nancy.

M. Ploix vous a fait connaître les Mémoires de la Société académique de Laon.

M. Anquetil vous a entretenus des Mémoires que vous ont envoyés la Société d'Agriculture, Commerce, Sciences et Arts de la Marne (Châlons); l'Académie impériale du Gard à Nîmes; l'Académie impériale des Sciences, Agriculture, Arts et Belles-Lettres d'Aix; la Société hâvraise d'études diverses; l'Académie impériale de Reims; l'Académie impériale des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Bordeaux; la Société des Sciences, Agriculture et Belles-Lettres de Taru-et-Garonne, à Montauban; la Société impériale d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres de la Loire; la Société d'Agriculture, Sciences et Arts d'Agen.

Enfin ces Rapports ont, pour ainsi dire, été complétés par ceux que vous ont faits M. Bélanger sur la *Revue des Sociétés savantes* publiée sous les auspices du Ministre de l'Instruction publique, et M. Bouchitté sur les *Archives des Missions scientifiques et littéraires* publiées sous le même patronage, recueil dans lequel il a spécialement signalé à votre attention le savant mémoire d'un jeune élève de l'école d'Athènes, M. Boutan, sur l'île de Lesbos.

Je me plaignais l'an dernier que les travaux philosophiques eussent pour la première fois fait défaut dans nos séances, et j'exprimais la ferme conviction que cette lacune ne tarderait pas à être comblée. Ces espérances n'ont point été déçues, et cependant nous voudrions plus encore : nous ne pouvons oublier les cours suivis

dont le zèle de la science inspirait la pensée à vos fondateurs et à leurs émules. Où donc la philosophie fera-t-elle entendre une voix à la fois libre et réservée, sage et indépendante, si ce n'est au milieu de calmes réunions où règne la pensée dans sa paisible sérénité ?

M. Bouchitté vous a communiqué un Mémoire intitulé : *Du Mysticisme, du Fétichisme et de la Philosophie,* dont la lecture n'a pas occupé moins de cinq séances.

En étudiant ces trois formes de la pensée religieuse, M. Bouchitté a voulu dégager de chacune d'elles certains principes, certaines dispositions de l'intelligence et du cœur, propres par leur rapprochement à jeter quelques lumières sur ces intéressantes questions. Commençant par l'étude du mysticisme et spécialement du quiétisme, il vous en a défini le véritable caractère ; et sans entrer dans les détails de la célèbre controverse qui agita les dernières années du XVII.e siècle, il vous a signalé les dangereuses conséquences qui ont attiré sur cette doctrine irréfléchie la juste condamnation dont l'Eglise l'a frappée ; car la doctrine du quiétisme, quoi qu'on ait pu dire, n'est point celle de l'Evangile qui nulle part n'en a autorisé les excès.

Après avoir présenté quelques remarques sur la nature de la volonté et du désintéressement, destinées à faire ressortir les erreurs des quiétistes sur ces deux points, M. Bouchitté vous a expliqué comment l'avénement du Christianisme ouvrit, il est vrai, une voie nouvelle au mysticisme, mais à un mysticisme restreint dans de sages limites, et il a appuyé ces considérations sur des passages empruntés aux mystiques chrétiens les plus célèbres, depuis les premiers siècles jusqu'à Saint-François-de-Sales. Il vous a signalé également les rapports de parenté qui rattachent le quiétisme au mysticisme indien, et vous a présenté quelques considérations sur le mysticisme des Esséniens, des Kabbalistes et des Alexandrins.

Ensuite il a examiné quelles sont les doctrines qui se montrent les plus favorables à cette union, à ce commerce immédiat et direct de l'homme avec la divinité qui constitue le mysticisme. Il a fait voir par l'analyse de la notion de Dieu et des rapports de l'homme avec Dieu, que cette union est inévitable, qu'elle est en réalité, mais que, préexistant encore en nous, avec une plus grande certitude si nous la comparons à tous les genres d'union que nous connaissons, elle

ne se réfléchit pas néanmoins toujours assez dans la conscience pour que nous en soyons à chaque instant avertis. Il a conclu de là que parmi les mystiques, dont l'ensemble embrasse l'élite religieuse du genre humain, le besoin d'union avec la puissance suprême forme la base de la doctrine. Passant ensuite à l'analyse des formes multipliées sous lesquelles, dans tous les temps et dans tous les lieux, s'est manifesté le fétichisme, il en a fait sortir ce même besoin, caché sous des dehors grossiers et indignes de la majesté divine, mais inévitable résultat du sentiment religieux de la multitude, combiné avec son ignorance. C'est parce qu'elle a trop négligé ce côté de l'ame humaine, que la philosophie du XVIII.e siècle est restée impuissante dans la mission qu'elle s'attribuait de relever et d'éclairer les esprits. La méthode de Descartes, irréprochable en elle-même, mais exagérée ou mal comprise par ses successeurs, a donné naissance non seulement en Allemagne, mais encore en France, à un emploi exclusif de la raison qui, ne cherchant pas assez dans l'expérience les données sur lesquelles il lui appartient d'exercer son contrôle, et le contre-poids nécessaire à ses tendances abstraites, n'a pu manquer de substituer souvent des indications imaginaires à la réalité des faits.

M. Bouchitté s'est encore demandé si l'exercice de la morale peut suffire à l'activité de l'homme, et il a démontré que les préceptes moraux indiquent beaucoup plus ce qu'il faut ne pas faire que ce qu'il faut pratiquer; que d'ailleurs plusieurs ne s'appliquent qu'à ce monde passager, et que par conséquent l'homme, dans la partie éternelle de son être, éprouve le besoin d'une contemplation plus élevée, d'une satisfaction plus entière que celle qui résulte d'une conscience qui n'a rien à se reprocher. Cette satisfaction, l'homme la trouve dans la foi non interrompue de son union avec la cause première, foi qui vivifie tous ses actes, soutient ses bonnes résolutions, et console ses douleurs.

M. Bouchitté, après avoir reproché à la philosophie contemporaine de trop négliger le côté pratique des dispositions religieuses de l'homme et d'en développer de préférence le travail logique, a démontré combien il serait aisé d'atteindre la démonstration de la nécessité d'une Providence occupée non-seulement des destinées générales de l'homme, mais encore des moindres événements de sa

vie, et de confirmer ainsi par les lumières de la raison les touchantes paroles qui dans le *Sermon sur la montagne* annoncent à l'homme la sollicitude de la Providence pour tout ce qui le touche. Enfin, M. Bouchitté a exprimé le vœu que les écrivains distingués, qui marchent aujourd'hui à la tête du mouvement philosophique, songent à donner à leurs travaux une portée pratique qu'ils ont trop laissée dans l'ombre.

Je vous rappellerai ici, pour terminer l'énumération des communications de M. Bouchitté relatives à la philosophie pure, les observations critiques qu'il vous a soumises à l'occasion d'un livre intitulé : *le Monde spirituel, ou Science chrétienne de communiquer avec les esprits*, observations sur lesquelles il ne serait pas opportun de m'appesantir.

M. Baudry vous a entretenus, pendant neuf séances, de l'ouvrage de M. Alfred Maury qui a pour titre : *Histoire des Religions de la Grèce antique depuis leur origine jusqu'à leur constitution définitive*. Des communications de cette nature ne sont pas de celles qui tombent sous l'analyse ; et je dois me borner à quelques traits généraux pour en déterminer le caractère.

Pour beaucoup de gens, les divinités du polythéisme ne sont guère que des créations écloses du cerveau des poètes, des fantaisies qui peuvent charmer l'imagination, mais dont le philosophe n'a point à se préoccuper ni à chercher le sens mystérieux. A peine veut-on bien, généralement, reconnaître çà et là quelques allégories morales trop transparentes pour être contestées : voilà, pour le vulgaire, à quoi se borne l'exégèse du polythéisme hellénique.

Cependant, depuis un siècle, les travaux sérieux n'ont point manqué ; mais si l'on a étudié le caractère de toutes les divinités, si l'on a analysé tous les symboles et fait entre eux des rapprochements ingénieux et profonds, si l'on a appliqué la connaissance de la mythologie à l'interprétation des monuments, on a presque toujours perdu de vue l'essence même de ces religions et le sentiment religieux qui en est le fondement. Les mythes cependant ne sont que l'enveloppe plus ou moins gracieuse ou grossière des dogmes ; cette enveloppe a besoin d'être percée, mais la tâche exige les plus grandes précautions : il y faut à la fois de la science, de la pénétration et de la sagacité, avec non moins de prudence et de réserve.

Il y a dans les croyances et dans les formes religieuses de l'antiquité quelque chose de plus sérieux et de plus philosophique qu'on ne pense. Cette théogonie, combinée par les poètes, n'est que l'image mobile des révolutions religieuses ; et pour comprendre ces révolutions, il faut en suivre l'ordre chronologique, remonter à l'origine de chaque dieu et en observer les transformations successives. N'est-il pas intéressant de voir la philosophie s'introduire par degrés dans le culte et miner le vieil édifice religieux, puis en essayer la restauration sous le nom antique et vénéré d'Orphée? En effet, ç'a été de tout temps la prétention de tous les réformateurs de ramener le culte et la philosophie à leur pureté primitive, lors même qu'ils substituent presque toujours aux vieilles doctrines des principes nouveaux issus du mouvement des idées. Le lecteur qui étudie dans le théâtre d'Eschyle le caractère des Euménides antiques y distingue sans peine la personnification de l'éternelle justice, inexorable vengeresse de tous les crimes contre les dieux et contre les hommes ; plus tard, si l'on descend jusqu'à Claudien, les Euménides ne sont plus que les implacables ennemies du genre humain, de mauvais génies occupés non de le punir, mais de le pousser au crime ; en un mot, les précurseurs du Satan de Milton.

Les religions ont été chez les anciens des formes plus ou moins passagères d'un sentiment éternel. La religion s'est tour à tour agrandie, altérée, transformée, elle n'est jamais morte ; et quand on pouvait la croire éteinte, comme le phénix elle renaissait de son bûcher. Ce spectacle a été le précurseur du Christianisme, dont le polythéisme ne fut qu'une longue préparation. Voilà ce qui donne à cette histoire un intérêt égal à celui que présentent les événements les plus graves et les plus dramatiques. Sous cette série de mythes et de créations cosmogoniques, on sent que s'agitent les plus grands problèmes que puisse poursuivre notre inquiète curiosité. L'homme cherche Dieu ; il s'égare souvent, mais quelquefois il en entrevoit le caractère, il en pressent l'immensité. Et s'il nous était permis de faire une comparaison, nous dirions que des matériaux accumulés par l'érudition des Creuzer, des Guigniault, des Maury, sortira peut-être avant peu, sous le titre de Mythologie comparée, une science nouvelle dont le révélateur n'aura pas moins de droits que Cuvier à l'admiration de tous les âges.

La lecture d'un essai sur Lamothe Le Vayer par M. L. Etienne, a engagé M. Anquetil à lire les volumineux ouvrages de ce polygraphe dont le nom est aujourd'hui plus connu que les écrits, et cette lecture est devenue le texte d'un trop grand nombre de communications pour qu'il me soit possible d'en essayer ici l'analyse. Je me bornerai donc à quelques généralités, laissant à la mémoire de chacun le soin de compléter ce que je ne dirai pas.

Ami et protégé de Richelieu, Le Vayer fut naturellement invité plus d'une fois à servir de sa plume la politique du cardinal. Le *Discours sur la bataille de Lutzen*, l'opuscule intitulé : *En quoi la piété des Français diffère de celle des Espagnols*, le *Discours sur la proposition de trève aux Pays-Bas*, et d'autres ouvrages du même genre, vous ont montré comment Le Vayer travaillait, lui aussi, à la grande entreprise de Richelieu, l'abaissement de la maison d'Autriche.

Les œuvres philosophiques de Le Vayer ont fourni à M. Anquetil l'occasion d'étudier ce que fut le scepticisme à diverses époques, et sur-tout quel était au fond le scepticisme de l'auteur des Dialogues d'Orasius Tubéro et de tant d'autres ouvrages qui ne sont que le développement de celui-ci. M. Anquetil vous a dit ce que fut le scepticisme dans les temps antiques, alors qu'il jouissait d'une entière liberté, et ce qu'il a été dans les temps modernes, alors qu'il était gêné par les dogmes reçus et souvent contraint de se déguiser et de s'amoindrir pour échapper à la persécution. Il vous l'a montré tour à tour auxiliaire de la foi ou de la raison, auxiliaire également compromettant pour l'une et pour l'autre, puisqu'il n'y a point de foi sérieuse là où la raison n'a point de part.

Le Vayer, vous a-t-il dit, n'est point de ceux qui attaquent la raison pour l'asservir à la foi par la confession de son impuissance : dans sa *Sceptique chrétienne*, il n'est qu'un curieux indépendant, assez respectueux d'ordinaire, mais semblable à ces croyants, orthodoxes d'ailleurs, chez qui la liberté d'examen n'abdique pas si complètement ses droits que la fantaisie ne leur vienne parfois de harceler la théologie. Science, opinions, systèmes, tout est sacrifié par lui, tout hormis la raison et la philosophie elle-même. On sent en le lisant que le péripatétisme de la Sorbonne et des universités est mort, que la haine de Montaigne pour les pédants est devenue

universelle, et que nulle autorité n'a le droit d'opposer à la conscience émancipée la vieille formule : *Magister dixit.*

Du reste, Le Vayer ne discute guère sur le fondement de la certitude : il est plutôt moraliste que philosophe et (comme l'a fort bien dit M. Etienne), il appartiendrait plutôt à la famille des La Bruyère et des Larochefoucauld, s'il avait plus de cœur, plus de goût, et sur-tout moins d'érudition. C'est par l'érudition qu'il est sceptique, c'est en montrant les innombrables variations de l'humanité en religion, en politique, en morale, c'est en signalant de monstrueuses contradictions là même où l'on croirait devoir rencontrer l'uniformité du sens commun, qu'il semble par instants avoir devancé Pascal et sur le point de s'écrier comme lui : « Plaisante vérité qu'une rivière ou une montagne sépare ! »

Ce n'est pas seulement pour la politique que Richelieu réclamait le concours de notre philosophe; vous savez que le cardinal intervenait activement dans les querelles théologiques de son temps; non par suite d'un fanatisme doctrinaire, mais par ce besoin d'unité qu'il poussait à ses dernières conséquences. Le plus connu des ouvrages de Le Vayer, *La vertu des Païens,* fut le résultat de cette intervention; c'était une attaque contre les doctrines de Saint-Cyran et contre ce jansénisme naissant que poursuivait avec tant d'acharnement le vainqueur de La Rochelle. Ces disputes sont loin de nous, et notre sagesse un peu téméraire les traite de vaines et de futiles; n'oublions pas toutefois que nous leur devons Port-Royal. L'ouvrage de Le Vayer a contribué au développement de la morale philosophique, c'est-à-dire de ce qu'il y a de plus grand et de plus beau dans la société civile; à l'émancipation de cette morale des honnêtes gens, nécessaire aux sociétés humaines, comme l'ame est nécessaire à la vie ; imparfaite sans doute, mais capable de progrès indéfinis, parce qu'elle puise son élément dans tous les systèmes, dans toutes les consciences, et n'en retient que la vérité ; impérissable, parce qu'elle est le plus bel exercice et la plus belle conquête de la raison ; enfin utile à la religion même, parce que la religion est faite pour l'humanité. Port-Royal la sacrifiait, et pourtant n'est-ce pas devant son tribunal qu'il traduisait les casuistes ? A qui s'adressent les *Provinciales*, et que sont-elles sinon une éloquente protestation en faveur de la morale des honnêtes gens ? Ecartons de la *Vertu des Païens* les

prétentions d'une mauvaise théologie, écartons-en cette béatitude des anciens sages où Le Vayer se donne tant de peine et qui est l'écueil de son livre ; que nous restera-t-il ? Une apologie honnête des plus grands philosophes de l'antiquité, où l'on mesure équitablement la part de l'éloge et du blâme, un bon livre où un philosophe digne de ce nom revendique les droits de la morale et de la philosophie.

Enfin vous connaissez tous le rôle important que joua Vaugelas dans la fixation de la langue française, fixation qui, à l'époque où parurent les *Remarques*, était le premier vœu, le premier besoin de tous les esprits. Nous avons trop oublié ce vœu, ce cri des contemporains lorsqu'est venue l'heure des regrets, lorsque, dressant l'inventaire de nos pertes, nous nous sommes demandé si en émondant un arbre plein de sève et de vigueur, Vaugelas n'avait point abattu plus d'une fois les rameaux qui promettaient les plus beaux fruits. Vous avez vu que Le Vayer fut un des rares écrivains qui protestèrent contre la réforme et refusèrent obstinément de s'y soumettre ; il ne voyait là qu'une mode, et la mode l'avait toujours trouvé rebelle, même pour le costume et les vêtements. Mais l'histoire de sa lutte m'entraînerait trop loin ; rappelons seulement qu'il fut vaincu, et quoi qu'on ait pu dire, sa défaite n'a point été un malheur.

Destiné par Richelieu à devenir le précepteur de Louis XIV, Le Vayer avait dédié au cardinal son livre de l'*Instruction de M.gr le Dauphin*. Plus tard, écarté comme philosophe, en même temps qu'Arnauld l'était comme janséniste, il ne laissa pas d'être nommé plus tard précepteur du duc d'Anjou, et de remplacer en même temps auprès du roi Hardouin de Péréfixe, souvent distrait de ses fonctions par les devoirs de l'épiscopat. Vous avez vu dans quel esprit furent conçus et comment rédigés les ouvrages que Le Vayer composa pour cette double éducation ; vous avez vu combien ils sont médiocres et vulgaires, combien inférieurs à ceux que Nicole, Bossuet et Fénelon nous ont laissés sur les mêmes sujets, combien insuffisants de tous points, et propres à justifier le mot de Mazarin, lorsque, parlant de l'éducation pratique que le Roi recevait dans le Conseil, il disait : « Ne vous mettez point en peine de lui, reposez-vous-en sur moi. »

Vous devez à M. Baudry quelques considérations sur le *Luxe* en-

visagé au point de vue purement économique et dont voici le rapide résumé.

Les économistes, vous a-t-il dit, distinguent deux espèces de consommation : la consommation productive qui détruit un produit pour le transformer ou pour en tirer une utilité qui crée un nouveau produit ; la consommation improductive qui détruit ce produit définitivement. On ne saurait donc admettre l'opinion des économistes qui classent parmi les consommations improductives celle qui est nécessaire à l'homme pour soutenir sa vie, puisque cette consommation est la condition première de tout travail.

La consommation improductive ne commence qu'au superflu : l'économie politique ne la défend pas, mais elle avertit que cette consommation est contraire à la formation des capitaux, d'où il suit que si elle dépasse une certaine limite, elle ne peut manquer d'engendrer la misère. La morale ne peut la condamner non plus d'une manière absolue, mais seulement quand elle devient exagérée et qu'elle empêche l'épargne raisonnable. Jusque là il est permis de dire comme dans le *Mondain* :

Le superflu, chose si nécessaire,

et d'en user comme d'une nécessité.

C'est cette dernière espèce de consommation improductive qui, selon M. Baudry, constitue le luxe ; encore est-il bon de distinguer ici, comme l'a fait J. B. Say, le luxe de sensualité du luxe d'ostentation, et dans le dernier il reste encore plus d'une distinction à faire, notamment en ce qui concerne les beaux arts qu'on ne saurait y comprendre quand les dépenses qu'ils occasionnent sont maintenues dans de sages limites.

Faut-il maintenant accepter comme vrai cet adage banal et tant de fois répété ? « Le luxe fait aller le commerce » ou plutôt n'est-il pas certain que si le luxe l'encourage un moment, il l'empêche et le ruine sur une bien plus grande échelle ; et que l'épargne est le véritable stimulant du travail, au lieu que la prodigalité en est l'ennemie ! La destruction par elle-même et pour elle-même appauvrit chacun et n'enrichit personne ; et le spirituel Frédéric Bastiat, de regrettable mémoire, a finement démontré dans le pamphlet intitulé : *Ce qu'on voit et ce qu'on ne voit pas*, que la grêle qui brise les

vitres, la tempête qui enlève les toitures n'enrichissent point les vitriers ni les couvreurs, comme le croit trop aisément l'irréflexion du vulgaire.

M. Anquetil vous a rendu compte du premier livre d'un ouvrage de M. Théry, l'un des fondateurs de notre société, ouvrage qui aura pour titre *Histoire de l'Éducation en France.* Ce premier livre, qui n'en est en quelque sorte que l'introduction, embrasse toute la période comprise entre la conquête de Jules César et l'avénement de Clovis.

M. Anquetil se propose de vous entretenir de l'ouvrage même aussitôt que notre correspondant l'aura publié en entier.

M. Anquetil vous a entretenus pendant trois séances de l'ouvrage de M. Prévost-Paradol, intitulé : *Du rôle de la famille dans l'éducation.* Je n'analyserai pas ici ces communications, malgré tout l'intérêt de cet excellent travail que l'Académie des sciences morales et politiques a couronné ; toutes les trois ont été rédigées et insérées en juillet dernier dans trois numéros de l'*Union de Seine-et-Oise.*

M. Jeandel vous a fait sur quelques causes célèbres dans les annales judiciaires plusieurs communications que je vais brièvement rappeler.

La première est celle dont un certain Lapivardière fut le héros, et dans laquelle l'illustre D'Aguesseau porta deux fois la parole. Un mari qui passe pour avoir été assassiné par sa femme aidée de son amant, la femme qui se cache pour échapper aux poursuites, des témoins qui ont vu consommer le meurtre et qui, devant plusieurs juridictions, en relatent les circonstances, des constatations judiciaires qui corroborent les dépositions, la résurrection du mort, qui n'a pas même reçu la moindre égratignure, mais qui se trouve coupable de bigamie, les bizarres péripéties d'un procès dont toutes les obscurités ne sont pas dissipées, justifient le vers de Boileau :

Le vrai peut quelquefois n'être pas vraisemblable.

Les aveux d'un accusé fournissent-ils contre lui une preuve péremptoire, et suffit-il pour condamner de pouvoir dire : *Habemus confitentem reum?* Non, même quand les aveux sont libres et spontanés : c'est ce que vous a démontré M. Jeandel en vous racontant les curieux incidents du procès d'un Suisse nommé Platz, jugé à

Colmar il y a trente ans, qui, las de traîner le fardeau de sa misérable vie et n'osant se tuer par scrupule de conscience, imagina, pour se faire condamner à mort, de se déclarer le meurtrier d'un homme écrasé par une malle-poste. Rarement l'exaltation atteint jusque là ; néanmoins, on s'arrête confondu devant ces égarements de la raison.

La possession du corps de délit, inexplicable pour l'accusé, n'est pas plus que ses aveux un argument irréfragable. Un négociant français, établi à Londres, condamné à être pendu pour crime de fausse monnaie, et qu'une révélation de la femme de l'un des coupables tué par une chute de cheval, sauva seule de la potence ; voilà le procès de Jacques Dumoulin. Un criminel puni par la Providence, sa veuve épouvantée révélant sur son lit de mort le crime de son mari et de ses complices, les vrais coupables pendus, et l'innocence (l'innocence d'un Français!) reconnue et triomphante, n'y a-t-il pas là pour nos dramaturges de quoi défrayer à peu de frais plus de deux cents représentations ?

Que dire de la méprise d'Arras, que M. Jeandel vous a également racontée ? Laissons parler le vengeur des Sirven et des Calas, qui a consacré à cette noble cause vingt pages aussi éloquentes qu'instructives : « Nous verrons, disait Voltaire, le temps où les lois seront plus claires et plus uniformes, où les juges motiveront leurs arrêts, où un seul homme n'interrogera plus secrètement un seul homme, et ne se rendra plus le seul maître de ses paroles, de ses pensées, de sa vie et de sa mort, où les peines seront proportionnées aux délits ; où les tortures inventées autrefois par les voleurs ne seront plus mises en usage au nom des princes. On forme encore ces vœux ; celui qui les remplira sera béni du siècle présent et de la postérité. » Un prince remplit ces vœux et n'en monta pas moins sur l'échafaud, et la *vile multitude* applaudit à cet abominable forfait.

M. Bouchitté vous a lu un *Essai critique sur la philosophie de l'histoire.* Il vous a fait remarquer d'abord que, depuis le commencement de ce siècle, tous les genres de critique tendent à s'élever à des généralités qui, dépassant trop souvent une juste mesure, ne laissent pas de jeter quelque vague dans les spéculations de la science. Le dernier siècle a créé l'histoire philosophique, progrès

incontestable dû à l'intelligence plus complète des faits ; le nôtre se propose d'atteindre jusqu'à la *Philosophie de l'histoire*, aspiration plus haute sans doute, mais aussi plus difficile à satisfaire. Après vous avoir donné la définition de cette nouvelle science, M. Bouchitté s'est proposé de vous montrer qu'il est impossible d'en réaliser l'idéal. Pour atteindre ce but, il a d'abord examiné la portée et les caractères de la méthode *à priori* et de la méthode *à posteriori*, auxquelles on doit recourir dans une semblable recherche. Il a comparé leur application dans les sciences physiques et leur application dans les sciences morales, et démontré que la profonde diversité des faits dans ces deux ordres de connaissances exige une grande diversité de procédés dans leur étude, si bien que la méthode qui conduit à la certitude dans les sciences physiques, peut fort bien ne pas atteindre le même résultat dès qu'il s'agit de dominer et d'expliquer par la science les faits de l'ordre moral.

A l'appui de cette considération, M. Bouchitté a fait observer que, si l'on s'adresse à la méthode *à posteriori*, on trouve bientôt que les faits connus et observables sont évidemment disproportionnés avec la grandeur du but que se propose d'atteindre la philosophie de l'histoire. Réduisant à leur juste mesure les connaissances que nous avons sur l'antiquité comme sur les temps les plus rapprochés de nous, M. Bouchitté en conclut que les éléments de cette nouvelle science sont encore bien insuffisants eu égard aux prétentions qu'elle émet : insuffisants par leur nombre, ils le sont encore plus par leur nature, puisque pour révéler à la philosophie la secrète raison des faits historiques, il faudrait qu'ils portassent sur des caractères plus intimes que ceux que nous ont conservés les annales des peuples. Cherchant ensuite à se rendre compte de la méthode qu'on pourrait appliquer à ces faits avec quelque chance de succès, M. Bouchitté a successivement expliqué le procédé de la généralisation et celui de l'induction ; puis, les réduisant à leur application légitime, il a fait voir qu'ils ne sauraient tirer de la connaissance des faits, telle que nous la possédons, les lumières sans lesquelles toute philosophie de l'histoire est rigoureusement impossible.

La haute opinion que nous avons du génie de l'homme, d'après les résultats que nous présentent les sciences et leurs merveilleuses applications, nous fait conclure trop tôt que les mêmes facultés at-

teindront plus facilement encore les vérités morales et religieuses. Il n'en est rien cependant, et le génie mathématique lui-même, capable de mesurer avec précision les espaces astronomiques, reste impuissant devant les problèmes de l'ordre moral. Si donc la philosophie de l'histoire était possible, elle ne le serait qu'en vertu de certaines idées spontanées, fécondes, qui éclaireraient les faits d'une subite lumière et qui ressembleraient singulièrement à une révélation. Or, en supposant qu'une telle faveur nous eût été départie, elle serait étrangère à la science et à la philosophie.

M. Bouchitté ne nie pas que la philosophie ne puisse entrer utilement dans l'étude de l'histoire pour la moraliser, pour l'éclairer, pour en déterminer quelques caractères importants : il croit, vous a-t-il dit, à la possibilité de travaux partiels sur la philosophie de l'histoire, il ne croit pas à la possibilité d'une philosophie de l'histoire arrivée à sa totalité, à son unité, ou même sur le point d'y parvenir.

Enfin, après avoir passé en revue les principaux ouvrages qu'on peut ranger parmi les essais de ce genre, tels que la *Cité de Dieu*, de saint Augustin ; le *Discours sur l'Histoire universelle*, de Bossuet ; la *Science nouvelle*, de Vico, et les travaux des Herder et des Hégel, il a exprimé la crainte qu'en voulant parvenir à une connaissance qui ne semble pas réservée à notre faiblesse, en substituant dans nos cœurs un vague amour de l'humanité à l'amour déterminé de la famille et de la patrie, un but si ambitieux, et si peu proportionné avec nos forces réelles, n'ait d'autre résultat que d'excuser l'égoïsme par l'impuissance.

L'*Histoire de la Grande-Bretagne* a fourni à M. Ploix le sujet de neuf communications variées, et dont quelques-unes se rattachent au présent par les liens les plus étroits. Heureusement, comme le remarque Racine dans la préface de *Bajazet*, l'éloignement des lieux peut compenser le voisinage des temps ; et si des faits accomplis il y a près d'un siècle sur les bords du Gange et de l'Indus viennent d'avoir de si terribles contre-coups, l'intérêt du récit redouble, sans que l'historien manque à cette circonspection légitime qui ne nous permet guère d'aborder les sujets contemporains.

M. Ploix a d'abord analysé les deux études que M. Macauley a consacrées dans ses Essais à l'*Histoire constitutionnelle d'Angle-*

terre, par Hallam, et à l'*Histoire de la Révolution de* 1688, par sir James Makintosh. Il a rendu hommage à la noble indépendance de l'écrivain qui ne craint pas de heurter les opinions régnantes dans son pays pour juger avec une impartiale sévérité les hommes qui, à des titres divers, y ont acquis une popularité incontestée. Ainsi, l'archevêque de Cantorbery, qui prononça le divorce de Henry VIII, que la reine Marie fit brûler vif, et que les Protestants anglais vénèrent presque à l'égal d'un martyr ; Crammer, par sa servilité envers Henri, par sa conspiration contre les droits certains de sa fille, par ses défections et ses apostasies, enfin par sa cruelle intolérance envers tous ceux qui ne partageaient pas les opinions du jour, paraît à ce publiciste anglais digne de l'arrêt qui l'a frappé.

Strafford et cet autre archevêque de Cantorbery, Laud, que les Torys regardent comme des martyrs de la loyauté et du dévouement, et sur le sort desquels l'admirable talent de P. Delaroche sollicite l'intérêt et la pitié de la postérité, ne sont aux yeux de M. Macaulay que des conspirateurs qui ont voulu ruiner les libertés les plus anciennes et les plus sacrées de leur pays. Et si Laud paraît avoir été injustement conduit au supplice, c'est qu'il a laissé, écrit de sa main, un journal qui dépose de l'incroyable faiblesse ou plutôt de l'imbécillité de cet homme qui fut premier ministre d'un roi, et conçut la folle et insolente prétention d'être aussi le directeur suprême de la conscience d'un grand peuple.

Je n'insisterai pas sur les considérations qu'a suggérées à notre collègue le rôle extraordinaire de Cromwell ; je ne tracerai point, d'après le publiciste anglais, le parallèle de ces hommes qui ont fondé ou essayé de fonder des institutions monarchiques sur les ruines des institutions républicaines : ces parallèles, toujours suspects, le deviennent encore plus à nos yeux à cause de leur origine. J'aime mieux vous rappeler les analogies que l'histoire anglaise à la fin du XVII.e siècle présente avec la nôtre au commencement du XIX.e ; j'aime mieux opposer les énormes difficultés que la Restauration dut rencontrer en France au milieu d'un pays où les idées et le sol lui-même avaient éprouvé une transformation profonde et radicale, à l'extrême facilité que trouvait au contraire Charles II, à son retour dans une île où les idées, les anciennes habitudes et les lois n'avaient subi que des modifications éphémères et superficielles.

M. Ploix vous a redit comment à l'enthousiasme causé par le retour de Charles II succédèrent bientôt les amères déceptions que suscitaient la légèreté, les mœurs dissolues, la cupidité, les dilapidations, les guerres impolitiques et sanglantes de ce monarque ; comment, après avoir vendu Dunkerque, après s'être vendu lui-même à Louis XIV, après avoir prodigué les trésors de l'État à ses favoris et à ses maîtressses, il avait permis aux partis de s'agiter, de se menacer et de se proscrire tonr à tour ; enfin comment son héritier, sourd aux conseils les plus sages, s'imagina pouvoir diviser les sectes protestantes pour les écraser toutes ensemble et ne réussit qu'à les réunir toutes contre lui. Ces temps sont ceux de l'immoralité politique et privée, des conspirations souvent imaginaires, des témoins parjures, des jugements iniques, des exécutions sanglantes, des trahisons et des apostasies scandaleuses. M. Ploix, d'après Macaulay, vous en a tracé l'humiliant tableau ; et le publiciste anglais, comparant quelques personnages des premières années de notre siècle à des personnages anglais du XVII.e, n'hésite pas à donner aux derniers la supériorité de la bassesse et de la perfidie, à Marlborough sur-tout dont les exploits militaires ne rachèteront jamais la flétrissure qu'impriment à son nom ses trahisons envers Jacques II et envers le nouveau gouvernement qu'il avait contribué lui-même à fonder.

Quant aux bienfaits de la révolution de 1688, ils furent grands sans doute : aux yeux de M. Ploix, c'était beaucoup de purifier la justice par l'inamovibilité des juges et le nouveau mode d'élection des jurés, par les garanties données à la liberté de la presse et à la liberté de conscience ; mais les réformes étaient loin d'être complètes, la chambre des Communes resta profondément gangrénée, et toutes les incapacités religieuses ne furent pas abolies. Quelque reconnaissance que l'on doive aux grands hommes d'état qui ont bien servi leur pays, c'est un devoir que de signaler leurs fautes, car ils laissent après eux d'aveugles panégyristes qui travaillent à perpétuer ces fautes en les couvrant des grands noms qui les ont commises. Jugeons-les donc avec fermeté, vous a dit M. Ploix, mais toujours avec respect, parce qu'ils ont posé les bases de ces progrès continus qui devaient, qui peut-être même doivent encore s'accomplir, avec lenteur sans doute, mais avec certitude, comme la marée

montante dont chaque flot s'approche, se brise et semble reculer, jusqu'à ce qu'elle ait atteint les limites que Dieu lui a posées.

J'aborde maintenant cette redoutable guerre de la Succession, dans laquelle faillit sombrer la fortune de Louis XIV, guerre féconde en leçons, si les fautes des pères avaient jamais prévenu les fautes des enfants.

Maîtres de la Péninsule entière par la réunion du Portugal, possesseurs des dix-sept provinces unies, dominateurs presque absolus de l'Italie, des deux Amériques, des plus riches îles de l'Asie et de presque toutes les côtes de l'Afrique, les rois d'Espagne sous Philippe II étaient, sans contredit, les premiers monarques du monde. Ils avaient les matelots et les soldats les mieux aguerris, les diplomates les plus habiles, les artistes et les écrivains les plus éminents. Moins d'un siècle s'écoule, et ce vaste édifice, tombant pièce à pièce, est bientôt complètement écroulé. Ses provinces sont ou conquises ou révoltées : plus d'armée, plus de marine, plus de trésors. Une lèpre incurable ronge les entrailles de l'Etat. A deux rois faibles a succédé un roi plus débile encore, et qui, privé de bonne heure de l'espoir d'une postérité, semble user toute sa vie à se choisir un héritier. Cette préoccupation l'agite jusqu'à la démence : il se croit possédé du démon, et se soumet aux terribles cérémonies de l'exorcisme ; il se fait ouvrir les tombeaux de ses aïeux, celui même d'une première épouse qu'il a tendrement chérie, et contemple leurs restes comme pour leur demander le secret qu'il cherche en vain depuis tant d'années ; enfin, après avoir rassuré sa conscience par l'avis du pape et celui des théologiens, à peine a-t-il légué sa couronne au petit-fils de Louis XIV, que la mort met fin à son long et misérable règne. Tel est le sombre tableau par lequel M. Ploix a préludé au tableau non moins lamentable des événements qui suivirent.

En acceptant ce testament, encore bien qu'il eût signé les traités de partage, Louis XIV a-t-il encouru le reproche de mauvaise foi que lui adressent Macaulay et presque tous les historiens anglais ? M. Ploix ne l'a point pensé : ces traités avaient toujours été subordonnés à l'acceptation de l'empereur, et l'empereur en refusant d'y souscrire, s'était par là même interdit le droit de s'en prévaloir. La seule faute que commit Louis XIV fut de refuser l'annexion à la

France de provinces importantes, et cela pour l'orgueilleuse satisfaction de voir son petit-fils régner sur toutes les Espagnes.

Je ne puis vous raconter la guerre effroyable dont l'acceptation du testament fut le signal, et dont l'Espagne sur-tout fut le sanglant théâtre. Je me bornerai donc à vous rappeler la conclusion formulée par le publiciste anglais, et corroborée par M. Ploix : c'est qu'en faisant une paix qui garantissait l'Espagne, mais l'Espagne amoindrie, à Philippe V, l'Angleterre ne faisait, après tout, qu'une paix utile à elle-même. L'Espagne avait assez montré qu'elle pouvait être vaincue, mais jamais domptée ; qu'au défaut d'armées permanentes, elle avait des paysans qui savaient la défendre, et que, quel que fût le sort de la guerre, jamais elle ne se laisserait arracher un roi à qui elle avait donné mille preuves d'affection et de fidélité.

Au moment où la puissance anglaise semblait le plus sérieusement menacée dans l'Inde et soutenait une lutte vraiment héroïque contre une insurrection imprévue et sanglante, M. Ploix vous a longuement retracé la biographie aventureuse des deux hommes qu'on peut regarder à bon droit comme les fondateurs du vaste empire dont les naïfs héritiers des nouvellistes de Montesquieu présageaient chaque matin la ruine. Permettez-moi de résumer rapidement ces communications.

Vers le milieu du siècle dernier, la Compagnie des Indes, quoique fondée depuis cent cinquante ans, n'était encore qu'une société de marchands dont les comptoirs, tributaires des princes indigènes, avaient à peine quelques canons pour se défendre. Deux hommes ont fait de cette société commerciale une puissance souveraine dont la domination s'étend sur une population de cent cinquante millions d'hommes : à lord Clive et à Warren Hastings revient tout l'honneur de cette étrange révolution. Chacun d'eux, vous a dit M. Ploix, durant le cours d'une vie qui offre avec celle de l'autre de singulières analogies et des contrastes non moins frappants, chacun marcha d'un pas ferme et sûr vers un double but, et ne cessa de poursuivre, avec sa grandeur et sa richesse personnelle, la grandeur et la richesse de son pays. Tous deux, issus de familles patriciennes, mais déchues, sans ressources et sans avenir en Angleterre, allèrent de bonne heure chercher fortune dans l'Inde

et débutèrent par occuper un poste obscur et subalterne de commis; là tous deux, par des prodiges d'habileté, d'activité et d'énergie, montèrent aux grades les plus élevés, devinrent généraux et législateurs, soumirent et organisèrent de vastes territoires, et acquirent d'immenses richesses dont ils voulurent jouir dans leur pays. Tous deux à leur retour exécutèrent ce qui paraît avoir été le rêve et le vœu de toute leur vie : ils rachetèrent, ils relevèrent et embellirent le manoir féodal de leurs ancêtres; tous deux siégèrent dans le parlement, mais ils éprouvèrent aussi le sort infailliblement reservé dans un pays libre aux hommes publics qui, même quelquefois dans un intérêt général, abusent de leur pouvoir. Mis en accusation, tous deux furent réduits à se défendre; et condamnés par le tribunal sévère de la morale et de l'opinion, ils ne purent être absous que par les ménagements d'une polititique moins scrupuleuse.

Mais à côté de ces ressemblances, M. Ploix a dû vous signaler des différences non moins frappantes. Clive, absolument dépourvu d'éducation, dut tout à la nature. Ce fut au moment où la cause de l'Angleterre semblait désespérée dans l'Inde que son génie se révéla tout entier. Abandonnant la plume du commis pour l'épée du soldat, il devint bientôt général; sur un sol étranger et chez un peuple timide, il sut créer des armées et les conduisit à la victoire. Warren Hastings, au contraire, conquit et gouverna du fond de son cabinet; il fut sur-tout l'organisateur des conquêtes que d'autres avaient faites, et, aux talents du législateur, il joignit le goût des lettres et des sciences. Leur fin ne fut pas moins différente. En proie à une mélancolie profonde et peut-être aux remords, lord Clive qui, dans ses jours de malheur et de pauvreté, avait deux fois inutilement tenté de se donner la mort, y réussit enfin, lorsqu'à peine âgé de cinquante ans, il semblait n'avoir plus qu'à jouir de sa gloire militaire et de ses richesses; Warren, après avoir failli succomber dans une accusation dont le jugement ne dura pas moins de huit années, et parut devoir engloutir son honneur et sa fortune dans un commun naufrage, passa le reste de ses jours dans une retraite embellie par la culture des champs comme aussi par le goût de la poésie et des arts, et s'éteignit à quatre-vingt-six ans avec ce calme et cette sérénité qui semblent

le privilége du sage. Tous deux, excessifs dans le bien, excessifs dans le mal, excitèrent l'admiration de leurs contemporains plutôt que le respect et la sympathie; ils personnifièrent cette ambition sans scrupule qui ne recule devant aucun des moyens que la conscience publique réprouve, lors même qu'un patriotisme moins délicat ne laisse pas d'en accepter les résultats. Et pourtant, vous a dit M. Ploix en terminant, si l'on songe que c'est dans le pays d'Oude que Warren Hastings, pour extorquer des trésors, exerça sur des reines des outrages et des violences dont le récit nous fait frémir, on s'étonnera moins de ces vengeances sauvages qui ont ensanglanté l'an dernier les rives de l'Indus.

En vain Rome partout ravit l'argent et l'or,
Aux peuples dépouillés le fer demeure encor.

Ainsi parlait Juvénal, récitant, disait-il, un feuillet de la Sibylle; aujourd'hui comme alors l'injure faite par un dominateur étranger peut vivre longtemps sans éclater dans le cœur d'un peuple; mais pour être contenus, les ressentiments n'en sont pas moins profonds, et les siècles, loin de réconcilier les vaincus, ne font qu'ajouter de nouveaux motifs à leurs rancunes et à leurs haines.

Un important mémoire de M. Duchâtellier, l'un de nos correspondants, mémoire intitulé : *Ce que devint la Représentation provinciale en Bretagne après l'union de cette province à la France*, a fourni à M. Ploix l'occasion de vous faire connaître en détail ce qu'était cette représentation alors que la Bretagne jouissait de son indépendance.

Les esprits sérieux, qui ont aujourd'hui tant de motifs de déplorer le caractère inconsistant et le goût si souvent répréhensible de la littérature contemporaine, ne doivent néanmoins pas oublier qu'au milieu de tant de productions marquées de négligence et destinées à la satisfaction du moment ou même aux seuls besoins de la spéculation, la France n'a perdu l'habitude ni des œuvres réfléchies, ni des recherches approfondies et consciencieuses; et, parmi les ouvrages contemporains, il serait aisé d'en citer un certain nombre qui portent ce cachet de judicieuse réflexion et de laborieuse recherche dont nos pères nous ont légué de si glorieux exemples.

Telles sont, Messieurs, les réflexions que vous a soumises M. Bou-

chitté au moment où il abordait devant vous l'examen de la belle histoire du règne de Henri IV, qui a valu à M. Poirson que l'Académie lui décernât ce prix Gobert demeuré pendant si longtemps comme le patrimoine d'Augustin Thierry. Je n'analyserai point les communications que vous a faites M. Bouchitté sur l'ouvrage de M. Poirson ; lui-même les a résumées dans deux articles insérés le 21 et le 24 octobre dernier dans l'*Union de Seine-et-Oise* dont notre honorable président a bien voulu faire pour ainsi dire votre Moniteur ou plutôt votre Revue.

A l'époque où il était recteur de l'Académie départementale d'Eure-et-Loir, M. Bouchitté eut connaissance d'un manuscrit intitulé : *Petit recueil de ce qui s'est passé à Blévy, diocèse de Chartres. près de Maillebois, de* 1660 *à* 1670. M. Bouchitté fit faire une copie de ce manuscrit, et M. Anquetil vous en a donné lecture. Le manuscrit de Blévy ajoute de nouveaux faits aux scandaleux abus, aux attentats monstrueux pour la répression desquels la royauté était contrainte de tenir dans les provinces des assises connues sous le nom de grands jours. Tout le monde a lu les Mémoires de Fléchier sur ceux qui furent tenus à Clermont en 1665 et 1666 ; la Correspondance administrative sous le règne de Louis XIV, publiée par M. Depping dans la magnifique collection de documents inédits sur l'histoire de France, montre que, durant les années qui suivirent la Fronde, presque partout la justice était réduite à l'impuissance. Ce qui accroît sur-tout l'intérêt du manuscrit de Blévy, c'est que les sanglants désordres et les scènes sacrilèges qui y sont racontés se passaient pour ainsi dire à nos portes et sous les yeux de la cour, c'est qu'ils se prolongèrent pendant près de dix ans, c'est qu'on y vit presque un siége en règle auquel prit part une compagnie de cavalerie que les assiégeants avaient fait venir de Beauvais, sans que l'autorité parût s'en émouvoir.

Le récit est fait avec une simplicité, une candeur presque naïve, mais il porte le cachet d'une grande sincérité. La rédaction laisse trop à désirer, les redites, les incorrections sont trop nombreuses et trop choquantes pour qu'il soit possible de le publier tel qu'il est ; aussi M. Anquetil a-t-il dû lui faire subir bien des corrections grammaticales pour l'insérer dans l'*Union de Seine-et-Oise*. Nous pensons qu'il serait parfaitement à sa place dans les Mémoires que com-

mence à publier la Société archéologique d'Eure-et-Loir, et nous le signalons à ceux qui s'intéressent aux travaux de cette Société naissante. Le manuscrit de Blévy nous a montré une fois de plus que si Henri IV et Richelieu avaient commencé l'affranchissement du peuple en démolissant à l'aide du canon les forteresses ou plutôt les repaires des seigneurs, repaires dont certaines gens affectent de ne parler aujourd'hui qu'avec un pieux attendrissement, l'œuvre de justice était loin d'être accomplie même pendant la plus brillante époque du règne du grand Roi.

L'inscription que l'administration municipale a fait placer sur la façade de la maison où vécut et mourut La Bruyère a trouvé un censeur anonyme à qui ont déplu les mots : « on ignore le lieu de sa naissance. » L'anonyme, en écrivant à M. le Maire, ignorait sans doute que c'est à la suite de recherches très longues, très minutieuses, que M. Le Roi est arrivé à cette conclusion que nous ignorons le lieu de la naissance de La Bruyère, et que les Biographes qui ont affirmé que l'auteur des Caractères naquit à Dourdan l'ont affirmé sans fondement. Cette conclusion, qu'il avait déjà formulée dans cette enceinte en l'appuyant sur des preuves irréfutables, a dû être de nouveau formulée et corroborée par lui dans une lettre qu'il a écrite à M. le Maire au sujet de la critique anonyme, lettre qu'il vous a communiquée et que l'*Union de Seine-et-Oise* a publiée.

Rapporteur d'une brochure intitulée : *Quelques mots sur le lieu de naissance de Renkin Sualem* et dont l'auteur, liégeois comme Renkin, lui attribue l'honneur d'avoir été l'*inventeur* de la machine de Marly, dont les derniers débris viennent de disparaître, M. Le Roi vous a rappelé que dans un mémoire reproduit et complété dans son *Histoire des Eaux de Versailles*, l'abbé Caron a victorieusement établi que le baron Deville, à qui d'ailleurs furent confiés d'autres travaux hydrauliques importants, fut l'auteur des plans, et qu'il trouva dans Renkin un ouvrier des plus intelligents qui l'aida beaucoup à les exécuter et à conduire l'œuvre à bonne fin.

Vous n'avez point oublié l'important mémoire de M. Le Roi sur les dépenses de Mad. Dubarry : ce mémoire paraîtra dans le cinquième volume de vos mémoires en cours de publication et qui sera terminé dans quelques mois. Notre collègue, M. Vatel, étant devenu possesseur de quelques papiers relatifs à cette femme, s'est

empressé de les remettre à M. Le Roi, afin de voir s'ils ne contiendraient pas quelques documents nouveaux. M. Le Roi vous a fait connaître ces papiers dont quelques pièces seulement lui ont paru devoir être ajoutées à son travail comme pièces de conviction, les autres étant à peu près pareilles à celles que l'on conserve aux archives de la Préfecture.

M. Le Roi vous a communiqué aussi le catalogue des livres de la Bibliothèque de la ville qui ont appartenu à la comtesse. Ce catalogue ne laisse pas de faire un ensemble assez piquant et par le choix des ouvrages et par celui des éditions *illustrées*. On n'est guère surpris, du reste, d'apprendre que les romans de Crebillon, enrichis de gravures dignes du texte et richement reliés aux armes de la Favorite, faisaient le fonds de sa bibliothèque. Mais ne soyons pas trop sévère pour une femme à qui les princes de l'Eglise ne dédaignaient pas d'adresser des madrigaux au temps de sa puissance, et qui devait périr si misérablement sur l'échafaud révolutionnaire.

Vous devez à M. le docteur Loir, un de vos correspondants, un mémoire intitulé : *Recherches historiques, numismatiques et paléographiques sur la ville de Mantes*. L'analyse d'un semblable travail ne saurait trouver convenablement sa place dans un Rapport destiné à une séance solennelle ; je me bornerai donc à rappeler que dans son numéro du 20 mars dernier, l'*Union de Seine-et-Oise* en a donné le résumé, et que le mémoire lui-même sera vraisemblablement inséré, du moins en partie, dans le recueil archéologique dont la direction est confiée au savant M. de Longpérier.

Vous avez reçu en deux parties le premier volume du Cartulaire de l'abbaye de Notre-Dame-des-Vaux de Cernay, de l'ordre de Citeaux, composé d'après les chartes originales conservées dans les archives de notre Préfecture, et dont M. Aug. Moutié, l'un de nos correspondants, a comblé plusieurs lacunes au moyen d'un manuscrit dont il est possesseur.

Dire que l'ouvrage sort des presses de M. Plon, et que la publication est due à la munificence de M. le duc de Luynes, l'un de nos correspondants, c'est dire assez qu'il peut soutenir le parallèle avec les plus belles publications du même genre sorties des presses des Didot ou de l'imprimerie impériale.

M. North Peat vous a entretenus de deux ouvrages qui, sans ap-

partenir à l'histoire proprement dite, s'y rattachent cependant par des liens étroits ; je veux parler des *Souvenirs diplomatiques par lord Holland*, et des *Mémoires du parti whig*. Rédigés au courant de la plume, avec le sans-façon d'une note prise à la hâte et le laisser aller d'une élégante causerie, ces souvenirs et ces mémoires, vous a dit M. North Peat, forment une espèce de galerie où défilent rapidement devant le lecteur mille anecdotes curieuses et mille intrigues politiques. Tantôt c'est Talleyrand décochant d'amers sarcasmes contre Mirabeau et contre Châteaubriand ; tantôt c'est le prisonnier de Sainte-Hélène dont lord Holland fut, comme on sait, l'un des amis les plus intimes et les plus dévoués durant sa captivité. M. North Peat s'est complu à vous retracer la noble figure de ce grand citoyen, qui fut dans sa jeunesse l'élève de Fox, dans son âge mûr le collègue des Brougham et des Russel, et poursuivit durant quarante ans la réforme parlementaire, l'abolition de l'esclavage et la liberté du commerce. Il vous a décrit sa royale demeure où sont venus tour à tour les hommes qui ont laissé un nom glorieux dans les annales de la Grande-Bretagne, où une noblesse intelligente et libérale, une démocratie fière et modérée, l'aristocratie de la naissance et celle des lettres, se réunissent encore sous les auspices d'une femme en qui la générosité du cœur s'allie à tous les dons de l'esprit.

Les communications relatives à la linguistique ne sont pas précisément celles qui s'accommodent le mieux du grand jour d'une séance publique : elles abondent dans les mémoires des Sociétés savantes ; elles ont figuré dans les rapports auxquels ont donné lieu ces mémoires, mais il ne me siérait pas aujourd'hui de les en faire sortir. Aussi me bornerai-je à vous signaler celles de M. Loz de Beaucours sur l'étymologie des noms de Lyon et de Montmorency, et sur le mémoire intitulé *Observations fondamentales sur les langues anciennes et modernes* dans lequel Le Brigant, celui-là même dont Latour d'Auvergne remplaçait l'un des fils quand il mourut au champ d'honneur, essaie de démontrer l'existence d'une langue primitive et générale, devant servir à la traduction de tout langage connu, langue qui, s'il fallait s'en rapporter à l'avocat de Tréguier, ne serait pas autre que le celtique ou bas breton. La science, comme on voit, a parfois ses entraînements.

Horace, dans une de ses satires, dénie à celles de ses œuvres qu'il appelle *sermones* le titre de poèmes ; il en donne sommairement la raison, et rappelle que plus d'un critique a contesté à la comédie le privilége d'être comptée parmi les créations des muses. M. Anquetil vous a dit pourquoi il ne pouvait souscrire à cet arrêt, moins sérieux du reste qu'il ne le semble, pourquoi même il soupçonne l'auteur d'avoir caché sous cette forme paradoxale une leçon de goût, et averti les jeunes poètes de ne point confondre les limites des genres ni violer les lois imprescriptibles du bon sens qui n'eurent jamais de meilleur interprète.

La réimpression des *Tragiques* d'Agrippa d'Aubigné dans la bibliothèque elzévirienne a donné lieu à M. Baudry de vous entretenir de ce curieux poème.

Il faut bien reconnaître que l'un des travers de notre siècle, c'est la manie des exhumations, des réimpressions, des réhabilitations dont nous sommes tous atteints plus ou moins. Si Guttemberg revenait au monde, il maudirait sa découverte, et s'écrierait que ces bibliothèques appelées par les anciens « remèdes de l'ame, » en sont devenues le poison. Est-ce à dire que M. Baudry ait lancé un anathème contre le poème d'Agrippa d'Aubigné, et qu'il l'accuse d'être absolument dépourvu d'intérêt ? Non ; mais il est permis de croire avec lui que cette œuvre, long-temps et de bonne heure oubliée, gagnerait beaucoup auprès de la majorité des lecteurs à n'être réimprimée que par extraits. Le vocabulaire est parfois excellent, l'audace heureuse, la facture à la fois libre et contenue ; mais la précipitation visible de l'écrivain, le mauvais goût du temps, l'abus des concetti italiens, la fréquence des allusions bibliques et apocalyptiques familières aux Réformés, ne laissent pas de répandre partout une grande obscurité ; il est difficile au lecteur de se mettre à l'unisson d'une fureur dont les accents se prolongent durant sept mille vers, et pour laquelle le poète même est obligé de demander grâce. Chose étrange ! La petite nièce du Juvénal protestant, du champion de la liberté religieuse, devint la femme de Louis XIV, comme s'il eût voulu, par le ridicule de cette mésalliance bénite, expier le crime de la révocation de l'édit de Nantes, à la perpétration duquel la veuve de Scarron ne fut point étrangère.

Vous avez chargé M. Anquetil de vous adresser un rapport sur un

poème héroï-comique en vingt-quatre chants, intitulé la *Cinéïde* ou la *Vache reconquise*, par l'abbé Ch. Du Vivier de Streel, curé de Saint-Jean, à Liége, vice-président de l'Institut archéologique liégeois, chevalier de l'ordre de Léopold et de la Croix-de-Fer.

Permettez-moi de vous rappeler sommairement quelques-uns des points abordés dans le rapport. Ce qui constitue essentiellement le poème héroï-comique, c'est non pas la succession de conceptions ou d'événements tour à tour comiques ou sérieux, mais une fusion, un mélange des deux éléments qui les fait naître l'un de l'autre et grandir l'un avec l'autre sans jamais être séparés. Le comique du chevalier de la Manche naît de son enthousiasme et de sa foi ; il ne nous fait rire que parce qu'il est sérieux, et cela est si vrai que, quand pour lui l'illusion cesse, à l'instant il nous fait pleurer. Souvent attristé par des scènes sanglantes qui ne sont point reléguées dans un monde imaginaire et merveilleux, mais marquées au coin de la réalité, le poème liégeois manque à la règle élémentaire du genre.

Nous respectons ce qui est vraiment national, nous admettrons même que le 2.ᵉ chant de l'Iliade et le 7.ᵉ de l'Enéïde plussent autant que les autres aux Grecs et aux Romains. Est-ce à dire qu'à nos yeux Homère et Virgile fussent d'aussi grands poètes si le premier s'était borné à faire sa Béotie et l'autre à l'imiter? Nous estimons l'archéologie, mais à sa place et sobrement dispensée, et nous ne croyons pas qu'il lui soit bien profitable d'étaler à tout propos ses vieux habits, ses vieux galons et ses vieilles cruches fêlées. Il n'est pas sûr qu'on plaise à ce prix même aux gens de sa province, à plus forte raison aux étrangers, et la postérité, quand elle naît pour les livres, est bientôt une étrangère.

Ce n'est pas tout : il faut éviter de mêler le sacré au profane, sur-tout quand le profane fait plus que cotoyer le burlesque ; tout ce qui est indécent n'est pas comique ; tout ce qui est plat et bouffon n'est pas naïf. Le vrai comique n'admet point, en France du moins, toutes sortes de joyeusetés. Pour que l'humanité s'intéresse à une œuvre littéraire (et il n'y a de vraiment littéraire que ce qui s'adresse à tous les esprits sains et cultivés), il faut que les choses et les personnes sortent d'un réel étroit, vulgaire et mesquin pour prendre un caractère de grandeur idéale et de noblesse relative qui

seule en fait le prix et en relève l'exiguité. *In tenui labor.* Mais quoi ! Créer, c'est faire quelque chose de rien ; or la critique ne crée pas, les poètes mêmes souvent contestent sa compétence et déclinent ses jugements ; à quoi nous n'avons rien à redire, n'ayant jamais eu la prétention de convertir personne.

Mais je m'arrête : au lieu d'un rapport que je vous dois, j'allais entamer une leçon que vous ne me demandez pas.

M. Sadous, docteur ès-lettres, et professeur de notre Lycée, vous a fait hommage de sa traduction de quelques fragments du grand poème sanscrit le Mahâbhârata ; et après avoir entendu la lecture que M. Anquetil vous a faite de l'un des épisodes, abrégé par lui au moyen d'importantes suppressions, éclairci par une disposition plus méthodique, débarrassé sur-tout d'un luxe vraiment immodéré d'épithètes et d'images, et de litanies de noms propres qui parfois ont fait reculer même le traducteur, vous avez pu vous convaincre qu'on ne peut lire ces gigantesques monuments de la poésie hindoue sans faire de nombreux rapprochements avec les poèmes d'Homère. Et comment s'étonner de ces analogies littéraires, quand les deux religions, comme M. Baudry vous l'a montré maintes fois, présentent de si profondes ressemblances?

M. Anquetil vous a lu une traduction nouvelle de l'hymne de Callimaque à Cérès, hymne qu'il a comparé sous le rapport religieux et sous le rapport littéraire, d'une part à l'hymne homérique à Cérès dont M. Baudry a eu l'occasion de vous entretenir, d'autre part à l'un des épisodes les plus connus des métamorphoses, le châtiment du sacrilége Erysichthon.

M. North Peat vous a lu la première partie d'un mémoire dans lequel il s'est proposé d'étudier le rôle de Satan dans la littérature anglaise. Notre collègue n'ayant point encore achevé son travail, je me trouve obligé de me restreindre à cette indication pour n'en point tronquer l'analyse.

M. Bouchitté vous a communiqué un mémoire de feu M. Amillet de Sagry, chef de bataillon du génie, *sur l'origine et les progrès de l'art théâtral en Espagne.* Cette étude, inachevée du reste, a été publiée par l'*Union de Seine-et-Oise* dans les numéros du 16 et du 19 décembre 1857.

M. North Peat et M. Buchère vous ont communiqué une petite

comédie intitulée *Un amour sous enveloppe* et dont les événements se passent en 1720 quelque temps après la conspiration de Cellamare.

M. Jeandel vous a lu également une comédie en deux actes intitulée *les Manuscrits,* pièce qui comme la précédente n'a été jouée sur aucun théâtre et demeure, provisoirement sans doute, enfermée dons les cartons de l'auteur : je ne sais si M. Jeandel se propose de l'en faire sortir avant les neuf ans demandés par Horace.

Vous devez à M. Bélanger, auquel vous avez confié les fonctions de président pour l'an prochain la communication d'un Recueil d'impressions, de récits et d'anecdotes, intitulé *Quelques notes d'un Touriste,* qui sans doute ne sont point épuisées ;

Une étude sur les plaisirs populaires, et particulièrement sur les petits théâtres de Paris, avec cette épigraphe : *Panem et circenses*, étude que l'*Union de Seine-et-Oise* a publiée dans son numéro du 17 février dernier ;

Une nouvelle intitulée *Ce que vaut un habit de garde national*, avec cette épigraphe bien connue de Sedaine : *O mon habit ! que je vous remercie,* nouvelle insérée il y a quelques jours à peine dans les colonnes hospitalières du même journal ;

Enfin une ode sur la captivité de Napoléon à Sainte-Hélène, publiée aussi dans la même feuille, et dont je ne vous citerai que la strophe suivante, où l'auteur, s'adressant à l'illustre prisonnier, s'écrie :

Lorsque seul, et du haut de ton aire sauvage,
Tu voyais de longs flots se briser au rivage,
Et libres refluer au libre sein des mers ;
Lorsqu'un oiseau chantait en traversant les airs ;
Quand la brise glissait sur ton visage pâle,
Captif, qu'était pour toi la pourpre impériale ?
Tu ne sentais plus que tes fers.

La mort prématurée de notre grande tragédienne a inspiré à M. Armand Renaud quelques strophes élégiaques que le même journal a publiées, mais dont je citerai du moins quelques vers qui trouveront de l'écho parmi nous.

Rachel, c'est avec toi l'art entier qui s'écroule ;
Les chefs-d'œuvre ont cessé de vivre pour la foule,

Et les scandales seuls au théâtre sont rois.....

C'est en vain qu'à nos yeux ton étoile éphémère
Réalisa du beau la divine chimère;
Que Phèdre par ta voix exhala ses douleurs,
Hermione sa haine et Camille sa rage;
Que Pauline aux martyrs emprunta leur courage,
Que l'amour rayonna sur Bérénice en pleurs.....

Le germe s'est perdu sur un sable infertile,
L'écho meurt avec toi, ta gloire est inutile,
Et de tes chants déjà nous ne savons plus rien.....

Enfin, vous devez à notre président, jadis élève du Lycée impérial de Liége, alors que la conquête avait, pour un temps, reculé nos frontières, quelques stances intitulées *les Deux moi* et dont la lecture terminera cette séance.

Vous avez peut-être remarqué, Messieurs, que dans ce Rapport les arts paraissent occuper bien peu de place : c'est dans son atelier que l'artiste travaille, c'est sur un autre théâtre que ses œuvres se produisent. Les artistes que nous comptons parmi nous n'étaient point absents du Salon ni de notre récente exposition versaillaise : La *Lettre*, par M. Ad. Fontaine; la *Bataille de la Tchernaïa*, par M. Eug. Charpentier, et son portrait du général Vivès, ont droit d'être revendiqués par nous et et mentionnés par votre Secrétaire. Vous me reprocheriez aussi de passer sous silence un livre que vous avez vu naître pour ainsi dire, et dont tous les chapitres ont été lus dans vos séances, et soumis à la fraternelle appréciation de nos collègues les plus compétents. Je veux parler de l'ouvrage de M. H. Bouchitté, intitulé : *le Poussin, sa Vie et son Œuvre,* auquel l'Académie française, dans sa séance du 13 avril dernier, vient de décerner à l'unanimité le prix Bordin. Pour la septième fois, et ce n'est pas un médiocre honneur pour nous, les récompenses de l'Institut honorent ainsi les ouvrages de nos collègues, ouvrages dont plusieurs, sans la fondation de la Société, n'auraient peut-être jamais vu le jour.

Pourquoi faut-il, hélas ! que celui d'entre nous qui s'intéressait le plus à l'œuvre de notre collègue n'en ait pas même vu la publication ? Il y a aujourd'hui un an nous accompagnions à sa dernière

demeure Antoine-Félix Boisselier, l'un des fondateurs de notre Société, dont il fut deux fois le président; le paysagiste éminent dont les œuvres décorent plusieurs de nos musées et de nos palais; le maître dont les élèves sauront maintenir la juste réputation; l'ami sûr et loyal, l'honnête homme en un mot qui ne connut jamais l'intrigue et ne transigea jamais avec l'honneur et la conscience. Il y a aujourd'hui un an que M. Bouchitté, d'une voix émue et brisée par la douleur, prononçait sur sa tombe un solennel adieu qui retentira longtemps dans nos cœurs.

La mort moissonne vite et souvent parmi nous : naguère encore elle nous enlevait M. le pasteur Vors, qui avait été l'un des premiers à répondre à l'appel de vos fondateurs, à vivifier vos travaux par son actif concours, et que vous aviez de bonne heure appelé aux honneurs de la présidence.

Une circonstance toutefois allége du moins notre douleur : les hommes disparaissent, les institutions restent, quand elles sont le résultat d'un besoin réel et qu'elles remplissent leur mission. C'est à la fois une satisfaction et une espérance pour les fondateurs de cette Société qui survivent encore de savoir que les héritiers ne leur manqueront pas, et nous devons particulièrement nous féliciter d'avoir vu cette année venir à nous cette jeunesse que naguère un éminent orateur accusait d'être devenue indifférente à tout ce qui est grand, noble, généreux et désintéressé, d'être insensible aux plaisirs de la pensée, insatiable de jouissances matérielles, en un mot, de n'être plus française. Puissent les nouveau-venus trouver des imitateurs dans tous les rangs, dans toutes les professions! Puisse l'émulation doubler parmi nous le travail ! Puissent les ressources financières de la Société, accrues par l'adjonction de membres nouveaux, lui permettre désormais, non plus des publications incertaines, irrégulières, mais ces publications constantes et au moins annuelles, qui sont à la fois le témoignage du présent et le gage de l'avenir !

Cette année, comme les précédentes, vous deviez décerner une médaille à une personne du département de Seine-et-Oise, appartenant à la classe ouvrière ou domestique, qui se serait fait remarquer par des actes de dévouement et par sa persévérance dans une conduite louable.

Une seule demande vous est parvenue, et vous avez eu le regret de ne pouvoir l'accueillir.

La personne en faveur de qui elle vous a été adressée, quelque méritoire que soit le dévouement dont elle fait preuve depuis quatre ans, ne vous a pas semblé appartenir à l'une des deux catégories déterminées par le programme ; et d'ailleurs, en n'exigeant pas seulement des actes de dévouement, mais la persévérance dans le bien, vous avez voulu que la vie des personnes que vous signalez ainsi à l'estime et à la reconnaissance de tous soit connue tout entière, et que le dévouement de l'heure présente ait été précédé d'une carrière dans laquelle rien ne peut sembler je ne dis pas équivoque, mais obscur et incertain. Ces scrupules vous sont commandés par le devoir; ils le sont par le souvenir même des personnes que vous avez jusqu'ici couronnées.

Le concours reste prorogé à l'an prochain, et la Société prie tous ceux qui s'intéressent à son œuvre, de ne pas oublier que le département entier est convié à y prendre part.

Vous avez été plus heureux dans le concours ouvert pour une étude sur *Ducis;* mais ici je dois m'arrêter et céder la parole au Rapporteur de la Commission chargée d'examiner les mémoires, et dont vous avez adopté les conclusions.

RAPPORT

SUR

LE CONCOURS

POUR

L'ÉLOGE DE DUCIS,

PAR M. NORTH PEAT,

MEMBRE TITULAIRE.

MESSIEURS,

VOTRE Société, en décidant qu'elle décernerait dans la séance solennelle de ce jour, une médaille d'or de la valeur de 300 francs à l'auteur de la meilleure *Étude sur Ducis*, n'a pas voulu seulement honorer la mémoire du poète versaillais; aussi, n'était-ce point une biographie qu'elle demandait aux concurrents, mais une histoire, une discussion et un jugement. D'après votre programme, dont j'ai trouvé commode de me servir pour mon entrée en matière, les concurrents devaient s'attacher à suivre et à retracer le mouvement littéraire des esprits au XVIII.e siècle; ils devaient, en outre, dépeindre l'influence produite en France par l'introduction de Shakespeare, et montrer par quels degrés le goût public s'est modifié parmi nous, jusqu'à autoriser de nos jours sur la scène, non plus, comme il y a près d'un siècle, l'imitation très libre, mais la traduction exacte et complète des œuvres de ce grand poète.

En réponse à cet appel quatre mémoires vous ont été présentés. Deux ont été écartés *à priori* du concours, sans être jugés : l'un, parce qu'il était signé du nom de son auteur, contrairement à vos réglements; l'autre, parce qu'il est arrivé après le délai fixé pour l'envoi des manuscrits.

Il ne vous restait donc que deux mémoires à examiner. Après

en avoir pris connaissance et discuté les mérites respectifs, vos suffrages se sont portés sur le manuscrit ayant pour devise ce vers d'Horace : « *Pectus præceptis format amicis,* » et dû à la plume de M. Delachapelle, docteur ès-lettres et professeur à Cherbourg. Ce travail consciencieux, rempli d'appréciations justes et impartiales, vous a séduits tout d'abord par la manière dont l'auteur est entré au fond de la question, par l'interprétation exacte qu'il a donnée au sens du programme.

L'auteur du second mémoire n'est malheureusement pas resté aussi fidèle à la lettre ; il n'a guère traité qu'un seul côté de la question : l'influence produite en France par l'introduction des idées anglaises. Mais cette question, hâtons-nous de le dire, il l'a traitée avec une entente parfaite du sujet. Recomposant la société au milieu de laquelle avait vécu Ducis, il nous décrit avec une rare sagacité la révolution qui s'opéra alors dans les esprits; aussi, appréciant comme il le mérite, ce travail, incomplet il est vrai, mais savamment traité et finement rendu, vous avez, d'un commun accord, voté une mention honorable à son auteur, M. Soucaille, licencié-ès-lettres à Béziers.

« Les Français, disait, il y a près d'un siècle, Horace Walpole, « nous ont emprunté les deux choses les plus ennuyeuses que nous « ayons : le whist et les romans de Richardson. » C'est juste, — mais ce n'est pas là tout, — la liste n'est pas complète. Les Anglais ne sont pas prêteurs, c'est là leur moindre défaut. Ils ont eu cependant un moment de générosité au siècle dernier. Ce fut alors, en effet, que, grâce à eux, s'introduisirent en France, sous le nom de Philosophie, la méthode de Bacon, la physique de Newton, la métaphysique de Locke, le déisme de Collins, et tout ce mélange de vérités et d'erreurs qui devait aboutir au Discours sur l'Encyclopédie, à la chute du système de Descartes, au sensualisme de Condillac, et aux impiétés du baron d'Holbach. Néanmoins, comme l'a parfaitement fait observer M. Delachapelle, votre lauréat, toutes ces nouveautés, toutes ces hardiesses, consignées alors dans des ouvrages peu lus, agitées dans les cercles étroits d'un petit nombre de curieux et de savants, attendaient, pour pénétrer dans les masses, l'esprit plein d'initiative de Voltaire. Sans vouloir nier le rôle important que joua Voltaire en cette occasion, il est bon de se

rappeler que l'impulsion lui fut donnée par Bolingbroke, ancien ministre de la reine Anne, et qui, rayé de la chambre des Pairs, vivait alors en France, où il avait épousé la nièce de madame de Maintenon. S'il m'est permis d'exprimer un regret, c'est que M. Delachapelle n'ait pas insisté un peu plus sur l'influence qu'exerçait alors cet écrivain distingué, qui se piquait si peu de religion, que ses ouvrages, en Angleterre du moins, étaient alors mis à l'index et dénoncés aux autorités publiques. Voltaire, qui avait soif de toutes les nouveautés ne pouvait manquer de faire la connaissance de ce vieux politique. « Il faut, écrit-il à Thiériot, que je vous fasse part de l'enchantement où je suis de mon voyage à la Source, chez lord Bolingbroke et chez madame de Villette. J'ai trouvé dans cet illustre Anglais toute l'érudition de son pays, et toute la politesse du nôtre. » Tel était l'homme qui inspira à Voltaire l'idée d'aller en Angleterre, et d'écrire ses *Lettres sur les Anglais*, devenues par la suite les *Lettres philosophiques*. Plus tard, à son retour, il continua à glorifier l'Angleterre et à rendre hommage aux Anglais dans son « *Essai sur la Poésie épique*, » dans ses poèmes philosophiques imités de Pope, dans sa dédicace de Brutus à lord Bolingbroke, et dans celle de Zaïre à M. Falkener. Voltaire avait mis la littérature anglaise à la mode. A sa suite, vinrent les imitateurs, qui exploitèrent avec plus de zèle que de discernement la veine littéraire qu'il avait ouverte; Dupré de Saint-Maur et Racine fils traduisirent Milton; l'abbé du Resnel, Suard et la présidente de Meynière firent connaître aux Français les ouvrages de Pope, de Robertson, de Gibbon et de Hume. On vit alors successivement paraître le *Robinson Crusoé*, de Daniel de Foë, *Tom Jones*, *Paméla*, *Clarisse Harlowe*, et une foule d'autres romans lontemps dévorés par les femmes. Dès-lors s'introduisirent, sur la scène et dans nos livres, ces types bien connus d'Anglais fort sérieux et très vertueux, d'Anglaises fort sentimentales et très larmoyantes; mais la grande nouveauté du jour, ce fut le nom de Shakespeare, dont les œuvres, timidement imitées d'abord, furent plus tard, grâce à une vaste entreprise sous la raison Letourneur et Compagnie, tant bien que mal rendues en français.

Dans une lettre adressée en 1768 à Horace Walpole, Voltaire s'est attribué la gloire d'avoir le premier fait connaître Shakespeare

à la France. « J'en traduisis des passages il y a cinquante ans, dit-il. »

On a cru Voltaire sur parole, et l'on a rapporté à lui seul la louange ou le blâme de cette importation. M. Delachapelle n'avait pas à discuter cette question, je ne lui adresserai donc point le reproche de ne l'avoir point traitée ; au contraire, nous devons lui savoir gré d'avoir su résister à cette tentation qui l'eût assurément entraîné hors de son sujet. Toutefois je ne puis admettre, comme l'assure M. Delachapelle, qu'en 1769 la littérature anglaise fût inconnue aux Français. Les missions d'Addison et de Prior à la fin du XVII.e siècle et au commencement du XVIII.e, bientôt suivies des voyages en Angleterre de l'abbé Dubos et de Destouches, avaient, il me semble, donné naissance déjà à bien des observations sur la littérature de l'Angleterre. Destouches même avait étudié le théâtre de ce pays, non sans profit pour ses ouvrages. Le *Timon d'Athènes*, de Shakespeare, me paraît offrir plus d'un rapport avec le caractère principal du *Dissipateur*. J'irai plus loin, j'oserai avancer que les œuvres de Shakespeare n'étaient point si ignorées des Français au siècle de Louis XIV qu'on a bien voulu le dire jusqu'à présent. A l'appui de cette assertion, je ne citerai que les quelques vers suivants de Cyrano de Bergerac, que je vous prie, Messieurs, de vouloir bien comparer à un passage bien connu dans *Hamlet*, passage que je ne veux point nommer afin que vous le deviniez vous-mêmes :

Étais-je malheureux lorsque je n'étais pas !
Une heure après la mort, notre ame évanouie
Sera ce qu'elle était une heure avant la vie....
J'ai beau plonger mon ame et mes regards funèbres
Dans ce vaste néant et ces longues ténèbres,
J'y rencontre partout un état sans douleur,
Qui n'élève à mon front, ni trouble ni terreur.

Ces vers sur la mort se lisent dans la tragédie d'Agrippine, représentée en 1653. Il y a là, ce me semble, sinon une imitation, du moins une inspiration toute shakespearienne. Quant à moi je ne vois point pourquoi Cyrano de Bergerac, qui a construit son « Empire de la lune » avec des matériaux pris au « Monde de la

lune » de Wilkins, n'aurait pas eu connaissance également des pièces de Shakespeare.

J'ai dit, plus haut, que Voltaire revendiquait l'honneur d'avoir été le parrain de la littérature anglaise en France. Plus tard, voyant l'influence qu'allait exercer Shakespeare, il revint avec assez d'humeur sur ses admirations d'outre-Manche, mais il ne dépendait plus de lui d'arrêter le mouvement qu'il avait imprimé. Au grand siècle de Louis XIV, des hommes de génie avaient atteint, dans presque tous les genres, ce point de supériorité que notre faiblesse nomme perfection. La littérature classique atteignit alors l'apogée de la vie intellectuelle. A la mort du grand roi, les écrivains qui succédaient aux Corneille, aux Racine et aux Molière, sentirent qu'alors même qu'ils pourraient parvenir à égaler leurs devanciers, l'antériorité laisserait toujours à ceux-ci les honneurs de la prééminence. La transformation qui allait s'opérer tenait donc à l'épuisement du génie classique plutôt qu'à la corruption du goût public. Dans le désespoir de faire mieux, on chercha à faire autrement. On se mit en quête de routes nouvelles, de chemins non frayés; on étudia non plus seulement les chefs-d'œuvre de l'antiquité, mais les productions des pays voisins. Les préjugés, fruits de l'ignorance ou de la vanité, se dissipèrent. Sans cesser d'admirer ce que les siècles antérieurs, en France, avaient ajouté de richesses au trésor de l'esprit humain, on s'aperçut que le sentiment et la pensée ne sont point le partage exclusif d'une école, l'apanage d'une seule époque ou d'un seul pays. Fontenelle, La Motte, Voltaire et bien d'autres encore s'écartèrent des principes d'Aristote, d'Horace et de Boileau. L'indépendance littéraire fut alors proclamée, et avec Shakespeare, le genre romantique, fruit du terroir anglais, fut transplanté en France. Ducis, élevé dans le classicisme le plus pur, le plus absolu, avait grandi dans l'admiration passionnée des auteurs de Louis XIV. C'était un homme d'esprit, un littérateur bien élevé, un versificateur *attique*, de ceux-là que chérissait de préférence le bonhomme Andrieux. Que ces paroles ne soient point prises en mauvaise part. L'inspiration du bon ton et de la convenance a régné principalement dans les vers et la prose de la littérature classique de Louis XIV. De là cette fleur d'urbanité, ce parfum d'exquise délicatesse, de politesse et de bon goût qui rendent les lettres fran-

çaises chères à toutes les cours européennes. Tous nos écrivains classiques furent gens de bonne compagnie, et leur plus digne représentant, c'est le comte de Buffon, mettant, pour écrire, ses manchettes de dentelle. Ducis s'était toujours attaché à conserver dans son style et dans le plan de ses pièces, le respect des limites imposées par l'antiquité. Toutefois son ame, avidement ouverte à toutes les émotions du jour, ne pouvait demeurer insensible à ce souffle poétique qui bientôt allait gonfler toutes les voiles des jeunes poètes. Mais, timide et réservé, il ne se hasarda pas sur cette mer nouvelle assez loin pour perdre de vue les rivages accoutumés. Il y a bien dans ses imitations d'*Hamlet*, du *Roi Lear* et de *Macbeth*, tel et tel passage où l'on dirait qu'il va arborer la cocarde romantique; mais il revient toujours à ses premières muses. Cette poésie mixte, enrichie de couleurs nouvelles, et cette inspiration mêlée et confuse que l'on retrouve dans la plupart de ses œuvres, ne font-elles pas pressentir cette école littéraire qui semble être promise aux destinées futures de notre pays? Ducis me paraît avoir servi de lien entre les partis opposés de son temps.

M. De la Chapelle est d'avis que c'est à Ducis encore plus qu'à Letourneur que le public français a dû de connaître Shakespeare. Je ne puis partager entièrement cette opinion. Mais n'importe. Ces deux auteurs ont eu un mérite incontestable, celui d'avoir porté l'attention du public sur un génie trop méconnu. Aux mutilations shakespeariennes du XVIII.[e] siècle, nous pouvons, Dieu merci, opposer maintenant les traductions élégantes et fidèles de messieurs Alfred de Vigny et Emile Deschamps. Ces deux poètes, en remontant aux sources véritables, en ayant recours aux éditions les meilleures, en entourant le texte de principes conservateurs, nous ont enfin présenté un Shakespeare vivant et réel, qui, malgré ses bizarreries et ses singularités, n'en a pas moins conquis immédiatement les suffrages d'un public nombreux et lettré. Certes, il y a dans Shakespeare des passages difficiles à rendre, de grosses trivialités, des détails vils et bas et qui peut-être répugneraient maintenant à la langue française. Mais, comme le fait justement observer votre lauréat, Shakespeare a dû, comme Homère et comme Sophocle, prendre pour exprimer sa pensée, la forme usitée dans son temps et dans son pays, forme plus ou moins heureuse qu'il

n'a pas faite et dont il n'est pas responsable. D'ailleurs ces images hardies, ces expressions fortement accentuées et quelque peu triviales, sont, au bout du compte, d'une naïveté charmante et donnent plus de piquant, plus de relief aux œuvres du poète. De ce qu'elles ne sont pas admissibles dans la langue française du XIX.e siècle, il ne faut pas cependant s'en servir pour abaisser le génie de Shakespeare. Homère n'offre-t-il pas, lui aussi, de pareilles pierres d'achoppement, et le traducteur le plus bénévole pourrait-il aujourd'hui nous apprendre poétiquement comment Patrocle faisait cuire trois gigots dans une marmite, et comment Achille faisait lui-même la cuisine pour régaler les députés d'Agamemnon? Il en sera de Shakespeare comme d'Homère. Quand trois mille ans auront passé sur sa cendre, Shakespeare, mieux compris, et par cela même plus respecté, sera jeune encore de gloire et d'immortalité. Il prendra les générations à venir au milieu de leurs préoccupations, de leurs affaires; il leur fera tout oublier, il leur soulèvera l'âme, il les fera sangloter, il les ravira, car ce poète c'est un maître; et nous sommes faits pour le subir, pour le porter en nous tout entier, pour nous en faire honneur, et cela malgré nous. Pour nier la sublimité de son génie, il faudrait être entiché de préjugés ou aimer l'abaissement de l'intelligence. C'est le poète universel. Rien qu'en le nommant, nous voyons passer sous nos yeux tout un monde enchanté de poésie et d'amour. Il a, sans le savoir, abordé tous les genres. *Humoriste,* il a fait Timon! *Romantique,* Hamlet! *Réaliste,* Cléopâtre et Falstaff! *Politique,* César et Richard III! *Fantastique,* la Tempête! C'est l'écrivain qui parle au plus grand nombre, et le critique Johnson avait raison lorsqu'il appelait son théâtre la « *Bible des Mondains.* »

Le mémoire que vous couronnez en ce jour, Messieurs, prouve que si, de notre temps, l'Eschyle anglais rencontre encore quelques adversaires, il ne manque pas non plus d'admirateurs justes et sincères. Permettez-moi de vous relire un court passage de l'étude de M. De la Chapelle, passage qui, sans aucun doute, vous aura frappés comme moi :

« Shakespeare, nous dit M. De la Chapelle, laissa à d'autres « la tâche de construire laborieusement des pièces savantes, où les « lettrés pussent retrouver, bien enchassés, les souvenirs de leurs

« études, et une certaine ressemblance avec l'art poétique ou oratoire des anciens. Pour lui, il parcourt d'un pas libre ce vaste « domaine; partout il répand la vie et la lumière. Il a sous les yeux « Plutarque, Saxon le Grammairien, des recueils de contes fran- « çais ou italiens, des chroniques anglaises, des ballades, tout ce qui « se rencontre, et partout il prend ce qui lui convient. Il n'a souci « ni de la couleur locale, ni des règles; une seule chose l'occupe, « faire entrer ses personnages dans le monde réel et vivant. Il jette « devant lui, comme une fée, des étincelles de poésie; elles rejail- « lissent, tantôt en sillons rouges comme le feu des volcans, tantôt « en rayons diaprés où leur douce clarté glisse comme la pâle « clarté de la lune sur l'herbe immobile. Rien de plus facile et de « plus capricieux que ses mouvements; il fait tout ce qu'il veut. « Rien de plus pénétrant que son esprit. Il sait la politique, il « connaît les caractères et les passions des hommes, les mystères « de la magie et de la féerie, les arts et métiers, le langage des « Dieux, les dictons populaires *et l'Euphuisme* de la cour. Son « théâtre est tout un monde, un monde d'hommes, et un monde « matériel où il y a des villes, des campagnes, des îles inconnues. « Partout on voit devant soi, on pose le pied sur le sol. Voilà la « plate-forme du palais d'Elseneur, le château de Macbeth et ses « créneaux où nichent les hirondelles. On se promène sur la place « Saint-Marc avec Roméo; on s'égare dans la forêt des Ardennes « parmi les sentiers ombragés et frais. Comme tous les grands « poètes, Shakespeare est concis dans l'expression des sentiments « et dans la peinture des choses visibles. Un vers lui suffit pour dire « beaucoup. Que de choses dans ces mots de Macduff : *He has no* « *Children!* Il n'a point d'enfants! Et Macbeth qui *a tué le som-* « *meil!* Dans la peinture d'un paysage, l'accumulation des traits « ne fait que troubler le regard de l'esprit; Shakespeare avait « deviné cela. La peinture et la poésie, que l'on assimile trop, en « abusant d'un passage d'Horace, ont des procédés différents : « l'une s'adresse au regard direct; il suffit à l'autre d'éveiller une « idée que l'imagination va compléter. »

M. De la Chapelle se plaît à reconnaître que Ducis, contraint comme il l'était de renoncer aux vastes proportions des drames du barde de l'Avon, et d'y substituer souvent un plan à la fois incom-

plet et peu régulier, a défiguré son modèle. Je ne puis qu'applaudir à un pareil jugement. De Shakespeare je ne retrouve guère qu'une seule chose dans Ducis : la sensibilité, ou pour mieux dire la mélancolie. La mélancolie, Messieurs, tel est surtout le sentiment nouveau et véritablement moderne qui nous a été révélé par la littérature anglaise, et principalement par l'introduction chez nous des œuvres de Shakespeare, de Young, de Shelley et de Byron. Accoutumés aux jouissances des sens, aux impressions d'une nature tout extérieure, les anciens portaient peu leurs regards sur eux-mêmes, et abandonnaient aux vents leurs soucis à la manière d'Horace. La mélancolie, source mystérieuse d'émotions profondes et poétiques, leur était inconnue, et leur tristesse n'était jamais que le résultat d'un chagrin passager. Pour nous, que tant de découvertes admirables, tant de progrès dans les sciences, tant de révolutions et tant de préoccupations graves ont tenus dans une agitation morale presque continuelle, il nous faut renoncer à nous couronner de roses et à faire des odes à Bacchus. Il y a en nous un penchant à la rêverie, à la mélancolie; ce penchant, Ducis le possédait au suprême degré. M. De la Chapelle le reconnaît lui-même lorsqu'il analyse les mérites d'*Abufar*, cette belle tragédie, la plus originale et la plus éminente de notre bon poète. « En la « lisant, écrit M. De la Chapelle, on a devant soi la grandeur et la « simplicité du désert. La violence des passions qui s'agitent sous « ce ciel de feu, est tempérée par un sentiment plein de douceur « et de pureté, comme si une brise fraîche traversait ces solitudes « embrasées. La mélancolie, sentiment que la tragédie française « n'avait pas encore exprimé, y respire partout. La poésie est empreinte d'un caractère inconnu jusqu'alors; et il semble qu'elle « annonce un monde nouveau pour la lyre, celui que les *Méditations* de Lamartine ont rendu si familier à notre génération. »

Des écrivains distingués, Messieurs, ont proclamé le génie poétique de Ducis, et constaté son mérite dramatique. Mais ce qui constitue réellement sa gloire, ce sont les sentiments élevés et moraux qu'il a prêtés à ses personnages ; ce sont surtout ses poésies diverses et ses épîtres variées ; oui, Messieurs, c'est là que se reflète son caractère d'homme religieux, d'ami vrai, de fils et d'époux.

D'autres ont excellé dans la description des passions violentes,

dans la peinture de l'amour; Ducis s'est surpassé dans l'analyse des affections domestiques, dans les doux épanchements du cœur, dans les exhortations touchantes de l'homme de bien ; ce mérite en vaut bien un autre. L'on n'a pas toujours vingt ans, et j'aime à croire que l'on n'est pas amoureux toute sa vie; mais toute sa vie on est membre d'une famille. Par ses épîtres, par ses poésies diverses, Ducis occupera toujours dans nos fastes littéraires une place que l'inimitié la plus acerbe ne saurait lui refuser. « Le nom de Du-« cis ne mourra pas, écrit M. de la Chapelle, et ses ouvrages res-« teront parmi les beaux monuments de notre poésie. On l'aimera « parce que lui-même a aimé la nature, la poésie, les hommes et « Dieu.... La postérité ratifiera le suffrage de ses contemporains, « qui, d'un commun accord, ont reconnu en lui un vrai poète et un « homme de bien. »

A ce jugement, permettez-moi, Messieurs, d'ajouter que ce qui doit surtout attirer notre admiration, notre estime et notre respect pour Ducis, c'est cette honnêteté, cette conscience littéraire qui respire dans toutes les œuvres du poète. Jamais il ne fit trafic de sa muse, mérite rare de nos jours où l'on a fait de l'art une branche de commerce, et où les œuvres de l'esprit sont devenues un produit escomptable, une denrée comme la cassonnade ou l'huile à quinquet.

Simple dans ses goûts, fidèle à ses convictions et préférant toujours l'indépendance aux honneurs et aux titres qu'on lui offrait, Ducis sut trouver le bonheur dans la condition que lui-même s'était faite. La grande ambition de sa vie, son seul désir fut de se rendre utile à autrui. Je terminerai ce rapport par une anecdote qui me semble peindre d'une manière charmante la simplicité d'ame, la bonté de cœur du vénérable poète. Un jour qu'il achevait sa toilette, quelques cheveux blancs tombés de son front presque chauve volèrent sur le balcon de sa fenêtre. Une hirondelle s'en saisit au passage, et les porta dans le nid qu'elle préparait. Andrieux entre à ce moment : « Voyez, dit Ducis, l'arrêtant d'une main, et lui montrant de l'autre les préparatifs de l'oiseau, voyez, mon ami, je suis encore bon à quelque chose ! »

SÉANCE SOLENNELLE

Du Vendredi 15 Avril 1859,

SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. REMILLY, MAIRE DE VERSAILLES,
PRÉSIDENT D'HONNEUR.

DISCOURS

PRONONCÉ

PAR M. BÉLANGER,

PRÉSIDENT ANNUEL.

Messieurs,

Aux termes d'un article de votre règlement, celui de vos collègues à qui vos suffrages ont accordé les honneurs de la Présidence, doit prendre la parole dans cette séance solennelle, illustrée par un nombreux auditoire d'élite, embellie par le concours aimable et gracieux de celles qui rehaussent encore l'éclat d'une fête, et présidée par l'éminent magistrat dont l'administration, aussi sage qu'habile, est appréciée de tous comme elle mérite de l'être.

Jusqu'ici, Messieurs, je n'avais pu que m'applaudir de la rigoureuse observation de cet antique usage; elle m'assurait le plaisir d'entendre une voix exercée et bien chère. Mes honorables prédécesseurs se sont toujours si dignement acquittés de leur noble tâche!

Mais aujourd'hui, je dois reconnaître, sans fausse modestie, que les honneurs ont aussi leurs périls, et ce n'est pas sans une certaine inquiétude que je me résigne à remplir mon devoir.

Mon devoir! voilà mon excuse, comme aussi toute mon espérance.

La nécessité donne du courage, dit-on, — c'est bien possible, — mais, je m'assure encore plus dans votre indulgence.

Je tâcherai d'être bref; tout le monde ainsi ne pourra qu'y gagner.

Pour rendre plus difficile encore en quelque sorte la position de votre Orateur improvisé, vous lui laissez absolument le choix du sujet dont il doit vous entretenir.

L'embarras du choix fut toujours un problème assez difficile à résoudre, et bien heureux qui peut se dire comme maître PetitJean :

Ce que je sais le mieux, c'est mon commencement!

Quoi qu'il en soit, Messieurs, je vais essayer de vous soumettre quelques considérations *très sommaires*, sur le *Théâtre, au point de vue de la littérature dramatique et de son influence sur les mœurs.*

On appelle *un Théâtre* la collection d'ouvrages représentant dans sa plus parfaite, dans sa plus éminente expression, la gloire scénique d'un peuple, d'une époque... notre Théâtre Français, par exemple, — alors que nous en avions un, — hélas!

D'après cette définition un Théâtre devient et reste un monument d'orgueil national; or, pour mériter ce haut degré d'honneur, il doit être la reproduction exacte des mœurs, des croyances, des idées, des tendances d'une époque, la glace fidèle où elles se projettent, pour se répéter ensuite dans les esprits, dans les âmes des spectateurs, où elles trouveront un accès d'autant plus facile qu'elles lui représenteront ce qu'ils voient, ce qu'ils sentent, ce qu'ils pratiquent chaque jour; car, suivant un excellent proverbe, tout arrive bien qui arrive en son temps.

En conséquence, l'auteur dramatique, justement jaloux de travailler pour la gloire, seule dispensatrice des noms durables, sera nécessairement forcé, pour réussir, — *d'arriver en son temps*, — c'est-à-dire d'employer tous ses soins, tout son art, tout son génie, à présenter à son public des ouvrages qui, soit *pour le fond*, soit *pour la forme*, s'adaptent merveilleusement à des goûts qui lui feront conquérir des suffrages. En d'autres termes, l'auteur dramatique doit se faire le résumé des opinions, des idées dominantes de son siècle.

C'est ainsi, au reste, qu'ont procédé les quelques grands poètes dont les compositions dotèrent leurs pays *d'un Théâtre.*

Et pour en finir bien vite avec les Grecs... (pardon, Messieurs, mais dans une question d'art, comment ne pas parler de ces inévitables Grecs, qui furent en tout nos maîtres!) disons, en peu de mots, que leurs auteurs dramatiques ont eu le bon sens, — et le bon sens dans les arts, c'est le génie! — de ne traiter que des sujets parfaitement en rapport avec les croyances, les traditions, les événements politiques les plus familiers à leurs concitoyens qui leur savaient gré de les leur reproduire... et dans un style qui devait tout naturellement trouver tant d'échos dans leurs âmes religieuses, poétiques, patriotes!

Si *la Tragédie Grecque* présentait ainsi ce double avantage, ce double mobile d'un succès assuré, et qui ne lui a pas fait défaut, que dirons-nous de *la Comédia*, véritable biographie, — pamphlétaire, — des gouvernants, des grands hommes du jour, — impitoyable tableau vivant de la vie publique et privée des premiers citoyens d'Athènes?

Le Théâtre des Romains a brillé d'un moins vif éclat.

C'est que ces fiers et rudes conquérants ont bien pu, par la force, ravir aux vaincus leurs trésors, leurs richesses artistiques en tout genre, bien plus encore leur liberté inspiratrice, mais non le secret de leur esprit et de leurs grâces!

Le Théâtre Latin n'est à proprement dire qu'une imitation du Théâtre Grec, et à part le mérite relatif des auteurs des deux peuples, *l'œuvre originale* devait toujours l'emporter sur *la copie!* Au reste, — le vrai Théâtre des Romains, ce fut *le Cirque.*

Les mystères, les sotties qui firent les délices de nos très arrière-ancêtres, ne durent leur vogue et leurs succès longtemps soutenus qu'à la reproduction même des croyances, des idées populaires du crédule et naïf moyen-âge.

Corneille, le véritable fondateur, le père glorieux de notre Théâtre, a subi naturellement, j'oserais presque dire, malgré lui, l'impérieuse influence de son temps.

A cette époque, encore agitée des derniers retentissements des troubles de la Ligue, exaltée par la galanterie chevaleresque de l'Espagne, quelque peu ensanglantée par les rodomontades des Raffinés, grande et terrible par le gouvernement absolu et sans pitié de Richelieu, Corneille, quoi qu'on en ait pu dire, ne fut ni *Ré-*

publicain, ni *Romain*, — il resta tout simplement *Français*, et de son temps. Son cœur noble et fier, âpre et ferme, grandiose et héroïque, bouillonnait de tous les sentiments généreux qui germaient dans les esprits élevés d'alors, préludant à l'ère de gloire et de grandeur jusqu'alors inouïes qui se préparait pour la France.

Ce grand homme écrivit sous la dictée de son âme, et, comme elle avait besoin de sujets proportionnés à son ampleur, il dut les choisir préférablement dans l'histoire romaine, dont il agrandit les héros jusqu'à en faire des géants à peine à la taille de son génie.

Mais si le Théâtre de Corneille est *Romain* quant au fond, il reste éminemment *Français* quant à la forme; et ce qui le prouve, c'est qu'il a su se faire comprendre par un public français qu'il enthousiasmait en lui parlant le plus magnifique langage, à sa portée apparemment, comme il l'enthousiasme encore de nos jours, lorsque ces splendides compositions trouvent de dignes interprètes.

Le Théâtre de Corneille résume donc le siècle de Louis XIII, ou plutôt du grand Richelieu.

Racine — qui vint plus tard — à l'époque éblouissante des splendeurs et des pompes de la puissance royale poussée jusqu'à sa plus extrême limite, au sein d'une Cour, unique au monde, et restée pour jamais le type sans concurrence possible des mœurs les plus magnifiquement élégantes et polies, Racine dut, comme à son insu, s'imprégner de cette atmosphère Olympienne et courtisanesque, sans honte toutefois, car, sous Louis XIV, tout le monde était courtisan et s'honorait de l'être. — Le Roi alors représentait la France, et plus encore : le Dieu de la France!

Séduit, enivré, transfiguré par cet éclat surhumain, le jeune et brillant héritier du vieux et rigide Corneille comprit que des horizons nouveaux venaient de s'ouvrir pour le Théâtre.

Avec son exquise sensibilité de poète — avant tout — avec son goût si pur, si gracieux, si sévère à la fois — enfin, avec ce besoin de perfection de style dont il a donné le premier et l'unique modèle, la Grèce, ce berceau privilégié de la poésie, du goût, de la grâce et de la perfection, devait avoir pour lui plus d'attraits sans doute; aussi parut-il s'inspirer d'abord des sujets traités par Euripide, mais qu'il se garda bien d'imiter servilement; il avait trop d'esprit, d'à-propos, de bon sens tout français.

Obéissant donc à sa tendance pour le Théâtre grec, d'une part, et de l'autre à l'irrésistible besoin d'épancher ces torrents de poésie harmonieuse, profondément vraie et délicate qui débordaient dans son âme, il refit *Iphigénie* et *Phèdre*, comme il les comprenait, lui, comme il voulait les faire comprendre à la Cour du grand Roi; et, sans leur ôter leur physionomie artistique grecque, il les a rendues *françaises* par le style aux plus grands applaudissements de la Cour et de la Ville que vivifiait de loin le radieux soleil de Versailles.

Au reste, tout le Théâtre de Racine a été pensé et écrit dans ce goût français d'alors, et, s'il lui a sacrifié quelquefois la vérité historique ou même de convention de ses personnages, Racine en est glorieusement justifié par le besoin de son époque d'abord, et par la magnificence d'un style qui n'est aussi magnifique après tout, que parce qu'il a voulu et dû lui prodiguer l'éclat de cette incroyable magie dont il était, en quelque sorte, le plus fidèle chroniqueur.

Racine résume donc, à notre avis, le siècle de Louis XIV, et c'est ce qui lui assure une impérissable durée.

Nommer Molière, c'est en dire assez pour sa gloire. Aussi bien, sans pousser la témérité jusqu'à vouloir paraître juger un tel maître, je me permettrai seulement de faire observer que Molière, la *comédie incarnée*, a reproduit dans son Théâtre les mœurs et les idées de son temps avec une vérité désespérante — inimitable assurément, puisqu'elle est toujours restée inimitée.

Enfin Voltaire a laissé, dans son Théâtre, un monument curieux de la nécessité où se trouve quiconque veut écrire pour la scène, d'imposer à ses ouvrages l'expression des mœurs et des opinions à l'ordre du jour.

S'étant décrété le chef d'une philosophie de propagande, opiniâtre, incessante, Voltaire, qui avait donné le mot d'ordre à tous ses *Maréchaux* — bien que le nom n'en fût pas encore inventé — devait prêcher d'exemple — ce qui l'entraîna — contre son bon goût si merveilleux d'ailleurs — dans les déplorables égarements d'un style dramatique si diamétralement opposé aux modèles qu'il avait devant lui et aux simples règles du plus simple bon sens.

Aussi voit-on ses personnages appartenant à peu près à toutes les nations, à toutes les époques, à toutes les sectes plus ou

moins connues, s'ériger uniformément en professeurs acharnés des principes de la philosophie du XVIII.e siècle.

C'est par ce travers cependant que Voltaire, dans son Théâtre, peut résumer le siècle de Louis XV.

Ces exemples doivent suffire à justifier ce qui a été énoncé plus haut sur la nature et l'essence même du Théâtre.

Doit-on maintenant le considérer comme une *Ecole de mœurs*, ainsi que le prétend un dicton répété depuis bien longtemps, qui devra se répéter bien longtemps encore, et qui ne m'en paraît pas plus vrai pour cela que ce fameux axiôme, son corollaire obligé, et plus savant sans doute puisqu'il parle en latin : *Castigat ridendo mores*, que l'on pourrait traduire à toute force par : *il corrige les mœurs.... pour rire!*

Je crois être fondé à refuser au Théâtre le titre usurpé d'*Ecole de mœurs*.

Pourquoi cela ?

Parce que ce mot *Ecole* entraîne nécessairement l'idée de réformes, d'amendements imposés et reçus.

Tout d'abord, le monde donne souvent de rudes leçons ; il n'en reçoit jamais : ensuite, il est bien vieux pour se corriger ; enfin, dans son indomptable aveuglement d'amour-propre, il tient à ses vices, à ses travers, à ses ridicules, dont le joug lui est doux comme celui de l'habitude.

Le Théâtre une Ecóle de mœurs ! Quand chacun des spectateurs, et celui-là même à qui s'appliquerait le mieux la leçon vivante, ne songerait seulement pas qu'elle lui fût adressée !

Le beau résultat !

C'est peut-être une erreur ?

Je me hâte de m'appuyer en toute confiance sur l'opinion d'un juge, le plus compétent que je sache, en pareille matière — de Molière lui-même.

Il allait faire représenter *Georges Dandin* : le type de son personnage principal était, comme toujours, d'après nature, et calqué de main de maître sur un individu parfaitement connu et que tout le monde aurait désigné en le voyant paraître sur la scène.

Les amis de Molière s'effarouchèrent de cette nouvelle témérité,et comme d'ailleurs le susdit type passait pour avoir le caractère

de la plus irascible susceptibilité, ils cherchèrent à dissuader *le grand donneur de leçons* de produire son portrait achevé sans avoir amoindri quelque chose à l'excès de la ressemblance.

Molière, en véritable artiste, n'y voulut rien changer ; il tenait à la vérité tout entière de son original.

Que faire cependant pour calmer les scrupules de ses trop prudents amis ?

Sa profonde philosophie et sa connaissance exacte du cœur humain vinrent à son aide.

Il se présente résolument au type en question, et sollicite la faveur de lui soumettre un nouvel ouvrage.

Le type très orgueilleusement flatté de la confiance de Molière, accepte en se rengorgeant, le glorieux arbitrage qu'on lui propose.

Le jour est pris ; un nombreux auditoire se presse dans les salons du riche Aristarque, dont la confusion et l'embarras vont faire assurément la scène la plus comique de la comédie !

Molière intrépide, et sûr de son expérience, commence et achève sa lecture au milieu des témoignages les moins équivoques de la satisfaction, de l'hilarité générale, et plus particulièrement encore de celle du type lui-même qui s'écrie avec tout l'épanouissement d'une petite méchanceté assouvie : —*Hein, Messieurs, comme c'est un tel !* (1).

. La question d'*Ecole*, en ce qui concerne le Théâtre, n'est-elle pas jugée en dernier ressort ?

Le Théâtre, on vient de le démontrer — ne corrige pas les mœurs — mais *en revanche* ne peut-il pas exercer sur elles une influence fâcheuse ?

De plein saut, nous retombons alors au *Théâtre moderne*.

Car, les temps ont changé, — les idées aussi, et par conséquent le goût.

En est-il devenu meilleur ?

Là n'est pas la question.

Le XVII.e siècle a eu ses *vertugadins*. — Le XVIII.e *ses paniers*. — Le XIX.e a..... — vous savez !

Donc la Tragédie est morte, — à ce qu'on assure, — et certes, je

(1) L'anecdote est rapportée par Grimarest.

ne suis pas de ceux qui diront *tant pis !* car, — en vérité, on avait fini par nous la défigurer de telle sorte, qu'elle était devenue, — pour parler comme Bossuet, — *quelque chose qui n'avait plus de nom dans aucune langue.*

A cette époque de *tragique impuissance*, on parut comprendre que ne sachant plus refaire *du vieux*, il fallait essayer, sinon de faire *du neuf*, au moins de faire *autre chose.*

Et le *Drame Historique* se rua, la bonne dague de Tolède au poing, l'anathème à la bouche et du poison plein ses poches.

Mais *la bonne dague de Tolède*, au lieu du vulgaire *poignard*, *l'anathème*, au lieu de la *tirade* ronflante, *plus* ou *moins* de *poison*, c'était comme on voit à peu de choses près les mêmes ingrédients qu'autrefois. Le style seul différait en scandalisant les échos d'une scène encore anoblie des souvenirs même effacés de la diction de Corneille et de Racine.

Le public ne goûta que médiocrement les beautés nouvelles de *l'autre chose* qui, repliant bientôt son bagage incompris, émigra dans d'autres régions où nous la retrouverons tout à l'heure.

L'épreuve était faite : il semblait démontré que *les Dramaturges* avaient opéré *autrement* sans pouvoir toutefois remplacer même les derniers Tragiques.

Ainsi donc, et jusqu'à ce qu'un homme, non pas de génie, — il nous faudrait l'attendre trop longtemps, — mais tout simplement de talent et de bonne foi, ait essayé de négocier un *mariage* de *haute convenance* entre la *Tragédie et le Drame Historique*, notre scène *grave* languira dans le veuvage et l'abandon pour céder exclusivement la place *à la Comédie moderne.*

En effet, grâce à leur industrie pratique, certains *habiles* nous servent des comédies soi-disant *actuelles* d'un jargon non moins soi-disant *actuel*, mais qui, depuis le faux *marivaudage* jusqu'au patois du feuilleton, s'épanouit et gazouille dans des *Proverbes* et moins encore, sans parler d'autres énormités à faire s'ébahir et *Tartuffe* et *le Misanthrope.*

Et cela menace de durer !

Après son échec, avons-nous dit, *le Drame Historique* opéra sa retraite dans telles régions qu'il vous plaira de nommer. Pour innover encore il changea de nom et se signa : *Le Drame en habit noir !*

C'est alors qu'il manifesta la prétention de faire main basse sur toutes les classes de la société pour les traîner sur la claie du *réalisme*, mot de nouvelle date, inventé pour le besoin de la cause, et non moins malaisé à définir qu'à comprendre.

Or le programme *in extenso* du *Drame en habit noir* ne se montra d'une exécution ni trop fidèle, ni trop complète; car, jusqu'à présent, il paraît n'affecter de prédilection bien déterminée que pour le cercle vicieux *des Femmes incomprises*, toujours fort heureusement à l'état d'énigmes, — *des Filles de marbre* qu'il faut laisser pour ce qu'elles sont, — *des Enfants naturels*, qui ne parviendront jamais à passer pour légitimes, — de tout ce qui s'agite enfin *dans ce demi, dans ce tiers, dans ce quart et demi-quart de monde* qui n'est assurément pas celui de tout le monde.

Monotone et peu récréatif! cela semble fort à craindre!

Est-ce là seulement que se doit borner la crainte, et de tels enseignements rayonnant de tels centres, ne sont-ils pas de nature à porter une rude atteinte à la moralité publique?

Il est bien évident que l'exhibition répétée de pareils problèmes sociaux, traités la main sur la hanche et résolus avec une certaine hardiesse d'apparence logique, ne saurait manquer de faire réfléchir, et très mal conclure surtout, des esprits faibles, des imaginations surmenées, des cœurs malsains, des passions enfin déjà trop disposées à briser ouvertement le frein qu'elles rongent en secret.

Par bonheur, il faut le reconnaître, ces malades, qui ne demanderaient pas mieux que de se traiter par le poison, sont encore en assez petite minorité.

La masse des bien portants est immense, et le premier avantage qu'ils retirent de leur bonne santé, est de respirer impunément une atmosphère fiévreuse et délétère.

Le bon sens public, d'ailleurs, est un antidote admirable, un préservatif souverain, et sa bienfaisante énergie neutralise tous les miasmes de cette épidémie scénique.

En effet, et pour parler sans figure, est-il une jeune femme comprenant l'étendue de ses devoirs, une mère de famille à la hauteur de la sainteté, de l'importance de son rôle (et il y en a beaucoup, Dieu merci!) à qui le plus vulgaire bon sens per-

mette de prendre au sérieux tous ces types ou plutôt toutes ces fantaisies monstrueuses qui ne peuvent se rencontrer que là, parce qu'elles n'auraient pas de place dans la véritable société ?

Peut-il, un seul moment, passer, dans ces imaginations saines et bien équilibrées, l'idée funeste et folle d'échanger des positions honorablement acquises, entourées, à bon droit, des respects et de l'estime de tous, contre ce *sans nom* plus qu'équivoque et dévoué d'avance à l'abandon, au mépris ?

A ces considérations, — très sérieuses, j'en ajouterai une autre beaucoup plus frivole au premier abord, mais qui ne laisse pas que d'exercer son influence sur le *risqué* de ces représentations dont peut-être, après tout, ferait-on mieux encore de s'abstenir.

C'est le peu d'importance qu'on attache maintenant au spectacle en lui-même, c'est la préoccupation qui nous y suit, c'est l'arrière-pensée qui nous y distrait, c'est la mince attention que nous accordons à ce qui se passe sur la scène, pour la consacrer tout entière à ce qui se passe autour de nous, et le plus souvent encore au dehors de la salle.

Combien de personnes ne vont au théâtre que pour tuer le temps jusqu'à l'heure d'un *bal*, d'un *raout*, d'un *thé*, d'une *réunion quelconque* où leur impatience les transporte déjà !

Que de spéculations, que d'affaires se nouent, se dénouent, se consomment pendant la représentation même qu'on suit à peine, pour chuchoter à ses voisins le cours probable de *la Bourse* du lendemain, et les chances plus ou moins réelles de *la Hausse* ou de *la Baisse !*

Pendant les entr'actes, quel air de désœuvrement et d'ennui dans cette salle à peu près vide et silencieuse !

De quoi parle-t-on dans le foyer pris d'assaut, dans les cafés limitrophes et encombrés, dans les corridors où l'on étouffe, dans les quelques loges encore occupées, où l'on sollicite vainement un peu de fraîcheur ? — De la pièce ? — Non. — Des acteurs ? — Encore moins. — D'affaires ! uniquement d'affaires ! — Eh quoi ! les Dames aussi ? — Comme si les graves dissertations sur les modes nouvelles n'étaient pas des affaires !

Au reste, ces observations, qui, je le pense, ne manquent pas de vérité, sont l'inévitable résultat de la force des choses : quand

l'art n'existe plus, comment voulez-vous qu'on s'en occupe? — Elles ne manquent pas non plus — on doit le supposer — d'avoir un certain poids dans la sécurité bien raisonnée des honnêtes gens, qui n'encouragent de leur présence l'innombrable série de ces représentations, dites *grands succès !* qu'en raison même du peu de mal dont l'indifférence publique leur permet d'être la cause.

Si telle est la physionomie intime en quelque sorte des théâtres adoptés par la *belle compagnie*, en est-il exactement de même aux théâtres secondaires et spécialement chargés des plaisirs du peuple ?

C'est ce qu'il convient maintenant d'examiner.

Pour l'homme du monde, pour le simple bourgeois un peu à son aise, et par conséquent plus qu'à demi blasé sur toutes choses, le spectacle, ainsi que je viens de le dire, n'est qu'une distraction tout au plus. Sûr de trouver une excellente place qu'il a fait retenir d'avance, il se rend nonchalamment, à son heure, au théâtre choisi par la mode ; il arrive au milieu de la pièce — qu'importe ? Il fait la revue des jolies femmes qui sont pour lui le principal ornement de la fête, il cherche à reconnaître, il salue ses nombreuses connaissances, qui, comme lui, viennent pour voir, et surtout pour être vues, et la représentation va son train.... — On sait quel genre d'attention il y prête.

Mais aux théâtres du peuple ! Trois heures avant l'ouverture des bureaux, l'ouvrier assiège les portes de la salle qu'il favorise de sa prédilection. Les pieds enfoncés dans la boue, exposé à toutes les intempéries d'un ciel inconstant et brumeux, il grelotte, en dévorant le maigre repas auquel il se résigne, parfois, pour trouver de quoi payer sa place. — Qu'il pleuve, qu'il neige, qu'il grêle, qu'il tonne, l'ouvrier impassible est là, solide au poste, charmant les ennuis de l'attente par de joyeux quolibets dont auraient bien raison de s'enrichir ces tristes pièces prétendues populaires.

Croyez-vous que ce ne soit qu'une simple distraction, qu'un frivole passe-temps qu'on désire, qu'on poursuive, qu'on obtienne au prix d'une aussi héroïque persévérance ? — Ah ! ne vous y trompez pas ! Il y a là une ferme, une indomptable volonté de satisfaire le plus impérieux des penchants. L'ouvrier est affamé de spectacle, comme de pain, et cette vérité qui se manifeste, cha-

que soir, aux portes de dix théâtres est aussi vieille que le monde, et vient justifier, après dix-huit siècles, la fameuse expression du poète : *Panem et circenses !*

Les portes s'ouvrent enfin ! — C'est une avalanche qui se précipite. — La salle est emportée, les places sont envahies en un clin-d'œil. Les banquettes (et quelles banquettes !) gémissent, plient et craquent sous le poids de ces furieux de plaisir qui s'entassent, se pressent, se cramponnent partout où se fait remarquer le plus mince, le plus étroit espace.

Que leur importe de s'asseoir ? Ils y pensent bien, en vérité ! leurs aises ? Mais ce serait du luxe, et pour eux le luxe est chose assez inutile ! — Qu'ils puissent voir, entendre, siffler, rire ou pleurer, au-dessus, au-dessous des têtes, à travers les bras de leurs voisins plus favorisés, cela suffit.

Observez le peuple d'ailleurs, pendant tout le cours de la représentation. — Si l'intrigue est attachante, si les scènes sont bien liées entre elles, si le dialogue est vrai surtout (la vérité est toute la littérature du peuple), vous le verrez suivre avec une attention naïve et sympathique les développements de la pièce. Il applaudira frénétiquement ses acteurs chéris, et qu'il chérit encore plus, par instinct, quand leurs rôles vont bien à son cœur; il prendra fait et cause pour le faible opprimé ; il poursuivra de ses imprécations, de sa haine *vigoureuse*, mais jusqu'à l'insulter en plein théâtre, *le scélérat d'intrigant* qui cause les malheurs de l'honnête homme, que lui, peuple, protège et défend, et qu'il entend protéger et défendre envers et contre tous.

Enfin, quand le bon droit triomphe au dénouement, quand le crime reçoit le châtiment mérité et prévu par tout le monde, la salle est près de s'écrouler sous les transports d'une joie, bruyante, il est vrai, mais d'une joie sincère, et cent représentations non interrompues, provoquant le même enthousiasme, et devant des *chambrées complètes*, savent bien récompenser le Directeur et l'Auteur d'avoir deviné juste les goûts de leur public.

Et quel public que celui qui ne rit pas du bout des dents, mais de toute la largeur de sa bouche ! qui ne fait pas le semblant de s'essuyer les yeux avec une *Valenciennes* musquée, mais qui pleure tout de bon et à grosses larmes ! qui n'applaudit pas des deux doigts d'une

main gracieusement gantée, mais de toute la force de ses bras d'athlète! qui ne fait pas tomber un ouvrage sous des *chut* dédaigneux, mais sous un ouragan de sifflets! qui ne proteste pas enfin par sa retraite spontanée, mais qui ne cède qu'à la force, et ne quitte l'arène que jonchée des débris amoncelés par sa colère!

Talma avait bien raison de dire qu'il n'était jamais plus heureux ni mieux compris que lorqu'il jouait devant le peuple aux représentations *gratis*, parce que, selon ses expressions pittoresques, énergiques, *il se sentait entrer jusqu'au fond de ces âmes naïves!*

Vous donc qui travaillez pour le peuple, vous qui avez la prétention de vous poser en *Instituteurs dramatiques*, n'oubliez pas que vos *élèves* sont tout disposés à vous croire sur parole, et préparez vos leçons en conséquence.

Voulez-vous sainement élever le peuple? Ne le flattez, ne le trompez jamais.

Dans des tableaux intéressants et salutaires, si vous les rendez vrais, montrez-lui la société telle qu'elle est avec ses défauts et ses vices, ses qualités et ses vertus : apprenez-lui que, dans tous les rangs, le travail est la base de toute fortune et de toute félicité ; démontrez-lui que le bien-être — quel qu'il soit — assure l'indépendance et devient le prix de la bonne conduite et de l'assiduité.

Détrompez-le surtout, par des exemples frappants et d'une application immédiate, sur ce prétendu bonheur qu'il croit le partage exclusif d'une autre classe — des riches et des inoccupés — auxquels il a souvent bien tort de porter envie!

Au lieu de le désoler, de le décourager, comme à plaisir, en lui présentant toujours l'image d'une irrémédiable misère, attachez-vous à le réconcilier au contraire avec sa position ; engagez-le surtout à se concentrer dans sa sphère, et à se méfier des faux calculs d'une ambition de fortune, qui ne deviendrait pour lui qu'une cause de chagrins, de désenchantements et de regrets.

Enfin créez des types qui, tout en l'émouvant, l'amènent à se convaincre que *le beau* c'est l'ordre, la résignation et la vertu.

RAPPORT

SUR LES

TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ

Depuis le 30 Avril 1858,

PAR M. ANQUETIL,

SECRÉTAIRE-PERPÉTUEL.

MESSIEURS,

Notre honorable président vous exposait tout à l'heure l'embarras où le jetait la nécessité de choisir le texte de son discours; la responsabilité d'un tel choix lui semblait trop pesante, et comme cela se voit quelquefois, il regrettait d'être libre. Votre secrétaire est affranchi de semblables préoccupations, il ne s'appartient point, et tandis que d'autres s'engagent dans la voie qui leur plait, il n'a qu'à suivre chacun pas à pas, sans autre souci que de recueillir et de coordonner ses notes et ses souvenirs. Son amour-propre d'ailleurs n'est-il pas pleinement désintéressé? N'est-il pas sûr d'être favorablement écouté de ses collègues en leur parlant d'eux-mêmes et de leurs travaux? Les auditeurs inaccoutumés que vous conviez à cette solennité ne sont-ils pas assez polis pour s'ennuyer un peu sans se plaindre? Et si, dans un moment de distraction et d'oubli, l'un d'eux trahissait son impatience et son désappointement, son voisin ne l'avertirait-il point tout bas que le secrétaire est innocent des torts du réglement qui le condamne à vous présenter chaque année le procès-verbal de quarante séances? Vous le voyez donc, Messieurs, ma servitude me protège, et me permet de lasser votre attention en toute sécurité.

Et d'abord, Messieurs, félicitons-nous de ce que cette année en-

core nous avons vu s'accroître le nombre des personnes qui viennent s'agréger à nous et temoignent ainsi leur sympathie pour nos travaux. Espérons que ce mouvement ne se ralentira point, et que ces précieux encouragements soient un préservatif contre la tiédeur. Une société comme la nôtre ne vit qu'à la condition de travailler sans relâche. Jamais du reste le travail n'a été plus actif que durant l'année qui vient de s'écouler, et vous le reconnaîtrez à la longueur de mon rapport.

Vos relations avec les Sociétés savantes ont continué de s'étendre et de se régulariser : le prochain achèvement du cinquième volume de vos Mémoires nous fournira l'occasion d'arriver à compléter les lacunes qui peuvent exister encore. Les Sociétés de Châlons, Angers, Saint-Omer, Amiens, Valenciennes, Reims, Chartres, Mende, Autun, Montauban, Caen, Grenoble, Douai, Bordeaux, Rouen, Troyes, Saint-Etienne, Beziers, Nancy, Sens, Marseille, Dijon, et les diverses Sociétés d'antiquaires vous ont adressé leurs publications dont le plus grand nombre ont été pour MM: Lottin, Rameau, Doublet, Loz de Beaucours, Bouchitté, Cougny et Anquetil le sujet de rapports dont vous n'attendez point de moi l'analyse, malgré l'importance de quelques-uns, notamment celui de M. Cougny à propos des deux volumes publiés par la Société Éduenne sur l'histoire de l'abbaye de Saint-Martin d'Autun.

M. Bouchitté vous a donné lecture d'un mémoire *sur la mission de la Philosophie dans son rapport avec les questions religieuses*, lecture qu'il a cru devoir faire précéder d'un résumé succinct de l'histoire de la philosophie depuis Descartes jusqu'aux dernières tentatives de l'Allemagne et au système de Hégel. Il vous a montré comment le point de départ du philosophe francais, simple, marqué au coin du bon sens, unissant la sagesse à l'indépendance, a été modifié par ses successeurs dans le sens d'une plus grande abstraction, considéré d'une manière de plus en plus exclusive au mépris des droits de l'observation psychologique elle-même, et par suite altéré profondément dans les conclusions de la philosophie contemporaine. Mais il a surtout appelé vôtre attention sur un fait qui lui semble comme le trait principal et caractéristique de cette espèce d'é-

volution philosophique, et qui doit avoir une importance décisive pour quiconque veut apprécier sainement les systèmes nouvellement éclos.

Dans la philosophie telle que l'ont cultivée les siècles antérieurs à Descartes, et dans la plupart des travaux postérieurs, les idées sont considérées comme les instruments de la connaissance, comme les moyens de percevoir distinctement les faits et les êtres, d'en saisir et d'en coordonner les rapports ; elles sont la forme sous laquelle seule l'esprit peut posséder la science de lui-même et de l'univers. Descartes tenta de mettre plus d'ordre et plus de clarté dans cette fonction de l'intelligence d'ailleurs imposée par la nature, et d'en diriger l'exercice par une méthode plus sûre, mais il ne put former le projet d'en changer les conditions. Ni la France ni l'Angleterre n'ont outre-passé ces prétentions modestes ; mais cette juste mesure n'a été qu'une barrière impuissante contre l'élan des penseurs allemands dans l'émancipation de l'esprit moderne. Aux yeux de Hégel et de ses disciples, les idées ne sont plus seulement les moyens et la forme de la connaissance, elles sont à la fois et la connaissance elle-même et l'objet de la connaissance ; si bien que l'univers, c'est l'idée absolue.

De ce dernier mot de la pensée germanique, M. Bouchitté a conclu que cette partie de la philosophie contemporaine a poussé l'abstraction au-delà des limites qui doivent en circonscrire l'usage, et que cet idéalisme à outrance a dû tromper dans leur attente les légitimes aspirations de l'intelligence et du cœur de l'homme.

Or il n'est rien de plus propre à faire ressortir cette situation que le désaccord entre les prétentions annoncées par la philosophie et les procédés des religions positives qui ne sauraient être que peu et très difficilement modifiés.

Dans quelles conditions la méthode philosophique doit-elle rentrer pour coopérer avec les religions positives à relever les intelligences et les cœurs ? Quels sont les caractères propres à chacune de ces deux grandes formes de la pensée religieuse ? Quelles sont les raisons de leur hostilité et celles de leur accord possible ? tels sont, avec quelques autres qui s'y rattachent, les points dont M. Bouchitté a fait l'objet de son mémoire.

Dans tous les temps et dans tous les lieux, vous a-t-il dit, sous la

forme du mysticisme le plus spiritualisé ou du fétichisme le plus grossier, le genre humain a toujours témoigné et témoigne encore de sa foi dans l'existence et dans la présence de Dieu. Est-il permis à la philosophie de ne tenir de ces grands faits qu'un compte de simple convenance en quelque sorte, et de n'y voir au fond que l'expression poétique et transitoire de sentiments et d'idées dont elle se croit appelée à donner une solution bien supérieure? L'auteur ne le croit pas, et il attribue ces témérités aux limites trop étroites dans lesquelles certaines écoles ont renfermé l'observation psychologique. Il ne suffit pas de déclarer le mysticisme insensé et le fétichisme superstitieux et grossier pour avoir immédiatement raison des croyances religieuses de l'homme ; il faut chercher au plus profond de sa constitution intellectuelle et morale la raison de ces situations significatives. Telle est la mission d'une vraie philosophie, qui sait qu'elle doit expliquer l'homme et non le refaire.

C'est dans les habitudes abstraites de la logique philosophique que M. Bouchitté voit la cause de cette disposition exclusive qui fait demander à des indications rationnelles ce qui doit être non moins scrupuleusement cherché dans les faits et dans l'observation aussi bien que contrôlé par eux. Il lui semble que, si l'on eût mis plus de lumières critiques et moins de passion dans l'étude des idées et des sentiments dont la religion est l'objet, on aurait déterminé d'une manière précise les cercles distincts où se meuvent la raison et la foi et les points fixes sur lesquels ils conviennent. Loin de là, tandis que les uns cherchaient avec une volonté louable entre le dogme et la raison un accord prématuré, les autres demandaient à l'induction rationnelle seule des notions abstraites qui ne fussent pas à leurs yeux souillées par les superstitieuses images familières à la multitude. On peut dire que ni de l'un ni de l'autre côté l'homme ne pouvait être satisfait tout entier.

M. Bouchitté vous a fait observer que l'élément d'union entre la philosophie et toute religion positive est Dieu, terme identique de chacune d'elles. Que la philosophie le considère de préférence comme principe suprême, inconditionnel et absolu, tandis que la religion, plus occupée du soulagement des douleurs et de l'éducation des âmes, l'envisage plus volontiers sous son attribut de providence; cette circonstance néanmoins n'en divise point l'essence, encore

qu'elle doive provoquer chez le penseur de sérieuses réflexions. Or il faut observer que, si l'unité est dans le fait, elle ne peut manquer de se produire tôt ou tard dans la science; et si les passions des hommes, leurs intérêts, leurs amours-propres entretiennent encore la division, on les réduit d'autant plus vite à l'impuissance que la raison est plus pénétrante et plus sincère dans l'examen des questions que soulèvent ces rapports.

C'est donc d'une part à la pureté parfaite de la notion de Dieu, de l'autre à la connaissance intime de l'homme, de ses facultés, de ses besoins que nous devons demander l'accord et l'unité des vues. Ne voir dans Dieu que les détails de ses rapports avec l'homme, c'est risquer de résoudre le principe divin dans les superstitions d'un anthropomorphisme confus; se flatter de ne l'aborder que dans sa notion absolue, c'est substituer une simple idée, une abstraction vide à la cause vivante qui donne le mouvement à l'ensemble des êtres, et anime jusqu'aux moindres parties de la création.

La notion abstraite de Dieu a été suffisamment étudiée et approfondie dans les derniers siècles par la philosophie; il est temps qu'elle tourne ses efforts sur le développement de l'idée de providence, et qu'elle proclame à l'aide de la raison, et sous sa garantie, la même vérité que l'Évangile recommande à la foi, sous des images à la portée de tous. Cette nécessité résulte encore d'une autre considération. L'accomplissement des préceptes moraux ne saurait suffire à l'activité de l'homme; il lui faut à tous les instants un idéal auquel il aspire, et qu'il atteint bien plus aisément dans les religions positives par les pratiques qui secondent l'effusion de la reconnaissance envers Dieu, que dans l'idée abstraite et peu saisissable d'une cause première.

De toutes les considérations développées dans son mémoire, M. Bouchitté fait découler pour la philosophie la nécessité d'élargir la base de ses études spéculatives, et de ne rien négliger de ce qui concerne l'homme dans ses rapports avec sa destinée religieuse. Son travail n'est du reste que l'indication de faits nouveaux à observer dans l'application de la méthode, et il suppose d'autres travaux complémentaires que l'auteur se propose d'aborder dans la mesure où le permettront le temps et la difficulté de ces délicates questions.

Telles seraient par exemple l'étude des causes qui ont produit les systèmes panthéistes, celle de la notion de Dieu sous la forme à la fois idéale et sensible, telle qu'elle se présente à l'homme au plus haut degré de son développement total ; enfin d'autres études non moins importantes qui naissent à tout moment dans ce champ toujours cultivé, toujours inépuisable.

Avant d'aborder les Études qu'il a pris l'engagement de vous présenter sur le droit public français avant 1789, M. Gustave Doublet a pensé qu'il était indispensable d'examiner les véritables fondements du droit même ; et pour donner à cette espèce de préface plus de précision et plus d'autorité, il en a puisé les éléments dans deux ouvrages diversement importants, le *Devoir*, par M. Jules Simon, et les Conférences du R. P. Félix, à Notre-Dame.

Le XVIII.e siècle, vous a-t-il dit, avait remis en question toutes les institutions qui régissent les sociétés humaines ; il s'était demandé quel est le fondement, et partant le but et la destinée de la société. L'examen dégénéra bientôt en une lutte ouverte avec le présent. Montesquieu, tout discret qu'il est, porte une rude atteinte à l'autorité royale en lui opposant l'idéal d'une démocratie à laquelle il donne pour base la vertu, et celui d'un gouvernement tempéré dont le type n'est autre pour lui que celui de l'Angleterre. Voltaire accéléra le mouvement par ses Lettres philosophiques et par cette multitude de pamphlets improvisés auxquels le mystère même et la clandestinité prêtaient une irrésistible influence. Enfin Rousseau fit résolument sortir toutes ces questions du domaine de l'histoire où jusque-là elles s'étaient agitées, et sans souci des faits, sans autre flambeau que la théorie, appela toutes les classes à la conquête d'une liberté trop souvent chimérique et incompatible avec les besoins et les aspirations de notre nature. Une révolution s'ensuivit qui prétendit tout asseoir sur un plan logique et rigoureux. Y a-t-elle réussi ? M. Doublet ne saurait le croire : car ce qui est vraiment logique est fixe et durable, au lieu que d'incessantes révolutions ont fait éclater la mobilité de nos institutions nouvelles. Le problème n'est donc point résolu, et M. Doublet pense qu'au point de vue philosophique comme au point de vue religieux, on est encore en droit de chercher la véritable base et le vrai but de la société hu-

maine. Or chercher avec M. J. Simon le principe du devoir, le fondement de la liberté, la raison de la famille, n'est-ce pas le droit chemin qui conduit à la vraie théorie du droit public?

On a dit, poursuit M. Doublet, que l'homme est un être raisonnable; n'eût-on pas dit plus justement que c'est un être libre? et la liberté n'est-elle pas la vraie grandeur, le vrai caractère de l'homme? Or qu'est la liberté sinon une soumission volontaire à la loi? La loi morale nous est révélée à tout moment par la conscience; mais la loi sociale a besoin d'être établie et promulguée expressément par le législateur qui ne saurait frapper avant d'avoir dûment averti.

Maintenant quels sont les moyens de nous soumettre volontairement à la loi? quels obstacles rencontre ce libre assujettissement? Ces moyens ce sont nos passions, ces obstacles ce sont encore nos passions, mais cette fois mal contenues, et mal dirigées. Qui dit passion dit amour. L'homme s'aime lui-même, aime son perfectionnement : c'est la curiosité, sans laquelle il n'est point de science humaine. L'homme aime aussi ses semblables. Il aime sa famille; la famille est donc de droit naturel, ce n'est pas une institution arbitraire et positive non plus que la propriété qui n'est que la conséquence de l'exercice de notre liberté et le soutien de la famille. Il aime le genre humain, et cet amour l'intéresse aux douleurs de tous les autres hommes, cet amour fait qu'il est touché non-seulement de l'abaissement de sa patrie, mais encore de l'abaissement immérité des peuples voisins. Voilà certes les moyens de nous soumettre à la loi, les fondements rationnels de la société; *mais* si ces passions se retournent contre leur but, elles deviendront autant d'obstacles aux fins légitimes de cette société.

Qu'est-ce donc que le devoir, la loi? Une création arbitraire et libre de la pensée divine? Non, mais la conséquence naturelle de son existence, un principe inflexible qni ne se laisse jamais violer impunément, car pour l'homme la vie n'est point sans lendemain. Qu'est-ce que la loi humaine? La création arbitraire du législateur humain, l'expression des vœux et des volontés du parti qui triomphe? Non; il y a longtemps que Platon a refusé le nom sacré de lois à ces créations éphémères des partis : cette loi, c'est l'imitation, l'application, pour tout un siècle, pour tout un peuple, de la loi divine, imitation qui participe du caractère sacré de son original, juge

souverain de ces coups de la fortune qui tour à tour élève ou abaisse les puissances de la terre.

Cette doctrine que la philosophie nous propose comme explication des problèmes sociaux, M. Doublet la retrouve dans les Conférences de l'orateur sacré ; et cela doit être, la vérité est une, universelle, et se lève également pour tous. D'ailleurs la prédication du R. P. Félix est essentiellement rationnelle comme le comporte l'auditoire à qui elle s'adresse, et c'est ce caractère philosophique qui seul a permis à M. Doublet de vous en entretenir.

Où est le vrai progrès pour les sociétés ? Tel est le problème que se propose l'auteur des Conférences. Le progrès, notre siècle en réclame, un peu orgueilleusement peut-être, le privilége et le monopole ; mais est-il, comme bien des gens le croient, dans la poursuite unique du bien-être matériel ? Non, les conquêtes faites sur la matière rabaisseraient l'homme, si elles détournaient ses yeux des idées morales qui seules peuvent le relever et le mettre sur la voie du vrai progrès. Il est beau d'agrandir le domaine de l'humanité, il est bon d'accroître le nombre trop restreint des élus appelés au partage de la richesse ; c'est le rêve de notre âge, mais peut-être n'est-ce qu'une erreur, et s'il était vrai, comme le prétend l'orateur, non sans exagération, que ce progrès n'aboutît qu'à l'enrichissement de quelques-uns, enrichissement sans mesure et sans entrailles, s'il n'enfantait que le luxe, cette perte de tous les empires, si au milieu de nos triomphes sur la matière ces élus de l'opulence tremblaient pour leur avenir et n'avaient aucune sécurité, aurions-nous le droit de nous féliciter si pompeusement de notre œuvre, ou plutôt n'aurions-nous pas complétement oublié la destinée de l'homme, et ne mériterions-nous pas qu'on nous appliquât le vers du poète :

Atque affigit humi divinæ particulam auræ ?

M. Mallet, l'un de vos correspondants, vous a fait hommage d'un Mémoire sur la vie et les écrits philosophiques de S'gravesande, lu par lui devant la cinquième classe de l'Institut, et dont M. Anquetil vous a rendu compte en s'attachant surtout à montrer dans le philosophe hollandais un intermédiaire entre Descartes et Locke, qui ré-

pudie ce qu'il y a d'exclusif dans l'un et dans l'autre pour ne relever que du bon sens.

Vous devez à M. Baudry une analyse critique d'un livre intitulé : *la Question de l'âme*, par Herman Fichte, fils du célèbre philosophe de ce nom. M. Baudry, après avoir sommairement réfuté les principes et les conséquences de la philosophie de Hégel, a félicité l'Allemagne des symptômes évidents de l'abandon et du discrédit où tombe l'idéalisme, et s'est applaudi de l'apparition d'un livre qui rentre dans le vrai spiritualisme, dans l'observation psychologique, et dans la logique sensée.

Vous lui devez en outre une Notice biographique sur Channing, ce ministre unitaire de Boston, dont la renommée a très légitimement traversé l'Atlantique. Les faits tiennent bien peu de place dans cette existence calme et sévère ; mais si les événements dramatiques ou romanesques font défaut, en revanche, on suit avec un vif intérêt le développement de ce Fénélon de l'unitarisme, et de quelque façon que l'on apprécie ses doctrines, on ne peut manquer d'admirer et d'aimer cette douce et paisible sérénité d'une belle âme.

Qui ne se rappelle les orageux débats du congrès réuni l'été dernier, à Bruxelles, pour traiter et résoudre, si faire se pouvait, la grande question de la propriété littéraire? Une telle question ne pouvait manquer de se reproduire dans cette enceinte; M. Baudry l'a longuement exposée et discutée, et il vous a indiqué sa solution. Votre secrétaire a rendu compte *in extenso* de cette communication dans deux numéros de l'*Union de Seine-et-Oise*; je ne puis que vous indiquer sommairement les points examinés et les solutions proposées.

La création d'une œuvre d'art ou de littérature constitue-t-elle un droit de propriété ? Oui ; car s'il est vrai que l'essence de la propriété consiste à communiquer sa personnalité au monde extérieur en transformant pour soi par son travail ce que la nature a créé commun, ce caractère n'apparaît nulle part plus manifestement que dans les œuvres artistiques et littéraires. Les machines les plus merveilleuses, au défaut de leurs inventeurs, pourraient être découvertes par d'autres ; en est-il ainsi de l'Iliade ou de l'Énéide, de

l'Œdipe Roi ou d'Athalie? Non, sans doute : que l'ouvrier meure avant d'avoir créé son œuvre, on peut affirmer que celle-ci ne naîtra jamais.

La propriété une fois reconnue, quelles conséquences devront en découler? Qu'elle doive durer pendant toute la vie de l'auteur, c'est ce que nul ne peut contester : l'auteur a droit sur son œuvre, et peut à son gré la modifier ou l'anéantir. Mais cette propriété peut-elle lui survivre et se transmettre par héritage? Non, disent quelques sophistes alléguant des arguments plus ou moins spécieux, et exagérant les abus possibles de cette transmission ; oui, répond la majorité, car une propriété non transmissible ne serait pas une propriété réelle, et demeurerait comme en jachère entre les mains de l'auteur.

Le droit de transmission est-il illimité, et conséquemment la propriété perpétuelle? Non, répondent quelques-uns, et ils allèguent surtout l'intérêt social, oubliant que c'est alors une véritable expropriation sans indemnité; oui, répondent les autres, car la propriété est aux mains des descendants au même titre qu'une maison, une rente, ou une terre. Nier le droit d'héritage dans un cas, c'est le nier dans l'autre, c'est être communiste et proudhonien. M. Baudry admet en principe la perpétuité, mais avec des différences dans le mode de jouissance, qui résultent de la dissemblance profonde des deux sortes de propriétés.

La société est garantie contre les abus possibles de la propriété ordinaire par le droit de concurrence et au besoin par celui d'expropriation, ou du moins par des servitudes de tout genre. En outre cette propriété, sous peine de ruine, a besoin d'être perpétuellement refaite et reconstituée par un entretien dispendieux. M. Baudry en conclut que la propriété littéraire doit tomber aussi sous la loi d'expropriation pour cause d'utilité publique, et que d'un autre côté l'équilibre veut que les droits d'auteur aillent en diminuant avec les années. Je ne puis prolonger l'analyse de cette doctrine que son auteur du reste vous a plutôt indiquée comme un sujet d'étude que comme une loi formulée dans toutes ses parties et prête à être soumise à la sanction du législateur. Je sais bien qu'on a dit que les écrivains ne se sont jamais tant préoccupés de la perpétuité de leur propriété que depuis qu'ils ne font plus que des œuvres éphémères

et sans durée : il y a du vrai dans cette observation, mais les meilleures épigrammes ne peuvent pas prévaloir contre les principes du droit.

Un aimable écrivain dont je ne dois pas trahir ici le pseudonyme, l'ingénieux conteur à qui l'on doit la *Légende de l'Epingle* et tant d'autres récits purs et gracieux, a traité lui aussi la même question dans une épître en vers, adressée à l'Académie de Rouen. M. Anquetil vous a entretenus de cette production, dont l'auteur, quoique poète, ne s'occupant que de ce qu'il croit actuellement réalisable, demande que la jouissance de la propriété littéraire soit prolongée de vingt à cinquante ans, et rappelle à ses confrères qu'il ne faut point quitter la proie pour l'ombre, mais que le plus sage est de ne pas demander ce que, dans l'état présent des esprits et de l'opinion, on est bien certain de ne pouvoir obtenir.

Il y a bientôt quinze ans, M. le général comte de La Tour-du-Pin vous envoyait d'Afrique une Etude sur *Sétif et ses environs*, et ce travail trouvait place dans le premier volume de vos Mémoires. Depuis cette époque, le temps a amené pour notre collègue l'âge de la retraite, mais non celui de l'inaction ; il a consacré ses loisirs à coordonner les précieux éléments qu'il a recueillis pour une histoire de l'occupation romaine en Afrique, et les lectures qu'il vous a faites cette année serviront d'introduction à cette histoire. M. de La Tour-du-Pin ne se dissimule pas qu'au premier abord l'histoire de la période romaine semble n'offrir aujourd'hui que des récits trop de fois répétés pour mériter quelque attention ; mais pour l'observateur sérieux, la consolidation de notre conquête répand au contraire un jour tout nouveau sur l'occupation romaine, et l'œuvre du peuple-roi, loin d'effacer les côtés saillants de la nôtre, lui donne un nouveau lustre et un nouveau relief. C'est ce qui ne saurait manquer d'arriver chaque fois que les opérations des armées romaines rappelleront les opérations analogues exécutées par les nôtres, ou que les mêmes endroits auront été signalés par les exploits des deux peuples. Ce n'est pas tout : grâce aux explorations et aux découvertes des généraux Daumas et Carbuccia et de MM. Carette, E. Pellicier, Remusat, Berbrugger, Walkenaër, Dureau de la Malle,

Renou et d'autres encore, l'auteur pourra rectifier de graves erreurs échappées aux anciens géographes, tels que Scylax, Ptolémée, Strabon et Pomponius Mela. Enfin, amené à comparer les travaux accomplis par les Romains pendant une période d'environ huit siècles, avec ceux que nous avons accomplis en moins de trente ans, il montrera que, grâce aux merveilleuses ressources qu'offre aujourd'hui la science, tout l'avantage reste du côté de l'occupation française. Mais c'est surtout au point de vue moral que se manifeste notre supériorité; car le seul moyen d'absoudre et de légitimer la conquête, aux yeux de notre collègue, c'est de la rendre profitable au peuple conquis. Aussi termine-t-il son avant-propos en proclamant bien haut que, parmi tous les peuples qui soumirent tour à tour l'antique *Mogreb*, depuis les Carthaginois jusqu'à nos jours, la France a reçu la plus belle mission, puisqu'elle s'est toujours proposé et que désormais elle est sûre d'atteindre le but le plus généreux.

La Société Éduenne vous a fait hommage d'un important ouvrage de M. Bulliot, l'un de ses membres, sur le système de défense des Romains dans le pays Éduen, dont l'examen a été confié à M. Loz de Beaucours, et qui a été l'objet de deux communications. Après la Province romaine, il n'est peut-être pas sur le sol de l'ancienne Gaule un point où les édifices et les constructions militaires soient plus accumulés : notre Bourgogne, surtout dans sa région supérieure, contient dans les nombreux replis et dans les diverses ondulations de son terrain, une quantité considérable de camps, de forts et de redoutes pris ou repris, démolis ou relevés par les Gaulois ou les Romains ; et vous avez vu qu'en plus d'un cas la science moderne pourrait encore tirer de ces précieux vestiges de profitables enseignements.

M. de Beaucours vous a également fait connaître, soit par une analyse étendue, soit par la citation des principaux passages, un livre piquant publié l'an dernier par don Sinébaldo de Mas, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de la reine d'Espagne en Chine. M. de Beaucours vous a spécialement entretenus de la division territoriale de cet empire encore si peu connu, de sa population, de son célèbre législateur Confucius, des ordonnances et des maximes gouvernementales ou morales promulguées par ce sage

plus de cinq siècles avant l'ère chrétienne, enfin des honneurs qui lui furent rendus après sa mort. M. de Beaucours a également appelé votre attention sur les rapports des Chinois avec les peuples de l'Occident, sur les causes et sur les conséquences des deux ambassades anglaises de 1792 et 1806, sur l'opportunité de l'établissement des missionnaires européens en Chine, et sur les complications diplomatiques que cet établissement peut amener encore dans l'avenir.

M. Ploix a consacré plusieurs séances à l'examen de l'*Histoire ecclésiastique et politique des Papes pendant le XVI.e et le XVII.e siècle*, par M. le docteur Ranke, professeur à l'Université de Berlin, et à l'examen critique que M. Macaulay a fait de ce remarquable travail. Il s'est en outre attaché à éclaircir quelques-uns des points du grand problème que les deux historiens se sont posé, mais qu'ils n'ont pu complètement résoudre. Tous les deux, vous a dit M. Ploix, appartiennent à cette catégorie d'historiens, moins rares aujourd'hui qu'autrefois, chez qui l'esprit de secte et de nationalité n'étouffe ni l'indépendance d'esprit ni la justice. Protestant et allemand, mais tolérant et impartial sans froide indifférence, M. Ranke, à la suite de consciencieuses recherches dans toutes les grandes bibliothèques de l'Europe, a écrit son livre avec une hauteur de vues et une abnégation désintéressée qui pourraient servir de modèle à plus d'un écrivain catholique. Grâce à lui, par exemple, la grotesque anecdote des béquilles de Sixte V est à jamais reléguée dans le domaine de la fable pour y dormir du sommeil auquel M. Mignet a condamné sans appel le conte ridicule des funérailles de Charles V célébrées de son vivant. Cet esprit de justice se retrouve dans le jugement de M. Macaulay, qui dans ses autres écrits s'est souvent montré le puritain le plus hostile au catholicisme. S'élevant au-dessus des étroits préjugés de sa religion et de son pays, il ne craint pas de se poser hardiment cette question : Pourquoi le Protestantisme, qui dans l'origine et dès sa naissance avait fait de si rapides progrès et conquis sur l'Église romaine près de la moitié de l'Europe, non-seulement s'est-il arrêté dans sa marche depuis deux siècles, mais encore a-t-il plutôt reculé, sans avoir jamais pu franchir les frontières des pays qu'il occupait avant le traité de Westphalie ?

N'envisageant naturellement la Papauté que sous un point de vue purement philosophique et humain, l'historien n'hésite pas à voir en elle et dans son énergique activité la cause principale qui a fait reculer le Protestantisme. A ses yeux c'est la plus merveilleuse institution qui soit au monde; c'est une monarchie dont l'histoire est comme le trait d'union entre la civilisation antique et la civilisation moderne. Née avec l'empire des Césars, elle leur a survécu; elle a vu naître, grandir, tomber ou se transformer tour à tour toutes les monarchies et toutes les républiques européennes; elle a survécu à toutes les révolutions politiques; débile en apparence et plus d'une fois menacée de sombrer dans la tourmente, elle a toujours résisté plus vigoureuse et plus vivace, et range encore aujourd'hui sous sa loi plus de cent cinquante millions d'âmes.

Des Protestants, plus zélés qu'éclairés, peuvent croire que la diffusion des lumières et les progrès du libre examen ne pourront manquer d'ébranler son empire. Tel n'est point l'avis de M. Macaulay. La Théologie n'est point une de ces sciences vulgaires dans lesquelles une démonstration une fois acceptée acquiert la valeur d'un fait irrévocablement consommé. Si l'on fait abstraction de la révélation, la théologie naturelle semble au publiciste anglais absolument la même aujourd'hui qu'aux premiers âges du monde; et les grandes vérités de l'existence de Dieu et de l'immortalité de l'âme ne lui paraissent pas reposer sur des preuves plus neuves et plus convaincantes que celles que présentaient la nature et la raison aux patriarches et aux sept sages de la Grèce. Les sciences ne nous enseignent rien sur les grands problèmes de l'origine du mal, de la fatalité ou de la liberté des actions humaines, ni du fondement de toute obligation morale. Au contraire pour quiconque admet une théologie révélée, cette théologie s'appuie sur des livres sacrés dont le texte immuable échappe aux fluctuations des opinions humaines, et auxquels ne sauraient rien ajouter les découvertes des philosophes. Quant aux mystères et aux prodiges admis par l'une des deux religions, ils ne rentrent pas plus dans le domaine de la raison vulgaire que les mystères ni les prodiges acceptés par l'autre.

C'est là une vérité qui, aux yeux de M. Macaulay, ressort de l'histoire tout entière du Catholicisme. L'Eglise catholique est sortie victorieuse de toutes les luttes qu'elle a soutenues. Quatre grands as-

sants lui ont été livrés depuis le moyen-âge ; les Albigeois, le grand schisme d'Occident, Luther, la Philosophie du XVIIIe siècle lui ont porté des coups terribles, mais dont elle s'est toujours relevée. Elle a résisté aux Albigeois par la force, au Schisme par les conciles et l'union de toutes les puissances, à Luther par son unité vivace et ses réformes intérieures, à la Philosophie du XVIII.e siècle par le spectacle même des excès qu'a produits le triomphe éphémère de cette philosophie. Son empire sur les âmes est, en France du moins, incontestablement plus puissant qu'au siècle dernier ; aujourd'hui comme autrefois elle sait inspirer la ferveur, discipliner l'enthousiasme, et il est impossible de voir comment sa domination pourrait prendre fin.

Au reste, quelques causes, et nous ne parlons que des causes humaines, quelques causes que l'histoire puisse assigner à ce fait constant et auquel tout rend témoignage, les limites des deux Eglises sont demeurées à peu près les mêmes qu'elles étaient il y a deux siècles, et si l'Eglise romaine a fait des pertes, M. Ranke et M. Macaulay ne pensent point que le Protestantisme puisse s'en applaudir : ses pertes n'ont tourné qu'au détriment du Christianisme lui-même, et aucune des églises réformées ne s'est enrichie de ces défections.

La publication assez récente de la Correspondance du comte Joseph de Maistre a depuis quelque temps ramené l'attention du public sur un écrivain que son talent et son influence suffisaient du reste pleinement à préserver de l'oubli. M. Ploix vous a récemment entretenus de cette publication qui a souvent montré le publiciste sous un aspect tout nouveau et contredit les opinions acceptées et les idées reçues. Tout le monde a lu le livre *du Pape* et les *Soirées de St-Pétersbourg*, tout le monde se rappelle encore quelle sensation excitèrent les idées souvent paradoxales, souvent neuves et ingénieuses, dont ces deux livres abondent, idées exprimées dans un style vif et piquant, incisif et original. Sa correspondance nous l'a révélé sous un triple rapport, et nous a fait mieux connaître le diplomate, le père de famille et le publiciste. Comme représentant du roi de Sardaigne auprès de la Cour de Russie, à l'époque où le Piémont était tombé sous la domination de la France, le rôle de

M. de Maistre est des plus tristes et des plus ingrats, encore qu'il conserve toujours une empreinte de noblesse et de dignité, et l'étude de sa correspondance ne présente que peu d'intérêt. Comme père de famille, elle en offre bien davantage. Séparé de sa femme et de ses filles pendant plus de quinze ans, M. de Maistre, par sa sollicitude pour l'éducation et les progrès de ses enfants, par ses conseils où la raison prend le caractère le plus aimable, nous apparaît dans ses lettres comme un homme éminemment affectueux et doué d'une sensibilité exquise. Mais ce qui en fait surtout l'importance, ce sont les développements et les applications diverses qu'y reçoivent ses idées politiques et religieuses.

On sait qu'en religion J. de Maistre était ultramontain à toute outrance ; le champion de l'Eglise Gallicane, Bossuet n'a point eu d'antagoniste plus prononcé. Il appelait de tous ses vœux, il préparait par tous les moyens la chute de cette glorieuse église : il n'a point assez vécu pour la voir; toutefois il est permis de douter qu'un esprit aussi pénétrant que le sien se fût longtemps applaudi, même au profit de ses idées et de ses rancunes religieuses, de cette ruine accomplie dans l'ombre et le mystère, et cela sans émouvoir la publique indifférence. Quoi qu'il en soit, c'est à l'avenir qu'il appartiendra de prononcer au bénéfice de qui les doctrines gallicanes, vivantes de droit, mortes de fait, sont tombées dans le discrédit; c'est à l'avenir qu'il appartiendra de prononcer entre J. de Maistre et Bossuet.

En politique, J. de Maistre préconise le pouvoir absolu, tempéré par la papauté : son idéal c'est un empereur qui gouvernerait sous le contrôle et sous l'égide d'un Hildebrand. M. Ploix vous a montré combien il serait facile de relever dans les lettres du publiciste et dans les faits qui s'y trouvent consignés, de flagrantes contradictions d'idées et d'étranges inconséquences de doctrines. Ce pouvoir absolu qu'il déifie, nul n'a trouvé de paroles plus mordantes pour le flétrir; cette papauté qu'il établit sur un piédestal si haut, nul ne l'a traitée avec une plus hautaine irrévérence, et plus d'une fois il a pris pour la représenter le crayon auquel nous devons le célèbre portrait de Voltaire. Il veut que le pape soit absolu, mais à une condition pourtant, c'est d'obéir à M. de Maistre.

Enfin M. Ploix vous a signalé une particularité curieuse à travers

toutes les explosions de cette haine fougueuse dont J. de Maistre poursuit la Révolution française et tout ce qu'elle a enfanté : c'est la haute opinion qu'il a toujours eue de la France, c'est l'admiration qu'il a toujours professée pour son génie aux époques les plus diverses, sous la République comme sous l'Empire, sous l'Empire comme sous la Restauration. N'est-ce pas un honneur et un légitime sujet d'orgueil pour nous de voir qu'aux yeux mêmes de ceux qui ont voulu le plus obstinément demeurer étrangers à la France et se dérober à son influence, il y a pour elle une grande et sainte mission que seule elle semble destinée par la Providence à comprendre et à remplir ?

M. Bouchitté vous a fait connaître, par une suite de passages choisis et par des anecdotes d'une variété piquante, le journal d'Arnauld d'Andilly (1614-1620), édité pour la première fois en 1857 par Achille Halphen, qu'une mort prématurée enlevait il y a deux ans à la magistrature et à notre Société pour laquelle il s'est montré si libéral. Le manuscrit, tel qu'il existe à la Bibliothèque de l'Arsenal, a seulement pour titre : *Journal historique et anecdotes de la Cour et de Paris, par un homme d'état;* mais les recherches de l'éditeur prouvent qu'il est bien l'œuvre d'Arnauld et qu'il faisait partie d'un recueil plus considérable formé par le même et qui comprenait douze années de plus (1614-1632), journal connu et cité encore il y a quelques années, mais malheureusement égaré depuis. M. Bouchitté vous a signalé les réflexions solides ou ingénieuses que suggèrent à M. Halphen les documents et les faits relatés dans ce journal, ainsi que le jugement porté par l'éditeur sur leur caractère et sur leur utilité historique. L'espace ne me permet pas de les analyser ici, et je me bornerai à nous féliciter que M. Halphen ait exhumé l'un de ces témoins qui gisent depuis des siècles, oubliés dans les vastes nécropoles de nos dépôts publics, et qu'en rendant la parole à un des principaux personnages du plus grand siècle de notre histoire, il l'ait mis à même de venir déposer devant nous, au grand profit de la vérité, de ce qu'il a vu et de ce qu'il a fait.

M. Bouchitté vous a fait connaître, en l'accompagnant d'un commentaire historique indispensable, une lettre inédite de Louis XIII,

au maréchal d'Ancre. Dans cette lettre vous avez entendu le roi de France exposer les démarches qu'il a faites auprès du prince de Condé pour que, comme l'exigeait sa qualité de premier prince du sang, il consentît à l'accompagner jusqu'à la frontière d'Espagne, à l'occasion de son mariage avec l'infante ; puis informer son favori non-seulement que ses instances ont été inutiles, mais encore que les princes et les seigneurs alliés du prince de Condé ont pris occasion de ce mariage pour se liguer plus étroitement, et lever des troupes dans le but avoué de s'opposer au voyage de la cour ; enfin recommander au maréchal de bien veiller à ce que les citadelles confiées à sa garde ne tombent pas aux mains des factieux et à ce que nul n'y pénètre sans lettres ou passeports émanés de lui-même. Cette lettre est une nouvelle preuve de l'audace avec laquelle les partis relevaient la tête depuis la mort de Henri IV, et montre combien il était urgent que le génie de Richelieu, n'en déplaise à M. Capefigue, raffermît l'autorité royale tombée en de si débiles mains. La lettre, extraite des registres de l'hôtel-de-ville d'Amiens, dont le maréchal d'Ancre était gouverneur, ainsi que de toute la Picardie, fera partie des pièces relatives à la conférence de Loudun, dont la prochaine publication a été confiée à notre collègue par le Comité des travaux historiques.

La Bibliothèque Impériale possède un curieux manuscrit dont une copie existe à celle de notre ville : le *Journal de la santé de Louis XIV*, rédigé par ses trois premiers médecins Vallot, D'Aquin et Fagon. Ce journal commence en 1647 et ne finit qu'en 1711. Véritable recueil d'observations cliniques faites au lit du grand roi par les trois plus célèbres médecins de cette époque, ce journal offre un intérêt spécial pour les médecins; mais au point de vue historique, il présente encore un intérêt différent mais non moins grand : il nous montre Louis XIV sous un aspect avec lequel nous sommes peu familiarisés, et en nous faisant connaître la constitution, le tempérament, la nature intime de l'homme, dont nous n'avions eu jusqu'ici que le portrait extérieur, souvent embelli par les louanges de ses flatteurs, il peut aider à expliquer plusieurs de ses actes politiques. C'est sous ce rapport et dans ce but que M. Le Roi vous a fait connaître les parties les plus importantes de ce volumineux recueil.

M. Le Roi a commencé par opposer au portrait du grand roi, tel que nous le trouvons dans les historiens, le portrait qu'en donnent successivement les trois rédacteurs du journal; et de leurs déclarations unanimes il résulte qu'à la faiblesse native que Louis XIV tenait de son père s'ajoutait la prépondérance du tempérament lymphatique de sa mère, ce qui explique ses fréquentes indispositions et l'état presque constamment maladif où il passa presque toute sa vie. Le Louis XIV des médecins n'est plus ce brillant héros que l'histoire ou le roman nous dépeint, mais un jeune homme valétudinaire, atteint coup sur coup de maladies fort graves: puis un homme toujours souffrant, condamné à un régime sévère, réduit à endurer de douloureuses opérations ; enfin un vieillard podagre continuellement torturé par la gravelle, et dont la mort est déterminée par une gangrène sénile.

Pour mieux faire comprendre le récit des médecins et leur système de thérapeutique, M. Le Roi a dû fournir quelques détails sur l'état de la médecine en France à cette époque. Il vous l'a montrée partagée en deux camps : les uns, suivant avec le plus grand respect les doctrines des anciens, et particulièrement les règles tracées par Galien, prenaient le nom de docteurs galéniques ; les autres, sectateurs de la médecine des Arabes, prenaient le nom de médecins chimiques, ceux-ci relevant de l'école de Montpellier, ceux-là de l'école de Paris. M. Le Roi vous a dit quel rôle jouèrent dans cette querelle les médecins du roi, tous chimistes à l'exception de Fagon, et dont il vous a esquissé à grands traits la biographie : Cousinot qui était déjà son médecin comme Dauphin au moment de la mort de Louis XIII et qui le resta jusqu'à sa mort arrivée trois ans après; Vaultier qui succéda à Cousinot en 1646 et mourut en 1652; Vallot qui succéda à Vaultier et mourut en 1671 ; D'Aquin successeur de Vallot, qui fut disgracié en 1693; enfin Fagon qui resta en fonctions durant 22 ans jusqu'à la mort de Louis XIV.

Après cette introduction, M. Le Roi vous a lu le récit de plusieurs des maladies du roi : 1.° d'après Vallot, celui de la petite vérole, de la fameuse fièvre maligne de Calais et de la rougeole assez grave dont il fut atteint à Versailles ; 2.° d'après D'Aquin, celui de la maladie qui détermina la grande opération, de l'anthrax du cou qui rendit le roi si malade, et de la carie de la mâchoire ; 3.° d'après

Fagon, le récit de ces fièvres intermittentes si rebelles qui le firent cruellement souffrir, puis de la goutte et de la gravelle dont furent affligées ses dernières années.

M. Le Roi vous a fait remarquer que, malgré la gravité de ces nombreuses maladies du roi, les médecins en furent moins tourmentés que d'une disposition maladive dont ne parle aucun de ses historiens, et qu'il semble qu'on ait voulu dérober à tout le monde : ce sont des tournoiements de tête, des étourdissements, des vertiges, accompagnés d'une grande faiblesse de jambes et d'une prostration qui l'obligeait à chercher un appui. Cet état durait souvent plusieurs jours, et semblait faire craindre quelque grave affection cérébrale que l'art travaillait sans relâche à conjurer. Le journal montre aussi que c'était pour combattre le retour fréquent de ces accidents qu'on fut obligé de recourir tant de fois aux purgations et aux saignées; et lorsque dans les dernières années de sa vie la goutte et la gravelle survinrent et ne permirent plus l'emploi aussi fréquent de la lancette, Fagon dut, n'ayant guère plus d'autre moyen pour combattre le mal , purger sans relâche et comme sans miséricorde.

Après quelques considérations sur l'énergie des remèdes imposés à Louis XIV, M. Le Roi vous a présenté quelques réflexions sur les divers écrivains qui ont parlé de ce journal et des médecins qui l'ont rédigé. Saint-Simon s'est montré bien dur pour Fagon, qu'il accuse tout net d'avoir tué le roi qui aurait vécu encore longtemps, si par un régime absurde on n'eût tourné son sang en gangrène à force d'en diminuer les esprits; M. Le Roi vous a démontré par les faits que le satirique duc et pair a mérité d'être compté parmi les courtisans dont parle Fagon lui-même et « que l'ignorance et la témérité font toujours parler mal à propos et décider de tout. » Le bibliophile P. Jacob a fait aussi sur la naissance et la santé de Louis XIV des réflexions et des conjectures formellement démenties par le journal même sur lequel il se fonde, et assigné à ce qu'il appelle l'orgueil, l'obstination, le despotisme, l'irritabilité et le tempérament amoureux du roi, des raisons physiologiques dont la théorie semble empruntée au Purgon de Molière. Le bibliophile devrait savoir en outre que l'historien ne peut rien contre la chronologie. Enfin M. Le Roi a relevé l'appréciation un peu sévère qu'ont faite de la médecine de

Fagon les savants et consciencieux éditeurs du journal de Dangeau, (parmi lesquels nous comptons un de nos collègues), en montrant qu'on ne doit pas s'étonner si, réduit vers la fin à un remède unique, il en a consigné avec tant de soin les résultats, et si, préoccupé d'un si puissant intérêt, il a, pour en peindre les moindres nuances, accumulé tant d'expressions pittoresques et parfois, tranchons le mot, vraiment désopilantes.

Un essai de M. Macaulay a fourni à M. Ploix l'occasion de quelques communications sur le grand Frédéric, dans lesquelles il s'est attaché à peindre non-seulement le roi et le capitaine, mais encore et avant tout l'homme. Aux yeux de l'historien, le capitaine est au niveau des plus éclatantes illustrations guerrières des temps anciens ou modernes, et la carrière militaire de Frédéric pendant la guerre de sept ans lui paraît la plus prodigieuse peut-être dont le monde ait jamais été témoin. Souverain d'un royaume dont la population était à peine de cinq millions d'hommes, sujets pour la plupart nouvellement conquis et peu sûrs, population éparse sur un territoire vaste et morcelé, sans défense et sans frontières naturelles et de toutes parts exposé à de faciles invasions, Frédéric a résisté pendant sept années à la plus gigantesque des coalitions que l'on eût vues jusque-là, la coalition de toutes les grandes puissances continentales, animées contre lui de la haine la plus violente et d'un âpre besoin de vengeance. Au moment où quatre armées formidables l'enveloppent et semblent près de l'écraser, vous l'avez vu, par ses marches rapides, par son activité prodigieuse, par sa tactique savante et son irrésistible ascendant sur ses soldats, repousser tous les assauts, remporter des victoires signalées, se relever plus terrible après les plus sanglants désastres, sans que rien puisse arracher à sa main de fer la Silésie dont il a fait sa proie.

Mais si le capitaine est grand, l'homme est souvent bien petit : M. Ploix vous l'a montré capricieux, fantasque et méchant. Il vous a peint des traits les plus piquants ses relations avec Voltaire et l'enthousiasme que ces deux grands génies éprouvèrent d'abord l'un pour l'autre; leurs flatteries se répondant comme un écho, aussi longtemps que les circonstances ne leur permirent pas de se réunir ; puis, sitôt qu'ils se virent de près, leurs froideurs, leurs brouilleries,

leurs escarmouches incessantes de malices et d'épigrammes ; enfin leur rupture violente accompagnée et suivie de scènes odieuses ou ridicules.

M. Ploix n'a point dû passer sous silence une des plus bizarres singularités de Frédéric, je veux dire cette passion malheureuse qui le poussa toute sa vie à composer des vers français. Cette passion nous semblerait moins étonnante sans doute, s'il ne s'y fût abandonné que durant les loisirs de la paix ; mais elle le suivait partout, au milieu même de ses campagnes les plus agitées et les plus sanglantes ; et lorsque prêt à fléchir sous le poids d'immenses désastres, lorsque, pressentant sa ruine prochaine et résolu de ne pas survivre à sa chute, il portait avec lui le poison qui devait lui donner la mort, il ne pouvait résister à cette démangeaison poétique qui lui inspirait une prodigieuse quantité de vers durs, ternes, décolorés et plus que médiocres pour le fonds comme pour la forme ; et rien ne frappe tant l'observateur éperdu et stupéfait, que ce mélange de héros et de pédant, moitié Mithridate et moitié Trissotin, résistant à l'Europe coalisée contre lui, une once de poison dans une poche, et dans l'autre un cahier de vers exécrables pour la plupart et qu'eût répudiés le fameux cocher de M. de Vertamont.

Enfin, ce qui n'est pas moins singulier, c'est qu'un monarque allemand, qui méprisait profondément sa langue nationale et ne concevait pas que des êtres raisonnables parlassent ce jargon barbare, un roi qui se faisait gloire de ne penser, de ne parler qu'en français, se soit trouvé, malgré lui à coup sûr, le restaurateur ou plutôt comme le fondateur de la littérature de son pays. L'enthousiasme trop légitime que fit éclater parmi la race germanique cette journée de Rosbach dont le récit est si douloureux pour nous, des rives du Danube aux rives de l'Elbe et de la Sprée, inspira une multitude de prosateurs et de poètes, et détruisit tout le prestige d'une langue et d'une littérature étrangère dont Frédéric lui-même resta toute sa vie l'admirateur et l'esclave. Le vainqueur fut condamné à entendre chanter sa victoire en allemand, et les accents de la muse tudesque encore inexpérimentée écorchèrent ses oreilles; tant il est vrai que les plus habiles ne font jamais ce qu'ils veulent, et « que les desseins les mieux concertés ont toujours des conséquences imprévues. »

Lazare Hoche, d'après sa correspondance et ses notes, tel est le titre d'un livre récemment publié par M. A. Desprez, et dont M. Anquetil vous a rendu compte il y a peu de jours. L'espace me manquerait si je voulais analyser ce rapport, mais puisque l'occasion s'offre à nous de prononcer ce grand nom de Hoche, dans sa ville natale, ne parlons ni du vainqueur de Wissembourg et de Neuwied, ni du pacificateur de la Bretagne et de la Vendée, et consacrons quelques lignes à la mémoire de l'écrivain. Oui un écrivain et un écrivain éminent, comme l'ont été les plus grands hommes de guerre, César et Napoléon. Les citations de Hoche dont le volume abonde en font un des plus grands charmes. Ecoutez quelle peinture fait Hoche de Boursault, l'un de ces représentants en mission dans l'Ouest où ils portaient la désorganisation et l'anarchie : « Il est enfin parti ce satrape insolent, ce législateur burlesque ; la Bretagne, opprimée par cet intrigant, va peut-être enfin respirer. Nous ne verrons plus ce Janus proscrire et protéger tour à tour les patriotes et les aristocrates. Pendant le cours de sa mission, il n'a cessé de marquer les jours par une arlequinade. Ne pouvant vivre en paix avec aucun de ses collègues, blâmant les opérations qui ne lui appartenaient pas, dévoré d'ambition, de chagrin, il fut constamment en opposition avec tous et avec lui-même. Cet homme a été comédien ; il en a conservé les goûts et le ton ; il ne demandait pas un verre d'eau sans déclamer. Il est toujours en scène ; il imite, de loin à la vérité, tantôt Brutus, tantôt Tarquin. A table, lorsqu'il boit du vin *réquis*, il vante la rudesse de son républicanisme ; et l'instant d'après, il publie les faveurs dont l'ont comblé quelques souverains de l'Europe, etc. »

Ecoutez encore le portrait de l'un de ces fournisseurs qui regorgeaient de tout et affichaient un luxe insolent, quand les soldats mouraient de faim. « Voyez cet administrateur des fourrages qui aujourd'hui fait une si brillante figure ; il était naguère procureur sans pratiques et sans souliers. Maintenant, lorsqu'il ne dépense que trente mille livres par mois, il se plaint de la mauvaise chère qu'on lui fait faire. Consultez ses registres, tout est en ordre ; il vous est défendu de le traiter de fripon. » Je ne sais si je m'abuse, mais il me semble que notre La Bruyère ne peint pas les partisans avec plus d'amertume. Et où l'ancien palefrenier de la Vénerie de Versailles avait-il appris

cet art d'écrire qui est le privilége d'un si petit nombre? Il le devait à son génie d'abord, mais aussi à la passion qu'il mit à s'instruire. Pour avoir des livres français ou latins, l'hiver ne brodait-il pas des bonnets de police et des vestes qu'il vendait dans un café près du pont St-Michel? puis l'été venu, ne parcourait-il pas les campagnes, puisant de l'eau ou bêchant la terre pour les jardiniers? Hoche a bien mérité sa fortune, et Versailles peut se glorifier d'avoir donné le jour à ce héros vraiment antique. Que fût-il arrivé de lui, s'il eût encore vécu quand le héros de Rivoli et des Pyramides frappait le coup du 18 brumaire? Question oiseuse peut-être, et que chacun pourtant ne peut s'empêcher de faire. Napoléon à Ste-Hélène disait: « Hoche se serait rangé ou je l'aurais écrasé. » Nous doutons fort que le compatriote de Ducis fût devenu maréchal de France, mais à coup sûr il n'aurait imité ni Pichegru ni Moreau.

M. P. Rameau vous a entretenus tout récemment non de la biographie, mais de la correspondance du maréchal de St-Arnaud, publiée par les soins de sa famille. M. P. Rameau a d'abord déterminé les conditions indispensables, nous ne dirons pas à la vogue, mais au succès réel et durable d'une semblable publication. Convaincu que le style épistolaire proprement dit, et non pas cette forme littéraire plus ou moins habilement maniée par des écrivains qui songeaient moins à leurs correspondants qu'à la postérité, ne comporte point de règles, puisqu'il doit être l'expression franche et sans réserve de la pensée de l'écrivain, M. P. Rameau ne considère comme dignes d'être publiées après la mort d'un personnage marquant que les lettres qui révèlent sa pensée intime, sa correspondance avec ses parents les plus proches, rarement même et avec une grande discrétion celle qu'il a échangée avec ses amis, jamais celles où l'on pourrait soupçonner qu'il se drape et qu'il se met en scène. Enfin il veut que la correspondance entière soit, pour ainsi dire, éclairée d'une grande idée ou d'un grand sentiment. Les lettres du maréchal lui ont paru remplir toutes ces conditions, son style par plus d'une qualité rappelle le style si net et si incisif de P.-L. Courier, et la lecture de quelques fragments empreints d'une spirituelle originalité justifie le jugement de M. de Ste-Beuve, qui a nommé le vainqueur de l'Alma, le Sévigné de la littérature militaire.

Il est des noms consacrés par la vertu, par le génie, par la persécution, qui éveillent partout une religieuse sympathie; de ce nombre est celui de Port-Royal, et la sympathie s'accroît encore ici pour nous du voisinage de la célèbre communauté. L'histoire de Port-Royal a été écrite par des hommes éminents, et M. Bouchitté n'a point eu la pensée de la refaire; il a seulement, dans un mémoire étendu, appelé votre attention sur différents objets qui ont appartenu à l'abbaye, et qui sont aujourd'hui dispersés dans les églises de plusieurs paroisses des environs de Versailles. Permettez-moi de vous donner ici un rapide résumé de ces trois communications.

Après la destruction du monastère, en 1709, les corps des personnes enterrées soit dans l'église, soit dans le cimetière, furent exhumés et pour la plupart rendus de nouveau à la terre dans une fosse commune près de l'église de St-Lambert. Néanmoins plusieurs familles obtinrent l'autorisation de donner une sépulture particulière aux dépouilles mortelles de leurs parents. C'est ainsi que quatre corps et seize cœurs furent déposés dans l'église de Magny-lez-Hameaux, que les restes de la famille Dugué de Bagnols furent reçus dans un caveau à St-Jean-des-Troux, et ceux des Arnauld transportés de nuit à Palaiseau. Outre ces sépultures, l'église de Magny possède le maître-autel, le bénitier et les fonts-baptismaux de Port-Royal; plus tard elle fut pavée avec des pierres achetées parmi les débris de l'abbaye, et sur ces pierres on trouve encore aujourd'hui vingt-sept épitaphes, généralement bien conservées, appartenant à des solitaires de Port-Royal, tels qu'Arnauld d'Andilly, Arnauld de Lusancy, l'abbesse de Maubuisson, et aux Troux, comme à Palaiseau, des tables commémoratives rappellent la seconde inhumation des Bagnols et des Arnauld, arrachés à leur premier asile par l'ardeur des haines théologiques.

M. Bouchitté vous a rappelé aussi que la maison dite des *Granges* où logèrent les solitaires et où l'on voit les chambres d'Arnauld, de Nicolle et autres, existe encore, et que les travaux exécutés par le propriétaire actuel, depuis le commencement de ce siècle, ont contribué à remettre en lumière ces souvenirs si intéressants de notre histoire religieuse à la fin du règne de Louis XIV.

Deux autres reliques non moins précieuses appartiennent à la paroisse de Linas : ce sont deux toiles de Philippe de Champagne,

représentant deux miracles opérés, l'un en faveur de M.lle Périer, nièce de Pascal, l'autre en faveur de M.lle Baudrand, par la vertu de la sainte épine. Ces beaux tableaux, relégués hors de l'église à cause de leur hétérodoxie, mériteraient d'être acquis par l'Etat et placés dans ses galeries, où ils seraient préservés de la destruction qui les menace par tous les moyens de conservation que la direction du Musée applique à cette partie des richesses de la France.

Il y a vingt ans les ruines de Port-Royal étaient encore assez fréquemment visitées par des personnes pieuses attachées à l'opinion janséniste. Aujourd'hui le nombre de ces pélerins est bien réduit, et la plupart des visiteurs ne sont plus attirés que par les souvenirs de la savante école et des grands écrivains qui exercèrent une si salutaire influence sur la formation de notre langue et la direction des études littéraires. « Sans doute, vous a dit en terminant M. Bouchitté, la doctrine de la grâce préoccupe fort peu les esprits dans un siècle disposé avant tout à mettre sa confiance dans l'initiative de l'homme et dans la puissance de sa liberté; sans doute les mœurs sévères des héros de cette lutte sont une condamnation de la légèreté des nôtres et ne sauraient être sympathiques à notre amour du plaisir ; peut-être même n'a-t-on pas oublié que, dans sa dure orthodoxie, le grand Arnauld a donné à la révocation de l'édit de Nantes une approbation d'autant moins justifiable qu'il était lui-même alors en exil, victime du despotisme de Louis XIV, irrité contre lui par les intrigues de ses ennemis. Mais quels que soient ces motifs de répulsion et d'oubli, le souvenir de la célèbre communauté se conserve parmi nous sous la protection des immenses services que la science des solitaires a rendus aux lettres, sous celle de leur fidélité à des principes de morale austère, sous celle enfin de la défense obstinée des droits de la conscience relevée par la persécution. »

Ce grand nom de Port-Royal vous a encore été rappelé par une notice sur la vie et les ouvrages du médecin Jean Hamon, par M. le docteur Lemazurier, notice dont l'auteur a fait hommage à la Société et dont M. Anquetil vous a entretenus. Je ne puis vous analyser ce rapport, mais quelques lignes tirées des Mémoires d'Hamon, et relatives à son entrée à Port-Royal, vous montreront quel parfum de sainteté s'exhalait de cette pieuse maison : « J'observais tout

ce qui s'y passait, et je puis rendre ce témoignage que je n'y ai vu personne, dans quelque emploi que ce fût, que je n'en fusse consolé. Aussi plus je voyais que cette maison était sainte, plus je craignais de la déshonorer; car quoique je ne dusse être que dans le bagage de l'armée, je voyais qu'il était raisonnable que la prudence et la modestie subsistâssent même dans le bagage des sœurs de J.-C. »

Non loin de Port-Royal-des-Champs s'élevait une autre abbaye dont les ruines pittoresques conservent encore toute leur majesté : je veux parler de la grande abbaye des Vaux-de-Cernay dont l'histoire et la description archéologique vous ont valu antérieurement deux mémoires de M. Bouchitté et de feu Boisselier. Un de vos correspondants, M. Morize, vous a récemment adressé sur cette même abbaye un mémoire qui souvent les reproduit, souvent aussi les éclaircit et les complète. Mais la plus importante publication qu'on ait faite sur cette opulente maison, c'est celle de son volumineux cartulaire nouvellement édité, grâce à la munificence de M. le duc de Luynes notre correspondant, et au double concours de M. Merlet, archiviste d'Eure-et-Loir et de M. Auguste Moutié, secrétaire de la Société archéologique de Rambouillet. Les trois magnifiques volumes de cette collection à peine achevée sont accompagnés d'un superbe atlas où sont gravés un très grand nombre des sceaux de l'abbaye que le temps a conservés jusqu'à nous. Une telle publication soutient aisément le parallèle avec les magnifiques éditions qui proviennent de l'Imprimerie impériale.

M. Auger vous a signalé une curiosité archéologique qu'on lui a montrée chez M. Delaplane, notaire à La Roche-Guyon. C'est un panneau de l'ancien Temple, lequel panneau, par suite de la démolition de l'édifice au commencement de ce siècle, a appartenu au duc de La Rochefoucauld qui en a fait don au propriétaire actuel. Sur ce panneau sont crayonnés 1.° des vers français adressés par Sidney Smith à Bonaparte à la date du 26 octobre 1796 ; 2.° une note de Pichegru en anglais à la date du 4 septembre 1797. Ce panneau et les inscriptions des deux célèbres prisonniers sont-ils d'une authenticité incontestable, et peut-on encore remonter sans lacune à leur origine ? S'il en est ainsi, et M. Auger se propose de compléter pro-

chainement son enquête, vous penserez sans doute que ce panneau serait plus convenablement placé dans la bibliothèque de notre ville que dans le cabinet d'un notaire de campagne.

L'année dernière je vous annonçais, à pareil jour, que l'Académie française venait de décerner à M. Bouchitté pour son Histoire du Poussin le prix de 3,000 fr. fondé par M. Bordin pour l'encouragement de la haute littérature. Quelque temps après j'avais l'honneur de vous lire quelques pages que m'avait inspirées l'ouvrage de notre collègue, et dont je ne ferai que cette simple mention. Mais il est un texte qui nous appartient et qui doit trouver sa place dans ce rapport : je veux parler du jugement prononcé sur le livre du lauréat dans la séance solennelle du 19 août dernier par l'illustre secrétaire de l'Académie française. «.... Le choix d'un tel sujet, a dit M. Villemain, le renouvellement d'admiration attaché à un tel nom se ressentent quelque peu de cette vérité si bien rappelée de nos jours à l'honneur du siècle de Louis XIV, l'égalité probable des talents supérieurs d'une même époque dans les genres les plus divers, la puissance commune et partout agissante des principes qui élèvent les âmes et enhardissent l'intelligence... C'est à ce point de vue qu'un savant interprète du spiritualisme du moyen-âge, M. Bouchitté, a médité le caractère, l'œuvre et à quelques égards l'école du Poussin. Son livre n'est pas un catalogue de tous les travaux, une recherche de tous les secrets de ce grand maître, mais une vive contemplation et une pénétrante analyse de cette nature forte et simple, stoïque et chrétienne, enthousiaste de la vertu comme de l'art, et les portant l'une et l'autre à la même hauteur d'expression.

Par là, poursuit M. Villemain, le Poussin, toujours à Rome, était surtout un peintre français et de la grande époque du génie français, rendant l'élévation antique et la sainteté chrétienne, comme les faisaient parler la tragédie et la chaire de son temps. C'est là ce sublime de l'art que, dans le *Testament d'Eudamidas*, dans la *Mort de Germanicus*, dans les *Sept Sacrements*, dans les deux *Ravissements de Saint-Paul*, l'habile critique explique avec âme, en remontant aux sources vives de la grandeur morale. Les lettres éloquemment naïves du Poussin servent à cette étude sur son art, et en augmentent à la fois l'évidence et l'intérêt. »

Ceux d'entre nous qui ont eu l'avantage de connaître notre excellent et regretté collègue Coupin de la Couperie, se rappellent que durant plusieurs années, dans les colonnes de l'*Echo de Seine-et-Oise* et plus tard dans nos séances hebdomadaires, les expositions annuelles du Louvre furent pour lui l'occasion d'intéressantes revues critiques et de jugements qui recevaient de son savoir et de son expérience une incontestable autorité. Il était facile de reconnaître dès lors que ces appréciations à la fois si fermes, si bienveillantes et si impartiales, ne naissaient point comme à l'improviste du hasard des circonstances ni selon l'œuvre d'art qui s'offrait à sa vue ; nous savions au contraire qu'il appliquait consciencieusement dans son travail les connaissances qu'il devait à de mûres et longues réflexions sur l'art, à un commerce assidu avec ses plus illustres représentants, et à une pratique qui, pour n'avoir pas été des plus fécondes, n'avait pas été stérile pour sa renommée. Toutefois ce n'est qu'après sa mort que nous avons pu reconnaître la source de ces jugements si mesurés et si réfléchis ou plutôt retrouver, toute rédigée de sa main, une exposition méthodique et complète de principes et d'exemples, de doctrines et d'applications puisées parmi les artistes qui furent ses contemporains.

M. Aug. Coupin, son frère, a fait don à notre Société du manuscrit inédit d'un ouvrage de notre collègue qui a pour titre : *Etude sur les modifications que les arts ont subies pendant les cinquante-cinq dernières années* (1788-1842). Vous avez entendu cette année la lecture d'une partie de cet ouvrage, et il ne me serait pas possible d'en essayer ici l'analyse. Je me bornerai donc à vous rappeler qu'il a vivement intéressé les auditeurs, et animé nos séances par l'originalité des aperçus et l'indépendance des jugements aussi éloignée de la banalité et de la convention que de la fantaisie et du paradoxe. Le premier chapitre qui sert d'introduction et détermine le but de l'ouvrage, l'histoire de la doctrine et de l'école de David, les études sur Gros, Girodet, Guérin et Gérard, ont interprété d'une manière à la fois profonde et piquante des souvenirs qui ne se présentaient plus à la plupart d'entre nous, sans s'expliquer, que sous les images du serment des Horaces, des Sabines, des Pestiférés de Jaffa, d'une scène du Déluge, du Marcus Sextus et de la bataille d'Austerlitz, et de quelques portraits que l'on cite encore. Beaucoup d'observations in-

téressantes et quelques anecdotes curieuses appellent l'attention sur des artistes d'un talent incontestable mais qui n'ont pas eu néanmoins autant d'éclat que ceux dont nous venons de citer les noms : tels sont Hersent, Granet, Isabey, Prudhon, et d'autres qui vivent encore.

Entre les parties les plus instructives de l'ouvrage, je dois citer le passage où l'auteur examine quelle fut l'influence exercée par l'état de la littérature et plus spécialement par les œuvres de Ducis, de Madame de Staël et de Lord Byron sur les arts du dessin. C'est à cette influence qu'il attribue l'origine de l'école romantique en peinture, influence secondée du reste par les exemples et par la popularité méritée d'artistes éminents, tels que Géricault et M. E. Delacroix. Dans cette galerie de nos peintres contemporains figurent, chacun avec son originalité propre, Paul Delaroche, Ary Scheffer, Ingres et H. Vernet.

C'est à ce point que s'est arrêtée pour cette année la lecture de cette intéressante production : reprise dans nos prochaines séances, elle continuera d'évoquer la mémoire de notre collègue et de nous rendre pour ainsi dire sa présence dans ce souvenir si vivant de son cœur et de sa pensée. Vous jugerez, sans nul doute, qu'une œuvre pareille est une de celles qui méritent une place dans vos Mémoires, sinon intégralement, du moins dans ses parties essentielles, et il ne nous est pas défendu d'espérer que les lecteurs pourront faire leur profit d'une foule d'observations ingénieuses et profondes, que la modestie de notre collègue avait condamnées à l'obscurité.

Il est bien rare qu'une parfaite unité de vues et de doctrines règne longtemps dans les lettres et dans les arts; faut-il s'en plaindre ou faut-il s'en féliciter ? Ce n'est pas ici le lieu de discuter ce point, encore qu'il touche intimement aux considérations que M. Aug. Montalant vous a dernièrement soumises à propos du réalisme dans l'art et dans la littérature. Le réalisme pour lui, c'est la pensée sacrifiée exclusivement à la forme, et son triomphe est dans la reproduction la plus exacte des objets matériels pour eux-mêmes et abstraction faite de tout rapport avec l'homme, avec ses plus hautes facultés et ses plus nobles sentiments. Un tel système n'est rien moins que la négation et l'anéantissement de toute poésie. Toutefois M. Aug. Montalant re-

connaît que, même chez les réalistes les plus prononcés, on trouve d'heureuses inconséquences, involontaire hommage rendu au vrai ; ils sont souvent plus voisins de la poésie qu'ils ne le veulent et qu'ils ne le croient, et leur intelligence est plus saine qu'ils n'essaient de nous le persuader. Ils sont tels qu'ils se montrent, moins par suite d'un état normal et permanent, qu'en vertu d'un accident passager. A quel entraînement donc peut obéir un artiste lorsque, faisant violence à ses propres instincts, rompant avec toutes les traditions et tous les enseignements, il se métamorphose et devient dissemblable à lui-même ? D'où vient cette infidélité moins spontanée qu'on ne pense et cette espèce d'apostasie ? M. Aug. Montalant répond que cet entraînement provient de la faveur irréfléchie et de l'engouement du public ; et quant aux causes qui le perpétuent, c'est d'un côté une plus grande facilité pour l'exécution de la partie matérielle dans les œuvres d'art, de l'autre le progrès toujours croissant de la science mécanique et de l'industrie. Non pas que M. Aug. Montalant, comme un prophète de malheur, maudisse les progrès de ces deux éléments de prospérité générale et de civilisation ; il serait vraiment trop ingrat de prononcer un anathème sur Prométhée, alors que nous jouissons de ses bienfaits : toutefois notre collègue ne saurait méconnaître que les sciences et l'industrie sont matérialistes, et que dans plusieurs de leurs conquêtes les plus récentes elles ne laissent pas de contenir des germes de destruction ou tout au moins d'appauvrissement pour les arts ; la photographie, par exemple, de l'aveu de tous, par le caractère de perfection mathématique qui lui est propre, n'a-t-elle pas introduit dans l'art une tendance bien marquée vers le réalisme ; et l'une des branches les plus glorieuses de l'école française, la gravure ne semble-t-elle pas sérieusement menacée par la concurrence économique de sa rivale ? Plus que jamais il importe que le véritable artiste se montre fidèle aux lois éternelles et imprescriptibles du beau idéal, il importe que la poésie et l'art ne dégénèrent pas sous l'influence de la contagion, il importe que le bon sens du public s'éclaire, que son goût s'épure, et qu'une protestation unanime fasse justice de tous les écarts et de toutes les extravagances.

La peinture est une poésie muette, et la poésie une peinture parlante, a dit je ne sais quel grec : dans quelle mesure ? C'est ce que

vous avez discuté dans une séance, à l'occasion d'un chapitre où M. Coupin juge l'œuvre capitale de Géricault, et vous avez déterminé les limites où la prudence et le goût commandent à la peinture de se renfermer.

Mais l'étude de l'art n'est point ici concentrée dans l'esthétique, et la foi ne va point sans les œuvres. Aujourd'hui s'est ouvert le Salon, et plusieurs de nos collègues, déjà honorés de médailles aux précédentes expositions, conserveront dans celle-ci le rang qu'ils ont acquis. La première affaire des Ouvrages blancs, où le général de Monnet fut si glorieusement mutilé à la tête des zouaves, a été reproduite par M. Ad. Fontaine; M. E. Charpentier, outre le portrait équestre d'un de nos colonels d'artillerie, a exposé le *Vieillard des Tombeaux*, d'après Walter Scott, *une Famille bretonne revenant de la récolte du varech et surprise par la marée montante*, enfin *l'Empereur visitant les bivouacs de l'artillerie de la garde au camp de Chalons.*

Vous devez à M. Cougny un fragment d'Etudes sur la littérature grecque, qui, nous l'espérons, sera suivi de plusieurs autres. Il vous a entretenus cette fois des hymnes apocryphes attribués à Orphée et à Homère. Les débuts de l'histoire des lettres grecques présentent un fort grand nombre de noms plus ou moins éclatants, mais il n'est personne qui ne sente qu'il y a un choix à faire dans ces richesses en grande partie fabuleuses. Aussi M. Cougny a-t-il d'abord rayé du nombre des prédécesseurs d'Homère, 1.° les livres hermétiques, mélange d'idées juives, platoniciennes et néo-platoniciennes, et contemporains des luttes de la philosophie grecque et du Christianisme naissant; 2.° les oracles sibyllins, œuvres de politique et de parti, appartenant à des dates très diverses, comme l'a prouvé M. Alexandre, mais dont l'importance historique et religieuse ne peut être méconnue. M. Cougny vous a également démontré que les prétendus hymnes d'Orphée ne sont pas plus authentiques, mais que là du moins, comme dans les hymnes homériques, certaines parties présentent un caractère antique et oriental qui nous fait songer au Rig-Véda.

Mais ce qui frappe le plus M. Cougny dans le personnage d'Orphée, c'est la tradition qui en fait un hiérophante et un chef de bardes sa-

crés venus du nord pour civiliser la Grèce, tradition trop accréditée pour n'avoir pas un sens, et qui, éclairée par la critique moderne, qui dans le nom d'Orphée a retrouvé celui de l'indien Richou, montre l'influence que le vieil Orient exerça sur la Grèce. Les hymnes homériques aussi, dans plusieurs de leurs plus anciennes parties, portent l'empreinte des chants védiques et nous permettent de saisir encore assez nettement le passage de la métaphore à la personnification complète, de suivre pas à pas les diverses incarnations et de remonter ainsi jusqu'au berceau des religions anthropomorphiques.

M. Buchère de Bezalles vous a fait connaître, par l'analyse ou par la traduction, un poème du XII.e siècle appartenant au cycle carlovingien, dont le héros est Guy de Bourgogne. En l'absence de Charlemagne, Guy de Bourgogne, de la maison royale, est nommé malgré lui roi de France. A peine élu, Guy ne songe qu'à rassembler ses compagnons et vole au secours de Charlemagne occupé depuis vingt-sept ans au siège d'une ville imprenable. Je ne vous dirai point combien de combats sont livrés, combien de têtes abattues par le cimeterre ; mais n'est-il pas curieux d'observer combien tôt l'histoire au moyen-âge dégénérait en légende ?

M. Buchère vous a aussi donné lecture d'une nouvelle historique intitulée : *Ruse pour ruse*, et dont le principal héros est Jehan de Meung, auteur du *Roman de la Rose*. Nouvel Euripide, le romancier dans son livre s'était permis de parler des femmes avec assez d'irrévérence. S'il faut en croire Aristophane, Euripide faillit être assez rudement traité par les dames d'Athènes ; s'il faut en croire M. Buchère, les Parisiennes (Athènes et Paris, c'est tout un) traitèrent le romancier avec non moins de rigueur ; Jehan de Meung fut condamné au fouet. La sentence allait être exécutée, les bras étaient déjà levés, et le crime n'admettait aucune espèce de rémission. L'infortuné pourtant sollicite une faveur unique, et l'obtient non sans peine et sans protestations : il demande que la plus coupable de toutes frappe la première et fasse résonner le fouet vengeur. A ces mots, toutes les verges tombent des mains, aucune ne prétend à l'honneur de porter le premier coup, et l'heureux téméraire s'échappe, prêt sans doute à recommencer encore.

A propos d'une nouvelle édition de Rabelais, publiée par MM. Rathery et Burgaud des Marets, M. Baudry vous a lu un travail sur la valeur littéraire de celui que M. Villemain a si heureusement appelé une sorte d'Homère bouffon. Il a particulièrement recherché l'origine de ce cynisme sans frein qu'on reproche à bon droit à l'auteur du Gargantua, discuté les raisons que Rabelais lui-même et ses admirateurs fanatiques ont alléguées pour son excuse, et enfin donné de curieux renseignements sur l'orthographe adoptée dans la nouvelle édition.

M. Baudry vous a également communiqué un article sur les nouveaux travaux de linguistique publiés par M. Renan.

Il n'entre point dans mon dessein d'aborder dans ce rapport une question, autour de laquelle il s'est fait beaucoup de bruit depuis un certain temps dans l'art et dans la critique dramatique sous le nom de *couleur locale*. Serait-il vrai que la *couleur locale* est une découverte toute moderne, et que notre XVII.e siècle ne l'ait même pas soupçonnée ? Serait-il vrai que sans elle il n'y a point de théâtre ? Serait-il vrai que les nations étrangères aient à cet égard une grande supériorité sur la nôtre ? Et serons-nous de l'avis d'un éminent critique anglais qui, parlant de l'Iphigénie de Racine, prétend que les Grecs, tels que les a peints Shakespeare dans sa pièce de *Troïlus* et *Cressida*, ressemblent plus aux Grecs qui combattirent sous les remparts de Troie que ceux du poète français ? M. Ploix n'a pu donner son assentiment à cet arrêt, et il vous en a exposé les raisons en vous présentant une analyse développée de la pièce anglaise. Sans s'étendre sur les révoltantes indécences dont elle fourmille dans son ensemble, et dans les détails, et dont notre théâtre moderne, si peu scrupuleux cependant, donnerait difficilement une idée, M. Ploix a surtout appelé votre attention sur les scènes où figurent les héros grecs dont l'antiquité nous a transmis les noms et les exploits. Nous les avons vus s'abandonner aux actes les plus étranges, et se permettre le vocabulaire le plus bizarre et le plus burlesque ; nous avons vu Patrocle contrefaire les autres chefs pour exciter le rire d'Achille ; Achille et Ajax échanger avec Thersite les injures les plus ordurières ; Hector proposer un combat singulier pour savoir quel preux a la plus belle amie ; tous les princes

grecs, et le vieux Nestor à leur tête, embrasser lestement à la ronde la jeune fille de Calchas ; Ménélas essuyer un débordement de quolibets et d'épigrammes bouffonnes ; et pour terminer la pièce, Achille faire assassiner lâchement Hector par ses soldats au moment ou le Troyen, désarmé et comptant sur la trève, se repose sous un arbre. M. Ploix n'a-t-il pas eu droit de conclure qu'en admettant, comme on doit le faire, que les vrais Grecs soient ceux d'Homère, Racine a pu les idéaliser, les embellir même, si l'on veut, pour les rendre plus acceptables à la cour brillante et polie de Louis XIV, mais que Shakespeare semble avoir pris à tâche de les rabaisser et de les enlaidir pour les présenter aux tavernes des faubourgs de Londres ? Sans doute Achille ne doit pas aimer comme Philène, Cyrus est ridicule alors qu'un Scudéry le travestit en Artamène ; nous ne voulons point d'un Caton galant ni d'un Brutus dameret ; mais nous ne voulons pas non plus que les héros de l'antiquité soient métamorphosés en crocheteurs, et nous applaudissons à Voltaire quand il dit que de pareilles scènes sont indignes d'une nation policée et semblent l'œuvre d'un sauvage ivre.

Cette étude de M. Ploix a fourni à M. de Boucheman l'occasion de rechercher la manière dont au moyen-âge on se représentait le caractère d'Hector. Il vous a montré comment le mérite de ce héros, qui ne laisse pas d'être très grand dans l'épopée homérique, grandit prodigieusement sous l'influence de la tradition qui le reconnaissait comme le père de la glorieuse race des Francs ; comment l'imagination des poètes le doua de toutes les qualités physiques et morales ; comment il devint non-seulement le fondateur de la chevalerie, mais encore le promoteur des inventions les plus utiles ; enfin comment on en fit le plus ingénieux, le plus sage, le plus généreux de tous les hommes, comme aussi le plus beau, le plus brave et le plus fort de tous les paladins passés, présents et futurs. Ainsi transfiguré, le père de Francus ne pouvait plus avoir trouvé de vainqueur, surtout parmi cette race grecque alors si méprisée des Francs. Ce n'était donc qu'à l'aide de la perfidie et par un ignoble guet-à-pens qu'Achille, le lâche Achille (ainsi que l'appelle plus d'un poète du temps) avait triomphé de son invincible rival ; il s'était rué, lui et ses Myrmidons, sur le héros troyen, alors que ce-

lui-ci reposaît désarmé. Tels étaient les récits sanctionnés par les poètes et les historiens avant qne la Renaissance eût popularisé de nouveau les œuvres d'Homère. De ces considérations, M. de Boucheman a conclu que, si parmi les rares écrivains survivants de cette époque, il en est qui, comme Shakespeare ou Bojardo, travestissent ainsi les faits, on ne doit point leur imputer des inventions paradoxales et insensées, lorsqu'ils ne font que suivre la tradition généralement suivie par leurs contemporains.

M. de Boucheman vous a entretenus des *autos sacramentales* de Calderon. Ces pièces, vous a-t-il dit, comme toutes celles du même genre, étaient des représentations théâtrales en l'honneur du St-Sacrement ; c'étaient de petits drames versifiés, mêlés de chants et de musique, et dans lesquels les décors et les machines jouaient un rôle important. Comme le but de ces représentations était de montrer la nécessité de la sainte communion, les auteurs se trouvaient obligés à mettre en scène la chute de l'homme succombant à la tentation, puis secouru par la grâce divine et racheté par la passion du Sauveur ; après quoi le spectacle se terminait par le sacrement de l'Eucharistie. Mais pour varier, autant que possible, par la forme, ce sujet invariable quant au fond, les poètes avaient recours à l'emploi de l'allégorie ; et ils prenaient dans l'histoire sainte ou profane, ou bien même dans leur propre imagination, les personnages et les événements qui devenaient alors la figure de ce grand mystère. Telle est la méthode qu'a suivie Calderon ; et, ainsi traités, les drames religieux de cet écrivain ne laissent pas d'offrir quelquefois un intérêt assez vif, mais que réfroidissent trop souvent pour nous les explications théologiques qui y tiennent une large place, et qui étaient, comme il est aisé de le concevoir, une des rigoureuses conditions du genre. En revanche, l'auteur, à l'exemple de ses devanciers, ne se fait pas scrupule d'égayer la tristesse de son sujet par des scènes purement comiques, telles qu'il savait si heureusement les faire, et même aussi par de grosses bouffonneries. M. de Boucheman a principalement insisté sur le singulier effet que produisent ces joyeux propos débités par un farceur en présence de graves et saints personnages tels que Moïse, Daniel, St-Jean, etc., et qu'on n'épargne pas même aux oreilles du plus grand et du plus saint

de tous, celui dont l'Evangile ne dit pas une seule fois qu'il ait même souri. Il pense toutefois qu'il ne faudrait pas se montrer trop prompt à émettre une censure, ni, surtout quand il s'agit de théâtre, prétendre imposer à autrui comme règle du beau et du bon le goût de son temps et de son pays. Ces spectacles, qui nous semblent si étranges, n'étaient-ils pas approuvés et goûtés en Espagne pendant la plus belle période de ses arts et de sa littérature? Et n'est-ce pas là une preuve, et la plus forte, de cet invincible penchant qui de la tragi-comédie a fait, en dépit de tous les efforts contraires, la seule et vraie forme nationale du drame espagnol? Enfin n'est-il pas permis d'y voir une éclatante manifestation de l'attachement ferme et sincère du peuple espagnol pour le catholicisme, attachement qui lui fit conserver et pratiquer les usages religieux de ses pères avec une foi non moins naïve que la leur, même après avoir subi l'épreuve de quelques-uns de ces siècles brillants, où la réunion de tous les genres de puissance et de gloire enorgueillit d'ordinaire les générations contemporaines, et les porte à dédaigner et à rejeter comme barbares et malséantes les coutumes et les traditions des âges antérieurs?

L'essai de M. Macaulay sur la vie et les ouvrages de Lord Byron a fourni à M. Ploix le sujet de plusieurs communications, dont le temps ne me permet de vous donner qu'une très courte analyse. Je laisserai complétement de côté toute la biographie du poète, quoiqu'elle n'ait pas laissé d'être singulièrement dramatique, et qu'elle ait dû singulièrement influer sur le caractère de ses œuvres. Ce qui nous intéresse surtout, c'est l'influence que cet illustre paria de la société anglaise a exercée sur la littérature en général et sur la nôtre en particulier.

Apparaissant au milieu d'une grande réaction littéraire, lorsqu'au règne des écrivains qui s'étaient soumis aux traditions de la poésie classique succédait l'admiration et l'étude de ceux qui avaient ignoré ou rejeté ces règles, et l'invitation à ne s'en tenir qu'à ces principes éternels qui découlent directement de la nature et du cœur humain, les seuls, disait-on, qu'eussent connus Homère et Dante, Shakespeare et Milton, mais que la poésie française était accusée de n'avoir pas encore entrevus, ce fut Lord Byron qui consomma parmi nous le triomphe de la révolution.

Et pourtant les poèmes de Lord Byron étaient-ils vraiment des chefs-d'œuvre irréprochables ? méritaient-ils de tout point l'admiration dont ils étaient l'objet, et devaient-ils sans restriction être adoptés pour modèles par ceux-là qui dans le premier article de leur nouveau code poétique proscrivaient l'imitation et l'abandonnaient au servile troupeau des classiques ? Non sans doute : ses poèmes narratifs, Child-Harold et Don Juan, sont d'une structure grossière; dépourvus de plan, ils ressemblent à une comédie à tiroirs et ne sont vraiment qu'une collection de fragments décousus dont la plupart pourraient se détacher pour faire place à d'autres. Il a fait des drames, mais sans avoir le moindre sentiment de ce qu'exige l'art dramatique. Ses pièces ne sont qu'un monologue sans fin, car ses caractères sont constamment les mêmes, tous ses héros et toutes ses femmes se ressemblent : les uns sont tous fiers, sombres, cyniques, contempteurs du ciel et de la terre, implacables dans leurs haines, mais capables cependant d'affections fortes et profondes ; les autres sont toutes douces, aimables, mais en revanche susceptibles d'être transformées par la passion en véritables tigresses. C'est dans ses descriptions surtout qu'il se montre grand poète ; elles sont vives, rapides, pleines de traits brillants, de vigueur et d'énergie ; elles sont animées surtout par le sentiment qui s'y joint et qui les pénètre, et qui vivifie tous les grands spectacles de la nature par la présence continue d'une morne et mélancolique figure qui est celle de l'auteur.

C'est ce sentiment de personnalité, si repoussant dans la vie habituelle, mais aussi, s'il en faut juger par Pétrarque et par J.-J. Rousseau, quelquefois plein de charme pour les lecteurs, c'est ce sentiment qui, parmi nous surtout, a rendu Byron si populaire et a provoqué un enthousiasme qui, sous beaucoup de rapports, n'a été et ne sera qu'éphémère, mais qui, sous quelques autres, se perpétuera et vivra autant que la langue anglaise.

A ces considérations développées par notre collègue, me serait-il permis d'en ajouter encore une autre ? Serait-il téméraire de penser que notre patriotisme sut quelque gré à L. Byron d'avoir montré de la sympathie pour la France humiliée, d'avoir évoqué le souvenir de Thémistocle et d'Artaxercès, d'avoir protesté contre la captivité de Sainte-Hélène, d'avoir flétri les geôliers et pleuré la victime, enfin

de s'être écrié dans son *Age de bronze*, non sans injustice pour sa propre nation, non sans un compliment flatteur pour la nôtre : « O sanglant et trois fois inutile Waterloo, qui prouves comme les sots peuvent aussi avoir leur heureuse fortune, gagnée moitié par bévue, moitié par perfidie! » Est-il téméraire de penser que la France était flattée de voir le barde anglais, le champion de la Grèce luttant contre ses oppresseurs, mêler sa voix à celle de Béranger et de Casimir Delavigne, et que pour plusieurs l'admiration ne fut que le tribut de la reconnaissance?

M. Anquetil vous a entretenus pendant trois séances des *Variétés* littéraires, morales et historiques de M. S. de Sacy. Vous n'attendez pas que je vous présente l'analyse de ces communications, qui embrassent des sujets si divers; aussi me bornerai-je à rappeler l'impression générale qui résulte de cette saine et attrayante lecture.

Un grand penseur a dit quel plaisir on éprouve à rencontrer un homme là où l'on croyait ne trouver qu'un écrivain. M. Anquetil vous a montré que ce plaisir est le principal charme du livre de M. de Sacy, puisque nul n'a mieux pratiqué le précepte de Boileau :

> Que votre âme et vos mœurs, peintes dans vos ouvrages,
> N'offrent jamais de vous que de nobles images.

Il vous a dit comment nul ne sait mieux que lui se communiquer tout entier au lecteur, « causant avec lui, ne le catéchisant jamais, » et finissant par lui persuader que c'est lui qui rend les arrêts qu'il accepte; comment on peut appliquer à l'auteur ce qu'il dit si bien d'un autre, « qu'on quitte à regret la lecture commencée avec plaisir, et qu'en homme de bonne compagnie il laisse toujours quelque chose à dire à son interlocuteur; » quelle passion sérieuse et touchante il nourrit pour les lettres et aussi pour les livres; avec quel enthousiasme virgilien il parle quelque part « d'une petite retraite bien sûre, bien modeste où l'on n'aurait plus à s'occuper que du vrai et du beau en eux-mêmes, où l'on ne verrait plus les hommes et leurs passions, les affaires et leurs ennuis, l'histoire et ses terribles agitations, qu'à travers ce rayon de pure lumière que le génie des grands écrivains repand sur tout ce qu'il représente; » quel amour filial il

professe et de bouche et de cœur pour les grands écrivains du siècle de Louis XIV, à qui Voltaire disait que les Français doivent ce respect de ne jamais parler d'autre langue que la leur; quelle répugnance il témoigne pour toutes ces importations tudesques qui rendent cette langue si gauche et si pédante; avec quelle candeur et quelle réserve il prononce des arrêts dont l'amour-propre même n'oserait appeler, car si le suffrage d'un tel juge est flatteur et enviable, sa critique est toujours bienveillante et courtoise; combien sa droite raison est blessée de tout ce qui est faux, outré, paradoxal; quelle haute idée il se fait de la dignité et de la liberté humaine, mais quelle aversion il ressent pour cette théorie du fatalisme dans l'histoire qui, supprimant la conscience du genre humain, légitime tous les succès comme l'arrêt du destin, absout tous les crimes comme des actes impersonnels et irresponsables. M. Anquetil vous a esquissé cette vie paisible et sédentaire, devenue si rare au milieu de notre agitation inquiète et fiévreuse, mais si propre à l'étude, et surtout à l'étude de soi-même, à l'étude de l'homme, aujourd'hui trop délaissée; enfin, car je dois me borner et pour vous et pour moi, il vous a dit quel bonheur on éprouve à la lecture de ces pages écrites durant trente ans et sous des régimes si étrangement divers, quand on sent que la conscience a tout dicté, que les principes ont toujours tenu la plume, et jamais ni la passion ni l'intérêt; que l'auteur n'a pas une phrase à désavouer ou à interpréter, pas un jugement à modifier ou à rétracter; qu'il ne renie rien de tout son passé; qu'il serait encore prêt à embrasser la carrière qu'il a choisie; et que, bien loin de se plaindre du lot qui lui est échu dans ce siècle de lutte et de travail, il s'en applaudit et s'en félicite tous les jours.

Un jour de l'été dernier, M. Ed. Magnien, flânant dans le quartier latin, aux abords du Collége de France, remarqua, non sans étonnement, un bon nombre d'hommes absolument chauves ou du moins grisonnants qui, d'un air allègre et radieux, franchissaient les portes d'un établissement que François Ier aurait grand peine à reconnaître aujourd'hui pour le sien. Cette singularité le frappe, il suit la foule, il entre dans une salle dont l'aspect eût excité l'admiration de Cinéas; notre collègue était chez M. Flourens, et ce jour-là même, on le savait, l'illustre académicien devait aborder son sujet de prédilec-

tion, et parler de la longévité humaine. Cette leçon s'est gravée dans la mémoire de M. Magnien, et il a bien voulu vous la reproduire dans deux séances, et vous faire part de la bonne nouvelle, car il n'est pas de ceux qui mettent la lampe sous le boisseau. Bien des gens savent du reste que M. Flourens octroie libéralement à notre espèce un siècle de vie *normale* et presque deux siècles de *vie extrême*, mais à plusieurs conditions et notamment moyennant de bonnes habitudes hygiéniques et morales. Sans doute le nombre de ceux qui vont jusque-là est bien petit; mais enfin on y va, et de ce qu'on y va quelquefois, on peut induire qu'on y irait plus souvent si l'on ne faisait précisément le contraire de ce qu'il faut; car avec ses passions, ses excès, ses misères, l'homme ne meurt pas, il se tue. Dans une consolante appréciation de l'âge suprême, M. Flourens, interprété par M. Magnien, a su dorer les pilules de la vieillesse, de manière à nous donner *appétit de vieillir*, comme parle Montaigne du *De senectute;* et plus d'un auditeur, à la tête chenue, a pu le remercier comme s'il eût reçu de lui un flacon d'*élixir de longue vie* avec la manière de s'en servir. Mais, diront les sages, ce sont là des folies et des rêves, à quoi nous répondrons avec le poète :

Honneur au fou qui ferait faire
Un rêve heureux au genre humain !

La fortune présente et l'avenir des théâtres dans les départements préoccupe à bon droit ceux qui s'intéressent à l'art dramatique ; l'Etat même ne peut demeurer indifférent aux plaintes que provoque leur situation souvent précaire ou désastreuse. Un mémoire sur ce sujet a paru digne à M. Jeandel d'occuper votre attention, d'autant mieux que son auteur, collaborateur de vaudevilles bien connu, a, durant plusieurs années, dirigé le théâtre de notre ville avant d'aller prendre la direction du théâtre de Strasbourg. M. Jeandel vous a montré que le mémoire de M. Carmouche et compagnie (*sic*) considère les exigences des villes en ce qui concerne l'opéra comme une cause de ruine pour les entreprises théâtrales, les chanteurs tolérables étant chers et rares, et l'entretien d'une bonne troupe n'étant guère possible que dans les villes de cinquante mille âmes. La suppression de l'abonnement obligatoire et sa conversion

en abonnement facultatif pour les militaires, moyennant une journée de solde, ont été non moins dommageables à la caisse des directeurs. Enfin, aux yeux de M. Carmouche, à l'opinion duquel incline M. Jeandel, le seul remède à un mal toujours croissant, serait de laisser les entreprises aux villes qui nommeraient un directeur appointé et intéressé à la chose par l'affectation d'une part proportionnelle dans les bénéfices; système qui, du reste, ne serait pas une simple utopie, mais que consacrerait déjà plus d'une heureuse expérience.

A l'occasion du bruit assez accrédité que l'auteur de *Lucrèce* et de la *Bourse* élabore présentement une œuvre dramatique dont Robespierre serait le principal personnage, M. Jeandel a développé les raisons qui lui paraissent rendre cette tentative assez périlleuse et assez prématurée, et qui lui font craindre qu'il ne s'agite encore trop de passions autour de ce personnage à qui n'ont manqué ni les gémonies ni les réhabilitations ou même les apothéoses. Il vous a de plus rappelé qu'en 1801 parut, sans nom d'auteur, une tragédie dans le genre classique, intitulée la *Mort de Robespierre*, acte d'accusation contre le dictateur, laquelle se termine par ce vers adressé à ses ennemis :

> Vous n'échapperez point à la postérité.

Chose étrange ! L'auteur qui fait dire à Robespierre :

> A la fille des rois, par les nœuds d'hyménée,
> Un Maximilien joindra sa destinée,

semble craindre que quelque jour un historien ne s'avise de prendre son invention au sérieux, et avertit en note qu'une telle fiction entre bien dans les apanages de la poésie, mais qu'elle ne peut ni ne doit entrer dans l'histoire. Nous aimons à penser que M. Ponsard sera plus réservé que son devancier.

M. Jeandel vous a lu un court proverbe intitulé : *Echec et Mat*, non destiné à la scène, mais plutôt au salon, et dans laquelle se joue entre époux une partie d'échecs où l'on cause du jeu, de la vie, de la jalousie, de la dame qui se dévoue pour son roi, et où le mari finit par être *échec et mat*.

Enfin, vous lui devez une petite pièce de vers intitulée *Violette*.

M. Bélanger vous a lu 1° les scènes les plus importantes d'un drame historique en cinq actes et en vers, intitulé *Henri de Guise;* 2° plusieurs fragments d'une traduction en vers du livre de Job; 3° une légende élégiaque intitulée la *Nuit du 2 au 3 novembre;* 4° deux pièces intitulées le *Bouquet de bal* et la *Toilette de la mariée;* 5° enfin, une autre, intitulée *Croquis parisiens.*

M. Montalant-Bougleux vous a communiqué plusieurs pièces de vers empreintes d'une mélancolie qui contraste avec les mordantes satires que vous n'avez point oubliées, telles que le *Progrès* et le *Cigare.* Ce sont 1.° *A deux flambeaux qui pâlissent;* 2.° *Violette et souvenir*, qui termine les *Chants de la Berceuse;* 3.° *Jean le blond et Jean le blanc,* ballade que les chauves n'ont pas le privilége de pouvoir chanter à *leurs cheveux;* 4.° *la Prière,* cet appel qu'adressent à Dieu la faiblesse et le malheur ; 5.° *la Croix sur le pain,* symbolique exhortation dont vous entendrez tout-à-l'heure une seconde lecture ; 6.° enfin, *la Chanson,* complainte nécrologique, dans la forme et dans le rhythme consacrés par le genre.

M. Armand Renaud vous a communiqué plusieurs morceaux de poésie lyrique : 1° *la Tour de Babel,* dans laquelle il vous a fait voir les hommes antédiluviens s'efforçant de s'élever jusqu'au ciel en construisant une tour gigantesque, puis les penseurs de toutes les époques s'évertuant à l'escalader à l'aide de l'intelligence, et tous également impuissants, malgré l'énergie de leurs efforts, tandis qu'une sœur de charité qui soigne les malades atteint ce but idéal ; 2° *Linus et Orphée,* pièce dans laquelle, sous les traits de Linus tué par Hercule, et d'Orphée tué par les Ménades, l'auteur a voulu peindre la pensée opprimée par ses deux bourreaux, la force et le vice ; 3° l'*Oasis,* épisode oriental d'un amour illégitime que termine et châtie la vengeance de l'époux; 4° enfin, les *Oiseaux de paradis,* dont les strophes, mêlés d'un récitatif, vous seront relues à la fin de cette séance.

Il n'est guère de société savante qui, chaque année, ne paie son tribut à la mort; mais quand la mort vient frapper un homme dans la force de l'âge et dans la plénitude de son talent, le coup est plus

rude et plus douloureux. Il n'y a pas encore quatre mois que notre société perdait, à peine âgé de 37 ans, Hippolyte Rigault, l'un de ses anciens présidents; une maladie aussi cruelle qu'inattendue l'enlevait en quelques jours à sa jeune femme et à ses jeunes enfants, à ses amis, et qui ne l'aimait pas? à l'Université dont il était l'élève et qui était fière de lui, aux lettres qu'il cultivait avec passion et qui lui promettaient un si brillant avenir, à la presse périodique enfin qu'il honorait par le noble caractère de l'homme privé, et par les aimables et solides qualités de l'écrivain.

M. Auguste Montalant, son ancien camarade de collége; votre secrétaire, qui fut un de ses professeurs demeurés tous ses amis, ont été déjà, dans cette enceinte, les interprètes de vos regrets.

Un homme d'honneur et de talent, M. P. Mesnard, vient de consacrer à sa mémoire des pages dans lesquelles il l'a fait revivre tout entier, pages que déjà beaucoup d'entre vous ont déjà lues, et n'ont pu lire sans un inexprimable serrement de cœur. Je manquerais néanmoins à ce que vous attendez de moi, si je n'évoquais ici son image empreinte à la fois de finesse et d'aménité, si je ne vous rappelais combien sympathiques étaient les accents de sa voix pénétrante, et quelle séduction sa parole, ardente et contenue, abondante et incisive, exerçait sur ses auditeurs suspendus à ses lèvres.

PRIX.

Il y a deux ans vous avez annoncé qu'il serait décerné dans cette séance une médaille de 300 fr. à l'auteur de la meilleure *Statistique monumentale de l'arrondissement de Versailles*. Aucun mémoire ne vous a été envoyé, et vous aurez à décider dans une prochaine séance réglementaire si vous entendez proroger le concours ou proposer une question nouvelle.

Quant au prix de vertu, deux demandes vous ont été adressées, et dignes toutes les deux de l'attention la plus sérieuse. L'attachement d'une domestique pour une maîtresse dont le cœur est éteint comme les yeux, et qu'elle sert depuis vingt-sept ans, vieille elle-même et alors qu'elle pourrait jouir d'un repos bien acheté, ce pieux dévouement rehaussé par de nombreux actes de bienfai-

sance envers les pauvres de son quartier, c'étaient là pour vous des titres incontestables à la récompense que vous étiez appelés à décerner. Ces titres toutefois vous ont paru ne pouvoir entrer en balance avec ceux qu'il me reste à vous faire connaître.

Mademoiselle Adèle-Antoinette Boissel, née le 17 octobre 1817, à Honfleur, d'une famille des plus honorables, après la mort de ses parents fut obligée de quitter cette ville en 1839 pour venir se mettre en condition à Paris. Elle croyait pouvoir compter sur le respect et sur la protection de ses maîtres; malheureusement son espérance fut déçue, et il lui fallut déserter la maison où elle aurait dû trouver une sauvegarde et un abri. Elle abandonna même sa malle et ses effets qui ne lui furent jamais rendus et une somme de 150 francs, montant de ses gages, qui ne lui fut jamais payée. Malgré son infirmité (car, à la suite d'une maladie nerveuse, elle était déjà faible des deux jambes, et ne peut plus marcher aujourd'hui que très difficilement à l'aide d'une béquille), elle arriva à pied à Versailles, où la providence voulut qu'elle fût recueillie par une honnête concierge, mademoiselle Delamarre. Très peu de temps après, sa protectrice contracta une maladie grave qui ne lui permit plus de garder l'emploi qu'elle occupait. Mademoiselle Boissel l'accompagna dans la chambre où elle dut se retirer. Pendant les dix-sept ans qu'elles y ont passés ensemble, mademoiselle Boissel n'a pas cessé de travailler nuit et jour pour subvenir à toutes les dépenses qu'entraînait l'état de mademoiselle Delamarre : pour elle un bienfait reçu était une dette dont rien ne pouvait l'acquitter. Rien ne fut épargné pour procurer à son amie les soins et les douceurs que les progrès du mal rendaient chaque jour plus nécessaires, et ce fut seulement deux ans avant la mort de sa compagne, arrivée vers la fin de l'année dernière, ce fut lorsque l'état de la malade, absorbant le temps et les forces de mademoiselle Boissel et augmentant les dépenses, interdit à celle-ci tout travail et la priva de toutes ressources, ce fut seulement alors qu'elle consentit à accepter, non sans en ressentir une grande amertume, les secours de la charité publique. Et ces secours, elle y a renoncé le lendemain du jour où elle a rendu les derniers devoirs à son amie.

Je n'ajouterai rien à ce récit, Messieurs, et je me garderai bien

d'en affaiblir l'impression par de vains commentaires. Quant au mobile de cette abnégation, qu'ai-je besoin de vous le dire ? La religion seule a pu inspirer, seule surtout elle a pu soutenir ce long dévouement, qu'il nous est bien permis d'honorer en le publiant, mais auquel il n'appartient qu'à Dieu de départir sa véritable récompense.

A la suite de ce rapport, M. le Président remet à Mlle Boissel la médaille que la Société lui a décernée, et lui adresse des paroles empreintes d'une affectueuse sympathie.

La séance est terminée par la lecture des morceaux suivants :

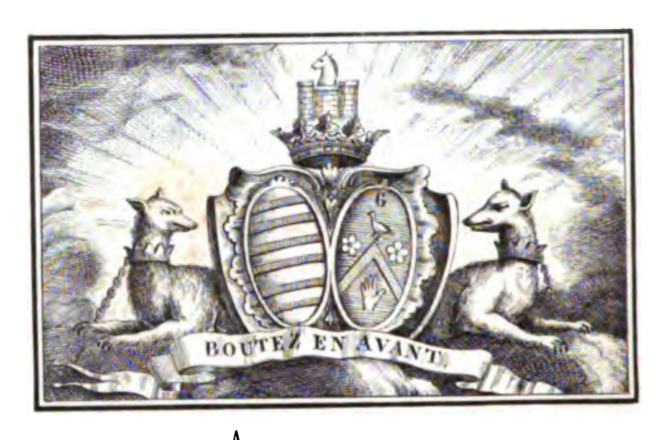
1.° *Voyage au Pays des Songes*, ou l'*Ame et le Corps*, par M. Gourgaud ;

2.° *Les Oiseaux de Paradis*, poésie, par M. Armand Renaud ;

3.° *La Croix sur le Pain*, stances, par M. Montalant-Bougleux (1).

---

(1) La lecture d'une pièce de vers intitulée *les Deux Moi*, ou *une Visite à la ville de Liège*, a terminé la séance solennelle du 30 avril 1858. Cette pièce fait partie du Recueil publié par l'auteur sous le titre de *Chants et Récits de la Berceuse*.



Armes

de Madame du Barry,

placées

en tête de l'Épître dédicatoire

de l'Ouvrage intitulé

Le Royalisme

OU

MÉMOIRES DE

du Barri de Saint-Aunez

ET DE

Constance de Cézelli, sa femme

LITH. BRUNOX A VERSAILLES (1057)



MADAME DU BARRY.

1768 — 1793.

Les archives de la Préfecture de Seine-et-Oise contiennent deux cartons avec cette suscription : *Madame Du Barry*. Ces cartons renferment en effet un grand nombre de papiers transportés dans les Archives du District de Versailles, lors de sa condamnation à mort, en 1793. A cette époque, on apporta à Versailles tout ce qui fut trouvé de papiers au château de Louveciennes. Ils étaient fort nombreux, et furent pour la plupart rendus à la famille, en 1825. On peut voir, par l'inventaire dressé alors, qui se trouve plus loin, qu'un grand nombre d'entre eux étaient du plus haut intérêt. Tels qu'ils sont, ceux de la Préfecture de Versailles sont encore fort curieux et méritent d'être connus.

On a écrit plus d'une fois la vie de madame Du Barry; mais dans tous ces écrits le vrai est fréquemment mêlé au faux, et ce sont pour la plupart de véritables romans.

Les documents renfermés aux archives de Seine-et-Oise, et d'autres que nous avons puisés à des sources aussi sûres, s'ils ne nous éclairent pas sur tous les points de la vie de cette célèbre maîtresse de Louis XV, nous mettent au moins à même d'établir avec certitude plusieurs faits principaux.

Vers 1767, un homme, comme on en voit souvent dans les grandes capitales, sans principes et sans mœurs, mais non pas sans esprit, le comte *Jean Du Barry*, rencontra

dans une de ces maisons qu'on appellerait aujourd'hui du *demi-monde*, une des plus jolies personnes qu'il eût encore vues de sa vie. Frappé de sa beauté et de ses grâces, il lui donna aussitôt le nom de l'*Ange*, et vit tout le parti qu'il en pourrait tirer dans l'intérêt de sa fortune et de son ambition. Dès ce moment il rêva et parvint à en faire la maîtresse du Roi.

Depuis l'année 1764, date de la mort de madame de Pompadour, Louis XV n'avait plus de maîtresse en titre, et il commençait à se lasser de ses amours obscures du Parc-aux-Cerfs. Le comte Du Barry était ami de Lebel, ce valet de chambre du Roi, dont le principal emploi est connu de tout le monde. Il est de certains hommes qui finissent toujours par se donner la main. Du Barry lui présenta mademoiselle l'Ange, et Lebel, frappé de sa beauté, n'hésita point à la mettre en rapport avec le Roi. — Dès la première entrevue, Louis XV fut tellement subjugué par les charmes de mademoiselle l'Ange, qu'il ne voulut plus entendre parler d'une autre femme. Les rendez-vous se succédèrent rapidement, et le Roi brûla du désir de la déclarer maîtresse en titre. Mais mademoiselle l'Ange n'avait point de nom, et pour paraître à la cour et y jouer un rôle aussi important, il fallait qu'elle fût revêtue d'un titre et qu'elle eût une position sociale un peu moins équivoque. Le comte Jean Du Barry aimait bien plus mademoiselle l'Ange pour les avantages qu'elle pouvait lui rapporter que pour elle-même, et il n'aurait pas hésité à lui donner sa main et son nom; mais il était marié. Un autre, en épousant la maîtresse du Roi, profiterait de tous les avantages rêvés pour lui-même et que la reconnaissance de celle qu'il allait élever à une si haute position lui assurait ! Il résolut alors de lui donner son propre nom, en lui faisant épouser son frère, et de conserver par cette alliance

l'ascendant qu'il avait pris sur l'esprit de la nouvelle favorite.

Le comte *Guillaume Du Barry*, le mari futur de la maîtresse du Roi, était un pauvre officier des troupes de la marine, vivant à Toulouse avec sa mère. Son frère lui écrivit aussitôt pour lui proposer ce mariage, et lui faire envisager la brillante fortune qui en résulterait pour luie t sa famille. Guillaume n'était pas plus scrupuleux que Jean, il accepta avec joie sa proposition et partit immédiatement pour Paris. Cependant pour pouvoir contracter ce mariage, il fallait le consentement de sa mère. Cette dame ne le refusa pas; mais, soit par respect pour son nom, soit par toute autre raison, elle ne voulut pas sanctionner par sa présence un acte si peu honorable, et elle chargea une autre personne de la représenter dans tout ce qui allait être fait. Le comte Guillaume arriva donc à Paris, muni de la pièce que voici :

« Par-devant le notaire royal de la ville de Toulouse et « témoins bas nommés, fut présente dame *Catherine De-« lacaze*, veuve de noble *Antoine Du Barry*, chevalier « de l'ordre militaire de Saint-Louis, habitant de cette « ville;

« Laquelle a fait et constitué pour son procureur-géné-« ral et spécial, M. Jean Gruel, négociant rue du Roule, « à Paris, auquel elle donne pouvoir de, pour elle et en « son nom, consentir que noble Guillaume Du Barry, son « fils, ancien officier d'infanterie, contracte mariage avec « telle personne qu'il jugera à propos, pourvu toutefois « qu'elle soit approuvée et agréée par ledit sieur procu-« reur constitué et que la bénédiction nuptiale lui soit dé-« partie suivant les constitutions canoniques, par le pre-« mier prêtre requis, sans cependant que ladite dame « constituante entende rien donner à son fils dans son

« contrat de mariage; voulant en outre que les présentes « vaillent nonobstant surannotation et jusqu'à révocation « expresse, promettant, obligeant, renonçant.

« Fait et passé audit Toulouse, dans notre étude, le « quinzième jour du mois de juillet, avant midi, l'an 1768, « en présence des sieurs Bernard-Joseph Fourmont et « Bonaventure Calvet, praticiens, habitants cette ville, « soussignés, avec ladite dame constituante et nous notaire.

« Signé : DELACAZE-DU BARRY, FOURMONT,
« B. CALVET, et SANS, notaire, avec para-
« phe (1). »

A son arrivée à Paris, Guillaume Du Barry descendit à l'hôtel de son frère, rue Neuve-des-Petits-Champs. Celui-ci ne perdit pas un seul instant, et huit jours après le consentement de leur mère, le 23 juillet, il faisait signer à Guillaume le curieux contrat de mariage qui suit :

« Par-devant les Conseillers du Roi, notaires au Châte- « let de Paris, furent présents :

« Haut et puissant seigneur messire Guillaume comte « Du Barry, chevalier, capitaine des troupes détachées de « la marine, demeurant à Paris, rue Neuve-des-Petits- « Champs, paroisse Saint-Roch, majeur, fils de défunt « messire Antoine, comte Du Barry, chevalier de l'ordre « royal et militaire de Saint-Louis, et de dame Catherine « Delacaze, son épouse, actuellement sa veuve, demeu- « rant à Toulouse, contractant pour lui et en son nom,

« Sieur André-Marie Gruel, négociant à Paris, y de- « meurant, rue du Roule, paroisse Saint-Germain-l'Auxer- « rois, au nom et comme fondé de la procuration spéciale « à l'effet du mariage dont va être parlé, de ladite dame « Du Barry mère, passé devant *Sans*, notaire royal à

(1) Procès des héritiers Du Barry.

« Toulouse, en présence de témoins, le 15 juillet présent « mois, dont l'original, dûment contrôlé et légalisé est, à « la réquisition du sieur Gruel, demeuré annexé à la mi« nute des présentes, préalablement de lui certifié vérita« ble, signé et paraphé en présence des notaires soussi« gnés.

« Ledit sieur Gruel, audit nom, assistant et autorisant « autant que de besoin ledit seigneur comte Du Barry, « d'une part;

« Et sieur *Nicolas Rançon*, intéressé dans les affaires « du Roi, et dame *Anne Bécu*, son épouse, qu'il autorise « à l'effet des présentes, demeurant à Paris, rue du Pon« ceau, paroisse Saint-Laurent, ladite dame auparavant « *veuve du sieur Jean-Jacques Gomard-de-Vauber« nier,* intéressé dans les affaires du Roi, stipulant pour « *mademoiselle Jeanne Gomard-de-Vaubernier,* fille « *mineure* de ladite dame Rançon et dudit feu sieur Go« mard-de-Vaubernier, *son premier mari,* demeurant « avec eux, à ce présente et de son consentement pour « elle et en son nom;

« Lesquels, dans la vue du mariage proposé et agréé « entre ledit sieur comte Du Barry et ladite demoiselle « Gomard de Vaubernier, qui sera célébré incessamment en « face d'Eglise, ont pris par ces présentes volontairement « fait et rédigé les clauses et conditions civiles dudit ma« riage ainsi qu'il suit, en la présence et de *l'agrément* « de haut et puissant seigneur *messire Jean, comte Du « Barry-Cérès,* Gouverneur de Lévignac, frère aîné dudit « seigneur, futur époux, et de *Claire Du Barry,* demoi« selle majeure, sœur dudit seigneur futur époux.

« ARTICLE PREMIER.

« Il n'y aura point communauté de biens entre ledit

« seigneur et demoiselle future épouse, dérogeant à cet « égard à la coutume de Paris et à toute autre qui l'ad- « mette entre conjoints; et au contraire ils seront et de- « meureront séparés de biens, et ladite demoiselle future « épouse aura seule la jouissance et l'administration des « biens, droits et actions, meubles et immeubles qui lui « appartiennent et pourront lui appartenir dans la suite *à* « *tel titre que ce soit.*

« ART. II.

« La demoiselle future épouse se marie avec les biens « et droits qui lui appartiennent et qui lui appartiendront « par la suite, *dont elle aura l'administration,* comme « il est ci-devant dit. Et son mobilier consiste en la somme « de 30,000 livres composé de bijoux, diamants, habits, « linge, dentelles et meubles à son usage, le tout *prove-* « *nant de ses gains et économies*, et dont, pour éviter « la confusion avec le mobilier dudit sieur futur époux, il « a été fait et dressé un état, transcrit sur les deux pre- « mières pages d'une feuille de papier à lettre, lequel « est à leur réquisition, demeuré annexé à la minute des « présentes, après avoir été desdites parties contractan- « tes, certifié véritable, signé et paraphé en présence des « notaires soussignés.

« ART. III.

« Tous les meubles et effets qui se trouveront dans « les maisons qu'occuperont les futurs époux, tant à « Paris qu'à la campagne, autres que ceux désignés dans « l'état ci-devant annexé, seront censés appartenir et « appartiendront en effet, audit seigneur futur époux, et « si dans la suite ladite demoiselle future épouse fait « quelque achat de meubles et effets, elle sera tenue de

« retirer quittances en forme et par-devant notaire du « prix d'iceux.

« ART. IV.

« Tous les biens appartenant aux demoiselle et sei- « gneur futurs époux, et ceux qui leur écholront pen- « dant le mariage, à tel titre que ce soit, tant en meubles, « qu'immeubles, seront réputés propres à chacun d'eux « et aux leurs, de côtés et lignes respectivement.

« ART. V.

« Ledit seigneur futur époux a doué et doue la demoi- « selle future épouse de 1,000 livres de rente de douaire « préfix, dont le fonds en denier-25, demeurera propre « aux enfants à naître dudit mariage.

« ART. VI.

« Arrivant le décès de l'un des futurs époux, le survi- « vant aura et prendra sur les biens du prédécédé, par « forme de gain de survie, en meubles et effets prisés « sans crue, la somme de 10,000 livres ou ladite somme « en deniers comptant, au choix dudit survivant.

« ART. VII.

« Il est convenu que ladite demoiselle future épouse « *demeurera chargée seule de la conduite et de toutes* « *les dépenses du ménage*, tant pour la nourriture que « pour les loyers ou appartements qu'ils occuperont, « gages de domestiques, linge de table, ustensiles de « ménage, entretien d'équipages, nourriture de chevaux « et *toutes autres dépenses quelconques sans excep-* « *tion*, tant envers ledit seigneur futur époux, qu'envers « les enfants à naître dudit mariage, qu'elle sera tenue « d'élever et faire éduquer à ses frais, à la charge par le « dit seigneur futur époux, ainsi qu'il s'y oblige, de payer

« à ladite demoiselle future épouse la somme de 6,000
« livres de pension, pour tenir lieu de sa moitié dans les-
« dites dépenses et entretien du ménage, par chaque an-
« née, de six mois en six mois, et toujours d'avance, en
« sorte que les six premiers mois seront exigibles le len-
« demain de la célébration du mariage.

« C'est ainsi que le tout a été convenu et arrêté entre
« les parties, promettant, obligeant, renonçant.

Fait et passé à Paris en la demeure dudit seigneur
« comte Du Barry, futur époux sus-désigné.

« L'an 1768, le 23 juillet après midi, et ont signé : J.
« Gomard de Vaubernier, le chevalier Du Barry, Gruel,
« le comte Du Barry-Cérès, A. Bécu, C.-F. Du Barry,
« Rançon.

« La minute des présentes demeurée à M.e Garnier-
« Deschênes, l'un des notaires, etc. (1). »

Par ce singulier contrat de mariage, madame Du Barry était parfaitement libre de faire tout ce que bon lui semblait, et le comte n'entrait dans cet acte que pour lui donner un nom et lui permettre de recueillir complètement les avantages de la position que l'on venait de lui procurer.

Il est dit, dans le contrat, que la future épouse possède une somme de 30,000 livres en mobilier. Voici le détail assez curieux des divers objets qui composaient cette somme de 30,000 livres provenant des *gains et économies* de mademoiselle L'Ange, d'après l'état annexé au contrat de mariage :

« État des meubles, habits, linge, hardes et bijoux,
« dentelles et autres effets appartenant à mademoiselle
« Gomard de Vaubernier :

(1) Procès des héritiers Du Barry.

« 1.° Un collier de diamants fins, « évalué à.	8,000 liv.
« 2.° Une aigrette et une paire de « boucles d'oreilles en girandolle, le « tout estimé à.	8,000
« 3.° Un lit complet, les rideaux, « ciel, dossier et bonnes grâces de « damas vert; une tenture servant de « tapisserie, de pareil damas; huit « chaises, quatre fauteuils et deux « rideaux de fenêtres aussi en pareil « damas vert, le tout évalué à. . .	3,000
« 4.° Trente robes et jupons de dif-« férentes étoffes de soie or et argent, « de toutes saisons, évaluées à. . .	3,000
« 5.° Dentelles d'Angleterre, de « Bruxelles, de Valenciennes, d'Ar-« gentan et autres, tant en garnitures « de robes qu'en manchettes, bonnets « ou autrement.	6,000
« Six douzaines de chemises fines « de toile de Hollande, garnies de « manchettes de mousselines brodées; « douze déshabillés complets de diffé-« rentes étoffes de soie et autres; « deux douzaines de corsets et plu-« sieurs autres linges et effets à l'u-« sage de ladite demoiselle de Vau-« nier, le tout évalué à.	2,000
TOTAL. . .	30,000 liv. (1). »

(1) Procès des héritiers Du Barry.

Tels étaient les cadeaux de noces que le royal amant donnait à la nouvelle épouse. Ce qui domine sur-tout, dans ces divers objets, ce sont les diamants, les robes, les dentelles, tous les ornements de toilette, et l'on verra plus tard que le même goût préside aux dépenses de madame Du Barry pendant toute sa grandeur.

Un mois après le contrat, a lieu la célébration du mariage. A cette cérémonie n'assistent ni la mère du marié, ni celle de la mariée, et l'on voit cette dernière représentée par un personnage sur lequel nous reviendrons dans la suite. L'acte de célébration est ainsi conçu :

« Le 1.er septembre 1768, après publication de trois « bans sans empêchement, en cette paroisse Saint-Lau- « rent, et en celle de Saint-Eustache, les 24, 25 et 31 juil- « let dernier, vu la procuration donnée par la mère de « l'époux à M. Jean Gruel, négociant à Paris, rue du « Roule, auquel elle donne pouvoir de pour elle et en « son nom, consentir au présent mariage; vu pareille- « ment la procuration des beau-père et mère de l'épouse, « donnée à messire *Jean-Baptiste Gomard*, prêtre, au- « mônier du roi, auquel ils donnent pouvoir de les re- « présenter lors de la célébration de ce mariage, les fian- « çailles célébrées aujourd'hui, ont été par nous mariés « messire Guillaume, comte Du Barry, ancien capitaine, « et demoiselle Jeanne-Gomard de Vaubernier, âgée de « vingt-deux ans, fille de Jean-Jacques de Vaubernier, « intéressé dans les affaires du roi, et d'Anne Bécu, dite « Cantigny, etc. (1). »

Madame Du Barry mariée, le comte son mari retourna à Toulouse, et elle, vint s'établir définitivement à Versailles. Le roi n'attendait que cela pour se livrer tranquillement à toute sa passion.

(1) Procès des héritiers Du Barry.

Elle eut un appartement dans le château. Cet appartement était situé au deuxième étage, précisément au-dessus de celui du roi (1). Louis XV pouvait s'y rendre à toute heure et sans être vu, soit par un escalier aboutissant au balcon de la cour des Cerfs, soit par la bibliothèque située au-dessus du grand cabinet, dont une porte ouvrait sur un petit palier donnant entrée dans un des deux cabinets placés de chaque côté de l'alcôve de la chambre à coucher de madame Du Barry.

De ce moment, madame Du Barry allait avoir des équipages et des gens : il fallait les loger en ville et avoir un hôtel, comme tous les grands seigneurs qui habitaient Versailles.

Le 22 décembre 1768, on passe un bail en son nom avec la veuve *Duru*, pour un hôtel situé à Versailles, rue de l'Orangerie (2), et c'est là qu'elle établit sa maison.

Madame Du Barry était installée au château, mais le Roi ne la voyait qu'en particulier. Elle ne pouvait monter dans les carrosses de la cour et elle ne paraissait point en public ; pour cela, il aurait fallu que la favorite fût présentée, et fît ainsi partie des dames de la cour. Le Roi le désirait ardemment, et madame Du Barry encore plus. Malgré lés obstacles qui semblaient devoir s'y opposer, cette présentation se fit rapidement, et elle eut lieu le 22 janvier 1769. Dès ce moment madame Du Barry fut reconnue comme maîtresse én titre, et entourée d'une foule de courtisans qui, jusqu'à sa chute, ne cessèrent de briguer ses faveurs.

(1) Sous Louis XVI, ce même appartement fut changé dans sa disposition, et devint le petit appartement particulier de la reine Marie-Antoinette.

(2) Archives de la Préfecture de Seine-et-Oise. Cette maison porte aujourd'hui le n.° 7.

On a vu de quoi se composait la dot de mademoiselle l'Ange, mais cela ne pouvait plus suffire à la maîtresse du Roi. Aussi, dès les premiers jours de 1769, le Roi lui constitue 100,000 livres de rentes viagères sur la ville de Paris, et 10,000 livres de rente sur les États de Bourgogne. Madame de Pompadour avait eu près de Versailles une habitation princière (1), il en fallut une à madame Du Barry.

En 1690, Louis XIV avait acheté à M. de Valentinay la belle terre et le château de Louveciennes. Il en fit don à la princesse de Conty, sa fille. A la mort de la princesse cette terre passa au comte de Toulouse, puis au duc de Penthièvre. Le 7 mai 1768, le prince de Lamballe y étant mort des suites de ses débauches, son père, le duc de Penthièvre, ne voulut plus habiter une terre qui lui rappelait de si tristes souvenirs, et il la vendit au Roi. Louis XV la donna à madame Du Barry, et par brevet du Roi, du 24 juillet 1769, elle obtint, sa vie durant, la *jouissance de la maison, jardins et dépendances de Louveciennes* (2), On voit, dans le relevé des dépenses de madame de Pompadour, que dans les premières années de sa faveur, Louis XV lui faisait des cadeaux d'une valeur fort considérable ; c'est ce qui eut lieu aussi pour madame Du Barry. Le 1.er janvier 1770, le Roi entra de bonne heure chez sa maîtresse, et, en l'embrassant, lui remit un brevet signé le 23 décembre précédent, qui lui concédait, sa vie durant, *les Loges de Nantes*. Ce que l'on nommait *les Loges de Nantes* était une réunion de *boutiques, baraques et appentis établis sur la contrescarpe, à Nantes*, et rapportant environ 40,000 livres de rentes.

Mais les libéralités du Roi pour sa nouvelle maîtresse

(1) Le charmant château de Bellevue.

(2) Procès des héritiers Du Barry.

ne s'arrêtaient pas là, et il fournissait avec abondance l'argent nécessaire à ses nombreuses dépenses.

Madame de Pompadour reçut une brillante éducation; artiste elle-même, elle aimait les arts et les artistes, et ses dépenses consistent plus dans la création de charmants séjours, embellis par les arts de la peinture et de la sculpture, en concerts délicieux, en représentations théâtrales, en tout ce qui est le résultat d'une éducation recherchée et de bon goût qu'en dépenses personnelles et de toilette. Madame Du Barry, au contraire, n'ayant reçu aucune éducation, et arrivée à jouer un rôle si important par sa seule beauté, ne pensa qu'aux moyens de faire valoir ses charmes, et dirigea toutes ses dépenses vers la toilette, le luxe et la recherche de ses appartements intimes.

On peut juger par la quantité de robes, d'étoffes de toutes sortes, de dentelles, de bijoux trouvés chez elle à sa mort, de son goût effréné pour la toilette. Ainsi, il y avait de dentelles, étoffes, robes, corsets et linge de corps, pour 160,029 livres 5 sols; — de bijoux, diamants, montres, etc., pour 400,000 livres (1); — et elle devait encore entre autres objets de toilette, 40,896 livres 13 sols, à mademoiselle *Bertin* sa marchande de modes à Paris, et 2,275 livres 6 sols à M. *Bataille*, son parfumeur à Versailles.

Elle fit de son appartement de Versailles une suite de boudoirs délicieux.

Les objets qui en faisaient l'ornement sont décrits dans les Mémoires conservés aux Archives de la Préfecture de Seine-et-Oise. La description de quelques-uns de ces objets fera juger de ce que devait être ce charmant *lupanar* (2).

(1) Archives de la Préfecture de Seine-et-Oise.

(2) Toutes ces descriptions de meubles sont copiées textuellement sur les mémoires des fournisseurs.

Dans le salon, on voyait sur la cheminée une magnifique pendule à colonnes, ornée de figures de porcelaine ; au milieu, une superbe table ornée de porcelaines de France : le dessus, qui était le morceau principal, représentait un tableau en miniature d'après *Leprince*, les garnitures de bronze, parfaitement ciselées et dorées d'or mat. — Il y avait aussi un très beau forte-piano anglais, qu'on avait fait organiser à Paris par le fameux *Clicot*, avec flûtes et galoubet, un mouvement pour le luth et deux autres pour les cymbales ; la caisse, que l'on fut obligé d'y ajouter pour contenir les tuyaux et les soufflets, était plaquée en bois rose et à mosaïques blanches et bleues, et très richement garnie de bronzes dorés d'or mat. — Sur un des côtés était une superbe commode, d'ancien laque, de la première qualité, le panneau du milieu à magots très richement habillés ; les frises plaquées en ébène, les garnitures de bronze, ciselées et dorées d'or mat, le marbre blanc de statuaire. — Et de l'autre côté une autre belle commode, ornée de cinq morceaux de porcelaine de France, à fleurs et filets d'or, très richement garnie de bronzes bien finis et dorés d'or mat ; le dedans doublé en tabis vert et galonné d'or ; le marbre blanc de statuaire. — Sur chacune de ces commodes se trouvaient : d'un côté un très fort groupe de bronze et de couleur antique, composé de quatre figures représentant l'Enlèvement d'Hélène par Pâris, le tout sur un pied de bronze doré d'or moulu ; — et de l'autre côté un autre groupe de bronze, plus petit, et d'après *Sarrazin*, composé de cinq enfants qui jouent avec un bouc ; le tout sur un pied de marqueterie de *Boule*, et orné de bronzes dorés d'or moulu ; — enfin un fort lustre de cristal de roche, à six luminaires, et ayant coûté 16,000 livres, était appendu au milieu de la pièce. Comme l'on jouait souvent dans ce petit salon, madame

Du Barry avait fait faire une boîte de jeux, dont ces Mémoires nous ont conservé la description : cette boîte était en acajou, doublée en tabis bleu, galonnée en or; elle renfermait quatre boîtes à quadrilles en ivoire, le trèfle, le pique, le cœur et le carreau en or incrusté sur chacune desdites boîtes et entourés d'un cartouche avec nœuds de rubans, le tout en or et aussi incrusté; — les quatre-vingts fiches et les vingts contrats distingués par le trèfle, le pique, le cœur et le carreau, aussi en or et incrustés.

Dans la chambre à coucher, il y avait une commode ornée de tableaux de porcelaine d'après *Wateau* et *Wanloo*, très richement garnie de bronzes très bien finis et dorés d'or mat; — un secrétaire en armoire, de porcelaine de France, fond vert et à fleurs, richement garni de bronzes dorés d'or moulu. — On voyait sur les meubles, deux cuvettes à mettre des fleurs, en porcelaine de France, fond petit vert, à marines en miniatures. — Une cuvette gros-bleu caillouté d'or, avec des sujets de *Teniers*, en miniature, et deux autres, moins grandes et décorées de même. — Sur la cheminée, une pendule dorée d'or de Germain : elle représentait les Trois Grâces supportant un vase dans lequel était un cadran tournant, et au-dessus un amour indiquait l'heure avec sa flèche; le tout était élevé sur un piédestal très bien ciselé et doré.

Le cabinet ne le cédait point au reste : sur la cheminée était une pendule à vase et serpent, en bronze doré d'or moulu, le cadran tournant; le piédestal garni de trois morceaux de porcelaine de France, fond bleu, avec des enfants en miniature; le dard du serpent fait en marcassite. On y voyait aussi une très jolie table à gradins, en porcelaine de France, fond vert et cartouches à fleurs, très richement ornée de bronzes dorés d'or moulu, le dessus du tiroir couvert d'un velours vert et les pièces d'écri-

toire dorées. Sur des étagères on remarquait, parmi une quantité d'objets de toutes sortes : une cassette d'ancien laque, fond noir, ouvrage en or de reliefs et aventurine, avec paysages et magots ;—cinq tasses et soucoupes d'ancien Saxe, à tableaux et à miniatures, avec la théière et la boîte à thé pareilles ; — une cave, composée de quatre gros flacons, un gobelet et sa soucoupe, le tout de cristal de roche ; six petits flacons de cristal de Bohême ; deux cuillers et un entonnoir d'or ; les dix flacons garnis d'or et le tout dans une boîte de bois des Indes, garnie de velours rouge. Cette jolie cave avait été achetée à la vente de madame de Lauraguais. — Enfin on remarquait encore dans ce cabinet un baromètre et un thermomètre de Passemant, montés très richement en bronzes dorés d'or moulu, et ornés de trois plaques de porcelaine de France, à enfants en miniature.

Tout, jusqu'aux lieux les plus secrets de ce petit appartement, portait le goût du luxe de la comtesse. Ainsi, dans le petit couloir qui menait à la garde-robe, on voyait, au-dessous de la croisée, une commode à portes de 52 pouces de long, en bois rose et garnie de bronzes dorés d'or moulu, le marbre en brèche d'Alep ; et *dans la garde-robe, un meuble de toilette secrète à dossier, en marqueterie, fond blanc, à mosaïques bleues et filets noirs, avec rosettes rouges, garni de velours bleu brodé d'or, et sabots dorés d'or moulu ;* la boîte à éponges et la cuvette en argent ; deux tablettes d'encoignure, aussi en marqueterie, garnies de bronzes dorés d'or moulu ; et une *chaise de garde-robe en marqueterie pareille aux autres meubles, la lunette recouverte de maroquin, et les poignées et sabots dorés d'or moulu.*

Aussitôt que madame Du Barry eut la jouissance du château de Louveciennes, elle y fit faire de nombreux tra-

vaux. Mais quoiqu'elle y eût dépensé beaucoup d'argent, elle ne put transformer en boudoirs de *petite maison* ces grands appartements bâtis pour une fille de Louis XIV. Elle y renonça, et tout en conservant le château principal, elle fit bâtir, un peu plus loin, un *pavillon* beaucoup plus approprié à la destination galante qu'elle voulait lui donner.

Ce pavillon, d'où l'on jouit d'une vue magnifique et qui, regardé des bords de la Seine, est d'un effet très pittoresque et paraît suspendu dans les airs, fut bâti par l'architecte Ledoux, pendant les années 1771 et 1772. On appela les plus habiles artistes pour travailler à son embellissement, et l'intérieur était un véritable modèle de goût et d'élégance.

On se doute bien que les appartements particuliers de la comtesse, dans cette nouvelle habitation, ne le cédaient pas à ceux de Versailles, et en parcourant les cartons de la Préfecture de Seine-et-Oise, on voit figurer, dans les diverses parties du pavillon de Louveciennes, des objets analogues à ceux déjà indiqués à Versailles.

Louis XV, quand il venait à Louveciennes, n'avait pas d'autre appartement que celui de la comtesse, excepté pourtant la partie destinée à sa toilette. On sait qu'il était extrêmement soigneux de sa personne, et il est à présumer que dans ce lieu il devait avoir quelquefois besoin de réparer le désordre de sa tenue.

Cette partie, complètement réservée au Roi, se composait d'une antichambre, d'un cabinet et d'une garde-robe. L'antichambre, tapissée en damas bleu et blanc, n'offrait aucun meuble remarquable. Dans le cabinet de toilette, il y avait dans la cheminée,—un feu doré d'or moulu, à trophées militaires, garni de pelle, pincettes et tenailles analogues. — Sur la cheminée, une garniture de trois pièces

de porcelaine de Saxe à petites fleurs en relief, sur un fond petit bleu, avec cartouches en miniatures sur fond d'or, et ornés de bronzes dorés d'or moulu. — Une paire de flambeaux, cannelés de bronze doré d'or moulu. — De chaque côté de la cheminée, une forte paire de bras à trois branches et colliers de perles, en bronze doré d'or moulu. — De l'autre côté, en face de la cheminée, une paire de girandoles à trois branches, d'un nouveau modèle de goût antique, dorées d'or moulu. — Au-dessous, une commode d'ancien laque du Japon, richement ornée de bronzes dorés, avec son marbre de 5 pieds en gruotte d'Italie. — Enfin, au milieu était un fauteuil à poudrer, garni de maroquin rouge, avec un coussin sur fond de canne, et devant une table d'ébénisterie à mosaïques, sur fond gris satiné, avec une tablette dans les jambes, et garnie en bronzes dorés. — Quant à la garde-robe, elle renfermait tous les meubles déjà indiqués dans celle de madame Du Barry, excepté cependant qu'au lieu du raffinement de luxe observé dans ceux de la comtesse, ils étaient fort simples et tous en bois de noyer (1).

Au milieu des grandeurs de la favorite, la famille Du Barry ne s'oubliait pas. Déjà plusieurs fois le mari de la comtesse, *Guillaume* Du Barry, était venu tourmenter sa femme de ses doléances et avait cherché à obtenir par elle des faveurs et de l'argent. Pour faire cesser ces importunités, madame Du Barry lui constitua 5,000 livres de rentes, et par sentence contradictoire du Châtelet de Paris, du 1.er avril 1772, elle fut séparée d'habitation avec son mari. (2). Quant au comte *Jean*, il avait toujours conservé un certain ascendant sur madame Du Barry. Il avait placé auprès d'elle sa propre sœur, mademoiselle *Claire Du*

(1) Archives de Seine-et-Oise.

(2) Procès des héritiers Du Barry.

Barry, petite bossue que la comtesse aimait fort peu, pour surveiller toutes ses actions et lui rappeler sans cesse que sa faveur était due à son frère, et qu'elle devait en être reconnaissante. On verra qu'il sut en tirer ainsi des sommes s'élevant à plus d'un million. Mais il ne voulait pas seulement de l'argent, il fallait encore qu'il profitât de la favorite pour satisfaire son ambition. Le comte Jean avait un fils, débauché comme le père; il voulut le marier à une fille de grande maison, et pouvoir, à l'aide de cette alliance, marcher de pair avec les premières famille de la Cour. C'est ce qu'il parvint à réaliser grâce à la faveur et sur-tout à l'argent de madame Du Barry.

M. le prince de Soubise avait pour parente une jeune personne d'une grande beauté, mais peu riche, la fille du marquis de Tournon. Ce fut elle que l'on destina au fils du comte Du Barry. A peine âgée de dix-sept ans, mademoiselle de Tournon était encore au couvent lorsque l'on décida de son sort. Par ce mariage, les Du Barry s'alliaient presque au sang royal, puisque la mère du duc de Bourbon, fils du prince de Condé, était fille du prince de Soubise. Le roi, sous l'influence de madame Du Barry, pressait fortement la conclusion de ce mariage; le prince de Soubise le désirait aussi, le prince de Condé seul s'y opposait. Mais enfin, vaincu par les instances du roi, il y donna son consentement. Le 18 juillet 1773, le roi et la famille royale signèrent le contrat de mariage du vicomte Du Barry avec mademoiselle de Tournon; quelques jours après ils reçurent la bénédiction nuptiale, et 1.er août suivant, la nouvelle vicomtesse était présentée au roi et à la famille royale par madame Du Barry elle-même.

En faveur de ce mariage, le vicomte Du Barry fut fait capitaine des Suisses de M. le comte d'Artois, et sa femme, qui reçut en dot 200,000 livres de madame Du Barry (1),

(1) Archives de Seine-et-Oise.

fut nommée dame pour accompagner la comtesse d'Artois.

Madame Du Barry acheta fort peu de biens pendant sa grandeur. Elle fit l'acquisition d'une maison à Saint-Vrain, près Arpajon, et d'une petite ferme appelée la *Maison-Rouge,* à Villiers-sur-Orge, près de Longjumeau (2).

On a vu par le contrat de mariage de madame Du Barry, que sa mère se nommait madame *Rançon*. En effet, elle avait épousé, en 1749, un nommé *Rançon,* commis aux aides, titre qu'on changea, dans le contrat de la comtesse, en celui d'*intéressé dans les affaires du roi.* On conçoit qu'avec un si mince emploi pour toute fortune, M. et madame Rançon devaient mener une assez triste existence. Dans sa haute position, madame Du Barry n'oublia pas sa mère. Elle allait souvent la voir, et elle la mit à même de vivre largement. Quoiqu'elle n'eût ni les manières ni le langage d'une femme de qualité, on ne pouvait cependant continuer de donner ce nom de Rançon à la mère d'une comtesse qui avait l'insigne honneur d'être la maîtresse du roi, et on l'appela madame de Montrable. C'est pour madame *de Montrable* que madame Du Barry acheta *la Maison-Rouge,* et cette dame l'habita fort longtemps.

La maison de madame Du Barry était devenue très considérable, et ses équipages et ses gens ne pouvaient plus tenir dans l'hôtel de la rue de l'Orangerie, qu'elle avait loué la première année de son arrivée à Versailles (1). Il y avait, sur l'avenue de Paris, une charmante habitation construite par *Binet*, l'un des valets de chambre du roi et parent de madame de Pompadour. Madame Du Barry l'acheta pour y faire construire un grand hôtel. *Ledoux,* son architecte, tout en conservant le joli pavillon de *Bi-*

(2) Archives de Seine-et-Oise.

(1) Madame Du Barry avait aussi louée pour ses gens l'hôtel de Luynes, — aujourd'hui rue de Bibliothèque, n.[os] 4 et 6.

net, y fit ajouter des constructions considérables, afin d'y placer les chevaux, les voitures et les gens. C'était un véritable palais, et l'on alla même jusqu'à y élever une chapelle, à laquelle, pour la desservir, madame Du Barry nomma un aumônier en titre (1).

Madame Du Barry était arrivée au comble de la faveur; le roi n'était pas encore dans un âge très avancé (64 ans), tout lui faisait espérer une longue carrière dans le poste qu'elle occupait; et cependant, quelques jours encore et toute cette grandeur allait disparaître. Louis XV, déjà triste et souffrant, venait, pour se distraire, de passer quelques jours à Trianon, lorsqu'il y fut atteint de la petite vérole. Ramené à Versailles, il y succomba le 10 mai 1774.

Quelques jours avant la mort du roi, et lorsqu'on le vit dans un état tout-à-fait désespéré, on fit partir de Versailles madame Du Barry. Elle se retitra à Rueil, chez M. et madame D'Aiguillon, qui lui prodiguèrent les soins les plus affectueux.

Le premier acte du nouveau monarque fut d'éloigner de la cour celle qui en avait été le scandale pendant les dernières années de la vie du feu roi. Le jour même de la mort de Louis XV, le duc de la Vrillière fut envoyé à Rueil et remit à madame Du Barry une lettre de cachet lui intimant l'ordre de se rendre immédiatement au couvent de Pont-aux-Dames, près de Meaux.

La chute de madame Du Barry entraîna celle de toute la famille. Le comte Jean et son fils sortirent de France. Quant au comte Guillaume, resté à Toulouse, il y fut l'objet des huées et des railleries de la populace.

Il y avait un an que madame Du Barry était renfermée

(1) C'est aujourd'hui une caserne de cavalerie.

dans l'abbaye de Pont-aux-Dames. Sa santé s'altérait de cette vie si éloignée de ses habitudes. Ses amis faisaient des efforts pour l'en faire sortir, et elle parvint enfin à obtenir la permission d'aller habiter sa petite maison de Saint-Vrain. Elle y passa une partie de l'année 1775; mais, vers l'automne, des fièvres assez graves attribuées à l'humidité de ce lieu, ayant attaqué une partie de ses gens et la menaçant elle-même, elle obtint enfin de M. de Maurepas, oncle de M. d'Aiguillon, alors tout-puissant, de revenir habiter le joli pavillon de Louveciennes.

Pendant le temps de sa faveur, madame Du Barry avait eu à sa disposition des sommes considérables; mais légère comme elle l'était, coquette et désirant contenter à l'instant ses moindres caprices sans regarder à la dépense, surprise sur-tout par la brusque mort de Louis XV, elle n'eut point le temps de satisfaire ses créanciers, et il fut établi que lorsqu'elle quitta la cour elle avait pour plus de 1,200,000 livres de dettes.

Les créanciers de la comtesse ne savaient à qui s'adresser pendant son séjour à Pont-aux-Dames. L'intendant-général de la Maison du Roi recevait de toutes parts des réclamations. On jugea alors nécessaire de se rendre compte de la fortune de madame Du Barry et des sommes qu'elle avait reçues pendant le temps de sa faveur. Montvallier, intendant de la comtesse, fut chargé de dresser un état de toutes ces sommes. Voici cet état, copié sur les papiers déposés à la Préfecture de Seine-et-Oise (1).

« État des sommes payées pour le compte de madame la comtesse Du Barry, par M. Beaujon (2), pendant qu'elle était en faveur à la cour de France.

15 Juillet 1774.

(1) C'est l'un des papiers remis aux héritiers en 1825.

(2) Beaujon était le banquier de la Cour.

OBSERVATION.

Montvallier prévient qu'il n'a pu rendre le travail plus complet, attendu qu'il n'a pas la suite des bordereaux de M. Beaujon, et qu'il y a même une lacune entre celui du 15 février 1772 et celui du 10 septembre suivant, et qu'il lui a été fait une remise de pièces sans bordereaux par madame Du Barry, pour cette lacune, montant ensemble à la somme de 93,200 livres, employée dans les articles qui suivent, savoir :

ART. 1.er — *Aux marchands orfèvres, joailliers et bijoutiers.*

Orfèvres.	313,328 liv.	4 s.
Joailliers.	1,808,635	9
Bijoutiers.	158,000	»
TOTAL. . . .	2,280,763 liv.	13 s.

ART. 2. — *Aux marchands de soieries, dentelles, toiles, modes,* etc.

Soieries.	369,810 liv.	15 s.	3 d.
Toiles, dentelles.	215,888	6	»
Modes.	116,818	5	»
Merceries.	35,443	14	»
TOTAL. . . .	738,061 liv.	00 s.	3 d.

ART. 3.—*A divers parfumeurs, fourreurs, chapeliers, chaudronniers*, etc. . . . . . 52,148 liv. 9 s.

ART. 4. — *Pour meubles, tableaux, vases et autres ornements.*

Meubles.	24,398 liv.	18 s.	» d.
Tableaux, vases.	91,519	19	»
TOTAL. . .	115,918 liv.	17 s.	»

ART. 5 — *Aux tailleurs et brodeurs.*

Tailleurs.	60,322 liv.	10 s.	» d.
Brodeurs.	471,178	»	»
TOTAL. . .	531,500 liv.	10 s.	»

ART. 6. — *Pour achat de voitures, chevaux et fourrages.*

Voitures et entretien. . . .	67,470 liv.	1 s.	» d.
Chevaux.	57,347	»	»
Fourrages.	6,810	»	»
TOTAL. . .	131,627 liv.	1 s.	» d.

ART. 7. — *Aux peintres, sculpteurs,* etc.

Doreurs.	78,026 liv.	» s.	» d.
Sculpteurs.	95,426	»	»
Peintres.	48,875	12	6
Fondeurs.	98,000	»	»
Marbriers.	17,540	8	10
A divers ouvriers menuisiers, serruriers.	32,240	8	»
TOTAL. . . .	370,108 liv.	9 s.	4 d.

ART. 8. — *Pour les anciens et nouveaux ouvrages de Louveciennes.*

Anciens ouvrages.	111,475 liv.	6 s.	9 d.
Jardins.	3,739	19	»
Nouveaux ouvrages. . . .	205,638	16	8
Jardins.	3,000	»	»
TOTAL. . . .	323,854 liv.	2	5 d.

ART. 9. — Sommes payées, qu'on n'a pu appliquer aux différents comptes, les motifs des payements n'étant point connus. . . . . . 55,619 liv. 2 s. » d.

Art. 10. — Pour dépenses extraordinaires, dons, gratifications, musique, aumônes. .	47,525 liv. 5 s. » d.
Art. 11. — Sommes payées, divisées en deux parties, la première considérée comme pour le compte de madame Du Barry, et la deuxième pour ses affaires; à madame Du Barry directement ou pour elle; aux comte, vicomte et demoiselle Du Barry, et autres.	1,081,052 liv. 15 s. 2 d.
A ses gens d'affaires et autres, y compris l'acquisition du pavillon de l'avenue de Paris, à Versailles.	661,628 liv. 16 s. 9 d.
Art. 12. — A-compte sur la construction du bâtiment audit Pavillon.	18,000 liv. » s. » d.
Art. 13. — Recouvrements à faire.	20,000 liv. » s. » d.
Total général. . .	6,427,803 liv. 0 s. 11 d.

Certifié véritable et conforme aux bordereaux mentionnés ci-dessus.

Louveciennes, le 14 juillet 1774.

Signé Montvallier.

Pour payer toutes ses dettes, madame Du Barry restait avec sa propriété de Louveciennes et 150,000 livres de rentes viagères. Elle parvint à faire des arrangements avec la plupart de ses créanciers; quant aux plus récalcitrants,

elle les paya à l'aide de la vente de plusieurs de ses bijoux, et de la cession qu'elle fit de son hôtel de Versailles, en 1775, à Monsieur, frère du Roi, moyennant la somme de 224,000 livres (1).

Retirée à Louveciennes, madame Du Barry y mena une vie fort tranquille. Belle et bonne, malgré sa position équivoque à la cour, elle s'y était fait un grand nombre d'amis. Les plus grands personnages et bon nombre de dames allaient à Louveciennes. On vit même le frère de Marie-Antoinette, l'Empereur Joseph II, venir lui faire une visite, et lui offrir le bras en se promenant avec elle dans ses jardins. La comtesse avait su se créer une petite cour, et les anciens amis de Louis XV étaient toujours les bien-venus dans son château. Habituée depuis plusieurs années à satisfaire tous ses caprices sans savoir ce qu'ils pouvaient coûter, elle recevait ses hôtes en princesse, et, jolie femme, continuait toutes ces folles dépenses de toilette qu'une jolie femme, même sans être une madame Du Barry, a souvent tant de peine à abandonner. On la trouvait de plus toujours prête à secourir ses amis; et l'on voit dans les papiers de la Préfecture de Seine-et-Oise, que le 9 avril 1775, c'est-à-dire un an après la mort de Louis XV, elle prêta 200,000 livres à M. le duc d'Aiguillon, qui ne les lui rendit que le 30 août 1784.

Madame Du Barry dut donc économiser fort peu pour payer ses créanciers, et ses dettes, au lieu de diminuer, ne firent qu'aller en augmentant. Aussi, pour se liquider complètement, à force d'instances et de démarches de ses amis, elle obtint enfin du Roi Louis XVI, en avril 1784, l'échange de 60,000 livres de rentes contre 1,250,000 livres qui lui furent délivrés par le trésor royal (2).

(1) Archives de la Préfecture de Seine-et-Oise.

(2) Archives de Seine-et-Oise.

Après comme pendant sa faveur, madame Du Barry eut les mêmes soins de sa mère ; et lorsqu'elle mourut, le 20 octobre 1788, *elle constitua au profit du sieur Rançon de Montrable, le mari de sa mère, une rente viagère de 2,000 livres pour, dit-elle, reconnaître les bons procédés de Rançon à l'égard de son épouse* (1). Elle n'oublia pas non plus la famille de sa mère ; elle constitua des rentes à ses oncles et tantes, et maria très avantageusement plusieurs de ses cousines (2).

Madame Du Barry était excessivement bonne pour ses domestiques. Elle avait en eux une très grande confiance, dont ils abusèrent plusieurs fois, sur-tout à l'époque de la Révolution. Soit que ces domestiques, paresseux et insouciants comme ils le sont dans la plupart des grandes maisons, n'exerçassent point une surveillance assez active, soit que quelques-uns d'entre eux s'entendissent avec les fripons que tentaient les richesses accumulées dans ce lieu, toujours est-il que plusieurs vols considérables eurent lieu à Louveciennes, depuis que la comtesse y faisait son séjour habituel.

Le 20 avril 1776, trois individus fort bien mis se présentent au château et demandent à parler à madame Du Barry. L'un d'eux, décoré de la croix de Saint-Louis, est introduit dans son cabinet, où elle se trouvait seule en ce moment, pendant que les deux autres restent dans la chambre qui précède. Il va droit à elle un pistolet à la main, la menace de tirer si elle fait le moindre geste pour appeler, et lui ordonne de donner ce qu'elle a d'argent et de bijoux. Effrayée, elle s'empresse de remettre à cet homme un riche écrin qu'elle avait près d'elle. Le voleur, frappé

(1) Procès des héritiers Du Barry.

(2) *Idem*, et Archives de Seine-et-Oise.

de la beauté des diamants et content de sa proie, se retire avec ses compagnons sans qu'on ait jamais pu les retrouver.

Un autre vol, beaucoup plus considérable, eut lieu dans la nuit du 10 au 11 janvier 1791.

On a vu que dans sa retraite de Louveciennes, madame Du Barry avait conservé de nombreux amis. Parmi eux se trouvait M. le duc de Brissac. Brave, loyal et d'une superbe figure, le duc fit impression sur le cœur de la comtesse. Ils s'attachèrent bientôt l'un à l'autre, et leurs relations devinrent si intimes, que madame Du Barry était aussi souvent à Paris, à l'hôtel de Brissac, que le duc était à Louveciennes (1). C'est pendant l'un de ces séjours à Paris que s'accomplit le vol dont on va parler.

A l'aide des sacrifices qu'elle avait déjà faits, madame Du Barry était parvenue à combler la plus grande partie de ses dettes. Mais à l'époque dont il s'agit (1791), elle en avait contracté de nouvelles.

Sa négligence à se rendre compte de ses propres affaires, le goût des folles dépenses qui ne l'avait pas quitté, mais sur-tout le besoin de soulager les infortunes que la Révolution commençait à faire peser sur ses amis, avaient mis de nouveau le désordre dans ses finances. Déjà elle avait cherché, par l'entremise de son banquier, à faire vendre quelques-uns de ses diamants à l'Étranger. Elle avait, à cet effet, réuni dans un seul endroit du château ses bijoux les plus précieux. Peu défiante, elle s'était fait aider dans ce travail par plusieurs de ses domestiques; aussi savait-on parfaitement dans la maison le lieu où étaient placées toutes ces richesses, et si les gens de la comtesse n'y furent pour rien, leurs indiscrétions mirent

(1) Voir aux notes la lettre n.° 1. de M. de Brissac à madame Du Barry.

au moins sur la voie les malfaiteurs qui accomplirent ce vol audacieux.

Dans la nuit du 10 au 11 janvier 1791, pendant que madame Du Barry était à Paris chez le duc de Brissac, des voleurs s'introduisirent dans le château, allèrent droit au lieu où étaient les diamants et les bijoux de la comtesse, et enlevèrent tout ce qui s'y trouvait réuni; puis ils se retirèrent tranquillement, sans que personne dans la maison se fût aperçu de leur présence. Depuis quelque temps madame Du Barry, pour ajouter à sa sûreté, avait demandé au commandant des Suisses de Courbevoie, de lui donner un des soldats du régiment pour lui servir de concierge. Aussitôt que l'on eut connaissance du vol, la municipalité de Louveciennes fit arrêter le Suisse qui servait de gardien. Interrogé par ses officiers, il avoua que des hommes qu'il ne connaissait pas l'avaient enivré dans un cabaret; mais voilà tout ce que la police de l'époque put recueillir sur cet attentat.

C'était une immense perte pour madame Du Barry; car on venait de lui enlever ses bijoux les plus précieux. On peut juger de la valeur de ce vol et des richesses accumulées dans ce lieu par l'état des objets volés qu'elle fit afficher dans Paris et annoncer dans les journaux étrangers :

« Trois bagues montées chacune d'un brillant blanc, le premier pesant 35 grains, le deuxième 50 grains, et le troisième 28 grains;

« Une bague montée d'un saphir, carré long, avec un amour gravé dessus, et deux brillants sur le corps;

« Un baguier en rosette verte, renfermant vingt à vingt-cinq bagues, dont une grosse émeraude;

« Une pendelocque montée à jour, pesant environ 36 grains, d'une belle couleur, mais très jardineuse, ayant beaucoup de dessous;

« Une autre, d'un onyx, représentant le portrait de Louis XIII, dont les cheveux et les moustaches sont en sardoine;

« Une autre d'un César, de deux couleurs, entourée de brillants;

« Une autre d'une émeraude, carré long, pesant environ 20 grains;

« Une autre d'un brun-puce, pesant de 14 à 16 grains;

« Une autre d'un Bacchus antique, gravée en relief sur une cornaline brûlée;

« Une autre d'une sardoine jaune, gravée par *Barrier*, représentant Louis XIV, entourée sur le corps de roses de Hollande;

« Une autre d'un gros saphir en cœur, montée à jour, entourée de diamants sur le corps et sur la moitié de l'anneau. — L'onyx de Louis XIII et l'émeraude carrée sont montés de même, et garnis également de diamants, de roses et de brillants;

« Plus, dans ce *baguier*, il y a un *Bonus Eventus* antique, gravé sur un onyx; — un brillant blanc pesant 29 grains; — un autre pesant 25 grains; — un autre, forme de pendelocque, pesant 28 grains; — un autre, rond, pesant 23 grains; — un autre, 25 grains; — un, 24 grains; — un, qualité inférieure, carré long, 23 grains; — trois pesant chacun 28 grains; — un brillant en épingle, forme longue, pesant 30 grains; — un brillant, forme losange, 33 grains;

» Deux bracelets, ensemble de 24 grains;

« Une rose montée à jour, de deux cent vingt-huit brillants blancs, dont un gros au milieu, cristallin, pesant 24 grains;

« Un collier de vingt-quatre beaux brillants, montés en chatons à jour, de 20 grains chaque;

« Huit parties de rubans en bouillon, chacune de vingt-un brillants à jour, pesant depuis 4 grains jusqu'à 8.

« Une paire de boucles de souliers de quatre-vingt-quatre brillants, pesant 77 karats 1/4;

« Une croix de seize brillants, pesant 8 à 10 grains chaque.

« Soixante-quatre chatons, pesant de 6 jusqu'à 10 grains;

« Une belle paire de girandoles en gros brillants de la valeur de 12,000 livres.

« Une bourse à argent en soie bleue, avec ses coulants, ses glands et leurs franges, le tout en petits brillants montés à jour;

« Un esclavage à double rang de perles, avec sa chute, le tout d'environ deux cents perles, pesant 4 à 5 grains chaque ; — un gros brillant au haut de la chute, pesant 24 à 26 grains, et au bas un gland à franges et son nœud, le tout en brillants montés à jour;

« Une paire de bracelets à six rangs de perles, pesant 4 à 5 grains ; le fond du bracelet est une émeraude surmontée d'un chiffre en diamants, en deux L pour l'un, et d'un D et B pour l'autre, et deux cadenats de quatre brillants, pesant 8 à 10 grains;

« Un rang de cent quatre perles enfilées, pesant 4 à 5 grains chacune;

« Un portrait de Louis XV peint par *Massé*, entouré « d'une bordure d'or, à feuilles de lauriers; ledit portrait de 5 à 6 pouces de haut;

« Un autre portrait de Louis XV, peint par le même, plus petit, dans un médaillon d'or.

« Une montre d'or simple, de Romilly.

« Un étui d'or à une dent émaillée en vert, avec un très gros brillant au bout, pesant environ 12 grains, tenant sur le tout par une vis.

« Une paire de boutons de manches, d'une émeraude, d'un saphir, d'un diamant jaune et d'un rubis, le tout entouré de brillants couleur de rose, pesant 36 à 40 grains, montés en bouton de cou;

« Deux grandes bandes de cordons de montre, composées de seize chaînons à trois pierres, dont une grande émeraude, et deux brillants de 3 à 4 grains de chaque côté, et trois autres petites bandes de deux chaînons chaque, pareils à ceux ci-dessus;

« Une barrette d'un très gros brillant, carré long, pesant environ 60 grains, avec trois grosses émeraudes pesant 8 à 10 grains, avec deux brillants aux deux côtés, pesant un grain chaque, montés à jour;

« Une bague d'un brillant d'environ 26 grains, montée à jour, avec des brillants sur le corps.

« Deux girandoles d'or formant flambeaux, montées sur deux fûts de colonne d'or émaillées de lapis, surmontées de deux tourterelles d'argent, de carquois et de flèches, faites par *Durand;*

« Un étui d'or émaillé en vert, au bout duquel est une petite montre faite par Romilly, entourée de cercles de diamants et ayant un chiffre par derrière (1).

« Deux autres étuis d'or, l'un émaillé en rubans bleus, et l'autre en émaux de couleur et paysages;

« Dix-sept diamants démontés, de toutes formes, pesant depuis 25 jusqu'à 30 grains chacun, dont une pendeloque montée, pesant 36 grains;

« Soixante-quatre chatons dans un seul fil, formant collier, pesant 8, 9 et 10 grains chacun, en diamants montés à jour.

(1) Ce joli petit bijou a été acheté par le premier mari de la belle-mère du bibliothécaire de Versailles, et il est en ce moment en la possession de ce dernier. — Le chiffre en diamants est composé des deux lettres *J. B.*

« Deux boucles d'oreilles de coques de perles, avec deux diamants au bout.

« Un portrait de Louis XVI, de *Petitot.*

« Un autre portrait de feu Monsieur, tous les deux en émail, ainsi qu'un portrait de femme, également de *Petitot.*

« Une écritoire de vieux laque superbe, enrichie d'or, et formant nécessaire, tous les ustensiles en or;

« Deux souvenirs, l'un en laque rouge, et l'autre en laque fond d'or à figures, l'un monté d'or et l'autre monté en or émaillé.

« Deux flambeaux d'argent de toilette, perlés et armoriés.

« Une boîte de cristal de roche couverte d'une double boîte travaillée à jour.

« Des pièces d'or et des médailles d'or de différents pays;

« Quarante petits diamants pesant un karat chaque;

« Deux lorgnettes, l'une émaillée en bleu, l'autre émaillée en rouge, avec le portrait du feu roi, toutes deux montées en or;

« Un souvenir en émail bleu avec des peintures en grisailles, représentant d'un côté une offrande, et de l'autre côté une jardinière avec un petit chien à longues oreilles;

« Un reliquaire, d'un pouce environ, d'un or très pur, émaillé en noir et blanc, une petite croix montée dessus assez gothiquement, et une perle fine de la grosseur d'un pois au bâs.

« Et plusieurs autres bijoux d'un très grand prix. »

On peut penser à quelle somme considérable devait s'élever un pareil vol.

Ses ennemis répétaient partout que ce vol n'existait pas, et que madame Du Barry avait fait courir ce bruit pour

arranger plus aisément ses affaires. D'autres prétendirent plus tard, qu'elle avait porté elle-même ses bijoux en Angleterre, pour soulager les infortunes de la plupart des émigrés retirés à Londres. Cet autre bruit se répandit surtout lorsque l'on sut qu'ils venaient d'être retrouvés dans ce pays. Ce fut l'un des chefs d'accusation les plus violents que fit valoir contre cette malheureuse femme le farouche *Fouquier-Tinville*, et aujourd'hui encore il est répété par ses biographes; bien entendu cependant qu'ils ne le regardent plus comme un acte criminel, mais au contraire comme très honorable.

Quels que soient les motifs que l'on ait fait valoir pour douter du vol de madame Du Barry, un acte authentique, solennel, fait peu de jours avant la mort, le testament de M. de Brissac, dont on parlera bientôt, le constate et ne laisse aucun doute sur sa réalité.

Ce vol fut donc un extrême malheur pour madame Du Barry, et elle fit toutes les démarches possibles pour pouvoir se mettre sur la trace des coupables. Dans le courant de février suivant, madame Du Barry apprit que ses voleurs avaient été arrêtés à Londres. Il paraît que peu de jours après leur arrivée dans ce pays, un Anglais, qui leur servait d'interprète, se présenta chez un lapidaire et lui offrit à très bon marché une riche collection de diamants. Le joaillier les lui acheta; mais, frappé de la beauté de ces pierres, de leur nombre, de leur bas prix et étonné surtout que tant de pierres précieuses se trouvassent ainsi dans les mains d'un inconnu, il prévint la police, qui arrêta l'interprète et ses compagnons, encore munis de tous les bijoux de la comtesse.

Madame Du Barry partit immédiatement pour Londres, où on lui représenta ses diamants. Elle les reconnut parfaitement. Mais comme la procédure devait durer un cer-

tain temps, les diamants furent déposés chez MM. *Hamerleys* et *Morland,* banquiers à Londres, scellés de son cachet et de celui des banquiers, et madame Du Barry revint à Louveciennes.

Un mois après son retour, elle reçut une lettre de Londres, qui l'y appelait de nouveau pour la poursuite du procès de ses voleurs. Cette fois, madame Du Barry, pensant rester plus longtemps que la première, se munit d'un passeport signé du Roi et de M. de Montmorin, valable pour *trois semaines*, et lui permettant d'emmener avec elle le chevalier *d'Escourt,* le joaillier *Rouen,* deux femmes de chambre, un valet de chambre et deux courriers, et elle partit, après avoir reçu de ses banquiers à Paris, MM. *Wandenyver*, des lettres de crédit pour Londres. Elle y resta plus des trois semaines que lui accordait son passeport, espérant toujours voir la fin du procès. Mais comme rien ne finissait encore, elle se décida à revenir en France, et arriva à Paris dans les premiers jours de juillet.

Sa liaison avec le duc de Brissac n'avait point cessé, et paraissait au contraire se resserrer à mesure que les orages s'accumulaient sur la France et éloignaient tous ceux qu'un grand nom ou une grande fortune semblaient désigner d'avance aux fureurs populaires. M. de Brissac, en loyal et brave chevalier, ne voulut point abandonner le Roi au milieu des dangers dont il était entouré. Nommé commandant de la garde constitutionnelle, il inspira à cette garde, composée des éléments les plus divers, un esprit d'unité et d'amour pour le Roi, qui fut la cause de sa perte.

Le 29 mai 1792, le député *Bazire* vient dénoncer à la tribune de l'Assemblée législative la garde constitutionnelle du Roi, comme animée d'un mauvais esprit, et particulièrement son chef, M. de Brissac. Après une discussion

qui va toujours en s'envenimant, *Couthon* demande le licenciement de cette garde et l'arrestation de Brissac, et l'assemblée adopte successivement deux décrets, conformes à la proposition de *Couthon.*

M. de Brissac fut immédiatement arrêté, et envoyé à Orléans pour y être jugé par la haute cour de Justice. Un de ses aides-de-camp, un jeune officier qui lui était fort attaché, M. de Maussabré, courut aussitôt à Louveciennes pour annoncer ces terribles nouvelles à madame Du Barry.

Il était parvenu à entretenir quelques intelligences avec le duc depuis son arrestation, et c'est par lui qu'une correspondance put s'établir entre le duc et la comtesse. Après la fatale journée du 10 août, ce jeune officier chercha un refuge chez madame Du Barry. Malheureusement pour lui, et malgré toutes les précautions prises pour le dérober à tous les regards, il y fut découvert par un détachement de fédérés. Emmené à Paris, il fut emprisonné à l'Abbaye, où il périt égorgé le mois de septembre suivant.

Le duc de Brissac, renfermé dans les prisons d'Orléans, ne se faisait aucune illusion sur le sort qui l'attendait. Il se préparait à la mort qu'il allait bientôt recevoir d'une si horrible manière, et le 11 août 1792, il écrivait ses dernières volontés, transmises plus tard à sa famille. Il n'oublie pas dans son testament celle qu'il aimait depuis longtemps. Après avoir institué pour sa légataire universelle sa fille, madame de Mortemart, il ajoute, en s'adressant à elle :

« Je lui recommande ardemment une personne qui *m'est bien chère* et que les malheurs des temps peuvent mettre dans la plus grande détresse. Ma fille aura de moi un codicille qui lui indiquera ce que je lui ordonne à ce sujet. »

Ce codicille est ainsi conçu :

« Je donne et lègue à madame Du Barry, de Louveciennes, outre et par dessus ce que je lui dois, une rente viagère et annuelle de 24,000 livres, quitte et exempte de toute retenue, ou bien l'usufruit et jouissance pendant sa vie, de ma terre de la Rambaudière et de la Graffinière, en Poitou, et des meubles qui en dépendent ; ou bien encore une somme de 300,000 livres une fois payée en argent, le tout à son choix, d'autant qu'après qu'elle aura opté pour l'un desdits trois legs, les deux autres seront pour non avenus. Je la prie d'accepter ce faible gage de mes sentiments et de ma reconnaissance, dont je lui suis d'autant plus redevable que *j'ai été la cause involontaire de la perte de ses diamants, et que si jamais elle parvient à les retirer d'Angleterre, ceux qui resteront égarés, ou les frais des divers voyages que leur recherche aura rendus nécessaires, ainsi que ceux de la prime à payer, s'élèveront au niveau de la valeur effective de ce legs.* Je prie ma fille de lui faire accepter. La connaissance que j'ai de son cœur m'assure de l'exactitude qu'elle mettra à l'acquitter, quelles que soient les charges dont ma succession se trouvera grevée par mon testament et mon codicille, ma volonté étant qu'aucun de mes autres legs ne soient délivrés que celui-ci ne soit entièrement accompli.

« Ce 11 août 1792,

« Signé, LOUIS-HERCULE TIMOLÉON DE COSSÉ-BRISSAC (1).

Après des paroles si formelles, il est impossible de douter de la réalité du vol.

Madame Du Barry était à Louveciennes lorsque le duc de Brissac fut massacré à Versailles. On dit que quelques-

(1) Procès des héritiers Du Barry.

uns des forcenés qui prirent part à cette boucherie portèrent à Louveciennes la tête du duc, et vinrent la mettre sous ses yeux (1). Ce terrible coup la plongea dans la plus profonde douleur. — Isolée dans son château, elle craignit pour elle-même, et commença à prendre des précautions pour sauver ses richesses. Aidée d'un valet de chambre dévoué, nommé Morin, qui paya de sa tête son attachement à sa maîtresse, elle cacha ce qu'elle avait de plus précieux dans différentes parties de la maison et des jardins.

Elle entretenait toujours une correspondance avec Londres, à l'occasiòn de ses diamants. On lui écrivit de cette ville qu'il fallait absolument suivre le procès, parce que c'était la seule manière de rentrer en possession de son bien. Elle s'occupa alors des moyens de passer tranquillement en Angleterre, et sur-tout de ne pas être considérée comme émigrée.

Elle écrivit au président de la Convention nationale et au ministre des affaires étrangères *Lebrun*, pour leur expliquer le motif de son voyage et les assurer qu'elle ne comptait pas abandonner la France et qu'elle prenait l'engagement formel de revenir à Louveciennes, aussitôt la fin de son procès. Quelques jours après, elle reçut du ministre son passeport, et une lettre lui disant qu'elle ne serait en rien tourmentée pour ce voyage, et qu'elle pouvait le faire en toute assurance. Mais pour plus de certitude et pour bien établir dans le pays même qu'elle ne voulait pas émigrer, et prévenir les mal intentionnés, dans le cas d'une absence prolongée, elle renouvela, devant la municipalité de Louveciennes, les déclarations déjà faites par elle au président de la Convention et au ministre. La municipalité

(1) Ce fait est raconté dans le n.° 259 du *Courrier français* (1792).

inscrivit cette déclaration sur ses registres, et lui en remit une copie ainsi conçue :

« Ce jourd'hui 7 octobre 1792, l'an I.er de la République « française, s'est présentée devant nous, officiers munici- « paux de la commune de Louveciennes, District de Ver- « sailles, département de Seine-et-Oise, dame Vaubernier « Du Barry, résidant habituellement en ce lieu, laquelle « nous a déclaré qu'étant obligée d'aller à Londres, pour « assister au jugement définitif des voleurs qui, la nuit du « 10 au 11 janvier 1791, lui ont volé ses bijoux dans son « château de Louveciennes, elle nous en fait la déclara- « tion pour qu'elle ne puisse point être regardée comme « émigrée pendant son absence, ni traitée comme telle « par aucune autorité constituée, de laquelle déclaration « elle nous a requis acte que nous lui avons octroyé, vu « la lettre de M. Lebrun, ministre des affaires étrangères, « en date du 2 du courant, qui est restée annexée à la « présente minute, et la susdite dame Du Barry a signé « avec nous, les jour et an que dessus.

« Bon pour copie conforme à l'original, le 8 septembre « 1792 (1).

« *Suivent les signatures* »

Après s'être mise en règle, madame Du Barry partit pour Londres le 14 octobre 1792. Pendant qu'elle était en Angleterre, de terribles événements s'étaient passés en France. Le roi était tombé sous la hache du bourreau. Partout s'étaient développées les passions révolutionnaires. Jusque dans les plus petits villages, on voyait s'établir des assemblées populaires, des clubs, et Louveciennes n'y avait point échappé. Un intrigant nommé *Greive* était venu s'y établir depuis quelque temps. Aussitôt son arrivée, il y forma un club. Son premier acte fut une dénonciation

(1) Archives de la Préfecture de Seine-et-Oise.

contre madame Du Barry, et, le 14 février 1793, le Procureur-Général-Syndic du district de Versailles adressait aux administrateurs du district la lettre suivante :

« La femme Du Barry, propriétaire à Louveciennes, a quitté la France au moyen d'un passeport, au commencement de 1792, pour poursuivre en Angleterre les auteurs d'un vol considérable fait en sa maison.

« Le doute inspiré sur cette poursuite par le laps de temps et par l'ignorance de ses effets, a fait naître nécessairement l'incertitude.

« Dans cet état, l'administration a pensé qu'il convenait de prendre sur les biens de cette femme des mesures conservatrices pour assurer à la fois ses drois et ceux de la nation.

« Elle me charge, en conséquence, de vous inviter à faire apposer les scellés sur la maison de la femme Du Barry, à Louveciennes, d'y commettre un gardien, et de lui adresser le procès-verbal qui sera dressé à cette occasion.

« Vous voudrez bien, citoyens, presser cette opération et m'en faire part aussitôt qu'elle aura été faite (1). »

Deux jours après, les membres du Directoire du district répondirent à la lettre du Procureur-Syndic par une résolution ainsi conçue :

« Vu la lettre du Procureur-Général-Syndic, le Directoire du district a commis le citoyen *Brunette*, l'un de ses membres, à l'effet de procéder, en présence de deux officiers de la commune de Louveciennes, à l'apposition des scellés sur tous les meubles, titres et effets de la femme Du Barry, et établir à la conservation desdits scellés un ou plusieurs gardiens solvables, lesquels ne pourront être choisis parmi les parents, domestiques ou agents de ladite

(1) Archives de Seine-et-Oise.

Du Barry, et auxquels il sera attribué un salaire journalier de trente sols par jour (1). »

« Fait à Versailles, le 16 février 1793, an II de la République. »

Greive savait bien que madame Du Barry n'avait point émigré; mais il espérait que ce premier acte, qui paraissait la soupçoner d'émigration, lui ferait peur, empêcherait son retour en France et le mettrait à même, sous le prétexte du salut public, de toucher aux trésors accumulés dans le château, et dont il espérait tirer un peu parti pour lui-même.

Mais madame Du Barry comptait bien revenir à Louveciennes. Ayant appris à Londres que les scellés avaient été mis sur ses biens, elle se hâta de quitter l'Angleterre. Son procès ayant été jugé le 28 février, jour du terme du tribunal, elle partit de Londres le 3 mars, arriva à Calais le 5, ou elle fut retenue jusqu'au 18 pour attendre de nouveaux passeports du Pouvoir exécutif, et arriva à Louveciennes le 19 (2).

L'arrivée de madame Du Barry déconcerta un peu *Greive*, mais ne l'empêcha pas de suivre ses projets. La société populaire de Louveciennes était composée d'une quarantaine de membres, au nombre desquels se trouvaient plusieurs domestiques de madame Du Barry, et entre autres les nommés *Salanave* et *Zamor*. Le premier était un valet de chambre que madame Du Barry renvoya plusieurs jours après son retour, à cause de quelques actes d'infidélité; l'autre était un nègre, élevé par elle, dont elle était la marraine, auquel elle avait assuré des rentes, et qu'à cause de son ingratitude elle chassa de sa maison. A

(1) Archives de Seine-et-Oise.

(2) Voir aux notes la lettre n.° 2, de madame Du Barry aux administrateurs du district de Versailles

l'aide de ces deux hommes *Greive* sut tout ce qui se passait dans l'intérieur du château, les personnes qu'on y recevait, et recueillit une foule de renseignements qui lui permirent de continuer ses dénonciations.

Le 2 juin 1793, la Convention avait rendu un décret portant : « Les autorités constituées, dans toute l'étendue de la République, seront tenues de faire saisir et mettre en état d'arrestation toutes les personnes *notoirement suspectées d'aristocratie et d'incivisme*; elles rendront compte à la Convention nationale de l'activité qu'elles apporteront à mettre à exécution le présent décret, et demeureront responsables des désordres que pourrait occasionner leur négligence. »

Greive fait assembler la société populaire de Louveciennes, et le 26 juin se présente devant les administrateurs du département de Seine-et-Oise. Là il lit un adresse signée de trente-six citoyens de Louveciennes, dans laquelle on demande la mise à exécution du décret de la Convention et un exemplaire de ce décret pour la commune.

Le lendemain 27, armé de ce décret, *Greive*, accompagné du maire de la commune, se présente chez madame Du Barry et procède à son arrestation.

Les administrateurs du département ne paraissaient pas avoir un zèle aussi exagéré du bien public que les clubistes de Louveciennes, et ils se doutaient un peu du motif qui les faisait agir. Pour prévenir l'acte de vengeance qu'ils redoutaient, ils envoyèrent le même jour à Louveciennes un des membres du district de Versailles, en le chargeant de faire exécuter la loi avec quelques modifications et restrictions. Arrivé juste au moment où l'on se disposait à faire enlever madame Du Barry, le membre du district fit suspendre son arrestation, et reprocha vivement à la municipalité son extrême précipitation.

Greive et les membres de la société populaire, dont la plupart avaient été employés dans la maison de madame Du Barry, irrités de ce contre-temps, rédigèrent une autre pétition qu'ils adressèrent cette fois à la Convention. Dans cette pièce, remplie de déclamations et de grands sentiments patriotiques, comme on en voyait dans tous les écrits de cette époque, on accumula les accusations contre madame Du Barry, et on demanda l'approbation de la Convention nationale pour l'arrestation de la citoyenne, se disant comtesse *Du Barry, de sa nièce, fille d'un émigré, et de ceux de ses domestiques notoirement suspects d'aristocratie et d'incivisme,* c'est-à-dire de ses domestiques restés fidèles. « Dites, ajoutent les pétitionnaires, dites que nous avons rempli votre vœu, en mettant à prompte exécution votre décret du 2 juin ; ordonnez l'impression de notre adresse, afin de donner le *branle* aux autres communes du département ; déclarez que nous avons bien mérité de la Patrie, etc. »

La Convention ne pouvait qu'approuver de pareils sentiments, exprimés dans un pareil style ; aussi le Président remercia la députation de Louveciennes de son patriotisme, et l'invita aux honneurs de la séance.

De retour à Louveciennes, et forts de l'approbation de la Convention, les membres de la société populaire arrêtèrent madame Du Barry et les diverses personnes indiquées dans leur pétition, et les conduisirent à Versailles, pour les faire enfermer dans les prisons de cette ville. *Goujon* (1) était alors Procureur-Général-Syndic ; il leur reprocha leur acte comme illégal, leur représenta que les faits sur lesquels ils basaient leur accusation étaient

(1) Après la journée du 20 mai 1795, Goujon fut traduit devant une Commission militaire, et après avoir entendu son arrêt de mort, il se poignarda en descendant les marches de sa prison.

dénués de preuves, et ordonna de reconduire les prisonniers à Louveciennes.

Empêché dans l'exécution de ses desseins, *Greive* fit alors imprimer un libelle dont voici le titre : *L'Égalité controuvée, ou Histoire de la Protection*, contenant les pièces relatives à l'arrestation de madame Du Barry, ancienne maîtresse de Louis XV, pour servir d'exemple aux patriotes trop ardents qui veulent sauver la République, et aux modérés qui s'entendent à merveille pour la perdre. » Dans cet écrit, *Greive* s'intitule défenseur officieux des braves sans-culottes de Louveciennes et ami de Franklin et Marat, et n'épargne ni madame Du Barry, ni le Comité de sûreté générale, qu'il accuse de faiblesse, ni le département.

Pendant ce temps, madame Du Barry cherchait, par tous les moyens, à conjurer l'orage qui s'accumulait sur sa tête. Elle adressa à la Convention des notes explicatives de sa conduite, tandis que la plupart des habitants de Louveciennes, qui ne faisaient pas partie de la Société des Sans-Culottes, présentaient de leur côté plusieurs pétitions en sa faveur. Elle fit aussi des démarches auprès des administrateurs du département, pour être protégée contre ses ennemis.

Le Directoire du département voyait avec peine l'acharnement que l'on mettait à perdre cette malheureuse femme, dont le principal crime était ses richesses. Il envoya auprès d'elle un de ses membres, nommé *Lavallery* (1). Celui-ci lui conseilla d'abandonner Louveciennes et de se retirer à Versailles, où il serait plus aisé

(1) Madame Du Barry avait alors cinquante ans, mais elle était encore fort belle, et Lavallery parut s'intéresser à elle par un sentiment plus vif que la simple pitié. — Voir à ce sujet aux notes, la lettre n.° 3, écrite par Lavallery à madame Du Barry, et le récit n.° 4.

de la protéger. Mais tout ce que madame Du Barry avait encore de richesses était enfoui à Louveciennes, et elle craignait que, pendant son absence et sous le moindre prétexte, on fouillât sa maison et que l'on s'emparât de ce qui y était caché, et elle ne voulut pas quitter ce séjour.

Greive cependant ne perdait pas un instant pour arriver à ses fins. Il reçut du nègre Zamor une foule de renseignements qu'il mit habilement à profit, et à force de dénonciations réitérées et d'actives démarches, il obtint enfin du Comité de Sûreté-Générale de la Convention l'ordre d'arrêter madame Du Barry. Muni de cet ordre, il accourt à Louveciennes, et le dimanche 22 septembre, il se fait accompagner au château par le maire, le juge de paix et deux gendarmes, fait mettre les scellés sur tous les meubles, ordonne à madame Du Barry de le suivre, la fait placer entre les deux gendarmes dans une mauvaise voiture de place qu'il avait fait venir exprès, y monte après elle et l'emmène triomphant à Paris, où il la dépose dans la prison de Sainte-Pélagie.

Greive avait remis au Comité de Sûreté générale de la Convention les papiers qu'il pensait devoir le plus compromettre madame Du Barry. Un ami de Marat, *Héron*, fut chargé de les examiner, et, sur son rapport, le Comité rendit, le 29 brumaire de l'an II (19 novembre 1793), l'arrêté suivant :

« CONVENTION NATIONALE.

« COMITÉ DE SURETÉ GÉNÉRALE ET DE SURVEILLANCE DE « LA CONVENTION NATIONALE.

« *Du 29 brumaire, l'an II de la République* « *française,*

UNE ET INDIVISIBLE.

« Le Comité de Sûreté générale, ayant pris connaissance

« des diverses pièces trouvées chez la nommée Du Barry, « mise en état d'arrestation par mesure de sûreté géné- « rale, comme personne suspecte, aux termes du décret « du 17 septembre dernier (vieux style), considérant qu'il « résulte de l'ensemble desdites pièces, que la femme Du « Barry est prévenue d'émigration, et d'avoir, pendant le « séjour qu'elle a fait à Londres, depuis le mois d'octobre « 1792 jusqu'au mois de mars dernier (vieux style), « fourni aux émigrés réfugiés à Londres des secours pécu- « niaires, et entretenu avec eux des correspondances sus- « pectes; et que les nommés Wandenyver père et fils, né- « gociants, sont prévenus d'avoir fait passer des fonds à « la femme Du Barry pendant qu'elle était en Angleterre; « arrête : que la femme Du Barry, prévenue d'émigration, « et que les nommés Wandenyver père et fils, prévenus « d'avoir fait passer à ladite dame Du Barry des fonds « pendant son séjour à Londres, seront traduits au tribu- « nal révolutionnaire, pour y être poursuivis et jugés à « la diligence de l'accusateur public.

« Les représentants du peuple, membres du Comité de « Sûreté générale de la Convention nationale.

« VOULAND, DAVID, VADIER, DUBARRAN, JAGOT,
« PANIS, LAVICOMTERIE. »

Les Wandenyver ne se trouvaient ainsi compromis que parce qu'ils étaient les banquiers de madame Du Barry. Mais pour donner plus d'importance à ce procès et compromettre davantage ces banquiers qui faisaient alors beaucoup d'affaires, et étaient chargés des intérêts de plusieurs grandes familles, le Comité rendit, deux jours après, un nouvel arrêté ainsi conçu :

« COMITÉ

« DE SURETÉ GÉNÉRALE ET DE SURVEILLANCE DE LA
« CONVENTION NATIONALE,

« *Du 1.er frimaire, l'an II de la République,*

« UNE ET INDIVISIBLE.

« En faisant droit à la dénonciation faite par le citoyen « Héron au Comité, d'après son mémoire imprimé, rédigé « par le martyr de la liberté (*Marat*), représentant du « peuple, dans lequel on y reconnaissait Wandenyver, « ainsi qu'une multitude de complices, pour avoir été les « instruments d'un complot de banqueroute générale, « qui aurait perpétué l'esclavage des Français et sauvé « la tête du tyran, entretenu les abus de la féodalité, « qui servaient au déshonneur de la nation française; « considérant que les faits pour lesquels Wandenyver a « subi interrogatoire à notre Comité, ne sont qu'une suite « de ceux désignés dans le développement de la banque- « route, en ce qu'il y a coopéré, ainsi qu'au massacre du « peuple, dont il est conjointement accusé avec tous ceux « désignés dans le Mémoire; le Comité arrête qu'ils seront « traduits au tribunal révolutionnaire, pour y être jugés, « et que les pièces françaises et espagnoles seront jointes « au présent arrêté pour servir au procès.

« Les représentants du peuple, membres du Comité de « Sûreté générale et de surveillance de la Convention na- « tionale.

« MOYSE BAYLE, DAVID, AMAR, JAGOT,
« LOUIS (du Bas-Rhin), A. BENOIT,
« GUFFROY, LAVICOMTERIE. »

Dès que l'arrêté qui traduisait madame Du Barry et ses

co-accusés devant le tribunal révolutionnaire fut rendu, son procès ne dura pas longtemps. Le 3 décembre (13 frimaire an II), Fouquier lit à la Chambre du Conseil l'acte d'accusation, la Chambre en donne acte et ordonne le transfèrement des prévenus à la Conciergerie. Le 6, ils paraissent devant le tribunal, et, le 7, ils sont condamnés à mort.

L'acte d'accusation dressé par Fouquier-Tinville contre cette malheureuse femme est un chef-d'œuvre du genre. Son titre de maîtresse du roi et ses folles dépenses lui donnèrent beau jeu pour se laisser aller à toute son indignation d'*honnête homme* et de *bon patriote*, et il en usa largement, comme on peut le voir dans toute la partie qui regarde madame Dubarry, qu'on ne lira pas sans curiosité.

Après avoir annoncé qu'il avait été procédé à l'examen des pièces du procès, et à l'interrogatoire des accusés, il ajoute :

« Qu'examen fait desdites pièces par l'accusateur pu-
« blic, il en résulte que les plaies profondes et mortelles
« qui avaient mis la France à deux doigts de sa perte,
« avaient été faites à son corps politique bien des années
« avant la glorieuse et impérissable révolution qui doit
« nous faire réjouir des maux cuisants qui l'ont précédée,
« puisqu'elle nous a délivrés pour jamais des monstres bar-
« bares et fanatiques qui nous tenaient enchaînés sur l'hé-
« ritage de nos pères; que, pour prendre une idée juste
« de l'immoralité de l'accusée Du Barry, il faut jeter un
« coup-d'œil rapide sur les dernières années, pendant le
« cours desquelles le tyran français, Louis quinzième du
« nom, a scandalisé l'univers, en donnant la surintendance
« de ses honteuses débauches à cette célèbre courtisane ;
» qu'en 1769, ce Sardanapale moderne se trouvant blasé

« sur toutes les jouissances qu'il avait poussées à l'excès
« dans le Parc-aux-Cerfs, sérail infâme où le déshonneur
« d'une infinité de familles honnêtes fut consommé, s'aban-
« donna lâchement aux vils complaisants qui l'entouraient,
« pour réveiller ses feux presque éteints; qu'un de ces odieux
« complaisants ayant fait la connaissance d'un ci-devant
« comte Du Barry, noyé de dettes, et le plus crapuleux li-
« bertin, eut occasion de voir chez lui la nommée *Vau-
« bernier*, sa maîtresse, qui n'était passée dans ses bras
« qu'après avoir fait un cours de prostitution; que le ci-
« devant comte Du Barry, à qui tous les moyens étaient
« bons pour parvenir à apaiser ses créanciers, proposa
« à ce complaisant de lui céder *la Vaubernier*, s'il
« parvenait à la faire admettre au nombre des sultanes du
« crime couronné; que cette créature éhontée lui fut en effet
« présentée, et qu'en peu de temps elle parvint, par ses
« rares talents, à prendre l'empire le plus absolu sur le
« faible et débile despote. Bientôt des fleuves d'or roulè-
« lèrent à ses pieds; les pierreries les plus précieuses lui
« furent données avec profusion; les artistes les plus cé-
« lèbres furent occupés aux chefs-d'œuvre les plus dispen-
« dieux; elle devint la cause universelle des ci-devant
« grands; les ministres, les généraux et les ci-devant
« princes de l'Église furent nommés et culbutés par cette
« nouvelle Aspasie; et tous venaient bassement faire fu-
« mer leur encens à ses genoux; le faste le plus insolent,
« les dépravations et les débordements de tous genres fu-
« rent affichés par elle; le scandale était à son comble;
« elle puisait à pleines mains dans les coffres de la nation
« pour enrichir sa famille et combler l'abîme de dettes du
« ci-devant comte Du Barry, qui avait poussé l'infamie et
« le déshonneur jusqu'à devenir son époux. Son imbécile
« amant ne rougit pas lui-même d'insulter au peuple, en se

« plaçant à côté d'elle dans les chars les plus brillants, et la
« promenant ainsi dans différents lieux ; que, pour ne pas
« *effaroucher sa pudeur*, l'accusateur public ne soulèvera
« pas le voile qui doit couvrir à jamais les vices effroyables
« de la cour, jusqu'en l'année 1774, époque à laquelle celui
« à qui des esclaves avaient donné le nom de Bien-Aimé,
« disparut de dessus la terre, emportant dans ses veines le
« poison infect du libertinage, et couvert du mépris des
» Français; que la Du Barry fut reléguée à Rhetel-Maza-
« rin, et de là à Meaux, dans la ci-devant abbaye de Pont-
« aux-Dames; que dans cette retraite salutaire, elle aurait
« dû faire les plus sérieuses réflexions sur le néant des
« grandeurs et sur les désordres de sa conduite qui avaient
« entraîné la ruine de son pays; mais qu'ayant été rendue
« à la liberté par le dernier tyran des Français, il lui con-
« serva non-seulement les dépouilles du peuple, mais en-
« core la combla de nouvelles prodigalités, et lui aban-
» donna le château de Louveciennes, où elle se forma une
« nouvelle cour, à laquelle se présentèrent en foule les
« vils courtisans qui avaient profité de sa faveur pour di-
« lapider les finances avec elle; qu'elle les tint enchaînés
« à son char, jusqu'à l'époque mémorable où le peuple
« français, fatigué de ses chaînes, se leva, brisa ces chaînes
« et en frappa la tête du despote. Tous les soi disant
« grands d'alors, se voyant prêts à être écrasés par la ven-
« geance nationale, s'enfuirent épouvantés, abandonnèrent
« un sol qu'ils avaient souillé depuis trop longtemps, furent
« implorer l'assistance des tyrans de l'Europe, pour venir
« égorger un peuple qui avait eu le courage de conquérir
« sa liberté; mais ce peuple saura leur faire mordre la
« poussière, ainsi qu'à ceux qui ont épousé leurs projets
« sanguinaires; que la Du Barry ayant vu se dissiper l'es-
« saim de ses adorateurs, et réduite à régner seulement sur

« son nombreux domestique, ne retrancha non-seulement « rien de son faste, mais forma le dessein d'être utile tant « aux émigrés qu'au petit nombre de ses amis qui étaient « restés en France, et qui trouvaient chez elle un asile « assuré, notamment *Laroche*, ci-devant grand-vicaire « d'Agen, condamné à la peine de mort par jugement du « tribunal; que pour procurer d'une manière certaine des « secours aux émigrés, elle se servit d'un stratagème qui « lui donna la facilité de faire quatre voyages à Londres; « qu'elle prétendit avoir éprouvé un vol considérable de « diamants et autres effets, dans la nuit du 10 au 11 jan« vier 1791, et que les voleurs étaient passés en Angle« terre, où il fallait qu'elle se rendît pour en poursuivre « la restitution; que ce vol n'était qu'un jeu concerté entre « elle et un nommé *Forth*, le plus rusé des espions que « le cabinet britannique ait envoyés en France pour sou« tenir le parti de la cour et s'opposer aux progrès de « notre révolution; que, pour suivre les auteurs de ce « prétendu vol, elle eut le talent de subtiliser différents « passeports, tant du ministère des affaires étrangères que « de la municipalité de Louveciennes et du département de « Seine-et-Oise, dont plusieurs membres la protégeaient « ouvertement, et particulièrement le nommé *Lava*« *tery* (1), qui depuis s'est donné la mort; qu'au moyen « de ces passeports clandestins, elle se joua impunément de « la loi contre les émigrés, puisqu'elle était encore à Lon« dres dans les premiers jours du mois de mars dernier; « que pendant les quatre séjours qu'elle fit dans cette ville, « elle vivait habituellement avec tous les émigrés qui s'y « étaient réfugiés, et auxquels elle a prêté des sommes « d'argent considérables, ainsi qu'il sera démontré par la

(1) Celui qui lui conseilla de venir s'établir à Versailles.

« suite ; qu'elle avait également formé les liaisons les plus « étroites avec les lords les plus puissants, tous conseillers « intimes du tyran de l'Angleterre, et particulièrement « avec l'infâme Pitt, cet ennemi implacable du genre hu- « main, pour lequel elle avait un si haut degré d'estime, « *qu'elle rapporta dans la république française une* « *médaille d'argent portant l'effigie de ce monstre* (1); « qu'elle favorisait également de tout son pouvoir les en- « nemis de l'intérieur, auxquels elle prodiguait les tré- « sors immenses qu'elle possédait ; qu'elle fit compter une « somme de *deux cent mille livres* en constitution de « rentes à Rohan-Chabot, qui possède des terres considé- « rables dans la Vendée, sur l'étendue desquelles s'est « formé le premier noyau des rebelles, selon la commune « renommée (2) ; que par l'entremise d'un nommé d'*Es-* « *court*, ci-devant chevalier, elle prêta une pareille « somme de 200,000 livres à La Rochefoucauld, ancien « évêque de Rouen (3) ; que ce même d'Escourt, détenu « à la force, le nommé Laboudie, son neveu, et le ci-devant « vicomte de Jumilhac, émigré, ont reçu d'elle des som- « mes considérables à la même époque ; qu'elle provo- « quait des rassemblements dans son pavillon de Louve- « ciennes, dont elle voulait faire un petit château-fort, ce « qui est suffisamment prouvé par les *huit fusils* que son « bon ami, le scélérat d'*Angremont*, escroqua pour elle « à la municipalité de Paris, sous le prétexte que c'était la « municipalité de Louveciennes qui demandait ces fusils, « ce qui a été reconnu faux ; qu'elle comptait tellement « sur la contre-révolution, à laquelle elle travaillait si

(1) C'était une simple médaille très ordinaire.

(2) Etant à Londres, madame Du Barry plaça 200,000 fr. qui furent hypothéqués sur les biens de M. de Rohan-Chabot.

(3) Ces 200,000 fr. n'ont jamais été prêtés.

« puissamment, qu'elle avait fait cacher dans sa cave sa « vaisselle plate et autre argenterie ; qu'elle avait fait en- « terrer dans son jardin ses diamants, son or, ses pierres « précieuses, avec les titres de noblesse, brevets, etc., de « l'émigré *Graillet* (1); qu'elle avait également fait en- « terrer dans les bois les bronzes les plus riches et les « bustes de la royauté ; et qu'elle avait dans un grenier un « magasin énorme de marchandises et d'étoffes du plus « haut prix, dont elle avait nié l'existence ; qu'il a été « trouvé chez elle une collection rare d'écrits et de gra- « vures contre-révolutionnaires ; que lors de son séjour à « Londres, elle a publiquement porté le deuil du tyran ; « que cette femme, enfin, qui a fait tout le mal qui était « en elle, et dont Forth, le fameux espion anglais, s'était « adroitement servi comme d'un instrument utile aux des- « seins perfides des cours des Tuileries et de Londres, « entretenait des correspondances et des liaisons avec les « ennemis les plus cruels de la République, tels que « Crussol, de Poix, Canonet, Calonne, etc., et une foule « d'autres, dont il serait trop long de donner l'énuméra- « tion ; qu'elle était tellement protégée par le parti minis- « riel de la grande Bretagne, que quand la guerre fut dé- « clarée à cette puissance, elle resta tranquillement à « Londres, tandis que les Français en étaient chassés ou « horriblement persécutés, ce qui ne peut laisser aucun « doute sur le rôle odieux que jouait cette femme, que « l'on doit regarder comme un des plus grands fléaux de « la France, et comme un gouffre épouvantable dans le- « quel s'est engloutie une quantité effrayante de mil- « lions, etc. »

(1) Graillet avait épousé une de ses cousines.

Le 8 décembre 1793 (18 frimaire an II), madame Du Barry fut conduite au supplice.

On sait qu'elle jeta les hauts cris depuis la Conciergerie jusqu'à la place de la Révolution, où était dressée la guillotine. Elle avait une telle frayeur de cette horrible mort, qu'arrivée sur l'échafaud elle cria à la foule qui l'entourait : *A moi ! à moi !* et s'adressant ensuite au bourreau : *Encore un moment, Monsieur, je vous en prie,* lui dit-elle les larmes aux yeux. Un instant après, elle avait cessé de vivre (1).

On a vu, le jour même de l'arrestation de madame Du Barry, *Greive* faire mettre les scellés sur une partie du mobilier du château de Louveciennes. Le lendemain, il revint accompagné du juge de paix, son ami, et ils procédèrent seuls à la continuation de la pose des scellés et à l'examen des richesses de ce lieu. Jusqu'au 27, Greive fut parfaitement le maître de faire tout ce que bon lui semblait dans cette habitation, et l'on verra dans le résumé historique des opérations des Commissaires envoyés par le Directoire du département de Seine-et-Oise, que des soupçons sérieux s'élevèrent dans l'esprit des Commissaires sur la probité qui avait présidé à ce premier travail.

Salanave, l'ancien domestique de madame Du Barry, faisait partie du Comité de Salut Public du district de Versailles. *Greive,* dont presque tous les membres de ce Comité étaient les amis, fit nommer *Salanave* et un appelé *Soyer,* Commissaires chargés de prendre connaissance des scellés apposés par le juge de paix de Marly. On pense bien que ces deux Commissaires, en se rendant à Louveciennes le 27, approuvèrent tout ce qui avait été fait. Ils nommèrent ensuite pour la garde des scellés, *Fournier,*

(1) Voir aux notes, le récit n.° 4.

le père du juge de paix, et *Zamor*, ce nègre *si excellent et si intelligent patriote* (1). De plus, pour la sûreté des trésors renfermés, on établit une garde composée de 18 patriotes faisant partie de la Société des Sans-Culottes de Louveciennes. C'était une fort bonne affaire pour ces patriotes, car on voit dans le résumé historique dont on a déjà parlé que cette garde, depuis son installation jusqu'au 13 frimaire, c'es -à-dire en soixante-dix jours, avait déjà coûté 9,294 livres.

On n'attendit pas la condamnation de madame Du Barry pour fouiller dans sa maison, et l'on procéda comme si l'on avait été sûr de sa mort. Des Commissaires spéciaux furent désignés pour faire l'inventaire et l'estimation de tout ce qui s'y trouvait. Outre un précieux mobilier, de nombreux objets d'art et des bijoux de prix, les Commissaires ont sur-tout été frappés de la quantité d'objets de toilette, tels que dentelles, corsets de toutes couleurs, brodés en soie, or et argent; étoffes de soie et de velours, simples ou brochées d'or et d'argent, coupées ou en pièces, et en si grand nombre, qu'elles furent estimées à environ 200,000 livres, mises à part et destinées à être vendues à l'Étranger (2).

Cependant, malgré les recherches les plus minutieuses, un grand nombre des cachettes faites par madame Du Barry avaient échappé aux regards scrutateurs des Commissaires Le jour même de sa mort, persuadée que c'était moins à sa personne qu'à ses richesses qu'on en voulait, et qu'en faisant connaître exactement les divers endroits où elles étaient enfouies, elle pourrait sauver sa vie, elle se décida à en faire la déclaration ; ce qui ne la sauva pas,

(1) Termes de leur rapport.

(2) Archives de Seine-et-Oise.

mais fut la cause de la mort de *Morin*, le seul de ses domestiques resté fidèle.

Cette déclaration servit beaucoup aux Commissaires dans leurs recherches, comme on le verra dans le résumé historique. Dans le grand nombre de bijoux indiqués, on en voit quelques-uns qui montrent son intimité avec le duc de Brissac. Ainsi elle indique dans une des cachettes « une boîte, montée en cage d'or, avec le portrait de l'épouse de Brissac ; — un portrait de la fille de ce dernier, monté en or ; — un autre, de son frère ; — une boîte d'écaille blonde montée en or, avec une très belle pierre blanche gravée, où est le portrait de Brissac et de la déclarante ;— un portrait en émail de la grand'-mère de Brissac ;—deux tasses d'or avec leurs manches de corail, et quelques autres objets appartenant à Brissac ; — une paire d'éperons d'or, avec des chiffres, appartenant à feu Brissac. »

Deux jours après la mort de madame Du Barry, Fouquier-Tinville écrivit au Directoire du département de Seine-et-Oise, pour lui annoncer le jugement et faire procéder au séquestre des biens de la condamnée, et le 4 nivôse suivant (24 décembre), le Directoire prenait la délibération suivante :

« Vu par l'Administration la lettre de l'accusateur public près le Tribunal révolutionnaire, du 20 frimaire, qui annonce que la femme Du Barry a été condamnée par jugement de ce Tribunal du 17 du même mois, à la peine de mort, et que tous ses biens étaient acquis et confisqués au profit de la nation, il convenait de faire procéder au séquestre des biens de cette condamnée qui sont situés dans l'étendue du département de Seine-et-Oise.

« Vu la lettre adressée le 19 du mois dernier par l'Administration provisoire des Domaines nationaux, aux administrateurs composant le Directoire du département de

Seine-et-Oise, de laquelle il appert que le glaive de la loi a fait tomber la tête d'une femme qui avait la plus grande part à la dilapidation de la fortune publique et qui, à ce premier crime que la Nation avait à lui reprocher, a joint celui d'émigrer et d'avoir des relations avec les ennemis de notre liberté; qu'il importe que les mesures les plus promptes soient prises pour que ce qu'elle avait conservé des scandaleuses prodigalités de l'avant-dernier tyran rentre en entier sous la main de la Nation; il engage donc l'administration, si les scellés ne sont déjà mis dans sa dernière demeure à Louveciennes, à les y faire apposer sans délai et à faire procéder le plus tôt possible à l'inventaire, afin de mettre la Régie en possession des immeubles et d'avoir un moyen de tirer du mobilier le meilleur parti possible; qu'au surplus l'administration ne saurait mettre trop de soins dans le choix des gardiens qui y sont ou qui y seraient établis, ni les faire surveiller avec trop d'exactitude; que les objets précieux que renferme cette habitation perdraient beaucoup de leur valeur si l'on n'apportait la plus grande attention à empêcher qu'ils ne soient dégradés, et qu'il y en a que, vu leur peu de volume, il serait facile de soustraire. Il invite l'administration à le tenir au courant de ce qu'elle fera pour remplir le vœu de cette lettre et pour que la République ne perde rien de ce qu'elle doit retrouver dans cette importante confiscation;

« L'administration, considérant que les scellés ont été apposés chez ladite femme, à Louveciennes, et l'inventaire fait dès le mois de février dernier, arrête qu'en attendant la vente des immeubles ayant ci-devant appartenu à la femme Du Barry, à laquelle il sera procédé le plus tôt possible, il sera à la poursuite et diligence du Directoire du district de Versailles, également procédé à la vente de tous les effets mobiliers provenant de cette femme;

« Invite en outre le Directoire du district de Versailles à exercer la surveillance la plus active sur les gardiens qui sont déjà établis dans la maison qu'occupait cette femme, ou qui leur seront substitués, pour prévenir la dégradation des objets précieux qui s'y trouvent et la spoliation de ceux que leur peu de volume rend faciles à soustraire, *comme aussi à constater les effets qui ont pu être distraits du mobilier de cette femme, pour en assurer le recouvrement.*

« Arrête aussi que le Directeur de la Régie nationale sera tenu de prendre, conjointement avec le Directoire du district de Versailles, les mesures convenables pour opérer le séquestre des biens de cette femme, et que, dès à présent, l'administration lui en sera confiée pour la conservation des droits, tant de ses créanciers que de la République (1). »

Par suite de cette délibération, le district de Versailles donna de nouveaux pouvoirs à la Commission qu'elle avait chargée dès le 29 frimaire de procéder à l'inventaire et à la constatation des objets mobiliers, d'art, etc., de toute nature du château de Louveciennes.

Cette Commission s'était déjà transportée à Louveciennes, et elle procéda consciencieusement à ce travail long et difficile. On voit, dans les nombreux procès-verbaux particuliers adressés par elle au district de Versailles (2), combien elle eut de peine et souvent de luttes à soutenir avec ceux jusqu'alors chargés de ce travail, pour y établir l'ordre et la clarté et remplir le mandat qui lui avait été confié.

Lorsqu'elle crut sa mission terminée, elle adressa au Di-

(1) Archives de Seine-et-Oise.

(2) Archives de Seine-et-Oise.

rectoire du district de Versailles les divers procès-verbaux des opérations dont chacun de ses membres en particulier avait été chargé. Les procès-vërbaux étaient accompagnés d'un résumé historique du travail général de la Commission. Ce résumé raconte tout ce qui s'est passé à Louveciennes depuis la mort de madame Du Barry jusqu'au moment de la vente de ses effets; il est, par conséquent, le complément de ce récit.

RÉSUMÉ HISTORIQUE

DES OPÉRATIONS DES COMMISSAIRES DE LOUVECIENNES.

« La Du Barry, condamnée à mort par le Tribunal révolutionnaire de Paris, le 18 frimaire, a fait le même jour la déclaration des lieux où elle avait caché différents objets précieux, et des personnes à qui elle les avait confiés.

« En conséquence, les Commissaires, à leur arrivée à Louveciennes, le 21 frimaire, se sont occupés d'abord des moyens de parvenir à la découverte des objets déclarés. — Le moyen qui devait être le plus fructueux était de faire traduire à Louveciennes Morin (1), valet de chambre de la Du Barry et son homme de confiance; aussi les Commissaires ont écrit à l'accusateur-public, et lui ont même envoyé un exprès.

« Avant que de procéder à aucune recherche, ils ont interrogé pendant plusieurs jours ceux des domestiques de la Du Barry qui n'avaient pas été arrêtés avec cette femme. D'après les dépositions qu'ils ont reçues, ils n'ont trouvé de coupables que le nommé Déliant, frotteur, et

(1) Morin fut condamné à mort quelques jours après, *comme complice des crimes de la Du Barry.*

particulièrement la femme Déliant, dénommée dans la déclaration de la Du Barry, comme dépositaire de deux boîtes renfermant des bijoux, diamants et autres effets préeieux.

« La fausseté qui avait dicté les réponses de la femme Déliant a engagé la Commission à la mettre en arrestation chez elle, avec son mari, et à leur donner deux gardes choisis par la municipalité du lieu.

« Le nommé Déliant, frotteur, a prouvé par ses déclarations, moins de mauvaise foi que sa femme. Cet homme, moribond depuis longtemps, a paru avoir peu de connaissance des dépôts confiés à cette dernière, et depuis huit jours il est mort à l'infirmerie de Versailles, où la Commission l'avait fait transporter.

« La femme Déliant, lors de son premier interrogatoire, le 22 frimaire, avait simplement déclaré que la Du Barry, cinq ou six jours avant son arrestation, lui avait mis dans son tablier plusieurs paquets enveloppés de papier; que le même jour, d'après les ordres de sa maîtresse, elle les avait cachés dans un fumier contre la melonnière; mais la suite prouvera la fausseté de cette déclaration.

« Le 24 frimaire, jour de l'arrivée de Morin, la femme Déliant voulant prévenir les perquisitions que les commissaires se disposaient à faire chez elle, avait, le même jour, demandé à leur parler; mais les commissaires étant, dans ce moment-là, occupés à faire fouiller le jardin de Morin, le citoyen Greive, commissaire du Comité de sûreté générale de la Convention, s'est rendu chez ladite Déliant. Cette femme lui a remis 193 louis simples en or, à elle confiés par la Du Barry, quelque temps avant son dernier voyage en Angleterre.

« Le 16 frimaire, les commissaires ont interrogé ladite

Déliant. Il résulte de sa déclaration que la Du Barry, à l'époque de son dernier voyage en Angleterre, lui avait remis trois coffres renfermant beaucoup d'objets précieux, pour les mettre soi-disant plus en sûreté et à l'abri d'être volés ; que le lendemain de l'arrestation de la Du Barry, ladite Déliant les avait déposés dans la maison de la veuve Aubert, sa mère, où ils sont restés environ douze jours; que les perquisitions exercées dans la maison de la Du Barry et dépendances, lui donnant à craindre qu'on ne trouvât chez sa mère les coffres y déposés, elle avait, la veille de son arrestation et de son incarcération aux Récollets (1), ouvert les trois coffres, avait vidé les objets y contenus, les avait mis dans son tablier et cachés le même soir dans un fumier contre la melonnière, à l'exception de quatre rouleaux de louis simples, d'un gobelet d'or avec son couvercle, d'une bourse pleine de jetons d'argent et de quelques flacons ; que sa mère avait jeté le lendemain, dans la pièce d'eau du Grand-Jet de Marly, ces derniers objets, à l'exception cependant de quatre rouleaux de louis, qu'elle avait gardés pour elle, sans en donner connaissance à son mari.

« Les 24 et 26 frimaire, les commissaires ont interrogé Morin. Mais avant de rendre compte des découvertes qu'ils ont faites sur ses indications, il est nécessaire de suivre la conduite de la femme Déliant.

« Le même jour de l'interrogatoire de cette dernière, il a été déposé entre les mains des commissaires, par Agathe Gournay et la femme Borgard, une montre enrichie de diamants, trouvée par elles, il y avait six semaines dans une pièce d'eau du jardin de Marly; et par Jacques

(1) Prison de Versailles où l'on renfermait les prisonniers politiques.

Richard, fontainier, deux flacons de cristal de roche, sans bouchons ni sans garnitures, et trouvés dans la même pièce.

« La femme Déliant avait été présente au dépôt de la montre dont est question, et cet acte de probité, peu conforme à son caractère fourbe et à sa conduite plus que suspecte, la faisant regarder elle-même comme très coupable à ses propres yeux, cette femme, sous prétexte de satisfaire des besoins naturels, a surpris la surveillance de ses gardes et s'est coupé la gorge avec un rasoir.

« Les commissaires ont fait dresser par le juge de paix, procès-verbal de cet événement, qui n'a pas eu de suites funestes, au moyen des soins du chirurgien appelé alors.

« Dans le même moment, le mari de ladite Déliant, alité depuis longtemps, ayant déclaré que sa femme avait jeté quelque chose par la fenêtre, l'on a trouvé dans une gouttière, au-dessous du charbonnier, sous la fenêtre de la chambre desdits Déliant, quatre boîtes, dont une d'or enrichie de diamants, une autre aussi d'or; lesdites renfermées dans un sac à poudre, jetées comme il est dit par ladite femme Déliant, quoique cette dernière n'ait jamais voulu en convenir.

« Les commissaires ont séparé ladite Déliant de son mari, lui ont donné deux gardes pendant deux jours, au bout desquels ils l'ont fait transférer à l'infirmerie de Versailles, où elle est encore.

« Les bijoux, diamants et autres effets précieux, cachés dans le fumier par ladite femme Déliant, y ont été trouvés par le citoyen Greive, deux mois et demi après l'arrestation de la Du Barry; mais comme *on n'a jamais eu l'état désignatif et la connaissance positive des objets que renfermaient les trois boîtes, il reste incertain si tous ont été trouvés.*

« *Sans vouloir rien préjuger sur la conduite que l'on a tenue*, le 11 frimaire, *lors de cette découverte*, les commissaires ignorent s'il y a eu un procès-verbal dressé au moment même, mais il ne leur a été remis d'autre procès-verbal que celui de reconnaissance, fait le 13 frimaire, par Houdon, juge de paix actuel de Louveciennes, *c'est-à-dire deux jours et demi après la découverte*, le juge de paix n'ayant été appelé qu'à cette époque.

« Quant aux objets jetés dans les pièces d'eau du jardin de Marly par la mère de la femme Déliant, on a trouvé seulement la montre déposée par Agathe Gournay et la femme Borgard, les deux flacons remis par Richard, deux autres flacons trouvés par les commissaires lors de leurs perquisitions dans la pièce d'eau du Grand-Jet de Marly; un flacon remis au moment même par Joséphine Lochard. Il reste conséquemment à recouvrer le gobelet et le couvercle en or, provenant d'un plateau de toilette, et la bourse pleine de jetons d'argent.

« Après être entrés daus les détails des déclarations toujours tardives, toujours partielles de la femme Déliant, de la nature des dépôts précieux qui lui ont été confiés par la Du Barry, de l'usage inconcevable qu'elle en a fait, des événements tragiques qui ont suivi sa conduite, les commissaires rendent compte du résultat de Morin, valet de chambre et agent secret de la Du Barry.

« Les perquisitions les plus amples avaient été faites dans le jardin de ce prévenu, et toujours infructueusement. Cet homme allait être jugé, exécuté, emportant avec lui la connaissance des différents dépôts, si les commissaires n'eussent pas écrit à l'accusateur public, ne lui eussent pas envoyé un exprès au moment où Morin allait subir la peine due à ses crimes.

« Les 24 et 26 frimaire, les commissaires ont interrogé ce prévenu : d'après ses déclarations, et sur ses indications, ils ont trouvé cachés, derrière des bois de charpente placés contre un mur du jardin de Morin, une douzaine de cuillers d'or, à café ; dans le grenier au-dessus de la cuisine de sa maison, une croix d'argent, un calice et une patène d'argent ; une boîte à quadrille, la boîte, les fiches et contrats en ivoire, incrustés en or ; dans le jardin de Morin, et enterrés en divers endroits sous des arbres hors de monter, et près la grille, deux boîtes de sapin renfermant, savoir :

Argent blanc.	7,203 liv.
40 doubles louis.	1,920
Un louis en or.	24
2 guinées et une demi-guinée.	36
Total..	9,183 liv.

« En outre, 99 jetons d'argent et un globe d'argent-vermeil.

« D'après la déclaration de la Du Barry, on aurait dû trouver douze sacs de 1,200 liv. environ, et différents objets précieux. Cependant lesdites deux boîtes ne renfermaient que cinq sacs, les louis, les guinées en or et le gobelet d'argent-vermeil.

« Il est à croire que Morin en a détourné une partie ; l'espérance qu'il avait d'être acquitté l'a sans doute engagé à ne pas déclarer les dépôts qu'il avait faits pour le compte de sa maîtresse et pour son propre compte, et il serait nécessaire de faire fouiller son jardin en entier.

« Les commissaires ont aussi trouvé dans la chambre de Morin, et sur ses indications, une râpe à muscade en argent, dans un étui d'argent ; un paquet intitulé : *Graines*

de panais, contenant dix-sept aunes de galons d'argent à livrée, et quelques autres objets.

« Les perquisitions antérieures faites par le citoyen Greive avaient procuré la découverte de 393 liv. en argent blanc, d'un billet qui prouvait que Morin était chargé de faire passer cette somme à l'abbé de Fontenille, poste restante, à Coblentz. Cette somme existe encore dans la chambre de Morin, et les commissaires du District chargés de faire l'inventaire en rendront compte en tant que de besoin.

« Les commissaires ont fait ce qui dépendait d'eux pour tirer de Morin tous les aveux qui pouvaient aider leurs découvertes; mais cet homme n'a déclaré que les dépôts trouvés antérieurement, et il est hors de doute qu'il avait la connaissance de plusieurs autres, dans le cas où sa conduite contre-révolutionnaire n'aurait pas été dévoilée et punie.

« L'objet principal de la mission des commissaires était de faire des recherches. Quoique le citoyen Greive eût découvert une grande partie des objets déclarés et non déclarés par la Du Barry, il restait encore des recherches à faire, et les commissaires n'ont rien négligé pour les rendre heureuses.

« A cet effet, ils ont renouvelé dans plusieurs endroits les perquisitions les plus exactes. Ils ont fait fouiller deux fois dans le jardin de Morin, et deux jours de suite dans la cave commune de la maison de la Du Barry; mais ces nouvelles fouilles n'ont produit aucune découverte, et quoique l'on soit bien persuadé qu'il existe encore des dépôts cachés, il faudrait avoir, pour les trouver, des indices particuliers, les terrains environnant la maison de la Du Barry étant trop spacieux pour qu'on puisse hasarder de nouvelles fouilles, dispendieuses d'ailleurs et d'un succès incertain.

« D'après l'arrêté du Comité de salut public et les instructions du ministre, les Commissaires devaient remettre à la Trésorerie nationale les assignats, espèces monnoyées, et aux Domaines tout ce qui consisterait en bijoux, diamants et autres effets précieux.

« Pour remplir cette partie de leur mission, il ne suffisait pas de faire un simple inventaire de ces objets, il fallait en faire le recollement exact, pour opérer la décharge des Commissaires et gardiens responsables.

« A cet effet, les Commissaires ont procédé au dépouillement de tous les procès-verbaux de l'ancien et du nouveau juge de paix, dressés sur la réquisition du citoyen Greive, Commissaire du Comité de sûreté générale de la Convention, en présence des officiers municipaux de Louveciennes. Ils ont fermé l'état désignatif de tous les objets y mentionnés par nature et espèce, en distinguant par ordre l'argenterie, les effets en or, etc.

« Ce relevé, nécessaire pour assurer la justesse de toutes vérifications, a demandé un temps très long, à raison de la lecture qu'il a fallu prendre de tous les procès-verbaux, et de ce que chaque objet se trouvait mentionné isolément dans un procès-verbal et dans un autre.

« Les Commissaires ont d'abord procédé à la reconnaissance d'une somme de 37,986 liv. en numéraire, trouvée chez la Du Barry. Cette somme, jointe à celle de 13,815 liv., découverte par la Commission, forme celle de 51,801 liv., remise par elle à la Trésorerie nationale.

« Il avait été trouvé, en outre, dans la commode de la chambre à coucher de la Du Barry, une somme de 3,143 liv. en assignats; mais cette somme a été mise par les citoyens Lacroix et Musset, représentants du peuple à Versailles, à la disposition du citoyen Greive, pour subve-

nir aux dépenses du moment, et il reste encore une somme de 29 liv. en assignats, et 7 liv. en argent monnoyé.

« Les Commissaires observent qu'il a été déposé entre leurs mains, le 27 nivôse, par le citoyen Fournier, ancien juge de paix, à l'appui d'un procès-verbal de découverte, chez la femme Couture, une somme de 1,200 liv., savoir : 400 liv., dont 200 liv. démonétisées appartenant à Morin, et 800 liv. au nommé Pétry, coiffeur, détenu à Paris. Les Commissaires du District chargés de faire l'inventaire rendront compte de ces sommes et des autres en tant que de besoin.

« Les Commissaires, en suivant l'ordre de leur relevé sur les procès-verbaux remis entre leurs mains, ont fait, en présence du citoyen Greive, du juge de paix et du maire de Louveciennes, le récollement et la reconnaissance de l'argenterie, des effets en or, cristaux, bijoux, diamants et autres objets précieux, mis sous les scellés dans la chambre à coucher de la Du Barry, n.° 4. Ils ont rédigé procès-verbal de chaque opération, et en ont donné copie au citoyen Greive et à la municipalité du lieu.

« Cette vérification leur a demandé un temps très long, attendu que beaucoup de ces objets n'avaient pas été désignés suivant leur nature et espèce, et suivant les termes techniques qui leur convenaient. *Peut-être que le plaisir d'avoir fait les découvertes, la précipitation avec laquelle on a procédé à leur inventaire, ont fait négliger les formalités de la rédaction et l'exactitude dans la description et reconnaissance des objets; mais en général les Commissaires ont aperçu un défaut d'ordre, et ils ne peuvent mieux le prouver que par le grand nombre d'effets qu'ils ont reconnu n'avoir pas été inventoriés.* Le désordre ne porte pas seulement sur les objets découverts, mais sur tous ceux en évi-

dence dans la maison. Ces objets sont épars et en confusion.

« *Les Commissaires ont trouvé, dans différents endroits de la maison, plusieurs étuis de chagrin et galuchat, qui renfermaient sans doute des effets précieux et qui, cependant, ne font pas partie de ceux inventoriés et reconnus.* Les Commissaires ont vu, entre autres étuis, celui dans lequel devait se trouver une paire de boucles de souliers en or, garnies de perles, dont l'existence antérieure est prouvée par la déclaration même de la Du Barry. *Tous ces étuis ont été trouvés vides.* Les Commissaires ignorent si les objets qu'ils contenaient existaient au moment de l'arrestation de cette femme, ou si elle n'en aurait pas disposé elle-même, d'une manière ou d'une autre.

« Les Commissaires ont remis successivement à l'administration des Domaines l'argenterie, les bijoux, diamants, effets en or, et généralement tous les objets provenant, soit de leurs découvertes personnelles, soit des découvertes faites avant eux par le citoyen Greive, Commissaire de sûreté du Comité-Général de la Convention. Ils invitent à en acquérir la preuve par l'examen de l'état ci-joint, dont les objets y mentionnés portent le n.° correspondant à celui des objets désignés dans les procès-verbaux et récépissés de remise aux Domaines. Ils joignent aussi au présent résumé historique d'opérations, l'état de comparaison des objets déclarés par la Du Barry et trouvés, avec ceux qui restent à découvrir.

« Jusque-là, les Commissaires avaient rempli l'objet intrinsèque de leur mission. Mais la nature même de leurs fonctions les a entraînés dans une quantité de détails dont ils devaient prendre connaissance, autant parce qu'ils se sont trouvés liés à leurs fonctions que parce que le be-

soin de se mettre à l'abri de tous reproches leur recommandait de faire tout ce qui intéressait le bien public.

« Des mesures de sûreté générale, relatives à la conservation des dépôts précieux existant dans la maison de la Du Barry, avaient exigé la surveillance d'une garde assez nombreuse ; mais l'enlèvement successif de ces dépôts demandait une économie dans cette dépense. En conséquence, les Commissaires ont réduit, le 6 pluviose, la garde à six hommes, au lieu de dix-huit. Cette garde, depuis le 2 vendémiaire, jour de son établissement par le citoyen Greive, jusqu'au 13 frimaire, avait été payée sur des fonds mis à la disposition du citoyen Greive, savoir : 3,143 liv. par les citoyens Lacroix et Musset, représentants du peuple à Versailles, et 3,000 liv. par Voulant et Jajot; mais le citoyen Greive n'avait plus de fonds disponibles. Il est dû encore à la garde la somme de 3,151 liv., et les Commissaires en ont envoyé l'état à l'administration du District de Versailles.

« Le besoin de rétablir l'ordre dans la maison de la Du Barry devait fixer la sollicitude des Commissaires. Ce soin paraissait cependant devoir appartenir plus particulièrement au citoyen Greive, qui depuis longtemps habitait la maison de la Du Barry, connaissait les causes de la dépense, et l'avait mise ou laissée sur le pied où les Commissaires l'ont trouvée.—*Mais le citoyen Greive, trop occupé sans doute de l'exécution des grandes mesures de sûreté générale, dont il annonçait être chargé par sa qualité même, n'avait pas le temps d'entrer dans les petits détails.* Les Commissaires ont cru devoir prendre sur eux de faire la réforme commandée par l'économie, en attendant d'ailleurs la solution de plusieurs questions dont la nature les attachait encore à leur place.

« Jusque-là, différentes circonstances, dont il sera parlé ci-après, avaient occasionné une dépense assez considérable de bouche et de chauffage; mais les circonstances n'étant plus les mêmes, les Commissaires ont jugé devoir rompre le cours de cette dépense. A cet effet, ils ont arrêté les mémoires du boulanger, du boucher et des autres fournisseurs de la maison. Ils ont envoyé à l'administration du District de Versailles, le bordereau de cette dépense, montant à la somme de 2,749 fr.

« Cette dépense, dont le citoyen Greive peut rendre compte mieux que personne des causes qui l'ont déterminée, a été plus considérable pendant le cours de sa mission. En général, cette dépense a été faite par les différents Commissaires qui se sont succédé, par le juge de paix, son greffier, par les officiers municipaux, dans un temps où le secret des opérations demandait leur permanence continuelle, par les personnes que le citoyen Greive a employées à auner les étoffes, à peser les matières d'or et d'argent, par les prévenus traduits devant la Commission, par les gendarmes, huissiers qui les ont accompagnés, enfin par toutes les personnes dont la présence a été reconnue nécessaire.

« Les fonctions des Commissaires ont acquis, par l'effet des circonstances, une plus grande latitude. Ils ont appris, par exemple, qu'il existait à Paris, dans ia maison de Brissac, un coffre de fer, caché entre deux boiseries. A cet effet, ils sont allés plusieurs fois à Paris, pour se concerter avec le ministre sur les moyens à employer pour sa découverte. Le ministre a écrit lui-même au Comité de surveillance de la Fontaine de Grenelle, pour l'inviter à nommer deux membres pour seconder les Commissaires dans leurs recherches. Le citoyen Villette s'est présenté lui-même au Comité de cette section, à celui de sûreté gé-

nérale ; mais les formalités à remplir pour la levée des scellés chez Brissac ont arrêté sans doute l'usage de toutes mesures, et le coffre de fer reste encore à découvrir, ou, s'il a été découvert, la Commission l'ignore.

« Les Commissaires ont aussi, sur la réquisition des citoyens Lacroix et Musset, représentants du peuple à Versailles, fait l'inventaire du vieux linge existant dans la maison de la Du Barry, et l'ont envoyé à l'hôpital militaire de Saint-Cyr.

« Ces différentes démarches et opérations ont occupé les Commissaires en attendant la réponse à plusieurs questions de la solution desquelles dépendait la continuation ou la cessation de leurs fonctions.

« Une de ces questions était de connaître la manière dont on disposerait des étoffes précieuses existant dans la maison de la Du Barry. Une grande partie de ces étoffes, dont la valeur peut s'élever à 200,000 liv., ne pouvait être vendue qu'à l'étranger. Le ministre, sur les observations des Commissaires, avait écrit au Comité de salut-public : depuis peu, ce Comité a chargé l'administration des subsistances d'en faire l'inventaire, et dans ce moment ce travail occupe les Commissaires.

« Le rétablissement de l'ordre, des précautions de tout genre, le besoin d'éviter même des dilapidations, le besoin de liquider la succession de la Du Barry pour payer les créanciers, toutes ces considérations ont engagé les Commissaires à demander qu'il soit procédé promptement à l'inventaire du mobilier de la Du Barry, et, depuis le 20 pluviose, les citoyens Delcros et Lequoy ont été nommés à cet effet par l'administration du District de Versailles.

« En conséquence, les pouvoirs du citoyen Villette, seul Commissaire du pouvoir exécutif à Louveciennes, doi-

vent cesser lorsqu'il aura fini, conjointement avec le Commissaire des subsistances et ceux du District, l'inventaire des étoffes dont il est spécialement chargé par le ministre.

« Voici la manière dont les membres composant la Commission de Louveciennes ont cru devoir rendre compte de leur mission, chacun pour les opérations auxquelles ils ont été présents, nonobstant les pièces qu'ils joignent à l'appui de leur compte, certifiant le tout sincère et véritable.

« Signé à la minute : Huvé, Villette, Delcros, Houdon, Bicault et Lequoy, secrétaire (1). »

Outre la Commission-Générale, deux autres devaient s'entendre avec elle, l'une pour faire passer immédiatement à Versailles tout ce qui pourrait être employé par l'État, l'autre, pour envoyer aussi dans cette ville les objets d'art, afin de les ajouter à ceux déjà très nombreux provenant des maisons du Roi et des princes, que l'on réunissait dans le palais.

La première de ces Commissions fit passer au District, en fer, cuivre, linge, literie, harnais, sucre et eau-de-vie, pour la somme de 128,089 fr. Le linge, la literie, le sucre et l'eau-de-vie furent envoyés à la maison de Saint-Cyr, transformée en hôpital militaire. Le reste fut déposé dans les magasins de l'État.

La Commission des arts fit choix des objets qui lui parurent dignes d'être conservés. Comme la plupart de ces œuvres d'art sont aujourd'hui dans les musées et dans les palais impériaux, il n'est pas sans intérêt d'en faire connaître l'origine, en donnant la liste dressée alors par la Commission. Ces objets sont au nombre de cinquante-cinq.

1.° Deux tableaux de Vien;

(1) Archives de Seine-et-Oise.

2.° Une gaine avec chapiteau et base de granit d'Italie;

3.° Une Vénus Callipyge (petite proportion);

4.° Un Apollon du Belvédère;

5.° Thésée enlevant Hermione;

6.° Une Vestale entretenant le feu sacré, suivie par deux enfants;

7.° Un Groupe représentant Louis XV porté par quatre guerriers;

8.° Un petit Buste de Louis XV;

9.° Un Feu en bronze doré, cerf, sanglier et attributs de chasse;

10.° Un Tableau représentant une marine, par Vernet, de 8 pieds de haut sur 5 de large.

11.° Un autre Tableau de même dimension, représentant une ruine, par Robert;

12.° Quatre dessus de portes, par Fragonard;

13.° Une Nymphe en marbre, fuyant, et un Amour la menaçant;

14.° Une Baigneuse, de Falconnet;

15.° Le Buste de Louis XV, en marbre, par Pajou;

16.° Une Pendule représentant l'Amour porté par les Grâces, en bronze doré d'or moulu;

17.° Deux Vases de porcelaine de Sèvres, fond azur;

18.° Deux Vases de porcelaine, forme étrusque.

19.° Un Baromètre et thermomètre avec cartouches et figures de porcelaine;

20.° Deux Vases en marbre blanc et porphyre;

21.° Deux Feux dorés d'or moulu, les plus riches;

22.° Deux Figures en marbre blanc, proportion de 2 pieds;

23.° Deux Candélabres à trois branches, représentant deux femmes groupées;

24.° Deux autres, en forme de bouteille;

25.° Un Feu doré, en forme de vase;

26.° Une Table en porcelaine de Sèvres, les peintures d'après Wanloo;

27.° Un Vase de porphyre;

28.° Un Feu en forme de cassolettes et pommes de pin;

29.° Trois Chandeliers à trois branches, en cassolettes;

30.° Le Buste de la *Du Barry*, par Pajou, sur sa gaine;

31.° Partie d'un *forté-piano;*

32.° Deux grands Vases de porphyre;

33.° Une harpe dans sa robe de taffetas noir;

34.° Un Tableau représentant la Fuite de l'Amour;

35.° La Marchande d'Amours, par *Vien;*

36.° La Cruche cassée, par *Greuze;*

37.° Jupiter en Antlope;

38.° Une Pastorale, par *Boucher*, de 36 pouces de haut sur 28 de large;

39.° Un Paysage de *Visnose;*

40.° Une Bordure ovale de 3 pieds de haut, richement sculptée et dorée;

41.° Une autre, de 2 pieds de haut;

42.° Une Commode de vieux laque;

43.° Une autre plaquée, en porcelaine de Sèvres, à sujets et figures très jolis;

44.° Un Tableau représentant la *Visitation d'Elisabeth;*

45.° Un autre, représentant la Vierge et l'Enfant-Jésus;

46.° Un autre, non fini, représentant la Du Barry en Bacchante;

47.° Un Pastel, un enfant jouant du tambour de basque, d'après *Drouet;*

48.° Une Enfant jouant du triangle, d'après *Drouet;*

49.° Un tableau représentant un enfant tenant une pomme, peint par *Drouet;* de 20 pouces de haut sur 18 de large;

50.° Un Tableau, une femme en lévite blanche;

51.° Un autre, Louis XV en habit de revue;

52.° Un autre, Louis XV enfant;

53.° Une Gravure enluminée, représentant un paysage;

54.° Une Estampe, représentant la femme *Lebrun;*

55.° Un Tableau peint sur toile, par Robert, représentant une esquisse de la messe; de 14 pouces de haut sur 16 de large.

Après les travaux particuliers des diverses Commissions, la Commission-Générale fit un relevé de tous les procès-verbaux d'inventaires, enlèvements, reconnaissances et ventes du mobilier ayant eu lieu successivement sous sa direction; elle y ajouta les récépissés de dépôt des différents objets extraits de la maison de madame Du Barry, et elle envoya cet immense travail au District de Versailles, pour le faire passer au Directoire du département de Seine-et-Oise. Ce travail, avec toutes les pièces à l'appui, forme aujourd'hui la plus grande partie des papiers renfermés aux archives de la Préfecture de Seine-et-Oise, sous le nom de *madame Du Barry*.

Le relevé général est terminé par le bordereau du montant des seuls objets vendus et estimés, lequel s'élève à. . . . . 707,251 liv. 15 s.

Les bijoux, diamants, cristaux, etc, dont le prix n'est pas porté, sont évalués, au même inventaire. . . . . 400,000 liv. »

Les matières d'or, 89 marcs 6 onces, peuvent être appréciées au moins. . . . . 60,000 liv. »

Celles d'argent, 1,449 marcs, à 45 liv. le marc. . . . . . 65,205 liv. »

Celles de vermeil, 84 marcs, à

50 liv.	4,200 liv. »
Galons et franges d'or, 34 marcs.	2,700 liv. »
Galons d'argent et brûlé, 121 marcs.	3,600 liv. »
Cuivre, fer, plomb et étain. .	4,000 liv. »
Total général de l'appréciation des effets mobiliers confisqués chez madame Du Barry. .	1,246,956 liv. 15 s. (1).

Quand madame Du Barry fut arrêtée, elle avait encore un grand nombre de dettes, et la municipalité de Louveciennes ne tarda pas à être accablée des mémoires de tous les créanciers. Tous ces mémoires, visés par elle, furent envoyés au District. Il résulte de leur relevé général, qu'ils s'élevaient à la somme de 956,124 liv. 13 s. 4 d. — La vérification de ces mémoires fut renvoyée à une Commission, chargée de mettre la plus grande sévérité dans l'examen de ces dettes. Le gouvernement d'alors dut être satisfait de l'habileté des Commissaires, car les mémoires ont été si bien examinés et contrôlés, que presqu'aucun des créanciers n'a été payé.

Les parents de madame Du Barry, auxquels on a vu qu'elle avait fait des pensions viagères, réclamèrent aussi la continuation de leurs pensions; mais on les supprima toutes, à l'exception de celle de Rançon, le mari de la mère de madame Du Barry, qui vint se retirer à Versailles, et y mourut le 25 octobre 1801.

La propriété de Louveciennes avait été vendue le 20 thermidor, an III (7 août 1795) (2), et le comte Guil-

(1) Archives de Seine-et-Oise.

(2) Elle fut adjugée 6,000,000 en assignats, à Jean-Baptiste-Charles-Édouard Delapalme, demeurant aux Vaux-de-Cernay. (Procès des héritiers.)

laume, qui s'était remarié (1), était mort à Toulouse, le 2 août 1811, à l'âge de 79 ans Tout avait disparu. Il ne restait plus, comme souvenir du nom de *Du Barry*, que la honte jetée par lui sur les dernières années du règne de Louis XV. Mais à ce souvenir, cependant, venait se mêler celui des souffrances supportées par cette malheureuse femme dans les derniers temps de sa vie, et l'on se prenait de pitié quand on considérait par quelle horrible mort elle avait expié ses quelques années de bonheur!

Ce nom devait recevoir encore une nouvelle humiliation! et il devait la recevoir de ses propres parents, de ses héritiers.

Dans l'acte de mariage de madame Du Barry, elle y était dite fille du sieur *Jean-Jacques Gomard de Vaubernier*, intéressé dans les affaires du roi. A peine le roi Louis XVIII était-il de retour en France, en 1814, les héritiers *Gomard* firent de nombreuses démarches auprès des ministres pour être remis en possession des objets ayant appartenu à madame Du Barry, et existant dans les établissements publics. Ils se fondaient, pour appuyer leur demande, sur l'acte de naissance (2) de madame Du Barry, annexé à celui de célébration de son mariage à la paroisse de Saint-Laurent, ainsi conçu :

« Extrait des registres de baptême de la paroisse de « Vaucouleurs, diocèse de Touls, pour l'année mil sept « cent quarante-*six*. »

« Jeanne, fille de *Jean-Jacques Gomard de Vaubernier* et d'*Anne Bécu*, dite *Quantigny*, est née le dix-

(1) Il avait épousé en deuxièmes noces Jeanne-Madeleine Lemoine.

(2) Les registres de l'état civil étant, à cette époque, entre les mains du clergé, les actes de naissance et de baptême ne faisaient qu'un.

neuf août mil sept cent quarante-six, a été baptisée le même jour, a eu pour parrain Joseph *Demange* et pour marraine Jeanne *de Birabin*, qui ont signé avec moi :

« L. Gaon, vicaire de Vaucouleurs; Joseph Demange et Jeanne de Birabin.

« Je soussigné, prêtre-curé de la paroisse et ville de Vaucouleurs, diocèse de Touls, certifie à qui il appartient, vu le présent extrait conforme à l'original.

« A Vaucouleurs, ce quatre juillet mil sept cent cinquante-neuf.

« L.-P. Dubois.

« Nous, Claude-François Duparge, licencié ès-loix, Conseiller du Roi, Commissaire enquesteur-examinateur en la ville et prévôté de Vaucouleurs, faisant les fonctions de M. le Président Prevost, absent, certifions que les écriture et signature ci-dessus sont du sieur Dubois, curé de Vaucouleurs, et que foy y est et doit y être ajoutée. En témoignage de quoi nous avons signé les présentes et scellé de notre cachet. — A Vaucouleurs, ce quatre juillet mil sept cent cinquante-neuf :

« Signé, Duparge, avec paraphe. Approuvé l'écriture, Duparge (1). »

Après beaucoup de démarches infructueuses, et après avoir présenté au ministre des finances un acte de notoriété, constatant que le sieur *Philbert Gomard*, frère de *Gomard de Vaubernier*, père de madame Du Barry, étant le plus proche parent de la comtesse à l'heure de sa mort, était son héritier, le même acte établissant leur filiation comme héritiers directs du sieur *Philbert Gomard*, le ministre les autorisa à faire retirer de la Préfecture de Seine-et-Oise les papiers de madame Du Barry,

(1) Procès des héritiers Du Barry.

déposés aux archives lors du sequestre mis sur ses biens, en 1793. Ces papiers devaient servir à diriger leurs recherches dans les réclamations qu'ils faisaient au gouvernement. L'inventaire des papiers ainsi donnés un peu légèrement, montre combien de documents intéressants ont été perdus pour les recherches historiques.

« Inventaire des titres et papiers provenant de madame la comtesse Du Barry, condamnée révolutionnairement, et dont les biens ont été séquestrés; lesquels papiers, par suite du séquestre, ont été extraits du domicile de ladite dame, à Louveciennes, transférés à l'administration du ci-devant District de Versailles, et ensuite déposés aux archives de la Préfecture de Seine-et-Oise :

1.re *Liasse.* — Composée de pièces relatives aux anciens ouvrages faits au pavillon de Louveciennes, années 1760 et 1770, etc., mémoires de divers fournisseurs et ouvriers, quittances, états de payements et diverses pièces de renseignements.

2.e *Liasse.* — Anciens mémoires de fournisseurs et ouvriers quittancés de 1770 à 1774. Bail passé à madame Du Barry par la veuve Duru et consorts, d'une maison située à Versailles, rue de l'Orangerie, le 22 décembre 1768. Bordereau des sommes payées par M.e Lepot-d'Auteuil, notaire.

3.e *Liasse.* — Autres différents mémoires de marchands, ouvriers et fournisseurs également quittancés. Dépenses de tout genre à l'hôtel et pavillon de l'avenue de Paris, à Versailles, en 1773. Comptes rendus par M. de Montvallier, intendant de madame la comtesse Du Barry, ès-années 1773 et 1774.

4.e *Liasse.* — Divers mémoires de marchands, orfèvres, bijoutiers, drapiers, modistes, fournisseurs, gagistes, peintres, ouvriers, etc., en 1772 et années suivantes, égale-

ment quittancés. Inventaires et états d'effets mobiliers, tels que tableaux, statues, pièces d'ornement, etc., étant à Louveciennes, à différentes époques, notamment un inventaire général du mobilier de Louveciennes, fait en 1774.

5.e *Liasse.* — Mémoires quittancés d'orfèvres, bijoutiers, marchands de meubles et d'étoffes. États de gages payés aux personnes de la maison de madame Du Barry, et autres pièces diverses de dépenses, années 1771 et suivantes.

6.e *Liasse.* — Pièces relatives à la construction du nouveau pavillon de Louveciennes, en 1771 et 1772. Comptes et mémoires quittancés de divers entrepreneurs, marchands, ouvriers, etc.

7.e *Liasse.* — Formée de mémoires et de quittances donnés par des ouvriers, marchands, fournisseurs, pensionnaires et autres personnes attachées à madame Du Barry, en diverses années.

8.e *Liasse.* — Mémoires acquittés de marchands, ouvriers, fournisseurs, notamment du sieur Aubert, joaillier, du sieur Cozette, entrepreneur de la manufacture royale des Gobelins. Quittances de sommes payées pour pensions et bienfaits accordés par madame Du Barry. Ouvrages faits à un hôtel, à Versailles, avenue de Paris, et à une maison à Saint-Vrain.

9.e *Liasse.* — Pièces relatives aux locations de baraques, boutiques et appentis établis sur la contrescarpe, à Nantes, concédés à madame Du Barry, pour l'usufruit seulement, sa vie durant, par brevet du roi du 23 décembre 1769. Compte du sieur Dardel, régisseur, et du sieur Couillaud de la Pironnière, receveur du produit desdites boutiques, etc. Pièces et plans y relatifs. Baux desdits biens, passés en 1771.

10.e *Liasse.* — Papiers, mémoires, lettres, relatifs aux dépenses faites à la Maison-Rouge, sise commune de Villiers-sur-Orge. Inventaire d'effets mobiliers garnissant ladite maison. *Lettres et autres pièces de correspondance particulière de madame Du Barry, en* 1792 *et* 1793. Quittances, reçus de l'année 1793. Contrat du 24 octobre 1775, devant M.e Deschesnes, notaire à Paris, concernant vente par madame la comtesse Du Barry à *Monsieur*, frère du roi, d'un grand hôtel sis à Versailles, avenue de Paris, moyennant 224,000 liv. (1). »

Tels sont les papiers remis aux héritiers Gomard. Où sont aujourd'hui ces papiers, ces lettres de madame Du Barry? Que sont-ils devenus? Ils ornent probablement la collection de quelque amateur d'autographes.

Malgré toutes leurs demandes, ces papiers étaient la seule chose qu'ils eussent pu recueillir de la succession de madame Du Barry, lorsque fut rendue, le 17 avril 1825, la loi d'indemnité des biens des émigrés.

A l'époque de sa mort, madame Du Barry ne possédait aucun immeuble, et par conséquent, ses héritiers n'avaient rien à réclamer de l'indemnité. Mais l'on se rappela alors le testament de M. de Brissac, et l'on réclama de la famille de Mortemart, héritière du duc, et qui avait une part considérable dans la liquidation du milliard d'indemnité, l'exécution du legs fait au profit de madame Du Barry.

Jusque-là, les héritiers Gomard s'étaient seuls présentés. Mais lorsqu'il se fut agi du legs du duc de Brissac, les héritiers *Bécu*, c'est-à-dire ceux du côté maternel, vinrent, non-seulement pour entrer en partage, mais contestèrent même aux *Gomard* leur titre d'héritiers de madame Du Barry.

(1) Archives de Seine-et-Oise.

On a vu qu'une fois riche, madame Du Barry n'a jamais cessé de faire du bien à sa famille. Elle mit sa mère à l'abri du besoin, et fit une pension viagère à Rançon, son beau-père, lorsqu'il fut devenu veuf. Les frères de sa mère reçurent aussi d'elle des pensions viagères, et elle dota leurs filles en leur faisant faire des mariages avantageux. Mais on ne voit nulle part qu'elle se soit jamais intéressée aux *Gomard*. D'où vient cette différence dans la manière d'agir de madame Du Barry à l'égard de sa famille? Le procès qui s'est élevé entre les divers héritiers va nous en donner l'explication.

Les *Gomard* appuyaient leurs prétentions à l'héritage de madame Du Barry sur l'acte de naissance déposé à la paroisse de Saint-Laurent, reconnaissant comme père de madame Du Barry, *Jean-Jacques Gomard de Vaubernier*. Les *Bécu* attaquèrent cet acte comme faux, et présentèrent un autre acte de naissance, levé par eux sur les registres de l'état civil de la ville de Vaucouleurs, le 25 septembre 1827, constatant que madame Du Barry était *fille naturelle de Anne Bécu*, et que, par conséquent, les héritiers *Gomard* n'avaient aucun droit dans cette succession.

De là, procès entre les deux branches et jugement du tribunal civil de première instance de la Seine, du 9 janvier 1829, confirmé par arrêt de la Cour Royale de Paris, du 22 février 1830, qui donne gain de cause aux *Bécu* et les reconnaîtcomme seuls héritiers de madame Du Barry.

La cause de ce faux acte de naissance s'explique aisément. Madame Du Barry était la maîtresse du roi. Le mariage lui donnait un nom et allait lui permettre d'arriver auxplus grandes faveurs. Mais il fallait un peu flatter la vanité des Du Barry, et d'ailleurs, Louis XV n'aurait-il pas eu quelque répugnance à conserver pour maîtresse, quoi-

que comtesse, la bâtarde d'une pauvre fille de campagne?

Il est probable que celui qui joua le rôle le plus important dans la fabrication de cet acte fut cet *abbé Gomard*, aumônier du roi, qu'on a vu déjà figurer à la célébration du mariage de madame Du Barry, comme fondé de pouvoir de sa mère et de son beau-père. Depuis longtemps cet abbé était lié avec Rançon et sa femme, et les pamphlets du temps disent qu'il connaissait très-bien le père de madame Du Barry : il était, de plus, intime avec Lebel, le valet de chambre de Louis XV, et avec le comte Jean. On peut donc supposer que ce fut lui qui fit placer dans cet acte le nom de son propre frère Jean-Jacques Gomard de Vaubernier, mort depuis longtemps, comme père de *Jeanne Bécu*, et en fit ainsi une fille légitime.

Il est curieux, au reste, d'examiner les transformations que l'on fit subir à l'acte primitif, que voici :

« Extrait des registres de l'état civil de la ville de Vaucouleurs, déposés aux archives du tribunal de première instance, séant à Saint-Mihiel (Meuse).

« Jeanne, fille naturelle d'Anne Béqus, dit Quantiny, est née le dix-neufième aoust de l'an mil sept cent quarante-trois, et a été baptisée le même jour. Elle a eu pour parain Joseph Demange, et pour maraine Jeanne Birabin, qui ont signé avec moy. Les signatures sont ainsi apposées sur l'acte :

« Janne Birabine. L. galon, vic. de Vau.

« Joseph Demange.

pour copie collationnée sur la seconde minute déposée aux archives.

« Saint-Mihiel, le 25 septembre 1827. Le commis-greffier,

« François (1).

(1) Procès des héritiers Du Barry.

D'abord, et c'était la partie essentielle, on donne un père à la fille naturelle ; et, comme le nom de *Gomard* tout court est encore bien bourgeois, on y ajoute celui de *Vaubernier*. Puis, comme le parrain et la marraine doivent être à la hauteur du père de l'enfant, on fait du simple Joseph Demange, monsieur Joseph *de Mange* avec une particule, et de Jeanne Birabin, qui, suivant l'usage des femmes de la campagne, est appelée la Birabine, et signe comme on est dans l'habitude de l'appeler, on fait madame *de Birabin*. Enfin, comme il paraîtra plus agréable au roi de lui donner pour maîtresse une *demoiselle noble et mineure* qu'une *fille naturelle et majeure*, on retranche trois ans de l'acte primitif, et on fait naître madame Du Barry le 19 août 1746, au lieu du 19 août 1743.

Après l'arrêt de la Cour Royale de Paris, qui frappe de faux l'acte de naissance déposé à l'église Saint-Laurent, et reconnaît les *Bécu* comme seuls héritiers de madame Du Barry, ceux-ci continuèrent à attaquer la famille de Mortemart pour l'exécution du legs de M. de Brissac. Le procès dura jusqu'à la fin de 1833. Enfin les héritiers *Bécu* s'entendirent avec la famille de Mortemart, sur la somme à recevoir ; mais elle leur profita peu, et fut presque entièrement absorbée par les créanciers de madame Du Barry et par les frais du procès (1).

Outre les détails généraux qu'on a pu faire connaître, grâce à l'analyse des diverses pièces indiquées dans ce récit, il en est de particuliers à la personne même de madame Du Barry, qu'il est bon de rappeler en terminant :

(1) Voir, pour ce procès, le tome XXXII de la *Collection de Sirey* et la *Gazette des Tribunaux* des 4 juillet, 5, 11 et 27 août 1833.

1.° Madame Du Barry était fille naturelle, et son véritable nom était *Jeanne Bécu.*

2.° A l'époque de son mariage on fit un faux acte de naissance, dans lequel on lui donna pour père légitime *Jean-Jacques Gomard de Vaubernier.*

3.° C'est donc à tort que, dans toutes les biographies, et dans les plus récents ouvrages sur l'histoire de France, on lui conserve le nom de *Jeanne Gomard de Vaubernier,* et il faut lui rendre son vrai nom de *Jeanne Bécu.*

4.° Par suite de l'examen de son véritable acte de naissance, on voit que madame Du Barry avait 26 ans, quand elle devint la maîtresse du roi Louis XV, et non vingt-trois ans, comme cela semblait résulter du faux acte. Elle est, par conséquent, morte sur l'échafaud à l'âge de cinquante ans.

Quant aux sommes que madame Du Barry a coûtées à la France, pour avoir eu l'honneur d'être la maîtresse du roi, on peut, d'après l'examen de ces mêmes pièces, en faire le relevé suivant :

1.° Mobilier donné par le roi à madame Du Barry, lors de son mariage.	30,000 liv. » s. » d.
2.° Sommes payées pour madame Du Barry, par *Baujon*, banquier de la cour, depuis 1769, première année de sa faveur, jusqu'en 1774, année de la mort de Louis XV. . .	6,427,803 liv. » s. 11 d.
3.° Pour achat de son hôtel de Versailles, par *Monsieur*, frère du roi, le 24 octobre 1775.	224,000 liv. » s. » d.

4.° Pour l'échange de 50,000 liv. de rentes viagères contre 1,250,000 liv., délivrées par le trésor royal par arrêt du roi, d'avril 1784.	1,250,000 liv. » s. » d.
5.° Madame Du Barry jouit de 150,000 liv. de rentes viagères sur la ville de Paris, les États de Bourgogne et les loges de Nantes, depuis l'année 1769 jusqu'en 1784, ce qui donne un total de.	2,400,000 liv. » s. » d.
6.° Depuis l'année 1784 jusqu'en 1793, elle n'a plus que 100,000 liv. de rentes viagères, ce qui donne un total de.	900,000 liv. » s. » d.
7.° La jouissance du château de Louveciennes et de ses nombreuses dépendances; les diverses dépenses faites à l'ancien château et la construction du pavillon, peuvent s'évaluer à un revenu de 50,000 liv. de rentes, ce qui fait, depuis 1769 jusqu'en 1793. . .	1,250,000 liv. » s. » d.
Le total général de toutes ces sommes est de. .	12,481,803 liv. » s. 11 d. !!!

NOTES.

Les trois Lettres suivantes nous ont été communiquées par M. Vatel, avocat à Versailles. Elles nous ont paru assez intéressantes pour être publiées en notes.

N.° I. — Lettre de M. de Brissac à madame Du Barry.

Brissac, ce samedi 5 septembre 1789.

Les courriers ne sont pas assez fréquens, madame la comtesse, il est bien vrai; car cette lettre qui partira demain par le Mans, arrivera aussitôt que celle d'hier par la levée; mais c'est un plaisir que de s'entretenir avec vous qu'il ne faut pas laisser échapper. Oui, l'avenir comme le présent est désolant. A moins que la raison, le plus beau de l'apanage de l'homme, ne le cède à l'esprit, l'ambition, la vanité, quel est l'homme qui ne désire pas le bonheur et la liberté pour lui et les autres, à moins qu'il ne soit un forcené? et je vois qu'il y en a trop. Mais des personnes agissantes, assez franchement loyales pour concourir à l'arrangement avantageux de tous, à ce gros de la nation, dont la philosophie parle ainsi que le philosophe, qui par malheur ne connaît, ni n'a les moyens de lui faire éprouver ce charme du vrai bonheur qu'il n'est pas permis à tout le monde de connaître, où sont-ils, ces hommes? Bien loin de nous. On ne les écoute pas, ou ils ne parlent pas, ou ils n'existent pas. Que de tristesse toutes ces idées procurent! L'amour sortant, ou fuyant l'esclavage, n'est pas mon emblême, madame la comtesse, quoique ce soit celui de mon âge; il n'en est point, il est vrai, si la beauté et la bonté d'accord, partagent un sentiment senti par un cœur digne de celui qu'il a pu toucher. Mais, par parenthèse, j'ai ouï dire du mal de ce tableau, que l'on trouve froid, correct, mais peu piquant. Je l'ai un peu pensé comme le critique; mais les détails et le fini, ainsi que le coloris, en sont beaux, et donneront toujours du charme à ce tableau. Pas une dame

ne prendra pour elle ces insultes que leur fait l'amour, ou plutôt le peintre qui peut être froid, ou son âge et ses travaux. Je pense qu'il y a eu fort peu de portraits, sur-tout de madame Lebrun, qui a présenté celui de madame la duchesse d'Orléans. Elle est faite pour être généralement aimée et estimée, et peut paraître en public en quel temps que ce soit. Le Salon est-il beau? Je crois que les campagnards n'auront pas été le voir. D'ailleurs il ne vaut pas la peine depuis longtemps de se déplacer.—Je ne crois pas vous avoir dit que je mangeais de mauvais pain ; je le fais venir du Pont-de-Cé, et il est bon, pas très bien fait, mais mieux qu'ici, où on devrait le manger excellent à cause de la beauté et bonté du grain. Notre froment est un des plus beaux de la France, sans vouloir néanmoins attaquer, et celui de Brie, et le bienfait aimable et charmant de vos amies du Pont. Elles vous aiment pour vous-même, parce qu'elles vous connaissent bien, et qu'alors il est difficile de vous refuser le tribut qu'arrache *et beauté, et bonté et douceur, et cette aimable et parfaite égalité d'humeur qui fait le charme d'une société habituelle.* Aussi auraient-elles voulu vous garder, aussi vous y voudraient-elles ; *et moi je voudrais également y partager avec vous retraite et solitude, le tout bien tranquille.* C'est ainsi que le trouble fait penser l'homme raisonnable, qui a reconnu que le plus grand bien à faire est la chose la plus difficile, et plus tumultueuse que l'orage, qui ramène si souvent et si promptement un beau jour. Je ne vois pas que nous avancions en besogne. Hélas! pourvu qu'elle soit faite, terminée, je serai content. Je le serai beaucoup aussi, Madame la comtesse, quand il me sera permis de vous offrir tous mes hommages, tout mon respect et tous les sentiments que je vous ai toujours offerts avec joie et plaisir.

Vos lettres sont presque toujours sept jours à arriver. Il m'en parvient de Paris à deux jours de date ; celles de Versailles éprouvent le même retard. Mille respectueux hommages à mademoiselle votre belle-sœur.

———

Blossac ce Samedi

Les courriers, ne sont pas
comtesse d'un Bien vrai,
Domaine par le mans avec
par la levée, mais l'un
avec vous qu'une faire
trouver comme les pres
que la saison, les plus be
notre cœur, a l'esprit, l'un
l'homme qui ne desire
pour lui elles quelques
a moins qu'il ne voit
a trop,, mais de personages
Loyales, pour concourir
les fautes; a le gros de la na
mais quelle philosophe, qui
les saiques. Il lui faire ep

Monsieur
connoistra
la on n'a
elles ne sera,
prouvera
n'en sont
ce soir
l'absence
senti l'a
mais j
ce tableau
piquant,
mais
en Beau
Pas une,
Leur fais.
froid, via.

e qu'il n'en pas permis a tous le monde de
i? surtout els les hommes, bien loin de nous,
- les ecoutent pas ou ils ne parlent pas, ou
stent pas. que de bluette toutes les idées
: l'amour sortant, ou fuyant l'esclavage,
mon emblême madame la comtesse, quoique
celui de mon age, il n'en est pour. il est vrai di
; et la bonté d'accord, partage un sentiment
s un coeur digne de celui qui l'a pu toucher,
nne parenthese, j'ai oui dire du mal de
que l'on trouve froid, correcte, mais leu
. je l'ai un peu pensé comme le critique
les details et le fini, ainsi que le coloris, en
, et donnent toujours du charme a ce tableau
, dame ne prend sa pour elle ces insultes qu
l'amour ou plustot le peintre qui peut être
son age, et ses travaux. je pense qu'il y a eu

for peu d'exportraci, surtou
presente celui de Mde lad
faite pour estre generalemen
paroitre enpublique en quel
en il beau je crois que le
levoir d'ailleurs il nie vous la
dose deplacer. je neervois
mangeois du mauvais pain
ci, et den bon, pas tres bie
ou on devroit demanger et
abonte du grain notre froi
i la france sans vouloir nea
dettoie, et le cinquem aimable
du pont, vous aimerez pour
connoitrent bien et qu alors
librebien qu avache; en beau
a cette aimable et parfaite a
le charme d'une societé habi

voulu v
je voudr
en solita
sans peu
le plus ex
en plus
souvent
pas qu
quelle
beaucoup
sera p
mon cor
toujours
vos lettr
parvenus
eprouver
hommag

…ous gardez, aussi vous y voudrions elles, or
…ois egalement y partager avec vous retraite
…de, Sejour bien tranquile, c'est avis que le trou…
… par l'homme raisonable qui a reconnu, que…
…rand d'un asure en la chose la plus difficul…
tumultueuse que l'orage qui ramene si
, et si promptement un beau jour, je ne vo…
… nous avancions en besoyne, helas pourvu…
…ue faite, termine j'en serai content. je le serai
… aussi madame la comtesse quand elle…
…ermis de vous offrire touts mes hommages, tou…
…urs, et touts les sentiments que je vous ai
… offerts avec joye et plaisirs.

…es sont presque toujours 7 jours a arriver, il m'en…
… de Paris a 2 jours de datte. celles de versailles
… le meme retarde. milles respectueuse
…es aux M^{elles} votre belle soeure.

La Citoyenne de vaucles
qu'a pris toutes les peine
qui sont forcé d'aller
Comme Emigrées avant
la Révolution qu'elle a
Saves enrégistrée dans vo
le quatrième voyage y
toujours pour le même
elle espere que vous n
qui ont été opposés Ah
la soir n'a jamais d
eux que des affaires pu
en pais étrangers — to
qui lui a été fait la M
que ses volumes ont été e
piele dune guinie dont le
que le 28 frimair les Mu
joint. —

N.° 2. — Lettre de madame Du Barry aux Administrateurs du District de Versailles.

CITOYENS ADMINISTRATEURS,

La citoyenne de Vaubernier Du Barry est très étonnée qu'après toutes les promesses qu'elles vous a fournies des raisons qui l'ont forcée d'aller en Angleterre, vous l'ayez traitée comme émigrée. — Avant son départ elle vous a communiqué la déclaration qu'elle avait faite à sa municipalité ; vous l'avez enregistrée dans vos bureaux. Vous savez que c'est le quatrième voyage qu'elle est obligée de faire, toujours pour le même motif.

Elle espère que vous voudrez bien faire lever les scellés qui ont été apposés chez elle, contre toute justice, puisque la loi n'a jamais défendu de sortir du royaume à ceux que des affaires particulières et pressantes appellent en pays étranger. Toute la France est instruite du vol qui lui a été fait la nuit du 10 au 11 janvier 1791 ; que ses voleurs ont été arrêtés à Londres ; qu'elle y a eu une procédure suivie, dont le dernier jugement n'a été rendu que le 28 février dernier, ainsi que l'atteste le certificat ci-joint.

Louveciennes, ce 27 mars 1793.

N.° 3. — Lettre de Lavallery, membre du District de Versailles, à madame Du Barry.

CITOYENNE,

Je me ferai représenter le plus tôt possible votre demande, dont le succès ne me paraît pas devoir éprouver de grandes difficultés, vu la notoriété du motif de vos absences, si vous avez eu sur-tout le soin de joindre à votre mémoire les pièces justificatives, telles que vos passeports ou leurs copies certifiées, certificats de résidence, etc. *Soyez convaincue que s'il est des occasions où je désire donner du*

prix à mon travail, vous avez droit à les faire naître. Votre sexe vous donne le droit de désirer la tranquillité, et votre amabilité... Mille pardons, citoyenne, un républicain et un inconnu ne doit parler que la langue des affaires.

Agréez l'assurance de mon respect et de tout l'intérêt que vous avez droit d'inspirer.

LAVALLERY (1).

Versailles, 17 mai (an II de la République).

Récit de la mort de madame Du Barry, extrait du journal LA NOUVELLE MINERVE,

INTITULÉ SOUVENIRS DE LA RÉVOLUTION.

. . . . . Arrivé au Pont-au-Change, j'y trouvai une assez grande foule rassemblée. Je n'eus pas besoin de demander l'explication de ce rassemblement : elle ne se fit pas attendre. J'entendis au loin des cris déchirants, et aussitôt je vis sortir de la cour du Palais-de-Justice cette fatale charrette que Barrère, dans un de ces accès de gaîté qui lui étaient si familiers, avait appelée *la bière des vivants.* Une femme était sur cette charrette, qui approcha lentement de l'endroit où je m'étais arrêté. Sa figure, son attitude, ses gestes exprimaient le désespoir arrivé au plus haut paroxisme. Alternativement d'un rouge foncé et d'une pâleur effrayante, se débattant au milieu de l'exécuteur et de ses deux aides, qui avaient peine à la maintenir sur son banc, et poussant de ces cris affreux que je disais tout-à-l'heure, elle invoquait tour-à-tour leur pitié et celle des assistants. C'était madame Du Barry que l'on conduisait au supplice. Revenue de Londres cinq ou six jours auparavant pour retirer de son château de Louveciennes des bijoux de prix, qu'elle y avait cachés en partant pour l'émigration, elle avait été dénoncée, le

(1) Ce même Lavallery se suicida quelques jours après la mort de madame Du Barry.

soir même de son arrivée, par son nègre favori, Zamor, gardien du château en son absence, et traduite au tribunal révolutionnaire (1). Agée alors de quarante-deux à quarante-trois ans seulement, sa figure, malgré la terreur profonde qui en altérait les traits, était encore remarquablement belle (2). Entièrement vêtue de blanc, comme Marie-Antoinette, qui l'avait, quelques semaines auparavant, précédée sur la même route, ses cheveux, du plus beau noir, formaient un contraste pareil à celui que présente le drap funéraire jeté sur un cercueil. Coupés sur la nuque, ainsi que cela se pratique en pareil cas, ceux de devant étaient ramenés à chaque instant sur le front par ses mouvements désordonnés, et lui cachaient une partie du visage. « Au nom du ciel, mes amis, s'écriait-elle au milieu des sanglots et des larmes, au nom du ciel, sauvez-moi, je n'ai jamais fait de mal à personne ; sauvez-moi. »

La frayeur délirante de cette malheureuse femme produisait une telle impression parmi le peuple, qu'aucun de ceux qui étaient venus là pour insulter à ses derniers moments ne se sentit le courage de lui adresser une parole d'injure. Autour d'elle tout semblait stupéfié, et l'on n'entendait d'autres cris que les siens ; mais ces cris étaient si perçants qu'ils auraient, je n'en doute pas, dominé ceux de la multitude, si elle en eût proféré. J'ai dit tout-à-l'heure, je crois, que personne ne s'était senti le courage de l'injurier. Si fait. Un homme, un seul, vêtu avec une certaine recherche, éleva la voix au moment où la charrette, passant vis-à-vis de moi, la patiente, toujours s'adressant au peuple, s'écriait : « La vie ! la vie ! qu'on me laisse la vie, et je donne tous mes biens à la nation. » « Tu ne donnes à la nation que ce qui lui appartient, dit cet homme, puisque le tribunal vient de les confisquer, tes biens. » Un charbonnier, qui était placé devant lui, se retourne et lui donne un soufflet. J'en éprouvai un sentiment de plaisir.

On sait que pendant toute la route elle continua à pousser les mêmes cris, et de s'agiter dans des convulsions frénétiques pour fuir la

(1) On a vu que ce n'est pas tout-à-fait ainsi que les choses se sont passées, mais c'était la croyance de l'époque.

(2) Nous avons montré qu'elle avait cinquante ans au moment de sa mort.

mort qui déjà l'avait saisie; aussi, on sait qu'arrivée à l'échafaud, il fallut user de violence pour l'attacher à la fatale planche et que ses derniers mots furent ceux-ci : « Grâce! grâce! Monsieur le bourreau! Encore une minute, M. le bourreau! encore..... et tout fut dit. »

Jamais la terreur ne fut portée à une si haute expression, et madame Du Barry est la seule femme qui ait offert un spectacle aussi déchirant. Toutes les autres femmes victimes de nos discordes civiles ont montré à ce moment suprême autant de calme que de courage, et plus d'une a raffermi le courage de ses compagnons d'infortune.

N.° 5. — La Bibliothèque de la ville de Versailles renferme cent trente-sept ouvrages ayant appartenu à madame Du Barry, et formant 349 volumes. Presque tous ces volumes sont reliés en maroquin rouge, dorés sur tranches, et portent sur le plat des deux côtés les armes de la comtesse avec lafameuse devise *Boutez en avant*, qui donna lieu dans le temps à tant de commentaires ironiques. La date de leur impression ne dépasse pas l'année 1774. Plusieurs sont reliés en maroquin vert, et portent les mêmes ornements que les rouges. Ils paraissent provenir de cadeaux. Il est bien probable que ces livres faisaient partie de la bibliothèque des appartements de madame Du Barry, au château de Versailles, où ils sont sans doute restés jusqu'à la Révolution. D'autres volumes, beaucoup moins bien reliés que les précédents et portant les armes de la comtesse sur le dos, font aussi partie de cette collection ; mais la date de leur impression est postérieure à l'année 1774, et ils proviennent de son habitation de Louveciennes.

Beaucoup de ces ouvrages sont des œuvres littéraires; mais en parcourant leurs titres et en y retrouvant la plupart des productions futiles et licencieuses d'une partie de la littérature du XVIII.e siècle, on pourra juger, sans en être surpris, du goût qui a présidé à la composition de cette bibliothèque.

Presque tous les exemplaires venant de la bibliothèque de ma-

dame Du Barry, outre leurs jolies reliures,, sont sur-tout remarquables par la beauté de l'exécution typographyque. On peut citer, sous ce rapport, *les Baisers, de Dorat*, charmant exemplaire, orné de figures exécutées par *Eisen*, d'un fini extrême, mais d'une très grande indécence. Au reste, plusieurs des ouvrages de cette collection, et particulièrement les romans de *Crébillon* fils, sont accompagnés de gravures fort licencieuses.

Parmi les divers ouvrages dont nous donnons la liste, on en doit particulièrement signaler quatre, comme se rapportant à la personne même de madame Du Barry, par les dédicaces adulatrices qui lui sont adressées.

Le premier porte pour titre : *le Royalisme, ou Mémoires de Du Barry de Saint-Aunet et de Constance de Cézelli, sa femme. Anecdotes héroïques, sous Henri IV, par M. de Limairac.*—La plupart des exemplaires de cet ouvrage ne portent aucun nom d'auteur. Dans celui-ci, le nom de l'auteur se trouve non-seulement à la suite du titre, mais encore au bas de l'épître dédicatoire. Cet exemplaire a certainement été offert par l'auteur à la comtesse ; le choix de l'exemplaire et sa magnifique reliure en maroquin rouge, toute couverte de dorures, en sont la preuve. Au-dessus de l'épître dédicatoire sont gravées les armes de madame Du Barry, et de chaque côté deux levrettes enchaînées. Voici cette épître :

A Madame la comtesse Du Barri.

MADAME,

Daignez accueillir avec bonté un hommage public de sentiment et de reconnaissance. Le zèle seul m'a dicté ce petit ouvrage; seul il ose vous l'offrir. Je sens qu'il est capable d'égarer dans une carrière qui demande des talents, mais j'espère, Madame, que vos suffrages suppléeront à la médiocrité des miens. Les traits que je développe dans cet essai le rendent digne de paraître sous vos auspices. Ils sont tous puisés *dans votre maison;* ils retracent la fidélité la plus héroïque de deux sujets pour leur roi. Trop heureux si vous voulez bien me

pardonner une entreprise au-dessus de mes forces, en faveur du motif qui me l'a inspirée.

Je suis avec un profond respect, Madame, votre très humble et très obéissant serviteur.

DE LIMAIRAC.

Le second est un *Almanach de Flore*, pour 1774. C'est un recueil de quarante-huit fleurs gravées et coloriées. Au-dessous de chaque fleur se trouve une devise et derrière un horoscope. Ces devises et ces horoscopes sont divisés en séries de numéros, applicables à une demoiselle, à un garçon, à une femme mariée, à un homme marié, à une veuve et à un veuf. L'auteur était un capitaine d'infanterie, nommé Douin, né à Versailles.

La beauté des dorures de ce petit volume relié en maroquin rouge, fait présumer que c'est encore un cadeau offert à madame Du Barry. Après le titre sont placées deux gravures en rouge. L'une représente un tournesol, regardant le soleil, avec cette devise :

L'astre est constant,
La fleur fidèle;

allégorie se rapportant aux amours du roi et de la comtesse. L'autre offre le portrait de madame Du Barry. Au-dessous sont deux flèches croisées avec un cœur et les vers suivants :

A la plus belle.

Je dormais; le Maître des Dieux
Me dit : « Je sais ce que tu veux ;
« Choisis ou Déesse, ou mortelle,
« Pour lui consacrer tes couplets. »
Quoi, lui dis-je, une bagatelle!
« Ne crains rien ; je te le permets. »
Je choisirai donc la plus belle.

Le troisième ouvrage est intitulé : *Contes moraux et nouvelles Idylles de D*** et Salomon Gessner*. — Les contes sont de Diderot, et la traduction des idylles de Gessner est de Meister, qui fut secrétaire de Grimm.

Le traducteur, dont le nom ne parut pas sur cette édition, ne

voulut cependant pas le laisser ignorer de madame Du Barry, et dans l'exemplaire qu'il lui adressa, il ajouta une épître dédicatoire signée de lui. Cette épître, écrite par un habile calligraphe, est ainsi conçue :

De la beauté, les talents et les arts
Chérissent tous l'aimable empire.
Que l'églogue au naïf sourire
Arrête un instant vos regards !
Comme vous, belle sans parure,
Elle doit tout aux mains de la nature.
Comme vous elle a quelquefois,
Sous l'air d'une simple bergère,
Charmé les héros et les rois ;
Même les dieux. Apollon, pour lui plaire,
Vint oublier l'Olympe à l'ombre de ces bois.
Quel dieu pour vous ne l'oublierait de même,
Si de l'amour la puissance suprême
Vous permettait encore un choix.

Je suis avec le plus profond respect, Madame, votre très humble et très obéissant serviteur.

MEISTER.

Enfin le quatrième est un recueil contenant deux opéra-comiques : *les Etrennes de l'Amour* et *le Nouveau marié*, dont les paroles sont de Cailhava. En envoyant cet exemplaire à madame Du Barry, l'auteur écrivit sur la première page les vers suivants :

A Madame la comtesse Du Barry.

Transporté par un songe au haut de l'empyrée,
J'ai cru voir cette nuit la belle Cythérée,
L'aimable Hébé, le Dieu qu'invoquent les amants,
La tendre volupté, les grâces, les talents,
Qui d'un air satisfait parcouraient mon ouvrage.
Un sourire flatteur m'annonçait leur suffrage.
J'ai redouté leur fuite à l'instant du réveil ;
Mais je les vois encor, ce n'est pas un mensonge :
Un seul de vos regards réalise mon songe,
Et j'étais moins heureux dans les bras du sommeil.

Voici maintenant la Liste générale des Ouvrages ayant appartenu à madame Du Barry, et possédés aujourd'hui par la Bibliothèque de la Ville de Versailles :

Grammaire générale et raisonnée (par Cl. Lancelot et Ant. Arnaud, avec des notes par Duclos). Paris, Prault, 1754, 1 vol. in-12.

Les *Œuvres de Clément Marot*, de Cahors, valet de chambre du roi, revues et augmentées de nouveau. Lahaye, Moetgens, 1714, 2 vol. in-12.

Les *Œuvres de François Villon*, avec les notes de Clément Marot et les poésies de Jean Marot et de Michel Marot. Paris, Coustelier, 1723, 2 vol. petit in-8.°.

Les *Métamorphoses d'Ovide*, traduites en français, avec des remarques et des observations historiques, par l'abbé Banier, nouvelle édition, 2 tomes en 1 vol. Paris, Nyon, 1738, in-4.°, avec figures, par Humblot.

Satires et autres Œuvres de Regnier, accompagnées de remarques historiques (de Cl. Brossette). Nouvelle édition considérablement augmentée (par Lenglet du Fresnoy). Londres, Tonson, 1733, grand in-4.°, belle édition dont les pages sont entourées de cadres rouges.

L'Arcadie de Sannazar, traduite de l'italien (par Pecquet). Paris, Nyon, 1737, 1 vol. in-12.

Recueil de traductions en vers français, contenant le poème de Pétrone, deux épîtres d'Ovide, et le *Pervigilium Veneris*, avec des remarques par le président Bouhier. Paris, Compagnie des libraires, 1738, 1 vol. in-12.

Les *Poésies du roi de Navarre*, avec des notes et un glossaire français, précédées de l'Histoire des Révolutions de la langue française, depuis Charlemagne jusqu'à Saint-Louis, d'un Discours sur l'ancienneté des chansons françaises, et de quelques autres pièces (par Levesque de la Revallière). Paris, Guérin, 1742, 2 vol. in-12.

Œuvres de Madame et de Mademoiselle Deshoulières, nouvelle édition. Paris, les libraires associés, 1754, 2 vol. in-12.

La Colombiade, ou la Foi portée au Nouveau-Monde, poème,

par madame Dubocage. Paris, Desaint, 1756, 1 vol. in-8.° orné de jolies vignettes.

L'Art d'aimer et le Remède d'amour, traduction d'Ovide (par l'abbé de Marolles). Amsterdam, 1757, 1 vol. in-12 avec des figures, par Vanloo et Eisen.

Œuvres de l'abbé de Chaulieu, nouvelle édition, par de Saint-Marc. Paris, David, 1757, 2 vol. in-12.

Le Conte du Tonneau, par le fameux docteur Swift, traduit de l'anglais. Lahaye, H. Scheurleer, 1757, suivi du *Traité des dissentions entre les nobles et le peuple dans les républiques d'Athènes et de Rome*, etc. *L'Art de ramper en poésie et l'Art du mensonge politique*, par le même, 3 vol. in-12.

Œuvres de M. le marquis de Ximenez, ancien mestre de camp de cavalerie, nouvelle édition. Paris, 1772. — Ce volume contient encore : *Amalazonte*, tragédie du même auteur. Paris, Jarry, 1758, 1 vol. in-8.°, relié en maroquin vert avec de nombreuses dorures; c'est probablement un cadeau.

L'Univers perdu et reconquis par l'Amour, suivi d'*Iphis et Amarante, ou l'Amour vengé* (par de Carné). Amsterdam, 1758, 1 vol. in-8.°.

Poésies de Haller, traduites de l'allemand (par Tscharner), édition retouchée et augmentée. Berne, Soc. typograp., 1760, 2 vo. in-12.

Poésies du Philosophe de Sans-Souci, nouvelle édition. Sans-Souci, 1760, 2 vol. in-12.

Le Trésor du Parnasse, ou le plus joli des Recueils (par Couret de Villeneuve et Berenger). Londres, 1762, 6 vol. in-12.

La Farce de maistre Pierre Pathelin, avec son Testament à quatre personnages. Paris, Durand, 1762, 1 vol. petit in-8.°.

Œuvres diverses de Desmahis. Genève, 1763, 1 vol. in-12.

Le Hasard du Coin du feu, dialogue moral (par Crébillon fils.). Lahaye, 1763, 1 vol. in-12.

L'Iliade d'Homère, traduite en vars, avec des remarques (par de Rochefort). Paris, Saillant, 1766, 2 vol. in-8.°.

La Pharsale de Lucain, traduite en français, par Marmontel. Paris, Merlin, 1766, 2 vol. in-8.°, avec des figures, par Gravelot.

Roman comique, par Scarron, nouvelle édition. Amsterdam, Comp. des libraires, 1766, 3 vol. in-12.

Traité de la prosodie française, par l'abbé d'Olivet. Paris, Barbou, 1767.—Dans le même volume se trouve : *Remarques sur Racine*, par l'abbé d'Olivet. Paris, Barbou, 1766, 1 vol. in-8.°.

*Œuvres complètes de M. le C. de B*** (le cardinal de Bernis), dernière édition. Londres, 1767, deux tomes dans 1 vol. in-12.

Œuvres de S. Gessner, traduites de l'allemand, par Huber. Zurich, Orel, 1768, 2 vol. in-12.

Essais de Montaigne, avec les notes de Coste, nouvelle édition. Londres, nourse, 1769, 10 vol. in-12.

Le Messie, poème en dix chants, traduit de l'allemand, de Klopstock, (par d'Antelmy, Junker et autres). Paris, Vincent, 1769, 2 v. in-12.

Narcisse dans l'île de Vénus, poème en quatre chents, par Malfilâtre. Paris, Lejay, 1769, 1 vol. in-8.° orné d'un frontispice, par Eisen, et de figures par Saint-Aubin.

La einture, poème en trois chants, par Lemierre. Paris, Jay, 1769, 1 vol. in-4.°. — Au frontispice est un portrait du grand Corneille. Les figures sont de Cochin.

Les Nuits d'Young, suivies des œuvres diverses du même auteur, traduites de l'anglais, par Letourneur, deuxième édition. Paris, Lejay, 1769, 4 vol, in-8.° avec figures, par Eisen.

Les Grâces (précédées d'une Dissertation par l'abbé Massieu, et suivies d'un Discours par le père André; recueil publié par de Querlon). Paris, Prault, 1769, 1 vol. in-8.° avec figures, de Boucher et de Moreau, le jeune.

Les Quatre parties du Jour, poème traduit de l'allemand de Zacharie (par Muller). Paris, Musier, 1769, 1 vol. in-8.° avec de charmantes figures, par Eisen.

Les Eléments, poème par Delavergue. Lahaye, Gosse, 1770, 1vol. in-8.°.

La Récréation des honnêtes gens, ou *Opuscules en vers*, par M. de la M***. Amsterdam et Paris, Fétil, 1770, 1 vol. in-8.°, relié en maroquin vert.

Les Baisers, précédés du *Mois de Mai*, poème, par Dorat. Lahaye et Paris, Lambert, 1770, 1 vol. in-8.°.

Jérusalem délivrée, poème héroïque du Tasse, traduit en français, par Mirabaud. Paris, Barrois, 1771, 2 vol. in-12.

Le Bonheur, poème en six chants, avec des fragments de quelques épîtres, ouvrages posthumes d'Helvétius. Londres, 1772 ; précédé d'une *Vie d'Helvétius*, par Saint-Lambert, 1 vol. in-8.°, relié en maroquin vert. Les armes de la comtesse sont sur le plat, avec la devise *Boutez en avant* au-dessus.

Contes moraux et Nouvelles idylles de D. (Diderot) et Salomon Gessner (traduites par Meister). Zurich, 1773, 1 vol. in-4.°.

Almanach des trois règnes, en huit parties : première partie, *Almanach de Flore*, 1774, gravé et orné de plus de 50 planches en taille-douce, dessinées et coloriées d'après nature avec le plus grand soin, contenant 48 devises et autant d'horoscopes pour tous les états et tous les âges. Les paroles sont de *Douin*, capitaine d'infanterie ; les fleurs dessinées et gravées par *Chevalier*, lieutenant d'infanterie ; le texte gravé par *Drouet*, ancien soldat d'infanterie. Versailles, Blaizot, 1774, 1 uol. in-24.

Les Comédies de M. Marivaux, jouées sur le théâtre de l'Hôtel-de-Bourgogne par les comédiens ordinaires du Roi. Paris, Briasson, 1732, 2 vol. in-12.

Recherches sur les théâtres de France, depuis l'année 1161 jusqu'à présent, par de Beauchamps. Paris, Prault, 1735, 3 vol. in-8.°.

Réflexions historiques et critiques sur les différents théâtres de l'Europe, avec les pensées sur la déclamation, par Louis Riccoboni. Paris, Guérin, 1738, 1 vol in-8.°.

Tragédies-opéras, de l'abbé Metastasio, traduites en français, par M. C.-P. Richelet. Vienne, 1751, 12 vol. in-12.

Œuvres de théâtre de MM. Brueys et Palaprat. Paris, Briasson, 1755, 5 vol. in-12.

Choix de petites pièces du théâtre anglais, par Dodsley et Gay, traduites des originaux, par Patu. Paris, Prault, 1756, 2 vol. in-12.

Œuvres dramatiques de Néricault-Destouches, nouvelle édition. Paris, Prault, 1758, 10 vol. in-12.

Œuvres d'Alexis Piron, avec figures en taille-douce, d'après les dessins de Cochin. Paris, Duchesne, 1758, 3 vol. in-12.

Le Théâtre de Baron. Paris, les libraires associés, 1759, 3 vol. in-12.

Les Œuvres de théâtre de Dancourt, nouvelle édition. Paris, les libraires associés, 1760, 12 vol. in-12.

Le Prix de la beauté, ou les Couronnes, pastorale en 3 actes et un prologue, avec des divertissements sur des airs choisis et nouveaux, par Goudot. Paris, Delormel, 1760, 1 vol. in-4.°.

Œuvres de M. Nivelle de la Chaussée, nouvelle édition, publiée par Sablier. Paris, Prault, 1762, 2 vol. in-12.

Recueil contenant : 1.° *les Etrennes de l'Amour*, comédie-ballet en un acte ; et 2.° *le Nouveau marié*, opéra-comique en un acte, par Cailhava. Paris, Lejay et Duchesne, 1769-1770, 1 vol. in-8.°.

Fables allemandes et contes françois en vers, avec un *Essai sur la Fable*, par du Coudray. Paris, Jarry, 1770, 1 vol. in-8.°,

Les Chefs-d'Œuvre de Pierre et de Thomas Corneille, nouvelle édition, avec *les Commentaires* de Voltaire. Paris, libraires associés, 1771, 3 vol. in-12.

Théâtre des Grecs, par le P. Brumoy, nouvelle édition, enrichie de très belles gravures et augmentée de la traduction entière des pièces grecques dont il n'existe que des extraits dans toutes les éditions précédentes, et de comparaisons, d'observations et de remarques nouvelles, par MM. de Rochefort et Dutheil. Paris, Cussac, 1785, 13 vol. in-4.°, reliés en maroquin rouge, avec armes sur le dos.

Les Aventures de Télémaque, fils d'Ulysse, par François de Salignac de la Motte-Fénélon, nouvelle édition. Paris, Estienne, 1730, deux tomes en 1 vol. in-4.°, édition médiocre, ornée de figures par Coypel, Souville, Cazes et Humblot.

Le Marquis de Chavigny, par Boursault. Paris, Nyon, 1739, 1 v. in-12.

Le Prince de Condé, par Boursault. Paris, Nyon, 1739. Dans le même volume : *Ne pas croire ce qu'on voit*, histoire espagnole, par Boursault. Paris, Lebreton, 1739, 1 vol. in-12.

Œuvres de Maître François Rabelais, avec des remarques his-

toriques et critiques de Le Duchat, nouvelle édition ornée de figures, par Picart. Amsterdam, J. Bernard, 1741, 3 vol. in-4.°.

Tansaï et Neardané, hitoire japonaise, par Crébillon fils. Pékin, 1743, 2 vol. in-18, avec figures licencieuses.

Amours de Théagène et de Chariclée, histoire éthiopique. Londres, 1743, 2 vol. petit in-8.°, avec figures, dont quelques-unes sont assez licencieuses.

Les Malheurs de l'Amour, par la marquise de Tencin et Pont-de-Vesle. Amsterdam et Paris, Prault, 1746, deux parties en 1 vol. in-12.

*Lettres de la marquise de M*** au comte de R****, par Crébillon fils. Lahaye, Scheurser, 1746, 1 vol. in-12.

Histoire amoureuse des Gaules, par le comte de Bussi-Rabutin, 1754, 5 vol. in-12.

Mémoires et Œuvres de madame de Staal. Londres, 1755, 4 vol. in-12.

Histoire d'Emilie Montayne, par l'auteur de *Julie Mondeville*, (*Mistriss Brooke*), traduite de l'anglais, par Robinet, 4 tomes en 2 vol. in-12.

Mémoires et Aventures d'un homme de qualité qui s'est retiré du monde, par l'abbé Prévost. Amsterdam, Arkstée, 1759, 3 vol. in-12.

Mémoires du comte de Grammont, par le comte A. Hamilton, 1760, 2 vol. in-12.

Les Amours d'Ismène et d'Isménias, par M. de Beauchamps. Lahaye, 1743. — Dans le même volume se trouve : *Acajou et Zirphile*, conte, par Duclos, Minutie, 1761, 1 vol. in-12. avec figures.

Amélie, roman de Fiedling, traduit de l'anglais, par madame Riccoboni. Paris, Brocas, 1762, 3 vol. in-12.

Lettres de milady Juliette Catesby à milady Henriette Campley, son amie, par madame Riccoboni. Amsterdam, 1762, 1 vol. in-12.

Histoire de miss Jenny, écrite et envoyée par elle à milady comtesse de Roscomond, par madame Riccoboni. Paris, Brocas, 1764, 2 vol. in-12.

La Nouvelle Héloïse, ou *Lettres de deux amants* habitants d'une petite ville pied des Alpes, recueillies et publiées par Jean-Jacques Rousseau, nouvelle édition. Neufchâtel et Paris, Duchesne, 1764, 4 vol. in-12 avec figures, par Gravelot.

Contes moraux, par Marmontel. Paris, Merlin, 1765, 3 vol. in-12, avec le portrait de l'auteur, par Cochin, et ornés de figures par Gravelot.

Histoire de M. le marquis de Cressy, par madame Riccoboni. Paris, Humblot, 1766, 1 vol. in-12.

Contes de Guillaume Vadé, 1768, 1 vol. in-8.°.

Histoire d'Hippolyte, comte de Douglas, par madame d'Aulnoy. Amsterdam, Lhonoré, 1769, deux tomes en 1 vol. in-12.

Télèphe, en douze livres. Londres et Paris, Pissot, 1784, par Pechméja, 1 vol. in-8.° relié en maroquin rouge, les armes sur le dos.

Voltariana, ou *Eloges amphigouriques* de F. M. Arouet, sieur de Voltaire, etc., discutés et décidés pour sa réception à l'Académie française, par Travenol et Mannory. Paris, 1748, 1 vol. in-8.°.

Lettres de Rousseau, sur différents sujets de littérature. Genève, Barillot, 1750, 5 vol. in-12.

Essai historique et philosophique sur le Goût, par Cartaud de la Vilate. Londres, 1751, 1 vol. in-12.

Considérations sur les ouvrages d'esprit, par Chicaneau de Neuville. Amsterdam, 1758, 1 vol. in-12.

Le Chef-d'œvre d'un inconnu, poème heureusement découvert et mis au jour, avec des remarques savantes et recherchées, par le docteur Chrysostôme Matanasius, par Saint-Hyacinthe, aidé de S'gravesande, Sallengre, Prosper Marchand et autres. On trouve de plus une Dissertation sur Homère et sur Chapelain, par Van Effen; deux Lettres sur des Antiques; la préface de Cervantes, sur l'histoire de Don Quichotte de la Manche; la déification d'Aristarchus Masso, et plusieurs autres choses non moins agréables qu'instructives, neuvième édition. Lausanne, Bousquet, 1758, 2 vol. in-12.

Pensées de Pascal sur la religion et sur quelques autres sujets. Paris, Desprez, 1761, 1 vol. in-12.

Recueil de Lettres de madame la marquise de Sévigné à madame la comtesse de Grignan, sa fille. Paris, Compagnie des libraires, 1763, 8 vol. in-12.

Lettres secrètes de M. de Voltaire, publiées par L.-B. Robinet, Genève, 1765, 1 vol. in-8.°.

Pensées de Milord Bolingbroke, sur différents sujets d'histoire, de philosophie, de morale, etc., recueillies par Prault. Paris. Prault, 1771. 1 vol. in-12.

Les Loisirs d'un ministre, ou *Essais dans le goût de ceux de Montagne,* composés en 1736, par le marquis d'Argenson, Liége, Plomteux, 1787, 2 vol. in-8.°., reliés en veau vert avec armes sur le dos.

Œuvres du Philosophe de Sans-Souci, au Donjon du Château, 1750, 3 vol. in-8.°.

Œuvres de Saint-Evremont, avec la vie de l'auteur, par des Maileaux, 1853, 11 vol. in-12.

Œuvres diverses de J.-J. Rousseau. Neufchâtel, 1764. 8 vol. in-12. Le 1.er volume est orné d'un frontispice par Gravelot, et d'un portrait de J.-J. Rousseau par Delatour.

Plaidoyer pour et contre J.-J. Rousseau et le docteur D. Hume, l'historien anglais, avec des anecdotes intéressantes relatives au sujet; ouvrage moral et critique, pour servir de suite aux œuvres de ces deux grands hommes, par Bergerat. Paris, Dufour, 1768, 1 vol. in-12.

Les Œuvres de l'abbé de Saint-Réal, nouvelle édition. Paris, Libraires associés, 8 vol. in-12.

Divers Éloges, par Thomas. Paris, Regnard, 1763-1773, 1 vol. in-8.°.

La Muse historique, ou *Recueil de Lettres en vers,* contenant les nouvelles du temps, écrites à S. A. Marquise de Longueville, par le sieur Loret. Paris, Ch. Chenault, de 1650 à 1664, 5 vol in-f.°.—Les lettres du 1.er janvier 1665 au 28 mars de la même année sont manuscrites, et copiées par de la Rue, en 1771.

Anecdotes ecclésiastiques, tirées de l'*Histoire du Royaume de Naples,* de Giannone, par Jacques Vernet. Amsterdam, Catuffe, 1753, 1 vol. petit in-8.°.

Abrégé chronologique de l'Histoire des Juifs, par Charbuy. Paris, Chaubert, 1 vol. in-8.°.

Mémoires de la Cour de France, pour lea années 1688 et 1689, par madame la comtessse de la Fayette. Amsterdam, Bernard, 1731, 1 vol. in-12.

Histoire de la vie et du règne de Louis XIV, par Bruzen de la Martinière. Lahaye, Venduren, 1740, 2 vol. in-4.°.

Histoire de madame de Luz, anecdote du règne de Henri IV, par Duclos. Lahaye, de Hondt, 1744, deux parties en 1 vol. in-12. Histoire plus que galante.

Histoire politique du siècle, par Maubert de Gouvest. Londres, 1754, 2 vol. in-12.

Histoire du règne de Louis XIII, par le P. Griffet. Paris, Libraires associés, 1758, 2 vol. in-4.°.

Les Amours de Henri IV, roi de France, avec ses Lettres galantes à la duchesse de Beaufort et à la marquise de Verneuil. Amsterdam, 1765, deux parties en 1 vol. in-12.

Dictionnaire géographique et portatif de la France, par le P. Dominique Magnan. Paris, Desaint, 1765, 4 vol. in-8.°.

Usages et Mœurs des Français, par Poullin de Lumina. Lyon, Berthaud, 1769, 1 vol. in-12.

Le Royalisme, ou *émoires de Du Barry de Saint-Aunez et de Constance de Cézelli, sa femme*, anecdotes héroïques sous Henri IV, par de Limairac. Paris, Valade, 1770, 1 vol. in-8.°.

Histoire de la vie privée des Français, depuis l'origine de la nation jusqu'à uos jours, par Legrand d'Aussy. Paris, Pierres, 1782, 3 vol. in-8.°, reliés en maroquin rouge, armes sur le dos.

Lettres du baron de Busbec, ambassadeur de Ferdinand I.er, roi des Romains, etc., auprès de Soliman II, empereur des Turcs, etc., traduites en français, avec des notes historiques et géographiques, par l'abbé Defoy. Paris, Bauche, 1748, 3 vol. in-12.

Les Fastes du royaume de Pologne et de l'empire de Russie, par Contant Dorville. Paris, Costard, 1769, 2 vol. in-8.°.

Histoire de l'Afrique et de l'Espagne sous la domination des Arabes, par Cardonne. Paris, Saillant, 1765, 3 vol. in-12.

Histoire philosophique et politique des établissements et du

commerce des Européens dans les deux Indes, par Guillaume-Thomas Raynal. Neufchâtel, Libraires associés, 1783, 10 vol. in-8.° reliés en maroquin vert, armes sur le dos.

Monuments de la mythologie et de la poésie des Celtes, et particulièrement des anciens Scandinaves, pour servir de supplément et de preuves à l'introduction à l'histoire du Dannemarck, par Mallet. Copenhague, Philibert, 1756, 1 vol. in-4.°.

Histoire de l'Académie française, par Pellisson et d'Olivet, troisième édition. Paris, Coignard, 1743, 2 vol. in-12.

Tablettes dramatiques, contenant l'abrégé de l'histoire du théâtre français, l'établissement des théâtres à Paris, un dictionnaire des pièces et l'abrégé de l'histoire des auteurs et des acteurs, par le chevalier de Mouy. Paris, Jarry, 1752, 1 vol. petit in-8.°.

Histoire et Commerce des Antilles anglaises, par Butel-Dumont, 1 vol. in-12.

Correspondance secrète, politique et littéraire, ou *Mémoires pour servir à l'histoire des cours, des sociétés et de la littérature en France, depuis la mort de Louis XV*, 1789-1790, par Métra et autres, 14 vol. in-12, reliés en veau vert, les armes sur le dos. — On est d'autant plus étonné de trouver cet ouvrage parmi les livres de madame Du Barry, qu'elle y est fort maltraitée.

Dictionnaire de Littérature, par l'abbé Sabatier de Castres. Paris, Vincent, 1770, 3 vol. in-8.°.

Recueil d'anecdotes, par madame de Laisse. Amsterdam, 1773, 1 vol. in-12.

Principes du droit politique, par Burlamaqui. Amsterdam, Châtelain, 1751, deux tomes en 1 vol. petit in-8.°.

Le Droit public de France, éclairci par les monuments de l'antiquité, par Bousquet. Paris, Desaint et Saillant, 1756, 1 vol. in-4.°.

De l'autorité du Clergé et du pouvoir dn magistrat politique sur l'exercice des fonctions du ministère ecclésiastique, par Richer. Amsterdam, Arkstée, 1767, 2 vol. in-12.

Constitution de l'Angleterre, ou état du gouvernement anglais, comparé avec la forme républicaine et avec les autres monarchies de l'Europe, par Delolme. Genève, Barde, 1787, 2 vol. in-8.°, reliés en veau marb. vert, avec armes sur le dos.

L'Alcoran de Mahomet, traduit de l'arabe par André du Ryer, sieur de la Garde Malézair, nouvelle édition, revue, corrigée et augmentée des observations historiques et critiques sur le mahométisme, ou traduction du discours préliminaire mis à la tête de la version anglaise de l'Alcoran, publiée par Georges Sale. Amsterdam, Arkstée, 1770, 2 vol. in-12.

Réflexions, sentences et maximes morales, mises en nouvel ordre, avec des notes pratiques et historiques, par Amelot de la Houssaye, nouvelle édition, augmentée de maximes chrétiennes. Paris, Ganeau, 1754, 1 vol. in-12.

Emile, ou *de l'Éducation*, par J.-J. Rousseau. Amsterdam, Néaulme, 1762, 4 vol. in-12.

Réflexions politiques sur les finances et le commerce, paa Dutot. Lahaye, Vaillant, 1754, 2 vol. in-12.

Essai politique sur le Commerce, par Melon, nouvelle édition, 1761, 1 vol. in-12.

Annales politiques de feu M. Charles-Irénée Castel, abbé de Saint-Pierre, nouvelle édition. Lyon, Duplais, 1767, 2 vol. in-12.

Essai philosophique, concernant l'entendement humain, par Locke, traduit de l'anglais par Coste. Amsterdam, aux dépens de la Compagnie, 1758, 4 vol. in-12.

De la Recherche de la Vérité, par Mallebranche. Paris, 1762, 4 vol. in-12.

Histoire du Ciel considéré selon les idées des poètes, des philosophes et de Moïse, par Noël Planche. Paris, Estienne, 1739, 2 vol. in-12.

Considérations sur la constitution de la marine militaire de France, par de Secondat. Londres, 1756, 1 vol. in-12.

Rouge végétal à l'usage des Dames, avec une lettre à M. *** sur plusieurs maladies des yeux, causées par l'usage du rouge et du blanc, par le docteur Deshais-Gendron. Paris, 1760, 1 vol. in-12.

DE LA

PHILOSOPHIE DE L'HISTOIRE,

PAR M. H. BOUCHITTÉ,

MEMBRE TITULAIRE.

Les habitudes philosophiques, beaucoup plus familières, il faut le reconnaître, à notre langage qu'à nos esprits, ont porté de nos jours un assez grand nombre d'écrivains à des généralisations souvent précoces, plus souvent encore exagérées, et par suite sans rapports, autres que des rapports imaginaires, avec les faits qu'elles prétendent expliquer. Il n'y a pas longtemps encore, à la fin du dernier siècle et au commencement de celui-ci, la critique littéraire circonscrivait sa tâche, elle enfermait dans un cercle déterminé l'œuvre soumise à son examen, et rapprochant de l'invention, de la composition, du style, etc., les règles consacrées par le temps, par le génie, par le goût, elle arrêtait son jugement, non sans laisser au lecteur attentif quelque utile leçon que sa précision même aidait à retenir. C'était, rappelons-le, telle ou telle œuvre dramatique, telle ou telle histoire particulière, tel discours, tel poème dont elle abordait l'étude ; ce n'était pas l'art dramatique ou l'art oratoire dont elle croyait devoir exposer toutes les faces, l'histoire ou la poésie épique qu'elle se plaisait à considérer dans leurs conditions fondamentales, ou même les lois générales de l'intelligence qu'elle scrutait dans toute leur profondeur... On limitait alors son sujet pour le traiter, on l'étend aujourd'hui pour pouvoir y faire entrer toutes choses, ou du moins toutes

celles qu'il plaît à l'auteur d'y rattacher avec une opportunité souvent douteuse. Mais en même temps, au lieu de fructueuses réflexions sur la marche et le développement d'une action dramatique, sur la manière dont les caractères y sont soutenus, sur les qualités ou les défauts de la diction ; au lieu de jugements précis sur l'enchaînement des parties d'un discours, sur la suite des idées qu'il exprime, le critique se perd dans des considérations générales historiques, religieuses, philosophiques, qui peuvent s'appliquer à tous les drames, à tous les discours, et souvent en même temps aux histoires, aux poèmes épiques, etc. La composition littéraire, soumise alors à son examen, n'est plus le sujet, mais seulement l'occasion, même éloignée, de ses excursions capricieuses.

Dans les beaux-arts eux-mêmes la critique n'a pas échappé à ce dogmatisme peu sûr de soi, et d'autant plus prolixe. Dans la peinture, par exemple, où il semble que la rigoureuse exactitude des formes, la vérité des expressions, les conditions géométriques et pittoresques de la perspective, etc., imposent à l'écrivain un langage sobre et précis, le vague des théories a été plus grand encore, et il est devenu impossible au lecteur d'en tirer quelque précepte pratique, qui demanderait aux jugements contemporains la science des Winkelmann, des Quatremère, des Emeric-David. A la place de ces précieuses recherches, qui font connaître à l'artiste les liens qui le rattachent à l'antiquité, qui lui enseignent comment le principe de l'inspiration de ses devanciers doit servir à éclairer, à modifier, à développer la sienne, nous avons vu les écoles classées en spiritualistes et matérialistes, en catholiques et païennes. Nous en avons vu même flétries par la qualification de panthéistes, sans comprendre il est vrai l'emploi de cette expression, abstraite s'il en fut jamais, pour

l'appliquer au plus positif, au plus concret de tous les arts.

Notre projet n'est pas de poursuivre ici, dans tous ses écarts, l'abus des généralisations. La tâche serait sinon trop difficile, du moins trop longue. Nous nous bornerons à examiner, dans ses caractères fondamentaux, dans ses conséquences principales, l'abus des considérations générales dans l'étude de l'histoire et dans ses résultats.

A l'époque de nos premiers efforts vers la culture littéraire, lorsqu'assis encore sur les bancs de l'école, ou les ayant quittés depuis peu, nous poursuivions avec l'enthousiasme du néophyte la lecture des chefs-d'œuvre de l'antiquité, fouillant avec une religieuse attention le sens profond laissé après eux par ces mâles et sobres historiens, par ces peintres fidèles d'événements que la tradition leur avait transmis ou dont ils avaient été témoins et acteurs; sous ce style ferme et précis, élégant et harmonieux, mais toujours simple et sévère, les faits seuls nous apparaissaient, et ce n'était pas sans quelques scrupules de littérateurs encore novices que nous acceptions ces harangues, où les pensées des personnages historiques sont revêtues, par l'historien, de la forme directe qui laisse trop souvent reconnaître la source à laquelle le style est emprunté: seule témérité qu'il soit donné de saisir dans les Thucydide, les Xénophon et leurs imitateurs latins.

L'histoire est restée longtemps fidèle à ces modestes mais solides prétentions, et lors même que venant longtemps après les faits et les origines, elle a dû comparer les témoignages, et chercher la vérité au milieu d'affirmations souvent contradictoires, son ambition s'est encore bornée à reproduire dans toute leur vérité les scènes accomplies, à en dépeindre fidèlement les acteurs principaux, quelquefois à couronner ces tableaux de réflexions d'une morale immédiate, dont l'antiquité, au théâtre et dans les annales,

savait relever le dialogue ou la narration. Tous les historiens sans doute ne se sont pas distingués au même degré, par l'heureuse expression de ces jugements sévères et de ces enthousiasmes mérités. Tacite restera, sinon comme le seul, du moins comme le plus hardi vengeur de la conscience outragée. Néanmoins, l'accent solennel de ce grand écrivain n'a jamais franchi le cercle de la morale pratique, et s'il a flétri les désordres des cours, c'est en les rappelant à l'observation des sentiments et des devoirs imposés à tous.

Au moyen-âge, les chroniques sont plus conformes encore à la simplicité des faits; le latin, déjà altéré et subissant tous les jours des altérations nouvelles, se prête à cette nudité par le défaut d'élégance et le manque d'images; le merveilleux qui s'y mêle appartient aux croyances religieuses, qui sont elles-mêmes le fait le plus remarquable de cet âge. Les chroniques, à l'insu même de ceux qui les rédigèrent, sont l'expression la plus fidèle de leur temps.

A la Renaissance, elles sont remplacées en général par les mémoires, et l'histoire, telle que l'antiquité la conçut, telle qu'à son imitation elle s'est reproduite pendant nos deux derniers siècles, n'existe pas encore.

Le mémoire, plus personnel, plus privé, ne s'élève pas à la généralité de l'histoire; enfermé dans le cercle d'une cour ou d'un parti, d'une campagne ou d'une négociation, il tend à un but déterminé et ne risque jamais de s'égarer dans le vague de considérations *à priori*.

Au XVII.e siècle, l'histoire, devenue le résultat de témoignages recueillis et comparés sur un ensemble de faits déterminé, revêt le caractère d'érudition critique qu'elle a conservé jusqu'à nos jours. Sous cette forme, elle appartient néanmoins plus au commencement du XVIII.e siècle. De Thou n'eut point d'imitateurs; Fleury touche au règne

de Louis XV; Rollin, Lebeau, Voltaire, Vertot en France, Hume, Gibbon, Robertson, en Angleterre, appartiennent au siècle dernier.

Mais au milieu de ces sages recherches, de cette classification régulière des faits selon leurs dates et leur importance, il était impossible que le XVIIIe siècle n'infiltrât pas les sentiments nouveaux dont il était animé, et auxquels la société répondait alors avec enthousiasme. En Angleterre, l'impulsion donnée aux intelligences par la révolution de 1688, en France l'esprit philosophique, réagissant sous la protection de la régence contre les dernières années de Louis XIV, laissaient apercevoir leur présence dans les compositions contemporaines. Hume, Gibbon, Voltaire, sans renoncer à la méthode historique dont ils avaient reçu l'exemple, n'arrêtaient pas leur critique devant des traditions dont plusieurs années auparavant on n'eût point osé s'affranchir, et leurs prétentions de libres penseurs laissaient çà et là se produire des jugements dont la hardiesse, souvent irréfléchie, charmait les lecteurs accoutumés jusqu'alors à plus de discipline. Ces essais néanmoins furent bientôt trouvés incomplets, et la philosophie fut invoquée comme devant être elle-même et elle seule la lumière destinée à éclairer désormais les jugements de l'histoire. C'est à cette disposition que dut son origine l'*Histoire philosophique*, c'est-à-dire celle où l'auteur, se cantonnant en quelque sorte dans l'esprit de son temps, juge à la mesure des idées contemporaines les siècles accomplis, et demande aux âges écoulés un compte sévère, et partant quelquefois peu équitable de leur ignorance, de leurs incertitudes et de leurs erreurs. L'*Essai sur les mœurs et l'esprit des nations* de Voltaire, l'*Histoire philosophique des deux Indes*, par l'abbé Raynal, furent les deux tentatives qui attirèrent le plus l'attention des contemporains. Mais le pre-

mier, ça et là superficiel, sacrifiant sur-tout à la rapidité, à la légèreté du style, souvent peu scrupuleux sur les reproches dont il flétrit le passé, d'ailleurs incomplètement éclairé sur les faits, ne répond pas toujours à la gravité de son titre; le second, emphatique et mal instruit, ne rachète ni ses erreurs par son style, ni son mauvais goût par la vérité des faits.

Plus sobre dans son intervention, plus impartial dans ses jugements, plus étendu dans ses vues sur les destinées humaines, l'esprit philosophique eût imprimé à l'histoire un caractère nouveau et favorable au développement des véritables lumières; mais il en fut autrement. Le XVIII[e] siècle, en proclamant de grands principes, en conçut toujours l'application d'une manière étroite ou impossible, et il a mérité que l'on affirmât de lui ce que d'autres ont dit de Voltaire : *Qu'il écrit pour son couvent* (1).

Si de nos jours la critique historique s'est modifiée avec succès, si l'on a recherché avec plus d'indépendance et de fidélité la vraie physionomie des époques dont on retraçait l'histoire, si la connaissance plus scrupuleuse des sources a produit ses fruits légitimes, on peut sans hésiter en faire honneur en partie à l'esprit philosophique plus mûr et plus calme. Néanmoins l'histoire n'est pas devenue pour cela philosophique elle-même; elle est restée l'histoire, mais l'histoire intelligente, consciencieuse, plus instruite de la vérité, de la portée des faits ; le nom et les prétentions ambitieuses d'histoire philosophique ont été abandonnés ; on a trouvé suffisant que la présence d'une philosophie de plus en plus éclairée s'y fît sentir.

Mais si nous n'avons plus l'histoire philosophique, nous

(1) Voltaire d'ailleurs est l'expression la plus fidèle et comme le sceau de ce siècle.

avons par une sorte de compensation exagérée la *Philosophie de l'histoire*. C'est cette tentative moderne et contemporaine de l'esprit généralisateur sur laquelle nous voulons soumettre au lecteur quelques réflexions (1).

La Philosophie de l'histoire est fille sur-tout du mouvement d'idées qui, depuis Kant, entraîne l'Allemagne exclusivement dans la voie des considérations abstraites; elle est elle-même l'application de cette méthode à la connaissance des destinées du monde et de l'humanité. Nous n'avons pas à examiner ici la légitimité rationnelle des travaux de Kant et de ses successeurs, à reconnaître si l'esprit humain peut avoir confiance dans les résultats de ces travaux, ou si même ces résultats ont quelque chose de réel, de certain; nous nous bornons à rechercher seulement si une Philosophie de l'histoire est possible. Nous voulons étudier si, ou dans quelle mesure une pareille tentative peut se réaliser, soit par une connaissance *à priori*, dépendant du point d'élévation abstraite auquel l'esprit humain peut atteindre,soit *à posteriori* par une suite de généralisations de plus en plus compréhensives, résultat de l'expérience consultée sur chacun et sur l'ensemble des éléments sociaux, considérés en eux-mêmes et dans leur histoire. Avant tout nous devons distinguer la philosophie dans l'histoire de la Philosophie de l'histoire. Rien de plus légitime, de plus naturel même que la première. Quant à la seconde, elle consiste à trouver la formule principe, une, générale de la destinée de l'homme, et à en déduire les formules secondaires de ce que le mouvement des choses reproduit dans l'univers, de manière que la lo-

(1) Voltaire a désigné du nom de *Philosophie de l'histoire* l'Introduction à son *Essai sur les mœurs;* mais depuis, l'acception de ces mots s'est modifiée dans le sens que lui donne la science contemporaine.

gique d'une part et les faits de l'autre présentent deux développements parallèles, et réciproquement adéquats.

Il semble qu'ainsi posée la question est déjà résolue. La revue de nos idées abstraites n'est ni tellement difficile ni tellement longue, que nous ne sachions dès le premier aperçu qu'une pareille idée ne s'y trouve pas, à moins que, attendue comme une révélation divine, elle ne se cache encore au fond de quelque intelligence privilégiée. En ce cas elle est pour nous comme non avenue, et se produisît-elle un jour à la lumière, à ce moment même, nous aurions besoin, pour la comprendre, d'une suite d'autres révélations correspondantes. Quant à demander à l'expérience une science de cet ordre, c'est-à-dire interroger, pour en recevoir une réponse certaine, les faits de tout genre que cette idée doit expliquer, la tâche ne paraît pas moins hors des forces et des limites de l'intelligence humaine. Entrons néanmoins dans les détails et examinons, successivement dans toutes leurs causes, les deux impossibilités que nous venons de signaler. Si la preuve de ce que nous avançons n'a pas besoin de tout cet appareil, les observations auxquelles donnera lieu cette étude ne seront, nous l'espérons, ni sans portée ni sans fruit.

Nous commençons par l'impossibilité de s'élever à l'aide seule de l'abstraction à une idée d'une généralité telle que l'explication des destinées de l'homme en sorte complète, évidente à tous dans un facile développement, dominant le passé, le présent et l'avenir. Ne répétons pas qu'une pareille idée n'a pas encore été produite, et montrons que l'intelligence humaine n'est pas constituée pour la créer ou la recevoir.

Les idées générales qui naissent et se développent *à priori* dans l'intelligence, à l'occasion de la perception des faits qui se produisent dans notre commerce avec le

monde extérieur, sont les formes qui régissent les opérations logiques de notre esprit, les principes à l'aide desquels nous sommes aptes à construire des théories, mais n'ont en elles-mêmes rien d'exclusivement scientifique. Les notions de cause, de substance, de temps, d'espace interviennent dans nos intelligences à tous les degrés et sous toutes les formes de leur action. Elles sont le contenant, non le contenu de la science, elles en sont les conditions, non la matière. Principes nécessaires, formes générales ou catégories, elles servent d'instruments à l'esprit, elles ne sont pas son œuvre. Nous ne saurions donc y trouver la pensée première des destinées humaines, ni par conséquent la possibilité d'une Philosophie de l'histoire. Pour qu'une pareille pensée surgit de notre intelligence sans rien emprunter à l'observation, il faudrait qu'elle y fût tracée par une révélation. Or un semblable fait n'est pas toujours facile à admettre, et sur le point qui nous occupe, aucun fait de ce genre ne s'est encore produit. D'ailleurs les doctrines inspirées, et cela à juste titre, ne s'occupent que peu de l'avenir temporel de l'homme; elles ont pour but avant tout d'établir le rapport de la vie actuelle avec la vie future, et de faire connaître par quels actes, par quelle conduite, nous pouvons pendant la première mériter d'acquérir la seconde; *Prœterit enim figura hujus mundi* (1). Cette maxime, quoique appartenant en particulier à la révélation chrétienne, convient à toutes les autres aux yeux desquelles la vie n'est qu'un songe et la terre n'est qu'un passage.

Supposons d'ailleurs qu'un génie privilégié reçût du ciel cette inspiration inattendue, une pareille lumière ne pourrait pas être considérée comme brillant absolument *à prio-*

(1) *Corinth.* I, ch. 7.

ri; elle se rattacherait à quelques traditions comme le fait l'évangile, elle grouperait des éléments nécessairement déjà connus, elle formerait la synthèse d'idées et d'observations entrées déjà dans le domaine de la connaissance. J.-C. en apportant au monde, dans la prédication et l'exemple de la charité universelle, le complément de la morale, supposa cette morale connue; en annonçant les félicités de l'autre vie, il supposa celle-ci admise dès longtemps parmi ses contemporains, et s'il éleva vers le ciel les pensées de ses disciples, ce fut néanmoins en parlant leur langage, et en répondant à leurs sentiments. Le caractère *à priori* d'une révélation n'est donc jamais complet, et, sous peine d'être inintelligible, elle doit abaisser la pensée divine jusqu'aux données même vulgaires de la pensée humaine. D'ailleurs c'est à l'intelligence livrée à elle-même que nous contestons la possibilité d'atteindre une Philosophie de l'histoire; le secours qu'elle peut recevoir d'une lumière supérieure est en dehors de l'investigation philosophique.

Il est donc évident que la Philosophie de l'histoire, si elle peut être constituée, ne le peut par le procédé *à priori*, et, quant à l'hypothèse d'une révélation que nous avons mise en avant, nous n'avons pas besoin de faire observer que rien n'autorise à croire qu'elle soit jamais réalisée. Dans ce but nous avons d'ailleurs fait observer qu'elle resterait en dehors de nos moyens de connaître, et le lecteur comprendra que, si nous y avons eu recours, c'est seulement pour fortifier notre argumentation, et pénétrer dans toutes les profondeurs de la question.

Reste donc le procédé scientifique et *à posteriori*, le seul qui soit au service de l'homme, mais qui, tout capable de l'éclairer qu'il est, ne saurait lui promettre un résultat aussi merveilleux. Montrons toutefois avant d'aller plus loin ce que doit être, pour atteindre son objet, la science nou-

velle connue de nos jours sous le nom de Philosophie de l'histoire.

La Philosophie de l'histoire se propose de déterminer l'idée fondamentale qui constitue l'humanité, que l'humanité réalise, et les idées subordonnées dont le développement parallèle dans l'histoire exprime l'ensemble de ses destinées. Elle explique donc l'origine, le passé, l'état présent du genre humain tout entier, et, partant de cette connaissance, elle en déduit les caractères et même les faits généraux de l'avenir.

On voit au premier coup d'œil l'étendue et les difficultés d'une semblable étude. A un examen plus approfondi, on ne tarde pas à en constater l'impossibilité. Où repose en effet cette idée première dont l'humanité est la vivante expression ? Quelle intelligence a conçu ce vaste plan qui place l'homme à la tête de la création, au sein de l'espace et de la durée, lui assigne sa fonction et en coordonne à l'avance l'activité productrice ? L'esprit le moins exercé s'arrêtera immédiatement à Dieu, et ne s'arrêtera qu'à Dieu; il concevra dès l'abord que la pensée divine seule est le mot de cette vaste énigme, la solution de ce problême infini. C'est donc l'idée elle-même qui a présidé à la création tout entière que la Philosophie de l'histoire se propose d'aller saisir dans le sein de l'intelligence divine, c'est le secret de Dieu qu'elle se croit capable d'atteindre, c'est l'infini qu'elle veut embrasser par ses vues finies, c'est l'éternité qu'elle veut enfermer dans le temps, l'immensité qu'elle veut arrêter dans l'espace. Aussi cette prétention appartient-elle sur-tout à des écoles justement accusées de panthéisme.

Nous avons montré que la science ne saurait obtenir ce résultat par le procédé *à priori;* nous allons voir qu'*à posteriori* et en s'appuyant sur l'expérience, elle le peut moins encore.

La méthode expérimentale a été, dans les temps modernes, une rectification de la plus haute importance des procédés de l'esprit dans la recherche de la vérité. Appliquée là où elle pouvait et devait l'être, elle a étonné les deux derniers siècles et le nôtre de la grandeur de ses résultats, disons mieux, de ses conquêtes; elle continuera sans doute, et l'avenir lui ménage de plus magnifiques succès encore. Néanmoins la certitude de sa marche dépend de sa juste application, et ce n'est pas en lui demandant ce qu'elle ne saurait opérer, qu'on en assurera l'effort régulier et l'action infaillible. De ce qu'elle est parvenue, par l'observation des phénomènes de la nature physique, à découvrir quelques-unes de ses lois, et à faire ensuite servir celles-ci, par d'ingénieuses applications, à étendre le domaine de l'homme et à en développer la puissance, nous ne devons pas conclure qu'elle serait d'une portée aussi heureuse et aussi sûre, si on l'appliquait à déterminer des lois supérieures qui, par leur caractère moral, échappent à ce mode d'appréciation plus facile à circonscrire que comportent les phénomènes de l'univers matériel. Dans l'ordre des faits moraux, la méthode expérimentale n'est sans doute pas à rejeter, mais elle doit se coordonner à d'autres procédés mieux en rapport avec la nature particulière des problèmes que présente l'homme, lorsque nous l'étudions dans ses conditions supérieures, morales, religieuses et intelligentes.

La méthode expérimentale s'exerce avant tout sur des faits déterminés, circonscrits. Plus le fait se répète fréquemment, et surtout plus il se répète toujours le même, plus la méthode s'applique avec certitude, plus la connaissance du phénomène s'étend et s'approfondit. Mais on n'a pas suffisamment remarqué que, si la science a porté dans l'industrie un levier des plus puissants, l'industrie à son tour, dont les merveilles frappent la foule plus vivement

que les théories scientifiques, auxquelles elle reste nécessairement étrangère, a jeté sur la science un éclat qui semble en multiplier l'intervention et en agrandir le cercle. Que de forces ont apportées à l'industrie, et lui apporteront sans doute encore, les applications mécaniques de la loi qui exprime la dilatation de la vapeur! L'influence de ce nouveau moteur est de nature à changer la face de toutes les relations entre les points habités du globe, à fournir des forces nouvelles pour une multitude d'industries qui y trouvent des conditions inattendues de développement et de puissance. Au point de vue purement scientifique la théorie de la vapeur n'est guère cependant que l'énoncé d'un fait généralisé, elle n'a ouvert jusqu'à présent que des points de vue fort restreints sur la véritable nature des choses. Aucun moyen de communication de la pensée ne promet à l'avenir des merveilles plus grandes, aucun n'a jusqu'à présent mieux répondu aux besoins de l'activité contemporaine que le télégraphe électrique; néanmoins la théorie scientifique de l'électricité est loin d'avoir atteint les limites extrêmes qu'on ne peut même lui fixer; et si elle explique quelques phénomènes, elle en laisse en dehors du cercle qu'elle éclaire un bien plus grand nombre encore. La puissance et l'éclat industriels, sortis des applications de la science, sont ainsi hors de proportion avec la modestie en quelque sorte de la donnée exclusivement scientifique.

Telle est donc une des conditions les plus visibles des sciences physiques. Quelles que soient l'étendue et la variété de leurs applications; au point de vue de la science, elles sont limitées et circonscrites. Elles le sont également, considérées en elles-mêmes. Si en effet, les théories qui les composent sont poussées jusqu'à une généralité prématurée, ou échappent un instant au lien qui les unit avec le fait générateur, elles s'altèrent, tombent dans de vagues

généralités et disparaissent. Qu'on demande à l'électricité la force vitale, le mouvement perpétuel, le secret de la vie à tous les degrés, celui de la pensée elle même, la science qui sortira de ces prétentions sera vacillante, incertaine, s'évanouira en vains systèmes.

Ces résultats inhérents à l'oubli de l'observation avaient été prévus par le père de la méthode expérimentale. Bacon ne voulait avec raison voir les lois certaines de la nature que dans la généralisation de faits soigneusement analysés, éclairés uniquement par leurs conséquences immédiates (1); il rejetait toute généralisation précipitée, ou incomplète. Près de trois siècles de travaux et de découvertes ont justifié ces sages recommandations en maintenant néanmoins, posé d'une main sûre, le principe au développement et à la vérification duquel la curiosité pénétrante de la postérité n'a pas fait défaut dans l'Europe savante.

Lorsque le chimiste ou le physicien peut, dans son laboratoire, soumettre à un examen attentif et renouvelé, la substance ou le fait qu'il étudie, il tient pour ainsi dire la nature sous sa main, il l'interroge quand il veut, autant qu'il veut, il la place dans des circonstances créées exprès pour que la réponse soit plus facile et plus sûre, et s'il est vrai de dire que tous les phénomènes physiques et chimiques ne sont pas aussi faciles à aborder les uns que les autres, il ne l'est pas moins qu'ils le sont pour la plupart, et que les mieux connus sont précisément ceux qui se prêtent le plus à ces manipulations réitérées et diverses.

Ce besoin de serrer de près la nature se fait surtout remarquer lorsque la science tend à rassembler sous une loi unique et sous l'empire d'un seul principe des phénomènes précédemment distincts, et jusqu'alors supposés

(1) *De Augm. Scient.*

régis par des lois isolées les unes des autres. Cette situation antécédente vient de ce que les faits n'ont pas été séparément assez étudiés, que les points de rapport ne se sont pas encore laissé saisir, ou même que les phénomènes qui doivent mettre sur la voie ne se sont pas encore produits. L'observateur suit avec attention, mais fidèle à sa méthode ne se hâte pas de prévenir la nature par des conceptions plus capables de l'égarer que de le conduire; plus tard des faits nouveaux ou des aspects nouveaux du même fait affermiront ses pas dans des voies sûres, quoique encore inexplorées. On peut étudier cette marche prudente dans les travaux qui, de nos jours, ont conduit l'illustre M. Ampère à la découverte de l'électro-dynamique et des lois qui la régissent. On voit que c'est partout le fait, saisi, analysé, transformé par l'ingénieux observateur, interrogé par lui avec une sagacité supérieure, qui rapproche successivement les phénomènes, les laisse en quelque sorte se comparer les uns aux autres et permet d'éclore à leur identité. On comprend facilement quelle évidence doit résulter d'une marche aussi prudente et aussi sûre, mais on voit en même temps que sa première condition repose sur des faits circonscrits, observables, que l'observateur peut rappeler ou reproduire à volonté, dont la constance peut à chaque pas être démontrée par des épreuves répétées.

Cette condition, la première de toutes, n'appartient complètement dans toute son étendue, avec toute sa certitude qu'aux faits de l'ordre physique; c'est en vain qu'on la chercherait dans les faits de l'ordre moral. L'observation sans doute est nécessaire dans l'étude des phénomènes de cet ordre, mais elle n'en constitue qu'une partie, souvent même elle n'en est ni la plus étendue, ni la plus féconde; indépendamment de cela, elle est bien plus difficile,

quelquefois impossible, toujours d'une grande délicatesse, et dépendante de la situation d'esprit et de cœur de celui qui lui demande les lumières dont il a besoin. A la précision que l'on peut trouver dans les faits soumis à l'observation physique, nous avons donc le droit d'opposer les difficultés de tout genre que suscite l'observation des faits intellectuels et moraux, la multitude presque innombrable des éléments qu'elle comporte, l'immense étendue des problèmes qu'elle rencontre et dont les solutions sont solidaires. Enfin cette considération capitale doit dominer, savoir que les éléments des problèmes moraux se rattachent d'un côté à l'origine de l'homme et se continuent d'un autre dans la vie à venir, deux points de notre existence éternelle que n'aborde pas sans difficultés l'investigation philosophique.

Quel que soit donc l'objet qu'on se propose d'atteindre par l'étude des sciences physiques, le but auquel tend la Philosophie de l'histoire est plus grand, la méthode pour y parvenir plus compliquée. Et d'abord la réflexion portée sur la destinée tout entière du genre humain, pour en déterminer l'idée fondamentale et les idées subordonnées, ne saurait agir avec toutes les conditions nécessaires, sans s'appuyer sur la connaissance complète de l'histoire; et quand nous disons complète, nous voulons dire qu'il ne suffit pas que nous ayons sous les yeux les faits connus, les époques dont le souvenir, plus ou moins imparfait, est arrivé jusqu'à nous. Dans l'état actuel des connaissances historiques, nous ne remontons guère avec certitude, et de manière à fortifier les faits de quelques détails, au-delà des guerres médiques pour l'histoire profane. L'Asie occidentale et le littoral de l'Afrique ne présentent que sous la forme de légendes les évènements rares, peu explicites dont ils ont été témoins. L'occident de

l'Europe ne s'éclaircit guère que vers la fin de la République romaine ou le commencement de l'empire ; le nord n'est longtemps connu que par sa frontière. Quant au nouveau monde, à peine offre-t-il avant Christophe-Colomb, et seulement depuis sa conquête, les plus vagues traditions. L'orient de l'Asie reste longtemps encore inabordé, même après l'apparition d'Alexandre sur les bords de l'Indus.

Il y a donc tout d'abord une évidente disproportion entre la grandeur du problème et la connaissance des éléments indispensables à sa solution. On ne saurait en effet prétendre le contraire. Ce que la science historique a pu recueillir sur l'antiquité ne suffit pas aux généralités qui doivent servir de base à la Philosophie de l'histoire. Il serait plus sage de reconnaître que si nos généralités répondent à un aussi petit nombre de faits, elles se modifieraient profondément ou même feraient place à d'autres, si de nouveaux faits, qui probablement resteront toujours inconnus, venaient changer la physionomie des premiers. Il ne suffirait pas non plus d'affirmer que la vie des peuples anciens, moins compliquée que la nôtre, se dessine à cette distance et dans cette pénurie de détails, d'une manière plus naïve et plus une, et en tous cas satisfaisante pour le but que nous nous proposons. Cette simplicité qui nous charme, qui nous semble si parfaitement d'accord avec ce que dut être le point de départ de toute civilisation, n'a d'autre réalité que celle que lui prête l'ignorance de mille circonstances qui nous révèleraient dans la civilisation ancienne une complexité moins grande certainement que celle des civilisations contemporaines ; civilisation, néanmoins, qui ne saurait être jugée sur quelques passages d'Hérodote et de Diodore, sur quelques inscriptions hiéroglyphiques ou cunéiformes. Nous avons montré plus haut,

par l'exemple de la méthode appliquée aux sciences physiques, que les généralisations ne peuvent s'opérer à coup sûr qu'à l'aide d'observations répétées, de faits analysés avec le plus grand soin, rappelés et comparés aussi souvent que le demandent les incertitudes, les tâtonnements, les conjectures de l'observateur.

Il y a donc là une première difficulté qu'il est bien à craindre que la science ne puisse jamais vaincre. Si en effet la civilisation ancienne est à la civilisation moderne ou aux civilisations postérieures ce qu'un principe est à ses conséquences, si l'histoire de l'humanité se développe avec la rigueur d'un syllogisme ou d'une induction, c'est avant tout le principe qu'il nous importe de connaître, et il est évident que c'est lui surtout qui nous échappe.

Il est vrai que les peuples éclairés par la civilisation chrétienne, et auxquels sont connus les livres de Moïse, remontent jusqu'au berceau de la création toutes les fois qu'ils portent leur attention sur les origines de leur croyance; il est vrai aussi que les livres de Moïse développent surtout, soit par la proclamation de la loi, soit par d'autres circonstances encore, la connaissance de la situation morale et religieuse du peuple choisi, et portent ainsi la lumière à la racine même du problème ; néanmoins, indépendamment des questions de tout genre qui peuvent s'élever sur le texte et sur le sens des livres saints, l'histoire qu'ils racontent est celle d'un peuple qui n'occupa toute sa vie qu'une contrée fort limitée, et qui ne se mêla, ou plutôt qui n'eut que tard des relations actives avec les peuples ses voisins. Quelle que soit donc son importance morale, l'histoire des hébreux ne jette aucune lumière sur celle de l'Asie orientale, et fort peu sur les temps reculés de la Perse, de l'Asie mineure et de l'Egypte. Elle ne peut conduire qu'à considérer les faits d'un point de vue exclusif,

que des connaissances historiques plus étendues éloigneraient sans retour; mais personne n'oserait affirmer que les destinées du peuple juif dominent la marche du genre humain à travers les siècles, lui qui a beaucoup plus reçu le contre coup des révolutions accomplies chez ses voisins, qu'il n'a exercé sur elles une visible influence.

Nous devons donc reconnaître que les éléments d'une Philosophie de l'histoire, tels que cette philosophie elle-même nous les fait concevoir, se dérobent à nos recherches lorsque nous voulons remonter jusqu'au point de départ du genre humain, et aux conditions primitives sous lesquelles il a vécu jusqu'au moment où les communications des peuples entre eux ont jeté quelque lumière sur le degré de civilisation qu'ils avaient atteint.

Admettons, si l'on veut, les guerres médiques comme le commencement de la certitude historique, comme le moment où la chronologie, désormais plus sûre, nous permet, à l'aide de synchronismes, d'établir les rapports des peuples entre eux, et de substituer des ensembles de nations à l'existence personnelle et circonscrite de ces individualités collectives, qui seules se laissent entrevoir à l'origine. C'est le temps où des écrivains distingués, préoccupés des grands intérêts de leurs patries, transmettent à la postérité l'intelligente exposition des faits, des mœurs et des doctrines. Demandons-nous alors si, restreints dans ce cas aux écrivains qui ont illustré la Grèce et Rome, il nous est donné de recueillir, soit sous le rapport du nombre, soit sous celui de la nature, des documents qui suffisent à la tâche que le génie contemporain s'est trop légèrement imposée, consultant la grandeur de ses aspirations plutôt que la qualité et la portée des instruments dont il dispose.

La Grèce et Rome nous sont en effet mieux connues

qu'aucun autre peuple de l'antiquité, mais hâtons-nous d'ajouter qu'elles sont pour nous l'antiquité tout entière; que nous pouvons sans doute les étudier d'abord chacune dans son mouvement personnel, toutes deux ensuite dans leur marche parallèle, l'une enfin dans sa soumission à l'autre, toutes deux dans leurs rapports mutuels; que néanmoins la science s'aperçoit chaque jour qu'il manque encore bien des données indispensables à cette étude.

Mais que les Scythes promènent leurs tribus errantes sur la frontière septentrionale de la Grèce, et laissent apercevoir aux peuples voisins les quelques traits de mœurs patriarchales et de sagesse symbolique qui nous ont été transmis par Hérodote et Diodore, il n'y a rien là qui nous autorise à rédiger la formule du rôle qu'ils furent appelés à remplir à cette époque dans la civilisation de l'Europe; que les armées romaines conduites par la guerre découvrent parmi les Germains des peuplades et des rois inconnus avant la conquête, *nova regna, novos reges quos bellum aperuit*, leurs mœurs retracées par le génie pittoresque de Tacite ne nous instruisent encore que très imparfaitement de ce qu'il nous est indispensable de savoir, si nous nous proposons d'atteindre l'idée partielle qu'ils ont eu mission de manifester au sein de l'idée générale résumant l'histoire philosophique de l'humanité. Il nous faut parvenir aux temps d'Agricola pour pénétrer à sa suite un peu avant dans la grande Bretagne, *remotos orbe Britannos*, longtemps encore peu connue, longtemps encore après vouée à la barbarie. Lors donc que nous nous croyons en possession de l'histoire des huit ou dix siècles qui précédèrent Jésus-Christ, on voit que nous sommes à cet égard renfermés dans d'étroites limites.

Or s'il est légitime de demander à l'historien des faits, ceux qui sont restés dans la mémoire des hommes, et que

leurs traditions ont conservés; il n'en est pas de même du hardi projet de découvrir, sous les agitations confuses dont les annales des peuples nous offrent le tableau, la pensée créatrice elle-même, l'ensemble du plan divin que les générations qui se succèdent sont appelées à réaliser.

Il put suffire à l'orgueil de Rome et au dur patriotisme de ses écrivains, de regarder les nations même éloignées comme appelées à se mouvoir dans son orbite, et de les croire à peine dignes des regards du maître. Mais Dieu n'a deshérité aucune des nations qui doivent le jour à sa toute-puissance, et sa pensée sera incomplètement exprimée tant que les nombreuses obscurités de l'histoire ne permettront pas de la pénétrer tout entière, comme son amour ne serait qu'imparfaitement satisfait, si quelques branches de la famille humaine pouvaient s'y soustraire. Nous devons donc reconnaître que, même en nous renfermant dans les faits, ce que nous connaissons de ceux qui précédèrent la venue de Jésus-Christ ne saurait suffire à répondre aux aspirations qui entraînent l'esprit contemporain vers la Philosophie de l'histoire.

Arrivés aux siècles qui précèdent les temps modernes, nous devons convenir, qu'à partir de cette date, les matériaux se multiplient, que la connaissance des faits s'étend, se développe et présente désormais une plus large base à l'induction du philosophe.

Néanmoins, même à commencer de l'ère chrétienne jusqu'à nos jours, combien de nations, entrées aujourd'hui dans le domaine de l'histoire, ne sont que successivement et lentement arrivées à être connues de l'Europe civilisée ! Sans doute dans cette expansion infatigable de l'activité moderne, dans cette force d'assimilation par laquelle nous rattachons les uns après les autres tous les points du globe aux centres formés par quelques nations,

vieillies dans l'exercice de la pensée, dans la science de la politique, de l'industrie, du commerce, etc, il y à une donnée notable sur la marche des idées et des intérêts; mais ce serait accorder beaucoup trop à l'importance cosmologique des grandes nations de l'Europe que de croire que le reste du monde n'avait d'autre rôle à jouer devant les yeux de la providence, que d'attendre pendant des siècles l'heure privilégiée où il pourrait se mettre en communication avec nous. L'homme placé sur une haute montagne, celui qui est perdu dans sa barque sur une vague de l'Océan ou immobile au milieu d'une vaste plaine, se figure volontiers qu'il est le centre du monde; il n'est le centre que de l'horizon que son regard embrasse. Telle serait notre erreur, si, mesurant l'existence des peuples à ce que nous en connaissons, nous faisions dériver l'histoire de la source unique à laquelle nous appartenons. C'est néanmoins ce que nous faisons; c'est, reconnaissons le, ce que nous ne pouvons manquer de faire.

Il est donc évident, quelles que soient nos connaissances historiques, nos infatigables explorations, notre critique exercée, que nous sommes loin d'avoir, dans les faits connus, les élémens nécessaires à la solution expérimentale d'un problème tel que celui que se pose la Philosophie de l'histoire. Il est certain même que des siècles nombreux se succèderont, avant que nous atteignions ce résultat, si toutefois nous devons l'atteindre un jour.

Mais il ne suffirait pas de parvenir à la connaissance des faits, tels qu'ils se présentent dans les annales des peuples, tels qu'ils frappèrent immédiatement à leur époque les yeux grossiers de la foule et l'imagination des historiens. La nature de l'histoire que l'on se propose d'écrire exige dans les faits une nature analogue, et comme l'histoire des arts n'a que faire du récit des batailles et de celui des né-

gociations, de même la Philosophie de l'histoire doit chercher ses élémens au-delà des événements descriptibles, et au cœur même de la pensée et des sentimens des peuples. Il faut donc reconnaître qu'à ce point de vue la scène change, et que si, pour l'histoire vulgaire, les faits visibles qui composent les annales des nations réclament encore de nouvelles recherches, ceux sur les quels on peut faire reposer une Philosophie de l'histoire ne nous sont connus qu'imparfaitement, que pour un très petit nombre de nations, à un petit nombre d'époques de leurs annales.

Si une Philosophie de l'histoire pouvait sortir de l'étude attentive de certains ordres de faits, à coup sûr ce serait de l'étude des langues, de leur origine, de leur filiation, de leurs rapports. Expression d'abord de leurs pensées et de leurs sentiments, les langues sont aussi pour les peuples le dictionnaire en quelque sorte de l'état de leurs arts, de leur religion, de leur politique, de leur industrie, de leur commerce, etc. La langue d'un peuple ou d'une époque sort du cœur même de cette époque ou de ce peuple, personne aujourd'hui ne saurait en douter, et l'importance attachée à l'histoire des idiômes les plus anciens et les plus féconds est la démonstration vivante de cette conviction réfléchie. Malgré cela, ou plutôt par suite même de cette importance, qui pourrait croire la science assez mûre, nonobstant les grands travaux que l'Angleterre, l'Allemagne et la France ont produits depuis un demi-siècle sur les langues de l'Orient, et en particulier sur le sanscrit? Qui oserait affirmer que la pensée de ces époques reculées nous est assez connue pour servir de point de départ assuré à la solution d'un problême aussi compliqué?

Ces premières et si évidentes difficultés exposées, entrons plus profondément dans le développement de l'idée

d'une Philosophie de l'histoire, analysons ses parties diverses, ses nécessités et ses caractères ; à peine aurons-nous besoin ensuite de faire remarquer l'insuffisance de nos ressources; l'impossible frappera tous les yeux.

Les guerres, les passions et les intérêts qui les causent, les phases diverses des négociations, le tableau des mœurs et de leurs changements successifs, les progrès des lettres et des arts, le développement de l'industrie et du commerce, la marche de la puissance publique, sont du ressort immédiat de l'histoire proprement dite. La Philosophie de l'histoire ne mériterait pas son nom, elle manquerait aux prétentions qu'elle a élevées de nos jours, si elle ne pénétrait pas plus avant dans la nature morale de l'homme, et ne trouvait pas, sous le drame éphémère et mobile des événements extérieurs, la pensée permanente, progressive, fondamentale que chaque peuple, et l'ensemble des peuples, l'humanité tout entière est appelée à manifester. Pour elle, il ne s'agit point de guerres, de traités, de luttes intestines, agitations impuissantes, qui tout au plus laissent échapper de la société en travail quelques lueurs au-delà desquelles le philosophe ne peut apercevoir qu'une faible lumière ; il s'agit moins encore de dynasties, d'intrigues de cours, d'intérêts de familles régnantes, d'ambitions rivales et personnelles : sous ces mouvements toujours les mêmes dans leur stérile emportement, il y a l'homme, l'homme dégagé des passions et des sens, l'homme dont le développement mystérieux s'accomplit par une marche sûre sous le regard de la providence, pour manifester plus tard les fruits inattendus de ce travail intérieur ; c'est cet homme que la philosophie doit atteindre.

Il suit de là que les faits même qui nous ont été transmis, qui font aujourd'hui partie de nos connaissances et dont nous pouvons étudier les éléments, ne sont pas les seuls

sur lesquels la Philosophie de l'histoire doive appuyer son induction. Mais l'histoire non moins nécessaire de la philosophie et des lettres, le tableau des arts, se perdent dans des essais si souvent capricieux et disparates, qu'il est impossible de caractériser, à l'aide de ces changeantes images, l'unité de pensée d'une nation. Cherchons néanmoins plus avant encore si quelque méthode pourrait faire jaillir la lumière de ces données multiples et confuses.

Quand on part des faits pour remonter à des principes ou à des lois, deux procédés seulement sont possibles : la *Généralisation, l'Induction.*

La généralisation prend dans chaque fait particulier le caractère qui se répète dans les autres faits du même ordre et en forme ainsi un caractère général ; ce procédé peut se répéter dans le même nombre d'objets pour d'autres caractères, d'autres qualités, pour les opérations accomplies ou subies par ces objets, et présenter, en fin d'analyse, les éléments nécessaires à l'établissement d'une loi. Ainsi Newton, constatant dans les planètes une communauté de mouvements, une analogie de fonctions et de rapports, en a conclu sa loi de l'attraction, qui n'est en quelque sorte qu'un nom donné à des faits généralisés, trouvés toujours et fidèlement les mêmes. Mais la première condition de la généralisation, c'est d'agir dans le cercle même des observations faites, et d'être de la même nature qu'elles sont elles-mêmes. De l'étude de certains mouvements déterminés, d'une régularité longuement constatée, Newton conclut une loi de mouvement ; de l'étude des phénomènes électriques un autre philosophe tire la loi de l'électricité, un autre applique le même procédé à l'étude de la dilatation des gaz, etc. Mais, dans tous ces cas, la loi n'est pas différente du fait, et ne s'élève au-dessus que dans la proportion du particulier au général. Sans doute

en reprenant ces séries de phénomènes qui s'expliquent, dans l'état actuel de la science, par des lois distinctes, et en cherchant les similitudes qui les rapprochent les uns des autres, on est sur la voie d'arriver, on arrivera peut-être plus tard à une loi plus générale qui donnera aux phénomènes une commune explication : on peut croire qu'il en sera ainsi tant que l'on ne sortira pas de l'ordre des forces physiques, mais il n'en serait plus de même, si de ces lois cosmologiques il fallait passer à l'explication des phénomènes moraux. Le passage d'un ordre à un autre ordre de faits si différents ne serait plus possible.

Nous avons de plus droit de demander si ces formules générales, quelque fidèlement qu'elles expriment la marche des faits, sont véritablement des lois, dans la rigoureuse acception du mot; si, quand on énonce la célèbre formule de Newton, on affirme autre chose si ce n'est que les corps célestes semblent s'attirer, et que s'ils s'attirent, ils le font selon les conditions découvertes par le savant physicien. Nous devons donc reconnaître que, malgré les progrès de la physique, nous connaissons fort peu les lois de la nature, et que le génie de l'homme se montre plus puissant dans l'application mécanique des quelques forces dont il dispose, sans en avoir beaucoup approfondi l'essence, que dans la connaissance intime et certaine des véritables lois naturelles.

Si la généralisation ne nous élève pas beaucoup au-dessus du fait, voyons si l'induction peut nous faire pénétrer plus avant dans son essence.

L'induction procède surtout par analogie : un fait étant donné et certaines circonstances accessoires, elle s'élève jusqu'à la cause, en devine le but, en saisit mieux le caractère. Tel acte a été accompli par telle personne; la connaissance de ses dispositions, de ses intérêts, des circons-

tances dans lesquelles elle se trouve fournit les moyens d'induire les vrais motifs qui l'ont déterminée, l'objet précis qu'elle se propose. L'induction est l'opération familière au général qui commande une armée, et qui doit d'après les mouvements réels ou apparents de l'ennemi, induire quels sont ses projets, ce qu'il doit attendre de ses attaques, à quelles nécessités par suite lui-même doit faire face. Dans les sciences physiques, sur des rapports bien établis entre plusieurs causes ou plusieurs lois connues, l'induction s'élève quelquefois à une cause une qui les contient toutes, à une loi plus générale qui résume et régit plusieurs lois particulières.

Mais, comme la généralisation, l'induction n'agit point hors de l'ordre de faits qui lui sont connus; elle induit une cause physique de l'observation de faits physiques, elle induit une cause morale de l'observation de faits moraux. Comme la généralisation, l'induction ne s'élève qu'à la cause ou à la loi immédiatement supérieure au fait, elle n'aborde une loi ou une cause plus générale qu'en partant de la loi ou de la cause immédiatement inférieure.

La généralisation et l'induction confondent souvent leur action; néanmoins la généralisation fournit plus particulièrement la formule énonciative des lois, l'induction pénètre jusqu'à l'être ou à la force dont cette loi règle l'action; les lois qui énoncent la manière de procéder de l'attraction, celles qui règlent les phénomènes électriques sont les résultats de la généralisation; l'idée de la force attractive, celle d'un fluide électrique appartiennent à l'induction.

Passons rapidement en revue les éléments qui composent l'histoire, et voyons quelles lumières ils peuvent fournir sous l'influence de la généralisation et de l'induction.

Pour le malheur de l'humanité, la guerre se présente au premier rang, mais nous ne voyons pas le moyen d'élever nos considérations à son sujet au-dessus de certaines passions ou de certains intérêts. Que la guerre ait pu, dans quelques cas, ouvrir des voies nouvelles à une activité qui vaut mieux qu'elle, comme le commerce ou la propagande de la civilisation et des lumières, nous ne le nions pas; mais toujours ces intérêts ne se sont révélés qu'ensuite et accidentellement, sans avoir été jamais le but immédiat et calculé de la puissance victorieuse. Là donc la généralisation et l'induction immédiates n'arrêtent nos regards que sur des résultats très inférieurs. Les mêmes intérêts, les mêmes ambitions reparaissent dans l'intervention diplomatique. Un peu plus ou un peu moins d'habileté, l'habileté poussée souvent jusqu'à la ruse et à la perfidie, les trahisons et le manque de foi, les ligues faites et défaites, les alliances recherchées et abandonnées au moindre signal de l'orgueil ou de la cupidité, sont les seules diversités que présente ce tableau. Quelles lumières tirer d'un pareil spectacle et d'une semblable étude, surtout lorsque la multiplicité des faits, malgré la diversité des circonstances, ramène sans cesse le spectacle monotone des mêmes passions? La généralisation est facile, l'induction n'a pas loin à chercher; mais à quel principe lumineux sur les destinées de l'humanité, sur sa mission, sur la pensée qu'elle exprime, pourraient nous conduire des faits d'un ordre aussi commun, aussi bas?

Il semble que la littérature et les arts offrent à la réflexion philosophique une source plus féconde de considérations propres à lui faire connaître l'homme, son passé et son avenir moral, intellectuel, etc., et en effet ces deux grands ornements, ces deux puissantes expressions de la société humaine dépendent de facultés plus hautes,

plus vraies que les facultés guerrières, que l'active poursuite des avantages commerciaux, que la souplesse diplomatique. Mais non seulement peu de peuples ont une littérature et des arts, ceux mêmes qui en ont présentent rarement sous ce rapport une unité qui élève d'une manière égale et toujours généreuse la pensée nationale. La littérature et l'art multiplient leur activité, s'assouplissent au besoin des passions les plus terrestres comme à ceux des sentiments les plus élevés, et il est impossible à la généralisation la plus hardie comme à l'induction la plus pénétrante, de trouver l'unité qui relierait les images galantes de la poésie érotique et de l'art licencieux aux élans lyriques, aux sublimes épopées, aux grandes conceptions de l'architecture, de la peinture et de la statuaire, chargées de conserver la pensée la plus élevée et les traditions du véritable état moral d'un peuple.

Et même en négligeant cette partie inférieure et périssable de la littérature et des arts, en ne portant notre attention que sur ces œuvres élevées qui expriment la pensée nationale à son plus haut degré de développement et de grandeur, que trouverons-nous qui puisse aider à nous guider dans cette recherche difficile de l'histoire abstraite, et en quelque sorte de l'histoire principe du genre humain ? Dans le tableau des arts et des lettres chez une nation déterminée, ou plutôt dans l'attribution à faire des différentes parties de ce tableau à leurs diverses origines; il faut compter: 1.° le caractère purement humain qui se retrouve partout, et ne peut pas manquer de s'y trouver, 2.° l'imitation plus ou moins libre, plus ou moins servile d'une littérature étrangère ou antérieure, 3.° la tournure d'esprit particulière à une nation, et par dessus tout, 4.° le génie propre à l'individu, poète, orateur ou artiste. On voit déjà sur combien d'éléments souvent opposés devront

s'exercer les facultés de généralisation et d'induction. Il est visible dès l'abord que la plus haute de ces généralités sera le caractère purement humain des arts et de la littérature, mais que ce caractère facile à déterminer, ou plutôt se déterminant de lui-même, n'avancera guère non seulement la Philosophie de l'histoire, mais même l'histoire particulière de la littérature et des arts. La généralité ne s'obtient qu'en effaçant les différences, et supprimant les caractères individuels; ce qu'elle gagne en étendue, elle le perd en détermination jusqu'à ce qu'elle parvienne à une unité vide de toute conception saisissable. Au contraire, plus nous descendrons de ce point suprême, plus nous trouverons, il est vrai, des physionomies distinctes, pouvant servir à faire connaître les dispositions spéciales à une nation ou à une classe d'hommes, plus aussi nous serons forcés de borner nos considérations soit à tel peuple ou à telle subdivision de peuple, soit à la littérature, soit à l'art, soit à quelque autre des éléments de la civilisation. Que sera-ce donc lorsque nous nous heurterons à des originalités telles, qu'il nous sera impossible de les résoudre dans un caractère plus général?

Nous ne nous arrêterons pas aux arts industriels; de quelque éclat que leurs progrès fassent briller la puissance et l'activité du génie de l'homme, ils ne révèlent sur la pensée première qui constitue un peuple, rien qui importe à la Philosophie de l'histoire, et n'y touchent pas plus que sa nourriture et son vêtement.

Il semble que l'étude de la philosophie et celle de la religion ne puissent manquer de nous ouvrir précisément la voie que nous cherchons. Néanmoins nous compterions en vain sur ce secours. La philosophie, ou plutôt la raison réfléchissant sur les principes premiers des choses, arrive sélon la nature des esprits qui s'y exercent à des résultats

très divers et souvent opposés. Plus un sol est fécond en esprits actifs et variés, plus il est fécond en écoles diverses, et par conséquent en ardentes contradictions. Or comment faire agir la généralisation dans ce mélange d'opinions dissidentes? Où trouver par exemple la vraie pensée de la Grèce entre le spiritualisme de Platon et le sensualisme d'Epicure? Comment combler l'abîme entre des doctrines qui se nient les unes les autres...? Le pourrait-on d'ailleurs, de combien de peuples l'histoire a-t-elle conservé le souvenir assez complet pour nous transmettre les documents indispensables à une semblable investigation? La Grèce seule a cultivé la philosophie pour l'occident de l'Asie, pour l'Europe connue et le nord de l'Afrique; elle l'a non seulement popularisée sur ce vaste espace, pendant qu'elle vivait, mais elle a aussi dominé les siècles même depuis son abaissement et sa chûte. C'est elle qui enseigne encore à l'heure qu'il est. Est-ce donc à Aristote et à Platon que nous demanderons l'unité intellectuelle et morale de la Grèce? Sont ils destinés à nous révéler le secret de la civilisation moderne et la pensée des peuples contemporains? Non sans doute, et sur ce terrain même où les documents ne nous manquent pas, que d'incertitudes restent encore!

Mais peut-être serons-nous plus heureux en nous tournant vers la religion? Plus populaire, plus générale, nous avons droit de croire qu'elle nous laissera découvrir avec certitude la pensée mère de toutes les pensées d'une même nation. Là, de plus, nous trouvons presque toute faite la généralisation nécessaire. L'ensemble du dogme, de la liturgie, des croyances populaires qui les entourent, n'est-il pas la détermination même du caractère religieux du peuple que nous étudions? Non, il n'en est rien; car si ces données suffisent à l'histoire religieuse ou ecclésiastique

d'une nation déterminée, elles sont loin de satisfaire aux besoins d'une histoire plus profonde, à ce qu'exigent les considérations élevées qui constituent la Philosophie de l'histoire. Ces données, au lieu d'être l'élément même de cette nouvelle science, sont simplement des faits sur lesquels la généralisation et l'induction vont avoir à s'exercer; la généralisation pour atteindre à une conception religieuse plus vaste, plus compréhensive, plus pure surtout, moins mêlée à une multitude de préjugés et de pratiques superstitieuses; l'induction pour pénétrer jusqu'à un caractère plus intime, à une mission par conséquent plus une chez le peuple ou dans la race étudiée.

Or c'est ici que les difficultés deviennent insurmontables. A quelles autres religions connues comparera-t-on la religion que l'on a prise pour point de départ ? Quand ces religions auront été choisies, sera-t-on bien sûr de les bien connaître, et dans leur état actuel et dans leurs origines? La marche de la généralisation ne la conduira-t-elle pas au besoin de comparer entre elles non seulement quelques religions, mais toutes les religions ? Une pareille comparaison, indispensable, sera-t-elle possible... ? Il est facile et sensé de répondre que non.

Dans l'impossibilité d'une généralisation quelque peu satisfaisante, que fera l'induction ? Lorsque de données religieuses bien connues, elle se sera élevée à la découverte d'un caractère, ou du caractère cherché, ce caractère deviendra-t-il à son tour un fait duquel elle partira avec l'espoir d'atteindre au-delà? Pourra-t-elle y trouver un échelon assez solide, pour en établir un autre au-dessus et ainsi de suite ? L'expérience démontre que non. L'homme observe des faits, les étudie, les compare, etc., de ces faits sort ou une généralisation ou une induction. Souvent ces deux facultés agissent simultanément ; après quoi elles

s'arrêtent, forcées d'attendre de nouveaux faits pour développer, corriger ou transformer leurs précédentes conclusions, mais en tous càs, ne peuvent franchir la barrière présente.

Il est donc démontré que l'action de la faculté d'abstraire et de celle d'induire conduit à des résultats suffisants pour éclairer l'histoire en quelque sorte extérieure des peuples, mais qu'elle demeure impuissante devant le projet d'approfondir davantage le cœur et la mission de l'homme considéré dans l'unité supérieure de sa nature.

Ainsi, tandis que la Philosophie de l'histoire cherche la solution du problème de l'avenir dans l'explication la plus profonde, la plus intime du passé; tandis qu'il ne lui suffit pas de résumer les faits, mais qu'elle veut en découvrir la raison jusque dans la pensée créatrice, forme primitive de l'humanité encore en germe, et, comme dirait Aristote, dans la pensée de la pensée; les deux fonctions logiques de l'intelligence, la généralisation et l'induction ne lui fournissent que des résultats immédiats, utiles aux opérations journalières de la raison, fécondes même en applications scientifiques et industrielles, mais au-delà desquelles l'esprit ne saurait pénétrer sans la production de faits nouveaux d'un ordre supérieur.

Nous ne nous dirigeons pas toujours bien dans l'enthousiasme même légitime pour la puissance de l'intelligence humaine. Sans doute cette puissance est, elle est incontestable, mais nous n'en connaissons pas les limites, et faute de les reculer aussi loin qu'elles peuvent l'être, nous nous glorifions de solutions de problèmes inférieurs, et nous considérons comme le *nec plus ultrà* de nos efforts, des résultats qui n'ont guères mis en jeu que des facultés subalternes. Cela vient de ce que nous sommes surtout frappés du spectacle de la puissance physique, et que nous ju-

geons d'abord par son développement, uniquement par lui, de la portée du génie de l'homme. De telle sorte que la préoccupation instinctive, le préjugé si l'on veut, de la haute puissance de l'intelligence, d'une part, et de l'autre, la grandeur des résultats mécaniques, ou même des résultats spéculatifs auxquels parvient l'observation physique se combinent de manière que les derniers se présentent comme la justification de la première, tandis que la première semble ne pas s'être épuisée dans les seconds. On reste donc convaincu que ce génie si grand, qu'on ne limite pas à l'extension actuelle de ses créations, à l'importance des phénomènes qu'il atteint, doit pénétrer également dans tous les ordres, et qu'aucun ne peut se soustraire à une force intelligente capable de soumettre la nature et de la faire obéir à ses volontés. Cette conséquence est vraie, mais l'erreur consiste à croire que les mêmes facultés agissant sur des faits analogues suffisent pour nous conduire à la connaissance des vérités religieuses et morales; que cette généralisation et cette induction immédiates dont nous avons parlé tout à l'heure, sont aptes également à sonder les mystères de l'ame et de Dieu, à éclairer par là l'origine de l'homme et la loi qui régit sa destinée. La Philosophie de l'histoire est donc admise comme possible au même titre que l'astronomie, l'optique ou la mécanique.

Un exemple expliquera et dissipera cette confusion.

L'immense espace qui sépare les phénomènes célestes du point d'où partent nos regards, révêt les solutions si précises données par l'astronomie d'un caractère de grandeur qui ne se mesure qu'à la vaste étendue des cieux. C'est là le côté qui frappe les esprits, naturellement disposés à juger la difficulté d'autant plus grande que l'objet est plus éloigné. Au contraire, si l'intelligence s'élève aux

notions de force, de cause, d'immatérialité ; comme l'importance de ces résultats ne saurait se mesurer à une étendue physique, ils paraissent plus abordables et par suite moins glorieux à obtenir. Cela tient à ce que l'on méconnait le véritable procédé de l'esprit dans les recherches physiques, comme nous allons montrer qu'on le méconnait dans la solution des problèmes astronomiques.

Les faits astronomiques, quelque éloignées que soient les forces qui les accomplissent, tombent sous nos regards. Aussi ont-ils été observés dès la plus haute antiquité, longtemps avant que l'invention des lunettes eût fourni le moyen de les rapprocher de nos yeux. Ces faits sont donc de l'ordre physique et immédiatement observables. La généralisation et l'induction peuvent donc s'y appliquer, mais elles ne s'y appliquent qu'avec les limites que nous avons déjà marquées plus haut comme étant les limites de leur action. Il faut d'ailleurs ne pas oublier que l'astronomie est une science en grande partie dérivée des mathématiques, qu'elle en est une application, et que celles-ci procèdent d'une méthode particulière, propre à elles seules, qui n'est ni la généralisation ni l'induction, et ne saurait s'appliquer ni aux sciences naturelles ni aux sciences morales.

Ainsi les grandes découvertes qui ont signalé les travaux de l'esprit humain pendant les deux derniers siècles, les transformations inattendues et multipliées des forces de la nature qui honorent sous nos yeux la science contemporaine, prouvent que le génie de l'homme est fécond en inventions utiles et puissantes, mais ne prouvent pas que les mêmes facultés, agissant seules et sur des faits vulgaires, suffisent à lui ouvrir le sanctuaire de l'homme, à lui donner, dans toute son étendue, la connaissance de son caractère moral et divin, celle de ses destinées éternelles.

Mais, dira-t-on, la généralisation, l'induction, et avec elles la méthode particulière aux mathématiques, épuisent-elles donc le génie de l'homme, de manière à le forcer à borner ses connaissances à celles qui peuvent sortir de ces trois méthodes? Ne découvrons-nous pas tous les jours dans l'esprit humain des idées dont l'origine est étrangère à ces divers procédés? Les conceptions religieuses qui se partagent la pensée des peuples sont-elles le fruit de la généralisation? N'y a-t-il dans la notion de Dieu que le résultat de l'induction? Et si nous sommes forcés d'admettre une autre source de lumières, cette source nouvelle ne pourrait-elle pas prêter sa fécondité à cette science, à laquelle, sous le nom de Philosophie de l'histoire, nous demandons le caractère intime et l'avenir des destinées humaines?

Sans doute la pensée n'a pas été bornée par la Providence aux sciences dont l'application peut servir à rendre moins pénible notre passage sur cette terre. Si les fonctions intelligentes dont nous avons circonscrit la portée ne s'élèvent pas au-delà d'une science immédiate et en quelque sorte purement terrestre, elles n'épuisent point la faculté ni le besoin de connaître inné en nous. Il y a donc un autre procédé de l'esprit, plus particulièrement propre aux sciences morales et religieuses. Ce procédé, nous allons tâcher de le décrire, après quoi nous examinerons s'il suffit à la réalisation d'une Philosophie de l'histoire.

Comment l'idée de Dieu apparaît-elle dans nos esprits? Elle n'est pas le fruit de la généralisation; celle-ci en ferait l'idée, il est vrai, la plus générale des idées, mais en même temps la conception la plus vide de toutes les conceptions; Dieu ne serait, dans ce cas, représenté que par celle des qualités des êtres qui n'est absente dans aucun.

Elle n'est pas non plus le produit de l'induction, qui atteint bien la cause immédiate d'un phénomène, peut-être même la cause de cette cause, mais à laquelle échappe la cause immanente et éternelle. Nous sommes donc amenés par l'exclusion de ces deux procédés d'une part, de l'autre par les faits psychologiques eux-mêmes, à chercher une autre origine aux idées premières d'infini, d'éternité, de justice, de beauté, etc., ainsi qu'à celles qui, plus individuelles, particulières à tel ou tel homme, selon la mesure de son intelligence ou la portée de son génie, naissent spontanément ici ou là, à une époque ou à une autre, et éclairent tel ou tel problème dans les sciences physiques, mais surtout dans la science morale.

Les idées de cette dernière nature sont celles qui pourraient servir à constituer une Philosophie de l'histoire; cependant, quoique éveillées par la connaissance des faits, condition première de toute science, elles ne sont pas le fruit de l'induction et de la généralisation; elles sortent des profondeurs de l'esprit, avec une spontanéité que l'on ne trouve pas dans le travail pénible de l'observation méthodique; leur mission est d'ouvrir à l'esprit des voies nouvelles que les intelligences secondaires parcourront laborieusement jusqu'à ce qu'elles les aient épuisées; de leur nature on peut dire qu'elles procèdent de haut en bas, tandis que la généralisation et l'induction procèdent de bas en haut.

Un exemple nous fera mieux comprendre. D'où sortent les principes de la morale? Ce n'est assurément pas de la généralisation ou de l'induction, encore que ces procédés s'y appliquent ensuite, soit pour en étendre l'action, soit pour déterminer les cas particuliers dans lesquels doivent être observés les préceptes qui en découlent. L'apparition de ces principes est toujours première, et n'a pas

d'antécédent qui nous soit connu: *Personne ne sait d'où ils apparaissent* (1). Je puis bien examiner s'il est juste, dans tel cas, que telle personne reçoive une récompense ou un châtiment, qu'elle soit privée de sa fortune ou en recouvre la partie qui lui a été dérobée; dans cet examen, la logique est en jeu avec tous ses procédés, mais l'idée du juste en soi-même préexiste et n'est point due à une opération généralisatrice ou inductive.

La portée des idées de ce genre n'est point limitée, et nous reconnaissons que si une Philosophie de l'histoire est possible, c'est par elles et par elles seules. Cette science ne peut donc être qu'une science d'inspiration, de révélation, de lumière *à priori*, dont la vérification devra se trouver dans les faits, mais qui ne commencera pas par eux. C'est là précisément ce qui, à nos yeux, en démontre l'impossibilité.

Si en effet la solution des problèmes qui sont l'objet de la Philosophie de l'histoire relevait des procédés inférieurs, qui appartiennent à tous, qui sont dirigés par des méthodes connues, dont l'emploi dépend de la libre volonté de l'homme, on pourrait toujours espérer d'arriver au résultat à force de travail, de persévérance et d'observation. Au contraire, le succès dépendant d'un ordre d'idées dont l'homme n'est pas maître, qui naissent dans son esprit par des causes inconnues à lui-même, dont il ne peut prévoir l'heure ni pressentir le contenu, nous ne pouvons tracer sa voie à cette science, moins encore assigner à l'avance le jour de son avènement. Or, jusqu'à présent, nul homme n'a reçu du ciel la connaissance de toutes choses. Le petit nombre d'esprits favorisés dont l'histoire de la pensée humaine garde la mémoire, se sont

(1) Κοὐδεὶς οἶδεν ἐξ ὅτου 'φάνη. (Αντιγ, v. 458.)

ouvert des voies fécondes sur certains points, grands par rapport aux connaissances contemporaines, restreints au contraire si nous les comparons aux problèmes à résoudre. La Philosophie de l'histoire, unissant les problèmes physiques aux problèmes moraux, embrassant toutes les questions qui concernent l'homme et sa destinée, exigerait une distribution de ces faveurs intellectuelles, tout autre que celle que la Providence a faite jusqu'à ce jour.

Ainsi, ni l'induction ni la généralisation ne nous élèvent suffisamment au-dessus des faits observés, ni la méthode mathémathique n'est assez applicable en dehors du cercle des quantités, pour servir de guide et d'organe à une Philosophie de l'histoire. Quant à ces idées fécondes qui surgissent spontanément en nous, soit par une faveur du ciel, soit par l'activité pénétrante d'un génie heureusement doué, quelque dignes qu'elles soient de l'attention des contemporains et de la postérité, il faut reconnaître que si le cercle qu'elles embrassent est vaste, eu égard aux connaissances qu'elles trouvent en circulation, il est toujours très restreint quant à la science totale de l'homme, but avoué et persévérant de la philosophie appliquée à l'histoire. En général d'ailleurs ces idées suivent la mesure de l'état des sciences, des faits observés et bien connus, de la civilisation et de la culture d'esprit répandues à l'époque où elles paraissent. La science n'est jamais que le résumé de l'état présent des faits bien constatés et bien connus, même lorsqu'elle les explique à l'aide de vues quelquefois supérieures à l'expérience. Ce ne sera qu'à la fin, à la veille d'avoir accompli ses destinées terrestres, que le genre humain, revenant par la pensée sur cette immense évolution, en pourra résumer le caractère avec certitude, et fera passer à l'état scientifique le

souvenir de ces phases successives de son développement.

En reconnaissant, d'après ces raisons, l'impossibilité pour nous d'une *complète* Philosophie de l'histoire, nous ne prétendons pas nous interdire de jeter sur les diverses époques déjà parcourues, sur les différents groupes de faits déjà bien connus, un regard affranchi des routines de l'histoire telle qu'elle a été écrite presque jusqu'à nos jours. Au contraire, ces élaborations successives, partielles, les seules possibles dans l'état de la science, sont la préparation nécessaire à des vues de plus en plus étendues, de plus en plus rapprochées de la solution définitive qui s'élabore à la fois dans l'activité créatrice des faits et dans la pensée réfléchie du genre humain ; c'est, en résumé, la conscience de l'humanité se rendant à chaque pas compte de ce qu'elle vient d'accomplir. Nous croyons donc à la possibilité de travaux partiels sur la Philosophie de l'histoire, nous ne croyons pas à celle d'une Philosophie de l'histoire arrivée à sa totalité, à son unité, ou même sur le point d'y parvenir.

Jetons, avant de terminer, un coup d'œil critique sur les principaux travaux tentés en ce genre, et qui ont fait quelque impression parmi les contemporains. Ils sont à nos yeux au nombre de cinq. Ils se classent ainsi dans l'ordre du temps où ils ont paru : 1° la *Cité de Dieu* de saint Augustin ; 2° la *Science nouvelle* de Vico ; 3° le *Discours sur l'Histoire universelle* de Bossuet ; 4° l'*Idée* de Herder ; 5° *La Philosophie de l'histoire*, de Hegel.

La *Cité de Dieu* de saint Augustin ne se rattache, on peut le dire, à la Philosophie de l'histoire que par son titre. Il est grand, et le livre qu'il désigne bien rempli ne serait rien moins que l'exposition de la pensée qui, dans les décrets de la Providence, préside à la marche des destinées humaines. Mais il n'en est point ainsi. Com-

posé pour démontrer que la prise de Rome par Alaric n'était pas un effet de la colère des dieux irrités du triomphe du christianisme, il présente quelques aperçus très faibles sur le gouvernement temporel de la Providence, et sur les côtés défectueux de la religion et de la politique des Romains. Une pareille question n'est d'aucun intérêt à notre époque, on peut même dire qu'elle n'a pour nous aucun sens. Quelques points d'une érudition incertaine, reconnus même comme inexacts par la critique de nos jours, ne sauraient compenser le défaut d'ordre du livre, et le peu de portée des arguments que l'auteur emploie. Telle est cette tentative d'explication des plans de la Providence ordonnant et réglant la marche de l'humanité. On peut dire qu'elle n'est pas même ébauchée dans cette célèbre apologie.

Il n'en est pas de même du *Discours* de Bossuet *sur l'Histoire universelle*. L'élévation du point de vue, la grandeur incomparable du style, les jugements exprimés sur la sagesse des divers âges, le placent de beaucoup au dessus du plaidoyer de l'évêque d'Hippone. Nous ne prétendons pas néanmoins justifier, sous tous les rapports, le point de départ du prélat français. Bossuet subordonne les mouvements de tous les peuples à la venue de Jésus-Christ, sans exprimer assez explicitement les rapports qu'il croit entrevoir entre ce grand fait et l'histoire des nations de l'Orient, celle de l'Egypte, celle du peuple romain. A l'époque où il exerçait les fonctions épiscopales, l'Eglise chrétienne étroitement unie à l'Etat puisait, dans ses relations avec lui, cette force et cet éclat un peu trop humains qui altéraient la pureté de la doctrine évangélique. On était accoutumé à accepter cette mutuelle dépendance du sacerdoce et de l'empire, et l'on croyait comprendre que la puissance des Césars avait été

coordonnée à la prédication des apôtres. La sainte mission de Jésus-Christ, mieux comprise, nous apparaît de plus en plus dégagée de toutes ces nécessités temporelles, et la charité vivante d'une vie supérieure et céleste n'attend rien des révolutions dont la Philosophie de l'histoire cherche à démêler la trame. Aussi le livre de Bossuet n'est-il en général recherché aujourd'hui que comme un magnifique monument de pensée et de style.

On ne peut néanmoins reprocher à l'évêque de Meaux d'avoir espéré, même à l'aide du christianisme, atteindre le secret de Dieu, et pénétrer les desseins de sa providence: Sa foi ne lui paraît pas destinée à lui ouvrir de si profonds mystères, et il reconnaît l'impuissance de l'homme dans ces quelques lignes vraies et éloquentes que nous allons citer: «. . . Ne parlons plus de hasard ni de fortune, ou parlons-en seulement comme d'un nom dont nous couvrons notre ignorance. Ce qui est hasard à l'égard de nos conseils incertains, est un dessein concerté dans un conseil plus haut, c'est-à-dire dans ce conseil éternel qui renferme toutes les causes et tous les effets dans un même ordre. De cette sorte tout concourt à la même fin; et c'est faute d'entendre le tout, que nous trouvons du hasard et de l'irrégularité dans les rencontres particulières (1). »

Nous ferons néanmoins remarquer, vu le sujet qui nous occupe, que cette œuvre élevée est une œuvre de synthèse, conçue à un point de vue exclusif *à priori*, et dans laquelle l'analyse n'occupe qu'un rang très-secondaire. Elle rentre dans ce que nous avons dit au commencement de ce mémoire en parlant des systèmes de Philosophie de l'histoire qui seraient le fruit d'une révélation intérieure, représentant dans une idée mère la totalité des idées accessoires, et expliquant ainsi l'enchaî-

(1) Troisième partie, chap. 8.

nement des actes et des événements dans le passé, dans le présent et dans l'avenir de l'humanité. Seulement Bossuet n'atteint cette révélation en quelque sorte que de seconde main, il la puise dans un livre dont il interprète les principes au profit de sa pensée, mais il n'a pas plus qu'un autre reçu, dans une lumière première, la connaissance complète des destinées de l'homme.

Telle ne se présente pas la conception de Vico. La synthèse de ce ferme génie repose sur une analyse antérieure de laquelle l'histoire, la philologie et la science du droit ont fourni les éléments. Le but de la science nouvelle est de démontrer la providence par l'histoire; elle trace le cercle éternel d'une *histoire idéale* dans lequel tourne l'histoire réelle de toutes les nations. Le premier traducteur de Vico, M. Michelet, le résume ainsi d'après son auteur : « La sagesse suprême ne nous force pas par des lois positives, mais elle se sert pour nous gouverner des usages que nous suivons librement. Répétons donc ici le premier principe de la science nouvelle : les hommes ont fait eux-mêmes le monde social, tel qu'il est; mais ce monde n'en est pas moins sorti d'une intelligence, souvent contraire, et toujours supérieure aux fins particulières que les hommes s'étaient proposées. Ces fins d'une vue bornée sont pour elle les moyens d'atteindre des fins plus grandes et plus lointaines. Ainsi les hommes isolés encore veulent le plaisir brutal, et il en résulte la sainteté des mariages et l'institution de la famille ; — les pères de famille veulent abuser de leur pouvoir sur leurs serviteurs, et la Cité prend naissance; — l'ordre dominateur des nobles veut opprimer les plébéiens, et il subit la servitude de la loi, qui fait la liberté du peuple; le peuple libre tend à secouer le joug de la loi, et il est assujetti à un monarque;— le monarque croit assurer son joug en dégradant ses su-

jets par la corruption, et il ne fait que les préparer à porter le joug d'un peuple plus vaillant; — enfin quand les nations cherchent à se détruire elles-mêmes, elles sont dispersées dans les solitudes...., et le phénix de la société renaît de ses cendres (1). »

Malgré les forts liens qui unissent les différentes parties de ce système, malgré la profondeur de pensée qui a fouillé jusqu'à leurs bases, malgré même la part de vérité qu'il est impossible de n'y pas reconnaître, quel lecteur n'est pas frappé du caractère exclusif et restreint qu'il présente? Ces changements, que les nations subissent dans les phases successives et nécessaires de leur droit public, sont-ils les mêmes sur tous les points, dans tous les temps? N'avons-nous pas mille exemples de dérogation à cette loi qui se prétend fondée sur les faits, démentie néanmoins si souvent par l'expérience? Epuise-t-elle d'ailleurs la totalité des aspirations de l'homme et des facultés qui sont appelées à les satisfaire? L'humanité n'a-t-elle d'autre mission à remplir que d'être gouvernée par des formes successives s'engendrant toujours dans le même ordre? Vico, mort en 1744, fût-il resté dans le même cercle d'idées s'il eût assisté à la fin du XVIII.e siècle et à la première moitié du XIX.e?

Postérieur à Vico, Herder (2) est entré dans des voies inexplorées par ces méditations solitaires. Ce philosophe ou ce poète, car la poésie constitue une partie de son génie, a compris dès l'abord que l'idée du droit ou de la politique, pas plus que l'idée religieuse, exclusivement embrassées, ne peuvent constituer la totalité des aspirations et des destinées humaines. Dans son tableau de l'universalité des éléments humains, à toutes les époques de l'histoire, nous trouvons à côté de la religion et de l'état

(1) Trad. de Vico, 1827, p. 43.

(2) *Idées pour une philosophie de l'histoire*, 3 vol., etc.

« les arts, la poésie, l'industrie et le commerce, même la philosophie ; aucun des éléments d'un peuple ou d'une époque n'est négligé. Et non seulement nous y trouvons l'histoire de ces différents éléments dans les époques les plus connues de la civilisation, comme la Grèce, Rome et le moyen âge, mais... encore dans le monde de l'Orient, dans ce monde si peu connu du temps de Herder et où il a fait les premiers pas. Les races, les langues, les religions, les arts, les gouvernements, les systèmes de philosophie, tout a sa place dans l'histoire de l'humanité telle que l'a conçue Herder. Il faut dire encore qu'il ne s'est pas contenté de faire entrer dans les cadres de l'histoire tous les éléments de l'humanité et tous les temps, mais qu'il a bien vu et qu'il a montré que tous ces éléments se développent harmoniquement, et même qu'ils se développent progressivement. L'ouvrage de Herder est le premier grand monument élevé à l'idée du progrès perpétuel de l'humanité en tout sens et dans toutes les directions (1). »

Mais en même temps qu'Herder embrasse ainsi, dans un vaste ensemble, tous les éléments humains, à toutes les phases de leur développement, le lien qui les unit aux mêmes époques et qui en enchaîne la succession d'âge en âge devient moins saisissable et moins ferme. C'est là en effet l'alternative inévitable où viennent échouer les sciences qui aspirent à une haute abstraction. L'idée atteint-elle sa plus grande généralité, elle est vide de tout concept saisissable ; car l'idée de l'être est la plus générale de toutes les idées, et par cela même elle ne nous enseigne rien sur la nature des choses. Au contraire, les détails abondent-ils avec leurs différences, leurs caractères opposés, leurs nuances, etc., la pensée humaine les saisit, s'en empare, les étudie, mais

(1) Cousin, Introduction à l'histoire de la philosophie, 1828, p. 26 de la XI[e] leçon.

la science est condamnée à descendre dans des régions inférieures; elle s'évanouirait même si elle pouvait s'incliner jusqu'au fait individuel, car, comme l'a dit avec raison Aristote, *il n'y a pas de science de l'accident* (1). On voit donc facilement quels puissants obstacles s'opposent à la constitution d'une science qui ne peut être qu'à la condition de donner une formule exprimant clairement et complétement toutes les autres sciences, la totalité de leurs rapports et jusqu'à leur mission dans l'avenir.

Le dernier des exemples que nous venons de citer ne témoigne, de la part de son auteur, que l'intention de faire un essai de Philosophie de l'histoire, en partant du point de vue qui lui est familier. Il n'en est pas de même de Hegel. Comme sa philosophie prétend atteindre la connaissance de toutes choses dans l'idée absolue qui les exprime, sa Philosophie de l'histoire ne se donne ni pour un essai, ni pour un aperçu concernant quelque époque restreinte ou quelque point particulier. Ici il n'y a pas à choisir ou à hésiter. Le point de vue de Hegel est exclusivement *à priori*, partant illusoire et faux, comme il est facile de s'en assurer.

La formule la plus générale à laquelle il s'élève est celle-ci : « L'infini, le fini et le rapport du fini à l'infini. » En termes vulgaires, Dieu, l'homme, la nature et leurs rapports. Il n'y a rien là que nous n'ayons appris au catéchisme. Or observons d'abord que cet énoncé ne contient pas un principe répandant sur la science une lumière dont le développement la constituera telle qu'elle doit être, mais simplement la définition de l'objet auquel notre faculté de connaître va appliquer son activité. Dire que nous devons analyser la notion d'infini aussi pro-

(1) ὅτι δ᾽ ἐπιστήμη οὐκ ἔστι τοῦ συμβεβηκότος φανερόν. Arist., *Métaph. Brandis*, page 121.

fondément que nous pouvons le faire, dire qu'il nous faut étudier l'homme et la nature, et rechercher leurs rapports avec la cause première, c'est peut-être poser la question, mais ce n'est à coup sûr rien indiquer de ce qui peut la résoudre. La confusion perpétuelle que fait Hegel de la science et de son objet se montre déjà, et il est amené à établir dans l'humanité une première époque caractérisée par l'infini, une seconde où domine le fini, une troisième enfin qui réalise les rapports du fini avec l'infini. Mais ces fictions puériles s'évanouissent au moment où l'on essaye de s'en rendre compte. L'humanité n'a jamais été l'infini, et si, à l'origine, elle s'est fait de la cause suprême des idées vagues et *indéfinies*, elle n'a jamais été plus limitée que dans ces temps d'impuissance et d'obscurité; quant à ses rapports avec l'infini, ils ont dans tous les temps été les mêmes, et si, à l'aide des siècles, la réflexion a conduit l'homme à les mieux connaître, ils sont indépendants de cette connaissance, elle les atteint plus complétement, elle les conçoit mieux, mais elle ne les crée pas, ils sont avant elle et au dessus d'elle.

Aussi à quelles subtilités Hegel ne descend il pas! Quelles contradictions ne renferme pas son système! Pour établir une symétrie imaginaire entre le mouvement logique de la pensée et les faits humains et naturels, il arrive à un fatalisme qui supprime à la fois la liberté et la moralité de l'homme, et cependant il se donne pour le défenseur de la liberté à tous ses degrés et sous toutes ses formes. Si l'histoire de la Philosophie est, comme il le dit, *l'Histoire du développement éternel et absolu de la pensée Philosophique sous la forme du temps* (1), qui peut soulever de pareils problêmes dont la solution néan-

(1) L. Prévost, Hegel, page 93.

moins est le préliminaire indispensable de la Philosophie de l'histoire?

Nous pouvons donc résumer facilement quelles ont été jusqu'à ce jour les destinées de la Philosophie de l'histoire. Elle est en partie d'origine allemande, comme nous le voyons par les ouvrages de Herder et de Hegel. Elle est, surtout dans celui-ci, le fruit définitif du mouvement philosophique commencé par Kant, continué par Fichte et Schelling, le dernier mot jusqu'à présent de l'esprit germanique.

Telles sont les objections que nous croyons pouvoir faire à l'idée d'*une Philosophie de l'histoire*; telles sont les critiques qu'il nous parait juste d'adresser aux quelques essais tentés dans le but de la mettre à exécution; résumons, dans une dernière conclusion, ce que nous avons développé plus haut.

Une Philosophie de l'histoire ne serait rien moins que la science universelle, l'initiation de l'homme à la totalité de la pensée créatrice de la cause suprême. Nous avons démontré qu'une pareille science est impossible *à posteriori*, les faits n'étant ni assez nombreux, ni assez bien connus pour se prêter à des généralisations de quelque importance, et leur donner une base suffisamment certaine. D'ailleurs, les faits ne témoignent que pour le passé, et la partie future de la destinée infinie de l'homme est dans une trop grande disproportion avec sa destinée déjà accomplie, plongée dans des ténèbres trop épaisses, pour que, du point où nous sommes parvenus, nous pénétrions dans ses profondeurs. Tout démontre, au contraire, que la Providence ne nous révèle son plan que par sa réalisation et son développement, et que les pressentiments mêmes que nous pouvons avoir, les conjectures que nous pouvons former, sont bornés à un avenir toujours pro-

chain. Quant à attendre d'une vue *à priori* la solution d'un si vaste problème, cette faveur ne pourrait être due qu'à une révélation dont nous ne voyons pas la raison, et de laquelle ne s'offre aucune trace. Elle serait d'ailleurs en dehors de l'investigation scientifique, la seule que la philosophie accepte et comporte.

Suit-il de ces considérations que nous excluions la philosophie de l'étude de l'histoire, et que nous prétendions réduire celle-ci à l'exposé fidèle, mais sans critique supérieure, des faits qui ont marqué les diverses phases de l'existence de l'homme sur tous les points et dans tous les siècles? Au contraire, nous avons voulu seulement prémunir les esprits contre des entreprises sans succès possible, persuadé que rien ne nuit plus aux efforts tentés pour traiter des problèmes susceptibles de solution, que le travail qui s'use à la poursuite de buts illusoires et d'objets chimériques. Nous aurions pu citer de plus nombreux exemples, mais les cinq essais que nous avons résumés, sont les principaux. Empruntés à des époques et à des peuples divers, leur valeur scientifique est de plus constatée par les noms de leurs auteurs; ils nous ont donc paru mettre suffisamment notre pensée en lumière et justifier notre opinion.

Que la philosophie éclaire donc toujours l'historien, qu'il puise, dans l'austérité de ses doctrines, la consciencieuse indépendance de ses jugements; qu'il porte jusque dans les prétendues nécessités de la politique, le flambeau de la morale et du droit; qu'il trouve, dans cette mission, le moyen d'éclairer les peuples sur les dangers des passions et de l'ignorance, les gouvernements sur leurs devoirs et sur la responsabilité qui leur est imposée; que même lorsque les faits seront assez nombreux, suffisamment étudiés et connus, il en fasse naître sans effort le

caractère d'un peuple ou d'une époque, la part qui lui revient dans le grand travail de la civilisation ; rien de mieux... Mais qu'il ne prétende pas sonder un avenir duquel rien n'apparaît encore, ou s'élever à des généralités téméraires dont la première conséquence est d'effacer à ses regards la patrie, la famille, pour l'attacher à une humanité abstraite, dont l'insaisissable immensité n'a d'autre résultat que d'excuser l'égoïsme par l'impuissance.

RECHERCHES

SUR DES

MONNAIES, MÉREAUX, SCEAUX,

JETONS HISTORIQUES

DE LA VILLE DE MANTES,

A DIVERSES ÉPOQUES DE SON HISTOIRE;

Communiquées à la Société des Sciences morales, des Lettres et des Arts de Versailles,

EN JANVIER ET FÉVRIER 1858,

PAR M. J.-H. LOIR,

MEMBRE CORRESPONDANT.

Notre but, dans ces recherches, est de publier, en les rattachant aux faits historiques auxquels ils appartiennent, quelques éléments précieux de numismatique et de paléographie, disséminés et pour ainsi dire perdus dans nos archives, et de les sauver de l'oubli dont ils étaient menacés.

Les publications des sociétés savantes attestent, par une foule de dissertations et de notices, la tendance générale vers l'étude du moyen-âge, et le besoin de rassembler les documents épars, relatifs à l'histoire locale de chaque pays, mais profitables aussi à l'histoire générale de la France.

Quoique notre travail ne concerne qu'une petite localité,

il nous a paru de nature à mériter l'attention de tous ceux qui s'intéressent à notre histoire nationale.

Nous avons cru pouvoir répondre à l'appel qu'a fait en 1835 M. de Saulcy, en utilisant quelques vieux documents restés jusqu'à présent sans emploi dans nos archives, et qui auraient peut-être déjà dû trouver leur place dans l'une de nos revues scientifiques.

Nous avons puisé les principaux éléments de nos observations dans les riches collections de la Bibliothèque impériale et de la Monnaie, et dans celles des Archives de l'empire, où nous avons reçu de la part de M. de Laborde un accueil bienveillant, qui n'a pas peu contribué à faciliter nos recherches, en ce qui concerne les sceaux.

Nous devons principalement ici exprimer toute notre reconnaissance à M. de Longpérier, qui a bien voulu nous éclairer de ses conseils et s'intéresser à cette publication, et nous adresserons nos remercîments à M. L'Évesque, maire de la ville de Mantes, membre du Conseil général de Seine-et-Oise, à M. Sohier, et autres amateurs de numismatique, pour la complaisance avec laquelle ils ont mis à notre disposition les exemplaires de leurs collections.

Si nos recherches laissent beaucoup à désirer, elles prouveront du moins notre bon vouloir, et fourniront des indications précieuses à ceux qui pourront venir après nous.

I.

De l'application de la numismatique et de la paléographie à l'histoire locale de Mantes dite la Jolie.

Mantes est située dans le département de Seine-et-Oise,

sur la rive gauche de la Seine. Cette petite ville, de nos jours si obscure et si paisible, a pourtant joué autrefois un rôle politique dans la paix et dans la guerre, et ne laissait pas d'avoir une importance bien plus grande qu'aujourd'hui. Elle possédait un château royal, où résidait souvent la cour ; elle fut un moment le siége du Parlement, des assemblées générales du royaume ; elle eut ses fêtes solennelles, royales, civiles et religieuses. Aussi les nombreux souvenirs qu'elle rappelle, et l'occasion que nous avons eue de trouver dans une fouille récente quelques jetons ou médailles peu connus, nous ont inspiré l'idée d'éclairer par la numismatique et la paléographie quelques points obscurs ou controversés de son histoire.

Issu d'une famille à la fois normande et provençale, et amené par le hasard dans ses murs, nous n'avons pu nous défendre de l'idée, que l'histoire de la petite ville des confins de la Normandie présente plus d'un point d'analogie avec celle de la ville d'Aix en Provence. Et véritablement, le souvenir de leur éclat passé, et les vieux documents que l'on retrouve sur chacune d'elles, offrent souvent le même caractère, et excitent le même intérêt ; par exemple, les poésies de ce prince ménestrel, Thibault, quoique comte de Champagne, l'adorateur de la *Reine Blanche*, composées en partie à Mantes, peuvent aussi bien être considérées comme des poésies nationales de ce pays, que celles, entre autres du poète mantais, Guillaume le Breton, l'historien de Philippe-Auguste.

Il est reconnu qu'en général la numismatique est d'un grand secours pour constater l'authenticité d'un fait historique. Une médaille, un jeton trouvés par hasard dans une fouille servent souvent à rectifier des erreurs commises par les historiens, souvent même révèlent des choses jusqu'alors inconnues. De vieux sceaux avec les chartes ou les

bulles auxquelles ils sont appendants, perdus et retrouvés ou tirés des archives dans lesquelles ils sont enfouis, donnent une valeur nouvelle à des faits restés sans importance. L'étude à laquelle nous allons nous livrer, en fournira une nouvelle preuve.

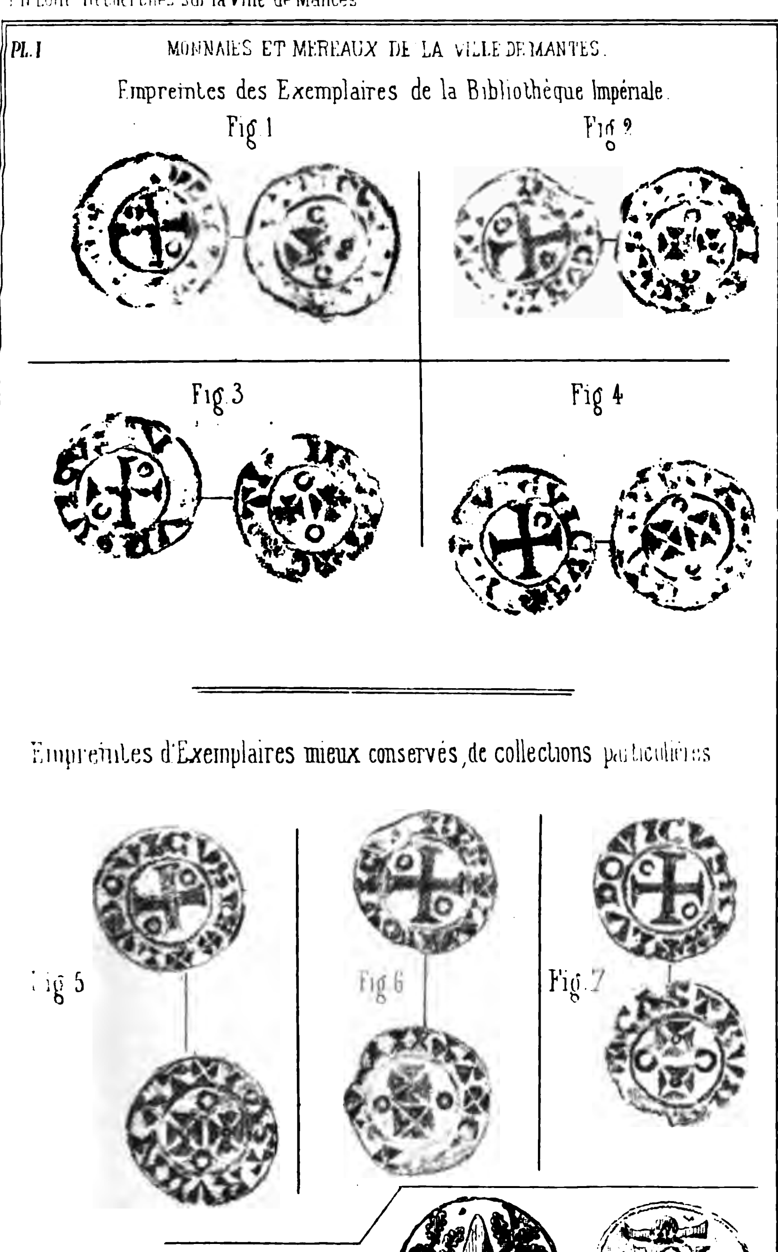
Par exemple quelques vieilles monnaies du temps d'Eudes, de Louis VI, de Louis VII, nous fourniront des renseignements plus positifs que les vagues et hypothétiques assertions émises par les historiens sur la haute antiquité de Mantes-la-Jolie. Des sceaux qui remontent aux règnes de Philippe-Auguste, de Louis IX, de Philippe-le-Bel, etc., nous dévoileront des détails curieux sur l'origine et le type primitif des vieilles armoiries de cette ville, rectifieront des erreurs commises par les auteurs, et ne permettront plus d'attribuer à Charles VII ce qui appartient réellement à Philippe-le-Bel, etc., etc. D'autre part, et c'est ce qui doit surtout ici exciter notre intérêt, la série des jetons peu connus, conservés à la bibliothèque impériale, et qui se rapportent aux règnes de Heuri III et de Henri IV, nous révèlera des faits intéressants pour l'histoire locale ; car ces jetons nous amèneront à reconnaître, d'un côté, le rôle que Mantes a joué dans la Ligue, de l'autre, la part active que cette ville a prise à la conversion de Henri IV, à son avènement au trône, et par suite à la pacification générale de la France.

Il est inutile de reproduire ici toutes les vagues assertions avancées sur la haute antiquité de Mantes-la-Jolie ; il est constant que des substructions antiques, des monnaies, des médailles celtiques et romaines, des jetons, des vases, des tombeaux découverts à diverses époques sur le territoire de cette ville ou de ses environs, prouvent évidemment que toute la contrée fut habitée dès les siècles les plus reculés.

PL. I

MONNAIES ET MEREAUX DE LA VILLE DE MANTES.

Empreintes des Exemplaires de la Bibliothèque Impériale.



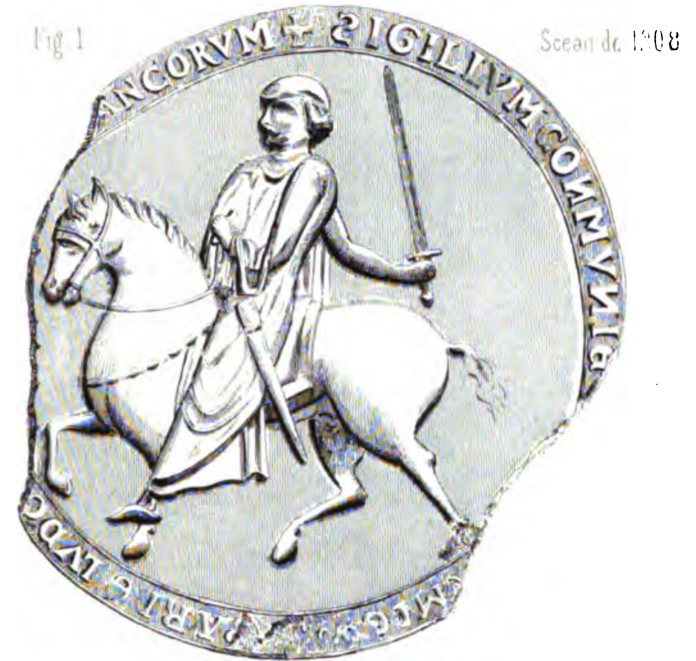
Mereau du commencement du 14e Siècle



PL. II

SCEAUX DE LA COMMUNE DE MANTES

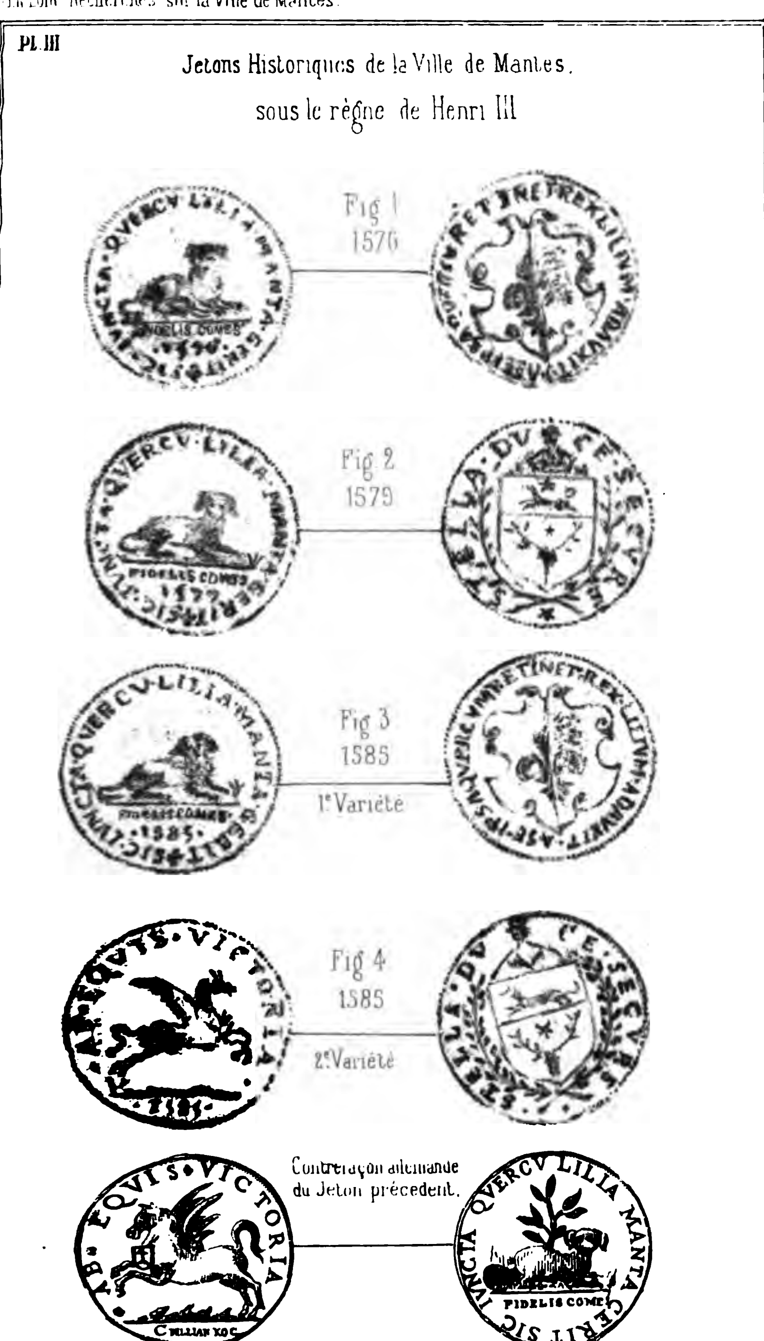
Fig 1 — Sceau de 1208



Sceau de 1228 — Fig 2 — Fig 2 bis Contre-Sceau

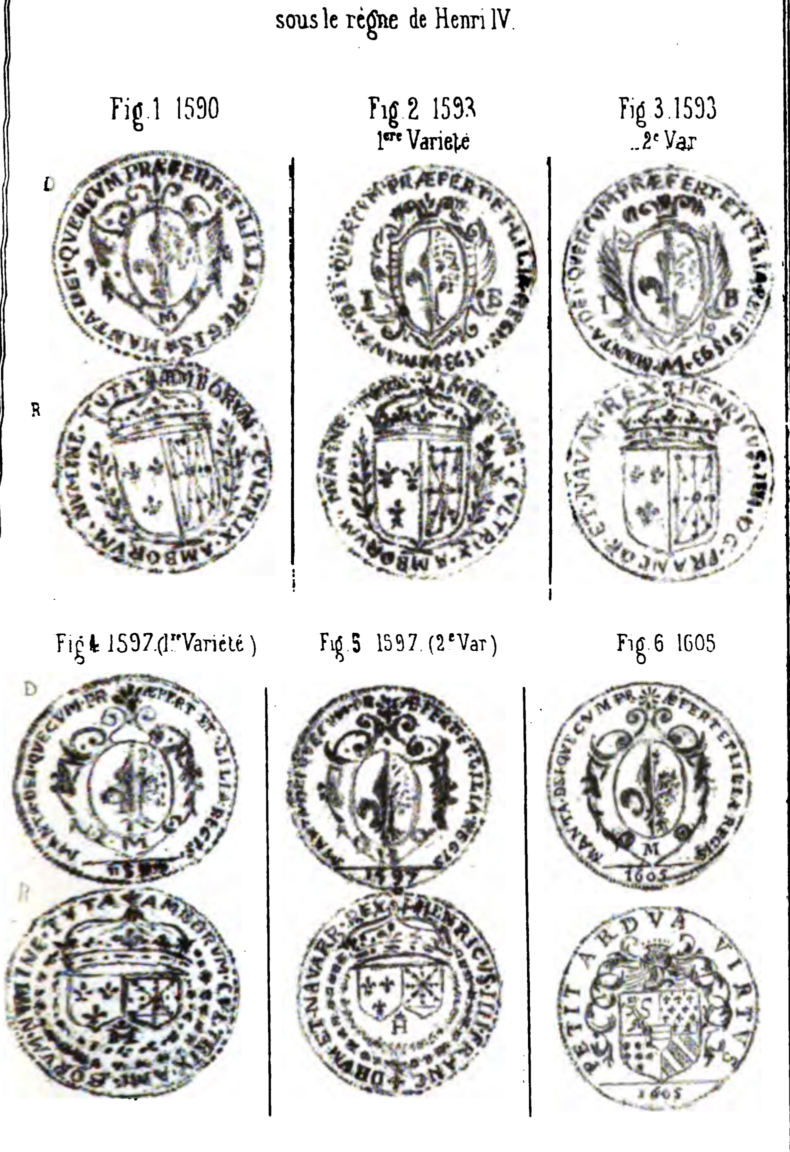
Fig 3 bis Contre-Sceau — Fig 3 Sceau de 1307




PL. III
Jetons Historiques de la Ville de Mantes.
sous le règne de Henri III
Fig 1
1576
Fig 2
1579
Fig 3
1585
1re Variété
Fig 4
1585
2e Variété
Contrefaçon allemande
du Jeton précedent.
QVERCV LILIA MANTA
FIDELIS COMES
EQVIS VICTORIA

PL. IV

Jetons historiques de la Ville de Mantes
sous le règne de Henri IV.



PL.V

Jetons Historiques de la Ville de Mantes,
sous le règne de Louis XIV.

Fig.1e
1688

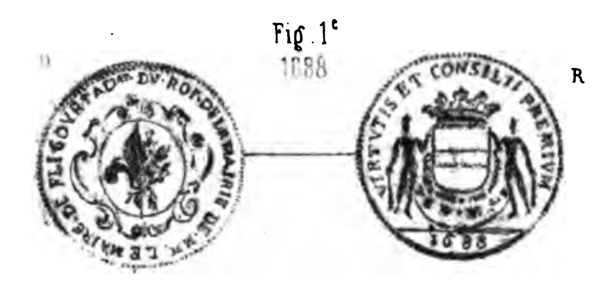


Fig 2e
1689



Jeton de compte sans importance, trouvé à Mantes en 1856, dans une fouille sur l'ancien couvent des Ursulines.

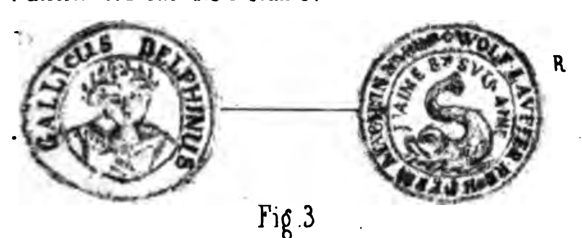


Fig.3

Imp Lemercier Paris

« Le nom de Mantes, d'après Toussaint Duplessis, (1), » dérive du mot celtique *mantal ou maën tal* (*maën, roche, tal, extrémité*), *extrémité de roche*. C'est en » souvenir de cette antique origine que Mantes porte pour » armoiries, depuis un temps immémorial, une branche de » chêne avec trois glands, à laquelle on ajouta plus tard » une moitié de fleur de lis. »

La plupart des auteurs postérieurs à cet historien, et parmi eux Dulaure en 1825, Armand Cassan en 1833, Aristide Guilbert en 1848, etc., ont admis et répété, sans commentaires, l'assertion de T. Duplessis. A cet égard voici textuellement ce qu'on lit dans la publication de M. Moutié (2). « *Dans le principe, ces armoiries étaient un » chêne, ou une branche de chêne, chargée de trois » glands ; c'était en souvenir de l'origine druidique » de la ville. Dans la suite, un roi de France, Charles VII, suivant les uns, y aurait ajouté une moitié » de lis, de sorte que l'écusson de cette ville se trouva » ainsi parti : le premier d'azur à la demi-fleur de lis » d'or, le deuxième d'or au demi-chêne naturel arraché » du sable. Deux distiques latins accompagnèrent successivement en guise de devise cet écu, dont ils rappelaient la double origine. On les trouve reproduits » sur une série de jetons conservés à la Bibliothèque » impériale, et qui doivent avoir été frappés par la » municipalité de Mantes, pendant les XVIe et XVIIe » siècles.* »

Dans les *Nouvelles recherches sur la France* (3), on dit : « *Mantes, portant comme Dreux une branche de*

(1) *Histoire de la haute Normandie* publiée en 1640.
(2) *Mantes.* Brochure grand-in-8°, Paris, 1852, page 89.
(3) Tome I, in-8°, Paris, 1766.

» *chêne dans ses armoiries avait été, comme Dreux,*
» *un des principaux sanctuaires de la religion des*
» *Druides ;* » et l'on fait venir le nom de Mantes du mot grec *μαντεία* divination, ou *μάντις* devin.

Nous bornerons là nos citations. Personne ne songe à contester que le chêne soit l'attribut fondamental des armes de la ville, et qu'il ait pu en être depuis un temps infini le signe emblématique ; seulement notre étude tend à établir que cet arbre ne figure d'une manière positive dans ces armoiries que depuis le règne de Philippe-le-Bel.

II.

Monnaies de la ville de Mantes.

Malgré les doutes de certains auteurs, il est constant que des monnaies ont été frappées à Mantes à diverses époques. Le monogramme d'Eudes, que l'on prétend avoir été fort altéré dans cette ville, serait sans contredit le document le plus ancien ; mais on n'en possède point jusqu'à présent d'exemplaires dans les collections. Par un traité conclu avec Charles-le-Simple, Eudes garda Mantes jusqu'à sa mort. Cette longue possession, d'après Cambrousse, familiarisa la ville avec le monogramme du puissant comte de Paris. Aussi en retrouve-t-on les débris sur la monnaie de Louis-le-Gros, frappée à Mantes. (1)

(1) Une découverte toute récente faite à Bain (Ille-et-Vilaine) prouverait, si elle se confirme, qu'il a existé une monnaie appartenant au règne de Philippe I (de 1060 à 1108). La *Revue Numismatique* en rend ainsi compte dans la chronique de son dernier numéro (juillet-août 1858), par M. A Bigot :

« Découverte de Bain (Ille-et-Vilaine), à l'abaissement de la Grand'Rue.

Orderic, écrivain du XIIe siècle, parle de la monnaie de cette ville, et deux chartes de 1006, que l'on attribue à Gauthier II, citées par Leblanc, en font également mention. Les deniers de billon appartenant aux règnes de Louis VI et de Louis VII, et dont les exemplaires sont assez communs, servent à établir le fait d'une manière incontestable.

Ces pièces de monnaie ont été pendant longtemps méconnues et attribuées inexactement par Duby à Mâcon, et à un certain Castellum Edante, dont il ne pouvait déterminer la position.

L'aspect matériel de cette monnaie la rapproche beaucoup de la monnaie parisis. Les lettres ont une certaine affinité avec celles qu'on employait sous Louis VII, et Philippe-Auguste. Ce denier mantois ne paraît avoir été frappé qu'après l'époque où Louis VI enleva à Philippe, son frère consanguin, la possession de Mantes, c'est-à-dire postérieurement à 1123 d'après Dom Clément, et 1128 selon Duby. On peut se faire une idée exacte des diverses variétés de cette monnaie par les dessins que nous en donnons d'après les exemplaires conservés au cabinet des médailles de la Bibliothèque impériale ou provenant de collections particulières. (V. planche I.)

Il est inutile de décrire ici en particulier tous les de-

» Enfouissement de monnaies diverses au nombre de huit cents, vendues à » une personne de Rennes qui les a envoyées à Paris, et dues à l'obli- » geance de M. Charvet, parmi lesquelles s'est rencontré : Denier de » Philippe I, inédit et unique, dont voici les légendes :

» *Silypis Rex* — débris du monogramme odonique, composé de 2 an- » nelets et de 2 croisettes.

» + *Medanteyne*...... — croix pattée.

» Billon de 22 grammes.

» Ce denier, dit M. Bigot, est certainement de Mantes qui fut réunie » à la couronne avec le comté du Vexin en 1081. »

niers de billon appartenant à cette époque; ils offrent tous le même type et les mêmes caractères, ou ne présentent que de simples modifications peu importantes, telles que celle d'un grenetis au lieu d'un simple filet. Nous noterons seulement dans quelques-uns certaines particularités; ainsi il en est qui ne portent que l'inscription ✠ CASTRVN-NATA, d'autres portent deux croix, etc. En voici la description générale d'après Philibert Lebas. = ✠ REX-LVDOVICVS. autour d'une croix cantonnée de deux C opposés. ℟ MEDANTE-CASTELLVM autour de deux croisettes disposées horizontalement, et de deux annelets placés verticalement. = CASTRVM-MAT- même empreinte au revers, même légende et même empreinte au droit.

Sur ces monnaies on ne lit que les dénominations CASTELLVM ou CASTRVM; or il paraît qu'à cette époque on désignait ainsi les villes. Les abréviations ou les omissions de lettre, dont le nom de *Mantes* ou *Medunta* a été l'objet, ont souvent rendu la désignation du lieu méconnaissable et occasionné une grande diversité d'interprétations. Voici l'explication donnée par Philibert Lebas: «*Ce qui avait fait mé-*
» *connaître dans la légende* MEDANTE CASTELLVM *le nom*
» *de Mantes,* MEDANTA, *c'est qu'on ne s'était pas aperçu*
» *du double emploi de la lettre* M *qui sert à la fois*
» *pour* MEDANTE *qu'on lisait* EDANTE *et pour* CASTELLVM.
» *Comme le type des pièces où on lit* CASTRVM-MAT. *est*
» *le même que celui des autres, il n'y a pas de doute*
» *que* MATA *ne soit une forme barbare du nom de*
» *Mantes.* »

D'autre part on peut rappeler aussi les savantes réflexions émises sur ce point par MM. de la Saussaye et Cartier (1), réflexions que M. Moutié a reproduites en

(1) *Revue Numismatique*, année 1835.

1852 (1). « *Leblanc, dans son Traité historique des* » *monnaies,* dit M. Moutié, *a publié (page* 154, *n°* 8*)* » *un denier de billon, auquel il n'a pu donner d'at-* » *tribution de lieu, parce qu'il a mal lu la légende du* » *revers, en la lisant* ÉDANTE-CASTELLVM. *Cette attri-* » *bution aurait pourtant été facile, s'il avait lu,* » *comme il était naturel de le faire:* CASTELLV-MEDANTE, » *qui est le nom donné au château de Mantes, dans* » *une Charte de* 1006, *dont nous avons eu occasion de* » *parler. Cette pièce a permis d'attribuer avec certi-* » *tude à la ville de Mantes quelques deniers de billon* » *frappés sous Louis VI et Louis VII, portant le* » *même type qu'elle, mais différant seulement par la* » *légende du revers. Au XII*e *siècle les* N *se confon-* » *daient souvent avec les* M. *S'il n'y a point de doute* » *pour* CASTRVN *au lieu de* CASTRVM, *il ne doit pas y en* » *avoir non plus pour* NATA *au lieu de* MATA *ou* MANTA, » *le signe abréviatif de l'*N *ayant été négligé. La si-* » *militude du type étant évidente,* MATA *doit être le* » *même lieu que* MEDANTA, *ou Mantes, qui n'était en-* » *core que* CASTELLVM, *ainsi qu'elle est nommée dans la* » *Charte de* 1006. »

On trouve un exemple de l'abréviation que subissait le mot Mantes dans le passage suivant du Novenaire (2): « *Le* » *lundi* 22 *juillet* 1593 *Sa Majesté,* (*Henri IV*) *estant* » *venu de Mãte à St. Denis, le lendemain il fut depuis* » *six heures du matin jusqu'à une heure après midi* » *assisté de monsieur l'archevêque de Bourges, etc.* »

En effet, Mante-le-Château ne fut jusqu'au commencement du XIe siècle (année 1006, règne de Robert-le-Pieux)

(1) Moutié, *loco citato.*

(2) Novenaire, Paris, 1608. Tom. II, page 221.

qu'un simple castellum qui fut bâti, ou peut-être rebâti simplement par Gauthier II, comte du Vexin. Vers l'an 1110, ce castellum, ayant fait retour à la couronne, après l'expulsion d'un certain comte de Mantes, connu sous le nom de Philippe, frère naturel de Louis VI, contre l'autorité duquel ce seigneur s'était révolté, fut érigé en commune (1), et vraisemblablement clos de murailles par ses habitants. Alors le simple castellum fut englobé dans le castrum, et c'est cette dernière dénomination qui lui fut donnée sur les monnaies royales frappées dans ses murs au commencement du XII[e] siècle.

Les noms de NATA, MATA, qu'on lit sur ces monnaies ne sont donc évidemment que des abréviations de Mantes, Medunta.

Il est important de faire observer que pendant longtemps on a désigné sous ce nom trois localités distinctes, mais contigues, Mante-l'Eau, Mante-la-Ville, et Mante-le-Château.

Mante-l'Eau était une agglomération de maisons de mariniers, de pêcheurs, qui s'étendait depuis la promenade des Cordeliers, le long de la Seine, et se trouvait dominée par la colline sur laquelle était bâti Mante-le-Château. Elle finit par être renfermée dans l'enceinte de ce dernier, et par se confondre avec lui. Ces mariniers et ces pêcheurs avaient une importance plus grande alors que de nos jours, vu la difficulté des arrivages sur Paris et sur Rouen par d'autres voies que celle de la navigation de la Seine, vu les droits perçus à Mantes pour le halage des bateaux et la circulation par eau des marchandises. On en trouve une preuve dans l'exemple du brave Gaubert, simple pêcheur de Mantes, fameux nageur, auquel Philippe-Auguste dut

(1) L'Art de vérifier les dates, à l'article Comtes du Vexin.

la prise du Château-Gaillard, et dont Guillaume-le-Breton nous a conservé la mémoire.

Mante-la-Ville existe encore dans la vallée de ce nom; et son territoire s'étendait encore de nos jours jusqu'aux anciennes fortifications de Mantes actuelle, autrefois dite le Château. Fut-elle toujours une simple paroisse rurale, un simple village? Ne serait-il pas possible également qu'à une certaine époque elle eût été la ville proprement dite, ou du moins le quartier exclusivement habité par les simples bourgeois et cultivateurs de la localité?

Mante-le-Château, autrement dit Castellum ou Castrum, fut de tout temps la partie la plus importante de ces trois localités : elle était fortifiée, entourée de murailles, ornée de monuments, et disposée de manière à défendre la vallée et la Seine, à protéger en même temps Mante-l'Eau et Mante-la-Ville. Elle ne consistait donc dès le principe qu'en une véritable place forte, servant de résidence à quelque grand personnage, ou de caserne militaire, exposée par conséquent à toutes les vicissitudes de la guerre, et où la population bourgeoise ne fut pendant longtemps qu'en minorité. Il n'est donc pas étonnant qu'elle ait toujours été la seule partie dont il soit fait mention dans l'histoire.

Peu à peu Mante-le-Château s'agrandit et ne tarda pas à comprendre dans son enceinte Mante-l'Eau, à devenir une cité de plus en plus bourgeoise, à franchir les anciennes limites, et à envahir en partie le territoire de Mante-la-Ville.

Celle-ci n'est à présent qu'une petite commune rurale sans importance, tandis que l'ancien Mante-le-Château constitue à lui seul la ville actuelle. Seulement celle-ci n'est plus qu'une cité toute bourgeoise, sans château, sans remparts, sans barrière ni octroi, où la circulation est tout-à-fait libre.

Il suit de là que c'est dans l'ancien castellum ou castrum, habitation soit royale soit seigneuriale, qu'ont été frappées les monnaies attribuées à Mantes, et en particulier celles dont nous avons parlé. La commune ou la ville proprement dite dut y demeurer étrangère. Mais si ces monnaies prouvent l'importance primitive de la localité, elles ne paraissent pas jusqu'à présent avoir porté d'autres insignes que ceux du *castellum*, et nullement le chêne que l'on dit avoir été l'attribut de Mantes depuis un temps immémorial, non plus que le chien, qui fut aussi un emblême particulier des Mantois sous le règne de Henri III.

III

Méreaux attribués à la ville de Mantes.

Pour peu qu'on réfléchisse aux souvenirs intéressants qui se rattachent à l'histoire de Mantes, on ne doit pas être étonné de rencontrer un méreau (mérel, mériau, mérault, merallus, merellus), attribué à cette ville. Or, comme il est peu de personnes au courant de cette question de numismatique, nous croyons utile de présenter ici quelques considérations générales, relatives à ce genre de documents. Nous les empruntons principalement au glossaire de Ducange (1).

Les méreaux, tenant à la fois de la monnaie et du jeton, étaient des pièces de matière variable, frappées ou gravées, qu'on employait à différents usages. Les uns

(1) *Glossarium mediæ et infimæ latinitatis*, par Ducange, avec supplément, par D. P. Carpentier, in-4.°, Paris, 1837, art. Merellus. L'ouvrage de Leber et Rigollot : *Monnaies des Évêques*, etc., ne nous a rien fourni qui soit digne d'intérêt pour nous.

servaient de monnaie de compte donnée en paiement, et avaient pour le commerce une valeur de convention dans chaque localité. Quelques-uns servaient de marque (*calculus putatorius*) pour compter. On a aussi donné ce nom à des pièces de fausses monnaies. Le plus grand nombre comprenait des espèces de jetons ou cachets de présence, d'ordre ou de compte, principalement usités parmi les ecclésiastiques. Il en est qui servaient de véritables jetons de jeu; d'autres furent à une certaine époque, sous Charles VII par exemple, des signes de ralliement entre les partis. Il en est enfin qui furent frappés et donnés en commémoration de quelques grandes fêtes royales.

En un mot ils avaient plus d'une analogie et avec les monnaies et avec les jetons.

Ils étaient de grandeur variable mais de petites dimensions, le plus souvent de cuivre, parfois d'étain, de verre, de plomb et même d'argent, etc. Ils portaient des inscriptions et des insignes divers suivant leur destination. On en voit dans nos musées quelques exemplaires curieux, qui remontent au règne de François 1er et au-delà (1).

Les méreaux les plus communs étaient de cuivre et frappés : ils servaient de jetons ou de cachets, qu'on distribuait anciennement aux ecclésiastiques et chanoines pour prouver leur présence à l'office, à quelque délibération ou leçon. Charles VI et François 1er, entre autres rois, ont rendu des ordonnances relativement à ce genre de méreaux. REFORMATIO, S. CAPELLÆ PER CAROLLUM VI, REG. FRANC: *Distributori merellorum in vim præstiti per eum juramenti inhibentes, ne personis hæc committentibus. . . . distributiones aliquas exsolvere præsumat.*

(1) L'Art des devises et emblêmes, par le P. Ménestrier.

LITTERÆ FRANCISCI I, REG. FRANC. PRO REFORM. EJUSDEM S. CAPELLÆ : *demum merelli præ insertis canonicis, capellanis et clericis distribuendi in choro dictæ capellæ tradentur, nec exsolvetur aliquid eisdem Canonicis et Capellanis nisi ad rationem et modum dictorum merellorum.*

Or, d'après la charte de fondation de la Sainte Chapelle, les chanoines recevaient les jours ordinaires 12 deniers, les dimanches et jours de fête 9 deniers, les jours de leçon 16 deniers, pour les fêtes ordinaires 2 sols, pour les fêtes annuelles 3 sols.

STATUTS DU CHAPITRE DE ST-OMER : *Item circa parvum bursarium distributorem merellorum et punctuatorum anniversariorum. . . . . . recipiet quilibet eorum (clericorum de scoteria) merellos pro interessendo divinis . . . . de quibus IV merellis, pro prandio solvet II merellos, et unum pro cœnâ receptori domûs, singulis diebus.*

Chez les protestants les méreaux constituaient à une certaine époque des espèces de cachets d'ordre pour ceux qui voulaient communier.

Le méreau ou mérel fut aussi une valeur de convention : *Dicimus calculum putatorium* (Ducange), qu'on donnait en paiement. USATICA VICE COMITATUS AQUARUM ROTOMAGI : *Se l'en baille à aucun le mérel en enseigne que il a aquité sa marchandise, en la vicomté de l'Eaüe, et il avient que il le perde etc...*

L'étymologie du mot méralleresse (obstetrix, sage-femme) est encore regardée par Ducange comme une preuve que le méreau se donnait en paiement; car d'après lui ce mot viendrait de ce que l'on payait primitivement avec le méreau les soins donnés par une sage-femme, pour un accouchement.

Il est dit dans le CHAPITRE DES CHARTES DU ROI DU DIOCÈSE DE SAINT-FLOUR, ANNÉE 1375 (1). *Tradi volumus et jubemus merellos de cupro, stagno, sive plumbo, de duobus aut tribus manieribus aut formis similibus, ad gallum, leonem, seu leporem, aut alia signa signatos : non tamen ad instar monetarum nostrarum. . . . . Proviso tamen quod de ipsis merellis seu formâ jactorum in dictis cugneis seu concessis fabricandis aut formandis in allocatione pro monetâ se non juvent, nec in aliis usibus, quàm ut præmittetur ullatenùs convertantur.*

—PRO MONETA QUÆ IN USU OCCURRIT IN REG. ACTOR. CAPITUL. ECCL. CAMERA, SIG O. AD 26 NOV. AN. 1483 : *Hodie Domini conclusionem fecerunt de monetâ seu merellis dictis* MEREAUX DE 6 DENIERS TOURNOIS.

— *In nundinis prœterea dabantur merelli in signum pro mercibus expositis.*

Vers la fin du XI.[e] siècle, Guy, fils de Hugues Sains, surnommé la grosse langue (*crassa lingua*), reçoit pour concession faite à Saint-Evreux, *dix sous de Mantes.* Jean de Rheims écrit devant la tour de Bréval, sous la dictée de Hugues Frenel, la charte de cette transaction. Que doit-on entendre par sous de Mantes ? Le mereau dont nous avons à parler en serait-il un exemple (2)?

Les méreaux qu'on a frappés pour distribuer aux grandes fêtes de nos rois remontent à une époque assez reculée. Il en est même du règne de Louis IX. Mais les exemplaires les plus connus, conservés dans nos musées, se rapportent au temps de François I[er] et de Catherine de

(1) Supplément à Ducange, par Carpentier, art. Merellus.

(2) Statistique de l'arrondissement de Mantes. Cassan. in-8.°, 1833 p. 239.

Médicis. Nous rappelerons à cette occasion le passage suivant de l'Art des devises et emblêmes par le P. Menestrier.

Une bourse d'argent légière
Qui estait pleine de méreaulx.

Enfin, pour terminer ces généralités peut-être trop longues, nous citerons comme preuve qu'on a compris également sous le nom de méreau ou mérel, les pièces de certains jeux particuliers, tels que le jeu de dames, ou même de véritables jetons de jeu pour marquer les points, les deux vers suivants extraits du roman de Cortois d'Artois M S.

Bien a son temps et son mérel
Qui boit et joe au trémerel.

L'exemplaire de méreau représenté à la planche I annexée a cette notice, est généralement attribué à la ville de Mantes, et se rapporterait, d'après M. de Longpérier, au commencement du XIV.e siècle : nous en devons la connaissance à M. Deleau, grand amateur de numismatique. L'original en cuivre jaune est frappé et conservé dans la collection de la société archéologique d'Orléans.

Il représente à son droit une fleur de lis flanquée de deux grands chênes arrachés, de telle façon que, selon M. de Longpérier, ces deux chênes sembleraient, par leur disposition, former avec la fleur de lis une M majuscule, l'initiale de Mantes. On trouve pour d'autres villes des exemples analogues, remontant à la même époque, parmi lesquels on peut citer l'écusson d'une des portes de la ville de Meaux, où un serpent est enlacé de manière à former l'initiale du nom de cette ville.

Sur le revers on voit, dans le champ, le chiffre II flanqué de deux petites fleurs de lis; à l'exergue, deux feuilles

de chêne avec un gland; en haut, un petit signe allégorique non défini. Chacun d'eux devait porter le numéro d'ordre de sa série.

Il est assez difficile de déterminer à quel usage a pu servir ce méreau. Il ne nous paraît pas offrir les caractères d'une pièce ecclésiastique. Nous sommes plus disposé à le regarder comme un méreau ou monnaie de compte, ayant eu dans le commerce une valeur de convention propre à la ville de Mantes (Medunta), soit pour le paiement ou l'échange de marchandises, soit pour droit de passage par terre ou par eau, ainsi qu'il paraît en avoir été à Rouen d'après la citation précédente : USATICA VICE COMITATUS AQUARUM ROTOMAGI. Mais nous n'avons jusqu'à présent en notre possession aucun élément satisfaisant pour résoudre cette question.

IV.

Sceaux et chartes de la commune de Mantes, appartenant aux règnes de Louis VI, Louis VII, Philippe-Auguste, Louis IX, Philippe-le-Bel.

Si, dans certaines cités du midi de la France, l'on voit se continuer à travers le moyen-âge la tradition de ces anciens municipes d'origine romaine, il n'en est pas de même dans nos provinces du nord où les premiers documents, sceaux ou chartes ne remontent pas au-delà du commencement du XII[e] siècle, époque de l'institution des communes, et ne datent guère que des règnes de Louis VI ou de Louis VII. Parmi ces vieux documents, on doit compter ceux de la commune de Mantes, qui sont par eux-mêmes l'expression des premières coutumes communales.

On ne trouve, pour ainsi dire, dans les historiens aucun document sur les sceaux de communes, y compris celle de Mantes. A l'article sceau de son *Dictionnaire-Encyclo-*

pédique, Philibert Lebas parle des sceaux chez les Romains; quant aux Francs, il traite bien des sceaux ou scels des rois, des seigneurs, des abbés, des abbayes, mais il ne dit rien des sceaux des communes. Quoi qu'il en soit, les sceaux, jusqu'au XII[e] siècle, furent appliqués sur les chartes. Louis VI le premier sépara des actes les sceaux en cire, les y suspendit, et c'est sur le sceau de ce roi que paraît une véritable fleur de lis.

Les sceaux et chartes, dont nous allons parler, proviennent des archives de l'empire. Les sceaux sont en cire de diverses couleurs, de grandeur variable, (le plus ancien, sans contre-sceau), appendant à leur charte par une queue de parchemin ou par un triple lacet de soie, et offrant, dans leur champ, des légendes et des insignes différents; ainsi il en est un qui porte le nom de Maieur, donné aux premiers officiers municipaux de ces contrées. Les chartes sont sur parchemin, écrites en style et en caractères du temps. Voici quelques détails sur ceux dont nous avons pris connaissance.

Sceau particulier à la commune de Mantes appendant à une Charte de 1208.

Planche II, fig. 1

Ce sceau (Archives de l'Empire L. 1198, n° 26), est rond, en cuvette, de cire mélangée de minium; il a près de dix centimètres de diamètre; il présente dans son champ un cavalier tourné à gauche en costume civil, mais armé d'une épée, et a pour légende : SIGILLVM. COMMVNIÆ. MED (unte) LVDOV (icus) — (Fr) ANCORUM. (Rex). Ce sceau, sans contre-sceau, et dégradé sur plusieurs points, est appendant par un triple lacet de soie à l'acte suivant :

» *Par cet acte, Martin fils de Gautier maire, et les*
» *pairs de la commune déclarent qu'en leur présence,*
» *Raoul écolier, et Isabelle sa femme, ont cédé pour*
» *le prix de 15 livres en parisis les droits qu'ils avaient*
» *ou pourraient avoir sur la maison de Guillaume*
» *Bigot, située au château de Mantes.* »

Scellé.

Ce sceau appendant à un acte de 1208, malgré sa légende : LVDOVICVS REX, appartient au règne de Philippe-Auguste. Sans doute que le nouveau sceau, au nom de Philippe II, n'avait point encore été gravé. On sait que ce prince aima beaucoup Mantes, qu'il habita souvent son château, et même qu'il y mourut, après avoir ajouté à la ville divers embellissements. Le sceau de la commune, par conséquent, ne portait que l'effigie d'un personnage à cheval, sans autre attribut, avec la légende : S. COMMVNIE. MEDVNTE. LVDOVICVS. REX. FRANCORVM.

« Quelquefois, dit Philibert Lebas (1), les rois étaient
» représentés armés de pied en cap, l'épée à la main, sur
» un cheval bardé de fer, courant à toute bride. Toutes
» ces représentations étaient entourées du nom du prince,
» avec ces deux mots : REX. FRANCORVM. Charles-le-Chauve
» les fit précéder de la formule DEI. GRATIA, que n'adop-
» tèrent pas tous ses successeurs. »

Sceau et contre-sceau de la commune de Mantes scellant un acte d'octobre 1228.

Planche II, fig. 2.

Ce sceau (archives de l'empire : J. 627, n°8) est séparé

(1) Loco citato.

de sa Charte, que nous n'avons pu retrouver; il a huit centimètres de diamètre, et est formé de cire verte. *Champ :* une menthe à cinq feuilles, d'après le bulletin indicatif annexé à l'empreinte. *Légende :* SIGILLVM COMMVNLÆ MEDVNTE.

CONTRE-SCEAU : Dans le champ une petite fleur de lis, pour légende : MEDVNTA. (Fig. 2 bis.)

Ce sceau de 1228 doit d'autant plus nous intéresser qu'il scellait un serment de fidélité, fait par la ville au roi Louis IX à peine âgé de 12 à 13 ans, lorsque Blanche de Castille sa mère réunissait pour la première fois en France la qualité de tutrice et de régente, dans les circonstances difficiles où son autorité était menacée par la révolte. Il porte, au lieu d'un personnage à cheval, une plante de petite stature, d'apparence herbacée plutôt que ligneuse, et la légende SIGILLVM COMMVNLÆ MEDVNTE. L'effigie de cette plante n'a aucune ressemblance avec le chêne. A-t-on voulu représenter cet arbre, et le défaut de similitude tiendrait-il à l'imperfection de l'art ou à la négligence de l'artiste, ainsi que certaines gravures du temps tendraient à le faire croire ? Cela est probable.

Quelques personnes recommandables pensent qu'on a voulu figurer une tige de menthe, et trouvent là un nouvel exemple des armes parlantes assez fréquemment employées à cette époque; telle est aussi la désignation qui lui est donnée sur le bulletin indicatif des Archives de l'Empire.

La seule raison qu'on puisse alléguer en faveur du chêne, c'est que l'on voit pour la première fois et d'une manière positive, sous le règne de Philippe-le-Bel, petit-fils de Louis IX, le sceau mi-fleur de lis et mi-chêne, et qu'on aurait alors confondu dans une alliance commune deux attributs qui existaient déjà séparément, comme témoignage de

l'union conclue entre la royauté et la bourgeoisie de la ville.

On peut aussi se demander s'il ne s'agirait pas simplement de l'effigie allégorique d'une jeune plante, qui a besoin d'un soutien, comme emblème du jeune roi Louis IX, alors mineur, et dont la reine Blanche était à la fois la tutrice et la régente. Serait-ce l'effigie d'un jeune lis ?

Sceau et contre-sceau de la commune de Mantes, scellant un acte de 1307.

Planche II, fig. 3.

Ce sceau (Archives de l'empire. J. 415. 54 bis) rond, ayant trois centimètres passés de diamètre, est en cire verte. *Champ* : mi-parti, à dextre fleur de lis cantonnée de deux fleurs de lis plus petites, à senestre demi-chêne arraché(1). *Légende :* S. MAIORIS(præ)POSIT. DE MEDO(nta).

Contre-Sceau : rond, diamètre, un centimètre passé, en cire verte, même représentation que ci-dessus, réduite, sans légende. (Fig. 3 bis).

Ce sceau est appendant à une Charte sur parchemin, par laquelle le maire et les pairs de Mantes nomment leurs procureurs aux États-généraux, qui doivent avoir lieu à Tours, et qui paraissent convoqués pour le procès des Templiers. Voici le texte littéral de cette Charte (2) :

« *A tous ceux qui ces présentes lettres verront le*
» *mere et les pers de la commune de Maante, salut* :

(1) Le bulletin indicatif des archives porte une plante de menthe.

(2) Nous avons cru devoir, au lieu de reproduire le texte de cette charte dans le style du temps, qui serait peu compréhensible, en donner ici la traduction.

» *Nous faisons savoir que nous avons, au nom de nous*
» *et de toute notre commune sus-dite, fait et établi*
» *nos procureurs spéciaux, et chacun pour le tout:*
» *c'est à savoir Guillaume Dernoville et Jean Garan-*
» *cière portant ces lettres et besogne que notre sire le*
» *roi de France a et entend à faire à Tours, aux trois*
» *semaines de ces présentes Pâques; si comme il est*
» *contenu en ces nobles lettres, par lesquelles nous*
» *avons eu commandement par le bailly, de être au*
» *lieu et au jour dessus dits, et promettons tenir et à*
» *avoir et garder fermement tout ce qui sera fait par*
» *les-dits procureurs ou par l'un* D'ICEUX ES CHOSES
» DESSUS DITES, SUR LA CAUPCION *de tous nos biens, et des*
» *biens de toute notre commune dessus dite, en témoi-*
» *gnage de la quelle chose nous avons scellé ces pré-*
» *sentes lettres du scel de notre dite commune.*

» *Donné l'an de grâce 1307, le mardi après Pâques-*
» *Fleuries.* »

Ce sceau, mi-fleur de lis et mi-chêne, mérite de fixer l'attention. Il fournit la preuve incontestable que ce n'est pas à Charles VII, comme on l'a dit, mais à Philippe-le-Bel vers le commencement du XIVe (1) siècle et même au-delà qu'il faut rapporter l'institution du sceau *mi-fleur de lis et mi chêne*; car immédiatement avant le règne de Philippe III qui ne fut pas long, se présente le sigillum scellant l'acte de 1228. Seulement la légende du sceau de 1307 était différente de celle qu'on trouve aux époques postérieures, ainsi que nous l'avons vu; S. MAIORIS, PREPOSITI, MEDO. c'est-à-dire sceau du Maieur, prévost de Mantes.

Tout dans l'histoire de l'époque tend à prouver que l'initiative de ce sceau appartient réellement à Philippe-le-

(1) Concile de 1311 à Vienne en Dauphiné.

Bel. C'est ce prince qui, pour mettre un frein au pouvoir féodal lui opposa le Tiers-État auquel il voulut donner un gage de son alliance. Il assembla les premiers conseils généraux, où vinrent siéger les députés des communes; en 1307 il fit arrêter les templiers, instruire leur procès, et, de concert avec le pape Clément V, il prononça l'abolition de cet ordre. Il favorisait les communes, leur accordant des privilèges, ainsi que cette époque de l'histoire nous en fournit la preuve dans la contestation du Prieur de Saint-Juziers avec la commune de Mantes, et dans l'édification sous ce règne de l'élégant portail de la tour méridionale, par le maire et les pairs de la commune, qui, suivant les annalistes de la ville, y firent placer leurs statues en pierre sous les attributs des saints leurs patrons.

On ne doit donc pas s'étonner de rencontrer sous ce règne l'origine du sceau que nous trouvons au bas de l'acte de 1307. Ce sceau représente à leur naissance les armoiries de notre ville; seul il suffit pour prouver que le mi-chêne entier dans sa hauteur doit figurer dans l'écusson, au lieu du simple et maigre rameau qui se remarque sur quelques modernes sculptures de la ville. D'après la disposition du sceau précédent, les armes actuelles de Mantes, si l'on veut leur conserver le caractère de leur antique origine, doivent porter le mi-chêne arraché. Ces armes viennent de l'ancien sceau du grand prévôt de cette ville en 1307. Elles ne portaient sans doute alors que l'arbre. Elles furent combinées dans le sceau du grand prévôt avec la fleur de lis de France. Et plus tard la ville garda ce même sceau comme celui de la commune; seulement elle changea la légende, et retrancha les deux petites fleurs de lis cantonnées, qui se trouvaient sur le sceau de 1307, et cela sans doute afin de lui donner plus de symétrie.

S'il est évident que l'écusson actuel *mi-fleur de lis et mi-chêne arraché* remonte à Philippe-le-Bel, il nous a été impossible jusqu'à présent de suivre les vicissitudes qu'il a dû subir pour arriver de 1364 à 1570. Ni la numismatique ni la paléographie ne nous ont fourni de documents à ce sujet.

La tradition peut en avoir été interrompue pendant ces temps de guerre où la ville fut le point de mire des parties belligérantes, et se trouvait sans cesse en danger de tomber au pouvoir des rois d'Angleterre ou de Navarre. Elle était en effet sous la puissance de Charles le Mauvais, roi de Navarre, lorsqu'elle fut reprise en 1364 par Bertrand-Duguesclin pour le compte du roi de France (1). En 1416,

(1) Quelques personnes prétendent que les anciens vitraux de l'église Notre-Dame de Mantes ont été à cette époque enlevés en tout ou en partie par Bertrand-Duguesclin, et transportés en Bretagne dans l'église de la petite commune des Iffs (canton de Bécherel, arrondissement de Montfort, Ille-et-Vilaine). Voici quelques renseignements à ce sujet.

Il existe en effet dans cette église de magnifiques vitraux sur l'origine desquels on ne possède aucun document. Tout le monde s'accorde à dire qu'ils datent du XIV[e] siècle. Ils sont réparés à neuf depuis trois ans et font l'admiration de tous les amateurs, qui viennent en grand nombre les visiter. Ils occupent six grandes fenêtres. La vitre principale est placée dans le fond, derrière le Maître-Autel; elle retrace la passion de Notre-Seigneur. Parmi les cinq autres qui contiennent des sujets divers, nous appellerons l'attention sur l'une des trois vitres placées dans la chapelle méridionale du sanctuaire : elle représente une ville assiégée, les habitants sortent en foule pour se défendre, l'armée assiégeante porte un étendard qui est d'après les uns celui de Duguesclin, et d'après les autres un étendard romain, l'aigle noir écartelé. Plusieurs connaisseurs disent que c'est la prise de Mantes par Bertrand-Duguesclin. D'autres en plus grand nombre sont d'avis que c'est la conversion de saint Paul, près la ville de Damas. Ils se fondent sur ce qu'au bas de la vitre se trouve un personnage guerrier renversé de dessus son cheval, portant les yeux et les mains jointes vers le ciel, où se voit Notre-Seigneur placé au haut de la vitre. Ce guerrier démonté pourrait aussi rappeler, selon nous, Guillaume le Conquérant au siége de

sous Charles VI, Mantes retomba au pouvoir des Anglais, et y resta jusqu'en 1449, époque à laquelle Charles VII en reprit définitivement possession. Ce fut sans doute alors que ce roi, en rendant à la ville ses anciens droits et priviléges, lui rendit également le sceau qu'elle tenait de Philippe-le-Bel; il fit seulement subir à ce sceau une légère modification, afin de lui donner plus de symétrie, en retranchant les deux petites fleurs de lis latérales, que nous avons vues sur le sceau de 1307. C'est probablement pour ce motif que l'on a été induit en erreur, et qu'on lui a rapporté exclusivement les armes que la ville a conservées depuis cette époque jusqu'à nos jours.

A compter de Charles VII, Mantes cessa d'être tour à tour prise et reprise, pillée, saccagée et même brûlée par les partis contraires, et plus d'un siècle s'écoule sans qu'il soit question d'elle dans les annales de l'histoire. Elle retrouve un instant quelques jours de gloire sous Henri III et Henri IV; mais bientôt elle retombe dans l'état obscur et paisible, d'où elle n'est guère sortie depuis.

V.

Jetons historiques de la ville de Mantes.

Un jeton est historique quand il rappelle le souvenir

Mantes, en 1087, bien que rien dans le tableau n'indique un incendie (réflexion de l'auteur). Tel est le résumé succinct des renseignements qui nous ont été fournis par M. le curé de la commune des Iffs, et que nous a transmis M. Duchatellier de Kornus, ancien membre titulaire, actuellement correspondant de la société. « *Je sais*, dit M. le curé en terminant sa lettre, du 29 janvier 1858, *que Duguesclin a été propriétaire du château de Montmurau, par son mariage avec Jeanne de Laval. Mais y a-t-il apporté les vitraux de l'église, ou sont-ils venus d'ailleurs? Voilà ce que j'ignore.* »

d'un fait important. *On a frappé,* dit M. Chéruel (1), *des jetons historiques, dont la série commence à Louis XIII. Le premier de ces jetons a rapport à un acte public et solennel par lequel ce roi consacra sa personne et la France, et les mit sous la protection spéciale de la sainte Vierge, etc.*

Mais ces jetons se multiplièrent principalement sous Louis XIV (2). Cette assertion de M. Chéruel n'est pas exacte. Il existe des jetons du sacre de François I[er]; et on lit dans Philibert Lebas (3) qu'on frappa sous Henri III des médailles fort curieuses. Les jetons dont nous allons parler nous en offrent de leur côté des exemples.

Ces jetons appartiennent aux règnes de Henri III, de Henri IV et de Louis XIV. Il ne paraît pas que Mantes en ait frappé à d'autres époques. C'est du moins ce qu'on peut induire de l'absence complète dans les fouilles de pareils documents (4).

Les jetons des règnes de Henri III et de Henri IV sont historiques. C'est ce que nous nous proposons de démontrer. Rien n'indique en effet qu'ils aient servi de monnaie et encore moins de simples jetons de compte. Les derniers du règne de Henri IV seulement ont pu servir de jetons d'étrennes faites au roi par Sully. Quant aux jetons de compte, ils sont bien différents, ainsi qu'on peut en juger par l'exemplaire ci-joint trouvé dans la localité (5). (Pl. V,

(1) *Dictionnaire des Institutions,* mœurs et coutumes de la France, Paris, 1855, art. jeton.

(2) Claude-François Ménestrier a fait l'histoire de ce roi, d'après les jetons, médailles, emblèmes et devises de l'époque.

(3) *Dictionnaire Encyclopédique*, art. Henri III (monnaie), *ibidem*, art. jeton.

(4) On possède seulement quelques exemplaires de jetons sans importance, appartenant à divers corps d'état.

(5) Ces jetons de compte si fréquemment employés au moyen-âge se

fig. 3.) Nous allons tâcher ici de rapporter ces jetons aux évènements contemporains à l'occasion desquels ils ont été frappés. Ceux de Henri III, et en partie ceux de Henri IV ont leur cause dans les troubles de l'époque à la fois politiques et religieux, Les autres retracent quelque fait particulier, soit au gouverneur soit au maire de la ville.

JETONS FRAPPÉS SOUS LE RÈGNE DE HENRI III.

Ces jetons sont au nombre de trois, et portent pour dates : 1576, 1579 et 1585. Il existe une double variété de ce dernier avec une contrefaçon allemande.

— JETON DE 1576, une variété (1). Pl. III, fig. 1.

Droit. Légende. A.SE.IPSA.QVERCVM.RETINET.REX.LILIVM.ADAVXIT. *Dans le champ :* demi fleur de lis et demi-chêne arraché dans un écu formé de lambrequins.

Revers. Légende : SIC.JVNCTA.QVERCV.LILIA.MANTA.GERIT. *Dans le champ :* un chien couché, tourné à droite, la tête levée de face. Au-dessous, FIDELIS.COMES. Exergue 1576 ; en bas, une croix.

JETON DE 1579, une variété (2). Pl. III, fig. 2.

Droit. Légende : STELLA.DVCE.SECVRE. *Dans le champ :* *Ecu* en accolade, portant en chef un limier courant surmonté d'une étoile. *En pointe,* un massacre ou rencontre de cerf. *Cimier,* une tête humaine. *Lambrequin,* une

fabriquaient partout. Mais la manufacture la plus renommée était celle de Nuremberg. Aussi presque tous les jetons que l'on rencontre en France viennent-ils de cette ville. Si les légendes qu'on y lit sont ordinairement en allemand, les types sont pour la plupart français. Les fabricants avaient en général le bon esprit d'adopter les empreintes qui avaient le plus de vogue dans les pays pour lesquels ils travaillaient. (Philibert Lebas, art. jeton.)

(1) Exemplaire de la Bibliothèque impériale.

(2) Exemplaire de la Bibliothèque impériale.

couronne de chêne et de laurier. *Exergue*, une étoile. Ces armes paraissent être celles du gouverneur.

Revers. Légende : SIC. JVNCTA. QVERCV. LILIA. MANTA. GERIT. *Dans le champ*, un chien comme ci-dessus. Au-dessous, FIDELIS. COMES. *Exergue*, 1579.

— JETON DE 1585, deux variétés.

Première variété. Pl. III, fig. 3 (1).

Droit et revers en tout semblables au jeton de 1576. D'un côté les armes de la ville, mi-fleur de lis et mi-chêne, avec la légende : A. SE. IPSA. QVERCVM. RETINET. REX. LILIVM. ADAVXIT; à l'exergue, figure étoilée. De l'autre, le chien couché avec la légende : SIC. JVNCTA. QVERCV. LILIA. MANTA. GERIT; à l'exergue, 1585; au-dessous figure étoilée à cinq branches.

Deuxième variété. Pl. III, fig. 4 (2).

Droit. Même légende et mêmes armoiries que le jeton de 1579, différant seulement en ce que l'étoile est placée entre les bois de la tête du cerf.

Revers. Légende : AB. EQVIS. VICTORIA. Dans le champ, Pégase ou cheval ailé galopant à droite. Exergue, 1585. Si les armes de ce jeton ne sont pas celles du gouverneur, elles semblent du moins appartenir à quelqu'un de sa famille.

On trouve sur la même planche, fig. 5, l'exemple d'une contrefaçon allemande de ce jeton.

Réflexions historiques. L'effigie du chien s'observe sur les jetons du règne de Henri III. Cette effigie, dit-on généralement, a été employée comme emblème de la fidélité des habitants. Au moyen-âge, et jusqu'à la Révolution (3),

(1) Exemplaire de la Collection de M. L'Evesque.

(2) Exemplaire de la Bibliothèque impériale.

(3) Cassan. Statistique de l'arrondissement de Mantes; et Moutié, Mantes. Broch. in-8.°, 1852.

il y eut à Mantes, comme dans beaucoup d'autres villes, une compagnie d'arbalétriers que Charles VII reconstitua en 1411, à laquelle il accorda des priviléges et qui portait sur son drapeau un chien (1). Ces diverses compagnies se distinguaient entre elles par des surnoms, ainsi l'on disait : les badauds de Paris, les chats de Meaux, les écrevisses d'Etampes, les pêches de Corbeil, les œufs de Magny, les hiboux de Meulent, les loups de Limay, les chiens de Mantes, etc. C'est à ce dicton que faisait allusion Henri IV, quand il dit aux habitants de cette dernière ville, après la bataille d'Ivry : « Bons chiens reviennent toujours à leur maître. »

Sous Henri III, l'effigie du chien eut à la fois un caractère politique et religieux, propre aux ligueurs de Mantes. Or on peut se demander pourquoi, s'il en fut ainsi, la croix ne figure pas sur ces jetons, comme aux temps des croisades. La raison de cette différence, c'est que la croix était un symbole commun aux catholiques et aux protestants, qui étaient en guerre les uns contre les autres, et qu'on préféra un signe particulier aux catholiques de la localité. Le chien fut naturellement adopté, parce qu'il servait déjà d'emblême aux habitants. Cette ville fut toujours constante dans sa foi catholique, comme le prouvent du reste à toutes les époques ses nombreuses fondations religieuses ; et si dans les troubles politiques et religieux du XVI[e] siècle, elle n'a pas eu autant d'importance que d'autres villes, elle y a joué cependant un certain rôle. Il est une preuve que nous devons faire valoir ici en faveur du sens religieux attaché aux jetons appartenant au règne de

(1) Mémoires sur l'Artois, 1763. — Rendez-vous à Arras de toutes les sociétés d'arquebusiers.

Henri III, c'est que le plus souvent on les rencontre enfouis sur l'emplacement d'anciennes fondations religieuses de l'époque. Ainsi les jetons que nous avons en notre possession ont été trouvés dans une fouille faite sur l'emplacement d'un ancien couvent d'Ursulines; et un autre jeton, qui fait partie de la collection numismatique de M. Coqueret, de Limay, a été rencontré dans le socle de la croix du cimetière de cette commune, lorsque, en 1852, on a transféré hors du bourg le cimetière, qui jusqu'alors avait toujours entouré l'église.

On sait que l'association de la Ligue fut précédée de ligues provinciales, organisées dès l'année 1566, et que ce fut après la paix de Beaulieu en 1576 qu'elle se déclara sainte, choisit le roi pour chef, et prit un caractère menaçant. Or Mantes s'était jetée dans la Ligue; elle eut sa ligue provinciale, et à la mort de Henri III la majeure partie de ses habitants n'avait d'abord pas suivi le parti de Henri IV, par cela seul qu'il était hérétique. Dans les premiers jours de mars 1590, elle avait même ouvert ses portes au duc de Mayenne; elle avait commencé par faire partie du douaire de Catherine de Médicis; elle était ensuite devenue l'apanage du duc d'Alençon, jeune frère de Henri III. A ce double titre, vu son esprit religieux, vu ses antécédents et en considération du symbole de ses armoiries, qui lui était commun avec la royauté, elle devait naturellement prendre part aux évènements, et se dévouer au maintien de la couronne dans la branche catholique. C'est ce qu'elle fit, et on en trouve la preuve dans la coïncidence du millésime de chaque jeton avec la date exacte d'un des évènements les plus importants de la Ligue.

Ainsi le millésime du premier jeton est : 1576, date de l'époque où la Ligue fut proclamée sainte. Nous pensons que ce fut à cette occasion que l'on frappa à Mantes ce

premier jeton, comme preuve d'adhésion aux statuts de la Ligue, ou comme signe de distinction entre les ligueurs de la localité. L'ordre du Saint-Esprit fut institué le 31 décembre 1578, *mais ce fut le jeudi, qui estait le premier de l'an* 1579, est-il dit dans le registre journal par Pierre de l'Estoile, *que le roi establit et solenniza son nouvel ordre des chevaliers du Saint-Esprit en l'église Saint-Augustin de Paris, en grande pompe et magnificence, et les deux jours suivants traita à diner audit lieu ses nouveaux chevaliers, etc.* Le jeton de 1579 ne peut-il pas être considéré comme un témoignage de la résolution que prirent de leur côté les habitants, d'observer le devoir imposé à ces chevaliers de toujours rester catholiques, et de n'obéir qu'aux ordres du roi chrétien. Enfin le troisième jeton est de 1585, année du manifeste du cardinal de Bourbon, pour toujours maintenir la couronne dans la branche catholique. La première variété des jetons de cette époque est en tout semblable à celui de 1576 et a été évidemment frappée par la ville sous la même influence. La deuxième variété au Pégase, et aux armes du gouverneur, est peut-être étrangère à la commune; si ce jeton se rapporte au gouverneur, il a dû être frappé indépendamment de celui de la ville; ce qui pourrait indiquer une scission survenue entre celle-ci et son gouverneur, et expliquerait le changement de place de l'étoile. Cette opinion est d'autant plus probable, que nous trouvons un jeton spécial aux armes de la ville et qu'il fut l'objet d'une contrefaçon allemande.

En un mot, ces trois jetons ne peuvent-ils pas être considérés comme le témoignage matériel des principes qui animèrent alors la ville et ses habitants? Cette interprétation des jetons de ce règne laisse peut-être à désirer, et manque d'exactitude dans ses détails historiques; mais

nous sommes prêts à modifier le sens de nos observations, et à lui substituer, s'il y a lieu, une explication plus conforme à l'exacte vérité. Cependant on sera toujours forcé de reconnaître la coïncidence singulière de la date de ces jetons avec les évènements capitaux de la Ligue ; de même les jetons ou médailles du règne de Henri IV vont nous offrir des rapports semblables avec les actes les plus importants des premières années du règne de ce roi.

JETONS FRAPPÉS SOUS LE RÈGNE DE HENRI IV.

Henri III à son lit de mort avait désigné le roi de Navarre comme ayant seul droit au trône. *Soyez certain, mon cher beau-frère,* lui avait-il dit, *que jamais vous ne serez roi de France, si vous ne vous faites pas catholique.*

Après la bataille d'Ivry, la ville de Mantes abandonne Mayenne, ouvre ses portes à Henri de Navarre, et le reconnait la première pour roi. Henri fait dans cette ville sa résidence habituelle, y établit le premier siège de son gouvernement et de sa cour. Mantes alors est si souvent habitée par ce prince, et le théâtre d'évènements si remarquables, qu'elle prend une place importante parmi les autres villes de la France. Aussi il n'est pas étonnant de rencontrer des jetons qui rappellent cette époque.

— JETON SANS MILLÉSIME, PRÉSUMÉ DE 1590, le premier aux armes de France et de Navarre. Pl. IV. Fig. 1 (1).

Droit. Légende : MANTA.DEI.QVERCVM.PRAEFERT.ET.LILIA.REGIS, 1593. *Dans le champ,* écu ovale, dans un écu contourné, parti à la demi-fleur de lis, et au demi-chêne arraché. A l'exergue, M.

Revers.—Légende, AMBORVM.CVLTRIX.AMBORVM.NVMINE.

(1) Exemplaire de la collection de M. Loir.

TVTA. *Dans le champ*, écu en accolade, mi-parti de France et de Navarre. *Cimier*, une couronne royale. *Lambrequin*, couronne de chêne et de laurier.

Ce jeton semble consacrer en quelque sorte le fait de la légitimité de Henri IV reconnue par la ville et ses habitants, et l'ovation dont il fut l'objet après la bataille d'Ivry. Il est peut-être la première médaille aux armes de France et de Navarre; et ce qui expliquerait assez l'absence du millésime sur ce jeton, c'est qu'il pourrait bien avoir été frappé d'avance en prévision des événements.

Le nouveau roi dut toujours garder reconnaissance à la ville de ce témoignage d'attachement. Le parti dominant à Mantes était celui des Politiques, dont Sully, alors Rosny, était le représentant parmi les Huguenots. C'était le parti le plus dévoué au nouveau roi; il séparait la religion du gouvernement, reconnaissait Henri de Navarre pour son roi légitime, et comprenait les hommes les plus sages parmi les catholiques et dans le clergé gallican resté fidèle à ses anciennes doctrines, aussi bien que parmi les Huguenots.

— *Jetons de* 1593. *Deux variétés.*

La ville de Mantes était alors le point central de la politique dont les principaux évènements furent cette année là : 1.° Assemblée à Paris au Louvre de prétendus Etats généraux pour abolir la loi salique et ne pas reconnaître Henri IV; 2.° Déclaration du Parlement en sens contraire, et pour la défense des lois de l'Etat; 3.° Conférences de Suresne, où l'archevêque de Bourges plaide avec succès en faveur de l'abjuration; 4.° Conférences de Mantes pour l'instruction religieuse du roi

Ce fut sans doute antérieurement à la conversion et à l'occasion des conférences religieuses que la première variété fut frappée. Elle ne diffère du jeton précédent que par le millésime de 1593 et les initiales I B. Quant à la

deuxième variété, outre les initiales I B, elle présente des caractères particuliers. Elle est évidemment postérieure à l'acte de l'abjuration et doit avoir quelque rapport, soit encore avec les conférences religieuses consécutives à ce dernier, soit avec la reconnaissance de Henri IV comme roi de France et de Navarre (1).

Première variété (2). Pl. IV. Fig. 2.

Droit. Légende : MANTA.DEL.QVERCVM.PRÆFERT.ET.LILIA REGIS. *Champ,* entre les initiales I B, écu ovale, parti à la demi-fleur de lis et au demi-chêne arraché ; entre la pointe de l'écu et le lambrequin M. *Exergue,* 1593, faisant partie de la légende.

Revers. Légende : AMBORVM.CVLTRIX.AMBORVM.NVMINE.TVTA. *Champ,* écu en accolade mi-parti de France et de Navarre. *Cimier,* une couronne royale. *Lambrequin,* couronne de chêne et de laurier.

Deuxième variété (3) Pl. IV, Fig. 3.

Droit. Légende : MANTA.DEL.QVERCVM.PRAEFERT.ET.LILIA.REGIS, 1593, faisant partie de la légende. *Exergue* M. *Dans le champ,* écu de Mantes à peu-près pareil au précédent, entre les lettres I B.

Revers. Légende : HENRICVS.IIII.D.G.FRANCOR.ET.NAVAR.REX. Dans le champ, écu en accolade, couronné, mi-parti de France et de Navarre.

Le millésime 1593 indique et divers documents établissent que ce jeton a dû être frappé en mémoire de l'abjuration

(1) Les initiales I B paraissent être celles de *Instructions de Beaulnes,* et ce jeton se rapporte aux instructions religieuses que fit à Henri IV de Beaulnes, archevêque de Bourges, avant et après l'abjuration. Nous ne pensons pas qu'elles aient rapport à *de Béthune* alors gouverneur de la ville (*Institut de Béthune*).

(2) Exemplaire de la collection de M. L'Evesque.

(3) Exemplaire de la Bibliothèque impériale.

de Henri IV. Cette année est trop remarquable dans l'histoire de Mantes, pour qu'on n'ait pas cherché à en consacrer au moins le souvenir par un jeton. Elle est mémorable non seulement par le fait de l'abjuration, mais encore par d'autres actes importants, qui se passèrent dans cette ville à cette époque.

Personne n'ignore que des conférences ou instructions religieuses se tinrent alors à Mantes avant et après l'acte solennel de l'absolution donnée au roi dans l'église de Saint-Denis. Mais il est un point d'histoire locale généralement peu connu, c'est que la cérémonie devait, dès le principe, avoir lieu dans l'église de Mantes. Seulement on reconnut, dans le cours même de juillet, la nécessité de la faire à Saint-Denis.

Nous allons apporter des preuves incontestables à l'appui de ce fait, dont la numismatique nous a fourni les premières indications.

En 1593, ainsi qu'il est dit dans les mémoires de Sully (1), le roi faisait toujours sa résidence à Mantes, où toute sa prudence suffisait à peine à lui conserver entier un parti composé de personnes si différentes dans leurs sentiments. Après la rupture de la conférence de Suresne, il en établit d'autres et les suit régulièrement. En avril il entre en campagne par le siége de Dreux et autres petites expéditions. Revenu à Mantes, en mai, c'est de cette ville, le 15 de ce mois, qu'il date les articles dits de Mantes en faveur des calvinistes. Le lendemain 16, il déclare à son conseil l'intention où il est d'abjurer et fixe le mois de juillet prochain pour cet acte important, « *il convoque* » *par lettres pour le* 15 *juillet, et dans la ville de* » *Mantes, un certain nombre de prélats et docteurs,*

(1) In-4.°, Londres, 1745, tom. I, page 272.

» *tant du parti royal que du parti de la ligue, dont*
» *il devait recevoir les instructions. Il convoque en*
» *même temps les seigneurs catholiques et calvinistes*
» *et les députés des divers parlements pour assister à*
» *sa réconciliation avec l'église, et pour décider toutes*
» *les hautes questions relatives à la religion et à*
» *l'Etat* (1).

D'un autre côté les circulaires ou lettres missives de Henri IV du 10, 18, 25, 26, 27, 30 mai, du 4, 9 juin, du 8, 16 juillet 1593 (2), toutes datées de Mantes, à l'exception de celle du 8 juillet qui est datée de Dreux, établissent que ce prince eut toujours l'idée jusqu'au 8 juillet d'effectuer à Mantes l'acte solennel de son abjuration, et que l'on changea à plusieurs reprises le jour de la cérémonie; la convocation fut en premier lieu pour le 10 juillet, puis pour le 15, le 20, et enfin le 25 du même mois à Mantes; il n'est question de Saint-Denis que dans les lettres du 8 et du 16 juillet. Le terme instruction est employé pour la convocation à Mantes comme pour la convocation à St-Denis. Mais l'argument le plus irréfragable est fourni par l'examen comparatif des lettres du 25, et 26 mai d'une part, et de celles des 8 et 16 juillet d'autre part, où la convocation est faite successivement pour le 20, d'abord à Mantes, puis ensuite à Saint-Denis. Il en résulte évidemment que Mantes, qui fut le théâtre des actes préliminaires et consécutifs de la conversion du roi, devait être également celui de l'acte solennel de l'abjuration. En dernier lieu

(1) Poirson, *Histoire du règne de Henri IV.* t. I, p. 185, In-8.°, Paris, 1856. — Palma-Cayet, liv. V, p. 466, 467.—De Thou. liv. I, CVI, §§ 78, t. V, p. 258, 259. — Duplessis, t. V, p. 426, 429.

(2) Berger de Xivray, documents inédits sur l'*Histoire de France*, in-4.°, Paris, 1846. — Lettres missives de Henri IV.

seulement on donna la préférence à Saint-Denis, afin, sans aucun doute, que ce fait important ne pût être nié à Paris, encore insoumis, et agît plus directement sur l'esprit des Parisiens les plus incrédules.

Les habitants de Paris, dit-on, se portèrent en foule à Saint-Denis, même sans passeport, et ils assistèrent en plus grand nombre que les royaux eux-mêmes à l'acte solennel de l'abjuration du roi. Cette circonstance indiquait assez et l'importance qu'ils attachaient à un pareil acte, et la nature des sentiments dont ils étaient désormais animés envers lui. Du reste, à son retour du voyage qu'il fut alors obligé de faire à Boulogne et à Calais, immédiatement après son abjuration, il s'empressa de revenir à Mantes, où dans le cours de décembre il assista aux fameuses conférences connues sous le nom de *dispute de Mantes*, entre le cardinal Duperron, le ministre calviniste de Montauban, Michel Bérault, et autres notabilités de la religion réformée. Ce fut alors qu'il publia sa déclaration des causes pour lesquelles il ne voulut plus accorder aux ligueurs aucune prolongation de trève (1), et que le 7 janvier suivant il donna audience solennelle dans l'église Notre-Dame de cette ville à Louise de Lorraine, la veuve de Henri III, qui venait lui demander vengeance des assassins de son royal époux.

L'abjuration fut donc renvoyée à Saint-Denis par mesure politique, et on en trouve une nouvelle preuve dans le passage suivant de la lettre du 8 juillet 1593, que Henri IV adressait à M. l'archevêque de Bourges : « *Car* « *mon intention*, dit-il dans cette lettre, *serait plus* « *tost de la devancer que de la reculer (l'assemblée*

(1) *Nouvelles recherches sur la France*, par le père Daniel, et *Journal de Henri IV*, par Victor Cayet.

« *assignée pour l'abjuration*) *tant j'en désire les ef-*
« *fects, espérant bien que ceux qui publient que ce que*
« *je propose faire est à fard et à feintise, auront toute*
« *occasion de s'en dédire; et les effets contraires à leurs*
« *opinions se recognoistront si près d'eux que, s'ils*
« *n'en veulent estre les témoings, ils en pourront au*
« *moins avoir souvent de bien certaines nouvel-*
« *les* (1). »

En résumé, si l'absolution solennelle du roi lui fut donnée à Saint-Denis, il n'en est pas moins vrai que Mantes fut le théâtre principal de l'œuvre de l'abjuration. Or c'était nécessairement à Mantes, résidence habituelle de Henri IV et siége de son gouvernement à cette époque, que revenait le droit de frapper une médaille commémorative de l'abjuration. Et bien que l'acte solennel se soit accompli à Saint-Denis, Mantes n'en a pas moins frappé son jeton pour perpétuer un fait aussi important ; mais dans la légende de ce jeton, au lieu du vers : AMBORVM.CVLTRIX. AMBORVM.NVMINE.TVTA qu'on lisait sur le jeton précédent, on lit : HENRICVS.IIII.D.G. (2) FRANCORVM.ET.NAVARRORVM. REX.

A cette époque, où l'argent était rare, un jeton de bronze avait autant de valeur qu'un jeton d'or ou d'argent.

— JETONS DE 1597. Deux variétés.

Première variété (3). Pl. IV. Fig. 4.

Droit. Légende : MANTA.DEI.QVERCVM.PRAEFERT.ET.LILIA.REGIS. *Dans le champ,* écu ovale parti à la demi-fleur de lis et au demi-chêne arraché. *Entre la pointe de l'écu et le lambrequin,* M. *Exergue* 1597.

(1) Recueil des documents inédits sur l'histoire de France, par Berger de Xivrey. Paris 1846.

(2) D.G. *Dei gratia.*

(3) Exemplaires de la Bibliothèque impériale et de M. L'Evesque.

Revers. Légende : AMBORVM.CVLTRIX.AMBORVM.NVMINE. TVTA. *Dans le champ*, écu en accolade, aux armes de France et de Navarre. *Cimier*, couronne royale. *Lambrequin*, double collier à chainons, entourant l'écu, se rapportant sans doute à l'ordre du Saint-Esprit, ce qui ne s'observe pas sur les jetons de 1590 et 1593.

Deuxième variété (1). Pl. IV. Fig. 5.

Droit. Mêmes armes de la ville, et même légende que dans la variété précédente.

Revers. Dans le champ, même écu aux armes de France et de Navarre. *Légende*, HENRICVS IIII FRANC ✠ ORVM.ET.NAVARR.REX : comme au jeton de 1593. Cette seconde variété est en tout semblable à la précédente, excepté que la légende du revers, au lieu de AMBORVM.CVLTRIX.AMBORVM.NVMINE TVTA (2), porte, HENRICVS IIII FRANCORVM.ET.NAVARR.REX (sans DEI.GRATIA). La croix qui divise FRANC ✠ ORVM, se trouve à l'exergue, au-dessous de la pointe de l'écu et du lambrequin.

Les deux variétés de ce jeton au millésime de 1597 peuvent être attribuées à diverses circonstances dont on va apprécier la valeur.

En 1597, l'ancien gouverneur de la ville, Salomon de Béthune, converti sans doute à la foi catholique, meurt à Beauvais en revenant du siège d'Amiens, et il est enterré dans le chœur de l'église Notre-Dame, à la droite du grand autel. Son frère Maximilien de Béthune, autrement dit Sully, ou plutôt Rosny, le remplace dans cette charge dont il avait toujours été jaloux. On venait de reprendre Amiens aux Espagnols; Sully, en assurant à l'armée du roi des ressources extraordinaires en argent, n'avait pas peu contri-

(1) Exemplaire unique de la collection de M. Sohier.

(2) Exemplaire de la Bibliothèque impériale.

bué au bon résultat du siège. Henri IV, par ce succès, portait un dernier coup aux folles prétentions du roi d'Espagne sur le trône de France, anéantissait la Ligue, et faisait un pas de plus vers la paix générale. Mantes, la cité bien-aimée, où il faisait alors sa résidence, frappe son jeton de 1597 pour perpétuer chez elle la mémoire de cet heureux événement, et la nomination de son nouveau gouverneur, dont elle espère aussi obtenir la conversion.

— JETON DE 1605 (1). Pl. IV, fig. 6.

Droit : légende, MANTA.DEI.QVERCVM.PRAEFERT.ET.LILIA.REGIS. *Dans le champ,* Ecu ovale parti à la demi-fleur de lis et au mi-chêne arraché. *Entre la pointe de l'écu et le lambrequin,* M. *Exergue,* 1605.

Revers : légende, PETIT.ARDVA.VIRTVS. *Exergue,* 1605. *Dans le champ,* Ecu écartelé : au premier, un lion ; au deuxième, semé de fleurs de lis ; au troisième, sept besants, 33, et I ; au quatrième, bande de six pièces ; et sur le tout de BETHVNE qui est d'argent à la face des gueules.

Ces armes sont celles de Sully, alors gouverneur de Mantes.

En 1604, Henri IV et la reine Marie de Médicis, sa seconde femme, viennent à Mantes avec Ollivier-de-Serres, et toute la cour. Le but du voyage est d'établir une manufacture de tissus de soie dans cette ville, de monter en grand la culture des mûriers et l'éducation des vers à soie. Le roi avait déjà obtenu de Sully qu'il fit une plantation de ces arbres dans son gouvernement du Poitou. Celui-ci, cédant à l'entraînement général, en avait fait aussi une nouvelle dans son domaine de Rosny.

(1) Exemplaire de la Bibliothèque impériale. L'empreinte ci-jointe a été prise sur un exemplaire très bien conservé entre les mains de M. Ducoucn, secrétaire actuel de la mairie de Mantes.

En 1605, par les ordres du roi, et par les soins de Sully, le château de Mantes est transformé en manufacture pour la fabrication de crêpes fins de Bologne, crépés et lisses, qui jusqu'alors s'étaient faits en Italie (1). Dans l'élan général, Mantes reconnaissante fait sans doute frapper en l'honneur de son gouverneur le jeton de 1605, aux armes de Sully et de la ville, en vue peut-être aussi de l'heureux avenir que doit lui procurer la nouvelle industrie.

On peut se demander si ce jeton ne serait pas également un exemplaire coulé en bronze de ces jetons d'étrennes d'or et d'argent, dont Sully aurait fait hommage au roi et à la reine, au commencement de 1605, en son nom propre et au nom de la ville, jetons dont il avait l'habitude depuis 1600, et dont il composait lui-même les devises.

En un mot, ces jetons du règne de Henri IV peuvent être considérés comme un témoignage du dévouement de la ville de Mantes pour ce roi, comme aussi de la tendre affection de Henri IV pour cette cité. Et l'on en trouve une nouvelle preuve, lorsqu'en 1609, se promenant avec la reine sur la terrasse du château de Mantes, ce prince lui disait avec effusion : « *Madame, si vous saviez comme cette » ville m'est chère ! Mantes a été autrefois mon Paris, » ce château mon Louvre, et ce jardin mes Tuileries.* »

JETONS FRAPPÉS SOUS LE RÈGNE DE LOUIS XIV.

Ces jetons sont au nombre de deux seulement ; ils ont rapport à des faits particuliers de peu d'importance.

Louis XIV, arrivé au terme de son éducation, pour consacrer le jour de sa majorité, fit battre à Paris un premier jeton, puis il continua à en frapper d'autres ; il voulait par

(1) Poirson. *Histoire du règne de Henri IV*, t. II, p. 75. In-8.°, Paris, 1856.

ce moyen rappeler les divers évènements de son règne. Ce goût du jeune monarque se propagea bientôt, et de son temps les jetons devinrent à la mode. Chaque ville, chaque seigneur saisissait la moindre occasion pour avoir sa médaille ou son jeton.

Ce fut sous cette influence que parurent sans aucun doute les deux jetons ci-joints, dont l'un est de 1688, et l'autre de 1689.

JETON DE 1688 (1). Pl. V, fig. 1.

Droit : légende, LE.MAIRE.DE.FLICOVRT.AD[t].DV.ROI.DE.LA.MAIRIE.DE.M[te].

Dans le champ, Ecu ovale, parti à la demi-fleur de lis et au demi-chêne arraché; *entre la pointe de l'écu et le lambrequin :* M.

Revers : légende, VIRTVTIS.ET.CONSILII.PREMIVM. *Dans le champ,* écusson de la maison de Béthune. *Cimier,* une couronne ducale. *Support,* deux sauvages. *Exergue,* 1688.

Ce jeton est en l'honneur d'un descendant de Sully, alors gouverneur de la ville. Il porte sur son revers l'écusson de la maison de Béthune, et semble avoir été frappé par celui dont le nom entre dans la légende de son côté droit. Or il est bon de rappeler ici que, depuis la mort de Sully, le titre et la charge de gouverneur passèrent par ordre de primogéniture et comme héréditairement aux descendants de cet homme célèbre, jusqu'à une époque assez avancée du siècle dernier.

— JETON DE 1689 (2). Pl. V, fig. 2.

Droit : légende, LE.MAIRE.DE.FLICOVRT.AD[t].DV.ROI.DE.LA.MAIRIE.DE.M[te]. *Dans le champ,* écu ovale, parti à la

(1) Exemplaire de la Bibliothèque impériale.
(2) Exemplaire de la Bibliothèque impériale.

demi-fleur de lis, et au demi chêne arraché. *Entre la pointe de l'écu et le lambrequin :* M.

Revers : légende, FONTIS.RESTAVRATI. *Dans le champ,* fontaine jaillissante, reproduisant fidèlement celle de la place devant l'ancien auditoire. *Exergue,* 1689.

Il est évident que c'est en mémoire de la restauration de cette fontaine que ce jeton a été frappé. Le maire de Flicourt, avocat du roi à la mairie de Mantes, fit alors beaucoup pour l'embellissement de la ville. Ainsi c'est à lui, dit-on, qu'on doit la belle plantation de la promenade des Cordeliers, que l'on admire encore de nos jours.

VI.

Résumé ou conclusion.

Nous nous sommes proposé dans ces recherches de rassembler quelques vieux documents peu connus, et d'en faire l'application à l'histoire locale de Mantes-la-Jolie. Ces documents nous ont été fournis :

1.° Par des monnaies qui se rapportent à Eudes, Louis VI et Louis VII ;

2.° Par un méreau du commencement du XIV.° siècle ;

3.° Par des sceaux et chartes de la commune de Mantes remontant à Philippe-Auguste, Louis IX, Philippe-le-Bel, et dont l'authenticité est incontestable ;

4.° Par des jetons en médailles, qui appartiennent aux règnes de Henri III, Henri IV et Louis XIV.

Sur les monnaies, Mantes (Medunta) est désignée successivement par les noms de Castellum et de Castrum sous Louis VI et Louis VII, sans qu'il soit question du mot ville. Elle n'était donc alors qu'un Castellum ou Castrum. La ville

existait-elle, et les susdites dénominations n'indiquent-elles pas seulement le lieu (Castellum ou Castrum) dans lequel la monnaie a été frappée? Quoi qu'il en soit, Mantes (Medunta, Castellum, Castrum ou ville) avait déjà au IX.e siècle une certaine importance, si l'on en juge par le monogramme d'Eudes, que l'on dit avoir été fort altéré dans cette ville.

La croix seule est figurée sur les monnaies de Louis VI et de Louis VII, sans fleur de lis ni chêne.

Sur le méreau on trouve une disposition nouvelle et curieuse des attributs de la ville.

D'après les sceaux et chartes, soumis à notre observation, le chêne ne paraît pas non plus avoir été l'emblême de la ville *depuis un temps immémorial.* Il n'en est pas question aux règnes de Louis VI, de Philippe-Auguste; et la plante représentée sur ce même sceau au temps du roi Saint-Louis, en 1228, n'a nullement l'apparence d'un chêne, et ne serait tout au plus que l'effigie allégorique d'une jeune plante, qui a besoin d'un soutien.

Le chêne ne paraît positivement pour la première fois dans les armes de la ville qu'au règne de Philippe-le-Bel. Or c'est à Philippe-le-Bel, et nullement à Charles VII, comme l'ont avancé les historiens, qu'appartient l'initiative des armes actuelles de la ville (mi-fleur de lis et mi-chêne arraché). La moitié d'un chêne arraché accolée à la demi-fleur de lis, et non pas un maigre rameau de cet arbre avec trois glands, comme on l'observe dans quelques sculptures modernes, doit seule figurer dans cet écusson.

L'étude des jetons nous a dévoilé certains faits particuliers aux règnes de Henri III, de Henri IV et de Louis XIV. Mais surtout elle nous a conduit à des détails pleins d'intérêt pour l'histoire locale du département, en traduisant à nos yeux la part active que cette ville a prise, soit aux

troubles de la Ligue sous Henri III, soit à sa dissolution, soit à l'heureux avènement de Henri IV au trône, à l'abjuration de ce roi et par suite à la pacification générale de la France. Enfin les jetons du siècle de Louis XIV nous ont fourni une preuve nouvelle du fréquent usage et même de l'abus qu'on fit des jetons sous ce règne.

D'un côté, si, au point de vue de la curiosité, ces vieux documents ont un attrait puissant pour le numismate et l'antiquaire ; de l'autre, au point de vue de leur utilité pour l'histoire, ils présentent une importance que cette étude doit faire pressentir, puisque ces monnaies, méreaux, sceaux, chartes, médailles ou jetons, nous ont servi à rappeler l'attention sur ce que l'histoire avait négligé, ou dont le temps avait effacé la mémoire.

RECHERCHES

SUR LE

CANTON DE CHEVREUSE.

CHEVREUSE.

I.

HISTOIRE.

L'origine de la petite ville de Chevreuse est fort ancienne. Dès la fin du X.e siècle il y existait une abbaye sous le titre de Saint-Saturnin, et quelques années plus tard, vers l'an mil, un seigneur de Chevreuse, du nom de MILON, fut chargé par le roi Robert d'une mission auprès d'Odon, comte de Chartres.

Chevreuse est désigné alors par le mot latin de *Caurosa*. Le nom qui a prévalu depuis, *Caprosia* (d'où l'on a fait Capreuse, puis Chevreuse), indique un lieu où il y a beaucoup de chèvres ou de chevreuils. Cette étymologie paraît vraisemblable à cause de l'étendue des bois qui couvraient les coteaux et les plaines à l'entour.

Les historiens qui nous ont conservé les noms des premiers successeurs de MILON ne signalent aucun fait important jusqu'au règne de Louis-le-Gros. La châtellenie de Chevreuse appartenait alors, ainsi que Montlhéry, à la puissante famille de Rochefort, qui opposa une si vive résistance aux progrès naissants de l'autorité royale.

Suger, l'illustre abbé de Saint-Denis, rapporte dans son histoire que MILON de Chevreuse, ayant eu plusieurs guerres à soutenir contre Louis-le-Gros et Amaury de Montfort, avait coupé dans la forêt d'Yveline, qu'il tenait de l'abbaye de Saint-Denis, les plus beaux arbres pour en former des fortifications et des machines de guerre. Il est probable que ces travaux de défense furent considérables; car Suger ayant besoin de douze pièces de bois de grandes dimensions pour achever la toiture de la basilique, fut obligé de pénétrer dans les parties les plus reculées de la forêt, à travers les broussailles et les épines, pour trouver les arbres nécessaires à ses desseins.

Le seigneur de Chevreuse tenait en fief plusieurs autres terres du domaine de Saint-Denis, outre le Mesnil-Saint-Denis et Dampierre. Il était Avoué de l'abbaye de St-Denis pour la vallée de Chevreuse. Ce titre désignait dans l'origine ceux qui défendaient les droits des églises; plus tard, et vers l'époque à laquelle nous arrivons, il s'appliquait aux seigneurs qui commandaient les hommes que l'Eglise envoyait à l'armée; ils étaient dépositaires du Gonfalon ou étendard de l'Eglise.

MILON de Chevreuse, abusant de son droit d'Avouerie, devint l'oppresseur des pauvres habitants qu'il était chargé de protéger. Suger, pour empêcher de telles vexations qu'il ne pouvait réprimer de vive force, engagea son monastère à payer chaque année cent sous au seigneur de Chevreuse comme à leur feudataire.

Le nom de MILON se perpétua dans la famille de ces seigneurs jusqu'à la fin du siècle.

GUY de Chevreuse et Aveline de Corbeil, sa femme, ne nous sont connus que par les donations et l'abandon de quelques droits seigneuriaux qu'ils firent en faveur de l'abbaye de Port-Royal, que Mathieu de Montmorency et Mathilde de Garlande venaient de fonder dans un vallon sauvage, à peu de distance du château de Chevreuse. Guy avait fondé une chapelle en sa terre de la Ferté-Beaurain, près du Mesnil-St-Denis, une autre à Maincourt, et une église aux Laies. Il mourut en 1215, suivant le nécrologe de Port-Royal. Son sceau, dans un acte de 1207, est une croix cantonnée de quatre aiglons avec cette légende :

+ *Sigillum Guidonis de caprosiâ.*

GUY II.e du nom, seigneur de Chevreuse, reçut de l'abbé et du couvent de Saint-Denis, par les mains du comte de Montfort, une somme de trois cents livres pour la cession qu'il leur avait faite, au mois de mai 1226, de toute l'Avouerie et Justice qu'il avait dans leur terre au-dessus de Beaurain, droit qui lui valait une rente annuelle de la part de l'abbaye. Il eut pour cet acte le consentement de sa mère; de sa femme, d'Hervé son frère et de ses sœurs Adeline et Cécile de Chevreuse. Il se réserva, à lui et à ses successeurs, le droit d'être officier commis pour la bannière de l'abbaye.

Les seigneurs de Chevreuse étant feudataires de l'évêché de Paris, étaient tenus d'assister à l'entrée solennelle de chaque évêque. Ils partageaient avec les seigneurs de Montmorency, de Luzarches, de Louvres et quelques autres, le droit et l'honneur de porter la chaise du prélat depuis l'abbaye de Ste-Geneviève jusqu'à la rue Neuve de Notre-Dame, devant l'église de Ste-Geneviève-des-Ardents.

En 1228, lorsque Guillaume d'Aurillac fit son entrée épiscopale, Guy de Chevreuse, retenu dans son château par la maladie, chargea Jean de Choisel de s'acquitter pour lui de ce devoir. Mais, dès le mois de juin de la même année, il rendit l'hommage ordinaire à cet évêque pour sa terre de Chevreuse et reçut l'investiture par l'anneau d'or. Ce seigneur vivait encore en 1248.

Son fils, GUY III, eut le même devoir à remplir en 1250 à l'entrée de Renaud de Corbeil. L'année précédente il avait été chargé avec Hervé, son frère, d'une mission importante par la reine Blanche, régente du royaume. Raymond, comte de Toulouse, étant mort, ses vastes domaines revenaient de droit à sa fille Jeanne, mariée à Alphonse de France, comte de Poitiers. Les deux époux étant partis en Egypte à la suite du roi Saint-Louis, Guy et Hervé de Chevreuse furent chargés d'aller prendre possession du comté en leur nom. En vertu de ce pouvoir, ils se transportèrent à Toulouse avec le trésorier de St-Hilaire de Poitiers, et y établirent le lundi, fête de saint Nicolas, Sicart Aleman, bailly et gouverneur. Ils confirmèrent les priviléges et les libertés des habitants de la ville et reçurent le serment de fidélité.

HERVÉ, seigneur de Chevreuse après son frère, figure dans plusieurs actes de vente et de cession de peu d'intérêt. Il eut ainsi que son prédécesseur quelques difficultés avec l'évêque de Paris, au sujet de la collation de la chapelle de la Ferté, et il finit par transiger avec lui.

Le nom de ce seigneur rappelle un de ces actes de violence malheureusement si fréquents au moyen-âge. Mais l'autorité royale avait fait des progrès; et tandis que nous avons vu Suger lui-même impuissant à réprimer les abus, réduit à entrer en composition avec l'oppresseur de ses vassaux, nous trouvons maintenant le coupable poursuivi

par la justice et subissant une peine en rapport avec la gravité du délit.

Hervé ayant rompu la clôture du prieuré d'Yvette, permit que les gens d'armes de sa compagnie emmenassent les chevaux des moines. L'abbé de St-Maur des Fossés duquel ce prieuré dépendait, exigea une réparation; il intenta un procès au seigneur de Chevreuse, et les arbitres condamnèrent Hervé à payer au petit monastère d'Yvette dix marcs d'argent, et ses gens d'armes à une peine bien plus humiliante. Ils durent assister à quatre processions, la tête et les pieds nus, et portant chacun sur les épaules une selle de cheval. Ces processions expiatoires eurent lieu le jour de l'Ascension à Notre-Dame de Paris, le dimanche suivant à Yvette, huit jours après au prieuré de Chevreuse, et la quatrième à l'abbaye de St-Maur.

Le même Hervé fut le premier des feudataires de l'église de Paris qui, en 1268, portèrent le nouvel évêque Tempier à son entrée solennelle. Il fut aussi l'un des premiers à lui rendre les devoirs de foi et d'hommage, et il reçut de ses mains l'investiture par l'anneau d'or.

L'année suivante, au parlement de la chandeleur, il fut jugé que la châtellenie de Chevreuse relevait de l'évêque de Paris.

Hervé fut enseveli auprès de sa femme, Clémence d'Aulnois, dans le chapitre de l'abbaye des Vaux de Cernay qu'il avait désigné pour sa sépulture.

Son fils ANSEAU, ou Ansel de Chevreuse, parut avec éclat sous le règne de Philippe-le-Bel. Il devint Grand Queux de France, dignité qui lui donnait le commandement sur tous les officiers de la Bouche. En 1294, il fut envoyé en Flandre pour visiter les ports. Il prit part à la campagne de 1298, qui eut pour résultat la conquête de la Flandre presque tout entière par le comte de Valois. Son courage éprouvé

et les services qu'il avait déjà rendus lui valurent l'honneur de porter l'oriflamme à la bataille de Mons en Puelle, où (comme le disait le roi) il pleuvait des Flamands, 1304. La victoire fut vivement disputée de part et d'autre, on se battit avec un acharnement égal. Les Flamands avaient à reconquérir leur indépendance et à se venger des exactions des vainqueurs ; les Français voulaient relever l'honneur de leur drapeau gravement compromis dans les fossés bourbeux de Courtray, où la brillante armée de Robert d'Artois avait trouvé la honte et la mort. L'armée française fut d'abord repoussée et sur quelques points mise en fuite ; mais le roi la rallia, et donnant l'exemple du courage, parvint non sans peine à triompher de l'ennemi. Ce succès lui coûta cher; cinq cents chevaliers français y périrent, entre autres, Anseau de Chevreuse. Engagé au plus fort de la mêlée, il fut étouffé dans ses propres armes par la chaleur et la soif, et l'oriflamme tomba au pouvoir de l'ennemi.

Un poète du temps, Guillaume Guiart, prétend que la véritable oriflamme était restée à St-Denis, et qu'Anseau n'en avait qu'une contrefaite.

Aussi li sires de Chevreuse
Porta l'oriflamme vermeille
Par droicte semblance pareille
A celle, se le voir esgarde,
Que l'abbé de Sainct Denys garde.
Ansiau li sires de Chevreuse
Fut si comme nous apprismes
Esteint en ses armes mismes,
Du trop grand chaleur et retraite,
Et l'oriflamme contrefaicte
Chai à terre ; et la saisirent
Flamens qui après s'enfuirent.

Le fait est exact. Il y avait deux oriflammes : l'ancienne restait toujours en dépôt à St-Denis, on l'appelait la *Bannière Charlemainne*. Lorsqu'il se présentait une occasion de guerre, on en faisait une autre à l'instar de celle-ci ; elle était consacrée et levée avec les mêmes cérémonies.

Les armoiries d'Anseau ont été conservées ; il portait d'argent à la croix de gueules, cantonnée de quatre lionceaux d'azur. Il avait épousé Béatrix Dubois, qui est nommée parmi les bienfaiteurs de Port-Royal. Ils laissèrent pour unique héritière JEANNE, dame de Chevreuse et de Maurepas, qui porta ses biens dans la maison d'Amboise par son union avec Pierre, seigneur de ce lieu. Elle était veuve et tutrice de ses enfants en 1322 ; sa mort arriva en 1343.

Peu d'années après la mort d'Anseau, le château de Chevreuse avait reçu dans ses murs d'illustres visiteurs. Philippe-le-Bel, accompagné de sa cour et de l'impératrice de Constantinople, Catherine de Courtenay, y reçut l'hospitalité à deux reprises différentes, en 1306 et en 1308.

Cette année 1308 fut pour le diocèse de Paris et pour Chevreuse en particulier une année de désastres. Le samedi après l'Ascension, un ouragan terrible accompagné d'une neige épaisse vint fondre sur cette malheureuse contrée et détruire toutes les récoltes ; plusieurs arbres furent déracinés, et la flèche de l'église paroissiale de Chevreuse fut renversée par la violence du vent.

La bataille de Poitiers qui eut des résultats si funestes pour la France, fit perdre à la maison d'Amboise la terre de Chevreuse. INGELGER I.er, dit le Grand, fils aîné de Jeanne de Chevreuse, ayant été fait prisonnier par les Anglais, vendit pour payer sa rançon la terre que sa mère lui avait laissée.

PIERRE de Chevreuse s'en rendit adjudicataire moyennant la somme de 4,800 fr. Nous lisons dans l'histoire de Jean Juvénal des Ursins quelques faits relatifs à ce châtelain. Précédemment maître d'hôtel de Charles V, ce seigneur avait été chargé de rendre hommage pour le roi au comte de Dreux, 1377; il joua un rôle important et honorable sous son malheureux successeur. Charles VI, qui appréciait sa prudence, le chargea d'une mission délicate. Le duc de Berry, oncle du roi, était gouverneur du Languedoc; il abusait de son autorité, et soulevait le peuple par ses exactions. Le roi indigné le révoqua de son gouvernement, — « Et envoya seulement un simple chevalier, nommé Messire Pierre de la Capreuse, homme saige et prudent, lequel en peu de témps s'y transporta, et lequel s'y porta grandement et notablement, et en estoit le peuple très content. Mais il veint à sa congnoissance que le duc de Berry très impatiemment portait son désapoinctement du dict gouvernement. Et de faict feit à sçavoir au dict de la Capreuse que s'il s'en mesloit plus, qu'il le feroit courroucer du corps. Et luy qui n'estoit qu'un simple chevalier, et pour ce doubtoit sa personne, s'en retourna devers le Roy. » (JEAN JUVÉNAL DES URSINS.)

Néanmoins la révocation fut maintenue et le pauvre peuple de Languedoc respira un moment sous une administration plus régulière.

Pierre de Chevreuse mourut à la fin de l'année 1393. Il était seigneur du Tremblay dans la châtellenie de Maurepas, conseiller et maître d'hôtel du roi, conseiller et chambellan du duc d'Anjou, gouverneur du comté de Dreux, général de toutes les finances et lieutenant pour le roi en Languedoc.

Après lui la suite des seigneurs de Chevreuse est interrompue. Nous savons seulement que vers l'an 1414, JEHAN,

seigneur de Chevreuse, fut sommé de rendre hommage à l'évêque de Paris.

Pendant les guerres qui mirent alors la France à deux doigts de sa perte, la ville et le château de Chevreuse furent vivement disputés et soutinrent plusieurs assauts. Le duc de Bourgogne, Jean-sans-Peur, s'en empara après quelques jours de siège dans le temps où il parcourait le royaume sous prétexte de réformer les abus. Tanneguy du Châtel, Prévôt de Paris, et Barbasan ne laissèrent pas longtemps la place entre ses mains. — « Ils veindrent devant Cheureuse, où avoit de vaillants gens de par le duc de Bourgongne, lesquels fort se défendoient. Et envoïèrent les dicts Barbasan et Tanneguy à Paris quérir des gens et de l'artillerie. Et y feurent envoiez aucuns ainsi qu'ils le requéroient. Et fut après que la ville eut esté battue, assaillie, et prinse d'assault. Et y eut des assaillants qui se portèrent vaillamment et aussi ceux de dedans se défendoient merveilleusement, et y eut des assaillants blessez. Au regard de ceux de dedans peu y en eut de mis à finance. »

(JEAN JUVÉNAL DES URSINS.)

Quant au château, il était trop bien fortifié et trop vaillamment défendu pour ne pas opposer une sérieuse résistance. Aussi les troupes royales trop peu nombreuses pour faire un siége en règle s'en retournèrent à Paris. 1417.

Quelques années après, lorsque Henri V, roi d'Angleterre, fut devenu maître de Paris, la ville de Chevreuse, dominée par le château et sans cesse menacée par les gens du duc de Bourgogne, fut obligée de subir le joug de l'étranger, 1420. Ce ne fut qu'en 1436 qu'elle se rendit à Charles VII.

Le connétable de France, Artus de Bretagne, comte de Richemont, ayant chassé les Anglais de Paris, accorda au nom du roi une ammistie générale aux habitants de la

ville. Un bourgeois de Paris, Gauvain Leroy, dit au connétable que, s'il lui plaisait le laisser aller, il mettrait en sa main Marcoussis, Chevreuse et Montlhéry. On lui donna un sauf-conduit, et un héraut d'armes le mena à Montlhéry. Gauvain tint ses promesses, et, le vendredi 20 avril, Chevreuse, Marcoussis, Montlhéry rentraient dans l'obéissance du roi. Le traité de reddition de ces places par Guillaume du Broulart, qualifié de capitaine des villes et châteaux de Dreux et de Chevreuse, est mentionné dans les mémoires de la Chambre des Comptes à laquelle il fut présenté.

Au commencement du règne de Louis XI, la baronie de Chevreuse et la terre de Maurepas étaient entre les mains de NICOLAS ou Colard de Chevreuse. Ce seigneur ayant pris parti contre le roi dans la ligue du bien public, vit, après la sanglante bataille de Montlhéry et le honteux traité qui la suivit, ses terres confisquées et données à ROBINET DE DURFORT, écuyer, seigneur de Cressonsac. Le nouveau baron fut commis par Louis XI pour enlever de la ville de Roye en Picardie les reliques de saint Florent après la mort de Charles le Téméraire.

NICOLAS de Chevreuse fut rétabli dans son domaine en 1483 après la mort de Louis XI. Il ne laissa qu'une fille, IDE de Chevreuse, qu'il avait mariée à Antoine de Canteleu.

Aucun fait important ne se rattache au souvenir de ces personnages, ni de ceux qui leur succédèrent jusqu'au milieu du siècle suivant. Nous nous contenterons de les nommer.

LOUIS MALET DE GRAVILLE, amiral de France, acheta la terre de Chevreuse en 1488. Il en fut évincé en 1494.

ANTOINE DE CANTELEU et IDE DE CHEVREUSE rendirent hommage à l'évêque de Paris en 1507, 1510, 1517.

PIERRE DE BLÉCOURT et IDE, veuve d'Antoine de Cante-

leu, possédaient la baronie par indivis en 1527. Ide étant morte en 1529, transmit ses droits à sa fille, IDE L'ORFÈVRE, mariée à Gilles du Fay, seigneur de Châteaurouge.

JEAN DE BRETAGNE, duc d'Etampes, fit hommage à l'évêque de Paris pour Chevreuse en 1530. Le cardinal de Meudon s'acquitta du même devoir en 1543 pour la dame d'Etampes, sa nièce.

En 1545, la seigneurie de Chevreuse demeura à GALLOIS DE BAILLEUL, seigneur de Longpont, qui la céda de suite à ANNE DE PISSELEU, duchesse d'Etampes, pour des terres sises en Gâtinais. François 1.er érigea la baronie en duché en faveur de JEAN DE BROSSE, mari de sa favorite. Mais la mort du roi arrivée deux ans après, en 1547, ne permit pas au duc d'Etampes de jouir longtemps des libéralités indiscrètes qu'il avait reçues.

Le duché de Chevreuse passa dans une famille puissante dont l'ambition sut profiter habilement de la faiblesse des derniers Valois et des discordes qui ensanglantèrent la France à la fin du XVI.e siècle.

CHARLES DE LORRAINE, cardinal et archevêque de Reims, pair de France, fit rendre hommage à l'évêque de Paris pour sa terre de Chevreuse en 1551. Les lettres d'érection accordées à Jean de Brosse lui furent confirmées en 1555, et il lui fut permis d'en poursuivre l'enregistrement, aussi bien que de l'acquisition de la baronie de Meudon, qu'il y avait jointe avec la terre de Dampierre, formant le tout ensemble six mille livres de rente. Le cardinal obtint plus tard du roi Charles IX que le duché de Chevreuse et les terres, fiefs et domaines de Meudon, Dampierre, Beaurain et Maurepas, relèveraient de la couronne à une coupe d'or du poids de trois marcs à chaque mutation, et que les appellations des officiers de ce duché seraient portées au Parlement de Paris. Le même roi réunit

les justices de Beaurain, Maurepas, Dampierre, Noisy-lez-Claiz et Maincourt à celle du bailliage de Chevreuse.

Charles de Lorraine mourut en 1574. Il s'était montré administrateur habile lorsque François II lui avait confié la direction des finances, et il ne se distingua pas moins comme orateur et comme théologien au Colloque de Poissy et au Concile de Trente. C'est lui qui fit construire le château de Dampierre.

Pendant les guerres de religion, la ville de Chevreuse fut fidèle à la fortune des princes de Lorraine, et faillit être prise par les troupes royales lorsque Henri III, unissant ses forces à celles de Henri de Navarre, vint mettre le siége devant Paris.

« Le mardy quatrième juillet au dit temps (1589), au jour et feste de sainct Martin, Chevreuse fut sommé par ungt trompette du Roy de se rendre ville et chasteau sur peine aux habitants d'estre pendus et estranglés sans aucune rémission, sans attendre seulement la venue du canon. — Et le jeudy sixième juillet, fut envoyé par M. de Mayenne au dit Chevreuse le cappitaine de Préfontaine avec soixante harquebusiers à cheval. —Le mardy premier jour d'aoust au dit temps, Chevreuse fut assiégé et investi; pour le battre ville et chasteau achemina jusques à Mauconseil ; mais par la spéciale grâce de Dieu, nous fûmes préservés, parce que ungt courrier vint faire retirer les compagnies, rapportant que le roy estoit blessé, à cause de quoi il mourut le lendemain à Saint-Cloud. »

(*Registre des Baptêmes*, 1586-1599.)

En 1612, le duché de Chevreuse était érigé en pairie en faveur de CLAUDE DE LORRAINE, fils puiné de Henri de Guise, le Balafré, et de Catherine de Clèves. Ce seigneur reçut successivement les dignités de Chambellan et de Grand Fauconnier; il commanda un corps d'armée au

siége de Montauban. En 1625, assisté des comtes de Carlisle et de Holland, il fiança et épousa Henriette de France, sœur du roi. Il eut ensuite l'honneur de conduire à Londres cette princesse dont la haute fortune, suivie de si grands malheurs, a fourni à Bossuet le sujet d'une de ses plus belles oraisons funèbres.

Claude de Lorraine avait épousé en 1622 une femme célèbre pour son esprit et sa beauté, la veuve du connétable de Luynes, Marie de Rohan-Montbazon, plus connue sous le nom de duchesse de Chevreuse. Par un privilége accordé depuis longtemps à la maison de Rohan, la duchesse de Chevreuse avait le droit de tabouret. Ses saillies brillantes, la vivacité de son esprit, son attachement pour la reine Anne d'Autriche et l'indépendance de son caractère lui attirèrent la haine de Richelieu. L'inflexible ministre se vengea de ses intrigues en la condamnant à l'exil. La duchesse de Chevreuse revint en France et à la cour après la mort du roi Louis XIII ; mais elle ne put recouvrer l'ascendant qu'elle avait eu sur la reine. Le parti des Importans dont elle était l'âme, et les attaques des Frondeurs n'ayant pu ébranler la faveur toujours croissante de Mazarin, elle renonça pour jamais à ses projets ambitieux, et elle finit dans la retraite et le silence sa carrière agitée, 1679.

Claude de Lorraine mourut en 1657 sans laisser d'enfants mâles, et avec lui s'éteignit le titre de pairie. Marie de Rohan eut pour ses reprises le duché de Chevreuse auquel furent unies les terres de Chevrigny et d'Aigrefoin. Elle abandonna ce domaine à LOUIS CHARLES D'ALBERT, DUC DE LUYNES, fils du connétable, son premier mari, 1663.

Ce seigneur qui s'était distingué dans la carrière des armes, l'avait quittée de bonne heure pour vivre dans la pratique de la piété et dans l'éloignement du monde. Il était

lié d'une amitié étroite avec les solitaires de Port-Royal, et c'était pour jouir plus souvent de leur société qu'il avait fait bâtir le château de Vaumurier. Il a écrit plusieurs ouvrages de piété.

Après avoir fait hommage pour son duché, il le donna à son fils aîné, CHARLES-HONORÉ, MARQUIS D'ALBERT. Ce dernier obtint en 1675 des lettres patentes portant union et incorporation des châtellenies de Châteaufort, Magny Lessart, les Loges, Toussus au duché de Chevreuse avec la mouvance du comté de Jouy, pour n'être plus qu'un seul et même fief mouvant du roi. Les justices furent unies par les mêmes lettres, de sorte que l'on appelait directement au Parlement de Paris des sentences prononcées par les officiers du bailliage de Chevreuse.

C'est à ce duc que Racine dédia en 1669 son admirable tragédie de Britannicus. Notre poète avait passé quelque temps à Chevreuse en 1661. M. Vitart, intendant de cette maison et chargé de réparer le château, l'y avait envoyé en lui donnant le soin de surveiller les ouvriers. Il s'ennuya si fort de cette occupation et de ce séjour qui lui parut une captivité, qu'il datait de Babylone les lettres qu'il en écrivait; une de ces lettres nous fait connaître l'emploi de son temps.

« Je vais au cabaret deux ou trois fois le jour. Je commande à des maçons, à des vitriers, et à des menuisiers qui m'obéissent assez exactement et me demandent de quoi boire. Je suis dans la chambre d'un duc et pair; voilà ce qui regarde le faste; car dans un quartier comme celui-ci, où il n'y a que des gueux, c'est grandeur que d'aller au cabaret. Tout le monde n'y peut aller. J'ai des divertissements plus solides quoiqu'ils paraissent moins. Je goûte tous les plaisirs de la vie solitaire. Je suis tout seul, et je n'entends pas le moindre bruit. Il est vrai que le vent en

fait beaucoup, et même jusqu'à faire trembler la maison... Voilà comme je passe mon temps à Babylone. »

Le domaine de Chevreuse ne resta pas longtemps dans la famille de Luynes. Louis XIV désirant agrandir le parc de Versailles en y renfermant les paroisses de Buc, Guyencourt, Voisins, Villaroy et la Lande, proposa au duc de Chevreuse de lui donner en échange de son duché des terres d'égale valeur, qui, réunies aux fiefs qu'il lui laissait, formeraient un seul domaine avec les mêmes titres, droits et prérogatives qui étaient attachés à l'ancien duché, 1692. Le duc reçut la ville, domaine et château de Montfort l'Amaury que Louis XIV érigea en duché sous le titre de Chevreuse-Montfort. Le château de Dampierre et ses dépendances restèrent au duc qui abandonna son manoir féodal pour son habitation princière.

Quant à la baronie de Chevreuse, elle fut donnée par le roi à la communauté des Dames de Saint-Louis, établie à Saint-Cyr : elles la conservèrent jusqu'à la Révolution.

Dès le milieu du XVIII.e siècle le château était en ruines ou au moins délabré. Vendu comme bien national, il fut acheté plus tard (1823) par la famille Guinard, et ses divers bâtiments furent appropriés aux besoins d'une exploitation agricole. Enfin, en 1853, M. le duc de Luynes s'en est rendu acquéreur.

On trouve dans la Topographie de la France, par Claude Chastillon, une gravure curieuse représentant le château de Chevreuse vers l'an 1610. Une autre gravure (par Paris, d'après le dessin de Bazire, 1787) figure la ville et le château de Chevreuse avec le vallon de Choisel dans l'éloignement; elle est très remarquable par l'exactitude des

détails; nous avons été assez heureux pour en offrir un exemplaire à la Bibliothèque Impériale.

En 1823, un travail très intéressant avait été entrepris par mon père, le plan en relief du château et de la ville de Chevreuse; ce travail malheureusement resté incomplet se trouve maintenant au château de Dampierre.

II.

DESCRIPTION.

Le château de Chevreuse était l'un des plus imposants et des plus complets des environs de Paris, mais les démolitions et les constructions que l'on y a faites vers 1824 lui ont enlevé en grande partie son aspect pittoresque. Le côté du Nord, cependant, le plus fortifié et le mieux conservé, n'a rien perdu de son originalité. Les grosses tours des angles reliées par une forte muraille sont protégées par un large fossé. Quelques flaques d'eau, des touffes d'ormeaux, des ronces et de beaux lierres les accompagnent de la manière la plus heureuse. Le donjon n'a plus le pavillon en flèche qui le terminait avec tant d'élégance; il n'a plus de remarquable que l'épaisseur de ses murs. La petite chapelle de sainte Marie-Madeleine se reconnaît encore à ses portes cintrées, à son arcade ogivale, et aux figures grossières qui soutenaient les retombées des voûtes. Elle a donné son nom au château et à la plaine voisine.

L'église paroissiale, sous l'invocation de saint Martin, eut beaucop à souffrir de l'ouragan de 1308 qui lui fit perdre son clocher : elle fut alors presque entièrement reconstruite. Quelques piliers, vers l'abside et l'escalier du clocher, pourraient bien être antérieurs à cet événement. Les

matériaux qui ont servi à sa construction, le grès et la pierre meulière, ne pouvant recevoir aucune sculpture, en font un édifice sans intérêt pour l'archéologue. Ses bas côtés sont d'une largeur disproportionnée, mais le chœur par sa grandeur relative et son élévation n'est pas entièrement dépourvu de beauté; il a été achevé en 1640. Deux verrières subsistent encore; la meilleure, représentant l'Annonciation, a été donnée par maitre Adier, le jour de l'an 1600 (1).

Vis-à-vis l'entrée principale de l'église, on voit les restes du prieuré de Saint Saturnin. La porte ornée de sculptures remonte au XII.e siècle, à l'époque de transition où le plein cintre fut remplacé par l'ogive. La forme de l'arcade est très curieuse; c'est une ogive large, peu élevée et arrondie au sommet. On y remarque avec intérêt les ornements employés particulièrement à cette époque, les chevrons brisés, les roses et les têtes fantastiques. Ce prieuré qui existait dès le X.e siècle, fut donné en fief par l'évêque de Paris à Guy, seigneur de Montlhéry, qui s'en dessaisit en faveur de l'abbaye de saint Pierre de Bourgueil, vers 1080. Les bâtiments furent ruinés pendant les guerres de religion, et le prieur, Jean Bagereau, conseiller au Parlement, obtint de l'évêque l'autorisation de rétrécir l'église et de la réduire à vingt pieds, ou environ; 1597. Enfin en 1698, ce prieuré qui était depuis longtemps en commende et sans religieux fut donné par Louis XIV à la maison de Saint-Cyr.

Il y avait encore à Chevreuse une chapelle de saint Jean-Baptiste attenante à l'ancien hospice.

A peu de distance de Chevreuse, et sur la route de Paris,

(1) M. Ch. de Coubertin a fait un noble usage de son talent en peignant des fresques au-dessus des arcades du chœur. Il avait donné précédemment à l'église une copie du Christ de Prudhon.

on rencontre une chapelle dédiée à saint Lubin. Les habitants de Chevreuse ont toujours eu beaucoup de dévotion pour ce saint évêque. Il est possible que le saint, venant de Chartres à Paris, ait opéré quelque miracle dans cette vallée, et qu'on ait élevé un monument pour en perpétuer le souvenir. Cette chapelle, réparée au commencement du XVIII.e siècle, a été entièrement reconstruite en 1845. Elle renfermait une pierre tumulaire digne d'intérêt ; on y lisait en capitales gothiques :

+ Ici gist Guillaume Salenbien borgois de Paris. Dex ait de s. âme merci amen. Dites pater noster vos q. p. ci passez ; jadis fus ce que estes : ce q. sui vos seroiz. —

Cette pierre a été transportée au château de Dampierre. La chapelle était contiguë à une maladrerie fondée par les Templiers.

On voit encore une grande partie des murs flanqués de tours qui défendaient la ville de Chevreuse. Une des anciennes maisons, reconnaissable à ses larges croisées et à sa tourelle en grès, porte encore le nom de maison des Bannières; on assure qu'elle communiquait avec le château par des souterrains.

La petite rivière d'Yvette fait tourner dans la vallée de nombreux moulins, et elle arrose des prairies qui fournissent des foins estimés. Il se fesait autrefois à Chevreuse un commerce considérable de cuirs et de laines ; les foires et les marchés attiraient un grand nombre d'étrangers. Ces industries sont complètement abandonnées maintenant. La culture des fleurs, des fruits, des légumes a pris une grande extension. Le sommet des coteaux, et le sol des plaines voisines présentent des bancs de grès et des pierres meulières de bonne qualité.

La population de Chevreuse s'élève à 1,800 habitants environ.

La ville, assez mal bâtie, s'embellit depuis quelques années, et elle doit à la générosité de M. de Luynes la création ou la restauration de plusieurs établissements d'utilité publique, d'une mairie, d'une salle d'asile, d'un hospice cantonal et de plusieurs routes.

Du château et de l'esplanade, que soutiennent les grands murs couverts de lierre, on domine la ville et la campagne environnante, et l'on voit se dérouler un panorama plein de charmes et de variété. A droite le vallon de la Rochecouloire avec sa prairie, ses bois, ses rochers couronnés de sapins et de bouleaux; en face les fonds de Choisel si frais, si accidentés; un peu plus loin le vallon de St-Paul, enfin la vallée d'Yvette où se pressent les villages, les moulins, les châteaux.

De l'autre côté de la vallée, derrière les bois de l'Hôtel-Dieu, on rencontre les ruines de Méridon dans un endroit sauvage et complètement isolé. De larges fossés, une tour à demi ruinée, quelques voûtes, une porte cintrée recouverte d'un beau lierre, voilà ce qui reste de cet ancien manoir. Il existait dès le XIII.e siècle.

III.

NOTES BIOGRAPHIQUES.

La petite ville de Chevreuse compte parmi ses enfants quelques hommes remarquables à différents titres.

— MARIN LE ROY, sieur DE GOMBERVILLE, 1600-1674, l'un des quarante de l'Académie Française dès sa fondation, écrivit avec quelque succès des poésies et des romans.

— ANTOINE BRUNEAU, avocat distingué du XVII.e siècle, a écrit un *Traité des Criées*, et un *Supplément pour l'Histoire des Universités de France.*

— PIERRE PRUDHOMME, mort en, 1708, était président de la Société des chirurgiens de Paris.

— MONTARDIER, 1747-1802, fut membre du Corps-Législatif et du Conseil des Cinq-Cents.

— AMBROISE GAUTIER, fils d'un procureur au bailliage ducal de Chevreuse (1776-1829) fit d'excellentes études au collége de Navarre. Lorsqu'il rentra dans sa famille au mois d'août 1793, au moment de la plus grande terreur, son père venait d'être arrêté et conduit dans les prisons de Versailles. Le jeune Gautier eut l'heureuse idée de faire intervenir la société populaire de Chevreuse. Il se rendit à l'Assemblée, et les membres de ce club, composé d'ailleurs d'hommes plutôt faibles que méchants, ne purent résister à la voix du jeune orateur. Une députation fut envoyée à Paris, et Gautier, animé par la piété filiale, eut le courage d'aborder le redoutable comité de sûreté générale; il osa lui parler, et séance tenante il eut le bonheur d'obtenir un ordre de mise en liberté.

Cet événement décida de sa vocation; quand des jours plus calmes commencèrent à luire sur la France, il entra dans la carrière du barreau. Il montra toujours dans l'exercice de sa profession une grande droiture, une noble indépendance, un sens profond, une modestie extrême. Malgré son grand talent, ses fortes études, Gautier n'était pas éloquent. Il était concis, nerveux; il savait bien ses causes, les choisissait avec soin, et les gagnait presque toutes; il excellait surtout dans la discussion des affaires de commerce. Il a laissé des *Etudes de droit Commercial* qui ont été imprimées après sa mort par les soins de M. Dupin aîné, son ami et son biographe.

— Un curé de Chevreuse, Pierre Collot, mort en 1741 et enterré au milieu du chœur, mérite une mention spéciale. Il a laissé plusieurs écrits estimables et souvent réimprimés : *Instructions sur les Dimanches et les Fêtes. La Vraie et solide piété de saint François de Sales. Le Catéchisme de Paris expliqué. Conversations sur plusieurs sujets de morale*, ouvrage dédié aux demoiselles de Saint-Cyr.

La cure de Chevreuse a presque toujours été donnée à des prêtres distingués par leur savoir et leur piété. L'un des derniers curés, M. Lécuyer, est mort victime de son dévouement et de son zèle en 1849, alors que le choléra sévissait avec le plus de fureur sur notre malheureuse ville.

IV.

OUVRAGES A CONSULTER.

Nous n'avons rapporté dans cette notice sur Chevreuse que les faits qui offraient le plus d'intérêt. Plus tard, lorsque ces recherches recevront l'étendue et la forme définitive que nous souhaitons leur donner, nous essaierons d'employer tous les documents que nous avons recueillis dans les ouvrages suivants :

Lebœuf. *Histoire du diocèse de Paris.*
Adrien de Valois. *Notitia Galliarum.*
Suger. *De consecratione Ecclesiæ Sancti Dionysii.*
— *De rebus in administratione suâ gestis.*
Gallia Christiana.
Gérard Dubois. *Historia Ecclesiæ Parisiensis.*

P. ANSELME. *Histoire généalogique des maisons de France.*

JEAN JUVÉNAL DES URSINS. *Histoire de* CHARLES VI.

GUILLAUME GRUEL. *Histoire d'*ARTUS III, duc de Bretagne, comte de Richemont.

Registre des Baptêmes 1586-1589, conservé à la Mairie de Chevreuse.

MEZERAY. *Histoire de France.*

Mémoires du comte de BRIENNE.

Mémoires de LOUIS RACINE.

Mémoires de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.

PEUCHET ET CHAULAIRE. *Statistique du département de Seine-et-Oise.*

Nécrologe de l'Abbaye de Port-Royal.

VOYAGE

AU ROYAUME DES SONGES

OU

LE CORPS ET L'AME,

PAR M. GOURGAUD,

MEMBRE TITULAIRE.

(LU A LA SÉANCE SOLENNELLE DU 15 AVRIL 1859.)

Un jour, sous le ciel de la Bretagne, dans cette poétique patrie de la légende, il y a bien longtemps de cela, le laboureur Pétronick, vaincu par la fatigue et par la chaleur du soleil à son midi, arrêta sa charrue, et, accordant une trève à ses bœufs et à lui-même, s'assit au pied d'un chêne séculaire et quelque peu druidique.

« Quel métier! dit-il, et quel sort que le mien! Il y a des gens qui cultivent leur esprit, comme moi ce champ; c'est moins dur, et pourtant on les honore, on les admire: ils sont savants! Il y en a qui occupent le temps comme ils l'entendent, ou, si bon leur semble, le perdent dans l'oisiveté; et pourtant on les recherche, et du plus loin qu'on les aperçoit, on les salue et on leur sourit : ils sont riches! Il y en a qui sont nés pour commander aux autres; on s'incline, on se courbe devant eux : ils sont puissants! Pourquoi ceux-là et non pas moi? Mon corps n'est pas autrement fait que le leur; et, comme eux, j'ai une âme; on le dit, et je le crois. »

En se parlant ainsi à lui-même, il se préparait à pren-

dre son modeste repas, et pour apaiser avant tout sa soif ardente, déjà il approchait sa gourde de ses lèvres, lorsque grande fut sa surprise de voir près de ses bœufs un merveilleux enfant, merveilleusement venu là. Il était vêtu d'une robe d'un bleu d'azur, qui s'arrêtait au genou; ses bras étaient nus; sa tête blonde et charmante ne paraissait nullement souffrir de l'ardeur du soleil; ses pieds sans chaussure effleuraient le sol; il caressait les bœufs, qui semblaient prendre plaisir au contact de sa main.

Pétronick était une homme de quarante-cinq ans environ; il avait été soldat, et plus d'une fois, sur les champs de bataille, il avait prouvé son courage. Cependant, à cette soudaine apparition, il ressentit un trouble assez voisin de la peur, et ce ne fut pas sans une évidente émotion qu'il demanda à ce visiteur inattendu d'où il venait et qui il était.

Je viens du royaume des songes, dit l'enfant, et je m'appelle Hypniolin.

— Hyp..., Hypn...? dit Pétronick.

— Hypniolin, répéta l'enfant. Je suis le messager ordinaire de mon auguste souverain. C'est moi qu'il charge d'amener auprès de lui les mortels qu'il veut favoriser de ses dons, et mon nom signifie tout cela. Oh! c'est une belle langue que la nôtre, et c'est un beau royaume que celui des songes! Si tu veux, je puis t'y faire faire un utile et agréable voyage.

— Un voyage! dit Pétronick, rassuré par la douce voix de l'enfant et par le charme de son sourire; un voyage! mon jeune ami; est-ce que j'ai le temps de faire un voyage?

— Oui, sans doute, dit Hypniolin; car celui que je te propose prendra tout juste le temps que tu allais donner au repos. Je te le promets. Pétronick regardait l'enfant,

et la confiance le gagnait, et, pour ainsi dire, subjuguait son cœur. « S'il en est ainsi, dit-il, je le veux bien. »

Sa proposition une fois acceptée, Hypniolin n'en fit pas attendre l'effet. Il regarda le ciel, et, apercevant un gros nuage qui passait au-dessus de sa tête, il lui fit signe de sa petite main. Le nuage s'abaissa aussitôt vers la terre, et les enveloppa si bien tous deux, que paysages, bœufs et charrue, tout disparut à la fois. Bientôt un léger mouvement d'ascension se fit sentir. Pétronick ne s'en effraya pas : il se passait en lui quelque chose d'incompréhensible; tout son être, comme transformé, avait revêtu une nature subtile et légère, qui, rendant sa chute impossible, aspirait d'elle-même à s'élever. D'ailleurs le voyage ne fut pas long. Avant que Pétronick eût proféré une parole pour faire part à son compagnon de la merveille qui s'opérait en lui. « Nous sommes arrivés, dit Hypniolin; voici le royaume des songes. »

Ils étaient dans une espèce de palais circulaire. Un élégant péristyle soutenait l'édifice de toutes parts et laissait errer la vue dans de délicieux jardins. A l'obscurité transparente du nuage avait succédé une lumière un peu douteuse, mais très douce, dont la teinte, nouvelle pour les yeux de Pétronick, tenait le milieu entre le bleu et le violet; c'était une huitième couleur à ajouter à celles du prisme. Elle était le produit d'une infinité de feux follets qui se jouaient, dansaient, se croisaient, tourbillonnaient sans repos sous le dôme orné de fantasques, mais gracieuses arabesques. Ils se confondirent ensuite en une seule et même clarté, rivale de celle du jour. Les jardins offrirent alors à Pétronick une foule de tableaux mouvants qui le faisaient, pour ainsi dire, voyager sur place, et le tenaient dans une insurmontable extase; puis toute cette fantasmagorie s'effaça, et il ne vit plus qu'une troupe d'enfants,

plus nombreux, plus pressés que les hirondelles au départ, et que leurs ailes rapides emportaient loin de lui dans les allées sinueuses et diaphanes, pour les ramener ensuite à l'entour du palais et les remporter aussitôt. A leur tête, il distinguait un enfant dont les vêtements brillaient de pourpre et d'or, et dont le front était ceint d'une radieuse couronne.

— Qu'ai-je vu là? dit Pétronick, lorsqu'un essor aussi prompt que l'éclair les eut définitivement dérobés à ses regards.

— Notre roi et sa cour, répondit Hypniolin. Ils se reposent des fatigues du gouvernement en faisant une petite promenade. Tout à l'heure ils déposeront leurs ailes pour assister, avec toute la gravité convenable, au conseil qui sera tenu sur ta présence en ces lieux, et moi-même, je vais me rendre auprès de notre aûguste souverain pour m'entretenir de toi avec lui. Mais auparavant, sache qu'il daigne t'être favorable et qu'il veut t'affranchir de la situation misérable où tu es demeuré jusqu'à ce jour. Il te propose donc par ma bouche de choisir un des trois dons que je vais dire : science, opulence ou puissance.

— Et ce présent, dit Pétronick aussitôt, à quelle condition m'est-il offert?

— C'est ce qu'il ne m'est pas permis de t'annoncer maintenant; mais tu peux m'en croire, la condition sera elle-même un avantage. Choisis donc une de ces trois choses : être savant, être riche ou prince.

— Prince! moi, prince! mon choix n'est pas douteux. Prince! ce mot résume tout. Un prince est riche : c'est, je pense, ainsi que tu l'entends? Tu ne comptes pas faire de moi un prince qui n'aurait que misère avec son titre; cela ne mériterait pas d'être offert.

— Assurément.

— En second lieu, un prince ne peut être ignorant que s'il le veut : la science des autres lui appartient.

— Il peut du moins, dit Hypniolin, s'éclairer de leurs lumières. Ainsi voilà qui est décidé ; tu veux être prince ?

— Attends, dit Pétronick, attends ; n'allons pas si vite. Je ne décide pas, j'examine. Un prince est exposé à de grandes contrariétés. Peux-tu assurer ma grandeur contre les soucis, les importunités, les intrigues ?

— Non, sans doute, mon cher Pétronick.

— Moi, mon cher Hypniolin, quand je rends à un voisin quelque service, il m'en sait gré, c'est l'ordinaire ; peux-tu me dire que, devenu prince, je ne trouverai point d'ingrats?

— Je ne le puis ; il faut bien l'avouer.

— Eh bien ! j'aime mieux tout simplement être riche. La richesse est moins embarrassante que la puissance. On vit à sa guise ; c'est mon usage. On a du superflu ? on l'emploi à faire du bien.

— Allons, c'est chose convenue, tu seras riche.

— Attends, attends, j'examine, te dis-je, j'examine. Quand on a tant d'argent, on peut sans doute faire du bien ; mais on peut plus facilement faire le mal. Je suis habitué à vivre de peu ; la richesse ne m'est pas indispensable, et je crains qu'elle ne m'entraîne à quelque sottise. Voyons la science. J'ai toujours désiré d'être savant. Et puis, si je devenais prince tout à coup, on se moquerait de moi. Où sont ses aïeux ? dirait l'un. Son père était bûcheron, dirait l'autre. Une richesse subite ferait encore bien gloser ; on la croirait acquise par de honteux moyens ; on ne se moquerait pas de moi, on me mépriserait.... ; tandis qu'un laboureur devenu savant, à la bonne heure !

— Oui, dit Hypniolin, l'origine de la science n'est jamais suspecte. Elle fait son chemin sans qu'on s'en étonne. Les princes mêmes, j'entends les grands princes, s'entou-

rent de savants. Un savant qui fait une découverte s'enrichit. La science est puissance et richesse.

— Ma foi! dit Pétronick, vive la science!

— A mon tour, reprit Hypnlolin, je te dirai : attends, ne nous hâtons pas. Il suffit maintenant que je sois éclairé sur ta manière de voir les choses. Ce que j'ai voulu voir par cet entretien, je l'ai vu. Tout ce que je te recommande à présent, c'est de ne pas t'inquiéter de ce que les gens penseront du laboureur dans sa nouvelle condition. A mon retour, je te dirai pourquoi; nous avons ici plus d'un moyen d'arranger les choses. Mais il faut que je me rende auprès du maître. Pendant mon absence, puisque tu es en humeur de devenir savant, je vais t'envoyer quelqu'un qui, à lui seul, en fait de science et surtout de découvertes, est en mesure de défrayer les siècles à venir. »

A peine ces mots prononcés, il avait disparu, et à sa place se trouvait un autre enfant à la chevelure noire, à l'œil noir et vif; son front était surmonté d'une flamme légère et toujours mobile; sa robe, dont les plis couvraient presque entièrement ses pieds, était brune et de simple bure.

« Je suis, dit-il, un Songe-prophète au point de vue de la science; car chez nous, chacun a ses attributions, sa spécialité; et de même qu'il y a des songes de toutes les couleurs, il y en a de tous les emplois. J'ai fait rêver plus d'un homme de génie, qui crut avoir trouvé, étant éveillé et les yeux ouverts, ce qu'il avait appris de moi pendant son sommeil. C'est ainsi que j'ai droit de revendiquer beaucoup de découvertes dont l'humanité a fait son profit et son orgueil. J'en tiens encore en réserve un grand nombre pour l'avenir. La plus précieuse peut-être est celle qui assurera la durée et la propagation de toutes les autres. Elle s'appellera l'Imprimerie.... Mais chut! si mes

paroles demeurent dans ta mémoire, qu'elles ne soient pas redites par ta bouche. L'indiscrétion ne serait pas pour toi sans danger. Du reste, sans que je donne ici un nom à toutes mes révélations, sache que, par elles, l'homme pourra commander à la foudre même, l'arracher au ciel, la plonger dans les eaux et l'y noyer; il pourra voguer en nacelle au milieu des airs et par delà les nuages; il pourra, domptant un coursier de bronze et de fer, qui vomira la flamme, conduire à travers les lieux les plus inaccessibles cent, deux cents chariots attelés, et des milliers de voyageurs. Tout cela sans doute est très grand et très beau; voici quelque chose de joli et non de moins merveilleux : il pourra fixer une image dans un miroir, et le miroir deviendra portrait; il pourra faire courir sa pensée à travers les vallées et les montagnes sur un simple fil de fer, ou sous les flots le long d'un câble.

— Et ma charrue, dit Pétronick, qui avait écouté le Songe-prophète sans l'interrompre, ébahi qu'il était de tant de merveilles; et ma charrue n'essaierait-on pas de la faire marcher toute seule ?

— Ah! dit le Songe, il se peut qu'on essaie; mais réussira-t-on? J'en doute, et j'ai tout lieu de croire, au contraire, que celui qui est l'auteur de toutes choses, continuera de vendre à l'homme, au prix des sueurs de son front, l'un des plus riches présents qu'il lui ait faits, l'humble et fertile grain de blé.

— Eh bien! moi, je crois tout possible, dit un nouveau personnage qui survint tout à coup. C'était un Songe aux traits enfantins, mais à la taille haute et effilée, au regard présomptueux et à l'air niais. Sur le haut de sa tête, qui se terminait en pointe, était une sorte de diadème de stras. Sa robe trop courte, d'où sortaient de longues jambes, était jaune.

— « Oui, tout possible, répéta-t-il avec emphase. Pour mon compte, et pour pemière mesure, je veux renouveler la face de la société tout entière. Je divise le genre humain en phalanges pacifiques ; j'efface les différences de climats et de nations ; je veux bien encore maintenir les villes jusqu'à nouvel ordre, mais il n'y aura plus de maisons, elles seront supprimées comme inutiles ; il n'y aura désormais que des monuments publics où les hommes vivront réunis et parfaitement d'accord. Ils se classeront, d'un commun consentement, selon leur capacité ; et les riches s'empresseront de déposer leur fortune aux pieds des pauvres. Quant aux rois, la raison humaine se gouvernant par elle-même, ils n'auront plus d'autre parti à prendre que d'abdiquer, et ils le feront tous de la meilleure grâce du monde.

— « Pour te démontrer, ajouta-t-il, en s'adressant directement à Pétronick, la possibilité de ce petit renouvellement social, je t'apporte une recette universelle, l'infaillible moyen de résoudre tous les problèmes de la science, et, en outre, de pénétrer tous les mystères du présent, d'évoquer le passé et de déchirer à jamais le voile de l'avenir. Et ce moyen, on pourrait croire que c'est quelque chose de bien difficile, de bien compliqué, d'impraticable aux mortels? Rien de plus simple cependant, puisqu'il s'agit seulement de faire tourner une table ou un chapeau ; tables et chapeaux parleront, et l'homme sera mis en communication avec l'âme de la terre. Cela fait, on voit bien que tout est possible. »

— « Oui ; mais cela ne se fera pas, dit le Songe-prophète.

— Cela se fera.

— Cela ne se fera pas.

— Et pourquoi ?

— Pourquoi? Par une raison qui dispense des autres, c'est que la terre n'a pas d'âme.

Hé! mon pauvre Pétronick, continua le Songe-prophète, ne perds pas le temps à écouter de telles niaiseries. Ne vois-tu pas que tu as affaire à ce que vous appelez sur la terre un Songe-creux. A ce seul mot, qui le définissait trop bien, le malencontreux utopiste devint furieux. Il se préparait à foudroyer son adversaire, lorsque parut Hypniolin, qui les congédia tous deux.

— « Merci, mille fois merci, mon cher Hypniolin, dit Pétronick, de m'avoir débarrassé de ce vilain Songe-creux. Mais je t'avoue que je suis encore tout émerveillé de tout ce que m'a dit le Songe-prophète; et que je regarde comme un grand bonheur pour un mortel d'attacher son nom à quelqu'une des découvertes dont il m'a parlé.

— Je le concois, reprit Hyniolin : ce bonheur-là, c'est la gloire! Pour y atteindre, il faut d'abord devenir savant. Or, je viens te dire à quelle condition la science te sera accordée.

— Et cette condition, quelle est-elle? s'empressa de dire Pétronick.

— Oh! peu de chose. Il faut seulement changer de corps.

— Changer de corps! Y penses-tu? Changer de corps! Et comment pourrais-je me séparer ainsi de moi-même?

— Pour ce qui est de cela, dit tranquillement Hypniolin, inutile de t'en préoccuper, car cette séparation est déjà faite; c'est à l'âme de Pétronick, à son âme seule que je m'adresse en ce moment; elle seule, entends-tu bien? elle seule est venue ici. Comprends-tu maintenant la cause de ce merveilleux allégement que tu ressentais dans ton ascension vers ces contrées voisines du ciel? Tu avais laissé ton fardeau sur la terre.

— Mais ce fardeau, ce cher fardeau, c'est mon corps, dit Pétronick effrayé. Où est-il ? Qu'est-il devenu ?

— Rassure-toi, il est encore où tu l'as laissé ; il repose bien paisiblement sous le grand chêne ; et, dès que tu le voudras, il te sera possible d'en reprendre possession.

— Ah ! je respire, dit Pétronick, tu m'as fait grand'peur; car, vois-tu bien ? j'éprouve pour lui plus que de l'intérêt et de la pitié, c'est de l'affection ; et l'idée seule de l'abandonner m'épouvante.

— Il faut pourtant bien, dit Hypniolin, qu'il en soit ainsi ; c'est la condition expresse, absolue, du roi des Songes.

— Hé ! que m'importe, à moi ! lui ai-je rien demandé à ton roi des Songes ? Qu'il garde ses présents pour quelque autre.

— Allons, réfléchis, mon cher Pétronick ; ce corps, auquel tu tiens tant, vaut-il le sacrifice que tu lui fais ? il n'est pas beau.

— Soit, mais il est agile, robuste, content de peu..... D'ailleurs, il n'est pas beau ! il n'est pas beau ! c'est ton avis ; tu ne prétends pas l'imposer aux autres ?

— L'imposer ? non, reprit Hypniolin, mais que pourrais-tu dire en faveur de cette grande balafre qui lui traverse le front ?

—Ce que je pourrais dire ? Vraiment ! que j'en suis fier, et que je serais bien fâché de ne l'avoir plus : c'est un glorieux fruit de la guerre.

— Et ce nez en bec de perroquet, tu trouves sans doute qu'il ressemble au bec d'un aigle ? et tu en es fier aussi ?

— Ce nez, il n'en faut pas dire de mal ; mon père, mon grand-père l'avaient ainsi ; j'entends qu'on le respecte : c'est le nez de la famille. Enfin, pense de mon corps tout ce que tu voudras, mais ne crois pas me brouiller avec lui.

Il ne m'a jamais déplu, et, le dirai-je? il plait à Yvonnette, ma bonne ménagère, c'est l'essentiel. En outre mes enfants sont le vrai portrait de leur père, voudrais-je de moi-même anéantir cette ressemblance si chère à mes yeux et à mon cœur?

— Eh bien! écoute, reprit vivement Hypniolin, je ne me borne plus maintenant à t'offrir de faire un choix. Consens à ce que veut mon maître, et tu seras savant, riche et prince.

— Non, non, non, mille fois non. J'aime mieux être ignorant, pauvre et corvéable. Ce que ton maître attend de moi, cette désertion du corps par l'âme, sais-tu bien que c'est lâcheté et trahison. Et d'où vient, je te prie, que ton prétendu roi des Songes peut disposer de tels présents? Tu m'assures qu'il est ici chez lui, et moi je crois que c'est quelque séjour d'emprunt, une résidence momentanée, un pied-à-terre aérien; et que sa patrie est l'abîme; c'est quelque Lucifer en voyage.

En ce moment, Pétronick dont l'âme, quoique absente du corps, en avait conservé les sensations et la forme, sentit je ne sais quoi de froid et d'aigu, qui lui étreignait la main. Il se détourna, et vit un petit lutin tout noir ou dont la couleur tirait sur le bronze; il poussa un cri de stupéfaction et de frayeur.

— « Qu'est-ce cela? dit-il.

— C'est un cauchemar, répondit Hypniolin. Ne t'effraie pas; je vais le renvoyer. »

Mais pendant qu'il parlait, le petit monstre bronzé avait ouvert ses ailes de chauve-souris; et, d'un bond, il s'était planté et accroupi sur les épaules du pauvre Pétronick; et ses mains, lui serrant la poitrine et le cœur, lui ôtaient la respiration. « Au secours! au secours! s'écria Pétronick, au secours! je suffoque. »

D'un geste, Hypniolin chassa le cauchemar, qui s'envola et ne revint plus.

Mais, pendant la courte durée de ses étreintes, Pétronick avait revu la terre ; ses regards inquiets, effarés, avaient aperçu son pauvre corps, pâle et défait, en proie aux convulsions de l'agonie.

« C'en est assez, s'écria-t-il, je veux retourner près de lui et en lui ; je veux qu'il vive, je veux qu'il vive, quitte à souffrir avec lui. »

Dans le royaume des Songes, un vœu légitime, énergiquement prononcé, ne demeure jamais sans accomplissement : c'est sans doute un effet du voisinage des cieux. Aussi à peine Pétronick eut-il manifesté d'une manière si formelle sa volonté, que son âme avait repris son poste dans son corps. Il s'empressa de le ranimer par le repas promis avant son départ, puis il reprit courageusement et gaiement son travail. On eût dit que ses bœufs avaient compris son absence, et qu'ils étaient joyeux de le revoir, comme lui de les retrouver. « Vous aurez bonne pitance ce soir, leur dit-il, et fraîche litière. » Avec quel bonheur, au retour, il embrassa sa femme et ses enfants, et reprit sa place à la table de famille !

Ce ne fut que longtemps après qu'il consulta sur le sens de sa vision des érudits, des habiles, certains esprits forts. Ils rirent beaucoup des prédictions du Songe-prophète. Le coursier qui vomit la flamme, c'était de la mythologie ; le miroir-portrait, la pensée voyageuse, c'était autant de contes de fées, propres tout au plus à divertir des enfants. Quant à la foudre qui se noie, c'était absurde... et impie ! Les esprits forts étaient indignés. En revanche, ils honorèrent de leur attention les idées du Songe-Creux, et ne dédaignèrent pas de mettre en pratique la recette des tables tournantes. Mais, ayant réussi à peu près comme on l'a

fait de nos jours, ils conclurent que cette prétendue vision n'avait aucun sens, et qu'on n'en pouvait tirer aucun profit. Pétronick, sans l'oser dire, fut d'un avis contraire. Il crut qu'il y avait là pour lui un secret avertissement de supporter avec patience l'arrangement des choses de ce monde ; il lui sembla que, si la sollicitude de l'âme pour le corps est si grande, c'est qu'il lui est nécessaire pour l'accomplissement de sa mission. La sienne, à lui, c'était le travail ; il accepta donc les maux et les fatigues de son corps en faveur de son âme. Là se réduisait toute sa science. Il n'avait pas assez de lumières pour être un grand philosophe, et il en eut assez pour être un sage.

LES OISEAUX DE PARADIS,

PAR M. ARMAND RENAUD,

MEMBRE ASSOCIÉ.

(Lu à la séance solennelle du 15 avril 1859.)

I.

Dans le pays où vont les rêves,
Dans le pays où, sur les grèves,
S'échevèlent les cocotiers,
Où le soleil d'Océanie
Verse de son urne infinie
Des flammes sur tous les sentiers;

Où le caméléon étrange
Regarde, avec son œil qui change,
Le singe qui dans les airs pend,
Où la liane immense et souple,
Autour des arbres qu'elle accouple,
Se tortille comme un serpent;

Dans le pays où, crabe énorme,
Le manglier s'étend difforme,
Pressant le sol de ses bras roux,
Dans le pays des crocodiles
Et des coraux en forme d'îles,
Dans le pays des kangarous;

Là sont les beaux oiseaux au milieu des bananes.
Les blancs kakatoès ont des airs de brahmanes

En contemplation; plus loin le casoar
Simule dans sa course un guerrier sur un char;
Les tourterelles vont, friandes de muscades,
Et le martin-pêcheur guette au bord des cascades;
Rouge ou gris, jaune ou vert ou mêlant les couleurs,
Le perroquet jacasse en accents persiffleurs;
Avec ses diamants sur ses plumes de soie,
L'argus tout constellé, comme le ciel, flamboie,
Tandis que l'oiseau-lyre à son plumage met
L'harmonieux contour que l'art antique aimait.

II.

Tous, faisant d'immenses armées,
De leur propre vue étourdis,
Ils vont sur les fleurs parfumées,
Les arbres frais, les prés verdis;
L'eau des fleuves les désaltère;
Pour leurs ébats ils ont la terre.
— Mais le firmament solitaire,
N'est qu'aux oiseaux de paradis.

Eux, ils voient, dans leur vol sublime,
Ramper bien loin le monde en bas;
A peine effleurent-ils la cime
Des grands figuiers, quand ils sont las;
Et, sur les vagues de leurs ailes
Ondulant comme des nacelles,
Le corps rayonnant d'étincelles,
Ils montent où l'on ne sait pas.

Oh! s'il est jamais en ce monde
Rien tombé du jardin des cieux,
C'est la légion vagabonde
De ces oiseaux au vol soyeux,

De ces mystiques rêveries
Dont les corps sont des pierreries,
Et qui ne veulent pour prairies
Que l'azur, empire des dieux.

III.

Mais voici qu'ils se sont arrêtés sur un faîte
Et qu'on entend soudain frissonner la tempête.
A gagner les hauteurs où le ciel est serein
Ils épuisent leur vol. La rafale sans frein
Les prend et vers le sol les pousse avec la nue.
Ils tombent tout meurtris sur la terre inconnue.

Dans le feuillage impur, mes doux oiseaux, pourquoi
Être venus déchoir de votre essor de roi?
Par un rire infernal raillant vos épouvantes,
Des hommes au teint noir, sur vos lueurs vivantes
Se sont rués; et vous, l'emblème des splendeurs,
Vous êtes au pouvoir de toutes les hideurs.
Ces ailes qu'on prendrait pour les ailes d'une ame,
Ce plumage plus fin que des cheveux de femme
Et qui, langoureux, tombe, ainsi qu'un pleur d'amour,
Rien ne peut vous sauver; car l'homme est un vautour
Dont l'ongle sans pitié n'ignore aucun supplice.
De peur que, par la mort, votre éclat ne pâlisse
Et que vous n'ayez plus vos grâces de l'éther,
On va vous embaumer vivants. Déjà le fer
Entre rouge dans vos entrailles. L'agonie
Vous convulse un moment. Hourra! L'œuvre est finie.
Et maintenant, allez, cadavres de beauté!
Le monde vous attend comme une volupté.
Le peintre au doux pinceau vous mettra sur l'épaule
D'un ange, devant Dieu, s'inclinant comme un saule;
Ou bien, d'une marquise ornant le front charmant,
Vous serez effleurés des lèvres d'un amant.

IV.

Oiseaux de paradis, pour le penseur austère,
Martyrs, vous figurez tout ce qui sur la terre
Reflète la splendeur céleste. Comme vous,
Quiconque veut planer se brise au sol jaloux.
Et c'est pourquoi la vierge, en un songe endormie,
Se réveille séduite et tombe à l'infamie.
Et c'est pourquoi ton cœur, triste comme le mien,
Sur l'Italie esclave, ô grand Italien,
Exhala le sonnet qui, sombre dans ses charmes,
Maudit tant de beauté, source de tant de larmes.

Ainsi le veut celui qui fait tout à son gré ;
Victimes de l'amour qu'elles ont inspiré,
N'importe où ni comment, toutes les belles choses
Servent de proie à l'homme, ardent faucheur des roses,
Et s'en allant tomber sous ses désirs maudits,
Ici-bas, sont autant d'oiseaux de paradis.

LA CROIX SUR LE PAIN,

STANCES,

PAR M. MONTALANT-BOUGLEUX,

MEMBRE TITULAIRE.

A HENRI, PETIT-FILS DE L'AUTEUR.

—

I

Avant de partager ce pain
Quand j'y trace la croix divine,
Si ton cœur, enfant, me devine,
Ta main imitera ma main.

Dieu fit pour l'homme un parasite,
Garnisaire, âpre mendiant,
Souvent comblé, toujours criant,
Et qui sans cesse nous visite.

Cet hôte importun, c'est la Faim.
L'or des fous l'excite et la choie ;
Sous le toit sage où Dieu l'envoie
On la contente avec du pain.

Mais quand la fortune s'approche
En ce péril du cœur humain,
Ce n'est que d'une avare main
Qu'elle donne un pain sans reproche.

L'opulence au front plein d'orgueil
Et la faim baissant la paupière,
Mettent, pour l'ame juste et fière,
Le pain derrière un double écueil.

La Faim tache aisément sa robe ;
Sa bouche s'ouvre au faux serment ;
Sa main, tendue incessamment,
S'arme parfois, parfois dérobe.

Pauvre, on cherche des protecteurs,
Riche, on n'a que des valets traîtres :
Seigneur, délivrez-moi des maîtres,
Délivrez-moi des serviteurs.

Entre la Faim, spectre au teint blême,
Et l'impure satiété,
O douce Médiocrité,
Je bénis le pain, ton emblême.

Dieu ! gardez tout bien superflu,
Eloignez de moi la misère,
Donnez-moi le pain nécessaire,
Et je me croirai votre élu.

— Travaille pour que Dieu t'assiste,
Me dit mon ange protecteur ;
Si la Faim est le Tentateur,
Le Travail en est l'exorciste.

Travaille ; c'est un doux festin
Quand sur le soir vient l'Abondance,
Qui nourrit notre indépendance
Avec les sueurs du matin.

L'un des miracles qu'on publie
Peut être imité par tes mains :
Dans tes cinq doigts sont les Cinq-Pains,
Et le travail les multiplie.

— Oui, Travail et Gain sont gémeaux,
Mais vont souvent, vrais Dioscures,
Travail seul et peines obscures,
Gain seul et jours exempts de maux.

Quand la manne que tous convoitent
Descend sur mon toit plus heureux,
Ma Faim, comme chez les Hébreux,
Rit des pharaons qui l'exploitent.

J'ai du pain ! Reviens, ma fierté,
Reviens, ma virile attitude :
La Faim, c'était la servitude,
Et le pain, c'est la liberté.

Aux soins du corps l'ame abaissée
Vers le ciel ne prend plus son vol ;
La faim nous traîne sur le sol ;
Le pain relève la pensée.

Au fond de mon cœur abattu
Où l'amour du bien se déprime,
La faim met le vice ou le crime :
Le pain me rend à la vertu.

Ainsi, contre ce qui m'affame
Quand Dieu couronne mes efforts,
En me donnant le pain du corps,
Dieu me donne le pain de l'ame.

Avant de partager ce pain
Quand j'y trace la croix divine,
Si ton cœur, enfant, me devine,
Ta main imitera ma main.

II

Dans la croix sont les armoiries
Du Prince éternel notre appui ;
Sur tout bien qui nous vient de lui
Quand tu mets sa marque, tu pries.

J'offre la croix ; c'est mon encens
Malgré les vains rires du monde ;
Dieu qui tient nos cœurs et les sonde,
De mon signe connaît le sens.

Dans la famille il est une heure
Où le père, avec le couteau,
Va détacher l'humble chanteau,
Nourriture de sa demeure.

La pointe, avant que le tranchant
Donne à chacun sa part de vie,
Court ; elle est de la croix suivie ;
Son bruit plaît à Dieu comme un chant.

Le pain accomplit la promesse ;
La croix atteste notre amour ;
La croix, dans tout pieux séjour,
Vaut sur le pain prière ou messe.

La croix sur le pain est le sceau
Qui, sur la table hospitalière,
Même en la plus humble chaumière,
Marque un charitable morceau.

A l'indigence ouvrons la porte,
Car, devant le maître des cieux,
Ce qui du pain nous vaut le mieux,
C'est la part que le pauvre emporte.

Si hauts que brillent nos destins,
La croix porte au ciel notre hommage ;
Le pain doit au pauvre un fermage,
Si maigres que soient nos festins.

Souffre, travaille, prie et donne ;
Sous ces quatre lois tu tombas
Quand Dieu fit descendre ici-bas
La faim, le pain, la croix, l'aumône.

Avant de partager ce pain
Quand j'y trace la croix divine,
Si ton cœur, enfant, me devine,
Ta main imitera ma main.

UN ONCLE A SA NIÈCE,

LE JOUR DE SA PREMIÈRE COMMUNION,

PAR M. MONTALANT-BOUGLEUX,

MEMBRE TITULAIRE.

ENFANT!... — Non, plus enfant ; te voici grande fille,
Puisque l'Esprit d'en-haut, dont pour toi le feu brille,
De l'aliment céleste a nourri ta raison ;
Puisque, de ses élus trouvant sur toi le signe,
Dieu, qui de ses faveurs aujourd'hui te voit digne,
A visité ton ame en sa jeune maison ; —

On t'a donné le dogme, il faut chercher l'exemple ;
Retourne à la famille en revenant du temple ;
Le prêtre et les parents sont ministres de Dieu.
Va, pour sanctifier cette vie éphémère,
Du giron de l'Eglise au giron de ta mère ;
Le foyer paternel est encor le saint lieu.

Car la voix des parents, c'est l'écho de Dieu même,
Leur regard, un rayon de la clarté suprême,
Leur présence une égide, et leurs bras des soutiens.
L'amour des bons parents, notre plus sûr asile,
Rend le mal plus léger, la vertu plus facile.
Bénis, bénis le Ciel, qui t'a donné les tiens.

Pour moi, je les chéris, et j'aime en toi leur fille.
Tu porteras toujours la joie en leur famille,
Si de former ces vœux je mérite l'honneur.
J'ai vieilli, j'ai souffert ; à l'humaine faiblesse
Douleur, âge, amitié rendent quelque noblesse ;
Mon bras, tendu sur toi, peut te porter bonheur.

JEAN LE BLOND ET JEAN LE BLANC,

BALLADE

PAR M. MONTALANT-BOUGLEUX,

MEMBRE TITULAIRE.

A MES CHEVEUX.

..... *Mutato nomine, de te*
Fabula narratur.
HOR. Sat. I, 1, 49.

FIDÈLES que mon front rassemble,
Prenez un aspect tout nouveau :
Mes cheveux, blanchissez ensemble,
Et qu'à votre accord tout ressemble
Entre mon cœur et mon cerveau.

Il m'en souvient à mon dommage,
L'un de vous, qu'un froid vint saisir,
Un jour prit la blancheur de l'âge
Avant que, dans mon cœur plus sage,
Eût encor blanchi le désir (1).

Jean le Blond, sans que sa conduite
Aux surprises prêtât le flanc,
Vit, des jours devançant la fuite,
Pour hériter avec sa suite,
Arriver chez moi Jean le Blanc.

(1) Mathurin Régnier a dit quelque part :

Chaque âge a ses humeurs, son goust et ses plaisirs,
Et comme notre poil blanchissent nos désirs.

Jean le Blond portait ma bannière,
Une queue où l'or ondoyait :
Jean le Blanc peigna sa crinière,
Et sur ma couleur printanière
Vint la neige qu'il envoyait.

Cette usurpation d'un traître
Mit dans mon sein le désarroi ;
Chez moi l'on cessa de connaître
Si le printemps demeurait maître,
Ou si l'hiver devenait roi.

Le mélange de ma cocarde
Me valait toujours quelque affront :
La malice, toujours en garde,
Niait le feu du péricarde
En montrant les glaces du front.

Mon œil en vain par sa fenêtre
Démentait ce toit imposteur ;
Obstinés à me méconnaître,
Amour, gaîté, plaisir, bien-être
N'avaient foi qu'à l'usurpateur.

Mon ame avec mélancolie
Sentait qu'en sa chaude maison
Si tôt par la neige avilie,
J'étais trop vieux pour la folie,
Et trop jeune pour la raison.

Il est donc vrai, fatal problème,
Mais loi dont nul ne s'affranchit !
De quelque ruine suprême
Notre cœur doit sentir l'emblème
Dans tout cheveu qui nous blanchit !

Sur un front jeune, qui rayonne,
Balancé par un cou nerveux,

Comme un couronnement foisonne,
Riche d'un sang pur qui bouillonne,
Ou l'ébène ou l'or des cheveux.

Quelle règle trop bien suivie,
Ou d'un Dieu vengeur quel arrêt
Va dire à la sève : « Dévie ;
Prive de couleur et de vie
Ce cheveu seul dans sa forêt ? »

Comme aux fleurs d'où naîtrait la pêche
Vient dès l'aurore un froid subtil,
Sur un cheveu, quand mon cœur pèche,
Avis que le ciel me dépêche,
Quelque vent d'hiver me vient-il ?

N'est-ce pas, dès notre naissance,
Le ver du tombeau qui nous mord,
Et pour nous montrer sa puissance,
Comme avant-goût de jouissance,
Un à-compte que prend la mort ?

Est-ce, dans l'âge où l'on abuse,
Quelque fil sur nous arrêté,
Que fait, de sa frange qui s'use,
Tomber là pour qu'il nous accuse
La robe de la volupté ?

Ou n'est-ce pas l'agneau sans tache
Qui, perdu dans notre maison,
A nos aspérités arrache
Et sur nos toits maudits attache
Les blancs débris de sa toison ?

Mais aujourd'hui d'un tel mystère
Que m'importent les profondeurs ?
Aux neiges du mont plus austère
Répond la cendre où du cratère
S'éteignent toutes les ardeurs.

Jean le Blond a payé sa dette ;
Jean le Blanc, son digne héritier,
Fait régner la branche cadette,
Et la couleur de sa védette
Est celle du royaume entier.

Aux fenêtres ainsi qu'aux portes
Tout se conforme au blanc drapeau ;
Regards plus ternes, voix moins fortes,
Révoltes des sens presque mortes,
Berger calme à calme troupeau.

A mon foyer les ans placides
Rendent l'accord et l'unité :
Aux cheveux les glaçons arides,
La paix au cœur, au front les rides,
A Jean le Blanc la royauté.

Si chez l'homme un destin sévère
Défend qu'après l'hiver chagrin
Refleurisse ta primevère,
Sous ma neige au moins persévère
Pour l'amitié quelque bon grain.

Fidèles que mon front rassemble,
Gardez donc votre aspect nouveau ;
Mes cheveux, blanchissez ensemble,
Et qu'à votre accord tout ressemble
Entre mon cœur et mon cerveau.

ENVOI.

Lecteur, j'ai conté mon histoire,
Et la vôtre aussi, soyez franc !
Bien, Mal, couple contradictoire,
Font chez tous flotter la victoire.
De Jean le Blond à Jean le Blanc.

LA PRIÈRE,

PAR M. MONTALANT-BOUGLEUX,

MEMBRE TITULAIRE.

PRIÈRE, vacances de l'ame,
Refuge contre les vivants,
Prière, je plains qui vous blâme,
Et porte envie à vos suivants.

Quand le parfum s'élève, exhalé de la rose,
L'arbuste est toujours droit, toujours fraîche y repose
La fleur, ornement du vallon;
La vie avec la sève en ses canaux circule,
Le feuillage frémit, le rameau gesticule
Sous le zéphyre ou l'aquilon.

Le parfum, c'est notre ame, et l'homme, c'est la plante,
L'ame, qui porte au ciel sa Prière brûlante,
Le corps à la terre cloué;
L'ame qui, loin du corps en extase ravie,
Peut s'absenter de nous sans arrêter la vie,
Pour que le Seigneur soit loué.

Mais du souffle divin que l'auguste parcelle
De vous péniblement se dégage étincelle,
O cendres de l'humain foyer!
Qu'aisément vers le ciel, traînant toujours sa chaîne,
Par son ambition, son amour ou sa haine
Notre ame se laisse envoyer!

La Prière n'est pas cette voix importune
Qui des vaines faveurs d'une vaine fortune

Sans cesse entretient l'Eternel :
C'est un élan pareil à l'élan plein de charmes
Qui pousse, dans l'accès de la joie ou des larmes,
L'enfant vers le sein maternel.

Quand cet hôte nouveau d'un monde expiatoire
Voit sa mère, et ce flanc, son séjour transitoire
Entre le Ciel et les humains,
Sa jeune ame un instant rentre au séjour des anges,
Et c'est vers des bonheurs dégagés de nos fanges
Qu'il étend ses petites mains.

Une perle de lait sur sa bouche vermeille,
Le coussin nourricier où sa tête sommeille,
Un regard tendre, un doux baiser,
Ces candides faveurs qu'il demande à sa mère
Savent le consoler de notre vie amère;
Qui pourrait les lui refuser?

Mais quand sur lui le siècle a soufflé sa poussière,
Quand pour l'ame, flétrie en sa prison grossière,
L'éclat trompeur du monde a lui;
A des hochets impurs il commence à prétendre;
Plus homme, il est moins ange, et sa mère, moins tendre,
Parfois se détourne de lui.

L'homme est encor l'enfant; et si notre pensée
N'a pour jeter à Dieu sa Prière insensée
Qu'une bouche où reste du fiel;
Moins sages que la fleur dont l'encens pur oublie
Quel papillon l'adore ou quel ver l'humilie,
Nos vœux n'arrivent point au ciel.

La Prière n'est pas la femme séduisante
Qui, pompeuse et fardée, au Seigneur se présente

Comme une odalisque au Sultan ;
Qui fait aux cœurs pieux un trouble de ses aises,
Et vient, de sa parure envahissant trois chaises,
Faire chez Dieu trôner Satan.

Entre nos yeux et vous, rèlapsés filles d'Eve,
Quand cesserez-vous donc de violer la trève
Et du saint temple et du saint jour?
Assez vaste est le monde, où vous relancez l'homme,
Sans que, sous mille aspects, vous lui tendiez la pomme
Devant Dieu, même en son séjour.

N'appelez point pudeur l'excessive imposture
Qui, sous la draperie étouffant la sculpture,
Ote sa gloire à l'Ouvrier.
Gardez, c'est louer Dieu, votre grâce plastique;
Montrez-la chastement, c'est le plus beau cantique;
Demeurez belles, c'est prier.

Ce superflu sans goût et sans intelligence
Nous gêne, vous dépare, insulte à l'indigence,
Déplait et se fait envier.
Ampleur, cercles, volants, orgueil de votre robe,
Honte! la pauvreté dit qu'on les lui dérobe :
Soyez modestes, c'est prier.

Pour nous, leurs compagnons, Dieu même en traits de flamme
Inscrit en nous sa loi; lisons-la dans notre ame,
Sans parler bas et sans crier.
N'appelons point au ciel des terrestres sévices ;
Riche, heureux, libre, on l'est quand on n'a point de vices :
Devenons meilleurs, c'est prier.

Faux dévot, qui partout jettes la réticence,
Tu veux pour faux témoin de ta fausse innocence
Dieu, qui devrait te châtier.
Aspire un peu moins haut, mais descends en toi-même,

Et quand de cet enfer tu sors honteux et blême,
A bas le masque, c'est prier.

Va regarder, mais voir ; écouter, mais entendre ;
Va donc entendre et voir, mais sur-tout va comprendre,
Et pour n'en plus rien oublier ;
Médite sur Jésus : quand par son humble crèche,
Par sa vie et sa croix et sa mort il te prêche,
Fais-en ta leçon, c'est prier.

Louons Dieu ! les oiseaux, les vents, la mer, les anges
Rendent grâce au Seigneur et chantent ses louanges,
Sans jamais lui demander rien.
L'homme, en louant son Dieu, mêle dans ses formules,
Comme un vil courtisan devant nos rois crédules,
Toujours l'espoir de quelque bien.

Abandonnons au Dieu qui connaît toute chose,
Laissons-lui, nous, contraints à tout ce qu'il impose,
Le soin de régler notre sort.
Mais allons voir ce Dieu, dont la croix sert d'exemple :
Un charme souverain réside en son saint temple :
Entré faible, on en revient fort.

Le Ciel, pour flageller ces pécheurs que nous sommes,
Veut que tout ici-bas soit réglé par des hommes,
Ombre et poussière comme nous :
Allons, pour nous grandir devant nos servitudes,
Pour effacer le pli des viles attitudes,
Devant Dieu nous mettre à genoux.

Le droit souvent fléchit sous des lois arbitraires ;
Notre sang coule à flots pour des maîtres contraires,
L'un dur, et l'autre paternel.
Si c'est la loi terrestre, en son asile auguste
Allons demander trêve au Grand, au Bon, au Juste,
A l'Immuable, à l'Eternel.

La contemplation, c'est la sainte lunette
Où nous prenons des cieux la vision plus nette,
Où la terre va s'oublier ;
Porte-voix des douleurs, des regrets et des craintes,
En consolations elle nous rend nos plaintes :
Contempler Dieu, c'est le prier.

Sursùm corda! Mortels, suivons cette parole.
Silence aux vains désirs! que notre ame s'envole
Aux sources de perfection.
Eveille-toi, mon cœur, laisse dormir ta cendre;
Monter sans le démon, avec Dieu redescendre,
C'est la Prière en action.

Détournons-nous vers Dieu d'un siècle plein d'envie;
Quand il sait voir là-haut, l'homme accepte sa vie,
Jésus sa croix, Job son fumier.
S'il faut prier, plaidons par notre vie entière;
Que vos bontés, Seigneur, c'est toute ma Prière,
M'accordent ce don de prier.

Prière, vacances de l'ame,
Refuge contre les vivants,
Prière, je plains qui vous blâme,
Et porte envie à vos suivants.

LISTE

DES

MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ

AU 1.er JUIN 1859.

N. B. La date placée à la suite du nom d'un Membre indique l'année où il a commencé à faire partie de la Société, mais avec un autre titre que son titre actuel.

PRÉSIDENTS D'HONNEUR :

M. le comte de SAINT-MARSAULT, C. ✻, préfet de Seine-et-Oise.
M. REMILLY, O. ✻, maire de Versailles.

MEMBRES TITULAIRES :

MM.

1834. BOUCHITTÉ, O. ✻, ancien recteur des Académies d'Eure-et-Loir et de Seine-et-Oise, fondateur.
— LE ROI, ✻, bibliothécaire de la ville, fondateur.
1835. VANNSON, ✻, professeur de mathématiques spéciales au Lycée, fondateur.
— LEFAIVRE, ✻, ancien professeur de langue allemande à l'École spéciale militaire, fondateur.
1836. E. DE BOUCHEMAN, ancien régisseur du Palais, fondateur.
— MONTALANT-BOUGLEUX, ✻, président du Tribunal de commerce, fondateur.
1837. ANQUETIL, professeur de rhétorique au Lycée (1836).
— PLOIX, ✻, membre du conseil municipal et du conseil d'arrondissement (1835).
1838. Comte LOZ DE BEAUCOURS, ✻, officier supérieur en retraite (1836).
1839. ED. MAGNIEN, homme de lettres, fondateur.

MM.

1842. Ch. Vatel, avocat, docteur en droit (1841).

— V. Lambinet, juge au Tribunal civil (1841).

1849. Fontaine, peintre d'histoire, professeur à l'École spéciale militaire (1847).

— Gourgaud, professeur de quatrième au Lycée (1847).

1851. Barthe, ✱, ancien professeur de littérature à l'École spéciale militaire (1849).

— Faure, ancien professeur de mathématiques élémentaires au Lycée (1835).

1853. Baudry, conservateur de la bibliothèque de l'Arsenal.

1854. North Peat, homme de lettres (1852).

1856. E. Charpentier, peintre d'histoire, professeur de dessin au Lycée (1852).

— Boucher, ✱ docteur en médecine (1835).

— Bélanger, homme de lettres (1855).

1857. Soulié, ✱, conservateur des Musées, attaché au palais de Versailles (1856).

— Bougleux (Léon), négociant (1841).

1858. Jeandel, avocat (1857).

1859. Comte de La Tour du Pin, C. ✱, général en retraite (1835).

— Cougny, professeur de seconde au Lycée (1858).

— Buchère, élève de l'École des chartes (1857).

— Doublet, avocat (1858).

ASSOCIÉS :

1838. Remilly, O. ✱, maire, ancien membre des Assemblées législatives (1834).

1853. Savouré, maître de pension (1852).

1857. De Grandmaison, ✱, capitaine en retraite (1856).

1858. Arm. Renaud, homme de lettres.

1859. Paul Rameau.

— Auger, agréé près le Tribunal de commerce.

— Aug. Montalant, licencié en droit, imprimeur (1858).

ASSOCIÉS LIBRES :

1834. Godin, directeur de l'Octroi.

MM.

1835. Boyer, chef de bureau à la Préfecture.

1840. Frémy, ✠, membre du conseil-général et du conseil municipal.

1841. Bougleux (Eugène), ancien négociant.

1844. Finot, notaire.

1851. Marchand, ancien notaire.

1858. Charpentier, licencié en droit.

— Lottin, licencié en droit.

— Passa, pasteur de l'Église évangélique.

— Lambert (Henri) directeur de l'Orphéon.

— Fromageot, avocat.

1859. Housay, agréé près le Tribunal de commerce.

CORRESPONDANTS.

(Voir les listes des quatre premiers volumes).

1857. L. Morize, pharmacien à Paris.

1858. Gréard, professeur de seconde au Lycée Napoléon (Paris).

— Soucaille (Antonin), secrétaire de la Société archéologique de Béziers.

COMMISSION DES MÉMOIRES, T. V.

MM. North Peat, président; Ploix, Baudry, Le Roi, Montalant-Bougleux; Anquetil, secrétaire.

CATALOGUE DES PUBLICATIONS

Adressées à la Société par les Académies et Sociétés correspondantes, depuis l'époque de sa fondation (1834) jusqu'au 1.er Juin 1859.

Nota. — Les Sociétés correspondantes sont priées de compléter les lacunes signalées dans le précédent catalogue. La Société des Sciences morales comblera celles qui lui seront signalées dans ses envois.

Aisne. — *Société académique* à Laon : Mémoires, t. III et VI.

Société impériale des sciences, arts, belles-lettres et agriculture à Saint-Quentin : tomes IV-XI (8 volumes).

Aube. — *Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres* à Troyes : 2 brochures (numéros 43-46), 2e semestre de 1857 et 1er de 1858.

Calvados. — *Académie impériale des sciences, arts et belles-lettres* à Caen ; Mémoires de 1845 à 1858 (7 volumes).

Côte-d'Or. — *Académie impériale des sciences, arts et belles-lettres* à Dijon : 1° 1782-1785 ; 1819-1822 ; 1824-1844 ; 1849 (27 volumes) ; 2.° 2e série, 1851-1857 (6 volumes) ; 3e Description d'un nouveau genre d'édenté fossile (Atlas).

Eure-et-Loir. — *Société archéologique* à Chartres : Mémoires, 1° tome I, 1858 ; tome II, pag. 1-142 ; 2° Livret de l'Exposition archéologique, etc., 1858 ; 3e Procès-verbaux, t. I, p. 1-140.

Gard. — *Académie impériale* à Nismes : Mémoires, années 1835-1855 (manquent 1842-1844). Total : 10 volumes.

Gironde. — *Académie impériale des sciences, belles-lettres et arts* à Bordeaux : Actes de 1850 à 1858 (9 vol.) ; manquent le 1er cahier de 1851 et le 4e de 1858.

Hérault. — *Société archéologique* à Montpellier : Mémoires, numéros 18 à 23 (6 cahiers in-4).

Société archéologique à Béziers : 1.° Séances publiques de 1850, 1851, 1853, 1857 (4 brochures) ; 2e Bulletin, 13e livraison

(1852), Études ibériennes, 15ᵉ livr. (1857) et supplément à la 12ᵉ (1858); 3° Bulletin, 2ᵉ série, tome Iᵉʳ, 1ʳᵉ livraison; total : 8 brochures.

ISÈRE. — *Société de statistique*, etc., à Grenoble : Bulletin, 2ᵉ série, tome IV, 1ʳᵉ et 2ᵉ livraison, 1858.

LOIRE. — *Société impériale d'agriculture, industrie, sciences, arts et belles-lettres* à Saint-Étienne : Annales, tomes I et II.

HAUTE-LOIRE. — *Société d'agriculture, sciences, arts et commerce* au Puy : Annales, tomes XIV-XIX (6 vol.; manque le 2ᵉ semestre de 1850).

LOIRE-INFÉRIEURE. — *Société académique* à Nantes : Annales, 1850, tome XXI.

LOT-ET-GARONNE. — *Société d'agriculture, sciences et arts* à Agen : 1° Mémoires, 8 volumes de 1804 à 1857; 2° Procès-verbaux des Comices agricoles de 1853, 1854, 1855 et 1857 ; 3° Discours de MM. Lèbé et Brun, 1838 et 1840 ; 4° Séances publiques de 1816 et 1821; 5° Notice des travaux, etc., par M. Hugon, 1831.

LOZÈRE. — *Société d'agriculture, commerce, sciences et arts* à Mende : 1° Mémoires, 1847-1849 (1 vol.); 2° Bulletin mensuel de 1850 à 1859 (manquent 17 numéros : 13-16, 21-25, 58-60, octobre, novembre et décembre 1858, janvier et février 1859) ; 3° Tables générales des matières, 1 brochure.

MAINE-ET-LOIRE. — *Société impériale d'agriculture, sciences et arts* à Angers : Mémoires, 2ᵉ série, tomes V-VIII (4 vol.).

Société académique de Maine-et-Loire. Mémoires, tome I, n° 1, 1857.

MANCHE. — *Société d'archéologie, littérature, sciences et arts* à Avranches; Séances publiques de 1849 et 1850, 2 brochures.

Société impériale académique à Cherbourg : Mémoires, 1835-1856 (6 vol.).

MARNE. — *Société d'agriculture, commerce, sciences et arts* à Châlons : 1° Séances publiques et travaux, années 1840, 1841, 1843, 1845-1858; total, 17 vol.; 2° Catalogue des plantes vasculaires de la Marne ; 3° Des insectes nuisibles à l'agriculture ; 4° Concours horticole de 1854.

Académie impériale à Reims. Mémoires : 1° tomes 3, 4, 14, 23, 24, 25 et 26; 2° Numéros dépareillés des autres volumes.

MEURTHE. — *Académie de Stanislas* à Nancy : 1° Mémoires, 1847-1857 (10 vol., manque 1852); 2° une brochure de 1837.

MEUSE. — *Société philomathique* à Verdun : Mémoires, tomes 4 et 5 (1850 et 1853).

MOSELLE. — *Académie impériale* à Metz ; Mémoires, 1° 1830-1833 (4 vol.) ; 2° 1852-1857 (7 vol.). Total : 11 vol.

NORD. — *Société impériale des sciences, de l'agriculture et des arts* à Lille : 1° Mémoires, 1853, 1854 et 1856 (3 volumes et 1 brochure) ; 2° Archives de l'agriculture du nord de la France, tome I, numéros 6 et 8, août et octobre 1857.

Société impériale d'agriculture, sciences et arts à Douai : Mémoires, 2e série, tomes I, II et III.

Société d'agriculture, sciences et arts à Valenciennes : Bulletin mensuel, tome V (manquent le quatre premiers Bulletins); tome VI (manquent les Bulletins 8 et 9); tome VII (manque le Bulletin 3); tome VIII (manque le Bulletin 8); tome IX, et les neuf premiers Bulletins du tome X.

OISE. — *Athénée du Beauvaisis* : 1° Bulletin 1846, 1847 (2e semestre); 1849, 1850 (2e semestre); 1852, 1853 (2e semestre); 1854 (1er semestre) ; 2° Séance solennelle de 1849. Total : 11 brochures.

PAS-DE-CALAIS. — *Société des antiquaires de la Morinie* à Saint-Omer : 1° Mémoires, tomes II-IX (8 volumes) ; 2° 28 Bulletins (7 années, 1852-1858) ; 3° Atlas, tomes V, VI, VII et IX (4 cahiers) ; 4° Usaiges et anciennes coustumes de la conté de Guysnes; 5° Bulletin, 1er trimestre de 1859.

PYRÉNÉES-ORIENTALES. — *Société agricole, scientifique et littéraire* à Perpignan : Mémoires, 1845 (2e partie), 1851 et 1854 (3 volumes).

BOUCHES-DU-RHÔNE. — *Académie des sciences, agriculture, arts et belles-lettres* à Aix : 1° Mémoires, tomes VI et VII; 2° Séance publique de 1859; 3° Rapport sur le rétablissement de l'échelle mobile.

Société impériale de statistique à Marseille : 1° Tableau synoptique de la division des travaux, etc., 1833; 2° De l'utilité et

des avantages de la statistique, 1833; 3° Preuves de la prospérité de Marseille, 1837; 4° Procès-verbaux des séances publiques de 1853 et 1856.

SAÔNE-ET-LOIRE. — *Académie de Mâcon* : Annales tomes I, II et III.

Société éduenne des lettres, sciences et arts à Autun : 1° Discours d'Eumène, etc.; 2° Essai sur le système défensif des Romains; 3° Essai historique sur l'abbaye de Saint-Martin d'Autun; 4° Histoire de la Réforme et de la Ligue à Autun; 5° Autun archéologique; 6° Mémoires (1845); 7° Annales (1853-1857).

SEINE. — *Académie française* : Rapports sur les prix de vertu, 1835, 1842, 1846, 1848-1857 (13 années).

Académie des inscriptions et belles-lettres : Rapports au nom de la Commission des antiquités de la France, 1857 et 1858.

Société libre des beaux-arts : Annales : 25 volumes ou cahiers, (1834-1847).

Lycée des arts : 1° Statuts; 2° numéros 1 et 3 (1850); 3° Mémoire à consulter.

Athénée des arts : 1° Statuts de la Société; 2° Procès-verbal de la séance solennelle du 29 mai 1836.

Société pour l'étude de l'histoire de France : 1° Bulletins de 1857 et 1858, 1 vol.; 2° 1er trimestre de 1859; 3° Table des matières des 23 premiers volumes.

Société des antiquaires de France : Bulletin, 1 vol., 1858; 1er trimestre 1859.

SEINE-ET-OISE. — *Société archéologique* à Rambouillet : 1° Notice historique sur Rambouillet, etc., par M. Moutié, 1850; 2° Cartulaire de l'abbaye des Vaux de Cernay, 3 volumes in-4° avec Atlas in-folio.

Société impériale d'agriculture et des arts : Mémoires, 1843-1847, 1849 et 1851 (7 volumes).

Société des sciences naturelles et médicales à Versailles : Mémoires, 5 premiers volumes.

Société d'horticulture : Bulletins, tomes I, II, VI, VII et VIII. Les autres volumes manquent ou sont très-incomplets.

SEINE-INFÉRIEURE. — *Académie impériale des sciences, lettres*

et arts à Rouen : Précis des travaux, 1841, 1842, 1844, 1845, 1846, 1848, 1852, 1854, 1855, 1856, 1857 et 1858 (12 vol.).

Société havraise d'études diverses : Travaux des vingt-trois premières années : 1834-1856.

SOMME. — *Société des antiquaires de Picardie* à Amiens : 1° Mémoires, tomes IV, in-4°, XI, XII et XIII; 2° Bulletins, tomes V et VI, 1er trimestre de 1859.

TARN-ET-GARONNE. — *Société des sciences, agriculture et belles-lettres* à Montauban : Bulletin agronomique, 1857, 1858 (manque le n.° 3); 1859 (manque le n.° 3).

VAR. — *Société des sciences, belles-lettres et arts* à Toulon : Bulletin, 21e année, n.os 1 et 2.

VIENNE. — *Société des antiquaires de l'Ouest* à Poitiers : Mémoires, tomes XVIII-XX, XXII-XXIV. Total : 6 volumes.

HAUTE-VIENNE. — *Société d'agriculture, sciences et arts* à Limoges : 2 premiers bulletins du 19e volume.

VOSGES. — *Société d'émulation* à Épinal : 3e cahier du 8e volume.

YONNE. — *Société archéologique* à Sens : 1° 4 Bulletins, 1851-1854 (manquent les 52 1res pages 1851); 2° Bulletin, tome VI (1858).

Association bretonne : 7e session, Saint-Malo, 1849.

Congrès scientifique de France : Sessions de 1847, 1849, 1850 et 1856 (8 volumes).

TABLE DES MATIÈRES.

MÉMOIRES.

POÉSIE.

MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ DES SCIENCES MORALES,

DES LETTRES ET DES ARTS

DE SEINE-ET-OISE.

TOME SIXIÈME.

MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ DES SCIENCES MORALES

DES LETTRES ET DES ARTS

DE SEINE-ET-OISE

TOME SIXIÈME



VERSAILLES,

AUG. MONTALANT,
MEMBRE ET IMPRIMEUR DE LA SOCIÉTÉ,
6, Avenue de Sceaux

P.-F. ÉTIENNE,
LIBRAIRE,
46, Rue de la Paroisse.

1861

ERRATA

Page XLI, 7ᵉ vers, au lieu de :

Les longs rayons penchés dans les voiles du soir !...

lisez :

Le long rayon penché dans les voiles du soir !...

Page XLIII, 6ᵉ vers, au lieu de :

Mon cœur est un nid d'amour !...

lisez :

Mon cœur est un nid d'*amours !...*

SOCIÉTÉ DES SCIENCES MORALES, DES LETTRES ET DES ARTS
DE SEINE-ET-OISE.

SÉANCE SOLENNELLE, TENUE LE DIMANCHE 13 MAI 1860,

A l'Hôtel-de-Ville de Versailles,

Sous la présidence d'honneur de MM le comte de SAINT-MARSAULT, préfet du département, et RÉMILLY, maire de Versailles.

DISCOURS

PRONONCÉ

PAR M. GOURGAUD,

PRÉSIDENT ANNUEL.

MESSIEURS,

L'homme excepté, la destination de toutes les créatures s'arrête à ce monde. Pour lui seul la vie implique nécessité absolue d'efforts à faire, de travaux à subir, de périls à braver, de sacrifices à accomplir ; et l'être faible à qui cette part a été dévolue risquerait bien de se décourager des fatigues de la route, si un Dieu bon et secourable ne lui avait, par intervalles, ménagé de doux loisirs et préparé de loin en loin d'agréables oasis. Mais la même main qui a dressé devant nous les montagnes et les rochers, creusé les abîmes, hérissé de ronces l'étroit sentier, cette main équitable et bienfaisante a aussi étendu les prairies, suspendu à l'arbre les fruits rafraîchissants et semé des fleurs sous nos pas. C'est ainsi que la Providence, qui a imposé à l'âme humaine des devoirs si pénibles, si hauts et si multiples, lui a permis, lui a donné pour l'encourager, pour la soutenir, pour la délasser, les Plaisirs de l'Esprit.

Tel sera aujourd'hui le sujet de ce que l'usage m'oblige d'appeler un discours. Les plaisirs de l'esprit ! voilà des mots dont le sens est vaste puisqu'ils comprennent à la fois les sciences, les arts et les lettres. Il est nécessaire de définir et de s'entendre.

Les sciences sont l'expression et le produit de l'intelligence humaine élevée à son plus haut degré de force et de puissance. Elles ont sans doute leur enthousiasme et leur joie. Cet enthousiasme, c'est celui de la vérité découverte ou comprise ; cette joie, c'est celle que donne la défaite du Sphinx, celle qu'éprouvait Archimède quand il s'écriait : « je l'ai trouvé ! » Mais cet enthousiasme, cette joie sont le privilége d'un petit nombre : on compte peu d'Archimèdes. Leur langue est une langue sacrée : Descartes, dans son siècle, était compris de quelques hommes et d'une femme. Certes, les études scientifiques de nos lycées vont sous peu nous donner un peuple de savants pour lequel le mot « inaccessible » ne sera plus français ; mais cette génération se forme, elle n'est pas encore arrivée à maturité.

Les arts, sans être moins distingués que les sciences, ont l'humeur plus populaire ; ils s'adressent à tous et aussitôt. Pour vous charmer, qu'exigent-ils de vous ? des oreilles ou des yeux. Mais, hélas ! leur bonne volonté est bien forcée de se restreindre. A ne parler que de la musique et de la peinture, la chose se démontre d'elle-même. Une salle de concert qui réunit l'élite de nos Orphées n'admet qu'un petit nombre d'auditeurs et presque toujours les mêmes, d'abord parce que le prix des places s'élève en raison du mérite de l'harmonie, et ensuite parce que ces places mêmes deviennent, pour ainsi dire, des propriétés ; par exemple, une stalle au conservatoire de musique est une sorte d'immeuble qui, une fois acquis, ne se cède pas et bientôt ne se transmettra que par testament. Nos musées s'ouvrent à la foule, ou gratuitement ou à un prix si modeste, qu'il ne saurait être décourageant ; mais tous les chefs-d'œuvre ne sont pas là, et dans certaines collections de ce genre, il y a plus de cadres que de tableaux. Il est vrai que, depuis quelque temps, l'usage s'introduit de réunir temporairement, au décès des grands artistes, leurs toiles les plus importantes ; on va même pour certains jusqu'à le faire de leur vivant, ce qui a tout l'air

d'une apothéose anticipée et consentie par ceux qui en sont l'objet. Comme il s'agit de venir en aide à des confrères malheureux, le motif excuse le fait, et la modestie s'immole à la charité. Le mieux est donc d'applaudir à l'intention et de concourir à une bonne œuvre par sa présence. Néanmoins, l'exposition une fois terminée, toutes ces compositions consacrées par le culte du public retournent, et pour toujours, dans leurs sanctuaires respectifs, et le talent de leurs auteurs, pour la grande majorité, n'est plus qu'un souvenir ou un article de foi.

Quant aux lettres, Messieurs, leur universalité est incontestable. Elles n'ont pas seulement leur domaine propre, elles sont les utiles interprètes, les heureuses compagnes des sciences et des arts; souvent d'illustres savants, de grands artistes furent en même temps des écrivains remarquables. Qu'est-ce à dire? Me proposerais-je, sous ce fallacieux prétexte, d'embrasser ici les connaissances humaines d'un regard encyclopédique? Rassurez-vous. Si je pouvais un moment concevoir ce formidable dessein, le nom même de cette Société serait pour moi un obstacle, et pour vous une sauvegarde. Ce nom, en voici, selon moi, la signification générale, sinon individuelle : nous honorons, nous admirons les sciences; nous admirons et nous aimons les arts; nous aimons et nous essayons de cultiver les lettres.

C'est donc surtout dans l'histoire des lettres que je veux chercher comment l'héritage des plaisirs de l'esprit est venu jusqu'à nous.

Premièrement, je passe volontiers au déluge; je fais généreusement cette concession, et je laisse les cités égyptiennes, assyriennes, vous entretenir d'elles-mêmes par leurs débris recueillis au Louvre. De tant de grands noms, je m'en tiens à ceux d'Athènes et de Rome. Voyez, quelle réserve extrême! quel excès de modération! Je veux bien me borner à vous parler un peu, très peu, de grec et de latin, quand je pourrais vous parler même de sanscrit. Je ferai plus : pour circonscrire mon sujet, je choisirai, surtout dans l'histoire d'Athènes et dans celle de Rome, les époques où leur gloire militaire épuisée ne leur laisse plus que les plaisirs de l'esprit. Ensuite je parcourrai avec vous, d'une vue rapide, s'il se peut,

notre littérature nationale ; j'essaierai d'en indiquer les traits les plus caractéristiques, et, pour réaliser les promesses de mon titre, je compterai surtout sur vos souvenirs.

J'ouvre Plutarque, cet ingénieux comparateur des célébrités grecques et romaines, et voici à peu près ce que j'y trouve :

La guerre du Péloponèse venait de se terminer par la défaite d'Athènes. Un homme sans génie, le Lacédémonien Lysandre, avait triomphé par surprise du courage et de la valeur ; l'imprudence de ses ennemis l'avait fait grand. Étonné de sa victoire, il ne savait quel usage il en devait faire. Un Thébain proposa de ruiner de fond en comble cette ville qui avait osé être la rivale de Sparte, et qui avait eu l'insolence de la sauver, elle et toute la Grèce, du joug des barbares. Lysandre trouva l'avis admirable. Il eut l'idée d'en délibérer, après boire, avec les chefs des autres peuples grecs conjurés contre Athènes et associés au succès. La table du festin devait, au dessert, devenir la table du conseil. Ce jour-là le brouet lacédémonien fut supprimé. Lysandre, pour constater de toute manière sa victoire, ne voulut faire usage que de la cuisine des vaincus. Le repas se donna au Pœcile, dans ce musée de toutes les gloires d'Athènes où les Miltiade et les Thémistocle étaient représentés livrant bataille. Les vins de l'Attique ne furent pas épargnés (c'était juste). Lysandre, nous l'avons dit, avait voulu un repas athénien, mal lui en prit. En effet, point de bonne chère à Athènes sans musique et sans poésie. Un musicien vint donc, et, la lyre en main, il chanta des vers de l'Electre d'Euripide. Le passage qu'il avait choisi représentait la fille d'Agamemnon déchue de sa grandeur et captive, attendant d'un mot son arrêt. L'allusion était sensible ; tous les convives eurent bientôt reconnu Athènes dans Electre ; ils se sentirent touchés et attendris, des larmes coulèrent. Lysandre vit le péril, il ordonna au musicien ou plutôt à Euripide de se taire, mais il n'était plus temps : Euripide avait sauvé Athènes. Il ne se trouva personne qui voulût signer la ruine de la glorieuse cité. Le Thébain lui-même s'excusa en disant qu'il ne savait pas écrire. Athènes vécut donc, mais d'une vie presque entièrement intellectuelle. A l'époque de Philippe, elle protesta bien encore une fois par la journée de Chéronée, mais ce fut en vain, les plaisirs de l'es-

prit furent désormais sa consolation et toute sa puissance. Elle devint l'arbitre de l'opinion, dispensa la gloire et décida de l'immortalité des héros.

Alexandre le comprit. Aussi, dès les premiers pas de sa course, comme dit Bossuet, ce qui le préoccupait le plus, c'était de savoir ce que pensaient de lui les Athéniens. « Ce qu'ils pensent, lui répondait-on, ils ne le savent pas encore eux-mêmes. Ils se promènent sur la place publique et se demandent entre eux : « Qu'y a-t-il de nouveau ? — Et Démosthène, que dit-il ? — Il dit : « C'est un enfant. » Alexandre soumit les peuples barbares qui l'entouraient, saccagea Thèbes, effraya la Grèce. « Qu'a dit Démosthène, demanda-t-il alors ? » — Il a dit « ce jeune homme. » Eh bien ! répliqua-t-il, je le forcerai bientôt de dire « cet homme. » Ce qui, dans sa pensée signifiait modestement « ce grand homme. » Au terme de sa carrière, qui fut si brillante et si courte, nous l'entendons s'écrier encore : « O Athéniens, qu'il m'en a coûté pour être loué de vous ! »

La puissance macédonienne tomba ; Athènes resta debout. Rome élevait alors sa grandeur sur des ruines. Mais, au milieu de tant de nationalités abattues, Athènes garda la sienne, celle de l'intelligence et du génie. Ecoutons Horace : « La Grèce captive dompta son farouche vainqueur. » Or, la Grèce, c'est Athènes. Le terrible, l'impitoyable Sylla y vint, sa sanglante épée à la main, et peut-être méditant déjà ses tables de proscription. Il y trouva un Romain qui se faisait appeler l'Athénien, autrement dit Atticus. Cet ami de Cicéron s'était fait le Périclès de son époque ; il conversait avec les savants de sa patrie adoptive, écoutait ses philosophes, applaudissait ses poëtes, et payait les dettes de ses artistes. Sylla fut si charmé de l'hospitalité des Athéniens qu'il voulut leur enlever celui qui lui en avait fait les honneurs. Atticus refusa de le suivre. Un refus à Sylla ! c'était hardi. Mais il fut fait avec tant d'adresse, de bonne grâce et d'urbanité, que le futur dictateur ne se fâcha pas : c'était le triomphe de l'atticisme.

Du proscripteur Sylla au proscripteur Octave il n'y a qu'un pas ; mais quelle distance d'Octave à Auguste ? Ce n'est pas seulement que les crimes commis ou permis par Octave s'effacent devant cette

impériale clémence d'Auguste jadis préconisée par Senèque et définitivement immortalisée par Corneille ; c'est que le bourreau de Préneste fut le sauveur de l'Énéide. En dérobant aux flammes ce chef-d'œuvre, que ne fit-il pas pour les plaisirs de l'esprit ! Les bons poèmes épiques sont si rares ! Mais en même temps que ne fit-il pas pour sa propre gloire ! Il couronnait ainsi son œuvre de civilisation et acquérait un droit imprescriptible à la reconnaissance de la postérité. Au dire de Suétone, à peine le premier empereur romain eut-il cessé de vivre qu'un sénateur proposa d'appeler siècle d'Auguste tout le temps qui s'était écoulé depuis sa naissance jusqu'à sa mort, et de l'inscrire sous ce titre dans les fastes. Nul démenti que je sache n'a été donné dans la suite des âges à cette glorieuse dénomination. Auguste resta le divin lorsque tous les dieux de Rome furent précipités de leurs autels, et sa pacifique grandeur ne fut ni renversée ni ébranlée lors même que l'invasion des barbares emporta le trône du dernier de ses successeurs.

Les barbares ! que firent-ils des plaisirs de l'esprit ? Les Théodoric, les Genséric, les Alaric et tous ces héros en *ic*, comme dit Boileau, s'en souciaient fort peu sans doute, je suis bien forcé d'en convenir ; mais les monastères étaient là, et s'ouvrirent charitablement à ces illustres fugitifs. Un jour, on frappe à la porte. « Qui êtes-vous ? » — « Cicéron. » — « Cicéron ! s'écrie-t-on de toutes parts, soyez le bienvenu. Le cloître entier est à vous. Vous aurez place même au réfectoire ; vous y serez notre lecteur. » Bien d'autres suivirent et furent également reçus. Enfin, un soir je crois, quelques coups timides sont frappés. « Vos noms ? »—« Térence et Plaute. »—« Eh quoi ! des poètes comiques !... Pour vous, Térence, passe encore : il y a tant de délicatesse dans votre pensée, et votre style est si pur ! Mais quand on s'appelle Plaute, c'est-à-dire le bouffon du peuple, il faut être bien osé... Allons cependant, entrez ; nous avons ici Horace, qui vous grondera et vous donnera quelques bons avis. » Cette ardeur hospitalière ne s'en tint pas aux Romains ; les bons pères se firent Grecs pour accueillir dignement Homère et Aristote. Ainsi la mythologie poétique et la philosophie païenne trouvèrent un refuge et une vie nouvelle au pied même de la croix.

Tous ces grands esprits de l'antiquité demeurèrent là longtemps paisibles et bénis. Ils quittèrent enfin le cloître pour un palais; Charlemagne les appelait à Aix-la-Chapelle. Le vainqueur de la Saxe voulait, disait-il, se faire leur disciple. Il avait beaucoup à apprendre, s'il est vrai que jusque-là, content de sceller ses actes suprêmes du pommeau de son épée, il n'avait jamais apposé à aucun d'eux ce nom auquel s'attache l'idée de la grandeur même; il savait l'illustrer, mais non le signer. Le tout-puissant monarque fit peu sans doute pour les sciences, les arts et les lettres; mais il donna l'impulsion, et on lui dut les bienfaits de ses successeurs.

Le secrétaire de Charlemagne, le docte et reconnaissant Eginhard, jaloux de transmettre à la postérité la vie et les gestes du maître qu'il avait tant admiré, tant aimé, fut le premier de nos chroniqueurs. Il fut suivi de toute cette charmante famille de narrateurs ingénieux et fidèles : Joinville, Froissart, Comines, qui nous font voir si nettement ce qu'ils ont vu, que nous devenons, pour ainsi dire, leurs contemporains.

Durant toute cette période, et surtout à partir des croisades, la gloire ne se raconte pas seulement, elle se chante. Le midi a ses troubadours, le nord ses trouvères; et tous ces poëtes voyageurs propagent partout l'amour de rimer tant et si bien, que nous trouvons enfin, et tout près l'un de l'autre, parmi ces confrères en poésie, un grand seigneur, Charles d'Orléans, et Villon l'Enfant de Paris.

Tout s'enchaîne dans la destinée des peuples, sous l'action de la Providence, et les événements en apparence les plus contraires concourent au même but. Les croisades nous avaient mis en possession des sciences des Arabes; la prise de Constantinople par Mahomet II naturalisa parmi nous les lettres exilées de l'Orient. Singulière coïncidence! La victoire de Mahomet et l'invention de l'imprimerie sont presque de la même date. L'une envoyait vers nous les maîtres de l'éloquence et de la poésie; l'autre nous donnait les moyens de vulgariser leurs leçons. Enfin, quelques années plus tard, c'est en portant la guerre en Italie que nous apprenons à admirer les arts qui sont les ornements de la paix, et pour que rien ne manque au contraste, nous confondons dans notre estime et presque dans une

reconnaissance égale, un pape ennemi de la France et un monarque français, Léon X et François I.er.

Le vainqueur de Marignan, le glorieux vaincu de Pavie, fit de son palais l'asile de la littérature et des arts. Il y souriait aux vers de Marot en suivant des yeux le pinceau de Léonard de Vinci. Par lui la Renaissance ne fut pas un vain mot; il est vrai que le public se prêta merveilleusement à l'œuvre du souverain, il la continua. Nos pères ne s'effrayèrent pas d'une pléiade de poëtes, et s'ils se montrèrent auditeurs attentifs, lecteurs courageux, ils furent en même temps bons juges; ils n'acceptèrent pas l'idiome décrépit en naissant que voulait leur donner Ronsard, et par leur goût ils méritèrent qu'enfin Malherbe vint. La prose ne laissa pas en chemin la poésie, Montaigne aidant; et la langue commençait à se fixer quand vinrent la Saint-Barthélemy et la Ligue.

Henri IV fut vaillant (l'histoire et la chanson le disent), il fut vaillant par le cœur et par l'épée, il le fut aussi par l'esprit et la parole. Ses bons mots faisaient à ses ennemis une guerre non moins redoutable que celle des champs de bataille. Il eut d'excellents auxiliaires, les auteurs de la Ménippée. On connaît peu aujourd'hui les Passerat, les Pierre Pithou, les Nicolas Rapin et les autres; mais c'étaient alors de rudes champions, qui aidèrent puissamment sa cause; ils firent plus que rendre la Ligue odieuse, ils la rendirent ridicule.

Après Henri IV, on vit naître l'Académie française, d'abord simple réunion de quelques causeurs, bientôt corps constitué par lettres patentes. Le temps approchait où le souverain allait présider aux choses de l'esprit comme aux affaires de l'Etat.

Si jamais règne fut celui des plaisirs de l'esprit, c'est le règne de Louis XIV. Les savants, les gens de lettres et les artistes marchent de front avec les héros; les conquêtes de l'intelligence et de l'imagination rivalisent avec celles des armes. Louis XIV a eu beaucoup de détracteurs, à commencer par Montesquieu, qui lui trouve seulement l'air d'un grand roi. Cette ironie est-elle juste? Non sans doute : il ne se fait de grandes choses que sous un grand prince. Si j'avais à justifier le surnom qui fut solennellement décerné à Louis par l'Hôtel-de-Ville, après le traité de Nimègue, je dirais : il le mérita, car il fut naturel-

lement au niveau de toute cette gloire dont la victoire l'environnait ; il le mérita plus encore lorsque l'heure de l'adversité fut venue ; car jamais il ne désespéra ni de lui ni de la France ; ou plutôt, s'il fut un moment près du désespoir, jamais il ne montra plus de véritable grandeur, une estime plus héroïque pour la nation généreuse à laquelle il était fier de commander. Oui, voilà ce que je dirais, et beaucoup d'autres choses encore, si j'avais à démontrer la dignité de son âme, l'élévation de ses sentiments.

Mais ce que j'ai à considérer, c'est la part qui lui appartient dans cette gloire pacifique de l'esprit qui rend son époque si noble, si belle, si resplendissante. Certes, je ne prétends pas attribuer à ce prince le mérite de tant d'illustres écrivains qui vécurent sous son règne. Lors de son avénement, Corneille était déjà le Grand Corneille. Louis ne donna pas à Racine cette sensibilité exquise et ardente qui lui inspira tant de chefs-d'œuvre ; à Molière cette haute raison, cette verve puissante qui mettent à nu tous les caractères, ridiculisent les travers et châtient les vices ; à Boileau cette probité de critique dont rien n'émousse la franchise ; à La Fontaine, cette bonhomie gauloise qui fait la leçon à tous, petits et grands ; à Bossuet, la sublimité de sa parole et son impérieuse logique ; à Fénelon sa diction pleine de charme, cette éloquence du cœur qui se fait aimer parce qu'on sent qu'elle est l'expression d'un amour immense de l'humanité ; à tant d'autres enfin ces talents si divers qui s'harmonisent et se confondent dans le plus merveilleux ensemble qui fut jamais. Tout cela sans doute ne fut pas l'œuvre de Louis XIV, et semble avec raison hors de tout pouvoir humain. Mais ce qui le fait grand, c'est l'ascendant qu'il conserva toujours sur toute cette élite prodiguée à son siècle, ascendant qu'il devait moins au prestige de sa puissance qu'à la sagacité de son jugement. Objet de l'admiration constante et convaincue de tant d'admirables génies, il fut pour eux comme l'interprète de la postérité. Ses rares méprises n'empêchent pas qu'il n'ait apprécié, encouragé, honoré le mérite presque partout où il se trouvait, au dedans et au dehors de son pays. Son influence était vraiment souveraine, il était l'âme du siècle auquel il a légitimement donné son nom. Pour s'en convaincre, il suffit de comparer l'hôtel de Rambouillet

et la cour de France. Au genre précieux a succédé une simplicité pleine de bon goût, au bel esprit l'esprit. Le point de départ nous présente l'Astrée charmant et subjuguant encore les imaginations, le Grand Cyrus dans tout l'éclat d'un succès récent; au dernier terme nous trouvons Gil-Blas. Le grand art de la conversation, cet art éminemment français, est porté à sa perfection, et désormais notre langue n'a plus de rivale pour la netteté, l'élégance et surtout la clarté. En cela Louis tient le sceptre comme en tout le reste. La vieillesse survient, il demeure pour tous le grand roi, le modèle vers lequel se tournent tous les yeux. Aussi a-t-on pu dire avec autant de justesse que d'esprit : « Quand Louis XIV eut soixante ans, tout le monde en France fut sexagénaire. »

Voilà une bien longue apologie. Qu'elle me soit pardonnée dans la ville de Louis XIV, en présence de tant de merveilles nées de sa volonté, et surtout de ce palais qu'habitait ou fréquentait, à son origine, tout ce que la France avait de glorieux, et qui aujourd'hui, à jamais ouvert à toutes les gloires de notre patrie, n'a pas changé de destination.

La majesté royale, relevée et vivifiée dans le *moi* de Louis XIV, se dégrade à sa mort, et périt. Avant lui, c'était le règne de Richelieu; après lui, c'est le règne de Voltaire. Or, Voltaire, c'est la personnification de l'esprit. Mais que voyons-nous? plutôt les luttes de l'esprit que ses plaisirs. Voltaire, dans son théâtre tragique, semble, il est vrai, continuer le XVII.e siècle; il s'inspire de l'exemple de ses deux illustres devanciers, et sait rester lui-même; cependant sa première pièce, son Œdipe, est un commencement d'hostilités; et, en lisant Zaïre, où l'élément chrétien a produit d'incontestables beautés, on sent trop, on sait trop peut-être que la conviction n'est pas là et que l'esprit s'est mis à la place du cœur. Essaie-t-il de se faire poëte comique, il ne le peut : l'amertume, l'ironie et le sarcasme ne sont pas du domaine de la comédie. Il a porté défi à Homère et à Virgile; il nous a légué de très beaux vers, des pages brillantes, et non une épopée. Je ne parle point, pour son honneur, de cet autre poëme qui s'attaque à une des gloires les plus pures, et qu'on a appelé un détestable chef-d'œuvre : il faudrait plaindre celui qui trouverait là les plaisirs de l'esprit.

Prosateur, il a un langage qui lui appartient, et qu'on ne saurait égaler; sa correspondance est un prodige de fécondité, de variété, de finesse et d'élégance. Ce style admirable, il le porte dans l'histoire : Charles XII et le siècle de Louis XIV resteront des modèles du genre; mais l'auteur de l'Essai sur les mœurs aspire, avant tout, à faire prévaloir l'esprit philosophique. Or, c'est un philosophe sans système : un système, même faux, cherche à ordonner et à construire; Voltaire veut disperser et abattre.

A côté de lui s'élève Jean-Jacques, d'abord son admirateur, ensuite son rival, bientôt son ennemi; Jean-Jacques, rêveur sublime, séduisant utopiste de la politique et de l'éducation, misanthrope plein de sensibilité, qui, le premier, porte l'éloquence dans le roman. Ces deux écrivains, tout en se haïssant, concourent à la même œuvre : l'un raille la société, l'autre la maudit. Tous deux cependant sont ambitieux de gloire, mais chacun l'entend à sa manière. Voltaire aspire aux honneurs de l'apothéose, il y parvient et y succombe; Rousseau se crée à lui-même un martyre, et finit par le rendre réel, à force d'imagination.

Loin de moi la pensée de contester le mérite littéraire d'un siècle qui joint à ces noms célèbres ceux de Montesquieu et de Buffon. Loin de moi le dessein bizarre de nier les jouissances multipliées de l'intelligence au milieu des progrès et des découvertes qui font du XVIII.e siècle une époque à jamais précieuse pour l'humanité. Mais pourquoi faut-il que les bienfaits soient si chèrement payés? Le sujet que j'ai choisi me fait une loi de détourner mes regards et les vôtres d'une époque de dédain, de haine et de colère où je vois Gilbert à l'hôpital, Chénier sur l'échafaud.

Du reste, jamais les contrastes ne manquent à l'esprit français. A la veille de la Révolution, Bernardin de Saint-Pierre nous donnait sa délicieuse églogue de Paul et Virginie. Parmi les plus violents accès d'une agitation fébrile, les bergeries de Florian étaient en vogue, et la première édition de ses fables, empreintes de tant de douceur, de bienveillance, de paisible philanthropie, porte la date de 1792. Le rire aussi trouvait place : Beaumarchais avait mis son siècle sur la scène avec ses Brid'oisons, ses Baziles et ses Almavivas; on s'amusait de l'image, au théâtre, quand, à la ville, on

s'irritait contre la réalité. Ajoutez que le peuple s'était reconnu dans Figaro, et grande était sa joie de se voir si bien et si spirituellement représenté. Ainsi le peuple athénien applaudissait jadis le personnage multiple du chœur, parce que le chœur, c'était lui, et que les poëtes, tragiques et comiques, avaient bien soin d'en faire toujours le plus judicieux, le plus sage et le plus honnête homme de la pièce.

Voici venir le XIX.ᵉ siècle, et pour nous, Messieurs, le moment de nous arrêter. Arrivés là (qu'on me passe cette expression doucement bourgeoise), nous sommes chez nous. Je laisse à un futur président de cette Société le soin d'apprécier, dans une quarantaine d'années, l'époque où nous vivons, et de lui demander si elle aussi a gardé fidèlement le dépôt des plaisirs de l'esprit.

Il n'oubliera pas sans doute de dire que, dès le commencement de ce siècle, le grand capitaine législateur qui porta si haut la gloire de nos armes, et donna à la France un Code destiné peut-être à devenir européen, songea encore à mettre notre gloire littéraire à l'abri de notre inconstance même, et, par un décret signé au Kremlin, dota richement notre première scène française, à la condition expresse que les chefs-d'œuvre des grands maîtres n'en seraient jamais bannis. Salutaire et prévoyant décret ! Grâce à lui, lorsque viennent les guerres des classiques et des romantiques, lorsque les Titans du parterre s'efforcent d'escalader les sublimes hauteurs habitées par le génie, Racine, comme au temps de l'ingénieuse épître,

> Rit du bruit passager de leurs cris impuissants.

Ajoutons avec l'auteur de *la Métromanie* :

> Et la palme du Cid, malgré la même audace,
> S'élève et croît encore au sommet du Parnasse.

Notre collègue de 1901 pourra constater, j'aime à le croire, qu'à une époque déjà loin de lui, en 1860, par exemple, la paix s'était faite dans la littérature, et que le beau, sans distinction d'écoles, avait les sympathies du public. En parlant de cette portion de siècle écoulée jusqu'à nos jours, il pourra sans doute, il devra même se

montrer sévère pour ces écrivains qui des plaisirs de l'esprit n'ont su nous faire autre chose que les plaisirs des sens; mais il trouvera aussi, d'autre part, ample matière à son admiration et à ses éloges. J'en ai pour garants les noms de Chateaubriand, de madame de Staël, d'Augustin Thierry, de Balzac, de Picard, de Casimir Delavigne, d'Alfred de Musset et de Béranger; je ne désigne que les gloires littéraires pour ne pas sortir de mon sujet; et je ne mentionne que les morts pour ne pas blesser la modestie des vivants. Mais, parmi ceux-ci, il est des hommes d'un grand talent, des hommes que vous nommez vous-mêmes, et dont les écrits permettent d'avancer que jamais la poésie lyrique ne rencontra de plus hautes, de plus gracieuses inspirations; que jamais la critique littéraire ne fut plus délicate, plus fine, plus érudite et plus éloquente; que jamais la philosophie (quoi qu'on ait pu dire) ne se montra plus conciliante, plus désireuse d'affermir les bases de la société; que jamais enfin l'histoire ne parla un langage plus précis, plus éclairé, plus véridique et cependant plus pittoresque.

Ce qui n'est pas moins certain, ce dont nous avons tous conscience, Messieurs, c'est que malgré cette préoccupation des intérêts matériels qui est un des caractères de ce temps, le goût des plaisirs de l'esprit subsiste et ne saurait pas plus s'effacer parmi nous que le sentiment de l'honneur et l'amour de la patrie : comme eux, il est un des fruits les plus naturels et les plus durables d'une éducation française.

On m'a conté qu'un pauvre riche, grand partisan jadis des plaisirs intellectuels, avait, dans un âge avancé, perdu la vue, l'ouïe et la parole. Il était entouré de soins plus ou moins désintéressés, mais attentifs. Un jour, un sourire éclôt sur ses lèvres; bientôt un éclat de rire succède, et cette figure si longtemps immobile s'épanouit. La main du vieillard s'agite, on comprend qu'il demande une plume, on s'empresse de la lui donner. Peut-être quelque petit-cousin crut qu'il s'agissait d'un testament, et son cœur palpita. Mais il était question de bien autre chose vraiment! L'aveugle, le sourd, le muet écrivit un seul mot, un seul nom... Molière! Ainsi le souvenir de quelque heureuse saillie, de quelque bonne scène, bien naturelle et bien vraie, venait de traverser cet esprit solitaire,

et un éclair de gaieté avait lui. Ce qu'il entendait, ce qu'il voyait alors, nul ne le sut ; mais on comprit que l'existence s'était réfugiée dans la mémoire, et que les heureuses habitudes du passé n'étaient point interdites à cette intelligence dont tous les abords étaient fermés.

Cette anecdote, Messieurs, est l'image naïve des plaisirs de l'esprit. Il y a longtemps qu'on a dit qu'ils sont le plus précieux aliment du jeune âge, le soutien et le charme des vieux ans ; qu'ils nous suivent dans la solitude ou voyagent avec nous ; qu'ils sont l'ornement de la prospérité, la consolation de l'infortune... Mais quoi ! après avoir crayonné l'histoire des plaisirs de l'esprit, vais-je essayer d'en tracer l'éloge ? Ce serait prêcher des convertis ; ce serait abuser deux fois de votre patience, déjà trop éprouvée ; ce serait enfin mal vous payer de votre confiance, vous qui avez affronté tous les hasards d'un discours annuel. Comme président de cette Société, je devais prendre la parole ; je l'ai fait. Maintenant, Messieurs, je ressaisis avec joie le privilége que j'apprécie le plus parmi vous, celui d'écouter.

RAPPORT sur les travaux de la Société, depuis le 15 avril 1859, jusqu'au 13 mai 1860, par M. ANQUETIL, secrétaire perpétuel.

MESSIEURS,

Lorsque s'est produite parmi nous la pensée ambitieuse de demander à la bienveillance éprouvée de l'autorité municipale la salle où pour la première fois, depuis vingt-cinq ans, se tient aujourd'hui votre séance solennelle, les promoteurs mêmes de cette démarche n'étaient pas sans quelque inquiétude, et craignaient par instants que l'expérience n'accusât leur témérité. Changer le lieu, le jour, l'heure consacrés par l'usage, pouvait leur sembler aventureux, alors même qu'on ne prévoyait pas que les séductions du dehors (1) augmenteraient encore le péril. Votre présence ici justifie notre pré-

(1) L'ouverture de l'Exposition de la Société d'Horticulture, et le jeu des grandes eaux du Parc.

somption ; toutefois, c'est un devoir pour le secrétaire, dont vous vous résignez chaque année à entendre le long rapport, de ménager son auditoire et de profiter, pour être plus succinct, non de ce que les travaux aient été moins variés ni moins abondants, mais de ce que ces murs ne sauraient lui renvoyer en quelque façon l'écho de nos séances.

L'échange de vos publications contre celles des autres Sociétés savantes de l'Empire acquiert chaque année plus de développement et plus de régularité. Saint-Étienne, Aix, Valenciennes, Lyon, Rouen, Amiens, Bordeaux, Poitiers, Montauban, Mende, Beziers, Troyes, Saint-Quentin, Nancy, Chalons-sur-Marne, Saint-Omer, Rochefort, Douai, Le Hâvre, Autun, Toulon, Nismes, Agen, Caen, Reims, Dijon, Grenoble, Perpignan, les grandes Compagnies des *Antiquaires de France* et de la *Société pour l'étude de notre Histoire nationale* vous ont adressé leurs mémoires, qui ont été pour MM. Anquetil, A. Montalant, Bouchitté, Jeandel, Fromageot, Morin, de Boucheman, de Bullemont, Auger, le sujet d'un grand nombre de rapports que je ne puis analyser, mais qui démontrent que si la vie intellectuelle tend à se concentrer dans Paris, la province du moins lutte avec persévérance et non parfois sans éclat contre cette tendance funeste.

La publication de la *Revue des Sociétés savantes des Départements*, sous le patronage de M. le Ministre de l'Instruction publique et des Cultes, ne peut que seconder ces efforts en donnant aux travaux de la province la publicité qui trop souvent leur faisait défaut.

Vous devez à M. Bouchitté une analyse sommaire du *Discours sur la Méthode*, dont les principes ne lui semblent pas avoir toute l'importance qu'on leur attribue d'ordinaire. L'extrême généralité, qui en est le premier mérite, exclut la précision nécessaire aux investigations de la science, tandis que la variété des problèmes soumis à l'observation veut que l'on tire de ces principes un grand nombre d'applications particulières. Sans doute les principes de Descartes durent frapper ses contemporains, tant ils contrastaient avec la méthode scientifique de son temps ; mais les progrès de l'analyse et de l'observation, depuis deux siècles, ne permettent de regarder ces préceptes de philosophie expérimentale que comme

un point de départ auquel l'esprit humain a apporté des développements aussi nombreux qu'imprévus. Toutefois, au défaut d'une utilité pratique bien grande, le Discours sur la Méthode a le mérite d'être un chef-d'œuvre de netteté, de naturel, de vigueur et de précision, et de pouvoir être cité comme un modèle inimitable du style et de la langue philosophiques.

M. Baudry vous a entretenus du troisième volume de l'*Histoire des Religions dans l'Antiquité grecque*, par M. Alfred Maury, et vous a fait assister, avec le savant académicien, aux altérations profondes que subirent les doctrines et les formules du culte primitif sous la double influence de la philosophie socratique et des religions de l'Orient, jusqu'au moment où tout se confondit dans le syncrétisme alexandrin.

M. Ploix vous a rendu compte de l'ouvrage intitulé : *Le Christianisme dans la Chine, la Tartarie et le Thibet*, par le P. Huc, dont la perte toute récente a été un deuil pour la science aussi bien que pour l'Église. Vous avez pu suivre pas à pas la marche de nos infatigables missionnaires, souvent habiles, toujours courageux, tantôt volant de succès en succès, tantôt écrasés par la persécution, sans que rien, depuis deux siècles, ait pu rebuter leur zèle ni lasser leur persévérance.

M. Bouchitté vous a entretenus de la *République* de Cicéron, et de la nouvelle édition donnée par M. Villemain de la traduction que l'illustre maître publiait, il y a bientôt quarante ans, des précieux fragments que le cardinal Angelo Mai venait d'exhumer des palimpsestes du Vatican. M. Bouchitté vous a rappelé comment le grand orateur, obligé de céder à la fortune de César et de Pompée, réunis alors par l'ambition qui les sépara depuis, gémissant de voir sa toge consulaire incapable de résister aux armes des oppresseurs de la liberté publique, puisait sa consolation dans les études littéraires et philosophiques qui lui avaient servi d'auxiliaires dans les luttes du Forum et du Sénat, et montrait, comme l'a dit M. Leclerc, que si l'homme éloquent avait le droit d'enseigner les principes de l'art dont il avait donné tant de modèles, l'homme d'état, parlant

au nom du droit et de l'impérissable justice, avait aussi quelques pensées et quelques leçons à léguer à la postérité.

M. Anquetil vous a entretenus de l'*Histoire de l'Éducation publique en France, depuis la conquête romaine jusqu'à nos jours* par M. Théry, recteur de l'Académie de Clermont, aujourd'hui l'un de nos correspondants, jadis l'un des fondateurs et le premier président de notre Société. La tâche entreprise par M. Théry était des plus difficiles : un livre pareil touche de près à toutes les questions religieuses, politiques et sociales qui se débattent éternellement sur le changeant et mobile théâtre de l'histoire. Pour les résoudre, il fallait un esprit à la fois ferme et conciliant, théorique et pratique, également ennemi de la routine aveugle et de l'utopie empirique, sachant faire la part de l'État et celle de l'Église, celle de la société et celle de la famille, démêler en un mot ce que réclament le pouvoir et la liberté, là comme partout mis en présence, et toujours si difficiles à concilier.

M. Cougny vous a entretenus de la correspondance latine du célèbre Grotius avec quelques Français de distinction et notamment avec Du Maurier. Il a principalement insisté sur les lettres dans lesquelles le célèbre publiciste, abordant les problèmes de l'éducation publique, fait preuve de tant de justesse et de prévoyance.

Avant qu'un de nos concitoyens, par une critique à la fois ingénieuse et sensée, incisive et courtoise, se fût élevé contre l'invasion de la médecine et de la physiologie dans le domaine littéraire, M. Le Roi avait soumis les deux derniers ouvrages de M. Michelet à la même analyse et vous avait présenté les mêmes conclusions. Il avait protesté contre cette étrange adoration de la femme, à qui l'auteur, tout en lui conférant des droits et des priviléges qui ne lui siéraient guère et qu'elle répudie, lui enlève le plus glorieux de tous, la responsabilité morale, au nom d'une physiologie bizarre rêvée par l'imagination, démentie par la conscience, par la pudeur et par la réalité. Quant au danger que peuvent offrir de telles productions, il est, quoi qu'on en dise, des plus sérieux et des plus graves ; ce n'est pas impunément que l'on suggère des idées fausses à des esprits qui ne

peuvent contrôler les faits ni réfuter les théories ; et peut-être nous sera-t-il permis de dire que le succès inouï de ces livres ne témoigne guère de la santé des cœurs ni de la rectitude des intelligences.

M. Jeandel vous a présenté quelques réflexions sur les différences qu'il a remarquées entre les usages suivis au Palais de Justice de Rouen et ceux qu'on suit à Paris. Notre collègue a surtout signalé l'usage en vertu duquel juges et conseillers poursuivent sans désemparer l'examen d'une affaire une fois commencée, comme cela se fait partout en cour d'assises, sans ces interminables renvois à huitaine par suite desquels les magistrats sont contraints d'oublier une affaire pour en juger vingt autres. Il vous a signalé aussi, en ce qui touche les avocats, la ligne de démarcation parfaitement tranchée entre ceux qui plaident en appel et ceux qui plaident en première instance ; en ce qui touche les avoués, la fidélité religieuse avec laquelle les héritiers des procureurs normands ont conservé le fameux *sac aux procès*.

Puis il vous a fait connaître, par une analyse très-développée, l'histoire du *Parlement de Normandie* par M. Floquet, ancien greffier de la Cour impériale de Rouen, et l'un des membres les plus laborieux de son ancienne et savante Académie. Dans cette analyse vous avez surtout remarqué le tableau de la lutte que ce Parlement soutint contre le pouvoir royal, et dans laquelle il ne joua pas toujours le plus beau rôle ; sa résistance à toutes les améliorations et à toutes les réformes les plus urgentes et les plus légitimes, telles que l'abolition de la torture préparatoire en 1780 et de la torture préalable huit ans plus tard, et cela parce que le corps du condamné appartenait à la justice ; enfin sa persistance à faire procéder immédiatement à l'exécution des condamnés, sans leur laisser le temps de se pourvoir en grâce auprès du Prince, et cela sous l'étrange prétexte qu'il y aurait eu inhumanité à laisser vivre quelques semaines un condamné avec la perspective prochaine du supplice.

M. Jeandel vous a exposé dans les plus grands détails tous les incidents du procès de la fille Salmon, accusée d'empoisonnement sur une famille qu'elle servait comme domestique, condamnée au feu

par le bailliage de Caen, condamnée de nouveau par le Parlement de Rouen, puis, grâce aux efforts d'un généreux avocat de cette ville, admise à se pourvoir en révision près du Parlement de Paris, démontrant victorieusement son innocence, recevant du premier président un bouquet de roses blanches, et une bourse bien garnie, tandis que l'assistance émue suivait cet exemple et dédommageait la malheureuse d'une captivité de cinq ans.

Il vous a aussi raconté le procès de la famille Verdure, dont les membres avaient été condamnés par le même Parlement, l'un au supplice de la roue, l'autre à une prison perpétuelle. Dix ans s'étaient écoulés quand un avocat de Rouen réussit à faire éclater leur innocence devant le Parlement de Paris, et fit condamner les témoins imprudents dont les dépositions avaient égaré les juges. Mais chose étrange ! les vrais coupables étaient punis, et les innocents n'en restaient pas moins en prison ; et il est douloureux de penser combien il fallut d'efforts pour les en arracher, jusqu'au jour où libres enfin ils parurent devant l'Assemblée nationale, qui leur décerna les honneurs de la séance. Et à cette occasion notre collègue vous a rappelé que, de nos jours même, Rouen a vu un pauvre domestique, sommé par sa maîtresse de déposer contre son mari dans un procès en séparation de corps, puni de son refus par une fausse accusation de vol, condamné à la prison et subissant pendant un an une peine imméritée, jusqu'à ce que la vérité éclate, et que les faux témoins soient frappés par la justice.

M. Jeandel vous a fait connaître aussi, par des analyses et par de piquants extraits, plusieurs mémoires judiciaires de la fin du XVIII[e] siècle, dont quelques-uns vous ont rappelé la verve et la malice de Beaumarchais, notamment un Mémoire rédigé par un avocat de Chartres contre M. de Nogent, au nom d'un jeune officier qui, insulté par ce grand seigneur, s'excuse avec une humilité pleine de hauteur et de sarcasme, et se permet de gagner son procès au tribunal de Chartres.

Enfin il vous a entretenus d'un procès jugé en 1724 au Parlement de Paris, entre le bailli de Meudon et le premier procureur du roi de ce baillage, sur la plainte portée par ce dernier contre le juge pour négligence dans ses fonctions, procès suivi d'un arrêt impor-

tant pour l'histoire des conflits judiciaires, qui fixe les devoirs du bailli, ses jours et ses heures d'audience, et détermine les attributions du juge et celles du procureur du roi.

M. Bouchitté vous a analysé le premier volume du Journal et des Mémoires du marquis d'Argenson, publié l'an dernier par la Société de l'Histoire de France. Fils aîné du célèbre lieutenant de police, le marquis d'Argenson a laissé divers écrits touchant les faits auxquels il participa, ou que ses emplois le mirent à portée de connaître. Des citations variées par le style et par le fond des idées vous ont fait comprendre ce génie inculte et pénétrant, aussi à l'aise dans l'audace de quelques idées nouvelles que dévoué à certains préjugés déjà vieillis de son temps, sévère jusqu'à la dureté, immoral jusqu'au cynisme, défenseur intolérant d'une religion d'Etat sans avoir aucune croyance religieuse, mélange informe de pensées contradictoires, dont les volumes suivants développeront mieux encore les faces diverses.

M. Ploix vous a entretenus de la récente publication de la Correspondance de la Princesse palatine, mère du Régent. En vous entretenant de cette correspondance, qui embrasse une partie du règne de Louis XIV et de l'époque de la Régence, en faisant ressortir l'incroyable liberté de style qu'elle révèle entre deux princesses, l'une française, l'autre allemande, dont la vertu n'a jamais été soupçonnée, ainsi que la crudité des tableaux et des anecdotes scandaleuses dont elle fourmille, M. Ploix vous a prouvé surabondamment que les désordres de la Régence ne furent que la manifestation d'un état moral antérieur, caché et comprimé sous l'austère vieillesse de Louis XIV, mais éclatant au grand jour aussitôt que le frein est rompu et les barrières emportées.

Un ancien magistrat de notre Parquet, M. Sapey, a fait hommage à la Société du livre qu'il a publié sous le titre d'*Études biographiques pour servir à l'Histoire de la Magistrature française.* M. Ploix vous a rendu compte de la partie de l'ouvrage qui concerne le célèbre avocat Antoine Lemaître. Après avoir rendu pleine justice à l'excellent style, à l'élévation des sentiments moraux et

religieux qui distinguent le travail de M. Sapey, M. Ploix a dû regretter qu'un membre du barreau français, placé de bonne heure au premier rang par son éloquence et sa probité, se soit enseveli jeune encore dans une solitude où il est resté inutile au monde et peut-être à lui-même ; il a dû regretter aussi avec l'auteur que Port-Royal et les Jésuites, au lieu de se consumer dans des querelles stériles ou scandaleuses, n'aient pas vécu sous un régime de liberté où, loin de s'écraser tour à tour, ils auraient lutté de zèle pour la culture de l'esprit, l'éducation de la jeunesse, l'édification publique et la pureté des mœurs.

M. Ploix, qui vous avait entretenus l'année précédente de la Correspondance de Joseph de Maistre, vous a entretenus cette année du livre que lui a consacré M. Ch. Barthélemy. En rendant hommage aux grandes qualités de l'homme et au rare mérite de l'écrivain, en approuvant le choix judicieux de la plupart des fragments que M. Ch. Barthélemy a fait entrer dans son recueil, M. Ploix a regretté qu'il ait appelé Joseph de Maistre le prophète et le grand voyant des temps modernes. On n'est pas prophète, vous a t-il dit, parce qu'au milieu de prédictions de toutes sortes que l'on a risquées, quelques-unes se sont accomplies, tandis que le plus grand nombre ont été démenties par les événements.

L'envoi de quelques numéros d'un journal fondé à Boston pour appuyer la création d'un vaste établissement qui serait à la fois un Musée des Beaux-Arts, un jardin des plantes, un cabinet d'histoire naturelle, un Conservatoire des arts et métiers, etc. etc., a fourni à M. Ploix l'occasion de quelques remarques sur les mœurs américaines. Recommandé dans de nombreux *meetings*, appuyé par de nombreuses pétitions émanées non-seulement des Sociétés savantes et du clergé de toutes les communions, mais encore des dames et des demoiselles de tout l'État, ce projet a paru à M. Ploix témoigner de l'intérêt qu'inspire à toutes les classes de la Société de Boston, cette terre classique du puritanisme, le progrès non-seulement des sciences et de l'industrie qui rendent la vie plus facile, mais encore celui des lettres et des arts qui l'embellissent.

Vous devez à M. Lambinet l'analyse d'un livre publié l'an dernier,

sans nom d'auteur, sous ce titre : *Anne-Paule-Dominique de Noailles de Montagu.* Dans ce monument élevé par une main pieuse aux vertus et aux malheurs de Mme de Montagu, M. Lambinet vous a signalé d'intéressants passages touchant l'état des esprits aux premiers jours de la Révolution, les jugements divers dont l'émigration était l'objet parmi les divers partis, le sort des Français à l'étranger, la mort du vieux maréchal de Mouchy montant à l'échafaud avec la foi et la résolution d'un martyr, le supplice de la maréchale de Noailles, de la duchesse d'Ayen et de la vicomtesse de Noailles, touchantes victimes que ni l'âge ni l'innocence ne purent sauver de la hache révolutionnaire ; enfin, l'imperturbable sérénité du marquis de Lafayette, que l'expérience des hommes et des choses laissa jusqu'à sa mort inébranlable dans ses convictions et dans son attitude.

M. Vatel vous a entretenus, pendant cinq séances, de la Correspondance de Lazare Hoche, et certes il aurait pu prolonger ces communications sans en épuiser l'intérêt si multiple et si divers. Je me bornerai à vous rappeler ici le vœu de notre collègue, que tous vous avez partagé : c'est que cette Correspondance, dont une partie considérable est encore inédite, soit complétement publiée pour l'honneur du grand capitaine et pour celui de sa ville natale. Si la statue de Hoche se dresse ici sur la place qui porte son nom, si son image décore non-seulement la salle où nous sommes réunis, mais ces galeries où se déroulent les fastes de notre histoire nationale, ces honneurs ne suffisent point à sa mémoire, et il est permis d'espérer que la publication de la Correspondance du pacificateur de la Vendée, entreprise sous le haut patronage de nos premiers magistrats, ne serait pas seulement une œuvre versaillaise, mais une œuvre éminemment nationale, qui éveillerait d'unanimes sympathies et ne serait pas sans honneur pour la Société qui en aurait pris l'initiative et qui en poursuivrait l'exécution.

Dans un livre intitulé *L'Esprit dans l'Histoire*, M. Éd. Fournier s'est proposé de soumettre à une critique rigoureuse certains mots et aussi certaines croyances accréditées dans l'histoire. M. Vatel, qui vous a entretenus et qui doit vous entretenir encore de cet ou-

vrage, n'en a point nié l'intérêt : rétablir la vérité plus ou moins altérée est une œuvre méritoire, à une condition pourtant, c'est que l'amour du vrai soit le seul mobile du critique, c'est que la prévention ne l'induise point dans les plus graves erreurs, c'est qu'il n'attribue pas toujours une importance excessive à ses rectifications les mieux fondées. D'ailleurs il est dans l'histoire des mots qui deviennent des symboles, des mots qui, peinture des sentiments, acquièrent plus de vérité que les faits. Je ne sais si un Spartiate, à propos de cette grêle de flèches dont les barbares obscurcissaient les airs, a répondu : « Tant mieux, nous combattrons à l'ombre. » Je ne sais si Cambronne..., mais je sais que Léonidas est mort aux Thermopyles et que nos soldats, alors même qu'ils sont trahis par la victoire, n'en sont pas moins des héros. Renvoyer aux *Contes* des frères Grimm ou de Perrault les croyants à Pharamond, serait fort bon, si, par aventure, des monnaies et des médailles authentiques ne démontraient l'existence du guerrier franc ; nier le dévouement d'Eustache de Saint-Pierre serait permis, si le récit de Froissard, soumis au plus rigoureux contrôle, n'avait pour lui l'autorité des Paulin Paris, des Walkenaër et des Augustin Thierry ; enfin, s'autoriser uniquement du silence d'Eginhard pour infirmer le récit du moine de Saint-Gall et nier le mot de Charlemagne à propos des Normands et de leurs navires, n'est-ce pas dire que les historiens ne sont croyables que quand ils se taisent, n'est-ce pas saper les fondements mêmes de l'histoire?

M. Hahn, de Luzarches, votre correspondant, vous a communiqué quelques pièces inédites, relatives, les unes au service de la police de Paris avant la Révolution française, les autres à la désastreuse campagne de Bohême (1741-1742).

M. le Préfet vous a dernièrement adressé un rapport de M. Barranger, curé de Villeneuve-le-Roi, sur les antiquités druidiques ou gallo-romaines récemment découvertes dans cette localité. Un plus ample examen permettra seul d'apprécier les conjectures du rapporteur, et de décider si Villeneuve-le-Roi est bien le

Metiosedum, vainement cherché jusqu'ici, où Labiénus extermina l'armée des Parisiens.

M. Auger vous a lu une notice sur le château de la Roche-Guyon, l'une des plus pittoresques et des plus intéressantes forteresses dont le moyen-âge avait couvert notre sol, et dont si peu ont échappé aux ravages du temps et des hommes.

M. Le Roi, dans une notice que l'*Union de Seine-et-Oise* a publiée, vous a démontré de nouveau, par des arguments irréfragables puisés dans les documents originaux, que c'est bien au baron De Ville qu'appartient la création de l'antique machine de Marly, réduite aujourd'hui à l'état de souvenir, et que son compatriote, le charpentier liégeois Rennequin-Sualem, en dépit d'une épitaphe menteuse, ne fut que l'habile et industrieux auxiliaire de l'inventeur.

M. Bouchitté a terminé la lecture de l'ouvrage inédit de notre ancien collègue Coupin de la Couperie, dans lequel cet habile critique a passé en revue les peintres qui, durant la première moitié du siècle, ont fait la gloire de l'École française. Dans cette dernière partie, vous avez surtout remarqué la façon dont l'auteur apprécie le talent de MM. P. Delaroche, Ary Scheffer, Hennequin, Drolling, Léon Cogniet, Pagnest, et de quelques autres artistes moins célèbres.

M. Bouchitté vous a également lu, du même auteur, une notice pittoresque et archéologique sur la célèbre Abbaye de Vézelay, et un Discours sur le Génie, prononcé par le peintre Guérin, devant l'Académie des Beaux-Arts, le 24 avril 1821, discours qui ne paraît pas avoir jamais été publié, et qui ne serait certes pas indigne de l'être.

Quelques-uns de vous sont entrés dans un genre de travaux qui pourrait devenir pour nos séances un utile aliment : l'analyse de quelques-unes des leçons qui, soit à la Sorbonne, soit ailleurs, réunissent un auditoire attentif et studieux.

C'est ainsi que M. Armand Renaud vous a entretenus des leçons que M. Philoxène Boyer a faites à son public du Cercle des Sociétés savantes sur *l'Othello* de Shakespeare, et, par occasion, sur *le Mirèio* et sur *la Légende des Siècles*.

C'est ainsi que M. Cougny, continuant l'analyse des leçons de M. Egger, à la Sorbonne, vous a exposé les rapports que présentent, avec les poëmes d'Homère, les œuvres épiques des divers peuples et des diverses périodes historiques, telles que *le Mahabharata*, *le Cid*, *les Njebelungen*, *le Roman de Roncevaux*, et les poëmes finlandais, en insistant spécialement sur les principes de critique appliqués par les modernes dans le jugement de ces vastes compositions.

Enfin, c'est ainsi que M. A. Montalant vous a redit la première leçon que M. Saint-Marc Girardin a adressée, cette année, à ce public qui ne se lasse pas de l'entendre, et que lui-même, depuis tant d'années, ne se lasse pas d'enseigner avec cette liberté qu'autorise un bon sens qui ne dépasse jamais la mesure.

M. Buchère de Bezalles vous a fait l'analyse du poème d'Otinel, l'un de ceux qui font partie du Cycle carlovingien et dont la plupart sont encore inédits. Dans ce poème, assez médiocre de fond et de forme, Otinel, envoyé par Garsile afin de porter un défi à Charlemagne, se convertit sous l'influence d'un miracle, tourne ses armes contre les Musulmans, et pour prix de sa défection devient le gendre de l'Empereur.

Quand une littérature n'est guère encore qu'à ses débuts, elle n'a pas besoin d'histoire : celle-ci n'apparaît qu'après un certain temps, quand les matériaux sont accumulés, et quand les monuments trop nombreux rebuteraient inévitablement la majorité des lecteurs, et je parle ici de ceux même qui ont le plus de loisirs. On comprend que l'histoire littéraire, comme l'histoire politique, comporte toutes les dimensions : la meilleure est sans contredit celle qui, dans le cadre le plus restreint, sait renfermer le plus de faits utiles, et le mieux allier la sévérité du goût avec la libéralité des jugements. Telles sont précisément les qualités que M. Gourgaud vous a signa-

lées dans l'ouvrage élémentaire où M. Demogeot a raconté l'histoire de notre littérature.

M. Gourgaud vous a fait connaître l'opuscule intitulé : *les Roses de Noël, dernières fleurs*, par M. Jules Tardieu, l'aimable auteur de contes et de légendes touchantes et gracieuses, qui n'aspirent point à étonner, mais qui se contentent d'émouvoir.

Il vous a également entretenus des principales productions que vous a envoyées votre correspondant, M. d'Otreppe de Bouvette, à qui Liége doit tant de créations scientifiques, déjà riches de leur présent, et pleines de promesses pour l'avenir.

Il vous a présenté l'analyse critique d'un livre qui a eu beaucoup de vogue et qui n'est certes pas sans mérite : *le Roman d'un jeune homme pauvre ;* et du livre passant à la pièce que l'auteur en a tirée, il vous a montré combien il est dangereux de mutiler ainsi, pour les besoins de la scène, une œuvre faite pour un autre but, établie sur un autre plan, et dont les caractères expliqués, sinon complétement justifiés dans le récit, ressortent sur le théâtre avec toutes leurs invraisemblances et toutes leurs impossibilités. C'est le cas de dire :

Ostendis quidquid mihi sic, incredulus odi.

Quel que soit le jugement que l'on porte sur les œuvres de M. Victor Hugo, quelque opinion que l'on puisse se faire de l'accueil qui les attend auprès de la postérité, il est impossible de les dédaigner quand elles apparaissent, et de ne pas reconnaître, au milieu des écarts les plus étranges et les plus désordonnés, des traits, des saillies, des éclairs d'un grand et poétique génie. Aussi M. Montalant-Bougleux a-t-il consacré quatre séances à l'analyse de toutes les pièces qui composent *la Légende des siècles*. Et M. Morin, en vous faisant connaître comment le sujet qui a pour titre *la Légende de la Morte* a été différemment traité par M. Ch. Lafont et par M. Victor Hugo, vous a permis de constater que la correction et la froide élégance ne sauraient soutenir le parallèle avec la véritable inspiration poétique, alors même que celle-ci est étouffée comme à plaisir, tantôt sous une trivialité prétentieuse, tantôt sous un luxe d'images boursouflées.

Parmi les drames étranges de Shakespeare, il en est un, *Titus Andronicus*, où le sang coule à si grands flots que l'admiration des dévots et des fanatiques a reculé, même parmi les Français ; aussi ont-ils voulu se persuader que Shakespeare ne saurait être accusé de cette abominable boucherie. M. Pleix, après avoir longuement analysé la pièce, a discuté les raisons alléguées en faveur de cette opinion et elles lui ont paru bien légères. La pièce contient de graves erreurs géographiques ; mais Shakespeare n'a-t-il pas fait ailleurs Vérone et Milan des ports de mer ? Elle fourmille d'anachronismes ; mais dans *Troïlus et Cressida*, Shakespeare ne fait-il pas citer Aristote par les héros d'Homère ? Elle fourmille de trivialités ; en manque-t-il dans *Hamlet* ? On y compte treize morts sanglantes ; mais le *Roi Lear* en a-t-il beaucoup moins ? Et le spectacle de Glocester, à qui l'on arrache les deux yeux sur le théâtre pour les fouler aux pieds, est-il moins affreux que celui de trois ruisseaux de sang jaillissant d'une langue et de deux bras mutilés ? Quant au style, les plus habiles n'ont pu découvrir aucune différence avec les pièces dont la paternité n'est point contestée ; quant au succès, n'est-il pas constant que longtemps après Shakespeare, même sous Charles II, la pièce avait encore une immense popularité ? et sommes-nous bien certains qu'elle ne trouverait pas même encore aujourd'hui un public pour l'applaudir ?

A propos de quelques aperçus sur le genre de l'Idylle, genre qui peut revêtir en quelque façon toutes les formes, et n'est pas exclusivement circonscrit dans celle que lui ont donnée Théocrite et Virgile, M. de Boucheman vous a lu la traduction de quelques poëmes plus ou moins bucoliques de Baldovini, de Gay, de Lady Montague, et surtout la charmante pièce intitulée : *Blaise et Julien*, maligne et satirique églogue du spirituel Goldoni.

A son tour, M. Demouceaux vous a soumis quelques considérations sur la légitimité de ce genre qui n'appartient, quoi qu'on en dise, à aucune époque, mais qui peut se plier à toutes, qui n'est pas responsable des illusions de ceux qui croient le cultiver quand ils en ignorent les conditions premières, et auquel on ne doit pas im-

puter l'ennuyeux galimatias des pasteurs à qui Fontenelle a prêté ses fades galanteries.

M. Cougny vous a fait connaître un Essai sur Prudence par M. l'abbé Bayle, et, tout en rendant justice au génie vraiment poétique de l'auteur du *Cathémérinon*, il lui a été impossible de ne pas regretter que la corruption de la langue et du goût ait gâté trop souvent ses plus belles et ses plus touchantes inspirations.

M. Cougny vous a lu en outre un examen critique de la nouvelle traduction des comédies de Térence par M. Talbot, et vous a montré, par plus d'un rapprochement combien cette traduction est supérieure aux précédentes, même les plus estimées, par sa scrupuleuse exactitude et sa naturelle élégance.

Vous devez à M. Bélanger une nouvelle intitulée : *Quelques pièces d'un dossier*, ou *Instance en séparation de corps*, nouvelle conçue dans la forme épistolaire que les romanciers du dernier siècle prisaient beaucoup, et que les modernes ont peut-être trop délaissée.

M. Bélanger vous a lu également un roman assez étendu, intitulé : *Un Secret de famille*, et dont une des feuilles périodiques de Versailles vient tout récemment d'achever la publication dans ses colonnes.

M. Le Roi, à propos des paniers et des crinolines, vous a lu une notice dans laquelle il vous a montré, pièces en main, l'origine anti-nationale de cette mode. Eclose sous le ciel de la *perfide Albion*; importée en France à la fin du règne de Louis XIV, elle fleurit juqu'à la Révolution française, qui devait emporter cet abus comme tant d'autres; mais les paniers sont comme les reines « qui ne se noient pas, » et nous voyons que, comme les parchemins, tous n'ont pas sombré dans la nuit du 4 août.

M. Jeandel vous a donné lecture d'une comédie intitulée : *Un bon parti*, qui, malgré son titre, n'a rien emprunté au *Beau mariage* de M. Emile Augier, dont elle est l'aînée.

La comédie de M. Jeandel est écrite en prose, mais la poésie n'a

pas manqué non plus cette année d'apporter son tribut à vos séances, et par une bonne fortune qui se perpétuera sans doute, elle a recruté parmi nous des interprètes nouveaux.

C'est ainsi que vous devez à M. Jeandel quelques couplets intitulés : *la Perle des femmes;*

A M. Loir : 1.° la traduction de deux hymnes du Rig-Véda, l'hymne à l'aurore et l'hymne au dieu du jeu, que le goût et la sobriété, peu familiers à la littérature hindoue, rendent moins inabordables à la muse française; 2.° quelques libres imitations d'une des plus gracieuses fantaisies de Shakespeare, ou de ces charmantes esquisses que M. Michelet a semées à pleines mains dans *l'Insecte* et dans *l'Oiseau;*

A M. Armand Renaud, deux pièces intitulées : *la Nouvelle Italie* et *la Légende du Lac-Bleu;*

A M. L. Demouceaux : une imitation de la pastorale de Gessner, intitulée : *Milon,* et une imitation d'une idylle rustique, intitulée : *le Petit Bérèche,* par le poète hongrois Petœfi;

A M. Cougny : 1.° la traduction de deux méditations de saint Grégoire de Naziance, intitulées : l'une, *A mon âme,* l'autre, *la Vie humaine;* 2.° une autre pièce, dont la fable est empruntée au VIII.° chapitre du *Recueil de Parthénius,* et dont vous entendrez tout à l'heure une nouvelle lecture;

A M. Morin : 1.° Un dialogue intitulé : *Jeanne* et *Elisa;* 2.° une comédie en trois actes intitulée : *Un arbitrage,* pièce dans laquelle l'auteur a montré que, même après Aristophane et Racine, on peut encore railler les Philocléon et les Dandin, et rencontrer au Palais quelques types curieux de la race des L'Intimé et des Petit-Jean;

Enfin, à M. Montalant-Bougleux, dix pièces intitulées : 1.° *Te Deum laudamus, chant d'une mère;* 2.° *Un oncle à sa nièce, le jour de sa première communion;* 3.° *la Naissance d'Eve;* 4.° *Espérance et Souvenir,* à un réaliste; 5.° *le Travail,* à propos d'un vers de Martial; 6.° *la Fontaine de Trianon;* 7.° *les Fleurs artificielles;* 8.° *le Contemplateur,* dicté devant un portrait de Molière; 9.° *Un nouvel Epiménide,* épître à la Société libre d'Émulation de Liége, pour lui demander le titre de Membre correspondant; 10.° enfin *Mon Oiseau,* pièce dédiée à la même Société.

PRIX DE VERTU.

Vous n'avez point à récompenser aujourd'hui un de ces traits d'héroïsme aussi rapides que la pensée, un de ces sacrifices soudains, qu'heureusement notre raison n'a pas le temps de prévoir, car elle aurait trop souvent le temps de nous en dissuader.

Le prix que vous décerniez, il y a deux ans, à mademoiselle Gobin, pour le dévouement dont elle faisait preuve au chevet de son père, cloué depuis dix ans sur un lit de douleurs, vous le décernez aujourd'hui à mademoiselle Angéline-Marie-Françoise Doligé, âgée de 51 ans, qui, depuis vingt années bientôt, déploie au chevet de sa mère infirme et âgée de 89 ans, un dévouement non moins admirable. Modeste repasseuse, elle travaille tout le jour, elle veille toutes les nuits sur cette mère, dont l'état, qui s'aggrave sans cesse, exige des soins qu'une fille seule peut donner. Or, vous le savez tous, Messieurs, le malheur et la souffrance physique égarent souvent la raison, aigrissent souvent à tel point les caractères, que la patience la plus douce et la plus sainte succombe à la tâche, et surtout lorsqu'au défaut de la reconnaissance, elle n'est pas même soutenue par la justice.

Certes, en obéissant aux inspirations de sa tendresse filiale, mademoiselle Doligé remplit un devoir, mais qu'est-ce que la vertu, sinon l'accomplissement d'un devoir? Et si ce devoir est rempli malgré la pauvreté, malgré les fatigues et les privations de toute sorte, si, pour le remplir, il lui a fallu renoncer à tout et se condamner elle-même aux souffrances d'une vieillesse anticipée, s'il lui a fallu résister aux conseils, aux instances réitérées qu'on lui a faites pour l'engager à ne pas outrepasser ses forces et à ne pas porter plus longtemps le fardeau sous lequel il est difficile de concevoir que n'ait pas succombé sa faiblesse; n'avons-nous pas raison de proclamer, sans médire de notre temps, que cette abnégation n'est

point commune, qu'elle est rare chez les malheureux, aussi rare peut-être chez les privilégiés de la naissance et de la fortune? En décernant aujourd'hui le prix à mademoiselle Doligé, vous n'avez point la prétention de lui offrir une récompense, car un dévouement tel que le sien n'en a pas besoin et se suffit à soi-même; mais l'hommage qu'elle reçoit et que sa modestie aurait décliné si elle avait pu le prévoir, sera du moins pour nous tous une leçon et un exemple.

Après la lecture de ce Rapport, M. le Préfet a remis la médaille à Mademoiselle Doligé, et lui a adressé quelques paroles chaleureuses que toute l'assistance a vivement applaudies.

La séance a été terminée par les lectures suivantes.

ÉTUDE HISTORIQUE

SUR

M. VAUCHELLE

PAR

M. PLOIX

MEMBRE TITULAIRE.

Si c'est un devoir que tiennnent à remplir les Sociétés littéraires d'honorer la mémoire de ceux qui se sont associés à leurs travaux, ce devoir n'est-il pas à la fois plus impérieux lorsque celui qui en est l'objet s'est honoré par sa vie publique et s'est distingué par des services éminents rendus à sa ville natale et au pays tout entier ?

M. Vauchelle, dont nous déplorons la perte récente, appartient sans doute à Versailles, dont il fut l'administrateur ; au département de Seine-et-Oise, dont il fut le conseiller-général ; à l'État, dont, à divers titres, il fut un éminent fonctionnaire ; nous pouvons dire qu'il appartenait aussi à notre Société. Dans ses séances solennelles, vous avez entendu et applaudi deux pièces de vers qu'il vous a lues, l'une sur la guerre de Crimée, l'autre sur le Progrès, œuvres dans lesquelles la langue poétique donnait par sa bouche des leçons de patriotisme et de bon sens.

Ce n'est pas que des paroles dignes et touchantes n'aient été prononcées sur sa tombe, mais rapides comme le sentiment du coup qui venait de le frapper, brèves comme l'effusion de la douleur, elles n'ont pu que rappeler les principales époques de sa carrière mili-

taire et civile, et reproduire les traits généraux de son caractère, sans pouvoir peindre l'homme tout entier. Nous sommes loin d'avoir cette prétention ; mais, admis pendant quelques années à participer à ses travaux, aidé de notes trop rares échappées à sa plume et de quelques souvenirs d'amis qui lui furent chers, nous pourrons encore consigner dans cet essai quelques traits nouveaux qui, en honorant le citoyen, honorent aussi la ville qui l'a vu naître, qu'il a aimée, qu'il a servie, et dans laquelle il a voulu mourir.

André Vauchelle est né à Versailles le 28 janvier 1779. Son père, chef du bureau de l'Artillerie et du Génie au ministère de la Guerre, se distinguait et par ses qualités personnelles qui le portèrent, en 1790, à la première assemblée municipale élective de cette ville, et par l'amitié intime qui l'unissait à Ducis, dont il était le confident comme poète et quelquefois le conseil. André Vauchelle fut élevé au collége que Versailles possédait alors, il fut un de ses lauréats, et, quoique la tourmente révolutionnaire ait interrompu le cours complet de son éducation, il conserva toute sa vie de ces premières études et de ses relations de famille, ce goût des lettres et des arts, dont l'orateur romain a peint en termes si éloquents les avantages précieux, plus nécessaires peut-être encore aux époques et dans les sociétés agitées où les existences incertaines trouvent en les cultivant une distraction dans la fortune, une jouissance et une consolation dans les revers.

La carrière des jeunes gens était alors aussi aventureuse que la société elle-même. Né avec une imagination vive, une volonté forte, un caractère énergique qui eussent pu l'égarer s'il n'avait trouvé un frein puissant dans la tendresse respectueuse qu'il eut toujours pour ses parents, M. Vauchelle eût probablement été militaire quelques années plus tôt, lorsque les bataillons de volontaires choisissaient eux-mêmes leurs officiers, ou, quelques années plus tard, lorsque les écoles s'ouvraient à la jeunesse instruite et bien [illegible]

Son choix ou le hasard le fit entrer dans les bureaux de l'Administration militaire et le plaça bientôt dans les rangs de ces fonctionnaires qui, sans aspirer à la gloire brillante des hommes d'épée, en sont les indispensables auxiliaires et partagent leurs travaux, leurs fatigues et souvent leurs dangers. Ce fut ainsi qu'il parcourut

la Suisse, la Hollande, l'Allemagne et l'Italie, profitant de ses voyages pour apprendre à fond les langues les plus répandues du continent, utilisant l'instruction acquise pour se créer, dans les haltes forcées faites dans les pays conquis, des ressources financières que l'État quelquefois ne lui fournissait pas ; toujours dévoué, toujours infatigable, ignorant lorsqu'il le fallait le sommeil et le repos, communiquant à tous ceux qui l'entouraient l'ardeur dont il était animé, et ne craignant pas, par son attachement à ses devoirs, de heurter parfois des officiers supérieurs qui, plus tard, quand la voix des passions eut cessé de se faire entendre, lui apprirent, en lui offrant leur amitié, qu'il avait, tout en blessant leurs intérêts privés, conquis leur sympathie et leur estime.

Il fit partie, en 1806, de l'expédition qui fit la conquête rapide du royaume de Naples, et s'y trouva fixé pendant quelques années avec un grand nombre de Français que leur gouvernement autorisa à prendre du service dans ce pays et qui surent y introduire un régime non pas plus libre, mais du moins plus éclairé.

Il avait trente ans à peine lorsqu'une mission de la plus haute importance lui fut confiée. Corfou, dont nous étions maîtres, était menacée et bloquée par les flottes britanniques ; un grand approvisionnement de blé avait été expédié des ports de l'Adriatique, et cependant, par suite soit de captures, soit de dilapidations, on annonçait que les munitions de bouche manquaient dans cette île. C'est à M. Vauchelle que le gouvernement de Naples, ou plutôt celui de France, confia le soin d'aller reconnaître sur place l'approvisionnement, de vérifier s'il était complet, et, s'il existait un déficit, de constater les causes réelles qui l'avaient produit.

Il s'embarque de nuit sur un frêle esquif, et traverse heureusement la croisière anglaise, il commence et termine avec succès sa mission. Mais à peine sorti du port, il tombe entre les mains d'ennemis plus dangereux encore, de forbans turcs qui le dépouillent et le jettent sur les côtes inhospitalières de l'Epire, où dominait alors ce féroce pacha de Janina, près duquel récemment encore des officiers français n'avaient trouvé que les cachots, les tortures et la mort.

Mais, heureusement, la politique des pachas a ses retours comme

la guerre. La France, devenue l'alliée de la Turquie, était représentée dans ce pays par un consul illettré, mais énergique, et le pacha, s'exprimant par l'organe d'un ignorant Italien qui mêle confusément ses souvenirs mythologiques avec l'histoire contemporaine, écrit aux officiers du roi de France Apollon que, prenant en considération la grande amitié qui unit Apollon et le grand Sultan, ils sont libres de retourner au pays d'où ils sont venus.

Il put donc à grand'peine revenir à Naples où d'importants services, qui lui furent successivement confiés, lui valurent en peu de temps le haut grade d'ordonnateur. Il exerçait cette fonction dans les Calabres, lorsqu'il se présenta une circonstance malheureuse, qui lui donna l'occasion de déployer toute l'énergie de son caractère.

Le roi Joachim méditait la conquête de la grande île limitrophe de l'Italie, et voulait réaliser le titre qu'il prenait de roi des Deux-Siciles. Des troupes françaises et napolitaines étaient campées sur les rives du détroit n'attendant que le signal. Ce signal est donné ; à sa vue, une partie des troupes s'embarque et descend heureusement sur l'île attaquée. Mais les corps les plus nombreux ne l'ont pas aperçu et sont restés immobiles. La flotte anglaise accourt et l'expédition est manquée. De vives mésintelligences éclatent ; des plaintes graves se font entendre. Une partie de l'armée accuse l'autre ; des généraux inculpent l'Administration militaire. Le nom de Vauchelle est mêlé à ces rumeurs d'autant plus terribles qu'elles sont encore plus sourdes et plus confuses. Celui qui le portait ne put subir cette situation équivoque et cruelle où l'honnête homme indigné n'ignore pas qu'on l'accuse, et ne trouvant personne qui lui parle à voix haute, se trouve dans l'impossibilité de répondre. Contre des accusations obscures, il voulut une réparation éclatante. Un jour, le roi et la reine se promenant, passaient en voiture dans la campagne voisine de Naples ; il se précipite à la tête des chevaux et les arrête en faisant retentir, d'une voix énergique, ce cri qui fut souvent celui de l'innocence opprimée : Des juges ! des juges ! Quelques jours après, justice lui était faite ; il était avancé en grade et nommé aux plus hautes fonctions auxquelles il put alors aspirer, celles d'ordonnateur en chef de l'armée.

Les événements de 1814 et de 1815 en le ramenant en France,

où régnait une autre dynastie, pouvaient briser sa carrière, mais heureusement il appartenait à l'une de ces classes de serviteurs de l'Etat qui, étrangers à la politique générale, aux oscillations politiques et aux mouvements des partis, peuvent loyalement servir les gouvernements les plus divers qui, tant qu'ils règnent, personnifient toujours le pays. Son expérience, son zèle, son intégrité le firent rechercher des ministres qui, responsables devant les Chambres comme devant la nation, devaient chercher à s'entourer de capacités éprouvées. Aussi, lorsque le maréchal Gouvion Saint-Cyr réorganisa l'armée et nomma une commission pour refondre les réglements qu'il fallait mettre en harmonie avec nos institutions nouvelles, M. Vauchelle, dont la réputation l'avait suivi en France, fut désigné à l'unanimité pour diriger le travail et en fut nommé rapporteur.

Personne assurément ne pouvait enseigner mieux que lui l'administration militaire. Nommé bientôt après professeur à l'Ecole d'Etat-major, c'est surtout à ses leçons que nous devons ce Cours d'administration, livre devenu classique pour les officiers spéciaux, et qui devrait l'être pour tous; livre où les étrangers étudient nos institutions militaires, et qui, quelque sort que réserve l'avenir au maniement de nos armes, à la tactique de nos armées, à notre organisation sociale tout entière, restera toujours comme l'œuvre de Vegece et de Polybe, un monument historique où la postérité verra comment, à une époque tour à tour pacifique et guerrière, et où nous avons essayé les régimes les plus divers, depuis la monarchie la plus illimitée jusqu'à la démocratie la plus absolue, se formait, se conservait, se renouvelait l'armée française non moins digne que l'armée romaine de servir aux autres de type et d'exemple.

Ce Cours d'administration fut pour lui l'objet d'une démonstration non moins singulière qu'inattendue.

On raconte que de riches amateurs des arts ont quelquefois dédaigné une jouissance qui n'eût pas été exclusive; que dans ces vastes théâtres destinés à la foule, ils ont voulu rester seuls pour satisfaire leurs oreilles et leurs yeux des charmes d'une composition brillante pour laquelle leurs applaudissements auraient eu moins de prix s'ils eussent été partagés.

Un ministre de la Guerre, M. de Bourmont, voulut se donner ce

plaisir avec M. Vauchelle. Il le fit appeler et voulut qu'il lui fît un soir une leçon absolument semblable à celles que chaque jour il prononçait devant ses élèves. Il l'écouta jusqu'à deux heures du matin, il n'applaudit pas précisément parce que ce n'était point une représentation frivole, mais il lui adressa ces remerciements et ces éloges si flatteurs pour le professeur comme pour le soldat, et des observations judicieuses qui en relèvent le prix.

Il quitta Paris bientôt après pour remplir les fonctions de son grade d'intendant militaire dans une grande place, boulevard de la frontière du Rhin, qui semblait alors menacée. Il y séjourna quelques années, et les journaux du pays attestent que son salon « fut le rendez-vous des lettres, des arts et de l'esprit ». Il revint près de nous sur l'appel d'un illustre maréchal qui l'attacha à son ministère, et qui, lorsque l'âge fatal de la retraite eut sonné, voulut qu'il servît encore en dehors des cadres de l'armée. Le temps en effet avait respecté, semblait même avoir agrandi son intelligence et ses forces. Nommé successivement maître des Requêtes et Conseiller-d'Etat, chef de la division, et Directeur des affaires de l'Algérie, il suffisait sans peine à ces doubles fonctions. Partant de Versailles à la première heure, n'y rentrant que tard, ne connaissant pas un seul jour de repos, il prit une part active tant à l'impulsion énergique donnée alors à l'armée, qu'à ces opérations vigoureuses et à cette organisation difficile auxquels nous devons cette terre d'Afrique, qui nous a déjà donné avec abondance son blé dans nos disettes, pépinière plus féconde encore de soldats invincibles et de généraux qui, dans quelque terre et quelque position que le sort les place, savent illustrer le nom français, défendre et agrandir la patrie.

Dès cette époque, s'agitait dans les Conseils du pouvoir comme dans une Presse libre, le problème difficile de la prééminence dans le pays conquis du régime militaire sur le régime civil. Il semble que, formé dès sa jeunesse à l'obéissance passive qui doit régner dans les camps, l'esprit militaire eût dû exercer sur le caractère décidé de M. Vauchelle un attrait invincible ; mais, soit puissance de sa haute raison, soit influence de ces institutions sous lesquelles le citoyen n'est esclave que de la loi, il pensait que l'élément

militaire doit être essentiellement transitoire, et la Presse africaine a constaté que les réglements rendus sous son inspiration tendirent, autant que possible, à développer la colonisation civile et à dégager les intérêts pacifiques des liens sous lesquels ils se plaignirent trop souvent d'être enchaînés.

La démission du maréchal Soult lui parut commander la sienne. En 1845, il quitta le Ministère de la Guerre, mais en y laissant, comme au Conseil-d'Etat, de précieux souvenirs dont il ne profita que pour rendre des services sans nombre à des concitoyens et surtout à d'anciens militaires qui ne pouvaient trouver un plus zélé et plus utile appui.

Le moment du repos semblait être arrivé pour lui, et il commençait à s'y livrer avec bonheur; mais il est des époques difficiles où les sociétés menacées font appel à toutes les capacités et à tous les dévouements. C'est ainsi que des élections libres et spontanées le placèrent au Conseil municipal, et que le choix du pouvoir vint bientôt après l'appeler à la mairie.

N'exagérons pas cependant, outre mesure, les difficultés du temps. Si l'horizon politique était orageux, si dans d'autres pays paraissaient s'agiter des idées et des actions menaçantes, M. Vauchelle n'eut ici ni à braver ni à réprimer l'émeute; il fut heureux d'y trouver une population naturellement calme, où les pensées honnêtes et paisibles furent toujours dominantes, où les sentiments de la raison et de la justice ne trouvèrent jamais de résistance opiniâtre et invincible. Il sut les mettre en œuvre. Dans ses rapports avec l'autorité centrale, avec le Conseil municipal, avec la garde nationale, qui alors était aussi une puissance, il sut maintenir ses droits sans attenter à ceux des autres, concilier les exigences de l'autorité avec celles d'une liberté presque sans limites; il sut être ferme et paternel à la fois avec ses administrés, et conquérir ainsi un ascendant et une popularité d'autant plus vrais et plus durables qu'ils ne tenaient ni de l'abus de la force ni des concessions de la faiblesse.

C'est là qu'en décembre 1851, le journal officiel lui apprit sa nomination aux fonctions de membre de la Commission consultative chargée de procéder au recensement des votes recueillis en vertu des décrets du même mois. Un spirituel écrivain qui croit, dit-il,

avoir pris une grande part à ces événements, a prétendu, dans les mémoires qu'il a publiés de son vivant, que, portées sur la liste du premier jour, un certain nombre de personnes effrayées ou mécontentes ont décliné cet honneur, mais qu'en revanche d'autres, qui ne s'y trouvaient pas, ont demandé ardemment, quelques jours après, la faveur d'être placées sur la seconde. Cette observation maligne mit à M. Vauchelle la plume à la main, et il a tenu à consigner, dans une note jointe au numéro du *Moniteur*, qu'il n'avait ni recherché ni refusé cet honneur, qu'il eut encore celui d'être élu président de son bureau et qu'il n'en sollicita point d'autre.

Il cessa, quelque temps après, malgré les vives instances de l'autorité, d'être Maire de Versailles, et rentra dans la vie privée. Elle était loin cependant d'être complète. Élu tout récemment encore au Conseil-Général, membre du Conseil municipal, où la dernière élection l'a fait rentrer au premier rang, membre honoraire de plusieurs Sociétés de Secours mutuels, il savait apporter partout le tribut de ses lumières, de son expérience, de son zèle inépuisable. Partout aussi sa voix était écoutée avec déférence et respect. Le sort et le bien-être de ses vieux compagnons d'armes était surtout l'objet de sa sollicitude; elle l'a occupé jusqu'à ses derniers moments. Mais, du moins, il pouvait aussi vivre pour lui. Il pouvait combler l'intervalle trop court entre l'activité d'une vie bien remplie et le repos auquel Dieu nous destine, tantôt dans le charme d'une conversation toujours pleine d'intérêt, tantôt dans une nouvelle culture de ces études littéraires qui rendent, à un âge avancé, les souvenirs, les jouissances, la fraîcheur des premières années! Ne perdant jamais de vue l'amélioration de son grand ouvrage, se délassant tour à tour dans la lecture, soit d'un livre religieux, soit d'œuvres moins sérieuses, mais dans lesquelles le récit d'un trait touchant excitait sa sensibilité jusqu'aux larmes, les interrompant pour la traduction d'ouvrages étrangers et pour la composition de poésies dont la nouvelle école ne revendiquera pas la facture, mais qui offrent, dans un style pur, des leçons de raison et de patriotisme, il attendait de sang-froid la mort qui, trop subitement pour nous, est venue le frapper. On peut dire qu'il a été heureux ; que lui a-t-il en effet manqué pour l'être? Dieu ne lui a pas accordé de fils pour

perpétuer son nom, mais il lui a donné un bien inestimable, une compagne digne de lui. Sa piété filiale méritait bien ce bonheur. C'était à sa mère, atteinte par des revers de fortune, qu'il envoyait le produit de ses travaux; et, près de terminer sa carrière, cette mère a voulu d'une main défaillante constater toute l'étendue des sacrifices que son fils avait faits pour elle, et elle terminait par ces mots : « Dieu, pour te récompenser de ta piété filiale, mon cher fils, t'a fait le don le plus précieux, c'est ta femme. »

M. Vauchelle n'a pas seulement goûté ce bonheur, il en a ressenti un autre bien rare, celui d'avoir des amis. Des moralistes modernes ont prétendu que sous l'influence des liens de la famille, que le christianisme a rendus si intimes et si sacrés, nous ne pouvions plus rencontrer de ces amitiés fortes et durables dont l'antiquité nous avait offert des modèles. Ces assertions chagrines ont été démenties sous nos yeux, et nous avons pu voir que l'union la plus douce n'exclut point d'autres sentiments également profonds, éclos instinctivement dans la jeunesse soit par la sympathie, soit quelquefois même par le contraste des caractères, cimentés par une estime mutuelle et perpétués jusqu'au dernier jour par le désintéressement, la pureté et la chaleur de l'amitié.

Faut-il donc s'étonner que sa mort ait fait éprouver à des cœurs aimés la douleur que lui-même avait quelquefois ressentie? Faut-il s'étonner que sa perte ait été déplorée par tous les citoyens, depuis le plus élevé jusqu'au plus modeste, et que les classes populaires, qu'il n'a jamais flattées, aient voulu porter elles-mêmes sa dépouille mortelle au tombeau? Cette manifestation touchante a jusqu'ici, nous le pensons, été unique. Mais la noble et complète existence de celui qui en fut l'objet l'explique et la justifie. Versailles, cité nouvelle, ne peut se glorifier encore d'une longue suite de magistrats populaires; cependant, les noms de Richaud et de Jouvencel survivent, toujours illustrés par le courage intrépide contre les piques d'une émeute sanglante ou contre l'oppression de l'invasion étrangère. Tant que la fermeté du caractère, le patriotisme, l'intégrité, le dévouement infatigable seront ici considérés comme des vertus, le nom de Vauchelle y restera, et ses successeurs les plus éloignés se le rappelleront pour y trouver aussi un encouragement et un exemple.

CHÉLONIS

LÉGENDE GALLO-GRECQUE (1)

PAR

E. COUGNY

MEMBRE TITULAIRE.

I

La fête lentement s'éteint : ainsi la joie
Sur un jeune visage où l'âme se déploie,
En fuyant, laisse encor s'épanouir des fleurs...
— La fête n'aura pas un lendemain de pleurs !...
Quel charme en son déclin ! comme elle danse encore,
La main pressant la main, sous l'yeuse que dore
Les longs rayons penchés dans les voiles du soir !...
Mais plus d'une et plus d'un, deux à deux, vont s'asseoir
Déjà, loin de la foule ; et l'on cause à voix basse.
Un murmure d'amour avec la brise passe, —

(1) Sujet tiré des *Erotiques* de Parthénius de Nicée, ch. VIII.

La brise qui ravit, légère, dans son vol,
A la fleur son parfum, son chant au rossignol,
Au cœur les vagues sons que la bouche soupire,
Alors que, sans parler, on a tout à se dire !....

Là-bas, dans le lointain, que dit l'écho des bois ?
Quels sont ces mots pareils aux accords du haut-bois ?
L'oreille, en s'emplissant de leur pure harmonie,
Reconnaît les chansons de la molle Ionie,
Les chansons du vieillard qui ne reçut des Dieux,
Durant quatre-vingts ans, que des jours radieux !

Tous les ans, brune hirondelle,
Tu reviens, hôte fidèle,
Suspendre à mon toit ton nid.
Puis, quand l'âpre hiver arrive,
Tu t'enfuis vers une rive
Où l'été point ne finit !

Tel, à la saison nouvelle,
L'amour vint, hôte fidèle,
Son nid en mon cœur bâtir :
La maison de sa couvée
Pleine bientôt s'est trouvée :
Il n'a plus voulu partir !...

Petit amour vient d'éclore :
Un autre en l'œuf vit encore
Ou s'en échappe à demi...
— Oh ! la folâtre famille
Qui rit, qui jase et fourmille,
Où pas un n'est endormi !

Les petits de la nichée
Des grands prennent la béchée ;
La troupe grossit toujours !
— Que devenir ? Ah ! moi-même
Le sais-je encor ? J'aime, j'aime !
Mon cœur est un nid d'amour !... (1)

Ainsi chante gaîment sous la verte feuillée,
En tenant à sa voix toute oreille éveillée,
La belle Chélonis, la brune au teint de lait,
Le lys suave et pur des jardins de Milet.
Du doux Anacréon Chélonis tient la lyre ;
Elle aime à s'égarer en cet heureux délire,
Où l'aimable poète ouvrait en souriant
L'aile de sa pensée aux souffles d'Orient.
Chélonis sait aussi les touchantes histoires
Et les contes piquants tout remplis des victoires
De l'amour, — les récits auxquels chacun se plaît,
Et qu'on nomme déjà les *Fables de Milet.*

Son enfance a vécu de ces riants mensonges,
Et trop souvent, depuis, elle s'est vue en songes
Passant les mers, avec quelque prince inconnu,
Mais plus beau que le jour, et tout exprès venu
Pour l'emmener bien loin, bien loin, à mille lieues,
Par delà l'horizon de ses collines bleues...
Elle a rêvé souvent palais aux dômes d'or,
Bosquets pleins de mystère, où l'on aime, où l'on dort,
Où l'on laisse sa vie, ô volupté suprême !
Fleur au milieu des fleurs, s'effeuiller d'elle-même,
Et s'en aller... au gré de tous ces flots charmants
Qu'on appelle plaisirs, amours, enchantements !...

(1) Traduction d'Anacréon.

Et pourtant Chélonis est épouse ; elle est mère !
Mais tout devoir pour elle est tyran ou chimère :
Elle en rit ou détourne avec ennui les yeux...
— Ses beaux yeux, où se peint l'azur changeant des cieux.
Comme l'onde sont doux et douteux comme l'onde...
Et son petit enfant, amour à tête blonde,
N'en a tiré jamais un de ces longs regards,
Par qui du monde, au loin, embrassant les hasards
Une mère y choisit la place qu'elle nomme,
Où doit s'épanouir son frêle enfant fait homme...

Et l'époux ! c'est Xanthos, le célèbre rhéteur,
Rhéteur, mais non de mots ridicule apprêteur !...
De la grande éloquence il s'est fait l'interprète.
Quand il parle, sa voix à tous donne une fête ;
De ses doctes leçons cent disciples épris,
Sous lui, des beaux discours se disputent le prix.
Xanthos, depuis vingt ans, épanche dans ces âmes
Des nobles passions les généreuses flammes,
Et, pour payer ses soins, une large moisson
De richesse et de gloire a rempli sa maison...
Un jour, il avait vu la pensive sirène,
Et dès lors de son cœur Chélonis fut la reine.
Trois fois a reverdi la saison des amours
Depuis qu'à Chélonis il a voué ses jours ;
Et croyant l'enlever au ciel menteur des rêves,
A la soif d'inconnu qui la brûle sans trêves,
Il verse, il verse à flots les fêtes, les plaisirs...
— L'enivrante liqueur enflamme les désirs !

II

Alerte ! l'ennemi !... Dans l'ombre le fer brille.
Les longs chuchottements errants sous la charmille
Se taisent. Plus de danse : on crie, on court, on fuit...
Mais quel est l'étranger qui, pas à pas, sans bruit,
Glissant, comme un serpent, parmi les hautes herbes,
Dans ce beau champ de fleurs prend les plus belles gerbes ?
Comme aux jours du Chaos, est-ce un peuple géant
Qui de la terre encor quitte le sein béant,
Et, pour vaincre les Dieux que son audace raille,
Escalade du ciel la plus haute muraille ?
Jamais guerriers si grands n'ont paru sur ces bords :
Milet n'en vit jamais arriver dans ses ports,
Où viennent, repliant leur aile vagabonde,
S'abriter les vaisseaux des quatre coins du monde.
Nul ne sait, en ces lieux comment ils sont venus.
Le veilleur, l'œil fixé sur ces flots bien connus,
Aux derniers feux du jour, aux lueurs des étoiles,
Sur l'horizon n'a vu monter aucunes voiles...

Mais voici des guerriers volant de toutes parts.
Sur les ports, dans les champs, sous les larges remparts
Leur foule au loin s'élance ; et les noires vallées,
Antres profonds, grands rocs, forêts échevelées,
S'illuminent soudain de cent flambeaux, d'éclairs
Qui du fer irrité jaillissent dans les airs.
On demande aux échos l'auteur de tant d'alarmes,
Et chacun veut du sang pour payer tant de larmes,

Larmes d'épouse aimée, ou de fille, ou de sœur,
Qu'il faut, en les vengeant, reprendre au ravisseur.
Mais rien ! l'on ne voit rien ! Sur les monts, dans les plaines
On n'ouït que le vent dont les folles haleines
Voltigent, en riant, aux pentes du Latmos,
Ou pleurent en mourant à travers les rameaux.

Pourtant, parmi ce souffle et ces jeux de la brise,
Et les rauques sanglots de la mer qui se brise,
L'oreille put saisir quelques bizarres sons,
Comme des cris d'effroi mêlés à des chansons ;
Et si, courant plus loin, le long de ces rivages,
On eût bravé la mer et les écueils sauvages
Où suspendent leur aire, ensemble ou tour à tour,
Tous deux oiseaux de proie, et pirate et vautour,
Peut-être on eût pu voir d'une anse où le flot gronde,
Partant comme la pierre échappée à la fronde,
Quelque bizarre esquif, comme un trait alongé,
Couper l'onde où son flanc est à peine plongé,
Et, sans faire gémir les eaux calmes qu'il foule
Vers le sombre occident s'enfuir avec la houle...

III

Enfin paraît le jour, mais ses rayons sereins
Hélas ! à plus d'un cœur, laissent ses noirs chagrins,
Et du ciel réjoui dissipent les ténèbres,
Sans percer des douleurs les nuages funèbres.
Ainsi, comme un esclave au joug du sort plié
Xanthos, heureux hier, aujourd'hui fait pitié.
Immobile, il est là, couché sur le rivage,
Et son esprit se perd au désert du veuvage.

Sans rien voir, son regard, à l'horizon des mers,
Plonge ainsi que son âme, en des gouffres amers ;
Et quand le soleil tombe, et quand renait l'aurore,
Il appelle, à longs cris, l'épouse qu'il adore.
Déjà, comme un vaisseau que bat l'ouragan noir,
Il voulait, se livrant au vent du désespoir,
Mourir... La mer semblait l'appeler ; loin des grèves,
Dans la brise et les eaux l'emportaient de doux rêves,
Où Thétis lui rendait, dans un asile sûr,
Sa belle Chélonis, nymphe aux cheveux d'azur.

Mais pour lui, ses amis, oubliant leur souffrance,
A cette âme troublée apportent l'espérance.
Aux cruels ravisseurs quelques mots échappés,
Mots muets qui d'abord ne les ont pas frappés,
— Avec la haute taille et les larges épaules, —
Rappellent ce qu'on dit des fiers enfants des Gaules.
— « Réveille-toi, Xanthos ! aux dévorants soucis
Ne livre pas tes jours par le deuil obscurcis.
Sous le poids du chagrin languit l'âme froissée.
Réveille-toi ! Marseille est fille de Phocée.
Phocée est notre sœur, et sur les bords gaulois
Elle a porté des Grecs et les mœurs et les lois.
Va ! tu n'y seras pas sur la terre étrangère ;
Pars ! les vents seront bons à la poupe légère
Qui t'appelle, et pour toi mord le flot écumant.
Pars ! à des cœurs amis jamais l'espoir ne ment ! »

Ils disent ; sur les traits de l'époux un sourire,
Dans ses yeux un rayon de bonheur semblent dire
Qu'à l'amour l'espérance a rendu la raison.
Il presse dans ses bras ses amis ; sa maison
Le revoit... il confie aux serviteurs fidèles
Son cher petit oiseau qui n'a pas encor d'ailes,

Et, penché sur le nid où dort le tendre enfant,
Il lui laisse une larme, un baiser triomphant,
La moitié de son âme !... il porte l'autre à celle
Qui de l'amour y mit la divine étincelle,
Et puis, pour le barbare, il ramasse un trésor
Tout son bien, la rançon, mille statères d'or !

Il part, et trente fois le soleil, sur les ondes,
Le vit, cherchant des yeux dans leurs brumes profondes,
Interrogeant la nue et les vents, croyant voir
Toujours poindre la rive où vole son espoir !
Ainsi passent Naxos qu'un Dieu puissant protège,
Paros, blonde Oréade aux longs voiles de neige;
Oléare, Mélos et ses vergers fleuris,
Et l'île de Vénus, Cythère aux doux abris,
Et le Péloponèse et ses grands promontoires,
Et l'antique Sicile avec ses cîmes noires...
De Scylla le vaisseau brave les chiens hurlants,
Et fuit, silencieux, Caprée et ses rocs blancs
Où s'assied la sirène aux chansons décevantes.
Mais que font à Xanthos ces voix, ces épouvantes,
Cyrnos, nid d'alcyons caressé par les flots,
Pirates, mer grondante, effroi des matelots,
Et les bords parfumés de l'heureuse Italie ?
Son cœur ne peut ouïr qu'un seul nom : Massilie !...

IV.

Massilie ! a crié le pilote debout.
A ce nom, de Xanthos le sang s'allume et bout.

Oui, voilà Massilie et la terre des Gaules;
Les pâles oliviers, les noirs chênes, les saules,
Verte écharpe flottant sur ce robuste sein
D'où chaque jour s'élance un belliqueux essaim.
Tout est là pour Xanthos; car là s'ouvre la voie
Par où son âme peut revenir à la joie,
Se reprendre à la vie, au bonheur, à l'amour...
A peine chez son hôte il s'arrête un seul jour,
— Le temps de s'informer des chemins qu'il faut suivre. —
Déjà plus d'un guerrier à la barbe de cuivre,
Aux yeux bleus, au teint blanc, fils des grandes forêts,
Que le désir de voir semble amener exprès,
A son impatience a donné quelque indice.
— Des Celtes, gens de mer, (que le ciel les maudisse!)
Après être partis pour un pays lointain,
Ont reparu naguère apportant pour butin
Des femmes que vendit bientôt leur troupe avare.
Un seul d'entre eux, leur chef, que l'on nommait Cavare,
Garda celle, dit-on, que lui donna le sort,
Et reprit, l'emmenant, sa route vers le Nord...
Sur un grand fleuve il fait sa demeure ordinaire.
Il est riche, il est fort; son peuple le vénère...
C'est tout ce que l'on sait. — Sur ces renseignements
Bien vagues, Xanthos part, le cœur plein de tourments.
Il traverse des monts, il traverse des plaines,
De grands bois, des cités boueuses, toutes pleines
D'armes, d'objets confus, venus de tous pays,
Livres, trépieds, dieux grecs qui semblent ébahis,
Tremblants, pleurer tout nus sous ce soleil humide.
Partout il interroge et rien ne l'intimide,
Car sa force s'anime au souffle de l'amour.
Il se dirige enfin vers la plage où le jour
Meurt en s'enveloppant d'un linceul de lumière;
Où dans l'Océan sombre une large rivière
De ses ondes d'azur qu'elle roule à pleins bords,
Comme une urne sans fond, épanche les trésors,

Et mieux que le ruisseau bourbeux qui baigne Rome,
Un jour méritera que le monde la nomme
Le fleuve-roi, la Seine ! — Alors de verts ilots,
Comme de longs esquifs se miraient dans ses flots,
Et semblaient, se pressant vers la vaste embouchure,
Attendre, pour leur vol, une haleine plus sûre...

V.

Dans un de ces ilots vêtus d'herbe et de fleurs
Cavare demeurait, et jamais des malheurs
Les coups n'avaient atteint le jeune aigle en son aire.
Comme il était vaillant, il était débonnaire :
Chacun l'aimait. Sans cesse au barde aimé des dieux
Les jeunes demandant ses exploits merveilleux,
Se faisaient expliquer longuement les trophées
Suspendus tous les ans au grand chêne des fées,
Et voulaient, fiers coursiers, du pied battant le sol,
Vers les combats aussi déjà prendre leur vol.
Ce jour-là, de la gloire ayant atteint le faîte,
Aux siens, pour son retour, il donnait une fête,
Et tous ses compagnons, venus dès le matin,
Déjà s'étaient rangés aux tables du festin.
Cavare au milieu d'eux allait s'asseoir lui-même :
L'on annonce soudain qu'un homme, le front blême,
Les habits tout poudreux, de fatigue épuisé,
Cœur haut, mais qui semblait par la douleur brisé,
Demandait à parler au noble chef. — « Qu'il entre !
Les Gaulois ne sont pas des tigres dans leur antre !
Dit-il, et l'étranger chez eux est bien venu,
Quel que soit son pays ! » A ces mots l'inconnu

Paraît, l'œil inquiet, parcourt la vaste salle
Et, voyant un guerrier de taille colossale,
Debout, il reconnaît le maître, et devant lui
Courbant, sans l'avilir, son front chargé d'ennui,
Fait comprendre qu'il parle une langue pareille
A celle des colons de la riche Marseille.
Le Gaulois, qui souvent a vendu dans ce port
Son butin, ce tribut que doit le faible au fort,
Savait le doux parler des enfants de la Grèce.
Mais d'un seul mot Xanthos révèle sa détresse :
« Chélonis ! » et des pleurs jaillissent de ses yeux.
Le chef lui prend la main, le rassure, et pour mieux
De son hôte adoucir l'affreux doute, il ordonne :
La captive aussitôt qu'un long voile environne,
S'avance, blanche étoile en un ciel désolé ;
Du Gaulois à Xanthos son regard a volé,
Et son cœur a suivi son regard....., et l'épouse
Savoure de l'époux la tendresse jalouse.
— « C'est bien ! » a dit le chef, écartant de son front
Un nuage, « c'est bien ! vos muses chanteront
Ces fidèles amours... A vos noms puissent-elles
Associer mon nom, ces chansons immortelles !...
Au festin du barbare asseyez-vous tous deux :
Un si beau jour est rare en nos jours hasardeux !... »
Xanthos presse la main qui vient chercher la sienne ;
Et, comme si déjà d'une chaîne ancienne
L'amitié les liait, l'un près de l'autre assis,
Le Grec et le Gaulois faisaient de longs récits.
Le repas achevé, les esclaves, par groupes,
Des perles d'un vin vieux vont couronner les coupes.
Alors, le cœur joyeux, sans crainte, sans soupçon,
Xanthos de son bonheur veut payer la rançon.
— « Prenez, dit-il au chef, dont le front se colore,
« Prenez, tout est à vous ; je vous dois plus encore.
« Pour prix de vos bontés, rien que cet or, c'est peu !
« Puissé-je m'acquitter un jour ! J'en fais le vœu. »

Cavare d'un coup-d'œil embrasse l'assemblée :
— « Non ! » répond-il, « c'est trop ! » Et d'une voix troublée :
— « Fais quatre parts : Xanthos, l'une sera pour toi ;
« Deux autres pour ta femme et ton enfant... pour moi
« La dernière... Demain, vers ta chère patrie
« Tu t'en iras. » Il dit, et son âme assombrie
Se tait. Déjà la nuit invite au doux sommeil,
Et Xanthos doit partir au lever du soleil.

VI.

Il dort. D'un noir manteau l'île est enveloppée.
Chélonis veille encor ; morne, préoccupée,
On dirait que, dans l'ombre, elle suit vaguement
Quelque démon qui fuit, formidable et charmant.
Oh ! qui pourrait savoir quel fut ce fatal rêve ?...
Près du fleuve, avant l'aube, elle est là qui l'achève.
Et bientôt le Gaulois qu'elle a fait avertir,
Accourt, croyant la voir déjà prête à partir...
Il s'arrête étonné, lorsque, seule, il la trouve
Pâle, inerte, avec l'œil effaré de la louve...
— « Et Xanthos ? » lui dit-il. Mais elle : — « Je le hais !
Il t'a menti, le lâche ! et près de lui jamais
Je n'userai mes jours... » Et sa bouche raconte
En quelques mots confus, harcelés par la honte,
Que le Grec, abusant du Barbare au cœur d'or,
Avait dissimulé la moitié du trésor
Qu'il apportait... Et puis, la poitrine oppressée,
Elle attend que le chef réponde à sa pensée...
Mais lui, l'on dit qu'alors muet, regardant l'eau
Et l'aube blanchissant son mobile tableau,

Un moment il suivit ces flots clairs et sans nombre,
Dont le sourire pur cachait un gouffre sombre,
Et partit lentement sans retourner les yeux.

VII.

Cependant le jour luit : c'est l'heure des adieux.
Mais le chef à Xanthos emmenant sa compagne :
— « Ami, dit-il, permets qu'un ami t'accompagne.
« C'est quand tout dort en paix que rôde le danger :
« Il faut que le chien veille à défaut du berger...
« Allons ! la route est longue... » Ils partent, le jour passe.
Et quand, le lendemain, le soleil dans l'espace,
Comme un vaisseau de feu sur un océan d'or,
Immense, éblouissant, déjà prend son essor,
— « Aux dieux bons, dit Cavare, offrons un sacrifice,
« Avant qu'à l'amitié ce départ te ravisse.
« Ce lac aux eaux d'azur limite nos forêts... »
Ils ont bientôt fini tous les pieux apprêts
Et conduit vers la pierre où le vin pur s'épanche,
Sous son vert chaperon, la brebis toute blanche.
Là, le Gaulois, debout près du sanglant dolmen,
Invitant Chélonis à toucher de la main,
Selon le rit sacré, la tremblante victime,
Soudain s'est écrié : « Souviens-toi de ton crime ! »
Et de l'éclair qui sort du long fourreau d'argent
Il frappe sur l'autel la femme au cœur changeant.
Puis entraînant l'époux dont la raison s'égare :
— « N'accuse pas, dit-il, de sa mort un barbare !
« Elle te trahissait, et son indigne amour
« Contre toi, dans mon âme, a voulu sans retour

« Faire sourdre la haine !... » Et sa voix grave et forte
Raconta l'artifice inventé par la morte.
Et du grand lac désert son doigt désignant l'eau
Dont le soleil dorait le mobile tableau :
— « Ces flots, murmura-t-il, ces flots doux et sans ombre,
« Sous leur sourire pur cachent un gouffre sombre !... »

VIII.

O bon Parthénius, qui peut-être devins.
Le maître, à ton insu, des plus rares devins ;
Vieux et naïf conteur qui formas des poètes,
Pour redire après toi ces douleurs et ces fêtes,
Il faudrait de vos jours à jamais révolus
Évoquer ton Virgile, évoquer ton Gallus !
Ou, comme eux, il faudrait, d'une ardente pensée
Pouvoir au loin poursuivre, en sa fuite insensée,
Lycoris, aux doux prés, aux clairs et frais ruisseaux
Préférant les frimas et les tristes roseaux
Où quelque fleuve morne enveloppe son onde.
Il eût fallu, comme eux, de l'âme vagabonde
Ou pleurer, ou subir les caprices trompeurs,
Ces feux-follets traînant un voile de vapeurs,
Et livrer la raison, en leurs piéges tombée,
Aux séduisants périls que chante Alphésibée.

LE PETIT BÉRÈCHE [1]

IDYLLE RUSTIQUE

(Imitation du poëte hongrois Alexandre Pétoefi)

PAR

Louis DEMOUCEAUX

MEMBRE ASSOCIÉ.

Pas de hussard sur sa monture
Qui soit plus imposant, je crois,
Que n'est debout dans sa voiture
Le Bérèche, au pays hongrois ;
Il a charrié vers la grange
Le foin du maître, tout le jour,
Et sans que nul soin le dérange,
Il se fait porter à son tour.

Le char à la ferme voisine
Ramène le voluptueux :
Voyez comme à l'aise il chemine
Traîné par trois paires de bœufs :
Le plus vaillant d'une sonnaille
Agite l'énorme grelot ;
Un carillon de cette taille
D'un clocher serait bien le lot.

« Tcheleu ! Tchako ! point de paresse ! »
Dit le Bérèche aux animaux,

(1) Petit bouvier, petit valet de ferme.

Et de son fouet il les caresse
Et sur le col et sur le dos :
Brandissant l'arme redoutable
(Le manche et la corde ont neuf pieds),
Il fend d'un bras impitoyable
L'air qui gémit dans les halliers.

Kati, belle enfant du village,
Arrachait l'herbe en son jardin,
Lorsque tout à coup ce tapage
Se fait entendre du chemin :
La belle, sans lever la tête,
Sait de qui vient le claquement,
Au bruit du fouet, sans autre enquête,
Elle a reconnu son amant.

Herbes et fleurs, dans son ivresse
Vont se confondant sous ses doigts :
Honteuse de sa maladresse
Et contente tout à la fois,
En un bouquet Kati rassemble
Les fleurs.... Qu'en faire maintenant ?...
Elle élève une main qui tremble
Sur la haie en les lui donnant.

Sans nulle peur, je vous le jure,
Notre Bérèche prend les fleurs :
Pas n'est besoin qu'on l'en conjure,
Il connaît le prix des faveurs.
D'ailleurs sa maîtresse est si belle
Et son sourire si coquet,
Qu'il ne peut se montrer rebelle
A l'offre d'un charmant bouquet.

. . .

Le Bérèche, l'âme ravie,
Plante les fleurs sur son chapeau :

Il croit sentir doubler sa vie
En revenant à son troupeau ;
Plus leste il saute en sa voiture,
Et, cinglant l'air plus vivement,
De ses bœufs il presse l'allure
Et les conduit plus gravement.

Il n'eût pas pu clairement dire
Ce qu'alors sa tête pensait,
Il n'eût pas su mieux vous décrire
Les feux que son cœur nourrissait ;
Mais il sifflait d'un air si brave,
Qu'aux allouettes, aux pinsons,
Ce bon paysan de la Save
Aurait pu donner des leçons.

UN NOUVEL ÉPIMÉNIDE

ÉPITRE

A LA SOCIÉTÉ LIBRE D'ÉMULATION DE LIÉGE

POUR L'ENCOURAGEMENT

DES LETTRES, DES SCIENCES ET DES ARTS.

DEMANDE DU TITRE DE CORRESPONDANT

PAR

M. MONTALANT-BOUGLEUX

MEMBRE TITULAIRE.

. . . . Et ma muse fidèle
Se souvient de ceux qui sont morts.
V. Hugo.

ENCOURAGER les arts, les lettres, la science,
A quiconque les aime inspirer confiance,
Au plus humble talent dire : Venez à moi,
Messieurs, c'est votre rôle : il est digne d'un roi.
Sous votre œil bienveillant, qui rayonne et domine,
Le jardin de l'esprit s'échauffe, s'illumine,
Et de ses floraisons reçoit l'heureux ferment.
J'y prends, car vous l'offrez, mon encouragement ;
J'y vois, trop peu certain de mon droit littéraire,
Que vous serez cléments si je suis téméraire
Et me brûle au flambeau qui m'avait attiré.
Dans ce jardin, par vous noblement éclairé,

Cultivant l'art des vers, plate-bande choisie,
Rafraîchissant écart où vient la fantaisie
Cueillir sur chaque plante un sourire des cieux,
Oserai-je, en un livre (1) apporté sous vos yeux,
Vous offrir un bouquet, fleurs de mon jardinage?
Mais, pour lui conquérir votre bon patronage,
Laissez à mon tribut quelques mots s'ajouter :
Toujours qui vient de loin se plaît à raconter.

L'Aigle régnait à Liége, et déjà ses étreintes
Serraient plus faiblement ses foudres presque éteintes.
Libre de tout soupçon contre l'adversité,
Des murs où brille encor votre Université
Partait un Lycéen, soldat avant d'être homme,
Qui, troubadour français dans la langue de Rome,
Chantait, bercé d'Hortense et d'Horace nourri,
Sur l'air du Beau Dunois, PRO PATRIA MORI.
Je rêvais, — c'était moi, — la gloire de deux palmes,
Non d'un pareil amour : dans mes rêves plus calmes,
Soldat disait héros; mais mon œil en tout lieu,
S'il voyait un poète, estimait voir un dieu.
Je quittais, sur ce point, Horace pour Ovide (2) :
Aussi, que je lisais d'une prunelle avide
Ces trois mots, flamboyants dans votre inscription,
De SOCIÉTÉ LIBRE et d'ÉMULATION!
Émulation! Libre!.... heureux mots! douce amorce!
Comme un chiffre d'amour taillé dans une écorce,
Cinquante ans révolus me les ont fait grandir,
Et mon ciel déjà noir les fait mieux resplendir.

De vos murs au Lycée on se sourit en face :
Du livre de l'étude épilogue et préface!

(1) *Chants et Récits de la Berceuse*, 1 vol. in-18.

(2) Ovide a dit en effet, dans ses *Tristes :*

Quotque aderant vates, rebar adesse deos.

(Lib. IV, eleg. X, V. 42).

Vous nous étiez la lampe aux stimulants rayons,
Qui poussait sous nos doigts plumes, compas, crayons;
Et le feu des trois mots, comme au temps des apôtres,
De vos fronts lumineux descendait sur les nôtres.

Entre les deux séjours l'espace est court et droit ;
J'ai mis un demi-siècle à passer ce détroit.
Maintenant, au foyer de vos chères études
Je voudrais, pèlerin, asseoir mes lassitudes.
Je reviens, chargé d'ans et de déceptions.
Partout rompu, le fil de nos traditions
Des hommes et des temps a subi le caprice.
J'ai voulu revoir Liége; — on aime sa nourrice ! —
Revoir ces murs, qu'enfant l'on nomme sa prison,
Que retrouve si beaux l'œil clair de la raison ;
L'étude où l'on s'endort ; le dortoir où l'on veille,
Songeant à l'avenir qui d'avance émerveille ;
Le réfectoire, grand pour nos petits repas ;
Et le préau, petit pour la course aux grands pas;
Revoir tous les témoins de cet âge prospère,
Charmant, le nourricier, « sage ami, second père » (1),
Et la classe où son ame en nos ames coulait,
Et tous ses nourrissons, mes bons frères de lait....
Vain songe ! espoir déçu ! réveil d'Épiménide !
Ah ! lorsque, cinquante ans, sous nos doigts se dévide
L'écheveau conducteur où s'attachent nos pas,
Que de nœuds s'y sont faits, qu'on ne retrouve pas !
J'ai cru revoir, — pardon d'une erreur si grossière, —
Mes jeunes pieds empreints dans la vieille poussière;
J'ai cru que, de ma main dans le mur incrustés,
Vingt noms amis vivaient, par le temps respectés;

(1) Habile instituteur, *sage ami*, *second père*,
Pouvez-vous trop chérir un si beau ministère ?

(Discours de M. Charmant, professeur de Belles-Lettres, pour l'inauguration du Lycée impérial de Liége. — 12 juin 1808.)

J'ai cru que les échos des champs et du bocage,
Oiseaux restés pour moi sans ailes dans leur cage,
Viendraient, à mon appel sur mon doigt se perchant,
Des airs de mon aurore égayer mon couchant;
J'ai cru, toujours naïf au sortir de mes classes,
Que les tours, les cités ne se couchaient que lasses,
Leurs pierres grain à grain, pierre à pierre leurs murs
Tombant sur le gazon comme font des fruits mûrs;
Regardant l'eau couler, je croyais qu'une Meuse
Toujours au lit natal couchait, sage dormeuse (1);
Qu'un pont, des siècles seuls attendant son trépas,
Usant ses pieds sous l'onde et son dos sous nos pas,
Ne cherchait point, d'Eson renouvelant l'épreuve,
Pour ses vieux ossements quelque forme plus neuve (2):
J'oubliais un démon plus hâtif : le Progrès,
Dont le souffle en éclats fait voler bronze et grès,
L'éternel mouvement dans l'éternel malaise,
Patient qui se tord sur la couche de braise,
Géant inassouvi, qui fait, en un matin,
D'une œuvre séculaire un rapide festin.
J'ai cru qu'à mon retour d'une longue odyssée,
Saluant, blanc vieillard, la porte du Lycée,
Je verrais, sympathique à ce commun affront,
Comme la ride au mien, la lézarde à son front,
De la longévité ce signe vénérable,
Sceau dont s'enorgueillit toute chose durable,
Qui fait voir, comme au front des vieux débris romains,
Dans l'outrage des ans le respect des humains.
Revoyant en espoir la porte désirée,
Et dans mon souvenir son enseigne dorée,

(1) Travaux considérables de dérivation et de canalisation de la Meuse, à Liége.

(2) Le *Pont-des-Arches*, à Liége, est en ce moment (octobre 1859) en démolition, pour être reconstruit dans une position plus verticale, relativement à la Meuse.

LYCÉE IMPÉRIAL ! ces mots que j'avais lus,
Averti par les faits, je ne les cherchais plus....
Mais n'ont-ils pas détruit le vieux portail lui-même,
Roi déchu qu'on renverse avec son diadème !....

Sous vingt marteaux divers, ainsi, murs inconstants,
Sans cesse vous changez de forme et d'habitants :
Ignace et son troupeau, militantes soutanes;
L'enfance en uniforme épelant sous Fontanes;
La cloche, le tambour; l'éteignoir, le flambeau ;
L'aigle guerrière après le tortueux corbeau ;
Puis moi, qui cherche en vain, voyageuse hirondelle,
De mon nid printanier la fenêtre infidèle ;
Tous ces dénichements, nouveaux pour mes esprits,
M'apprennent qu'au Lycée on n'a pas tout appris.
Vous, messieurs, alcyons, de votre nid plus sage,
Vous voyez naître et fuir ces oiseaux de passage,
Tandis qu'au sein des arts sous vos ailes éclos,
A l'abri des autans vous rêvez près des flots.

Après mes cinquante ans de sommeil... ou d'absence,
— L'absence et le sommeil sont de la même essence, —
Dans vos murs que j'aimais que suis-je devenu ?
J'y connais peu de chose et j'y suis peu connu.
Mais quand tout suit du sort l'influence diverse,
L'Étude a des sommets que nul vent ne renverse :
Parmi cent toits nouveaux, déguisement du sol,
J'ai reconnu le vôtre, et j'y suspends mon vol.

Ouvrez ! j'ose du bec frapper votre vitrage;
Mon rameau d'olivier, c'est mon livre, humble ouvrage,
Où sont notés mes chants ;... gazouillement léger ;
Mais l'oiseau du retour est-il un étranger ?
Entre vos cœurs et lui nul réseau ne s'élève;
Philosophe qui pense et poète qui rêve

Au bout de leur chemin se peuvent rencontrer,
Et l'un réchauffe, où l'autre est fait pour éclairer.
Ouvrez ! un souvenir près de vous me protége :
Reynier, Bassenge, Henkart, mélodieux cortége,
Cénacle dont Velbruck (1) était le Richelieu,
Aux muses les premiers consacrèrent le lieu
Où le son de leur voix recruta vos phalanges,
Où l'Étude vous offre un bonheur sans mélanges,
L'Étude, qu'au Lycée on trouve sans appas,
Qu'on secoue au départ comme arrêtant nos pas,
Et qui pourtant, fanal de nos routes peu sûres,
Au retour nous délasse et panse nos blessures;
Ouvrez! ouvrez la porte au nom des Trois Amis (2);
Où les arts sont aimés, l'art des vers est admis.
Le nom français Méhul joint au belge Daussoigne,
Vieuxtemps, l'archet liégeois que Paris fête et soigne,
Votre Grétry, bel astre en notre firmament,
Sont, au nom de leur art, mes mots de ralliment (3).
Ouvrez ! Deschamps et Franck, un double coryphée,
Versaillais et liégeois, l'ame et le corps d'Orphée,
De par sainte Cécile ont chez vous leur accès :
Ouvrez ! et je me glisse entre ces deux succès.

(1) La Société libre d'Emulation, qui date de 1779, honore comme son fondateur le prince-évêque de Liége, Charles de Velbruck.

(2) « Un professeur de l'Université de Liége, M. Destrivaux « a réuni là plupart des poésies de Bassenge avec celles d'Hen- « kart et de Reynier, sous le titre de *Loisirs de Trois Amis.* »

(Le baron de Stassart, *Œuvr. div.* (1854), page 384).

(3) Le Conservatoire royal de Musique, de Liége, est dirigé par M. Daussoigne-Méhul. Le violoniste Vieuxtemps est élève de cet établissement. La statue en bronze de Grétry est dressée sur la place qu'entourent l'Université (ancien Lycée impérial), le Conservatoire de musique et le local de la Société libre d'Emulation.

Ouvrez ! si dans vos rangs je ne puis me confondre,
L'aile de la pensée est là pour correspondre.
Entre deux bords lointains, nous dit-on, les palmiers,
L'un de l'autre amoureux comme sont les ramiers,
Savent, dans un salut mystérieux et tendre,
Se chercher, se sentir, se pencher et s'entendre;
Leur fidèle courrier, le vent, porte à son but
Leur poudreuse vapeur, fertilisant tribut :
Ainsi peut se transmettre aux ames fécondées
Le pollen voyageur, semence des idées.

Sans imiter l'oiseau, chantre du *non ebur*,
Pleurant Tibur dans Rome et Rome dans Tibur (1),
Mon ame est immortelle, elle est cosmopolite;
En des lieux différents tout ensemble elle habite.
Versaillais par le corps, et, par l'esprit, liégeois,
Je puis mettre en mon cœur deux titres de bourgeois.
En regard du Lycée où ma course commence,
En regard de la terre où tomba la semence,
Faites reposer l'homme et la plante fleurir
Dans vos bras fraternels, avant d'aller mourir;
Et que de son reflet votre douce auréole
Illustre l'écolier en face de l'école.

Un frère recueillit l'Épiménide ancien;
Le nouveau parmi vous a retrouvé le sien.
Disciple de Charmant, qui fut depuis mon maître,
Lui, sans m'avoir connu, veut bien me reconnaître;
Lui, votre Président, moi, votre Candidat,
Comme on dirait ailleurs général et soldat,
Nous nous tendons la main de nos deux points extrêmes:
Donnez à notre accord vos sanctions suprêmes.

(1) Romæ Tibur amem ventosus, Tibure Romam.
(Hor. Lib I, epist. VIII, v. 12.)

J'eus des amis chez vous; mais que j'en ai perdu !
Répondez-moi pour ceux qui n'ont pas répondu;
Je croirai voir, du sort effaçant les outrages,
L'ame des chers absents sourire en vos suffrages;
Et d'un zéphir liégeois la douce exhalaison
Soufflera le printemps sur ma froide saison.

La pièce suivante, dont la Société des Sciences morales avait déjà entendu la lecture en séance ordinaire, avait été modifiée pour être appropriée à une autre audition en la séance solennelle du 13 mai 1860, séance avec laquelle coïncidait une exposition de la Société d'Horticulture dans le Parc de Versailles. La crainte de trop prolonger la durée de la séance solennelle a fait renoncer à la lecture des *Fleurs artificielles*.

FLEURS ARTIFICIELLES

PAR

M. MONTALANT-BOUGLEUX

Membre titulaire.

. . . . Lucretia nebat :
Ante torum calathi, lanaque mollis erant.
OVID., *Fast.*, II, v. 741.

Elle vécut chez elle et fila de la laine.
PONSARD, *Lucr.*, act. I, sc. I.

Jeune fille, jeune fleur.
. . .

VOICI le temps des fleurs, voici le temps des fêtes
Où l'ami des jardins étale ses conquêtes,
Et fait joûter ensemble, en de riants tournois,
Les présents les plus beaux du plus brillant des mois.
Dans le royal Eden embelli par Le Nôtre
Il a mis son champ-clos : mettons ici le nôtre.
Car nous avons nos fleurs, fleurs qu'un ciel indulgent
Ne fait voir qu'aux jardins du monde intelligent ;
Fleurs passant les nectars, passant les ambroisies,
Fleurs n'offrant de parfum qu'aux narines choisies ;
Fleurs dont les doux attraits, hélas ! trop méconnus,
Vous ont du moins séduits, vous tous ici venus.
Car l'étude est pour nous la véritable Flore ;
L'étude ! que de fleurs elle embaume et colore !
Demandez aux souffrants, aux pauvres exilés,
A tous ceux qu'ici-bas sa lampe a consolés,
Demandez à tous ceux qui l'ont vue et suivie
Comme elle change en fleurs les cailloux de la vie !

Nous offrons, nous aussi, nos expositions,
Et nos herboriseurs, dont les excursions,
Dans les halliers humains, découvrent, sous la ronce,
Quelque nouvelle fleur que son parfum dénonce,
Divine rareté que le sentier battu
Regarderait à peine et qu'on nomme vertu.
Vous venez d'applaudir une fleur immolée,
Plante qui, par soi-même, à l'écart mutilée,
De ce qui fait l'épouse étouffa les boutons,
De ce qui fait la mère ôta les œilletons,
Porta vers un seul but sa sève détournée,
Brisa les frais rameaux de sa tige fanée,
Jeta beauté, jeunesse, appareil nuptial,
Pour ne s'épanouir que bouquet filial ;
Et, vouant son calice à la rosée amère,
S'offrit, tendre holocauste, au grabat de sa mère (1).

Mais voici qu'à mon tour, des fleurs d'invention
Je voudrais rapprocher quelque imitation.
C'est ainsi que, là-bas, dans leurs concours s'accole
A l'art contrefacteur la science horticole.
Autant qu'en toute femme, autant dans toute fleur,
Je hais les fictions de forme et de couleur :
Le sujet que j'embrasse amène à la satire :
Mais quoi ! dans tout régal un grain de sel attire.
Quand sur un bataillon le boulet a passé,
Chacun baissait la tête, et pas un n'est blessé :
Ainsi mon fouet benin dans le vague résonne,
Et, menaçant pour tous, ne touchera personne.
Prêtez-moi donc l'oreille : une douce leçon
Peut des légers pipeaux utiliser le son.

(1) La Société des Sciences morales de Seine-et-Oise décernait, dans cette séance solennelle, un prix de vertu à mademoiselle Angéline Doligé.

Si le plaisir des yeux après cela vous tente,
Il sera l'heure encor d'aller voir sous la tente
Un Bertin, un Truffaut, un Rémont, un Duval
Vous offrir un bouquet sans feinte et sans rival.

Un soir, en un salon, je vis, autour d'un vase,
Un groupe de flatteurs que tenait en extase
La multiple beauté d'un splendide bouquet,
De toutes les couleurs assemblage coquet.
On eût cru que Morgane, ou quelque autre marraine,
Voulant fêter du lieu l'aimable souveraine,
Avait dit aux saisons, avait dit aux climats :
« Apportez vos tributs en dépit des frimas :
« Caméléon des fleurs, transfuge de Lepaute,
« Qui, cherchant pour soleil une Hortense plus haute,
« Vas, changeant tes couleurs dans nos changeantes mains,
« Hortensia, reflet des serviles humains ;
« Aimable violette, humble fille de l'herbe,
« Qui ne voulais jadis de trône plus superbe
« Que le front de Julie à l'hôtel Rambouillet ;
« Toi qu'arrosa Condé, fleur noble, rouge œillet,
« Œillet, hortensia, violette, ô problèmes !
« Fleurs qui sur tous les noms prodiguez vos emblèmes ;
« Lis, dans trop de jardins roi souvent insulté ;
« Pâquerette, en ces lieux oracle inconsulté ;
« Rose, que la pudeur aime fraîche à sa taille ;
« Camellia, consort du vil bouchon de paille,
« Messaline des fleurs, signe d'amour vénal,
« Que d'un vers foudroyant eût brisé Juvénal,
« Qui, jeté devant nous sur une Marguerite (1),
« D'un double sacrilége osant faire un mérite,
« Usurpas, loin du fouet dont ce siècle est privé,
« L'encens qu'à la vertu dédiait Legouvé (2) ;

(1) Marguerite Gautier, *la Dame aux Camellias.*
(2) Voir *Le Mérite des Femmes.*

« Dahlia, fleur d'ennui, fils tardif de l'automne,
« Froide uniformité, rosace monotone,
« Symbole de nos jours, jours d'arrière-saison,
« Où les efforts caducs de l'humaine raison
« Jaillissent, tous égaux, tous pareils, d'un seul moule,
« Sans que, merveille ou monstre, un seul quitte la foule ;
« Myosotis, œil bleu dont le regard si doux
« Fait tomber dans le rêve et dit : « Souvenez-vous » ;
« Toutes, laissez bien loin votre discret langage,
« Bien loin les sentiments dont vous êtes le gage ;
« Fleurs de tous temps, venez ; venez, fleurs de tous lieux;
« Pour ne rien dire à l'âme et ne parler qu'aux yeux. »

Ainsi de quelque fée on sentait la magie.
Je m'étonnais sur-tout qu'aux feux de sa bougie
Le lustre, du soleil nocturne suppléant,
Ne mît pas, d'un regard, ces couleurs au néant.
J'avais, — c'était un soir du plus frileux décembre, —
Pour gagner le salon j'avais vu l'antichambre,
Réduit où la couleur des maîtres du logis
Déteint sur les valets, par l'exemple régis.
Le poêle, ce gourmand, la bouche toujours pleine,
Embrasait mes poumons de sa bruyante haleine ;
Surveillance qui dort éveille les abus :
Aussi, bois détournés, buffets pillés, vins bus,
Débordaient de leur cours comme un fleuve sans digue.
Tout valet est larron chez tout maître prodigue.
D'un si triste séjour étaient bannis les soins.
Le désordre et l'oubli dormaient dans tous les coins,
D'où l'active araignée accusait de paresse
Le bras de la servante et l'œil de la maîtresse.
Un manteau qui, l'été, dormit sans vétiver,
Sans emploi, non sans trous, dormait encor l'hiver.
Un bouquin, puant l'encre et le marivaudage,
Cachait sous les scellés un tas de ravaudage.

La pendule n'allait que d'avance à retard.
C'est vers le plaisir seul que tendait tout regard.
L'hiver, les jeux d'été charment en perspective ;
Et je voyais aux mains d'une fille attentive,
Un costume de bain qui, pour elle, usurpa
Le tour d'un bas troué qu'attendait son papa.

Où sont les vieilles mœurs, le beau temps des matrones,
Des Berthes aux grands pieds qui filaient sur leurs trônes?
Qu'a-t-on fait du foyer, gloire de Cendrillon,
Et des bruits du rouet, et des chants du grillon?
L'homme, en ces heureux temps, ne cherchait de fumée
Qu'à l'âtre conjugal, près de l'épouse aimée ;
A l'âtre, où s'allumaient les plus mâles vertus,
Car le temps des Lucrèce est le temps des Brutus ;
Cendrillon! nos logis ne t'ouvrent plus leurs portes!
J'y vois encor tes sœurs, tes vertus y sont mortes.
Cendrillon! d'une fée autrefois le souci,
Comme un mythe grossier l'on te regarde ici :
Aimable fleur, pourtant, qu'à l'heure solennelle
Se laissait arracher la tige maternelle,
Qu'adoraient cent rivaux, et que l'heureux vainqueur,
Pour embaumer sa vie, attachait à son cœur!

J'entre au salon; je viens à ce bouquet si riche ;
Un salon tout en fleurs près d'un ménage en friche!
Ici tant de culture, et là tant d'abandon!
Plus loin, quelle jonchée encombre un guéridon?
D'où viennent ces débris, ces feuilles, ces pétales,
Ces tiges, ces boutons, ruines végétales?
Trois filles, beaux enfants, entourent le monceau;
Leurs doigts industrieux prennent chaque morceau,
Et sous leur doux travail les fleurs semblent éclore,
Et ce n'est pas Zéphyr qui vient féconder Flore!
Ah! je vois, je comprends, je comprends à regret;
Oui, du vase de fleurs je saisis le secret :

Ce joli pot chinois ? fallacieux potiche !...
Réceptacle bien fait pour un bouquet postiche !

Œuvre des doigts humains, jeu mensonger de l'art,
Assemblage de fer, de chiffons et de fard,
Vous n'avez de souci que de paraître belles ;
Vous n'avez point, ô fleurs, les grâces naturelles.
Fausses fleurs ! nul parfum ne s'exhale de vous,
Le parfum, si pareil aux dons du cœur chez nous !
Aucune épine, ô fleurs ! ne défend votre approche,
L'épine, qui nous blesse et pourtant nous accroche !
Vous posez gauchement ; chez vous rien d'assoupli ;
Je ne vois, je ne sens rien vivre sous ce pli ;
Quelque tige d'acier, d'étoffe revêtue,
Fait toute la splendeur de la froide statue.
Contraction des traits, changement de couleur,
Du rose au rouge vif, du rouge à la pâleur,
Affaissements, réveils, frissons de sensitives,
Vous n'avez pas le don de ces alternatives ;
Votre port affecté n'a rien de la candeur,
Rien de la passion, et rien de la pudeur.
On ne sent point en vous ces élans de la sève,
Comme aux filles de Flore et comme aux filles d'Eve.
Jamais votre calice à rien ne s'est ouvert ;
Le regard cherche en vain, sous ce feuillage vert,
Quelque point desséché, tache d'une souffrance
Qui fait aimer la fleur où pâlit l'espérance.
Le beau chercheur d'amour, le galant papillon,
Ne porte point ses vœux sur ce faux vermillon ;
Une larme sur vous ne s'est jamais posée,
Des véritables fleurs bienfaisante rosée.
Le sort dans ce salon vous condamne à vieillir.
Fausses fleurs ! nulle main ne viendra vous cueillir.
Roses qui n'eûtes pas l'enfance virginale,
Boutons que du printemps la fraîcheur matinale,
Qué nuls rayons d'en-haut ne viennent réjouir,

Qu'aucune flamme en vous n'aide à s'épanouir,
Vous ignorez l'amour et le sommeil des plantes,
Vous ignorez le ver aux morsures brûlantes
Qui vainement en vous chercherait sa liqueur ;
Vous n'avez rien au front, vous n'avez rien au cœur.

Que d'ornements ainsi, doux objets de conquêtes,
Font, regardés de loin, tourner toutes les têtes,
Et qui, vus de plus près qu'aux clartés des salons,
Feraient en un clin-d'œil tourner tous les talons !

Je partais.... — « Louez-vous cette œuvre de ma fille ? »
Dit, montrant le bouquet, la mère de famille.
Je réponds : — « Dans ces fleurs quand mon ame plongeait,
« C'était à votre fille, hélas ! qu'elle songeait. »

Je sortis, poursuivant la même rêverie,
Embrassant deux objets dans une allégorie,
Et disant pour adieux à ce brillant séjour :
« Prenez-en votre part, jeunes filles du jour. »

Versailles, 9 Mai 1860.

SÉANCE SOLENNELLE

Du Dimanche 12 Mai 1861,

SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. LE COMTE DE SAINT-MARSAULT,

Préfet du département de Seine-et-Oise, Président d'honneur.

DISCOURS

PRONONCÉ

PAR M. JEANDEL,

PRÉSIDENT ANNUEL.

LA JUSTICE A VERSAILLES

SÉJOUR DE LA MONARCHIE.

Mesdames et Messieurs,

Le sujet du discours que le président à l'honneur de prononcer devant vous, est à son choix : il y a dans cette faculté plus d'un écueil; mes prédécesseurs ont su l'éviter, en traitant les hautes questions d'art, de critique littéraire; le dernier à reproduit, dans un magnifique tableau, l'histoire des grands écrivains : je sens mon impuissance à parcourir ces sphères élevées, à la suite des voix éloquentes que vous êtes habitués à entendre; j'ai pensé ne pouvoir mieux faire que de m'en tenir à mes études spéciales. Je vous entretiendrai de notre ancienne organisation judiciaire : l'aridité du

sujet présente sans doute une nouvelle difficulté, mais en le traitant au point de vue de l'histoire de notre ville,de Versailles, je suis certain d'obtenir votre indulgence et votre bienveillance.

L'histoire de la justice d'un pays est celle qui fait le mieux connaître ses usages, ses mœurs; et les archives judiciaires présentent la mine la plus riche, en même temps la plus exacte,soit des événements généraux, soit des faits particuliers.

Versailles, cité moderne, ne compte guère plus de deux siècles d'existence; elle doit sa création au goût que le grand roi conçut pour son beau site et ses charmants environs; les fastueuses dépenses qu'il y prodigua, la rendirent le palais de la France. Toutefois, avant le séjour de la cour, le val de Galie, que son nom semble indiquer comme le val des Gaules, renommé par ses frais ombrages et situé près de la capitale, ne pouvait être un lieu désert, il était animé par de nombreux hameaux, dont plusieurs, après les acquisitions faites par Louis XIV, disparurent, en tout ou en partie, supprimés et détruits pour faire place aux jardins et dépendances du palais; tels furent les hameaux de Chevreloup, de Trianon, avec son fief de Musselong, du val de Galie, de Choisy-aux-Bœufs, d'une partie de Saint-Cyr, et d'autres petits villages, dont les noms sont disparus, comme l'emplacement en est effacé.

Plusieurs notabilités avaient habité ces lieux.

Chaville était connu, vers la fin du seizième siècle, par la famille Le Tellier, qui fournit à la France un maître des comptes, un conseiller, un chancelier; à Glatigny, en 1630, fut arrêté dans sa terre Michel de Marillac, ancien garde des sceaux, compromis avec son frère, le maréchal de France, dans la conspiration contre Richelieu.

Vers 1560, l'architecte Pierre Lescot habitait Clagny, et, à la même époque, le domaine de Versailles appartenait à un seigneur qui se plaisait à l'agrandir, à Martial de Lomenie, secrétaire des finances, ami de Henri de Bourbon, depuis Henri IV, et qui fut tué dans les journées de la Saint-Barthélemy.

Ce lieu, connu depuis longtemps et chanté,comme nous le montre l'abbé Lebeuf dans ce refrain qu'il nous a conservé :

L'enfant ingrat, par sa folie,
A perdu le val de Galie,

était fort recherché par les communautés religieuses surtout, et les plus riches de Paris y avaient d'importantes possessions. Dépendant du val de Galie, Versailles n'était qu'un petit village au pied d'un ancien château féodal tombant en ruines, situé sur le versant méridional de notre palais. C'était depuis longtemps le siége de la juridiction d'un prévôt; un procès-verbal d'assises de Versailles, en juillet 1533, en fait foi : cet acte, provenant des archives des Célestins de Paris, seigneurs de Porchéfontaine, contient les arrêts rendus par Robert Piedefer, conseiller au Châtelet, bailli des Célestins, statuant sur appel des jugements rendus par le prévôt de Montalain et le prévôt de Versailles (*a*)*. L'abbé Lebeuf nous apprend que vers la même époque, le 15 juin 1535, le premier président du Parlement, Christophe de Thou, en qualité de lieutenant du bailli de l'évêque de Paris, vint tenir les assises dans une localité voisine, à Saint-Cloud.

Ainsi la justice se rendait alors dans des assises locales, tenues par un personnage recommandable envoyé par le seigneur justicier.

Les assises de Versailles se tinrent en l'auditoire de la seigneurie de ce village, ce qui semble indiquer qu'il avait déjà plus d'importance que ceux qui l'entouraient; le procès-verbal mentionne d'autres assises tenues par le même juge, en 1515, à Porchéfontaine.

Au commencement du seizième siècle, nous voyons donc la justice rendue à Versailles par un prévôt, dont les sentences sont révisées par le bailli des Célestins (*b*); mais ce juge du second degré avait mis un intervalle de plus de quinze ans entre ses deux sessions d'assises, les différends entre les parties avaient cessé faute d'intérêt, et, de tous les appelants, fort peu se présentèrent devant le bailli pour soutenir leur demande.

Nous connaissons, avant 1533, plusieurs seigneurs de Versailles, mais les noms de leurs juges ne sont pas parvenus jusqu'à nous; à cette époque, sous Jean de Soisy, écuyer, seigneur en grande partie de Versailles, était prévôt Richard Remon; c'est le plus ancien nom conservé des juges qui connurent des procès de notre localité;

* Voir, page LXXXIX, les notes relatives à ce discours.

après lui nous voyons, en 1560, Étienne Poculot, prévôt de Philippe Colas, seigneur de Versailles.

La seigneurie de Versailles est achetée, le 27 juin 1573, par Albert de Gondy, duc de Retz, baron de Marly et de Dampierre, seigneur de Saint-Sever, Armentière, Noisy, Bailly, Villepreux et de la grange Lessart (*c*). La juridiction de Versailles devient plus importante, et le chef n'est plus un prévôt, agent du seigneur, chargé plus souvent de toucher les revenus et droits de fiefs que de l'administration de la justice, c'est un bailli : le premier dont le nom se trouve dans différents actes de vente de 1575, est Claude Chocardeau.

Aux termes d'une ordonnance de Louis XII, les baillis sont gradués, et présentent plus de garantie à la justice ; en même temps que le siége gagnait sous ce rapport, il devenait aussi plus important comme étendue.

Sous notre ancienne organisation, tous les pouvoirs se trouvent confondus : ainsi la même personne rédigeait les ordonnances, faisait la police, rendait les jugements, et le plus souvent suivait leur exécution ; aussi les baillis, occupés des soins de l'administration, se nommaient des lieutenants chargés de les suppléer et non de les assister, car le bailli siégeait seul, en son tribunal, excepté dans les affaires de grand criminel où il se faisait assister de gradués (*d*). A la fin du seizième siècle, le lieutenant de notre bailliage était un sieur Dubreuil qui vint, en 1580, assister au procès-verbal de la rédaction de la Coutume de Paris.

Louis XIII, que son goût pour la chasse amène souvent dans les bois de Versailles, y avait acheté, sur le sommet d'une colline, une terre où, de 1624 à 1627, il avait commencé l'édification de son petit château. Le roi de France, que Richelieu va rendre si puissant, se trouvait de fait le vassal du seigneur de Versailles, lorsqu'il fit acheter, le 8 avril 1632, de Jean-François de Gondy archevêque de Paris, moyennant soixante-six mille livres, la terre et seigneurie de Versailles, consistant dans le vieux château féodal en ruines, une ferme avec prés, bois et le droit de haute, moyenne et basse justice. De ce moment, le bailli seigneurial devint bailli royal, et acquit ainsi plus d'importance, sans toutefois que le nombre des officiers de justice s'accrût ; car, en avril 1638, Louis XIII défendit

l'augmentation des officiers de justice, notamment à Versailles qu'il réservait pour ses plaisirs.

Permettez-moi de suivre avec vous l'accroissement successif de la juridiction du bailli ; elle était restée sous Louis XIII ce qu'elle était sous l'archevêque de Paris, restreinte au fief de Versailles et de la grange Lessart. Louis XIV l'augmenta considérablement par la réunion de ses nombreuses acquisitions. En 1663 et 1665 il acquit, des religieux de Sainte-Geneviève-du-Mont de Paris, Trianon, Musselong, La Boissière ; en novembre 1665, de l'hôpital des Incurables du faubourg Saint-Germain, la terre de Clagny ; le 5 juin 1675, du sieur Briçonnet, président au parlement de Metz, la terre de Glatigny ; le 20 mai 1676, dans la succession d'un sieur Bossuet, il acheta la baronnie de Marly-le-Châtel, Noisy et Bailli ; le 21 avril 1683, des Bénédictins de Saint-Germain-des-Prés, la Celle et le Chenay ; le 11 octobre 1683, du comte d'Assy, la terre de Bougival; le 13 novembre 1684, des religieux de Sainte-Geneviève, la seigneurie de Galie et Choisy-aux-Bœufs ; en 1685, des Célestins de Paris, le domaine de la Boulie ; le 10 juin 1692, du sieur de Roquencourt, les fiefs de Chevreloup et Vaulusseault ; le 20 mai 1693, du sieur de Pontchartrain, Marly-le-Bourg et le fief des Moulineaux; le 18 juillet 1693, par un échange avec les dames de la maison de Saint-Louis de Saint-Cyr, le roi céda la terre de Chevreuse, acquise l'année précédente et située un peu loin de son domaine, contre celles de Buc, Guyencourt, Voisins-le-Bretonneux et Villaroy ; mais en cédant le duché de Chevreuse, il en détacha les droits seigneuriaux et de justice, soit immédiate, soit d'appel sur tous les biens et fiefs compris, dans ses parcs de Versailles.

Par un édit de décembre 1693, Louis XIV réunit ces justices ; voici comment il s'exprime : « Unissons à notre justice de Versailles, la baronnie de Marly-le-Châtel, le vicomté de Guyencourt, les seigneuries de Marly-le-Bourg, Noisy, Bailli, la Celle, Bougival, la Chaussée, le Chesnay, Galie, Choisy-aux-Bœufs, Buc, le Breuil, la Minière, Bouviers, Voisins, Villaroy, les Moulineaux, Vaulusseault et Chevreloup. »

Par un échange enregistré au Parlement le 21 janvier 1696, fait entre Louis XIV et la veuve du chancelier Michel Le Tellier, le roi acquit les terres et seigneuries de Chaville, Viroflay et Villacoublay.

Louis XV acquit, en novembre 1747, des religieux Célestins, les terres et seigneuries de Montreuil, de Porchéfontaine, d'une partie de Sèvres, des Metz, de la Boulie, de Villetain, de Ville-d'Avray (*e*), par échange des terres et seigneuries de Jaillac, du Plessis-Mériot, et autres biens ayant appartenu au maréchal Duc de Noailles, dans le domaine de Nogent, et ces nouvelles acquisitions augmentèrent la juridiction du bailliage de Versailles.

Villepreux acquis par le roi, le 4 juin 1773, du sieur Mesnard, seigneur de Chousy, conseiller d'État, par échange de 436 arpents de bois à Blois, du fief de Legrois, au même lieu, avec l'abandon du droit de haute, moyenne et basse justice, que le roi possédait à Chousy, eut sa justice réunie à celle de Versailles par un édit de juin 1776.

Louis XVI acheta, le 11 mars 1780, de Pierre de Lafaye, ancien trésorier des gratifications des troupes, la seigneurie de Roquencourt moyennant 76,000 livres, dont 20,000 livres pour les droits de fiefs et de haute, moyenne et basse justice.

Tel fut l'agrandissement et par suite l'état de la juridiction du bailliage de Versailles, jusqu'à la nouvelle organisation judiciaire de 1790. On peut juger combien la réunion des diverses justices avait rendu ce siége important ; il n'avait pas moins gagné par l'accroissement de la population qu'attiraient dans ses murs le séjour de la cour et les priviléges accordés par les rois.

Parmi les localités voisines de Versailles, trois, Bougival, la Celle Saint-Cloud et Montigny (*f*), avaient un prévôt particulier, et ne relevaient du bailli de Versailles que pour les appels des sentences de leur prévôt.

Nous avons vu les appels du prévôt de Versailles jugés par le bailli des Célestins ; plus tard ces appels furent portés au Châtelet de Paris ; un édit du roi, du mois de mars 1751, les attribua directement au Parlement, et une déclaration, du 1er juin suivant, assimila la justice de Versailles aux grands bailliages royaux, en lui attribuant la connaissance de tous les cas royaux, civils et criminels (*g*).

Sous l'ancienne organisation judiciaire, rien n'était plus commun entre les nombreuses justices, que les conflits qui s'élevaient entre elles ; le bailliage de Versailles en eut quelques-uns avec les commissaires du Châtelet ; ces derniers, après avoir apposé les scellés

chez une personne morte à Paris, élevaient la prétention de venir, par droit de suite, les apposer dans un domicile à Versailles. Le Parlement les déclara mal fondés et maintint aux officiers de notre bailliage le droit de scellés dans l'étendue de leur juridiction (*h*).

Le Châtelet de Paris et le bailliage de Versailles relevaient tous deux d'une même justice, du Parlement qui, par appel, connaissant de leurs sentences, pouvait fixer leur compétence, et mettre un terme à leurs débats ; mais, près du bailliage, se trouvait une autre juridiction avec laquelle il vivait dans un état continuel, je ne dirai pas de conflits, car ce mot implique une contestation judiciaire sur laquelle décidera le juge supérieur, mais dans un antagonisme de chaque jour, qu'aucun tribunal ne pouvait faire cesser. Cette justice rivale était celle du prévôt de l'hôtel du roi, désigné souvent sous le nom du grand prévôt de France.

Le prévôt de l'hôtel était en même temps grand justicier et capitaine d'une compagnie militaire composée à peu près de 90 hommes qui tous, même les simples gardes, obtenaient leur position moyennant finances (*i*), après avoir justifié de service dans les troupes, pendant huit années au moins.

Le grand prévôt de l'hôtel avoit rang de colonel d'infanterie ; le lieutenant-général d'épée, rang de lieutenant-colonel ; le major et le lieutenant avaient rang de capitaines ; les sous-lieutenants, rang de lieutenants ; les brigadiers, rang de sergents-majors. On voit combien était privilégiée la compagnie militaire ; il en fut de même de la compagnie judiciaire, j'ajouterai que le privilége était son élément.

Ce n'est pas ici le lieu de faire l'histoire de la prévôté de l'hôtel, ni de rechercher son origine : dans son édit de 1778, Louis XVI dit que sa constitution remonte aux temps les plus reculés de la monarchie ; et les historiens, en effet, font descendre le prévôt de l'hôtel, les uns des maires du palais, d'autres du sénéchal du palais (*j*). Je me bornerai à mentionner ses principales attributions. Cette juridiction connaissait de toutes les contestations des personnes qui suivaient la cour, de leurs domestiques, des marchands ou fournisseurs privilégiés et de ceux qui se trouvaient admis en cette qualité, pendant le séjour dans une ville, du roi, du dauphin ou de la dauphine (*k*). Les causes civiles n'étaient jugées par le prévôt de l'hôtel qu'en premier ressort, elles étaient portées en appel au grand

Conseil. Quant aux affaires de police ou criminelles Concernant les mêmes personnes, elles étaient jugées souverainement et en dernier ressort par le prévôt de l'hôtel; toutefois il était assisté d'un nombre plus ou moins considérable de conseillers du grand Conseil, (de 7 à 14), dans les affaires criminelles qui pouvaient entraîner la mort ou des peines sévères, et cela conformément aux dispositions de l'ordonnance criminelle de 1670.

Le prévôt de l'hôtel avait à sa suite tout le cortége d'officiers nécessaires à la justice, procureur du roi, greffier, notaires, avocats, procureurs, huissiers, experts, qui tous suivaient la cour dans les résidences royales. Toutes ces charges de judicature entraient dans le casuel du prévôt de l'hôtel.

Il y avait à cette juridiction une audience des criées ; en décembre 1751 on y vendit, après saisie, moyennant 14,000 livres, une maison et jardin sis près la porte Satory. On y vendait même parfois, au plus offrant, les charges des bas officiers de cette juridiction (*l*).

Le prévôt de l'hôtel, pendant le séjour de la cour dans une ville, s'occupait des vivres, taxait les denrées (*m*), faisait des visites chez les fournisseurs, surveillait la distribution des logements, à la craie, était chargé de la surveillance des voitures de la cour (*n*), de tout ce qui concernait les plaisirs, notamment des spectacles; il faisait arrêter les vagabonds, les gens suspects, s'occupoit enfin de tout ce qui concerne la police.

C'est par son canal qu'avaient ordinairement lieu les grâces que le roi, lors d'un heureux événement, accordait aux condamnés ; aussi, lorsque ceux-ci jugeaient le moment favorable pour obtenir la rémission de leur peine, ils arrivaient en grand nombre se constituer prisonniers dans la prison de la prévôté de l'hôtel (*o*).

A Paris, capitale de la France, siége de la monarchie, était la juridiction permanente du prévôt de l'hôtel, qui tenait son audience au Louvre.

Cette audience avait toujours un assez grand nombre d'affaires, et on voit la préoccupation du juge de ne pas laisser échapper de causes, en faisant prêter aux syndics des fournisseurs de la cour le serment de ne pas plaider ailleurs que devant lui, sous peine de déchéance de leurs priviléges (*p*).

Le prévôt de l'hôtel avait pour le remplacer deux lieutenants de

robe longue; l'un tenait le siége de Paris, l'autre suivait la cour. Ils changeaient alternativement, d'année en année.

Jusqu'en 1790, le prévôt de l'hôtel exerça sa justice presque constamment à Versailles, et le siége de son tribunal était le même que celui du bailli, dans les bâtiments de la Geôle, qui s'appelaient alors l'hôtel du bailliage et de la prévôté. Un fait pourra faire apprécier quand la juridiction du prévôt de l'hôtel pouvait s'exercer dans Versailles. Le 19 juin 1723, le roi Louis XV se trouvait à Meudon, les officiers du bailliage refusèrent l'entrée de l'auditoire aux officiers de la prévôté de l'hôtel : M. de Noyon, lieutenant du prévôt de l'hôtel, dressa procès-verbal du refus et porta plainte à M. le garde des sceaux. Le conseil des dépêches, saisi de la contestation, jugea, le 26 juin, que le prévôt de l'hôtel devait suivre le roi, dont la maison était transférée à Meudon, et ne pouvait siéger à Versailles ; il déclara qu'il n'en serait pas de même si le roi se trouvait, soit à Trianon, soit à Marly.

La prévôté de l'hôtel avait plusieurs siéges pour sa juridiction : elle dut avoir aussi plusieurs registres ; il existe aux archives de l'Empire, une longue série des registres de l'audience de Paris, et, dans les archives du tribunal de Versailles, celle de l'audience de Versailles, qui se trouvait presque une juridiction sédentaire, et celle des autres résidences royales telles que Vincennes, Compiègne, Fontainebleau.

Il y aurait un curieux travail à faire sur la prévôté de l'hôtel, juridiction fort peu connue, en consultant ces trois séries de registres. On y verrait qu'à Paris le grand prévôt ou le prévôt de l'hôtel n'avait aucun droit de police dans la ville ; qu'il avait la prétention d'exercer la police générale dans Versailles, et cela contrairement aux dispositions des ordonnances, mais qu'il avait incontestablement ce droit dans les autres résidences royales.

Entre la prévôté de l'hôtel et le bailliage, les rapports les plus fréquents étaient les contestations, à propos des conflits que les rois cherchèrent en vain à apaiser. Pour bien délimiter les fonctions de chaque justice, un réglement de 1684 (*q*) attribue au prévôt de l'hôtel la connaissance de tout procès civil, entre les officiers de Sa Majesté, les domestiques de gens de cour ; celle de tous crimes des mêmes, sans que le juge ordinaire puisse recevoir la plainte, ni

faire aucune poursuite. Toutes les instances entre les personnes de la cour et les habitants sont, d'après ce réglement, de la compétence de la justice prévôtale de l'hôtel, et cette justice, à laquelle sont déférées les contestations de ceux qui relèvent des juridictions diverses, est de fait la juridiction de droit commun, quoique le réglement désigne le bailli sous l'appellation de juge ordinaire.

Le prévôt de l'hôtel était chargé des visites à faire chez les fournisseurs privilégiés, le bailli chez les autres marchands : mais il restait à décider quels étaient les privilégiés, et ils étaient nombreux dans la ville de Versailles, qui ne vivait que du séjour de la cour; il était difficile qu'il y eût un seul marchand qui ne fût le fournisseur de quelque objet du roi, du dauphin, de la dauphine, ou de quelque puissant personnage et qui ne pût trouver de cette sorte le moyen de se soustraire, lui, sa famille, ses ouvriers et ses domestiques, à la juridiction du bailli. Très souvent ce juge se trouvait entravé dans l'exercice de ses fonctions. En 1723 et 1724, plusieurs marchands avaient été condamnés à l'amende par le bailli, l'un pour avoir acheté des volailles avant 9 heures du matin, un autre, un sieur Ravenel, rôtisseur privilégié, pour avoir étalé pendant le service de la messe; ces condamnés se pourvurent devant les officiers de la prévôté de l'hôtel, qui défendirent au receveur des amendes du bailliage de poursuivre le recouvrement de ces amendes; le bailli dut, par un nouveau jugement, ordonner l'exécution des précédentes condamnations.

Dans une affaire de rixe, en 1736, les deux parties portèrent plainte, l'une au bailliage, l'autre à la prévôté de l'hôtel : les deux juges donnèrent chacun gain de cause à leur plaignant; la partie condamnée par le prévôt paya le montant du jugement rendu contre elle, mais, lorsque pour arriver à l'exécution de la condamnation obtenue à son profit, elle fit enlever les meubles de son débiteur, le lieutenant de la prévôté de l'hôtel intervint assisté de gardes et, par ses violences, força l'huissier du bailliage à se retirer (*r*). De la part d'officiers d'un tribunal, de pareils faits sont déplorables et ne tendent rien moins qu'à faire perdre à la justice le prestige et le respect dont le peuple doit toujours l'entourer.

Dans les affaires entre parties, les envahissements de la prévôté de l'hôtel sur le bailliage étaient assez rares, parce que la partie

poursuivante préférait porter sa demande devant le juge ordinaire, juge sédentaire, et devant lequel les frais étaient moindres; mais au criminel, la prévôté de l'hôtel se trouvait plus souvent saisie, parce qu'elle avait dans la ville deux postes occupés par ses gardes, qui lui transmettaient le procès-verbal d'arrestation du coupable ou les premiers actes d'instruction. D'ailleurs le prévôt de l'hôtel était chargé d'arrêter les vagabonds, et plusieurs procédures criminelles se poursuivirent contre des accusés sous la désignation de gens sans aveu. Dans un grand nombre de condamnations, on se demande ce qui pouvait justifier la compétence du prévôt de l'hôtel (*s*).

Les conflits des deux juridictions arrêtèrent souvent la justice dans la répression des crimes. En 1740, des malheureux du village de Montreuil allèrent faire des fagots dans les bois de Porché-fontaine, domaine de leurs seigneurs les Célestins de Paris; quelques pauvres de Versailles les imitèrent, et furent bientôt suivis des habitants, des ouvriers, des soldats, et même des palefreniers des écuries et du chenil. Le 10 février, on estimait à quatre ou cinq mille le nombre des dévastateurs, qui ne respectaient pas plus les jeunes arbres que les chênes les plus vieux. La partie du bois dévastée fut évaluée à cent arpents. Les bourgeois allèrent à Porché-fontaine, les uns par curiosité, les autres pour acheter à bon marché du bois qu'ils faisaient transporter à Versailles, par grandes voitures, et la foule était telle que l'on pouvait à peine passer sur l'avenue de Paris.

Le bailli de Versailles, chargé de la police de la ville, se considéra sans droits pour réprimer ce désordre en dehors de sa juridiction; les officiers de la prévôté de l'hôtel n'étaient pas assez sûrs de l'étendue de leur pouvoir, pour se compromettre en agissant sans ordres : des rapports avaient été adressés au gouvernement de Versailles, même au cardinal de Fleury, sans que ceux-ci se missent en mesure de faire cesser les dévastations. Ce ne fut qu'après avoir rendu ce compte au roi qui se trouvait à Marly, que M. le comte de Noailles fit diriger les gardes-françaises et les suisses pour arrêter le désordre qui durait depuis quatre ou cinq jours.

Les officiers de justice, craignant de se voir désavoués, n'osaient pas employer la force publique pour arrêter le pillage, et l'exis-

tence de deux juridictions, loin d'être une garantie pour la sécurité publique, mettait des entraves à la répression.

Permettez-moi d'aborder une dernière question qui, de nos jours, a acquis une certaine importance, et qui, sous la juridiction du prévôt de l'hôtel, était régie par de curieuses ordonnances.

Versailles, petit village du val de Galie, n'était devenu ville de quelque importance que depuis que Louis XIV y avait fixé sa résidence ; les maisons et hôtels ne suffisaient pas pour loger les personnes qui suivaient la cour, aussi les loyers étaient devenus d'un prix excessif.

Louis XIV meurt à Versailles, le 1er septembre 1715; les courtisans quittent cette ville pour le Palais-Royal, le séjour du régent, et la cité des rois, trop petite la veille pour sa riche population, devient le lendemain déserte et abandonnée. Toutefois un grand nombre de seigneurs avaient laissé dans Versailles des locations importantes et de longs baux ; le régent prit part à leur embarras : il devait bien cette marque d'intérêt à ceux qui s'étaient empressés à lui faire leur cour. A la date du 23 juin 1716, il fit rendre une déclaration royale, enregistrée au Parlement, par laquelle les baux faits à Versailles sont, même par effet rétroactif, annulés, à compter du 1er janvier 1716, pour tous ceux qui, dès cette époque, avaient quitté la ville; à l'égard de ceux dont le séjour avait continué, les baux se trouvaient résolus à compter du congé qu'ils avaient pu donner ou qu'ils donneraient.

Pour tous, le prix des loyers se trouvait réduit, à compter du 1er janvier 1716, au tiers du prix stipulé par les baux.

Combien était arbitraire, injuste et préjudiciable aux propriétaires, cette mesure qui brisait tous les contrats et qui, pour le cas le plus favorable, où les logements ne restaient pas vacants, en réduisait les revenus des deux tiers : réservons, toutefois, une partie de notre pitié pour les locataires, que, six ans après, nous voyons aussi maltraités. Ces locataires ne sont plus, il est vrai, de grands seigneurs, mais de petits rentiers qui s'étaient réfugiés dans la ville abandonnée.

Le régent songe à ramener Louis XV dans le palais de son aïeul; le conseil d'Etat rend, le 15 avril 1722, un arrêt motivé sur la résolution du roi de transférer son séjour à Versailles, et la nécessité

de procurer aux officiers de sa maison et aux autres personnes de la cour, la facilité de trouver des logements convenables, en laissant aux propriétaires la faculté de disposer de leurs maisons, et d'évincer les locataires : à cet effet, tous les baux sont annulés et résolus à compter du 1er mai, avec la restriction de laisser aux anciens locataires, pour vider les lieux, jusqu'au 15 du même mois.

Narbonne nous apprend, qu'à cette époque, les locataires des maisons de Versailles furent brutalement expulsés.

On voit quel était, devant l'intérêt des grands, la position précaire des propriétaires et des locataires.

En rendant le précédent arrêt, le roi s'était réservé de pourvoir à la fixation des loyers, en cas d'excès de la part des propriétaires. Trois ans après, en 1725, deux nouveaux arrêts viennent, contre la foi des conventions, favoriser les seigneurs, et, sur le motif que les propriétaires ont porté les loyers plus haut qu'ils n'étaient sous le règne précédent, il est stipulé que le prix porté dans les baux sera diminué de moitié, pour le temps où la cour serait absente de Versailles, ailleurs qu'à Meudon et Marly, et par proportion du dit temps.

J'aurais à parler de la justice criminelle, mais je ne pourrais aborder ce point sans faire la critique de l'ancienne procédure, critique qui excéderait les bornes de ce discours. Il est une observation, toutefois, que je ne puis négliger. Le bailli, le prévôt de l'hôtel, connaissaient, chacun dans sa juridiction, des affaires entraînant la peine de mort. N'était-il pas terrible, pour un accusé, d'avoir, pour arbitre de son sort, celui-là même qui avait fait l'instruction, avait cherché les éléments d'accusation, s'était trouvé sous l'empire d'une prévention, nécessaire pour la recherche du coupable, toujours dangereuse pour le juge.

Ces juges, sans doute, ne décidaient pas seuls des questions capitales : dans les affaires importantes, le bailli se faisait assister de deux avocats au Parlement, et sa sentence était toujours soumise à la Chambre criminelle du Parlement ; et si le prévôt de l'hôtel jugeait en dernier ressort, il était assisté de dix ou douze membres du Grand-Conseil. Mais ces juges assesseurs n'entendaient aucun témoignage de vive voix, n'assistaient à aucun débat, et l'on comprend quelle influence devait avoir celui qui avait fait l'instruction écrite.

Bénissons la loi qui ne permet plus à celui qui recherche le coupable de décider du sort de l'accusé.

J'aurais peut-être dû vous entretenir des exécutions qui, pour l'exemple et d'après un principe qui devait dominer longtemps encore, se faisaient souvent à l'endroit où le crime avait été commis, mais toujours dans le lieu le plus fréquenté, et à l'heure où la foule se trouvait réunie.

Je vous signalerai, du moins, le passage, dans notre prison, de la veuve Calas, venant se constituer prisonnière pour obtenir la réhabilitation de son mari, rendue aussitôt à la liberté, par les ordres de Louis XVI, qui lui donna les grands chemins pour prison, formule adoptée pour la liberté provisoire.

Il reste beaucoup d'autres faits intéressants au point de vue de l'étude de l'ancienne juridiction ou de notre histoire locale.

Mais j'ai déjà trop longtemps conservé la parole : d'autres, dans la suite, viendront approfondir ce que je n'ai fait qu'effleurer. Cet aperçu, d'ailleurs, ne peut dépasser le moment où les deux juridictions de notre ville cessèrent, par suite de la fameuse déclaration du 4 août, où furent abolies les justices seigneuriales, et du décret du 16 août 1790, qui déclare tous les citoyens égaux devant la loi, détruit les priviléges, et fait élire les juges par les justiciables.

La dernière audience de la prévôté de l'hôtel de Versailles se tint le 6 novembre 1790 ; celle du bailliage, le 23 du même mois. (t.)

Les électeurs chargés de nommer les juges se réunirent le 5 octobre 1790, un an, jour pour jour, et dans la même salle où le peuple de Paris, conduit par Maillard, envahissait l'Assemblée nationale. Le premier nom sorti de l'urne fut celui de Robespierre, qui devait être ainsi le président du Tribunal. Mais, nommé quelque temps après accusateur public à Paris, il refusa les fonctions judiciaires du district de Versailles. (*)

M. de Plane qui, des juges acceptants, avait obtenu le plus grand nombre de voix, fut le premier président du Tribunal.

Pour nos pères, habitués jusqu'alors à ne voir siéger, comme juge, qu'un homme, choisi, par le roi dans notre ville, par le seigneur

(*) La lettre de remerciement de Robespierre a été publiée dans les *Mémoires de la Société des Sciences morales*. T. II.

dans les autres localités, le spectacle de quatre ou cinq juges ayant leur confiance, siégeant ensemble pour discuter les droits de leurs concitoyens, dut leur paraître imposant en même temps qu'il présentait plus de garantie.

Il n'entre pas dans mon cadre de citer ici les éminents magistrats qui, depuis, présidèrent notre tribunal, et qui souvent honorent cette séance de leur présence; il faudrait tout un long discours pour dire leur science et leur mérite; mais ce n'est pas aux hommes seulement, à leur qualité, que nous devons une meilleure justice, c'est aux institutions aussi, qui nous régissent. Sans doute notre ville doit conserver un bon souvenir, des prévôts de l'hôtel, de nos baillis surtout (*u*), et nous ne pouvons pas séparer de ces derniers, notre premier commissaire de police Narbonne, qui les aida de son concours et de ses lumières, celui qui nous conserva dans un précieux recueil, la plupart des documents auxquels nous avons eu recours; nous ne saurions méconnaître les services qu'ils ont rendus à notre localité, mais vous avez jugé combien était défectueuse l'organisation judiciaire, vous avez vu les juges se disputant de vive force les justiciables, vous les avez trouvés indécis sur l'étendue de leurs pouvoirs, et désarmés contre le désordre, vous avez gémi sur la loi déchirant les contrats, au profit des privilégiés; de pareils tableaux ne peuvent plus attrister notre belle France.

Versailles, le palais des rois, lieu témoin des fêtes de la cour, séjour enrichi du luxe des seigneurs, est la ville qui souffrit le plus lors du grand mouvement de 1789; elle seule, peut-être, a beaucoup perdu, mais, à l'exemple de quelques puissants, grands d'intelligence, qui sans regret avaient fait le sacrifice de leurs droits féodaux, de même Versailles a complétement oublié ses anciens jours de privilége, et la loi du progrès, le bonheur général, ne lui permettent pas de les regretter.

C'est par son activité seule qu'une ville peut avoir une existence indépendante et assurée, et dans cette voie, sous l'impulsion de ses magistrats, notre ville a subi de notables améliorations.

Comme siége de justice, Versailles tient dignement sa place au milieu des cités; rien sans doute ne la distingue plus, car la justice est une pour tous les français; sa balance ne penche pas plus pour l'habitant du Nord que pour celui du Midi; son épée, tirée pour pro-

téger les faibles, frappe l'oppresseur sans distinction de nom, de rang, je n'ajoute pas de priviléges, leur temps n'est plus. Il n'existe de supériorité que celle du mérite personnel, et celui-ci même ne peut se prévaloir de ses titres devant le juge, qui ne pèse que le droit de chacun. Félicitons-nous de vivre dans un temps où petit ou grand, pauvre ou riche, faible ou puissant, tous nous sommes assurés de trouver une égale protection devant la justice.

NOTES

RELATIVES AU DISCOURS QUI PRÉCÈDE.

(*a*) Malgré sa longueur, nous donnons ce procès-verbal presque entier; c'est le plus ancien titre où il soit parlé de la justice de Versailles, sa forme même présentera quelqu'intérêt : on y voit l'ouverture des assises par le bailli des Célestins; la commission au sergent pour appeler les seigneurs, ainsi que leurs juges et greffiers; la publication avec affiches faite par le sergent; le rapport de celui-ci; la présentation des parties et les arrêts.

Pour l'intérêt historique, on y trouve les noms des seigneurs des localités voisines.

ASSISES DE VERSAILLES EN 1533.

(*Archives de l'Empire. — Z. 24609. — Expédition in-folio sur parchemin*).

Jésus Maria

Assises tenues en l'auditoire de la Seigneurié de Versailles au Val-de-Galie, fief deppendant de la noblesse et Chastellenie de Montalain par nous Robert Piedefer, conseiller et advocat du roy nostre sire au Chastellet de Paris, seigneur de Combeaux, Viry et Guyencourt, bailly de messeigneurs les religieulx prieur et couvent des Célestins de Paris, seigneurs dudit Montalain, Porchefont, Monstreul, et ressors d'iceulx appellé avec nous honnorable homme, maistre Jehan d'Arras, procureur-général au dict Chastellet pour nostre greffier au dit bailliage, le vingt-septième jour de juillet, l'an mil cinq cens trente-trois, es presences de venerables et religieuses personnes, freres Pierre Foulon, Pierre Senin et Thierry Micherin procureurs des mes ditz seigneurs et honnorable homme maistre Claude Frolo aussi procureur général au dit Chastellet et procureur fiscal des ditz seigneurs, de nobles personnes Jehan de Solsy,

escuier, seigneur du dict Versailles en partie, Jehan de Chaslons aussi escuier seigneur de Buc et autres plusieurs en grant nombre en la manière qui s'en suit.

Et premièrement commissaires,

Robert Piedefer licencié en loix, seigneur de Combeaux, advocat et conseiller du roy nostre sire au Chastellet de Paris et bailly de la noblesse et chastellenye de Montalain, pour mes seigneurs les religieux prieur et couvent des Célestins de Paris, et Julian Cotin prevost ou dict Montalain, Richard Remond prevost de Versailles, et à tous autres qu'il appartiendra salut. De la partie du procureur des ditz religieux nous a esté exposé que plusieurs appellations, ont esté interjectées de certains appoinctemens, ordonnances, exploictz, main-mises, arrestz, delivrances, expeditions, sentences et jugemens par vous faitz, lesquelles demeurent indecises, indiscutés et non terminés, tout au moyen des assises qui, longtemps a, n'ont été tenues au dict lieu comme aussi parceque ces appellans n'ont faicte aucune diligence de relever et poursuir les dites appellations. Nous requérant le dit procureur estre par nous sur ce pourveu de remède convenable, et oultre pour ce que le dict bailliage a plusieurs ressors et plusieurs vassaulx qui sont tenus venir et assister aus dites assises, les quelz, sans nostre ordonnance, ne pourroient estre sur ce convenuz et appellez pour y venir et assister. Pour ce est-il que nous inclinans a la dicte requeste, qui nous a semblé estre raisonnable, avons decerné et decernons nostre presante commission par laquelle nous vous adjournons à estre et comparoir par devant nous ou nostre lieutenant, au dimanche vingt septiesme jour de juillet prochainement venant et autres jours ensuivans que entendons tenir les dites assises en lauditoire du dict lieu de Versailles, pour soustenir et deffendre les dits appointemens, ordonnances, exploitz, mains-mises, arrestz, delivrances, expeditions, sentences et jugemens, iceulx voir dire et declarer nulz et de nul effect et valeur et comme telz, estre par nous casséz adnullez et mis au néant si faire se doit ; synon pour sur iceulx, procedder comme de raison, en vous enjoignant que aus ditz jours et lieu, ayez avec vous voz lieutenans, officiers et sergents, en leur faisant commandement de par nous d'y comparoir a ce sur peines en tel cas introduites : et néantmoins mandons au premier sergent de la dite noblesse et chastellenie de Montalain, sur ce requis, que les ditz appellants il adjourne au dict jour et lieu, pour monstrer la poursuicte quilz et chacun d'eulx ont faicte des dites leurs appellations, relever icelles, veoir dire et declarer desertés par faulte de poursuicte, si mestier est, ou sinon pour faire procedder comme de raison, et que il adjourne et inthime tous ceulx et celles qui pour ce,

seront à adjourner en parlant à leurs personnes ou à leurs domicilles si aucunes en ont en la dicte terre, sinon par proclamation publique faicte tant à l'auditoire du dict Versailles, que es lieux publicques et accoustumés à faire criz et publications es ditz lieux, en leur signiffiant et inthimant que silz ne viennent et comparent au dit jour ou jours, sera contre eulx proceddé comme il appartiendra ; et oultre qu'il adjourne a estre et comparoir aus ditz jour et lieu, tous les habitants et subgectz des ditz religieulx Célestins tant au viilaige de Monstreul, la Bouille, Satorris et Sabrevois que tous aultres qu'il appartiendra ; et dont de par vous prevostz et le dit procureur sera requis ; pour assister aus dites assises et oyr les ordonnances necessaires à faire tant pour la conservation de la dicte justice et chastellenie, comme du bien commun, et oyr aussi telles demandes requestes et conclusions que le dict procureur voudra faire contre eulx ou l'un d'eux et procedder en oultre comme de raison. Et avecques ce mandons à vous prevostz, affin que nul ne pretende cause d'ignorance, que coppie de ces presentes collationnée et signée de la main du greffier de la dicte noblesse et chastellenie, soit mise par ataches à la porte du dict auditoire de Versailles au carrefour et auditoire du dict Monstreul, a la porte de Porche-fontaine et autres lieux subgectz et deppendans du dict Montalain, pareillement que à la requeste du dict procureur le dit sergent adjourne tous ou chacuns, les vassaulx qui tiennent en fief de la dicte noblesse de Montalain, en se transportant sur les lieux des domaines des ditz fiefz, pour asister ausdites assises ; et que avec eulx ils ayent leurs prevostz maires ou gardes de justices ; greffiers et les raolles de leurs justices pour monstrer des appellations qui sont survenues depuis les dernières assises tenues a Porche-fontaine et Montalain. Et tout en ce sur les peines en tel cas requises et accoustumées, en faisant sçavoir par le dict sergent a tous qu'il appartiendra que le jour des presentations des dictes assises, sera le samedi vingt-sixième jour du dict moys de juillet prochainement venant, en nous certiffiant duement de tout ce que faict en aura sur ce, de ce faire nous donnons pouvoir tant à voz prevotz que au dict sergent. Mandons et commandons à tous les justiciers officiers et subgectz des lieux dessus dictz, prions et requerons tous aultres que à vous et chacun de vous, en ce faisant soyt obey. Donné à Paris, soubz le scel du dict bailliage le unziesme jour de juing lan mil cinq cens trente-troys ainsi signé DARRAS.

Ensuict ce qui est escript au dos de la dicte commission.

L'an mil cinq cens trente-troys, le dimanche quinziesme jour de juing, par moy Jehan Guillouard sergent de la noblesse et chastellenie de Montalain ont esté publiées les assises de monsiegneur le bailly du dict

Montalain, ainsi qu'il est contenu au blanc (*) de ces presentes du villaige de Versailles, devant le portal de l'église du dict Versailles, a yssue de grant messe, et ce dict jour a issue de vespres devant le portal de l'eglise de Monstreul au val de Galie, et pour plus ample publication, ay attaché la coppie de ces dictes presentes à l'auditoire et carrefour du dict Versailles et à l'auditoire et carrefour du dict Monstreul, à la porte de Porchefontaine et au villaige de la Boullye. — Tesmoing mon seing manuel cy mis les an et jour dessus dictz. — Ainsi signé Guillouard.

Ensuict le rapport du sergent.

A noble homme et sage et mon tres honnoré seigneur monsieur maistre Robert Piedefer licencié en loix, seigneur de Combeaulx Viry et Guyencourt conseiller et advocat du roy nostre sire au Chastellet de Paris et bailly de messeigneurs les religieulx, prieur et couvent des Célestins de Paris en leur noblesse et chastellenie de Montalain, Porchefontaine, Monstreul et ressors de la dicte noblesse et chastellenie, Jehan Guillouard sergent de la dicte noblesse et ressors d'icelle et le vostre honneur service et reverence avec toute obéissance. Mon tres honnoré seigneur, plaise vous sçavoir que par une de vos lectres de commission cy attachés, données le unziesme jour de juing l'an mil cinq cens trente-troys, et à la requeste des dictz seigneurs ou de leur procureur, je, le dimanche quinziesme jour de juing au dit an mil cinq cens trente-trois, me suis transporté par devers et aux personnes de Julian Cotin prevost de la dicte noblesse et chastellenie de Montalain et de Richard Remond prevost de Versailles, ausquels ay présenté vos dictes lettres de commission lesquelz Cotin et Remond prevostz des susdictz par icelles lettres se sont tenuz pour adjournéz aux assises que entendez tenir au dict lieu de Versailles, le dymanche vingt-septiesme jour de juillet prochain venant, et ce fait le dix-huitiesme jour du dict mois de juing au dit an, me suis transporté au dict lieu de Versailles en l'hostel et domicille de noble homme Jehan de Soisy escuier seigneur en parties du dict Versailles, lequel en parlant a madamoiselle sa femme l'ay adjourné aus dites assises ; presant Pierre Fontaine. — Item le vingt-sixiesme juing ou dict an, ay adjourné noble homme monseigneur maistre Guillaume Brincourt parlant à maistre Pierre le Bouin son procureur recepveur, pour le dit boys qu'il tient en fief de la dicte noblesse et Chastellenie ; present Jehan Mailliard le jeune. — Item le troisiesme jour de juillet ou dict an j'ay adjourné noble homme Jehan de Chaallons escuier, seigneur de Buc, parlant à sa personne pre-

(*) C'était le recto, le côté blanc, du parchemin, par opposition au verso, brut et souvent jaune ou coloré.

sent Jacques du pré. Et le dict jour ay adjourné monsieur maistre Leonard Ponard seigneur de Lagranche Lessart parlant à Antheine Morin, demeurant au dict lieu de la granche, en l'hostel seigneurial du dict lieu, present Marc Dagosneau. — Item le douziesme jour de juillet ou dict an, ay adjourné noble dame madame de Vendosme parlant à Fleury Bennais pour le fief de la voiriere deppendant de la dicte noblesse presant Pierre Guermour. — Item le dict jour ay adjourné noble homme Antheine de Manterme fils de feue dame Jehanne de Voisins, parlant à Michel Thou qui occupe le dict fief, present Jacques du pré et Morin Dampierre. — Item le dix-huitiesme jour de juillet ou dict an, ay adjourné Loys Thiboust parlant à sa personne pour le fief de champ noel, deppendant de la dicte noblesse et chastellenie; present Marin Pouchet. — Item le dix-neufiesme juillet ay adjourné noble homme maistre Leon Lescot seigneur de Clasny parlant à Charles Maillard son fermier au dict Clasny pour le fief de Martizy deppendant de la dicte noblesse, present Nicolas Valery. — Item le vingt-cinquiesme jour de juillet au dict an, me suis transporté les villaiges de Satorris, Sabrevois, la Boulie et Versailles. Et le vingt-sixiesme du dict moys ensuivant au villaige de Monstreul et ay adjourné tous les habitants et subjectz des ditz seigneurs, ou la plus grande partie d'iceulx, pour assister audites assises et oyr les ordonnances necessaires a faire tant pour la conservation de la dicte justice et chastellenie comme du bien commun. Et tout ce mon dict seigneur vous certiffie estre vray, et par moy ainsy avoir esté faict. — Tesmoing mon seing manuel cy mis les an et jours dessus ditz ainsi signé Guillouard.

Présentation du samedi vingt-sixième jour de juillet 1533.

Au dit jour s'est presenté le dit M[e] Claude Frolo au nom et comme procureur fiscal des dits seigneurs, contre tous appelants et autres parties, contre lesquels requiert présentation.

Honnetes personnes Julian Cotin au nom et comme prévôt des dits seigneurs ès-dites terres de Montalain, Porchefontaine, Monstreul et ressors, se présente contre tous ses adversaires.

Jehan Dais et Jehan Guillouar sergens et gardes des boys des dits seigneurs ès-dites terres, justices et seigneuries, se présentent aussi contre tous leurs adversaires.

Pierre Fontaine comme maire et garde de la justice Satorris et Sabrevois pour les dits seigneurs se présente contre tous ses adversaires.

Nicolas Valery comme greffier des dits cour et justice s'est présenté contre tous ses adversaires.

Le dit jour s'est présenté Michel Remon demeurant à Satorris paroisse et près de Versailles, intimé à la requête de Jehan Gasteau, appelant

de certaine sentence donnée par le maire de Satorris au profit du dit Remon et contre ledit Gasteau dont le dit Gasteau auroit appelé;

Lequel Remon a constitué pour procureur Mᵉ Claude Frolo procureur au Chatelet de Paris;

Et au contraire le dict Jehan Gasteau appelant du dict maire, s'est le dict jour présenté contre le dict Remon inthimé;

Germain Potier appelant de certaine sentence contre lui donnée par le prévôt et garde de la justice de Lagranche, au profit de la veuve Morin intimée, s'est cejourd'hui présenté ès-dites assises.

Et au contraire la dite veuve Morin s'est présentée le dimanche contre ledict Germain Potier appelant.

Presentations : Du dimanche vingt-septième jour du dit mois de juillet au dit an au matin

(Trois individus appelant de sentences du prévôt de Montalain. A contraire les intimés.)

Du dict jour au matin. — Plaidoieries des dictes assises.

Premierement de nostre ordonnance ont esté appelez les nobles et vassaulx des dicts seigneurs à cause de leur dicte noblesse et chastellenie de Montalain, adjournez par Jehan Guillouart, sergent ordinaire de mes dits seigneurs en la dicte noblesse, comme il nous est apparu par son rapport cy dessus transcript par la manière qui s'ensuit.

Noble homme Jehan de Soisy escuier seigneur du dict Versailles en partie, lequel est comparu en personne ès dictes assises.

Noble homme Jehan de Chaalons escuier, seigneur de Buc, à cause du fief nommé le Tertre Huet mouvant de Montalain est comparu personellement es dites assises.

Noble homme maistre Guillaume Bricourt pour le fief des bois de Villacoublai, mouvant du dict Montalain default contre luy portant tel profit que de raison.

Illustre et puissante princesse madame Marie de Luxembourg duchesse douairière de Vendosemme et contesse de sainct Pol pour le fief de la Voiriere deppendant de la dicte noblesse de Montalain;

Pour la quelle est comparu honorable homme Jehan Oligon, fondé de lettres de procuration de la dicte dame scellées du scel armoyé de ses armes et signées sur le reply l'aulmonier, et par la dicte dame, en date du treiziesme jour d'avril mil cinq cents trente et ung, desquelles est apparu, et pour ce faire, a esté le dict Oligon envoyé au dict lieu de Versailles par honnorable homme et sage, maistre Gilles Dannet advocat en Parlement, serviteur et entremetteur des affaires de la dicte dame, au lieu de feu maistre Jacques de Greslay, en son vivant conseiller de la dicte

dame et ayant charge de ses affaires le quel pour la dicte dame a esté tenu pour diligent.

Noble homme Antholne de Manterne escuier, fils de deffuncte dame Jehanne de Voisins, pour les fiefs qu'il tient mouvans du dict Montalain.

Deffault contre luy portant tel profit que de raison.

Du dict jour vingt-septiesme de juillet 1533, *de relevée.*

Veu le procès pendant devant nous, es assises tenues à Versailles, entre Jehan Gasteau appelant de la sentence contre luy donnée, par le maire de la justice de Satorris et Sabrevois pour messeigneurs les religieux prieur et couvent des Célestins de Paris d'une part et Michel Remon inthimé, d'autre part, l'appoinctement de confirmer ou infirmer de nous donné es dites assises par lequel, estoit permis au dict appelant bailler ses griefs et a quoy auroit fourny, et tout veu, nous disons qu'il a esté bien jugé par le dict maire et mal appellé par l'appellant, renvoyons les dictes parties par devant luy pour sa dicte sentance mettre à execution, non obstant chose proposée par le dict appelant, dont le deboutons, et condempnons à l'amende pour ce deue, et ès despens de ceste cause d'appel, nostre taxation sur ce réservée. Prononcé en presence des dictes parties, dont le dict Gasteau a appellé.

Du dict jour.

Veu le procès pendant devant nous, es assises tenues à Versailles, entre Pierre Porcher et consors appellans du prévost de Montalain pour mes seigneurs les religieulx prieur et couvent des Célestins de Paris, seigneurs, du dict Montalain d'une part, et Jehan le Breton et le procureur de la dicte seigneurie, inthimés, d'autre part, l'apoinctement de confirmer ou infirmer de nous donné es dites assises nous disons que les dicts appellans seront tenus procedder devant nous en la dicte cause d'appel, au surplus qu'il a esté bien jugé par le dict prevost de Montalain, mal appelé par les appellans, renvoyons les dictes parties par devant le dict prevost pour sa dicte sentance mettre à execution selon la forme et teneur, non obstant chose dicte et proposée par le dict Porcher et consors qui au lieu de feu Jehan Picart ont repris le dict procès d'appel, dont les deboutons et condempnons en l'amende du fol appel pour ce deue et accoustumée et es despens de cause d'appel, nostre taxation sur ce réservée; et sans amende et peines du pretendu arbritraige des dits le Breton et procureur de la dicte seigneurie fait pour cause. Prononcé es présances des dictes parties et de leurs procureurs don Jehan et Pierre Picartz, Jehan Barbe et le dit Porcher présent ou appellé.

Entre les seigneurs de Versailles presens d'une part et maistre Claude Frolo, procureur de mes dictz seigneurs les Célestins d'autre, a été aux

parties des protestations et responses faictes, l'une à l'encontre de l'autre, les quelles ilz bailleront cependant par escript.

Congé général au procureur fiscal de mes dits seigneurs contre les deffaillants, sentence et taxation, despens reservés, à quinzaine.

Ensuivent les noms des deffaillans appelez par Jehan Guillouart sergent ordinaire de la dicte noblesse.

Des roles faits au greffe de la prévosté de Montalain. (Suivent 24 noms).

Du role fait au greffe de la paroisse de Versailles. (Suivent 21 noms).

Item avons confirmé les ordonnances par nous faites, en certaines assises tenues à Porchefontaine le quatorzième jour d'octobre l'an mil cinq cent quinze.

Et en outre avons ordonne ce qui suit :

Item on deffend sur peine de cinq sols parisis d'amende, que nul de quelque estat qu'il soit joue à quelque jeu que ce soit pendant le temps de la grand messe ou vespres. Signé DARRAS.

(*b*) Voici comment l'abbé Lebeuf (T. VII, p. 341) explique que les Célestins devinrent seigneurs justiciers de Porchéfontaine.

« Montreuil-les-Versailles est nommé ainsi dans un registre du trésor des chartes de l'an 1375, où il est dit être de la chatellenie de Château-Fort, à l'occasion d'une grâce accordée à un homme de Montreuil, pour vol commis à la Boulie. Porchéfontaine était alors le château seigneurial de Montreuil ; Pierre de Craon, seigneur de la cour de Charles VI, en était le possesseur en 1392 : ayant voulu faire assassiner le connétable de Clisson la même année, il fut arrêté (c'est une erreur ; il ne fut pas arrêté mais se réfugia près de Jean V, duc de Bretagne. Histoire du président Henault). Ses biens furent confisqués pour le roi. Ce prince donna Porchéfontaine, belle et forte maison, ses dépendances et son revenu au duc d'Orléans, son frère, qui, depuis en fit présent aux Célestins de Paris, pour la fondation de la chapelle qu'il bâtit dans leur couvent. Si cependant, il n'y a pas faute dans un autre registre des chartes, il se trouvera que le roi Charles VI avait joui des terres de Porchéfontaine et de Montreuil, puisque ce furent les plus considérables sur lesquelles il assit les cent livres de rente qu'il assigna aux Célestins de Paris et qui ne furent amorties qu'en 1393. »

« On sait qu'en 1581, les Célestins obtinrent du roi la haute justice de ce lieu et d'autres terres situées au val de Galie. »

Nous avons vu que les Célestins avaient le droit de justice et en usaient en 1533 ; c'est donc le droit de haute justice que le roi Henry II leur au-

rait accordé en juin 1556, par lettres registrées au Parlement en 1581, délivrées sur une contestation entre le bailli de Porchéfontaine et les officiers de Château-Fort. Pour prix de cette concession, le roi s'est fait céder 461 toises de terrain prises sur le couvent des Célestins à Paris, pour augmenter les bâtiments de son arsenal.

Quant à la propriété de Porchéfontaine, elle n'a pas été donnée aux Célestins, mais ils se l'ont fait attribuer, parce que d'après leur dire et une expertise qu'ils firent faire, la ferme et les dépendances ne pouvaient pas leur fournir une somme annuelle de 400 livres, qui leur avait été concédée par le duc d'Orléans et Charles VI.

(*c*) Il ne faudrait pas confondre ce dernier nom avec les Essarts, dits autrefois les Essarts-le-Roi près Rambouillet. Voici ce qu'écrivait Lebeuf en 1757 (T. 7. p. 335) : « La grange l'Essart ou Lessart, marqué dans plusieurs cartes même assez modernes, entre Satory et la Boulie, n'est plus connu à Versailles. Le procès-verbal de la coutume de Paris, de l'an 1510, marque Jean Pollart comme seigneur de la grange l'Essart et de Versailles en partie. » La grange Lessart disparut sans doute pour permettre au roi d'enclore son parc, comme sont disparus la Boulie et Satory, qui paraissent avoir été des hameaux !

Lebeuf cite (T. 7. p. 442) des lettres de grace accordées en 1375 à Jean Fouchier de Montreuil-lez-Versailles, accusé d'un vol en une maison gaste (abandonnée), en une ville nommée la Bolie, en la chatellenie de Chateaufort.

En 1664, un nommé Barangue habitant de Satory, représenta à l'archevêque de Paris que, par suite du mur construit par le roi, le chemin à la paroisse de Versailles était fort allongé; il demanda à faire célébrer la messe le dimanche, à Satory, ce qui lui fut accordé. (Registre de l'archevêché, 16 juillet 1664). Les Célestins vendirent en 1685 au duc de la Feuillade une partie de Satory qui revint ensuite au roi.

Le nombre de petits villages détruits ainsi fut fort considérable. Il y a des noms de village cités par les auteurs, tels que Laboissière, Sabinois, dont on ne retrouve aucune trace.

(*d*) Aux termes de l'art. 10, titre 25, de l'ordonnance criminelle de 1670, les jugements, emportant peine afflictive, devaient être rendus par trois juges au moins. Au bailliage de Versailles, les assesseurs étaient deux avocats au Parlement désignés par le bailli, ils assistaient au dernier interrogatoire de l'accusé, sur la sellette ou derrière le barreau,

puis ils prenaient connaissance de l'instruction écrite, et rendaient le jugement.

Ces assesseurs recevaient des honoraires qui se trouvaient taxés en marge de la minute. Ces honoraires étaient pour chacun de 30 ou 36 livres le plus souvent, mais nous ne saurions en dire le chiffre d'une manière exacte, ils sont quelquefois plus, d'autres fois moins. En 1740, on lit en marge d'un jugement contre un individu, condamné à être pendu, pour vol au château de Marly : *honoraire de messieurs les avocats 120 livres.* — Signé Fresson. —En 1774, un voleur est condamné au fouet et aux galères, on lit en marge : *taxé à chacun de messieurs les avocats 24 livres, à nous néant.* — Signé Regnier.

(*e*) L'abbé Lebeuf (T. 7. p. 277) donne l'origine du droit de seigneurie et de justice des Célestins sur Ville-d'Avray.

La terre de Ville-d'Avray se trouva dans la maison de Dangeau (vers 1375), ce qui est connu par la disposition que deux ecclésiastiques de cette famille en firent.

Robert de Dangeau mourut en 1430.. Milon ou Miles de Dangeau, doyen de Chartres et chanoine de Paris, décéda, l'année suivante, le 28 novembre; il légua, pour le repos de son âme et de celle de son frère Robert, aux Célestins de Paris, la terre de Ville-d'Avray. Leur nécrologe, d'où j'ai tiré ce fait, parle encore ailleurs de Ville-d'Avray ; on y indique au 13 janvier, l'obit de Robert de Malherbe et de sa femme, qui leur donnèrent de quoi amortir quatre arpents de terre situés à Montalain et à Ville-d'Avray.

(*f*) Nous donnons ici les formalités observées pour la réception du prévôt de Montigny.

Après avoir reçu ses lettres de provision, le récipiendaire adressait au juge supérieur sa demande d'admission.

En 1786, M. Benoist, nom resté longtemps connu dans notre ville, demanda son admission au bailli, par suite des lettres de provision de la prévôté de Montigny données par l'abbesse de l'abbaye de Port-Royal. Il faut remarquer que la justice de Montigny n'appartenait plus à l'abbaye de Port-Royal, mais aux dames de Saint-Louis et Saint-Cyr. Mais on voit de nombreux exemples de justice rendue au nom de l'ancien seigneur, d'une communauté surtout, bien qu'elle ne soit plus propriétaire du droit de justice.

« A M. le bailli de Versailles ou M. le lieutenant.

Supplie humblement François Benoist, avocat au Parlement et procureur au bailliage royal de Versailles, y demeurant.

Disant qu'il lui a été accordé des provisions de prévôt, juge de la justice de Montigny, le premier juin dernier, par la dame de Momperron, abbesse de l'abbaye royale de notre dame de Port-Royal, dame dudit lieu, comme son intention est d'exercer lesdits état et office, il est conseillé de vous donner la présente requête.

Ce considéré, monsieur, il vous plaira que les provisions accordées au suppliant, jointes à la présente requête, le recevoir sur les conclusions de monsieur le procureur du roi, en l'état et office de prévôt, juge de la justice de Montigny, aux offres qu'il fait de prêter le serment en ce cas requis, de se conformer aux lois, édits, arrêts et coutume et de s'en bien et fidèlement acquitter pour par lui jouir des droits, honneurs, émoluments, prérogatives, et privilèges y attachés ; et vous ferez justice. Signé, Clausse et Benoist.

Soit communiqué au procureur du roi, fait ce onze septembre 1786. Signé Froment.

Je requiers, avant faire droit, qu'à ma requête, il soit informé des vie, mœurs et religion du suppliant ; pour, ce fait, être par moi requis ce qu'il appartiendra.

Fait ce onze septembre 1786. Signé Hennin.

Soit fait ainsi qu'il est requis. Fait le onze septembre 1786. Signé Froment.

Information faite par nous Joseph Froment, écuyer, seigneur de Champ-la-Garde, les Condamines, et autres lieux, conseiller du roi, auditeur en la chambre des comptes, bailli, juge ordinaire civil, criminel et lieutenant général au bailliage royal de Versailles, à la requête du procureur du roi audit bailliage, des vie, mœurs, conversation et religion catholique, apostolique et romaine de François Benoist, avocat au Parlement, demeurant à Versailles, pourvu de l'état et office de prévôt, juge de la justice de Montigny, suivant les provisions accordées par la dame de Momperron, abbesse de l'abbaye royale de notre dame de Port-Royal, dame dudit lieu, le premier juin dernier, scellée du sceau de la dite abbaye, à l'effet de la réception dudit Benoist, en la dite charge, et en exécution de notre ordonnance rendue sur les conclusions du procureur du roi ce jourd'hui, à laquelle information avons, assisté de M. François-Joachim Thibout, avocat au Parlement, et greffier en ce bailliage, procédé selon et ainsi qu'il suit :

Du lundi 11 septembre 1786, en la chambre du conseil du dit bailliage, 9 heures du matin:

Est comparu M. Aphrodise-André Jacob, curé de l'église royale de Notre-Dame de Versailles, âgé de 56 ans, demeurant audit Versailles, en la maison presbytériale;

Lequel, après serment par lui fait, la main mise *ad pectus*, de nous dire vérité sur la vie, mœurs, conversation et religion du dit François Benoist, et qu'il a déclaré n'être parent, allié, serviteur ni domestique des parties, de ce interpellé suivant l'ordonnance;

Dépose qu'il connait ledit Benoist pour être de bonnes vie et mœurs et d'une conduite irréprochable, qu'il pratique la religion catholique apostolique et romaine, et est tout ce qu'il a dit savoir. Lecture à lui faite de la déposition ci-dessus, a dit qu'elle contient vérité, y a persisté et a signé, n'a voulu salaire de ce interpellé, suivant l'ordonnance.

Signé : Jacob, Froment et Thibout.

Est aussi comparu M. Jacques Rouxrauland, ancien notaire au bailliage.... lequel après serment.....

Dépose qu'il connait ledit François Benoist depuis vingt ans, qu'il est honnête homme, rempli de principes et de probité, qu'il le croit bien en état d'exercer toutes les fonctions attribuées aux juges civils et criminels, l'ayant vu travailler depuis nombre d'années avec aptitude et intelligence, qu'il est de bonnes vie et mœurs et qu'il fait profession de la religion catholique, apostolique et romaine, et est tout ce qu'il dit savoir.

Lecture... Signé : Rouxrauland, Froment et Thibout.

Est ensuite comparu M. Nicolas-Gille Berthault, procureur au bailliage royal, demeurant rue de la Paroisse, hôtel Notre-Dame, lequel après serment....

Dépose qu'il connait ledit François Benoist, depuis très longtemps qu'il lui a toujours vu une vie régulière, que ses mœurs sont irréprochables qu'il fait profession de la religion catholique, apostolique et romaine, et qu'il en remplit les devoirs, qu'il le croit fort en état de remplir les fonctions de juge, l'ayant vu travailler pendant nombre d'années avec assiduité et intelligence. Est tout ce qu'il dit savoir.

Lecture... Signé Berthault, Froment, Thibout.

Soit communiqué au procureur du roi; fait le 11 septembre 1786. Signé Froment.

Vu l'information des autres parts et l'ordonnance ci-dessus, je n'empêche le dit M. Benoist être reçu en l'état et office de prévôt et juge de la justice de Montigny, à la charge par lui de prêter le serment en pareil cas requis. Fait ce onze septembre mil sept cent quatre-vingt-six. Signé Hennin. »

M. Benoist a été reçu au serment le 3 novembre.

Il peut paraître étonnant qu'une enquête fut ouverte par le bailli, sur un officier de sa justice fonctionnant depuis longtemps devant lui, comme procureur, et sur lequel une enquête avait été faite précédemment pour qu'il fût admis comme procureur, car l'enquête de bonne vie et religion avait lieu, avec toutes les formalités que nous venons de rapporter, lors de la réception des procureurs, notaires, huissiers, même du geôlier. Dans ces enquêtes on entendait toujours un prêtre ; le plus souvent c'était le curé.

Une autre remarque à faire au sujet de la nomination de Me Benoist, procureur à Versailles, comme prévôt de Montigny, c'est que les fonctions de juge, prévôt ou bailli, se cumulaient souvent avec une autre position. Ainsi nous avons vu M. Christophe de Thou, président du Parlement, lieutenant du bailli de l'évêque ; M. Legrand, ancien bailli royal de Versailles, était en même temps prévôt de Saint-Germain. Le prévôt de Poissy, en 1787, était aussi notaire royal à Saint-Germain.

(g) On entendait sous le nom de cas royaux, les affaires intéressant le roi, soit pour sa personne, soit pour son domaine et ce qui concernait la police et la sûreté des citoyens.

Le bailli pouvait juger Damiens, mais, aux termes d'une ordonnance de juillet 1493, le Parlement avait toujours le droit d'évoquer de suite une affaire *lorsqu'il y avait grande et urgente cause.* Mais l'on se demande comment Dutruche de la Chaux qui simula sur lui-même une attaque de deux individus prétendus assassins du roi, put être jugé par le Châtelet, en première instance ? La prévôté de l'hôtel pouvait le juger comme de la suite de la Cour, le bailli juger l'affaire comme cas royal, le Parlement l'évoquer de suite; mais pourquoi le Châtelet ? et pourquoi l'exécution à Paris ?

Les registres, naissances, mariages, décès, côtés et paraphés par un officier du Châtelet jusqu'en 1750, furent, depuis cette époque, d'après l'ordonnance du 1er juin 1751, cotés par le bailli de Versailles.

(h) Le Parlement jugea plusieurs fois cette question en faveur des officiers du bailliage de Versailles. En 1746, il le décida par deux arrêts : l'un du 9 mars, au sujet d'un sieur Heu, ancien commis du bureau de la Guerre, décédé à Versailles, et qui avait un pied-à-terre à Paris ; l'autre, du 4 août, à propos d'un sieur Guillard, ébéniste.

La même décision fut rendue en 1756, lors du décès d'un sieur Cretté, fermier de la ferme de Galie.

Sur une semblable contestation, élevée au décès d'un sieur Rochas, ancien caissier du bureau de la Guerre, domicilié à Versailles, le Parlement rendit, le 1er février 1764, un arrêt défendant aux commissaires du Châtelet d'apposer les scellés à Versailles, et, pour ce fait, il les condamna à 50 livres de dommages-intérêts, évaluation des droits des officiers du bailliage de Versailles, laquelle somme, du consentement de ces derniers, fut délivrée aux pauvres de la paroisse Saint-Louis de Versailles.

Mais, dans toutes ces affaires, les officiers du bailliage ne cherchaient qu'à établir que la personne décédée avait son domicile à Versailles; et la Cour jugeait toujours en fait, de sorte que l'on ne contestait pas ce principe : que les commissaires du Châtelet, après avoir apposé les scellés dans un domicile à Paris, pouvaient, par droit de suite, les apposer à Versailles dans le pied-à-terre ou l'habitation passagère de la personne décédée.

Quant aux ventes de meubles, les officiers du Châtelet pouvaient les faire à Versailles, concurremment avec les jurés-priseurs-vendeurs de biens meubles de Versailles. Un arrêt du 9 mars 1784 autorisa les huissiers-commissaires-vendeurs de biens meubles au Châtelet, à faire à Versailles, concurremment avec les jurés-vendeurs à Versailles, la prisée et vente des meubles pour lesquelles ils seraient appelés par les parties.

En 1789, il y avait à Versailles cinq jurés-priseurs. Ils avaient seuls le droit de prisée et de vente des objets mobiliers dans l'étendue du bailliage; ils avaient une salle de vente rue de l'Orangerie.

En 1769, le bailli de Versailles défendit aux marchands et fripiers, de faire aucune association entre eux, pour acheter à bas prix, et de transporter dans aucun cabaret ou entrepôt les meubles et bijoux, pour les revendre entre eux, sous peine de 300 livres d'amende.

(f) La compagnie militaire du prévôt de l'hôtel fut supprimée par un édit du mois de mars 1778, et rétablie aussitôt par le même édit et deux ordonnances des 9 et 15 du même mois, pour lui donner, disait l'édit, toute l'activité que les circonstances rendaient nécessaire. Elle fut composée du grand prévôt, d'un lieutenant-général de robe courte, d'un major, un aide-major, quatre lieutenants, six sous-lieutenants, six sous-brigadiers, soixante gardes, six gardes surnuméraires, un trompette, un commissaire aux revues, un maréchal-de-logis, un secrétaire, un aumônier et un chirurgien.

Tous ces officiers ou gardes étaient pourvus par le roi, sur la présenta-

tion du prévôt de l'hôtel, c'est-à-dire que la finance de ces charges entrait dans le casuel du grand prévôt. Le commissaire des revues en était seul excepté ; son choix appartenait au roi.

Voici pour chaque grade le montant de la finance :

Pour la charge du major.	30,000 livres.
chacun des trois lieutenants. . . .	30,000
chacun des six sous-lieutenants. . .	24,000
l'aide-major.	15,000
chacun des six brigadiers.	6,000
chacun des six sous-brigadiers. . .	5,000
des soixante gardes.	3,000
de l'aumônier.	3,000
du chirurgien-major.	12,000

ce qui faisait pour le casuel du grand prévôt une finance de 540,000 livres, non compris les charges du lieutenant-général de robe courte, du trésorier et du lieutenant servant au sceau. La finance du commissaire des revues était de 24,000 livres.

La compagnie était chargée de la police où résidait la Cour ; au château de Versailles, il y avait un corps de garde dans lequel devaient toujours se trouver présents : un officier, deux bas officiers et six gardes. Chacun des deux quartiers de Versailles avait un poste des gardes de la prévôté de l'hôtel.

L'ordonnance du 15 mars donne le détail de l'uniforme.

(j) Dès le commencement de la monarchie, les rois, à l'exemple des empereurs romains, eurent dans leur palais un magistrat pour rendre la justice en leur nom. Sous des appellations diverses, ces magistrats eurent des attributions différentes: ils furent tour à tour appelés comte du palais, maire, préfet, gouverneur, sénéchal, maître d'hôtel, prévôt des maréchaux; sous eux était un officier avec un lieutenant et des gardes chargés d'exécuter leurs ordonnances et d'expulser les vagabonds, les débauchés, les ribauds enfin;cet officier subalterne, chargé surtout de la police extérieure des châteaux, s'appelait le roi des ribauds. Cet officier fut maintenu lorsque le prince, sédentaire dans Paris, crut devoir supprimer le grand juge de son palais, pour s'en tenir aux juges ordinaires, c'est-à-dire au Châtelet et au Parlement. Voici comment s'exprime le roi Jean dans l'édit des états de 1355: « Voulons et ordonnons que toutes juridictions soient laissées aux juges ordinaires, sans que nos sujets soient désormais tirés, ajournés ou travaillés par devant maîtres d'hôtel, lieutenants, connétables, maréchaux, amiraux, maîtres des arbalétriers, maîtres des eaux et forêts. »

Sous les règnes suivants, les rois, obligés de quitter la capitale, ne purent faire juger les procès à leur suite par les juges ordinaires. Charles VI attacha à sa personne le prévôt des maréchaux, et ce dernier, juge, mais chef militaire surtout, pu se passer du roi des ribauds qui disparut vers l'an 1422.

Tristan l'Hermite fut prévôt des maréchaux à la suite du roi, sous Charles VII et sous Louis XI; ce dernier prince lui donna même le titre de prévôt de son hôtel, et, comprenant l'utilité du prévôt des maréchaux pour le maintien de l'ordre et de la tranquillité dans les provinces, pour l'armée aussi, Louis XI, après la mort de Tristan en 1475, rendit le prévôt des maréchaux à ses anciennes fonctions, et créa le prévôt de l'hôtel justicier et officier de police pour l'endroit où séjournait la Cour. Cet officier excerça près de la personne du roi, jusqu'en 1790, les fonctions de juge, d'officier chargé de la police des subsistances, et de chef militaire.

(*k*) Le nombre de ces marchands privilégiés avait été fixé, par lettres-patentes de François Ier, du 19 mars 1543, à 160; il fut porté en 1606 au double, à 320, sur le motif que la Cour se trouvait souvent éloignée des villes; en 1659, il fut, pour la même cause, augmenté de 40, ce qui porta le chiffre à 360 : ces fournisseurs devinrent dans la suite fort nombreux; en 1776, ils furent réduits à 430, et, dans chaque profession, le nombre fut fixé; mais un édit du mois de septembre permit à chacun de ces privilégiés de joindre un autre commerce au leur, moyennant une somme une fois payée. Les orfèvres avaient à payer 260 livres pour réunir à leur commerce le droit de mettre en œuvre des pierres fines. Les fruitiers payaient 100 livres pour pouvoir vendre des graines en concurrence avec l'épicier.

Ces marchands de la Cour avaient le droit de s'établir à Paris, sans se faire recevoir par les jurés des communautés, et celui de vendre dans les foires.

Lorsque la Cour changeait de résidence, il était accordé des permissions de la suivre à des petits marchands. A cet effet, on ouvrait un registre, l'inscription coûtait 12 sols; en 1785, il est accordé 75 permissions pour suivre la Cour à Saint-Cloud, et 498 pour la suivre à Fontainebleau. L'inscription de ces permissions rapporta 341 livres 4 sols. Le plus grand nombre de ces marchands nomades sont des juifs qui tiennent des objets de menue mercerie, de bijouterie. Voici quelques-unes de ces professions, extraites d'une liste de 213 inscriptions faites à Fontainebleau en 1768. Des permissions sont accordées :

A des raccommodeuses de bas,

A des blanchisseuses de bas de soie,
— joueurs de violon,
— joueurs de marionnettes,

Permis de faire voir la lanterne magique,
— de faire voir un point d'optique en dehors des heures de la représentation de la ville.
— à Carlo Perri de représenter les fantoccinis italiens, en dehors des heures de la comédie.
— de donner des concerts ambulants.
— de vendre du fil, des images, des lunettes, du pain d'épices, des huîtres, de la mort-aux-rats.

(*l*) L'audience des criées était fort rare devant la juridiction du prévôt de l'hôtel, tant pour les maisons que pour les charges.

Il n'y avait de ventes de maisons qu'après saisie.

A propos des charges, voici le seul fait que nous ayons trouvé : Le 7 janvier 1789, le procureur du roi du prévôt de l'hôtel dépose au greffe l'enchère pour la vente de deux offices, l'un de premier huissier, l'autre d'huissier-audiencier en la cour de l'hôtel ; après deux publications et une adjudication préparatoire, eut lieu, le 1[er] avril, l'adjudication définitive de l'office de premier huissier, moyennant 5,500 livres, outre les charges et frais fixés à 300 livres, et celle d'huissier-audiencier moyennant 3,000 livres et les frais fixés à 200 livres, non compris le droit de contrôle : le sieur Legendre, adjudicataire de la charge d'huissier-audiencier, fut, à défaut de payement, déclaré par jugement fol enchérisseur ; la revente fut publiée le 1[er] juillet ; de remise en remise, elle fut renvoyée au 30 juin 1790, puis au premier jour d'audience après la rentrée de la Saint-Martin. Il n'en fut plus question. La dernière audience du siége de Paris eut lieu le 12 janvier 1791, et, en abolissant la juridiction du prévôt de l'hôtel, l'Assemblée constituante avait libéré le fol enchérisseur. Afin de donner plus d'importance aux charges d'huissier de leur juridiction, le lieutenant-général de la prévôté au siége de Paris fit, le 20 août 1760, un réglement pour les huissiers de la prévôté de l'hôtel, tant au siége de Paris qu'à celui de la suite de la Cour. Il leur imposait d'avoir un bureau où se feraient les significations de procureur à procureur, et il déclarait nulles toutes significations qui seraient faites par autres huissiers, ainsi que celles des condamnations portant contrainte par corps.

(*m*) L'une des principales fonctions du prévôt de l'hôtel était de veiller

aux provisions nécessaires à la Cour, de les faire arriver en abondance, et d'empêcher qu'elles ne soient vendues trop cher ; aussi avait-il le droit de réquisition et de taxation. Pour lui rendre plus facile l'accomplissement de ces fonctions, il avait été décidé que le prévôt imposerait à tous fermiers, demeurant dans un rayon de dix lieues du séjour de la Cour, la fourniture d'une quantité déterminée de vivres ou de fourrages, et que les pourvoyeurs de la Cour seraient tenus d'acheter leurs provisions au-delà de ce rayon. Ces prescriptions avaient été l'objet de diverses ordonnances, notamment des 24 mars 1559, 29 décembre 1570, 4 août 1770, 6 septembre 1772.

Le prévôt ou son lieutenant taxait, à Versailles, les légumes au marché, la viande, le bois. Lorsque la Cour se mettait en voyage, le prévôt de l'hôtel faisait afficher sur la route, dans les endroits où elle devait stationner, la taxe des provisions et fourrages, et les fournisseurs qui surtaxaient étaient passibles d'amende. Ainsi, en 1768, lors du passage à Essonne, dans un voyage à Fontainebleau, un sieur Ridel, aubergiste, est condamné par le prévôt de l'hôtel à 150 livres d'amende, tant pour refus de logement aux personnes de la Cour que pour avoir vendu les vivres au-delà du prix fixé par la taxe.

(n) A Versailles, le bureau des voitures de la Cour était avenue de Sceaux : il y avait des coches non suspendus contenant chacun seize personnes, partant à heure fixe, et dont la place coûtait 25 sols ; et des carrosses à deux ou quatre places, partant à toute heure de jour et de nuit, et coûtant 3 livres 10 sols la place. Cette entreprise donnait lieu à de fréquentes difficultés, dont connaissait le prévôt de l'hôtel. La connaissance de ces affaires, dont il avait été privé quelque temps, lui fut rendue par arrêt du Conseil d'État du 22 septembre 1776.

A propos d'un départ à heure fixe, qui n'eut pas lieu, il fut rendu, le 25 avril 1759, le jugement suivant :

» Nous, ouï les gens du roi en leurs conclusions, ci-après qu'il en a été délibéré sur les pièces et dossiers des parties, remis en nos mains, en l'exécution de notre sentence du 4 du présent mois, ordonnons que les arrêts et règlements concernant les messageries du royaume et les voitures de la Cour, seront exécutés selon leur forme et teneur ; en conséquence, disons que les fermiers des voitures de la Cour seront tenus de faire partir tous les jours de l'année, de la ville de Paris pour Versailles, et de Versailles pour Paris, un coche, de chacun desdits lieux, à sept heures du matin, pendant six mois, à compter du premier avril, et à neuf heures du matin, depuis le premier octobre jusqu'audit jour premier

avril, et un autre coche aussi de chaque lieu, tous les jours de l'année, à deux heures après midi; et pour, par les fermiers des voitures, avoir refusé, le douze mars dernier, de faire partir un coche de Paris pour Versailles, à huit heures du matin, les avons condamnés, de leur consentement, à payer et rembourser au sieur Pinson la somme de 2 livres 13 sols, qu'il a été obligé de payer auxdits fermiers, de plus qu'il n'aurait fait, si le sieur Pinson avait été voituré par le coche ordinaire; condamnons les fermiers des voitures aux dépens, pour tous dommages et intérêts. »

En 1769, une concurrence aux voitures fit soulever une contestation qui mérite d'être rapportée, parce qu'elle nous édifie sur l'étendue de la juridiction du prévôt de l'hôtel.

Un sieur Lepaire, bourrelier à Sèvres, conduisait dans un cabriolet quatre personnes de Versailles à Sèvres pour prendre la galiote, et, à la descente de cette dernière, il ramenait à Versailles un égal nombre de personnes.

Le 9 mai, le cabriolet et le cheval furent saisis par les commis des voitures de la Cour.

Lepaire fournit une caution de 400 livres et obtint, par provision, main-levée de la saisie; il continua son service. Le 1er juillet, les commis se présentèrent de nouveau pour arrêter la voiture, au moment où descendaient les quatre voyageurs, qui payèrent chacun quinze sols et prirent la galiote. Averti de cette nouvelle saisie, Lepaire accourut armé d'un bâton; avant d'être désarmé, il frappa les commis et les poursuivit d'invectives.

Décrété de prise de corps, Lepaire fut constitué prisonnier au Fort-l'Évêque. Il présenta requête au grand Conseil, qui reçut son appel le 19 juillet, et ordonna que le greffier de l'hôtel remettrait les charges et informations; et, par un second arrêt du 22 juillet, le grand Conseil, statuant sur l'appel de la plainte, ordonna l'élargissement de Lepaire, ce qui fut exécuté sur-le-champ : le grand Conseil motivait sa décision sur ce que la rébellion devait être considérée comme incident d'une affaire civile.

Le Conseil d'État, par un arrêt du 19 août de la même année, cassa les deux arrêts du grand Conseil et lui défendit de recevoir les appels de police du prévôt de l'hôtel, reconnaissant à ce dernier le droit de décider sur ces matières, par jugement souverain, en appelant le nombre de gradués requis par l'ordonnance.

Les loueurs de carrosses n'avaient pas le droit de conduire des voyageurs à Paris sans payer un droit au propriétaire des voitures de la Cour, et la contravention les exposait à des amendes et des dommages considé-

rables : par jugement souverain du 13 avril 1774, un sieur Raulin, loueur de carrosses à Versailles, pour avoir conduit, sans bail et sans permission, du monde de Paris à Versailles, fut condamné à 1,500 livres d'amende, à la confiscation du cabriolet et des deux chevaux ayant servi pour le transport, évalués 1,500 livres, au profit de l'entrepreneur privilégié, et à l'impression de cinquante affiches. Même condamnation fut prononcée, en septembre 1775, contre un sieur Beaupré, loueur à Paris.

Les conducteurs de carrosses, pour prendre des voyageurs, se plaçaient aux environs des avenues de Sceaux ou de Paris ; un jugement de la prévôté de l'hôtel du 22 avril 1775, le leur défendit, sous peine de confiscation des chevaux et voitures, et de l'amende de 1,500 livres.

Les voitures de place avaient été également constituées en privilége par arrêt du conseil du 2 mars 1769 ; elles relevaient aussi de la juridiction de la prévôté de l'hôtel.

Le prix de jour était de une livre pour une course, ou une livre cinq sols pour la première heure, et une livre pour les suivantes.

(*o*) Le droit de grâce est une des plus belles prérogatives du pouvoir ; nos rois en firent souvent usage dans les grandes solennités, et les reines, par un privilége spécial, avaient le droit de délivrer les prisonniers à leurs entrées dans les villes du royaume.

Depuis le milieu du XVe siècle, le greffe de la prévôté de l'hôtel était dépositaire des minutes des grâces accordées par les rois de France, tant pour les prisonniers civils que pour les criminels. Un réglement fait par Louis XIV, le 10 septembre 1660, traçait les formalités à observer.

Celui qui désirait obtenir sa grâce venait volontairement se faire écrouer, il rédigeait un placet dans lequel étaient ses nom, surnom, âge, qualité, demeure, lieu de naissance, l'endroit où s'était commis le crime, les juges chargés de l'information, la peine encourue. A ce placet était joint l'extrait de l'écrou.

Ce placet était fait en double ; à l'un des deux devaient être jointes les pièces justificatives ; le prisonnier le présentait lui-même au grand-aumônier, qui le renvoyait à des commissaires pour l'examen.

Le grand-aumônier faisait interroger les prisonniers en sa présence, et il recevait, des commissaires, leur rapport et leur avis, qu'il transmettait au roi. Il prenait ensuite les ordres du prince, et le secrétaire d'Etat dressait le rôle que l'on transmettait au greffe de la commission des grâces. Les expéditions étaient rédigées, et le grand-aumônier, assisté des aumôniers de quartier, réunissait les prisonniers, leur faisait une exhortation et leur délivrait leur sauf-conduit.

On ne retenait aucun de ceux qui s'étaient constitués prisonniers d'eux-mêmes, et, la grâce refusée, ils obtenaient un sauf-conduit d'un mois pour se retirer où bon leur semblait.

Les contrebandiers qui se trouvaient graciés recevaient, des fermiers-généraux, décharge de leurs amendes.

Le nombre de ces prisonniers volontaires était quelquefois considérable ; après la naissance du dauphin, premier fils de Louis XVI, en 1781, 1,035 vinrent se faire écrouer dans la geôle de Versailles. La prison n'avait d'ailleurs, pour eux, aucun adoucissement ; comme les autres, ils étaient au pain et à l'eau et couchaient sur la paille.

(p) Nous donnons un arrêt de prestation de serment, rendu devant le siége de Paris, le 3 décembre 1760, par M. Davoust, lieutenant-général.

« Nous, du consentement du procureur du roi, avons donné acte des sermens présentement faits à notre audience par les sieurs Arthaud et Olivier, marchands merciers, privilégiés, de bien et fidèlement se comporter dans l'exercice et fonctions de syndics généraux des marchands et artisans privilégiés du roi suivant la Cour, de tenir la main à ce que le service divin, qui a coutume de se faire pour les dits privilégiés, soit bien et exactement observé, de n'intenter aucun procès concernant les privilégiés contre les jurés des communautés de Paris, sans nous en donner avis, et d'observer exactement les réglements de la juridiction, ce qu'ils ont promis et juré faire en leur âme et conscience, en conséquence les avons reçus audit syndicat général, ordonnons que les provisions, à eux accordées par M. le grand prévôt le 28 novembre dernier, seront enregistrées ès registres de cette cour, pour être exécutées selon leur forme et teneur ; et leur enjoignons de ne plaider ailleurs que par-devant nous, à peine de déchéance de leur dit syndicat général, même de leurs priviléges, ce qui sera exécuté. »

(*q*) Nous donnons l'ordonnance la plus importante qui fixait les attributions du bailli et du prévôt de l'hôtel ; elle nous fait connaître, en même temps, quelles étaient les mesures de police prises à cette époque.

« 1. Le prévôt de l'hôtel et ses officiers connaîtront de tous procès civils entre les officiers de Sa Majesté et des maisons royales, comme aussi entre les domestiques des gens de la Cour et autres tiers habitants et domiciliés à Versailles ; et sauf l'appel.

2. Connaîtront pareillement de tous crimes commis par les dits officiers

et autres gens de la Cour et suite, sans que le juge ordinaire puisse recevoir les plaintes ni faire aucunes procédures criminelles contre eux.

3. Les instances dans lesquelles les officiers et autres gens de la suite de la Cour seront parties principales ou intervenantes, contre un habitant, seront pareillement de la compétence du prévôt de l'hôtel.

4. Connaîtra, le bailli de Versailles, de toutes matières civiles et criminelles entre les habitants.

5. Seront réputés habitants tous ceux qui ont des maisons à Versailles ou qui y font leur séjour ordinaire, en l'absence de Sa Majesté, même les officiers des maisons royales qui ne seront pas actuellement en service et qui y demeureront pendant leur quartier fini.

6. Tous vagabonds et gens sans aveu seront justiciables du prévôt de l'hôtel, en quelque lieu qu'ils se puissent retirer, même dans les maisons des habitants, dans lesquelles les officiers pourront entrer pour en faire la recherche et les faire punir ensuite.

7. Pourra, le dit prévôt de l'hôtel, lorsque Sa Majesté, Monseigneur le Dauphin et Madame la Dauphine iront à Versailles, y aller ou envoyer son lieutenant, pour mettre le taux convenable aux vivres, dont sera dressé un rôle de la valeur des dits vivres, et fera publier les ordonnances qu'il estimera nécessaires sur ce sujet ; et les contraventions qui pourront y être faites, même par les habitants, seront jugées par le dit prévôt de l'hôtel.

8. Pourra faire de nouveau publier les ordonnances pour la police de la Cour, même en faire seul de nouvelles, suivant l'exigence des cas, sans que le bailli, juge ordinaire, puisse prendre connaissance de leur exécution.

9. Fera faire la visite des poids et mesures chez les marchands privilégiés suivant la Cour, et non chez les cabaretiers et autres marchands, habitants de Versailles, chez lesquels le bailli, juge ordinaire, pourra se transporter.

10. Le bailli fera faire, devant lui, les assemblées pour la nomination des directeurs du nettoiement des boues ; fera les réglements pour les lanternes ; dressera les rôles des impositions des contribuables et connaîtra de toutes les contraventions.

11. Fera la visite, les fêtes et dimanches, dans les cabarets, même des privilégiés, pour empêcher qu'on y donne à manger qu'après l'heure du service divin ; tiendra la main à l'entretien du marché, du pavé et de l'alignement des rues, et aura, à cet égard, les mêmes fonctions pendant le séjour de Sa Majesté qu'il doit avoir pendant son absence.

12. Tous propriétaires et locataires des maisons situées à Versailles,

seront tenus de porter, au greffe de la justice ordinaire, le rôle de ceux qui sont logés chez eux, afin que le dit bailli connaisse ceux qui demeurent à Versailles, et qu'il puisse empêcher qu'on y donne retraite à des gens de mauvaise vie.

13. Lorsque Sa Majesté, Monseigneur le Dauphin, Madame la Dauphine séjourneront à Versailles, pendant le carême, le prévôt de l'hôtel nommera le boucher qui pourra débiter la viande, et y mettra le taux ; s'ils n'y restent qu'une partie du carême, le bailli aura droit de nommer un autre boucher.

Veut, Sa Majesté, que le présent réglement soit exécuté, à Versailles, sans qu'il puisse tirer à conséquence pour les autres lieux où sont situées les maisons royales, dans lesquelles Sa Majesté veut que l'usage observé jusqu'à présent, soit suivi à l'avenir sans difficulté.

Fait à Versailles, le 21 août 1684. Signé Louis; et, plus bas, Colbert. »

Le mandement de cette ordonnance fait allusion à l'usage établi, d'après lequel le prévôt de l'hôtel était chargé de toute la police, dans les résidences royales, lorsque la Cour s'y trouvait.

(*r*) Voici le fait rapporté par Narbonne.

Le 20 janvier 1736, la femme d'un sieur Brissois, blanchisseur, rue des Deux-Coches, fut frappée par un sieur Sortais, marchand de chevaux, rue de Paris, au Soleil-Levant ; elle dénonça le fait au sieur Fresson, bailli. Sortais, de son côté, se prétendant l'offensé, porta plainte au sieur Colinet, lieutenant de la prévôté de l'hôtel. Ce juge fit informer devant lui, décréta d'ajournement personnel Brissois et sa femme et les condamna, à titre de provision, à payer 30 livres au sieur Sortais. Pour éviter les poursuites, les officiers du bailliage firent payer sur-le-champ, mais ils décrétèrent d'assignation Sortais, et le condamnèrent à 40 livres de provision au profit de la femme Brissois, qui se trouvait ainsi bénéficier de 10 livres.

Muni des 30 livres qu'il avait reçues, Sortais ne voulut pas en payer 40 ; il fut saisi, et ses meubles furent enlevés, le 27 janvier, par Blanchet, huissier du bailliage.

A ce moment intervint le lieutenant de la prévôté de l'hôtel, assisté de Pichenet, huissier au Châtelet, et de cinq à six gardes de la prévôté, armés de mousquetons ; ils commencèrent par maltraiter l'huissier Blanchet, tandis que Pichenet enlevait les meubles saisis des crochets du portefaix qui les portait à la geôle.

Instruit de ces voies de fait, le chancelier donna tort au sieur Colinet

et aux gardes de la prévôté de l'hôtel ; il fit rendre, au bailli, les minutes de la procédure, et l'affaire n'eut pas d'autres suites. A cet égard, le commissaire Narbonne fait un reproche aux officiers du bailliage de leur indolence, mais les réclamations qu'ils adressaient restaient sans effet, par la raison que nous avons donnée qu'ils ne pouvaient saisir de leurs difficultés une Cour supérieure et obtenir ainsi un réglement de juges.

Plusieurs tentatives faites dans ce sens demeurèrent inutiles : le 16 novembre 1774, le procureur du roi du bailliage fit signifier par huissier, au lieutenant de la prévôté de l'hôtel, la réclamation d'une affaire Lecomte contre Andrieu. Le 22 mai 1778, autre signification par huissier avec protestation ; il réclamait plusieurs affaires civiles. Le lieutenant du prévôt de l'hôtel ne répondit pas et conserva les affaires.

Plusieurs mois après, le même procureur du roi, à l'occasion d'une affaire criminelle, fit signifier l'acte dont nous allons donner le texte.

Par jugement souverain, rendu par le lieutenant du prévôt de l'hôtel, le 12 janvier 1779, une fille Feuilleret fut condamnée, pour un vol assez considérable de linge et de toile, à être fouettée, nue, de verges sur les épaules, dans la place du Marché de Versailles, marquée d'un fer chaud à la lettre V, et bannie pour neuf années.

Pour faire restituer au bailliage, cette affaire et celle d'autres accusés, le procureur du roi présenta cette requête :

« A monsieur le bailli.

Vous remontre, le procureur du roi, qu'il vient d'être informé d'un fait qui mérite la plus sérieuse attention, puisqu'il s'agit du maintien des droits les plus sacrés et les plus inviolables des citoyens et de la conservation de l'ordre des juridictions ;

Que le fait à lui parvenu, et dont il s'est dans l'instant même assuré, consiste en ce que les nommés... (suivent des noms d'accusés) ont été arrêtés et constitués prisonniers, il y a plusieurs mois, par les gardes de la prévôté de l'hôtel, comme accusés de différents vols, sans qu'il soit connu si ces vols ont été commis dans le château ou dans les maisons qui appartiennent au roi ; que la qualité de domiciliés ne pouvant être contestée, puisqu'ils ont tous une profession et une demeure habituelle en cette ville, il est surprenant que la juridiction de la prévôté, qui ne s'étend au criminel que sur les vagabonds et gens sans aveu, n'ait pas renvoyé en votre jugement la connaissance de cette accusation ; qu'on s'étonnerait encore plus si l'on pouvait ajouter foi à la rumeur publique, selon laquelle ces particuliers auraient été jugés.

Mais qu'encore, cette dernière circonstance ne lui paraisse pas vraisemblable, il suffit que ces particuliers, non sujets de la juridiction prévôtale,

soient emprisonnés comme accusés de vols, sans qu'il soit dit où ils ont été commis, pour autoriser la revendication.

Requiert, à ces causes, le procureur du roi, qu'il lui soit donné acte de sa requête, et, qu'en conséquence, il soit ordonné que les dits sieurs....., seront remis au bailliage pour leur être, leur procès instruit sur l'accusation susdite, s'il y a lieu, par leurs juges naturels. Signé HENNIN DE BEAUPRÉ. »

Plus bas est écrit : « Nous avons donné acte au procureur du roi de la présente requête, faisant droit sur icelle, ordonnons que les y dénommés seront remis en prison de ce siége; toutes les pièces pouvant servir à l'instruction du procès, remises à notre greffe, dans le jour de la signification qui sera faite de la requête et de notre ordonnance au greffe de la prévôté de l'hôtel, et sera par la dite signification, déclaré qu'en cas de refus d'optempérer à notre dite présente ordonnance, le procureur du roi proteste de tout ce qu'il peut et doit protester, pour le maintien de l'ordre des juridictions, et principalement des droits et priviléges des citoyens. Fait le 15 janvier 1779. Signé FROMENT. »

Le même jour, la requête et l'ordonnance du bailli sont signifiées au lieutenant criminel de la prévôté de l'hôtel.

La seule réponse de ce dernier fut l'exécution donnée au jugement, le 19 janvier.

On voit quel succès avaient ces réclamations, fondées cependant sur les vrais principes !

Les officiers de la prévôté de l'hôtel furent plus heureux ou plus adroits pour faire valoir leurs réclamations, quand ils pensaient avoir quelques sujets de plainte.

Un procureur du bailliage, averti qu'il ne pouvait pas assigner une personne, que sa qualité d'attaché près du roi rendait justiciable de la prévôté de l'hôtel, prit cependant jugement contre elle au tribunal du bailli. Cette entreprise fut dénoncée, par le prévôt de l'hôtel, au grand Conseil qui, par son arrêt du 10 avril 1779, fit itératives et très expresses défenses au bailli de prendre, à l'avenir, connaissance de causes justiciables de M. le prévôt de l'hôtel, et qui, pour ce fait, condamna le procureur, chargé d'occuper dans cette affaire, et l'huissier qui avait baillé l'assignation, à 1,000 livres d'amende.

L'arrêt du Conseil fut imprimé et distribué.

En 1782, la prévôté de l'hôtel montra quelle vigilance et quelle promptitude elle apportait dans la défense de ses prérogatives.

Le 27 août, le bailli condamna le sieur Massé, montreur d'animaux, à la porte du Petit-Montreuil, pour avoir donné sa représentation sans la permission du bailliage.

Dans cette circonstance le bailli avait empiété sur les prérogatives du prévôt; sa sentence fut cassée par arrêt du Conseil, du 30 août, trois jours après avoir été rendue, avec défense au bailli de rendre, à l'avenir, de semblables jugements, sous peine d'interdiction.

La prévôté fit imprimer et distribuer cet arrêt.

(s) Nous rapportons deux affaires criminelles, curieuses par elles-mêmes, sans nous expliquer comment elles pouvaient être de la compétence de la prévôté de l'hôtel :

En 1785, le premier d'une maison sise carrefour Montreuil, près de la grille de Versailles alors, était occupé moitié par le sieur Lecomte, propriétaire de la maison, et l'autre moitié par le sieur Jean-Michel-Denis Cremer, âgé de 76 ans, ancien valet de pied du roi, celui même qui, en 1755, avait vendu à Louis XV la petite maison, rue Saint-Méderic, que, dans son ouvrage des *Rues de Versailles*, M. Le Roi désigne comme le Parc-aux-Cerfs de ce prince.

Cremer occupait le logement du carrefour Montreuil avec sa femme, Isabelle Quartier, âgée de 88 ans, et leur bonne, Jeanneton Douillet, âgée de 18 ans.

A cause de son grand âge, la femme Cremer n'allait plus à la messe. Le dimanche 6 mars, le père Cremer, c'est ainsi qu'on l'appelait dans le quartier, envoya sa domestique en course, puis il s'en fut entendre la messe aux Ursulines (chapelle du collége actuel). A la fin de la messe, il fut rejoint par Jeanneton et revinrent ensemble. Au moment de rentrer, la domestique précède son maître et pénètre la première dans l'appartement. Aussitôt entrée, elle crie de la fenêtre à M. Cremer de venir vite. Les voisins accourent aussitôt et trouvent la femme Cremer étendue à terre, morte, frappée à la tempe d'un instrument que le médecin désigne comme devant être un marteau. On constate la disparition de plusieurs pièces d'or.

Le lendemain, Jeanneton est arrêtée, non qu'elle fût soupçonnée coupable du meurtre, mais on croyait avoir vu le matin entrer un homme, et l'on supposait que le criminel pouvait avoir eu quelque intrigue avec elle et s'être, par ce moyen, introduit dans la maison. Cette fille n'avoua rien et ne mit pas sur la trace du coupable.

Le 10 du même mois, un brigadier des gardes de la prévôté, chargé de rechercher des indices, se trouvait chez Cremer. Celui-ci lui offrit un billet à ordre de 8,000 livres, et lui transféra la propriété de cette valeur par un acte séparé qu'il signa *Jens-Michelle Cremer*, puis il avoua à ce garde qu'il était l'auteur du crime ; que dans une colère il avait tué sa femme

d'un coup de chandelier; il ajouta que sa domestique avait vu sa maîtresse morte avant d'aller faire sa commission ; il expliqua qu'il n'y avait pas eu d'argent volé, qu'il avait dit cela pour détourner les soupçons. Depuis, il persista toujours dans ses aveux ; mis en prison, il donna sa montre d'or à un autre garde de la prévôté.

Rien ne vint contredire l'aveu de Cremer; toutefois, Jeanneton nia constamment avoir vu commettre le crime. Jugé par le lieutenant du prévôt de l'hôtel assisté de treize conseillers du grand Conseil, Cremer fut condamné à être roué carrefour-Montreuil, en face de sa maison. Il fut exécuté le 22 du même mois de mars. Il y avait quarante-neuf ans qu'il était marié.

La domestique, interrogée deux mois après, derrière le barreau, nia toute participation au crime et fut renvoyée le 11 mai 1785.

Cremer avait été le justiciable du prévôt de l'hôtel quand il était grand valet de pied; mais depuis qu'il était pensionnaire, il était bourgeois de Versailles et, comme tel, devait être jugé par le bailli.

Voici la seconde affaire :

Un sieur Wagner, épicier au coin de la rue Saint-Médéric, fut, le 26 juillet 1789, frappé d'un coup de couteau par son fils ; il en mourut le lendemain. Le meurtrier, ouvrier serrurier, fut jugé le 4 août, par le prévôt qui l'avertit, comme c'était l'habitude, qu'il serait jugé sans appel, et il fut condamné par le prévôt assisté des conseillers du grand Conseil, à faire amende honorable devant l'église Notre-Dame, avec un écriteau portant le mot *parricide*; puis à être conduit à la place du marché de Versailles pour y être rompu vif, mis ensuite sur la roue, puis son corps brûlé et ses cendres jetées au vent.

Le 11 août, Wagner, amené dans la chambre criminelle de la prévôté, enclos de la geôle, entendit la lecture, par le greffier, du jugement souverain, puis il se confessa et fut remis aux mains de l'exécuteur. Le tombereau le conduisit d'abord à l'église Notre-Dame où fut faite l'amende honorable, puis à la place du grand Montreuil, parce que l'affluence excessive qui se trouvait au marché rendait l'exécution impossible, et qu'il y avait quelque danger du feu. Arrivé place Montreuil, le condamné monta les degrés de l'échafaud pour y subir la peine de son crime. Mais, d'un mouvement commun, le peuple cria grâce et s'élança sur l'échafaud, il arracha le malheureux qu'il fit sauver, et brûla sur place l'échafaud et le tombereau.

Cette émotion populaire avait été dirigée au profit d'un des leurs par les ouvriers serruriers, corporation fort importante à Versailles, où elle vivait sous la protection spéciale du roi.

Il y a quelques remarques à faire à propos d'un papier public destiné à être crié dans les rues, imprimé sous forme de mémoire, et dont un exemplaire est joint au dossier.

Ce mémoire contient le jugement de la prévôté, avec cette mention imprimée à la suite : « Exécuté le 11 août 1789. » Nous venons de voir que l'exécution n'eut pas lieu.

On imprimait donc d'avance ces papiers destinés à être vendus la veille et le jour de l'exécution.

Ce mémoire avait en tête la vignette de la prévôté de l'hôtel, et était imprimé chez l'imprimeur de la prévôté ; c'était donc la prévôté qui faisait imprimer elle-même. Voici ce qui le prouve davantage : C'est une quittance de Quillau, l'imprimeur, d'une somme de 15 livres reçues du greffier, pour douze mains du jugement qui condamne Wagner à être rompu, rendues (les douze mains) du 6 août aux colporteurs. L'imprimeur reçoit l'argent du greffier et remet *gratis* aux colporteurs chargés de les crier et de les vendre dans les rues, les exemplaires contenant la condamnation. Pour expliquer cette remise, il faut admettre que les colporteurs étaient privilégiés, peut-être même constitués en office, payant les imprimés par un compte mensuel ou particulier, ou les recevant comme un droit de leur office.

Sur le mémoire imprimé, il est écrit à la main : *Point exécuté.* Nous ne croyons pas que le condamné l'ait été depuis. Rien n'indique même qu'il ait été repris.

On lit dans le *Mercure de France* (août 1789), qu'une vieille femme s'étant indignée qu'on sauvât de la mort un homme qui avait tué son père, la populace, qui n'aime pas les sermons, se mit immédiatement en devoir de dresser une potence et d'y pendre la vieille *aristocrate*.

(1) La dernière audience de la prévôté de l'hôtel de Versailles aurait dû se tenir après le 6 octobre 1789, jour du départ du roi; mais Versailles était toujours considéré comme séjour de la Cour qui conservait l'intention d'y revenir : les officiers de la prévôté de l'hôtel tinrent leurs audiences encore pendant treize mois, mais pendant ce temps ils ne jugèrent plus d'affaires; les audiences se passaient à donner acte des lettres-patentes du roi, ordonnant la publication des décrets de l'assemblée; dans la dernière audience du 6 novembre 1790, sont publiés la proclamation du roi et le décret de l'assemblée sur l'organisation judiciaire.

Au tribunal du bailliage, M. Froment de Champ-la-Garde, bailli, et son lieutenant, M. Froment fils, abandonnèrent leur siége à compter du 15

octobre 1790, mécontents sans doute de se voir priver de leurs fonctions de juges; les juges du district étaient déjà nommés par les électeurs depuis dix jours. M. Hennin, procureur du roi, tint l'audience civile pour l'absence de M. le bailli, et M. Clausse, doyen des procureurs, et par suite de cette qualité substitut du procureur du roi, tint l'audience de police.

Le tribunal du district siégea pour la première fois le 30 novembre 1790 ; il était composé de cinq membres, trois juges : M. Pierre-Nicolas Robert de Plane, Joseph-Henri Lasalle et François Gourdet, et deux suppléants: Ponce le Laurain et Pierre Meaux.

Les juges du district conservèrent les mêmes jours d'audience que le bailli, le mardi et le vendredi, jours du marché de Versailles.

(*u*) Voici, par ordre chronologique, la liste des juges de Versailles, jusqu'en 1790 :

En 1533. Richard Remond, prévôt du sieur Jean de Soisy, écuyer, seigneur, en partie, de Versailles.

1560. Etienne Poculot, écuyer, prévôt, juge et garde de la prévôté de Versailles, pour noble homme Philippe Colas, seigneur dudit lieu, ayant le droit de haute, moyenne et basse justice.

1575. Claude Chocardeau, bailli d'Albert de Gondy, duc de Retz.

1626. Louis Ferrand, bailli de Jean-François de Gondy. Après l'achat de la seigneurie de Versailles, par Louis XIII, il est nommé par lettres délivrées à Saint-Germain, le 6 mars 1632, et installé le 25 du même mois, bailli juge royal, civil et criminel, au bailliage royal de Versailles, au val de Galie, pour le roi notre sire.

1660. Georges Legrand, seigneur des Alluets, bailli royal de Versailles, prévôt royal de Saint-Germain.

1703, février. Roland-Charles Fresson, bailli royal, ancien procureur du roi au même bailliage.

1619, 8 avril. François-Alexandre Fresson, bailli royal.

1746, novembre. Charles Régnier de Miromini, bailli royal, ancien lieutenant du bailli.

1784, mars. Joseph Froment de Champ-la-Garde les Condamines, écuyer, conseiller-auditeur en la Chambre des Comptes, bailli royal, ancien lieutenant du bailli. Son fils était son lieutenant.

Par un édit de 1693, Louis XIV établit un bailli royal, juge civil et criminel, un lieutenant, un procureur du roi, un commissaire enquesteur examinateur, un greffier civil et criminel, un receveur des assignations, un commissaire aux saisies, six procureurs postulants, deux huissiers, quatre sergents royaux, trois notaires.

En 1789, les officiers du bailliage furent à peu près en même nombre ; le procureur du roi avait un substitut qui, d'après l'usage du temps, était le doyen des procureurs ; le greffier avait trois commis ; il y avait dix huissiers dans l'étendue du bailliage.

Les six procureurs étaient : MM. Clausse, Duparcq, Berthault, Guillery, Benoist, Le Roi.

Les cinq études actuelles de notaires de Versailles existaient sous l'ancienne monarchie et sont restées dans les mêmes quartiers.

Deux de ces études, celles de MM. Besnard et Girardin, étaient situées, en 1789, la première, rue Satory, la seconde, rue de la paroisse Saint-Louis, aujourd'hui rue de la Cathédrale. Ces deux études dépendaient de la prévôté de l'hôtel, et le notaire de l'une d'elles, alternativement, suivait la Cour lorsqu'elle allait dans une autre résidence.

Les trois autres études dépendaient du bailliage et se trouvaient placées : celle de M. Finot, rue Sainte-Geneviève, de M. Pichard, rue Dauphine (rue Hoche), et celle de M. Loir, place Dauphine.

Quant à la distinction à faire entre les études de la prévôté de l'hôtel et celles du bailliage, nous croyons qu'elle était nulle dans Versailles, et que tous les notaires pouvaient recevoir les mêmes actes, quelle que soit la qualité des personnes.

Les notaires de la suite de la Cour voulurent interdire aux notaires du bailliage le droit de recevoir les actes des personnes dépendant de la Cour et de dresser les inventaires dans le château ; mais, par un arrêt du 6 décembre 1754, le grand Conseil reconnut aux notaires du bailliage, le droit de passer et recevoir tous actes dans toutes les maisons royales et chez toutes les personnes de la Cour. La seule distinction consistait dans le droit du notaire de la prévôté de l'hôtel, d'acter dans toutes les parties du royaume où se trouvait la Cour.

RAPPORT

SUR LES

TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ

Depuis le 13 Mai 1860,

PAR M. ANQUETIL

SECRÉTAIRE PERPÉTUEL.



MESSIEURS,

Au moment de prendre la parole pour accomplir la tâche que m'impose notre réglement, un souvenir douloureux m'oppresse ; je cherche inutilement dans nos rangs un collègue qui nous fut bien cher, et dont la seule image, hélas ! se dresse aujourd'hui devant nous. Pour la première fois depuis la fondation de notre Société, le nom de Bouchitté ne figure plus dans ces pages où sans cesse nous le rencontrions, abordant tour à tour les questions de morale et de philosophie, d'archéologie et d'histoire, d'art et de littérature ; mais il vivra dans tous les cœurs lui, qui pendant vingt-sept ans fut le plus laborieux et le plus infatigable de nous tous ; lui qui ne croyait jamais avoir assez fait pour notre Société, dont il fut l'un des fondateurs, et dont les intérêts furent, jusqu'à ses derniers moments, sa plus constante sollicitude. Combien il s'attristait, Messieurs, quand les agitations du dehors et les préoccupations publiques faisaient sentir leur néfaste influence jusque dans notre modeste enceinte, assombrissaient l'avenir, ralentissaient le travail, éclaircissaient les rangs ! Mais aussi combien il était heureux lorsque la sérénité nous rendait les loisirs, ranimait l'étude et comblait de regrettables vides ! lorsqu'à pareil jour le rapport de votre Secrétaire attestait que l'année avait été féconde, et que la Société n'avait point failli à son œu-

vre! Mais quoi ! tous les ans les rangs de nos fondateurs deviennent plus rares ; les uns ont été éloignés de nous par les circonstances et par les nécessités de la vie, les autres nous ont précédés dans la voie que nul ne peut fuir ; et de tant d'ouvriers de la première heure, des Edwards, des Huot, des Balzac, des Caron, des Coupin, des Boisselier, des Bouchitté, il ne nous reste plus aujourd'hui que les nobles exemples et le cher et affectueux souvenir... Mais je m'arrête ; qu'il me suffise, aujourd'hui, d'avoir été de nouveau l'interprète de vos profonds regrets ; une autre fois votre Secrétaire vous retracera la carrière si bien remplie de notre excellent collègue, et s'efforcera d'acquitter, en votre nom, la dette de la reconnaissance.

Vos relations avec les Sociétés savantes des départements continuent à se multiplier : vous me permettrez de ne pas vous en lire ici la liste et de passer sous silence les Rapports auxquels leurs publications ont donné lieu, pour abréger autant que possible un résumé qui, du moins à notre auditoire inaccoutumé, risque toujours de paraître trop étendu.

M. Loir vous a donné lecture d'un Mémoire relatif à la centralisation des actes de l'état-civil au lieu de naissance. Ce mémoire est, pour ainsi dire, le complément des travaux du même genre auxquels M. Loir s'est consacré depuis quelques années et qui ont appelé l'attention de l'Académie des Sciences morales et politiques. Notre collègue, dans ce nouveau mémoire, ne s'est pas borné à signaler les graves inconvénients de l'éparpillement actuel ; il a indiqué les moyens d'y remédier, moyens simples et pratiques dont l'emploi épargnerait souvent de longues et infructueuses recherches.

M. Auguste Montalant a aussi appelé votre attention sur un Mémoire de M. Charles Rameau, intitulé : *De quelques modifications dans la tenue des actes de l'état-civil.* Si les moyens proposés par M. Loir et par M. Rameau diffèrent en quelques points, le but est le même ; et, comme il s'agit ici de combler une lacune bien constatée par l'expérience dans l'économie du décret du 11 mars 1803, nul doute que les pouvoirs publics ne s'occupent sérieusement de la combler.

Enfin M. Jeandel vous a rendu un compte favorable d'un Mémoire de M. Saint-Joanny, qui offre de nombreux rapports avec les précédents, puisque l'auteur s'est attaché à démontrer la nécessité de centraliser aux greffes des tribunaux tous les actes notariés dont la conservation, seul gage de la propriété, est loin d'être suffisamment garantie.

M. Jeandel vous a entretenus, pendant plusieurs séances, des vicissitudes par lesquelles, depuis une époque déjà reculée, a dû passer l'administration de notre justice locale. Je ne m'appesantirai point sur ces communications qu'il vient, en partie, d'analyser lui-même, et je me bornerai à vous rappeler qu'indépendamment de quelques esquisses historiques sur l'ancienne justice des Célestins, seigneurs de Porchéfontaine, et sur leurs fréquents démêlés avec le bailli de Châteaufort, pour revendiquer leurs droits de justiciers, il vous a lu le texte de nombreux documents originaux dont il a extrait son travail, et spécialement ces curieux édits relatifs aux baux et aux prix des loyers, qui montrent combien alors les vrais principes de l'économie politique étaient inconnus, non-seulement des populations, mais encore du pouvoir. Vous avez pu constater que la folie des lois révolutionnaires, sur le *maximum*, n'était point nouvelle, et, en songeant aux utopies réglementaires qui se produisent encore de nos jours, appliquer au siècle précédent ce que le vieil Eschyle faisait dire au vieux Darius : « Mon fils est jeune, il pense en jeune homme et ne se souvient plus des conseils ni des erreurs de son père. »

On se plaint encore quelquefois des lenteurs de la procédure et de la longueur des procès, et ces plaintes ne sont pas toujours sans fondement. Comment ne pas reconnaître cependant les progrès de notre législation, quand on songe au passé et qu'on se rappelle ces interminables conflits de juridiction dont fourmille notre histoire judiciaire et dont M. Jeandel a cité de si curieux exemples? N'est-ce pas un étrange spectacle que celui d'un procès sur une question d'état, qui dure plus de trente ans? Trente années pour savoir si un citoyen était engagé par des vœux monastiques ou s'il avait pu légalement se marier! Pendant trente années les arrêts du Parlement se croisent avec ceux des officialités ; la sentence du jour est contredite par celle du lendemain; et, comme vous l'a dit M. Jeandel

en terminant ce long récit, il faut la mort du demandeur pour trancher la question, et de ce jour seulement les enfants peuvent dire qu'ils ont un père !

M. Jeandel vous a également fait le tableau des entraves de toute sorte qui paralysent ou qui égarent quelquefois l'action de la justice criminelle, et parmi ces obstacles figurent souvent la stupidité, souvent la haine et la méchanceté des parties et de leurs témoins. Que d'accusations calomnieuses qui n'ont pour mobiles que la jalousie ou la vengeance ! Je ne puis suivre M. Jeandel dans la série d'exemples qu'il vous a cités, et je me borne à vous rappeler : ici une femme qui simule un vol dans le but d'extorquer une somme d'argent pour retirer sa plainte ; là une famille entière qui cache et séquestre un de ses membres pour accuser une famille ennemie de l'avoir fait disparaître.

Les aveux, même les plus explicites d'un accusé, ne doivent pas toujours être acceptés par le juge : M. Jeandel vous l'a démontré de nouveau par de nombreux exemples. Tantôt c'est un militaire qui s'accuse d'avoir vendu ses effets d'équipement, et cela pour se faire envoyer aux pénitenciers africains ; tantôt c'est un homme qui, las d'une vie vouée à la misère et à la souffrance, mais arrêté sur la pente du suicide par un scrupule religieux, rencontre sur la route le cadavre d'un homme écrasé par une diligence, et s'en déclare le meurtrier pour monter sur l'échafaud en toute sûreté de conscience, car il aura eu le temps de se confesser de son mensonge et de se réconcilier avec le Ciel ; parfois même c'est le dévouement qui inspire le mensonge judiciaire, substituant ici le père au fils, là le frère au frère : mensonge héroïque que la morale n'ose ni condamner ni absoudre.

Enfin M. Jeandel vous a raconté fort au long, à l'aide des documents qu'il a tirés des archives du Parlement, le procès et la condamnation du garde-du-corps Dutruch de la Chaux qui, cinq ans après l'attentat de Damiens, voulant se faire valoir et obtenir une récompense, feignit d'avoir été assailli par des étrangers entrés dans le palais pour assassiner le roi, corrobora son dire en étalant les blessures nombreuses, mais légères, qu'il s'était faites, et paya de sa tête, en place de Grève, sa fourberie et l'épouvante que son mensonge avait répandue dans les esprits. Félicitons-nous, avec M. Jeandel, de

vivre sous une législation plus humaine et qui sait mieux proportionner les peines aux délits.

Deux de vos nouveaux correspondants, M. Martin, de Villeneuve-Saint-Georges et M. l'abbé Barranger, curé de Villeneuve-le-Roi, vous ont communiqué les résultats précieux des fouilles archéologiques exécutées par eux, depuis le commencement de l'année dernière, dans ces deux communes. Ces découvertes, qui ne seront probablement qu'un point de départ pour des découvertes nouvelles, viennent d'être résumées et coordonnées par nos collègues dans deux mémoires succincts, dont vous ordonnerez probablement la prochaine insertion dans le recueil de vos travaux.

M. Cougny vous a rendu un compte détaillé de l'ouvrage de M. Lonandre intitulé : *De l'alimentation publique sous l'ancienne Monarchie*, œuvre savante qui met à nu toutes les plaies de la société, surtout au moyen-âge. En face de ces misères on se demande, avec M. Cougny, comment les populations épuisées par des taxes ruineuses, décimées par tant de fléaux qu'on ne savait ni prévoir ni conjurer, ont pu traverser le régime féodal sans être complètement anéanties.

M. Ploix vous a entretenus du deuxième volume des Mémoires de d'Argenson, et il en a tiré de curieux renseignements, soit sur les personnes, Louis XV, Fleury, Daguesseau, Orry, Maurepas, Hérault, Bachelier, Madame de Mailly, etc.; soit sur les choses comme les maisons de jeu et l'incroyable misère du peuple, et les idées de l'auteur touchant la tolérance, l'économie politique et la musique *divine* de Lulli.

Après vous avoir présenté quelques observations sur le 17ᵉ volume de l'Histoire du Consulat et de l'Empire, dont il n'a pu accepter tous les jugements et dans lequel il a révélé quelques lacunes assez graves, notamment en ce qui regarde les événements maritimes, M. Ploix expose le jugement porté par M. de Lamartine sur l'ouvrage encore inachevé de l'habile historien. Peu de personnages, vous a-t-il dit, comme écrivains, comme penseurs, comme hommes d'État, présentent un contraste plus frappant que M. Thiers et M. de Lamartine. Il n'y a donc pas lieu de s'étonner qu'à l'enthou-

siasme dithyrambique par lequel débute le poète, succèdent bientôt les terribles réserves du critique.

L'absence de philosophie, la nudité d'un style incolore, le penchant à condamner les actes les plus coupables moins au nom de la morale qu'en raison de leur inutilité et de leur insuccès, voilà ce qui motive d'âpres censures dont on ne peut quelquefois méconnaître la justesse. M. Ploix a discuté à son tour le système de composition historique que M. Thiers préconise comme le plus parfait, peut-être parce qu'il est le sien : système d'après lequel l'intelligence serait le mérite suprême et presque unique de l'historien, puisqu'avec elle on retrace tout avec clarté, variété, ordre et justice; système dans lequel la perfection du style consisterait à échapper à tous les yeux, comme cette glace de Saint-Gobain, l'une des merveilles de l'Exposition universelle, invisible à force d'être pure, et qui faisait demander aux curieux pourquoi un si grand cadre restait vide. M. Ploix vous a montré qu'au contraire il n'est pas un historien, même parmi ceux que M. Thiers propose pour modèles, qui n'ait un style essentiellement personnel et incommunicable; que l'intelligence seule ne suffit pas si l'on n'y joint la conscience et le sentiment, et que, comme le dit avec raison M. de Lamartine, c'est la rabaisser que de la comparer à un miroir inerte qui n'a la faculté ni de sentir, ni de juger.

Il faut avouer que Louis XIV n'est point en faveur aujourd'hui auprès de nos historiens. Pourtant la conquête de l'Artois et de la Flandre, la conquête de l'Alsace, de la Franche-Comté et du Roussillon, n'ont pas laissé de configurer assez bien nos frontières, et Louis XIV, même après de cruels revers, ne légua point à ses successeurs une France réduite et amoindrie. N'importe, rien ne peut désarmer les flatteurs de la démagogie, et si Voltaire renaissait, il lui faudrait du courage pour écrire son histoire du grand siècle. « Le grand siècle ! » Ainsi disait M. Michelet... il y a trente ans, alors qu'il admirait Versailles, alors qu'il voyait dans ce merveilleux palais « auquel aucun pays du monde n'a rien à opposer » le symbole de la grandeur de la France, alors que son imagination lui montrait « dans ces eaux qui montent et qui descendent avec tant de grâce et de majesté, la puissance et la richesse montant du peuple au roi pour retomber du roi au peuple en gloire, en bon ordre, en sécurité. »

Mais les temps sont changés : M. Michelet lance aujourd'hui son livre ou plutôt son pamphlet intitulé : *Louis XIV et la Révocation de l'édit de Nantes.* M. Ploix, en vous rendant compte de cet ouvrage, vous a montré que la passion a bien mal servi l'historien, et que son livre sous beaucoup de rapports ne présente qu'une composition informe, un recueil de détails intimes, de propos de ruelles, de portraits chargés, d'anecdotes scandaleuses et crument racontées, où l'honneur des femmes est parfois très légèrement compromis, enfin, de chroniques souvent imaginées par l'auteur et l'instant d'après contredites par lui-même. Quant aux faits qui rentrent dans ce qu'on pourrait appeler l'ordre historique, M. Ploix les a distribués en deux parts, l'une toute fabuleuse, toute de fantaisie, où M. Michelet attribue à des personnages tels que Henriette et Molière une longue et puissante influence que personne n'avait soupçonnée et dont la découverte suppose chez lui le don de seconde vue ; l'autre, fruit de recherches savantes, œuvre sérieuse, entremêlée de tableaux gracieux ou sombres, où l'auteur raconte, comme il sait raconter, les persécutions religieuses qui furent le crime ou l'erreur de Louis XIV et de son temps, récit qui ne diffère pas au fond de celui qu'on lit dans la vie de Bossuet, par le cardinal de Bausset, et qui, tempéré par celui-ci, semble à M. Ploix constituer l'histoire véritable et définitive de la déplorable Révocation de l'édit de Nantes.

L'historien de notre ville, M. Le Roi, ne pouvait pas non plus se dispenser de relever quelques-unes des étranges assertions dont fourmille le livre de M. Michelet. Madame meurt : tous vous savez par cœur les pages éloquentes de Bossuet. La science, interrogée sur les causes de cette mort foudroyante, observe, analyse, discute et répond : Madame est morte d'une attaque de choléra-morbus. Mort vulgaire aux yeux de M. Michelet ; pour le besoin de sa thèse il lui faut une mort dramatique : madame est morte empoisonnée. Le préjugé a raison ; la science est menteuse et vendue, et ses témoignages dictés par une servile complaisance. M. Michelet s'indigne de la faveur de madame de Montespan, c'est son devoir ; il flétrit les prodigalités fastueuses dont la favorite est l'objet, rien de mieux ; mais en croirons-nous M. Michelet sur parole quand il nous dit que Louis XIV, en 1686, pour complaire à sa maîtresse, rasa et rebâtit le palais de Versailles ? Il faut qu'une fée lui

ait donnée sa baguette, et que l'opération ait été conduite avec tant de mystère que nul, avant notre historien, ne l'avait soupçonnée. Enfin, Messieurs, car je dois me borner, savez-vous pourquoi, selon M. Michelet, dans la seconde moitié de son règne, Louis XIV devient violent, brutal, emporté, intolérable aux autres, et à lui-même? Savez-vous pourquoi il fait la guerre à l'Espagne, à la Hollande, à l'Allemagne, à l'Angleterre? aux Chrétiens et aux Musulmans? aux Catholiques et aux Protestants? aux Jansénistes et au Pape? C'est qu'il aimait le vin et que son ivresse était terrible. Et où M. Michelet croit-il avoir fait cette étrange découverte? Dans le *Journal de la Santé* de Louis XIV. Or ce journal vous le connaissez, Messieurs, M. Le Roi vous l'a lu ou du moins analysé tout entier. Eh bien! que vous a-t-il appris? Que Louis XIV fut longtemps sans faire usage de vin, qu'il ne se résolut à en boire que sur les recommandations répétées de ses médecins, comme un remède fort déplaisant, et dans des proportions telles qu'un disciple d'Hanneman ne les aurait pas désavouées. Pardonnez-moi d'avoir quitté pour un instant le ton du rapport : mais nous sommes dans la ville de Louis XIV, et sans doute vous penserez qu'ici du moins il a droit de compter sur la justice, et que si la flatterie contemporaine (peuples et rois manquèrent-ils jamais de Lafeuillades?) outra pour lui l'apothéose, ce n'est pas une raison pour que la postérité le traîne aux gémonies.

M. Le Roi a profité de la réimpression de son *Histoire des Rues de Versailles* pour vous en faire connaître les parties entièrement neuves ou les documents historiques que ses recherches incessantes faisaient tomber entre ses mains, et dont son livre ne pouvait donner qu'une analyse sommaire. C'est ainsi que, pour vous permettre d'apprécier des efforts tentés par Louis XVI pour réformer les nombreux abus qui s'étaient introduits dans l'administration de la maison du roi, il vous a fait connaître un Rapport inédit au roi sur *les Diamants de la Couronne* par M. Thierry de Ville-d'Avray. En faisant cette lecture, M. Le Roi l'a accompagnée de notes et de documents propres à en éclaircir les obscurités ou à en combler les lacunes; et vous avez pu apprécier que de vols et de dilapidations devaient alors amener l'insuffisance du contrôle et l'infidélité des employés. A cette lecture M. Le Roi a joint celle

d'une Notice sur l'un des plus célèbres de ces diamants, *le Sanci*, dérobé à l'époque de la Révolution française, et qui, après avoir passé par les mains de plusieurs détenteurs, se trouve actuellement en Russie. — M. Le Roi vous a lu et commenté également trois Rapports sur le Garde-meuble présentés en 1789, 1790 et 1791 par le même Thierry de Ville-d'Avray, en sa qualité de commissaire général au département des Meubles de la Couronne. Et à cette occasion M. Ploix a rappelé que si ce personnage, qui était en même temps colonel de cavalerie et valet de chambre du roi, faisait mieux les affaires de son maître que ses devanciers, il ne négligeait point les siennes, et se faisait payer plus de cent mille livres afin d'y bâtir le Garde-meuble, aujourd'hui la Préfecture, un terrain peu convenable pour cette destination, que Monsieur lui avait cédé cinq ans auparavant moyennant une redevance dérisoire.

M. Le Roi a complété par de nouveaux renseignements l'Histoire du Château et du Parc de Clagny que madame de Sévigné comparait aux *Jardins d'Armide*, ne se doutant pas qu'un jour la fée qu'on nomme l'Industrie viendrait, à la place des volières et des bassins, des parterres et des bosquets, établir un gazomètre et faire siffler des locomotives.

Il vous a donné aussi quelques détails sur le projet arrêté en 1773 de fonder à Versailles une École dramatique, projet resté sans exécution, aussi bien qu'un projet de même genre conçu cinquante-cinq ans plus tard et auquel l'accueil favorable du pouvoir semblait promettre un meilleur avenir.

Il vous a fait connaître enfin que M. Jal, historiographe de la Marine, a découvert le lieu et la date de la naissance de La Bruyère, et M. Auger vous a lu l'acte qui constate que l'illustre moraraliste qui habita si longtemps Versailles et qui qui y mourut, naquit, non à Dourdan ni aux environs, mais à Paris, où il fut baptisé à l'église de Saint-Christophe-en-Cité, le 17 août 1645.

Dans des opuscules qui ont fait quelque bruit, M. Ed. Fournier s'est imposé la tâche de vérifier certains faits et de contrôler certains mots accrédités dans l'histoire, œuvre des plus méritoires sans doute, mais pourvu que le désir de rectifier des erreurs ne nous en fasse pas voir partout, et ne nous entraîne pas à supposer qu'un fait est faux par cela seul que l'histoire l'a consigné. Contrô-

lant à son tour les assertions du critique, M. Vatel a discuté le récit de Froissard touchant le dévouement d'Eustache de Saint-Pierre et en a démontré la parfaite vraisemblance. Puis, discutant une à une les objections des détracteurs, il en a fait ressortir la faiblesse pour abriter enfin la mémoire d'un généreux citoyen sous le patronage de nos historiens les plus éminents.

M. Vatel a soumis au même examen les critiques de M. Ed. Fournier, relatives au récit du passage du Rhin dans la campagne de 1672. Il a prouvé, contre lui et contre M. Michelet, que cette opération ne manquait ni de grandeur, ni de hardiesse, qu'elle a mérité de frapper l'imagination des contemporains, et qu'en la racontant en beaux vers, Boileau a réuni le double mérite d'historien et de poète. Puis il vous a démontré que l'incendie du Palatinat, n'en déplaise à M. Ed. Fournier, n'est point un *Roman*, mais qu'un fatal concours de circonstances amena les uns à le prescrire, les autres à l'exécuter. Enfin il vous a signalé un bon nombre d'autres méprises qui infirment singulièrement l'autorité du réformateur.

Abordant une autre période de notre histoire, M. Vatel vous a raconté dans les plus grands détails la révolte du régiment suisse de Châteauvieux, les fureurs que provoqua parmi la démagogie la répression bien modérée pourtant de ces préludes sanglants d'anarchie, la scandaleuse ovation organisée par les Jacobins dans toutes les villes que, de Brest à Paris, traversèrent les quarante condamnés après une amnistie trop hâtive; la réception qui leur fut faite à Versailles, au Jeu-de-Paume et sur la place d'Armes; la noble attitude du maire M. Richaud, qui six mois plus tard devait montrer tant d'héroïsme pour sauver les prisonniers d'Orléans; enfin les hideuses saturnales qui s'appelèrent la fête du 15 avril, alors que Paris stupéfait voyait promener en triomphe, depuis la barrière du Trône jusqu'au Champ-de-Mars, des étrangers, des mercenaires, dont les mains étaient encore teintes du sang français.

Il vous a rappelé les accents d'indignation que ce spectacle inspirait à l'âme généreuse d'André Chenier, il vous a relu ces éloquentes philippiques que le poète, deux ans plus tard, devait payer de son sang; les vers de Roucher, qui devaient aussi le conduire à l'échafaud; la harangue par laquelle Robespierre glori-

fiait une monstrueuse réhabilitation; enfin l'épouvantable article de l'*Ami du Peuple*, où Marat faisait dès lors impunément appel au régicide et au carnage. Devant ce tableau, on se demande ce que faisaient les hommes sages et modérés qui voulaient le règne des lois et de la justice. Eux aussi tentaient une manifestation pour soulever l'opinion publique : afin d'honorer la mémoire du maire d'Étampes, Simonneau, tombé martyr de son devoir, ils organisaient la *Fête de la loi*. M. Vatel vous a retracé comment cette fête fut célébrée à Paris et à Versailles; mais tel était déjà l'état des esprits que cette démonstration, inquiète et timide, ne servit qu'à redoubler l'audace des Jacobins en leur révélant toute la faiblesse de leurs adversaires.

Les morts imprévues et surtout les morts prématurées des grands personnages de l'histoire ne manquent presque jamais d'éveiller les défiances et les soupçons. Comme celle de Madame, la mort de Hoche fut attribuée par beaucoup de gens au poison, et sans vérifier le fait, on se hâtait d'accuser, ceux-ci la perfide Albion, ceux-là les royalistes, les uns le Directoire, les autres enfin le vainqueur de Rivoli, jaloux du Pacificateur de la Vendée. M. Vatel a voulu éclaircir le fait lui-même, et il a soumis à votre appréciation le rapport de Poussielgue sur la maladie et la mort du jeune général, le procès-verbal de l'autopsie, le rapport de la Commission d'enquête au Directoire; et l'étude de ces documents, l'état des restes de Hoche actuellement déposés sous les voûtes de Notre-Dame, expliquent trop bien les causes de la mort, pour qu'il faille recourir à la supposition d'un crime.

Enfin M. Vatel vous a entretenus du premier volume des *Souvenirs historiques et parlementaires* du comte de Pontécoulant, et il en a extrait de curieux renseignements sur la première période de la carrière de Napoléon, depuis le siége de Toulon jusqu'à l'époque où il allait étonner le monde par les merveilles de la première campagne d'Italie.

M. Lambinet vous a entretenus des *Mémoires* récemment publiés du marquis de Valfont. Il vous a montré que ces *Mémoires*, bien que rédigés par un officier qui a servi avec distinction dans les guerres du XVIII[e] siècle, sont dépourvus d'intérêt au point de vue militaire. En revanche ils présentent souvent une curieuse peinture

des mœurs générales de l'époque, mœurs dont la frivolité contraste si étrangement avec les graves événements qui se préparaient. M. Lambinet vous a cité des passages piquants sur les relations de l'auteur avec madame de Rohan, sur le premier et le second dauphin, sur les chasses de Louis XVI, et principalement sur quelques-unes des femmes dont le nom se relie plus ou moins à la chronique scandaleuse du Parc-aux-Cerfs.

Et puisque nous avons dû rappeler ce nom de hideuse mémoire, renvoyons au livre de M. Le Roi ceux qui voudraient savoir où était et ce qu'était cette petite maison tant citée et si mal connue, à propos de laquelle de prétendus historiens ont accumulé tant d'hyperboles. Un de nos collègues a présumé que la maison de la rue Saint-Louis, bâtie en 1652 par Collin, le factotum de madame de Pompadour, avait pu être affectée au même usage. La chose n'est pas impossible sans doute; toutefois M. Le Roi a fait remarquer qu'on ne doit rien fonder que sur des documents authentiques, et qu'en consultant les convenances, en se référant aux témoignages des Mémoires du temps, on trouve que cette maison de Collin, dominée par d'autres constructions, trop connue d'ailleurs et pour ainsi dire trop publique, ne pouvait garantir la discrétion et le mystère dont le roi voulait abriter la bassesse de ses plaisirs.

Il n'est guère d'époque qui n'ait ses manies : le XVIII[e] siècle eut les siennes, et parmi elles celle des pantins n'est pas la moins étrange. Les lecteurs du journal de l'avocat Barbier savent combien le public, non-seulement à Paris, mais encore dans la province, s'engoua de ces petits bonshommes de carton, qui n'étaient pas seulement des jouets d'enfants, mais l'occupation sérieuse des personnes d'un âge mûr, à tel point qu'un pantin peint par Boucher était payé 1,500 l. par la duchesse d'Orléans. Les pantins régnaient partout, ils avaient leurs peintres, leurs musiciens, leurs poètes, et M. Jeandel vous a fait sourire plus d'une fois par des citations de poésies empruntées à différentes sources et principalement à la collection Maurepas.

Le dernier volume des *Mémoires de la Société académique de l'Aube* est consacré tout entier à une étude de M. Eyriès sur la vie et sur l'œuvre de Simart, l'une des gloires de la statuaire fran-

çaise, ainsi qu'à sa correspondance avec sa famille et avec ses protecteurs. M. Fontaine, à qui vous avez confié le soin de vous entretenir de cette publication, y a consacré six séances sans épuiser votre intérêt. Il vous a fait le récit des épreuves par lesquelles ce grand artiste a dû passer et dont il est sorti victorieux à force d'énergie morale, unissant dans un merveilleux accord deux qualités souvent incompatibles, la foi dans son talent et la docilité de la modestie. Pauvreté ou plutôt misère profonde, opposition obstinée de ses parents, basses rivalités, critiques ignorantes et jalouses, tel fut longtemps son lot, mais rien ne rebuta son courage, il s'affermit dans les épreuves, et s'il se félicita d'avoir rencontré des maîtres bienveillants et de généreux Mécènes, peut-être il se félicita plus encore d'avoir été de bonne heure *pourvu d'utiles ennemis*. Vous n'attendez pas de moi que je suive M. Fontaine dans tous les développements où il est entré, ni que je vous raconte les triomphes de l'artiste dont la mort prématurée nous a privés de tant de chefs-d'œuvre. Permettez-moi seulement de signaler la leçon qui ressort pour tous de l'étude d'une vie si noble et si pure, c'est que la solide gloire ne s'obtient qu'au prix de longs efforts, et qu'un vrai génie, fût-il longtemps méconnu, ne se laissera jamais distraire de sa voie par de jalouses convoitises ni par de partiales défaveurs. Il se retranche dans une dignité silencieuse, et laisse la médiocrité impuissante accuser la destinée et se ranger modestement parmi les génies incompris. Car s'il n'est pas vrai que la patience soit le génie, celui-ci à coup sûr n'a de force et de puissance que par elle.

M. Le Roi vous a fait connaître un essai sur la musique religieuse. Vous me permettrez de me borner à la mention de ce travail, attendu qu'il doit figurer dans le sixième volume de la collection de vos *Mémoires*.

Il a également discuté de nouveau la paternité de l'air national anglais *God save the King*, et vous a démontré par des raisons sans réplique que l'auteur de ce chant est bien Haendel, et non Lulli, auquel cependant le préjugé l'attribue et l'attribuera longtemps encore. Car notre collègue connaît mieux que personne combien le préjugé est vivace, et quelle autorité il faudrait pour imposer silence aux mille échos qui vont partout répétant les mêmes erreurs.

M. Anquetil vous a communiqué le résultat de ses recherches

sur la vie du jeune Cicéron. C'est en réunissant les faits mentionnés par Plutarque, par Pline l'Ancien et par l'auteur des *Controverses*, c'est surtout en rapprochant les textes épars dans les œuvres et dans la correspondance du grand orateur, que M. Anquetil a pu vous montrer ce que promettait et ce que devint l'héritier d'un si glorieux nom, qu'on voyait quelques mois après la mort sanglante de son père, hanter les tavernes de Rome et disputer à Marc-Antoine le prix de l'ivrognerie.

M. Cougny vous a lu un chapitre d'une *Etude historique et littéraire* sur Simon Marion, l'aïeul de la grande famille des Arnauld de Port-Royal. Ce chapitre comprend l'histoire de la lutte qu'à son origine la compagnie de Jésus soutint, pour s'établir en France, contre le Parlement de Paris et contre l'Université. M. Cougny vous a retracé le rôle que Simon, comme son gendre Ant. Arnauld, joua dans cette grande querelle, et les discours des deux avocats comptent parmi les plus remarquables monuments de l'éloquence judiciaire au XVI[e] siècle.

Dans la polémique soulevée par la publication des œuvres posthumes de Béranger, on a reproché à l'illustre chansonnier de n'avoir pris aucune part active aux grands exploits qu'il a chantés et d'avoir joué le rôle d'un Tyrtée, si l'on veut, mais d'un Tyrtée réfractaire. M. Demouceaux s'est attaché à venger la mémoire du poète d'un reproche qui lui semble immérité, et de vous montrer que s'il ne s'est pas absolument mis en règle avec la loi, la faute est bien vénielle, attendu que sa santé le rendait notoirement inhabile au métier des armes.

M. Aug. Montalant vous a communiqué une esquisse sur la vie et sur les œuvres d'Amyot. Après avoir peint à grands traits la brillante carrière du prélat et du précepteur des Enfants de France, notre collègue a principalement signalé l'heureuse influence qu'il exerça sur la formation de notre langue et l'insigne mérite de ces traductions que Boileau trouvait si françaises, et qui, outre qu'elles nous ont peut-être valu Montaigne, ont eu la singulière fortune et l'étrange privilége de donner de la grâce, de la naïveté et de la bonhomie à un biographe, éminent sans doute, à un moraliste érudit et ingénieux, je le veux bien, mais qui n'a rien dans l'original de ce qui nous ravit dans la copie.

Sous ce titre, *Souvenirs de Sorbonne*, M. Aug. Montalant vous a fait assister à l'une des leçons d'un maître à bon droit populaire et sympathique à tous les âges, à la jeunesse surtout qu'il instruit toujours et qu'il ne flatte jamais. La leçon de M. Saint-Marc Girardin était consacrée à J.-B. Rousseau et à ses poésies sacrées ; M. Montalant vous a rappelé la critique que le professeur en a faite, en reconnaissant à l'auteur le mérite de la forme, l'abondance et l'harmonie du rhythme, mais sans le souffle de l'inspiration et sans le frémissement de la poésie. Enfin il vous a montré, d'après M. Saint-Marc, comment, dans la description des splendeurs du ciel visible, Rousseau et M. Lamartine ont péché par l'oubli d'un certain ordre de beauté, l'oubli de la beauté morale, oubli que n'a point commis le psalmiste en proclamant comme la plus sublime beauté la pureté d'une conscience honnête.

Vous devez à M. Gréard, votre correspondant, une importante Étude sur les deux derniers volumes de l'*Histoire de Port-Royal*, par M. de Sainte-Beuve, étude dans laquelle notre collègue a signalé les rares qualités de l'ouvrage, sans en dissimuler les lacunes et les faiblesses. Il vous a montré comment, par des causes diverses, l'œuvre manque d'ampleur et de fonds, et comment, en face d'un dénoûement trop prévu, sans incidents ni péripétie, la langueur se glisserait parfois, si l'auteur ne la prévenait par la séduction des digressions et des épisodes. Il a signalé surtout, bien qu'avec discrétion, cette absence de doctrine arrêtée, qu'aucune dextérité ne saurait couvrir, aucune imagination suppléer, et qui n'a pas permis à l'historien de glorifier sincèrement et hardiment ces grands martyrs de la liberté de conscience opprimée. Aussi quel que soit le luxe de l'érudition et le charme des portraits, quelle que soit l'habileté du peintre et la grâce du causeur, quel que soit le tact dont il fait preuve dans l'appréciation des écrivains du grand siècle qui de près ou de loin ont subi l'influence de Port-Royal, tâche délicate dans laquelle il a su se faire de nouveaux amis sans rompre avec les anciens, M. Gréard n'a pu s'empêcher de remarquer que l'esprit critique prédomine dans ces deux volumes, que l'auteur est sévère et même dur pour Nicole, qu'il est plus frappé des défauts de Port-Royal que de ses qualités, qu'il se plaît à en signaler les misères, que sa pitié pour les victimes e[illegible]ns abandon, son admi-

ration sans élan, que Port-Royal enfin lui paraît lent à mourir. qu'il en mène le deuil sans trop de regret, et qu'une histoire, commencée avec la ferveur de l'enthousiasme se traînerait dans une sorte de lassitude, s'il n'eût souvent quitté les sombres avenues du cloître où Duguet a passé sa vie pour respirer plus librement en compagnie de madame de Sévigné, de Boileau, de La Fontaine et de Racine.

M. Ploix vous a entretenus du commentaire historique dont l'auteur des *Méditations* a cru devoir accompagner les nouvelles éditions de ses premières œuvres poétiques. Il n'a pu, sans un vif sentiment de regret, constater les inexactitudes, les incohérences, les contradictions, les impossibilités dont ce commentaire fourmille, et ce manque de tact, de réserve, tranchons le mot, de dignité avec lequel l'auteur harmonieux du *Lac* a soulevé le voile ou plutôt le linceul d'Elvire.

Tout le monde sait que notre inimitable fabuliste n'a guère inventé, et pourtant jamais poésie ne fut plus originale ni plus personnelle. C'est que la fable véritable, j'entends celle qui est destinée à devenir populaire, n'est pas l'œuvre d'un seul homme; les créations de cette espèce, si fines et si ingénieuses qu'elles soient, ne dépassent guère le cercle des gens lettrés; les connaisseurs les apprécient, le vulgaire les ignore. Telles sont les réflexions qu'a développées M. Anquetil en vous faisant connaître deux fables hindoues extraites d'un recueil de *Contes et d'apologues*, publiés l'an dernier pour la première fois. et en comparant la première, *l'Ane qui n'a ni queue ni oreilles* avec la fable de Babrius, *Le Cerf, le Renard et le Lion malade;* l'autre, *Le Chat juge entre le Moineau et le Lièvre*, avec la fable de La Fontaine : *Le Chat, la Belette et le jeune Lapin.*

M. Demouceaux vous a également soumis une comparaison littéraire développée entre *les Animaux malades de la peste* et *le Chat et le Renard* de La Fontaine, et les mêmes sujets traités cent ans auparavant par Habert; et vous avez reconnu que, malgré la supériorité incontestable du fabuliste, les pièces de son devancier renferment des beautés de premier ordre et qui suffisent à les venger d'un injuste oubli.

M. Demouceaux vous a lu une étude très complète sur les œu-

vres de madame Desbordes-Valmore. Poésies pastorales, élégies, chants lyriques, simples romances, tout a été passé en revue par le critique à qui son admiration n'a point fermé les yeux sur quelques défauts et quelques faiblesses. De nombreuses citations et d'utiles rapprochements ont permis aux auditeurs de joindre leurs suffrages à ceux de M. Demouceaux, en démontrant qu'en plus d'une circonstance, et chaque fois qu'elle est restée fidèle à son goût pur et sévère, abordant des sujets déjà traités par des poètes éminents, elle soutient le parallèle avec honneur, parfois même avec avantage.

Vous devez à M. Demouceaux une Étude sur *Reliquiæ*, de M. de Guérin, jeune poète qui semblait réservé à un brillant avenir, mais auquel il n'a pas été donné de vivre assez pour acquérir toute la force et toute la maturité du talent. *Ostendent terris hunc tantum fata.* En s'attachant surtout à l'analyse du journal où Maurice de Guérin consignait irrégulièrement ses aspirations et ses rêveries, ses bonheurs et ses peines, notre collègue nous a montré que, si ce n'est pas là un livre comme on l'entend d'ordinaire, après tout il n'en faut pas tant pour juger de la valeur morale d'un homme, et que dans son apparente pauvreté, l'auteur est sans contredit plus riche de poésie que bien des écrivains renommés dans leur apparente opulence.

Enfin il vous a entretenus des poésies de M. Ch. Lafont intitulées *Légendes de la Charité*, compositions où manque sans doute le génie créateur et la verve de l'inspiration (car l'auteur est plus rimeur qu'inventeur; et quand il n'emprunte pas à Brizeux ou à M. V. Hugo, il versifie des contes et des légendes), mais dont plusieurs se lisent avec plaisir et nous charment malgré leur facture assez molle et une simplicité un peu nue, mais du moins exempte de boursoufflure et d'afféterie.

M. Gourgaud vous a entretenus d'un recueil de poésies publié sous ce titre : *Les Oiseaux et les Fleurs*, par M. Isidore de Gaillon, devenu depuis peu l'un de nos collègues. Cette circonstance imposait à M. Gourgaud la plus grande réserve ; votre secrétaire doit se borner lui-même à cette sèche mention, et s'abstenir, quoi qu'il lui en coûte, d'analyser le plaisir que vous ont causé les pièces dont vous avez entendu la lecture.

Nuits d'hiver, tel est le titre du recueil des poésies d'un écrivain

récemment enlevé aux lettres, Henri Murger, l'un des disciples les plus brillants d'Alfred de Musset. M. Auger vous a montré que, si l'on peut regretter pour l'auteur la voie périlleuse où il s'est engagé et qui n'a pas été sans influence sur sa mort prématurée, sa muse ne manque point de grâce et de souplesse. Apre jusqu'à la crudité, elle s'amollit parfois jusqu'à la tendresse ; elle sait tour-à-tour manier le pinceau ou s'abandonner à l'aimable gaîté d'une philosophie qui n'est pas sans tristesse et justifie par un nouvel exemple le mot si profond de Lucrèce :

Surgit amari aliquid medio de fonte leporum.
Du sein des voluptés jaillit quelque amertume.

M. Cougny vous a entretenus pendant plusieurs séances de trois ouvrages de M. Ménard : *La Poésie sacrée des Grecs*, *La Morale avant les Philosophes* et un Recueil de poèmes. Dans ces trois livres M. Cougny vous á signalé le fruit d'une même inspiration : l'amour de l'art antique et la passion de la haute poésie, celle qui, à l'égal de la philosophie, fuit l'individuel et le mesquin pour s'élever au général et à l'absolu, et chanter les grandes lois, représenter les grandes phases des religions et des sociétés. Mais notre collègue ne vous a point dissimulé que M. Ménard s'exagère le rôle de la poésie quand il la met au-dessus de la philosophie, mais non pas à la manière d'Aristote alors que celui-ci met la poésie bien au-dessus de l'histoire ; il pense que M. Ménard a tort de n'admettre d'autre poésie que la poésie primitive, celle des Orphée, des Linus, des Homère, celle des hiérophantes, sans se demander si le rôle que cette poésie a joué dans le développement de la primitive civilisation aurait été possible plus tard, et surtout s'il le serait encore aujourd'hui. Macaulay, dans son brillant Essai sur Milton, n'a-t-il pas admirablement démontré pourquoi l'ancienne poésie est incompatible avec nos idées et nos mœurs, en même temps qu'il démontrait aussi que le règne de la vile prose, ainsi disait Voltaire se méconnaissant lui-même, n'est point encore arrivé, que la muse de nos jours n'est point déshéritée et que de nouvelles sources d'inspiration lui sont ouvertes ?

Aussi M. Cougny, bien que les œuvres poétiques de M. Ménard, et notamment la plus importante, son *Prométhée délivré*, renferment de grandes idées et de généreux sentiments exprimés dans un magnifique langage, a-t-il dû se demander si les essais du poète ne trahissent pas la faiblesse de sa thèse. En effet, quelle influence des œuvres de ce genre peuvent-elles exercer sur les peuples d'aujourd'hui? Combien peu de gens, même parmi les lettrés, sont capables de les comprendre et de les goûter! Et quand M. Ménard assimile la poésie de nos jours à la poésie alexandrine, est-il bien sûr de ne pas se faire illusion et de ne pas se contredire lui-même, en jugeant autrement de la sienne?

M. Cougny vous a fait connaître un recueil littéraire en grec moderne, publié sous le titre de *Jupiter Panhellenios*, et qui contient outre plusieurs essais de poésies en divers genres, des traductions empruntées aux littératures modernes et surtout à la littérature française. Tout en regrettant que les auteurs aient cru devoir cacher leurs noms sous d'harmonieux pseudonymes, dignes de la Grèce antique, notre collègue a signalé avec bonheur les tentatives des Hellènes afin de reconstituer, par l'étude des anciens chefs-d'œuvre et par l'imitation des littératures modernes qui s'en sont inspirées, une langue plus pure, une littérature plus digne d'un peuple civilisé. M. Cougny vous a signalé entre autres une touchante élégie intitulée : *Vœux du poète malade.* Le poète qui se cache sous le nom de Philharmonidès représente bien la Grèce moderne et ses aspirations vers un avenir digne de son passé; et en vous lisant une double traduction de cette pièce, l'une en prose littérale, l'autre en vers, notre collègue vous a montré que ces efforts ne restent point stériles, et que la France n'a point à renier ni à maudire la journée de Navarin.

M. de Boucheman vous a fait connaître par une analyse très développée et par la traduction des passages les plus importants, une imitation espagnole de l'*Iphigénie* de Racine, œuvre d'un de ses contemporains, Canizarès, poète de mérite, fort estimé de son temps et qui ne laisse pas de l'être encore aujourd'hui. M. de Boucheman vous a dit comment Canizarès, jugeant bien que la simplicité de son modèle ne serait pas du goût de ses compatriotes, a travesti la pièce française et a surchargé sa copie d'une foule de personnages

épisodiques, de complications, de combats à outrance, de machines, de décors et même de bouffonneries, si bien que s'il ne le déclarait expressément dans son épilogue, on ne soupçonnerait guère qu'il a voulu faire connaître à sa nation un des chefs-d'œuvre de notre théâtre.

Un dicton espagnol qui appelle *Comptes du grand capitaine*, ce qu'en France nous nommons sans fondement, j'aime à le croire, *Mémoires d'apothicaire*, dicton dont l'explication nous a été transmise par l'historien Quintana, a fourni au même Canizarès le titre d'une pièce qu'il paraît avoir composée à l'âge de 13 à 14 ans, et dont M. de Boucheman vous a lu des scènes qui ne manquent ni d'éclat ni de vigueur.

M. Anquetil vous a entretenus du *Cromwell* de M. Anot de Maizières. Il vous a fait remarquer que cette œuvre entreprise et même terminée sous la Restauration, a été en grande partie refaite sur un autre plan. Il a pensé, comme l'auteur lui-même, qui du reste ne l'a jamais présentée à aucun théâtre, que beaucoup de raisons rendraient fort inopportune et très chanceuse aujourd'hui la représentation d'une tragédie jetée dans le moule classique. Enfin il vous a montré par d'importantes citations que la pièce, malgré quelques réminiscences devenues de véritables anachronismes, renferme de nombreuses et solides beautés qui résident surtout dans la vigueur de la pensée, dans l'éclat du style et dans la profondeur du trait, beautés que la lecture et la méditation permettent mieux d'apprécier que ne le feraient les distractions de la scène.

M. Auger vous a fait connaître par une analyse critique la nouvelle pièce de M. Emile Augier : *Les Effrontés*; il vous a soumis quelques considérations sur les éléments divers de l'incontestable succès obtenu par le poète, et sur les périls de la voie nouvelle où la saine littérature verrait avec regret s'aventurer l'auteur de la *Cigüe* et de *Gabrielle*.

Magnum proventum poetarum annus hic attulit, écrivait Pline-le-Jeune à l'un de ses amis, et il se félicitait de ce que l'indifférence publique ne décourageait pas les nourrissons de la muse. Pour nous aussi l'année qui vient de s'écouler n'a pas été la moins féconde en

œuvres d'imagination et en compositions poétiques. La sèche énumération à laquelle je suis condamné vous en offrira la preuve.

M. Jeandel vous a lu un proverbe intitulé : *Procès gagné.*

M. P. Rameau vous a lu une Revue drolatique dans la forme de ces pièces à tiroir que le premier mois de chaque année voit éclore sur quelques-unes des scènes parisiennes, et dont notre ville, son palais et ses jardins lui ont fourni les matériaux.

Vous devez à M. Bélanger une comédie en cinq actes et en vers intitulée : *Les Aventures de Baptista.*

M. O. Leroy vous a communiqué une pièce intitulée : *Le Berger malgré lui*, dont les épigrammes, je le crains bien, ne corrigeront ni les bergers peu scrupuleux, ni les moutons qu'

..... avec certains mots qu'on leur crie,
On peut faire courir droit à la boucherie.

Vous devez à M. Auguste Montalant la traduction de la 14e Épître du premier livre d'Horace, celle que le favori de Mécène et d'Auguste adressait à l'intendant du modeste domaine où loin de la ville il retrouvait la liberté et l'inspiration ;

A M. Cougny, outre la traduction du petit poème que j'ai mentionné tout-à-l'heure, celle d'un délicieux fragment de Méléagre sur le Printemps, qu'il a comparé à des passages analogues de Lucrèce et d'Horace. Vous me permettrez tout à l'heure, en l'honneur de la saison nouvelle, « quand les jeunes Zéphyrs ont l'herbe rajeunie, » de vous faire connaître cette variante du *Diffugere nives*, et du *Solvitur acris hiems*.

A M. Montalant-Bougleux, cinq pièces de vers : 1° *Ages et Phases, à la Lune;* 2° *Épître à un Gendelettre;* 3° *Le Mât de Cocagne*; 4° *Promenade printanière à Trianon*, fantaisie et variations sur l'air *Solvitur acris hiems;* 5° enfin *Amitiés d'enfance*, épître à un Liégeois condisciple de l'auteur, dont vous entendrez tout-à-l'heure une seconde lecture.

Outre une pièce intitulée l'*Étagère*, M. Demouceaux vous a lu une imitation d'une idylle rustique du poète hongrois Petœfi, intitulée le *Gardeur de Brebis;* une imitation de la *Mauve*, de Ulhand, et la traduction d'une ballade du même poète, intitulée l'*Épine*

blanche du comte Eberard. A cette dernière lecture, l'auteur a joint quelques recherches biographiques sur le héros de la légende, et une traduction en prose littérale qui lui a fourni le texte de quelques remarques littéraires sur les libertés qu'il a dû prendre dans sa traduction, et pour lesquelles il a eu tort de réclamer l'indulgence.

Nouvellement entré dans nos rangs, M. L. Lacombe a payé son tribut par plusieurs poèmes dans lesquels il vous a montré que sa muse, assez hardie et assez aventureuse, sait prendre tous les tons et passer, à son gré, d'un enthousiasme tout pindarique aux âpres colères de Juvénal. Les pièces intitulées *Ruines du Château de Valmont*, la *Sœur de Charité au* XIXe *siècle*, et surtout l'*Ode à Napoléon III*, ode dont l'auteur a su rester fidèle au Réglement qui nous interdit d'aborder les sujets politiques, vous ont montré ce qu'on peut attendre de lui dans le genre lyrique ; les pièces intitulées *Esquisses sur Paris*, le *Banquet de Faust* dont les scènes turbulentes se passent chez Deffieux, à la suite du succès obtenu par le *Faust* de M. Dennery ; enfin le *Taureau de la Provence*, ou les *Tondeurs de la Littérature*, virulente invective contre le virulent fondateur du *Réveil*, ce recueil si tôt endormi, vous ont montré que l'auteur a parfois trempé sa plume dans l'encre de Barthélemy et d'Auguste Barbier.

M. Lottin aussi s'est essayé dans des genres différents. Outre deux pièces intitulées simplement, l'une *Sonnet*, l'autre *Élégie*, notre collègue vous a, non pas lu, mais récité des satires écrites d'une main délicate et légère, et dont les titres vous rappelleront les sujets : *Aux Dames du Demi Monde*, dont le roman et le théâtre ne sont pas encore las ; la *Crinoline*, à Mme ***, et la *Réponse* de celle-ci ; *Négociations matrimoniales ; Promenade à travers le Dictionnaire de Rimes*. M. Lottin vous a dit encore une *Épître à ma chatte Giselle après sa maladie*, et une pièce intitulée *Mes Amis* dont la lecture terminera la séance.

Enfin, Messieurs, la poésie n'a point manqué au banquet fraternel qui, après une regrettable interruption de douze années, réunissait, le 26 décembre dernier, à la même table, les membres de la Société des Sciences naturelles et ceux de la Société des Sciences morales ; et vous n'avez oublié ni l'ode que vous a lue M. La-

combe, ni les *Colifichets* dont M. Montalant-Bougleux a fait suivre son prologue : *Nunc est bibendum*, ni les couplets de M. Aug. Montalant, ni les deux chansons de M. Louis Demouceaux, le *Salut campagnard* et les *Arts et l'Argent*.

Espérons que rien ne viendra plus interrompre désormais une tradition renouée sous ces poétiques auspices.

Messieurs, la solennité d'aujourd'hui manquera de sa partie la plus touchante ; l'éminent magistrat qui veut bien la présider n'aura point la satisfaction de proclamer le prix que vous décernez chaque année à la vertu modeste et aux obscurs dévouements. Deux demandes seulement vous sont parvenues, mais aucune ne remplissait les conditions de votre programme, et vous avez dû ajourner à l'an prochain votre médaille. Tous vous avez regretté de voir cette interruption dans ces annales peu bruyantes de la vertu, qui ont bien aussi leur gloire ; nul ne le regrette plus que votre secrétaire, pour qui de tels récits étaient la plus douce partie de sa tâche. Tous nous nous adressons aux sympathies du public pour seconder nos efforts. La vertu se cache, sans doute, mais elle a aussi son parfum qui la décèle, et nous appelons de tous nos vœux, Mesdames, et vos délicates recherches et vos pieuses indiscrétions.

M. Vatel lit deux pièces : l'une en prose, l'autre en vers, attribuées à Charlotte de Corday. Ces documents et les réflexions dont M. Vatel les a accompagnés se rattachent à une Étude plus complète sur l'héroïne normande, Étude dont M. Vatel a recueilli laborieusement les matériaux, et qu'il ne tardera pas à publier.

La séance est terminée par la lecture des morceaux suivants :

AMITIÉS D'ENFANCE

A MONSIEUR DE WANDRE,

Président de la Société d'Émulation de Liége,

CONDISCIPLE DE L'AUTEUR.

PAR M. MONTALANT-BOUGLEUX,

MEMBRE TITULAIRE.

Quo mihi tot veteres, quæ nunc abiere sodales
. . . .
Est aliquid calcare solum quo creveris infans.
J.-D. Fuss (1).

MÊMES goûts par deux cœurs, même lait par deux bouches
Ensemble sucés de moitié,
Ou rameaux tour à tour surgis de mêmes souches
Font la fraternelle amitié.
Il est pour l'homme encor de mystiques mamelles ;
Deux ames qui vont y puiser
Sentent l'attrait commun de deux lèvres jumelles
Cherchant le fraternel baiser :
C'est lorsque deux mortels sur le sein de l'Étude,
Côte à côte, presque en naissant,
Sont mis, et de s'aimer font courir l'habitude
Dans leurs veines avec le sang.
Dans l'absence endormi, cet amour, doux mystère,
Se réveille après bien des maux,
Aux confins de la vie, aux confins de la terre,
Quand Dieu rapproche les jumeaux.

Amitié de l'enfance ! ô plante virginale !
A travers ce monde importun,

(1) Professeur de Littérature ancienne à l'Université de Liége.

Où donc se garde ainsi ta fraîcheur matinale?
 Quel vent ravive ton parfum?
Ou bien, comment sais-tu, jetée, autre Aréthuse,
 Dans la vie humaine, autre mer,
Après longtemps, sortir de la houle confuse
 Sans en rapporter rien d'amer?

Nul arcane pour moi jamais ne se révèle;
 Mon esprit ne s'est point tendu;
Mais j'ai sondé mon cœur, et ma plume fidèle
 Transcrit ce qu'il m'a répondu.

Il est deux régions que l'homme doit connaître,
 Que Dieu l'appelle à parcourir:
L'une, jardin riant et fleuri, le voit naître,
 L'autre, aride le voit mourir...
— Le voit mourir! hélas! pourvu qu'il y parvienne,
 Et qu'une fraternelle main,
Ou qu'un mal imprévu, faute étrangère ou sienne,
 Ne l'arrête pas en chemin! —
Régions où la vie, astre crépusculaire,
 Ici s'allume, là s'éteint,
A peine échauffe ici, là-bas à peine éclaire,
 Un fond pâle ici, là déteint;
Deux vergers où, selon les fleurs qu'on a cueillies
 Sur l'arbuste qu'on a soigné,
L'arbre devenu vieux offre à nos mains vieillies,
 Apre ou mielleux le fruit gagné.

Un torrent périlleux sépare les deux sites:
 C'est une autre Bérézina,
Pareille au guet-apens où, guérilla des Scythes,
 Un hiver nous assassina.

Un pont où vers la mort nous traînons l'existence,
 Ce cher et ce pesant fardeau,
Passage où tout est lutte, obstacle, résistance,
 Fait traverser l'affreux cours d'eau.

Par cent besoins hideux, Cosaques de la vie,
Qui nous dardent la lance aux reins,
Sur le passage étroit la foule poursuivie
Maudit sa faiblesse et ses freins.
Dans les airs, devant tous, un essaim tourbillonne,
Oiseaux de joie et de plaisir;
Chacun, pour nous tenter, chante, luit, papillonne,
Et fuit quand on croit le saisir.
Ces plaisirs, ces besoins nous forcent à des luttes
Entre voisins, amis, parents,
Et le succès le moindre est monté sur vingt chutes
Qu'on fait faire à des concurrents.
S'élancer éperdu dans cette horrible voie;
Suivre cet étroit défilé,
Ignorant quelle main du présent nous envoie
Vers l'avenir, spectre voilé;
Partir; au premier pas éprouver la faiblesse
De sa tête et de son jarret;
Sentir en son cothurne un scrupule qui blesse,
En route mille points d'arrêt;
Percer la foule, où sont et violence et ruse,
Où le marcheur est tour à tour
Le fer ou le marteau, la lime ou ce qu'elle use,
Faible oiseau si l'on n'est vautour;
Sentir, quand nos regards dévorent la carrière,
Pieds qu'on voit, pieds qu'on ne voit pas,
Devant, dessus, dessous, à côté, par derrière,
Partout, vous disputer le pas;
Tandis qu'en ses efforts la mêlée importune
S'agite au-dessus du torrent,
Perdre quelque débris, gloire, santé, fortune,
Qu'emporte un flot indifférent;
Foulé par les heureux que leur succès enivre;
Ou maudit ou mis en péril
Par ceux que nous primons,... cela s'appelle vivre...
— La jeunesse et l'âge viril! —
C'est la fleur et le fruit sur l'arbre de la vie,

Dont notre enfance est le bouton ;
La vieillesse viendra quand la sève ravie
Fera blanchir notre menton.
La vieillesse ! quand l'homme, épuisé, pâle, arrive
A l'autre bout du pont fatal ;
Quand le sol à ses yeux s'offre sur l'autre rive,
Si différent du sol natal ;
Quand, sorti du combat, cherchant des jours plus calmes,
Il voit, du sein de ses abris,
Passer tous ses rivaux, fiers et chargés de palmes
Qui sont faites de ses débris,
Heureux, cent fois heureux s'il rencontre un visage
Connu sur le bord enfantin,
Qui n'aura point, jaloux, disputé le passage
Où chacun poussait son destin !

Le voyage fini, qu'on aime à reconnaître
Ces compagnons du premier jour !
Tout nous était commun, le pain, la voix du maître,
Les jeux, les ennuis, le séjour ;
Nos doigts se sont crispés sous les mêmes férules ;
Des mêmes fleurs vint notre miel ;
A nos esprits courbés sur les mêmes formules
La même voix parlait du ciel.
Laissez-nous, vieux causeurs, fatiguer de redites
Les noms, les faits, les temps, les lieux ;
Nous y trouvons toujours des saveurs inédites ;
Les moindres nous plaisent le mieux.
Nous nous contons l'espoir dont nos jeunes cervelles
Fermentaient, libres de soupçons ;
Car la porte était close aux mauvaises nouvelles,
Dehors expiraient leurs leçons.
Aux heureux qu'on vantait nous donnions notre estime ;
Savions-nous douter de leur droit ?
Richesse, honneurs, pouvoir, tout semblait légitime :
Heureuse l'enfance ! elle croit.
Ensemble de nos jours nous relisons l'histoire,

Livre des contradictions
Où désirs et regrets, où défaite et victoire
Se croisent dans nos actions.
Tous deux nous nous montrons chacun notre volume,
Des souvenirs sombre linceul,
Et nos confessions tempèrent l'amertume
Qu'on boirait à lire tout seul.
Des griefs et des torts nous sautons maint chapitre,
Et puis doucement nous pleurons
De revoir, au début, les promesses du titre
Illustré de riants fleurons.

L'horizon de la vie est splendide et sans bornes
Pour un œil juvénile encor;
Plus tard, la vue est courte, et sous des voiles mornes
Se cache le fond du décor.
L'avenir disparaît; notre ame, encore active,
N'a plus ce champ pour s'exercer;
Le passé, complaisant, rouvre sa perspective;
Le vieillard, prompt à s'y lancer,
Fouille l'écrin du cœur, trésor de la mémoire,
Et cherche avec des yeux baignés
Tous ces bons souvenirs, fins joyaux, doux grimoire,
Par sa jeunesse dédaignés.
Rarement osons-nous commander sans mystère
A ces fantômes de surgir,
Car il nous font, depuis que notre ame est austère,
Pleurer souvent, parfois rougir.
Si l'un d'eux se fait homme et vient frapper ma porte
Au nom de mon âge innocent,
Compliment du passé, quel doux réveil m'apporte
Ou son visage ou son accent'
Cet œil d'un vieil ami qui sur mon œil s'attache
Du printemps verse la fraicheur,
Et devant ce témoin d'une époque sans tache,
Je revêts ma jeune blancheur.

On se souvient du jour où tomba la barrière,
Où chacun criait : « Liberté ! »
Et, le prisme à la main, entrait dans sa carrière,
Sur un doux espoir emporté.
Allez, captifs, quittez l'ombre et la paix du cloître
Si votre idéal est ailleurs.
Moi, caduc j'irai dire aux lieux qui m'ont vu croître :
« Ici les jours étaient meilleurs.
Ici, places d'honneur, avancement, couronne,
Purs et pacifiques lauriers,
Au travail, au talent, au bon droit seul se donne :
Le monde est aux aventuriers. »
Allez donc, mais allez sans finir d'être esclaves,
Trouvant partout, même vainqueurs,
Des maîtres, des devoirs, des pensums, des entraves,
Et de vrais tyrans dans vos cœurs.
Ce qu'on appelle Adam, c'est l'enfance de l'homme ;
L'Étude est son premier jardin ;
Sur l'arbre de science on y cueille la pomme,
Et l'on part, c'est l'exil d'Éden.
Nous avions, comme vous, pris pour la délivrance
L'abandon de ces murs sacrés ;
Et des biens qu'au départ vous promet l'espérance,
Vous serez, comme nous, frustrés.
Incrédule aujourd'hui, jeunesse, toi qui railles
Le culte à nos printemps rendu,
Tu viendras à ton tour saluer ces murailles,
Paradis terrestre perdu.
A ton tour tu viendras te faire ouvrir ces portes,
Et, du gardien soldant l'accueil,
Pleurer sur leur berceau tes illusions mortes,
Mortes quand tu quittais le seuil.

Gais comme ces ramiers qui désertent leurs branches,
Au bruit de mille chants d'adieux,
Et qui vont, sur la foi de leurs deux ailes blanches,
Se disperser sous d'autres cieux,

Un groupe d'écoliers s'envole et s'éparpille,
Chacun visant d'un œil peu sûr,
A travers les espoirs qu'au départ il grapille,
Son étoile au fond de l'azur.
Par des points différents qu'ils tentent leur percée :
Au moins, dans de rudes travaux,
Quand meurt l'illusion dont l'ame fût bercée,
Les amis ne sont point rivaux.
Dans la lutte, leurs cœurs ont éludé l'épreuve
Des égoïsmes en conflit;
Tous deux peuvent se tendre, à l'autre bord du fleuve,
Une main que rien ne salit.
Enfants, l'on s'est quittés dans l'âge où l'innocence
Ne connait point l'art des méchants;
Vieillards, on se revoit dans l'âge où l'impuissance
Nous sauve des mauvais penchants.
On n'était pas encore, et l'on a cessé d'être
L'homme en pleine maturité,
L'homme égoïste et dur qu'il faut ne pas connaître
S'il faut chérir l'humanité.

J'en sais, et des meilleurs, qui, sous la règle ensemble,
Vivaient l'un de l'autre ignorants,
Et qui, bien loin, bien tard, quand le sort les rassemble,
S'embrassent comme des parents.
La parenté des corps, besoin des multitudes,
N'exclut pas des cœurs élevés
Ces parentés d'esprit, filles de nos études,
Nobles fleurs des champs cultivés.

Quand l'exilé, débris que les humains orages
Ont poussé sur des bords lointains,
Du séjour maternel demande les mirages
A ses souvenirs incertains,
Que d'un compatriote apparaisse et sourie
Le visage même inconnu,

C'est le ciel, c'est le sol, c'est l'air de la patrie ;
L'exilé s'y croit revenu.
Ainsi le condisciple à nos jours de tristesse
Rappelle nos jours plus contents ;
Nous sommes avec lui bannis de la jeunesse,
Et nous nous rendons nos printemps.
Revenez-moi souvent, rencontres, douces trèves,
Où je sens mon cœur s'affermir...
Je rêve, dites-vous : oh ! laissez-moi mes rêves,
Vous que rien ne peut endormir.
Je vois s'ouvrir des bras ; regardez sans envie
L'illusion où je me plais ;
J'arrête ; laissez-moi, voyageur dans la vie,
Me rafraîchir à mon relais.

LE PRINTEMPS

(MÉLÉAGRE, *Anthologie grecque*).

PAR M. COUGNY

Membre titulaire.

Enfin du ciel a fui le souffle des hivers :
Le printemps d'un regard où le soleil rayonne,
Sourit, chargé de fleurs, et de ses gazons verts
Au front bruni des champs il fait une couronne :
Aux plantes en liesse il met de beaux habits.
L'aurore verse aux prés sa féconde rosée :
Ils boivent en riant, car à peine arrosée,
La rose ouvre son sein tout semé de rubis.
Le pâtre sur les monts chante et saute de joie,
Et le vieux chevrier rit à ses blancs chevreaux.
Sur le large océan la voile se déploie
Et la brise, en son vol, caresse les vaisseaux,
Chacun bénit déjà le bon Dieu des vendanges;
Le lierre ceint les fronts de ses grappes de fleurs;
Pour sa moisson l'abeille a préparé ses granges,
Et l'habile ouvrière a repris ses labeurs :
La cire aux mille trous s'emplit du miel qui brille,
Et partout des oiseaux la rieuse famille
Chante sur tous les tons, l'alcyon sur les mers,
Le cygne au bords des eaux, sous nos toits l'hirondelle,
Et le doux rossignol dans les bocages verts....

Si dans l'herbe et les fleurs l'allégresse étincelle ;
Si le pâtre s'égaie en chantant sa chanson ;
Si le troupeau bondit sous sa jeune toison ;
Si le nocher se livre aux vents, — à l'espérance ;
Si Bacchus de retour forme ses chœurs dansants ;
Si l'abeille est à l'œuvre et si l'oiseau s'élance
En jetant dans les airs ses plus joyeux accents,
En ces jours souriants et fleuris, ô poète,
Quand tout chante, ta voix peut-elle être muette ?...

A MES AMIS

PAR M. LOTTIN

Membre titulaire.

Nous étions d'enragés canotiers; — le dimanche,
Dès la pointe du jour, sous la casaque blanche,
Nous courions explorer au loin ces frais abris
Par la Seine arrosés : Meudon aux bois fleuris,
Amphithéâtre immense aux gradins de verdure,
Marly, dont la machine a vaincu la nature,
Croissy, cher aux baigneurs par sa baie aux flots morts.
De la Marne parfois nous côtoyions les bords,
Le pavillon au vent et sans compter les lieues;
C'était plaisir d'entendre au sein des vagues bleues
Tomber les avirons, qui — d'un seul mouvement
Redressés, — mariaient leur lent cadencement.

Le soir venu, le bois de quelque île déserte
Sous le plafond des cieux nous offrait table ouverte.
Dans des plats naturels le rôti divisé
Circulait, par le vin de pays arrosé.
Des sincères plaisirs, l'ivresse est toujours neuve!

Quand le soleil couchant n'embrasait plus le fleuve,
Sur leurs bancs étendus, les marins imprudents
Laissaient pendre la rame et, le cigare aux dents,
Sans mot dire, écoutaient comment la nuit profonde
Rend singulier le choc d'une barque sur l'onde.
— Double bonheur : voguer en paix, loin de Paris!
Le saule se penchait vers nous, comme surpris
De voir se refléter, sous la Seine dormeuse,
Le bouquet assombri de sa tête noueuse;
Le château riverain, par l'ombre transformé,
Dressait, deux fois plus grand, à l'œil demi fermé

Sa tour inoffensive et sa flèche allemande ;
Notre calme était tel, l'obscurité si grande,
Que la moindre lumière ou le plus faible bruit
Troublait pour un long temps le silence et la nuit.
Alors, à pleins poumons humant ces odeurs vives
Que les fleuves le soir empruntent à leurs rives,
Nous sentant tous unis par les liens si doux
Des mêmes souvenirs comme des mêmes goûts,
Egoïstes rêveurs, sous la voûte éthérée,
A soi-même chacun donnait une soirée :
L'un, debout, entonnait les grands airs d'opéra
Ou ces chants de Puget que Lemoine inspira ;
L'autre, accoudé, disait d'une voix émouvante,
D'un poëte de cœur quelque page vivante ;
Un autre racontait l'anecdote du jour ;
Sur l'éternel terrain de fortune et d'amour
On causait, — divaguait,... non sans un peu médire.
Puis venaient par-dessus les francs éclats de rire,
Lorsqu'avant d'aborder, une fraîche chanson
Dont le joyeux refrain vibrait à l'unisson,
Répété mille fois par les échos des îles,
Irritait le pêcheur dans ses travaux stériles !

Aujourd'hui, — tout au plus un an s'est écoulé, —
A son amarre hélas ! notre esquif ensablé
Sans reprendre le flot voit passer les dimanches.
Sommes-nous donc trop vieux pour ces voluptés franches ?
— Non : les uns sont docteurs, les autres magistrats ;
Et d'autres commerçants ; mais tous, enfants ingrats,
En quittant pour l'habit le sarrau de flanelle,
Ont renié d'un coup la bande fraternelle
Et ses gais compagnons, — sur la plage, ô pitié !
Désertant leur canot... comme leur amitié.

QUELQUES MOTS

SUR

LA MUSIQUE RELIGIEUSE

PAR

M. J. A. LE ROI

Conservateur de la Bibliothèque de la ville de Versailles, correspondant du ministère de l'Instruction publique pour les travaux historiques,

MEMBRE TITULAIRE.



Il n'y a pas longtemps encore, la musique, et surtout la musique religieuse, était pour moi un sujet d'études presque continuelles; non pas que je fusse un musicien consommé, bien loin de là, je n'ai jamais aspiré qu'au titre bien modeste d'amateur, mais j'avais été si souvent en relation avec d'éminents artistes, je les avais tant de fois entendus développer leurs pensées sur cet art charmant et en particulier sur la musique d'église, avec la modeste et savante femme que Dieu, dans sa bonté, associa pendant trente ans à mon existence, que mes pensées s'étaient souvent portées sur l'histoire et l'esthétique de cet art.

Il y a déjà bien des années, résumant ce que quelques lectures et ces agréables causeries avaient pu m'apprendre sur l'histoire de la musique d'église et sur les principes qui doivent diriger les compositeurs de ce genre de musique, j'en fis un petit travail, destiné surtout à bien

fixer mes idées sur ce sujet. Je viens de relire ce travail, et aujourd'hui que l'Église demande plus que jamais le secours de la musique pour augmenter l'éclat de ses solennités, j'ai pensé que la lecture n'en serait peut-être pas sans quelque intérêt.

Pendant les trois premiers siècles de l'Église, les chrétiens persécutés et réduits à célébrer les mystères divins dans les catacombes ou dans les lieux cachés et éloignés du regard de leurs bourreaux, ne pouvaient avoir de musique, et leurs chants n'étaient la plupart du temps que de simples psalmodies. Mais lorsque Constantin eut fait cesser les persécutions et donné la paix à l'Église, devenue alors riche et florissante, la musique ne tarda pas à s'introduire dans les solennités du culte chrétien. Les églises de Constantinople se remplirent bientôt de nombreux chœurs de musiciens. Celles d'Alexandrie ne tardèrent pas à les imiter, et la musique devint même une telle passion dans cette ville, que saint Athanase, qui en était l'évêque, craignant que ces chants délicats et recherchés ne vinssent à amollir son troupeau et à en diminuer la ferveur, défendit la musique dans son église et fit reprendre l'ancienne psalmodie ; il la rendit même si simple, qu'en recitant les psaumes on paraissait plutôt parler que chanter.

Le chant ne tarda pas à s'entendre dans les églises d'Occident comme dans celles d'Orient. A cette époque, l'église de Milan avait pour la gouverner un saint évêque, d'un génie sévère, mais aimant la pompe des cérémonies ; Ambroise en introduisant la musique dans son église, lui donna un caractère de gravité et de simplicité solennelle (1). Ce chant fut adopté dans les Gaules, et s'y conserva longtemps sous le

(1) Avec les quatre premiers modes des Grecs, il forma les quatre tons primitifs du plain-chant.

nom d'*Ambroisien*. Il fallait que chanté par des masses il fût d'un grand effet; car saint Augustin, dans les premiers temps de sa conversion, allait souvent entendre cette musique de Milan, et il raconte dans ses Confessions combien de douces larmes elle lui faisait répandre, et quels mouvements de dévotion extraordinaire elle excitait dans son cœur. Il ajoute même que plus tard, devenu évêque d'Hippone, et y ayant trouvé des chants organisés comme ceux des églises d'Orient, son premier mouvement, à l'exemple de saint Athanase, avait été de les défendre, mais qu'il en fut retenu par le souvenir de la douce émotion produite autrefois sur lui par ces chants, et par la pensée de l'effet qu'ils pourraient produire à leur tour sur d'autres pécheurs. Il paraît qu'aujourd'hui encore, à Milan, dans quelques solennités, on chante des hymnes et des proses, telles qu'elles ont été écrites par le saint évêque (1). Dans le V.e siècle, le Pape Gélase I.er commença à réformer la musique des églises de Rome, et dans le siècle suivant, Grégoire-le-Grand, qui lui-même était bon musicien, acheva cette réforme. Il fit un choix des plus beaux chants, en composa de nouveaux et en fit un recueil, ou antiphonaire, que pour cela on nomma *centonien* (composé de fragments). — Il fut l'auteur du plain-chant, surnommé grégorien, en usage encore aujourd'hui partout, quoique souvent un peu défiguré (2); enfin, il établit des écoles de chant qui devinrent bientôt les plus célèbres de l'Europe.

Le chant grégorien ne tarda pas à devenir le chant universel. Les Goths, conquérants de l'Italie, en furent grands

(1) Saint Ambroise est regardé comme l'auteur du *Te Deum*.

(2) Saint Grégoire ajouta quatre modes à ceux de saint Ambroise, et c'est ce qui forme le plain-chant grégorien.

amateurs; et lorsque Clovis devenu chrétien voulut établir le chant romain dans ses églises, il s'adressa à Théodoric leur roi, qui lui envoya le chanteur Acorède, choisi par le savant Boëce, pour exercer à ce chant les prêtres et les chantres français.

Ce plain-chant, toujours cultivé avec beaucoup de soins en Italie, ne tarda pas à s'altérer en France. Sous le roi Pépin, on ne le reconnaissait déjà plus (1). Charlemagne, qui rétablit dans l'Empire l'étude des sciences et des arts, aimait beaucoup la musique. Il composa plusieurs hymnes chantées encore dans l'Église (2), fit plusieurs ordonnances pour remettre en honneur la culture de l'art musical, et envoya même à Rome, auprès du Pape Adrien I.er, pour avoir un antiphonaire romain et des chantres qui pussent établir l'unité de chant dans tout l'Empire.

Le moine de Saint-Gall (3) raconte ainsi les tribulations de l'Empereur à ce sujet: « Charlemagne voulant rétablir le chant en une même doctrine dans tout son empire, le Pape

(1) Les anciens conseillaient certains moyens hygiéniques aux chanteurs, pour conserver et augmenter la beauté de leur voix. Saint Isidore (*De eccles. offic. lib.* III, *cap.* 12) rapporte qu'ils jeûnaient la veille du jour où ils devaient chanter, et n'usaient dans leur vivre ordinaire que de légumes, afin d'avoir la voix plus nette et plus flexible; d'où vient, dit-il, qu'ils appelaient les chanteurs *mangeurs de fèves* (*fabarii*). — Suétone (*in Nerone, cap.* 20) dit que les chanteurs, pour conserver leur voix, faisaient souvent usage de vomitifs et de purgatifs : *musici ad conservandam vel augendam vocem inter cætera clystere, vomituque purgabantur.* Je ne sais si les chanteurs français suivaient le conseil de Suétone, mais il paraît qu'ils n'avaient pas adopté le régime indiqué par saint Isidore, car Jean-Diacre, dans sa vie de saint Grégoire, dit que les gosiers français, trop rudes et toujours arrosés de vin, étaient plus propres à imiter le fracas que font des charrettes qui roulent dans des lieux raboteux, qu'à produire des sons doux et agréables.

(2) On le regarde comme l'auteur du *Veni Creator.*

(3) Anonyme.

Adrien I.er lui envoya douze chantres excellents, selon le nombre des douze apôtres. Ces Italiens, jaloux de leur science, envieux de la gloire que les Français pouvaient acquérir, formèrent un complot et s'accordèrent pour embrouiller tellement leur doctrine, et mettre tant de différence et de bizarrerie dans leurs leçons, que les Français ne pussent jamais connaître l'art du chant. L'Empereur les reçut honorablement à sa cour, et les envoya dans diverses villes. Fidèles à leur plan et aux instructions qu'ils s'étaient réciproquement données, ils enseignèrent la musique si diversement et avec tant de corruption, que Charlemagne ne reconnaissant pas la même doctrine dans les chantres de Trèves, de Metz, de Tours et de Paris, voulut entendre ceux qui étaient dans d'autres villes. Il les fit assembler, et fut indigné de la cacophonie produite par tant de gens dont les voix ne pouvaient s'accorder. Après avoir découvert la perfidie italienne, l'Empereur s'en plaignit au Saint-Père qui rappela ses chantres pour les condamner, les uns au bannissement, les autres à une prison perpétuelle.

« Le Pape, qui n'avait pas une grande confiance dans ses musiciens, écrivit à Charlemagne qu'il craignait, en lui envoyant de nouveaux professeurs, qu'ils ne fussent aveuglés par le même esprit d'envie, et ne lui jouassent le même tour ; mais que, pour arriver au but sans danger, il était plus prudent et plus sage de députer à Rome deux clercs assez adroits pour ne pas laisser soupçonner qu'ils étaient français, et qu'avec l'aide de Dieu, ils apprendraient bientôt à chanter à la Romaine. L'Empereur suivit ce conseil, lui envoya deux clers habiles, qui revinrent ensuite fort instruits (1). Charlemagne en garda un auprès

(1) Théodore et Benoît.

de lui, et l'autre fut envoyé à Metz, à la prière de Drogon, évêque de cette ville. Le chant romain se répandit bientôt dans toute la France, et l'on appela chant de Metz, le chant d'église le plus parfait. »

Louis-le-Débonnaire conserva le goût de son père pour la musique. Il entretint avec un grand soin les écoles de chant fondées par Charlemagne, et, afin de régler d'une manière invariable l'office des cathédrales de France, il députa Fortunat, évêque de Trèves, au Pape Grégoire IV, pour le prier de revoir et de corriger l'antiphonaire, ce qui fut enfin heureusement achevé.

Ce qui donna surtout un nouveau relief au chant ecclésiastique, fut l'usage de l'orgue qui se répandit dans toutes les églises. Ce roi des instruments, qui a inspiré à un poète moderne (1) ces belles pensées :

On n'entend pas sa voix profonde et solitaire
Se mêler hors du temple aux vains bruits de la terre,
Les vierges à ses sons n'enchaînent point leurs pas,
Et le profane écho ne les répète pas ;
Mais il élève à Dieu, dans l'ombre de l'église,
Sa grande voix qui s'enfle et court comme une brise,
Et porte, en saints élans, à la divinité,
L'hymne de la nature et de l'humanité.

L'orgue, quoique bien imparfait encore, présentait cependant des moyens d'exécution, une force, une étendue que l'on ne pouvait comparer aux faibles ressources des autres instruments. D'abord l'organiste accompagna les chants religieux à l'unisson et en octaves. Puis, abandonnant la marche trop simple de l'unisson, il remarqua des associations de notes, des combinaisons qui donnaient à son oreille des résultats plus riches et plus satisfaisants. Après

(1) Lamartine, dans *Jocelyn*.

beaucoup d'essais il trouva une harmonie, barbare à la vérité, puisqu'elle procédait par quintes, par quartes, par octaves; mais on n'avait pas encore entendu de chant à plusieurs parties, et l'effet produit par la réunion de plusieurs notes dont les intervalles offraient des combinaisons inconnues, fit une merveilleuse sensation sur des oreilles accoutumées jusqu'à ce jour à se contenter de l'unisson et de l'octave. Ces accords qui paraissaient alors presque miraculeux, ne pourraient être supportés aujourd'hui par l'organe auditif le moins délicat.

Cette harmonie à son aurore, cet essai qui devait produire de si prodigieux résultats, s'appelait en Allemagne et en Italie : *Diaphonie*, *Triphonie* ou *Tetraphonie*, selon qu'elle était à deux, à trois ou quatre parties. En France, elle reçut le nom de *Déchant*, *discantus*. Le goût pour la musique à plusieurs parties devint alors très vif; aussi, malgré ses effroyables défauts, le déchant jouissait d'une telle faveur, que non-seulement on payait très cher le maître et les chantres qui le faisaient entendre, mais que l'on chercha à en favoriser l'établissement, le succès et la propagation par des libéralités et des fondations. Pendant son séjour en Palestine, *Saint-Louis*, dit Guill. de Nangis, *fit dévotement chanter la messe, et solennellement glorieuses vêpres et matines à chant et à déchant, à l'autel où l'ange fit l'annonciation à la Vierge Marie* (1). On trouve aussi, dans l'histoire des ducs de Bourgogne, qu'après l'assassinat de Jean-sans-Peur sur le pont de Montereau, Philippe-le-Bon son fils, fonda à perpétuité dans sa chapelle de Dijon, une messe quotidienne pour être chantée solennellement à haute voix, à *chant* et à *déchant*.

(1) Vie de saint Louis.

La réforme musicale opérée dans le XI.e siècle par les écrits du moine Guy-d'Arezzo, favorisa singulièrement le goût de cette époque pour la musique à plusieurs parties. En Italie, la musique religieuse suivit dans les autres siècles le mouvement des arts et des lettres ; elle fut cultivée, perfectionnée, et on peut le dire, raffinée avec toute la vivacité des peuples méridionaux. Ils la remplirent bientôt d'ornements si étrangers à son caractère, ils la rendirent si efféminée, que le Concile de Trente, scandalisé de l'extrême mollesse où elle était tombée, défendit la musique, *comme indigne de la sainteté de la maison du Seigneur, qui est la maison d'oraison.*

En France, et dans tout le reste de la chrétienté, le plain-chant fut seul en usage dans les églises ; mais on y ajouta une harmonie improvisée, appelée *chant sur le livre,* et surchargée de tant d'ornements ridicules, que le Pape Jean XXII crut devoir la censurer dans une bulle rendue à Avignon en 1322. Sans le défendre complétement dans les églises, il en restreignit l'usage dans les termes suivants : « Cependant notre intention n'est pas d'empêcher que de temps en temps, et surtout aux grandes fêtes, on n'emploie sur le chant ecclésiastique, dans les offices divins, des consonnances ou accords, pourvu que le chant d'église ou le plain-chant conserve son intégrité. »

Pendant tout le XV.e siècle, l'Ecole Italienne fut complétement effacée par l'Ecole Belge-Française. C'est à cette dernière école que l'on doit l'invention de la *fugue ;* mais on peut dire qu'elle poussa jusqu'à l'extravagance l'amour du contrepoint. Ce n'étaient parmi les compositeurs qu'assauts de fugues et de canons. Le moindre mot servait de texte à des imitations ridicules ; il fallait monter avec *ascendit,* descendre avec *descendit,* et faire mille

jeux d'esprit de cette force, sur lesquels on brodait, on ajustait des chants grotesques et tout à fait indignes de la majesté du service divin ; ou bien, prenant pour thême une chanson vulgaire et souvent obscène, on la faisait accompagner d'un contrepoint plus ou moins bien arrangé.

Cependant cette école elle-même n'avait cessé de faire des progrès, et des maîtres du plus grand mérite s'y étaient succédé. Obrecht, Ockeghem, maître de chapelle de Louis XI, et surtout Josquin-Deprés, le plus grand compositeur de son temps, dont les messes et les motets étaient exécutés dans toutes les églises catholiques de l'Europe, et dont Luther lui-même ne pouvait s'empêcher de dire : *Les musiciens font ce qu'ils peuvent des notes, Josquin seul en fait ce qu'il veut,* avaient fait des compositions que les érudits admirent encore aujourd'hui, mais entachées pour la plupart de ce mauvais goût du temps (1).

Tout ceci se passait en France, mais en Italie le Pape Pie IV voulut que l'on exécutât les décrets du Concile de Trente, et au mois de décembre 1563, il nomma une com-

(1) Pour donner un exemple du goût de cette époque et de la liberté que se donnaient les compositeurs, M. Fétis raconte l'anecdote suivante : « Josquin étant à Paris et n'obtenant rien de la Cour, s'était adressé, dans sa détresse, à un courtisan qu'il avait connu en Italie, et l'avait prié d'obtenir du roi Louis XII, en sa faveur, quelque bénéfice qui pût lui procurer une existence tranquille. Le seigneur lui avait promis ses bons offices, et chaque fois que Josquin lui parlait de l'objet de ses désirs, il répondait : *lascia fare mi* (laissez-moi faire). Fatigué de tant de vaines promesses, Josquin se vengea en composant une messe dont le thème obligé était *la, si, fa, ré, mi*, et, suivant l'usage de ce temps, où l'on composait toute une messe sur un seul thême, répéta si souvent cette phrase, que celui qui était l'objet de cette plaisanterie s'aperçut enfin que la Cour riait à ses dépens. Le roi, que l'anecdote avait beaucoup amusé, promit au musicien de s'occuper de son sort.

mission qui décida : 1.° qu'on ne chanterait plus à l'avenir les messes et motets où des paroles différentes étaient mêlées ; 2.° que les messes composées sur des thèmes de chansons profanes seraient bannies à jamais.

Les chantres de la chapelle pontificale opposèrent de grandes difficultés à l'exécution de ces décisions, prétendant que l'on ne pouvait bannir des messes ni le contre-point fugué ni les canons, et la commission resta fort embarrassée pour indiquer le genre de composition qui devait être suivi à l'avenir.

A cette époque, Jean-Pierluigi de *Palestrina*, était maître de chapelle de Sainte-Marie-Majeure. Il fallait que la supériorité du talent de ce grand compositeur fût déjà placée au-dessus de toute contestation, dit M. Fétis, car il fut décidé qu'on inviterait ce maître à composer une messe qui pût concilier et la majesté du service divin et les exigences de l'art, telles qu'elles étaient conçues à cette époque. S'il atteignait le but proposé, la musique devait être conservée à l'Église ; dans le cas contraire, il devait être pris une résolution qui aurait vraisemblablement ramené toute la musique religieuse au simple *faux-bourdon*. Palestrina ne fut point effrayé de la responsabilité imposée à son génie : ému d'un saint enthousiasme, il composa trois messes à six voix qui furent entendues chez le cardinal Vitelozzi : les deux premières furent trouvées belles, mais la troisième excita la plus vive admiration, et fut considérée comme une des plus magnifiques inspirations de l'esprit humain. Dès-lors il fut décidé que la musique serait conservée dans la chapelle pontificale et dans les églises du culte catholique ; et que les messes de Palestrina deviendraient les modèles de toutes les compositions du même genre.

A la même époque s'introduisait en Italie un autre genre

de musique qui eut plus tard une grande influence sur les compositions de musique religieuse. En 1540, saint Philippe de Néri fonda à Rome la Congrégation des Prêtres de l'Oratoire. Un maître de l'Ecole Italienne, dont les compositions se firent remarquer par une harmonie plus nourrie et un caractère mélodique mieux adapté aux paroles que les productions des maîtres flamands, Jean *Animuccia*, de Florence, était son maître de chapelle. Liés d'amitié dès leur plus tendre jeunesse, le saint et le musicien se réunirent dans l'âge mûr. Animuccia devint le pénitent de Philippe, et il composa ses *laudi* ou hymnes à plusieurs parties, qu'il faisait chanter chaque jour à l'Oratoire après le sermon. Peu à peu ces morceaux se transformèrent en drames complets dont le sujet était tiré de l'Écriture sainte, et qui, en souvenir du lieu où ils avaient pris naissance, portèrent le nom d'*oratorios*.

L'Ecole d'Italie, ainsi régénérée par Palestrina, continua de marcher dans la voie du progrès. Dans le XVIIe siècle, *Carissimi* introduisit un style plus libre dans la musique d'église ; il y employa les violes et les basses de viole, et on le considère comme le premier qui ait donné aux oratorios une forme régulière et qui ait popularisé cette espèce de composition (1). Depuis, la musique d'église et celle des oratorios a été perfectionnée successivement par *Caldara*, *Colonna*, *Léo*, *Alexandre Scarlatti* et *Handel*. En

(1) Carissimi a écrit beaucoup de messes, de motets, de cantates et d'oratorios, mais on n'a imprimé qu'une faible partie de ses ouvrages; de là leur excessive rareté. La Bibliothèque de la ville de Versailles possède plusieurs oratorios de ce maître : 1.° *Jephté*; cet ouvrage passe pour le chef-d'œuvre de Carissimi; 2.° *Jonas*; 3.° *l'Enfant prodigue*; 4.° *Vir frugi et pater familias.* Ces deux derniers oratorios n'étaient point connus de M. Fétis, qui ne les cite pas dans l'article sur Carissimi de sa Biographie des musiciens.

1707, naquit dans le duché d'Urbin, ***Jean-Baptiste Jesi***, appelé ***Pergolèse*** du nom de Pergola, petite ville où il reçut le jour. Ce célèbre compositeur, dont la musique fut si peu appréciée de ses contemporains et dont les chagrins contribuèrent beaucoup à abréger la vie, fit un petit nombre d'ouvrages, recherchés après sa mort avec empressement et écoutés avec transport par le même public qui de son vivant l'avait repoussé. Quelques années après la mort de Pergolèse, sa musique fut introduite en France, et y excita des transports d'admiration. Son ***Stabat***, exécuté au concert spirituel, obtint un succès d'enthousiasme. L'expression légèrement dramatique de cette musique, restée dans le souvenir de nos compositeurs modernes comme type de la musique religieuse, fut un peu la cause de la forme dramatique donnée à beaucoup de leurs œuvres.

En Allemagne, la musique de l'Église catholique, fille aussi de l'Ecole Italienne, prit un aspect particulier dû au caractère de cette nation, et peut-être aussi au contact des chants de l'Église protestante ; et les grands maîtres de la fin du siècle dernier et du commencement de celui-ci, ***Haydn***, ***Mozart***, ***Beethoven***, déployèrent dans la musique sacrée toute la puissance de leur génie, et lui imprimèrent ce caractère de grandeur et de majesté qu'ils répandirent en général dans toutes leurs compositions. Ce qu'on peut seulement reprocher à ces œuvres de génie, c'est leur forme trop dramatique ; ce n'est plus de la prière, c'est un drame divin.

La réforme, commencée par Palestrina et son école, ne fut cependant pas générale. Le goût pour les airs profanes plaisait tant au commun des fidèles, particulièrement en France, qu'il fut bien difficile de le déraciner. On peut même dire qu'il s'est conservé jusqu'à nos jours. Ainsi, il

y a une trentaine d'années, il existait à Versailles un bon vieux musicien chargé d'apprendre à chanter aux enfants de la ville. Il lui vint à l'esprit de faire exécuter, par ces enfants réunis à des amateurs, une messe en musique, et, dans sa bonne foi, faisant constamment chanter dans son école des airs et des chœurs d'opéras-comiques, il ne trouva rien de mieux que de mettre toutes les parties de la messe, *Kyrie*, *Gloria*, etc, sur les airs de la *Dame Blanche* de Boïeldieu, alors dans toute sa nouveauté. C'est ce qui est arrivé aussi il y a quelques années à Castil-Blaze, dont toutes les jouissances musicales se sont concentrées sur un seul théâtre, le théâtre Italien, et qui semble avoir voulu, dit M. d'Ortigues, sous le nom de messe de Rossini, couronner sa carrière d'arrangeur, par l'arrangement le plus inouï qu'on puisse imaginer.

« Je ne ferai, ajoute-t-il, qu'indiquer les principaux morceaux de cette *messe de Rossini*. Le *Kyrie* est sur la marche et l'entrée *d'Otello*. Le *Gloria* débute par le chœur d'introduction du même ouvrage, qui fournit encore quelques autres fragments jusqu'au verset final, qu'il faut inscrire en entier : *Tu solus sanctus, tu solus Dominus, tu solus altissimus, Jesu Christe, cum Sancto Spiritu, in gloria Dei patris. Amen.* Que croyez-vous que l'arrangeur ait trouvé dans tout Rossini, pour ce verset où l'Église célèbre le mystère de la Sainte-Trinité, le Fils et le Saint-Esprit dans la gloire du Père ? Le choix est tombé sur la strette du quintette de la *Cenerentola*, morceau bouffe d'une gaîté désopilante, allegro rapide, à trois temps. On ne peut, si l'on n'en a fait l'expérience, se représenter l'effet extravagant et grotesque des paroles *cum Sancto-Spiritu* débitées syllabiquement, une syllabe par croche, sur ce mouvement accéléré. Le reste est à l'avenant. Le *Credo* s'ouvre par la romance de la sérénade du

Barbier de Séville : Ecco ridente il cielo; puis viennent les duos guerriers de *Tancrède*, d'*Otello*, un *Resurrexit* sur des roulades à grands ramages, et enfin l'*Et vitam venturi sæculi* sur le motif d'Arsace du finale de *Semiramide*. Un mot encore : le *Dona nobis pacem* de l'*Agnus* est martelé en accords frappés par le chœur sur une cabalette de *Tancrède*, la plus jolie, la plus pimpante du monde. »

« De pareils écarts, ajoute avec un grand sens M. d'Ortigues, sont à coup sûr bien déplorables; mais ils pourraient être fort instructifs. Ils montrent jusqu'où l'on peut aller lorsqu'on se livre à toute l'élasticité de l'interprétation du sens religieux en fait d'art musical, en dehors des prescriptions de l'Église et des exemples des grands maîtres du sanctuaire. »

J'ajouterai de plus que de pareils arrangements, si contraires à la majesté du service divin, ne devraient jamais se faire sans le consentement des auteurs; car je suis persuadé que les deux que je viens de citer, en sachant leur musique ainsi transformée, se seraient écriés comme Lully, entendant un jour dans une église un de ses motifs d'opéra ajusté sur le *Credo* : « Seigneur, je vous demande pardon, je ne l'avais pas fait pour vous ! »

Louis XIII aimait beaucoup la musique; il s'y montra assez instruit pour composer quelques motets qu'il fit exécuter dans sa chapelle (1). Sous son règne, la musique d'église, sans atteindre à la grandeur de celle d'Italie, fit

(1) Dans le *Traité de l'Harmonie universelle* du P. *Mersenne*, on trouve une chanson de la composition de Louis XIII : *Tu crois, ô beau soleil*. Ce morceau est mis en tablature pour l'épinette ; l'harmonie du roi y est conservée. Voy. aussi le P. *Kircher, Musurgia univers.;* et *Laborde*, 2.e volume de son *Essai sur la Musique*.

cependant quelques progrès. *Eustache Ducaurroy*, *Jacques Mauduit*, *Arthur-aux-Cousteaux* (1) ; *Bournonville*, *Boësset*, *Couperin*, *Lazarin*, etc., firent des messes et des motets qui ne sont pas sans mérite ; et si les efforts de ces artistes eussent été alors encouragés, il est probable que la musique française eût occupé un rang très-distingué. Mais Louis XIII ne fit rien en faveur de cet art. Peu habitué à prendre par lui-même une détermination, il laissait à Richelieu jusqu'au soin de protéger les arts, et soit que ce ministre orgueilleux méprisât un art qui ne pouvait chanter ses louanges, soit qu'il n'eût aucune sympathie pour les goûts de son royal esclave, la musique ne reçut aucun encouragement sous le règne de ce *Roi musicien*.

Louis XIV, dont tous les actes portent le cachet de la grandeur, donna un soin particulier à sa chapelle-musique, et c'est à ce roi qu'on doit en France la réunion de l'orchestre aux voix dans la musique sacrée. Jusque-là les maîtres de chapelle s'étaient contentés de faire accompagner les voix par le serpent, et quelquefois par l'orgue. Louis XIV, en augmentant le nombre des musiciens de sa chapelle, désirait y introduire la symphonie. *Dumont*, auteur des belles messes en plain-chant qui portent son nom, et maître de la chapelle, se fondant sur ce que le concile de Trente défendait l'usage des violons dans les églises, refusa de se prêter à cette innovation.

Lully était alors surintendant de la musique de la chambre ; voulant flatter les goûts du roi, il fit ce que Dumont

(1) La Bibliothèque de la ville de Versailles possède, d'Arthur-aux Cousteaux, *octo cantica divæ Mariæ Virginis secundum octo modos, seu tonos in templis decantari solitos singula quaternis vocibus constantia*, et *Messe — quinti toni*. — Voir *Essai sur la Musique*, par Delaborde.

avait refusé, il écrivit plusieurs motets à deux chœurs et symphonie et les fit exécuter devant le roi (1). Ces essais de Lully augmentèrent encore le désir qu'avait Louis XIV d'introduire l'orchestre dans sa chapelle. Enfin, en 1684, Dumont étant mort, et l'abbé *Robert*, aussi maître de la chapelle, ayant été mis à la retraite, le service fut partagé en quartiers, afin d'introduire un plus grand nombre de compositeurs, et de donner ainsi plus de variété dans la musique. Comme on voulait que ces places fussent remplies par des hommes de mérite, on envoya dans les provinces une lettre circulaire, pour inviter tous les maîtres de chapelle des cathédrales à venir à Versailles concourir. Vingt concurrents se présentèrent. Louis XIV en choisit huit, et voulut qu'on les enfermât chacun séparément pour com-

(1) Ces motets de Lully sont à la Bibliothèque de Versailles ; il y en a six : 1.° *Miserere mei, Deus ;* — 2.° *Benedictus Dominus Deus Israël :* — 3.° *Te Deum laudamus ;* — 4.° *De profundis clamavi ad te, Domine ;* — 5.° *Dies iræ, Dies illa ;* — 6.° *Plaude, lætare, Gallia.*—Ce dernier a été fait pour le baptême du Dauphin.

Ces motets sont précédés d'une dédicace au roi, dans laquelle Lully, tout en exprimant les motifs qui les lui ont fait composer, trouve le moyen de faire son propre éloge en flattant les goûts de Louis XIV. — La voici :

« Au Roy.

« Sire : — Entre tous mes ouvrages, voicy ceux que je doy particulièrement offrir à Vostre Majesté. Il vous a plû, Sire, de m'honorer d'une charge qui m'a fait un devoir indispensable de composer ces concerts sacrez que la musique de vostre Chambre et celle de vostre Chapelle, jointes ensemble, ont accoustumé en des jours solemnels de faire retentir au milieu des saintes cérémonies. Vous m'avez commis le soin de vous faire entendre ces cantiques que l'Eglise a choisis pour chanter sur la terre les mesmes louanges que l'on chante dans le ciel ; vous avez approuvé la manière dont j'ay tasché d'en observer les admirables expressions ; vous en avez trouvé l'harmonie assez touchante pour souffrir qu'elle contribue à entretenir le zèle qui vous anime, lorsqu'avec une

poser un psaume. A ce propos, Bonnet, dans son histoire de la musique, raconte un fait assez plaisant, qui montre combien on commençait à se lasser de ces trivialités, de ces jeux d'esprit, introduits par l'École flamande, dont celle de Palestrina avait fait si bonne justice, et qui pourrait servir de leçon à quelques compositeurs de nos jours, amateurs maladroits de la musique imitative.

Lesueur, maître de chapelle de Notre-Dame de Rouen, était un des prétendants. Compositeur habile et fécond, sachant fort bien le latin, il méritait cet emploi autant que personne. Comme il avait peu de protecteurs, il crut devoir se faire connaître avant de composer pour le concours, et fit un jour exécuter un de ses motets à la messe du roi. C'était le psaume : *Qui habitat in adjutorio.* Le roi et toute la cour l'écoutaient avec une grande attention.

piété si digne d'un Roy très-chrestien, Vostre Majesté vient au pied des autels se prosterner devant la Majesté suprême qui fait régner les Roys, et qui vous a autant eslevé au-dessus des autres monarques, que les autres monarques sont au-dessus du reste des humains. Quelle satisfaction pour moy, d'avoir servy à faire esclater par des chants nouveaux les actions de grâces que la France a esté si souvent obligée de rendre au Dieu des armées pour le succez de vos estonnantes entreprises, et pour les félicitez de vostre règne ! C'est à Vostre Majesté que je suis redevable de l'heureux engagement où elle m'a mis d'employer mon génie à célébrer la gloire de celuy dont je l'ai receu; il est vray, Sire, que je ne puis assez remercier le souverain dispensateur des divers talents des hommes ; il m'en a fait le plus avantageux partage que je pouvais espérer, il m'a donné le moyen de vous plaire. C'est de tous les biens du monde celuy où je suis le plus sensible, et la plus précieuse récompense que je souhaite de mes travaux, est que vous ayez toujours la bonté de me permettre de vous les consacrer, et de protester que je suis avec une passion très ardente et un très profond respect,

« Sire, de Votre Majesté,

« Le très humble, très obéissant, et très fidelle serviteur et sujet,

« Jean-Baptiste Lully. »

Au septième verset, *Cadent à latere tuo*, *Lesueur* avait voulu peindre cette chute, ce mot *cadent*, par un chant en fugue de sept ou huit notes en descendant, formant une espèce de roulement. Quand les basses parcouraient cette octave et appuyaient avec énergie sur la dernière note, il ne devait pas y avoir d'auditeur qui ne dût se représenter, d'après *Lesueur*, un homme précipité d'une montagne et tombant enfin rudement et avec bruit. Cette peinture ne frappa que trop vivement un des courtisans : *Bon*, dit-il à l'un de ces *cadent*, *en voilà un de bas qui ne se relèvera point*. — Cette plaisanterie troubla le sérieux et le silence de l'assemblée. Le roi en rit, et tout le monde l'imita. Cependant le roi fit signe de la main qu'on se tût, et le motet continua. Au dixième verset : *Et flagellum non appropinquabit*, nouvelle fugue sur le mot *flagellum*, formant un bruit long et aigu, revenant si souvent et avec tant d'éclat qu'on aurait cru entendre le bruit de cinquante disciplines. — *Oh!* dit un autre courtisan las de ce tintamarre, *depuis que ces gens-là se fouettent, ils doivent être tout en sang*. — Le roi fut repris d'une envie de rire qu'il ne put contenir ; ceux qui étaient près de lui rirent de la plaisanterie qu'ils venaient d'entendre ; ceux qui étaient éloignés rirent parce qu'ils le voyaient rire, et le motet s'acheva sans qu'on en tint compte : il ne fut plus écouté. Depuis ce moment le pauvre *Lesueur* reçut à la cour le nom de *cadent* et *flagellum*. Les concurrents furent enfermés pendant quelques jours dans une maison de Versailles, où chacun travailla de son mieux sur le psaume — *Beati quorum remissæ sunt*, — donné pour le concours. On exécuta ces motets dans la chapelle, mais lorsqu'on commença à chanter celui de *Lesueur*, quelqu'un ayant dit assez haut : *Ah! c'est le cadent*, ce fut un rire général ; personne ne fit plus attention aux

belles choses que ce motet renfermait, et le malheureux musicien se trouva hors de concours sans avoir été ni écouté, ni jugé. Il revint tristement chez lui, et fit exécuter dans son église un excellent *Beati quorum*, qu'on n'avait pas entendu à Versailles, et qui reçut à Rouen des applaudissements inutiles.

Lalande, Colasse, Minoret et Goupillet, furent les candidats choisis pour entrer à la chapelle du roi.

Lalande, compositeur d'un mérite distingué, à qui il n'a manqué que la connaissance des grands maîtres de l'école italienne, fut celui des quatre dont Louis XIV aimait le plus les œuvres, et qu'on peut considérer comme le chef de l'école française, jusqu'à la Révolution de 1789. Son style, quoique un peu lourd, offre parfois des idées heureuses et d'un bel effet, surtout dans les chœurs écrits dans le genre de ceux de Handel, et dont l'exécution produit encore aujourd'hui beaucoup d'effet (1). Le nombre des compositeurs de cette école depuis Lalande jusqu'à Giroust, le dernier maître de chapelle de Louis XVI, a été fort considérable. Mais les œuvres de ces musiciens, imita-

(1) La Bibliothèque de la ville de Versailles possède toutes les compositions religieuses de Lalande en dix volumes manuscrits, magnifiquement reliés, et d'une fort belle copie. Ces volumes appartenaient à la Bibliothèque de la chapelle du roi, à Versailles, et ont été copiés par Philidor l'aîné, garde de cette Bibliothèque. Voici la dédicace écrite par Philidor en tête de ces volumes : « Au Roi ; Sire, — l'ordre que Votre Majesté a eu la bonté de donner à Fossard et à moi de recueillir tout ce qui se fait de plus beau en musique, tant pour la chapelle que pour la chambre, m'a fait entreprendre ce Recueil, qui contient tous les motets de M. de Lalande. Je les ai mis dans le plus bel ordre qu'il m'a été possible, et n'ai rien négligé pour des ouvrages qui ont été honorés de votre glorieuse approbation, étant, Sire, de Votre Majesté, le très humble serviteur et sujet,

« PHILIDOR l'aîné. »

tions presque toujours serviles du genre du maître, sont presque toutes tombées dans l'oubli, et cependant je crois que si quelque homme de talent voulait employer ses labeurs à faire un choix dans toute cette musique, à y supprimer les formules vieillies, à rajeunir les chœurs par quelques accompagnements plus modernes, à faire enfin pour cette école, ce que Mozart et Paisiello ont fait pour Handel et Pergolèse, ces compositeurs pourraient reprendre chez nous une partie de la place qu'ils y ont si longtemps exclusivement occupée.

Telle est l'esquisse rapide des diverses phases de la musique sacrée jusqu'au commencement de ce siècle. Il me resterait à examiner ce qu'elle est aujourd'hui. Ici le sujet est délicat; il n'y a plus d'école, et nos compositeurs modernes écrivent pour l'Église suivant leurs goûts plus ou moins religieux. Un grand nombre de compositions (messes, motets, etc.) ont été faites depuis quelques années; quelques-unes par des maîtres distingués. Plusieurs renferment de grandes richesses musicales, mais au point de vue religieux, sont-elles généralement ce qu'elles devraient être, et les compositeurs ont-ils toujours bien compris le rôle que l'Église leur demandait dans l'expression de ses prières à Dieu? Je ne me permettrai de faire la critique d'aucune de ces œuvres en particulier, je n'en ai ni le droit ni le talent; mais j'aurai, je crois, fait connaître ce que je pense de cette musique en général, en disant quelques mots sur ce qu'à mon avis doit être la musique religieuse.

Au XII.e siècle, le grand réformateur saint Bernard, frappé du mauvais goût et du peu de sentiments religieux qu'offraient beaucoup de compositions de ce temps, prescrivait les règles suivantes, dans la préface d'un petit traité de musique qu'il fit à cette occasion. — Il faut, dit-il, que

le chant ne soit ni dur, ni efféminé, mais grave et modeste, doux et gracieux sans légèreté, agréable à l'oreille, et tout ensemble propre à toucher le cœur, à le consoler, à le calmer ; que loin de faire perdre de vue le sens des paroles, il ne serve qu'à en faire sentir davantage l'impression et l'énergie. La piété, ajoute saint Bernard, souffre un grand préjudice de ces chants qui enlèvent à l'esprit l'utilité qu'il retirerait de l'attention au sens de ce que l'on chante, et où l'on est plus appliqué à flatter l'oreille par la légèreté et la délicatesse des sons, qu'à se servir des sons pour faire passer dans l'âme les choses mêmes. —

Les musiciens de notre époque devraient toujours avoir devant les yeux ces conseils donnés par le grand saint, il y a plus de six cents ans. Il faudrait qu'ils fussent profondément pénétrés de l'esprit qui doit animer ceux qu'ils veulent faire parler ; et le désir de plaire à des auditeurs ne venant rechercher dans l'exécution de leurs œuvres que la jouissance des sens, et y assistant comme à un spectacle, ne devrait jamais leur faire oublier le sentiment religieux qui ne doit jamais les abandonner.

Quels sont donc, en effet, ceux dont le musicien cherche à rendre les sentiments dans la musique d'église ? Des chrétiens adressant leur prière à un Dieu éternel et infini dans un temple rempli de sa grandeur et de sa majesté, et demandant à ce Dieu, humblement et dans l'attitude de la faiblesse devant la force et la puissance, les grâces les plus importantes. Le chrétien, dans la prière, ne doit donc s'exprimer qu'avec respect et ferveur.

Il faut, dit saint Bernard, *que le chant ne soit ni dur, ni efféminé, mais grave et modeste, doux et gracieux sans légèreté* ; c'est-à-dire qu'il soit simple et dépouillé de tous ces ornements qui ne conviennent qu'à la musique de théâtre. On doit toujours se rappeler le res-

pect dû à Dieu, à son temple, à son écriture ; *lorsqu'il arrive*, dit saint Augustin, *que le chant me touche davantage que ce que l'on chante, j'avoue que c'est un péché qui mérite châtiment.* La musique d'église doit donc se rapprocher le plus possible de la simplicité quelquefois si expressive du plain-chant; car quelle musique remplacera jamais le chant plaintif du *Dies iræ*, ou le chant rempli de tristesse du *Stabat mater* ; et combien le *Credo* de la messe de *Dumont* frappe par sa simplicité pleine de grandeur, au milieu même de toutes les richesses de l'art musical moderne ; ce qui arrachait au jaloux Lully cette exclamation : *Je l'aime, ce bonhomme Dumont, il est naturel !*

Il faut encore, dit saint Bernard, *que la musique soit agréable à l'oreille, et tout ensemble propre à toucher le cœur, à le consoler, à le calmer.* Le compositeur, en effet, atteindra d'autant mieux le but qu'il se propose, s'il peut *tout ensemble* flatter les oreilles de ses auditeurs et leur toucher le cœur. Ses ornements doivent s'adapter si juste et si naturellement aux paroles, qu'ils paraissent en quelque sorte nécessaires ; mais il doit songer avant tout que l'agrément et la grâce ne sont que des qualités secondaires qui ne doivent jamais détourner du but principal, qui est la prière. — L'inattention, le désir de produire des effets dramatiques, et l'ignorance de la langue latine, peuvent produire des non-sens, ou les effets les plus désagréables à l'oreille. *Campra*, musicien distingué du siècle de Louis XIV, faisait exécuter un *Salve regina*, de sa composition. Arrivé à ces mots, *ó pia, ó dulcis*, Campra ne s'occupant nullement du sens des paroles, mais ne voyant que sa phrase musicale, joignit l'*ó* de *dulcis* à celui de *pia*, et plaça à la suite un demi-soupir, de manière que le chanteur était obligé de dire :

ó pia ó, le demi-soupir le forçant de s'arrêter sur le second *ó*, et de l'éloigner de *dulcis*. Ce singulier arrangement qui rappelait les miaulements du chat, venant frapper à plusieurs reprises l'oreille des auditeurs, les fit rire, et le motet ne fut plus exécuté. — Dans son *instruction pastorale sur le chant de l'église*, Mgr Parisis, évêque d'Arras, cite un singulier exemple de contre-sens, commis par la tendance de certains auteurs à dramatiser la musique religieuse. A la suite du livre de Martin Gerbert, *de cantu et musica sacra*, on trouve une messe écrite à deux chœurs. Dans le *Credo* de cette messe, ce texte si important : *Genitum non factum*, etc., est ainsi dialogué : le premier chœur dit : *genitum* ; le deuxième chœur répond : *non*, *non* ; le premier chœur reprend : *factum*, etc. — Mgr l'évêque d'Arras s'élève avec force contre un pareil arrangement de mots, placés probablememement ainsi pour produire un plus grand effet, mais qui n'en forment pas moins une protestation arienne et blasphématoire contre le dogme fondamental du christianisme. — Des fautes aussi graves sont assez rares, mais ce qui l'est moins, dit M. Stephen Morelot, ce sont ces répétitions de paroles auxquelles les compositeurs sont obligés de recourir pour arrondir leurs phrases et les mettre en rapport avec les développements de la musique, et qui sont une source abondante de non-sens et quelquefois de contre-sens.

Enfin, dit saint Bernard, que le chant, *loin de faire perdre de vue le sens des paroles, ne serve qu'à en faire sentir davantage l'impression et l'énergie.* — C'est-à-dire, qu'il soit expressif. — Il faut craindre ici de confondre l'expression religieuse, calme, résignée, qui peint l'état de l'homme devant Dieu, ou du coupable devant son juge, mais toujours soutenu par l'espérance, avec l'expression dramatique le prenant dans ses rapports

purement humains, et changeant successivement de nature suivant qu'elle veut rendre les diverses passions qui assiégent son âme.

L'expression consiste-t-elle à rendre le sens général des paroles d'un morceau, ou doit-elle chercher à peindre la pensée différente de chaque phrase, de chaque verset, et même souvent de chaque mot? Il est certain que la plupart des psaumes, des hymnes, des cantiques, etc. ont une sorte de dessein, un sentiment qui domine, auquel tous les autres sont subordonnés. Le compositeur doit avant tout s'attacher à rendre ce sentiment dominant; mais il doit être permis, tout en conservant ce caractère général, de chercher à exprimer d'autres sentiments, qui y ont plus ou moins de rapport, lorsqu'ils sont parfaitement distincts, qu'ils font un sens complet, comme dans les différentes partie du *Gloria*, du *Credo*, etc. Quant aux mots, il y aurait de la puérilité et du mauvais goût à vouloir les exprimer à part. Que dire d'un musicien qui, rencontrant les mots *fluvius* et *fulgur*, se croirait obligé de peindre le cours d'un fleuve, ou l'éclat et la chute du tonnerre? Ne mériterait-il pas le sort de Lesuëur pour son *cadent* et son *flagellum?*

On pourrait s'étendre à l'infini sur ce sujet, mais j'en ai dit assez, je pense, pour indiquer ce qui, à mon avis, constitue le véritable caractère de la musique sacrée. C'est ainsi que pensait aussi M. Boëly, cet éminent artiste, ce défenseur des traditions classiques en musique, le disciple de Haydn et de Mozart (1), auquel Versailles peut s'honorer d'avoir donné le jour, et que la mort a enlevé il y a quelques mois. C'était aussi le sentiment profond de l'élève de Boëly, de celle dont je parlais en commençant, et

(1) Discours prononcé sur sa tombe par M. d'Ortigues.

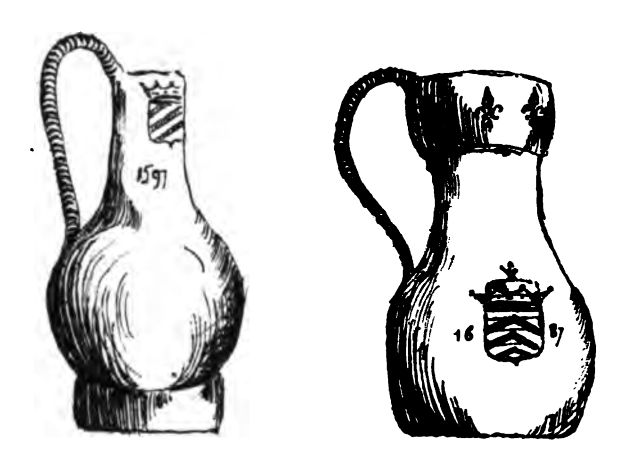
qu'elle a su rendre avec tant de bonheur dans les nombreuses pièces d'orgue écrites ou arrangées par elle. Rien ne peint aussi bien le véritable sentiment religieux qui l'animait, et ne peut mieux terminer ces réflexions que quelques lignes tirées d'une lettre adressée par elle il y a quelques années à l'un de nos jeunes et brillants compositeurs : « La musique d'église, lui dit-elle, doit toujours être grave et d'une harmonie sévère, le rhythme en être peu senti, le sentiment religieux seul y dominer ; car il ne s'agit pas de soulever les passions, mais de les maîtriser. Ce ne sont pas des émotions que l'on y cherche, mais l'oubli des émotions. — Il me semble qu'en entrant dans l'église, purifiée par l'eau sainte, je laisse au dehors ces tracasseries humaines, cette agitation fiévreuse, fardeau si lourd que le monde me jette en échange de l'espace qu'il m'accorde ! Alors tout fait place au repos, à cette douce paix, à ce calme auquel le silence et la gravité du lieu saint me disposent ! — Je me sens recueillie et je prie. Là tout est grand! tout est noble, tout est divin, le temple, le livre, le maître ! — Ce n'est pas un chant coquet, un rhythme saccadé, une suite d'accords dissonants qui donneront le calme à la prière ! — Il y a dans la prière quelque chose de suave, de tendre, qui n'est ni de la tristesse, ni de la mélancolie, mais l'oubli du monde et du matériel de la vie. — Ne venez donc pas me le rappeler par le fatras de vos notes et par vos interminables allegros. Le but de la musique religieuse n'est pas de se faire écouter, mais d'aider l'âme à s'élever vers son créateur, d'unir pour ainsi dire les mille prières de la foule, en une seule et belle, que vos accords doivent porter jusqu'au ciel. — Oh ! si un jour, agenouillé par la crainte ou par l'espérance, vous entendiez tout-à-coup les voûtes du temple résonner sous votre harmonie, vous sentiriez alors, que tout en admirant

votre musique, on la fuie dans le lieu saint. — Alors vous comprendriez que, si les prières des Mozart et des Rossini excitent l'enthousiasme, le chant si simple et si mélancolique du *Parce domine* fasse fléchir le genou, celui de la Préface convertisse, et que nul ne puisse entendre, sans tressaillir, le *Deus in adjutorium.* »

Je n'ajouterai plus qu'un mot, et je dirai avec M. Bertrand, l'un des écrivains les plus distingués de la Maîtrise : « Le catholicisme ne sait pas, en général, quelles ressources il possède en lui-même pour obtenir la séparation du religieux et du profane. Il aura, quand il voudra, ce qu'il lui faut. Il lui faut des artistes à lui (de vrais artistes et vraiment religieux), un instrument à lui, des mélodies, une harmonie, en un mot toute une musique à lui. Ces éléments existent, mais dans un état d'abandon qui en fait méconnaître la vertu. Quand l'Église voudra les vivifier en reportant sur eux l'intérêt, les soins, les encouragements de toute sorte qu'elle prodigue à de profanes auxiliaires, on verra paraître une musique religieuse dont la beauté propre et la majesté souveraine rendraient désormais inutile et même impossible l'apparition de la musique dramatique dans le culte. »



Armes peintes audessus du porche sous lequel se trouvent les anciennes mes.



Mesures Anciennes .

J. A

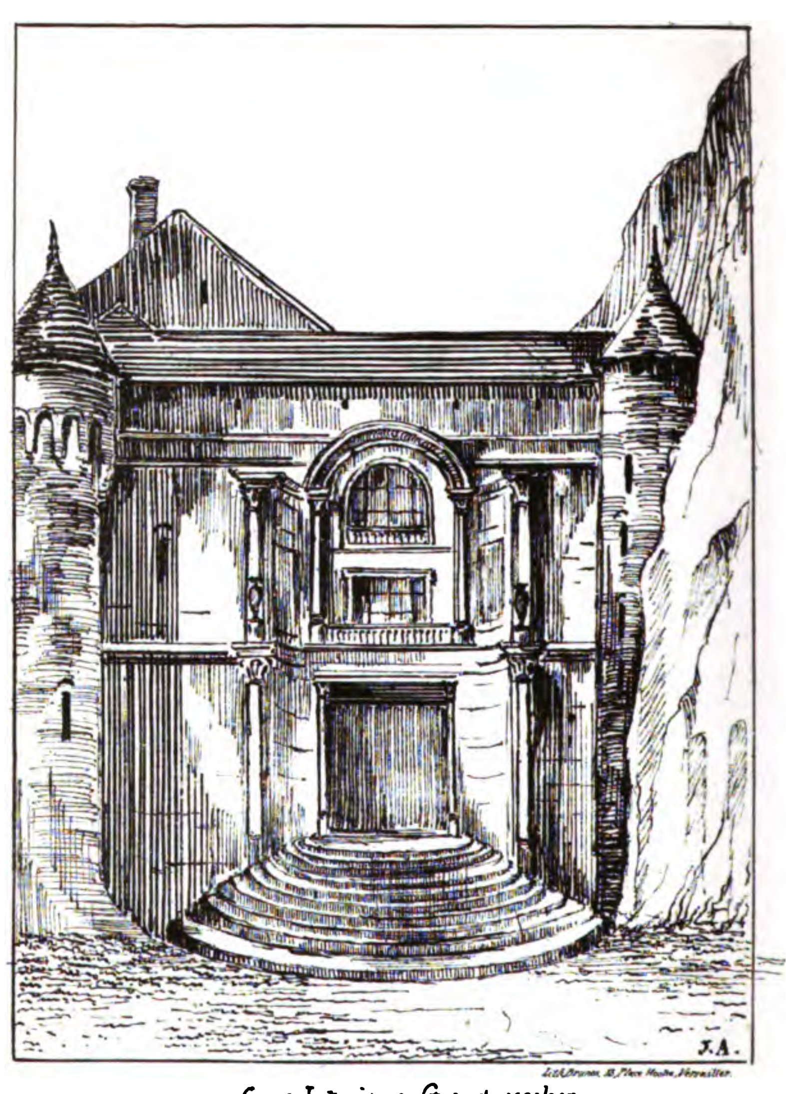
Lith. Bresson, 58, Place Hoche, Versailles.



Armes gravées en tête de la plaque de Bronze contenant les anciens droits de péage

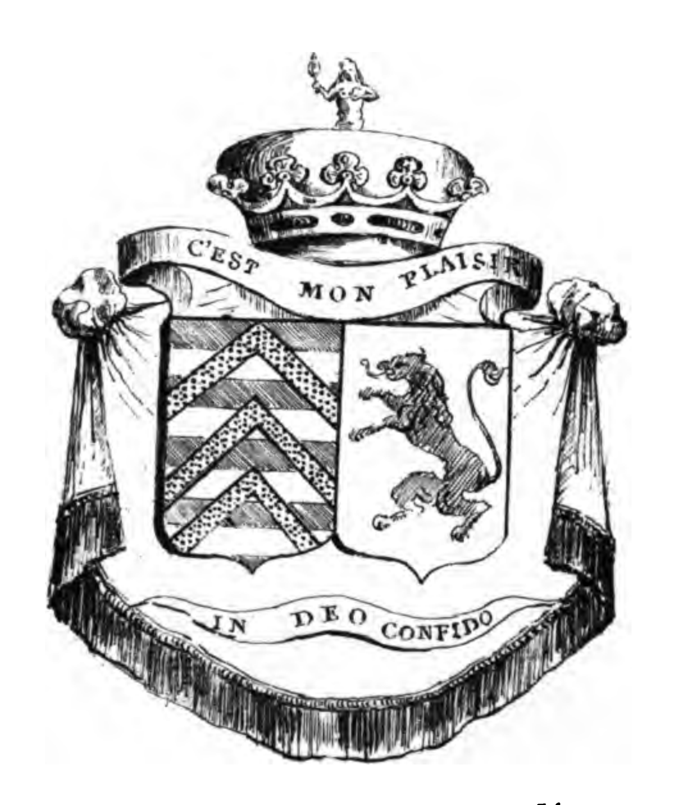
11.

Lith. Bruneau, 11, Place Hoche, Versailles.



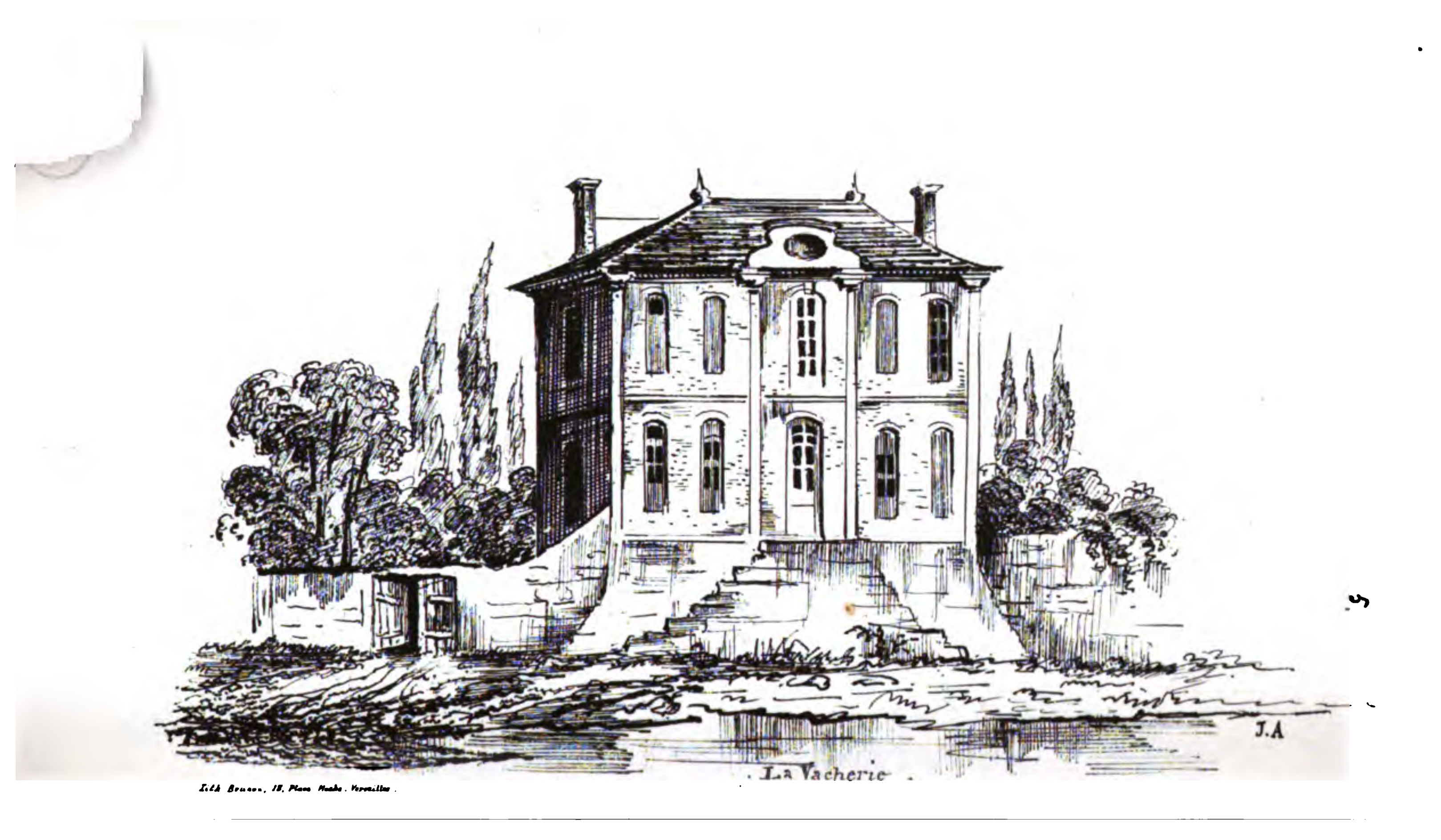
Cour Interieur, Grand escalier
du Chateau.

4.



J.A.

Lith. Brunox, Place Hoche, 18. Versailles



La Vacherie

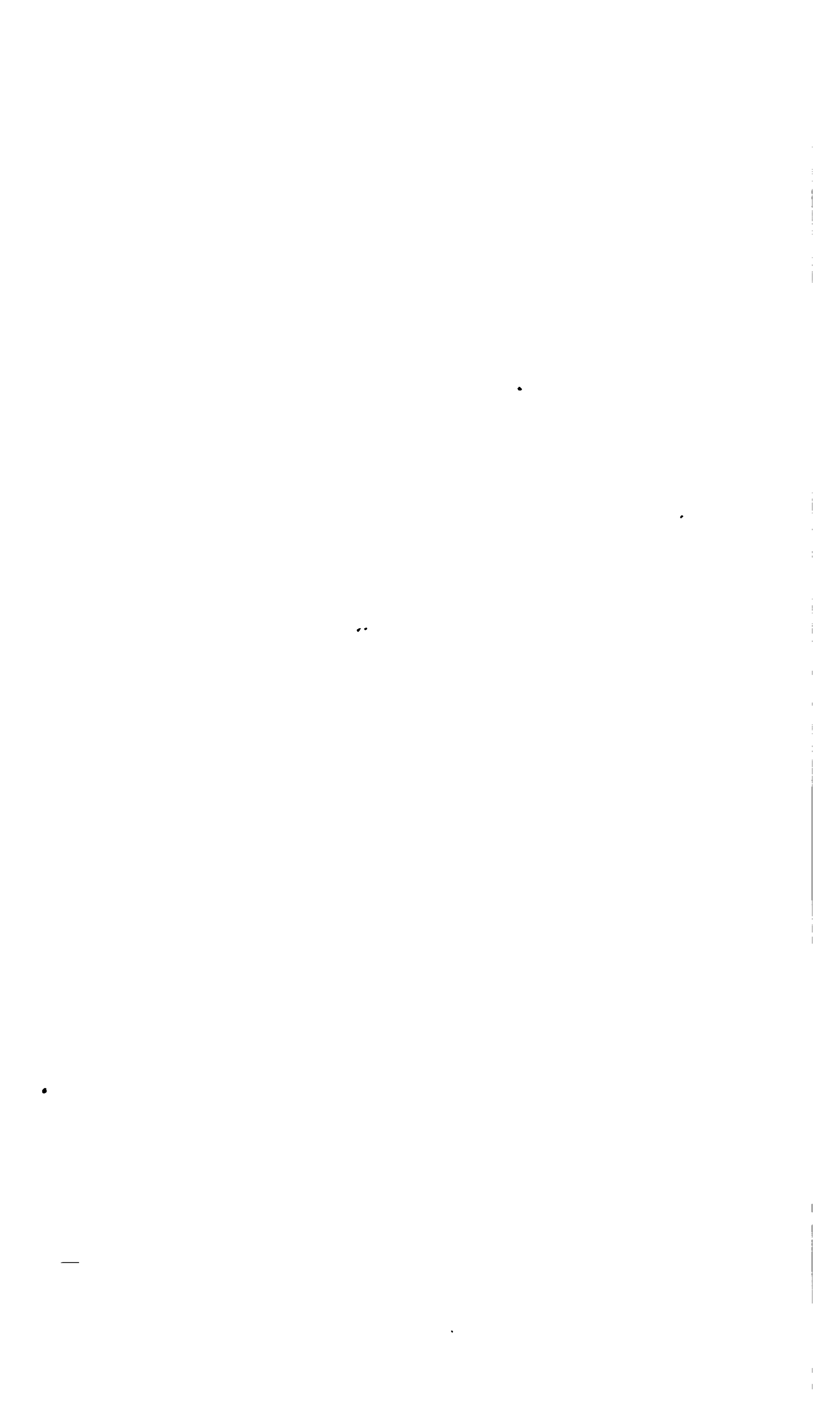


Tombeau du Duc F.ois de Silly.



Fontaine de la Roche-Guyon.

Lith. Brasen, 13, Place Hoche, Versailles.



NOTICE HISTORIQUE

SUR

LA ROCHE-GUYON

PAR

M. J. AUGER

MEMBRE ASSOCIÉ.

La Roche-Guyon (1), l'une des plus anciennes baronnies du royaume de France, et qui, durant le XVII.e siècle fut trois fois érigée en Duché-Pairie, est située sur la rive droite de la Seine, entre Mantes et Vernon, à une demi-lieue environ de la petite rivière d'Epte.

Le bourg ainsi que le château actuel sont adossés à une haute roche que domine la tour de l'ancien Château.

Dès les premiers temps de la Féodalité, la demeure seigneuriale ne devait consister qu'en cette tour, dont on voit aujourd'hui les restes, et qui devait surtout servir tout à la fois de refuge et de rempart contre les attaques réitérées que les Normands et les Anglais dirigeaient continuellement sur Paris.

Il existe dans les archives de Seine-et-Oise, à la date du douze septembre M.D.C.LXXXXI, un acte intitulé aveu et dénombrement du duché de la Roche-Guyon et donnant la désignation suivante :

(1) La Roche-Guyon, bourg autrefois compris dans le Vexin, appartient au département de Seine-et-Oise, et fait partie du canton de Magny. Il comprend 800 habitants.

Le chasteau et lieu seigneurial assis dans le bourg de La Roche Guyon consiste en plusieurs batimens, cours, jardins et logemens fermés de fossés a double pont levis et antècourt, dans l'enceinte duquel Chasteau est une chapelle prise et taillée dans le roc, comme y sont aussi partie des aultres logemens, une terrasse revestue de pierre de taille de quarante pieds de long au bout de la quelle est une longue galerie aussi prise dans le roc de 13 thoises et de plus de long, pavée de carreaux a façon de parquage, la voute et le contour lambricez de menuiserie, un colombier percé et taillé dans le même roc.

Il y a aussi dans le chasteau une tour fort ancienne bastie pour sa deffense, marquée dans les histoires de plus de six a sept cents ans, spécialement dans le règne de Louis le Gros, a la suite de la victoire qu'il remporta près Gisors contre les Anglais, l'entrée de la quelle tour est percée dans la carrière, sa longueur et sa hauteur estant de six vingt marches de degrés......

Si les fossés et les ponts levis ont disparu, la vieille tour existe encore avec sa double enceinte de murailles, ainsi que la chapelle prise dans le roc ; on remarque surtout actuellement un réservoir immense creusé dans le sommet du rocher, et ne contenant pas moins de 720^{m} cubes d'eau.

Les dispositions intérieures du château ont évidemment dû subir des changements non moins fréquents que ceux de l'extérieur. Aujourd'hui, un escalier spacieux au haut duquel se trouve un magnifique vitrail portant les armes des Seigneurs de la Roche avec cette double devise :

C'est mon plaisir.

et

In Deo confido.

conduit au premier étage du château.

Après avoir soulevé une lourde et vieille tapisserie retombant à longs plis sur une porte à deux battants, vous pénétrez dans une galerie dont le plafond à solives apparen-

tes et les lambris sont décorés de peintures rappelant le goût du XVI.e siècle. Dans cette galerie qui a plus de trente mètres de long, et est éclairée par cinq fenêtres ornées de vitraux de couleurs, se trouvent les portraits des divers seigneurs de la Roche.

A la suite vient un salon carré renfermant les portraits des duchesses dont quelques-unes n'ont point été moins remarquables par leurs vertus, que les ducs par leur courage et surtout par leurs bienfaits.

En suivant encore, vous arrivez à un autre salon de plus grande dimension que le précédent, et dont les murs sont tendus de riches tapisseries des Gobelins, représentant l'histoire d'Esther et d'Assuerus; puis enfin, après avoir traversé quelques pièces particulières d'une simplicité remarquable par leur ameublement, vous parvenez à la bibliothèque dans laquelle on conserve religieusement le manuscrit des maximes de La Rochefoucauld.

Si les dispositions intérieures ne devaient pas être telles autrefois, le voisinage du château a changé singulièrement aussi, car le roc nu et aride est aujourd'hui agréablement disposé en de vastes jardins de la hauteur desquels on voit se dérouler au loin les sinuosités de la Seine, et d'où l'on peut aussi apercevoir les restes du château de Haute-Ile que Boileau venait habiter quelquefois (1).

La gracieuse courtoisie des propriétaires actuels, laisse le libre accès des jardins du château aux étrangers ainsi qu'aux habitants de la Roche-Guyon.

Dans ces jardins et à mi-côte, l'on a creusé dans le roc trois salles impénétrables aux plus vifs rayons du soleil. A l'extrémité de l'une de ces salles, se dresse une croix

(1) Boileau, dans sa VI.e épître, fait mention du château de Haute-Ile qui appartenait à Dangois, son neveu, greffier au Parlement de Paris. Le château de Haute-Ile fut vendu au duc de La Rochefoucauld, en 1748.

de bois brut, modeste et pieux monument élevé à la mémoire de dame Augustine Letellier de Louvois, La Rochefoucauld, duchesse de Doudeauville, mère du duc Sosthène de La Rochefoucauld.

D'un côté du socle en pierre supportant la croix, on lit ces dates :

16 *novembre.* — 13 *septembre.* — 11 *juin.* — 8 *décembre.*

De l'autre côté, cette inscription :

Devant cette croix ma mère a pleuré,
a prié, — a aimé.

En quittant ces voûtes ombreuses, et si bien faites pour les rêveries ou la prière, vous vous trouvez sur une petite plate-forme de laquelle vous apercevez, sur la rive gauche de la Seine, une modeste habitation faite de pierres et de briques, tombant presque en ruines et nommée la Vacherie. Ce bâtiment formant une des dépendances du château de la Roche était le lieu de l'ancien péage.

Les droits que procurait le péage sont gravés sur une table de bronze portant la date de 1597, et appendue sous le porche de l'une des entrées particulières du château.

Encore aujourd'hui, un péage est établi sur le pont suspendu conduisant de la route de Bonnières à la Roche-Guyon, mais la faible rétribution prélevée sur les voitures et les piétons, et qui n'a d'autre destination que l'entretien du pont lui-même, est bien loin de ressembler aux droits que prélevaient à leur profit les premiers seigneurs de la Roche.

Voici la copie textuelle (sinon littérale) de la plaque rappelant ces anciens droits de péage (1) :

(1) On peut voir en fin de la Notice la reproduction des armes et du millésime gravée en tête de cette plaque.

Tableau contenant les droicts d'acquit et péage deubs aux seigneurs de La Roche Guyon pour les marchandises chargées en batteaux passant par la riuière de Seine tant en montant qu'en allant par deuant le chasteau de la Roche Guyon, duquel péage nul n'est exempt a raison de quelque priuilège que ce soit, sinon le Roy, la Royne et le Daulphin de France auec les couuents des Chartreux, Celestins et de l'abbaye de Bechelloyn (1), pour concession et aulmône des seigneurs de La Roche Guyon.

Premièrement, pour le sel :

Chascun batteau ou nauire grand ou petit chargé de sel noir ou blanc en tout ou partie doibt cinq minots et demy de sel et ung denier parisis pour le mérot.

Pour le vin :

et aultres liqueurs d'arbres, chacune pièce de uin et tout aultres liqueurs d'arbres comme uergnot uinaigre, cildre perè, huilles, miel, et aultres soit pippe poinsson demy poisson cacque, demy cacque ou aultre pourueu qu'ils soient liez d'osier, chargez en batteaux iusques au nombre de six pièces au moings, doibt trois sols parisis et un denier pisis pour le mérot.

S'ils passent le dit nombre de six pièces iusques a quelque nombre que ce soit ne doibuent que 2 sols parisis pour chacune pièce sinon que ce fussent tonneaux qui debueroient le double s'ils passent XXI pièces et plus iusques a quelque nombre que ce soit ne doibuet que douze deniers parisis.

Et si les dites pièces estaient liées de frette ne doibuent que ung denier parisis pour chacune pièce sinon qu'il y en eut douze ou plus en ce cas debueraient pour chacune XIIe trois sols parisis et chacun batteau doibt un denier pisis pour mérot ou quittance.

Pour le poisson :

Chacun millier de poisson de quelque espèce ou grandeur qu'il soit s'il ne nage chargé en batteau ou nauire doibt deux pois-

(1) Le Bec ou Bechelloyn, abbaye de l'ordre de Saint-Benoît, fondée dans le diocèse de Rouen, sur la rivière du Bec, par Herluin ou Helluin, qui en fut le premier abbé, vers 1040.

sons s'il n'y en a que iusques a quatre milliers chargés dans un batteau, ils ne doibuent point de chesnes et droict de pautonnage, mais s'il y en a plus de IIII milliers, iusques a XII milliers ils doibuent huict poissons pour chacun millier. S'il passe XII milliers est deubt depuis le dit nombre iusques à XXIIII milliers, seize poissons pour le dit droict de chesnes oultre les dits II poissons pour chacun millier.

S'il passe XXIIII milliers est deubt depuis le dit nombre iusques a trente six milliers qui sont III trente deux poissons pour le dit droict de chênes oultre les dits deux poissons pour chacun millier. Et s'il passe oultre les dits trois lez iusques a quelque nombre que ce soit, est deubt pour le chacun droict de chesnes cinquante poissons oultre les deux poissons pour chacun millier, et doibt chacun batteau un denier parisis pour le merot ou quittance.

Sont tenus les uoicturiers, menant et conduisans les dits batteaux de guerrer leurs dits batteaux au port de la Roche et de venir quérir le seigneur ou son recepueur et commis au chasteau pour aller recepvoir le dit droict d'acquit, et s'ils passent sans guerrer et payer le dit droict d'acquit assauvoir en auallant une borne nommée Pierre Fourchée qui est entre le bourg de la Roche et le village de Clanchaloze, et en montant une aultre borne nommée grosse pierre qui est entre le dit bourg de la Roche, et le bourg de Veteuil ils encourent la forfaicture et confiscation tant des batteaux ustancilles diceulx que de toute la marchandise dont ils sont chargés tant de celles qui doibuent acquis que celles qui n'en doibuent

poinct.

Sous le même porche où se trouve la plaque énumérant ces anciens droits de péage, sont conservés trois vases en métal que je ne saurais mieux comparer pour la forme qu'à nos brocs actuels.

Ces vases portant, l'un la date de 1597, l'autre celle de 1687 avec les armes des seigneurs de la Roche-Guyon, servaient évidemment à l'ancien péager ou recepueur comme types de mesures pour les liquides.

Le dénombrement du douze septembre mil six cent

quatre-vingt-onze que j'ai eu occasion de citer, vient aussi faire connaître l'étendue des droits des seigneurs de la Roche, soit pour l'exercice de la justice, soit pour la défense du château.

. . . .

.... Item en la dite chastellenie et duché de la Roche Guyon, j'ay droict de haulte, moyenne et basse justice, tant en eau comme en terre et bois avec la connaissance des causes de tous les sujets et vassaux, même de tous les nobles et ecclésiastiques estant en icelle chastellenie, assises et ressort, à l'exception seulement des ecclésiastiques de formation royale pour les biens de leurs bénéfices......

Pour exercer toutes lesquelles justices, j'ay un bailly.... le greffier de la ditte justice et huict sergeans....

Item : pour la deffense du mesme chasteau jai droict à faire cueillir seul le salpêtre qui croist dans toute l'étendue du duché et le deffendre à tous aultres, et en faire battre la poudre à canon par tels poudriers que bon semble....

. . . .

Et encore pour la même deffense du chasteau tous les habitans des bourgs de la Roche et Vetheuil et aultres paroisses du village de la chastellenie et duché de la Roche Guyon sont tenus en temps de guerre et troubles d'y venir faire la garde et le guet en tel nombre qu'il est jugé nécessaire par moi et le capitaine préposé, et hors le temps de garde sont tenus ceux qui tiennent terre et lieu de payer et apporter au chasteau le jour de Saint-Rèmy et par chacun un an 3 sols à l'exception des veufves qui ne payent que dix-huict deniers, le tout à peine d'amende....

. . . .

S'il n'entre pas dans mon plan de tracer la biographie complète de tous les anciens propriétaires du château de la Roche, je dois du moins tâcher de faire connaître les plus marquants.

Hugues I.er, vicomte de Mantes, de la maison des comtes de Meulan, est désigné comme premier seigneur de la Roche. Son fils Hilledoin fonda en M.L.II, sous le règne de

Henri I.er, le prieuré de saint Martin-la-Garenne, détruit lors de nos premiers troubles révolutionnaires.

Ce n'est ensuite qu'en 1097, sous Philippe I.er, que l'on retrouve un Guyon de la Roche, à l'époque où Guillaume le Roux, régent de Normandie, parcourait le Vexin dont il voulait s'emparer.

Gabriel Dumoulin, dans son *Histoire générale de Normandie*, rapporte que :

Robert, comte de Meulan, se trouvant en cette difficulté, se jeta du côté des Normands et de l'Anglais, et que Guion de la Roche, gagné par ses présens, le reçut en son chasteau et dans Vetheuil, d'où les Normands faisaient des courses jusqu'aux portes de Paris.

Plusieurs années s'écoulent, le seigneur de la Roche, Guy I.er, est assassiné par son beau-père Guillaume.

Montfaucon, tome 2.e des Mémoires de la monarchie française, rapporte ainsi le meurtre de Guy I.er :

...... Un forfait horrible attira toute l'attention des François. La Roche Guyon sur Seine était une forteresse que la nature plus que l'art avait rendue imprenable. Un nommé Guy la gardoit alors. C'était un grand homme de bien et fort attaché aux devoirs du christianisme. Comme les gens de ce caractère sont ordinairement plus aisez à surprendre que les aultres, Guillaume son beau-père, Normand de nation, complotta de le massacrer, de se saisir de sa place et de se rendre par là formidable et aux Normands et aux François. Il lui fut aisé de faire son coup. Il le tua traitreusement, s'empara de la place, et n'ayant pas assez de gens pour la garder, il invita les voisins à venir à son secours, leur promettant tous les avantages possibles.

Pas un n'y voulut entendre, et la renommée de cet assassinat ayant volé dans le voisinage, ceux du Vexin s'y rendirent, assiégèrent le fort et en donnèrent avis au Roi de France (Louis VI), qui y envoya des troupes. La forteresse fut prise avec Guillaume et le petit nombre de gens qu'il avait ; on les fit tous mourir par les plus

cruels supplices. On arracha le cœur au scélérat Guillaume et on le ficha en un pieu pour l'exposer à la vue du public. Tous les cadavres de ces Normands furent mis sur une barque qu'on laissa aller au courant de l'eau, afin qu'elle portât aux Normands, jusqu'à Rouen, cet exemple de la punition de leurs indignes compatriotes...

En M.C.C.C.C.IV, Guy, V.e du nom, seigneur de la Roche, obtient permission du roi Charles VI, de rebâtir l'église paroissiale de la Roche en un autre lieu que celui du château.

Malgré les modifications plus ou moins habiles qui y ont été apportées, on peut reconnaître dans l'église actuelle quelques parties architecturales qui doivent remonter à l'époque de Guy, Ve du nom.

Cette église toutefois est loin de mériter toute l'attention que commande la chapelle taillée dans le roc et faisant partie intégrante du château.

Dans cette chappelle du chasteau repose, de temps immémorial, dans un tabernacle, le saint-sacrement de l'autel, et dans une croix de vermeil doré y est enfermé un morceau de la véritable croix et encore dans une châse d'argent des reliques des corps de plusieurs saints et saintes et entre autres de sainte Pieuche, dame de la Roche Guyon. (*Dénombrement du 12 septembre 1691.*)

C'est à une demi-lieue de la Roche, à Gany sur Epte, que l'on place l'endroit où fut martyrisée et enterrée sainte Pieuche, ainsi que saint Nicaise et saint Cerin, dont les restes, sous Charles-le-Chauve, furent transportés à Saint-Ouen de Rouen.

En M.C.C.C.C.XV, Guy, VIe du nom, seigneur de la Roche, est tué à la bataille d'Azincourt; sa femme Pierrette de la Rivière, fille de Jean dit Bureau, seigneur de

la Rivière (1) ancien chambellan de Charles V et de Charles VI, et de Marguerite Dauneau, occupait alors la forteresse de la Roche. En M.C.C.C.C.XVIII, Henri V, roi d'Angleterre, la requit de lui faire serment pour elle et ses enfants, mais elle préféra perdre tous ses biens que de manquer à la fidélité qu'elle devait à son souverain.

Un tel acte méritait sa récompense, aussi fut-elle depuis nommée première dame d'honneur de la reine, et Charles VII lui donna, le 2 janvier M.C.C.C.C.XL, la terre de Saint-Maixant qui lui était échue par forfaiture, au lieu de laquelle il lui donna encore depuis, la garde de Corbeil avec quinze cents livres de pension, dont elle jouissait encore en M.C.C.C.C.XLIV et M.C.C.C.C.XLVI.

Ce n'est que quelques années après, à la suite de la défection d'un capitaine anglais, que Guy, VII.e du nom, fut mis en possession de la Tour de la Roche, et épousa Catherine Turpin, fille de Lancelot Turpin, seigneur de Cressé, et de Denis de Montmorency.

De ce mariage, naquit la dame Marie de la Roche-Guyon, mariée en 1460 à Michel, seigneur d'Estouteville, après la mort duquel elle épousa Bertin de Silly, écuyer, seigneur de Lonray qui, par ce mariage, devint seigneur de la Roche.

A partir de cette époque, le fief de la Roche-Guyon prend de l'importance.

En 1546, Louis de Silly reçoit en son château de la Roche François I.er et toute sa cour. C'est pendant ce séjour que le jeune comte d'Enghien, frère du roi de Navarre et du premier prince de Condé, est tué par la chute d'un coffre jeté d'une fenêtre du château.

(1) Bureau de la Rivière, surnommé par Froissard le vaillant Prudhomme et loyal chevalier, mourut en 1400, et fut enterré à Saint-Denis, aux pieds de Charles V, son ancien maître.

A Louis de Silly succède Henri de Silly, époux de Antoinette de Pons, marquise de Guercheville, fille de Antoine de Pons, comte de Marennes et de Marie de Monchenu.

Henri de Silly mourut jeune, dit Dulaure, et sa veuve fixa son séjour dans le château de la Roche-Guyon...... Durant les guerres de la Ligue, Henri IV, se rendant en Normandie, vint à passer devant le château de la Roche, et y demanda une hospitalité, qui lui fut gracieusement accordée..... Outre que la marquise de Guercheville avait de la beauté et de la jeunesse, elle était d'une conversation agréable. La marquise en effet avait été élevée à la cour de Henri III, la plus galante et la plus polie de ce temps-là, et avait toute la délicatesse qui fait ordinairement distinguer les personnes du premier rang. Il n'en fallait pas tant pour enflammer l'ardeur du roi Henri ; aussi n'épargna-t-il rien pour séduire la marquise qui, ayant autant de vertu que de délicatesse, ne voulut jamais rien lui accorder ; et, comme la vertu a quelque chose de vénérable chez les personnes même les plus corrompues, le roi qui avait de grandes qualités, renonçant à triompher de la marquise, lui dit : Puisque vous êtes véritablement dame d'honneur, vous le serez de la reine.

Et il tint plus tard sa promesse.

On rapporte à ce sujet que, tant que durèrent les instances du monarque, toutes les fois qu'il venait prendre gîte au château, la marquise, après l'avoir reçu publiquement, traversait la rivière et allait coucher à la Vacherie, lieu de l'ancien péage dont il est précédemment parlé.

On voit encore aujourd'hui, dans l'intérieur du château, la chambre où couchait le roi Henri. Un vieux lit à baldaquin orné de vieux rideaux en damas jaune, un vieux fauteuil, quelques tapisseries plus vieilles encore recouvrant quelques parties de muraille, composent tout l'ameu-

blement de la chambre où la marquise abandonnait le roi à ses réflexions amoureuses et guerrières.

En l'année 1594, quelques mois après l'abjuration de Henri IV, la marquise de Guercheville épousa en deuxièmes noces par contrat passé à Mantes le 17 février, Charles Du Plessis, seigneur de Liancourt. Mais ce ne fut que plus tard que la seigneurie de la Roche-Guyon passa dans la maison de Liancourt, par la mort sans enfants, arrivée en 1627, de François de Silly, fils unique, issu du premier mariage de la marquise de Guercheville avec Henri de Silly, V.e du nom.

L'histoire de Normandie et celle des grands officiers de la Couronne nous apprennent que François de Silly, comte de la Roche-Guyon, grand louvetier de France, obtint des lettres patentes au mois de juin 1621, portant érection du comté de la Roche en duché-pairie en faveur de ses hoirs mâles.

Dans ces lettres patentes, qui ne furent point enregistrées, on voit quels étaient alors les revenus du comté de la Roche :

Attendu (portent ces lettres) que la dite terre et comté de la Roche Guyon sont composez d'un beau et éminent château, d'un gros bourg où se tiennent foire et marchez ordinairement par chascune semaine, que d'icelui comté dépendent plusieurs aultres terres, fiefs et arrières, et grand nombre de vassaux, si qu'il vaut pour le moins trente mille livres de revenu, etc., etc....

L'église de la Roche-Guyon renferme un monument en marbre blanc, originairement élevé à la mémoire de ce même François de Silly, par sa femme Catherine de Matignon. Le duc y est représenté en costume du temps, agenouillé et les maintes jointes devant un enfant en maillot. L'épitaphe nous apprend que cet enfant repré-

sente la fille unique du duc, morte en naissant, et que le monument renversé en 1793, a été restauré en 1824.

Voici la reproduction de l'épitaphe :

D. O. M. S.

ΛΥΚΟΔΙΩΞΕΩΣ (1). FRANCISCO. DE SILLY. RUPIS.
GUIONIÆ. DUCI. FRANCIÆ. PARI. PRÆFECTO. REGALIUM..
ORDINUM. EQUITI. SYLLIACO. ULTIMO.
KATHARINA DE MATIGNON MŒRENS
CONJUGI et FILIOLÆ.

Seviente terrore. Ann. 1793 eversum
Anno 1824 Instauratum fuit.
Obiit 1627. *Ætatis XLII.*

Toi qui cherches ce duc que la France regrette,
Cherche ailleurs, car son ombre est ici seulement ;
Le monde est le tombeau de sa gloire parfaite,
Et le ciel de son âme est le saint logement.
Arreste toutefois, vois ce marbre qui pleure
Te faisant voir sa vie en son lustre plus beau,
Puisque la vertu même encor qu'elle ne meure
Repose avecque lui dans ce même tombeau.

Ce mesme marbre te présente,
Sa fille unique dont le sort,
Fut qu'à peine elle était naissante
Qu'elle n'eut qu'un moment de la vie à la mort.
1627.

Tallemant des Réaux, dans ses historiettes, nous a laissé quelques particularités touchant la femme du duc François de Silly. Suivant cet écrivain :

.... Catherine de Matignon, comtesse de la Roche Guyon, demeura veuve à vingt ans et sans enfants. Son mari et elle firent le

(1) Grand louvetier.

plus fou mariage qu'on ait jamais vu ; car bien qu'il eût de l'esprit, il ne manquait pas d'être extravagant et elle l'était encore plus que lui.

Comme preuve venant à l'appui de cette accusation d'extravagance qu'il porte contre la duchesse, Tallemant dit qu'elle avait encore dessein de se marier à quarante ans, et qu'elle ajoutait :

Qu'elle s'était si mal trouvée des gens de son pays, qu'elle s'était résolue à épouser un étranger, que les Allemands lui sembloient trop grossiers ; pour les Espagnols, qu'il y avait trop d'antipathie entre les Français et eux ; que les Anglais étaient hérétiques, et qu'elle concluait pour les Italiens.

Enfin, poussant plus avant les révélations intimes, il ajoute :

J'ai ouï dire qu'elle entretenait Benserade et qu'elle dépensait beaucoup en bains et en odeurs ; peut-être était-ce pour baigner et parfumer Benserade qui est rousseau.....

Mais bientôt la Roche-Guyon ne va plus compter que des ducs d'une bienfaisance proverbiale.

Un fils, issu du second mariage de la marquise de Guercheville, avec Charles Du Plessis, Roger, duc de la Roche-Guyon, seigneur de Liancourt, fut un des premiers bienfaiteurs du pays. Une rente de deux mille livres, qu'il créa en faveur des indigents, est encore acquittée aujourd'hui.

Le comté de la Roche-Guyon qui avait été érigé en duché-pairie en faveur de François de Silly, le fut aussi en faveur de Roger, son frère utérin, pour ses successeurs mâles, par lettres du mois de mai M.D.C.XLIII ; mais bientôt, au défaut d'hoiries mâles, la pairie fut éteinte ; en effet, Roger, seigneur de Liancourt, n'avait laissé qu'un fils, Henri Roger, qui fut tué en 1646 au deuxième siége

de Mardick, laissant lui-même une fille unique du nom de Jeanne-Charlotte Du Plessis, laquelle fut unie, le 13 décembre 1659, à François, VII.e du nom, duc de la Rochefoucault et fils de l'auteur des *Maximes*. Ainsi la terre de la Roche-Guyon passa dans la maison de La Rochefoucauld en faveur de laquelle elle fut érigée en duché-pairie, en 1679.

Il ne sera peut-être pas hors de propos de rappeler ici ce que saint Simon, dans ses Mémoires, rapporte de François, VII.e du nom, duc de La Rochefoucauld.

Le duc de La Rochefoucauld, dit-il, mourut le jeudi 11 janvier 1714, à soixante-dix-neuf ans, aveugle, à Versailles, dans sa belle maison du Chenil, où il s'était retiré depuis quelques années. M. de La Rochefoucauld porta le vain titre de Prince de Marsillac, sans rang ni distinction quelconque, pendant la vie de son père, auquel il fut toujours très attaché quoique parfaitement dissemblable. Il le suivit dans le parti de M. le Prince, et ne rentra qu'avec lui dans l'obéissance.....

Jamais, peut-être, l'aveuglement qu'on reproche à la fortune ne parut dans un plus grand jour que dans ce prince de Marsillac qui rassemblait en lui toutes les causes de disgrâces et qui, sans secours d'aucune part, brilla tout à coup de la plus surprenante faveur, et qui a été pleinement constante pendant toute sa vie, c'est-à-dire près de cinquante ans sans la plus légère interruption..... La figure qui prévient souvent, et le Roi presque toujours, n'était pas un don qu'il eût en partage; j'ai ouï dire aux gens de la Cour de son temps, que la sienne était tout à fait désagréable. Un homme entre deux tailles, maigre, avec de gros os, un air niais, quoique rude, des manières embarrassées, une chevelure de filasse, et rien qui sortît de là. Fait de la sorte, et seul de sa bande, il arriva dans la plus brillante et la plus galante Cour, où le comte de Guiche, Vardes, le comte de Lude, M. de Lauzun et tant d'autres se disputaient la faveur du Roi et le haut du pavé, chez la comtesse de Soissons, de chez qui le Roi ne bougeait pas. Ce centre de la Cour, d'où tout émanait, était encore un lieu où Marsillac devait être de

contrebande, aussi fut-il fort mal reçu d'abord et ne fut accueilli de personne. Mais bientôt toute la troupe choisie qui s'en moquait, fut bien étonnée de voir le Roi le mettre de ses parties..... cela dura ainsi quelque temps et commença à exciter l'envie, lorsque la faveur se déclara et ne fit plus que croître. M. de Lauzun fut arrêté en décembre 1671. Il était gouverneur du Berry. Marsillac en fut pourvu tout aussitôt. Guitry, pour qui le Roi avait fait la charge de grand-maître de la garde-robe, fut tué au passage du Rhin. M. de Marsillac, qui y avait été fort blessé à l'épaule, eut sa charge, et à la mort de Soyecourt, qui était grand-veneur, le Roi écrivit à M. de Marsillac, qui était venu voir son père, le billet par lequel il lui manda : qu'il se réjouissait avec lui, comme son ami, de la charge de grand-veneur, qu'il lui donnait comme son maître.

M. de Marsillac était le seul confident des amours du Roi, et le seul qui, le manteau sur le nez comme lui, le suivait à distance lorsqu'il allait à ses premiers rendez-vous. Il fut aussi dans l'intimité de madame de la Vallière, de madame de Montespan, de madame de Fontanges, de tous leurs particuliers avec le Roi, et de tout ce qui se passait dans le secret de cet intérieur. Il demeura toute sa vie intimement avec madame de Montespan, même depuis son éloignement avec madame de Thianges, avec ses filles. Il eût aimé d'Antin, sans sa faveur ; aussi ne put-il jamais souffrir madame de Maintenon, quoi qu'elle et le Roi pussent faire. Jamais aussi elle n'osa l'entamer.

M. de La Rochefoucauld avait beaucoup d'honneur, de valeur, de probité ; il était noble, bon, libéral, magnifique ; il était obligeant et touché du malheur ; il savait et osait, plus que personne, rompre des glaces et souvent forcer le Roi.....

Ces dernières lignes sont à coup sûr le plus beau panégyrique que l'on puisse faire de François VII, duc de La Rochefoucauld qui, noble, bon, libéral, obligeant, et touché du malheur, ne pouvait manquer de suivre les traces de Roger de Liancourt.

Mais les bienfaiteurs de la Roche-Guyon ne devaient pas s'éteindre dans la personne de François VII.

Alexandre de La Rochefoucauld, petit-fils du moraliste, exilé à la Roche par Louis XV pour avoir, dit-on, conseillé le renvoi de la duchesse de Châteauroux, consacre les dix années de son exil à des travaux d'utilité pour le pays, en faisant ouvrir et paver plusieurs routes. C'est à la munificence de ce duc que les habitants de la Roche devaient déjà la fontaine que l'on voit encore aujourd'hui, et sur laquelle on lit l'inscription suivante :

AQUAM HANC
Per summa collium
Quatuor fere ab hinc millibus
Variis canalibus ductam
Publicæ utilitati
Addixit
Alexander Dux Rupifucaldus
Cura labore et ingenio
Ludovici Villars Architecti.
Anno M. D. C. C. X L I.

On raconte qu'à l'époque de la Révolution, plusieurs patriotes ignorants, ayant à cœur de faire disparaître de ce monument d'utilité publique toute trace d'origine féodale, commencèrent par effacer les ornements et armoiries attestant la qualification du fondateur, puis le mot *dux*, titre trop aristocratique, enfin le mot *ductam*, qu'ils traduisirent par le mot duchesse.

C'est aussi sous les ordres et par les soins du duc Alexandre, que fut creusé au sommet du rocher, ce réservoir immense donnant l'eau à tous les étages du château, ainsi qu'aux jardins et basses-cours.

A l'entrée de ce réservoir, on lit l'inscription suivante sur une pierre brisée et à moitié rongée par le temps :

Cette source vient de Chérance (1)
par un Acqueduc fait en ciment qui a
1570 Toises de long (2). Elle a été construite
en 1742, par M. S. Alexandre,
duc de La Rochefoucauld.
Ce réservoir a 70 pieds de long, 28 de large,
10 de profondeur.
Il contient 1960 muids.
Vérifié par Morel, conducteur
de la fontaine.

Louise-Elisabeth de La Rochefoucauld, duchesse d'Enville, fille d'Alexandre de La Rochefoucauld, voulut imiter son père et fut aussi la bienfaitrice du pays où sa mémoire est précieusement conservée. Elle y fit ouvrir plusieurs chemins, y fonda plusieurs établissements de charité. Elle agrandit le château et établit la bibliothèque où figure entre autres manuscrits précieux celui des *Maximes* de La Rochefoucauld.

C'est à la Roche-Guyon que la duchesse d'Enville recevait avec la plus somptueuse hospitalité, et quelquefois dans l'intimité, les esprits éminents d'alors : Turgot, d'Alembert, Condillac, l'abbé Barthélemy, Delille, venaient fréquemment apporter leurs hommages à la Roche-Guyon. Le vertueux Malesherbes n'était pas non plus l'un des visiteurs les moins assidus de la duchesse avec laquelle il ne devait jamais manquer de s'entendre, chaque fois qu'il y avait quelque injustice à réparer, ou quelque infortune à secourir.

La duchesse d'Enville possédait un fils qu'elle eut la douleur de voir périr ainsi que son petit-fils au milieu des trou-

(1) Chérance ou Chérence, commune du canton de Magny.
(2) 3,500 mètres.

bles de la Révolution. Son fils Louis-Alexandre, duc de La Rochefoucauld et de la Roche-Guyon, pair de France, membre de l'Assemblée constituante et président du département de la Seine, reçut la mort à Gisors le 14 septembre 1792 (1). Son petit-fils Armand de Rohan Chabot, comte de Chabot, fut massacré à l'Abbaye, dans la nuit du 2 au 3 septembre.

Après cette double perte, la duchesse s'était retirée avec sa petite-fille (2) à la Roche-Guyon, où bientôt elles furent arrêtées et transportées à Paris. Toutes les communes des environs, fait remarquable à cette époque, adressèrent alors à la Convention nationale en faveur de leur bienfaitrice, une pétition énergique qui suspendit l'arrêt dont la mère et la fille étaient menacées, et les événements qui suivirent les rendirent à la liberté.

La vénération pour la duchesse était telle, que durant sa détention, le seuil du château ne fut pas même franchi par un seul agent révolutionnaire. La tour cependant dut plus tard expier son antique féodalité, la Convention envoya deux commissaires pour procéder à sa démolition ; sa solidité seule la préserva d'une ruine complète, car après quinze jours d'efforts, les ouvriers l'abandonnèrent dans l'état où elle se trouve aujourd'hui.

Après la mort de la duchesse d'Enville, arrivée en 1797, le château de la Roche passe à madame la duchesse de La Rochefoucauld, née Rohan Chabot, puis au duc Alexandre-Louis-Auguste de Rohan, et après lui, à son fils Louis-François-Auguste, archevêque de Besançon, duc et cardinal de Rohan Chabot.

(1) Il fut massacré à coups de pierres sous les yeux de sa femme et de sa mère, alors qu'il se rendait aux eaux de Forges.

(2) Mademoiselle Rohan Chabot, marquise de Castellane.

C'est à M. le cardinal de Rohan que l'on doit la restauration et l'agrandissement de l'antique chapelle taillée dans le roc, qu'il fit, entre autres choses, orner de bas reliefs représentant la vie de sainte Pience et la Sépulture de saint Nicaise. — Dans son ardente piété, M. le cardinal ne cessait d'attirer à la Roche, parmi les ecclésiastiques les plus illustres de ses confrères et parmi les gens du monde, ceux qui voulaient en paix élever leur âme à Dieu. — L'un des commensaux du cardinal était M. de Lamartine, dont la seizième méditation est intitulée : *La semaine sainte à la Roche-Guyon*.

Avant d'entrer dans les ordres, M. le duc de Rohan avait épousé mademoiselle de Serent, mais un événement affreux était bientôt venu briser des liens à peine formés; madame la duchesse de Rohan, parée pour un bal que donnait le comte d'Appony, ambassadeur d'Autriche, s'étant imprudemment approchée du feu, la flamme prit à ses vêtements, et elle périt consumée avant qu'on eût pu lui prêter secours. Cet horrible accident causa au duc la plus profonde douleur, et le décida, malgré toutes les remontrances de sa famille, à embrasser le sacerdoce qu'il regardait comme une mission sublime. C'est ainsi qu'entré à Saint-Sulpice le 29 mai 1819, il fut élevé à la prêtrise le 1.er juin 1822, et nommé peu après grand vicaire de Paris. — En 1828, il fut appelé au siége archiépiscopal d'Auch, et passa en 1829 à celui de Besançon, où il pontifia pour la première fois le 2 février de la même année.

Avant de venir prendre possession de son diocèse, il avait vendu le château de la Roche-Guyon à M. François-Armand-Emilien, duc de La Rochefoucauld, qui le possède encore aujourd'hui.

Les propriétaires actuels du château de la Roche n'ont point oublié le premier exemple qui leur avait été donné

par Roger de Liancourt. La maison de convalescence de la Roche-Guyon, confiée aux soins assidus des Sœurs de Saint-Vincent-de-Paul, en serait au besoin une preuve nouvelle.

M. A. Montalant, dans le n.° 62 (1858) du journal l'*Union de Seine-et-Oise*, nous fait connaître le but et les ressources de cette pieuse entreprise :

Le canton de Magny, dit-il, possède à la Roche-Guyon, depuis huit ans, un établissement qui entre dans une voie de progrès et de succès dont était digne la pieuse pensée de son fondateur. C'est une maison de convalescence créée par M. le comte Georges de La Rochefoucauld, dans une propriété du duc de La Rochefoucauld, son père, dans le but de procurer aux enfants des hôpitaux de Paris l'air pur de la campagne, nécessaire à la guérison de la plupart des maladies de l'enfance. Cet établissement, commencé avec douze lits seulement, va bientôt en contenir cent.....

L'Administration du chemin de fer de Paris à Rouen a voulu, autant qu'il était en elle, coopérer à l'œuvre de bienfaisance, en accordant le passage gratuit aux convalescents; mais comme la station de Bonnières qui dessert la Roche-Guyon est assez éloignée de la Maison de famille, ainsi que l'appellent les habitants de la localité et des communes environnantes, le fondateur a pris soin de faire établir un service spécial qui, à certains moments donnés, va chercher les jeunes convalescents pour les transporter à la Roche. . . . .

Lorsque je fus admis à visiter pour la première fois le château de la Roche-Guyon, je ne pus tout voir. Dans l'une des pièces du château, se tenait la mère de M. le comte Georges de La Rochefoucauld, occupée à faire travailler l'un des élèves de l'école primaire (le plus studieux sans doute.)

Je fus frappé de cette bienveillante sollicitude s'éten-

dant ainsi non-seulement sur les enfants de la localité, mais encore sur ceux qui, y étant étrangers, peuvent y venir chercher le rétablissement de leur santé débile ; et, énumérant alors intérieurement tous les bienfaits des La Rochefoucauld, je crus trouver l'explication que j'avais cherchée d'abord, de cette devise surmontant les armes de la maison :

C'est mon plaisir,

car j'y ajoutai naurellement ces mots :

De faire le bien.

LETTRES

DE LA

REINE ANNE D'AUTRICHE, DU PRÉSIDENT MOLÉ, DU PÈRE DE LA CHAISE, DE MADAME DE MONTESPAN, D'ANNE DE GONZAGUE, PRINCESSE PALATINE, ETC.

ÉCRITES

A L'OCCASION DE LA CONSTRUCTION

DU

COUVENT DES ANNONCIADES DE MEULAN

PAR LOUIS XIV

Communiquées à la Société des Sciences morales, des Lettres et des Arts de Seine-et-Oise, et au Comité des Travaux historiques, institué près le ministère de l'Instruction publique,

AVEC UN

PRÉCIS HISTORIQUE SUR CES LETTRES

PAR

M. J. A. LE ROI

Membre titulaire de la Société et Correspondant du Comité.

On voit dans les registres des dépenses des bâtiments du roi, que Louis XIV fit construire à ses frais le couvent et l'église des Annonciades de Meulan. La collection des autographes de la Bibliothèque de la ville de Versailles contient trente-huit lettres qui ont en partie rapport à ces constructions. Trois de ces lettres sont de madame de

Montespan, — vingt-sept de la princesse Anne de Gonzague de Clèves, Palatine de Bavière, — deux de la comtesse de Roucy, dame de la princesse Palatine, — et six de M. Lefébure, chargé d'affaires de la même princesse.

Les archives de la Préfecture de Seine-et-Oise, dans lesquelles sont conservés les papiers provenant de ce couvent, contiennent aussi un fort grand nombre de lettres ayant trait au même sujet.

Je me propose de faire connaître toutes celles qui sont à la Bibliothèque de Versailles. Quant à celles des archives de Seine-et-Oise, leur grand nombre ne me permet de citer que les plus importantes : elles sont de la reine Anne d'Autriche, du président Molé, de madame de Souvré, de Colbert, de La Chapelle-Besse, commis de Louvois, de l'abbé de Croissy, du Père de la Chaise, de Manseau, de Henri d'Aguesseau, père du chancelier, de M. Loppinot, ami du chancelier, et de l'abbé d'Aguesseau.

Avant de parler de ces diverses lettres, il est bon de dire quelques mots de ce couvent des Annonciades de Meulan, et des motifs qui ont décidé Louis XIV à faire élever l'église et augmenter les bâtiments.

Les Religieuses Annonciades de Meulan vinrent s'établir dans cette ville en 1639. Voici comment :

La mère Charlotte Dupuis, de Jésus-Maria, leur première supérieure, était d'une famille noble de Montdidier (1). Elle entra fort jeune dans un monastère du tiers-ordre de Saint-François, où elle prit l'habit et fit profession de la règle des Tertiaires sans obligation. Contrainte de se sauver de Montdidier, en 1636, à cause de la guerre

(1) Ses armes étaient : d'azur à deux épées d'argent mises en sautoir, enrichies d'or, accompagnées de trois molettes d'argent, une au chef soutenue d'un croissant de même, et de deux en flancs.

qui désolait la Picardie, elle vint à Paris et fut recueillie avec toute sa famille par Mathieu Molé, alors procureur-général et depuis premier président du Parlement de Paris. Frappé de sa vertu et de sa grande piété, il la présenta à la reine Anne d'Autriche, et à l'archevêque de Rouen. Pendant son séjour à Paris, elle quitta le tiers-ordre de Saint-François, et entra dans celui des Annonciades. L'archevêque de Rouen, désirant posséder dans son diocèse une si sainte femme, l'engagea à fonder une maison de son ordre dans la petite ville de Magny, où elle vint en effet s'établir en 1637. Peu de temps s'était écoulé depuis la fondation de ce couvent, lorsqu'une maladie contagieuse se déclara dans Magny. L'archevêque de Rouen, inquiet pour la vie de sa protégée et de ses compagnes, la força de se retirer dans un château voisin appartenant à madame de Champigny. Après quelques mois de séjour dans ce lieu, la mère Charlotte désira retourner à Magny, mais l'archevêque s'y opposa, et voulut qu'elle transférât sa maison à Meulan, où du reste on désirait fort un couvent d'Annonciades. Elle vint alors à Saint-Germain pour prier la reine de lui faire obtenir des lettres-patentes qui lui permissent l'établissement à Meulan de sa petite communauté.

Depuis le jour où elle lui fut présentée par le président Molé, la reine l'entretint plusieurs fois au Val-de-Grâce, et cette princesse avait la plus grande confiance dans l'efficacité de ses prières.

Quand elle vint la trouver ainsi à Saint-Germain, Anne d'Autriche était dans les premiers mois de sa grossesse. La reine l'engagea, les larmes aux yeux, à joindre ses prières aux siennes, pour qu'il plût à Dieu de donner un Dauphin à la France.

Après une oraison fort longue dans l'oratoire de la reine,

la mère Charlotte vint la trouver et lui dit avec assurance : *Madame, parce que vous avez pleuré devant Dieu, les semaines d'affliction et les années de larmes seront abrégées, vos soupirs ont avancé le temps, il est arrêté dans le ciel que le prince qui doit vous rendre la plus heureuse des mères, et la France la plus glorieuse des nations, paraîtra bientôt ; Dieu vous donnera un fils avant la fin de cette année, et votre joie surpassera vos vœux et vos espérances.* — Le 5 septembre de la même année, Anne d'Autriche mit au monde Louis XIV.

Persuadée que les prières de la mère Charlotte n'avaient pas été pour peu dans la grâce que Dieu venait de lui accorder, elle obtint facilement de Louis XIII les lettres-patentes nécessaires à l'établissement des Annonciades à Meulan (1), lesquelles furent délivrées au mois de décembre suivant. Mais elle voulut que le monastère et l'église fussent élevés à ses frais ; elle s'en déclara la fondatrice et en fit poser la première pierre, en son nom, par l'archevêque de Rouen, le 25 juin 1639.

Malgré toute la bonne volonté de la reine, le couvent était encore à bâtir, et les religieuses n'avaient pu s'abriter et vivre qu'à l'aide des dots de quelques-unes d'entre elles, lorsque Louis XIII vint à mourir, en 1643. A peine régente, Anne d'Autriche s'empressa de délivrer en son nom, des lettres-patentes (juillet 1643), dans lesquelles elle se déclarait de nouveau *fondatrice du couvent et monastère de l'ordre de l'Annonciade de Meulan*, et lui accordait tous *les privilèges, honneurs, franchises, exemptions, immunités et droits* dont jouissaient les maisons de fondation royale, et les fit confirmer par d'au-

(1) Voir les pièces diverses.

tres lettres-patentes du roi Louis XIV, datées du même mois et de la même année (juillet 1643) (1). Malheureusement les guerres civiles qui vinrent troubler la régence d'Anne d'Autriche, suspendirent l'exécution de son vœu, et quelques constructions étaient à peine commencées, lorsque la reine-mère succomba des suites de son cancer au sein, en 1666. Avant de mourir, elle fit promettre à Louis XIV de bâtir l'église et de doter le couvent. Malgré les recommandations de sa mère, le roi avait oublié le couvent et son église, et bon nombre d'années s'étaient encore écoulées sans que le vœu d'Anne d'Autriche eût été exécuté, lorsqu'en 1682, une nouvelle supérieure, madame de Marquenat, fit faire d'actives démarches auprès du roi pour qu'il remplit sa promesse, et obtint enfin la construction de cette église tant désirée et du cloître. Les travaux commencèrent en l'année 1682, et se continuèrent jusqu'en 1688. Ils s'élevèrent à la somme de 88,412 livres 10 sous 1 denier (2). Le roi accorda de plus à la communauté une pension de 5,000 liv. sur le Trésor royal.

L'église portait le nom de *Notre-Dame-de-la-Paix*. Une inscription placée sur le frontispice rappelait que Louis XIV l'avait fait élever pour accomplir le vœu de la reine sa mère, en action de grâces de sa naissance (3). Elle a été dédiée, le 15 septembre 1726, par l'évêque de Grenoble, *Caulet* (4).

Pour faire connaître ces lettres, nous suivrons autant que possible l'ordre chronologique, si ce n'est pour toutes les lettres, au moins pour les personnes.

(1) Ce sont les premières lettres-patentes signées de Louis XIV. (Voir pièces diverses.)

(2) Voir pièces diverses.

(3) Voir cette inscription aux pièces diverses.

(4) C'est encore aujourd'hui, l'Eglise paroissiale de Meulan.

N.° I.

LETTRES DE LA REINE ANNE D'AUTRICHE (1).

Ces lettres sont écrites par un secrétaire, la signature seule est de la main de la reine. Le papier en est demi-fin. Elles sont presque toutes écrites sur une feuille simple de la longueur d'une feuille de papier-écolier. Cette feuille est pliée d'abord en deux, puis repliée en deux sur sa largeur, puis en trois, enfin une dernière fois dans le sens contraire, de manière à former un petit paquet maintenu fermé à l'aide de deux lacets de soie de couleur rouge, fixés par deux cachets de cire rouge, aux armes de France et de Navarre. Elles sont au nombre de cinq, et toutes adressées à la mère Charlotte, supérieure des Annonciades de Meulan. La première est du 31 juillet 1639; c'est une simple lettre amicale, dans laquelle la reine recommande Louis XIII, le Dauphin et elle, aux prières de la communauté. Dans la deuxième, du 11 janvier 1640, la reine remercie la supérieure de l'envoi d'un modèle de la chapelle de Notre-Dame-de-la-Paix. Dans la troisième, datée du 13 mai de la même année, elle exprime le désir de la continuation des prières de la communauté pour demander à Dieu une issue heureuse à sa deuxième grossesse. Dans la quatrième, du 1.er janvier 1643, elle demande encore la continuation des prières des religieuses pour le roi, pour elle et pour ses deux enfants. La cinquième est écrite sur une feuille de papier plus fin, à peu près comme notre papier à lettre ; elle est pliée comme les autres ; seulement les lacets sont de soie noire, avec des cachets de cire noire aux armes de France et de Navarre. La date

(1) Tirées des archives de Seine-et-Oise.

de cette lettre explique ces marques de deuil puisqu'elle est du 2 janvier 1644. Dans cette lettre où elle assure à la supérieure la continuation de son amitié, elle lui demande de prier Dieu *pour le roi Monsieur son fils, et pour son frère.*

N.° II.

LETTRES DU PRÉSIDENT MOLÉ (1).

C'est chez le Président Molé que la mère Charlotte Dupuis se réfugia, lorsqu'étant encore simple religieuse, elle fut obligée de quitter Montdidier avec sa famille, à cause de la guerre. Mathieu Molé se prit d'une amitié profonde pour la sainte religieuse, et conserva toute sa vie une grande foi dans ses prières et sa vertu. Ce fut lui qui la mit en rapport avec la reine Anne d'Autriche et avec l'archevêque de Rouen. Il entretint toujours avec elle un commerce de lettres, et fut constamment son protecteur auprès de la reine.

Les lettres conservées aux archives de Seine-et-Oise sont nombreuses; il y en a cent trente-deux. Elles sont toutes assez courtes et traitent pour la plupart d'objets particuliers. Nous en rapportons ici quatre, parce qu'elles contiennent, en dehors des témoignages habituels d'amitié qu'il donne à la supérieure, quelques mots qui ont trait aux affaires publiques dans lesquelles il joua un si grand rôle.

Ces lettres sont écrites sur un papier fin. Elles sont pliées comme celles de la reine. Les lacets sont de soie rose et les deux cachets de cire rouge, aux armes des Molé.

(1) Archives de Seine-et-Oise.

Elles sont entièrement écrites de la main du président. L'écriture en est petite, très appuyée et contient un grand nombre d'abréviations. La première de celles que je donne est de 1652. Paris était encore au pouvoir des Frondeurs. La cour s'était retirée à Bourges, où Molé, alors garde-des-sceaux, reçut l'ordre de se rendre. Ce fut pendant les pérégrinations de la cour, jusqu'à la rentrée du roi dans Paris, qu'il écrivit ces lettres. La première est datée de Saumur, le 9 février 1652, c'est à dire peu de temps après son départ de Paris. Il y prie la supérieure et la sainte communauté de ne point l'oublier, et il ajoute : *Continuez de presser notre Tout-Puissant qu'il dispose les esprits à la paix si désirée de tout chacun et si nécessaire à tous. J'ai entrepris le voyage par obéissance, je le continue avec le même esprit. Nous sommes à Saumur où nous trouvons cette célèbre Notre-Dame des Andilleres. C'est un lieu où Notre-Seigneur se plaît d'être loué et en fait ressentir les grâces à qui il lui plaît. Je l'appelle au secours public et particulier.*

Dans la deuxième, du 9 avril 1652, il assure à la supérieure que la reine est toujours disposée à faire du bien à *ce monastère de la Paix* (c'était son nom), *où l'on prie Notre-Seigneur incessamment pour cet ouvrage du ciel et non des hommes.* Puis il ajoute : *Si les esprits se peuvent disposer à cette paix, on remettra bientôt toutes choses en l'ordre.*

La troisième est du 16 octobre de la même année. Elle est consacrée à l'annonce d'un service qu'il a rendu à la supérieure, et de l'assurance de la continuation du bon vouloir de la reine pour le couvent. Elle est terminée ainsi : *Nous partons demain pour Saint-Germain, et se promet-on que le changement des esprits de la ville*

de Paris aidera beaucoup à notre repos public et à jouir enfin de cette paix tant désirée.

La quatrième est fort courte et ne contient pour ainsi dire qu'une phrase que voici : *Je commence volontiers par les nouvelles de la reine, notre vertueuse régente, qui se porte, grâce à Dieu, fort bien ; et le ciel lui continuera ses faveurs pour abattre tous les ennemis de l'Etat. Continuez vos saintes prières pour ce sujet, et croyez que la Providence achèvera son œuvre et que feue l'autorité du roi sera reconnue, et que tous les peuples lui obéiront plus volontairement que jamais.*

N.° III.

LETTRES DE MADAME DE SOUVRÉ (1).

Catherine de Neufville, femme de Jean de Souvré, marquis de Courtanvaux, chevalier des ordres du roi, premier gentilhomme de sa chambre, était dame d'atours de la reine Anne d'Autriche. Ses lettres sont écrites sur grand papier, et pliées comme celle de la reine. Les lacets sont de soie jaune et les cachets de cire rouge aux armes des Souvré. L'écriture en est courte et très courante. Il n'y a presque pas un mot d'écrit sans faute d'orthographe. Elles sont adressées à la supérieure des Annonciades de Meulan.

La première de ces lettres est du 22 octobre 1640. Elle se rapporte aux prières que la reine désirait que l'on fit pour le roi dans le couvent. Il y a à la fin une note assez curieuse. Il paraît que la supérieure avait proposé une nourrice pour le duc d'Anjou, dont la reine venait d'ac-

(1) Archives de Seine-et-Oise.

coucher le 21 septembre précédent, madame de Souvré lui indique les qualités exigées pour une nourrice de prince : *Si votre nourrice*, lui dit-elle, *est bonne, qu'elle ne passe pas vingt-cinq ans, qu'elle ait déjà fait nourriture d'autres enfants que des siens, que son lait n'ait pas plus de six semaines, qu'elle ait les dents belles, les cheveux noirs, point de maladie héréditaire dans sa race, bref qu'elle soit telle qu'il nous la faut, elle sera la bienvenue.*

La supérieure cherchait toutes les occasions de se mettre bien avec la reine, et surtout de lui rappeler ses promesses pour la construction du couvent ; elle lui écrivait souvent et lui envoyait quelques petits cadeaux soit pour elle, soit pour le Dauphin. La deuxième lettre de madame de Souvré est consacrée à la remercier, de la part de la reine, des prières qu'elle fait journellement pour elle et pour le roi, et de la part du Dauphin, de l'envoi d'un chien que la reine a trouvé fort joli. La troisième est encore pour la remercier d'un cadeau qu'elle a fait au Dauphin, et d'un panier de raisins qu'elle a envoyé à la reine. Dans la quatrième, madame de Souvré engage la supérieure à profiter de ce que la reine veut bien lui envoyer un carrosse pour venir la voir : *Vous ne devez pas refuser*, lui dit-elle ; *cette offre-là vous étant très avantageuse pour beaucoup de considérations, la première c'est que le monde connaîtra la singulière affection qu'elle a pour vous.* La supérieure s'était empressée d'accepter ; mais le carrosse promis n'arrivait pas, et elle écrivait à madame de Souvré pour savoir la cause de ce retard. Les cinquième et sixième lettres contiennent les excuses de madame de Souvré, qui dit n'avoir pu lui envoyer ce carosse *parce qu'une dame de la cour s'en était emparée pour aller à Paris.* Elle la remercie en-

core, au nom de la reine, pour les fruits et les raisins dont elle lui a fait cadeau. La sixième se termine ainsi : *Arras est rendu à l'obéissance de Sa Majesté, c'est tout ce que je peux vous dire.*

Les septième, huitième et neuvième lettres ne contiennent que des remerciements, de la part de la reine et du dauphin, pour les cadeaux que la supérieure ne cesse de leur envoyer, et aussi pour les prières que les religieuses adressent continuellement à Dieu pour la conservation des jours de la famille royale.

N.° IV.

BILLET DE COLBERT (1).

Ainsi qu'on le verra par la première lettre de la princesse Palatine, madame de Marquenat, la nouvelle supérieure de Meulan, avait déjà fait des démarches auprès de Louis XIV lorsque Colbert écrivit ce billet, le 15 avril 1681. Ayant reçu du roi l'ordre de faire lever le plan du monastère des Annonciades, il envoya à Meulan un des architectes des bâtiments du roi, et il lui remit ce billet signé de lui, pour engager la supérieure à lui faciliter les moyens d'exécuter sa mission.

N.° V.

LETTRES DE MADAME DE MONTESPAN (2).

Ces lettres sont entièrement de la main de madame de Montespan. Le papier en est fort et doré sur tranche. Sur

(1) Archives de la Préfecture de Seine-et-Oise.

(2) Tirées de la Bibliothèque de la ville de Versailles.

le verso de la dernière page, se trouve l'adresse écrite de la même main. (Madame l'abbesse des religieuses Annonciades de Meulan). Elles sont pliées comme celles de la reine Anne d'Autriche. Les lacets sont de soie rouge, fixés par deux cachets de cire rouge sur lesquels on voit son chiffre, F. R. (Françoise Rochechouard), surmonté d'une couronne. L'écriture de madame de Montespan est grande, mal conformée, il n'y a pas un mot d'orthographe.

La première de ces lettres s'occupe particulièrement des constructions à faire, et indique à la supérieure, qui se recommandait sans doute à elle pour en parler au roi, les moyens de s'y prendre pour lui faire rappeler sa promesse. On peut remarquer cependant dans cette lettre un trait qui montre combien le roi était jaloux de son autorité, et combien ceux qui étaient le plus avant dans ses faveurs avaient de circonspection et prenaient de précautions pour éviter tout ce qui aurait pu ressembler à une sorte de pression sur sa volonté. Une religieuse annonciade avait demandé à madame de Montespan de parler au roi pour une personne qu'elle lui recommandait : « Pour ce qui regarde l'affaire dont ma sœur de *Jesus-Maria* m'a écrit, répond madame de Montespan, je vous supplie de lui dire que j'aurais une extrême joie de la pouvoir obliger, mais qu'il m'est impossible en cette occasion ici. Je réponds devant que d'avoir entendu la personne dont elle me parle, *mais je ne parle au roi d'aucune affaire pour personne*. Je me suis seulement réservé cette liberté pour quelques communautés, *encore je vous assure que je le fais avec beaucoup de réserve.* »

Les deux autres lettres sont des félicitations adressées à la supérieure sur la construction des bâtiments enfin ordonnée par Louis XIV, et des recommandations de ne point

être oubliée dans les prières de la communauté dans la nouvelle église.

N.° VI.

LETTRES DE LA PRINCESSE ANNE PALATINE DU RHIN (1).

Anne de Gonzague de Clèves, princesse de Mantoue et de Montferrat, comtesse Palatine du Rhin, était l'une des filles de Charles, duc de Nevers, puis duc de Mantoue. L'aînée, Marie-Louise, épousa Vladislas, roi de Pologne, et en secondes noces Jean-Casimir; et la dernière, Bénédicte, devint abbesse d'Avenay. Destinée d'abord au cloître, la princesse Anne de Gonzague l'abandonna, et vint à la cour d'Anne d'Autriche après la mort de son père et de sa sœur Bénédicte. Belle et remplie d'esprit, elle y parut avec éclat : « La cour, dit Bossuet dans son oraison funèbre, ne vit jamais rien de plus engageant ; et, sans parler de sa pénétration, ni de la fertilité infinie de ses expédients, tout cédait au charme secret de ses entretiens. » Les plus grands personnages se disputaient sa main ; « Pendant que tant de naissance, tant de biens, tant de grâce qui l'accompagnaient, lui attiraient les regards de toute l'Europe, ajoute encore Bossuet, » le prince Edouard, comte Palatin du Rhin, l'obtenait en mariage.

Le prince Édouard était fils de Frédéric V, électeur-palatin et roi de Bohême, et d'Elisabeth, fille de Jacques I.er, roi d'Angleterre. Son père Frédéric, après avoir accepté la couronne des Bohémiens révoltés contre l'Em-

(1) Bibliothèque de la ville de Versailles.

pereur Ferdinand II, fut défait, dépouillé de ses états, et proscrit en 1621. Il mourut à Mayence en 1632. Elisabeth habitait la Hollande depuis la défaite de Frédéric. Elle resta veuve avec quatre fils et deux filles. — L'aîné de ses fils, Charles-Louis, après beaucoup d'efforts pour recouvrer les états de son père, fut enfin réintégré dans le Palatinat, à la paix de Munster, en 1648, et un huitième électorat fut créé en sa faveur. C'est sa fille qui épousa en secondes noces, Monsieur, frère de Louis XIV. — Le second, Robert, s'établit en Angleterre, et suivit le parti de Charles I.er pendant les guerres civiles qui conduisirent ce monarque à l'échafaud. — Le troisième, Maurice, périt en mer en 1654, en allant tenter un établissement en Amérique. — Le quatrième, Edouard, passa en France, s'y fit catholique, et épousa Anne de Gonzague. On le connaissait à la cour sous le nom de prince Palatin. — L'aînée des filles, Louise-Marie-Hollandine, passa aussi en France, et devint abbesse de Maubuisson ;— et la cadette, Sophie, épousa Ernest-Auguste, duc de Brunswick, électeur d'Hanovre. Cette princesse étant restée protestante, le parlement d'Angleterre la désigna comme devant succéder à la reine Anne, à l'exclusion de cinquante-deux héritiers plus proches, mais tous catholiques. Sophie étant morte avant la reine Anne, son fils aîné, Georges-Louis, vint régner en Angleterre.

Telle était la famille à laquelle s'alliait Anne de Gonzague. Célèbre par son esprit et par un génie *également propre aux divertissements et aux affaires* (1), elle prit une part très active aux troubles de la Fronde. « Je ne crois pas que la reine Elisabeth d'Angleterre, dit le cardinal de Retz dans ses Mémoires, ait eu plus de capa-

(1) Bossuet. Oraison funèbre.

cité pour conduire un état. Je l'ai vue dans la faction, je l'ai vue dans le cabinet, et je lui ai trouvé partout de la sincérité. » Attachée de tout cœur à la reine Anne d'Autriche, elle chercha surtout à réunir tous les partis, et elle y parvint souvent, *tant elle était pénétrante, tant elle s'attirait de confiance, tant il lui était naturel de gagner les cœurs* (1). Au milieu d'une vie toute d'affaires, de plaisirs et de dissipation, Anne de Gonzague s'occupa peu des intérêts du ciel. Elle avoue elle-même, dans un récit rapporté par Bossuet, qu'elle était tellement éloignée de toute idée de foi, que lorsqu'on parlait devant elle des mystères de la religion, *elle avait peine à retenir ce rire dédaigneux qu'excitent les personnes simples, lorsqu'on leur voit croire des choses impossibles.* Elle vivait dans cette incrédulité, lorsqu'un songe, raconté admirablement par Bossuet, « de ceux, dit-il, que Dieu même fait venir du ciel par le ministère des anges dont les images sont si nettes et si démêlées, où l'on voit je ne sais quoi de céleste, » la frappa si vivement, qu'il s'opéra en elle un changement subit. Elle renonça complétement au monde. Non-seulement elle se réforma, mais elle réforma aussi toute sa maison. Pendant plus de douze ans, renfermée chez elle comme dans un monastère, elle s'y livra à la prière, à la pénitence et aux bonnes œuvres. C'est alors qu'elle prit en affection les Annonciades de Meulan. Elle leur fit beaucoup de bien, et à sa mort, leur laissa des marques de son attachement pour elles.

Les lettres de la princesse Anne de Gonzague sont sur un papier semblable à celui de madame de Montespan, et comme lui doré sur tranche. Elles sont pliées comme on le fait encore aujourd'hui lorsque l'on ne se sert pas d'en-

(1) Bossuet.

veloppes. Le plus grand nombre porte un cachet de cire noire aux armes de la princesse, ou présentant d'un côté une couronne d'épines et de l'autre une couronne d'étoiles avec cette devise : *de l'une à l'autre*, le tout entouré d'un cordon. Quelques-unes sont fermées d'un pain à cacheter rouge.. L'écriture de la princesse est grande et a quelque rapport avec celle de madame de Montespan. Il y a aussi dans ces lettres un grand nombre de fautes d'orthographe, mais en général le style en est facile, plein d'onction, de douceur ; et ses conseils sont toujours empreints d'une grande raison et d'une sainte confiance dans la bonté de Dieu.

La première est adressée à madame de Boulainvilliers, alors supérieure de Meulan. Elle lui annonce qu'elle est au cinquième accès d'une fièvre tierce, ce qui l'empêche de lui écrire de sa main. En effet il n'y a que la signature qui soit d'elle. Elle lui donne ensuite des conseils sur ce qu'elle aura à dire à Colbert lorsqu'il ira à Meulan, ou quelqu'un de sa part, et la prie de la tenir au courant de tout ce qu'elle fera, afin de pouvoir rédiger convenablement le mémoire qu'elle fera présenter au roi et à Colbert par Monsieur. Cette lettre est du 9 avril 1681, et signée *Anne de Mantoue*.

Dans l'intervalle de cette lettre aux suivantes, madame de Boulainvilliers était morte. Les six lettres suivantes se rapportent à l'élection de la supérieure qui lui succéda, de madame de Marquenat.

Jusqu'alors les supérieures de ce couvent avaient été élues par la communauté, et l'on allait procéder, comme de coutume, à l'élection de la supérieure, l'ancienne venant de mourir, quand on apprit que le roi se proposait d'en nommer une. C'est à propos des démarches faites pour réclamer leur droit d'élection, que s'est établie cette

première partie de la correspondance entre les Annonciades de Meulan et Anne de Gonzague. On voit dans les lettres de la princesse que le roi ne permit pas sans difficulté cette élection; que des intrigues avaient été ourdies pour faire nommer supérieure mademoiselle de la Chesnaye, et que sans la grande influence dont jouissait la princesse auprès du roi, l'élection n'aurait probablement pas eu lieu. Dans une de ces lettres, la princesse parle d'un secret de conscience qui lui aurait été confié par la dernière des supérieures, la mère de Saint-Jean, *touchant quelques points importants* de l'ordre des Annonciades, *qui n'ont pu être changés sans des dispenses du Pape.* Ceci demande quelques explications.

L'ordre des religieuses de l'*Annonciade* ou *des dix vertus de Notre-Dame*, fut fondé en 1504 par Jeanne de Valois, femme de Louis XII. Les religieuses avaient été placées par la sainte reine sous la direction des Pères-Cordeliers. Mais la conduite que les Cordeliers tinrent dans quelques-unes des maisons de cet ordre fut assez scandaleuse pour que les religieuses cherchassent à se soustraire à leur direction. C'est ce qui arriva à la maison de Sainte-Eütrope. Les religieuses de cette maison s'adressèrent au Pape, et elles obtinrent un bref apostolique qui leur permit d'abandonner la direction des Pères de Saint-François, et de se mettre sous celle de l'ordinaire. Mais beaucoup d'autres maisons en avaient agi ainsi sans envoyer à Rome. Celle de Meulan était de ce nombre. L'archevêque de Rouen, dans le diocèse duquel se trouvait cette ville, informé de ce qui s'était passé à Melun et dans quelques autres monastères, ne voulut accorder l'établissement de ce couvent qu'à la condition qu'il serait sous sa direction. C'est là le point de conscience dont parle la princesse. Dans plusieurs de ses lettres, et surtout dans celles de M. Le-

fébure, son chargé d'affaires, on voit que, pour lever les scrupules de la supérieure, on fit examiner ce point par une assemblée de docteurs de Sorbonne qui jugea qu'elle était parfaitement en sûreté de conscience sous l'archevêque de Rouen ; et pour la rassurer tout à fait on obtint, par les soins et les démarches de la princesse, une autorisation de Rome qui permit le passage des Annonciades sous l'ordidaire.

Toutes les autres lettres se rapportent principalement à la construction des bâtiments. La princesse indique à la supérieure la nature des démarches à faire auprès du roi, du père de la Chaise et de Colbert, pour obtenir l'ordre de construire, et elle lui fait part aussi de celles qu'elle a faites de son côté pour le même objet. Elle traite en passant quelques points de discipline, et lui donne quelques conseils sur différentes choses de moins d'importance.

On sait avec quelle rigueur Louis XIV poursuivit le jansénisme. Rien n'était donc plus grave pour une communauté que d'être accusée de jansénisme. Les Annonciades de Meulan n'y échappèrent point. Dans la dixième de ses lettres, la princesse repousse avec force l'accusation de jansénisme que l'on veut faire peser sur ce couvent, et indique à la supérieure les démarches à faire auprès des ministres et du confesseur du roi pour la repousser rapidement et énergiquement. Dans la treizième, elle engage la supérieure à prier un Père-Prieur, soupçonné de jansénisme, qui venait souvent la visiter, de s'en abstenir dans l'intérêt du couvent et dans le sien, car c'était sa présence qui paraissait avoir été la cause de cette accusation. Ce n'est pas que la princesse soupçonne en rien le Père-Prieur, *car*, dit-elle, *il est fâcheux que, dès qu'une personne paraît plus attachée à ses règles et à ses devoirs chrétiens qu'une autre, l'on veuille la faire passer pour jansé-*

niste, mais elle désire que l'on évite tout ce qui pourrait donner matière à calomnie, jusqu'à ce qu'on ait le temps d'éclairer le roi et *d'arrêter cette petite tempête.*

A la suite de ces lettres, j'ai ajouté le testament de la princesse, dont une copie faite à sa mort fut envoyée aux Annonciades de Meulan, et se trouve aujourd'hui aux archives de la Préfecture de Seine-et-Oise. Dans ce testament, tout rempli de bonnes œuvres, on voit que la princesse cherche avant tout à assurer le salut de son âme. Le second codicille est surtout curieux par l'énumération de toutes les reliques qu'elle lègue à différentes maisons religieuses.

Parmi les lettres d'Anne de Gonzague, possédées par la Bibliothèque de la ville de Versailles, se trouve un récit curieux de l'arrivée en France de sa belle-sœur, l'abbesse de Maubuisson.

Louise-Marie-Hollandine, sa belle-sœur, naquit à La Haye, en 1622, et fut présentée au baptême par le duc de Brunswick et par la République de Hollande, qui lui donna le nom de Hollandine. Elevée dans les principes de la religion protestante par *Sybille de Ketlet*, de la maison des ducs de Courlande, qui avait déjà élevé son père, et qui lui inspira de bonne heure l'amour des vertus chrétiennes, la jeune princesse fut fort pieuse, et se livra assidûment à la lecture de la Bible. Un jour, étant encore fort jeune, un médecin catholique que la reine sa mère estimait beaucoup, eut en sa présence une conférence avec un ministre protestant. Il s'agissait du baptême des enfants. Le médecin était pressant. Le ministre à court d'arguments demanda quelques jours pour répondre. Le délai expiré, pressé par la reine elle-même, il avoua qu'il n'avait rien trouvé dans la Bible qu'on pût opposer aux objections du médecin. On dit que la jeune princesse garda

toujours le souvenir de cette discussion et qu'il commença à jeter quelques doutes dans son esprit sur la vérité de la foi dans laquelle elle était élevée. C'est dans cette situation de son âme que, quelques années après, elle se lia d'amitié avec la princesse d'Oxoldre. Cette dame catholique et d'une grande piété, eut avec elle de longs entretiens sur la religion, et la mit en rapport avec quelques prêtres écossais qui l'éclairèrent sur les vérités du catholicisme, et achevèrent sa conversion. De ce moment, la princesse résolut de se faire catholique et religieuse. Mais ce projet ne pouvait se réaliser sous les yeux de sa mère et au milieu d'une cour protestante. Elle se décide alors à fuir le palais de sa mère. Elle prend un déguisement, quitte La Haye, arrive à Anvers, va s'enfermer dans le monastère des Carmélites anglaises, y fait son abjuration, et passe en France où elle est reçue par le prince Édouard, son frère, s'y fait religieuse et devient abbesse de Maubuisson en 1661.

C'est cette fuite du palais de sa mère et son arrivée en France qui sont racontées avec assez de détail dans l'écrit placé au milieu des lettres dont nous nous occupons ; le voici :

« Madame Louise-Marie-Hollandine, Palatine de Bavière, sortit de son palais (1), le 17 décembre 1659, âgée de trente-cinq ans. Ce fut le mercredi des Quatre-Temps de l'Avent, jour auquel l'église lit à la messe l'évangile : *Missus est.*

« Elle n'avait dit son secret à qui que ce soit de la maison. Elle fut longtemps à méditer sa fuite et à en chercher les moyens. La nuit d'avant son départ elle ne dormit point ; elle donna ordre qu'on ne l'éveillât que fort tard.

(1) A La Haye.

Elle s'était adressée à une princesse (1) d'Allemagne qui était catholique et qui avait des terres en Hollande. Cette princesse envoya un gentilhomme français à la princesse Louise, pour l'aider à prendre les mesures nécessaires pour sa fuite. La princesse Louise lui donna ordre de l'attendre hors du palais, et lui donna pour marque qu'elle serait sortie, qu'elle jetterait une pierre à un certain endroit par-dessus la muraille. Quand elle l'eut jetée, le gentilhomme vint frapper à la porte, et pendant qu'il amusait le suisse, la princesse sortit sans être habillée. Elle portait son *corps* (2) sous son bras. Elle avait résolu que, si le suisse l'avait arrêtée, elle aurait contrefait sa voix et eût feint d'être une femme de chambre qui allait faire raccommoder un *corps*. Le suisse ne l'arrêta point, et elle se hâta de sortir. La princesse allemande avait eu soin de faire venir un charriot de Hollande à quelques rues plus loin que le palais. La princesse Louise monta dedans pour s'en aller. Elle avait laissé un billet sur sa toilette, où elle avait écrit qu'elle s'en allait pour se faire catholique; il est remarquable qu'en même temps que Dieu lui donna le désir de se faire catholique, il lui donna celui d'embrasser la vie religieuse. La reine sa mère entra dans une grande colère dès qu'elle apprit la fuite de notre princesse. Elle fit courir après de tous côtés; on ne la trouva point. La reine disait : ce ne peut être que le Diable et mon fils Édouard qui aient perverti ma fille. Ce fils Édouard était monseigneur le prince Palatin (3). Enfin la princesse Louise arriva à Anvers, où elle demeura dans une maison particulière, jusqu'à ce qu'elle eût permission d'entrer

(1) La princesse d'Oxoldre.
(2) Corset fort dur que portaient les femmes autrefois.
(3) Mari de Anne de Gonzague.

dans les Carmélites, où elle passa six semaines. Elle fut instruite par un jésuite, et fit son abjuration le 25 janvier 1660. Quelques jours après, elle sortit des Carmélites d'Anvers pour venir en France, où monseigneur le prince Palatin l'attendait à Rouen. De Rouen elle vint à Maubuisson, où elle demeura peu, et où elle revint après avoir passé quelque temps aux filles de Sainte-Marie de Chaillot. Elle se rendit religieuse à Maubuisson après cela, et y vécut en simple religieuse, jusqu'à ce que l'abbaye vint à vaquer par la mort de madame Catherine-Angélique d'Orléans, abbesse de ce monastère, laquelle, quelques moments devant sa mort, demanda pour elle au roi l'abbaye de Maubuisson (1) par une lettre qu'elle écrivit à Sa Majesté au nom de toute la communauté. Le roi donna donc l'abbaye à madame la princesse Louise, en 1661. Depuis ce temps, on lui en a offert de plus considérables, telles que celle de Fontevrault, mais elle de son côté n'a pensé qu'à se démettre de la sienne, ce qu'elle eût exécuté, si M. l'abbé de la Trappe, qu'elle a beaucoup consulté sur cela, ne l'en eût toujours détournée. »

N.° VII.

LETTRES DE M. LEFÉBURE, CHARGÉ D'AFFAIRES DE LA PRINCESSE PALATINE (2).

Ces lettres sont fort bien écrites. Le papier est pareil à celui de la princesse.

Elles ont particulièrement trait aux démarches faites pour rassurer la conscience de la supérieure à propos du

(1) Abbaye royale fondée par la reine Blanche en 1253, près Pontoise.

(2) Bibliothèque de la ville de Versailles.

passage du couvent sous la direction de l'ordinaire. Il écrit à la supérieure pour lui nommer les docteurs de Sorbonne chargés de prononcer sur son affaire, leur jugement tout en sa faveur ; et il lui raconte très en détail son voyage à Saint-Eutrope pour connaître le bref dans lequel le Pape parle avec force contre la mauvaise conduite tenue par les Cordeliers dans les maisons des Annonciades. Il raconte ensuite comment, afin d'obtenir un bref de Rome pour leur couvent, il fit des démarches auprès d'un banquier de ses amis, qui paraissait vouloir se charger de les faire venir moyennant finances, et s'en chargea effectivement pour dix pistoles. Enfin, il termine par quelques conseils à la supérieure, à l'occasion d'un parent auquel elle avait donné quelque argent et qui paraissait disposé à vivre à ses dépens.

N.° VIII.

LETTRES DE MADAME LA COMTESSE DE ROUCY (1).

Madame de Roucy était une dame attachée au service de la princesse Palatine. Ses lettres sont écrites sur un papier à peu près pareil aux autres, mais sans dorure. L'écriture en est très laide, et il n'y a pas un mot d'orthographe. Le cachet qui les fermait est en cire noire ; les armes sont un écusson avec escarboucle couronné à huit raies, et entouré d'un cordon à nœuds. — Elles ont peu d'importance et ne se rapportent qu'à la santé de la princesse.

(1) Bibliothèque de la ville de Versailles.

N.° IX.

LETTRES DE LA CHAPELLE-BESSE (1).

La Chapelle-Besse était un des premiers commis de Louvois. Ses lettres sont écrites sur gros papier. Elles sont pliées comme on les plie encore aujourd'hui quand on ne se sert pas d'enveloppes. Sur le cachet en cire qui les ferme sont les armes de Louvois.

La première est du 3 janvier 1688. Il annonce à la supérieure que le roi a accordé huit mille livres cette année pour continuer le cloître, et il lui indique quelles sont les parties du bâtiment que l'on achèvera. Dans la deuxième, qui est du 29 avril 1689, il lui fait part de la résolution du roi de n'accorder aucun fonds pour les bâtiments. C'est, en effet, à cette époque, que Louis XIV fit cesser tous les grands travaux commencés, même en ce qui concernait les embellissements de son Versailles, à cause des dépenses occasionnées par la guerre. Mais il paraît que l'on avait aussi supprimé le paiement de la pension que le roi faisait aux religieuses, et la Chapelle-Besse engage fortement la supérieure à adresser un placet à ce sujet au surintendant des bâtiments, afin qu'il puisse en parler au contrôleur-général des finances, ou au roi lui-même.

N.° X.

LETTRE DE L'ABBÉ DE CROISSY (2).

Charles-Joachim Colbert, abbé de Croissy, abbé commendataire de l'abbaye de Froidmont, et ensuite évêque

(1) Archives de la Préfecture de Seine-et-Oise.

(2) Archives de Seine-et-Oise.

de Montpellier, était fils de Charles Colbert, marquis de Croissy et de Torcy, frère du grand ministre de Louis XIV. Sa lettre est écrite sur gros papier, plié comme il se pratique aujourd'hui ; et sur le cachet de cire rouge, sont les armes des Colbert. Elle est datée du 19 décembre 1693.

La supérieure des Annonciades faisait de nombreuses démarches pour le paiement de la pension du couvent qui avait toujours lieu d'une manière très irrégulière. C'est à cette occasion que l'abbé lui écrit qu'il a vu M. de Pontchartrain, qui lui a assuré qu'elle serait payée.

N.° XI.

LETTRES DU PÈRE DE LA CHAISE (1).

Quoique le monastère des Annonciades de Meulan fut sous la protection royale, il avait peu de revenus, et la pension accordée par le roi était toujours très irrégulièrement payée, en sorte que la supérieure se trouvait souvent dans le plus grand embarras. Elle aurait bien désiré avoir un revenu fixe, au lieu de cette pension payée par le Trésor royal, et aurait voulu qu'on lui accordât un bénéfice. Elle avait même demandé le Prieuré de Juziers. C'est à cette demande, sur laquelle insista longtemps madame de Marquenat, que le Père de la Chaise répond dans ses deux lettres, qui sont à des dates assez éloignées l'une de l'autre, puisque l'une est du 28 juin 1694, et l'autre de janvier 1703. Il lui dit que le roi, sur sa recommandation et sachant les besoins de la communauté, lui accordera des secours. Quant au Prieuré de Juziers, qu'il n'est pas à la nomination du roi, qu'il fait partie de l'apanage de Mon-

(1) Archives de Seine-et-Oise.

sieur, et que, comme il sait que ce prince lui veut beaucoup de bien, il l'engage à s'adresser à *lui qui sera un puissant solliciteur pour obtenir quelques grâces du roi.*

Ces lettres sont écrites sur petit papier. L'écriture en est fine. Elles étaient probablement sous enveloppes, car il n'y a point d'adresses au dos et point de cachets.

N.° XII.

LETTRE DE MONSIEUR MANSEAU (1).

Le nom du personnage qui a écrit cette lettre est peu connu, et je n'en aurais pas parlé si elle ne contenait le modèle d'une lettre qu'il engageait madame de Marquenat à écrire à madame de Maintenon.

La supérieure s'adressait à tout le monde pour pouvoir enfin obtenir du roi la certitude d'un revenu qui assurât l'existence de la communauté. Elle avait écrit, ou fait écrire par les plus grands personnages, aux ministres du roi. Ce M. Manseau, qui paraît un de ses conseillers, l'engage à écrire de nouveau, non-seulement à M. de Pontchartrain et au Père de la Chaise, mais encore à madame de Maintenon dont l'influence est si grande sur Louis XIV, et il lui envoie un modèle de lettre.

Cette lettre est sur papier ordinaire sans lacets. Le cachet est en cire rouge, et il a pour armes un léopard surmonté d'une couronne ducale. Sa date est du 21 janvier 1699.

(2) Archives de Seine-et-Oise.

N.° XIII.

LETTRES DE HENRI D'AGUESSEAU (1).

Dans les lettres de madame de Montespan, adressées à madame de Marquenat, on trouve toujours un souvenir d'amitié pour l'une des religieuses, mademoiselle de Bonnivet. Ce fut cette religieuse qui devint supérieure des Annonciades de Meulan à la mort de madame de Marquenat. Mademoiselle Gouffier de Bonnivet était fille du comte de Gouffier et d'Élisabeth Dufaur de la Roderie, sœur utérine de Henri d'Aguesseau, père du chancelier. Le comte de Gouffier avait en mourant nommé Henri d'Aguesseau son exécuteur testamentaire, et celui-ci portait le plus vif intérêt aux enfants du comte. Une fois supérieure des Annonciades de Meulan, mademoiselle de Bonnivet s'empressa de réclamer les bons offices de son oncle, membre du Conseil-d'Etat et du Conseil-royal des Finances, pour faire assurer cette pension que l'on avait toujours tant de mal à toucher. C'est à ce sujet que sont écrites les quatre lettres du père du chancelier.

Ces lettres sont sur gros papier, et pliées à l'ordinaire. Le cachet est en cire rouge aux armes des d'Aguesseau. Elles sont toutes du mois d'octobre 1716, un mois environ avant sa mort.

La première est adressée à M. Loppinot, un de ses amis, qui s'intéressait beaucoup à la supérieure de Meulan, et faisait des démarches en son nom, pour lui faire obtenir sa pension ; la deuxième à sa nièce ; et dans toutes

(1) Archives de Seine-et-Oise.

deux il demande les pièces sur lesquelles sont établis les droits de la communauté à la pension que Louis XIV lui avait accordée, parce qu'on allait travailler à régler les pensions. On était alors sous la régence du duc d'Orléans. Dans la troisième il lui dit que dans les papiers qui lui ont été remis, il n'a point trouvé le brevet en vertu duquel cette pension a été accordée, et ce qu'il a vu de meilleur, est le certificat de feu monseigneur le duc d'Orléans. Voici ce que c'était que ce certificat dont parle Henri d'Aguesseau. — On a vu par les lettres précédentes et par ce que nous avons dit pour les expliquer, combien les diverses supérieures du couvent des Annonciades de Meulan avaient eu de peine à obtenir la construction du monastère et la pension qui devait assurer l'existence des religieuses. Pendant tout le temps de l'existence de la reine Anne d'Autriche, c'était à elle, qui s'en était déclarée la fondatrice et la protectrice, que s'adressaient les réclamations. Lorsque la reine-mère fut sur le point de mourir, elle recommanda au roi, son fils, l'exécution de son vœu, et répéta devant lui et le duc d'Orléans, son frère, les raisons qu'elle avait eues pour le faire. La reine morte, on oublia ses recommandations et les religieuses de Meulan. Le duc d'Orléans leur portait cependant beaucoup d'intérêt, ainsi qu'on le voit par les lettres de la princesse Palatine, et par celles du Père de la Chaise. Madame de Marquenat, qui de toutes les supérieures fut celle qui fit les plus actives démarches et qui obtint les plus grands résultats, voulut avoir une pièce écrite et authentique qui constatât les intentions formelles de la reine Anne d'Autriche à l'égard du monastère de Meulan, et elle s'adressa au duc d'Orléans, qui lui envoya le certificat signé de sa main dont il est question dans la lettre du père du président d'Aguesseau. Ce certificat, conservé dans les archives

des religieuses et dont une copie est à la Préfecture de Seine-et-Oise, est ainsi conçu :

« Philippe, fils de France, frère unique du Roy, duc d'Orléans, de Valois, de Chartres et de Nemours, certifions à tous ceux qu'il appartiendra que nous avons ouï-dire à la Reine, feue madame notre honorée mère, que pour obtenir du ciel le Roy, notre honoré seigneur et frère, elle avait fait vœu de faire bâtir le monastère des Annonciades de Notre-Dame-de-la-Paix de la ville de Meulan, et de le fonder de dix mille livres de rente, et que n'ayant pu pour certaines considérations accomplir son vœu, Sa Majesté en mourant avait prié le Roy notre dit seigneur et frère de l'exécuter, persuadée qu'elle avait obtenu du ciel sa naissance par les prières de la feue mère Charlotte, première supérieure du dit monastère, en laquelle elle avait beaucoup de confiance et qu'elle estimait très particulièrement, en témoin de quoi nous avons signé le présent certificat et fait contresigner par notre Conseiller, Secrétaire de nos commandements, maison et finances, pour servir et valoir ce que de raison.

« Fait à Paris, ce vingt-troisième janvier 1697.

« Signé PHILIPPE.

Et plus bas :

« DE THÉSUT. »

Dans la quatrième lettre, Henri d'Aguesseau félicite sa nièce d'avoir écrit elle-même au duc de Noailles, qui était alors président du Conseil des finances, et il lui annonce que de son côté il lui a aussi écrit le plus fortement possible, sa santé ne lui ayant pas permis de l'aller voir.

N.° XIV.

LETTRES DE M. LOPPINOT (1).

M. Loppinot était, ainsi que nous l'avons dit, un ami de la famille d'Aguesseau et de la supérieure de Meulan. Cependant, nous n'aurions pas parlé de ses lettres si elles ne contenaient des détails curieux, surtout la seconde, sur l'intérieur de la maison du chancelier d'Aguesseau les premiers jours de sa nomination à cette haute fonction.

On a vu que le père du chancelier avait demandé à la supérieure de Meulan les pièces constatant ses droits à une pension et qu'il n'avait trouvé de valable que le certificat du duc d'Orléans, frère de Louis XIV. Il paraît que ce certificat, qui était une pièce si importante pour les Annonciades, avait été envoyé par le père du chancelier au duc de Noailles, président du Conseil des finances; toujours est-il qu'à sa mort on ne le retrouva pas dans ses papiers. C'est surtout à ce sujet que M. Loppinot écrit à madame de Bonnivet. Il lui parle d'abord de la difficulté qu'il y a d'approcher le procureur-général, car cette lettre est du 22 décembre 1716, et d'Aguesseau n'était pas encore chancelier. Puis il dit qu'il a vu l'abbé d'Aguesseau son frère, qui lui a longuement parlé au sujet de sa pension, et surtout du certificat du duc d'Orléans qui ne s'était pas retrouvé, et il lui dit à ce propos que l'abbé lui recommandait positivement *de ne pas tant prier et méditer, et de songer plus sérieusement à ses affaires*; qu'il ne fallait jamais envoyer de pièces originales qui pouvaient s'égarer, mais bien des copies. Malgré cela, il

(1) Archives de Seine-et-Oise.

lui annonce que le procureur-général se propose de demander à M. le duc d'Orléans, régent, qu'au lieu de faire une pension au couvent, on lui donne une de ces terres qu'on prend aux gens d'affaires pour ou sur leurs taxes, ce qui vaudrait encore mieux qu'un bénéfice qui avait d'abord été proposé et dont on est souvent très mal payé. Il ajoute que le procureur-général a promis d'employer tout son crédit à la réussite de cette affaire, et il pense que s'il ne réussit pas, personne ne réussira.

La deuxième, est du 9 février 1717, c'est-à-dire, sept jours après la nomination de d'Aguesseau aux fonctions de chancelier de France. Madame de Bonnivet s'était empressée d'écrire à son cousin pour le féliciter et lui demander de nouveau son appui afin d'obtenir cette pension tant désirée. M. Loppinot lui écrit pour lui rendre compte de la visite que lui et sa femme ont été faire de sa part à M. le Chancelier et à madame la Chancelière, et la manière gracieuse dont ils ont été reçus. Il lui raconte que, lui parlant de la pension, il en profita pour lui demander la permission de se servir de son nom afin de retirer de chez le duc de Noailles les pièces qu'elle avait envoyées au père du chancelier. Puis il entre dans le détail de l'entrevue qu'il eut le jour même chez le chancelier avec le duc de Noailles, de tout ce qui y fut dit en sa faveur, et il termine en disant à la supérieure que la nomination de d'Aguesseau est applaudie de tout le monde et qu'il a reçu les visites de toute la France.

N.° XV.

LETTRE DE L'ABBÉ D'AGUESSEAU (1).

Enfin, la dernière lettre que nous rapporterons ici, est

(1) Archives de Seine-et-Oise.

celle de l'abbé d'Aguesseau, frère du chancelier. Elle est écrite sur petit papier, plié comme nos lettres ordinaires. Le cachet est de cire noire (il venait de perdre son père) et aux armes des d'Aguesseau. Elle est du 13 février 1717. La supérieure lui avait aussi écrit pour le complimenter sur la nomination de son frère, et elle avait profité de l'occasion pour lui demander son appui afin d'obtenir un bénéfice. C'est à ce sujet que l'abbé lui répond, et il lui conseille de faire rédiger un mémoire et de l'envoyer au chancelier, afin qu'il puisse appuyer sa demande.

Telles sont les diverses lettres possédées par la Bibliothèque de Versailles et les Archives de Seine-et-Oise concernant l'exécution du vœu de la reine Anne d'Autriche, pour l'érection du couvent des Annonciades de Meulan et la fondation de la rente qui devait assurer l'existence des religieuses. On voit que l'église et les bâtiments furent enfin élevés pendant le règne de Louis XIV. Quant à la pension, ces lettres prouvent que, toujours un peu contestée, il n'y avait encore rien d'assuré en 1717. Il faut croire cependant qu'elles l'obtinrent enfin un peu plus tard, puisque dans le compte des revenus demandé aux divers couvents en 1790, on trouve que celui des Annonciades de Meulan figurait pour 9,943 l. 17 s. 4 d. sur le Trésor, sans compter les rentes faites par des particuliers et les revenus de quelques biens qui lui avaient été légués.

Je n'ai rien changé à l'orthographe des lettres qui vont suivre, j'ai pensé qu'elles conserveraient ainsi un caractère plus historique, et refléteraient mieux les divers personnages qui les ont écrites.

Lettres de la reine Anne d'Autriche, du président Molé, du Père de la Chaise, de madame de Montespan, d'Anne de Gonzague, princesse Palatine, etc., concernant l'exécution du vœu d'Anne d'Autriche, pour l'érection du couvent des Annonciades de Meulan, et la fondation de la rente qui devait l'accompagner.

N.° I.

LETTRES DE LA REINE ANNE D'AUTRICHE.

PREMIÈRE.

« MA RÉVÉRENDE MÈRE,

« Escrivant à M. l'Archevesque de Rouen pour le remercier du soing qu'il a pris de vostre establissement et vous favoriser doresnavant à ma considération de tout ce qui sera en son pouvoir, j'ay esté très ayse de vous tesmoigner que ce me sera contentement de vous faire recevoir dans les rencontres des effects de mon amitié pour le bien et l'advantage de vostre maison, dans laquelle ne voullant point doubter que vous ne faciés prières continuelles pour la santé du Roy Monseigneur, la mienne et celle de nostre fils, aussy vous assœureraije de la demande que je fais à nostre seigneur de vous avoir toujours, ma révérende mère, en sa saincte garde.

« Escrit à Saint-Germain-en-Laye, le dernier juillet 1639. »

« ANNE. »

DEUXIÈME.

« MA RÉVÉRENDE MÈRE,

« Le présent que vous m'avez envoyé de la représentation de la chapelle de Nostre-Dame-de-la-Paix m'a esté si agréable que j'ay bien voullu vous faire cognoistre par celle-cy l'estime que je fais de vostre souvenir et combien je reçois de contentement de la continuation des prières que je vous avois demandées et à toutes vos bonnes religieuses qui seront toujours assurées du plaisir que j'auray de leur faire recevoir aux occasions des effects de ma bonne volonté pour le bien et l'advancement de vostre maison. Sur ce je prie Dieu vous avoir ma révérende mère en sa saincte garde.

« Escrit à Saint-Germain, le XI.[e] jour de janvier 1640. »

« ANNE. »

TROISIÈME.

« MA RÉVÉRENDE MÈRE,

« Je reçois avec tant de satisfaction la continuation de vos prières et celles de vos bonnes religieuses que j'ay bien voullu vous tesmoigner par celle-cy combien elles me sont agréables et le plaisir que vous me ferés de vous souvenir de moy en telles occasions, affin qu'il plaise à la Divine bonté de me donner une aussy heureuse issue de ma grossesse comme vous me la souhaitez, faittes tousjours estat de ma bienveillance et que dans les rencontres vous

en recevrés des effects. Cependant je prie Dieu vous avoir ma révérende mère en sa saincte garde.

« Escrit à Saint-Germain, le 13 may 1640. »

« ANNE. »

QUATRIÈME.

« MA RÉVÉRENDE MÈRE,

« Je reçois pour marque bien particulière de la continuation de vostre amitié les vœux que vous me faittes à ce jour. J'ay bien voullu vous en remercier par le Prévost de Triel qui vous pourra dire combien vos étrennes m'ont été agréables, et que je désire de vous sur toutes choses et de vos bonnes religieuses, qu'ils aient tousjours souvenance en leurs prières la santé du Roy Monseigneur, la mienne et celle de nos enfans, ce qui me donnera encore plus suject de vous tesmoigner les effects de ma bonne volonté dans les rencontres. Sur ce je prie Dieu vous avoir, ma révérende mère en sa saincte garde.

« Escrit à Saint-Germain, le 1.er jour de janvier 1643. »

« ANNE. »

CINQUIÈME.

« MA RÉVÉRENDE MÈRE,

« Je prends pour marques si assurées de la continuation de vostre affection le souvenir que vous avez de moy à ce nouvel an, que j'ay bien voullu par le retour du Prevost de Triel vous tesmoigner qu'elles me seront tousjours très agréables d'avoir les occasions qui ce pourront offrir

de vous faire recevoir des effects de mon amitié, et cependant je vous recommande bien soigneusement de faire prier Dieu pour le Roy monsieur mon fils et son frère, affin qu'il plaise à sa divine bonté les avoir toujours en sa saincte garde.

« De Paris, le 2.e janvier 1644. »

« ANNE. »

N.° II.

LETTRES DU PRÉSIDENT MOLÉ.

PREMIÈRE.

« M. R. M.

« Je vous voids aussy bien à Saumur qu'à Paris, et Meulan et cette sainte communauté y sont tousjours présens. Vous scavez ce que vous m'avez promis et je scay que vous gardez parolle. Continuez de presser nostre tout puissant qu'il dispose les esprits à la paix si désirée de tout chacun et si nécessaire à tous. Jay entrepris le voyage par obéissance, je le continue avec le même esprit. Nous sommes à Saumur où nous trouvons cette célèbre Nostre-Dame des Andillères. C'est un lieu où N. S. se plaist d'estre loué et en faict ressentir ses graces à qui il luy plaist. Je l'appelle au secours public et particulier, je serai tousjours, M. R. M.,

« Vostre très humble serviteur,

« MOLÉ.

« Ce 9 février 1652. »

DEUXIÈME.

« M. R. M.

« C'est assez de bonheur pour moy qu'au milieu de ce long voyage j'aye des moyens de satisfaire à ce que vous avez désiré de moy. La Reyne a reçu vostre lettre et m'a dit tout le bien de vostre conduite que je scay il y a longtemps. Elle assure qu'elle vous considérera tousjours comme elle s'y recognoist estre tenue.... envers ce monastère de la paix que l'on prie N. S. incessamment pour cet ouvrage du ciel et non des hommes. Si les esprits se peuvent disposer à cette paix on remettra bientost toutes choses en l'ordre. Ne m'oubliez pas s'il vous plaist en ce... ny en l'oratoire de la famille toute portée à vous servir...

« Je suis vostre très humble serviteur,

« MOLÉ.

« Ce 9 avril 1652. »

TROISIÈME.

« M. R. M.

« C'est assez pour ma satisfaction que jaye peu me servir du sceau pour quelquun qui touche à la R. M. et selon les vœux de cette communauté que la Providence par ses soins a estably. Il a pleu à la Reyne me dire qu'elle avoit reçeu lettre de vostre part et qu'elle vouldroit bien contribuer davantage à vostre contentement. J'ay aussy veu M. vostre Archevesque qui a promis d'achever l'ouvrage que vous aves commencé. Nous partons demain pour Saint-Germain et se promet on que le changement

des esprits de la ville de Paris aydera beaucoup à nostre repos public et à jouir enfin de cette paix tant désirée. Vos vœux continueront et pour nous s'il vous ploist puisque je suis, M. R. M.,

« Vostre très humble serviteur,

« MOLÉ.

« Ce 16 octobre 1652. »

QUATRIÈME.

« M. R. M.

« Je commence volontiers par les nouvelles de la Royne nostre vertueuse Régente qui se porte grâces à Dieu fort bien et le ciel luy continuera ses faveurs pour abbattre tous les ennemis de l'estat. Continuez vos saintes prières pour ce subject et croyez que la Providence achèvera son œuvre et que feu l'autorité du Roy sera recognue et que tous les peuples luy obéiront plus volontairement que jamais.

« Vous assurerez M. vostre archevesque de l'affection que j'auray tousjours a le servir, et ne doubtez jamais que je ne serve cette communauté que la sainte Providence a estably....

« Vostre très humble serviteur,

« MOLÉ.

« Ce 25 fév. »

N.° III.

LETTRES DE MADAME DE SOUVRÉ.

PREMIÈRE.

« MA TRÈS RÉVÉRENDE MÈRE,

« J'ay temoigné a la Royne le soin que vous avies de faire prier Dieu pour Sa Majesté et suivant la vostre que

je luy ay leue dont elle vous remercye et vous prie de continuer. Je seray tousjours tres ayse de vous servir et suivant vostre intention pour vous tesmoigner que je suis, madame, vostre très humble servante,

« DE SOUVRÉ.

« Ce 22 octobre 1640. »

« Si vostre norrisse est bonne, quelle ne passe pas vingt-cinq ans, quelle aye desja faict norriture daustres enfans que des siens, que son laict naye pas plus de six sepmaines, quelle aye les dents belles, les cheveux noirs, point de maladie hereditaire dans sa race, bref quelle soit telle quil nous la faust sera la bien venue.

DEUXIÈME.

« MADAME MA TRÈS RÉVÉRANDE MÈRE,

« Je vous remersie pour Monseigneur le Daufin du chien que luy aves envoié. Je lé feit voir a la Royne qui le trouve bien joly. Elle est bien aise destre dans le resouveny des personnes de vostre vertu et piesté vous luy pourés escrire quant vous voudres elle resevera avec contentement les asuranses que luy donneres des prieres que vous festes journellement pour Sa Majesté. — Pour moy je vous suis obligée de vostre souveny et des asuranses que me donnes de votre affection. — Vous me trouveres tousjours disposée a vous en témoigné aus auccasions de vous servy que je vous feré congnestre par esfect que je suis

« Madame ma très révérante mère,
« Votre très humble servante,

« DE SOUVRÉ. »

TROISIÈME.

« MADAME,

« J'ay présenté à la Reynę le présent que vous aves envoyé a Monseigneur le Daufin qui a esté treuvé fort beau. — J'ai baillé aussi vos raisins a Sa Majesté quelle a treuvé fort beaux — vostre homme vous en dira des nouvelles et vous rendra la lettre que la Reyne a escrite. — Sa Majesté ne vous demande que vostre souvenir et vos prieres et moy je vous en fais une supplication pour la conservation de Monseigneur le Daufin et sil soffre occasion de vous servir je le fairay de tout mon cœur et vous témoigneray que je suis

« Madame, votre très humble servante

« DE SOUVRÉ.

« Janvier 1640. »

QUATRIÈME.

« MADAME MA TRÈS RÉVÉRANTE MÈRE,

« Jay resu de vos nouvelles avec joie. — Ces témoignages de vostre bonne volonté moblige extremement. — Jay donné a la Reyne celle que vous luy escrivies elle ma commandé de vous mandé de sa part quelle sera bien ayse de vous voir et lorsque vous voudres veny quelle vous envoira un carosse. — Vous ne deves pas refusé cette ofre là vous estant tres avantageuse pour beaucoup de considérations. La première cest que le monde cognoistra la singuliere affection quelle a pour vous. — La mienne est telle que la deves desiré d'une personne qui est tres asurément

« Madame ma révérante mère

« Votre tres humble et affectioné servante,

« DE SOUVRÉ.

« Je vous remersie de vos bonnes et belles cerises. »

CINQUIÈME.

« MA TRÈS RÉVÉRANTE MÈRE,

« Je ne croy pas que le retardement de vostre voyage vous puisse causé auqun préjudisse. — Je ne sauré vous envoié quéry que madame de la Flote ne soit de retour de Paris qui a le carosse que lon vous doit envoié. — Donné vous un peu de patiance et vous assuré que bientost je vous tiendré la promesse que je vous ay feste. Je vous diré que je présentay ce soir à la Reyne les confitures et le fruit que m'aves envoié pour elle. — Je vous puis asuré quelle la eu fort agréable et quelle ma commandé de vous en remercier de sa part et vous prié de ne vous mestre point en paine de luy envoié tant de chauses. — Elle sait bien que le fruit est fort rare en ce pais — elle craint que vous soiés privés den mangé à sa considération — elle se recommande bien a vous et est fort aise de ce que vous continué vos prieres pour le roy et pour elle.

« Je suis vostre très humble servante,

« DE SOUVRÉ. »

SIXIÈME.

« MA TRÈS RÉVÉRANDE MÈRE,

« Je suis plus fâché que vous de ce que lon ne vous a pas encore quéry au jour que je vous lavais promis ce n'est pas ma faute. — Madame de la Flotte sest pressé de sen allé a Paris qui mena le carosse qui vous devoit envoié quéry — aussytost quelle sera de retour je vous lanverré. — Je ne vous puis mandé un jour asuré — les solutions de la court ne sont pas permanantes. — Je vous en moy (*sic*) et ne douté point que je ne prene tout le soin que pourés

désiré pour vostre satifaction. Jay mené vostre petit laquès à la Royne qui luy a donné luy mesme vostre fruit et Monseigneur le Daufin luy a montré son petit agneau qui laime fort. — Sa Majesté ma recommandé de vous remercier de sa part et vous asuré quelle sera bien ayse de vous voir elle vous prie de continué de prié Dieu pour le Roy et pour elle. Arras est randu en lobéissance de Sa Majesté. — Cest tout ce que vous peut dire,

« Madame vénérante mère — votre très humble et affectioné servante,

« De Souvré. »

SEPTIÈME.

« Ma Révérende Mère (1).

« Monseigneur le Daufin a receu si agreablement le présent que vous luy aves envoyé qu'il ma recommandé de vous en remercier, et aussy vous témoigner le plaisir que vous luy faites de continuer vos prieres à nostre Seigneur pour sa prospérité dont n'ayant nullement doubté par l'affection que jay tousjours recognu en vous et toutes vos bonnes religieuses pour la maison royale. — Jay esté bien ayse que la Reyne aye cognu les assurances que je luy ay si souvent données de vos soings et que vos prieres sont employées jour et nuict pour la conservation des deux princes quelle ayme si tendrement. — Cest la très humble supplication que je vous fais en mon particulier et que je rechercheray tousjours avec soing les occasions

(1) Cette lettre est écrite d'une autre main; la signature est seule de madame de Souvré.

de vous faire paroitre combien je suis, ma révérende mère, vostre très humble et affectionnée servante,

« De Souvré.

« A Saint-Germain, le 26 d'avril 1641. »

HUITIÈME.

« Madame ma très Révérante Mère,

« Le porteur vous dira comme je lay présanté à la Royne laquelle la bien resu avec le présant que luy aviés envoié dont elle fest cas et la mis dans son oratoire. Monseigneur le Daufin sest bien loué ausy du cabinet que luy aves envoié il vous en remersie. Pour moy je me sens très obligé ma chère mère de lasurance que me donnés que je participe en vos prières ce sont des esfet de vostre bonté dont je le resent mieux tel que je le doy pour vous de même.

« Ma très révérante mère votre très humble servante,

« De Souvré. »

« Ce 2.e janvier 1642. »

NEUVIÈME.

« Madame ma très Révérante Mère,

« Je vous puis asuré que la Reyne a autant de soin que pouvé désiré de vous faire avoir les frère de la mision — ils ont promis à Sa Majesté que dès qui le pouront qui les envoiront a Meulan — ceus qui sont près de vous ny peuvent pas aller. Leur règle estant que lors qui ont commensé leur mision en un lieu il fault qui lachève et qui se retire pour se reposé. Sy le porteur nétet presé de sen allé

il vous iret porté une lettre de la Reyne quelle mavait asuré vous voulloir escrire. Les armes de Sa Majesté nont point esté achevé quoy que laie dist plusieurs fois. — Le peintre du Roy qui les fesoit est mort. Je vous puis asuré que la Reyne vous affectionne bien fort et ma commandé de vous remersier de sa part de prié Dieu pour le Roy et pour elle et nos seigneurs ses enfans — elle vous prie de continué — pour moy je vous serviray en tout ce qui me sera posible estant.

« Ma très révérante mère— vostre très humble servante,

« De Souvré.

« Ce 29.e janvier 1642. »

N.° IV.

BILLET DU MINISTRE COLBERT.

« Le Roy m'ayant ordonné de faire lever le plan du monastère des Religieuses Annonciades de Meulan, j'envoye pour cet effet le sieur Bruant, l'un des architectes des bâtiments de S. M. pour lever le dit plan. C'est pourquoy je prie la supérieure des religieuses du dit monastère de luy donner l'entrée et toutes les facilités nécessaires pour l'exécution des ordres de S. M.

« Fait à St-Germain-en-Laye, le 15 avril 1681. »

« Colbert. »

N.° V.

LETTRES DE MADAME DE MONTESPAN.

PREMIÈRE (1).

« A Saint-Germain, se 20 desanbre. »

« Javest fait repondre a la lettre que vous mavies fait lonneur de mecrire mest lomme se trouva party insy madame je vous repeteray les mesme chose que je vous mandest qui estet que je croiles quil falet que vous escrivisies a M. Colbert pour se souvenir de vous et quant mesmetant vous anvoliasies pour le Roy une lettre ou plaset qui porteret que vous ayant fait esperer qu'il feret achever vostre batimant et questant mesme convenus dune somme an plusieurs paiemant vous avest lieu de cresre quyl a desin dachever sette bonne oeuvre a la quelle la reyne sa mere setet aubligée par veu et lavet prie de finir que se pandant vous navest antandu parler de rien depuis lanée pasee et que le besoin est presans Je vous dis seulemant an gros les chose que vous pouvest toucher vous an metreet plus ou moins selon que vous le jugerest a propos. Pour se quy regarde lafaire dont ma soeur de Jesus Maria ma escrit je vous supplie de luy dire que jaureet une extresme joie de la pouvoir aubliger mest quil mest inpossible an sette aucasion issy Je repons devant que davoir antandu la personne dont elle me parle mest je ne parle au roy dauqune afaire pour personne je me suis seulemant reserves cette libertay pour quelque communostest ancore je vous asure que je le fais avec beaucoup de resairve Je ne lesseray pourtant pas de luy donner vostre

(1) Tout entière de la main de madame de Montespan.

plaset sy vous vousles me lanvoiier Je croy quil sera bon aussy que vous anfasies parler a monsieur par madame la princessé Palatine afin que tout le monde agisse an mesme temps et que sela puise atirer un ordre positif Je vous asure madame que je le soueste presque autant que vous ayant une estime toutte partiqulière pour vostre communautay et beaucoup damitie pour vous Jespere que vous me conserveet toujours selle que vous mavest promise et que vous me faite là justesse de me croire vostre tres humble et tres aubeyssante servante.

« Françoise de Rochechouart. »

DEUXIÈME (1).

« A Versailles, ce 19 may. »

« Je nais peü madame vous faire responce aussy tost que je l'aurois souhaitée parce que je me suis trouvez un peu mal cela ne mas pas ampeschés destre aussy occupée de vos affaires qua lordinaire et jay bien de la joye de ce quel sonts enfain terminée et que le roy a ordonnée que lon fasse vostre maison selon vos desseins Jespere que vous vous souviendrée de moy dans vos priers quant vous aurez une belle esglise et que vous y exorterez toutes la communautée Je vous prie de faire mes complimant a madame de Bonivet elle m'a promis quel se souviendroit tousjours de moy et pour vous madame je ne vousdroit pas vous faire le tort dans douter apres les assurances damitiez que vous mavez donnez que jestime et cherits infiniment.

« Françoise de Rochechouart. »

(1) Ecrite par une autre main; la signature est seule de madame de Montespan.

TROISIÈME (1).

« Je vous suis bien aubligee madame de la petite leste que vous mavest anvolies elle et tout a fait jolie mest se qui man plest le plus est la continuasion de vostre amitié que jestimes infinimant Jespere ausy que vous ne m'oublies dans vos priesre que vous y convirest toutte la communautay vous trouverest bon que je fasse des conplimant an partiqulier a mademoiselle de Bonnivet et que je vous asure que je suis vostre tres hunble et tres aubeysante servante.

« FRANÇOISE DE ROCHECHOUART. »

N.° VI.

LETTRES DE ANNE DE GONZAGUE, PRINCESSE PALATINE.

PREMIÈRE (2).

« Je ne puis vous escrire de ma main estant aujourd'huy au cinquiesme acces d'une fieuvre tierce qui na aucun mauvais accident et que les médecins croyent qui me sera utile dans la suite. Je trouve tres bien ma tres chere dame et mere tout ce que vous mavés mandé. Il fault continuer de mesme et lorsque M. Colbert ou quelquautre de sa part ira — il fauldra faire veoir que pour faire la fondation d'un monastère il vous manque ce qui y est essentiellement necessaire a scavoir les cloistres, l'église, le couvent

(1) De la main de madame de Montespan.

(2) Lettre écrite d'une autre main que celle de la princesse, excepté la signature.

des religieuses, les infirmeries et une augmentation de dortoir — le peu que vous en avés ne suffisant pas pour une communauté aussy grande que la vostre. Syl vous propose vingt-mil-escus il faut bien dire quil est impossible que cela puisse suffire et sy lon vous demande ce que vous croyés donc qu'il fauldroit mon advis est de repondre que vous ferés un petit estat particulier de ce qui vous sera absolument necessaire et que dans quelques jours vous le ferés présenter à M. Colbert que vous le reduirés à tout le moings quil vous sera possible pour nestre point importune a S. M. et parce quaussy vos regles particulieres et les coutumes de vostre ordre ne vous font pas rechercher la magnificence dans vos bastimens. — Quand cela sera fait vous aurés la bonté de men advertir promptement affin que nous achevions tout le reste et que nous concertions ensemble le memoire que je feray présenter de vostre part au Roy par Monsieur et a M. Colbert. Jespere que Nostre Seigneur accordera ma santé aux prieres de nostre chere communauté et que ce mal icy me sera plus utile que nuisible. — Quoy quil en soit tout sera bien puisquil sera selon la volonté de Dieu. — Jay bien de la joye de voir le bon chemin que prend nostre affaire. — Jespere que la conclusion surpassera encore toutes nos attentes. — Cependant je salue toutes nos cheres meres et sœurs et nostre nouvelle fille qui a faict une sy saincte et sy genereuse profession. — Jay bien de limpatience que je puisse estre en estat de la veoir et touste vostre saincte compagnie et de pouvoir vous asseurer moy mesme que je suis toute à vous.

« Anne de Mantoue.

« Paris, ce 9.e avril 1681. »

DEUXIÈME.

« Ce 5 avril 1682. »

« Cest seullement pour vous avertir que M. Larcheve que de Rouen est icy et quil a donné tous ces ordres a M. Pirot pour vostre ellection il partira le jour de lassension aprez diné dans un de mes carosse et arivera ce jour chez vous il vous portera la reponce de larchevesque et je croy que samedy jour consacré a la sainte vierge vous pourez faire vostre ellection, je voudrez bien ma tres chere mere que ma santé eut peu me permetre dy assister mais puisque cella ne ce peut jy seré au moins de cœur et desprit et feré bien faire des prieres a Dieu affin quil benisse cette sainte action quy est sy importante au bonheur et a la paix et union de vostre monastere vous este toutes les chères filles de la sainte vierge vous la regardez comme vostre premiere superieure vous lhonorez et laymez avec une tendresse et une confiance fillialle le moyen de crindre quelle vous abandonat cest une choze imposible a sa bonté et insy espérons fermement quelle nomera elle mesme dans vos cœurs celle quelle a choisie pour la représenter et songes un peu avec combien de joye vous laccepterez de sa divine main, et avec combien de sumission et de reverence vous luy obéirez quand vous la considérerez des le moment quelle sera elleue comme une mere que la sainte vierge vous donne, jay desja de l'impatience de la conestre pour lhonorer dans cette considération destre le choix de la mere de Dieu ne doutons point quelle ne le soit sy vostre ellection na aucune veuë humaine, car insy elle sera afferemy dans lordre de Dieu, jay creu vous devoir avertir des cette heure du temps quelle se poura faire affin que vous redoubliez vos prières

plus que jamais pour cette importante action cepandant ma tres chere et reverende mere je salue toute la sainte communauté et suis a elles et a vous entierement acquise. »

TROISIÈME.

« Ce 23 avril 1682. »

« Je faits tout ce quy mest posible ma chere Dame pour vous servir dans la conservation de vos droits mais les premiers pas que lon a faits vous nuisent beaucoup et les termes dont lon a parlé au roy ont fait une dangereuse impresion dans son esprit et un grand tort a vostre comunauté je ne say pas quelle veuë ont peu avoir les personnes quy lont faist, mais ils ont faist un grand préjudice a vos interets en toutes manieres, je fais tout ce que je peux pour oster a Sa Majesté les opinions que lon luy a données au desavantage de votre comunauté et de vos droits delection je ne puis encore juger quel en sera le succes japrends de plus que M. de la Chesnays propose sa fille religieuse bénédictine comme une personne quy vous sera tres agreable et que vous aymerez bien mieux que quelquautre estrangere, cella pouvet estre mais il netoit pas temps de le dire et cest ouvrir des moyens et faire voir de sy grande facilliter a vousfaire perdre vostre droit, et tout cella y donne tant d'atintes quil y a bien a crindre que lon ne vienne pas a bout de le conserver comme nous le pouvions tres bien esperer sy lon neut point faist tant d'avances hors de saison, et quon neut point tant faist voir le peu de difigulté quil y auret a vous priver de vos droits. Les peres mesmes comme M. de Lemperiere vous la peu dire en ont esté persuadez mais ces segondes dé-

marches peuvent bien avoir encore gastées ce que javez tasché de metre en meilleur estat je croy bien que lintention de M. la Chenays en proposant sa fille a esté bonne et je pense mesme que cest une religieuse de mérritte mais cependant ces propositions la ne se devest faire qua lextremité et nuisent asurement beaucoup. Il faut ma chere Dame remettre levenement de touts nos autres desseings entre les mains de nostre bon Dieu et faire tout ce que nous pourons de nostre costé je vous asure que je noublie rien de tout ce que je puis penser quy peut estre utille. Le père de la Chaise est bien instruit il porte demain vos règles et vos fondations au roy et parest bien intentionné et je faits du costé du roy et du sien tout ce quy mest posible nous en aurons des nouvelles samedy il ma asurée encore aujourduy quil serviret en ce quil pouret nous en verons bientost les effets jay envoyé ausy a Monsieur et voila humainement tout ce que lon peut faire dans lembaras ou nous sommes je me serts de la petite lettre pour faire voir que vous avez elleu vostre dernière supérieure et quon vous avet laisé dans vos droits mais elle auret bien mieux servy sy lon navest rien fait de contrere je vous la renveré il sera bon que vous la gardiez toujours et cy vous trouvez encore quelquautre taymoignage semblable parmy vos papiers il faudret lenvoyer prontement cepandant ma chere Dame et chere mere asurez je vous conjure toute votre chere communauté de ma tendre affection je les porte toutes cherement dans mon cœur et je le taimoigneré en toutes aucasions aussy bien que la mémoire que je conserveré toute ma vye des confiances que nos deux cheres défunctes ont eu en moy, jespere quelles vous ayderont aupres de nostre seigneur je pense que vous este niece de feu la reverende mere Charlotte vostre premiere superieure c'est un grand avantage dapartenir de sy pres

aux ames bienheureuses, je suis cependant tout acquise a vostre sainte compagnie et a vous Je suis bien marie du mal de M. Lemperiere jespere que ce ne sera rien.

« Je recois vostre derniere lettre jay bien de la joye que M. Bruan soit chez vous asurez vous que je ne manqueré pas a bien soliciter les effets de la bonté du roy autant quil me sera posible. »

QUATRIÈME.

« Ce 26 avril 1682. »

« Voicy une lettre du pere de la Chaise quy doit estre gardee, je vous prie de men envoyer une copie parce quelle estet fermée et que je ne lay pas veuë.

« Je vous envoye ausy deux lettres de M. Pirot (1) une pour vostre comunauté et lautre pour M. Larchevesque il vous lenvoye toute ouverte affin que vous puisiez escrire ausy en conformité a ce quil lui mande estant necessere que vostre comunauté luy donne avis de la liberté que le roy luy laisse de faire son ellection sur laquelle vous atandez ces ordres et demandez sa benediction pour la rendre plus heureuse. Je ne say sy vous avez une voye bien pronte et bien sure pour escrire a M. Larchevesque quy est a Gransé en Bourgogne mais je pense que le plus court seret de me renvoyer vostre lettre et celle de M. Pirot quil faut que vous fermiez de cire d'espagne enfermee dans un mesme paquet et lon le metret icy entre les mains de son intendant quy la feret tenir surement sy

(1) M. Pirot était docteur et professeur de Sorbonne. — Ce fut lui qui fut chargé de confesser et d'exhorter la Brinvilliers lors de son exécution à mort.

néanmoins vous avez une adresse particulliere vous n'aurez qua vous en servir le plustost est toujours le meilleur affin que vos cheres filles ne demeurent pas plus lontemps orpheline Cepandant je suis bien obligée ma tres chere Dame et mere de la confiance que vostre sainte compagnie taymoigne pour moy je n'ay garde d'entreprendre de faire un choix quy doit estre celuy du saint esprit jespere quil nomera la superieure luy mesme dans le segret de vos cœurs et que la tres sainte Vierge a desja obtenu de Dieu celle quy doit tenir sa place dans la terre et quy doit estre honoree de la calité d'*Ancelle* (1) quelle a voulu porter en ce monde et quy est bien plus glorieuse que celle de Dame quy est comune aux moindres artisannes du monde et que les espouse de Dieu doivent tenir bien au desous delle, jatandré donc avec joye cette chere mere que Dieu vous a destiné et quy nous sera conue par la pluralité libre des voix de vostre comunauté affin de m'unir avec elle dans le sacré cœur de Jesus, comme je lay esté avec les deux cheres defunctes pour le bien et le service de vostre monastere Dez que lon aura des reponces de M. Larchevesque M. Pirot se disposera a vous aller trouver selon les ordres quil en recevra je vous asure ma tres chere mere quil a un cœur tout plain de charité pour vostre comunauté et que tant que M. Larchevesque et vous désirerez quil demeure vostre supérieur, que dans la veuë de Dieu et l'affection quil a pour vostre maison et pour moy il fera toutes les chosses que lon desirera avec bonté et douceur nonobstant ces grandes infirmités et ces grandes af-

(1) Ce mot, qui vient d'*Ancilla*, est aujourd'hui en usage dans l'ordre de l'Annonciade, fondé par la reine Jeanne, femme de Louis XII, dans lequel ordre la mère supérieure s'appelle la *mère Ancelle*. *Dictionnaire de Ménage*.

faires sy ma santé me permetest dassister a vostre ellection, je le ferez avec joye mais au moins j'y seré presente en esprit M. Pirot est fort persuadé et moy ausy que vostre ellection doit suivre les mouvements du saint esprit, et que ny luy ny personne ne vous doivent rien insinuer que de choisir dans la consience celle que vous crerez la plus propre a exerser cette grande charge et a tenir le rang de mere par toutes les calitez quy y sont convenable et les experiences quy y sont necessere voilà ma tres chère mere tout ce que je puis dire sur ce suget il ne me reste qu'a vous asurer et toutes mes cheres meres et sœurs que je suis entierement a elles et a vous. »

CINQUIÈME.

« Je vous suis bien obligee ma tres chere mere de toutes les bontez que vous me taymoignez et de toutes les affections que vostre chere communauté veut bien avoir pour moy je les ressents tendrement dans mon cœur et dans touts les temps et les aucasions vous conetrez par les effets la continuation de mon amitié, jay envoye les lettres a M. Larchevesque nous en aurons les reponces dans peu de jours et je vous les enveré ausy tost affin que vous ne differiez pas davantage a faire vostre ellection, jespere que Nostre Seigneur et la Sainte Vierge y presideront pour la rendre beniste et heureuse, je vous remercie cepandant ma chere et reverende mere de tout ce que vous mavez envoyé mais il est resonnable quil en demeure une grande partie pour la mere quy sera elleuë et surtout la croix quy doit bien estre conservee dans vostre comunauté tant par la dignité des reliques de la vraye croix que parce quelle reste a vostre maison de feu

la réverende mere Charlotte, et de la feu mere de saint Jean que je croy estre lune et lautre bien puisante aupres de Dieu jay leu les atestations quil faut ansy garder et les faire voir un jour a M. Larchevesque pour avoir permision dadorer cette vraye croix en public ce quy ne se peut faire autrement, jai garde la petite lanterne que jay trouvée tres jolie je vous en remersie ma tres chere et bonne mere et laisant tout le reste a dire au bon M. Lemperiere je finis en vous asurant que je suis tout a vous.

SIXIÈME.

Ce 7 may 1682.

« Apres avoir aujourduy dans la sainte Comunion joint mes indignes prieres aux vostres pour le bon succes de vostre ellection je viens mes tres cheres et bonne meres accompagner en esprit monsieur Pirot pour assister par mon affection a limportante action que vous allez faire, il me semble quelle se rencontre dans un temps heureux et que ce mesme esprit quy estoit promis aux apostres se trouvera dans le petit cenacle de Meulan, je salue desja par avance la superieure que la Sainte Vierge vous va donner, et cepandant je suis obligé mes tres cheres et bien aymees meres et soeurs de vous dire le principal suget quy fist desirer a vostre chere defuncte de me parler lesté passé cestet un segret de consience quelle me voulet confier et quy touchet quelque points importants de vostre regle pour les supérieurs quy n'ont peu estre changez sans les dispence du pape telles que lont obtenu dautres maisons de vostre ordre lorsquelles se sont missent soubs lordinaire cest a quoy vous este obligees de faire une grande

reflection affin de travailler au plus tost a obtenir de Rome ce quy sera necessere pour la sureté de vos consiences comme feu vostre reverende mere avest desing de faire, surquoy monsieur Pirot vous dira son sentiment apres lequel lon ne devra plus avoir aucun scrupulle la defuncte mere me dist quelle nen avet point voulu encore parler a la comunanté cregnant de donner quelques inquietudes a leurs conscience mais M. Pirot sage et savant docteur vous metra lesprit en repos la desus puisque vous este dans la bonne foy dun usage etably et comme je croy dans l'intention daporter au plustost les conditions necessere a rendre le changement des superieurs legitime et permis je nay pas creu vous devoir cacher plus lontemps ce segret important il sagist du salut eternel quand il est question de lacomplissement dune regle que vous avez vouеё, il y a encore un article de conséquence sur la permision dentrer chez vous M. Pirot vostre superieur conferera de toutes ces chosses avec vostre comunauté laquelle doit estre je pence dans la resolution que sy avec le temps le roy vous permetet toutes les libertes pour les ellections des superieur quy sont portees dans vostre regle et en uzage dans les maisons de vostre ordre que vous en suivriez la coutume conformement a la maniere ansienne et ordinaire des monasteres de lordre sans aucune difigulté, tant de la part de la superieure qui va estre elleuё que de celle de toute la comunauté Pardonnez mes cheres meres et sœurs de la liberté que je prends de vous parler insy la calité de la quelle vous m'honorez me donne les tendres sentiments d'une mere quy ne peuvent sempecher de pareitre quand il sagist de vos interets et de vous souheiter un bonheur eternel et un grand repos dans vostre cher monastere ou je me trouve souvent de souvenir et d'affection estant a la tres chere mere vice gerente et a

toutes mes tres cheres meres et sœurs, entierement acquise.

« LA PRINCESSE PALATINE. »

SEPTIÈME.

« Ce 17 may 1682. »

« Jay eu bien de la joye ma tres cheré et reverende mere du digne choix que vostre comunauté a faist de vostre personne je ne douste pas que vous ne remplissiez avec bien du mérite la place que la Sainte Vierge vous donne dans sa maison cepandant je vous conjure d'estre assuree de mon entiere amitié et de touts les petits services que je pouré rendre a vostre sainte compagnie et a vous, je suis bien aise que vostre chere mere de la croix aye esté choisie pour remplir ausy la charge de vice gerente il me semble quon ne pouvet rien faire de mieux, au reste jay veu M. Bruant (1) quy est dans les meilleures dispositions du monde et quy me promit de faire haster autant quil poura les batisments. Jauré toujoure le soing de les soliciter dans les aucasions, Dupin a fait ce que vous avez desiré avec joye toute ma maison est unie daffection au service de la vostre a legard du roy je ne vois nulle necesité descrire il suffit que M. Pirot parle au pere de la Chaise de vostre part pour rendre conte au roi de ce quy cest passé et je le feré ausy de mon costé jay parlé a monsieur et je luy ay demandé ausy comme il fallet faire pour la premiere pierre du batiment il ma dit que le roy donneret ces ordres la desus et M. Bruant m'a dit quil fallet en parler a M. Colbert et que lon avertiret quand il en se-

(1) L'un des architectes des bâtiments du Roi, chargé par Colbert de la construction du couvent de Meulan.

ret temps, cella ne ce peut pas faire autrement, je souhette cepandant ma reverende et chere mere que vostre jeune professe veuille bien se souvenir de moy au jour de son grand sacrifice je ne saurez m'empecher denvyer le bonheur des ames saintes quy ce donnent tout a Dieu dans lheureux estat de la religion je nay pas esté digne dune sy grande grace cest tout le regret de ma vye je me tiens neanmoins comme une annonciade et je puis dire mesme que je me croy uue des plus ansiennes annonciade de vostre comunauté ne pensant pas quil y en aye guere dans vostre maison quy aye receu le scapulaire et le cordon devant moy (1) a quy la feu mere Charlotte le donna en serimonie dans vostre eglise de Magny il y a bien des annees, ce que je nay point apris que lon aye fait depuis a dautres je voudrez bien estre digne dune sy hautte calité, je resois de bon cœur celle de mere dont vous me voulez honorer, puisque je men trouve la tendresse dans le cœur mais cest a condition que vous ny ajouterez plus celuy de superieure quy n'apartient qua vous je salue toute vostre chere comunauté jay bien de limpatience de les embrasser et de vous asurer ma tres chere et digne mere que je suis tout a vous. »

HUITIÈME.

Il ne faut point vous donner dinquiétude ma tres chere et reverende mere sur le suget de cette premiere pierre cest une petite cerimonie quy n'est ny necessere ny daucune obligation et que lon nobserve plus gueres souvent et puisque monsieur Colbert la ordonné insy il faut les laisser faire selon leur intention dont asurement ils ont eu

(1) Voir pièce n.° 4.

lordre du roy, et l'on ne trouverest pas bon que dautres personnes entreprissent de le faire, au reste le pere de la Chaise a tres bien reseu vos compliments, et de plus je les ay fait faire au roy par Monsieur luy mesme disant que le respec vous avest osté la liberté descrire a sa majesté pour luy dire comme vostre comunauté avest faist son ellection suivant ces intentions et que comme vous vous croyez plus obligee a depandre de sa majesté que les autres monastères estant etablie et fondëe par luy vous croyez ausy devoir rendre un conte plus exact que les autres de tout ce quy regarde une comunauté quy est nëe dans leglise par le bonheur de sa naisance tout cella a esté tres bien reseu et jespere ma chere mere que nayant dautres veuës que Dieu et le grand et parfait acomplissement de vos vœux et de vos regles comme vous lavez sy bien par la grace de Dieu quil augmentera de plus en plus ces benedictions sur vostre chere solitude de Meulan et que la tres sainte Vierge conservera et protegera toujours ces cheres filles que jembrasse tendrement estant a elles et a vous ma chere et bonne mere servante tres affectionee et toute aquise.

« Ce 28 may 1682. »

NEUVIÈME.

« Ce 13 juing 1682. »

« Je vous suis tres obligee ma tres chere mere des taymoignages que vous me donnez de vostre amitié et de celle de vostre chere comunauté vous conessez les tendres sentiments de la mienne pour elles et pour vous ma chere Dame que jay bien envye de voir et dembrasser ce sera des que mes pauvres forces me le pouront permetre je

suis bien aise que vostre cloture se conserve parmy les embaras de vos bâtiments et que les sainctes filles de la Saincte Vierge ayent tant de pasion pour leur retraitte, je pence que vostre petite eglise est a present dans louvroir ce sera une grande benediction pour ce lieu la et il me semble qu'on aura une grande joye lorsquil ne sera plus eglise et quon y recomensera les ouvrages de penser quon est en un lieu quy a este honoré de la présence reelle de nostre bon Seigneur ce que la foy nous doit rendre venerable comme les saincts lieux de la terre saincte cepandant ma tres chere mere je vous remersie des fruits de vostre petit jardin je les trouve tres bons le nostre nen a point eu guere cette annee et tout ce quy me marque laffection de nos tres cheres filles mest toujours d'une sensible consolation je suis ma tres chere mere tout aquise a elles et a vous.

Je vous prie de me mander a la premiere aucasion quy est madame de Chaumont quy doit entrer chez vous et pour combien de temps M. Larchevesque a oublié de metre le nom de celuy quil diset quy auret beny vostre chapelle sil y eut esté je mimagine quil entendet M. Pirot. »

DIXIÈME.

« J'ai esté bien incomodee ces jours icy ma chere Dame et je la suis encore un peu La mort de la Reine ma bien donné des paines mais il faut vouloir ce quil plait a Dieu je croy que vous navez rien a faire a cet egard que beaucoup de prieres et des services publics et sollennels cette mort a empeché que je naye veu Monsieur insy je nay peu luy parler sur vos bâtiments ce sera a son premier voyage mais j'en feré parler a M. Bruant et a M. Colbert et veré ce que lon peut faire pour les faire avancer je vous remer-

sie de vos bons fruits et suis ma chere superieure toute aquise a vostre chere comunauté et a vous.

« Ce 4 juillet. »

ONZIÈME.

« 4 Juillet. »

« Il faut avouer ma tres chere Dame qu'il y a de bien méchantes personnes au monde. La malice qu'on vous a voulu faire retournera a leur confusion. Il faut esclairer la chose autant qu'on le poura affin d'empecher a lavenir qu'on n'entreprenne de semblables choses contre vostre comunauté il est malaisé de deviner ce que lon a peu suposer a cet egard il n'y a point je croy de maison plus éloignees du jansenisme que la vostre touts vos confesseurs nen peuvent jamais estre soubsonnez, les peres Jesuites ont toujours esté les principaux de vos directeurs cest avec eux et par eux que jay toujours agy dans vos interets et ils m'ont extremement aydées a toutes les affaires quy nous ont touchees, je ne pense donc pas quil y aye de personnes moins soubsonnees de jansenisme que nous, et asurement il est malaise de nous en acuser, je feré neanmoins toutes les diligences posibles pour decouvrir d'ou peut venir ce mechant office qu'on vous a voulu rendre aupres du Roy et quy sont les gens quy hantent chez vous qu'on peut accuser de ces choses la comme je pense qu'on ne vous a rien escrit je pense que vous n'avez rien a faire qu'a prier ce J*** sy vous le voyez encore de suplier M. de Segnelé de vous faire nomer les personnes qu'on soubsonne de jansenisme parce que vous ne les verez plus et je croy que vous devez escrire prontément ce quy sest pasé a M. Pirot car il est encore vostre superieur

cella est ce me semble dans londre et il faudra mesme quil en parle a M. de Segnelé a quy je fere parler aussy et au Pere de la Chaise et il seret bon que sy le pere Boucaut est a Paris que vous le priasiez d'en dire quelque chose au Pere de la Chaise, j'en feré parler encore au Pere Jordan comme M. Pirot est tres bien a la cour et avec les Peres de la Compagnie, il poura estre encore fort utille a desabuser les Ministres et le confesseur du roy, voila ma tres chere mere tout ce quil me semble que l'on peut faire — sy vous jugez quelque autre chose necessere vous men donnerez avis sil vous plait et serez persuadée questant atachée intimement a vostre chere comunauté et a vous que je ne manqueré jamais en toutes aucasions de vous donner des marques de mon entiere affection.

« Je reseus hier vostre première lettre — tout ce que vous avez fait et repondu a l'envoyé de M. de Segnelé me pares tres bien. »

DOUZIÈME.

« Ce 4 août 1682. »

« Nous avons veu les peres penitents (1) et lon leur a fait conestre quil estet tres juste d'atandre le retour de M. Bruant puisque sy lon employe ce petit jardin a elargir vostre cour il y aura d'autres mesures a prendre et que sil demeure comme il est ils ne peuvent pas desirer plus que ce que vous leurs avez offert. Insy ma chere mere voila quy est tout surcis comme je le croy jusqu'au retour de

(1) Ces pères pénitents avaient une maison à Meulan qui touchait au couvent des Annonciades, et il s'agissait de prendre une partie de leur terrain pour la construction du couvent. De là les pourparlers dont parle la princesse.

M. Bruant, je seré bien aise quil soit bientost icy il me parest affectioné et il sera plus facille de faire entendre toutes les choses quy regarde le bâtiment de vostre chœur et du reste de la maison.

« Vostre chere defuncte comme je vous lay mandé m'avest fort parlé sur laffaire quy touche Rome dont vous avez trouvé une lettre preparee il faudret m'en faire voir une copie et asurement cest une chose quy ne faut pas negliger pour la sureté de la consience car cest un point essentiel de vostre regle vous y estes obligees par vœu de sorte quil parest une grande necessité ny obeisant pas d'en estre dispensee par l'autorité du saint siege quy seul en a le pouvoir et vous ne sauriez crere combien vostre chere mere defuncte men taymoigna dinquietude de consience dans le segret de notre confiance, il faudret donc ma bonne et chere dame penser a ce que lon pouret faire la desus et en consulter M. Pirot vostre superieur et docteur de Sorbonne, et voir ensuite les voyes quil y auret a prendre pour metre le salut en asurance et l'esprit en repos songez-y sy vous plait ma tres chere mere et mandez moy vostre sentiment et celui de vostre comunauté avec toute la confiance que lon peut prendre en lextreme tendresse de mon amitié pour elles et pour vous a quy je suis toute aquise.

« Je vous remersie ma chere mere de la petite saincte Genevіefve elle est fort bien faite et les petits agneaux quy tette sont tous fort jolis. Dupin est venu icy quy na point encore reseu vostre lettre lon fera tout ce que vous desirerez pour l'affaire du Trésor-royal.

TREIZIÈME.

« Je me suis trouvee un peu mal ma tres chere mere ce

quy ne me permet pas de vous escrire qun petit mot me remetant de tout a M. de Lemperiere et aux lettres que je vous escriré a son retour que jespere estre mieux il doit revenir icy lundy cepandant je plains bien ma chere dame lafliction que vous avez pour une peine quy vous est cy proche jy feré tout ce que je poure et M. de Lamperiere vous dira en quel estat est laffaire quy est bon et j'espere que nous le tirerons de son malheur je ne puis escrire plus lontemps pour cette fois icy je salue et embrasse la chere mere de la croix et luy feré reponse par le segond retour de M. de Lemperiere et suis a vostre chere comunauté et a vous tout aquise.

« Je travaille pour l'affaire dont vous m'avez envoyé les papiers M. de Lemperiere vous le dira et je feré tout ce quy sera necesere pour calmer solidement ce qui regarde la consience sur cet article.

« Ce 26 septembre. »

QUATORZIÈME.

« Je vous suis bien obligée ma tres chere mere des marques que vous me donez de vostre amitié dans ce jour de ma sainte patronne que je croy estre aussy lune de celles de vostre eglise, cepandant je trouve tres bien tout ce que vous avez fait sur le sujet des peres penitens et je croy quil est bon d'atandre le retour de M. Bruant apres quoy lon poura mieux prendre ces resolutions celles que vous taymoigner dacomoder les choses selon la regle de la charité et de la justice est ce me semble tout ce que ces bons peres peuvent resonnablement desirer vous verez quand les choses seront en estat destre decidées ce que des personnes esclairées et pieuses vous pouront conseiller la dessus mais pour moy ma reverende et chere mere je ne suis

pas capable d'en juger, vous pouvez seullement bien crere qu'en cette aucasion comme en tout autre les interest de vostre maison me seront toujours ausy considerables que les miens propres.

« A legard de ce qu'on vous a dit sur le sujet de ce pere prieur il pourest bien estre que ce seret la le sujet de ce que lon vous a fait dire. Il est facheux que des qune personne parest plus ataché a ces regles et a ces devoirs chretiens qun autre, que lon le veuille faire passer pour un janseniste c'est souvent le demon quy veut empecher les effets de la vertu. Je pence que ce bon prieur est un nomé le pere Douë dont jay ouy parler avec estime Cepandant sy cest sur luy que cette calomnie soit tumbée je pence que pour son repos et le vostre il seret bon quil sabstint daller chez vous jusqua ce quon eut eu le temps den esclairsir mieux sa majesté et darester cette petite tempeste que Dieu ne permetra pas quy dure. Nous avons parlé de quelque chose de semblable nostre defuncte mere et moy ou sa prudence avest agy avec beaucoup dabilleté je pence donc quil faut tout remetre dans les mains de nostre bon Dieu quy conest le fond des cœur et que le bon monsieur de Lemperiere ne doit avoir nulle inquietude la dessus, de mon costé je le serviré toujours de bon cœur en toutes sortes d'aucasions cepandant je salue et embrasse avec affection toutes nos cheres meres et cheres filles que jayme tendrement et suis ma reverende et chere mere tourt a elles et a vous.

« La princesse Palatine. »

QUINZIÈME.

« Ayant esté purgée aujourdhuy je ne puis ma chere dame vous escrire qun petit mot pour vous dire seulle-

ment que jay reseu tous les papiers et que je men vas faire faire une consultation la desus par quatre grands docteurs de Sorbonne M. Pirot nen peut pas estre parce quil est superieur et quil seret insy juge et partie il nous a dit ne pouvoir estre a cause de cella de cette consultation laquelle la feu mere superieure avet tant desirée que je fisse faire pour metre laffaire dans la dernière sureté de consience aussy tost que cella sera fait je vous lenveré et nous verons certainement ce que la consience demande de nous et apres cella lon sera dans un entier repos Cepandant M. Lefevre vous rendra conte de letat ou est laffaire de vostre cher afligé quy est bon et jespere que vous aurez bien tost la joye de le voir hors de paine. Je me recommande affectionnement a nostre très aymée et tres chere comunauté et suis ma chere et reverende mere tout a elle et a vous.

« Je salue et embrasse nostre chere mere de la croix. »

SEIZIÈME.

« Ce 10 novembre 1682.

« Je me suis trouvee cy incomodée ces jours icy ma chere dame que je nay peu vous escrire mais le bon M. Lefevre que je croy tout zellé pour vostre maison y a satisfait pour moy et vous devez presentement avoir rescu ces lettres par lesquelles vous verez que nous ne voulons rien obmetre pour vostre satisfaction et vostre repos pour l'affaire des superieurs et quon examinera tout ce quy sera necessere pour la rendre solide, insy quil vous la escrit. Cepandant ma chere mere jay bien de la joye de la beauté de vostre eglise jay un grand desir de la voir et jespere que tout le reste yra de mesme cepandant a legard

de vostre pension il faudra en presenter un placet de vostre part a M. Colbert mais il faut sy cest pour lannee courante ou pour celle quy vient cest a dire cy cest pour demander lordonnance de lannee quy vient. Dupin quy entend bien tout cella ne doit revenir dAlemagne que dans huit ou dix jours sil ny a rien quy presse a son retour il vous dira comme lon a fait les autres années. Cepandant ma chere mere comme il est mieux instruit de tout ce quy regarde vostre maison qun autre des quil sera icy a cette heure que le Roy est de retour je le feré bien agir pour soliciter tout ce quy sera necessere pour lacomplissement de vostre batiment Croyez je vous prie que mon cœur est tout a vostre chere comunauté je les embrasse toutes de toute mon affection et cy Dieu m'en donne le pouvoir elles conetront en toutes aucasions combien elles me sont cheres jyré les en asurer moy mesme des que jen auré la force et cepandant je suis tout a vous. »

DIX-SEPTIÈME.

« 6 décembre 1682.

« Jay enfin fait faire la consultation par les plus celebres et savants docteurs de Sorbonne sur laffaire des superieurs vostre feu tres chere superieure l'avet desiré apres laquelle vostre chere comunauté sera dans un entier repos jen envoyré lacte dans peu de jours monsieur Lefevre vous en escrira plus amplement Jay de la joye de le voir ausy zellé quil l'est pour le service de vostre sainte maison Jay bien de la joye que vostre eglise soit cy avancee et cy belle Jespere que bien tost tout le reste de la maison de la tres saincte Vierge sachevera de bastir Jembrasse toutes ces cheres filles de toute mon affection je

les unis toutes dans mon cœur de la maniere que je croy et que je desire quelles le soient toutes en ce monde affin de lestre eternellement dans le ciel, jaurez une grande joye de pouvoir leurs taymoygner moy mesme les sentimens de ma tendresse pour elle se sera quand il plaira à Nostre Seigneur cepandant ma tres chere dame et tres chere superieure je vous prie destre entierement asurée de mon affection et de me crere intimement tout a vous.

« Je vous prie que ma chere mere visce gerente trouve icy mes tres affectionés recomendations Jay bien de la joye que vostre cher frere soit hors dembarats, peut estre que ce malheur servira au salut de son ame les aflictions sont souvent envoyees de Dieu pour nostre plus grand bien ét pour nous atacher plus fortement a luy. »

DIX-HUITIÈME.

« Monsieur de Lemperiere ne m'a pas trouvee encore dans une bonne santé Jay esté un peu incomodee ces jours icy mais ma chere dame en quelque estat que je puise estre je suis toujours tendrement atachee a vostre chere comunauté Le sainct scàpulaire dont vous me parlez me lie a elles depuis tant dannées que rien nest capable de nous desunir Cepandant ma chere mere je me remets a M. de Lemperiere de toutes les choses dont nous luy avons parlé, et comme M. Dupin est de retour dAlemagne nous l'emploirons a lavenir dans toutes les solicitations quy seront necessere tant pour vostre batiment que pour les autres affaires quon poura avoir il en a tant depuis son arivée quil na pas eu de temps a luy, cepandant ma chere mere je supplie toutes mes cheres meres et sœurs de ce souvenir de moy auprez de la saincte creche du sainct enfant Jesus, et de demander pour moy dans les jours de sa

saincte naissance ce quy m'est necessere pour acomplir parfaitement sa saincte volonté, je suis ma tres chere mere de tout mon cœur entierement à vous.

« Ce 13 décembre 1682. »

DIX-NEUVIÈME.

« Nous vous remersions bien ma chere dame de toutes les marques que vous nous donnez de vostre souvenir au premier jour de lannee Jay fait la distribution de touts vos presents que lon a rescu avec joye mais en vérité il y en avet trop et toute la maison cest resentie des effets de vostre bonne volonté Cepandant je feré presenter un placet pour vostre pension et enveré a M. Colbert ausy pour savoir l'ordre quil y a pour le bâtiment et le presser de le donner et je n'oubliré rien de tout ce quil sera necessere pour faire avancer louvrage Pour ce quy est de la letre pour le Roy et le pere de la Chaise jy penseré encore un peu et je vous en manderé mon sentiment je ne say sil faudrait les donner car cella ne se fait point je ne fais pas mesmes de ces complimens la au Roy au premier jour de lan et je ne sache personne quy le face Je me remets cependant ma tres chere mere aux prieres de vostre sainte comunauté et aux vostres je pense a tout ce quy les regarde en toutes fasons et jespere que cette annee ne passera pas sans que jaye la joye de me voir avec elles et de les asurer moy mesme que je suis tout a elles et a vous.

« Ce 4 janvier 1683. »

VINGTIÈME.

« Ce 23 février 1683.

« Javez bien creu ma chere dame que la lettre de M. Lefevre feret un bon effet estant remplie de sy bonne et sy pure raisons jay bien de la joye quelle aye satisfait nos cheres sœurs et nos cheres filles je prends la liberté de les apeller insy par la calité quelle me donne, que je ne puis meritter que par les tendres sentiments de mere que je me sens pour elles, Jay fait parler pour vostre batiment laffaire est en bon chemain lon a donné le fonds pour le cœur et lavancœur et M. Bruant masure quon y va travailler incesament, nous soliciterons aprez le reste pour achever le plan du monastere vous voyez ma chere mere les bontez de Dieu pour vous et que tout reusit a bien pour ceux quy mettent toute leur confiance en luy Il ne me reste plus a souhetter que de me voir en estat daller bien tost rendre une petite visite a votre chere comunauté et je vous asure que sy le temps et ma santé me le permete que jyré avec grande joye la chercher dans les deserts car je croy que toutes nos cheres meres et sœurs sont preste a partir pour y suivre nostre Seigneur dans cette sainte quarentaine Mon Dieu que jaurez de consolation de pouvoir partager avec ces cheres solitaire la paix et le sillence de leur solitude et destre insy eloignee des bruits efroyables et danjereux du monde ou lon nentend plus parler que de desordres et de miseres et ou les plus gents de bien sont touts les jours exposez aux dangers de se corompre et de ce perdre, je prie la sainte Vierge de bien cacher ces cheres filles dans lhombre de leurs retraittes, affin quelles trouve un paradis en cette vye et en lautre je les suplie de se souvenir dans leurs prieres de la premiere et de la plus indigne

annonciade de leur maison et de me crere tout a elle et a vous.

« Les bonnes meres annonciades de Bourge et de sainte Eutrope mont priee de parler à M. Larcheveque de Bourge pour la canonisation de la bien heureuse Janne. Mais je voy que cette affaire aura des longueurs (1).

« Je vous rends grace de ce que vous mavez envoye et des petits chapellets je vous prie de me mander sy ceux a quy lon les donnera recevront des indulgences. Je vous embrasse ma chere superieure de tout mon cœur.

« M. Lefevre et le sieur Dupin vous repondront a toute chose. »

VINGT-ET-UNIÈME.

« Ce 7 mars 1683.

« Je vous suis tres obligee du soing que vous avez de ma santé jay esté asez incomodée ces jours icy mais cest un effet des inégalités du temps, jay veu M. de Bruant quy est dans dexellentes dispositions pour vostre batiment nostre Seigneur fait tout reusir selon ces sainctes volontés pour le bien de ceux quy esperent en luy Je serez bien ayse cepandant ma chere dame de pouvoir servir la niepce de vostre chere defuncte en ce que vous me proposez mais je ne voy aucune aparence qu'on songe encore a pas un mariage pour la princesse de Condé ny quon y panse sy tost mademoiselle Danguin na que sept ans cest pourquoy je croy que c'est de mademoiselle de Bourbon quy en a seise que vous avez voulu parler, mais il ny a nulle disposition de mariage a son egard encore et ce ne sera pas une

(1) Voir la pièce n.° 8.

affaire cy fort proposée mais je crindrez mesme de ne pouvoir pas reusir a ce que vous desirez sur ce sujet, il y a tant de personnes atachée à la maison de M. Leprince quy pretendret a ces places la et pour lesquels on a des considérations particuliere que je ne say sy lon pouret esperer une preference sur eux, insy je ne voy guere de lieu dy penser quelque envye que jeuse dy pouvoir contribuer Cepandant ma chere superieure conservez moy vostre amitié et soyez bien asurée de la mienne et de mon atachement pour vostre chere comunauté a laquelle je rends grace du desing quelles ont de menvoyer un scapulaire plus neuf que le mien, je le recevré de tres bon cœur, il faudret ausy la sinture car la mienne est un peu rompue et renouee comme lon la peu, elle est de fil blanc comme celle des novices lon me donna le scapulaire la sinture et le petit chapelet dans leglise publiquement aprez la sainte comunion je pense que tout fut beny jay toujours gardé ces trois choses la avec soing depuis un sy grand nombre dannées, (1) comme des marques de la misericorde de Dieu et de la protection de la saincte Vierge par lordre de laquelle jay des raisons de crere qu'il me fure donné d'une manière dont lon ne ma point dit que dautres personnes layent reseu, jen reconez la grace et en conez ausy mon indignité Je vous suplie ma chere et reverende mere de vous souvenir de moy dans vos sainctes prieres et de me crere tout a vous.

VINGT-DEUXIÈME.

« Je rends grace a vostre saincte comunauté et a vous ma chere dame des prieres que vous me prometez pour le

(1) Voir la pièce n.° 4.

jour de lanonciation de la saincte Vierge que jay choisy pour la petite cerimonie du sainct scapulaire que vous mavez envoyé jespere quil me portera bonheur et maydera a reprendre des forces autant au moins que nostre Seigneur le trouvera necessere pour accomplir ces sainctes volontez quy est tout ce que nous voulons desirer avec sa grace Cepandant sy jose me considerer comme une anonciade cest en calité de la derniere des sœurs converses quy sont destinees aux services des epouse de Jesus-Christ ce rang est encore trop avantageux pour moy Soyez cepandant ma chere mere superieure asurée quen tout ce que je pouré servir vostre chere comunauté je le feré avec toute laffection de mon cœur jay esté bien ayse daprendre que lon ne vous reserre pas sy fort dans vostre batiment cella auret esté tres incomode jespere que bientost vous serez en liberté dans vostre solitude cest beaucoup quon ne la trouble point par les entrées des seculiers Je suis ma chere mere tout a vous.

« Ce 24 mars 1683.

« Jay donné au sieur Dupin ce que vous avez eu la bonté de luy envoyer mais en verité ma chere dame cella nestet pas necessere vous savez bien que je prétents que ma maison soit unie a la vostre dune telle maniere que touts mes gents soient ausy engagez a vous servir que moy mesme Insy vous en devez user en toutes aucasions sans aucune fason. »

VINGT-TROISIÈME.

« Non ma chere dame rien ne mincomodera jamais de ce quy vient de vostre part toutes vostre comunauté et vous ma chere mere est entierement dans mon cœur Ce-

pandant je trouve les lettres pour le roy bien mais jestime que la plus courte est encore la meilleure et quelle plaira davantage au roy comme estant plus conforme aux manieres descrires religieusement et naturellement, je ne vous enveré aujourduy ma chere mere que ce petit mot parce qune fluxion me donne un peu demotion de fievre mais dans peu de jours je vous renveré les papiers et vous diré mon sentiment sur laffaire de Rome. Conservez moy vostre amitié ma tres chere et tres aymee mere et me croyez tendrement tout a vous.

« Comme vous ne me mandez point sy vous avez parlé a quelqun pour presenter vostre lettre au roy ou sy vous voulez que lon la face donner je vous les renvoye Sy vous navez personne daresté pour cella vous naurez qua me renvoyer la plus courte. »

VINGT-QUATRIÈME.

« Je suis presentement mieux ma chere dame et je croy que les prieres de vostre chere comunauté y ont bien contribué je vous diré cepandant pour répondre a vostre precedente lettre a laquelle je ne le peus faire a cause de mon mal qua legard des confesseurs, je croy bien quil y a des difiqultéz d'en trouver pour lordinaire a moins quils soient tres proche de vostre maison ou quils en soient domestique, ce dernier seret le meilleur mais comme les filles ne veulent pas se confesser toujours toutes au mesme et quil est juste de ne pas gesner les consiences il faudret en avoir deux domestiques ce que vous pourez faire quelque jour quand vous serez mieux fondee mais que ne vous ne pouvez pas presentement cest pourquoy je pense quil faudret choisir en atandant mieux quelque bon prette ou curé voisin quy peust plaire a nos cheres filles et a vous pour

celles quy ne vont pas a M. de Lemperiere et le bon Pere Boutaud pouret y aller quelques fois comme extraordinaire. Le temps et le meilleur estat de vos affaires pourat nous ayder a faire ce quil conviendret de meilleur la desus, je suis bien fachée de leloigment de M. de Bruant il ne sera pas long et a son retour jespere que nous finirons quelque chose avec luy je ny perdré point de temps Je salue cependant toute ma chere et tendrement aymée comunauté et suis ma tres chere superieure tout a vous.

La fille dont nous avons demandé des nouvelles sapelle de Pomar et avet pris le nom de Crevecœur lon voudret bien savoir sy lon a esté bien content delle a Meulan et sy elle est vertueuse et douce cest quelle se met en condition chez une dame de mes amies.

« Ce 1.er juing 1683. »

VINGT-CINQUIÈME.

« Je vous suis bien obligée du soing que vous avez de ma pauvre santé qui est toujours bien chancelante je pense que linégalité du temps ayde un peu a empecher que lair des champs ne me fortifie davantage cepandant je suis un peu mieux Dieu mercy et sy nostre Seigneur me rend un peu de force jyré vous voir dans quelques temps je le souhette de tout mon cœur. Je suis bien fachée de ces longueurs de M. Bruant je viens denvoyer ordre au sieur Dupin de laler voir sil nest point reparty pour Pycardie et lui parler de ma part Je feré parler ausy à M. Colbert la cour doit estre icy dans un mois ce sera au retour quil faudra bien presser fortement pour vos batiments car dans labsence du roy lon na raison de personne Cepandant ma chere Dame asurez vous et vostre chere comunauté que

toute mon affection est atachée a leurs saincte compagnie et quelles le conetront par les effets sil plait à Dieu Je suis ma tres chere mere superieure entierement a vous.

« Il y a une bonne religieuse annonciade superieure de la creche a Paris quy a fort conu nostre defuncte et chere superieure et quy rend des taymoignages de ces grandes vertus admirables et la croit bien saincte dans le ciel cest une merveille des choses quelle scait delle, cette annonciade est supérieure de la creche quy est une petite comunauté composée de toutes sortes de religieuses de divers ordres dont les monasteres ont esté ruinés.

VINGT-SIXIÈME.

« Je vous envoyé hier les actes tout dressez et je vous asure ma chere Dame que je feré en cette affaire toutes les choses quy seront necessere n'en soyez point en paine et asurez toute vostre tres chere comunauté que jauré toujours soing de tout ce quy touche leurs interets comme sy cetet pour moy mesme les considerant comme mes cheres et bien aymés sœurs et filles Nous travaillons a laffaire de vostre pension. Messieurs Lefevre et Dupin vous manderont toute chose Monsieur pressera pour le batiment et jespère que Dieu me fera la grace d'en voir bientost lacomplissement et daller voir cette chere maison de la Saincte Vierge par son intercession et les prieres de la bienheureuse mere sainte Jeanne de France, cepandant ma chere mere continuez moy vostre souvenir et me croyez tout a vous.

VINGT-SEPTIÈME.

« Les grandes vapeurs que jay depuis quelques jours et les eaux que je prends ne me permete ma chere dame

descrire quun petit mot mais M.r de Lemperiere vous rendra reponce sur toute chose et M. Lefevre ausy. Vous voulez donc bien ma chere supérieure qua cause de mon incomodité je me remete entierement a eux et que jasure seullement ma chere comunauté et vous de lentiere continuation de mon affection dont lon vera des marques autant quil me sera posible. La cour revient bien tost sil y a lieu de faire quelque chose pour haster vostre batiment je ny manqueré pas... Les eaux de Forge me font asez bien jespere sil plait a Dieu quelle maideront a reprendre asez de santé pour vous aller voir. »

VINGT-HUITIÈME.

« Puisque vous vous remetez a mon avis je vous diré ma chere Dame que je ne trouve point a propos de donner vostre lettre au roy Il vaut mieux se servir d'un placet lon y repondra plus tost qu'a une lettre joint que vous dittes dans la vostre quil a fait esperer de bastir vostre eglise et il n'a ce me semble fait esperer que quelque chose pour retablir la vostre ce que je crois nestre pas ausi considérable que le batiment entier dune eglise neanmoins il faut faire un placet au nom de toute vostre comunauté dans lequel vous direz que vous venez de rechef vous jetter a ces piez pour supplier tres humblement Sa Majesté de se souvenir de la tres humble remontrance que la comunauté de Nostre Dame de la paix établie par le vœu de la feu reine sa mere pour sa naissance, prit la liberté de luy faire il y a quelque temps de letat ou elles sont réduite principalement pour le manque dune eglise la petite chapelle quelles avet eu jusqua present estant tumbee en ruine, et nayant aucun moien pour y remedier sans les assistance de Sa Majesté, quelle supplie de considerer que cette comu-

nauté a plus de droit desperer sa protection quaucune autre puis quelle a esté vouee par la reine sa mere que Sa Majesté voulut que letablisement de cette maison fust honoree de la presence mesme de Sa Majesté, et que cest une constitution particulliere a cette maison de prier nuist et jour pour la conservation de sa personne sacree dans ladoration perpetuelle du tres Saint-Sacrement que cella estant les filles de la paix dans lheureux temps de la paix se jette a genoux pour supplier tres humblement Sa Majesté de leur donner un lieu ou elles puisse continuer a chanter les louanges de Dieu et a prier puisament pour la prosperité longue et heureuse vye de Sa Majesté. Je pense quil faut escrire un placet ou au moins une lettre au nom de toute vottre comunauté et me l'envoyer au plustost Je la feré presenter par Monsieur quy a desja presenté lautre sepandant je me recomande a vos sainctes prieres et suis tout a vous.

« Je pense quil faut faire siner la lettre par toute la comunauté cella fait voir la quantité de religieuse quil y a dans vostre maison et que cest une grande comunauté quy n'a rien pour subsister que la charité du roy quy en est le fondateur et insy il sera bon de le faire remarquer à Sa Majesté sy cest en forme de lettre il faut mettre au vottre seullement de V. M.

« Les tres humbles tres obeissantes et
tres fidelles sujettes et servantes
et ensuite les faire toutes siner. »

VINGT-NEUVIÈME.

« Je suis bien obligee ma tres chere mere a toutes les bontez que vous taymoignez pour moy et a toutes celles que vostre chere comunauté me faist parestre je voudrez

bien le pouvoir meritter ce sera au moins par laffection que jay pour elles et pour vous, je me recorde toujours a leurs bonnes prieres quy obtiendront ma santé si nostre Seigneur la veut rendre bonne a quelque chose pour son service. Je ne connet pas le nom de cette bonne religieuse quy est chez vous je ne doute pas quetant sœur de vostre chere defuncte elle ne soit considerable a vostre comunauté quy ne peut jamais oublier une sy bonne mere. Je suis cepandant ma reverende et chere mere toute a vostre sainte compagnie et a vous. »

TRENTIÈME.

« Je vous suis bien obligee ma chere superieure et a vostre chere comunauté du soing que vous prenez de ma santé elle nest point encore remise comme elle estet avant cette derniere maladie mais jespere que lair et le bon temps me rendront un peu de force. Je vous asure ma chere dame que vostre chere maison de Meulan a bien part au desir que jen ay, jay fait parler M. Colbert pour vostre menuiserie et vostre batiment, il a dit que des que leglise seret couverte lon y donneret touts les ordres necessere M. Bruant ma bien promis ausy dy travailler avec soing Jay bien de limpatience ma tres chere superieure de vous voir et dassurer nos cheres filles de toute la tendresse de mon cœur.

« Lon dit que vous avez esté malade cella me met en paine je nen savez rien que ce que le jardinier en a dit ceans. »

« Ce 29 avril. »

TESTAMENT DE LA PRINCESSE PALATINE.

« Au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit.

« Aujourd'huy septième mars mil-six-cent-quatre-viagt-trois, moy Anne de Gonzagues, de Clèves, princesse Palatine douairière. Estant à Paris et ne voulant pas être surprise de la mort sans avoir fait la disposition de mes dernieres volontés, j'ay fait ce présent Testament.

« Premièrement, après avoir recommandé mon ame à la très Sainte Trinité par les mérites infinies de Jésus-Christ notre Seigneur, par l'intercession de la Sainte Vierge et de tous les saints et saintes du Paradis, je desclare que je suis dans la communion de la Sainte Eglise catholique, apostolique et romaine, dans laquelle je veux vivre et mourir.

« Je desire que mon corps soit enterré au Val-de-Grâce aux pieds de celuy de feu ma sœur l'abbesse *d'Aulnay* (1), sans aucunes cérémonies, et mon cœur porté à l'abbaye de Faremoutiers à laquelle il sera donné par mes héritiers la somme de deux mille livres pour estre employées avec mille que j'ay déja données aux ouvrages qui se doivent faire pour placer la châsse de sainte Fare, aux pieds de laquelle je desire que mon cœur soit placé et l'on ne donnera les dits deux mille livres qu'à mesure que les ouvriers travailleront.

« Je donne aussy deux mille livres au Val-de-Grâce et laisse à leurs charités les prières que les saintes religieuses desireront de faire pour le repos de mon âme.

« Je desire qu'incontinent après mon décès, l'on fasse

(1) Ecrit ainsi dans le testament. Cependant, dans son Oraison funèbre, Bossuet dit *Avenay*.

dire quatre mille messes pour moy, lesquelles seront distribuées également aux pères de la Doctrine, aux Carmes déchaussés, aux Jacobins, au Novicial et aux prêtres Irlandais.

« Je donne quatre mille livres pour les pauvres de mes terres, si j'en ai encore quelques-unes en Berry, sinon elles seront distribuées dans la paroisse Saint-Sulpice.

« Je donne et lègue quatre mille livres à M. Lefebure, l'ecclésiastique qui demeure chez moi et au cas quil ne jouisse pas de la pension de quinze-cents livres que le Roy lui a donnée sur Saint-Vincent de Metz, je lui donne encore par dessus lesdits quatre mille livres une pension de six cents livres sa vie durant, dont le fonds sera mis entre les mains de gens solvables à sa volonté.

« Je donne et lègue à M. Roy, mon médecin, trois mille livres.

« Je donne au sieur Dupin, les douze mille livres qui me sont dues des arrérages de ma pension par M. l'Électeur-Palatin.

« J'ai donné déjà beaucoup au sieur Ecrel, en mariant ses enfants, c'est pourquoi je laisse seulement une pension de quatre cents livres à sa femme et à lui, leurs vies durant, qui restera entière à celui ou celle qui survivra sa vie durant.

« Je donne à Bourgoin et sa femme quatre milles livres, avec une pension viagère de cent écus à Bourgoin, ma femme de chambre.

« Je donne à Fougère, ma femme de chambre, quatre mille livres.

« Je donne à Lamare, ma femme de chambre, quatre mille livres.

« Je donne cent écus de pension viagère à Bournot, ma femme de chambre.

« Je donne à Chereau et à Bertier chacune cinq cents livres.

« Je donne à M. de Saint-Victor deux mille livres.

« Je donne à Bernard mille livres.

« Je donne à Cassolet mille livres et la conciergerie d'Asnières, qu'on ne pourra lui ôter sans le dédommager.

« Je donne à Macilly, mon valet de chambre, deux mille livres.

« Je donne au fils de feu Lemaire, concierge du Rincy, mille livres.

« Je donne à Pacot deux mille livres.

« Je donne à Groux mille livres.

« Je donne à Quesnel cinq cents livres.

« Je donne à Debure, femme de chambre de feue ma fille, deux mille livres.

« Je donne à mon cocher Nicolas cinq cents livres.

« Je donne à chaque postillon quatre cents livres.

« Je donne au suisse trois cents livres.

« Je donne à mes porteurs chacun trois cents livres.

« Je donne à chacun de mes valets de pieds trois cents livres.

« Je donne à la fille d'une femme défunte appelée Angélique Areneleau, qui a été à moi, trois mille livres au cas que je ne les ait pas donnés avant mon décès.

« Je donne à Annete trois cents livres.

« Je donne à madame de Tenance la continuation de la pension de cinquante écus sa vie durant.

« Je donne à Labarre la continuation de sa conciergerie de Lignières avec les gages.

« Je desire et ordonne que toutes mes dettes, tant de rentes constituées que d'autres, soient entièrement payées et remboursées dans les deux premières années de mon décès, à faute de quoi je donne vingt mille livres à l'hôpital-général.

« Je donne aux Annonciades de Meulan la somme de sept cents livres.

« Je laisse tous mes biens meubles et immeubles qui se trouveront m'appartenir lors de mon décès, dont je n'aurai pas disposé, à mes héritiers légitimes pour être partagés entre eux selon la coutume et la justice, mes dettes et mes legs entièrement acquittés.

« Je déclare que je veux et entend que madame la duchesse d'Enguien (1) ma fille partage dans tous les biens de ma succession nonobstant la donation que je lui ai faite de celle du feu Roy de Pologne (2), comme elle aurait pu faire auparavant, attendu que c'est plutôt une restitution qui lui a été faite qu'une donation, cette succession lui devant appartenir par son contrat de mariage et n'ayant pu lui être ôtée avec justice, que si, ce que je ne veux pas croire, l'on voulait lui contester le partage de mes biens ou l'obliger à rapporter ce qu'elle pourrait recevoir de ladite succession du Roy de Pologne, je lui donne en ce cas là, mes dettes et mes legs préalablement payés et acquittés, la somme de deux-cents-mille livres.

« Je donne à madame la duchesse de Brunzwick (3) ma fille et à ses enfants tous les arrérages qui me sont dûs de ma pension d'Angleterre, espérant de la générosité du Roy d'Angleterre qu'il ne voudra pas refuser cette justice à des princesses de son sang. L'on défalquera néanmoins sur les arrérages ce que peut valoir un collier de l'ordre

(1) Anne, femme de Henri-Jules de Bourbon, duc d'Enghien, depuis prince de Condé.

(2) Jean Casimir, époux de Marie-Louise de Gonzague, sœur de la princesse Anne. — Marie-Louise avait épousé, en premières noces, Vladislas IV, roi de Pologne et frère de Casimir.

(3) Benedicte, femme de Jean-Frédéric, duc de Brunswick et d'Hanovre.

de la Jarretière, à cause que celui de feu mon mari n'a pas été rendu au Roy après sa mort.

« Je desire qu'on examine de nouveau si les huit mille livres que j'ai données à Maubuisson pour les dépenses que mes enfants y ont faites est suffisante et je remets à cet égard à ce que mes exécuteurs testamentaires, ou des arbritres, dont on conviendra, en trouveront de juste, voulant que ce qu'ils ordonneront soit exécuté sur tous mes biens. S'il se trouve quelques plaintes du temps de mon intendance des biens du feu duc de Mantoue (2), je desire qu'elles soient examinées par mes exécuteurs testamentaires ou par arbitres, dont il conviendront avec les intéressés, et que ce qu'ils en jugeront soit entièrement effectué.

« Je desire que la même chose s'observe à l'égard de tous ceux qui pourront se plaindre, pour leur rendre justice et entre les autres sur le sujet d'un menuisier nommé Belqueue qu'on dit se plaindre de quelques parties arrêtées.

« Je desire aussi qu'on examine s'il n'y a point eu quelques manquements en ma qualité d'exécutrice du Testament du feu Roy de Pologne, et que si j'avais fait quelques fautes sans le connaître, ou que quelqu'un se plaignît avec justice, que le tort en soit entièrement réparé sur l'avis de mes exécuteurs testamentaires ou par arbitres dont l'on conviendra et j'oblige tous mes biens à l'acquittement juste et raisonnable de ces articles.

« Je desire quil soit fait prompte et exacte information à Salsebourg et à Sarebourg des dépenses qui ont pu être faites par l'escorte qu'on m'envoya à mon retour d'Allemagne de deux cents chevaux et quelques compa-

(1) Charles, duc de Nevers et de Mantoue, son père.

gnies d'infanterie, afin que si les dommages quils en ont reçus dont ils m'avaient fait leur plainte, n'ont pas été réparés et eux satisfaits, par les intendants de justice, ils soient entièrement dédommagés sur mes biens selon que mes exécuteurs testamentaires le jugeront de justice et de conscience.

« J'ordonne qu'on examine de rechef les comptes d'un nommé Millot, si lui ou ses héritiers le desirent, au plus tôt, et que si il se trouve que l'on lui ait fait quelque tort, qu'il soit reparé entièrement ; je desire que si il se trouve quelques parties d'ouvriers ou autres qui ne soient pas arrêtées qu'on le fasse incontinent afin qu'ils soient payés avec les autres créanciers.

« Je desire que toutes mes reliques soient distribuées selon l'ordre que j'en *lairai* écrit et signé de ma main.

« Je prie M. l'abbé Lamet docteur de Sorbonne et M. l'abbé Druel de vouloir bien être mes exécuteurs testamentaires, je les en conjure au nom de Jesus-Christ et à cette fin je veux quils soient du jour de mon décès saisis de tous mes biens jusqu'à l'entière exécution de mon testament et je supplie M. le duc et madame la duchesse ma fille de leur donner à cet effet tout l'appui qui leur sera nécessaire.

« Je prie les deux Messieurs exécuteurs de mon testament de vouloir bien accepter chacun une chapelle d'argenterie du prix de chacune de quatre mille livres pour leur laisser un petit souvenir de moi et laisser une marque de ma reconnaissance des soins que j'espère quils voudront bien prendre pour exécuter mes dernières volontés.

« Je prie cependant mesdames les duchesses mes filles de faire faire des prières et des charités pour le repos de mon ame et de vouloir bien prendre quelques soins de mes domestiques surtout de ceux et de celles que ma

mauvaise fortune et l'embarras de mes affaires ne m'ont pas donné les moyens d'ôter de la nécessité et de laisser en état de subsister sans quelques secours ce que j'espère de leur bon naturel et qu'ils contribueront en tout ce qui leur sera possible à l'exécution de mes dernières volontés exprimées dans ce testament écrit et signé de ma main et l'ayant lu et relu je persiste à vouloir les choses ainsi qu'elles y sont contenues en huit pages d'écriture, signées chacune de ma main, fait à Paris le septième de mars mil-six-cent-quatre-vingt-trois.

« Signé,

« ANNE DE GONZAGUE DE CLÈVES. »

PREMIER CODICILLE.

« Je fais ce premier codicile pour servir de mémoire de la disposition que je veux qui soit faite de mes reliques dont je n'aurais pas déjà disposées.

« Je donne le clou de notre Seigneur avec tous les papiers qui en autorisent la vérité et la permission de l'adorer, aux Pères Bénédictins de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés.

« Je leur donne encore ma croix de pierreries avec la sainte vraie croix que j'atteste avoir vue dans les flammes sans brûler. Cette croix est double comme celle de Jérusalem et il y a une double croix d'or avec des gravures de lettres grecques. Je leur donne encore le sang miraculeux que j'ai eu du feu duc d'Hanovre.

« Je donne la grande châsse d'argent où est un corps saint, aux Annonciades de Meulan.

« Je donne les deux autres châsses d'argent de deux corps saints, aux Carmélites du grand couvent de Paris,

toutes les reliques ayant été vérifiées et ayant pouvoir de M. l'Archevêque de les faire honorer publiquement.

« Je donne encore à l'abbaye de Saint-Germain, les reliques que j'ai de saint Casimir, de saint Stanislas et de sainte Fare fort assurées, avec des reliques que l'on dit être de sainte Placide, qui viennent de Pologne, et sont dans des petites châsses d'argent.

« Je donne toutes mes autres reliques et reliquaires aux Bernardines du précieux sang.

« L'on donnera à Faremoutier les reliques de sainte Berthe, de saint Gomberth et saint Tressin que j'ai eu d'Aulnay avec leurs reliquaires et les deux chefs d'argent doré de sainte Berthe et saint Gombert, avec aussi un doigt de sainte Anne qui a été pris autrefois dans un bras d'un reliquaire de Chantemerle en Brie.

Fait à Paris, le huitième de mars mil-six-cent-quatre-vingt-trois.

« Signé, ANNE DE GONZAGUE DE CLÈVES. »

DEUXIÈME CODICILLE.

« Aujourd'huy quinzième mars mil-six-cent-quatre-vingt-trois, étant à Paris j'ai fait le présent codicile par lequel je déclare qu'étant engagée par des vœux indispensables d'employer la somme de quatre-vingt-mille livres en bonnes œuvres et voulant m'en acquitter je donne et lègue la somme de vingt-mille livres aux religieuses annonciades de Meulan.

« Je donne et lègue aux filles Bénédictines du Calvaire, auprès de Luxembourg, la somme de dix mille livres.

« Je donne et lègue aux Carmélites de la ville de Sens la somme de dix mille livres.

« Je donne et lègue aux Bernardines du précieux sang, dix mille livres.

« Je donne et lègue aux filles de la Miséricorde, dix mille livres.

« Je donne et lègue à l'hôpital de la Charité dix mille livres pour fonder deux lits desquels mes héritiers ne pourront prétendre aucunes dispositions.

« Je donne et lègue dix mille livres à Saint-Sulpice pour leur batiment.

« Toutes lesquelles sommes je prie mes exécuteurs testamentaires de faire faire au plus tôt le payement et je conjure les duchesses mes filles d'y joindre leur autorité, je l'espère de leur bon naturel et que le peu que le partage de cette somme pourra diminuer de ma succession sera moins touchant à leurs cœurs que le repos de l'âme d'une mère qui les a si tendrement aimés.

Ayant lu et relu le présent codicile, persistant dans les mêmes volontés j'ai signé de ma main, ainsi que tout en est écrit, le quinzième mars mil-six-cent-quatre-vingt-trois.

« Signé, Anne de Gonzague de Clèves. »

TROISIÈME CODICILLE.

« Je déclare par le présent codicile qu'à l'égard des trois mille livres que j'ai donné par mon testament à la fille d'une femme appelée Angélique Areneleau défunte et deux mille livres que j'ai donné à la nommée Debure que si avant mon décès elles ont touché les dites sommes, j'entends que les deux articles demeurent nuls n'ayant pas l'intention de leur donner cela deux fois, que si elles n'en avaient touché qu'une partie, cette partie sera rabattue

sur les dites donations c'est-à-dire ce quelles auront touché depuis cette année mil-six-cent-quatre-vingt-trois, n'entendant pas que ce que je leur ai donné autrefois en mariage soit rabattu sur les dits legs et donations.

« Fait à Paris, le septième mars mil-six-cent-quatre-vingt-trois.

« Le tout écrit et signé de ma main,

« Signé, ANNE DE GONZAGUE DE CLÈVES. »

QUATRIÈME CODICILLE.

« Je déclare par ce codicile que je consents d'être inhumée dans l'église de dehors du Val-de-Grâce, si cela ne se peut en l'ancienne dans l'intérieur du monastère. Et je donne et lègue au sieur Dupin, six mille livres, en cas qu'en deux ans de temps il ne puisse être payé des douze mille d'arrérages du palatinat, portées par mon testament et les douze mille après appartiendront à l'hôpital-général.

« Fait à Paris, le dix-huitième août mil-six-cent-quatre-vingt-trois.

« Signé, ANNE DE GONZAGUE DE CLÈVES. »

« Et toutes chacunes des pages des dits testaments et codiciles par première et dernière, par Messieurs les lieutenant-civil — Girardin, et Procureur du Roy — Robert, et à la fin de chacune des dits testament et codiciles est écrit paraphé, le sixième juillet mil-six-cent-quatre-vingt-quatre, signé Girardin et Robert.

« L'an mil-six-cent-quatre-vingt-quatre le dit jour sixième de juillet, collation de la présente copie a été faite par les Conseillers Notaires et Gardes-notes du Roy

à Paris, soussigné sur les originaux des dits testament et codicile déposé ès-mains de Lange, l'un des dits notaires par mon dit sieur lieutenant-civil Girardin suivant son ordonnance insérée au procès-verbal du sieur comissaire Gason, de ce dit jour.

« LEVASSEUR. — LANGE. »

N.° VII.

LETTRES DE MONSIEUR LEFÉBURE.

PREMIÈRE.

« A Asnières, ce 4 novembre. »

« J'arrive madame presentement de Paris ou j'étois allé pour vostre affaire. Elle a été examinée par trois Docteurs des plus celebres de la Sorbonne qui sont M. le Theologal de Notre-Dame, M. le curé de Saint-Gervais et M. le curé de Saint-Laurent. Apres avoir lu votre regle, vostre mémoire et les autres papiers, leur sentiment a esté que vous demeurassiez en paix et que vous étiez non seulement en sureté de conscience sous Mgr l'Archevesque, mais que vous y étiez encore beaucoup mieux que sous les PP. de l'ordre, et que vous deviez croire que c'est par une providence particulière de Dieu que vous êtes passées sous l'ordinaire et pour votre plus grand bien, qu'ainsi il n'en falloit point avoir de scrupule et ces messieurs ont ajouté que quand mesme vous voudriez vous remettre présentement sous les cordeliers, cela vous seroit impossible et que vous y trouveriez des difficultés insurmontables tant de la part du Roy que de Mgr l'Archevesque. Voilà en substance quelle a esté la décision des Docteurs que je

vous enverray ecrite et signée d'eux au premier jour ne l'ayant pu faire aujourd'hui a cause quil étoit tard quand on a fini et quil me falloit revenir à Asnières. Pour ce qui est de M. votre parent, madame, qui vous a esté trouver, je ne m'opposeray point au bien que vous luy voulez faire, mais je vous diray qu'il n'a pas besoin du désistement dont il vous a parlé et que c'est un prétexte qu'il a pris pour tirer de vous deux pistolles, quand il traitoit avec son capitaine je lui demanday s'il n'y avoit rien a craindre de la femme du mort, il m'assura que non, et qu'elle ne pouvoit rien faire sans eux, et qu'il en faisoit son affaire et s'en chargeoit. Jay crû madame vous devoir donner cet avis parceque si le soldat trouve facilité à vous faire donner de l'argent, je suis persuadé qu'il vous rendra souvent visite. Il n'est point venu quérir les deux écus pour son *servage*, je vous renverray le reste de votre argent par le jardinier quand il repassera par icy. Je suis madame avec le respect que je dois votre tres humble et tres obéissant serviteur.

« LEFEBURE. »

« Je vous renvoie madame par M. André 56 livres qui me restoient entre les mains. »

DEUXIÈME.

« A Asnières, ce 16 novembre. »

« J'ay esté, madame, un peu indisposé depuis quelque tems, cela m'a empesché d'aller à Paris, ces messieurs les docteurs m'ont mandé qu'ils ne pouvoient mettre leur décision au bas de votre mémoire, a cause qu'il est rempli de beaucoup de choses qui ne regardent pas l'affaire dont

il s'agit, et qu'il faut en faire un extrait et le réduire a une page ou deux au plus, il y a deux questions a decider.

« L'une si, votre passage sous l'ordinaire s'étant fait comme il est porté sur votre mémoire, vous êtes en sureté de conscience et si vous n'en devez avoir aucun scrupule.

« L'autre si, pour authoriser davantage votre passage, il est nécessaire d'envoier à Rome.

« Pour la première question elle a esté tellement décidée que vous n'en devez estre en aucune peine et tous les docteurs ont esté unanimement d'avis que vous etiez en sureté de conscience sous l'ordinaire comme vous êtes, et que vous devez demeurer en paix.

« Pour l'autre question qui regarde Rome, ces messieurs m'ont témoigné qu'ils seroient bien aises auparavant que de dire leur sentiment qu'on eût copie de la bulle qu'on a obtenue à Sainte-Eutrope pour voir en quels termes elle est conçue et ne rien faire en tout cecy qu'après une meure déliberation et avoir bien éxaminé toutes choses, S. A. S. doit escrire au plutôt aux Annonciades de Sainte-Eutrope, et aussitost qu'on aura copie de leur bulle on finira votre affaire. Cependant comme je crains que vous ne soyez en quelque peine que cela ne se fait pas si vite qu'on s'estoit promis, et que vous ne vous imaginiez qu'on trouve des difficultés sur votre état présent, j'ay ecrit a ces messieurs de vous mander par avance ce qu'ils en pensent en attendant que je vous envoie leur consultation en bonne forme, voila ce qu'ils m'ont escrit qui doit suffire pour vous mettre en repos et oter tout sujet d'inquiétude s'il y en avoit sur vous. Je suis madame avec respect votre tres humble et tres obéissant serviteur.

« Lefebure. »

TROISIÈME.

« A Paris, ce 4 janvier 1683. »

« Après, madame, vous avoir tres humblement remercié du petit reliquaire que vous m'avez fait l'honneur de m'envoier et de la lettre obligeante dont vous l'avez accompagné il faut que je vous rende compte du voyage que j'ay fait à Sainte-Eutrope. J'y fus ces jours passéz et l'on m'y receut avec toute l'honnesteté possible madame la supérieure me témoigna un grand desir de lier un petit commerce avec vous pour entretenir quelque union ensemble c'est une fille d'esprit et qui a beaucoup de mérite, elle est parfaitement instruite du changement de conduite qui s'est fait a Sainte-Eutrope étant une de celles qui y ont le plus contribué, elle me dit la maniere dont tout s'étoit passé et je tiray d'elle toutes les lumieres que je pouvois desirer, je luy parlay sur votre état présent, mais si on l'en veut croire, vous demeurerez en paix comme vous êtes sans vous mettre en peine de rien faire davantage, elle me dit qu'il y avoit beaucoup de maisons qui avoient quitté la direction des P. P. de Saint-François qui n'avoient point envoié à Rome, et quelles mesmes ne l'auroient pas fait non plus si elles avoient pu s'en empecher mais que comme elles étoient inquiétées des l'année 1637, et que l'abandonnement que les cordeliers ont fait de vos maisons, ne fut ratifié par le père-general qu'en 47, elles furent obligées pour se mettre en repos d'obtenir un bref apostolique, elle me la fait voir et j'en ay pris copie. Le Pape y parle avec grande force contre la mauvaise conduite que tenoient pour lors les cordeliers dans vos maisons et du scandale qu'ils y causoient, et je ne doute point que ce n'ait esté cette raison qui obligea feu Mgr

l'Archevesque de Rouen, qui apparemment étoit informé de ce qui se faisoit en ce tems la a Melun et dans quelques autres monastères de vous faire de si grandes instances pour vous mettre sous luy, vous y voila maintenant et vous y êtes bien selon l'avis des docteurs, tenez vous y en paix jusqu'à ce que l'on vous dise si vous avez quelqu'autre chose a faire je feray decider cela au plutost et a présent que jay tous les éclaircissements qu'on a demandez rien ne peut plus retarder. J'ay fait un petit extrait des constitutions de Sainte-Eutrope où il est parlé de la maniere dont on doit faire l'office, je vous l'envoie, ce sont des constitutions particulieres, ce fut M. le curé de Saint-Nicolas du Chardonnet qui étoit leur supérieur qui les a dressées et les a tirées des votres, elles sont tres belles, on les imprime actuellement, quand elles seront achevées je vous en enverray un exemplaire. Je m'apperçois que mon escriture est fort mauvaise et jay peur que vous ayez peine a la lire. Je vous en demande pardon, madame, je sens que ma main se lasse et voilà aussi une longue lettre, je ne pensois pas vous en tant dire, je suis avec respect madame votre très humble et très obéissant serviteur.

« LEFEBURE. »

QUATRIÈME.

« A Paris, ce 27 janvier. »

« Je me donnay l'honneur, madame, de vous ecrire lundy, je croy que vous aurez receu ma lettre, j'ay parlé depuis ce tems la a un banquier de mes amis et qui est le plus habile de Paris, c'est luy qui a fait obtenir un bref apliqué aux Annonciades de Melun, pour estre sous l'ordinaire, je luy ay dit que vous aviez le même dessein, et

que vous m'aviez prié de scavoir ce que cela couteroit. Il m'a dit qu'il s'engageroit a vous en faire venir un pour dix pistoles, c'est un fort honnette homme et je croy que vous ne pouvez mieux faire que de vous servir de luy, je l'ay dit à S. A. S. qui en a esté fort aise, elle vous escrit sur cela, elle est d'avis qu'on ne perde point de tems pour envoier a Rome, il faut donc madame que vous fassiez assembler au plutost votre communeauté et qu'après leur avoir representé ce que vous jugerez a propos sur les intentions de vos deux dernières supérieures, vous fassiez faire un acte capitulaire que vous feréz signer a toutes les religieuses tant du chœur que converses, par lequel acte capitulaire vous arresterez que quoique les docteurs vous ayant assuré que vous pouviez demeurer en paix comme vous êtes, néanmoins que pour une plus grande sureté de conscience et pour suivre les intentions de vos deux dernières supérieures, le Pape sera très humblement supplié de vouloir vous accorder un bref confirmatif de l'état auquel vous vous trouvez maintenant avec la défense de la supériorité ancienne du supérieur général de l'ordre des P. P. religieux de Saint-François de l'observance et qu'a cet effet règle sera presentée à sa sainteté au nom de toute la communeauté, laquelle sera signée par toutes les religieuses tant du chœur que converses, et ensuite il faudra dresser la dite regle et la faire signer, si vous ne pouvez faire cela vous mesmes, et que vous n'ayez personne sur les lieux pour vous y aider vous n'avez qu'a me le mander je vous enverray ces deux actes la tout dressez et vous n'aurez qu'a les faire signer. J'attendray de vos nouvelles la dessus. Je suis madame votre très humble et très obéissant serviteur.

« Lefebure. »

CINQUIÈME.

« A Paris, ce 10 février. »

« Madame la Princesse vous ecrit elle meme cette fois, madame, et sa lettre vous doit tirer de l'inquiétude ou vous me marquez d'estre sur sa santé, quoiquelle ne soit pas aussi bonne que nous le souhaiterions, elle est néanmoins un peu meilleure qu'elle n'a été et sans un rhume qui est survenu ces jours cy a S. A. S. elle commenceroit a se lever, il y a 7 mois qu'elle n'a point sorti du lit et durant tout ce tems la elle a presque toujours souffert, vous pouvez bien juger madame que S. A. S. doit estre encore fort foible et fort abatue, mais nous esperons que la belle saison ou nous allons entrer la fortifiera et que sa santé se retablira, elle vous prie de le bien demander à Notre Seigneur et de continuer a prier pour elle. Monsieur doit venir la voir au 1.er jour et elle m'a dit qu'elle le pressera pour votre batiment, elle a autant d'inclination que jamais a vous servir, et son affection pour votre maison est aussi forte qu'elle a toujours esté, vous pouvez m'en croire madame et vous devez vous en reposer sur ce que je me donne l'honneur de vous en dire, je voudrois bien avoir a vous dire des nouvelles de votre affaire de Rome, je n'en aurois pas moins de joye que vous, mais on n'en a point encore reçu. Jay esté aujourd'huy chez votre banquier qui m'a encore remis au lundy de paques pour en avoir de décisives. Je suis, madame, plus que personne votre très humble et très obéissant serviteur.

« LEFEBURE. »

SIXIÈME.

« Ce 16 avril. »

« S. A. S. n'étant pas en estat madame de vous faire réponse elle mesme me charge de vous dire qu'elle est bien aise qu'on ait envoié un architecte a Meulan, elle trouve que le mémoire que vous avez donné est comme il faut et qu'il n'y a rien a retrancher, mais S. A. S. est d'avis pour un peu adoucir les choses et ne pas effrayer que vous disiez que vous ne voulez rien d'orné ni de magnifique et que vous donniez a entendre que ce n'est pas une excessive depense que vous demandez ni rien de superflu mais seulement ce qui est absolument nécessaire a un monastere et de quoy l'on ne se peut passer. Quand l'architecte aura fait son plan et qu'il s'en sera retourné vous donnerez avis s'il vous plaist au plutost à S. A. S. de ce que vous serez convenue avez luy, afin que si l'on porte trop bas les choses, elle les fasse augmenter et l'on verra dans la suite s'il est plus a propos de vous charger de faire les batiments vous mesmes que de les laisser faire. S. A. S. n'a plus de fievre Dieu mercy et on est mesme hors de tout soubçon quelle luy revienne, cependant comme il luy étoit resté quelque peu de chaleur on a jugé a propos de luy faire encore une petite saignée ce matin, nous esperons qu'elle va se mieux porter qu'elle n'a encore fait, et que Dieu nous la conservera longues années, elle se recommande a vos prières et à celles de toute votre sainte communeauté et moy madame je suis avec tout le respect possible votre très humble et très obéissant serviteur,

« LEFEBURE. »

N.° VIII.

LETTRES DE MADAME LA COMTESSE DE ROUCY.

PREMIÈRE.

« De Paris le jeudy dix cectieme jour de mars. »

« Son Altesse ma quoumende de vous dire madame ma chere mere quelle fera se donct vous la prie et que dens deux ou trois jours elle envesra querir M. Pins et sy elle ne setoit pas trouve mal hier et aujourduy elle vous auroit escrit mes quelle le fera des quelle se portera mieux pour moy madame ma tres chere mere je vous suis infiniment aublige de lhonneur que vous me fete de prendre quelque interet a ma santé qui nest pas bonne jay un rumme qui ne ma pas quite depuis le jour des roys, je me porte un peu mieux depuis trois ou quatre jours grase a Dieu mes jay mon fil et ma fille malade cela me donne du chagrin mes que jaie lhonneur de vous voir je vous en dire davantage Son Altesse ma promis que nous irion vous voir apres Paque jean prie Dieu de tout mon cœur et que vous me fassiez la grase de memer toujours un peu et croyez votre tres humble et tres aubcisente servante la comtesse de Roucy.

« Permetez moy dasurer votre communote et madame de Bernacle de mes tres heumble servise.

« M. le duc de Chartre et mademoiselle de Chartre ont tous deux la rougole. »

DEUXIÈME.

« De Paris le sectieme jour de janvier. »

« Je vous donne le bonjour et bonnan madame ma tres chere mere je vous envoye une lettre de Son Altesse qui

est escrite de samedy ou vendredy la fieure luy a prise elle la eue toute la nuit et la encorre a leure quil est sela nous met bien dens de grande inquietude et la mor de M. le duc de Bronsevict que lon nause luy dire encorre lon luy vouloit tirer du sent mes lon na pas voulu le fere la fievre et la bile quelle rent lenpeche, je croy que vous prirez bien pour elle et pour se pauvre duc de Bronsevict et moy je vous remersie de votre bel agneau ma petite vous remersia elle est votre tres heumble servante et moy je vous asure que je vous souhete une bonne anee et autent de sante que je men souhete etant madame votre tres heumble et tres aubeisente servante la contesse de Roucy.

« Françoise ma femme de chambre est votre tres heumble servante elle vous remersie de lagneau que vous luy aves envoye. »

N.° IX.

LETTRES DE LA CHAPELLE BESSE.

PREMIÈRE.

« A Paris le 3 janvier 1688. »

« Madame,

« J'ai bien des grâces à vous rendre des marques obligeantes de vostre bonté pour moy et pour toute ma famille. Je vous suplie de croire que nous en avons toute la rconnoissance possible et que nous faisons un grand fonds sur la part que vous voulez bien nous en acorder dans vos prières et celles de vostre maison. Monseigneur de Louvois m'a fait l'honneur de me dire que le Roy avoit acordé huit mille livres de fonds cette année pour conti-

nuer vostre cloistre et pour payer ce que l'on pourra des ouvriers du passé. Je luy en ay fait un devis et un mémoire. Nous ferons tout nostre possible pour faire toutes les arcades du cloistre jusqu'à la plinthe et les murs de refens et de derrière, même les bas logis à même hauteur où seront les tours. Je vous informerai plus amplement de la chose quand Monseigneur l'aura entièrement résolu. J'ai prié M. Breand aujourd'huy d'envoyer M. Petit le charpentier qui travaille au pont du Pecq reconnoistre la mauvaise poutre qu'il a mise au dessus du chœur, et pour y en remettre une neuve; il m'a promis de l'y obliger et j'y tiendrai la main tant que je pourrai. M. Lemperier m'a aussi promis de m'escrire et de m'informer des choses que je dois scavoir, mais sa prudence l'a retenu. Je ne puis, madame avoir recours qu'à vous pour l'en prier, et s'il refuse de le faire, je vous suplie de le faire vous mesme; je profiterai de vos avis, et quoy que je naye pas le temps de vous faire réponse chaque fois je ne laisse pas d'en faire un bon usage et plus que personne du monde, je suis

« Madame votre tres humble et très obéissant serviteur,

« La Chapelle Besse. »

MADAME DE MARQUENAT, PRIEURE DU COUVENT ROYAL DE L'ANNONCIADE A MEULAN.

DEUXIÈME.

« A Paris le 29 avril 1689. »

« Madame

« Vostre jardinier n'a point compris ce que lui ai dit. Je n'ai pas entendu que vous escrivissiez sur vos bâtiments parceque je vous ai desja mandé que le Roi a dit qu'on

n'y travailleroit pas cette année. C'estoit sur vostre pension dont vous m'avies fait l'honneur de m'escrire; et comme c'est la seule ressource que vous ayiés pour faire subsister votre maison, je dis qu'il estoit bon d'en escrire un placet à Monseigneur de Louvois qui auroit la bonté d'en faire souvenir Monseigneur le Contrôleur-général ou d'en parler à Sa Majesté.

« Je vous conseille donc, madame d'en faire un et d'y joindre un mot de lettre de vostre main dans lequel vous le suplierés d'en faire expédier le payement, et s'il y a quelque breche à vostre closture, faites en faire un petit plan par Arasse et un mémoire par M. de Saint-Jean a quoi pourra monter la dépense de cette réparation nécessaire pour vous clorre et le luy envoyés en même temps. Je voudrois, madame pouvoir faire davantage pour vostre service et vous assurer par mes respects pour vostre personne et celle de madame vostre nièce et toute vostre maison que je suis,

« Madame, vostre très humble et obéissant serviteur,

« La Chapelle Besse. »

N.° X.

LETTRE DE L'ABBÉ DE CROISSY.

« A Paris ce 19.ᵉ décembre 1693. »

« J'ay veû aujourd'huy Monsieur de Pontchartrain, madame, a qui j'ay parlé de vôs affaires et il m'a assuré que votre pension vous seroit payée exactement. Ainsy je croy que vous pouvez conter la dessus comme sur une chose asurée. Il ne s'agit plus que d'attendre que le tems soit venu car je ne croy pas que vous vouliez être payée deux

fois en un an. Je suis, madame vostre très humble et très obéissant serviteur,

« L'Abbé de Croissy. »

« Vexin-Français — A madame la Prieure des religieuses Annonciades de Meulan.

Et plus loin — d'une autre main : — « lettre de M. le grand vicaire. »

N.° XI.

LETTRES DU PÈRE DE LA CHAISE.

PREMIÈRE.

« A Paris, le 28 juin 1694. »

« Madame

« J'ay parlé plusieurs fois au Roy des pressans besoins de vostre maison, Sa Majesté m'a fait esperer qu'elle vous donneroit du secours. Mais il n'est pas aisé d'unir un bénéfice a vostre maison. Le Prieuré de Juziers n'est pas à la nomination du Roy. Il dépend de l'abaye de Saint Père en Valée qui est dans l'apennage de Monsieur frère unique du Roy que je says avoir beaucoup de bonté pour vous. Vous ferez bien de vous adresser à luy et il sera un puissant solliciteur pour vous obtenir quelque grace de Sa Majesté. Pour moy je feray toujours ce que je pouray pour vous bien témoigner que je suis

« Madame

« Votre très humble et très obéissant serviteur

« De la Chaize, J. J. »

A MADAME DE MARQUENAT.

DEUXIÈME.

« Madame

« J'aurais volontiers demandé au Roy pour vostre monastère la grace que vous souhaitez d'en obtenir, mais le prieuré de Juziers ne dépend en aucune maniere de S. M.

« Ainsy il faut attendre quelque occasion plus favorable. Je m'en servirai toujours avec plaisir lorsquelle se présentera je vous prie d'en estre bien persuadée et de me croire avec respect

« Madame

« Votre très humble et très obéissant serviteur

« DE LA CHAIZE. J. J. »

« Ce janvier 1703. »

N.° XII.

LETTRE DE M. MANSEAU.

« A Marly ce 21.e janvier 1699. »

« Je croiois que la forme du placet que M. de Maugin vous a envoié suffiroit mais il veut encore que j'aye l'honneur de vous envoier un formulaire d'une lettre que je crois a propos que vous envoiés à madame de Maintenon, il ne sera pas indifférent que vous envoiés aussi à M. De Pontchartrain et au Père de la Chaise. Voicy a peu près comme je crois qu'il faudroit tourner votre lettre à madame de Maintenon.

« MADAME

« La pente naturelle que vous avés pour le bien, et pour la gloire du Roy, joint aux bontés que vous m'avés marquées lorsque j'us l'honneur de vous voir a Saint Cir me font avec confiance prendre la liberté de vous suplier de vouloir lire le placet cy-joint et de le présenter au Roy. Il s'agit, madame de l'exécution d'un vœu dont le Royaume est si redevable à la feue Reine mère, quil n'y a point d'âmes affectionnées au Roy qui ne le doivent souhaiter. J'ose vous représenter madame, que toute notre communauté s'est toujours efforcée d'exécuter ce qui lui a été prescrit en remplissant ses devoirs, malgré la peine qu'elle a eû a subsister pendant toutes ces facheuses années, dans l'espérance de mériter grâce devant Dieu, et la protection et bienfaits de Sa Majesté. Je laisse le soin a notre Evesque et a nos supérieurs de rendre un témoignage plus authentique de notre conduite, nous tacherons de la rectifier de plus en plus en priant sans cesse pour notre auguste fondateur, et pour vous, madame, qui este le soutien des communautés et des pauvres, nous sommes l'un et l'autre, c'est ce qui nous donne lieu d'espérer que vous nous accorderés la grace que nous vous demandons aussi bien que celle de croire que je suis avec un profond respect etc.

« Voilà ma pensée, madame, et a peu près le tour quil faut donner aux autres lettres. Jay si peu de temps que je me suis repris à dix fois pour ecrire ce brouillon. J'espère aussi bientost une petite personne chez vous qui vous fera souvenir que personne n'est plus véritablement que moy

« Madame, votre très humble et très obéissant serviteur

« MANSEAU. »

« A madame de Marquenat, Prieure des Dames Annonciades de Meulan. »

N.° XIII.

LETTRES DE HENRI D'AGUESSEAU.

PREMIÈRE.

« A Paris le 17 octobre 1716. »

« J'aprens Monsieur qu'on va travailler incessamment a regler les pensions et il est temps d'agir pour celle des Dames religieuses de Meulan. — Il faudroit pour cela que vous prissiez la peine de m'aporter le plus promptement que vous pourrez les pieces sur lesquelles elle est établie afin que je voye avec vous ce quil y a a faire — La chose presse. — Je vous attendray donc avec impatience et je suis cepandant Monsieur entièrement a vous.

« D'AGUESSEAU. »

« A M. Loppinot. »

DEUXIÈME.

« A Paris le 19 octobre 1716. »

« J'ay appris madame ma chere mere quon travailloit actuellement aux pensions et dans le mesme moment jay escrit a M. Loppinot de m'apporter vos papiers afin de prendre les mesures nécessaires pour tascher de faire conserver celle que le feu Roy avoit accordée a votre communauté — Mais on a dit chez luy quil étoit à la campagne c'est ce qui m'oblige de m'adresser a vous pour vous faire scavoir quil est necessaire que vous envoyez incessamment vos titres et le mémoire de vos raisons. — La chose presse et il n'y a pas de tems a perdre. Je souhaite extreme-

ment de pouvoir vous etre utile en cette occasion et vous temoigner combien je suis madame ma chere niece votre tres humble et tres obeissant serviteur

« D'AGUESSEAU. »

TROISIÈME.

« A Paris le 22 octobre 1716. »

« Je viens, madame, ma chère nièce de recevoir les pièces que vous m'avez envoyées pour tacher d'obtenir la continuation de votre pension, la meilleure de toutes est le certificat de feu Monseigneur le duc d'Orléans. Je ne vois pas qu'on puisse faire aucun usage des autres, mais je n'y ai rien trouvé qui ait rapport a votre pension, c'est-à-dire le brevet en vertu duquel elle vous a été accordée, ni les dernières ordonnances qui en ont été expédiées. Il seroit bon si vous avez ces pièces que vous m'en envoyassiez au moins les copies par la voye ordinaire de la poste sans faire partir nn homme exprès.

« J'aurois bien souhaité que M. Loppinot ait été icy, sa présence nous auroit été d'un grand secours. Je vous supplie de croire que j'y feray tout de mon mieux et qu'il ne tiendra pas à moy que vous n'ayez en cette occasion toute la satisfaction que vous pouvez desirer et que je ne le souhaite pas moins que vous par l'estime et l'attachement avec lequel je suis madame ma chère nièce votre très humble et très obéissant serviteur

« D'AGUESSEAU. »

« A Madame Gouffier de Bonnivet Prieure du Monastère des Religieuses Annonciades de Meulan. »

QUATRIÈME.

« A Paris le 31 octobre 1716. »

« Vous avez très bien fait, madame ma chère nièce d'écrire à M. le duc de Noailles, vous auriez pû adresser votre lettre au P. gardien des religieux du tiers-ordre de Saint François qui l'auroit rendue. J'ay écrit de mon costé le plus fortement qu'il m'a été possible à M. le duc de Noailles, ma santé ne m'ayant pas encore permis de l'aller voir.

« Puisque vous avez reçu le payement des quatre dernières ordonnances en billets de l'estat, je croy que vous ne pouvez mieux faire que de les garder, il faut espérer qu'ils deviendront bons après qu'on en aura retiré un grand nombre par les taxes de la chambre de la justice, et à l'égard de l'année 1715 dont l'ordonnance ne vous a pas été délivrée, tout ce que vous pouvez faire est de la demander par un placet a Monseigneur le duc d'Orléans qui sera apparemment renvoyé à M. le duc de Noailles. Vous pouvez en écrire au P. gardien du tiers-ordre près le Temple, il me viendra voir et je concerteray avec luy ce qu'il y aura à faire. Je suis très véritablement, madame ma chère nièce, votre très humble et très obéissant serviteur.

« D'AGUESSEAU. »

N.° XIV.

LETTRES DE M. LOPPINOT.

PREMIÈRE.

« A Paris ce 22.° décembre 1716. »

« Je ne plaindray jamais mes pas quand ils seront utilement employés madame pour votre service et qu'ils pourront vous produire c'est à dire a votre maison quelques bons succès et c'est ce que jespère de tous ceux que jay fait

ces jours icy, vous jugés bien quil n'est point aisé de parler à Monsieur le procureur-général et Monsieur labbé d'Aguesseau avec lequel jeus hier l'honneur d'avoir une longue conversation sur le sujet de votre pension me dit que l'original du certifficat de feu Monsieur ne s'estait point trouvé dans le cabinet de feu Monsieur d'Aguessèau qu'aparament il avoit esté donné à Monsieur le duc de Noailles avec votre placet, quil en avoit parlé à Monsienr le procureur général qui luy avoit répondu ne l'avoir point veu et quil luy avoit donné la coppie que jen avois gardé et me dit de vous escrire et vous mander positivement que vous ne deviés pas tant prier et mediter et songer plus sérieusement a vos affaires, quon ne donnoit jamais des originaux a quelques personnes que ce fut, mais des coppies parcequil arrive souvent que dans des bureaux on les égare et je suis surpris même que vous les ayés envoyé a feu Monsieur votre oncle, puisque jen avois fais une coppie pour luy envoyer, mais c'est une affaire faite et jespère que du moment que Monsieur le procureur-général veut bien sen mesler comme je vais avoir l'honneur de vous dire il le recouvrera et que tout ira bien. Je puis vous asseurer que Monsieur l'Abbé sy employe auprès de Monsieur son frère puisque dans la conversation il me marqua que Monsieur le Procureur général luy parlant de votre affaire luy avoit fait une ouverture pour asseurer votre pension de proposer a Monsieur le duc d'Orléans de vous donner une terre sil sen rencontroit dans vos quartiers de celles de ces gens d'affaires quon leur prend pour ou sur leur taxe et qui équivalut votre pension et tacher quon vous la donnat exempte de tous droits. Que cela vaudroit mieux que d'avoir une pension, comme javois proposé sur des archeveschés, eveschés abbayes ou autres bénéfices dont on est quelquefois mal payées et souvent des contestations avec des titulaires soit

pour réduction à cause des dons gratuits taxes ou impositions, ou contributions pour reparations ou autres charges, vous jugés bien que je n'avois garde de ne pas applaudir dans ce sentiment d'un si grand et si sage magistrat. Il seroit trop long de faire le récit de toute notre conversation ; il me donna parolle a aujourd'huy qu'il me présenteroit a Monsieur le Procureur général ce quil a fait et qui ma receu bien gratieusement il ma fort asseuré quil en parleroit a Monsieur le Régent et verroit Monsieur le duc de Noailles et quil sy employeroit avec chaleur pour vous procurer lestablissement de cette pension et jay eu le plaisir de mentendre dire par eux quil y avait peu d'amis aussy zelés que moy. Ainsy je ne ne doute point quil ne l'obtienne de Monsieur le régent, son crédit est grand et si cela ne reussissoit point. ce que je ne puis croire il faut compter que personne ne l'obtiendroit. Il ma permis d'avoir lhonneur de le voir, mais vous voullés bien que je vous dise que vous avez tort avec tout le respect que je vous dois de ne luy avoir point escrit une lettre d'honnesteté sur la dernière volonté de M. votre oncle et de la petite pension quil vous a laissé, madame Nattinté me mande de luy faire vos remerciements, mais je nay pas cru le devoir faire et ce seroit une impolitesse sans une lettre de vous sur ce sujet, jay dit a M. l'Abbé que vous luy deviés escrire la dessus, j'attends la baillye pour luy donner vos patentes pour la franc-salé, votre payeur est entré de samedy a L. — Ainsy jespere que vous aurez bientost de largent, voila madame une assés longue lettre qui ne laissera pas de vous faire plaisir apprenant que M. le procureur général semploye. Je finis n'ayant que le papier quil faut pour dire que je suis madame votre très humble et très obeissant serviteur,

« LOPPINOT. »

DEUXIÈME.

« A Paris ce 9 février 1717. »

« Votre lettre Madame quoi que tard est arrivée fort a propos avant hier l'après dinée, car pour ne point perdre de temps à la rendre j'allay hier avec mon épouse chés Monsieur le chancelier nous fismes notre compliment de votre part, ma femme à Madame la Chancelière et moy à Monsieur le Chancelier, lequel me reçut très gratieusement. Il me dit qu'il falloit songer a finir votre affaire pour votre pension, me prévenant. Cela me donna occasion de luy demander s'il vouloit bien me permettre que je me servisse de sa protection auprès de Monsieur le duc de Noailles pour retirer les pièces que vous aviés envoyées a defunt Monsieur votre oncle. Il me répondit qu'il le vouloit bien et en même temps il se ressouvint que M. le duc de Noailles devoit venir a six heures chés luy et qu'il luy parleroit de votre affaire ; et puis il me dit d'une manière, la plus obligeante du monde, trouvés vous icy et nous luy parlerons. Je m'y rendis a cinq heures pour ne pas perdre l'occasion. Il arriva effectivement à six heures, entra dans le cabinet. Il fit descendre madame la Chancelière parce quil s'agissoit apparemment de voir avec elle, le Roy les logeant, si elle se trouveroit commodément. Je vous fais cette petite digression parce qu'ils furent à raisonner jusqu'à huit heures que l'architecte sortit du cabinet. On me fit entrer, M. le Chancelier parla d'abord a M. le duc de Noailles de votre pension et quil falloit tâcher de vous l'asseurer et pour ne pas estre obligé d'avoir toujours à recommencer, il me dit que j'expliquasse à M. le duc de Noailles l'affaire, ce que fis, luy disant que feu M. d'Aguesseau à qui vous aviés envoyé le certificat de feu Monsieur

avait deû l'avoir mis chés luy. Il me répondit que rien ne se perdoit chez luy et que l'on enregistroit toutes les pièces, et me dit d'aller chés luy et qu'on chercheroit. M. le Chancelier luy dit que vous aviés l'honneur de lui estre parente et quil falloit faire quelque chose pour votre maison, qu'elle estoit pauvre. Madame la Chancelière vint aussy à la charge et dit que vous mouriés de faim. Enfin je suis sorty à neuf heures au soir, fort content et satisfait de ma journée. Me voilà à présent à portée d'aller chés M. le duc de Noailles et me servir du crédit de M. le Chancelier. Nous avons veû M. l'abbé, madame Loppinot et moy et luy avons fait vos complimens, comme nous ne peumes voir madame de Guerchoix, nous nous fismes escrire. Voilà madame un récit qnoique un peu long qui ne vous doit pas déplaire et je me flatte que tout ira bien. Vous pouvés compter sur mes soins par la part que je prends a tout ce qui vous regarde et par l'attachement sincère et respectueux avec lequel je suis, madame, votre très humble et très obéissant serviteur

« Loppinot. »

« Vous avés veu madame mes plaisirs du lundy gras et mon premier soin du mardy est de vous l'annoncer, je ne compte point d'aller devant jeudy chés M. le duc de Noailles, il faut laisser passer ces deux jours-cy.

« M. le duc et M. le prince de Conti vinrent rendre hier visite à M. le Chancelier comme nous y étions. Il a reçu les visites de toute la France et applaudy de tout le monde.

« J'oubliois de vous dire madame, que M. le Chancelier se recommande a vos saintes prières. »

N.° XV.

LETTRE DE L'ABBÉ D'AGUESSEAU.

« A Paris, ce 13.e février 1717. »

« Je commence, madame ma très chère cousine, par vous témoigner ma très sincère et très parfaite reconnoissance de toute l'amitié que vous me témoignés à l'occasion de la nouvelle dignité dont Mgr le duc d'Orléans vient d'honorer mon frère. Il ne tiendra pas à moy que je ne tasche de vous rendre par la suite tous les services qui pourront dépendre de moy, mais je vous conseille d'envoyer à M. le Chancelier un mémoire concernant la proposition du Bénéfice affin que si cela se peut il s'y employe conformément à vos intentions. Je me recommande à vos prières et vous supplie de me croire avec un attachement très sincère, madame, ma très chère cousine, vostre très humble et très obéissant serviteur.

« L'abbé D'AGUESSEAU. »

« Madame de Bonnivet, prieure des Annonciades de Meulan. »

PIÈCES DIVERSES

PIÈCE N.° I.

Dans le relevé des dépenses faites par Louis XIV, dans ses bâtiments, et adressé à Mansart par Marinier, premier commis de Colbert, on trouve un chapitre ainsi conçu :

COUVENT DE L'ANNONCIADE DE MEULAN
COMMENCÉ EN 1682.

« Comme il y a peu de personnes qui sachent ce qui a engagé le Roi à faire bâtir ce couvent et que j'en suis particulièrement instruit, j'en dirai un mot.

« Il y a eu longues années dans ce couvent une supérieure d'une vertu extraordinaire, que la feue reine-mère honorait de son estime et de son amitié et même quelquefois de ses visites.

« Le Roi y alla aussi dans ses jeunes années et y posa la première pierre dans le dessein d'y faire bâtir. Ce dessein a été différé pendant plusieurs années. Feu mon père qui était allié à cette supérieure la visitait souvent et négocia auprès de la reine-mère l'accomplissement de son projet. En effet la reine lui ayant renouvelé ses promesses, et le mal dont elle mourut peu après s'augmentant, elle eut la bonté d'en parler au Roi, qui depuis a fait bâtir ce couvent qui coûte près de trente mille écus, et de plus Sa Majesté fait une pension à la communauté qui n'est pas riche.

DÉPENSES DU DIT COUVENT :

Année 1682	20,000 livres	» sols	» deniers.
— 1683	29,400	»	»
— 1684	6,659	5	1
— 1685	11,551	1	»
— 1686	6,544	»	»
— 1687	7,270	11	6
— 1688	6,987	12	6
Somme totale	88,412 livres	10 sols	1 denier.

quatre-vingt-huit-mille-quatre-cent-douze livres, dix sols, un denier. »

PIÈCE N.° II.

MÉMOIRE TRÈS SINCÈRE ET VÉRITABLE DE L'ÉTABLISSEMENT DES RELIGIEUSES DE MEULAN (1).

« Incontinent après la naissance du Roy, la reine-mère d'heureuse mémoire, ordonna à la Révérende mère Charlotte de Jésus, qui était à Magny, de transférer son établissement à Meulan, où S. M. voulait fonder un monastère, en action de grâces de la naissance du Roy, selon qui se peut voir dans les lettres de fondation qu'elle nous a fait délivrer quelque temps après, avec promesse à la dite supérieure de fonder, renter et faire bâtir le dit monastère.

« La dite supérieure exécuta aussitôt les ordres de S. M. et des dots de trois ou quatre de ses religieuses arrêta le lieu et place nécessaires pour les loger et ayant choisi celui le plus propre pour l'église elle en donna avis à S. M. qui donna ordre de mettre la première pierre en son nom à feu M. l'archevêque de Rouen, qui en a rendu l'acte authentique, ainsi qu'il se peut voir.

(1) Ce Mémoire parait être un de ceux que madame de Marquenat a adressés au roi Louis XIV, d'après l'avis de la princesse Palatine.

« Ensuite S. M. donna le dessin et voulut voir la copie de la table d'autel qui fut par son ordre posée avec les armes du Roy pour lors Dauphin et les siennes, sitôt l'église achevée aux dépens des dites religieuses. Elle donna aussi une robe avec le voile assez considérable pour l'image de N. D. de la paix, qui est patronne de la dite église, par l'ordre de S. M. et promit alors toute la chapelle, ce qui n'a pas été effectué.

« Après elle est venue en personne avec le Roy et Monsieur, y planter la croix, où elle réitéra la promesse de faire bâtir et renter son dit monastère et plusieurs fois a faites ces bonnes volontés, par feu M. Molé garde des sceaux.

« Même madame la marquise de Coupplisy qui est morte duchesse d'Anville dont les parents étoient du dit Meulan, ayant offert de donner six mille livres de rente pour avoir le titre de fondatrice de ce monastère et d'autres grands avantages, la reine-mère, l'ayant su s'en fâcha lui ayant même fait réprimande d'avoir voulu prendre un droit qui lui appartenait, tout le pays en est témoin, et nous fit défense de l'accepter.

« De plus S. M. a fait expédier des lettres fort authentiques par lesquelles elle déclare comme elle se rend fondatrice, confirmée par les patentes du Roy et vérifiée par tout où besoin a été, qu'elle accompagna encore de promesses de renter et faire bâtir son dit monastère.

« Peu de temps après elle nous fit expédier des provisions pour deux maladreries, qu'elle croyait nous valoir six ou sept mille livres de rente, disant que c'était en attendant quelque chose de plus considérable. Néanmoins nous avons été empêchées d'en jouir par la chambre de la générale réforme, après que nous en avions pris possession, ce qui nous a obligé de recourir à S. M. qui nous

promit de nous en faire jouir selon que savent madame la princesse Palatine, duchesse de Saint-Lez, de Noailles et autres.

« De plus S. M. envoya après le mariage du Roy, M. de Saint-Jean aumônier de son commun, voir l'état de la maison et nous assurer de sa part qu'elle songeait à nous, et s'acquitterait en bref de ses promesses, et fut de la part de S. M. nous recommander aux premiers officiers de la villè, donnant ordre à M. le lieutenant-général de traiter avec des marchands de bois pour faire accommoder notre chœur, l'assurant et nous aussi que S. M. voulait commencer à faire travailler pour nous. Après son retour il écrivit de la part de S. M. à la supérieure et audit sieur lieutenant que dans peu S. M. lui enverrait de quoi, envoyant un ciboire de vermeil doré et cent écus d'argent qu'elle dit être en attendant.

« Plus S. M. donna à la supérieure le reliquaire que M. le grand-maître de Malte lui avait envoyé étant prête d'accoucher du Roy, avec un grain original de sainte Jeanne de la croix, que S. M. a dit lui avoir été donné par un général de l'ordre de Saint-François, disant que nous ne devions pas douter de son amitié après cela.

« Mais voyant que l'effet de la promesse ne s'accomplissait pas et que nous avions employé les dots des religieuses, tant à bâtir qu'à subsister jusqu'à présent et qu'il ne nous restait plus rien, jusqu'à telle extrémité de nous être souvent vues sans un morceau de pain les jours entiers, nous avons été obligées de nous venir jeter aux pieds de S. M. peu avant sa mort, et elle nous assura qu'elle nous donnerait de quoi nous ôter de la nécessité présente et l'avenir, s'y sentant obligée en conscience, selon que M. l'archevêque d'Auch sait, à qui S. M. a dit à plusieurs fois ses intentions, se sentant obligée en conscience de

s'acquitter d'un vœu si solennel, ce qui l'a obligée se sentant proche de la mort sans y avoir pourvu de nous recommander au Roy et le prier d'y satisfaire pour elle ; ce qui nous a été assuré par M. le duc d'Orléans.

« Nous avons présenté notre placet au Roy qui l'a mis entre les mains de M. Le Tellier, qui nous a dit que S. M. nous donnerait ce que la reine-mère nous avait donné et mondit sieur Le Tellier ne nous a pas donné d'audience, si bien que nous en sommes demeurées là, et si S. M. ne nous pourvoit promptement, cette pauvre communauté de trente-six religieuses qui vivent dans une grande régularité sera contrainte de sortir et de se disperser pour ne pas périr de faim. Il est de la bonté du Roy de considérer que la reine-mère était obligée en conscience d'exécuter la promesse qu'elle a tant de fois réitérée a ces pauvres filles de leur bâtir et fonder un monastère, après les avoir empêchées d'accepter des fondations considérables, et comme elle les a recommandées au Roy en mourant elles espèrent que S. M. pour décharger sa royale mère de cette obligation, prendra la protection de notre maison désolée et a préservera d'une ruine totale, où elle est prête de tomber. »

PIÈCE N.° III.

HARANGUE QUE LE PÈRE LÉON FIT AU ROI LORSQU'IL VINT A MEULAN, POUR POSER LA CROIX DU COUVENT.

« Sire,

« Ce dévôt monastère dont je suis chargé de rendre les très humbles et très fidèles hommages à V. M. a l'honneur de lui appartenir par plusieurs titres. C'est comme le second berceau miraculeux de votre naissance, la piété

incomparable de la Reine votre mère en ayant commandé l'établissement en action de grâce d'un si rare bienfait.

« Les premières années de la minorité de ce couvent, si j'ose ainsi les appeler, les comparant aux premières de votre règne, ont ressenti les contradictions ordinaires à tous les grands ouvrages. Et cette maison étant fondée, suivant même la peinture de ce tableau, sous l'aimable titre de N. D. de la Paix, elle fait entendre à V. M. que ces dévotes religieuses qui ont l'honneur dans leur institut d'être les filles d'une Reine de France, prient Dieu nuit et jour pour un bien si nécessaire à votre Royaume.

« La Providence du Ciel qui donne les Rois à la terre, et le moment à toutes les choses, a différé durant l'espace de dix ans la bénédiction et l'érection de cette croix. Parce que cette sainte cérémonie, faite au nom et sous l'autorité de M. l'archevêque de Rouen, devait être jointe à la rencontre presque miraculeuse de mille circonstances dont je suis le témoin il y a près de vingt ans. Car je vis dès lors les premières occasions de cet établissement inspirées à une femme forte dans la vertu de la grâce, et aux soins charitables d'un des plus fidèles serviteurs de V. M. et des plus sages officiers de votre couronne.

« Toutes ces conjonctures de la Providence étaient nécessaires, afin, Sire, que cette croix étant posée par vos mains royales et sacrées, elle soit à V. M. comme au grand Constantin, le signe de ses justes victoires, la marque publique du zèle de cette bonne mère accompagnée de toutes ses filles au service de V. M. et le gage sacré de la Paix, qui fait aujourd'huy l'objet de nos vœux les plus ardents et le sujet prochain de nos plus vives espérances. »

PIÈCE N.° IV (1).

« Madame la Princesse nous a dit qu'elle est venue ici, que notre révérende Mère défunte étant encore à Magny, dans le commencement de l'établissement, que comme elle passa par Magny, qu'étant arrêtée à l'hotellerie notre défunte ayant appris sa venue lui envoya prier de venir au monastère parce qu'elle avait quelque chose à lui dire. Madame la princesse Anne, s'appelant comme cela pour lors, ayant presque toujours été en religion craignait fort que ce ne fut encore pour l'y retenir, ayant bien de l'aversion pour être religieuse, lui envoya dire quelle ne pouvait point y aller, qu'elle la priait de l'en excuser. Mais notre bonne mère poussée de l'esprit de Dieu lui renvoya encore un message, disant quil fallait absolument qu'elle prit la peine de venir. Madame dit que la frayeur lui reprit encore plus fort croyant que notre bonne mère avait parole de ses parents pour la retenir dans le monastère, elle dit qu'elle disait toujours qu'elle n'avait pas envie d'être religieuse, enfin elle persista de ne vouloir pas venir. La nuit vint elle coucha dans le même lieu et dit que toute la nuit elle ne fit que songer a cela ne dormant presque point de toute cette nuit. Le matin venu elle prit résolution d'y aller. Étant arrivée au monastère, notre bonne mère après l'avoir salué, elle lui dit quil fallait qu'elle allat à confesse et qu'elle communiat afin de prendre le scapulaire de l'Annonciade avec le petit chapelet de l'ordre. Elle répondit, ce dit-elle, qu'elle n'avait pas envie d'être religieuse. No-

(1) Cette pièce explique l'attachement de la princesse Palatine pour la communauté, et pourquoi dans la septième de ses lettres elle se regarde presque comme l'une des sœurs de la communauté et comme la plus ancienne de celles qui aient reçu le scapulaire.

tre bonne mère lui dit que ce n'était pas non plus pour l'être et que cela ne l'obligeait à rien, mais que Dieu lui avait inspiré cela pour sa personne, et dit aussi quelle lui dit des mots très particuliers qu'elle ne nous a pas déclarés, mais nous a témoigné qu'elle les avait bien expérimentés dans la suite des années. Elle dit donc qu'elle fit tout ce qu'elle lui dit. Elle alla à confesse, communia et reçût le scapulaire et le petit chapelet de la main de notre sainte mère, et dit que depuis ce temps elle ne l'a jamais quitté et a encore le même avec le même petit chapelet quelle lui a donné, qu'elle garde très précieusement. »

PIÈCE N.° V.

EXTRAIT DES LETTRES-PATENTES ACCORDÉES PAR LE ROI LOUIS TREIZE.

En parchemin.

« Louis par la grace de Dieu Roi de France et de Navarre à tous présents et a venir salut, desirant singulièrement l'avancement de la gloire du service de Dieu et sachant le fruit qu'ont apporté les religieuses Annonciades ès-lieux de notre royaume ou elles ont été établies, s'employant utilement et avec grande édification au public et à l'instruction de la jeunesse dans la crainte, l'amour et la connaissance de Dieu et à tous les exercices de piété appartenant à la profession de religieuse, et nous ayant été proposé d'en permettre l'établissement en notre ville de Meulan, pour lequel les dites religieuses ont obtenu la permission de notre amé et féal l'archevêque de Rouen, et le consentement des habitants de la dite ville, savoir faisons que nous pour ces causes et autres bonnes consi-

dérations a nous mouvant de l'avis de notre conseil ou nous avons fait voir la dite permission et le dit consentement dont les actes sont ci-attachés sous le contre scel de notre chancellerie et de notre grace spéciale, pleine puissance et autorité royale, nous avons permis et accordé, permettons et accordons par ces présentes signées de notre main aux dites religieuses de l'Annonciation d'établir en notre ville de Meulan une maison et couvent de leur ordre pour y vaquer selon leur regle et institution a toutes leurs fonctions religieuses, prier Dieu pour nous, pour la prospérité et grandeur de cet état, défendons a toutes personnes de leur donner aucun trouble, ni empêchement en leur fondation, construction des bâtiments qui leur seront nécessaires et en leurs fonctions religieuses pour quelques causes et occasions que ce soit, si donnons commandement au Bailly de Meulan ou son lieutenant ou autres nos justiciers, officiers et sujets qu'il appartiendra que ces présentes ils fassent lire et enregistrer, du contenu en icelles ils fassent jouir pleinement et paisiblement les dites religieuses de l'Annonciade sans leur faire ni souffrir qu'il leur soit fait aucun trouble ni empêchement au contraire, car tel est notre plaisir, et afin que ce soit chose ferme et stable à toujours, nous avons fait mettre notre scel a ces présentes sauf autre chose notre Droit et l'autrui en tout.

Donné à Saint-Germain-en-Laye au mois de décembre, l'an de grâce mil-six-cent-trente-huit et de notre règne le vingt-neuf.

« Signé Louis, et sur le replis, par le Roi, signé Sublé.

« Scellé du grand sceau de cire verte en lacs de soie rouge et verte.

PIÈCE N.° VI.

EXTRAIT DES LETTRES-PATENTES DE LA REINE ANNE D'AUTRICHE.

En parchemin.

« Anne par la grace de Dieu reine régente de France et de Navarre mère du Roy a tous ceux qui ces présentes lettres verront salut. Les Rois ne pouvant rendre à Dieu par la bonté duquel ils regnent sur les nations un plus agréable hommage de la grandeur et puissance qu'ils ont reçus de sa main que de s'employer aux actions qui tendent à son honneur et à l'avancement de son service et sa divine majesté étant beaucoup plus glorifié par les œuvres d'une piété publique pour les avantages spirituels et édification qu'en reçoivent les peuples, les personnes élevées par sa grâce à la souveraineté sont aussi plus obligées que les autres non seulement a les pratiquer pour faire par le doux commandement de l'exemple embrasser à leurs sujets les vertus quelles reconnaissent en leur prince, mais aussi de favoriser d'autant plus volontiers les personnes religieuses que leur vie séquestrée de l'empressement des affaires séculières, les sacrifices, dévotions, prières et autres exercices de piété qu'elles employent plus particulièrement pour les princes leur servent de beaucoup pour obtenir du ciel les graces et bénédictions qui leur sont nécessaires pour la conduite, accroissement et conservation de leurs états, ce qui a si visiblement paru sur ce royaume par les notables avantages quil en a reçus qu'encore que la sainteté de vie et la prudence du feu Roi, notre tres honoré seigneur et époux, ait seule été capable d'attirer sur son état les bons succès quil a plu à Dieu lui donner, sa modération l'ayant porté à vouloir en

attribuer les plus favorables effets aux prières de ses bons sujets et notamment des personnes religieuses en toutes occasions, mais encore a bien voulu s'y rendre fondateur de plusieurs monastères pour honorer les dits ordres et maisons religieuses de sa protection, à l'imitation et bon exemple duquel ne pouvant différer plus longtemps la reconnaissance publique que nous devons à Dieu des singulières graces que nous avons toujours reçues de sa divine majesté par les puissantes intercessions de la sainte Vierge mere de notre Seigneur Sauveur et Rédempteur Jésus-Christ notre avocat et protecteur spécial, et desirant lui témoigner en bonne humilité, vénération et révérence et autant qu'il nous est possible la dévotion que nous lui portons pour l'établissement et avancement des religieuses spécialement dévouées à son service, après avoir très affectionément supplié le Roi notre très honoré seigneur et fils d'agréer l'intention et volonté que nous avons depuis quelque temps de nous rendre fondatrice du couvent et monastère de l'ordre de l'Annonciade établi en la ville de Meulan-sur-Seine, ensemble d'impétrer à la dite maison, couvent et monastère tous les privilèges, honneurs, franchises, exemptions, immunités et droits dont jouissent les maisons de fondation royale, et particulièrement le premier monastère du dit ordre fondé en la dite ville de Bourges par la reine Jeanne de France, épouse du roi Louis douzième du nom, d'heureuse mémoire, afin que la dite maison, couvent et monastère de l'Annonciade de Meulan soit reputée de semblable fondation sur la confiance que nous prenons que le Roi, notre dit seigneur et fils, confirmera volontiers par ses lettres patentes cette nouvelle fondation et conservera audit couvent et monastère de l'Annonciade de Meulan tous les priviléges, prérogatives, droits, franchises, immunités dont jouit la dite maison de l'An-

nonciade de Bourges; sçavoir faisons que pour les causes et autres considérations à ce nouveau monastère, nous avons de notre pure, franche et libérale volonté, déclaré et déclarons par ces présentes, signées de notre main, que nous nous sommes constitué, comme de fait nous nous constituons, fondatrice du couvent et monastère des filles religieuses de l'ordre de l'Annonciade établi en la dite ville de Meulan dès l'année mil-six-cent-trente-neuf, tant de l'autorité et consentement du sieur archevêque de Rouen, que maire, échevins et habitants de la dite ville, ainsi qu'il appert par les actes cy-attachés sous notre contre-scel, lequel couvent, monastère, religieuses de l'Annonciade de Meulan, ensemble toutes les rentes, maisons, possessions, héritages, droits et autres biens présents et à venir d'icelui, nous avons pris et prenons, mis et mettons en notre protection spéciale et des reines de France, à l'avenir, comme étant la dite maison, suivant la volonté et intention du Roi notre seigneur et fils et la nôtre, de fondation royale, à la charge toutefois de la part des dites religieuses présentes et à venir de chanter à perpétuité après la grande messe à chaque jour le psaume *Exaudiat te Dominus in Die tribulationis*, et dire l'oraison qui se dit ensuite : *Quesumus omnipotens Deus*, afin qu'il plaise à Dieu continuer ses grâces et bénédictions sur la personne du Roi notre dit seigneur et fils, celle de notre très cher fils le duc d'Anjou, la nôtre et des successeurs, rois et reines de France, car tel est notre plaisir, en témoignage de quoi nous avons fait mettre notre seel à ces présentes, données à Paris, le treizième jour de juillet, l'an de grâce mil-six-cent-quarante-trois. Signé ANNE, et sur le repli par la reine régente mère du Roi, — signé LEGRAS avec *paraphe*. »

PIÈCE N.° VII.

EXTRAIT DES LETTRES PATENTES, ACCORDÉES PAR LE ROI LOUIS-QUATORZE.

En parchemin.

« 16 Juillet 1643. »

« Louis, par la grâce de Dieu, Roi de France et de Navarre à tous présents et à venir, salut, sçavoir faisons que nous ayant été remontré par l'ordre des Religieuses Annonciades de Notre-Dame ayant été reçu ci-devant en notre Royaume, et le premier couvent du dit ordre fondé en notre bonne ville de Bourges, par la Reine d'heureuse mémoire Jeanne de France, en vertu de lettres patentes de Louis, douzième, Roi de France son époux, vérifiées ou besoin aurait été, et qu'à l'exemple du dit couvent plusieurs autres monastères auraient été depuis érigés en plusieurs autres villes de notre Royaume, notamment depuis cinq ans, ença, la Reine Régente notre très honorée Dame et Mère, se serait aussi rendue fondatrice du couvent et monastère du dit ordre en notre ville de Meulan, la première pierre de l'Eglise duquel elle aurait fait poser en son nom, et icelle Eglise dédiée, en présence et du consentement des habitants d'icelle ville, par le sieur archevêque de Rouen, primat de Normandie, en l'honneur de Notre-Dame de la Paix, en action de grâce de notre heureuse et désirée naissance, pour y prier la souveraine bonté qu'il lui plaise donner la paix à toute la chrétienté particulièrement à notre dit Royaume, lequel monastère de Meulan a esté dès lors ensemble la dite Eglise d'icelui, bâti et rempli de nombre suffisant de Religieuses sous le bon plaisir du feu Roi, notre très honoré Seigneur et Père,

que Dieu absolve, et de notre dite Dame et Mère, lesquelles Religieuses n'y auraient depuis ce temps là cessé et ne cessent journellement d'y vivre fort exemplairement, faire faire les divins offices et prier Dieu tant pour le salut de l'âme de notre dit seigneur, que pour la conservation de notre santé, de celle de notre dite très honorée Dame et mere, de notre très cher et très aimé frère le duc d'Anjou, pour la prospérité, augmentation et paix de notre dit Royaume, avec grande édification et concours des habitants, non-seulement de la dite ville de Meulan, mais aussi de tous les lieux circonvoisins, en conséquence de quoi notre dite très honorée Dame et mere nous ayant supplié d'avoir agréable la fondation et établissement du dit monastère au dit Meulan, et même d'accorder au dit monastère d'icelui et religieuses tant présentes qu'à venir, tous et chacun les priviléges, franchises, libertés, exemptions, droits et immunités desquels jouissent le dit premier couvent de l'annonciade fondé en la ville de Bourges par la dite Dame Reine Jeanne de France, et les autres couvents, maisons et monastères des autres ordres qui sont de fondation royale. Nous inclinant libéralement à la prière de la Reine notre très honorée Dame et mère, et desirant favorablement traiter les dites religieuses du dit couvent de l'annonciade établi au dit Meulan pour le bon exemple et sainteté de vie qu'elles font paraître, joint l'affection singulière que nous portons à cet ordre de l'annonciade à cause de son grand progrès en la piété et afin que les dites religieuses continuent et augmentent s'il se peut leur ferveur au service divin, exercices de religion et des prières qu'elles font journellement à Dieu pour la grandeur et la prospérité de notre personne et de notre Etat ; à ces causes ayant pour agréable la fondation faite par notre dite Dame et mère, du dit couvent et monastère de Notre-Dame de la Paix,

ordre susdit établi au dit Meulan,. nous avons de notre grâce spéciale pleine puissance et autorité royale, approuvé et confirmé, approuvons et confirmons par ces présentes, signées de notre main, la dite fondation et établissement du dit monastère au dit Meulan, voulons et nous plait que les dites religieuses d'icelui puissent valablement tenir et posséder le dit monastère, ses circonstances et dépendances avec tout ce qui leur a été ci-devant et pourrait être ci-après donné, ou qu'elles pourraient acquérir, pour l'entretennement et accroissement d'icelui, que leur permettons de posséder, auquel monastère de Notre-Dame de la Paix dudit Meulan et religieuses d'icelui; nous accordons aussi tous droits, les priviléges, franchises, libertés, exemptions, immunités, et autres grâces et priviléges, par les Rois nos predécesseurs et nous ci-devant accordés au dit premier monastère et Religieuses de l'Annonciade établi au dit Bourges et fondé par la dite dame Reine Jeanne de France, et aux autres monastères et maisons des autres ordres qui sont de fondation royale, comme s'ils étaient particulièrement spécifiés ou exprimés, de tous lesquels droits, priviléges et exemptions, nous entendons que lesdites religieuses et couvent de Notre-Dame de la Paix de Meulan jouissent à l'avenir pleinement, paisiblement et perpétuellement, les mettant comme nous avons mis et mettons en notre protection et sauve-garde et des Rois nos successeurs, sans néanmoins que les héritages, rentes et deniers, qui leur ont été et seront ci-après donnés puissent être employés à autres effets qu'à la nourriture et entretennement des dites Religieuses et à la conservation, réparation et accroissement du dit monastère et des lieux en dépendant; s'y donnons a mandement à nos amés et féaux les gens tenant notre Cour de Parlement, chambre des Comptes, Cours des aides

à Paris, Baillifs, Sénéchaux et leurs lieutenants et à tous autres nos officiers justiciers qu'il appartiendra chacun en droit-soi, que ces présentes ils fassent lire et publier et enregistrer et du contenu en icelles jouir et user les dites Religieuses et couvent pleinement et paisiblement selon leur forme et teneur, cessant et faisant cesser tous troubles et empêchements au contraire, car tel est notre plaisir, et d'autant que de ces présentes on pourrait avoir besoin en plusieurs lieux, nous voulons qu'aux copies d'icelle duement collationnées par l'un de nos amés et féaux conseillers et secrétaires foi soit ajoutée comme au présent original auquel, afin que ce soit chose ferme et stable à toujours, nous avons fait mettre notre scel, sauf en autre chose notre droit et de l'autrui en tout.

« Donné à Paris le seize juillet, l'an de grâce mil-sept-cent-quarante-trois et de notre règne le premier — Signé Louis, et sur le repli par le Roi, la Reine Régente sa mère presente, signé Anne — à côté est écrit, registré. Ouï le Procureur-général du Roi pour jouir par les impétrantes de l'effet et contenu en icelle selon leur forme et teneur aux charges portées par le consentement des Maires et Echevins et habitants de Meulan, du cinq décembre mil-six-cent-trente-huit, et déclaration de la Reine Régente du treize juillet dernier, à Paris en Parlement le quatrième août mil-six-cent-quarante-trois. — Signé du Tillet, avec paraphe.

« Est encore écrit — registré en la Cour des aides, ouï le Procureur du Roi pour jouir par les impétrantes de l'effet et contenu en icelles selon leur forme et teneur, fait en jugement au dit Meulan devant nous François de Blois, conseiller du Roi, maître des requêtes ordinaires de la Reine, Président-Lieutenant général, civil et criminel au Comté, et baillage de Meulan, le lundi dix-huitième jour

de novembre mil-six-cent-quarante-deux,— signé Mériel, avec paraphe.

Est encore écrit sur le même repli : « Registré en la Cour des aides, ouï le Procureur-général du Roi pour être exécuté et jouir par les dites impétrantes de l'effet et contenu en icelles selon leur forme et teneur, à Paris ce six septembre mil-six-cent-quatre-vingt-sept. — Contrôle avec paraphe. — Collationné la présente copie à l'original étant en parchemin, trouvée conforme à icelui.

Copie de l'Inscription qui est sur le portail de notre Eglise :

D. O. M.

Ob spem divinitus factam optatæ per XXIII annos prolis votum a matre susceptum Ludovicus Magnus, soluit L. M.

« Scellé en grand sceau de cire verte en laqs de soye rouge et verte et sur le repli par la Reine Régente sa mère présente.

« Signé DE LOMENIE. »

PIÈCE N.° VIII.

« Depuis longtemps les religieuses Annonciades faisaient des démarches en Cour de Rome pour faire béatifier leur sainte fondatrice, Jeanne-de-Valois, Reine de France, femme de Louis XII. Grâces aux instances du Roi Louis XV et de la Reine Marie-Lekzinska, on obtint cette béatification qui eut lieu dans la congrégation des rites le 14 avril 1742, et fut confirmée par le Pape le 21 du même mois. C'est à cette béatification que se rapportent les deux lettres suivantes :

LETTRE DE LA REINE MARIE LECKZINSKA AU PAPE

« 23 Février 1739. »

« Très Saint Père,

« C'est avec bien de l'empressement que nous nous portons à joindre nos prières à celles du Roy notre très honoré seigneur et époux, pour obtenir de Votre Sainteté la béatification de la vénérable servante de Dieu, Jeanne de Valois, Reine de France, et fondatrice de l'ordre des Religieuses de l'Annonciade. La sainteté de sa vie et les miracles quil a plu à Dieu d'opérer par son intercession ayant été établis de la manière la plus authentique, nous espérons que votre béatitude sera disposée à nous donner une satisfaction aussi sensible, et accorder cette grâce à tous les fidèles de ce Royaume dont elle s'est attiré la vénération par les vertus dont elle a su faire un aussi saint usage, tant sur le trône que dans l'état religieux, et en particulier à un ordre qui en suivant les exemples de sa fondatrice, en donne tous les jours de nouveaux de la plus parfaite édification.

« Sur ce nous prions Dieu quil vous conserve, très Saint Père, longuement et heureusement au régime et gouvernement de son Église.

« Ecrit à Versailles le 23 février 1739.

« Votre dévote fille la Reine de France et de Navarre,

« Signé Marie. »

Pour inscription : « A notre très Saint Père le Pape » avec le cachet de S. M.

LETTRE DU ROI LOUIS XV, AU PAPE.

« 2 Mars 1739. »

« Très Saint Père,

« Nous savons depuis longtemps que les informations et procédures faites pour la béatification de la vénérable servante en Dieu, Jeanne de Valois, Reine de France et fondatrice de l'ordre des Religieuses de l'Annonciade, ont constaté la sainteté de sa vie, et les miracles quil a plu à Dieu d'opérer par son intercession, et depuis quelque temps nous avions chargé notre cousin le duc de Saint Aignan, notre Ambassadeur extraordinaire auprès de V. S., de solliciter la plus prompte consommation de ces procédures. C'est à quoi nous avait porté la connaissance que nous avions des sentiments de piété dont tous nos sujets se trouvaient animés par la considération des vertus dont Dieu l'avait ornée, et de l'usage qu'elle en a fait tant sur le trône que dans l'état religieux. Plus nous sommes témoins de l'accroissement journalier de ces sentiments communs à nos peuples, et particuliers à l'ordre qu'elle a fondé, plus nous avons d'empressement à leur procurer autant quil est en nous l'accomplissement du désir quils ont que votre béatitude la déclarant au nombre des bienheureux, ils puissent l'invoquer avec autant de confiance, quils ont eu jusqu'à présent de vénération pour elle. Nous supplions donc très instamment V. S. de ne plus différer cette béatification, qui sera une des plus touchantes satisfactions que votre béatitude puisse donner à nous personnellement, à notre Royaume en général, et à un ordre de Religieuses qui depuis quil a été institué et établi, n'ont jamais cessé d'y donner des marques de toutes sortes de vertus, et d'y produire la plus parfaite édification.

« Sur ce nous prions Dieu quil vous conserve, T. S. P.

longues années au régime et gouvernement de N. Mère sainte Église.

« Ecrit à Versailles, le 2 mars 1739.

« Votre dévôt fils le Roi de France et de Navarre,

« Signé LOUIS. »

« Remis au Saint Père, par S. E. Monseigneur le duc de Saint-Aignan, Pair de France, Ambassadeur extraordinaire, à Rome. »

Toutes ces pièces, depuis le numéro deux, font partie des Archives de la Préfecture de Seine-et-Oise, et sont classées parmi les nombreux papiers conservés dans le fonds concernant le Couvent des Annonciades de Meulan.

NOTICE

SUR QUELQUES OBJETS

AYANT APPARTENU A

L'ABBAYE DE PORT-ROYAL-DES-CHAMPS

DISPERSÉS DANS LES ÉGLISES DE

MAGNY-LES-HAMEAUX, LES TROUX, PALAISEAU ET LINAS

Département de Seine-et-Oise.

PAR M. H. BOUCHITTÉ,

Membre titulaire.

L'Abbaye de Port-Royal-des-Champs, après de longues persécutions dont l'histoire a raconté les phases successives, détruite par un arrêt du Conseil d'Etat du 26 octobre 1709, a laissé de trop glorieux souvenirs pour que l'on ne s'arrête pas avec un pieux intérêt sur des vestiges certains, propres à en rappeler la mémoire. Saint-Simon a transmis à la postérité, et coloré de son style amer et dédaigneux, le récit de cette catastrophe (1). Ces quelques pages demeurent les justes interprètes des sentiments de ceux qui repoussaient alors avec indignation la servilité des

(1) Trois actes solennels, la bulle *Cum occasione* en 1653, le *Formulaire* qui en fut la suite en 1663 et la bulle *Unigenitus* en 1613, sous les Pontifes Innocent X, Alexandre VII et Clément XI, furent destinés à combattre le Jansénisme et agitèrent la France pendant plus d'un siècle. Ce fut sous l'empire du *Formulaire* qu'elles refusèrent de signer, que commencèrent les persécutions dont eurent à souffrir les religieuses de Port-Royal, et qui amenèrent la destruction de leur communauté.

L'Abbaye de Port-Royal-des-Champs, occupée par des religieuses de l'ordre de Citeaux, avait été fondée en 1204 par Eudes de Sully et Mathilde de Garlande. La suprématie de l'Abbaye des Vaux-de-Cernay, du même ordre, à une lieue et demie, s'exerça longtemps sur Port-Royal

courtisans et les intrigues des Jésuites. Mais le respect des descendants a succédé et reste, non plus pour les ruines, *etiam periere ruinæ*, du moins pour le sol même que foulèrent tant de zélés et savants solitaires, tant de femmes dont les vertus et la piété surpassèrent la naissance.

Le voyageur qui, venant de Versailles, suit après le village de Voisins-le-Bretonneux la partie la plus élevée de la route de Chevreuse, descend bientôt une côte assez rapide à laquelle une brillante végétation mêlée à des blocs de rochers, de vertes prairies et de fraîches eaux donnent l'aspect le plus pittoresque. S'il dirige ses regards à droite, il verra au fond de la vallée quelques pans de murs traçant un enclos, des corps de grange, un pigeonnier, rien toutefois qui annonce autre chose qu'une ferme et les travaux des champs. Aucune trace apparente ne lui fera savoir qu'il est à quelques pas du célèbre monastère dont le nom rappelle naturellement l'impulsion donnée à l'étude des lettres au milieu du XVII.e siècle, et l'ardente controverse sur la doctrine de la grâce.

Les monuments religieux que le temps a détruits laissent encore apercevoir, presque toujours à travers le luxe d'une gracieuse végétation, quelques restes de leurs élégantes colonnes, de leurs voûtes hardies, de leurs fenêtres variées; les ruines faites par la main de l'homme sont plus complètes. Les matériaux des bâtiments et de l'église de l'Abbaye étaient déjà vendus, avant que M. d'Argenson vint enlever les religieuses et fermer pour jamais leur demeure; les ossements exhumés par des mains impies, les pierres tomba-

aux religieuses duquel les moines des Vaux fournissaient seuls des confesseurs. Quelles qu'aient été les vicissitudes de discipline et de relâchement qui s'y remarquèrent, une réforme était devenue inévitable au commencement du XVII.e siècle. Il était réservé de l'opérer à Jacqueline-Marie Arnauld.

les, brisées ou jetées çà et là, ont dès longtemps disparu. Les bases des faisceaux de colonnes qui soutenaient la nef, sciées à rase-terre pour hâter la destruction, présentent seules encore en ce lieu la trace du plan sur lequel l'édifice avait été bâti. A quelque distance derrière l'emplacement qu'occupait le sanctuaire, des caves, couvertes aujourd'hui d'arbustes et de gazons, sont les derniers vestiges de la maison élevée par la duchesse de Longueville, pour y jouir du recueillement dont on respirait la douceur sous la sainte protection du monastère, et où elle commença en 1672 à faire de longs séjours.

Il n'y a donc plus rien de l'ancienne Abbaye de Port-Royal sur son sol antique. C'est ailleurs qu'il faut en chercher les traces. A ma connaissance, les quatre communes de Magny-les-Hameaux, des Troux, de Palaiseau et de Linas en ont recueilli quelques précieux débris.

MAGNY-LES-HAMEAUX.

La commune de Magny-les-Hameaux, appelée aussi autrefois Magny-l'Essart, d'une famille qui y jouissait de quelques droits, située dans le canton de Chevreuse, arrondissement de Rambouillet, est peu considérable, mais elle mérite l'attention par les restes qui sont réunis dans son église, et qui proviennent de celle même de Port-Royal. Magny était la paroisse de l'Abbaye, et plusieurs de ses curés, entre autres Fr. Retard, et J. Bessòn, cherchèrent souvent le recueillement et la retraite dans l'intérieur du couvent; plusieurs même des droits paroissiaux appartenaient au monastère (1).

(1) L'abbaye en jouissait depuis 1214 par un accord fait entre le curé de Magny et les religieuses, et autorisé par Pierre de Nemours, alors évêque de Paris; en 1682, à la suite de contestations, le conseil la confirma dans ces droits par arrêt du 27 mars. (Hist. de P. R., T. 7.)

Il n'est donc pas surprenant qu'au moment de la dernière catastrophe, cette église, qui avait le mérite d'être la plus voisine, ait recueilli une partie des objets appartenant à l'abbaye, et couvert de son silence quelques-uns des corps exhumés. Ces objets sont un bénitier ovale en marbre blanc, la cuve baptismale et le maître-autel. Celui-ci est en beau marbre blanc, traversé de veines rouges. L'autel, proprement dit, a été conservé tout entier, les accessoires qui se lient au retable et où la peinture a imparfaitement imité le marbre, sont en bois; ils achèvent sans doute de compléter la forme qu'avait dans l'église de l'abbaye cette partie du sanctuaire. Ce ne sont pas là néanmoins les objets les plus intéressants que présentent ces restes. Avec l'aide de M. le curé et de l'instituteur de Magny, nous avons relevé trente-trois épitaphes, dont la plupart appartiennent aux souvenirs de Port-Royal : nous allons entrer à ce sujet dans quelques détails.

Au moment de la dévastation du monastère, des âmes sympathiques s'empressèrent de chercher un saint asile aux dépouilles mortelles de quelques parents ou de quelques amis. Quatre corps furent ainsi transportés dans l'église de Magny où ils reposent. Ce sont les corps de M. Grenet, curé de St-Benoist, supérieur de Port-Royal, celui de M. de la Potherie qui avait donné aux religieuses la sainte épine, ceux de M. de Pontchâteau et de M. de Coislin, son neveu. Excepté le nom de M. Grenet, gravé sur une pierre, aucune inscription ne désigne ces corps, ce nom même n'indiquait pas la place où avait eu lieu l'inhumation, on verra plus bas pourquoi.

C'était un pieux usage que des personnes qui, par d'impérieux motifs, devaient être inhumées dans certains lieux, consacrassent néanmoins leurs cœurs dans des sanctuaires qui avaient eu, pendant leur vie, leur confiance et leur

dévotion. C'est par suite de cette coutume que l'église de Port-Royal possédait les cœurs de la duchesse de Longueville, du duc de Longueville, son fils (1), ainsi que de beaucoup d'autres seigneurs vénérés par la communauté pour leur piété. Seize de ces derniers furent transportés dans l'église de Magny. De ces cœurs sept seulement sont désignés par les inscriptions qu'on leur avait consacrées dans l'abbaye. Les autres pierres indiquent, par des cœurs gravés au trait, la nature des restes qu'on vint confier à l'église de Magny au moment de la profanation.

Les six inscriptions conservées concernent les cœurs de Marie Suireau, dite la mère des anges, abbesse de Maubuisson, de Catherine Angran, épouse de Bethisy, de Fr. Bouilly, chanoine, d'Antoine Baudry de Saint-Gilles-d'Asson, de M. Hillerin, curé de Saint-Merry, de Lecouturier, son épouse et son fils. Les pierres qui portent les autres inscriptions ne couvrent plus les corps qu'elles désignent, elles sont devenues un peu plus tard la propriété de l'église de Magny; elles furent achetées à la démolition de l'église de Port-Royal, avec toutes celles que l'on put recueillir pour en former le dallage. Les pierres venues de cette origine, constituent la plus grande partie de celles que nous avons examinées; les inscriptions qu'elles portent sont, d'ailleurs, toutes imprimées dans le nécrologe de Port-Royal. Elles appartiennent à des personnes dont nous indiquerons bientôt les noms.

Il faudra ajouter à cette énumération quelques épitaphes qui ont toujours appartenu à l'église de Magny, nous en dirons deux mots plus tard.

Les inscriptions qui appartiennent à l'ancienne abbaye de Port-Royal ayant été conservées dans le nécrologe de

(1) Ces deux cœurs à l'exhumation furent portés à Saint-Jacques-du-Haut-Pas.

cette sainte communauté, nous ne donnerons ici que celle de Robert-Arnauld d'Andilly; elle pourra faire connaître l'élévation de pensée et de style qui caractérise tout ce qui sortit de la plume des vénérables solitaires des Granges. C'est avec raison d'ailleurs que l'épitaphe relève l'humilité de cet homme illustre. Robert-Arnauld d'Andilly, fils aîné d'Antoine Arnauld, avocat au parlement de Paris, devenu marquis de Pomponne, chargé de fonctions et de titres, dont l'énumération se trouvera plus loin, abandonna tous ces honneurs pour la solitude de Port-Royal, où il passa les trente dernières années de sa vie, dans l'étude des lettres et dans l'exercice de la piété la plus austère (1).

Nous avons corrigé, d'après la pierre elle-même, les erreurs que contient le texte imprimé du nécrologe.

Sub sole vanitas.
Supra solem veritas.

Hic jacet Robertus Arnauld d'Andilly, qui cum prudentiæ civili innocentiam, pietati urbanitatem, acris et excelsi ingenii præstantiæ simplicitatem, magnanimitatem que humilitati conjunxisset, arcto dissimillimarum virtutum conjugio utraque fortuna christiane functus, publicorum munerum diligentissima administratione insignis, quæ prisca virtute gessit; rei privatæ negligens, dum publicæ consulit, quibusque negotiis par, otii sancti charitate impulsus, quod illi magnæ dignitatis instar erat, aulæ et sæculo monasterii hujus solitudinem prætulit, in qua triginta annis sibi et Deo vixit, omnibus charus et omnes christiana charitate com-

(1) Indépendamment des ouvrages connus d'Arnauld d'Andilly, on a de lui un journal fort intéressant, appartenant aux papiers Conrart de la bibliothèque de l'Arsenal. Ce journal a été édité en 1857 par M. Halphen, juge suppléant au tribunal de Versailles, membre de la société des sciences morales, etc. de Seine-et-Oise, que la mort a enlevé aux lettres jeune encore, avant que cette publication fût entièrement terminée. Elle a pour titre : Journal inédit d'Arnauld d'Andilly (1614-1620), etc. Paris, Techener, 1857.

plexus, cum illi præcipuum esset amare et amari, et ad id tam natura quam gratia conformatus videretur. Tandem plenus dierum, summa que senectute fere non infirmior, sed tantum sapientior, et, quæ major laus est eruditæ senectutis, factus puer Christi adulta jam humilitate, peritura fastidiens, æternis intentus, gravissimi morbi dolorem præ mortis gaudio tam expetitæ non sensit, firma in Deum spe tutus, in quo fortis erat deficiendo, et vivus moriendo, obiit annos natus 85.

Die 27 septembris MDCLXXIV.

Aux épitaphes qui suivent nous ajouterons quelques indications propres à faire connaître le degré d'importance de chacune de celles qui appartinrent à l'abbaye, et dont quelques-unes seulement sont incomplètes. Encore avons-nous pu facilement rétablir, à l'aide du nécrologe, ce que le temps a fait disparaître de quelques pierres, et, d'un autre côté, les pierres nous ont fourni le moyen de corriger bien des fautes qui se trouvent dans le nécrologe. Nous suivrons l'ordre des dates de décès.

La première remonte à Bouchard IV, de Marly, grand chambellan de France, mort le 9 mars 1297, il est représenté debout. La seconde, du 15 novembre 1299 et du 14 avril 1300, est consacrée à Heude de Montfaucon et Aelide de Galardon, morte quelques mois après son mari. Les images des défunts, grandes comme nature, sont ciselées sur la pierre. La troisième désigne Jeanne de Chevreuse, veuve d'Hervi de Chevreuse, abbesse de Villiers, décédée en 1308 le 31 octobre ; elle est ciselée dans son costume. Une quatrième pierre, portant une épitaphe en sept vers latins assez mauvais, rappelle la mémoire de Marguerite de Levis, dame de Marly, représentée en religieuse, décédée en 1327, le 15 avril ; depuis son veuvage elle s'était enfermée dans l'abbaye.

L'illustre famille de Dreux donna une abbesse au mo-

nastère dans la personne de Beatrix de Dreux, fille de Robert IV et de Beatrix de Montfort, morte le 15 mai 1328. On lit dans le nécrologe, page 199 : « Elle a sa sépulture dans la nef de notre église, auprès de l'horloge, dont les poids par leur chute ont effacé une partie de l'épitaphe. » Le reste se lit sur la cinquième pierre ; on y voit seulement quelques traits du buste, cette pierre ayant été cassée en deux.

De cette époque reculée, tout empreinte des souvenirs et de la piété du moyen-âge, la chronologie des pierres employées dans l'église de Magny-les-Hameaux nous transporte au milieu du XVIIe siècle. Nous n'y retrouverons plus de noms féodaux célèbres dans les premiers siècles de la troisième race. De grandes révolutions se sont accomplies : l'influence de la magistrature, de l'église, de la science, de la piété a succédé à celle des hommes de guerre. L'abbaye de Port-Royal réformée a ouvert le silence de ses murs et de son sanctuaire à des noms moins aristocratiques, mais qu'une gloire plus solide ne laisse pas d'illustrer.

Le premier en date, c'est-à-dire celui dont le décès est le plus reculé, est Messire Guillaume Dugué de Bagnols, maître des requêtes. Il avait renoncé de bonne heure à sa charge pour se vouer à la vie religieuse. Quarante mille francs, dont il contribua sur sa fortune au rétablissement de l'abbaye de Port-Royal-des-Champs, et une rente de six mille francs destinée à faciliter l'entrée de religieuses pauvres, témoignèrent de son attachement à ce monastère. Le nécrologe cite sa piété comme ayant été d'un plus grand secours encore pour l'édification de cette sainte société. Il mourut le 15 mai 1657. Son épitaphe, tracée par M. Hamon, auquel on doit la plupart de celles que nous avons à citer, se termine par cette phrase : « *Tu ci*

beatam æternitatem quam semper in mente habuit, opta, lector, et apprecare. »

L'épitaphe que nous marquons la septième pourrait bien n'avoir appartenu au monastère qu'indirectement. Elle est en français, consacrée à Charles Lecamus, à sa femme Marie de Maulevault, à son fils Henri Lecamus, dont les dates de décès sont indiquées, et à la femme de ce dernier, Marie Rubentel, devenue depuis son veuvage religieuse de l'abbaye, sous le nom de Marie de Sainte-Nathalie, et morte le 29 juillet 1658.

La huitième pierre porte, rédigée aussi par M. Hamon, la mention du cœur de Marie Suireau, mère des anges, abbesse de Maubuisson pendant vingt-deux ans, et plus tard deux fois élue abbesse de Port-Royal de Paris, où elle mourut le 10 décembre 1658. Les deux monastères partagèrent sa dépouille mortelle. Tante de M. Nicolle, dès son entrée dans le cloître, à l'âge de seize ans, « elle fit paraître, dit le Nécrologe, qu'elle était prévenue d'une grâce particulière de Dieu ; » elle avait vu avant sa mort l'orage qui se préparait à fondre sur Port-Royal, et avait tâché de le détourner par ses prières.

Les pierres 9ᵉ, 10ᵉ et 11ᵉ couvraient les cœurs d'Antoine Baudry de Saint-Gilles d'Asson, décédé le 30 décembre 1663, de François Boullly, chanoine, mort le 8 avril 1668, de M. Hillerin, curé de Saint-Méry, mort le 14 avril 1669 dans la solitude de Port-Royal, où il s'était retiré après avoir renoncé à sa cure. Nous avons donné ci-dessus l'épitaphe de Robert Arnauld d'Andilly, gravée sur la douzième pierre, et due à M. Hamon. L'épitaphe d'Emmanuel Le Cerf, prêtre (13.ᵉ), mort le 8 décembre 1674, fait ressortir sa patience et son humilité ; mais nous citerons, comme plus expressive encore, la phrase suivante de l'inscription (14.ᵉ) consacrée à Catherine Mallon, veuve

d'Edouard Olier de Nointel d'Angervilliers, morte le 19 novembre 1675 : « *Ideo magis spem filiorum expectat quod patris optimi divinam manum erudientis et castigantis usque ad finem vitæ experta sit.* »

Viennent ensuite, pierres 15.°, 16.°, 17.°, plusieurs hôtes illustres de Port-Royal : Raphaël Le Charron d'Espinoy, près de sa mère Anne de Boulogne, devenue religieuse du monastère sous le nom de sainte Eugénie, depuis la mort de son mari François Le Charron, baron de Saint-Ange, premier maître d'hôtel de la reine Anne d'Autriche. Raphaël Le Charron, âgé de quarante-cinq ans, était mort le 12 septembre 1676. — Paul Gabriel de Gibron, fils du sénéchal de Narbonne et capitaine au régiment de Schomberg, converti à la suite d'une grande maladie, et mort à vingt-huit ans le 23 juin 1677. — Henri-Charles-Arnauld de Lusancy, fils de M. d'Andilly, frère de la mère Angélique de Saint-Jean, abbesse, page du cardinal-duc de Richelieu et enseigne de la garnison du Havre : il fut, après quelque temps d'une vie mondaine, touché de la grâce, et se retira à Port-Royal, où il prit, avec M. Le Maître, soin des biens du monastère. Eloigné par la persécution, il mourut à Pomponne le 10 février 1684, et son corps fut rapporté au monastère.

La pierre 18.°, qui couvrait peut-être le corps de M. Grenet, curé de Saint-Benoît et supérieur de Port-Royal, ne porte que son nom ; elle ne donne aucun détail, pas même la date de sa mort ; elle paraît n'avoir été destinée qu'à perpétuer le nom d'un des supérieurs du couvent ; il est certain qu'elle tire son origine de l'église détruite. Le supplément au Nécrologe cite le fait suivant qui fait l'éloge de ce prêtre : « Pendant sa dernière maladie et peu avant de mourir, il écrivit une très belle lettre en faveur des religieuses de Port-Royal-des-Champs à M. de Harlay, arche-

vêque de Paris.» (page 622). Le Nécrologe rapporte son décès au 15 mai 1684; il y ajoute une épitaphe en français, placée sur sa tombe, dans le cimetière de l'abbaye.

La 19.e pierre couvrait les trois cœurs des deux Le Couturier, Christophe et Pierre Bernard, père et fils, tous deux gentilshommes de mademoiselle de Montpensier, et de la femme de Christophe; les décès de ces trois personnes, arrivés dans la même année 1685, avaient permis de réunir leurs cœurs dans l'église de Port-Royal en 1686.

Les épitaphes latines qui précèdent sont encore de M. Hamon; les deux suivantes, qui appartiennent aux tombes (20.e et 21.e), de Pierre Borel, prêtre de Beauvais, confesseur de Port-Royal, et de Nicolas Thiboust, prêtre d'Evreux, chanoine de Saint-Thomas-du-Louvre, ont été composées par M. Dodart, médecin du roi, connu par sa belle latinité, qui remplaça quelquefois M. Hamon dans les soins qu'il donnait aux religieuses et aux solitaires. La révérende mère Agnès de Sainte-Thècle Racine, tante du poète, morte abbesse de Port-Royal, le 19 mai 1700, doit son épitaphe à M. Tronchon; elle se montra d'une piété très élevée pendant la persécution. Mais la pierre 22.e, qui recouvrait ses cendres, est tellement effacée, que nous n'avons pu qu'à l'aide du Nécrologe en reconnaître l'objet; le nom même a disparu. M. Dodart et M. Tronchon ont encore fait les frais des deux épitaphes suivantes, 23.e et 24.e, consacrées à la mémoire, la vingt-troisième, dont la première ligne seule a été conservée, de Sébastien-Joseph du Cambout de Pont-Château, qui vécut solitaire aux Granges de 1668 à 1679, la vingt-quatrième, de Catherine Angran, veuve de Jean Barthélemy de Bethisy(1).

Des deux épitaphes de Jean Besson, 25.e et 26.e, l'une

(1) La pierre porte : de Bélisy, le Nécrologe : Béthisy.

en français, par M. Baudouin, l'autre en latin, par M. Tronchai (2), appartenaient, la première à l'église, la seconde au cimetière de Magny. Toutes deux aujourd'hui sont dans l'intérieur de l'église ; l'épitaphe latine est entièrement effacée, excepté la première ligne. Il était curé de cette paroisse et très ami de Port-Royal au nécrologe duquel il est porté le 7 avril 1703. De ces deux épitaphes, il risqua de n'en avoir aucune. On lit en effet ce qui suit dans le supplément du nécrologe (1): Ces deux inscriptions « ne furent point placées, parce que le cardinal de Noailles ne le voulut pas permettre. Quand on les lui présenta pour les lui faire approuver, il dit, après les avoir lues, qu'étant à Rome il y avait vu l'épitaphe du pape Innocent XII qui ne contenait pas tant de choses, ni de si grands éloges pour ce pape que ces épitaphes faites pour le curé de Magny. Il les rendit ensuite en défendant de les mettre ni sur la tombe ni dans l'église, et en ordonnant qu'on ne fit rien sans prendre ses ordres. » Plus tard l'autorité ecclésiastique se montra sans doute plus facile, puisque depuis longtemps l'église de Magny renfermé ces honorables témoignages rendus à l'un de ses pasteurs.

Enfin, la dernière épitaphe, 27.e, de celles qui appartiennent à des amis de Port-Royal, est l'inscription consacrée à la mémoire de Jean Doamploup, sous-diacre de Bordeaux, dans laquelle l'auteur, M. Hamon, non sans quelque recherche de concision et d'élégance, relève l'amour du silence et de la retraite qui distingua ce solitaire, mort le 13 juin 1671 : « *Omnium negotiorum expers et ab omni sollicitudine liber, præter quam ab eâ, quæ timori Dei conjuncta, securitatem affert, gaudens in*

(2) Probablement du Tronchet, conseiller au Châtelet et l'un des solitaires, mort à Paris en 1711.

(1) Pag. 539.

otio sancto et fruens intus veritatis deliciis, quas nemo gustat foris, per plures annos, nec pedem posuit extra limen monasterii, non magis solitudinis reverentia quam mundi contemptu, persuasus Deum facilius inveniri posse in cordis arcano, majori gratia et minori amittendi periculo. »

Les vingt-sept épitaphes que nous venons de mentionner, à l'exception des deux qui concernent Jean Besson, qui durent rester dans la paroisse et ne point quitter la dépouille mortelle du pasteur, occupèrent, pendant un nombre d'années plus ou moins grand, les places qui leur avaient été assignées à la suite des décès dans l'église et dans le cimetière de l'abbaye. Maintenant, éloignées des corps dont elles annonçaient la présence à la piété des fidèles, ces pierres, simples monuments archéologiques, forment depuis longtemps le dallage de l'église obscure et peu fréquentée d'une commune rurale. Exposées au frottement des pieds, au lavage, au balayage, elles finiront par perdre les inscriptions qu'elles conservent encore, en grande partie du moins, car quelques-unes ont déjà souffert de l'influence du temps et des circonstances. Quelques propriétaires de la commune ont formé le projet de réunir entre eux la somme nécessaire pour remplacer ce dallage par un autre, et pour encastrer perpendiculairement le long des murs les inscriptions qui conservent la trace de noms et de faits étroitement unis à des souvenirs déjà vieillissants de notre histoire religieuse et littéraire. Leur bonne volonté n'a pas changé, et elles reprendraient ce projet si elles pouvaient compter sur les encouragements de l'État dans la proportion des sacrifices qu'elles se montrent disposées à faire. La dépense ne serait pas considérable, elle servirait à conserver longtemps encore de précieux vestiges au respect que portent à la mémoire de Port-Royal les amis impartiaux de la piété

sincère et des fortes études. Le Comité répondrait, nous n'en doutons pas, à sa mission conservatrice, en appelant sur ce point l'attention favorable de S. Exc. M. le Ministre ; nous avons l'honneur de solliciter son appui (1).

Les six inscriptions qui appartiennent exclusivement à l'église de Magny rappellent des noms obscurs, clerc, prêtre, archer de l'ordonnance du roi, qui ne prennent place dans cette notice, qu'à cause des noms illustres auxquels le hasard des événements les mêle aujourd'hui. Deux appartiennent au milieu du XVI.e siècle, une au commencement du XVIII.e (1721) ; la plus importante est celle de Lucrèce Besson, sœur du curé de ce nom, dont la charité et l'humilité sont retracées sans pompe et sans affectation ; elle était femme de Gabriel-Amour..... Vernus...de Landis-en-Anjou, et décéda le 21 mars 1687. Deux autres sont sans dates, celles-ci se trouvant effacées. Celle de Claude Rebours, archer de l'ordonnance du roi, est sur le mur à droite de la chaire.

Au-dessus de cette inscription, dans un demi-cercle, faisant partie de la même pierre, se trouvent sept figures en relief. Au premier plan, une femme agenouillée tient dans ses bras un cadavre penché à droite; à gauche, deux personnages agenouillés, chacun devant une espèce de piédestal qui porte des armoiries. Derrière, à gauche, un évêque avec sa mitre, tenant une croix à la main, et à droite un personnage contre les jambes duquel se dresse un chien. Au fond une grande croix. Au-dessus de ce demi-cercle, deux têtes de mort, sur des os en croix, l'une à droite, l'autre à gauche. Rien n'indique que cette pierre ait appartenu à Port-Royal.

Dans l'enclos de l'abbaye même, derrière le chevet

(1) Après avoir été lu à la Société des Sciences Morales, etc., de Versailles, ce Mémoire a été adressé au Comité des Travaux historiques, avec lequel cette Société correspond.

de l'église, une sorte de petite chapelle a été élevée par les soins de M. Silvy, le dernier propriétaire. Au milieu de différents objets rappelant le monastère et son histoire, gravures, tableaux, pierres, parmi lesquels on remarque un portrait de Pascal donné par la reine Amélie, on trouve deux pierres tombales où sont reproduites les images ciselées, l'une de monseigneur Mahi, jadis sir....., décédé en 1355, l'autre d'une femme; l'inscription de celle-ci est illisible. Ces deux pierres sont brisées par le bas.

De toutes les épitaphes que nous venons de citer les plus intéressantes, celles qui ont échappé à la dévastation de Port-Royal, sont connues, puisqu'elles ont été imprimées dans le nécrologe de cette célèbre abbaye. Les autres, sur lesquelles nous avons fait quelques observations, sont il est vrai inédites, mais méritent moins l'attention. On peut donc supposer que la reproduction de ces textes n'a pas l'importance que cette note semblerait y attacher. Mais nous avons pensé que si ces épitaphes se trouvent sans difficulté dans les documents imprimés de l'histoire de Port-Royal, il peut néanmoins n'être pas sans intérêt de faire savoir que les monuments originaux en existent encore, et dans l'église de quelle humble commune le voisinage, la piété de quelques-uns, le besoin de daller une nef les ont réunis. Dispersées par la passion, vestiges déjà obscurs des animosités religieuses et des implacables susceptibilités du pouvoir, ces pierres font naître plus d'une réflexion, et ce n'est pas sans un triste retour sur le passé, que nous voyons l'épitaphe d'Arnauld d'Andilly vendue parmi des décombres trente-six ans après sa mort.

LES GRANGES.

Ces restes de tombeaux et l'emplacement dévasté de l'ancienne abbaye, ne sont point les seules traces que présente

la commune de Magny de ce séjour héroïque de l'étude et des mœurs austères. La colline qui s'élève au nord du lieu principal, et qui communiquait avec le couvent par des sentiers pittoresques, est dominée par une maison souvent citée sous le nom des *Granges* qu'elle porte encore. Elle fut l'asile de ces sages chrétiens que le caractère recueilli de leur travaux, non moins que la retraite dans laquelle ils vivaient, recommande encore au respect de la postérité sous le nom de *Solitaires* de Port-Royal.

Cette maison, acquise au commencement de ce siècle par M. Famin, architecte, et devenue sa demeure, a été par lui restaurée avec les ménagements que commandent le respect pour ces grands noms et le goût d'un artiste distingué. Plus d'une fois un voyageur curieux a pu suivre en idée dans leurs modestes réduits les Nicolle, les Pascal, et plus d'un ami de l'excellente famille du propriétaire a pu reposer dans la chambre que le grand Arnauld a illustrée de ses veilles. M. Famin n'a pas voulu que ces souvenirs fussent dispersés et perdus. Une inscription placée sur la porte d'entrée rappelle les noms des hôtes les plus connus de cette illustre maison : elle est conçue ainsi qu'il suit :

De 1648 à 1679
ont habité
cette maison solitaire :

A. Arnauld.	P. Nicolle.
B. Pascal.	J. Racine.
L.-M. de Sacy.	A. Le Maître.
J. Hamon.	C. Lancelot.
De Sévigné.	A. d'Andilly.
De Séricourt.	De Luzancy.
Pontchâteau.	De Pontis.
Despinoy.	De Gibron.

Vitard.	Jenkins.
Basson.	De Bessy.
De Belair.	Deslandes.

Tels sont les noms qu'on lit aujourd'hui sur la porte de cette modeste demeure, à trois lieues du palais de Versailles. La gloire de plusieurs d'entre eux, dans l'histoire de la pensée et des lettres, est indestructible, et répand le doux éclat de sa lumière sur la sainte communauté qui fut pour eux une autre patrie. Aussi, la mémoire de Port-Royal éveille-t-elle naturellement et sans effort notre vénération.

Depuis que cette note a été écrite, le propriétaire des Granges y a terminé ses jours dans une vieillesse très-avancée, au milieu de l'amour de sa famille et des regrets de ses amis. Comme par une tradition de ce lieu choisi des serviteurs de Dieu, la mort, qu'il attendit avec une pieuse sérénité, n'a été pour lui que le terme et la satisfaction d'une aspiration bienheureuse. Si M. Famin, entouré de ses enfants, n'est pas le dernier *Solitaire*, il est le dernier sage dont cette illustre retraite a recueilli le dernier soupir.

Il n'est personne, ayant parcouru cette partie du canton de Chevreuse, qui n'ait entendu dire que les tombeaux des solitaires de Port-Royal sont dans l'église de Saint-Lambert. Deux mots sur ce qu'il y a de vrai dans cette affirmation. Le village de St-Lambert est environ à une lieue à l'ouest de Magny. Après l'exhumation générale dont nous avons parlé, ce fut dans le cimetière de cette paroisse qu'on jeta pêle-mêle, dans une vaste fosse, les dépouilles mortelles enlevées au monastère ; elle avait été creusée dans la partie méridionale du cimetière. Un pieux respect marqua ce lieu d'une croix de bois, mais

après que celle-ci eut paru comme sanctifiée par un séjour de quelque temps auprès de ces restes vénérés, la même piété l'enleva, et les fidèles amis de Port-Royal s'en partagèrent les fragments en souvenir des persécutions encore récentes, et du courage chrétien avec lequel elles avaient été supportées. Un siècle et demi a passé sur cette sépulture que rien ne rappelle, et la terre a depuis longtemps repris ses droits sur les corps qui lui furent rendus dans cette circonstance par la colère impuissante du pouvoir.

LES TROUX.

La piété de quelques familles s'était émue en apprenant la catastrophe qui menaçait Port-Royal-des-Champs; elles n'avaient pu se résigner à voir la dépouille mortelle de leurs parents ou de leurs amis jetée sans respect dans quelque lieu obscur ou profane. C'est ce qui donna lieu à la translation des quatre corps et des seize cœurs que reçut autour de son modeste sanctuaire l'église de Magny-les-Hameaux. — Ce fut par suite des mêmes circonstances que celle des Troux, à une lieue et demie au sud de l'abbaye, recueillit les restes mortels de M. Guillaume Dugué, dont nous avons plus haut mentionné l'épitaphe, ceux de sa femme Gabrielle Feydeau, de leur fille Gabrielle et de deux autres personnes de leur famille, un frère de M. Dugué et dame Françoise Charon Ménars, sa bru. Placé à peu de distance des Troux, nous avons pu nous assurer nous-même qu'un monument a conservé la mémoire de cet acte pieux. Nous allons donner quelques détails.

Il résultait déjà des renseignements que nous avions recueillis sur les sépultures de la famille de M. Dugué de Bagnols dans l'église de Saint-Jean des Troux, et notre visite a confirmé : 1.° que M. Dugué fut le premier ou peut-être même l'unique seigneur de ce village;

2.° Que l'église actuelle est le résultat d'une entière reconstruction faite à ses frais avec la permission de l'archevêque de Paris;

3.° Que, soit à la destruction de l'abbaye de Port-Royal, lorsque les corps de M. Dugué de Bagnols, de sa femme et de quelques membres de sa famille en furent exhumés, soit dans la suite, cette église devint le lieu de sépulture des descendants de ce magistrat, célèbre par sa piété et son dévouement à l'abbaye (1);

4.° Qu'un caveau existe qui s'ouvre à l'entrée du chœur, mais n'a point été visité depuis de longues années. Il peut avoir trois mètres de longueur de l'entrée du chœur jusqu'au banc des chantres. Il est vide depuis la Révolution, par suite de laquelle les ossements qu'il contenait ont été déposés dans le cimetière;

5.° Que deux tables de marbre noir, l'une à droite près de l'autel de saint Jean l'évangéliste, l'autre à gauche près de l'autel de la sainte Vierge, conservent la mémoire, la première de la reconstruction de l'église, la seconde des personnes exhumées de l'église et du cimetière de Port-Royal, et de celles qui plus tard ont été inhumées près d'elles à titre d'alliés ou de descendants jusqu'en 1763.

(1) On lit dans l'histoire générale de Port-Royal, tom. X page 20: « lorsqu'on exhuma le corps de M. Guillaume du Gué, mort le 15 mai 1657, c'est-à-dire, plus de cinquante-trois ans auparavant, son cercueil s'étant un peu dessoudé par le pied, il en sortit du sang jusqu'à la quantité d'une pinte..... Le même prodige se renouvela à Saint-Jean-des-Troux. A peine le corps de ce saint homme fut-il déposé dans l'église, que le sang coula du cercueil sur le banc, qui en est resté taché jusqu'à ce jour. » On montre encore ce banc, mais la tradition du village attribue maintenant ces exhumations aux fureurs de la révolution qui a clos le XVIII[e] siècle. Avis à ceux qui étudient les transformations des légendes.

TABLE DE DROITE

PRÈS LA CHAPELLE DE LA SAINTE-VIERGE.

« En l'an 1655, cette église a été construite à neuf de fond en comble, du consentement de Mgr l'archevêque de Paris, aux frais et dépens de très-haut et très-puissant seigneur Messire Guillaume Dugué, baron de Bagnols, chevalier, conseiller du Roi en tous ses conseils d'Etat et privé, seigneur de ce lieu, et devenu par cette construction fondateur de cette église et paroisse, suivant la permission expédiée à l'archevêché le 24 avril 1654 et la quittance de Bricard, maître maçon, passée devant Gallois, notaire à Paris, le 10 janvier 1656 — posée le 31 août 1763.

Il y a, dans cette église...... services fondés ch....... par Messire Dugué de..... savoir le 15 may...... dans l'octave des trépassés (1).

TABLE DE GAUCHE.

D. O. M.

« Cy gissent dans les caveaux de cette église de saint Jean l'évangéliste des Troux, très-hauts et très-puissants seigneurs et dames :

1.° Gabrielle Feydeau, épouse de Guillaume Dugué de Bagnols, décédée le 28 juin 1648 ;

2.° Guillaume Dugué de Bagnols, maître des requêtes, premier seigneur des Troux, et fondateur de l'église, décédé le 15 may 1657 ;

3.° Bernard Dugué de Bagnols, leur fils, décédé le 18 novembre 1682 ;

(1) Il existe encore au bas de l'église une cuve baptismale et un bénitier qui ne peuvent pas être passés sous silence. Quoique modestes, ce sont cependant des œuvres d'art à rapporter de la fin du XVII[e] au commencement du XVIII.[e] siècle.

4.° Gabrielle Dugué de Bagnols, leur fille, décédée le 1.er novembre 1686;

5.° Magdeleine, Elisabeth, Françoise de Mesmars, épouse de Messire Dreux, Augustin Dugué de Bagnols, décédée le 20 séptembre 1706;

6.° Anne Millet de Vilcourt, épouse de Messire Pierre Dugué de Bagnols, décédée le 22 janvier 1727;

7.° Pierre Dugué de Bagnols, fils de Guillaume, décédé le 29 juillet 1729;

8.° Dreux, Augustin, Dugué de Bagnols, fils de Pierre Dugué, conseiller d'Etat ordinaire, grand doyen des maîtres des requêtes, décédé en son château des Troux le 12 septembre 1752.

Cette épitaphe a été gravée conformément au testament de très-haute et très-puissante dame Marie-Françoise Dugué de Bagnols, recommandable par sa vertu et sa haute piété, fille de Dreux-Augustin de Bagnols, épouse de très-haut et très-puissant seigneur Nicolas-François Demy d'Orge, maître des requêtes, décédée à Paris le 20 *octobre* 1762, *inhumée aux Récollettes, faubourg Saint-Germain, et sa volonté a été exécutée par très-haute et très-puissante dame Marie-Thérèse, M.lle Demy d'Orge, comtesse de Hallwyll, sa fille, exécutrice de son testament, conjointement avec très-haut et très-puissant seigneur François-Joseph, comte de Hallwyll, maréchal des camps et armées du Roi, son époux, le* 26 *avril, l'an de grâce* 1763.

Un De profundis. »

Il est à remarquer qu'il n'est fait dans cette épitaphe aucune mention ou allusion au sujet des cinq premiers défunts exhumés à l'époque de la destruction de Port-Royal, et par lesquels cette sépulture se rapporte à l'abbaye.

Ce fut à la même occasion que les corps de MM. Lemaître, de Sacy son frère, Racine et Pascal furent transférés à Saint-Etienne-du-Mont ; on connaît encore d'autres translations, mais dont nous ne parlerons pas, parce qu'elles eurent également lieu en dehors des limites du département que cette note concerne.

PALAISEAU.

Passons maintenant aux restes que possède l'église de Palaiseau, et qui, demeurés longtemps obscurs, viennent de reparaître à la lumière par les soins du curé et du conseil de fabrique de cette paroisse.

On lit dans l'histoire générale de Port-Royal, tome X, page 11 et suiv.

« ..... M. le marquis de Pomponne (1) fit présenter un placet au roi par Son Eminence Mgr le cardinal de Noailles, par lequel il demandait la permission de faire transporter les corps de ses parents qui étaient à Port-Royal-des-Champs, dans l'église de Saint-Médéric à Paris, où était la sépulture de ses ancêtres, ou à Pomponne. On choisit ce dernier lieu préférablement au premier, par la crainte que l'on eut que cette translation n'excitât quelque murmure, si les corps eussent été apportés à Paris dans l'église de Saint-Médéric. Ce fut aussi pour cette raison que Sa Majesté eut de la peine à accorder l'objet de cette prière, et elle recommanda que tout se fit de nuit. M. de Noailles, en déclarant la permission, recommanda la même chose.

On voit que la puissance même la plus arbitraire ne se croit pas toujours assez forte pour affronter sans inconvénient l'indignation excitée par les moins justifiables de

(1) Il était petit-neveu du grand Arnauld et petit-fils d'Arnauld d'Andilly.

ses actes; Louis XIV lui-même crut avoir besoin de prudence. Du reste les passions du temps et les ressentiments des opprimés se peignent dans ce qui suit de cette narration.

« On lit dans un mémoire manuscrit que M. de Pomponne avait ajouté dans son placet, pour un des motifs de sa demande, « qu'il désirait transporter les corps de ses parents, afin que sa postérité perdît la mémoire qu'ils avoient été enterrés dans un lieu qui avoit eu le malheur de déplaire à Sa Majesté. » Ces paroles, si elles sont réelles, sont bien dignes d'un courtisan, mais en même temps bien indignes d'un petit-neveu du grand Arnauld, et d'un petit-fils du célèbre Arnauld d'Andilly. M. de Pomponne aurait mieux fait de laisser les corps de ses illustres parents dans le lieu où ils reposaient, que de demander la permission de les transporter ailleurs, et de l'obtenir par une si lâche flatterie et si indigne de son nom. On lit dans le même mémoire, que M. de Noailles, en lisant cet article, se mit à sourire et dit que cet endroit était bien *imaginé*, que c'était un bon moyen pour réussir et obtenir la grâce qu'il demandait (1). »

M. de Pomponne ne fut peut-être pas aussi coupable que le juge l'historien que nous venons de citer. Peut-être ne se montra-t-il courtisan ce jour-là que par respect filial, et assuma-t-il une délicate responsabilité, pour arracher à l'insulte les restes vénérés de sa famille. Telle paraît avoir été l'opinion de M. de Noailles, si nous en jugeons par la réflexion qu'il exprima. Le reproche, dans cette circonstance, doit s'adresser avant tout au pouvoir, lorsqu'il méconnaît assez la justice, pour mettre au prix de basses flatteries la satisfaction des sentiments les plus honorables.

(1) Histoire générale de Port-Royal, tom. X., page 12.

Ces vénérables dépouilles furent donc transportées de P.-R. des-Champs à Palaiseau, dans la nuit du 13 au 14 septembre 1710. Elles devaient n'y séjourner que peu de temps et être bientôt inhumées à Pomponne. Elles restèrent néanmoins quinze ans dans cet état. En 1725, elles étaient encore exposées sur des tréteaux dans la chapelle basse des seigneurs. On résolut alors de leur donner dans cette chapelle même une sépulture définitive. Cette cérémonie eut lieu à la prière de M. de Pomponne, en présence de M. Aucler, curé, et de ses vicaires, le 30 septembre 1725.

Le supplément au nécrologe(1)en a transmis les détails, et donne tout entier le discours du R. P. Albiz, dominicain, qui avait été prié de mêler quelques paroles de souvenir aux prières des prêtres. Le court mais remarquable panégyrique de la sainte maison de Port-Royal, du grand Arnauld et de la mère Angélique forme un contraste, qui n'est pas sans intérêt, avec les persécutions que rappelaient une inhumation si tardive et la présence des dépouilles mortelles de ces *héros chrétiens* si longtemps privés de sépulture. A la suite de l'office, l'acte suivant fut écrit par le curé sur le registre des mariages et sépultures de la paroisse :

« Le 30 septembre 1725, à la réquisition de Monseigneur le marquis de Pomponne et de Palaiseau, ont été inhumés dans la chapelle basse de l'église de ce lieu, après quinze années de dépôt depuis leur exhumation et transport faits le 14 septembre 1710, du monastère de Port-Royal-des-Champs, si célèbre dans l'église par la piété éclairée et édifiante des religieuses et des solitaires qui s'y étaient retirés, détruit cependant en ladite année. »

Dans la même semaine fut posée et attachée au mur latéral, côté de l'évangile dans la même chapelle basse, pré-

(1) page 208 et suiv. Voir aussi la note à la fin.

cisément au-dessus de la sépulture, l'épitaphe suivante :

ICI REPOSENT,

et ont été transportés du monastère de Port-Royal-des-champs lors de sa destruction en 1710.

Les corps

De la R. mère Catherine-Agnès de S. Paul Arnauld, abbesse de P. R. décédée le 19 de février 1671 âgée de 77 ans.

De la R. mère Angélique de S. Jean Arnauld sa nièce, aussi abbesse de P. R. décédée le 20 de janvier 1684 âgée de 59 ans.

De Mre Robert Arnauld Chev Seigneur d'Andilly, marquis de Pomponne, conseiller du Roy en son conseil d'Etat et Privé, Surintendant de la maison de son A. R. Monseigneur Gaston-Jean-Baptiste de France, frère unique du roi Louis XIII, décédé le 27 septembre 1674 âgé de 85 ans 5 mois.

De Mre Henry-Charles Arnauld Chev Seigneur de Luzancy son fils, décédé le 10 de février 1684 âgé de 61 ans.

De Damoiselle Catherine-Angélique Arnauld de Pomponne, âgée de 3 mois, fille de haut et puissant Seigneur Mre Simon Arnauld, Chev Seigneur marquis de Pomponne, ministre et secrétaire d'Etat, surintendant général des Postes et relais de France, et de dame Catherine Lavocat, décédée le 12 août 1676.

De Damoiselle Anne-Constance-Simonne Arnauld de Pomponne, fille de haut et puissant seigneur Mre Nicolas-Simon Arnauld, marquis de Pomponne, et de haute et puissante dame Mme Constance de Harville de Palaiseau, décédée le 29 avril 1693 âgée de 5 mois.

et les cœurs

de la R. M. Marie-Angélique de Ste Magdeleine Arnauld, abbesse et réformatrice de P. R. décédée le 6 août 1661 âgée de 70 ans.

De Mre Antoine Arnauld, Prêtre et docteur de la Maison et société de Sorbonne, décédé le 8 août 1694 âgé de 82 ans et 6 mois.

Et de damoiselle Marie-Emmanuelle Arnauld fille du dit Sgr marquis de Pomponne, secrétaire d'Etat et de ladite de Catherine Lavocat décédée le 14 de septembre 1686 âgée de 23 ans.

POSTREMUM

Requiescant in pace.

Cette translation a été faite le 14 septembre 1710 par les pieux soins pour la mémoire de son ayeul et de ses proches du susdit haut et puissant Seig^r Mre Nicolas-Simon Arnauld de Pomponne, chevalier, marquis de Pomponne et de Palaiseau, sire et baron de Ferrières, Chambrai, Auquainville et autres lieux, lieutenant général et commandant pour le Roy au gouvernement des Provinces de l'Isle de France, Soissonnais, Laonois, Beauvoisis et Vexin, brigadier des armées de S. M.

Le supplément au nécrologe donne encore quelques détails dont nous n'avons pas cru devoir allonger cette notice.

Depuis cet acte définitif qui sembla terminer pour ces illustres morts un exil qui poursuivait encore leur dépouille longtemps après leur décès, il s'est écoulé jusqu'à nous un espace de cent trente-trois ans. Les générations qui se sont succédé au milieu des travaux agricoles de la paisible commune de Palaiseau ont eu, dans le spectacle des événements qui se sont accomplis pendant ce temps, mille occasions d'oublier la cérémonie de 1725. La société profondément agitée en France, renouvelée tout entière, était un spectacle bien capable d'effacer la mémoire de disgrâces et d'injustices, dont avaient été victimes les membres d'une famille que le souvenir de sa puissance féodale n'offrait plus à l'intérêt des générations nouvelles que comme un fragment des ruines du passé. Néanmoins, la présence des corps de la famille Arnauld dans une chapelle basse, était connue et respectée, quoi qu'à la suite de dispositions différentes données en divers temps à l'intérieur de l'église, la pierre eût disparu, et avec elle toute trace des faits que nous avons racontés.

Elle a été retrouvée en 1850, dans l'épaisseur du mur de la chapelle consacrée aux sépultures des seigneurs du village, lorsqu'on y ouvrit une porte pour la faire communiquer

avec la sacristie. Enfin, elle a été définitivement fixée à la place qu'elle occupe aujourd'hui, par délibération du conseil de fabrique, lorsqu'en 1854 de grands travaux de restauration furent exécutés.

Nous avons pu constater de nos propres yeux, dans l'intérieur de l'église, que la place ne manque pas pour assurer à cette pierre le pieux abri du lieu saint.

Aussi ne pouvons-nous nous expliquer comment une pierre scellée après inhumation, faite en 1725 avec l'autorisation du pouvoir ecclésiastique d'alors, par le pasteur légitime de la paroisse, assisté de ses vicaires, ayant pour objet les membres les plus importants d'une famille qui depuis deux cents ans appartient à l'histoire, a pu mériter, qu'au milieu du XIX.e siècle, on reléguât à la porte de l'église, exposée à l'intempérie des saisons et à leur action destructive, l'inscription qui consacre ces souvenirs, et que le hasard seul des travaux d'amélioration matérielle avait éloignée du lieu qu'elle occupait depuis plus d'un siècle, en vertu des droits les plus incontestables.

LINAS.

Les monuments de l'histoire de Port-Royal que nous avons vus dans l'église de Linas, sont autres sans être moins intéressants.

On connait l'étroite liaison qui unissait aux solitaires de Port-Royal le célèbre peintre Philippe de Champagne. Sa fille, dès son enfance élevée dans le monastère, y avait plus tard prononcé ses vœux. On peut admirer au musée du Louvre l'un des meilleurs tableaux de cet artiste, représentant le moment où sœur Catherine-Suzanne de Champagne, assistée des prières de la mère Catherine-Agnès Arnauld, sent disparaître l'infirmité contre laquelle

depuis quatorze mois luttaient les efforts des médecins. Ce miracle ne fut pas le seul qui parut consoler Port-Royal au milieu de la lutte qu'il soutenait ; il ne fut pas le seul que le pinceau de Philippe de Champagne reproduisit.

La paroisse de Linas (canton d'Arpajon) possède deux toiles du même maître (1), destinées à consacrer le souvenir de deux miracles opérés par la vertu de la sainte épine, l'un, en 1656, sur Marguerite Perrier, nièce de Pascal, l'autre sur Claudine Baudran, en 1667. Nous allons donner une courte notice sur chacune d'elles.

Voici la description de ces deux tableaux :

1.° Toile de 1 mètre 27 centimètres sur 1 mètre 38 centimètres de hauteur, avec cette inscription :

Claudiæ Baudran XV annos natæ, horribili totius abdominis tumore, quo jam per biennium et amplius laborabat, medicis jam ad periculosissimam sectionem properantibus, puncto temporis, nullo vel artis vel naturæ præsidio liberatæ, hanc effigiem, tanti miraculi monumentum, vivificæ salvatoris spinæ, cujus beneficio patratum est, grati parentes dicaverunt. 27 *mai* 1667.

Ce tableau représente une jeune religieuse en costume de novice, grande comme nature, à genoux, en prière devant un autel sur lequel se trouvent deux chandeliers rouges portant des cierges allumés, et au milieu un reli-

(1) Il y en a une troisième, mais qui n'est qu'une copie, bonne il est vrai, du tableau appartenant au Musée du Louvre. M. Sainte-Beuve, après avoir dépeint l'éloignement des religieuses pour les secours que la piété peut emprunter aux arts, ajoute : « Mais la peinture de Champagne faisait exception, et semblait au monastère comme une décoration domestique et naturelle. Elle était en accord avec l'esprit du lieu Tout en est sincère, peintre et modèles, ce sont tous des amis de la vérité (Port-Royal, tom. V, pag. 48).

quaire contenant une épine de la couronne du Christ. Le derrière de l'autel est grillé. On voit dans l'ombre des stalles à l'entour.

Ce tableau a de grandes qualités. La tête est belle, quoiqu'elle ait besoin d'être revernie, l'expression naïvement recueillie et la pose sont de la plus heureuse simplicité, le tout est un peu terni par la poussière. Les guipures de la nappe d'autel, le tapis qui le recouvre, les accessoires sont d'une exécution parfaite. Le costume a le naturel et l'aisance de la manière du maître.

2.° Toile de 1 mètre 15 centimètres de hauteur sur 1 mètre 12 centimètres, portant cette inscription :

CHRISTO SOSPITATORI.

Hanc effigiem Margaritæ Perrier (1) *decennis puellæ, cujus sinister oculus, fœda et insanabili ægilope jam triennium laborans, vivificæ spinæ contactu momento curatus est, die martii* 24, *anno* 1656, *memores tanti beneficii parentes ejus sacraverunt.*

Ce tableau représente une jeune religieuse en costume blanc de novice, à genoux, dans la même chapelle, devant le même autel, également grande comme nature.

Tous les détails de la toile n.° 1 se retrouvent dans celle-ci : ce sont les mêmes flambeaux, le même reliquaire ; c'est très-certainement l'intérieur d'une chapelle de Port-Royal.

Ce tableau est le meilleur des deux ; il est bien évidemment de la même main que le précédent, la tête est admirablement peinte et d'une conservation parfaite ; l'expression également simple est plus enfantine.

Ce sont donc deux portraits, et l'on sait à quelle perfection ce genre a été porté par Philippe de Champagne.

(1) Elle était nièce de Pascal.

Comment ces tableaux sont-ils venus en la possession de l'église de Linas ? dans quelle situation y sont-ils aujourd'hui ?.... Il est important dans l'intérêt des arts que l'attention du Comité et celle de M. le Ministre soit appelée sur ce point.

Ces tableaux ont été légués sans condition à la fabrique de Linas, il y a dix ans, par M. de la Bonnardière. Le curé s'est empressé d'en décorer son église. Mais dans une visite pastorale, Mgr Gros, alors évêque de Versailles, ordonna qu'on éloignât du sanctuaire et des regards des fidèles des tableaux destinés à propager la mémoire de miracles dont l'authenticité n'a pas été reconnue par l'église. Il ne nous appartient, ni sur ce point, ni sur tout autre de cette notice, d'avoir un avis touchant le dogme. Nous exposons des faits, dont nous laissons le jugement à chacun ; nous savons d'ailleurs que Mgr Mabile, successeur de Mgr Gros, a maintenu cet interdit.

Reste donc à voir ce qu'il serait bon de faire, dans l'intérêt de l'École française, de ces œuvres d'un de ses plus illustres représentants.

Ainsi relégués dans les dépendances d'une église de campagne, privés des soins indispensables, ces deux tableaux ne pourraient manquer de se détériorer et de se perdre ; ils sont à la fois compromis et inutiles. Par la surveillance qu'il exerce sur les cultes, M. le Ministre de l'Instruction publique a droit de se préoccuper de la conservation du mobilier des églises, dans lesquelles les tableaux jouent un rôle important.

Averti par lui, nul doute que le ministre dans les attributions duquel se trouve la direction des beaux-arts, ne s'empressât de ménager quelque échange qui pût procurer à l'Etat la possession des deux toiles de Philippe de Champagne, qui trouveraient leurs places marquées au Musée

du Louvre, à côté du célèbre tableau des *Religieuses*. Nous espérons que le Comité, soigneux de conserver les traditions de l'art en France, et de recueillir, pour en assurer la conservation, les éléments de la gloire nationale qui se rattachent à ses études, voudra bien appuyer de sa recommandation auprès de l'administration supérieure, cette partie de la note que nous soumettons à son appréciation (1)..

Ainsi, dans l'église de Magny, quelques épitaphes et divers objets nécessaires au culte; à côté du monastère, sur le territoire de cette commune, la maison des Granges, autrefois habitée par les solitaires; à Palaiseau, l'inscription qui rappelle l'exhumation de la famille Arnauld; aux Troux, les restes de M. Dugué de Bagnols; à Linas, les deux toiles de Philippe de Champagne que nous avons décrites : tels sont les rares vestiges auxquels s'attache encore aujourd'hui le respect que les amis des lettres et des mœurs sévères ont porté dans tous les temps à l'abbaye de Port-Royal-des-Champs. Nous avons pensé que ce voyage rapide, dans quelques communes peu éloignées les unes des autres, ne serait pas sans intérêt, en même temps qu'il indique sur divers points du département de Seine-et-Oise plusieurs des monuments qui sont l'objet des études du Comité.

Il y a vingt ans, les ruines de Port-Royal attiraient en-

(1) M. le comte de Colbert Chabanais possède dans sa galerie un tableau appartenant à la série de ceux que Champagne exécuta pour Port-Royal. Il lui vient de son grand-père, le général de Canclaux, à qui en firent cadeau les religieuses réfugiées auxquelles il avait donné asile dans sa maison, rue St-Paul, n.° 4. Il représente deux religieuses dans une chambre qui s'ouvre sur les bâtiments et les jardins de l'Abbaye.

core d'assez fréquents pélerinages de la part de ceux qui conservaient comme un dépôt sacré la foi de cette société persécutée. Ils venaient visiter avec ferveur un lieu où ils croyaient qu'au prix de luttes courageuses s'étaient conservées les pures doctrines de la grâce, et les traditions anti-pélagiennes de saint Augustin. La propriété de ces ruines était alors entre les mains d'un ancien magistrat qui venait de l'acheter par ce même sentiment d'enthousiasme et de foi. Il encourageait naturellement par sa présence ces pieuses visites à des débris dont il s'était fait le gardien respectueux.

Nous croyons que cette terre dévastée est aujourd'hui visitée à ce titre moins qu'elle ne l'était alors. Les rapides changements, qui s'opèrent dans nos opinions et dans nos mœurs, font successivement disparaître ces adhésions que plusieurs générations n'avaient point vues s'affaiblir. Mais le prestige historique et littéraire de ces saints cénobites et de ces femmes vaillantes grandit à mesure que l'esprit de secte compte de moins en moins dans le respect de leurs admirateurs. C'est à ce titre que, dans ces dernières années, ces ruines ont été visitées par des hommes (1) que leur modération bien connue, et leur supériorité dans les lettres, dans la philosophie, dans l'histoire éloignent de tout jugement partial sur cette époque tourmentée, et constituent les juges les plus sûrs de ces gloires silencieuses et recueillies.

La doctrine de la grâce préoccupe en effet très-peu les esprits dans un siècle disposé avant tout à mettre sa confiance dans l'initiative de l'homme, et dans la puissance de sa liberté ; sans doute aussi les mœurs sévères des héros de cette lutte sont la condamnation de la légèreté des nôtres, et ne sauraient encourager notre amour du plaisir. Peut-

(1) MM. Sainte-Beuve, V. Cousin, Saint-Marc Girardin, etc.

être même n'a-t-on pas oublié que, dans sa dure orthodoxie, le grand Arnauld a donné à la révocation de l'édit de Nantes une approbation d'autant moins explicable, qu'il était alors lui-même en exil, victime du despotisme de Louis XIV, qu'irritaient contre lui les intrigues de ses ennemis. Mais, quels que soient ces motifs de répulsion et d'oubli, le souvenir de cette célèbre communauté se conservera parmi nous sous la protection des immenses services que la science de ses solitaires a rendus aux lettres, sous celle de leur fidélité aux principes d'une morale austère, sous celle enfin de la défense obstinée des droits de la conscience relevée par la persécution.

NOTE (1)

DISCOURS DU RÉVÉREND PÈRE D'ALBIZ,

DOMINICAIN,

A L'INHUMATION DES ARNAULD.

Qu'est-il besoin de discours, mes frères, quand les choses parlent d'elles-mêmes ? que pourrait-on vous dire ici, que vous n'ayez déjà pensé, et pensé sans comparaison avec plus d'élévation, plus de lumière et plus de foi, que vous n'en trouverez dans tout ce que je pourrai dire ?

A l'aspect de ces précieux restes, de ces vénérables cendres que nous voyons ici cachées encore une fois sous la terre, n'avez-vous pas rappelé le souvenir de ces justes dont les âmes saintes, toujours entre les mains de Dieu, n'ont éprouvé de la mort que ce qu'elle a d'heureux, sans ressentir ce qu'elle a de triste ?

Les yeux des insensés ont regardé leur fin comme l'extinction de la lampe, qui faisait la joie d'Israël, tandis que sa vive splendeur allait se perdre dans le sein de la splendeur éternelle pour ne s'éteindre jamais.

Ils ont ici souffert quelque peine devant les hommes, ils ont souffert de leur part ; leur vie ne fut qu'un tissu d'afflictions, de craintes, de persécutions de tout genre, dans leur honneur, dans leurs personnes, dans leur foi, dans leur religion ; et ce qui nous assemble ici nous fait voir que leurs cendres mêmes n'ont pas été épargnées. Mais l'immortalité qu'ils ont constamment attendue, remplissant par sa possession les désirs de leur espérance, les a établis dans une paix si élevée au-dessus de tous les orages, que nulle espèce d'ennemis ne peut plus en troubler le calme, ni altérer le bonheur.

(1) Nous avons cru qu'il ne serait pas sans intérêt de donner cette pièce dans toute son étendue.

Il y a plus, mes frères, ces corps défigurés et ces ossements arides, sur lesquels repose encore le saint Esprit, comme en son temple, cet esprit de JÉSUS-CHRIST, dont ils ont été et dont ils sont toujours les membres; ces corps défigurés seront, au jour que Dieu connaît et qui ne peut être éloigné, transfigurés sur le modèle de la gloire incompréhensible du corps sacré de JÉSUS-CHRIST, pour jouir, dans une patrie où tout sera vivant de la vie même de Dieu, de la récompense promise à leurs diverses afflictions; récompense immense et sans bornes, dont les ineffables délices n'ont plus aucune proportion avec la légèreté des passagères souffrances qui les ont purifiés.

J'entrerais ici volontiers, pour votre édification et pour mon instruction, mes frères, dans tout le détail de ces croix qui ont mérité tant de gloire.

Je rappellerais, avec effusion de joie, ces surcroîts de pénitence, ménagés par la Providence à des vierges qui s'y étaient consacrées; ménagés non-seulement dans la réforme, ou le soutien d'une maison destinée à la pratique des plus pures et des plus héroïques vertus, comme à la mortification la plus continue et la plus universelle; mais singulièrement dans ces combats imprévus qu'elle leur a fait soutenir pour la fidélité et la sincérité chrétienne, pour le respect dû à la religion du serment, pour l'amour de la vérité, pour la foi de l'Évangile.

Je sonderais les sanctuaires de ces cœurs si magnanimes, si fermes et si chrétiens, dont l'un avait commencé l'œuvre, l'autre travaillé à sa dernière perfection (la mère Angélique et M. Arnauld), et je ne craindrais point que vous m'accusassiez d'en révéler les mystères. Que n'a point souffert celui-ci dans les exils de sa patrie, dans les persécutions que lui ont faites ses ennemis, qui n'ont jamais été que ceux des importantes vérités dont il entreprit la défense! Que n'a-t-il point souffert pour les combats qu'il a livrés, quoiqu'ils aient tous été suivis de glorieuses victoires!

Je n'oublierais rien enfin de tout ce qui peut regarder chacun de ces héros chrétiens; mais vous me dispensez, mes frères, de vous raconter des faits dont vous êtes mieux instruits, et sur lesquels vous pensez mieux que je ne puis les décrire.

Heureuse terre! heureuse église auxquelles on a confié un dépôt si précieux! Puissiez-vous, comblée des bénédictions de la grâce que vous en devez recueillir, puissiez-vous ne plus le rendre qu'au jour de la résurrection, non tel que vous le recevez, mais revêtu de JÉSUS-CHRIST, ranimé par son esprit et tout brillant de sa gloire!

Puissions-nous, mes frères, nous-mêmes réveiller de ce spectacle-ci, de cette cérémonie, des exemples de constance dans l'amour de la vertu, de fidélité aux devoirs de notre christianisme, de religion envers Dieu, de charité pour le prochain et de sainteté pour nous-mêmes! Puissions-nous fonder sur ces cendres la vive espérance de notre résurrection!

Puissions-nous surtout y apprendre à mépriser les maux présents, pour soutenir des vérités qui nous exposent déjà à des adversités semblables! Nos corps alors, consumés comme nous voyons les leurs, se réuniront avec eux et avec celui de JÉSUS-CHRIST, pour y être tous consommés dans l'éternité de sa gloire. Ainsi soit-il.

LETTRES INÉDITES

DE J.-F. DUCIS

A SON AMI DE VAUCHELLE,

DE 1752 A 1779.

Le manuscrit original des lettres que nous publions ici a été offert en don à la Bibliothèque de la ville par M. André de Vauchelle (1), dont le père fut un des amis intimes du poète versaillais.

Un acte, annexé à cette correspondance, nous apprend que Pierre Ducis, père de Jean-François, était *marchand de toile*, et qu'il occupait une baraque du marché Notre-Dame.

Ducis, au sortir du collége d'Orléans (2), montra une profonde aversion pour le commerce et pour toutes les professions sédentaires et assujétissantes. La lettre suivante nous le montre clerc de procureur à Paris. Né le 23 août 1733, il n'avait guère plus de dix-neuf ans quand il composa ce badinage où les vers et la prose sont mêlés, comme c'était assez l'usage dans la correspondance des poètes de cette époque.

(1) Mémoires de la Société, VI, page XXXII.

(2) Établi à Versailles, rue Sainte-Geneviève (V. l'*Hist. des Rues de Versailles*, par M. Le Roi).

Paris, 17 novembre 1752.

Mon cher ami,

Tandis que ta main fortunée
Dans un répertoire amoureux
Trace l'histoire de tes feux,
Et qu'à la fin de la journée
Tu repasses les tours heureux
Que l'amour fait à l'hyménée;
Ton cher ami, dans son emploi,
Partisan exact de la mode,
Vole les gens avec méthode
Et bénit la mauvaise foi
Du chicaneur qui l'incommode.
Oui tous les jours content de moi,
Je troque quelque endroit du Code
Pour des écus de bon aloi.

C'est ainsi, mon cher Vauchelle, que chacun exerce ici-bas sa profession. La mienne est assez gentille; il est vrai qu'elle n'entraîne point avec elle l'occasion de goûter les douceurs de l'amour entre les bras de mille jolies personnes, vive la tienne pour cela; mais n'importe, elle a d'autres charmes. Elle amène ce qu'on appelle de l'argent, des écus, de l'or, ce qui se manie, ce qui sonne, ce qui reste dans le coffre. Cela vaut bien le plaisir de placer une mouche avec succès, de mettre une jarretière un peu haut, de lasser *(sic)* un joli corps *(corset)* et d'en baiser la propriétaire. Ma foi, mon cher ami, Vénus a bien des appas, mais l'argent, mais l'argent... oh! l'argent est une bonne chose. Tu vas peut-être dire: « Quel homme! quelle disposition pour la procure! oh! sûrement cet élève-là fera fortune. » Tandis que tu déclameras contre moi avec force honnêtes épithètes, je travaillerai peut-être à les mériter. Tu m'entends, mon parti est pris.

Je veux mettre une enseigne où chacun puisse lire
Avec toute facilité.
Quiconque voudrait être à la mendicité,
Pour s'y voir bientôt n'a qu'à dire :
Ici l'on vole en toute probité.

Tu vois bien que je ne fais point ici mystère de mes sentiments. Je te les expose tels qu'ils sont. Tu vas te déchaîner contre ton pauvre ami, ton âme va s'effaroucher du nom de voleur; mais apprends, mon pauvre Vauchelle, que tout vole généralement dans la nature, la différence n'est que dans les objets et dans le plus ou le moins.

Un papillon aux jeunes fleurs
Vole les couleurs les plus belles,
Un jeune abbé dans les ruelles
Conte et dérobe des douceurs.
De l'hiver craignant les rigueurs,
La fourmi, dans nos riches plaines,
De Cérès pille les présents;
Quand on vient de semer les champs,
Les oiseaux enlèvent les graines.
Les procureurs, toujours pillants,
De rapines ont les mains pleines;
Les contrôleurs, toujours galants,
Volent les cœurs des inhumaines.
Ainsi tout vole également...

Voilà ma conclusion et la fin de mes folies et de mon papier. Adieu, pardonne-moi toutes ces bagatelles; sois toujours persuadé que l'éloignement ne pourra jamais altérer mon amitié; je suis *inviolable* de ce côté. Porte-toi bien, donne-moi de tes nouvelles souvent, et n'oublie point ton bon ami.

DUCIS.

Quinze ans plus tard, Ducis, pourvu, par la protection du maréchal de Belle-Isle, dont il avait été le secrétaire, d'une gratification annuelle de 2,000 livres qui ne l'astreignait presque à aucun travail et le mettait à l'abri du besoin, se livrait sans inquiétude à son goût déclaré pour la poésie. La lettre suivante nous le montre déjà occupé de son *Hamlet*, en même temps qu'il prenait ses dispositions pour faire mettre à l'étude sa tragédie d'*Amélise*, reçue

au théâtre depuis quelque temps et jouée en 1768 sans succès. Son ami était alors à Besançon, sous les ordres du Marquis de Vallière, lieutenant général des armées du roi, inspecteur général d'infanterie.

A la Ménagerie du Roi, dans le Parc de Versailles, ce 10 septembre 1767.

Je réponds, quoique un peu tard, à ta dernière lettre, mon cher Vauchelle, mais n'importe ; tu m'auras grondé, et nous n'en serons pas moins bons amis. Je commence par te dire qu'aucune félicitation sur la réception de ma tragédie ne m'a fait autant de plaisir que la tienne, et à cause de la persuasion où je suis que ma gloire t'est personnelle, et à cause du style simple et animé de ta lettre qui semble véritablement écrite sous la dictée de ton cœur ; je l'ai relue plusieurs fois pour y sentir combien je t'aime.

Je suis depuis assez longtemps à la Ménagerie, dans une petite maison seule que j'appelle ma loge, où je travaille fortement à la composition de mon Hamlet. J'y goûte les plaisirs les plus doux dans le commerce d'une bonne et aimable sœur dont je suis très-sûr d'être aimé. Mon cher ami, on n'est heureux que par le cœur et par un travail qui nous plaise. Je l'éprouve tous les jours. Je te ferai voir à ton retour que je n'ai point été paresseux, et je paraîtrai à tes yeux tout fier de l'emploi de mon temps et d'avoir prévenu tes reproches.

Quant à ma tragédie reçue, j'ai attendu qu'on donnât *Cosroès*. On dit que les premiers actes, et le second surtout, ont eu un grand succès, mais que le reste n'a pas répondu au commencement. Au reste, je n'assume cela que sur un oui dire fort léger. Je compte aller à Paris et voir cet ouvrage. Lorsque son sort sera décidé, et qu'il aura obtenu le nombre de ses représentations, j'espère ne trouver aucun obstacle à faire mettre sur-le-champ ma pièce à l'étude. Mes principaux rôles sont distribués : Mesdemoiselles Dumesnil, Doligni ; MM. Lekain, Brizard et Molé m'ont donné leur parole ; il ne me reste plus qu'à distribuer les confidents, et tu sais que ce n'est pas une opération difficile, quoiqu'elle demande encore

ses précautions. Je ferai, quand il sera temps, mes visites d'honnêteté à MM. Debelloy et Saurin, dont les pièces ont été reçues avant la mienne, et qui, je crois, ne sont pas curieux de passer actuellement. Tout cela fait, je continuerai à travailler, et j'attendrai avec une honnête confiance le sort de ma première production.

Dorly L.[4] est venu dîner hier avec moi à la Ménagerie. Pourquoi n'y étais-tu pas? J'espère bien, mon cher ami, que tu viendras passer quelques journées dans ma solitude. Tu y coucheras, si tu veux, nous causerons à loisir, car je sens bien la vérité de ce vers de notre Horace :

Nil ego contulerim jucundo sanus amico.....

Après quelques phrases, obscures et sans intérêt pour nous sur des tracasseries domestiques suscitées par sa belle-mère, Ducis déclare à son ami qu'il est décidé à mettre « un terme aux querelles qui ont empoisonné une union « naissante où il ne peut retrouver sa *mise* que dans la paix « intérieure et le tableau touchant d'un bon ménage, et dans « les qualités douces et utiles d'une femme qui soit à lui. »

Il est temps, ajoute-t-il, que je me renferme dans le cercle de mes devoirs de père et de mari, sans m'aller plonger témérairement dans un ordre de choses qui me sont étrangères, et où je perdrais de vue mon propre bonheur pour le sacrifier sans nécessité et sans plaisir à des personnes que mon cœur n'aime point. J'aurais des millions de choses à te dire ; mais je tâche de ne pas trop m'en occuper pour me livrer tout entier à Melpomène. Adieu, bon et tendre ami, mon cœur s'est un peu soulagé en causant avec toi. Ménage ta santé, reviens bientôt, et que le destin ne nous sépare plus.

Écris-moi à la Ménagerie.

La lettre suivante se rapporte, en grande partie, à la réception d'*Hamlet*, à la distribution des rôles et aux

nouvelles du théâtre. La fin nous révèle le père de famille qui se concentre de plus en plus dans les joies du ménage. et l'ami dont l'affection, sans devenir moins vive, acquiert néanmoins quelque chose de plus grave et de plus sérieux. Vauchelle était toujours à Besançon.

A Paris, le 25 juillet 1769.

Il est temps, mon cher Vauchelle, que je t'apprenne l'heureuse nouvelle de mon *Hamlet* reçu. C'est Molé qui l'a lu ; toute la compagnie a été transportée, et il n'y a eu qu'une voix pour le recevoir. On a trouvé mes corrections admirables, et j'ai reçu des compliments de tous les côtés. Il y a mieux, j'ai distribué mes rôles hier, tant la Comédie est empressée de me jouer et espère de l'ouvrage. Molé m'a garanti le succès ; il est charmé du rôle d'Hamlet. Tu vois à peu près, puisque tu connais la pièce, quelle a été ma distribution. C'est mademoiselle Dubois qui fait Ophélie. Il est possible qu'on me représente dans un mois ou au plus tard dans six semaines d'ici. Mademoiselle Dumesnil a un rôle de quatre cent soixante-quatre vers, Molé un rôle de quatre cents. Je dois aller, lundi prochain, demander le jour des répétitions à la main. On songe déjà à se faire faire des habits à la danoise. Mademoiselle Dubois est charmée de son rôle. Dorat et Dudoyer m'ont fait hier, à l'orchestre, les compliments les plus flatteurs. Tout le peuple auteur ne sera pas également satisfait. Tu vois clairement, mon cher ami, que tout ce qui m'est arrivé de désagréable me préparait le bonheur qui m'arrive. La perfidie, l'envie, la cabale et la bassesse ont conspiré à rendre mes affaires excellentes, et je ne négligerai rien, comme tu peux croire, à m'assurer un succès qu'on tâchera de me disputer. Molé et sa femme dînent chez moi jeudi ; l'abbé de Boismont et Laplace s'y rendront. Que n'es-tu à Paris ? tu augmenterais le nombre de nos convives, et j'aurais bien du plaisir à boire à la santé de mon ami. Mademoiselle Roland est venue nous voir hier. Elle m'a fait mille reproches de ce que je ne vais pas la voir. Je compte aller dîner avec elle au premier jour. Cailhava a été quelque

temps malade, ce qui a causé une interruption ; mais tout n'en sera que mieux. On va nous donner, le 8 de l'autre mois, le *Père de Famille*, de Diderot, et, dans quelques jours d'ici, l'*Iphigénie*, de Racine, avec le cinquième acte en action, par Sainte-Foix. On remet aussi une petite farce, intitulée les *Curieux de Compiègne*.

Voilà, mon cher ami, nos nouvelles du théâtre. Il y avait deux mois que je n'y avais mis le pied. J'irai rarement, car c'est un plaisir que j'ai trop usé. D'ailleurs tu connais assez mon humeur pour croire que mon cabinet me plaît beaucoup plus que les coulisses, les foyers et les discours de mes confrères. La Comédie française va, dit-on, aller s'établir aux Tuileries. Cela me rapprochera de mon bureau, quand l'envie d'y aller me prendra. Je me remets déjà à ma première pièce. Mes changements dans le plan et les nouvelles choses que j'y ai mises, me paraissent devoir en faire un ouvrage d'un certain ordre. Je t'en ferai juge à ton retour. Je voudrais bien qu'il te fût possible d'être à Paris pour ma première représentation ; nous serions ensemble, et voilà les moments où la présence d'un ami est bien nécessaire. Donne-moi, je t'en prie, de tes nouvelles, aussitôt la présente reçue. Chamfort m'a annoncé, en me complimentant sur *Hamlet*, qu'il avait fait une nouvelle petite pièce qu'il est à la veille de lire.

Je continue toujours à vivre solitaire. Mon goût pour la vie intérieure s'augmente de plus en plus. Je ne vois que Cailhava. C'est un bon, un généreux et un tendre ami ; mais, mon cher Vauchelle, pourquoi ne sommes-nous pas plus longtemps ensemble lorsque tu habites Paris ? J'imagine qu'il viendra un temps où nous jouirons plus l'un et l'autre des douceurs d'une amitié aussi ancienne et aussi sûre que la nôtre. Nous avons assez d'expérience tous les deux pour que nos réflexions sur tout ce que nous avons vu nous rendent plus chers l'un à l'autre. Je t'assure, mon ami, qu'après les objets que la nature consacre dans mon cœur, tu y resteras toujours le premier, consacré par la plus tendre et la plus parfaite amitié. Marque-moi comment tu te portes. Tu as été malade à Besançon ; tes courses ne laissent pas que d'être fatigantes ; pourvu encore que ton quartier d'hiver ne soit pas une nouvelle fatigue.

A l'heure où je te parle, ma femme est au lit avec la fièvre ; mais

j'espère que cela ne sera rien. Ce mal lui est venu d'une transpiration interrompue, et la sueur rétablira l'ordre. Elle me charge de te dire mille choses tendres. Tu sais combien elle aime son cher compère. La commère Pelletier est venue nous voir, il y a quelques jours, avec son filleau mis en matelot. Il est fort joli; son père pleure, dit-on, trois ou quatre fois par jour en le serrant dans ses bras. Je reconnais bien là le bon et paternel Pelletier. Nous devons, ma belle-mère et moi, aller dîner à sa campagne un de ces jours. J'ai aujourd'hui à la maison ma troisième fille, Thérèse; elle est la plus belle de mes trois Grâces. Pour ta Laure, je t'assure qu'elle est charmante, et qu'elle grandit tous les jours. Elle attend son mari Vauchelle; elle lui fera voir, à son arrivée, un *beau corps de robbe* tout neuf dont son oncle, l'abbé de Villefonds, lui a fait présent.

Voilà toutes mes nouvelles, mon cher ami: quand on vit comme moi dans son ménage, assez dégoûté de tout le reste, on n'est guère au fait des nouvelles du grand monde. Si tu désires seulement savoir ce qui se passe dans le cercle de notre Théâtre-Français, je t'en informerai avec plaisir. Je te quitte, mon cher Vauchelle, pour faire compagnie à ma femme qui se réveille, et je finis en te disant que notre amitié est à la vie et à la mort. DUCIS.

Dans la quatrième lettre, Ducis entretient principalement son ami du succès, imprévu pour lui, de la *Veuve de Malabar*, tragédie de Lemierre. Dans un *post-scriptum*, il lui dit quelques mots de sa tragédie nouvelle, *Roméo et Juliette*, qui fut jouée en 1772. L'ami Vauchelle n'était plus alors à Besançon, mais à Paris.

A Montmorency, ce 1er août 1770.

Je te remercie, mon cher ami, de ta lettre. Tu as été fidèle à ta promesse. Voilà donc la *Veuve du Malabar* aux nues. Parbleu, tant mieux. Je suis aussi enchanté que toi de notre erreur sur le sort de cette tragédie. Ma foi, je ne veux plus juger. Il me paraît même que parmi les conseils que nous avons donnés à l'auteur, ce-

lui dont nous faisions le plus de cas, qui était de ne point faire un fripon de son grand-prêtre, est justement celui qu'il ne fallait pas donner. Cela confond toute ma poétique. Au reste, voilà le succès établi. Il ne s'agit plus que d'applaudir avec le public. Si tu vois Lemierre, fais-lui, à cette occasion, de ma part, les plus sincères compliments. J'attends de toi une lettre plus détaillée, et d'après toi-même. Je serai sans faute à Paris samedi prochain, et je ne manquerai pas d'y voir la troisième représentation de la *Veuve*.

Je t'envoie, par L'Epine, un panier des plus belles cerises de ce pays-ci. Elles sont du cru de Jean Marin. Comme il a beaucoup plu aujourd'hui, il n'a pu te composer le second panier qui doit être de cerises moins mûres, comme étant destinées à l'eau-de-vie, mais tu le recevras sans faute samedi matin, jour de mon départ pour Paris.

Mes compliments à Caillé, et mes respects pour sa femme. Je le remercie de la recette qu'il m'a envoyée. Il m'a fait, ainsi qu'à ma femme et à ma belle-mère, le plus grand plaisir en venant dîner amicalement dans ma retraite. Je suis bien fâché, mon cher ami. que ton séjour à Montmorency (1) ait été si court. Il me semble qu'il ne me manque plus rien quand j'ai autour de moi ma femme, mes enfants, mon ami. Grâce au ciel, tu ne traverseras plus les mers pour chercher un autre monde ; garçon, sage et rangé, le moindre bonheur peut rendre ton sort tranquille et agréable. Bonsoir, mon cher ami, conserve ta santé. Je n'ai que faire de te dire que notre amitié est à la vie et à la mort.

DUCIS.

Je suis content de ce qui me vient pour ma nouvelle tragédie. Je n'aurai pas besoin, à ce que j'espère, d'être compliqué ; mais ma tâche est terrible. Mais je me mettrai à genoux devant l'estampe de Corneille, et je dirai à ce grand homme : « Inspire-moi. »

Toute ma cabane t'embrasse. Mes petites ont bien demandé en se levant : « Et l'ami Vauchelle ? »

(1) Sur le séjour momentané de Ducis à Montmorency, on peut voir entre autres son Epître à Népomucène Lemercier et la note qu'il y a jointe.

Les deux pièces suivantes ne sont que deux petits billets sans importance dont nous n'avons cru devoir extraire que quelques lignes :

... Te voilà bientôt père, écrit-il à Vauchelle le 7 juin 1777; tant mieux. Ce sont des jouissances d'un nouvel ordre qui remplacent celles qui commencent à nous échapper...

... Je t'envoie, ci-joint, un billet, écrit-il le 28 février 1779 (1), quelques jours avant sa réception à l'Académie. Viens entendre un vieux camarade et jouir d'une journée qui sera sans doute agréable à ton amitié pour moi et qui justifiera tes anciens présages.

A cette correspondance est joint un quatrain destiné à être mis au bas du portrait de mademoiselle de la Tour Du Pin (2).

Des yeux, des traits si purs ; délicatesse exquise :
L'imagination avec le jugement :
L'esprit avec le sentiment :
Beauté, grâce et vertu, tout cela c'est Elise.

Ce quatrain est daté du 23 mai 1810; Ducis avait donc à cette époque près de soixante-dix-sept ans.

(1) De Vauchelle était alors principal commissaire aux bureaux de la Guerre, au département de l'Artillerie, et demeurant à Versailles.

(2) Voir dans les Œuvres posthumes de Ducis publiées en 1826 par Campenon, 1° l'Epître à mademoiselle de La Tour du Pin ; 2° les Lettres du 3 avril 1809 et du 11 novembre 1810 à Odogharty de La Tour.

LETTRES INÉDITES

DE

LOUIS XVI ET DE DUCIS

COMMUNIQUÉES A LA SOCIÉTÉ

PAR M. HENRI LAMBERT, AVOCAT,

Membre associé.

Lettre de Louis XVI à M. Amelot.

Versailles, le 7 janvier 1779.

Il m'était impossible, Monsieur, de ne pas estre péniblement toucher *(*)* de l'augmentation journalière du nombre des enfants exposés. J'ai relu avec soin et interest vos mémoires et je vous les renvoie apostillés. Je voudrois bien éviter d'avoir à déployer à cet égard la sévérité des loix, mais je veux absolument prendre des mesures pour prévenir les scandales de tout genre et les actes d'inhumanité qui se multiplient de la sorte. Faire voyager tous les ans par les voitures publiques plus de deux milles (*) malheureux enfants de province éloignées de la capitale, pour s'en débarrasser et les jetter *(*)* comme en un charnier dans la maison des enfants trouvés de Paris, est intolérable; c'est en vouer les neuf-dixièmes à la mort. Il faut prendre garde aussi que l'ouverture trop facile de cette *(*)* asile institué dans l'origine, pour prévenir les crimes de filles égarées, devient aujourd'hui un depost (*) favorable à l'immoralité de gens mariés qui trouvent le courage de s'affranchir de leurs devoirs en les rejettant *(*)* obscurément à la charge de l'État. Les curés peuvent rendre de grands services dans cette circonstance.

Ils peuvent, en redoublant de zèle, contribuer à arrester (*) le mal

(*) *Sic.*

dans sa racine, soit par les préceptes de la religion, soit par les secours de la charité et par tous les moyens d'influence salutaire qu'ils exercent sur le peuple ; mais il faut appuyer leurs efforts d'un arrest du Conseil. Je veux qu'il y soit pourvu, et ce sans délai.

LOUIS.

Puisque vous vous interessez au chevalier de Sercey (1) lieutenant de vaisseau, commandant par interim de la frégate *la Belle-Poule*, je vous apprends avec plaisir qu'il a repris sur les Anglais le brigantin *le Singulier;* il se conduit partout fort courageusement.

La lettre est cachetée aux armes.

Lettre de J.-F. Ducis
à M. Antoine-Henri Odogharty de La Tour (2).

A Versailles, le 17 janvier 1814.

Cher et très cher ami, vous, Andrieux et Campenon, vous êtes nés pour le soutien et la consolation de ma vieillesse. Je joins ici mon étiquette signée pour l'exemplaire de ce brave et excellent Pallière à qui effectivement je l'ai promis (3).

Vous n'oublierés pas, Henri, de lui dire, en lui remettant mes

(1) Nom propre difficile à lire et que M. Lambert croit être Sercey.

(2) Agent du roi de Suède à Paris, à qui Ducis a adressé deux Epitres. Campenon lui a adressé ses *Lettres sur Ducis*. La correspondance de celui-ci, publiée par Campenon (*Œuvres posthumes, etc.*) contient plusieurs lettres qui prouvent que Ducis et de La Tour ne *faisaient qu'un*.

(3) Les Œuvres mêlées de Ducis contiennent des vers à madame Pallière et des stances à M. Pallière sur la mort de sa femme.

œuvres, que je l'aime et pour .... (1) -même, et parce qu'elle est la meilleure amie de mon très cher et très fidelle ami de La Tour.

Je me suis souvenu, en me rappelant Pallière, que j'ai oublié à Versailles un homme de bien, s'il en fut. C'est M. Lemaire, marchand bonnetier, le cousin-germain très aimé de feu M. le curé de Rocquencourt (2), et qui m'a remis ses sermons. Vous m'obligerés infiniment, mon cher ami, d'ajouter cet exemplaire à ceux que je vous ai prié de m'envoyer. Je crois après cela que tout est vraiement dit pour la distribution de mes Œuvres.

Quant aux bustes, nous nous conformerons doucement à la lenteur de Thaunay. Cet article est bien moins pressé.

Je suis touché des maux que souffre mon cher Campenon, de l'intérêt que me portent et sa tendre sœur madame Jarri et toute la charmante famille de madame Oger, mère et filles.

J'écris ce matin à Campenon. Hélas ! mes pauvres amis ! je ne puis pas écarter les tempêtes désastreuses qui sont sur nos têtes.

Tout ce que vous faittes, mon cher ami, est sage, est à propos, vous est inspiré par votre sagesse et votre adorable et inépuisable amitié pour moi. Vous balayés le terrain devant mes pas. O mon cher Oreste, mes exemplaires et mes bustes n'épuiseront pas tout le fruit de mon travail poëtique. Il s'en faut bien. Tout ce qui me restera, tout ce qui m'arrivera, le présent et le futur est à vous. Ducis et de La Tour ne font qu'un.

O que je suis bien aise que vous voyés très souvent Campenon ! je vais lui parler dans ma lettre de tous les sentiments de profonde estime et de sincère attachement qui sont au fond de votre cœur pour lui.

N'oubliés point, Henri. que mon logement du troisième, au couvent, peut vous recevoir, vous, le père Henri, et le petit frère Suédois, le digne Cretzer.

Bonjour, bonjour ! je vous embrasse, je vous serre sur mon cœur.

(1) Mot surchargé et illisible. Quel qu'il soit d'ailleurs, soit *lui*, soit *elle*, il est aisé de voir qu'il y a dans cette lettre une lacune, et nous n'avons pu découvrir de quelle dame Ducis a voulu parler. Ce n'est pas de madame Pallière, morte depuis plusieurs années.

(2) V. l'Epître de Ducis au curé de Rocquencourt et la notice qui la précède.

PRIÈRE

FAITE PAR MADAME VICTOIRE

FILLE DE LOUIS XV (1).

Communiquée par M. Le Roi.

La Bibliothèque de la ville de Versailles renferme un grand nombre de livres ayant appartenu à l'ancienne famille Royale de France. Beaucoup proviennent de la riche Bibliothèque de madame Victoire, fille de Louis XV. Parmi ces derniers se trouve un livre d'heures de la princesse, qui contient une prière écrite de sa main et adressée à saint François-Régis. On sait que la canonisation de ce saint fut vivement sollicitée et obtenue de Rome, par Louis XV, en 1737. C'est pour cela que la princesse paraît s'être particulièrement adressée à ce saint. Frappée certainement des mœurs relâchées de la Cour, et surtout de celles de son père qu'elle aimait tendrement, elle reproche au saint d'abandonner la France et le Roi, et l'accuse presque d'ingratitude en lui rappelant tout ce qui a été fait par eux pour la gloire de son nom. Cette curieuse prière, suivant la remarque de M. Anquetil, secrétaire de la Société, espèce de requête, de sommation même à la reconnaissance du saint, rappelle involontairement, pour le ton, les invocations de Chrysès ou d'Iarbas (2), et fait songer à une fable bien connue de La Fontaine.

(1) Madame Victoire, née à Versailles, le 11 mai 1733, morte dans l'exil à Trieste, le 3 juin 1799.

(2) Chrysès, dans l' *Iliade* (1, 39), pour intéresser Apollon à sa vengeance, rappelle le temple qu'il a élevé au Dieu et les victimes qu'il lui a

PRIÈRE A SAINT FRANÇOIS-RÉGIS (1).

Je vous réclame grand Saint, et c'est en faveur de votre patrie que je vous réclame ! Votre cœur se serait-il refroidi pour elle ! non sans doute. Souvenez-vous des travaux immenses que vous essayâtes autrefois pour conserver à nos pères une foi pure. Une de nos plus belles provinces (2) vous reconnaît pour son apôtre ; que d'âmes, en effet, ne gagnâtes-vous pas à Jésus-Christ ! vous y arrêtâtes les progrès de l'erreur, vous y ranimâtes la piété et y fîtes refleurir la religion. Ce même zèle (je ne puis en douter) vous anime encore ; qu'il vous engage aujourd'hui à faire par votre intercession auprès de Dieu, ce que vous fîtes autrefois par vos apostoliques travaux.

La France peut vous compter parmi ses plus efficaces protecteurs ! Toutes les provinces retentissent des miracles éclatants qui s'opèrent par votre intercession ! Depuis votre mort, votre tombeau est une source intarissable de toutes sortes de grâces miraculeuses qu'on ne cesse d'y demander et d'y obtenir ! Eh ! pourquoi me refuseriez-vous celle que je vous demande aujourd'hui ? Elle est encore plus digne d'un apôtre que tant d'autres que vous accordez ! Vous connaissez le désir de mon cœur, il n'est pas besoin que je l'expose davantage. La seule gloire de Dieu, le salut des âmes, la conservation de la foi m'intéressent. En seriez-vous moins touché que de tant de maux corporels que vous guérissez tous les jours ! non, non, j'espère avec la plus tendre confiance que vous m'exaucerez.

Oserai-je pour vous y engager, vous représenter encore les honneurs éclatants qui vous furent rendus il y a peu d'années dans

immolées ; Iarbas, dans l'*Énéide* (IV, 213), termine sa plainte à Jupiter qu'il a tant honoré, par ces mots amers :

. . . . . . *Nos munera templis*
Quippe tuis ferimus famamque fovemus inanem !

(1) Saint François-Régis, né à Foncouverte, diocèse de Narbonne, le 31 janvier 1597, mort à Louvesc, le 31 décembre 1640. Béatifié en 1716 par le pape Clément XI, et mis au rang des Saints par le pape Clément XII en 1737. Sa fête se célèbre le 16 de juin.

(2) La province de Languedoc.

toute l'étendue du Royaume, et singulièrement dans sa capitale. C'est le Roi qui les avait sollicités pour vous, ces honneurs! Personne ne s'est intéressé si fortement que lui à votre gloire! Ses instances vives et pressantes obtinrent du Saint-Siège le culte religieux qui vous fut décerné! Tous ses sujets entrèrent avec empressement dans ses vues, et secondèrent ses pieuses intentions! Aussi ne vit-on guère de pompe sacrée aussi brillante que celle qui fut célébrée alors en votre honneur. Souvenez-vous, grand Saint, qu'alors on regarda cette solennité comme un gage assuré des miséricordes de Dieu et de sa protection permanente sur la France. Hélas! une ferme espérance serait-elle trompée! nous aurait-elle flattés d'une trop douce illusion! Je ne puis le croire. Montrez donc, grand Saint, montrez aujourd'hui que vous êtes, et que vous serez toujours tel qu'on vous représentait alors, ce digne prêtre, ce grand Onias (1), qui aime tendrement sa patrie et ne cesse d'intercéder pour son peuple.

AINSI-SOIT-IL.

(1) Onias, grand-prêtre des juifs, vers l'an 200 avant Jésus-Christ.

LETTRES INÉDITES

ADRESSÉES

A LORENZO GUAZZESI (1)

PAR

MICHEL WORONZOW (2), FRÉDÉRIC II, DE CATT (3) et VOLTAIRE,

Communiquées

PAR M. AUGER, MEMBRE TITULAIRE.

LETTRE DU COMTE MICHEL WORONZOW.

Vienne, le 11 juin 1764.

Monsieur,

J'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 28 du mois passé, avec l'incluse à l'adresse de Sa M. le roi de Prusse ; je l'ai envoyée, par le dernier ordinaire, à M. le prince Dolgorouqui, notre ministre à Berlin, afin qu'il la fît parvenir à Sa M.

(1) Guazzesi, Laurent, né en 1708 d'une famille distinguée d'Arezzo, mort à Pise en septembre 1764, a traduit en vers italiens l'*Aulularia* de Plaute et quelques tragédies françaises, entre autres *Iphigénie* et *Alzire*.

(2) Michel Woronzow, né à Saint-Pétersbourg en 1710, vice-chancelier sous Élisabeth, en 1744, dirigea les affaires intérieures et extérieures sous Pierre III, resta même au pouvoir sous Catherine II, prévint sa disgrâce imminente par une retraite volontaire, et mourut à Saint-Pétersbourg en 1767 ; Algarotti l'avait connu quand il visita la cour de Russie.

(3) L'un des secrétaires de Frédéric II.

Je partage bien vivement avec vous, M., la perte que vous avez faite dans la personne de M. le comte Algarotti (1), que je regrette comme un ami et comme un homme qui faisait honneur à l'humanité et aux lettres.

Je ne manquerai pas, M., de profiter de la première occasion qui se présentera de parler de vous à LL. MM. et à S. A. l'archiduc Léopold, dans les termes de l'estime que vous m'avez inspirée, trop heureux si je me trouve à même de pouvoir vous rendre ce témoignage et de le joindre à celui de la parfaite considération avec laquelle j'ai l'honneur d'être, etc., etc.

P. S. — Je reviens dans ce moment de Schœnbrun, où j'ai eu l'honneur de dîner avec LL. MM. ; et je me suis acquitté de la promesse que je vous ai faite, M., en vous nommant et mettant à leurs pieds votre hommage.

Lettre de Frédéric II.

C'est avec bien des regrets que j'ai appris, par votre lettre, la mort du comte Algarotti.

Quoique la main tremblante de sa dernière lettre m'eût inquiété, j'espérais cependant qu'il se remettrait et que j'aurais encore le plaisir de le revoir ici. Désirant de laisser un souvenir de l'estime

(1) Algarotti (François), né à Venise le 11 décembre 1712, mort à Pise le 3 mars 1764.

Algarotti avait fait lui-même le dessin et l'épitaphe de son tombeau : *Hic jacet Fr. Algarottus non omnis.* Ginguené dit que Frédéric voulut qu'on lui élevât un monument plus magnifique dans le *campo santo*, et que l'on ajoutât à la première inscription ces mots : *Algarotto Ovidii æmulo, Newtoni discipulo Fredericus rex.* Les héritiers substituèrent *magnus* à *rex*. La lettre de Frédéric rectifie les faits, et nous apprend que le nom du roi ne figurait point sur le premier projet d'inscription.

que j'avais pour votre ami, je vous prie de faire élever, sur sa tombe, une pièce de marbre avec cette inscription :

Hic jacet
Ovidii (1) *Æmulus*
Et Neutoni discipulus.

Vous m'enverrez le compte de ce que vous aurez déboursé à ce sujet en m'indiquant où je dois ordonner qu'on vous en fasse tenir le montant.

Sur ce, je prie Dieu qu'il vous ait en sa sainte et digne garde.

FRÉDÉRIC.

A Postdam, 18 juin 1764.

LETTRE DE DE CATT.

Monsieur,

Sa Majesté a reçu la lettre (2) que vous lui avez écrite le 17 juillet. Comme ce n'est qu'à son retour de la Silésie qu'elle l'a trouvée ici, c'est la raison pour laquelle on a tardé à vous répondre. Elle m'a ordonné de vous remercier, de vous dire qu'elle était très contente de l'arrangement que vous lui proposiez et des additions, et que vous

(1) Voltaire, dans une lettre du 12 septembre 1764 au marquis Albergati Capaccelli, faisant allusion à cette inscription, dit : « Je ne vois pas ce que ce pauvre Algarotti avait de commun avec Ovide, sinon qu'ils avaient tous deux un long nez. »

(2) Voici le brouillon sans doute de la lettre de Guazzesi :

Sire, j'ai reçu la lettre dont V. M. a daigné de m'honorer. En vous obéissant, mon amour-propre en a été flatté. Auparavant d'ordonner le marbre pour l'inscription, *j'ai cru de m'acquitter avec vous d'un devoir délicat qu'on vous doit avec justice* (*sic*). Un monument élevé par un roi philosophe et qui fait honneur à l'humanité vient d'immortaliser la mé-

deviez me marquer le montant de ce que cela coûtera. Je suis ravi d'avoir cette occasion de vous assurer de l'estime avec laquelle j'ai l'honneur d'être, etc.

A Postdam, 19 septembre 1704.

LETTRES DE VOLTAIRE.

Au château de Ferney par Genève, 18 octobre 1763.

M.

Une des plus grandes consolations que j'aie reçues dans une vieillesse infirme qui me conduit au tombeau par un chemin assez raboteux, a été la lecture des ouvrages dont vous avez bien voulu me gratifier. Je ne les ai eus que depuis peu de jours, quoique votre

moire de mon ami qui dans les bois Élysiens en défiera Horace et Virgile.

J'ose pourtant le croire *qu'on serait bien qu'on y lisait* (*sic*) sur la pierre :

Hic jacet Ovidii æmulus
Et Neutoni discipulus.

Fredericus Borussiæ rex
Comiti Francisco Algarotto
Monumentum et titulum posuit.

J'attendrai, Sire, votre respectable sentiment à ce propos, pour avoir l'honneur de vous obéir sans réserve.

Recevez cependant avec votre bonté ordinaire le profond respect d'un esprit pénétré de la grandeur du vôtre et la tendre vénération d'un cœur attaché à jamais à votre bonheur. Je suis, etc.

lettre soit du 21 avril. Je ne suis pas en état de vous remercier de ma main; mais quelque faible que je sois, je peux sentir tout votre mérite. L'admirable tragédie de Racine était digne d'être traduite par vous, mais vous faites aux autres beaucoup trop d'honneur. Vos dissertations sont aussi instructives que votre poésie est agréable.

Quoique je voie de mes fenêtres les montagnes par lesquelles Annibal a dû passer, je vous avoue que je ne sais encore quel chemin il a pris, et je doute encore plus qu'il se soit fait un chemin avec du vinaigre.

Je m'en rapporte à vous entièrement, M., sur la connaissance de l'antiquité, comme sur les choses de goût; c'est à vous à juger si c'est une bonne plaisanterie que de dire d'un avare qu'il se met la tête dans un sac lorsqu'il se couche de peur de perdre quelque chose de son souffle, et de demander s'il ne se bouche pas aussi le derrière. Je crois que vous êtes fâché pour les anciens Romains qu'ils n'aient pas mis un peu plus de finesse dans leurs railleries.

Il me semble qu'à Pise on a plus de délicatesse qu'on n'en avait à Rome du temps de Plaute. Je suis enchanté de votre style, autant que je suis éclairé par vos lumières.

J'ai l'honneur, etc.

VOLTAIRE, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi.

A Monsieur il cavaliero Guazzesi à Pise.

Aux Délices près de Genève, 6 juin 1764.

Je partage votre douleur, M., et je la sentirai toute ma vie qui probablement ne sera pas longue, car je m'affaiblis tous les jours.

J'avais envoyé à notre ami par les messagers un petit livre. S'il arrive, je vous supplie de le prendre pour vous.

Adieu, M., cette vie est courte, mais en récompense elle n'est pas

trop agréable. Je vous souhaite la santé que je n'ai point, et je vous embrasse de tout mon cœur sans cérémonie.

V.

A M. le chevalier Laurent Guazzesi à Pise.

---

12 septembre 1764 à Ferney.

Je paie bien tard, M., une dette qui m'est chère; mais vous savez que je ne peux écrire de ma main, et j'ai été très longtemps sans mon secrétaire. Je ne sais si vous êtes encore à Pise, vous me paraissiez, par votre dernière lettre, fort dégoûté de ce séjour; mais si vous y avez de la liberté (j'entends la liberté de penser, de parler et d'écrire) on peut vivre à Pise comme ailleurs dans le sein de sa famille. Tout ce que je soupçonne, c'est que l'Italie était plus agréable pour les gens de lettres du temps de Cicéron et de Virgile qu'elle ne l'est du temps des Dominicains et des autres moines. Il est bien étrange que le plus spirituel de tous les peuples soit précisément celui qui est le plus esclave. Je conçois que les philosophes aient beaucoup à souffrir dans un pays où l'on a mis Galilée en pénitence pour avoir reconnu que la terre tourne autour du soleil. La raison, M., pour laquelle vous êtes peut-être mécontent de Pise, est la raison pour laquelle je n'ai jamais voulu aller en Italie; mais je ferais le voyage si le sacré collége était philosophe.

Je vous prie, M., d'être persuadé de l'estime et de l'attachement de celui qui a l'honneur de vous écrire.

A M. Lorenzo Guazzesi à Pise.

NOTICES

SUR LES

DÉCOUVERTES ARCHÉOLOGIQUES

Faites en 1860

A VILLENEUVE-LE-ROI, VILLENEUVE-SAINT-GEORGES ET VIGNEUX

Par M. l'abbé **BARRANGER** et M. Francis **MARTIN**

Membres correspondants.

I

VILLENEUVE-LE-ROI

—

Qu'on se figure un hameau souterrain, composé de *huttes troglodytes* de différentes grandeurs, avec *banc* ciselé en pleine terre tout autour, avec un *âtre* au milieu ou bien à l'extrémité de ce Trianon ; puis un FOUR banal et son cendrier rempli de cendres, de charbon et d'ossements de volatiles et de quadrupèdes ; qu'on y ajoute une céramique non vernissée, puis une nécropole, puis enfin un fossé de circonvallation, et tout cela à trois mètres sous le sol, on aura une image du monde souterrain que nous avons découvert sur l'emplacement de Villeneuve-le-Roi.

Suivant Ephorus, cité par Strabon (l. v, ch. 5), les Cimmériens établis en Campanie, près du lac Averne, ha-

bitaient des demeures souterraines appelées ἀργίλλαι, mot qui en langue cambrienne signifie *abri, couvert*. Suivant Pline l'ancien, Euryalus et Hyperbius furent les premiers qui dans Athènes établirent des briqueteries et fondèrent des maisons pour remplacer les cavernes : *antea specus erant pro domibus* (l. VII, ch. 57). Enfin, Tacite (Germ. 16) dit des Germains : *Solent et subterraneas specus aperire.... suffugium hiemi et receptaculum frugibus.* Les Celtes ne faisaient pas autrement, et le hameau souterrain que nous allons décrire est un curieux vestige de ces temps qui n'ont guère laissé d'autre histoire.

Huttes celtiques.

Nos *huttes*, au nombre de huit, creusées de mains d'hommes à une profondeur de trois mètres, dans un sous-sol roussâtre, remplies, au moment de la découverte, de terre végétale noire mêlée de charbon et de fragments de vases, sont *elliptiques*. Elles ont tout à fait la forme d'un grand tonneau *sur bout*, avec une hauteur de 1m 80 et une largeur de 1m 60. Quant à la longueur, les travaux de la carrière, autour de laquelle gisent les huttes, l'ont fait disparaître; mais les carriers ont affirmé qu'elle pouvait être de 3 à 4 mètres. Ils m'ont affirmé de même qu'ils en avaient trouvé de plus grandes, de plus profondes, et communiquant entre elles, comme celles des Cimmériens dont parle Strabon. Dans l'une, le pourtour du fond formait une saillie, comme un banc, avec l'âtre et ses cendres au centre; dans une autre, le foyer et les cendres étaient à l'extrémité, à une hauteur de 0m 15 du fond de la hutte.

Ce n'était pas assez pour nos aïeux d'être abrités, casés sans faste, en vrais Diogènes; il leur fallait encore l'indis-

pensable FOUR pour cuire le grain et pour rôtir le gibier et le poisson, dont la chasse et la pêche garnissaient journellement le garde-manger celtique.

Aussi la nécessité dut-elle enseigner de bonne heure à nos Celtes l'art de construire un véritable FOUR, à trois mètres de profondeur, four dont la vue a excité l'admiration de tous ceux qui l'ont visité. Qu'on se représente des branchages de 0m 06 de circonférence, courbés en demi-cercles, puis enduits d'un mortier pétri avec la terre roussâtre du sous-sol ; qu'on se représente cette terre gâchée, puis appliquée sur ces arceaux ligneux, dans une épaisseur de 0m 08 ; puis une couche de béton du temps, composé de petites pierres amassées à la surface du sol ; enfin, une ouverture demi-circulaire de 0m 80, sur une largeur de 0m 50 : on aura notre *four gaulois* fait selon toutes les règles de l'art actuel. Sa plus grande longueur est de 2 mètres, et son élévation sous voûte atteint 0m 80. La gueule est tournée au nord.

Les parois éboulées, portant encore l'empreinte des cerceaux de bois et de l'action d'un feu violent, étaient remplies de cendres, de charbon, de vaisselle sans vernis et d'os d'animaux.

En avant du four on avait ménagé le *cendrier*, qui lui était contigu, mais plus profond de 0m 50. Il était aussi comblé de cendres, de charbon en parfait état de conservation, d'ossements et de poteries. La céramique faite au tour avec le ciment du pays est remarquable de forme et de travail. Il est bien regrettable que la galerie souterraine qui communiquait avec les huttes et le four ait disparu sous les fouilles des ouvriers ; sans cela nous aurions pu donner la topographie de notre monde souterrain.

A 30 mètres à l'ouest de nos huttes, on trouve la nécropole avec ses cercueils en plâtre gâché sur place. Ce sont

des *cercueils francs* du IIIe au IVe siècle. Les Francs se seront couchés à leur tour dans la nécropole celtique.

Enfin, voici le *fossé de circonvallation*, profond de 1^m 60, large dans sa partie supérieure de 1^m 50, et au fond de 0^m 40. C'était le rempart de la colonie contre les invasions des bêtes sauvages et de tous autres ennemis. *Oppidum Britanni vocant, cum sylvas impeditas vallo atque fossa munierunt : quo, incursionis hostium vitandæ causa, convenire consueverunt.* (Cæsar, B. G. V. 21.)

Cabanes Celtiques.

Nous venons de voir les *palais d'hiver* de nos aïeux, voici leurs *villas d'été*. Ce sont des cabanes d'une nouvelle architecture, que l'archéologie connaît sous le nom de *mardelles* ou *margelles*. Ces asiles, généralement circulaires, à moins de un mètre de profondeur, avec parois en terre gâchée avec de la mousse et des feuillages, se terminent au sommet en un toit de forme conique. C'est encore l'architecture de nos charbonniers dans le voisinage de Paris.

Vitruve nous dit dans son langage tout pittoresque que les demeures celtiques, d'un siècle avant J.-C., construites en bois et terre gâchée, puis couvertes de roseaux, ressemblaient à des *nids d'hirondelles*. *Luteas domos tegebant arundinibus... De luto et virgultis fecere loca... hirundinum nidos imitantes.* On lit aussi dans Pline (VII, 57) : *Doxius lutei ædificii inventor, exemplo sumpto ab hirundinum nidis.* Or j'ai découvert plusieurs de ces nids d'hirondelles humaines, à moins d'un kilomètre de nos huttes. J'ai pu très bien explorer deux d'entre elles à une profondeur de 0^m 60 au plus. Leur largeur était de 2^m 50 environ ; quant à leur ampleur et à

leur forme circulaire, une fouille faite à mon insù les a fait disparaître.

J'ai trouvé dans ces cabanes une grande quantité de débris d'une céramique encore dans l'enfance de l'art; les doigts inhabiles dont elle porte l'empreinte, l'ont façonnée sans l'aide du tour : matière grossière, forme rustique, poterie tout à fait celtique. J'y ai recueilli aussi quelques ossements d'animaux, avec une mâchoire de quadrupède, adhérente à la vaisselle empilée. J'ai reconnu encore beaucoup de bois carbonisé, qui tombait en poudre au moindre contact de la main. Ce charbon indiquait des cabanes incendiées.

Cabanes, buttes, nécropole étaient admirablement bien situées, sur le sommet du mamelon, à petite distance de la naïade dont l'urne intarissable désaltérait nos Celtes.

Ustulum et Crémations celtiques.

Nous avons vu l'acropole, descendons actuellement dans la nécropole.

Au sommet du monticule, non loin de l'église, au sud, dans un ancien cimetière catholique, des travaux de nivellement ont mis à découvert, en février 1860, à une profondeur de 1^{m} 50 des vestiges parfaitement conservés des usages funéraires, des rites funèbres des Celtes et des Gallo-Romains.

Ces précieuses antiquités consistent en un lieu de *crémation*, d'*incinération*, connu en archéologie sous le nom d'USTULUM ou d'*ustrinum*. Cet *ustulum* était composé de trois autels, de trois bûchers, ou plutôt de *trois berceaux* parallèles, incrustés dans le sous-sol roussâtre, orientés, selon l'usage antique, de l'est à l'ouest. Ils se présentaient *concaves*, brûlés, *incinérés*, *ustulés*, avec

une longueur de 2m 30, une largeur de 1m 50 et une concavité de 0,50. Les parois calcinées portent, dans une épaisseur de plus d'un décimètre, la marque authentique d'un feu ardent et d'une visible saturation de graisse.

A quelques mètres à l'ouest, était un autre *ustulum* circulaire, d'un diamètre de près de 8m 30, avec parois plus profondément brûlées que dans le précédent. C'était le lieu des sacrifices. Sur le premier *ustulum*, nos Celtes brûlaient les morts; sur le second, ils offraient à la divinité des victimes humaines, des hécatombes et les productions de la terre. César a dit : *Pro victimis homines immolant.* (B. G., VI, 16.)

Ce lieu de sacrifices et d'inhumations celtiques par *crémation*, était sis là même, sur la lisière de la voie publique, descendant des huttes et des mardelles à la fontaine de *Pierre-Laye.*

Urnes. — Tumulus. — Columbaria.

Sénèque parlant de l'obligation de donner une honorable sépulture aux morts, la considère comme *un droit non écrit, mais plus fort que les droits écrits* : *consuetudo lege omni valentior.* (*De Ben.*, V, 21.) Nos Celtes en usèrent largement, magnifiquement.

En effet, brûler les corps après décès sur un bûcher plus ou moins pompeux, avec du bois, des liqueurs, des essences plus ou moins rares, n'était pas tout ce qu'ils réservaient aux trépassés. Les flammes ayant dévoré les chairs, restaient les cendres et les ossements calcinés. Ces reliques chéries n'étaient point oubliées ni abandonnées. Les cendres du bûcher, les ossements carbonisés étaient recueillis dans des urnes plus ou moins précieuses. Les familles opulentes les conservaient dans l'oratoire de leurs demeures, et les moins favorisées de la fortune confiaient à

la terre ces trésors funèbres, et toujours un *tumulus* les protégeait et les indiquait à la vénération des survivants : *Sanctam urnam,* disait Martial.

A trois mètres au nord de notre *ustulum,* existe encore enfouie sous l'escalier, une vaste fosse comblée des *cendres* de la *crémation.* Elles sont très bien conservées, avec un mélange d'*ossements carbonisés* et de nombreux fragments d'urnes cinéraires, et de tuiles à gros rebords, que Pline dit être d'invention celtique.

Cet amas considérable de cendres semble indiquer une crémation générale, à la suite d'un combat sanglant. Les cendres inconnues et non recueillies furent déposées dans une fosse commune afin d'épargner toute profanation à ces reliques humaines : *sanctitas sepulchrorum,* s'écriait Cicéron. (PHIL. VIII, 6.)

Mais la découverte de notre *ustulum* général ne nous avait point encore révélé le dépôt des urnes, qui avait toujours lieu après la crémation. J'ai enfin découvert un de ces *tumulus,* vrai *columbarium,* tout près de notre *ustulum.*

Représentons-nous un cône tronqué, creusé dans toute la rigueur géométrique, allongé perpendiculairement de plus de 4 mètres, avec une ouverture supérieure de 0^{m} 60, et une inférieure de 1 mètre, creusée primitivement dans le sous-sol roussâtre, actuellement comblé dans toute sa hauteur de couches alternatives de terre végétale noire et de pierres *sur bout,* avec une urne au fond. Telle est notre découverte.

La base se termine par une couche de cendres blanches, et par une couche de *grains de* MILLET, bien conservés quant à leur forme et à leur couleur dorée, mais avariés quant à la substance nutritive. Au centre était une urne superbe en terre fine non vernissée, de couleur blan-

châtre, faite au tour, avec une ouverture de 0m 08, contenant des cendres humaines noirâtres, que Virgile appelle (*Æn.*, VI, 227) : *Bibulam favillam.*

Malheureusement, ce vase antique, consacré par la religion envers les morts, ne fut retiré qu'en morceaux de son *columbarium.* Une pierre calcaire, plate, recouvrait ce mausolée celtique, dont je conserve les débris.

Ce n'est pas tout. Autour de cette urne gisaient, sans lui être contigus, mais distancés entre eux suivant les points cardinaux, des ossements de différents animaux ; ceux de lièvres, de poulets, de chevreuils ou chèvres étaient encore très reconnaissables.

Que signifient ces offrandes mortuaires? A la mort, que les païens déifiaient, ils offraient le coq; à Diane, qu'on nommait Hécate, quand elle présidait aux derniers soupirs des moribonds, ils offraient la biche ; quant au lièvre et au millet, c'était peut-être une offrande au défunt, qui avait été agriculteur et chasseur.

Dans cette hypothèse, notre *ustulum* remonterait à une époque où la culture du blé n'avait pas encore pénétré dans la Gaule, et où le millet, qui croissait naturellement sans culture, fournissait seul aux habitants leur pain quotidien. Quoi qu'il en soit, nous avons indubitablement ici, dans ce cône comblé avec tant de symétrie et de terre végétale et de pierres affectant une position droite, à une profondeur si insolite (plus de 4 mètres), le monument funèbre, le *columbarium* de quelque grand personnage celte : *tumulus* indiqué par les pierres symboliquement superposées.

Inhumations celtiques mixtes.

Cependant en Gaule comme à Rome existait un autre genre d'inhumations.

Sous l'un de nos *ustulum*, j'ai exhumé des cadavres dans des *fosses prismatiques* supérieurement, c'est-à-dire évasées du haut mais carrées au fond, sans cercueil. La terre noire, retirée de ces fosses creusées dans le sol roussâtre contenant encore des squelettes en parfaite conservation, était mêlée de terre brûlée de l'*ustulum* et de plâtre. Cela vient de ce qu'après une première époque de *crémation*, on inhuma sans *crémation* à la même place. La terre noire retirée de la fosse creusée dans un premier *ustulum*, produisit ce mélange de terre végétale noire non brûlée, de terre *ustulée* et de plâtre.

Ainsi nous possédions à Villeneuve-le-Roi, côte à côte, l'acropole celtique des vivants et la nécropole des morts. Malheureusement, tout a disparu sous les exigences d'un nivellement et les destructions de l'hiver; il n'en reste plus guère que ce souvenir que je suis heureux de confier aux Annales de la Société.

Les plus doctes archéologues ont visité nos antiquités celtiques et les ont admirées, en me déclarant qu'ils n'avaient encore rien vu de semblable. Je cite avec reconnaissance M. Quicherat, professeur à l'école des Chartes et délégué du Ministre de l'Instruction publique et des Cultes; M. le général de Croï, président de la Commission de la Topographie des Gaules, et ses deux aides-de-camp; M. Alfred Maury, de l'Institut et bibliothécaire de l'Empereur; M. Coutant de l'Académie des Beaux-Arts; M. Bard, de l'Académie de Dijon; M. Pinard, de la Société archéologique de Tours, etc., etc.

L'ABBÉ BARRANGER.

II

VILLENEUVE-SAINT-GEORGES

ÉPOQUE CELTIQUE

SÉPULTURES GAULOISES, STATUES DE THEU-THA-THÈS, OU MERCURE CELTIQUE, MEN-HIR DE PIERRE-FITTE ET MEN-HIR DE MOUSSEAUX.

—

Sépultures gauloises.

Une découverte de plusieurs sépultures celtiques vient d'être faite par moi à Villeneuve-Saint-Georges, en creusant un trou profond dans la terre en un lieu appelé *les Sables;* j'ai trouvé premièrement un lit de grosses pierres brutes entassées, formant une espèce de blocage ; puis un second lit de pierres de petite dimension, de la grosseur de celles qu'on emploie pour les empierrements des chaussées ; puis, sous le tout, beaucoup de débris de vases en terre d'un travail grossier. Ces sépultures ont une analogie frappante avec le *Columbarium* découvert par M. l'abbé Barranger à Villeneuve-le-Roi, qu'il fait aussi remonter à l'époque celtique.

Sur l'emplacement du cimetière catholique actuel, en creusant une fosse, le fossoyeur découvrit, il y a quelques années, un caveau souterrain d'une assez grande étendue à plus de deux mètres au-dessous du sol: après examen, je reconnus que c'était un lieu de sépultures celtiques, taillées dans le tuf, sans aucune trace de construction; dans le

partie nord existait un couloir comblé par le temps de terre végétale ; il servait à pénétrer dans le caveau. On n'y trouva qu'une épée en fer ainsi que sa poignée et sa garde, le tout très oxidé. Cette arme portait encore des traces ou fragments d'or ou de cuivre. On sait que les Celtes avaient trois ordres de sépultures, les crémations, les inhumations, et les sépultures mixtes.

Theu-Tha-Thès ou Mercure celtique de Villeneuve-Saint-Georges.

Récemment j'ai découvert une idole celtique, très importante: c'est un Theu-Tha-Thès ou Mercure gaulois. Ce monument brut, en pierre calcaire siliceuse, d'une hauteur d'environ trois mètres cinquante centimètres, sur une largeur de deux mètres cinquante, conserve une tête parfaitement détachée du corps, et affecte la forme d'une femme accroupie ; elle est connue dans le pays sous le nom de femme ou rocher des Buchereaux.

Cette idole est un Mercure protecteur des voyageurs, ou Dieu-Terme protecteur de la propriété. César, dans ses commentaires (VI, 17), nous dit : « Les Gaulois adorent principalement Mercure ; partout on voit sa statue, ils le regardent comme le protecteur des routes et des voyageurs. »

Lucain dit dans sa Pharsale en parlant des Gaulois : « Ils apaisent Theu-Tha-Thès par des sacrifices humains, et adorent Esus sur leurs cruels autels (I, 445). » Voilà notre idole des Buchereaux.

Sa face principale regarde l'Orient ; elle est adossée à un amas de pierres appelées vulgairement *murgées*. Ces murgées ainsi placées ne sont que les pierres que les voyageurs offraient à la divinité qui protégeait leur route. A ses pieds passait un chemin qui conduisait de la montagne

sur laquelle elle est érigée, vers les plaines marécageuses de la vallée qu'arrose l'Yères. Cette partie de la montagne était extrêmement boisée : une grande quantité d'arbres de cette provenance, ont été trouvés enfouis de plusieurs mètres sous le lit actuel de la rivière.

A vingt mètres de Theu-Tha-Thès, à l'Est, coulait une fontaine qui existe encore aujourd'hui. Une autre fontaine, située à quatre cents mètres au Nord, plaçait le monument entre deux sources. Cette fontaine s'appelle de nos jours fontaine des Bretons, en souvenir de l'invasion anglaise sous le règne des rois Charles VI et Charles VII. Chez les Celtes, comme partout dans l'antiquité, les fontaines étaient sacrées, et c'était dans leur voisinage qu'ils fixaient naturellement leurs demeures.

Dans le cimetière, j'ai trouvé des tuiles à rebords hauts de l'époque Gauloise, indice certain d'un centre de population celtique. Pline dit que : « les Gaulois connaissaient « une tuile d'une forme particulière inventée dans les Gau- « les, qui fut adoptée par les Romains, et dont ils se ser- « vaient de préférence pour la construction de leurs a- « queducs et de leurs canaux. » J'y ai trouvé aussi des vases en terre d'un travail grossier et d'autres débris de céramique, avec des fioles de verre ou lacrymatoires de plusieurs formes et grandeurs.

Men-Hir de Pierre-Fitte à Villeneuve-le-Roi.

Dans le courant de l'année 1860, j'ai découvert et signalé aux savants un monument celtique de ceux qu'on appelle *Men-hir* et désigné dans le pays sous le nom de Pierre-Fritte ou Fitte. On sait que ce nom, très répandu en France, désigne ainsi que Pierre-Fixe, Pierre-Fait, Pierre-Fichée, Pierre-Fichade, un lieu où se trouve une

longue borne plantée en terre ; leur appellation latine était *Petra-Fixa*. Ces longues pierres fichées en terre étaient un objet sacré pour les Gaulois, et servaient aussi de limites au territoire.

Ce *Men-hir* élevé au milieu de la plaine entre les deux Villeneuve est en pierre calcaire siliceuse ; il affecte une forme triangulaire d'une hauteur de 2 m 10 ; une de ses faces regarde Villeneuve-le-Roi, elle a 1 m 85 de largeur, cette face a une inclinaison de 0m 15 ; une autre de ses faces regarde la Seine, et la plus étroite Villeneuve-Saint-Georges. La position inclinée, signe de deuil d'après les traditions gauloises, rappelait, soit une défaite, soit la mort d'un guerrier célèbre, au lieu que le *Men-hir* droit indiquait un évènement heureux, tel que le gain d'une bataille, une naissance illustre ou simplement une limite de territoire. Or les Carnutes s'étendaient depuis les rives de la Loire jusqu'aux rives de la Seine, et ces deux fleuves leur servaient de frontière.

Ce monument, placé à un demi-kilomètre des bords de la Seine, a dû, à l'époque de son érection, être placé dans une île formée par un bras du fleuve qui coupait en deux parties la plaine de Villeneuve-le-Roi. Le terrain qui l'entoure est un terrain d'alluvion. Ce bras de rivière a porté bateau, et de nos jours il conserve encore le nom de Rû-Bateaux. Aux époques de débordements, son ancien lit se remplit vite par les eaux, et si les propriétaires n'avaient pas fait des remblais considérables, ce rû existerait encore pendant une grande partie de l'année.

Men-Hir de Mousseaux à Vigneux.

La borne de Mousseaux désigne le monument celtique que je vais signaler: c'est un *Men-hir* droit d'une hauteur

de 2^m 50, en pierre calcaire siliceuse toute brute, placé au milieu d'une plaine de six kilomètres en longueur et de quatre en largeur, ayant la forêt de Sénart à sa gauche et la Seine à sa droite, à une distance d'un demi-kilomètre. Ce monolithe celtique est sis sur la commune de Vigneux.

ÉPOQUE GALLO-ROMAINE.

En 1850, je trouvai dans la Seine une épée en bronze à deux tranchants avec un fragment de sa garde. Cette épée, qui fait partie de ma collection, est longue de 0^m 50 et large de 0^m 05. L'archéologie reconnaît ici l'époque gallo-romaine. Plus tard la drague a mis à decouvert : 1° trois autres épées de la même époque, également en bronze, d'une longueur de 0^m 70, ayant la même forme, plus un poignard et une lance, aussi en bronze ; 2° de petits vases en terre de plusieurs formes, avec un objet en fer, affectant la forme d'un croissant ou d'une serpe, d'un développement de 0^m 50, ayant un côté tranchant, avec une scie également en fer ; 3° un vase de bronze de la forme d'un petit pot à anse, d'une contenance d'un demi-litre. Tous ces objets ont été vendus à des antiquaires de Paris.

J'ai trouvé un ornement en bronze ayant servi de pendeloque ou boucle d'oreille, et une autre boucle ayant perdu son ardillon, qui font aussi partie de ma collection.

M. Quicherat, délégué de son Excellence M. le ministre des Cultes, qui est venu visiter Villeneuve-le-Roi, plaçait le Metiosedum de César entre Villeneuve-le-Roi et Athis ; nous pouvons dire nous aussi avec une certaine autorité, d'après les armes trouvées dans la Seine, que là s'est donnée la bataille entre Labienus, le lieutenant de César, et le vieux Camulogène. J'ai trouvé sur le finage de Villeneuve-Saint-

Georges et je conserve une médaille en bronze de l'époque romaine; elle est à l'effigie de l'impératrice Faustine, femme de Marc-Aurèle. On a trouvé à Athis des médailles romaines dont une à l'effigie d'Aurélien. Il en a été trouvé aussi dans le bas du parc du château de Villeneuve-le-Roi.

ÉPOQUE FRANQUE.

Dans la nécropole gauloise, avant l'introduction du christianisme, s'établit un cimetière franc. Nous y avons trouvé une grande quantité de cercueils en plâtre, gachés sur place, du IIIe au IVe siècle, tous placés les pieds vers l'Orient. Dans un de ces cercueils, fort pauvres en antiquités, nous n'avons trouvé qu'un fragment de fer oxydé d'une largeur de 0^{m} 03, ayant fait partie d'une lame de couteau ou d'épée à deux tranchants, et des boucles et garnitures de ceinturons en cuivre, d'un travail grossier.

Nous avons trouvé de même de nombreux cercueils en pierre calcaire, d'un grain très fin et très brillant, d'une longueur en moyenne de 1^{m} 60 sur 0^{m} 45 à 0^{m} 50 dans leur plus grande largeur, ayant au pied 0^{m} 25, et d'une hauteur de 0^{m} 40, creusés en plein dans la pierre comme nos auges d'abreuvoirs. Ces cercueils sont de la période franque des rois Mérovingiens; ils sont semblables en tout point aux cercueils décrits par M. l'abbé Cochet, dans ses *Cimetières gaulois et francs de la Normandie.*

Une clé en fer de l'époque mérovingienne, assez bien conservée, trouvée à peu de distance du cimetière franc, fait partie de ma collection.

Au village de Vigneux ont été trouvés des cercueils en plâtre de la même époque, dans les environs de l'ancienne église. On en a trouvé également dans le parc du château de Villeneuve-le-Roi.

FRANCIS MARTIN.

DES APPROVISIONNEMENTS

DE LA COUR.

ORDONNANCE INÉDITE DE TURGOT.

PAR M. JEANDEL,

MEMBRE TITULAIRE.

Les premiers actes de Louis XVI, à son avénement au trône, comblèrent de joie et d'espérance; sans doute il en est que l'on a pu blâmer au point de vue de l'opportunité, le rappel du Parlement, par exemple; mais tous montrent un ardent amour du roi pour son peuple, et le désir de le faire jouir de toutes les améliorations. En ce qui concernait le soulagement du peuple, Louis XVI n'eut besoin que de consulter son cœur; et pour s'aider dans cette tâche, il s'était entouré du vertueux et bienfaisant Malesherbes; quant aux mesures qui touchaient à la réforme administrative, il avait pour conseil un homme qui, douze ans intendant-général de la province de Limoges, avait fait bénir son nom par ses administrés, Turgot, homme de science et de pratique, dont les nouvelles idées étaient adoptées avec transport par le jeune prince de 20 ans.

D'après un rapport de Turgot sur la liberté des grains, fut rendue, le 13 septembre 1774, l'ordonnance destinée à mettre fin aux scandales qu'avaient causés les accapareurs : par cette mesure, le contrôleur-général indisposa

contre lui les puissants agioteurs et tous ceux qui vivaient des affreux bénéfices faits sur la famine. Ils ne purent toutefois entraver la publicité ni l'exécution de cette ordonnance; mais peu de temps après, l'occasion se présenta de dérober à la connaissance du public une nouvelle tentative faite par le contrôleur-général.

D'après d'anciennes ordonnances de 1559, et depuis lors souvent renouvelées, les fermiers, qui se trouvaient dans un rayon de dix lieues de l'endroit où séjournait la Cour, étaient tenus, sur la réquisition qui leur en était faite, de fournir une certaine quantité de provisions et de fourrages : pour que les fournisseurs privilégiés de la cour ne fissent pas augmenter le prix de ces mêmes objets, il leur était prescrit de s'approvisionner au-delà de ce rayon; toutes ces provisions d'ailleurs étaient taxées. Le prévôt de l'hôtel ou l'un de ses lieutenants était chargé du soin de ces vivres; lorsque la Cour quittait un palais, il faisait afficher la taxe des objets de consommation, non seulement pour la nouvelle résidence, mais aussi pour le parcours de la route.

Voici le tarif de quelques objets, que nous copions sur un placard affiché dans Fontainebleau, le 8 octobre 1776 :

Le pain blanc de 4 livres, farine de Melun. .	10 sols.
Le pain bis de 8 livres.	14
La pinte du meilleur vin vieux du pays. . .	12
Id. du vin commun.	10
La livre de bœuf, mouton, veau; pris ensemble.	6
Id. de petit lard.	7
La botte de foin, de 10 à 12 livres, vendue au cabaret.	9
Id. de paille, de 9 à 11 livres pesant, .	4
Le picotin d'avoine.	4
Le boisseau de son.	9

Le boisseau de charbon.	»	liv.	6 sols.
La livre de chandelle moulée. . . .	»		12
La corde de bois neuf de chêne, le plus beau, 4 pieds de haut sur 8 de long.	30		»
Le cent de fagots.	10		»

Logements à la craie.

Une chambre à un lit, non tapissée.	»	liv.	2 sols.
Id. tapissée. . . .	»		4
Chambre à deux lits, non tapissée. .	»		4
Remise pour carrosse.	»		4

Les aubergistes et cabaretiers étaient tenus, quand ils en étaient requis, de donner un mémoire quittancé. On poursuivait les fournisseurs qui ne suivaient pas le tarif, et, en 1768, un aubergiste d'Essonne fut condamné par jugement souverain de la prévôté de l'hôtel, à 300 livres d'amende pour refus de chambre aux personnes de la Cour, et pour vivres vendus au-delà du prix fixé par la taxe.

Ces faits étaient trop en contradiction avec les principes proclamés dans l'ordonnance sur la liberté des grains pour que Turgot les laissât plus longtemps pratiquer. A l'occasion d'un voyage à Fontainebleau fait par le jeune monarque, une ordonnance débarrassa de toutes entraves la vente des provisions de la Cour.

Quoique le nom de Turgot ne figure pas dans cette ordonnance, nous n'hésitons pas à l'attribuer à ce savant économiste ; comme celle sur les grains, cette ordonnance brise avec les anciens usages, et ne contient pas la formule de science intuitive, insérée dans d'autres ordonnances rendues même à cette époque : « A ces causes, à ce nous mouvans de notre certaine science, pleine puissance et autorité royale. »

Voici cette ordonnance, que nous croyons n'avoir été jamais imprimée ni publiée :

« De par le Roy,

« Sa Majesté s'étant fait représenter l'ordonnance rendue par le feu Roy, son très honoré seigneur et aïeul, le 6 septembre 1772, par laquelle il est ordonné à tous fermiers, laboureurs, à la distance de dix lieues, où Sa Majesté ferait son séjour, et autres personnes de quelque état et condition qu'elles soient, ayant provision de fourrages et qui en font commerce, d'obéir aux avertissements qui leur seront donnés par le prévôt de son hôtel pour le service de Sa Majesté et de sa Cour et suite, à peine de 300 livres d'amende à chaque contravention ; et Sa Majesté ayant reconnu que ces avertissements et ces contraintes, loin de favoriser l'approvisionnement, contribuent à en occasionner la disette et la cherté : que le commerce qui procurerait l'abondance, attiré par le besoin et les richesses que la Cour de Sa Majesté multiplie dans tous les lieux où elle veut bien établir son séjour, fuit et se retire, contenu et découragé par la crainte d'une concurrence forcée et arbitraire qui, sous le prétexte spécieux de procurer des denrées, pourrait tendre à réunir et à concentrer un superflu excessif, ruineux pour les vendeurs et inutile aux consommateurs ; que cependant les laboureurs mêmes et les propriétaires les plus voisins de la ville où Sa Majesté fait son séjour, informés de l'ordre établi pour l'approvisionnement, et attendant d'être avertis, n'apportent que tour à tour et suivant et à mesure de la consommation la plus nécessaire : de sorte que cette forme vicieuse d'administration, après avoir écarté le commerce, sépare et divise les propriétaires et empêche leur concurrence, et que les provisions n'étant jamais supérieures aux

besoins du moment, la police imaginée pour procurer l'abondance, ne sert qu'à occasionner la disette;

« Que cette police nuisible aux personnes mêmes qu'elle se propose de secourir, l'est encore plus à ceux des sujets de Sa Majesté qui s'occupent, près des villes de son séjour, des travaux les plus utiles à son royaume et à ses peuples; qu'elle oblige les fermiers d'abandonner ou de suspendre pendant plusieurs jours la culture des terres dans la saison où leurs labours sont les plus instants et les plus nécessaires pour voiturer et vendre dans des marchés des provisions que des personnes oisives ou moins occupées y auraient apportées :

« A quoi Sa Majesté voulant pourvoir, a révoqué et révoque ladite ordonnance du 6 septembre 1772, fait défense de contraindre aucunes personnes et notamment aucuns fermiers et laboureurs d'apporter des fourrages et aucune autre denrée et provision aux lieux où elle fera son séjour et de condamner à aucune amende ceux qui n'auraient pas obéi aux avertissements donnés pour les y obliger.

« Mande et ordonne Sa Majesté au sieur marquis de Sourches, prévôt de son hôtel et grand prévôt de France, et à ses lieutenants-généraux de tenir la main à l'exécution de la présente ordonnance, qui sera imprimée, lue et affichée à Fontainebleau et partout où besoin sera, à ce que qui que ce soit n'en prétende cause d'ignorance.

« Fait à Versailles, le 5 octobre 1774.

« *Signé* LOUIS, et plus bas, PHELIPPEAUX. »

On voit avec quelle autorité cette ordonnance pose d'abord les principes du libre exercice du commerce, des avantages de la concurrence, et, dans un second paragraphe, de la liberté du travail et de sa division. Parmi les écono-

mistes les plus avancés de l'époque actuelle, il n'en est pas un qui n'invoquât ces principes.

Il est dit dans cette ordonnance qu'elle sera imprimée, affichée : elle fut le même jour enregistrée à la prévôté de l'hôtel à Fontainebleau, c'est-à-dire copiée sur ses registres : cet enregistrement ordonne, comme toujours, la publication et l'affiche; mais rien n'indique qu'elles aient eu lieu. On ne trouve pas au bas la mention ordinaire que l'ordonnance ait été lue, publiée, affichée.

Ce qui nous porte à croire qu'elle n'a jamais été imprimée en affiche, c'est qu'à la minute qui se trouve aux archives du tribunal de Versailles, n'est pas joint le placard imprimé ; que cette ordonnance n'a pas été publiée, c'est que malgré l'importance des principes qu'elle proclame, on ne la trouve imprimée nulle part, ni mentionnée dans aucun recueil; elle n'est enregistrée ni au parlement, ni au bailliage de Versailles, quoique rendue dans cette ville.

Cette ordonnance toutefois fut exécutée, puisqu'on abandonna les mesures auxquelles on recourait précédemment : une note, mise sur le registre de la prévôté de l'hôtel, nous fait connaître quels furent les moyens d'exécution :

« *Nota.* Il n'a été fait aucune taxe sur la route de Versailles à Fontainebleau, l'on a même retiré les avertissements que le sieur Thorillon avait fait donner aux laboureurs des environs de Fontainebleau, en vertu de l'ordonnance de feu Sa Majesté, du 6 septembre 1772.

« L'on a envoyé un avis à MM. les curés de Fontainebleau, de publier au prône que le Roi et la Cour sont à Fontainebleau; qu'on invite les laboureurs à garnir le marché de Fontainebleau, si bon leur semble.

« MM. les curés sont priés de lire le billet suivant à leurs messes des fêtes et dimanches et de le communiquer à leurs paroissiens :

« Le Roi et toute sa Cour devant se rendre à Fontaine-
« bleau le 10 du mois d'octobre, les marchands, labou-
« reurs, fermiers, propriétaires et autres sont avertis et in-
« vités d'y porter leurs grains, fourrages et autres denrées
« qu'ils pourront vendre en toute liberté. »

La publicité se borna donc à des notes lues au prône.

Le mauvais vouloir contre l'œuvre de Turgot, de la part du prévôt de l'hôtel, s'explique par le préjudice que les nouvelles mesures pouvaient lui causer et surtout par l'atteinte qu'elles portaient à ses droits et prérogatives. C'est d'ailleurs le commencement des manœuvres sourdes et hostiles auxquelles le contrôleur-général fut en butte dès les premiers mois de son installation, et qui devaient amener sa chute deux ans après.

L'ordonnance d'octobre 1774 était beaucoup plus importante par les principes qu'elle glorifiait que par les objets qu'elle réglait ; elle semblait n'avoir pour but que les fourrages, mais elle dut s'appliquer à toutes les provisions; tant que Turgot resta contrôleur-général, on ne voit aucune taxe sur les denrées.

Turgot quitta le ministère en mai 1776, et pour la première fois nous voyons l'ordonnance d'octobre 1774 visée dans un acte public, c'est dans une ordonnance du 24 septembre 1776, qui la révoque ; on y lit :

« L'expérience ayant fait reconnaître que cette liberté, loin de produire les avantages qu'on s'en était promis, n'aurait au contraire donné lieu qu'à un surhaussement de denrées, par la négligence des fermiers à fournir les marchés, Sa Majesté se serait déterminée à renouveler les anciennes ordonnances des rois ses prédécesseurs, dont une longue suite d'expériences a fait sentir la nécessité. A cet effet, Sa Majesté, révoquant ladite ordonnance du 5 octobre 1774, ordonne à tous fermiers d'approvisionner les

marchés où Sa Majesté fera sa résidence, leur enjoint d'obéir, comme par le passé, aux avertissements donnés par le grand prévôt de son hôtel, à peine de 300 livres d'amende à chaque contravention. »

Au bas de la copie de l'enregistrement de cette ordonnance, on lit : « La présente ordonnance a été lue, publiée et affichée partout où besoin a été. *Signé* BOUCHER. » Et il existe en effet, aux archives du tribunal, un placard imprimé de cette ordonnance.

Jusqu'aux premiers jours de la Révolution, ces réquisitions, ces tarifs continuèrent à régir les résidences royales et les lieux de passage ; ils ne cessèrent véritablement que lorsque les princes, frères du roi, traversèrent la France pour se réfugier à l'Étranger.

Quand on songe que cet état de choses ne put être détruit que par la violence ; quand on pense aux malheurs qu'entraîna la persistance des priviléges de toute sorte, alors on se met à regretter que les projets de Turgot n'aient pas été mis à complète exécution. Avec le cœur du roi, la science et l'intelligence de Turgot, toutes les réformes étaient possibles, toutes les améliorations pouvaient être obtenues sans secousses et sans réaction.

L'ordonnance de 1774, que nous avons donnée, privée de toute publication officielle, paraît avoir échappé même aux recherches des amis et admirateurs de Turgot qui ont écrit sa vie ou publié ses ouvrages. Dans la dernière édition de ses œuvres, par Eugène Daire, à la Librairie des Économistes, il n'en est fait aucune mention ; elle est donc restée jusqu'à ce jour enfouie au milieu des liasses de notre greffe : nous avons pensé qu'il était utile de l'en tirer.

MON OISEAU

PAR M. MONTALANT-BOUGLEUX,

MEMBRE TITULAIRE.

A la Société libre d'Émulation de Liége.

Et leurs pensées
Se croisent dans la nuit, divins oiseaux du cœur.
V. HUGO. *Légende des Siècles* — *Les Pauvres Gens.*

Ce n'est point pour ramper qu'il a reçu des ailes.
MILLEVOYE, *l'Indépendance du Poète.*

J'AI dans ma demeure un Oiseau :
Il n'a ni plumes ni ramage,
Il ne craint ni trait ni réseau ;
Mais il se fait chant et plumage.
Il n'a ni forme ni couleur,
Dimension ni symétrie ;
Son nom est le nom d'une fleur,
Et dans le ciel est sa patrie.

Bien petit, bien grand tour à tour,
Oiseau du rire et de la tombe,
Chez plus d'un financier vautour,
Près de Vénus il fut colombe.
En tout, symbole faux ou vrai,
Coq chez Mars, hibou chez Minerve,
Aigle dans Meaux, cygne à Cambrai,
C'est le même Oiseau qu'on observe.

Je voudrais donner son portrait,
Mais je crains de faire un pastiche;
Dans un distique on le mettrait,
Dans un vers, dans un hémistiche ;

Des ailes qu'il peut éployer
L'envergure emplirait un drame;
Il peut, colibri, chatoyer
A l'aise dans un monogramme.

Quand La Rochefoucauld logeait
Tant d'esprit dans son petit livre,
Mon Oiseau par-là voltigeait;
Dans chaque page on le sent vivre,
Chez La Bruyère il aiguisa
Son bec, si perçant chez Molière;
Vauvenargues s'en amusa;
Pascal s'en fit une volière.

Par mon Oiseau nous voyageons.
L'essor de son aile énergique
Dépasse tes gentils pigeons,
Bonne, libre et sage Belgique.
Il part! sans doute il reviendra,
Comme l'Oiseau du patriarche,
Dire si bientôt finira
Le déluge où flotte notre arche.

Mais que, pareil à l'Oiseau noir,
En route jamais il ne reste;
Pour moi son oubli du manoir
Plus qu'à Noé serait funeste.
Qu'il rapporte, gage inconnu,
Quelque brin, quelque fleur nouvelle,
Pour ne pas laisser pauvre et nu
Son nid, trésor de ma cervelle.

C'est dans ce nid, ardent foyer,
Qu'un feu venu du ciel s'allume;
C'est de là qu'il va flamboyer,
Divin phare, sur notre brume.
D'une auréole il coiffe en rond
Les têtes par la foi bénies,

Et c'est la flamme de son front
Qui fait l'aigrette des Génies.

Oiseau charmant, présent des cieux,
Le sourd entend par tes oreilles,
L'aveugle entrevoit par tes yeux,
Quand nous dormons, c'est toi qui veilles.
Captifs, par toi nous supportons
Exil ou liberté ravie :
Que font barrières et pontons
A qui voit plus loin que la vie ?

Tu fends les célestes plafonds,
Tu perces le flanc des collines,
Et dans les cratères profonds
Sans te brûler tu suis les Plines.
Tu veux : les eaux, les airs, le sol,
Toute étendue est mesurée ;
Et tu ne connais, dans ton vol,
Ni l'espace ni la durée.

Si tu vois ton maître songer,
Tu pars, et bientôt sur ton aile,
Tu rapportes, bon messager,
A Grétry quelque ritournelle;
Au poète des chants d'oiseau,
Au peintre une riche palette,
Au sculpteur un noble ciseau ;
Aux jeunes filles leur toilette.

Tu n'es point fils du perroquet,
Ni du corbeau, ni de la pie
Dont Perse a flétri le caquet,
Du fait consommé chantre impie,
Qui, pour se garder un accès
Dans les nids où la faim s'engave,
Peut crier, suivant le succès,
Ou « Vive Antoine ! » ou « Vive Octave ! »

Oiseau, fleur, en vain étouffé,
Au néant tu ne peux descendre :
Oiseau, sous les auto-da-fé,
Tu renais, phénix, de ta cendre;
Fleur, sous la main de plus d'un roi,
Tu devins odorante et belle;
Voici Gutenberg.... plus d'effroi,
Fleur, tu deviens une Immortelle.

Plus d'un guerrier, sur son cheval
Qui, devant mon Oiseau, se cabre,
A cru menacer ce rival
Avec son bras qu'allonge un sabre.
Le fer, à ce jeu singulier,
S'ébrèche contre le bec libre;
Et l'Oisillon au cavalier
Fit souvent perdre l'équilibre.

Oiseau qu'un noble essor grandit,
Qu'un travail assidu féconde,
Sa paresse nous engourdit
Son activité nous seconde.
Du poète il orne le chant;
Est brute qui fuit son commerce;
Qui l'opprime est sot ou méchant;
Heureux qui l'aime et qui l'exerce!

Dans ses marches, quand un Romain
Avait bu de quelque eau lointaine,
La joie au cœur, la fleur en main,
Il venait revoir sa fontaine.
Liége, témoin de nos débuts,
Abreuva, lui, nos jeunes courses :
De tes poétiques tributs,
Oiseau, va saluer nos sources.

ENVOI.

Bons Liégeois, pour vous aller voir,
De son nid mon Oiseau s'écarte :
Pour sa griffe était-ce un devoir
D'inscrire son nom sur sa carte ?
De votre collègue nouveau
La plume s'en croit dispensée :
Dans mon visiteur, quel cerveau
Ne voit son hôte, LA PENSÉE ?

LE MAT DE COCAGNE.

PAR M. MONTALANT-BOUGLEUX,

MEMBRE TITULAIRE.

Peut-être ici quelqu'un n'est-il pas de mon goût;
Là-dessus, entière dispense;
Mais, s'il faut dire ce qu'on pense,
Ce siècle, tel qu'il est, ne me plaît pas du tout.
Aussi, j'aime à regarder l'onde;
Par cent rêves charmants bercé,
Dans ce mouvant miroir je vois trembler le monde,
Je l'y vois surtout renversé.

Mais de vos fêtes populaires
Et les spectacles et les jeux
Sont trop fidèlement les images trop claires,
De nos conflits trop orageux.
Je voudrais, oubliant nos luttes, nos querelles,
Y vivre en paix quelques moments;
Mais, grâce à vos amusements,
Toujours nous revenons sur elles.
Verrons-nous donc toujours de stupides humains
Faire du monde un cirque où se battent des bêtes?
Par tant d'autres côtés où ne sont pas des fêtes,
N'êtes-vous pas assez Romains?
Les mots de compagnon, d'ami, de camarade,
Langue morte! on nous fait concurrents et rivaux;
Dans ses délassements comme dans ses travaux,
On veut que l'homme s'y dégrade.

Car je suis las de voir ce long mât savonné,
D'une vaine sportule, aux grands jours, couronné,

Amorce des badauds, il allume, il attise,
Il souffle dans les cœurs l'ardente convoitise.
Tout à l'heure on verra des pâles citoyens
Sur une ignoble proie exciter les vaillances,
Encourager le dol, rire des défaillances,
Applaudir au succès, qu'importent les moyens!
Tous ces allèchements resteraient sans prestige
S'ils devaient s'obtenir sans témoin ou litige;
Vus d'en-bas, ils sont beaux quand des regards nombreux,
Quand de nombreux désirs se concentrent sur eux.
Le joûteur les a vus; dans une chaude étreinte
Il embrasse le mât, il s'élance, il s'éreinte;
Il se donne en spectacle, et là comme au gibet,
Il s'épuise, il s'arrête, en butte au quolibet.
Grimper n'est plus possible, et, pour ne pas descendre,
Avili par orgueil, il se salit de cendre.
La fange le soutient; il monte, mais souillé;
De tout respect-humain désormais dépouillé,
De tout voile discret rompant les servitudes.
Il laisse voir à nu toutes ses turpitudes;
Ailleurs ainsi, des pauvretés
Qu'on appelle honneurs et richesses,
L'éclat se fait de saletés,
La grandeur se fait de bassesses.
Enfin il tient le faîte aux dépens de sa peau.
Il épiait d'en-bas le plus riche oripeau;
Sa main touche où son cœur aspire;
Hélas! nous comptons trop souvent
Sans quelque malice du vent:
On visait au meilleur, on n'atteint que le pire.
C'est que le vent du ciel et la faveur des cours,
Toujours prêts à tourner, ne font que de ces tours.
Pour nos déceptions l'un et l'autre s'accorde,
Et dans ces riens qu'il cherche, on a vu tel forban
Qui mérita cent fois la corde,
Mettre la main sur un ruban.
Quant au sage, si l'on croit sage

Ou l'imprudent ou le rêveur
Qui peut attendre quelque gage
Ou du vent ou de la faveur,
Quelque hochet frivole est tout ce qu'il détache.
Revenu près des siens, non sans plaie et sans tache,
Il connaît que nul bien, à ce prix emporté,
Ne vaut, à beaucoup près, ce qu'il nous a coûté.

Enfin, de notre monde autre image parfaite,
Par cent moyens honteux on les voit se hisser,
Pour cent honteux griefs on les revoit glisser,
On n'en voit pas rester au faîte.
S'ils savaient s'y tenir, nous pourrions oublier,
Nous pourrions n'avoir pas vu naître
Tant d'élévations que, pour les trop connaître,
Nous n'adopterions pas sans nous humilier.

Guérir l'intempérance en lui montrant l'ivresse
Fut, dans Sparte, une œuvre d'adresse :
Qu'ainsi, dans nos plaisirs, toute exhibition
D'un utile effet s'accompagne.
S'ils corrigeaient l'ambition
J'aimerais les mâts de cocagne.

A MA CHATTE GISELLE

APRÈS SA MALADIE.

PAR M. LOTTIN,

MEMBRE TITULAIRE.

D'où te vint, mon enfant, ce gros rhume obstiné
Qui t'a fait tant souffrir et m'a bien chagriné ?
Ton haleine sifflait péniblement ; — la fièvre
Hérissait ta fourrure et blémissait ta lèvre,
Ton petit nez, si frais en état de santé,
Était tout chaud ; — tes yeux perdaient leur velouté.

Le voisin avait-il, dans un but sacrilége,
A ton jeune appétit tendu l'atroce piége
D'une boule de viande empoisonnée, — ou bien
Dans un combat de nuit, quelque vieux rat, doyen
Du bûcher, pieds et poils croqués comme prâline,
Était-il méchamment resté sur ta poitrine ?
Pourquoi sortir aussi par des temps de brouillard
Et coucher.... Dieu sait où ? — Pourtant pâtée au lard,
Bon lait chaud, bien sucré de ma main paternelle
Étaient servis à point à ce rhume rebelle ;
Chaque jour j'espérais du mieux, et chaque jour
La toux amaigrissait ma fille, mon amour.
J'étais bien inquiet, sais-tu ! — Mais la nature,
Par ton tempéramment aidée, a fait la cure.
Après trois nuits d'angoisse, aujourd'hui tu renais,
Nous avec toi, — mais toi plus belle que jamais !
Tiens, prends ce foie, objet de ta concupiscence :

Je bois — du fonds du cœur — à ta convalescence !
Dieu merci ! ton corsage aux touffes de poils roux,
Tes grands yeux bleus rêveurs, barrés d'un noir si doux,
Ont repris leur éclat ; — je caresse avec joie
Ton oreille rosée aux bouclettes de soie,
Ta moustache sans fin, ta queue en action
Qui dresse en l'air son point d'interrogation.
On n'est plus belle ainsi, — ni si bonne, sur l'âme !
Tu possèdes, enfant, la grâce d'une femme
Jointe aux nerfs assouplis du lutteur espagnol.
Prompte comme l'oiseau dont tu braves le vol,
Comme aussi tu sais bien, coquette, langoureuse,
Les naseaux enfouis dans ta croupe soyeuse,
Te ramasser, t'étendre en plein dans le soleil,
En faisant la toilette à ton minois vermeil.

Mais n'es-tu pas, dis-moi, honteuse des roueries
Dont tu te sers — aux fins de mes câlineries ?
— Lorsqu'au feu du salon bien assis tu me vois,
Peureuse, en te frottant, tournailles-tu cent fois
Jusqu'à l'heure où, jugeant la prudence inutile,
Tu t'élances d'un bond sur mon genou docile !
Tout en bombant l'échine après ces vains détours,
Tu détends au foyer tes pattes de velours.
Quel gros ronron, — pendant que ton maître, gredine,
Fourrage à pleine main ton ventre blanc d'hermine,
Et promène partout son doigté triomphant !
— Père-Gâteau, penché muet sur mon enfant,
C'est moi qui dans mon sein l'arrondis en pelote,
Et glisse dans sa robe un bras qui la dorlote,
Et, quand mademoiselle a fermé son œil bleu,
Lui creuse un traversin la tête à contre-feu.

Las ! il est un envers à ta belle médaille !
Tout ce bonheur te pèse et l'ennui te travaille :
Cupidon, dieu trompeur et plus malin que toi,
S'est assis dans ton cœur et te perd, malgré moi.

— Je le dis tristement : ta conduite immorale
Dans le quartier, la nuit, ma fille, fait scandale.
Ah ! songe quel chagrin pour nous, quel déshonneur,
Si l'angora pur sang — comme un vieux chat rôdeur —
Se laissait prendre un soir, innocente victime,
Dans un de ces collets vengeurs qu'on tend au crime ! !
Ton cœur est bien trop bon pour ces vilains matous
Que tu daignes placer au rang de tes époux.
Aucun ne te vaut, certe : on fait la chattemite
Pour avoir tes faveurs ; mais, entre nous, petite,
On m'a dit... qu'ils tenaient tous sérails sous les toits !
Jalouse, tu pâlis ! — On l'a dit, je le crois.
— Eh ! non, je ne sais rien, sinon que, bonne mère,
Il faut te voir, pensive, en ton lit de fougère,
Pourlécher avec soin et couver ton petit,
Jusqu'à me méconnaître et perdre l'appétit.
Et quand ton fils, plus tard, voit clair, lui tenir tête
En jouant avec lui — comme une grande bête !

Et suis-je assez fou, moi qui, marchant sur trente ans,
A moitié du voyage, ose perdre mon temps
Dans ces petits sentiers où ma muse s'oublie !
Mais je t'aime, et l'amour excuse la folie.
Ton égoïsme est franc, — et ton instinct dormeur
Sied bien à la paresse où se complait mon cœur.

Tiens ! tu viens de cligner un œil vers la fenêtre !
Fifille, tu sais trop qui de nous est le maître !
Allons, saute ! — Tu vas courir le guilledou !
Sois sage ; et baise-moi ; — tu m'entends? — Mi-a-ou....

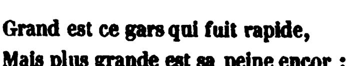
LE GARDEUR DE BREBIS

IDYLLE RUSTIQUE (1)

(Imitation du poète hongrois Alexandre Petœfi.)

PAR M. LOUIS DEMOUCEAUX,

Membre titulaire.



Grand est ce gars qui fuit rapide,
Mais plus grande est sa peine encor :
Le pied pendant, ferme à la bride,
De son âne il presse l'essor.

Il était là, sur la colline,
Sifflant en gardant son troupeau ;
Un messager vers lui chemine.....
Sa maîtresse est près du tombeau !

Lors sur son âne qu'il attire
Il se jette, et comme un trait part.
Sa fiancée, hélas ! expire.
Quand il arrive, il est trop tard !

Que reste-t-il, en sa détresse,
A faire à notre pauvre sot ?
Il frappe l'âne avec rudesse
De son bâton, sans souffler mot.

(1) Cette pièce est destinée à faire pendant à une autre idylle du même poète, insérée dans le présent volume, page LV.

HÉLÈNE

PAR M. LOTTIN

Membre titulaire.

I

Il pleut : la pluie invite à la mélancolie.
Aux tristesses du ciel un cœur triste s'allie.
Pendant que, du réduit qui me sert de prison,
Mon œil suit le tourment des rosiers — dont la brise
Courbe à terre la tête en fleur bien compromise,
Mon esprit va plongeant par delà l'horizon.

Elle avait quatre ans, — moi sept. De nos espérances
Nous échangions, enfants, les douces confidences.
Point de faute de l'un, dont l'autre avec bonheur
Ne prît le doux fardeau. Déjà, par conjecture,
Nos grands parents causaient d'une union future. —
Je portais bien aussi ma femme dans mon cœur.

J'ai présent le salon, où, les jours d'étiquette,
Nous jouions à la dame et faisions la dînette ;
C'était à qui n'aurait que le moins bon morceau.
«— Tiens, pour toi ! — Non, pour toi ! — Dieu ! c'est insupportable !»
En riant, on aimait voir à la grande table
La politesse en fleur, — la sagesse au berceau.

Qu'elle était belle avec sa chevelure blonde
A l'anglaise, — encadrant sa fraîche tête ronde !
Son doux œil bleu prenait tant de pouvoir sur moi.
Un soir, ma mère rentre, et d'une longue étreinte
M'embrassant, — pâle, dit que l'enfant s'est éteinte !
— Éteinte ?... — Je pleurai sans trop savoir pourquoi.

Car pourquoi saurait-on, à sept ans, qu'en leurs langes
Dieu puisse retirer à lui les petits anges,
Que les mères aient tant de pleurs pour des oiseaux ;
C'est mystère, à sept ans, que la fraîcheur, la grâce
Puissent s'évanouir d'un souffle, — et qu'à la place
D'un berceau vide, on ait parfois plusieurs tombeaux !

La famille pleurait ; — je pleurais d'innocence ;
Mais je comprenais moins sa mort que son absence ;
Mais je pleurais sur moi, de me retrouver seul ;
On me parlait d'adieux éternels, de voyage.....
Et j'ouvrais de grands yeux. — Je sus trop, avec l'âge,
En quoi doit différer le voile du linceul.

II

La pluie a décessé. Buvant les bois humides,
Le soleil, moins jaloux de ses rayons timides,
Rassérène le ciel qu'il embrasse en vainqueur.
De ma vitre je vois les têtes rafraîchies
Des rosiers, — redresser leurs couronnes fléchies :
Un sourire du ciel épanouit le cœur.

Elle aurait vingt ans, — moi vingt-trois. — O chère femme !
Pauvre ange, de quels soins j'eusse entouré son âme !
Elle m'eût fait meilleur d'un signe de sa main ;
Car nous eussions gaîment bu les coupes amères
De la vie, — à nous deux ; — et, près de nous, — nos mères
Bienheureuses auraient béni ce chaste hymen.

Morte ! — Encore aujourd'hui, quand je vois une belle
Petite enfant — mon cœur se prend à rêver d'elle ;
Et je dis : elle avait cet âge, sa beauté.
— Va, triste souvenir d'une enfance sereine,
Va caresser et fais sourire mon Hélène
Là-haut, dans les splendeurs de sa virginité.

———

EL DORADO

PAR M. LOTTIN,

MEMBRE TITULAIRE.

Le cœur est le pays des fous. —
Allons, en route, jeunes filles !
Mais ne quittez pas les béquilles
De vos mères au front jaloux.

Dieu ! les beaux châteaux en Espagne
Construits sur ce terrain charmant !
On part sur la foi d'un serment
Et la raison bat la campagne.

Deux grands yeux — bleus comme le ciel —
Vous font voir bien du paysage,
La nuit surtout, lorsqu'on voyage
Guidé par la lune de miel.

Toutes les étapes de Tendre
Ne sont qu'ivresse et jeux nouveaux :
Dans les vallons, sur les coteaux
On a du bonheur à revendre ;

C'est que des pics du mont Toujours
Dans les plaines de la Jeunesse
Descend et coule avec largesse
Ce grand fleuve qu'on nomme Amours !

Sur ses rives, mesdemoiselles,
On cueille la fleur des époux
Qui, soignée, a des fruits si doux
Et que rêvent toutes les belles.

Ne croyez pas qui vous dirait
Qu'on peut se passer d'être aimée
Et que l'amour, par sa fumée,
Cache le couvent du regret.

Ne peut-on, sans qu'on se récrie,
Parcourir fort honnêtement
Les bruyères du sentiment...
Quitte à rentrer par la mairie ?

Le grand mal que dans leurs vingt ans
Deux créatures ignorantes
Partent sans calculer leurs rentes
Et soient heureuses deux instants !

Songez au triste mariage
De cette pauvre dame Dot
Qui pleure entre les bras d'un sot
D'avoir trop tardé le voyage.

En marche, en marche ! — Voulez-vous
Que je fasse les frais de route ?
Allez ! vous trouverez sans doute
Plus d'une prude au rendez-vous.

---

r.

TOAST

PAR M. LOTTIN,

Membre titulaire.

Donc que chacun de nous est plus ou moins rimeur,
Et que nous sommes tous jeunes d'âge ou d'humeur,
Tous aimant les bons vins, tous d'école avouée
En fait d'art ; — que la table enfin n'est pas louée ;
Devant que sur la nappe, amis, vous ne dormiez,
Je porte un dernier toast, et je bois des premiers :

Au Bourgogne ! à Hugo, prince de la réforme,
Qui, d'un vers plein d'image et maître de la forme,
S'est fait une auréole, où son front dans le ciel
Brille — près de Shakspeare — au cénacle immortel !

Au Bordeaux, Lamartine ! — à l'ivresse infinie
De puiser à pleins bords aux sources du génie,
De se sentir monter, — sur les ailes de feu
Du lyrisme chrétien, — à la croyance en Dieu !

Au Champagne ! à Musset, dont le souffle de fièvre
Brûle à briser la coupe et parfume la lèvre ;
Mais qui, profond et vrai sous son masque moqueur,
Chanta si bien l'amour — par qui chante le cœur !

Oui, buvons, mes amis, jusqu'à l'intempérance,
Aux poètes français tous nos bons vins de France !
— Frères en Apollon, mais rivaux en Bacchus,
Vidons ce dernier verre — et respect aux vaincus !
Buvons ! !

TRADUCTION D'HORACE

ÉPITRE (I, 8.) A Celsus Albinovanus.

PAR M. ANQUETIL,

SECRÉTAIRE PERPÉTUEL.

A Celse Albinovan joie et prospérité !
Que par toi ce message, ô muse, soit porté
Au favori de Claude, au nouveau secrétaire.
S'il s'informe de moi, réponds que j'ai beau faire ;
De projets en projets égarant mes désirs,
Mes jours vont sans vertu comme ils vont sans plaisirs.
Ai-je par les grêlons vu mes vignes hachées,
Ou par l'été brûlant mes olives séchées ?
Est-ce qu'aux champs lointains mon bétail dépérit ?
Non, mais toujours malade et de corps èt d'esprit,
Je ne veux pour guérir rien croire, rien entendre ;
Du meilleur médecin, de l'ami le plus tendre
Les conseils bienveillants ne font qu'aigrir mon cœur,
Dès qu'on veut m'arracher à ma triste langueur.
Je cherche le poison, je fuis toute assistance,
Je tourne à tous les vents, et ma folle inconstance
Rêve à Tibur dans Rome, à Rome dans Tibur...
Muse, à son tour de lui rends-nous un compte sûr :
Santé, crédit, fortune, et par quelle conduite
Il ménage à la fois et le chef et sa suite.
Si tout va bien, tant mieux ; pourtant ne manque pas
De lui glisser ces mots à l'oreille tout bas :
« Celsus sera par nous, telle est la loi commune,
Traité comme par lui le sera la fortune. »

LISTE

DES

MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ

Au 1er Août 1861.

N. B. La date placée à la suite du nom d'un Membre indique l'année où il a commencé à faire partie de la Société, mais avec un autre titre que son titre actuel.

PRÉSIDENTS D'HONNEUR :

M. le comte de SAINT-MARSAULT, C. ✽, préfet de Seine-et-Oise.
M. BARTHE, ✽, maire de Versailles.

MEMBRES TITULAIRES :

MM.

1834. LE ROI, ✽, bibliothécaire de la ville, fondateur.
1835. VANNSON, ✽, professeur de mathématiques spéciales au Lycée, fondateur.
1836. E. DE BOUCHEMAN, ancien régisseur du Palais, fondateur.
— MONTALANT-BOUGLEUX, ✽, ancien président du Tribunal de commerce, fondateur.
1837. ANQUETIL, professeur de Rhétorique au Lycée (1836).
— PLOIX, ✽, membre du conseil municipal et du conseil d'arrondissement (1835).
1838. Comte LOZ DE BEAUCOURS, ✽, officier supérieur en retraite (1836).
1839. ED. MAGNIEN, homme de lettres, fondateur.
1842. CH. VATEL, avocat, docteur en droit (1841).
— V. LAMBINET, juge suppléant au Tribunal civil (1841).

1849. FONTAINE, peintre d'histoire, professeur à l'École spéciale militaire (1847).

— GOURGAUD, professeur de quatrième au Lycée (1847).

1851. BARTHE, ✻, ancien professeur de littérature à l'École spéciale militaire. —Maire de Versailles (1849).

— FAURÉ, ancien professeur de mathématiques élémentaires au Lycée (1835).

1853. BAUDRY, conservateur de la bibliothèque de l'Arsenal.

1854. NORTH PEAT, homme de lettres, aux Thernes-Paris (1852).

1856. BOUCHER, ✻, docteur en médecine (1853).

— BÉLANGER, homme de lettres, (1853).

1857. SOULIÉ, ✻, conservateur du Musée (1856).

— BOUGLEUX (Léon), ancien négociant (1841).

1858. JEANDEL, avocat (1857).

1859. Comte de LA TOUR DU PIN, ✻, général en retraite (1835).

— COUGNY, professeur de seconde au Lycée (1858).

— BUCHÈRE DE BEZALLES, ancien élève de l'École des Chartes, (1857).

— DOUBLET, avocat (1858).

1860. AUG. MONTALANT, licencié en droit, imprimeur (1858).

— ARM. RENAUD, homme de lettres (1858).

— MORIN, professeur de lecture et de déclamation au Conservatoire (1859).

— AUGER, agréé près le Tribunal de commerce (1859).

— DEMOUCEAUX, avocat.

1861. LOTTIN, licencié en droit (1858).

— PAUL RAMEAU, licencié en droit (1859).

— DE NYON, marquis de Gaillon.

— ONÉSIME LEROY, homme de lettres.

— DE SAUVILLE, ancien Sous-Préfet.

— MÉVIL, archiviste de la Préfecture.

— DIGARD, avocat à la Cour impériale de Paris.

MEMBRES ASSOCIÉS :

1858. REMILLY, ✻, ancien maire, ancien député, membre du conseil général (1834).

1846. LANE, professeur d'anglais au Lycée.

1853. SAVOURÉ, maître de pension (1852).
1860. FROMAGEOT, licencié en droit (1858).
1861. LACOMBE, homme de lettres (1860).
— HENRI LAMBERT, avocat (1860).
— MUGNOT DE LYDEN, homme de lettres.

ASSOCIÉS LIBRES :

1834. GODIN, directeur de l'Octroi.
1835. BOYER, chef de division à la Préfecture.
1840. FRÉMY, ✱, membre du conseil général.
1844. FINOT, notaire,
1851. MARCHAND, ancien notaire.
1858. HENRI LAMBERT, professeur de musique au Lycée, directeur de l'Orphéon.
1859. HOUSAY, agréé près le Tribunal de commerce.
— DE BULLEMONT.
1860. PICHARD.
— COUDUN, pharmacien.
— HUET.
1861. RÉMONT, conseiller municipal.
— LE BÈGUE, avocat.
— RAM BAUD.

CORRESPONDANTS NOMMÉS DEPUIS LE 1er JUIN 1859.

MENAUD, antiquaire, à Angerville-la-Gâte.
D'OTREPPE DE BOUVETTE, ✱.
L'abbé BARRANGER, curé de Villeneuve-le-Roi.
MARTIN, à Villeneuve-Saint-Georges.
JULIEN TRAVERS, ✱, ancien professeur de faculté, secrétaire perpétuel de l'Académie de Caen.
EUGÈNE CHATEL, ancien élève de l'École des Chartes, archiviste du Calvados.

COMMISSION DES MÉMOIRES. (T. VI.)

MM. GOURGAUD, président ; — BOUCHITTÉ ; — PLOIX ; — MONTALANT-BOUGLEUX ; — LE ROI ; — BAUDRY ; — ANQUETIL, secrétaire.

TABLE DES MATIÈRES

PREMIÈRE PARTIE.

DEUXIÈME PARTIE.

MÉMOIRES.

POÉSIES.